

Tome CLXXI

Session ordinaire

Band CLXXI

Ordentliche Session

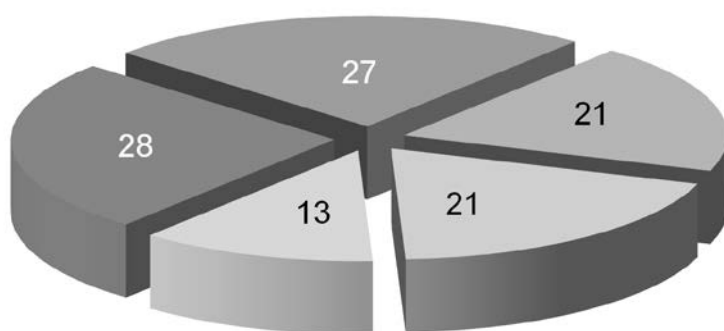
—

Mai / Mai 2019

Contenu/Inhalt	Pages/Seiten
Première séance, mardi 21 mai 2019 – 1. Sitzung, Dienstag, 21. Mai 2019	549 – 587
Deuxième séance, mercredi 22 mai 2019 – 2. Sitzung, Mittwoch, 22. Mai 2019	588 – 611
Troisième séance, jeudi 23 mai 2019 – 3. Sitzung, Donnerstag, 23. Mai 2019	612 – 652
Quatrième séance, vendredi 24 mai 2019 – 4. Sitzung, Freitag, 24. Mai 2019	653 – 679
Attribution des objets aux commissions – Zuweisung der Geschäfte an die Kommissionen	680 – 682
Messages – Botschaften	683 – 1047
Préavis – Stellungnahmen	1048 – 1063
Réponses – Antworten	1064 – 1075
Dépôts et développements – Begehren und Begründungen	1076 – 1190
Questions – Anfragen	1091 – 1161
Composition du Grand Conseil – Zusammensetzung des Grossen Rates	1162 – 1165
Table des matières – Inhaltsverzeichnis	1166 – 1171

Cercles électoraux/Wahlkreise		Sièges/Sitze
SC	Sarine-Campagne/Saane Land	24
GR	Gruyère/Greyerz	19
SE	Singine/Sense	15
FV	Fribourg-Ville/Stadt Freiburg	14
LA	Lac/See	13
BR	Broye/Broye	11
GL	Glâne/Glane	8
VE	Veveyse/Vivisbach	6

Groupes parlementaires/Fraktionen		Sièges/Sitze
PS/SP	Groupe socialiste/Sozialdemokratische Fraktion	28
PDC/CVP	Groupe démocrate-chrétien/Christlichdemokratische Fraktion	27
UDC/SVP	Groupe Union démocratique du centre/Fraktion der Schweizerischen Volkspartei	21
PLR/FDP	Groupe libéral-radical/Freisinnig-Demokratische Fraktion	21
VCG/MLG	Groupe Vert Centre Gauche/Mitte Links Grün	13



■ SP/PS ■ PDC/CVP ■ UDC/SVP ■ PLR/FDP ■ VCG/MLG

Première séance, mardi 21 mai 2019

Présidence de Roland Mesot (UDC/SVP, VE)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
		Ouverture de la session		
		Communications		
2018-DFIN-37	Compte d'Etat du canton de Fribourg (2018)	Année 2018	Entrée en matière générale	<i>Rapporteur-e</i> Stéphane Peiry <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2019-GC-57	Election judiciaire	Juge suppléant-e au Tribunal cantonal	Discussion	
2018-DFIN-37	Compte d'Etat du canton de Fribourg (2018)	Année 2018	Entrée en matière générale (suite)	<i>Rapporteur-e</i> Stéphane Peiry <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2018-DFIN-37	Comptes de l'Etat	Direction de l'économie et de l'emploi (2018)	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Paul Herren-Schick <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2018-CE-177	Rapport d'activité	Direction de l'économie et de l'emploi (2018)	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Paul Herren-Schick <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2018-CE-177	Rapport d'activité	Relations extérieures (2018)	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Gabrielle Bourguet <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2019-GC-52	Rapport d'activité	Commission des affaires extérieures du Grand Conseil (2018)	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Gabrielle Bourguet <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2018-DFIN-37	Comptes de l'Etat	Direction des finances (2018)	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Gabriel Kolly <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2018-CE-177	Rapport d'activité	Direction des finances (2018)	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Gabriel Kolly

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
				<i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2019-DFIN-29	Rapport et comptes	Banque cantonale de Fribourg (2018)	Discussion et vote	<i>Rapporteur-e</i> Gabriel Kolly <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2018-DFIN-37	Comptes de l'Etat	Pouvoir exécutif - Chancellerie (2018)	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Gabriel Kolly <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2018-CE-177	Rapport d'activité	Chancellerie d'Etat (2018)	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Gabriel Kolly <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2018-DFIN-37	Comptes de l'Etat	Pouvoir exécutif - Conseil d'Etat (2018)	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Gabriel Kolly <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2018-CE-177	Rapport d'activité	Conseil d'Etat (2018)	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Gabriel Kolly <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2018-DFIN-37	Comptes de l'Etat	Pouvoir législatif (2018)	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Gabriel Kolly <i>Représentant-e du gouvernement</i> Mireille Hayoz
2018-DFIN-37	Comptes de l'Etat	Direction de la santé et des affaires sociales (2018)	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Nadine Gobet <i>Représentant-e du gouvernement</i> Anne-Claude Demierre
2018-CE-177	Rapport d'activité	Direction de la santé et des affaires sociales (2018)	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Nadine Gobet <i>Représentant-e du gouvernement</i> Anne-Claude Demierre
2019-DSAS-16	Rapport et comptes	Hôpital fribourgeois (2018)	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Nadine Gobet <i>Représentant-e du gouvernement</i> Anne-Claude Demierre
2019-DSAS-177	Rapport et comptes	Réseau fribourgeois de santé mentale (2018)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Anne-Claude Demierre

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2018-DSAS-94	Rapport et comptes	Etablissement cantonal des assurances sociales (2018)	Discussion et vote	<i>Rapporteur-e</i> Nadine Gobet <i>Représentant-e du gouvernement</i> Anne-Claude Demierre
2018-DFIN-37	Comptes de l'Etat	Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (2018)	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Dominique Butty <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2018-CE-177	Rapport d'activité	Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (2018)	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Dominique Butty <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2018-DFIN-37	Comptes de l'Etat	Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (2018)	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Benoît Piller <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2018-CE-177	Rapport d'activité	Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (2018)	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Benoît Piller <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2019-DICS-17	Rapport et comptes	Office cantonal du matériel scolaire (2018)	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Benoît Piller <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2019-GC-57	Election judiciaire	Juge suppléant-e au Tribunal cantonal	Scrutin uninominal	
2019-GC-58	Election judiciaire	Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Broye	Scrutin uninominal	
2019-GC-59	Election judiciaire	Assesseur-e (propriétaires) au Tribunal des baux de la Sarine	Scrutin uninominal	
2019-GC-60	Election judiciaire	Assesseur-e (travailleurs) au Tribunal des prud'hommes de la Glâne	Scrutin uninominal	

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 102 députés; absents: 8.

Sont absents avec justifications: MM. et M^{mes} Susanne Aebischer, Sylvia Baiutti, Michel Chevalley, Eric Collomb, Fritz Glauser, Bertrand Morel, Erika Schnyder et Jean-Daniel Wicht.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

Ouverture de la session

Le Président. J'ai le plaisir d'ouvrir cette troisième session de l'année 2019.

Communications

Le Président. 1. Sortie commune d'été du Grand Conseil: visite des forêts fribourgeoises - Je demande aux chefs de groupe de bien vouloir rappeler à leurs membres de s'inscrire pour la sortie du Grand Conseil, le mercredi 26 juin prochain. Les députés qui ne l'auraient pas encore fait sont priés de renvoyer leur bulletin d'inscription par courriel, directement au Service des forêts et de la nature, dont l'adresse e-mail est: sfn@fr.ch

2. Compte rendu 2018 du Secrétariat du Grand Conseil - Je vous signale que le compte rendu 2018 du Secrétariat du Grand Conseil est disponible sur le site de l'Etat de Fribourg. Je rappelle également que l'adresse e-mail du Secrétariat du Grand Conseil est gc@fr.ch, message qui n'a pas encore été retenu par tout le monde.

3. Je vous annonce également un grand résultat sportif du FC Grand Conseil: il a fait match nul 2-2 face aux vétérans du FC Broc, après un match homérique d'après ce que m'a dit le boss du FC Grand Conseil.

4. Clubs et groupements - Je vous informe que demain il y a deux clubs qui se réuniront: le club économique, à 12 h 00, au restaurant le Punkt à Fribourg, et le club des communes, à la fin de la session, à 12 h 00 également, au restaurant de la Schweizerhalle, à Fribourg.

5. Liens d'intérêts - Enfin, je vous informe que le député doit rappeler ses liens d'intérêts lorsqu'il s'exprime devant le Grand Conseil. Il ne s'agit pas pour le député qui intervient de décliner systématiquement tous ses liens d'intérêts, mais uniquement de rappeler l'intérêt qui l'unit à l'objet en délibération et sur lequel il s'exprime. Les liens d'intérêts suivants doivent être signalés, selon l'article 13, alinéa 2, de la LInf: les activités professionnelles, les fonctions assumées au sein d'organes de direction, de surveillance ou de conseils dans des personnes morales de droit privé ou de droit public; les fonctions assumées au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération ou d'un canton, d'une commune ou d'une collaboration intercantonale ou intercommunale; les fonctions politiques exercées; les fonctions permanentes de direction ou de conseil assumées pour le compte de groupes d'intérêts.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Compte d'Etat du canton de Fribourg (2018) 2018-DFIN-37 Année 2018

Rapporteur-e:	Peiry Stéphane (<i>UDC/SVP, FV</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Rapport/message:	25 mars 2019 (<i>BGC mai 2019, p. 717</i>)
Préavis de la commission:	10 mai 2019 (<i>BGC mai 2019, p. 789</i>)
Remarque:	Le compte détaillé de l'Etat fait l'objet d'une brochure séparée qui constitue une annexe au présent Bulletin

Entrée en matière générale

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*). La Commission des finances et de gestion (CFG) s'est réunie à huit reprises pour examiner les comptes 2018 qui vous sont présentés.

Préalablement à l'examen en plenum de la CFG, toutes les Directions ont été visitées par deux rapporteurs de notre Commission pour un examen plus détaillé, comme cela se fait d'habitude. La CFG adresse ses remerciements aux membres du Conseil d'Etat et à leurs collaboratrices et collaborateurs pour leur disponibilité et les réponses apportées à nos questions.

Les rapporteurs pour chaque Direction vous feront un rapport spécifique tout à l'heure lors de l'examen de détail. Pour ma part, je me contenterai de quelques considérations générales sur l'ensemble des comptes.

Ainsi, les comptes 2018 bouclent avec un excédent de revenus de 1,7 million de frs, alors que le budget prévoyait 200 000 frs.

L'excédent de revenus, avant opérations de clôture, est de 70,8 millions, en augmentation de 14,2 millions par rapport aux comptes 2017. En moyenne durant ces quatre derniers exercices (de 2015 à 2018), l'excédent de revenus avant opérations de clôture s'est chiffré à 85 millions. Cela démontre la très bonne situation financière de notre canton.

Les opérations de clôture se composent d'attributions aux fonds et aux provisions, en particulier:

- > 15 millions pour la réforme fiscale, dont la provision totalise 83 millions au 31 décembre 2018, permettant ainsi de financer totalement ce que l'Etat a promis aux communes et aux paroisses;
- > 15 millions pour l'assainissement du HFR, lequel présente des pertes cumulées au 31 décembre 2018 de 33 millions;
- > 10 millions d'anticipation de charges d'assainissement de la Caisse de pension, pour les institutions subventionnées et non pas pour le canton;
- > 7 millions pour les hospitalisations hors canton;
- > 6 millions pour l'assainissement de La Pila;
- > ou encore 10 millions d'attribution au fonds d'infrastructures pour des projets qui devront être financés par ce fonds, tels que la Faculté de droit de l'Université ou les pistes cyclables.

Ce bon résultat provient de revenus en plus, en particulier la part au bénéfice de la BNS, qui a été de 49,3 millions, moins les 25 millions qui n'ont pas été prélevés sur la provision BNS, ce qui fait tout de même un bonus net de 24,3 millions au titre de revenus de la BNS.

D'autres revenus sont en nette hausse, à commencer par l'impôt sur le bénéfice des personnes morales (+ 14,6 millions par rapport au budget), j'y reviendrai, ainsi que la part à l'impôt anticipé (+ 6,8 millions).

Au niveau des recettes ordinaires des personnes physiques, l'impôt sur le revenu est en-deçà de ce qui avait été budgété (- 4,7 millions par rapport au budget) et aussi en-deçà des comptes 2017, mais je rappelle qu'en 2017 il y avait eu des recettes extraordinaires. Cette baisse est partiellement compensée par une augmentation des impôts par suite de procédure en soustraction fiscale, qui ont rapporté 3,8 millions de plus que prévu au budget.

Quant à l'impôt sur la fortune, il est légèrement inférieur à ce qui avait budgété (- 1,5 million), mais supérieur de 10 millions par rapport aux comptes 2017.

Les impôts des personnes morales, quant à eux, je l'ai dit, sont en hausse de 8,6 % par rapport au budget (+ 16,3 millions - impôt sur les bénéficiaires et le capital confondu). Cela témoigne à priori de la bonne santé des entreprises fribourgeoises et en particulier celles au bénéfice de statuts spéciaux. La votation cantonale du 30 juin prochain permettra de lever les dernières incertitudes fiscales qui pèsent sur ces entreprises à statuts spéciaux. Néanmoins, la forte croissance des recettes fiscales des personnes morales nous permet de penser que l'Etat a les moyens de sa réforme fiscale et que la baisse temporaire, après la mise en œuvre de la réforme, sera probablement vite compensée.

Quant aux revenus fiscaux conjoncturels, ils sont également en hausse, en particulier + 7,7 millions pour l'impôt sur les prestations en capital et + 4,5 millions pour les droits de mutation. Les autres revenus fiscaux restent stables.

Au niveau des charges, celles-ci sont bien maîtrisées. Elles croissent essentiellement avec les attributions aux fonds et constitutions de provisions, sous la rubrique « Financements spéciaux ».

Concernant les charges de personnel, le dépassement par rapport au budget est de 6,8 millions. Cela provient de dépenses supplémentaires de 3,4 millions pour le personnel auxiliaire à la HES-SO, lesquelles sont couvertes par des recettes externes, ainsi que + 2,7 millions de coûts du personnel à l'Université, eux aussi financés par des ressources extérieures. Si nous faisons abstraction de ces deux cas particuliers, les charges réelles du personnel sont très proches de celles inscrites au budget.

En termes d'équivalents plein temps, la croissance des effectifs du personnel est de 102 EPT en 2018. Abstraction faite de 2017, dont l'augmentation de 178 EPT se justifiait avec la pérennisation des montants forfaitaires, 2018 est la première année depuis 2013 où la barre des 100 unités supplémentaires est dépassée. 64,9 EPT concernent le secteur de l'enseignement et 36,4 EPT l'administration centrale, dont 10,7 EPT pour la Police, 6,2 EPT pour le Service des sanctions pénales et des prisons et 2,3 EPT pour les tribunaux d'arrondissement.

La CFG a néanmoins constaté que le nombre d'apprentis dans les comptes 2018 était en-deçà de ce qui avait été budgété. Aux comptes 2018, il y a 254 EPT d'apprentis, alors que 342 avaient été budgétés. La CFG encourage le Conseil d'Etat à faire un effort dans l'engagement de futurs apprentis. Vous le savez, l'apprentissage professionnel est un pilier de l'excellence de notre marché du travail et un atout certain de notre développement économique. L'Etat doit y prendre toute sa part et même être un modèle en la matière.

Quant aux autres charges de fonctionnement, elles sont, de manière générale, bien maîtrisées. A relever que l'augmentation de l'aide sociale des demandeurs d'asile et des réfugiés est compensée par des versements complémentaires de la Confédération.

Enfin, concernant les charges, il est utile de rappeler que la formation, la santé et le social absorbent presque 70 % des charges totales de l'Etat.

J'en viens maintenant au compte des investissements. Les investissements bruts, y compris l'entretien des bâtiments et des routes, totalisent 218,3 millions. C'est près de 10 % de moins que prévu au budget, qui s'explique toujours par les contraintes qui rythment le développement des projets d'investissement. Toutefois, c'est tout de même largement supérieur aux investissements réalisés en 2017 ou 2016.

Les investissements nets, quant à eux, se chiffrent à 136,4 millions. Ils étaient d'environ 105 millions aux comptes 2017 et 2016. Les investissements nets sont entièrement couverts par l'autofinancement. L'excédent d'autofinancement se chiffre à 10,1 millions, représentant un degré d'autofinancement de 107,4 %. La moyenne d'autofinancement de ces 4 dernières années a été de 116,4 %. Cela signifie que l'Etat est capable de financer ses investissements sans recourir à la fortune.

Au niveau du bilan, on relève que la fortune nette de l'Etat est de 1,162 milliard au 31 décembre 2018, en augmentation de 78,8 millions par rapport à 2017, ce qui représente une fortune nette de 3 687 frs par habitant. Vous trouvez la détermination de la fortune nette de l'Etat en page 61 du message.

Comme vous le savez déjà, deux tiers de cette fortune nette n'est plus à la libre disposition, car elle est d'ores et déjà affectée à des objets et projets précis tels que les fonds.

En page 332 du fascicule des comptes, vous retrouverez le détail des provisions au 31 décembre 2018. Les plus importantes sont la provision pour risques sur les bénéfices de la BNS à 103,5 millions, la provision pour la réforme fiscale qui totalise 83 millions ainsi que les provisions spécifiques faites en 2018 pour le HFR (15 millions) ou pour la charge d'assainissement de la Caisse de pension pour les institutions subventionnées (10 millions).

Précisons encore à propos du bilan que les placements financiers à moyen et long termes, qui se chiffrent à 857 millions au 31 décembre 2018, se composent de placements à terme auprès de diverses banques fribourgeoises et suisses, qui sont elles-mêmes les débitrices envers l'Etat. Ces placements n'ont pas subi d'intérêt négatif en 2018.

Je terminerai avec les engagements hors bilan. Le détail de ces engagements est exposé en page 373 et suivantes du fascicule des comptes 2018. Je rappelle la garantie de l'Etat envers la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat, qui se monte à 1,455 milliard. Elle était de 1,172 milliard en 2017. Cette garantie dépasse le montant de la fortune nette de l'Etat.

En conclusion, les comptes 2018 sont, une nouvelle fois, très bons grâce à la progression de certaines recettes. Les charges sont maîtrisées par rapport au budget, mais elles progressent toujours plus rapidement que l'inflation ou la croissance des revenus ordinaires. C'est pourquoi il faut rester vigilant quant à l'évolution des charges, malgré les demandes toujours plus nombreuses adressées à l'Etat.

L'un des grands défis à venir sur le plan financier sera inévitablement l'assainissement de la Caisse de pension du personnel de l'Etat. En fonction des variantes qui ont été soumises à consultation, et sous réserve évidemment des décisions que prendront le Grand Conseil et in fine le peuple fribourgeois, on peut présumer qu'une part non négligeable de la fortune de l'Etat servira à l'assainissement, voire à la recapitalisation de la Caisse de pension. Pour en apprécier l'ampleur, nous restons évidemment dans l'attente du message définitif du Conseil d'Etat.

Pour faire face aux autres défis évoqués dans le message du Conseil d'Etat, notamment pour la réforme fiscale et le risque sur les bénéfices de la BNS, on peut dire que le canton est armé financièrement pour y répondre avec le volume des provisions effectuées ces dernières années. Quant aux risques liés à la péréquation financière fédérale, l'évolution du dossier sur le plan fédéral laisse à penser que l'érosion va se poursuivre et même s'accélérer.

Mais, pour terminer sur une note positive, rappelons que la baisse cumulée des recettes de la péréquation depuis 2011 avoisine les 100 millions et que notre canton a été capable d'y faire face. Signe aussi d'une bonne gestion financière.

Avec ces considérations, je vous invite, Mesdames et Messieurs les Député(e)s, au nom de la Commission des finances de gestion, à accepter l'entrée en matière sur ces comptes 2018.

—

Election judiciaire 2019-GC-57

Juge suppléant-e au Tribunal cantonal

Rapport/message: **29.04.2019** (BGC mai 2019, p. 1049)
Préavis de la commission: **07.05.2019** (BGC mai 2019, p. 1061)

Discussion

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Je m'exprime au nom de la Commission de justice concernant l'élection d'un juge suppléant au Tribunal cantonal afin de donner au Grand Conseil les informations qui suivent, qui nous ont été transmises aimablement par le Conseil de la magistrature. Cette postulation concerne la cour des assurances sociales. La candidate, M^{me} Suzanne Fankhauser, est l'unique candidate pour ce poste exigeant, après deux mises au concours. Cette candidate répond entièrement aux exigences du poste. En particulier, cette candidate a déjà siégé plusieurs fois comme juge cantonale ad hoc et sera donc immédiatement opérationnelle. Elle est toutefois domiciliée à Winterthur. Or, comme vous le savez, la loi sur la justice (LJ) prévoit, à son article 7, une obligation de domiciliation dans le canton. Cette obligation de domicile n'est pas une condition d'éligibilité, mais une condition d'entrée en fonction. M^{me} Fankhauser est par conséquent éligible par le Grand Conseil mais, dans la mesure où elle n'envisage pas de déménager dans notre canton, son entrée en fonction, au vu de la législation actuelle, serait théoriquement compromise. Pour ce même motif, le Conseil de la magistrature n'est pas habilité à la mettre au bénéfice d'une dérogation, puisque ce type de dérogation ne peut être que temporaire. La Commission de justice est d'avis que pour ce cas d'espèce très spécifique, lorsqu'il est difficile de trouver, sur le territoire cantonal, des candidats susceptibles de satisfaire pleinement aux exigences de la fonction, il se justifie de faire une exception, dans l'intérêt des justiciables. Tout porte en effet à croire que de nouvelles mises au concours seraient vaines. Le Conseil de la magistrature et la Commission de justice ont par conséquent préavisé favorablement cette candidature. Nous demandons ainsi que, par son élection, le Grand Conseil permette, en sa qualité d'autorité d'engagement des magistrats, une exception à l'exigence de domiciliation prévue à l'article 7 LJ, pour ce cas exceptionnel et autorise, par conséquent, l'entrée en fonction de cette candidate, si vous l'écrivez.

Compte d'Etat du canton de Fribourg (2018) 2018-DFIN-37

Année 2018

Rapporteur-e: **Peiry Stéphane** (UDC/SVP, FV)
Représentant-e du gouvernement: **Godel Georges, Directeur des finances**
Rapport/message: **25.03.2019** (BGC mai 2019, p. 717)
Préavis de la commission: **10.05.2019** (BGC mai 2019, p. 789)

Entrée en matière générale (suite)

Godel Georges, Directeur des finances. Merci au rapporteur de la CFG pour son rapport détaillé, constructif et positif.

Les comptes 2018 sont pour le moins réjouissants, puisqu'ils présentent un bénéfice de 1,7 million de frs, après opérations de clôture. A cet égard, j'aimerais également relever le fait que les résultats des communes présentés ces jours aux assemblées communales sont également tout à fait remarquables, pour une très large majorité d'entre elles. Je dirais même qu'ils font de l'ombre à ceux, pourtant bons, de l'Etat, du fait qu'en proportion, les communes nous battent très largement. Je m'en réjouis évidemment!

Mais rassurez-vous, le Conseil d'Etat est tout à fait satisfait du résultat 2018, essentiellement dû à une bonne maîtrise des charges et à une progression importante des revenus. Cette dernière s'explique en grande partie par l'augmentation des revenus fiscaux des personnes morales. Une évolution positive, qui se confirme depuis plusieurs années déjà et qui atteste, il faut le dire, de la bonne santé économique de notre canton: elle démontre que nous n'avons pas à craindre la réforme fiscale cantonale, bien au contraire! Nous sommes en mesure de l'assumer pleinement.

Au chapitre des autres sources de revenus en augmentation dans les comptes 2018, je relève également la croissance importante et imprévue du produit de l'impôt anticipé, ainsi que le versement non budgétisé de la part au bénéfice de la BNS.

Le résultat avant opérations de clôture a permis au Conseil d'Etat d'attribuer près de 70 millions de frs aux fonds et aux provisions, ceci afin d'anticiper et d'assumer plusieurs défis de taille pour notre canton. A cet effet, nous avons provisionné:

- > 15 millions supplémentaires, qui sont prévus pour faire face aux conséquences financières découlant de la RFFA acceptée ce week-end par le peuple suisse et de la réforme fiscale au niveau cantonal, qui passera en votation le 30 juin prochain. Ce montant doit servir en particulier à assurer l'aide financière prévue en faveur des communes et des paroisses. La provision constituée au fil des années s'élève ainsi au moins à 83 millions de frs.
- > 15 autres millions sont prévus pour permettre au HFR de réduire partiellement et progressivement les pertes cumulées dans son bilan, dès lors que les mesures nécessaires pour parvenir à l'équilibre des comptes auront été mises en oeuvre.
- > Un montant de 10 millions de frs a également été provisionné, afin d'anticiper les effets de la révision du financement de la Caisse de pension de l'Etat de Fribourg sur les institutions subventionnées de l'Etat.
- > A relever encore une somme de 10 millions pour renforcer le fonds d'infrastructures, afin de compléter le préfinancement de certaines infrastructures nécessaires au développement de notre canton. D'autres affectations ont également été prévues, notamment pour l'assainissement de la décharge de la Pila ou des rattrapages de facturations d'hospitalisation hors canton.

Concernant l'excédent de dépenses au compte des investissements, celui-ci se monte à quelque 136 millions de frs, un montant entièrement couvert par l'autofinancement (107,4 %). Le volume des investissements 2018 excède ainsi très largement celui de 2017, puisqu'il augmente de plus de 28 % - et c'est important - soit plus de 40 millions de frs supplémentaires. Cette augmentation est due en particulier à des achats, des transformations et des constructions d'immeubles.

Au chapitre de la masse salariale, celle-ci augmente de 1,9 % par rapport à l'an dernier, principalement en raison de postes supplémentaires dans le secteur de l'enseignement, ainsi que des revalorisations salariales. Concernant la question des apprenti-e-s soulevée par la CFG lors de l'entrée en matière, mais aussi par le rapporteur, j'aimerais relever le fait que le Conseil d'Etat vient de mandater le Service du personnel et d'organisation de l'Etat pour analyser ce qu'il serait possible de mettre en oeuvre, afin d'inciter à former davantage d'apprenti-e-s à l'Etat. La question nous paraît en effet très importante, puisqu'il s'agit de former, comme l'a dit le rapporteur, la relève tout en donnant l'exemple.

Pour conclure, j'aimerais profiter de l'occasion qui m'est donnée ici pour remercier mes collègues du Gouvernement, ainsi que les responsables des unités administratives qui ont contribué au respect du budget. Mes remerciements s'adressent aussi à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de la fonction publique, pour leur engagement et la qualité de leur travail.

C'est en effet grâce à cet engagement commun que nous sommes en mesure de continuer à développer des prestations publiques de qualité, d'assumer un programme d'investissements soutenu ainsi que l'augmentation des effectifs du personnel. Il est également réjouissant de constater que le renforcement des provisions et des fonds nous permettra d'assumer des projets stratégiques pour l'avenir de notre canton. Pour l'heure, le Conseil d'Etat est en train d'actualiser le plan financier de la législature ou de la mi-législature. C'est l'occasion de mettre en lumière les perspectives financières de l'Etat à court et moyen termes et de définir clairement nos priorités pour ces prochaines années. Nous aurons bien évidemment l'occasion d'en débattre.

Avec ces considérations et au nom du Conseil d'Etat, je vous demande d'entrer en matière sur les comptes 2018. Je vous remercie de votre attention.

Chassot Claude (VCG/MLG, SC). Qui oserait, dans ce plenum, durant les 5 minutes du temps de parole qui lui sont imparties, émettre des considérations négatives à l'encontre des résultats annoncés concernant les comptes 2018 de l'Etat de Fribourg? Il faudrait être d'une mauvaise foi crasse pour ne pas reconnaître que les finances de notre canton sont, pour l'instant, saines. Ce qui ne signifie pas non plus qu'il faut mettre de côté la prudence de mise, lorsque, et c'est le rôle du Grand Conseil, des choix d'investissements conséquents devront s'opérer dans les exercices futurs, pour le bien de l'ensemble de notre population, en mettant clairement à l'arrière-plan les lobbyistes de toutes catégories - et il y en a, chers et chères collègues, à un moment où la fortune cantonale attise les convoitises. Malgré des charges supplémentaires de 74,5 millions, les revenus quant à eux affichent une forme réjouissante, avec un écart de 2,2 %, à savoir une augmentation de 76 millions par rapport au budget. Une excellente surprise, Monsieur le Conseiller d'Etat. Versement de la Banque nationale: à cet égard, notre groupe parlementaire souhaiterait qu'un montant minimum soit inscrit au budget. Pour autant que l'on connaisse le fonctionnement du système bancaire suisse, avec toutes les clés de sécurité que nous lui attribuons, penser que la manne de la Banque nationale tombe à zéro durant l'exercice comptable d'une année est une probabilité sur laquelle on peut émettre certains doutes et des doutes certains. Merci donc à notre Banque nationale pour sa manne de 49,3 millions qui accompagne, dans le registre des bonnes nouvelles, d'autres revenus, comme l'impôt sur le bénéfice des personnes morales. Les revenus en moins concernent, quant à eux, cinq domaines entre les prélèvements sur provisions et la taxe sur la plus-value.

Le Conseil d'Etat est prudent, si l'on s'en réfère aux 70,8 millions d'excédent de revenus avant les diverses opérations récurrentes de clôture. Il a ainsi affecté un montant dépassant les 69 millions aux fonds et provisions. Notre groupe

parlementaire Vert Centre Gauche salue cette volonté anticipative, eu égard aux gros nuages noirs qui s'annoncent lentement mais sûrement dans le ciel des finances de l'Etat, dès les prochains exercices.

Dans les principales opérations, on notera qu'une attention particulière a été mise bien entendu sur le HFR - on nous l'a rappelé -, l'assainissement de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg, vaste débat qui fera encore l'objet de discussions notamment du côté de l'Association des communes fribourgeoises et du service de l'Etat concerné. Et j'espère, à titre personnel, comme il est derrière moi, que les nuits de notre trésorier ne seront pas trop agitées, avant qu'un projet bien ficelé soit soumis au Grand Conseil.

On note encore les 15 millions en vue de la modification de la législation sur l'imposition des entreprises et les 10 millions attribués au fonds d'infrastructures.

Je ne sais pas si on peut émettre cette remarque ici, mais notre groupe aurait apprécié qu'un montant supplémentaire - Madame la Commissaire du Gouvernement vous êtes la responsable de la santé publique - soit prévu pour la réalisation du projet Senior+. Je m'exprime ici et j'attends peut-être de votre part quelques éclaircissements.

Comme les finances globales du canton se portent relativement bien, le retour du balancier se traduit aussi par une péréquation financière fédérale qui a mis la marche arrière. Pour rappel, avec les 390,4 millions engrangés en 2018, il semblerait que la tendance à la baisse se poursuive cette année encore.

Malgré un montant inférieur à celui qui avait été avancé au menu 2018, le compte des investissements annonce un excédent de 136,4 millions. Vous l'aurez toutes et tous compris, l'Etat investit des montants très importants. On pense en principe que cela doit être toujours à bon escient, du moins pour les entreprises qui en bénéficient, que ce soit dans le génie civil ou ailleurs. En 2018, 218,3 millions ont été consacrés aux investissements bruts et aux crédits pour l'entretien des bâtiments et des routes. Mais rassurons-nous, cela ne représente que le 5,8 % des dépenses brutes totales de l'Etat.

Notre groupe parlementaire exprime sa satisfaction quant aux résultats qui lui sont présentés à ce jour. Nous remercions le Conseil d'Etat et l'ensemble du personnel des Directions. Pour ce qui est de l'avenir, des choix cruciaux seront à faire pour le futur d'un canton qui ne pourra, à mon avis, jamais prétendre jouer dans la cour des grands, mais maintenir son rang avec intelligence et compétence.

Bürgisser Nicolas (PLR/FDP, SE). Die Freisinnig-demokratische Fraktion nimmt mit Freude und Genugtuung Kenntnis vom Abschluss unserer Kantonsfinanzen fürs Jahr 2018. Einen grossen Dank geht an Finanzminister Georges Godel, der unsere Kantonsfinanzen exzellent verwaltet hat. Vor allem der Finanzierungsgrad von 146 Millionen Franken ist erfreulich. Der Staatsrat und vor allem Finanzdirektor Georges Godel konnten den vielen, vielen fantasievollen finanziellen Wünschen - vor allem unserer Linken - widerstehen. Die Freisinnig-demokratische Fraktion ist dafür sehr dankbar. Geld ausgeben ist einfach, Geld verwalten etwas schwieriger. Das hat auch etwas mit Verantwortung zu tun.

Ausserdem ist die Gewährung der finanziellen Unterstützung von 15 Millionen Franken für die Gemeinden hinsichtlich der Steuerreform eine weise Voraussicht. Diese Summe wird es den Gemeinden erlauben, die Steuerreform ohne finanzielle Schwierigkeiten zu meistern. Die Freisinnig-demokratische Fraktion stellt aber auch fest, dass vor allem im Bildungssektor die Anzahl Stellen markant zugenommen hat.

In diesem Sinne bittet die Freisinnig-demokratische Fraktion Sie, dem Geschäft zuzustimmen.

Herren-Schick Paul (UDC/SVP, LA). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat die sehr gute Staatsrechnung 2018 mit Interesse geprüft. Dem Staatsrat und allen verantwortlichen Stellen sei für die grösstenteils sehr budgettreue Geschäftsführung gedankt.

Ein grosser Dank geht ein weiteres Mal an die Steuerzahler, stieg der Steuerertrag gegenüber dem Voranschlag 2018 um 23,7 Millionen Franken (1,8 %) und gegenüber der Vorjahresrechnung 2017 um 40,5 Millionen Franken (3,1 %). Die Meinung unserer Fraktion in dieser Sache ist und bleibt dieselbe, die wir bereits in den vergangenen Jahren kundgetan haben: Nach diesem wiederum hervorragenden Jahresergebnis 2018 muss eine Steuerentlastung auch für die natürlichen Personen ins Auge gefasst werden.

Trotz der positiven Zahlen 2018 müssen wir die vor uns liegenden grossen Herausforderungen, Steuerreform, Weiterbehandlung des Patienten HFR sowie Sanierung der Pensionskasse des Staatspersonals, fest im Auge behalten. Die in diesen Sachen als Abschlussbuchungen vorgenommenen Rückstellungen und Fondseinlagen in der Höhe von 50 Millionen Franken sind korrekt und nachvollziehbar.

Im Gesamtpersonalaufwand in der Höhe von 1,278 Milliarden Franken sind unter anderem auch die Zunahme von rund 101 EPT - 65 im Unterrichtswesen und 36 in der Verwaltung - sowie vom Staatsrat gewährte Reallohnerhöhungen enthalten. Der Gesamtpersonalaufwand erfährt gegenüber dem Jahre 2017 eine Zunahme von 1,9 %.

Ein Punkt, der in unserer Fraktion zu Diskussion Anlass gab - wir haben es bereits gehört -, ist die Besetzung von Lehrstellen. Wie ein roter Faden durch alle Direktionen - mit der kleinen Ausnahme der Sicherheits- und Justizdirektion - wurden die im Budget 2018 vorgesehenen Lehrstellen um 88 Belegungen verpasst. Wir bitten respektive fordern die verantwortlichen Personen auf, der wichtigen Aufgabe der Lehrlingsausbildung grosse Beachtung zu schenken und das entstandene Manko wenn möglich aufzuarbeiten.

Zur Investitionsrechnung zwei positive Bemerkungen: Das Nettoinvestitionsvolumen 2018 liegt zwar unterhalb des budgetierten Betrages, aber durch gezielte, notwendige und wichtige Geschäfte liegt es dennoch zirka 30 Millionen Franken höher als in den beiden vorangegangenen Jahren. Der erfreuliche und positive Selbstfinanzierungsgrad von 107,4 % zeigt - wie bereits gehört -, dass die ansehnlichen Investitionen alle aus Eigenmitteln finanziert wurden.

Mit diesen Bemerkungen teile ich Ihnen mit, dass die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei auf Eintreten zur Staatsrechnung 2018 stimmen wird.

Dafflon Hubert (*PDC/CVP, SC*). Monsieur Godel, en tant que PDC, je n'oserais pas vous faire autant de compliments qu'en ont fait les radicaux. Et ce qui vient des radicaux ne peut être que juste. Donc bravo pour l'excellente gestion. Et vous avez vu que l'UDC s'est mise quasiment au même niveau, ça fait d'autant plus plaisir ! Dans votre communiqué de presse du 1^{er} avril 2019, vous avez dit: "Ces comptes permettent d'anticiper avec confiance les défis à venir". Je crois que c'est là le centre du débat. Les revenus sont supérieurs au budget, les dépenses sont bien maîtrisées et c'est tant mieux. 70 millions de provisions en plus du bénéfice de 1,7 million permettent de voir avec sérénité le projet fiscal 17 (PF17) sur lequel nous voterons tout prochainement, le 30 juin, l'assainissement de la Caisse de pension et le HFR. Les revenus sont en progression, essentiellement par les personnes morales, une fois de plus. La BNS: 49 millions de plus que budgété, alors qu'on n'avait rien prévu au budget. Répondez-moi Monsieur le Conseiller d'Etat, j'ai toujours cru que les 25 millions de la BNS, on les avait de toute façon. Je n'ai pas compris cette remarque dans vos commentaires, disant que ces 49 millions viennent alors qu'ils n'avaient pas été prévus. Et finalement, l'impôt anticipé: + 6,8 millions. Au niveau des charges, celles-ci sont maîtrisées. Le seul dépassement est lié à la formation, qui est quelque chose que l'on veut et qui dépend de l'évolution démographique, donc à saluer.

Concernant les investissements, on est toujours en dessous de ce qu'on vote. J'aimerais savoir pourquoi. Je peux le comprendre sur une année, mais je vois que c'est complètement récurrent. Il faudrait peut-être mettre sur pied un système pour vraiment garantir que ce que nous votons est prioritaire, essentiel et que tout concorde à pouvoir réaliser les projets au niveau des permis de construire et de la disponibilité des entreprises. Vous avez prévu de nombreuses provisions, une fois de plus: 15 millions pour PF 17, pour les communes entre autres, 15 millions pour le HFR, par rapport aux pertes de son bilan, 10 millions pour la Caisse de prévoyance et 10 millions pour le fonds d'infrastructures.

Alors, Monsieur le Conseiller d'Etat, vous devez écouter ce que je vous dis parce que c'est important (*rires*). On vous félicite pour la bonne gestion, mais le groupe libéral-radical l'a déjà dit et je le confirme: on remercie tous les collaborateurs et collaboratrices de l'Etat. Mais, ce résultat veut dire ici que les Fribourgeois paient trop d'impôts. Il faut quand même le dire, parce que c'est systématique depuis une dizaine d'années. On a un certain problème au niveau de la masse fiscale. C'est de bonne augure pour PF 17. Je pense que par rapport à cette éventuelle diminution des recettes, celles-ci seront compensées par ces bénéfices, sans diminuer les prestations. On peut vraiment, avec sérénité, voter oui le 30 juin prochain. D'autant plus, je tiens à le dire, que votre vision des pertes fiscales est une vision purement statique des choses. Je suis convaincu qu'avec une vision dynamique des choses, une baisse d'impôts peut engendrer l'arrivée de nouvelles entreprises, l'arrivée de nouveaux impôts; c'est ce qui se passe régulièrement. Le PDC ne va pas faire le jeune populiste et demander maintenant vite une baisse d'impôts. On va analyser la situation de l'effet PF 17 qui, nous l'espérons, passera en votation et, en prochaine législature, si on voit que les résultats sont toujours très bons, nous interviendrons. Parce qu'à mon avis, les prochains qui doivent passer à une baisse fiscale est la classe moyenne de ce canton, celle qui paie jusqu'au dernier franc des impôts, qui n'a droit à aucune allocation et aucun soutien. Elle paie trop d'impôts en comparaison nationale et, pour nous, c'est ça le prochain. Mais pour l'instant, dans cette législature, voyons les effets de PF 17, tant au niveau des prestations qu'au niveau des rentrées fiscales.

Dans ce sens-là, en tant que porte-parole du groupe démocrate-chrétien, je vous remercie et vous prie d'entrer en matière unanimement sur les comptes 2108.

Piller Benoît (*PS/SP, SC*). Le Groupe socialiste prend acte de la clôture des comptes 2018 qui affiche, une fois de plus, un bénéfice plus que confortable avant attribution aux fonds et provisions.

Certes, il n'y a qu'un bénéfice final de 1,7 million mais, comme cela a déjà été relevé, il y a des provisions à hauteur de 70 millions qui ont été effectuées. Des provisions nécessaires pour affronter les dépenses futures, je veux parler à nouveau du HFR (15 millions), de la Caisse de prévoyance (10 millions), du fonds d'infrastructures (10 millions) ou des provisions pour la mise en œuvre de la politique fiscale des entreprises, dont le cadre vient d'être voté. Cependant, nous pensons que ce confortable bénéfice devrait rendre possible, dans des domaines plus spécifiques, un engagement plus important que

cela est prévu aujourd'hui, par exemple dans le soutien aux réformes de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat, car aujourd'hui ces provisions et réserves viennent s'ajouter à la fortune, déjà considérable, de l'Etat. Nous souhaiterions voir plutôt l'Etat investir directement maintenant pour une meilleure distribution des richesses et pour un meilleur service à la population. Nous pensons à la politique du troisième âge, au soutien aux EMS, aux besoins des personnes en situation de handicap, dont l'accueil et l'intégration auraient aussi besoin de fonds, enfin aussi au soutien des familles qui ont des bas revenus, voire au soutien de la classe moyenne mise de plus en plus sous pression, spécialement pour payer les coûts des assurances maladie. On remarque d'ailleurs toutes ces difficultés de la classe moyenne, puisqu'en fait le revenu de l'impôt des personnes physiques a diminué de 4,7 millions, malgré une démographie croissante. Cette situation d'appauvrissement de la classe moyenne devrait quand même inquiéter le Conseil d'Etat.

Alors certes, il y a eu une augmentation de la masse salariale des employés de l'Etat, mais elle s'explique logiquement par une réponse à l'accroissement de la population qui entraîne, corollairement, l'ouverture de nouveaux postes, principalement dans l'enseignement. Une augmentation réjouissante, tant la formation est importante dans un canton où la population est particulièrement jeune.

Malheureusement, tous les domaines n'ont pas profité d'augmentation de personnel, ce qui nous inquiète car, pour nous, il est important de garantir un service public et des prestations de qualité pour la population.

En matière d'investissements, nous sommes satisfaits de l'accroissement des dépenses par rapport aux comptes 2017, mais nous regrettons, comme d'autres l'ont déjà dit aujourd'hui, que les dépenses prévues au budget et au programme de législature n'aient pas pu être suivies. Il serait temps d'ailleurs que le Gouvernement dispose d'un outil efficace de suivi des investissements, ce qui permettrait aussi une meilleure lisibilité des chiffres engagés et dépensés.

En prenant note de ce bénéfice, nous veillerons, lors de l'établissement du budget, que des coupes qui engendreraient encore de plus grands écarts entre les hauts revenus et la classe moyenne, voire les personnes défavorisées, ne soient pas introduites.

Avec ces remarques, le groupe socialiste entrera en matière.

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). C'est à titre personnel que je m'exprime sur ces comptes 2018. Je vais un peu décevoir le chef du groupe démocrate-chrétien sur l'image qu'il a du groupe libéral-radical, car je suis un peu plus critique sur l'utilisation de cette fortune. En effet, si on peut se réjouir du résultat, je m'étonne de l'utilisation du bénéfice 2018, plus de 70 millions avant les opérations de clôture. Je trouve cela à la limite de l'indécence. Depuis des années, on fait provision sur provision, alors qu'une très grande partie de nos citoyens ont vu leur pouvoir d'achat fondre comme neige au soleil. Hier, c'est la fonction publique qui descendait dans la rue, aujourd'hui on se mobilise pour la planète et, demain, n'attendons pas que ce soient les gilets non pas jaunes, mais oranges, qui descendent pour manifester leur mécontentement sur toutes ces taxes ou autres impôts qui nous pompent les finances familiales.

Vous nous parlez souvent des employés de la fonction publique, Monsieur le Commissaire, mais nous sommes 300 000 habitants. Voici donc une question toute simple: que pensez-vous faire pour améliorer le quotidien des 290 000 autres citoyens qui ne sont pas employés de l'Etat et qui sont victimes de taxes ou impôts surdimensionnés? Si on se dit que la nouvelle loi qui vient d'être acceptée sur la réforme fiscale des entreprises et qui devrait péjorer un manque à gagner d'environ 30 millions pour le canton, il reste encore 40 millions pour tous les citoyens.

Ne pourrait-on pas prendre comme exemple la petite commune veveysane de Granges, qui rembourse à ses citoyens le surplus encaissé en 2018?

Je me réjouis quand même que le Conseil d'Etat reconnaisse enfin un manque de financement à hauteur de 15 millions pour le HFR et le provisionne, alors qu'en 2017, le président du conseil d'administration, M. Philippe Menoud, le réclamait déjà et n'a pas été écouté, voire même a été désavoué. Est-ce que ces 15 millions seront pérennes et intégrés dans le budget ou non et pourquoi?

Mesdames et Messieurs, il est temps de penser aux personnes qui nous ont élus et qui nous font confiance. Il est temps de faire un geste pour celles-ci.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Je constate que tous les groupes qui se sont exprimés acceptent l'entrée en matière sur ces comptes 2018. Je les en remercie. Je constate aussi que M. Godel a reçu beaucoup de félicitations et je m'associe à celles-ci. Mais si M. Godel a bien écouté, il y a aussi eu des demandes de certains d'entre vous par rapport aux baisses d'impôts. Il s'agit ici d'un débat politique, mais c'est aussi un débat qu'on a eu au niveau de la CFG. Cependant, la CFG ne s'exprime pas par rapport à cela, parce que vous avez bien conscience que tout le monde ne partage pas le même avis. Il est vrai que ces dernières années, le canton de Fribourg a bénéficié d'une augmentation importante de recettes extraordinaires, mais il n'est pas certain que ces recettes soient récurrentes à l'avenir. C'est une première chose.

La seconde chose, c'est qu'il y a des défis importants et vous les avez tous évoqués, notamment la Caisse de pension. Je rappelle qu'il n'y a aucune provision dans les comptes pour l'assainissement de la Caisse de pension, hormis les 10 millions pour les institutions subventionnées. La Caisse de pension a été évoquée par pratiquement tous les groupes, ainsi que le HFR et la réforme fiscale dont on attend évidemment la décision du peuple fribourgeois, le 30 juin prochain.

Au niveau des recettes, certains d'entre vous ont également évoqué, en lien, le risque avec la BNS. Tout d'abord une première réponse à M. Chassot: évidemment, il peut y avoir un risque. Il y a eu une année, je ne sais plus laquelle exactement, peut-être que M. Godel s'en souvient, où la BNS n'a pas versé de dividendes aux cantons. C'est pourquoi notre canton a, petit à petit, constitué des provisions et a attribué en provisions ces dividendes. Chaque année, au niveau du budget, et là je réponds à M. Dafflon, le canton met 25 millions au titre de prélèvement sur la provision à la BNS, comme recette au budget. Si le canton encaisse le dividende, c'est le montant du dividende qui apparaît dans les comptes, mais évidemment il n'y a plus le prélèvement sur la provision. C'est pour cela que dans les comptes 2018, vous avez la recette qui provient du dividende de la BNS, 49 millions, mais vous n'avez pas le prélèvement de 25 millions, tel qu'il était prévu au budget. Donc, le bonus net par rapport au budget est de 24,3 millions, comme je l'ai dit dans mon rapport d'entrée en matière.

Des questions sont directement adressées à M. le Commissaire, notamment celle des provisions pour Senior+, proposition qui a été faite par le groupe Vert Centre Gauche. Par rapport aux investissements votés, je crois que c'est M. Dafflon qui évoquait la problématique des investissements qui n'étaient pas complètement réalisés durant l'année. Effectivement, il a l'impression que c'est récurrent, que le canton est toujours en dessous des investissements budgétés. Cela dépend beaucoup du rythme de réalisation des investissements, mais ce n'est pas forcément très grave, puisque les investissements votés seront réalisés. Donc, s'ils ne sont pas réalisés durant cette année, ils le seront dans l'année courante ou dans le futur. Il faut savoir aussi qu'actuellement on est dans une période, permettez-moi cette parenthèse, où finalement les entreprises de construction tournent à plein régime. Il est vrai que j'avais une fois proposé qu'on ait peut-être une attitude anticyclique par rapport à cela et ce n'est pas plus mal si certains investissements sont peut-être quelque peu reportés et interviennent à un moment où des acteurs privés procèdent à moins d'investissements. Je laisserai M. le Commissaire s'exprimer par rapport à cela.

Voilà M. le Président ce que je pouvais dire par rapport à l'entrée en matière et je constate que tous les groupes entrent en matière sur ces comptes.

Godel Georges, Directeur des finances. Tout d'abord, permettez-moi de remercier l'ensemble des députés qui sont intervenus pour entrer en matière sur ces comptes. Je vous remercie très sincèrement pour toutes les fleurs et le cactus que vous nous avez envoyés. Le cactus, je le garde pour moi, mais je donne les fleurs à tous mes collègues du Gouvernement, parce que s'il y a des bons comptes, ce n'est pas l'affaire du ministre des finances, mais celle d'une équipe et, vous le savez, on ne peut pas réussir seul des bonnes opérations. C'est toujours un travail d'équipe. C'est d'ailleurs comme pour le projet fiscal, en espérant qu'il soit réussi, il ne faut jamais s'octroyer les fleurs pour soi, mais toujours composer avec les autres. D'ailleurs, le génie politique helvétique suisse et fribourgeois est toujours de trouver des compromis. J'insiste là-dessus.

Bien sûr, je vais répondre aux différentes questions. Concernant la BNS, M. le Rapporteur l'a très bien démontré, on met chaque année un prélèvement de 25 millions au budget et, si la Banque nationale nous verse ces montants, eh bien on n'a pas besoin de les prélever. S'il y a plus, on peut éventuellement le mettre dans des réserves. Mais, attention, écoutez-moi bien quand même, parce que la mémoire des gens est courte: en 2013, nous n'avons pas touché 1 fr. de la BNS; en 2018, la Banque nationale a enregistré une perte non pas de 15 millions, mais de 15 milliards. Il faut donc toujours faire très attention. Je ne suis pas pour peindre le diable sur la muraille, mais ce sont des éléments qu'il faut prendre en compte. Les choses changent très vite et très rapidement, surtout en fin d'année. Il y a des opérations comptables de fin d'année où il faut faire attention.

Evidemment, je peux comprendre aussi les différents intervenants qui disent qu'il faudrait mettre plus à Senior+, plus pour la biodiversité ou plus pour l'agriculture. Lorsque M. le Député Chassot s'est demandé si le trésorier dormait encore, la Directrice de la santé, à côté de moi, m'a dit que c'était elle qui ne dormait plus. Simplement pour vous dire que ce n'est pas aussi facile que vous le pensez. Les règles sont assez simples: on doit trouver la solution entre l'augmentation des recettes qui, d'une manière générale, se situe, par année, entre 1 et 2 % et les demandes de l'ensemble des services, de la population et du Grand Conseil. Ce sont alors des dizaines de pourcents et il faut ensuite trouver la solution pour équilibrer l'ensemble des domaines.

En ce qui concerne la fiscalité, d'une manière générale, je peux comprendre que beaucoup d'entre vous souhaitent la diminuer et j'en serais le premier heureux. Mais, vous me connaissez suffisamment, je ne vais pas vous faire de promesse. On a un projet fiscal que nous devons réussir et nous verrons ensuite. Il y a plusieurs interventions qui ont été refusées, d'autres ont été ou seront déposées aujourd'hui, j'en ai déjà connaissance. Peut-être qu'un jour il faudra le faire, mais attendons, même si je suis très optimiste quand même avec la réforme fiscale. Le Gouvernement aura l'occasion de faire une conférence de presse. J'aurai moi-même l'occasion de faire une présentation à ceux qui participent demain au club des communes, sauf erreur, et de vous démontrer ce qui nous attend. Je crois que ça a bien été dit par un des intervenants, les chiffres que nous

avons présentés avec la perte pour le canton et les communes sont des pertes statiques basées sur les chiffres 2015. Mais nous avons une dynamique dans ce canton qui nous réjouit. Je comprends tout à fait que tout le monde dit qu'on paie trop d'impôts, mais faisons attention, il vaut mieux réfléchir avant de les baisser.

M. le Député Piller a considéré que le rendement de l'impôt des personnes physiques avait diminué, mais j'aimerais juste rappeler que nous avons augmenté les impôts. En 2016, nous avons encaissé 879 millions d'impôts des personnes physiques et, en 2018, on est à 916 millions. C'est vrai que c'est moins que prévu au budget. Nous avons certainement fait une surestimation, mais c'est toujours difficile de trouver le dénominateur commun, les chiffres exacts. Par exemple, pour les personnes morales, on a une progression de 8 % depuis 10 ans, eh bien ça continue et on est heureux, parce qu'on démontre que l'économie marche bien et c'est tant mieux pour notre projet fiscal.

Monsieur le Député Hunziker, je vous ai très très bien écouté et je dirais même que je vous ai entendu. Vous connaissant assez bien, je suis persuadé que votre mot "indécence" a dépassé votre pensée et je vais vous expliquer pourquoi. Que faites-vous pour les autres? Eh bien je vais vous dire ce que vous faites. Il suffit de voter "oui" le 30 juin: pour les familles, ce sera 15,4 millions d'augmentation d'allocations familiales, des mesures pour l'accueil extrafamilial pour 5,2 millions, des mesures relatives à la formation pour 5,2 millions, une augmentation de l'aide à l'assurance-maladie de 5 millions, cela chaque année et payé, pour 22 millions, par les entreprises. Faisons attention quand on dit qu'il faut aller plus loin aujourd'hui, parce que c'est plus facile à baisser qu'à augmenter. Je comprends le quotidien des gens dans ce canton, mais je peux vous montrer les statistiques, j'ai déjà eu l'occasion de vous les citer mais, si ça vous intéresse, je vous transmets les statistiques fiscales en comparaison avec nos amis vaudois et neuchâtelois. Vous verrez qu'on n'est pas si mal lotis. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut rien faire, mais chaque chose en son temps.

Vous avez aussi remercié les 15 millions qu'on va mettre pour l'hôpital fribourgeois et je vous réponds ici, sous l'expertise surveillance de la présidente encore du conseil d'administration, où la tâche n'est pas si facile: j'aimerais d'abord dire que le Conseil d'Etat est fier de la nouvelle direction mise en place. On a vu qu'il y avait des améliorations sensibles qui ont été faites, notamment avec les comptes 2018. Nous sommes très fiers de cette nette amélioration. Nous avons prévu de mettre 15 millions, parce qu'il faut trouver une solution pour cette institution. Mais je vous rassure, ces 15 millions, ça ne sera pas pérenne. On verra s'il faut faire encore un geste une fois. Cependant je peux vous le dire, notre collègue Directrice de la santé a demandé un rapport à un expert, qui est un futur administrateur. Nous avons vu ce rapport au Conseil d'Etat et il a confirmé que ce que nous avons vu pour le HFR était parfaitement justifié. Et, je vais même plus loin: ayant connaissance de ce rapport, eh bien je vous le dis très clairement, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, ne revenez en aucun cas avec une proposition de diminution de salaire pour le personnel en comparaison intercantonale, parce qu'avec ce qu'il y a à faire à ce HFR, les mesures qui sont à prendre, on peut facilement payer les salaires qui sont prévus dans notre loi sur le personnel.

> L'entrée en matière générale n'étant pas combattue, il est passé à l'examen de détail par Pouvoir et par Direction ainsi qu'à l'examen des rapports d'activité des Directions.

Comptes de l'Etat 2018-DFIN-37 Direction de l'économie et de l'emploi (2018)

Rapporteur-e:	Herren-Schick Paul (<i>UDC/SVP, LA</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi
Rapport/message:	25.03.2019 (<i>BGC mai 2019, p. 717</i>)
Préavis de la commission:	10.052019 (<i>BGC mai 2019, p. 789</i>)
Remarque:	Le compte détaillé de l'Etat fait l'objet d'un fascicule séparé qui constitue une annexe au présent Bulletin.

Examen de détail

Herren-Schick Paul (*UDC/SVP, LA*). Die Verwaltungsrechnung der Volkswirtschaft schliesst mit einem Aufwandüberschuss von 148,313 Millionen Franken ab, 5,074 Millionen Franken positiver als budgetiert. Dem Mehraufwand von 1,4 Millionen Franken steht ein Mehrertrag von 6,49 Millionen Franken gegenüber. Bei 16 von den total 20 Kostenstellen fallen die Abschlusszahlen gegenüber dem Budget positiver aus. Der Vollzeitstellenbestand in der DEE beträgt 898, dies sind 10,4 Einheiten mehr als budgetiert. Im administrativen Sektor inklusive dem Verwaltungspersonal, bei der Berufsbildung und bei den Hochschulen sehen wir eine Zunahme von 2,75 EPT, im Ausbildungsbereich ein Plus von 8,36 EPT und beim technischen Personal und dem Abwärtspersonal bei den Hochschulen ein Minus von 0,71 EPT. Wie in den allermeisten Direktionen wurde auch in der DEE die Besetzung der im Budget vorgesehenen Lehrstellen um 6 Einheiten leider verpasst.

Die Investitionsrechnung zeigt gegenüber dem Budget Minderausgaben von 7,88 Millionen Franken und Mindereinnahmen von nur knapp 400 000 Franken, was einen positiveren Abschluss von 24,35 % ergibt.

Bei der Kostenstelle Generalsekretariat fällt der wiederum ansehnliche Beitrag von 51 Millionen Franken an die Fachhochschule Westschweiz auf. Die budgetierten Darlehen für die Erneuerung von Seilbahnen und Skiliften in der Höhe von 1,812 Millionen Franken wurden ein weiteres Mal nicht abgerufen.

Wirtschaftsförderung: Der Saldo des verfügbaren Fonds für neue Regionalpolitik beträgt Ende 2018 15,8 Millionen Franken.

Kostenstelle Amt für den Arbeitsmarkt: In dieser Kostenstelle ist die Bekämpfung der Schwarzarbeit ein wichtiger Punkt. Die 7,5 Vollzeitstellen für Inspektoren entsprechen der Anzahl der Rechnung 2017 und dem Budget 2018. In der laufenden Gesetzesänderung über die Beschäftigung und den Arbeitsmarkt wird diesem Thema grosse Bedeutung beigemessen. Der Saldo des Beschäftigungsfonds beträgt Ende 2018 6,2 Millionen Franken.

Kostenstellen Kaufmännische Berufsschule und Gewerbliche und Kaufmännische Berufsschule: Die Schliessung einer deutschsprachigen Maturitätsklasse respektive einer Klasse für Detailhandelsassistenten sowie die Nichteröffnung einer Berufsmaturitätsklasse bewirken einen Minderaufwand der Gehaltskosten Lehrkräfte um 307 525 Franken respektive um 348 038 Franken.

Bei den Kostenstellen Hochschule für Technik und Architektur und Hochschule für Gesundheit und Hochschule für Soziale Arbeit sind Beiträge zur Speisung der Forschungs- und Entwicklungsfonds HES-SO Fribourg in der Höhe von 2,8 Millionen Franken verbucht.

Amt für Energie: Der Saldo des Energiefonds beträgt Ende 2018 49,275 Millionen Franken.

Nach diesen Bemerkungen danke ich - auch im Namen meines Kollegen Benoît Piller - dem Volkswirtschaftsdirektor Olivier Curty und Herrn Generalsekretär Christoph Aegeter für den Empfang anlässlich unseres Besuchs vom 15. März.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Ich habe dem nichts hinzuzufügen. Ich möchte mich bei den Grossräten Herren und Piller für die sehr angenehme Zusammenarbeit bedanken.

> L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité 2018-CE-177

Direction de l'économie et de l'emploi (2018)

Rapporteur-e:	Herren-Schick Paul (<i>UDC/SVP, LA</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi
Préavis de la commission:	10.05.2019 (<i>BGC mai 2019, p. 789</i>)
Remarque:	Le rapport d'activité de chaque Direction fait l'objet d'un tiré à part qui constitue une annexe au présent Bulletin.

Discussion

Herren-Schick Paul (*UDC/SVP, LA*). Der Bericht der Volkswirtschaftsdirektion ist wie alle Jahre sehr komplett. Er zeigt viele interessante Tabellen, Zahlen und Statistiken.

Wirtschaftsförderungen: Von den 200 Dossiers, die im Jahre 2018 von der Wirtschaftsförderung begleitet wurden, wurden 31 Projekte umgesetzt. 6 Firmen aus der Schweiz und 14 Firmen aus dem Ausland stammend wurden gegründet. Zudem wurden 11 Firmenerweiterungen realisiert. Von den 422 angekündigten Arbeitsplätzen wurden schlussendlich 19 geschaffen.

Amt für den Arbeitsmarkt: Per 31. Dezember 2018 zählte der Kanton 7 787 Stellensuchende. 1 289 Personen schöpften ihren Anspruch auf Leistungen der ALV aus. Die Inspektion im Bereich Schwarzarbeit hat 494 Kontrollen durchgeführt, 1 101 Arbeitnehmende betreffend. 244 Unternehmen wurden angezeigt und 500 Arbeitnehmende waren davon betroffen.

Handelsregisteramt: Der Stand der aktiven eingetragenen Gesellschaften ist per 31. Dezember 2018 bei 21 922 Einheiten.

Amt für Energie: In Anwendung des Energiereglements wurden an 387 Projekte Förderungsbeiträge von insgesamt knapp 5,6 Millionen Franken gesprochen.

Wohnungsamt: Des Stand der Leerwohnungen betrug am 1. Juni 2018 2 228 Wohnungen, das sind 275 Wohnungen mehr als im Vorjahr.

Amt für Berufsbildung: Bei der Fachhochschule Westschweiz Freiburg HES-SO//FR ist festzustellen, dass die Hochschule für Technik und Architektur einen Schülerrückgang von 16 Personen zu verzeichnen hat, während die Hochschule für Gesundheit und Hochschule für Soziale Arbeit eine Zunahme von 11 respektive 6 Personen verzeichnen konnten.

Es bleibt mir, der Direktion, den Verfassern und den verantwortlichen Personen für diesen interessanten und ausführlichen Jahresbericht zu danken.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). J'ai trois questions à poser: la première concerne le parc d'innovation Bluefactory. Il y a un développement depuis de nombreuses années, le Grand Conseil a investi plusieurs millions dans cette infrastructure et il semblerait, en tout cas à mes yeux, que si le concept immobilier est sur les rails, ça ne semble au final qu'un projet immobilier et non pas un parc d'innovation. Est-ce que Monsieur le Conseiller d'Etat pourrait nous donner des informations rassurantes et nous confirmer que le parc d'innovation est également sur la bonne voie et qu'on ne se limite pas à des projets immobiliers.

Deuxièmement, l'année passée a été mis sur pied l'Observatoire du logement, pour recueillir certaines statistiques. Notamment, nous avons besoin d'une base légale. Or ce Grand Conseil a refusé l'adoption d'une loi sur le logement qui aurait permis cette base légale. Comment est-ce que la Direction compte-t-elle agir? Faire passer un projet de loi au Grand Conseil ou adopter un règlement qui permette d'obtenir justement les données statistiques dont nous avons besoin?

Troisièmement, la question de la bulle immobilière. J'avais posé une question au début de l'année 2019 à ce sujet. Le Conseil d'Etat avait tenté de rassurer un tout petit peu dans sa réponse en expliquant qu'à ses yeux, il y avait une légère détente, mais aucun souci de bulle immobilière. Depuis lors, que ce soit la FINMA, les médias ou certaines entités connues comme Fürst & Partner ont fait part de leurs soucis en expliquant que le parc de logements vacants était important - on parle d'une ville fantôme en Suisse de plus de 60'000 logements vides. Dans le canton de Fribourg il y a également de nombreux logements vides. Je réitère mes craintes et je pose la question au Commissaire du gouvernement pour savoir si entre la réponse de février ou/et la date d'aujourd'hui, il y a un changement; et la question de savoir si aujourd'hui on ne pourrait pas prendre des mesures, si oui quelles mesures ou être attentif à quoi, de manière à éviter une bulle immobilière, notamment dans le sud et le nord du canton, puisque l'explosion des constructions continue.

Jaquier Armand (PS/SP, GL). Mes liens d'intérêts, je suis secrétaire régional du Syndicat UNIA et je suis membre de la Commission de l'emploi et du marché du travail. Une des tâches importantes de la collectivité, c'est aider et soutenir notamment les chômeurs en fin de droit. Dans ce canton, c'est le fonds de l'emploi qui finance cette aide. Depuis sa mise en vigueur, l'argent qui arrive effectivement aux chômeurs en fin de droit a diminué drastiquement. Donc le but n'est pas atteint. Par contre, ... (*micro défectueux, suite inaudible*).

Herren-Schick Paul (UDC/SVP, LA). Ich glaube, die drei Fragen der Kollegen Mauron und Jaquier sind an den Herrn Regierungsvorteiler gerichtet.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Ich beantworte die Fragen der Grossräte Mauron und Jaquier sehr gerne.

Concernant Bluefactory SA, je peux rassurer le député Mauron. Je rappelle qu'il y a quand même derrière Bluefactory une charte qui doit être respectée, qui prévoit vraiment la construction d'un parc d'innovation et que ce sera beaucoup plus que juste un projet immobilier. Evidemment, ces dernières années, on a beaucoup travaillé notamment le plan d'affectation cantonal, on a beaucoup travaillé la gouvernance, mais en plus on a engagé de l'argent dans le développement culturel du site, en engageant un EPT à 0,5 % qui est donc en charge de l'animation du site. Chaque année, nous publions aussi un rapport sur le CO₂, ce qui est aussi une preuve. Il y a 1002 initiatives qui surgissent tous les jours sur le site, donc actuellement on ne peut qu'être rassurés par rapport au développement de ce site. Vous verrez, d'ici très peu de temps, il y aura les premiers chantiers et une fois les bâtiments construits, il faudra les remplir avec du contenu et ce sera vraiment l'enjeu. C'est là où le quartier prendra enfin vie et en fait je me réjouis beaucoup de ce moment-là. Mais je vous rassure, je vous renvoie encore une fois à la charte de Bluefactory qui dit clairement ce que le Conseil d'Etat, ce que le canton entend faire avec ce site.

Par rapport à l'Observatoire du logement, c'est vrai, ça avance bien, je remercie donc tous les participants. C'est un projet en partenariat privé-public par excellence. Il avance très bien. On a fixé un projet phare, un premier projet-pilote avec la ville de Fribourg, qui fournira des données beaucoup plus sophistiquées sur les chiffres clés en matière de logements dans notre canton. Il y a réellement un problème avec les données statistiques que l'on est en train de régler; des séances sont prévues notamment avec l'Autorité compétente pour la protection des données. On essaiera de trouver une solution, mais tout ça est en route. Je reste confiant: on trouvera des solutions, on obtiendra les données nécessaires. Il faut ces données pour avancer. Encore une fois, cet Observatoire du logement est un projet qui m'enchant beaucoup parce qu'en fait le privé y est beaucoup associé, donc là je peux aussi vous rassurer. Par rapport à la bulle immobilière, c'est vrai, on a répondu à une question, il n'y a pas très longtemps. On suit évidemment attentivement la situation sur le marché. Je pense que dans la réponse qu'on a donnée il y a quelques mois, on a clairement dit que si on constatait une bulle immobilière, ça serait quand même compliqué pour l'Etat d'agir. On n'était pas très sûr des moyens qu'a l'Etat à disposition pour agir. Pour le moment il faudrait passer

par l'aménagement du territoire. Mais je doute qu'on obtienne ici au Grand Conseil un appui par rapport à une intervention musclée sur les marchés. Je vous rappelle quand même qu'on parle là d'un marché qui, en règle générale, fonctionne bien. Actuellement on a vraiment la chance que les loyers sont en train de baisser, ce qui est vraiment quelque chose de bien et je pense qu'il faut continuer à observer la situation, quitte à attendre aussi les résultats de cet Observatoire.

Par rapport au député Jaquier, donc au fonds cantonal de l'emploi: je vous rends attentifs qu'on a un déficit d'environ 2,5 millions par année pour ce fonds-là, donc si on ne l'assainit pas, on n'aura plus d'argent d'ici deux ans. La bonne nouvelle est que si le projet fiscal cantonal est accepté, il sera réalimenté par 600'000 francs, ce qui donnerait un peu de souffle. Evidemment le soutien des chômeurs en fin de droit est une problématique, une problématique de tous les jours, mais je pense que ça serait un peu exagéré d'entrer dans le détail maintenant sur cette question. Je vous renvoie à la modification de la LEMT, qui est planifiée, qui sera traitée très prochainement au Conseil d'Etat, puis transmise à votre autorité et je pense qu'on aura le débat lors de la modification de la LEMT. En tout cas, je me réjouis déjà beaucoup. Par rapport à la formation professionnelle, validation des acquis, là aussi c'est un nouvel outil qu'on a à disposition, qu'on aimerait promouvoir. Comme vous le dites aussi, il y a plusieurs pistes qui sont envisagées, les premiers résultats sont satisfaisants, mais il y a encore de la matière à travailler.

> L'examen de ce rapport d'activité est terminé.

Rapport d'activité 2018-CE-177 Relations extérieures (2018)

Rapporteur-e:	Bourguet Gabrielle (<i>PDC/CVP, VE</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi
Remarque:	Ce rapport est intégré au rapport d'activité du Conseil d'Etat

Discussion

Bourguet Gabrielle (*PDC/CVP, VE*). La Commission des affaires extérieures (CAE) a examiné le rapport du Conseil d'Etat 2018 sur les relations extérieures lors de sa séance du 10 mai dernier. Elle a traité de cet objet en présence de M. le Conseiller d'Etat Olivier Curty, en charge des relations extérieures, et de M. Christian Favre, nouveau délégué aux relations extérieures du canton de Fribourg, dont les membres de la Commission ont eu le plaisir de faire la connaissance. Au nom de la Commission, je les remercie une nouvelle fois pour leur disponibilité et pour l'échange ouvert et constructif que nous avons pu partager. Je profite de saluer à la tribune la présence de M. le Délégué aux affaires extérieures, nouveau délégué, M. Favre.

La CAE remercie le Conseil d'Etat pour ce rapport qui réunit dans un même document les relations extérieures de toutes les Directions et offre une vue d'ensemble dans ce domaine. Comme nous l'avions déjà précisé l'année dernière, ce rapport doit être lu en relation avec le rapport du Conseil d'Etat, respectivement les rapports des Directions, qui offrent davantage de contenu sur les objets mentionnés dans le document qui nous occupe.

Sur la forme, on voit apparaître depuis l'année dernière, au début de ce rapport, un résumé des enjeux et objets prioritaires intercantonaux qui touchent notre canton. Cela répond à une demande de la CAE qui remercie vivement le Conseil d'Etat et les services pour sa prise en considération et le travail qu'elle a nécessitée. Nous pouvons relever dans ce chapitre la forte pression sur le fédéralisme helvétique et la tendance à une centralisation toujours plus forte. A noter également la bonne collaboration entre les cantons, collaboration à géométrie variable en fonction des objets. Ce chapitre fait également apparaître les objets prioritaires en 2018 pour le canton de Fribourg au niveau fédéral, la RFFA, la réforme de la RPT, la restructuration de l'Agroscope avec la création d'un campus central sur le site de Posieux, la politique des transports et le financement par la Confédération de l'Institut du fédéralisme de l'Université de Fribourg. Même s'il ne figurent pas dans le présent rapport, les thèmes de la sécurité et de la migration restent également des thèmes constants dans les relations intercantionales. La CAE a été impressionnée par le nombre de consultations auxquelles répond notre canton et par tout l'engagement et les efforts déployés pour le positionner sur la scène fédérale.

Pour continuer sur le fond, la CAE a échangé sur plusieurs objets:

- > Comme l'année dernière, l'Agroscope et la solution finalement retenue de n'avoir plus qu'un campus central sur le site de Posieux fut l'un des objets discutés en cours de séance. Monsieur le Commissaire a exposé qu'il y avait également des pôles très forts dans d'autres régions de Suisse (Zurich et Changins pour ne citer que deux exemples) et que le résultat obtenu est plutôt réjouissant au vu des discussions et des enjeux.
- > La clé de répartition dans le domaine de la RFFA, qui est liée à la taille financière du canton et qui n'a pas été remise en question au niveau fédéral.

- > L'importance de bien profiler Fribourg, non seulement ses entreprises, mais également ses instituts de formation et de recherche. Monsieur le Commissaire a répondu que de nombreux accords sont entretenus par l'Université, avec d'autres hautes écoles de par le monde. De même, de nombreuses personnalités viennent à Fribourg pour participer à des conférences (et de relever la rencontre de M. Frank-Walter Steinmeier, président de la République fédérale d'Allemagne, avec M. le Conseiller fédéral Alain Berset).
- > La collaboration avec les cantons voisins de Vaud et Berne, notamment dans le domaine des transports dans les zones périphériques du canton.
- > Sur la question du vote électronique, Monsieur le Commissaire a répondu que Fribourg reste pionnier dans ce domaine et continue à s'engager pour favoriser un passage rapide au vote électronique. Une conférence latine sur le numérique est également en train de se mettre en place. Le rôle moteur de Fribourg dans le domaine de la digitalisation a été salué.
- > Les implantations effectives d'entreprises dans le cadre du GGBA, dont Monsieur le Commissaire se dit satisfait.
- > La question de l'importance de positionner notre canton comme un canton bilingue et le souci constant de trouver des familles d'accueil pour les échanges linguistiques sont revenus sur la table cette année encore.
- > Enfin, la question de la collaboration avec la région d'Alsace qui se concentre essentiellement sur le domaine culturel.

En conclusion, la Commission des affaires extérieures remercie une nouvelle fois très sincèrement le Conseil d'Etat pour son rapport qui offre une vue globale et synthétique des relations extérieures de notre canton, avec en exergue les sujets d'importance stratégique.

En réitérant également nos sincères remerciements à M. le Conseiller d'Etat Olivier Curty et à M. Christian Favre pour leur disponibilité et pour la qualité de nos échanges, je vous invite, au nom de la Commission des affaires extérieures, à prendre acte de ce rapport.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Je souhaite remercier la Commission des affaires extérieures pour l'examen de ce rapport et en particulier sa présidente pour le parfait résumé de la discussion que nous avons eue ensemble. Merci infiniment.

- > L'examen de ce rapport d'activité est terminé.

Rapport d'activité 2019-GC-52

Commission des affaires extérieures du Grand Conseil (2018)

Rapporteur-e:	Bourguet Gabrielle (<i>PDC/CVP, VE</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi
Rapport/message:	10.05.2019 (<i>BGC mai 2019, p. 1039</i>)

Discussion

Bourguet Gabrielle (*PDC/CVP, VE*). J'ai le grand plaisir de vous présenter le rapport d'activité 2018 de la Commission des affaires extérieures. Cette Commission a siégé à quatre reprises pour traiter :

1. du rapport du Conseil d'Etat sur les relations extérieures;
2. de trois consultations sur des objets en cours de négociation : le projet de concordat national sur les jeux d'argent (CJA), le projet de modification de la Convention intercantonale sur les institutions sociales (CIIS) et le projet de Convention intercantonale sur le Service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier (SIERA);
3. de l'examen préalable du projet de loi portant adhésion du canton de Fribourg à la Convention intercantonale sur le Service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier (SIERA).

La CAE n'a participé à aucune CIP de consultation en 2018, les parlements de Vaud, Genève et Fribourg ayant renoncé à l'institution d'une telle commission pour la Convention SIERA.

J'ai eu le plaisir de représenter le canton de Fribourg au sein du Bureau interparlementaire de coordination (BIC), dont notre canton a assumé la vice-présidence en 2018. Le 21 septembre nous avons également participé à l'assemblée de la Conférence législative intercantonale (CLI), plateforme informelle d'échange, en compagnie de 15 autres cantons. La CLI a modifié son règlement de fonctionnement. Elle se dote d'un secrétariat permanent et prévoit le versement d'une contribution financière annuelle de 1500 frs. C'est le canton de Zurich qui a été choisi comme canton hôte de la CLI. Le règlement a introduit une procédure pour l'adoption d'avis concertés au sujet d'affaires intercantionales. Le canton de Fribourg s'est abstenu au

moment du vote sur le nouveau règlement. Les cantons latins ont déjà leur propre plateforme, qui est réglée, elle, par une convention intercantonale, la CoParl.

A noter encore que des membres de notre Grand Conseil sont membres de cinq commissions interparlementaires de contrôle qui sont listées dans le rapport, dont 2 membres de la CAE dans chaque commission. Une sixième devrait être prochainement nommée concernant la Convention SIERA. Ces membres rapportent régulièrement en séance des activités de ces commissions, donnant ainsi à la CAE une vue d'ensemble des activités intercantionales.

Je tiens à remercier très sincèrement tous les membres de la Commission des affaires extérieures, plus particulièrement sa vice-présidente, M^{me} Bernadette Haenni, avec qui j'échange régulièrement et son secrétaire, M. Reto Schmid pour son excellent travail. Un grand merci également à M. le Conseiller d'Etat Olivier Curty et à M. Christian Favre, délégué aux affaires extérieures, pour l'agréable collaboration avec notre Commission. Un merci particulier également à M. Alain Schaller, délégué aux affaires extérieures jusqu'en octobre 2018, pour l'excellente collaboration que nous avons entretenue.

Sur la base de ces considérations, je vous remercie, au nom de la CAE, de prendre acte de ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Comptes de l'Etat 2018-DFIN-37 Direction des finances (2018)

Rapporteur-e:	Kolly Gabriel (<i>UDC/SVP, GR</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Rapport/message:	25.03.2019 (<i>BGC mai 2019, p. 717</i>)
Préavis de la commission:	10.05.2019 (<i>BGC mai 2019, p. 789</i>)
Remarque:	Le compte détaillé de l'Etat fait l'objet d'un fascicule séparé qui constitue une annexe au présent Bulletin.

Examen de détail

Kolly Gabriel (*UDC/SVP, GR*). Les comptes 2018 de la Direction des finances donnent les résultats suivants : des produits en augmentation, à 1,942 mia aux comptes 2018, soit 58 mios de produits en plus (3,07 %) qu'au budget; des charges en hausse, à 197'427'832 frs aux comptes 2018, soit 33.8 mios de charges en plus (20,65 %) qu'au budget. Cela nous donne un excédent de revenus de 1,744 mia, soit une augmentation de revenus de 24 mios (1,39 %) par rapport au budget.

Je vous donne quelques points que nous avons soulignés au sein de la Commission.

Globalement les charges informatiques sont très variables dans tous les services.

La Direction occupait 448,16 EPT aux comptes 2018 contre 470,69 au budget 2018. La principale différence vient du SITel. Ce Service a enregistré 17 départs de collaborateurs-trices en 2018. A la fin 2018 il y avait 6 postes repourvus dont les titulaires n'étaient pas encore entrés en fonction et également 3 postes encore au concours. Cela réduit l'écart apparent de 9 EPT. Le délai moyen entre l'annonce de départ d'une personne et l'entrée en fonction de son successeur est de six mois mais peut atteindre une année. Ce délai de carence explique partiellement les différences entre les EPT au budget et aux comptes. A relever aussi trois cas d'échecs de recrutement en 2018, dont 1 irrésolu à ce jour, le facteur salarial jouant un rôle important.

En ce qui concerne les apprentis, il y en a 18 aux comptes contre 25 inscrits au budget. Il manque notamment 6 apprentis aux registres fonciers. Une démarche est en cours au sein de la Direction pour comprendre la situation et l'améliorer.

Les dividendes encaissés grâce aux participations de l'Etat ont plus que doublé. C'est principalement dû à la société des Salines Suisses du Rhin avec environ 250'000 frs de plus.

La part cantonale à l'impôt anticipé progresse, passant de 21,9 mios au budget à 28,7 mios aux comptes. Elle progresse toutefois dans une moindre mesure qu'en 2017, puisque cette position affichait un revenu de 37,2 mios. Pour rappel, l'explication tient dans des versements de dividendes et donc des prélèvements d'impôt plus élevés, mais des demandes de remboursements d'impôt relativement faibles, probablement en raison des taux d'intérêts négatifs que perçoivent les banques, contrairement à la Confédération. Cela dit, la Confédération ne s'étend pas en explications.

Au Service du personnel et d'organisation, nous devons signaler une augmentation de la masse salariale de 100'000 frs couplée à une diminution de l'effectif de 1 EPT. La Direction des finances explique ce paradoxe par la rémunération des heures supplémentaires et les compensations pour vacances non prises de l'ancien chef du personnel lors de son départ à la retraite.

Les impôts et amendes par suite de procédures en soustractions sont en augmentation de près de 4 mios. Ces montants sont dus à une augmentation des cas bien sûr, mais principalement à quelques gros cas de dénonciations spontanées en 2018.

Les revenus des registres fonciers augmentent de plus de 5 mios.

Un montant de 1.65 mio a été provisionné pour la reprise de la dette de la fondation du château de Gruyère.

Les prêts au SICHH sont amortis de 2,5 mios, celui à Ftth de 2 mios. Les incertitudes concernant ces deux objets poussent la Direction à accélérer leur amortissement.

Godel Georges, Directeur des finances. Je remercie le Rapporteur de la Commission pour son rapport circonstancié, je n'ai rien à ajouter en l'état.

> L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité 2018-CE-177

Direction des finances (2018)

Rapporteur-e:	Kolly Gabriel (<i>UDC/SVP, GR</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Préavis de la commission:	10.05.2019 (<i>BGC mai 2019, p. 789</i>)
Remarque:	Le rapport d'activité de chaque Direction fait l'objet d'un tiré à part qui constitue une annexe au présent Bulletin.

Discussion

Kolly Gabriel (*UDC/SVP, GR*). Le rapport d'activité de la Direction des finances est fourni et précis. Les deux principaux dossiers traités par la Direction durant l'année 2018 sont la réforme fiscale des entreprises et bien sûr l'avant-projet sur la réforme de la Caisse de pension.

L'AFin ayant préavisé 60 dossiers avec une incidence financière sur l'Etat de Fribourg.

Le SITel a traité 49 projets en 2018 – la liste par importance financière est des plus intéressantes. A noter que la Direction s'est posé la question d'un crédit d'engagement pour les montants informatiques. Un état des lieux va être effectué pour avancer sur ce dossier.

Berset Solange (*PS/SP, SC*). J'ai lu attentivement le rapport d'activité du Conseil d'Etat concernant le SITel. On peut constater qu'un grand nombre de commissions sont formées pour accompagner et suivre le SITel en passant par le renforcement des prérogatives de la Commission informatique, en l'impliquant davantage dans le processus budgétaire et en la dotant d'un bureau. Des nouveaux principes de gouvernance ont aussi été mis en pratique. Il a été constitué également une nouvelle commission spécialisée qui est la commission des secrétaires généraux pour l'informatique. En lien avec la réorganisation du SITel, le domaine des finances et de la comptabilité a été renforcé et constitué aussi en tant que secteur au sein de la section gouvernance. L'année 2018 a donc été caractérisée par la mise en place d'un système de réallocation budgétaire incluant le SITel et ses services. Il y a aussi eu un groupe de travail AFin-SITel, qui a été initialisé pour l'analyse des finances, je suppose. Il est mentionné également que l'année 2018 a été l'occasion de positionner le SITel comme employeur attractif. On peut lire qu'il y a eu des activités pour développer la vie sociale au SITel pour l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs ainsi que des ateliers de réflexion pour les chefs de secteurs et la direction.

Ce qui m'interpelle c'est que depuis de nombreuses années le SITel est toujours en restructuration. Après les licenciements dont on a beaucoup parlé, j'ai appris qu'il y avait toujours un taux de rotation du personnel qui est important. Il n'y a aucune information dans le rapport d'activité. Il semble aussi que les collaboratrices et collaborateurs n'osent plus parler, de peur de se faire licencier. Je pose ainsi la question de savoir si les postes supprimés ont été remplacés par des mandats externes auprès peut-être d'entreprises qui, je le relève en passant, ne paient peut-être pas d'impôt dans notre canton. J'aimerais aussi savoir s'il est possible de connaître le nombre de collaboratrices et collaborateurs qui n'habitent pas dans notre canton et pour qui on paie des salaires qui sont très élevés.

Bref, tout le monde parle d'avoir un canton fort, mais j'aimerais savoir qu'est-ce qu'on fait concrètement pour que le SITel devienne un fleuron et une référence dans le domaine et non pas un service en permanente restructuration et dont l'image reste toujours négative. On rajoute des commissions, des groupes de travail, un bureau ... est-ce suffisant? La question doit vraiment être posée.

Pour terminer, je n'ai pas trouvé qui contrôle vraiment le SITel, Monsieur le Commissaire? Qui a la vision d'ensemble nécessaire à un fonctionnement optimal de ce Service ? Avec en plus le défi de la digitalisation, il est important que nous ayons l'assurance que le SITel a toutes les compétences et les ressources pour relever ce défi. Pour l'instant, il y a beaucoup de questions et peu de réponses concrètes.

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). Dans mon rapport sur les comptes, j'ai donné un certain état des lieux des postes au sein du SITel, notamment des postes à repourvoir. Dans les informations complémentaires, au niveau du SITel aux comptes 2018, on est à 123,18 EPT; aux comptes 2017 on était à 125,74 EPT, ce qui fait une différence de 2,56 EPT. Je me limite à ces remarques, le reste des questions étant adressées à Monsieur le Commissaire du gouvernement.

Godel Georges, Directeur des finances. Merci à Madame la Députée Solange Berset pour ses questions importantes. Tout d'abord, j'aimerais simplement dire que s'il y a des restructurations qui durent, je vous rassure, elles vont encore durer. L'informatique évolue tous les jours, est en perpétuelle restructuration et tout le monde connaît ça. D'où la difficulté de trouver des collaborateurs parce que le marché des ingénieurs, d'une manière générale, permettez-moi l'expression, est sec dans tous les domaines. C'est un peu la même chose pour les ponts et chaussées, on a du mal à trouver des ingénieurs, d'une manière générale. Je dis clairement qu'il manque une génération. Et puis, le Conseil d'Etat a pris ses responsabilités dans le sens qu'il a développé une stratégie. C'est moi-même qui ai demandé au nouveau directeur de préparer une stratégie qui a été avalisée par le Conseil d'Etat. Dans cette stratégie, on veut maîtriser à l'interne les projets, mais le développement, clairement, est confié à l'extérieur, parce que si vous donnez, si vous engagez du personnel pour développer un projet à l'interne, à la fin de ce projet, que faites-vous du collaborateur? Il vaut mieux, pour développer, avoir des ressources externes, mais de maîtriser le reste à l'interne. C'est la stratégie que nous avons développée et que nous pensons totalement juste. Evidemment, ça a eu des conséquences: le taux de rotation a été important, il ne faut pas se le cacher, mais je pense que d'une manière générale, en tout cas les échos que j'ai de l'ensemble des services de l'Etat, c'est positif. Comment est-ce que je le sais? Nous maîtrisons la situation parce que nous avons une Commission informatique que j'ai le plaisir de présider. Dans cette Commission informatique, il y a encore un deuxième conseiller d'Etat, le Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions et en plus de cette Commission informatique, nous avons un Bureau de la Commission pour débayer le terrain, les projets vont tellement vite. La prochaine séance de ce Bureau que je préside a même lieu demain. En font également partie le Directeur de l'aménagement, le chef du SITel, la cheffe du personnel et je crois pouvoir dire que nous avons une vision d'ensemble très claire, c'est important pour la digitalisation de ce canton. D'ailleurs tout à l'heure Madame la Députée Bourguet a dit que nous étions une référence au niveau des cantons romands, en matière de développement de la digitalisation. Voilà ce que je peux répondre à la question qui a été posée.

> L'examen de ce rapport d'activité est terminé.

Rapport et comptes 2019-DFIN-29 Banque cantonale de Fribourg (2018)

Rapporteur-e:	Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Préavis de la commission:	10.05.2019 (BGC mai 2019, p. 789)
Remarque:	Ce rapport fait l'objet d'une brochure séparée.

Discussion et vote

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). Dans ce 126^e rapport de gestion de la Banque cantonale de Fribourg nous avons une vue complète du fonctionnement de la Banque, agrémentée de superbes photos.

En 2018, la Banque a pu compter sur 10 500 nouveaux clients. Elle a versé aux communes, aux paroisses et au canton le montant total de 69 millions.

Les chiffres de la Banque ont progressé pour la 25^e année d'affilée. Le total des produits d'exploitation est en augmentation de 7,1 millions à 277 millions, les charges d'exploitation augmentent de 2,1 millions à 95,4 millions de francs. Le résultat net atteint 128,7 millions de francs et le bilan progresse de 930 millions à 22,9 milliards.

C'est la première année complète pilotée par le nouveau conseil d'administration, en partie sélectionné et désigné par le Grand Conseil.

Il faut également souligner les promotions au rang de directrice/directeur de M^{me} Anne Maillard, cheffe de la division Réseau et membre de la direction générale, et de Cédric Yerly, chef de la division Support Marché et membre de la direction.

En 2018, la Banque a contribué pour 3,6 millions de francs au développement de la culture, du sport et de la formation. Tous les trois jours en moyenne, une manifestation est soutenue par la Banque dans le canton.

Au nom de la Commission des finances et de gestion, je vous demande d'accepter le rapport et les comptes de la Banque cantonale de Fribourg.

Godel Georges, Directeur des finances. Je remercie le rapporteur de la Commission. Je crois que tout a été dit. Je relève en particulier l'évolution des bénéfices qui arrivent dans les caisses de l'Etat, puisqu'en 2012 nous avons 30 millions et que dans les comptes 2019 nous aurons 48 millions. J'espère que cela puisse évoluer encore dans les années futures. L'avenir nous le dira.

> Au vote, le rapport et les comptes 2018 de la Banque cantonale sont adoptés par 67 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 67.*

Comptes de l'Etat 2018-DFIN-37 Pouvoir exécutif - Chancellerie (2018)

Rapporteur-e:	Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Rapport/message:	25.03.2019 (BGC mai 2019, p. 717)
Préavis de la commission:	10.05.2019 (BGC mai 2019, p. 789)
Remarque:	Le compte détaillé de l'Etat fait l'objet d'un fascicule séparé qui constitue une annexe au présent Bulletin.

Examen de détail

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). Les comptes de la Chancellerie montrent une baisse de l'excédent de charges de plus de 400 000 frs. Cela s'explique principalement par des revenus en hausse, une baisse du traitement du personnel due à certains transferts de compétence, notamment avec le SITel. Les EPT de la Chancellerie doivent être mis à jour en tenant compte des postes transférés. Cela donnera plus de clarté aux comptes. A noter également que la Chancellerie « partage » un apprenti avec le Service d'achat du matériel et des imprimés (SAMI).

Les travaux informatiques effectués par des tiers sont en augmentation de 98 510 frs. Ce montant est couvert par une subvention fédérale pour la certification du vote électronique.

A noter également un versement aux provisions, notamment pour la mise à jour du SyGEV, site qui fournit les résultats des votations et élections, pour qu'il soit utilisable et plus pratique avec les mobiles.

> L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité 2018-CE-177 Chancellerie d'Etat (2018)

Rapporteur-e:	Kolly Gabriel (<i>UDC/SVP, GR</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Préavis de la commission:	10.05.2019 (<i>BGC mai 2019, p. 789</i>)
Remarque:	Le rapport d'activité de chaque Direction fait l'objet d'un tiré à part qui constitue une annexe au présent Bulletin.

Discussion

Kolly Gabriel (*UDC/SVP, GR*). Le rapport concernant la Chancellerie est des plus intéressants. Pour commencer, quelques chiffres: trois cent vingt communiqués de presse, soixante-six conférences de presse. Notre canton communique, diffuse, est présent. Ces communiqués et conférences de presse ont été très souvent repris sur les réseaux sociaux. On nous l'explique dans le rapport et bien sûr dans le site internet du canton. Concernant le site internet mis en place le 31 août 2018, de nombreux problèmes ont été signalés. Le moteur de recherche n'est pas des plus efficaces, mais on nous a informés qu'un grand travail d'implémentation était en cours. Des approches techniques différentes sont également nécessaires pour améliorer la recherche. Le suivi est donc en cours et le site devrait s'améliorer.

Au SAMI, il est intéressant de relever les achats de matériel certifié FSC avec mention ECO et fabriqué en Suisse. Des économies ont été faites en configurant et en attribuant à une nouvelle société des travaux d'impression réalisés en interne. On peut saluer ces économies.

Enfin sur l'ensemble des services de la Chancellerie on a une augmentation de 1,98 EPT par rapport aux comptes 2017.

Bonny David (*PS/SP, SC*). Nous avons dit que Fribourg était parmi les meilleurs cantons romands pour la digitalisation. Je regardais M. Godel qui disait ceci et j'ai vu ensuite le grand classeur papier de M. Curty sur son bureau. Je me disais donc qu'il y avait encore quelques efforts à faire.

Concernant le site internet, cela a été relevé, il y a un problème avec le moteur de recherche. On dit que l'on va l'améliorer, mais cela fait maintenant deux ans qu'on cherche à améliorer. Ce n'est pas bon avec tous les moyens que l'on met. Je trouve intéressant qu'il y ait les résultats des votations, quand on les trouve. Il y a eu par exemple une votation à Bulle et j'étais intéressé à voir les résultats. Je dois avouer que je ne les ai jamais trouvés sur le site. On me dit qu'on sélectionne certaines votations, mais est-ce qu'on n'arriverait pas à centraliser avec les communes, avoir quelque chose de clair? On a un site de référence. S'il y a une élection dans une commune les résultats pourraient être systématiquement reportés à la Chancellerie. Merci de faire un effort pour ce site internet.

Kolly Gabriel (*UDC/SVP, GR*). Sur ce point-là, je ne peux que rejoindre les propos du député Bonny. C'est un point qui a aussi été en partie discuté au sein de la Commission et nous sommes également en attente de meilleurs résultats.

Godel Georges, Directeur des finances. Je n'ai pas beaucoup à rajouter si ce n'est que cela ne fait pas deux ans qu'il y a des problèmes. Le nouveau site a été mis en vigueur en 2018 et la Chancelière a informé le Conseil d'Etat que des mesures étaient prises pour améliorer la situation. C'est vrai que lorsque l'on attend, le temps paraît toujours très long, mais ça viendra.

En ce qui concerne les votes, j'en ferai part à M^{me} la Chancelière, voire au Conseil d'Etat pour améliorer la situation, s'il y a des améliorations possibles. Au niveau de la digitalisation, le Conseil d'Etat a pris des mesures puisqu'il travaille en collaboration avec les communes dans le but d'éviter que chacun ait ses propres programmes. Il faut vraiment qu'on ait une stratégie claire entre l'Etat et les communes. Je crois sincèrement que cela sera aussi bien pour l'Etat que pour les communes d'avoir une même stratégie, une même philosophie pour être efficace et pour avancer rapidement.

> L'examen de ce rapport d'activité est terminé.

Comptes de l'Etat 2018-DFIN-37 Pouvoir exécutif - Conseil d'Etat (2018)

Rapporteur-e:	Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Rapport/message:	25.03.2019 (BGC mai 2019, p. 717)
Préavis de la commission:	10.05.2019 (BGC mai 2019, p. 789)
Remarque:	Le compte détaillé de l'Etat fait l'objet d'un fascicule séparé qui constitue une annexe au présent Bulletin.

Examen de détail

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). Les comptes du Conseil d'Etat bouclent avec des charges en augmentation de 450 000 frs par rapport au budget 2018.

Dans les récupérations des traitements, il y a 100 000 frs d'entrées en moins en raison d'une budgétisation trop optimiste. Ces montants sont récupérés des mandats des conseillers d'Etat dans les conseils d'administration.

Un prélèvement sur provision de 250 000 frs a été repoussé à cette année et sera utilisé pour la Fête des vigneronns.

> L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité 2018-CE-177 Conseil d'Etat (2018)

Rapporteur-e:	Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Préavis de la commission:	10.05.2019 (BGC mai 2019, p. 789)
Remarque:	Le rapport d'activité de chaque Direction fait l'objet d'un tiré à part qui constitue une annexe au présent Bulletin.

Discussion

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). Le rapport 2018 du Conseil d'Etat est très riche en informations et reflète les nombreuses activités de notre gouvernement. Des points de situations précis sur l'avancement du programme de législature sont clairement expliqués et argumentés.

J'en retiendrais deux qui me semblent importants: Fribourg 4.0 et les nombreux montants investis qui en découlent ainsi que le positionnement de notre canton dans l'agro-alimentaire avec un certain nombre d'avancées en 2018, notamment dans le volet économique et le Cluster Food & Nutrition.

Enfin il est toujours intéressant de voir quelles lois adoptées par notre canton impacteront la vie des citoyens.

> L'examen de ce rapport d'activité est terminé.

Comptes de l'Etat 2018-DFIN-37 Pouvoir législatif (2018)

Rapporteur-e:	Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Mireille Hayoz, Secrétaire générale du Grand Conseil.
Rapport/message:	25.03.2019 (BGC mai 2019, p. 717)
Préavis de la commission:	10.05.2019 (BGC mai 2019, p. 789)
Remarque:	Mireille Hayoz, secrétaire générale du Grand Conseil, représente le Pouvoir législatif

Examen de détail

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). Le budget du Secrétariat du Grand Conseil est des plus stables.

Il faut signaler le versement des indemnités et des déplacements d'octobre et de novembre encore à fin 2018 car une migration informatique en fin d'année laissait craindre quelques problèmes.

A noter également certains montants en baisse suite à l'introduction du parlement sans papier.

> L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

Comptes de l'Etat 2018-DFIN-37 Direction de la santé et des affaires sociales (2018)

Rapporteur-e:	Gobet Nadine (PLR/FDP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales
Rapport/message:	25.03.2019 (BGC mai 2019, p. 717)
Préavis de la commission:	10.05.2019 (BGC mai 2019, p. 789)
Remarque:	Le compte détaillé de l'Etat fait l'objet d'un fascicule séparé qui constitue une annexe au présent Bulletin.

Examen de détail

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). Les comptes 2018 de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) bouclent avec un excédent de charges de 710 millions, soit une augmentation de 17 millions par rapport au budget. Au plan des charges, l'écart entre budget et comptes est de plus de 45 millions, alors qu'au plan des revenus il est de plus de 28 millions.

Les principales causes de l'écart de l'excédent de charges avec le budget s'expliquent par la constitution de provisions pour un montant total de 24 millions, d'une part pour les hospitalisations dans des cliniques privées hors canton (Vaud et Genève), d'autre part, pour le HFR et les EMS. Il y a des charges supplémentaires pour les subventions à l'assurance-maladie de 4,2 millions en net. Ces charges supplémentaires sont partiellement compensées par des charges inférieures ou des recettes supérieures dans les domaines suivants : HFR avec moins 4 millions et prestations complémentaires avec moins 3.8 millions.

L'effectif du personnel est en hausse de 3,94 EPT par rapport au budget, avec moins 0,52 EPT au sein de l'administration centrale et plus 4,46 EPT affectés à l'EMS Les Camélias, mais intégralement couverts par des recettes supplémentaires.

J'ai encore quelques commentaires sur des centres de charges qui méritent des précisions. Au Service de la santé publique, l'excédent de charges est en hausse de 13 882 000 frs par rapport au budget, soit plus 4 %. Comme je viens de le mentionner, ce sont les versements aux provisions qui expliquent essentiellement la différence. Une première provision de 7 millions est constituée face aux prétentions de certaines cliniques privées genevoises et vaudoises qui n'ont pas adressé de factures au canton de Fribourg pour la prise en charge de la part cantonale pour des prestations fournies à des patients fribourgeois durant les années 2012 à 2017. Les factures ont été intégralement adressées aux assureurs privés. Ces cliniques se sont basées à tort sur la pratique du canton de Vaud qui, dans de tels cas, ne paie pas la part LAMal. Afin de régler ce problème, les factures individuelles relatives à chaque patient n'étant pas encore parvenues à la DSAS, une provision a été constituée.

Concernant la provision de 15 millions en faveur du HFR: on peut signaler que le Conseil d'Etat a décidé de prévoir une aide en faveur du HFR dans la situation du déficit cumulé au bilan, qui dépasse de 18,8 millions les 3 % de charges annuelles d'exploitation au 31 décembre 2018. Il faut rappeler que dans une telle situation, l'article 8 de la loi sur le financement des hôpitaux exige que des mesures soient prises par l'établissement. Dans le cas présent, il s'agit d'une décision du Conseil

d'Etat prise lors du bouclage des comptes 2018, qui ne se base ni sur un pourcentage ni sur une formule quelconque. C'est une aide que le Conseil d'Etat a décidé d'apporter dans ce contexte où le HFR se voit obligé de prendre des mesures pour endiguer son déficit cumulé. Il a été précisé qu'avant de verser cette aide, le Conseil d'Etat attend l'effet des mesures d'économies en cours de mise en oeuvre.

Le récent accord conclu avec les assureurs-maladie liés à tarifsuisse sur le tarif de base pour les années 2012 à 2019 permet enfin de disposer d'éléments financiers fiables. Ainsi, pour les années 2012 à 2017, les réserves constituées par l'Etat suffiront à honorer les créances du HFR envers les assureurs.

A relever que la facture globale des hospitalisations hors canton est inférieure au budget de 1,2 million. Et que la participation totale de l'Etat en faveur du HFR est en recul. Elle s'élève à 160,9 millions nets. En comparaison, elle s'élevait à 164,8 millions nets aux comptes 2017.

Enfin, le financement transitoire assuré par l'Etat est de 29,6 millions en 2018 contre 26,8 millions en 2017. L'augmentation de 2,7 millions couvre les automatismes salariaux 2017 et 2018. On constate ainsi que ce financement transitoire est en augmentation, alors qu'il aurait dû cesser à fin 2017.

Concernant les assurances sociales, les subventions cantonales pour l'assurance-maladie sont supérieures de 3,8 millions par rapport au budget. Aux comptes 2018 pour l'assurance-maladie, 66,6 millions de coûts nets sont à la charge de l'Etat, après déduction des subventions fédérales, alors qu'un montant net de 62,4 millions avait été budgété, soit une différence de 4,2 millions. En 2017, le système a été modifié pour réduire les effets de seuil, le nombre de taux de réduction a été porté à 60 contre 4 avec des effets financiers difficiles à estimer car la réalité 2017 n'était pas connue lors de l'élaboration du budget 2018.

Pour terminer, le financement du contentieux des assurances maladie est en hausse de 14 %. Le montant des créances transmises à l'Etat par les assureurs-maladie en raison d'actes de défaut de biens augmente, atteignant 14,6 millions contre 12,8 prévus au budget. Selon la LAMal, les cantons doivent prendre en charge 85 % des créances de primes, des participations aux coûts, des intérêts moratoires et des frais de poursuite figurant sur les actes de défaut de biens.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie M^{me} la Rapporteur pour son excellent travail et je n'ai rien à rajouter.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). J'espère que j'interviens au bon moment. On a appris qu'une économie a été réalisée suite à la fermeture du centre pour les réfugiés des Passereaux à Broc.

Je sais qu'il y avait environ 300 000 frs qui étaient prévus au budget pour l'entretien du bâtiment de la Rosière à Grolley. Ils n'ont pas été utilisés parce qu'il y a plus de frais maintenant à la suite des dégradations de la maison due à une mauvaise utilisation. Comment va-t-on faire pour cet entretien? Est-ce un nouveau crédit qui va être mis au budget 2020? Comment va-t-on faire pour réparer ce bâtiment, vu qu'on n'a finalement pas utilisé ces 300 000 frs?

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). Je n'ai pas de réponse à donner à M. Ducotterd, n'étant pas au clair avec ce genre de détails. Je m'en réfère à M^{me} la Commissaire.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Il n'y a pas d'économie avec la fermeture des Passereaux à Broc en 2018 puisque la fermeture est annoncée pour juillet de cette année. C'est donc sur 2019 qu'il y aura une économie et ce n'est pas une fermeture mais une suspension de l'activité pour deux ans.

En ce qui concerne les travaux à Grolley, ils n'ont pas pu être effectués en 2018. Il y a des discussions qui ont lieu entre le propriétaire et l'Etat, en l'occurrence le Service des bâtiments. Il y a eu des factures pour 69 000 frs de travaux qui ont été effectués en 2018 et on a un report de crédit de 2018 sur 2019 de 365 000 frs pour faire les travaux d'assainissement des installations sanitaires. Une séance aura lieu demain pour planifier la date des travaux à effectuer dans ce cadre-là. Cela devrait donc suivre prochainement.

> L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité 2018-CE-177

Direction de la santé et des affaires sociales (2018)

Rapporteur-e:	Gobet Nadine (PLR/FDP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales
Préavis de la commission:	10.05.2019 (BGC mai 2019, p. 789)
Remarque:	Le rapport d'activité de chaque Direction fait l'objet d'un tiré à part qui constitue une annexe au présent Bulletin.

Discussion

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). Je me contenterai de signaler trois éléments :

1. Avec l'adhésion à la communauté de référence Cara, le projet de cybersanté a franchi une étape importante. Pour rappel, l'introduction du dossier électronique du patient (DEP) rend obligatoire l'adhésion à une communauté de référence. Le Grand Conseil sera saisi cet automne du projet de loi qui règlera les modalités du DEP, en consultation jusqu'à fin juin. Le délai fixé aux hôpitaux pour l'introduction du DEP est 2020, les autres institutions bénéficiant d'un délai jusqu'en 2022. La plate-forme Cara a été mise au point par La Poste. D'autres cantons adhéreront à d'autres plateformes, mais les données seront interchangeables.
2. Le nombre de demandes de garanties de paiement pour des hospitalisations hors canton a augmenté en 2018 : le Service du médecin cantonal a traité 565 demandes de plus qu'en 2017. Dans un peu plus de la moitié des cas, les garanties de paiement sont limitées au tarif de référence de 55%, car il n'y a aucune raison médicale pour un traitement dans un autre canton.
3. La réorganisation des soins médicaux scolaires est un important projet pour les communes. La stratégie Frimesco doit être mise en oeuvre dans un délai de trois ans. Les communes ont été informées par lettre et doivent se coordonner d'ici 2021.

Mäder-Brühlhart Bernadette (VCG/MLG, SE). Mit Befriedigung habe ich Kenntnis genommen von den zahlreichen Anstrengungen und Projekten, die zum Wohle der Freiburgerinnen und Freiburger am Laufen sind, sei dies im Bericht Gesundheit oder auch im sozialen Bereich. Wie viele davon in geeigneter Zeit zu Ende geführt werden können oder konnten, hängt wie üblich von den finanziellen Mitteln ab. Und hier stellt sich mir die generelle Frage - wieder einmal mehr -: Werden die nötigen finanziellen Mittel zur Realisierung gesprochen und auch eingesetzt oder kam mehrheitlich der Rotstift zum Zuge?

Zwei Punkte sind mir bei der Lektüre des Berichts speziell aufgefallen. Der erste betrifft die Hilfe an bedürftige Personen. Rund 9 900 hilfsbedürftige Personen zählte unser Kanton im letzten Jahr. Im Jahre 2017 waren es noch 169 Personen weniger, die Zahl ist also weiterhin steigend. Gleichzeitig wird im Bericht ersichtlich, dass für 2 300 Arbeitnehmende ein ungenügendes Einkommen der Grund für ihre missliche Lage darstellt. Bei der Ankurbelung der Wirtschaft muss also in Zukunft dringend auch auf die Sozialverträglichkeit der Firmen geachtet werden.

Was die Prävention und Bekämpfung von Armut anbelangt, so steht im Bericht lediglich, dass die Arbeiten für die zweite Ausgabe des Armutsberichts in Angriff genommen wurden und eine Fotoausstellung zum Thema Armut organisiert wurde. Beides ist sinnvoll und wichtig, aber genügen eine Fotoausstellung und ein neuer Bericht zur Bekämpfung von Armut? Welche prospektiven Handlungsansätze aus dem ersten Armutsbericht 2016 wurden in der Zwischenzeit konkret angegangen und welches werden die nächsten Schritte sein?

Wenn man von Armutsprävention spricht, kommt man nicht um die Kinder herum. Auch die Kinderschutzmassnahmen verzeichnen einen Anstieg, von 209 Kindern und Jugendlichen auf fast 1 900. Im Ganzen kam es zu über 3 100 Kinderschutzsituationen. Solche Situationen hängen sehr häufig direkt mit Familienarmut zusammen. Sie sind auf der einen Seite für die Betroffenen sehr belastend und für den Staat kostspielig. Wie viel intelligenter wäre es doch, mehr Mittel in eine Politik der Frühen Kindheit zu investieren, statt erst zu löschen, wenn es schon brennt!

Der zweite Punkt betrifft Senior+. Im Bericht wird auf drei Massnahmen eingegangen, wobei der Massnahmenplan rund 25 Massnahmen vorsieht. Eine Auswertung des Massnahmenplans soll im Jahre 2020 folgen. Deshalb stellt sich uns die Frage, wie es um den allgemeinen Fortschritt der geplanten Massnahmen von Senior+ steht? Ist seine Umsetzung im Verzug oder ist sie im Plan? Bleibt eine Auswertung im Jahre 2020 realistisch?

Mit diesen Fragen habe ich geschlossen.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). Je remercie M^{me} Mäder pour ses questions. Ce sont des questions d'ordre général qui n'ont pas fait l'objet de discussion dans le cadre de la Commission. Je m'en réfère à M^{me} la Commissaire pour les réponses.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. La lutte contre la pauvreté est un thème extrêmement important. Nous avons réalisé le premier rapport avec toute une série de mesures à mettre en place. Je rappelle que cette pauvreté finalement est une problématique multidimensionnelle et le plan d'action prévoyait des actions menées conjointement par plusieurs Directions, voire aussi sur plusieurs niveaux, ce qui a été réalisé durant ces dernières années. Nous nous étions engagés pour des mesures dans six domaines: les mesures de ressources économiques, de santé, de travail, de famille, d'éducation, formation et culture et de logement. Dans l'ensemble de ces domaines, de nombreuses mesures ont été mises en place. Je n'en prendrais peut-être que l'une ou l'autre pour annoncer que le projet des prestations complémentaires pour familles est en cours de finalisation. Nous avons dû le réadapter encore une fois par rapport aux décisions que les Chambres fédérales viennent de prendre au sujet de la modification des prestations complémentaires. Nous venons d'obtenir les ordonnances du Département fédéral de l'intérieur (DFI). Nous avons besoin de deux ou trois semaines pour réactualiser le rapport sous cet angle-là. Nous pourrions ensuite le soumettre au Conseil d'Etat pour une autorisation de mise en consultation.

Nous avons également mis en place le plan d'action contre le jeu excessif et le surendettement, un problème qui concerne toutes les tranches d'âge et qui est effectivement extrêmement important.

Nous sommes à bout touchant avec l'élaboration de la loi sur l'aide sociale. Elle est devant le comité de pilotage pour la lecture finale pour ensuite pouvoir la mettre en consultation.

Dans le domaine de la santé, nous avons mis en place un dispositif cantonal d'indications pour les addictions. Les différentes stratégies, que ce soit la stratégie cantonale en matière de prévention et de promotion de la santé, la stratégie de prévention du tabagisme, le programme "Je mange bien, je bouge bien", le plan cantonal action alcool (PCAA) ou santé à l'école, migration et santé mentale, ces programmes sont maintenant validés, nous sommes en train de les mettre en oeuvre dans les différentes Directions par rapport aux mesures, selon la manière dont elles sont concernées.

La stratégie en matière de politique cantonale d'aide aux chômeurs et chômeuses longue durée est mise en oeuvre. Il y a eu une évaluation, un ajustement des programmes des PI+, donc des Pôles Insertion, avec un excellent bilan sur ces Pôles Insertion+. Je rappelle que dans trois régions du canton nous avons des pôles composés d'un assistant social et d'un conseiller ORP pour prendre en charge les personnes qui sont de manière durable soit à l'aide sociale, soit au chômage.

Nous avons mis en oeuvre le plan pour l'égalité entre les hommes et les femmes au sein de l'administration cantonale.

Au niveau de l'école, il y a de nombreuses mesures qui ont été faites. La nouvelle loi scolaire est mise en oeuvre avec un renforcement des postes de RE. Il y a la mise en oeuvre du programme "Intégration cantonale" qui est aussi en bonne voie. Il y a le lancement du programme "Envole-moi" en faveur de la formation et de l'insertion professionnelle des jeunes dans le domaine de l'asile. Il y a la pérennisation de la mesure "Avenir 20-25 ans" qui a pour objectif de soutenir les jeunes et un soutien à la carte culture; il y a également le projet "Culture et Ecole" qui est mis en place. Le projet des relations avec les parents, "Conseil des parents", a aussi été mis en place.

En ce qui concerne le logement: toutes les mesures en lien avec le forum du logement, les mesures d'insertion logement à l'aide sociale et une convention de garantie de loyer signée entre les régies et les services sociaux constituent toute une série de mesures importantes qui ont été mises en place. Nous allons durant l'année prochaine monitorer ce plan d'action pour voir quelles sont les mesures qui doivent être poursuivies, qui doivent être adaptées. Vous allez prochainement avoir une modification de la loi sur l'aide sociale permettant d'obtenir les données anonymisées des services des contributions, ce qui nous permettra ensuite de rassembler les données, de les consolider, d'analyser et de venir avec un nouveau rapport pour 2021. Rapport veut dire évidemment aussi un plan de mesures à mettre en oeuvre pour poursuivre le travail qui est déjà effectué.

En ce qui concerne le projet Seniors+, un énorme travail a été effectué par le Service, mais aussi par les communes. Tous les districts sont en train de mettre en place la coordination des réseaux. Nous avons visité toutes les régions pour discuter des concepts communaux avec les communes. Là aussi un énorme travail a été fait par les communes. Nous sommes en train de travailler sur l'outil d'évaluation. Nous arriverons tout bientôt avec cet outil qui sera mis à disposition des réseaux et différents mandats sont en train d'être signés avec Pro Senectute, ou Alzheimer par exemple, pour soutenir les projets.

> L'examen de ce rapport d'activité est terminé.

Rapport et comptes 2019-DSAS-16 Hôpital fribourgeois (2018)

Rapporteur-e: **Gobet Nadine** (PLR/FDP, GR)
Représentant-e du gouvernement: **Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales**
Préavis de la commission: **10.05.2019** (BGC mai 2019, p. 789)
Remarque: **Ce rapport fait l'objet d'une brochure séparée.**

Discussion

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). Je relèverai les éléments suivants :

Le HFR se trouve dans une situation délicate et doit encore relever de nombreux défis.

Le nombre de patients a augmenté en 2018: 1700 patients de plus pris en charge par rapport à l'année précédente, notamment grâce à la réduction de la durée moyenne des séjours hospitaliers, qui est passée de 7,2 à 6,8 jours. Cette tendance devrait se poursuivre. En raison de cette rationalisation et d'autres mesures d'amélioration et d'efficacité, le déficit 2018 du HFR se situe à 11,8 millions, soit près de 10 millions en dessous du budget. La diminution des revenus de l'activité ambulatoire a été compensée par les revenus de l'activité stationnaire qui a augmenté.

Du point de vue de l'organe de révision, des progrès satisfaisants ont été réalisés et de nombreux changements ont été apportés. Toutefois, des améliorations restent encore à faire. Le nouveau directeur financier, M. Werlen, est en fonction depuis novembre 2018.

Le rapport indique que le conseil d'administration en place a travaillé à la présentation d'une stratégie, ce qui peut paraître à première vue peu opportun, avec le risque de mettre le nouveau conseil d'administration devant le fait accompli pour une stratégie décidée par d'anciens administrateurs. Il nous a été précisé que la détermination de la nouvelle stratégie sera finalement laissée aux nouveaux administrateurs qui entreront en fonction le 1^{er} juillet 2019 et qui devront la définir d'ici l'automne. Ils bénéficieront toutefois du résultat du travail du conseil actuel, comme le rapport sur le coût engendré par le caractère multisite de l'établissement. La stratégie devra clarifier le rôle de chaque site et si nécessaire viser une réorientation médicale. Le Parlement a aussi demandé que soient définis les services qui peuvent être fournis en plus des soins (par ex : formation et recherche). Enfin, l'un des défis les plus importants est le financement des gros investissements.

Le personnel compte 3474 employés correspondant à 2541 EPT. Ceux-ci ont augmenté de 50 unités en 2018. Le rapport EPT/lit reste supérieur à la moyenne suisse. A noter encore que la nouvelle commission du personnel est en phase de nomination. Les mesures découlant du sondage auprès des employés seront discutées avec les membres de la commission.

Pour terminer, sachez que les membres de la Commission des finances et de gestion ont reçu pour information le tableau récapitulatif du suivi des mesures qui ressortaient du rapport de l'Inspection des finances qui avaient listé soixante-sept recommandations. Ce tableau liste l'état d'avancement, les délais et les personnes responsables de leur suivi.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je me réjouis également que ces comptes 2018 du HFR soient bien meilleurs que prévu. Tout cela a été réalisé grâce à l'engagement d'un conseil de direction et de l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices du HFR qui se sont beaucoup engagés. J'aimerais ici les remercier. Nous avons aujourd'hui une équipe du conseil de direction qui est au complet avec l'arrivée du directeur médical au 1^{er} mai et du directeur du service informatique au 1^{er} juin. Avec la nomination du conseil d'administration - vous allez procéder demain à l'élection des trois personnes qui relèvent du Grand Conseil - qui va entrer en fonction au 1^{er} juillet, je suis convaincue que le HFR aura tous les outils en main pour pouvoir sereinement continuer à offrir à la population fribourgeoise des soins de qualité.

> Le Grand Conseil prend acte du rapport et des comptes 2018 du HFR.

Rapport et comptes 2019-DSAS-177 Réseau fribourgeois de santé mentale (2018)

Représentant-e du gouvernement: **Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales**
Remarque: **Ce rapport fait l'objet d'une brochure séparée.**

Discussion

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Mit Interesse haben wir den ausführlichen Bericht über das Freiburger Netzwerk für die psychische Gesundheit zur Kenntnis genommen.

Der Bericht gibt einem Gewissheit, dass gut ausgebildetes und kompetentes Personal in diesem nicht einfachen Bereich tätig ist. Dafür möchte ich den zuständigen Personen bestens danken.

Erwähnen möchte ich nun einen Punkt, der meine Aufmerksamkeit besonders geweckt hat. Mit der leichten Zunahme der Hospitalisierungen im letzten Jahr um 4,5 Prozent - die Bevölkerung nimmt ständig zu -, kommt Marsens mit seinen 176 Betten an die Grenzen seiner Kapazität. Im vergangenen Jahr wurden für die deutschsprachigen Patienten die ersten ambulanten Dienste in Villars-sur-Glâne angeboten. Im Jahr 2020 werden dort auch Hospitalisierungen möglich sein. Das ist höchsterfreulich, obgleich längst fällig. In Villars-sur-Glâne werden 20 neu Plätze für Deutschsprachige geschaffen. Auch wenn sich heute Villars-sur-Glâne - auf der Sprachgrenze gelegen - als französischsprachige Gemeinde betrachtet, gibt es keinen Grund, dort nicht auch Leistungen für die deutschsprachigen Bewohner des Kantons anzubieten. Voraussetzung dazu dürfte jedoch sein, dass das Personal und auch die Verwaltung deutschsprachig oder zweisprachig sind, dass zum Beispiel Eintritts- und Austrittspapiere und andere Dokumente in deutscher Sprache verfasst werden. Mit deutschsprachig ist hier die Beherrschung der deutschen Sprache in Wort und Schrift gemeint.

Im Übrigen ist davon auszugehen, ja, es ist erforderlich, dass der neu geschaffene psychiatrische Notfalldienst, für den eine Telefonnummer zur Verfügung steht, Anrufe von deutschsprachigen hilfeschenden Kranken oder deren Angehörigen adäquat entgegennehmen kann.

Die deutschsprachigen Freiburgerinnen und Freiburger danken dem Staatsrat, dass man heute auch für diese Patienten Nägel mit Köpfen einschlägt.

Dernière remarque à l'adresse de M^{me} la Conseillère d'Etat: n'aurait-il pas fallu indiquer aussi le Centre thérapeutique de jour (CTJ)/die Tagesklinik dans le rapport, une institution privée qui fournit des prestations publiques pour compléter la vue de l'offre des services concernant la santé mentale dans le canton de Fribourg?

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. On va ouvrir au printemps prochain l'unité stationnaire pour la population germanophone, c'est-à-dire que l'on va transférer les vingt lits que nous avons de Marsens sur le site de Villars-sur-Glâne et nous avons prévu d'ouvrir encore une vingtaine de lits supplémentaires. Nous avons encore une marge pour ouvrir davantage de lits, selon les besoins. Il faut évidemment que la population germanophone vienne à l'hôpital et qu'on retrouve cette population-là. Pour ce qui est de l'expérience que nous avons avec l'unité actuellement située sur le site de Marsens: elle est toujours pleine et nous avons réussi en offrant une unité spécifiquement germanophone, où l'encadrement, les documents, les lettres de sortie sont en allemand, à prouver que nous pouvions répondre à un besoin de la population germanophone et c'est extrêmement important que l'on puisse offrir à cette population des soins dans sa langue maternelle.

Sur le site actuellement, nous avons de l'ambulatorio et les cliniques de jour, que nous venons renforcer avec l'unité stationnaire. Nous allons respecter l'engagement que nous avons pris d'offrir toutes ces prestations en allemand dans un contexte allemand. Il y a lieu de relever que dans le centre il y aura aussi des prestations francophones pour d'autres services. Ce n'est pas un site uniquement germanophone, mais toute la partie dédiée aux germanophones sera faite en allemand. Nous nous y sommes engagés.

Si nous avons un petit peu de retard c'est que nous venons de recevoir le permis de construire pour le bâtiment à côté puisque nous avons un problème de parking. Nous allons construire également un bâtiment pour rapatrier à côté toute la consultation ambulatoire francophone et nous ne souhaitons pas que les patients hospitalisés subissent tous les bruits de la construction des premiers travaux de construction. C'est pour cela que nous avons reporté l'ouverture du centre germanophone au printemps prochain.

En ce qui concerne la question pour le CTJ (Centre thérapeutique de jour), il ne découle pas du RFSM. On ne peut donc pas faire un rapport sur le CTJ dans le cadre du RFSM. Il est supervisé par un conseil de fondation et il découle de la loi sur les

institutions spécialisées. Néanmoins, à relever que la direction médicale est assurée par une médecin adjointe du RFSM, ce qui nous permet d'avoir les liens et d'avoir la coordination entre le CTJ et le RFSM.

> Le Grand Conseil prend acte du rapport et des comptes 2018 du RFSM.

Rapport et comptes 2018-DSAS-94 Etablissement cantonal des assurances sociales (2018)

Rapporteur-e:	Gobet Nadine (PLR/FDP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales
Préavis de la commission:	10.05.2019 (BGC mai 2019, p. 789)
Remarque:	Ce rapport fait l'objet d'une brochure séparée.

Discussion et vote

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). Je mentionnerai juste un élément important pour 2018 qui concerne l'organisation de l'ECAS. La commission administrative a en effet accepté la création de la nouvelle entité "Services centraux ECAS". Une étape clé pour le fonctionnement futur de l'institution.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Rien à ajouter, si ce n'est de remercier les collaborateurs et collaboratrices pour leur travail et leur engagement.

> Au vote, le rapport et les comptes 2018 de l'ECAS sont adoptés par 79 voix sans oppositon et 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schnewly André (SE,VCG/MLG), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 79.*

S'est abstenu:

Boschung Bruno (SE,PDC/CVP). *Total: 1.*

Comptes de l'Etat 2018-DFIN-37

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (2018)

Rapporteur-e:	Butty Dominique (<i>PDC/CVP, GL</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions
Rapport/message:	25.03.2019 (<i>BGC mai 2019, p. 717</i>)
Préavis de la commission:	10.05.2019 (<i>BGC mai 2019, p. 789</i>)
Remarque:	Le compte détaillé de l'Etat fait l'objet d'un fascicule séparé qui constitue une annexe au présent Bulletin.

Examen de détail

Butty Dominique (*PDC/CVP, GL*). En raison du tournus des rapporteurs auprès des Directions, je remercie le Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions et le secrétaire général, Martin Leu, pour la bonne collaboration ayant prévalu durant deux ans.

Je félicite toutes les Directions pour leur politique d'investissement qui rompt avec la retenue qui était de mise depuis plusieurs années. Plus de la moitié des investissements ont été consentis par la DAEC. Nous encourageons le Gouvernement à poursuivre dans cette voie et ce dans la mesure du possible.

Au plan des effectifs, la DAEC occupe 409,13 EPT (411,07 en 2017), a engagé 6 stagiaires contre 8 au budget et 8 apprentis contre 9 au budget. Nous constatons que la formation des jeunes ne fait à l'évidence pas partie de la culture de la DAEC et notre incompréhension concerne particulièrement le secteur des cantonniers et agents d'exploitation qui ne forme pas.

Monsieur le Commissaire nous a fait part de l'un des gros défis de la Direction : trouver des ingénieurs routiers germanophones, ce qui relève quasi de mission impossible. D'une part, ces ingénieurs se font plus rares sur le marché, d'autre part, les germanophones vont travailler à Berne, qui rémunère beaucoup mieux. La DAEC cherche des pistes.

Au Secrétariat général, on retrouve à la position 3190.106 les 200 000 frs versés à l'entreprise Schumacher en guise de dédommagement pour des frais liés à l'installation présumée du SIC. Par ailleurs, la Direction a encaissé un montant de 100 110 frs dans le cadre de l'arrangement (convention) conclu avec d'anciens collaborateurs du Service des autoroutes (SAR).

Le calendrier du versement des subventions fédérales liées aux projets d'agglomération n'a pas été tenu comme prévu. Cela dit, deux conventions de financement ont été signées et onze demandes de conventions de financement ont été transmises à l'OFROU.

Au SeCA, les versements au fonds de la plus-value doivent être équivalents aux revenus provenant des mises en zone à bâtir et des plans d'affectation. Aucun dossier n'a été clos durant la première année de mise en vigueur de la législation sur la plus-value. Cela démontre bien la difficulté de la mise en oeuvre. Des aspects formels sont encore à régler et une méthodologie au niveau suisse est à mettre en place. La lenteur était attendue mais, comme déjà signalé « cela énerve ». En cas de déclassement, la LATEc attribue la décision de taxation à la Direction, sur proposition de la Commission d'acquisition des immeubles (CAI). La CAI a constitué des sous-commissions et sous-groupes qui travaillent sur les systèmes d'évaluation, les solutions à adopter, les bases pour évaluer. Les mêmes questions se posent dans tous les cantons. On part de l'idée que les taxations vont, au début, être contestées un peu partout jusque devant les tribunaux. On attend en quelque sorte une jurisprudence.

Au Service de l'environnement, un prélèvement sur provisions non prévu au budget a dû être opéré pour financer la gestion administrative liée à la reprise par l'Etat de la décharge d'En Craux. La DAEC s'est subrogée en 2017 à la société d'exploitation qui n'assumait plus ses responsabilités dans la gestion ultérieure de l'ancienne décharge à Châtel-St-Denis. La DAEC a rapatrié dans les comptes de l'Etat le montant des garanties constituées lors de l'exploitation de la décharge, soit environ 2,7 mios. Elle a organisé la reprise de la gestion de cette ancienne décharge en passant des contrats pour assurer l'évacuation et le traitement des eaux, la surveillance du site et les travaux d'entretien.

A noter pour terminer que, s'agissant des arrêts de bus et la LHand, l'une des principales questions porte sur la hauteur des trottoirs : 16 ou 22 cm ? La problématique vient de normes nationales. L'ingénieur cantonal qui est membre de la commission VSS va faire une analyse fédérale des normes appliquées en Suisse et tentera de porter influence afin de trouver une solution pour notre canton.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Sur la question du respect des jeunes, de leur formation, de leur avenir par la DAEC: nous sommes évidemment hautement respectueux des jeunes, de leur formation et de leur avenir. C'est la raison pour laquelle, partant d'un plan relativement bas, nous avons sur le plan financier

prévu une augmentation de 10% par année du nombre d'apprentis à la DAEC. Vu les chiffres absolus, je vous laisse calculer. Il faut évidemment arrondir parce que nous ne prenons que des bipèdes entiers.

> L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité 2018-CE-177

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (2018)

Rapporteur-e:	Butty Dominique (PDC/CVP, GL)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions
Préavis de la commission:	10.05.2019 (BGC mai 2019, p. 789)
Remarque:	Le rapport d'activité de chaque Direction fait l'objet d'un tiré à part qui constitue une annexe au présent Bulletin.

Discussion

Butty Dominique (PDC/CVP, GL). Nous relevons la richesse des activités de la DAEC. En 2018, celle-ci a été particulièrement occupée à la finalisation du plan directeur cantonal (PDC). Pour illustrer la dynamique de cette Direction, nous soulignons les éléments suivants :

- > la Direction a reçu quarante-trois communes pour un échange sur des divergences majeures liées au PDC. Celui-ci compte 450 pages. Il a fait l'objet d'une présentation et d'une discussion au Grand Conseil en septembre 2018;
- > le nombre de comités de pilotage, commissions et groupes de travail dans lesquels le Directeur AEC ou son représentant siège, soit quarante-deux au total ;
- > l'approbation de seize plans d'aménagement local ;
- > le nombre d'analyses effectuées par le Service de l'environnement : 33 603 sur 2079 échantillons (24 739 sur 2119 échantillons en 2017). Cette augmentation traduit l'élargissement de la palette des micropolluants quantifiés dans les eaux superficielles, qui est passée de quinze pesticides à une soixantaine de substances (phytosanitaires, résidus de médicaments, résidus industriels) ;
- > les projets de routes cantonales, ouvrages d'art et pistes cyclables et leur état d'avancement occupent plus de 10 pages.

Bürdel Daniel (PDC/CVP, SE). Ich möchte mich über den Fortschritt des Projekts Dreifachturnhalle Campus Schwarzsee erkundigen.

Seit der letzten Behandlung des Themas im Grossen Rat im letzten Herbst wurde diesbezüglich sehr wenig kommuniziert, und ich wäre dankbar, wenn mehr Klarheit bezüglich der erarbeiteten Varianten und des Zeitplans zum Bau der Dreifachturnhalle gegeben werden könnten. Ich erinnere an dieser Stelle daran, dass man dem Plenum hier mitgeteilt hat, dass bis Ende 2019 der Bau der Dreifachturnhalle sehr weit vorgeschritten sein sollte, was jetzt nicht mehr sehr realistisch ist.

Ich wäre froh, wenn man auf die Varianten eingehen könnte und den Zeitplan, der vorliegt, genauer beschreiben könnte.

Butty Dominique (PDC/CVP, GL). N'étant le spécialiste ni du Lac Noir ni de la halle de sport évoquée par M. l'excellent Député Bürdel, je laisserai donc le conseiller d'Etat répondre à la question.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je profite de l'occasion pour remercier M. le Rapporteur de son analyse toujours constructive, dialectique et instructive, qui nous remet en question, ce qui est une bonne chose, tout comme son collègue qui n'est malheureusement pas dans la salle, mais qui entend certainement mes propos à distance.

Grossrat Bürdel möchte ich dahingehend antworten, wie es bereits der kleinen Arbeitsgruppe des Grossen Rates mitgeteilt wurde, die wir anfangs Jahr gesehen haben und die das Projekt der Dreifachturnhalle in Schwarzsee verfolgt. Wir sind zurzeit bei einer Projektierung, die einen Ersatz der heutigen Turnhalle, die unter anderem stark asbestverseucht ist, durch eine Dreifachturnhalle vorsieht. Zusätzlich muss vorgesehen werden, dass wir während der Umbauphase eine Phase haben, wo keine Turnhalle mehr steht. Im Moment, wo wir die alte wegnehmen und die neue auf den gleichen Standort stellen, wird es keine Turnhalle geben. Für diese Übergangsphase analysieren wir zurzeit mit dem Hochbauamt eine Variante einer provisorischen Halle auf dem Gelände, die eventuell erhalten werden könnte. Diese Sachen sind noch in Diskussion. Das heisst, wir haben in der Übergangszeit eine Übergangshalle. In der gleichen Zeit soll die bestehende Halle abgerissen werden. Sie ist so oder so schwer sanierungsbedürftig. Das ist auch diejenige Lösung, die wir mit der Gemeinde diskutiert haben.

Es gab Diskussionen mit der Gemeinde über den optimalen Standort - etwas auf den Parkplätzen, etwas weiter weg, etwas mehr Waldweg oder was auch immer. Die Lösung, die wir nun haben, sollte es erlauben, zur allgemeinen Zufriedenheit weiterzufahren.

Es wird ein Wettbewerb ausgeschrieben werden für die Dreifachturnhalle. Das hat nichts zu tun mit anderen Wettbewerben oder Nicht-Wettbewerben im Sensebezirk, sondern wir haben so oder so vorgehabt, einen Wettbewerb für diese Dreifachhalle im Schwarzsee auszuschreiben, wie sich das nach kantonalen gesetzlichen Grundlagen gehört. Der Staat muss hier ja auch mit gutem Beispiel vorangehen. Der sollte in den nächsten Wochen so weit sein, wir sind "à bout touchant" wie man auf gut Freiburger Französisch sagt.

Für die weiteren Bauzeiten kann ich im Moment keine Gewähr leisten, aber wir sollten uns ungefähr an den Kalender halten, der der Arbeitsgruppe anfangs Jahr mitgeteilt wurde.

> L'examen de ce rapport d'activité est terminé.

Comptes de l'Etat 2018-DFIN-37

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (2018)

Rapporteur-e:	Piller Benoît (PS/SP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport
Rapport/message:	25.03.2019 (BGC mai 2019, p. 717)
Préavis de la commission:	10.05.2019 (BGC mai 2019, p. 789)
Remarque:	Le compte détaillé de l'Etat fait l'objet d'un fascicule séparé qui constitue une annexe au présent Bulletin.

Examen de détail

Piller Benoît (PS/SP, SC). Le compte de fonctionnement 2018 de la Direction de l'Instruction publique, de la culture et du sport boucle, conformément au budget, avec des charges de 1 027 millions et des revenus de 434 millions, soit avec un excédent de charges de 593 millions, alors que le budget prévoyait 590 millions. Il y a donc une augmentation de l'excédent de charges de 2.5 millions par rapport au budget, ce qui représente 0,43 %.

Pour les investissements, on notera des dépenses de 14,8 millions et des recettes de 0,44 million, ce qui donne un solde de 14,4 millions. Le budget prévoyait un excédent de dépenses de 18,9 millions, montant qui n'a donc pas été atteint.

Concernant le fonctionnement, il faut d'abord relever que si les comptes de la DICS, qui représentent près d'un tiers du total de l'Etat, varient un tout petit peu par rapport au budget, c'est que le budget est particulièrement délicat à établir puisqu'il est fait sur une année civile alors que les charges et revenus dépendent de l'année scolaire. On parle donc de l'ouverture de classes, de l'engagement d'enseignants-e-s, des fluctuations du nombre d'apprenti-e-s et étudiant-e-s, voire même du lieu choisi pour les études (dans le canton ou hors du canton). Ces variations influencent non seulement les dépenses, mais aussi les revenus qui sont liés aux taxes ainsi que les subventions de la Confédération.

On notera encore pour cette année des écarts dus à l'augmentation des bourses d'études ainsi que des versements non prévus effectués à la clôture sur les fonds de la culture et des biens culturels.

Pour les investissements, la DICS occupe de nombreux bâtiments qu'elle possède ou qu'elle loue, par exemple les collèges ou les hautes écoles. Or on remarque dans les comptes que les coûts du chauffage ont fortement augmenté. Ce coût n'est pas maîtrisable par la DICS elle-même puisqu'il est facturé par le Service des bâtiments (SBat). Il faudrait que le SBat s'occupe aussi de mieux isoler les bâtiments pour que ces coûts de chauffage ne soient pas ensuite facturés à la DICS. La DICS a procédé à une politique d'acquisition d'immeubles et a investi beaucoup dans les rénovations, par exemple en demandant des crédits comme elle l'a fait pour la BCU.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Juste préciser que le montant de 2,5 millions versé au Service de la culture et le montant de 1 million versé au Service des biens culturels, notamment celui pour la culture, faisaient suite au rapport sur postulat Mauron/Collomb, où l'on prévoyait ce type d'investissement. J'ai pu le faire avec les opérations de clôture de l'exercice 2018. Merci pour le rapport très complet. Je n'ai rien d'autre à ajouter.

> L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité 2018-CE-177

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (2018)

Rapporteur-e:	Piller Benoît (<i>PS/SP, SC</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport
Préavis de la commission:	10.05.2019 (<i>BGC mai 2019, p. 789</i>)
Remarque:	Le rapport d'activité de chaque Direction fait l'objet d'un tiré à part qui constitue une annexe au présent Bulletin.

Discussion

Piller Benoît (*PS/SP, SC*). Ce rapport est très complet. On y trouve un résumé exhaustif des activités de la DICS et on constate que l'arrêt du Tribunal fédéral qui concernait le matériel scolaire et les activités sportives et culturelles a bien occupé le Secrétariat général.

Quelques chiffres relevés au hasard:

- > 76 % du corps enseignant primaire, CO et secondaire II sont des femmes.
- > Le nombre d'EPT dans le secteur de l'enseignement est de 4410,14; il a augmenté de 47,16 unités.
- > Le nombre total d'étudiants à l'Université a diminué de 2,5 % pour atteindre 10 157 étudiants. Il est par contre stable en pourcents pour les Fribourgeois. La plus forte diminution touche les sciences économiques et sociales.

Il y a beaucoup d'informations dans les huitante pages du rapport et pas seulement des tableaux. Je vous en conseille donc la lecture.

Emonet Gaétan (*PS/SP, VE*). Je déclare mes liens d'intérêts. Je suis enseignant, président de la Société pédagogique fribourgeoise francophone et membre de la commission HEP.

J'ai lu avec attention le rapport d'activité de la DICS qui montre de manière exhaustive le travail effectué. J'ai particulièrement été surpris à la lecture du point 1.1.6, page 11 du rapport: "Besoins de la DICS en enseignants et enseignantes dans les années à venir". C'est pourquoi je poserai trois questions à M. le Commissaire, questions auxquelles je souhaite obtenir des réponses factuelles et précises.

Premièrement: "Il faut s'attendre ces prochaines années à des départs de personnel enseignant né dans la période du "baby boom". De plus, l'annonce des propositions concrètes en vue de la recapitalisation de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat ajoute des perspectives de départ, en 2019 et en 2020, de personnes en âge de prendre une retraite anticipée. Ces éléments ont conduit la DICS, depuis plusieurs années, à prendre des mesures afin d'éviter que ne s'installe une pénurie du personnel enseignant. Ainsi, des mesures ont été prises pour diminuer le nombre d'enseignants et enseignantes à remplacer". Pour votre information, chères et chers collègues, cette année déjà un nombre anormalement élevé de départ à la retraite a été enregistré. Ce sont en tout 157 personnes qui ont pris leur retraite, 71 pour le primaire francophone, 26 pour le primaire alémanique, 44 pour le CO des deux parties linguistiques et 16 pour le secondaire II. Cela représente environ 100 EPT. Pour l'année 2020: les nouvelles dispositions de la Caisse de prévoyance doivent entrer en vigueur en 2021 comme prévu dans le calendrier, près de 606 membres du corps enseignant pourraient faire valoir leur droit à une retraite anticipée, dont 339 pour le Service de l'enseignement obligatoire francophone, soit environ 172 EPT. M. le Commissaire, quelles sont les mesures concrètes qui ont été prises, comme dit le rapport "depuis des années, afin que ne s'installe pas une pénurie d'enseignants"?

Deuxièmement: afin de combler les départs que je viens d'énumérer ci-dessus, quelles sont les solutions proposées pour la rentrée 2020-2021 qui s'annonce catastrophique? Faire venir du personnel des cantons alentour? Ceux-ci sont aussi touchés par la pénurie. Proposer une formation accélérée? Pas possible, car la loi scolaire demande que les enseignants soient titulaires d'un diplôme reconnu de la CDIP. Engager des personnes venant de l'étranger? Pourquoi pas, mais leur formation et leur connaissance du système fribourgeois et suisse sont limitées. Demander aux retraités de reprendre du service, comme à Berne? Pas sûr que cela attire beaucoup de monde. Autre solution? Il reste peu de temps pour assurer la qualité de l'enseignement qui fait notre réputation.

Troisième question: le rapport dit: " La HEP a été en mesure d'augmenter ses effectifs de dix étudiants dès la rentrée 2018 et il lui a été demandé d'analyser les conditions rendant possible une augmentation plus importante. Des mesures seront décidées en 2019". Comme membre de la commission HEP, nous avons reçu quelques bribes d'information sur le projet +50. Pour les locaux, c'est d'accord. De beaux pavillons sont prévus, vous avez pu le voir dans les journaux. Rien de plus, surtout pour l'organisation qui pourrait se mettre en place pour la rentrée 2020. Des études doivent être menées.

M. le Commissaire, même si on augmente la capacité de formation, il faut trois ans pour former un enseignant. Quelles sont les décisions prises?

Schneuwly André (*VCG/MLG, SE*). Ich habe eine Frage im Zusammenhang mit dem Amt für Sport respektive - Herr Bürdel hat das bereits gesagt bei Herrn Steiert - betrifft es den Campus Schwarzsee. Man sieht, dass uns Senslerinnen diese Einrichtung beschäftigt. Die Verwaltung des Campus Schwarzsee wurde, wie im Bericht vermerkt, Ihrem Amt für Sport integriert. Im Bericht haben wir nun die Antwort erhalten über die Dreifachturnhalle. Wir haben hier drinnen aber auch über die Einrichtung einer selbständigen öffentlich-rechtlichen Anstalt für die Verwaltung des Campus Schwarzsee entschieden. Meine Informationen gehen dahin, dass gegenwärtig die Zusammenarbeit in diesem Campus nicht nur immer ganz gut klappt. Aus diesem Grunde würde mich Folgendes interessieren: Wie sieht der Zeitplan aus? Wann kommen Sie, Herr Staatsrat, hier in unser Gremium, um uns zu informieren, wie es weitergeht?

Senti Julia (*PS/SP, LA*). Ausser meinem noch nicht lange zurückliegenden Uniabschluss in Freiburg habe ich keine konkreten Interessenbindungen in dieser Angelegenheit. Ich möchte mich jedoch kurz zum Rückgang der Anzahl Studenten der Universität Freiburg ausdrücken.

Wie Kollege Piller erwähnt hat, hat sich gemäss Tätigkeitsbericht die Gesamtzahl der Studierenden insgesamt um 2,48 Prozent, sprich 258 Personen, verringert. Diese Zahl mag sich im Hinblick auf die Gesamtzahl der Studenten als gering bezeichnen, ist jedoch unseres Erachtens nicht zu ignorieren. Es stellen sich damit grundsätzliche Fragen: Wieso dieser Rückgang? Liegt es am aktuellen Angebot, an den konkurrierenden Universitäten, an den zu renovierenden Gebäuden? Funktioniert das zweisprachige System? Gibt es zusätzliche Möglichkeiten, die Attraktivität der Uni FR auszubauen? Wenn ja, welche? So viele Fragen "wieso".

Die an der Uni Freiburg eingeschriebenen Studenten stellen unseres Erachtens einen äusserst wichtigen Teil der Bevölkerung im Kanton dar. Sie sind jung, volljährig, motiviert, aktiv, bereit, sich zu engagieren, am sozialen Leben teilzunehmen und kaufen lokal und bewusst ein. Man kann sie quasi als Zuglokomotive des Kantons bezeichnen.

Wir wünschen uns, dass der zuständige Staatsrat die Situation im laufenden Jahr im Auge behält und in Zusammenarbeit mit der Direktion der Universität entsprechende Gründe und mögliche Massnahmen bespricht und entsprechende Vorschläge bringt.

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). Je suis membre des Alumni de la Faculté de droit de l'Université. Je tiens à vous remercier pour ce rapport. Deux questions concernent le SICHH et une question concerne l'Université.

Le rapport d'activité de 2018 du SICHH a-t-il été émis? Si oui, est-il possible de le rendre public? Où est-il possible de l'obtenir? Entre 2014 et 2017, selon les rapports annuels, la quasi-totalité des collaboratrices et collaborateurs du SICHH ont été renouvelés. Quel est le taux de rotation du personnel en 2018?

Concernant l'Université, en complément à ma camarade Senti: quelles sont les stratégies qui ont été mises en place ou qui sont envisagées pour revaloriser la communication de l'Université de Fribourg et pallier la diminution inquiétante du nombre de nouveaux étudiants à Fribourg?

Bonny David (*PS/SP, SC*). J'étais membre de la commission ordinaire ayant examiné le projet de centre de stockage interinstitutionnel (SIC). Je voulais d'abord féliciter M. le Conseiller d'Etat pour finalement quand même avoir suivi notre proposition qui avait été émise en commission, c'est-à-dire déplacer les ouvrages pour les mettre dans un centre de stockage intermédiaire. Vous y étiez opposé car cela coûtait trop cher et finalement j'ai lu dans la presse que c'est la voie pour laquelle avez opté.

Mes deux questions concernent d'abord la BCU. On connaît l'état de détérioration avancée de ce bâtiment. Où en est-il? Est-il toujours stable? Pouvez-vous nous donner quelques éléments aujourd'hui? L'autre élément concerne le centre de stockage. Il est vrai que j'aurais pu poser la question tout à l'heure au représentant de la DAEC, mais vu que il y avait la question liée au déplacement des ouvrages, j'ai privilégié d'en parler maintenant. Où en est le dossier? Avez-vous maintenant trouvé un lieu ou plusieurs lieux pour implanter ce centre de stockage? Est-ce que la commission sera bientôt convoquée pour une nouvelle discussion?

Piller Benoît (*PS/SP, SC*). Je remercie les députés Emonet, Schneuwly, Senti, Kubski et Bonny pour leurs questions. Toutes ces questions s'adressent à M. le Commissaire du gouvernement.

J'ai peut-être juste un commentaire au sujet du rapport d'activité du SICHH. La Commission des finances et de gestion n'a pas encore reçu le rapport 2018.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je remercie tous les intervenants pour leur intérêt et leur passion pour l'instruction publique. Je peux donner les réponses suivantes aux questions qui m'ont été posées.

J'aimerais d'abord préciser que, contrairement à ce que l'on a pu lire dans certains journaux, il n'y a pas six cent enseignants qui vont partir à la rentrée prochaine à cause de la Caisse de pension. Six cent est le nombre de personnes à l'Instruction publique entre 58 et 65 ans, donc des personnes qui réfléchissent et qui potentiellement pourraient le faire. Nous avons calculé qu'il y avait un tiers qui allait réellement pouvoir ou engager une décision, cela veut dire à peu près deux cent personnes ou 150 EPT. Cette année, il y a eu un premier effet parce que, même si la Caisse de pension n'est pas encore réformée pour l'instant, l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions du plan de prévoyance avait été annoncée pour le début 2020. Ce délai a été repoussé en 2021 et c'est une des mesures que j'ai moi-même demandée pour faciliter le passage. Actuellement, à la fin du mois de janvier, il y avait à peu près une vingtaine de personnes annoncées en plus ayant annoncé un départ. Il n'y en a pas une centaine, mais j'ai calculé une vingtaine d'EPT. En quelque sorte, avec le report de l'entrée en vigueur du dispositif ou des éléments de changement de la Caisse de pension, on étale dans le temps ces départs, qui nous inquiètent. Ce report permet de pouvoir mieux répondre au défi qui nous est posé. Je n'ai pas encore désespéré de pouvoir retarder encore un peu plus le délai qui est fixé maintenant, à ma connaissance dans les discussions, au 1^{er} septembre 2021, ce qui nous permet encore de gagner du temps.

De manière générale, s'agissant de la pénurie d'enseignants, je vous renvoie à la réponse du Conseil d'Etat au mandat qui a été discuté l'année passée sur tout un tas de mesures pour faire face au problème des remplacements et qui répond aussi de manière générale à ces éléments. Nous avons pris des mesures, en terme de nombre d'étudiants qui pourront être formés de manière supplémentaire à la HEP. Il est clair que les dix personnes en plus étaient une première mesure plutôt d'urgence, puisqu'on avait les locaux qui nous permettaient de former dix de plus. Nous avons maintenant des locaux pour la quarantaine supplémentaire et nous sommes en train de faire ce travail dans le cadre du budget 2020 avec le Conseil d'Etat pour pouvoir avoir les personnes et le matériel pour cette formation d'élèves en plus. Je sais que cela prendra quelques années, mais on peut aussi en repoussant l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la Caisse de pension essayer de lisser. Il y a d'autres mesures qui sont prises. Nous sommes plus restrictifs en terme de congés non payés. Les congés non payés, comme une semaine avant les vacances de Pâques et une semaine après les vacances de Pâques, pour avoir un mois de congé plutôt que deux semaines, nous les avons maintenant interdits. Il faut des congés non payés de plusieurs mois pour que nous entrions en matière. Pour pallier au manque de personnes, il y a également des mesures qui sont prises en terme de formation continue, afin qu'elle ne soit pas suivie pendant les cours. Voilà quelques exemples qui sont prévus. Evidemment, c'est l'ensemble de tous les moyens que nous avons à disposition qui permettra de répondre à ce défi, qu'on va essayer de relever dans le temps de manière telle que nous pouvons avoir des mesures lissées et ainsi faire face à ces vagues. Pour 2020-2021, ce sont les mêmes arguments. Je n'en ai pas d'autres.

Pour la HEP, j'ai répondu de manière globale. Nous avons maintenant en discussion au niveau du budget les autres moyens, à part les locaux.

Pour ce qui est du Campus Lac Noir, nous travaillons actuellement à la rédaction et l'élaboration d'une loi sur un établissement autonome de droit public. Il y a plusieurs types qui existent et nous sommes en train de nous documenter dans le détail. On vient de le faire pour Grangeneuve d'ailleurs, pour pouvoir avoir la solution la plus adaptée. On aura peut-être l'occasion à la prochaine session d'avoir un échange sur la manière dont les choses ont évolué, et cette année encore de venir au Grand Conseil avec le projet en la matière. Cela avance donc.

Pour ce qui est des diminutions d'étudiants à l'Université, évidemment qu'il y a un ensemble de facteurs que l'on connaît. On commence à voir les premiers effets du nouveau paysage suisse des hautes écoles, qui a renforcé la concurrence. On a créé Swissuniversities avec la Chambre suisse des hautes écoles universitaires, HEP et HES. Fribourg a maintenant une carte à jouer et un défi en la matière. La diminution concerne surtout le côté alémanique car on est directement concurrencé par l'Université de Lucerne qui s'est créée, avec une faculté de droit notamment qui nous fait directement concurrence pour la partie alémanique. Pour le reste, il y a des discussions actuellement entre la rectrice et moi-même pour arriver avec un plan d'action auprès du Conseil d'Etat pour répartir et retrouver la bonne dynamique. Je réponds aussi dans le cadre de ces actions avec des éléments en termes de communication qui sont liés à ce plan d'action. Cela fait l'objet d'un travail actuellement en bilatéral et je vais prochainement aller au Conseil d'Etat avec ce plan d'action.

Pour le SICHH, comme dit, le rapport annuel n'est pas encore là, mais conformément aux discussions qui avaient eu lieu, je viens avec cet élément à la session prochaine comme point à l'ordre du jour du Grand Conseil.

> L'examen de ce rapport d'activité est terminé.

Rapport et comptes 2019-DICS-17 Office cantonal du matériel scolaire (2018)

Rapporteur-e: **Piller Benoît** (PS/SP, SC)
Représentant-e du gouvernement: **Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport**
Préavis de la commission: **10.05.2019** (BGC mai 2019, p. 789)
Remarque: **Ce rapport fait l'objet d'une brochure séparée.**

Discussion

Piller Benoît (PS/SP, SC). L'arrêt du Tribunal fédéral aura une incidence sur la répartition des frais scolaires, donc sur l'activité de l'Office pour le futur. Mais on voit dans le rapport que l'Office se prépare déjà à ces changements.

On peut aussi tirer quelques chiffres de ce rapport:

- > le chiffre d'affaires total pour 2018 est de 10 millions, en hausse de 9,4%;
- > le bénéfice 2018 est de 376 000 frs, en hausse également;
- > le chiffre d'affaire du shop en ligne a augmenté, lui, de 12,4 %.

Au niveau des activités, on notera que l'Office travaille avec des entreprises des arts graphiques du canton pour la production de moyens d'enseignement. Et elle travaille aussi avec les ateliers protégés du canton, par exemple pour certains conditionnements de matériel. L'Office collabore également avec les offices du matériel scolaire des autres cantons romands au sein d'un groupement d'intérêts pour l'achat des fournitures scolaires, le GRAFOUS.

Enfin, toujours à cause du "tremblement de terre" (sic) provoqué par l'arrêt du Tribunal fédéral, l'Office a déposé auprès du Conseil d'Etat une demande de report pour la présentation du nouveau mandat qu'il aurait dû déposer. Et ceci dans l'attente de la décision du Grand Conseil concernant le financement des fournitures scolaires et des activités sportives et culturelles, ce qui est fait maintenant. Le nouveau mandat sera valable pour les années 2019 à 2023.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je veux simplement encore préciser que le nouveau mandat permettra évidemment la reprise des fournitures scolaires, mais que celle-ci sera effective, comme on vous l'a présenté à la dernière session, à partir de la rentrée 2020-2021. Entre-deux, il y a le subventionnement aux communes, tel qu'il a été décidé par le Grand Conseil.

- > Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.
-

Election judiciaire 2019-GC-57 Juge suppléant-e au Tribunal cantonal

Rapport/message: **29.04.2019** (BGC mai 2019, p. 1049)
Préavis de la commission: **07.05.2019** (BGC mai 2019, p. 1061)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 98; rentrés: 98; blancs: 4; nul: 1; valables: 93; majorité absolue: 47.

Est élue *M^{me} Susanne Fankhauser*, par 93 voix.

Election judiciaire 2019-GC-58
Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Broye

Rapport/message: **29.04.2019** (*BGC mai 2019, p. 1050*)
Préavis de la commission: **07.05.2019** (*BGC mai 2019, p. 1061*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 100; rentrés: 98; blancs: 6; nul: 0; valables: 92; majorité absolue: 47.

Est élu *M. Guy Biland*, par 88 voix.

M. Serge Hausmann a obtenu 4 voix.

Election judiciaire 2019-GC-59
Assesseur-e (propriétaires) au Tribunal des baux de la Sarine

Rapport/message: **29.04.2019** (*BGC mai 2019, p. 1051*)
Préavis de la commission: **07.05.2019** (*BGC mai 2019, p. 1061*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 86; rentrés: 83; blancs: 7; nul: 0; valables: 76; majorité absolue: 39.

Est élu *M. Claude Terrapon*, par 74 voix.

M^{me} Stéphanie Colella a obtenu 2 voix.

Election judiciaire 2019-GC-60
Assesseur-e (travailleurs) au Tribunal des prud'hommes de la Glâne

Rapport/message: **29.04.2019** (*BGC mai 2019, p. 717*)
Préavis de la commission: **07.05.2019** (*BGC mai 2019, p. 789*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 75; rentrés: 75; blancs: 3; nul: 1; valables: 71; majorité absolue: 36.

Est élu *M. Vincent Brodard*, par 71 voix.

> La séance est levée à 17 h. 10.

Le Président:

Roland MESOT

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Marie-Claude CLERC, *secrétaire parlementaire*

Deuxième séance, mercredi 22 mai 2019

Présidence de Roland Mesot (UDC/SVP, VE)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2018-DFIN-37	Comptes de l'Etat	Pouvoir judiciaire	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Claude Chassot <i>Représentant-e du gouvernement</i> Maurice Ropraz
2018-DFIN-37	Comptes de l'Etat	Direction de la sécurité et de la justice	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Claude Chassot <i>Représentant-e du gouvernement</i> Maurice Ropraz
2019-DSAS-3	Election (autre)	3 membres du conseil d'administration de l'HFR (sur proposition)	Discussion	
2018-CE-177	Rapport d'activité	Direction de la sécurité et de la justice	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Claude Chassot <i>Représentant-e du gouvernement</i> Maurice Ropraz
2019-DSJ-60	Rapport et comptes	Office de la circulation et de la navigation (OCN) (2018)	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Claude Chassot <i>Représentant-e du gouvernement</i> Maurice Ropraz
2018-DFIN-37	Comptes de l'Etat	Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Bruno Boschung <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2018-CE-177	Rapport d'activité	Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Bruno Boschung <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2019-DIAF-9	Rapport et comptes	Etablissement cantonal d'assurance des animaux de rente (Sanima) (2018)	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Bruno Boschung <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2019-DFIN-28	Rapport et comptes	Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (CPPEF) - 2018	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Gabriel Kolly <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2018-DFIN-37	Comptes de l'Etat	Compte d'Etat du canton de Fribourg (2018) - bilan, annexes aux comptes	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Gabriel Kolly <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2018-DFIN-37	Comptes de l'Etat	Compte d'Etat du canton de Fribourg (2018)	Récapitulation	<i>Rapporteur-e</i> Stéphane Peiry <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2018-CE-177	Rapport d'activité	Conseil d'Etat: ensemble de l'activité 2018	Récapitulation	<i>Rapporteur-e</i> Stéphane Peiry <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2018-DFIN-37	Comptes de l'Etat	Décret - Compte d'Etat du canton de Fribourg (2018)	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Stéphane Peiry <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2019-DSAS-22	Rapport	Mandat de gestion pour l'accueil des requérants dans le canton de Fribourg confié à la société anonyme ORS (Rapport sur postulat 2017-GC-92) - Suite directe	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Anne-Claude Demierre
2019-GC-18	Postulat	Service de l'enfance et de la jeunesse : état des lieux et perspectives	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Bernadette Mäder-Brühlhart André Schneuwly <i>Représentant-e du gouvernement</i> Anne-Claude Demierre
2019-DSAS-3	Election (autre)	3 membres du conseil d'administration de l'HFR (sur proposition)	Scrutin de liste	
2019-GC-61	Election (autre)	3 membres de l'Organe de conciliation et d'arbitrage (sur proposition)	Scrutin de liste	
2019-GC-62	Election (autre)	3 membres suppléants de l'Organe de conciliation et d'arbitrage (sur proposition)	Scrutin de liste	

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 94 députés (sur 110); absents: 16.

Sont absents avec justification: M^{mes} et MM. Eliane Aebischer, Susanne Aebischer, Sylvia Baiutti, Mirjam Ballmer, Nicolas Bürgisser, Michel Chevalley, Violaine Cotting, Fritz Glauser, Armand Jaquier, Jacques Morand, Ralph Alexander Schmid, Thierry Steiert, Jean-Daniel Wicht et Peter Wüthrich.

Sans justification: M^{me} Martine Fagherazzi-Barras et M. Ruedi Vonlanthen.

MM. Olivier Curty, Jean-Pierre Siggen et Jean-François Steiert, conseillers d'Etat, sont excusés.

Comptes de l'Etat 2018-DFIN-37 Pouvoir judiciaire

Rapporteur-e:	Chassot Claude (<i>VCG/MLG, SC</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice
Rapport/message:	25.03.2019 (<i>BGC mai 2019, p. 717</i>)
Préavis de la commission:	10.05.2019 (<i>BGC mai 2019, p. 789</i>)
Remarque:	Le compte détaillé de l'Etat pour l'année 2018 fait l'objet d'un fascicule séparé constituant une annexe au présent Bulletin.

Examen de détail

Chassot Claude (*VCG/MLG, SC*). A l'instar de ceux de la Direction de la justice, les comptes 2018 du Pouvoir judiciaire démontrent de faibles écarts en regard du budget. Nous pouvons exprimer une satisfaction certaine à la lecture des résultats qui nous sont présentés ce matin. En chiffres, le total des charges se monte à 80 323 000 francs en diminution de 867 000 francs (– 0,85%). Les revenus quant à eux diminuent sensiblement de 2,33%; en chiffres, ça nous fait moins 1 004 000 francs pour se fixer à 42 162 923 francs, pour celles et ceux qui aiment la précision. Aux comptes, l'excédent des charges est de 38 160 000 francs, c'est-à-dire une minime augmentation d'environ 317 000 francs (+ 0,83%). Comme vous le savez certainement et pour rappel aussi, la quantité des affaires dans le cadre du Pouvoir judiciaire, la quantité des affaires traitées dans plusieurs rubriques – il y en a 26 au total –, peut modifier les montants prévus initialement au budget. Dans cet ordre d'idées, afin d'arriver au final avec une situation qui soit la plus proche de la réalité, une seconde évaluation est effectuée au milieu de l'année, semble-t-il vers le mois de juillet. Ajoutons à cela le lot des rubriques compensées par des revenus, il y en a quatre – sous les positions 3199017, 018, 061 et 062 –, qui traitent des débours administratifs récupérables pénaux et civils. A ceux-ci, bien entendu, correspondent des compensations sur les positions 4260033, 032, 058 et 059. Dans le cadre de la présentation du budget, des explications précises concernant les indemnités de séances, je le rappelle ici, les pertes sur créances, les indemnités en matière pénale, les débours, l'assistance judiciaire, les émoluments et enfin les amendes, qui bien entendu varient selon les années en fonction des infractions commises et poursuivies. Pour ce qui est du traitement du personnel auxiliaire, les autorités judiciaires quant à elles ont sous la rubrique 3010118 certains montants à disposition, notamment dans le cadre des frais liés aux diverses traductions. Pour finir également, le Service des bâtiments couvre quant à lui sept rubriques qui vont du 3120 "chauffage" au 392002 "charges d'immeuble imputées". Je ne vais pas passer en revue et en détail les onze services ou offices du Pouvoir judiciaire, j'irai à l'essentiel: le Tribunal cantonal au compte des résultats des charges totales qui s'arrêtent à 12 705 000 francs, en légère augmentation de 2,4%. Pour les tribunaux d'arrondissement, en bloc – donc les sept tribunaux –, nous observons une diminution des charges d'environ 1 140 000 francs (– 4,5%). Les revenus, eux, diminuent également de manière infime (– 0,6%). Le Ministère public présente des charges également qui diminuent de 540 000 francs. Les sept Justices de paix, quant à elles, voient leurs charges augmenter de 240 000 francs (+ 2,5%). On relève un écart assez important sous "traitement pour l'intégration des jeunes sans emploi" où là on a 228 000 francs supplémentaires. Il n'y a pas de remarque spécifique concernant les sept Justices de paix de notre canton. Pour ce qui est de l'Office des poursuites, on notera au point de vue du personnel une sensible augmentation: les EPT passent de 57,7 à 60, principalement en Gruyère, où les affaires sont un peu plus importantes. Les charges augmentent dans le cadre de l'Office des poursuites de 471 000 francs, alors que les revenus diminuent d'environ 65 000 francs. Rien à signaler au sujet de l'Office des faillites et des diverses commissions d'expropriation, commissions de conciliation en matière des baux également. Je terminerai par le Conseil de la magistrature où on nous signale une légère diminution des charges de 44 000 francs. Rien de spécifique dans ce service. Je tiens à remercier M^{me} Lise-Marie Graden, cheffe de service et M^{me} Julmy, sa collaboratrice, pour l'ensemble des informations qui nous ont été données dans le cadre de la visite à la Direction de la sécurité et de la justice, effectuée avec mon collègue Elias Moussa ici présent. J'ai terminé avec mon rapport concernant le Pouvoir judiciaire.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Je remercie tout d'abord les deux rapporteurs pour l'examen des comptes du Pouvoir judiciaire et, globalement, de la Direction de la sécurité et de la justice. Je demeure naturellement à disposition pour d'éventuelles questions.

> L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

Comptes de l'Etat 2018-DFIN-37 Direction de la sécurité et de la justice

Rapporteur-e:	Chassot Claude (<i>VCG/MLG, SC</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice
Rapport/message:	25.03.2019 (<i>BGC mai 2019, p. 717</i>)
Préavis de la commission:	10.05.2019 (<i>BGC mai 2019, p. 789</i>)
Remarque:	Le compte détaillé de l'Etat pour l'année 2018 fait l'objet d'un fascicule séparé constituant une annexe au présent Bulletin.

Examen de détail

Chassot Claude (*VCG/MLG, SC*). Le compte des résultats 2018 de la Direction de la sécurité et de la justice annonce un montant de charges de 220 622 000 francs, soit 503 000 francs de moins que les 221 125 000 présentés au budget pour cette même année. Une diminution des charges de 0,22%, ce qui atteste une excellente maîtrise financière. Les recettes se montent quant à elles à 187 627 000, une diminution presque insignifiante de 0,04%, soit 93 000 francs. Diminution également des dépenses pour 236 000 francs et arrêtées à 87 000 000 francs, soit moins 2,6 millions. On notera encore les 4,49% de recettes en moins sur 69 000 francs, arrivant ainsi à un montant de 1 485 000 francs. Les comptes 2018 de la Direction de la sécurité et de la justice présentent des résultats très satisfaisants en regard du budget. L'état du personnel de cette direction est de 967,31 EPT aux comptes 2018, soit une augmentation de 12,66 par rapport aux comptes 2017. Des explications sont données dans le rapport de la Direction. Une appréciation encore concernant les 220 000 000 francs du compte de résultat: cette somme représente 6,15% du montant total des charges et dépenses de l'Etat qui plafonnent pour l'année 2018 à 3 582 000 000, comme tout le monde le sait. La Direction de la sécurité et de la justice comprend 14 centres de charges, on ne va pas tous les passer en revue. Je citerai simplement le Service de la population et des migrants où on note une diminution des charges de 3,7%; une explication vous sera donnée tout à l'heure par rapport au centre de renvoi de La Gouglera. En parallèle, on trouve aussi au Service de la population et des migrants une diminution des revenus de 159 000 francs. La baisse de mouvement migratoire dans notre canton se signale ici par une diminution des permis d'établissement. L'OCN fait l'objet d'un rapport séparé. Pour ce qui est de la Police cantonale et des commandements généraux, il n'y a rien à signaler. Police cantonale, gendarmerie ici on a un effectif au niveau des EPT de plus 6,28; en francs ça se traduit par une augmentation de 324 000 francs. Dans le cadre des prestations de services pour des tiers, on encaisse un montant assez intéressant pour l'entretien du site de la Joux-des-Ponts qui, si il coûte 126 000 francs par année, on en est ici avec des recettes de 175 000 francs pour l'utilisation de ce lieu par le gens du voyage. Pour le Service de l'application et des sanctions pénales et prisons, les charges diminuent faiblement. J'ai été personnellement interpellé, Monsieur le Commissaire du gouvernement donnera certainement un chiffre plus précis, par les placements dans les établissements spécialisés, notamment par les prix journaliers qu'on nous facture du côté de Genève. Etablissements de Bellechasse: on rappelle ici que ce sont les comptes 2018 des établissements uniquement. Pour le reste il n'y a rien de spécial, partant encore du constat que le camp du Lac-Noir et sa gestion se trouvent maintenant à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. Au final, je tiens à remercier M. le conseiller d'Etat Maurice Ropraz et son secrétaire général, M. Kaempfen, qui nous ont reçus et qui nous ont donné l'ensemble des informations concernant ces comptes 2018.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Je n'ai pas de commentaire particulier si ce n'est effectivement à préciser que s'agissant du placement des détenus dans les institutions spécialisées, évidemment ça peut représenter des montants extrêmement importants. Ces montants ont fait l'objet d'une analyse et d'une nouvelle fixation pour être au plus près de la réalité. Ils sont adaptés dans le cadre de la Conférence des directeurs de justice et police au niveau latin. Cela a été réparti sur trois années. Maintenant, il y a des analyses complémentaires qui sont en cours pour déterminer la qualité des standards qui sont aussi attendus dans ces établissements spécialisés. Mais effectivement, vous pouvez avoir des factures qui peuvent grimper jusqu'à 1500 francs par jour dans un établissement tel que celui évoqué par M. le Rapporteur à Genève. C'est donc important d'avoir, je dirais, une gestion rigoureuse de l'ensemble de ces situations.

> L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

Election (autre) 2019-DSAS-3

3 membres du conseil d'administration de l'HFR (sur proposition)

Discussion

Le Président. Je vais lancer la première élection de ce jour. Je vous prierais d'être attentifs, vu que c'est quelque chose que l'on n'a pas souvent: une élection sur proposition. A la suite de l'adoption par ce Parlement en novembre 2018 de la loi modifiant l'organisation des établissements hospitaliers publics, nous devons aujourd'hui procéder à l'élection de trois membres du conseil d'administration de l'HFR. Selon la loi réglant la durée des fonctions publiques accessoires, les membres du conseil d'administration de l'HFR sont élus jusqu'à la fin de la période administrative en cours. Conformément au texte adopté à l'époque, un comité de sélection, au sein duquel les chefs de groupe ou leur remplaçant respectif ont siégé, a été chargé de proposer des candidatures. Le fruit de leur travail et de leur réflexion figure sur la liste qui va vous être distribuée. Il s'agit d'une élection sur proposition selon l'article 155 de la loi sur le Grand Conseil. Cela signifie que vous ne pouvez pas élire d'autres candidats que ceux proposés par le comité de sélection. Le comité de sélection propose unanimement les candidatures suivantes, par ordre alphabétique: M. Thierry Carrel, M^{me} Nathalie Delbarre, M^{me} Nathaly Viens Python. Cette élection se fait à la majorité absolue des bulletins valables. Quelques détails sur la procédure de vote; ce sera valable aussi pour les deux votes suivants que nous aurons. Si l'un ou l'autre de ces candidats ne devait pas vous convenir, vous pouvez tracer son nom; si cette personne n'atteint pas la majorité absolue des bulletins valables, elle ne sera pas élue et le comité de sélection devra faire une nouvelle proposition au Grand Conseil. Si vous tracez un nom, les suffrages donnés aux deux autres candidats restent valables. Si vous tracez un nom et le remplacez par celui d'une tierce personne non éligible – ce qui, je vous le rappelle, n'est pas admis –, les voix données aux deux autres candidats restent valables et seront prises en considération.

Schumacher Jean-Daniel (PLR/FDP, FV). Je voudrais juste dire une petite chose. Le docteur Thierry Carrel est un excellent médecin, c'est un parfait chirurgien et chef de service, c'est un orateur hors pair, il jouit d'une capacité de travail hors norme. En plus de ça, il est Fribourgeois. Avec ce tableau élogieux, on en fait un candidat parfait pour notre conseil d'administration de l'HFR. Toutefois, j'aimerais vous rendre attentifs à quelque chose, c'est que le docteur Thierry Carrel est cadre d'un établissement hospitalier qui est considéré quelques fois ici comme partenaire, mais très souvent comme concurrent. Dans ce cas, on ne peut pas exclure un conflit d'intérêt. Merci de votre intérêt.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Notre commission était présidée par Anne-Claude Demierre, mais il n'y avait pas de présidence du Grand Conseil et je pense qu'il aurait été de la compétence de la présidence de cette commission, si elle avait été en main des députés, de répondre à M. Schumacher. J'ai posé la question à M. Godel s'il voulait intervenir, il me dit: "Non, c'est une question du Parlement." Alors j'estime qu'il est nécessaire de le faire. Je parle ici au nom de tous mes collègues chefs de groupe qui pourront le confirmer après: tous ces paramètres ont été pris en compte, non seulement par les membres de la commission, mais discutés avec les personnes intéressées. M. Carrel a expliqué en long et en large les raisons de ses motivations, le temps libre qu'il allait mettre à disposition pour ceci et la volonté qu'il avait de s'impliquer vraiment en faveur de l'HFR. Exactement les propos et les soucis que vous avez évoqués ont été pris en compte et ont été résolus de la manière suivante: M. Carrel pouvait siéger au conseil d'administration de l'HFR de la meilleure manière qui soit, en défendant exclusivement les intérêts de l'HFR, ça ne fait aucun doute et dans le cas contraire, nous n'aurions pas osé vous présenter cette candidature. Alors j'espère que vos doutes sont levés et s'il y a des éléments, j'écoute volontiers mes collègues chefs de groupe vous confirmer que tel est le cas. Merci beaucoup.

Rapport d'activité 2018-CE-177

Direction de la sécurité et de la justice

Rapporteur-e:	Chassot Claude (<i>VCG/MLG, SC</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice
Préavis de la commission:	10.05.2019 (<i>BGC mai 2019, p. 789</i>)
Remarque:	Le rapport d'activité de chaque Direction fait l'objet d'un tiré à part constituant une annexe au présent Bulletin.

Discussion

Chassot Claude (*VCG/MLG, SC*). Le rapport d'activité de la Direction de la sécurité et de la justice est fort complet et se présente sous la forme d'un imposant pavé de 53 pages. Je souhaite bien entendu que vous en ayez pris connaissance, il nous donne des informations très intéressantes. On est informés notamment du fonctionnement précis de la Direction et de son secrétariat général avec ses événements spécifiques, les collaborations intercantionales avec notamment la Conférence latine des chefs de départements de justice et police. Un chapitre également est consacré aux affaires contentieuses, recours et décisions pendant l'année 2018. Un autre domaine important y est traité, il s'agit de celui lié à notre police cantonale, ses activités globales, judiciaires au profit de la sécurité publique, etc. Appuis aux opérations, administrations, prestations de la police avec un chiffre qui pourrait nous intéresser toutes et tous, celui du montant des amendes d'ordre encaissées, qui se monte 7 526 000 francs, en progression de 602 000 francs, soit 8,6% de plus qu'en 2017. Dans un autre chapitre plus sympathique celui-là, on notera l'inauguration à la fin du mois d'octobre 2018 du nouveau centre de commandement de la Madeleine 3 à Granges-Paccot avec environ 5000 personnes qui ont fait le déplacement pour visiter ces locaux et qui ont eu l'occasion également d'assister aux démonstrations du groupe d'intervention qui, l'année passée, fêtait ses 30 ans d'existence. Nous prenons connaissance également des activités du Service de la protection de la population et des affaires militaires, de celui de la population et des migrants, plus connu sous l'abréviation SPoMi. Ici, certaines explications nous sont données en relation notamment avec l'ouverture du centre fédéral pour requérants d'asile de La Gouglera à Chevrières/Giffers, où 353 personnes ont été affectées en 2018 pour une durée, comme vous le savez, d'hébergement maximal de 140 jours en attente de leur renvoi de Suisse ou, je dirais en ironisant quelque peu, de leur évaporation dans la nature. On relèvera un plus faible niveau de nouvelles demandes d'asile en 2018, eu égard à la diminution de migrants en provenance notamment de la Libye via l'Italie. Rien de spécial en ce qui concerne la police du commerce. Le rapport très fouillé du Service de la justice dont la cheffe est M^{me} Lise-Marie Graben, n'amène aucune remarque particulière. On prend note avec intérêt, à la suite de la réorganisation pénitentiaire cantonale, du fonctionnement du SESPP, c'est-à-dire du nouveau service de l'exécution des sanctions pénales et de probation placé sous la responsabilité de M. Orsini. Pour rappel, notre Grand Conseil n'a traité que deux recours en grâce l'année passée. L'OCN fera l'objet d'un rapport spécifique. L'ECAB, avec à sa tête M. Cornu, est, je vous le rappelle, une personne de droit public qui assure sur la base du principe des mutualités plus de 120 000 bâtiments dans le canton de Fribourg pour un montant avoisinant les 89 milliards de francs. La prévention a coûté 17 millions et l'ECAB a versé 12,3 millions pour des indemnités. Celles et ceux qui s'intéressent de manière plus spécifique à l'ECAB peuvent télécharger le rapport à l'adresse www.ecab.ch. On terminera la ronde des services par l'EDFR, Etablissement de détention fribourgeois, nouvelle entité issue de la fusion au 1^{er} janvier 2018 des Etablissements de Bellechasse et de la Prison centrale à Fribourg. Egalement pour celles et ceux qui voudraient en savoir davantage, on peut commander le rapport à l'EDFR à Sugiez. Etat du personnel enfin: la Direction de la sécurité et de la justice occupe 967,31 EPT aux comptes 2018, 12,66 de plus qu'à ceux de 2017. La plus grande différence se situe à la police cantonale avec 10,67 EPT supplémentaires. Enfin, le Pouvoir judiciaire occupe 327 EPT aux comptes 2018, soit 5,26 de plus, essentiellement à l'administration centrale. Voilà M. le Président, c'est avec ces quelques remarques que j'ai terminé mon résumé sur le rapport d'activité de la Direction de la sécurité et de la justice et du Service de la justice.

Bonny David (*PS/SP, SC*). Je remercie pour ce rapport d'activité fourni. Cependant, je me permets à cette occasion de poser quand même une question qui concerne un article du journaliste M. Fabrice Gaudiano de la RTS, en date du 8 février 2019. Il parlait justement du remboursement forfaitaire des magistrats qui avaient des heures supplémentaires. On pouvait lire en conclusion: "Les primes uniques pour solder le passé s'élèvent à un montant total de 100 000 francs qui seront versés avec le salaire de février". Je voulais juste vous demander combien de magistrats sont concernés par ces 100 000 francs?

Chassot Claude (*VCG/MLG, SC*). Je remercie le député Bonny qui s'inquiète de savoir où vont ces 100 000 francs. Alors je dois dire que je n'ai pas la réponse sous les yeux. J'en m'en réfère aux compétences du Commissaire du Gouvernement et je le remercie.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Tout d'abord, sur le rapport d'activité en tant que tel, je crois qu'il reflète assez bien l'activité complète de la Direction et de ses différents services durant l'année écoulée. Par rapport à la question de M. le Député Bonny, il faut savoir que la rémunération des heures supplémentaires dans le Pouvoir judiciaire fait l'objet de discussions depuis de très nombreuses années. J'ai réempoigné ce dossier l'année dernière et nous avons eu de nombreux contacts avec la Commission de justice, avec le Service du personnel et également avec la Direction des finances. Avec le Pouvoir judiciaire, nous avons mené de longues discussions qui ont finalement abouti à un accord, je dirais unanime, de l'ensemble des partenaires concernés, décision qui a été validée par le Conseil d'Etat et qui consistait, pour l'avenir, à traiter les membres du Pouvoir judiciaire à l'instar de la situation des cadres de l'Etat et de pouvoir donc rémunérer les heures supplémentaires avec les limites actuelles puisqu'on sait que jusqu'à 100 heures supplémentaires, il n'y a pas de rémunération. Donc possibilité à l'avenir pour les autorités judiciaires d'être rémunérées en heures supplémentaires entre 100 et 300 heures. Pour le passé il n'était pas possible d'entrer en matière sur toutes les demandes, mais il y a un geste de reconnaissance de 1500 francs par magistrat qui a été alloué par le Conseil d'Etat et qui entérinait finalement l'accord complet qui avait été passé et cela représente 63 personnes, 63 magistrats de l'ordre judiciaire qui ont fait l'objet de cette rémunération. Naturellement cela ne peut pas exclure d'éventuelles demandes qui pourraient être déposées pour néanmoins tenter d'obtenir la rémunération d'heures supplémentaires pour le passé, mais là il y avait une volonté du Conseil d'Etat de ne pas entrer en matière, la législation était différente et naturellement pour le futur, il faudra aussi que ces magistrats aient timbré pour envisager demander le remboursement d'heures supplémentaires. La situation a été réglée à la satisfaction de l'immense majorité des magistrats et avec la bénédiction du Conseil d'Etat.

> L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est terminé.

Rapport et comptes 2019-DSJ-60

Office de la circulation et de la navigation (OCN) (2018)

Rapporteur-e:	Chassot Claude (<i>VCG/MLG, SC</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice
Rapport/message:	25.03.2019 (<i>BGC, p.)</i>
Préavis de la commission:	10.05.2019 (<i>BGC mai 2019, p. 789</i>)
Remarque:	Ce rapport fait l'objet d'une brochure séparée.

Discussion

Chassot Claude (*VCG/MLG, SC*). Vous, M. le Commissaire du Gouvernement, qui êtes le président du conseil d'administration, vous conviendrez avec moi pour dire qu'au vu des chiffres annoncés concernant l'année 2018, l'OCN est une affaire qui roule. Fort heureusement, en matière financière, lorsqu'il s'agit de bénéfices, il n'y a pas de limite de vitesse à respecter. L'utilisation de ce langage imagé convient certainement aux bons résultats annoncés de toutes parts dans le rapport d'activités qui nous est présenté en ce moment.

Avec 1,6% d'augmentation, le nombre des véhicules fribourgeois progresse lentement mais sûrement. On peut s'en réjouir, comme pas, selon nos sensibilités politiques, si la fibre écologique, notamment, nous interpelle plus que d'autres. On note au passage que la mise en circulation de véhicules neufs a ralenti et a même baissé d'un peu plus de 2,1%. Au niveau suisse, on est même au double de ce chiffre, avec – 4,3 %. Avec une population avoisinant les 315 000 habitants à la fin du mois de septembre 2018, on dénombrait 268 645 véhicules en circulation, 4344 de plus qu'en 2017. Pour plus de précisions, le nombre des voitures de tourisme montait à 187 839 unités, donc une légère augmentation de 1,3%.

On peut également se réjouir de constater que 940 nouvelles voitures munies de l'étiquette Energie A ont pu être gratifiées d'une exonération fiscale, ce qui est un signe d'encouragement pour tous les automobilistes qui opteraient pour l'achat d'un tel véhicule. En compensation, si je puis m'exprimer ainsi, l'OCN a quelque peu ponctionné, modérément tout de même, les détenteurs de voitures de la catégorie D à G ou sans étiquette, qui ont dû s'acquitter d'un malus de 2,1%, soit 10 frs par an en moyenne. C'est jouable.

Voilà les principaux chiffres concernant le parc automobile fribourgeois. En relation avec ce dernier, l'OCN a encaissé 111 millions de francs en impôts sur les véhicules et bateaux, tout ceci pour le compte de l'Etat bien entendu. Notre caisse cantonale, quant à elle, a reçu une contribution pour 2018 s'élevant à 2,8 millions. Je ne vais pas revenir sur le détail des chiffres, dont vous pouvez toutes et tous prendre connaissance dans le rapport précis qui nous a été transmis par cet office.

On peut également faire confiance à l'organe de révision, par le biais de son rapport signé notamment par un de nos collègues certainement très compétent en la matière. Qui oserait dire le contraire? Personne ne s'avance? C'est parfait.

Un petit mot enfin concernant le personnel. L'OCN emploie 99 personnes, dont quatre apprentis et un ou une stagiaire HEG. On a 78 collaboratrices ou collaborateurs à 100%, 16 avec un temps partiel. La commission du personnel est formée de cinq membres, qui fonctionnent à satisfaction. On retrouve aussi cette satisfaction chez les usagers, les nombreux clients de cet office, eu égard notamment au sondage effectué par un taux de satisfaction oscillant les plus de 90%.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Je remercie le rapporteur pour l'examen de ce rapport annuel de l'OCN, qui fonctionne effectivement à satisfaction de son conseil d'administration, mais surtout de la clientèle. Les analyses comparatives mettent régulièrement l'OCN comme l'un des établissements les plus appréciés par la clientèle. Ceci a également été confirmé sous l'angle du coût des prestations, puisque l'année dernière, Monsieur Prix avait confirmé que c'était l'établissement qui, proportionnellement, facturait les émoluments les plus bas de Suisse. L'OCN procède également à l'encaissement des impôts qui sont attribués à l'Etat, impôts sur les véhicules, avec une restitution par l'Etat de 20% à l'intention des communes. Là, en comparaison intercantonale, on est alors environ 20% plus élevés que la moyenne. Mais la loi sur les impôts cantonaux pour les véhicules va faire maintenant l'objet d'une révision, suite à l'acceptation de la motion du député Collomb. Les travaux sont en cours et la consultation sur ce projet de loi interviendra encore cette année.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport et de ces comptes.

Comptes de l'Etat 2018-DFIN-37

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

Rapporteur-e:	Boschung Bruno (PDC/CVP, SE)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Rapport/message:	25.03.2019 (BGC mai 2019, p. 717)
Préavis de la commission:	10.05.2019 (BGC mai 2019, p. 789)
Remarque:	Le compte détaillé de l'Etat pour l'année 2018 fait l'objet d'un fascicule séparé constituant une annexe au présent Bulletin.

Examen de détail

Boschung Bruno (PDC/CVP, SE). Der Nettogesamtaufwand der laufenden Rechnung der DIAF liegt bei 96,2 Millionen Franken, 8,5 Millionen Franken höher als budgetiert. Diese Differenz ist im Wesentlichen auf zwei grössere Rückstellungen zurückzuführen: einerseits auf den Betrag von 6 Millionen Franken für die Sanierung der Deponie La Pila, verbucht unter der Kostenstelle 3445 im Amt für Wald und Natur, andererseits auf Rückstellungen in der Höhe von 1 Millionen Franken im Fonds für die Tierseuchenbekämpfung, verbucht unter der Kostenstelle 3430 beim Amt für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen.

Ich möchte zu einigen der Ämter ein paar zusätzliche Kommentare abgeben.

Préfectures: le total des charges est resté pratiquement dans le montant du budget. On peut donc constater que les préfectures maîtrisent leurs frais de fonctionnement. Les différences au budget sont en particulier provoquées par les différences au sujet des revenus, des amendes, des émoluments, qui restent difficiles à budgétiser.

Service des communes: vous avez pu voir la péréquation financière intercommunale des ressources, avec 400 000 francs de plus que dans le budget. Ceci est dû à des revenus plus favorables que prévus dans les impôts cantonaux. Conséquence automatique par ce développement également dans le compte "Péréquation financière intercommunale des besoins", avec un montant supplémentaire de 200 000 frs, c'est-à-dire 50% de la péréquation des ressources. Selon la législation actuelle, une partie de ces charges supplémentaires est compensée par le compte "Travaux informatiques", en relation avec le nouveau système comptable des communes, le MCH2, pour 150 000 francs, qui ne pouvait pas être réalisé en 2018.

Amt für Landwirtschaft:

Der Nettoaufwand liegt um 1,4 Millionen Franken höher als budgetiert. Obwohl auf der Aufwandseite das Budget um 2,4 Millionen Franken unterschritten wurde, sind es Mindereinnahmen in der Höhe von insgesamt 3,8 Millionen Franken, welche diese Differenz verursachen.

Besonders zu erwähnen sind die Mindereinnahmen von 0,8 Millionen Franken für die Steuern für die Verminderung von Kulturland. Zudem wurden, abstützend auf die per 1.1.2018 in Kraft getretene Gesetzgebung, Mehrwertabgaben von 960 000 Franken budgetiert. Bis heute sind aber noch keine Einnahmen geflossen.

Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires: les charges nettes s'élèvent à 1,4 million de plus que budgétisé. Comme mentionné tout au début, une provision de 1 million a été débitée au fonds pour mesures "épizootie". Ce fonds était épuisé à la fin 2018. Il faut des moyens dans ce fonds, d'un côté pour pouvoir poursuivre le programme d'éradication de la BVD et surtout en prévision du danger de la peste porcine africaine, qui continue à se propager en Europe et dont on ne peut exclure qu'elle gagne la Suisse et le territoire fribourgeois.

Landwirtschaftliches Institut des Kantons Freiburg Grangeneuve:

Das Institut Grangeneuve arbeitet nach dem Prinzip der Gestion par prestations. Der Nettoaufwand liegt rund 700 000 Franken über dem Budget. Begründet wird dies hauptsächlich mit höheren Personalkosten. Diese wurden bis 2016 gemäss dem Prinzip der Gestion par prestations kompensiert, was aber 2017 und 2018 nicht mehr möglich war. 2018 erfolgte die Kompensation über einen Nachtragskredit.

Die Direktion von Grangeneuve hat sich im Rahmen eines Sanierungsplans dazu verpflichtet, die Personalkosten in den nächsten zwei Jahren entsprechend zu reduzieren.

Service des forêts et de la faune: ce service travaille également selon le système de la gestion par prestations. Le Service des forêts et de la faune dépasse le budget des charges nettes de plus de 5 millions. Comme mentionné tout au début, cela est provoqué par la provision de 6 millions pour la part cantonale à l'assainissement de la Pila. Par ce versement de 6 millions, ce fonds s'élèvera à un montant de 12 millions. Les variantes des projets d'assainissement seront présentées au Grand Conseil encore en 2019.

Voilà donc mes considérations pour les comptes 2018 de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie le rapporteur pour ses commentaires. Les charges ont été tenues. Je n'ai pas de remarque particulière à apporter.

> L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité 2018-CE-177

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

Rapporteur-e:	Boschung Bruno (<i>PDC/CVP, SE</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Préavis de la commission:	10.05.2019 (<i>BGC mai 2019, p. 789</i>)
Remarque:	Le rapport d'activité de chaque Direction fait l'objet d'un tiré à part constituant une annexe au présent Bulletin.

Discussion

Boschung Bruno (*PDC/CVP, SE*). Nur Anrede, nicht transkribiert, H. Ambühl.

Pour le rapport d'activités de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, je reste très bref. Je n'ai pas de remarque particulière à faire. Le rapport est bien structuré par service et donne une bonne vue d'ensemble des activités et des défis de la DIAF.

Flechtner Olivier (*PS/SP, SE*). J'interviens en tant que conseiller communal de Schmitten, ce qui constitue également mon lien d'intérêt.

Le rapport de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts couvre une pléthore d'activités, dont entre autres celles du Service des communes. Communes qui sont, rappelons-le, souvent considérées comme le noyau même de notre système démocratique. Je souhaite ici donc soulever un sujet d'ordre général, qui concerne les associations de communes. Cycles d'orientation, services sociaux, épuration des eaux usées, réseau de santé et j'en passe... Nombreuses sont les associations qui s'occupent des sujets régionaux. Si personne ne conteste l'intérêt d'une collaboration sur ces sujets, il y a tout de même un souci de fond, qui est celui du contrôle des activités et surtout de l'évolution de leur volume sur le plan financier. En effet, les communes perdent de plus en plus d'influence sur les décisions stratégiques présentant un impact financier. Comprenez-

moi bien, je ne critique ni une collaboration régionale, ni le fait que ces associations veulent bien faire leur travail et surtout aller de l'avant. Mais si une association décide qu'il faut investir ici, une autre qu'il est urgent de faire des provisions et une troisième qu'il faut augmenter les effectifs, sans que personne ne garde une vue d'ensemble, cela peut poser problème. Certes, vous me direz que toutes ces décisions sont avalisées par les délégués. Mais nous connaissons toutes et tous le fonctionnement de ces assemblées:

1. Elles se tiennent souvent, normalement et je l'espère aussi, à la fin d'un processus de prise de décision relevant de la compétence des comités. Les jeux sont donc largement faits.
2. Les conseillers communaux délégués dans une association n'ont pas nécessairement connaissance de ce qui se prépare dans les autres associations.
3. Les différents délégués ne défendent pas non plus toutes et tous les mêmes positions et intérêts.

Je ne remets pas en cause l'existence même des associations de communes, mais il importe à mon avis que celles-ci gardent le contrôle sur l'évolution des coûts de ces associations dont elles sont membres. Sans cela, nous risquons de priver les communes de leur autonomie financière, de la possibilité de planifier des investissements et le développement sur leur propre territoire, de maintenir leur offre par exemple dans le domaine de l'animation socio-culturelle ou des activités sportives ou de pouvoir réaliser les investissements devenus nécessaires, par exemple dans l'infrastructure pour l'enseignement scolaire suite à l'augmentation de leur population. Et, accessoirement, une telle évolution ne contribuera certainement pas à la motivation des candidates et candidats potentiels de se mettre à disposition pour un mandat de conseil communal.

Monsieur le Commissaire, il me semble avoir pu lire dans le passé que vous préféreriez de loin un système de milice à un système de conseillers communaux professionnalisés. Je vous prends donc par votre propre parole et, partant, je vous remercie d'indiquer comment vous envisagez soutenir ce système, en maintenant sa justification, et de préciser dans quelle mesure ce problème vous est connu et comment vous envisagez trouver une solution à cette problématique. D'avance, je vous en remercie.

Boschung Bruno (*PDC/CVP, SE*). Ich kann zu dieser Frage von Herrn Grossrat Flechtner im Rahmen der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission keine Stellung beziehen. Es ist natürlich ein Thema, aber die Frage ist auch direkt an Herrn Staatsrat Castella gerichtet. Deshalb möchte ich diese heisse Kartoffel weitergeben.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. En effet, il y a pléthore d'activités. Cela fera bientôt une année que je suis en fonction et je les découvre. Je remercie mes services qui m'ont soutenu, pendant toute cette année, dans toutes ces activités. Je remercie aussi le rapporteur pour les propos et la CFG qui nous a bien aidés à répondre à toutes les questions.

Quant aux questions de M. Flechtner, je dois dire qu'elles sont tout à fait légitimes. Je l'avais dit d'ailleurs depuis longtemps, on a quand même un problème institutionnel avec les associations de communes qui font leur travail, qui pratiquent. Pragmatiquement cela fonctionne, mais on a effectivement un déficit de démocratie. On a quelque part aussi un déficit d'autonomie des communes, qui sont de plus en plus liées. Bien évidemment, cela peut être considéré comme des charges liées, bien que ce soient les communes qui maîtrisent ces charges. A ce titre, nous avons lancé des études, avec un professeur de droit institutionnel et une professeure de droit administratif à Neuchâtel, M. Mahon et M^{me} Gaudin. J'ai un premier rapport qui est arrivé sur ma table la semaine passée, qui fait l'état de la situation dans notre pays. On se rend compte que ce problème n'est pas lié au canton de Fribourg, mais qu'il est bien général à travers la Suisse. Nous allons venir avec des propositions de réflexion, justement par rapport à la région, puisque ces associations de communes prennent souvent des tâches qui doivent être gérées au niveau régional et là, il n'y a pas de gouvernance régionale qui permette de le faire. C'est la meilleure solution qu'on a trouvé aujourd'hui, mais c'est vrai que les communes délèguent une partie de leur autonomie à ces associations régionales. Bien évidemment, le contrôle de ces associations est du ressort des communes et non pas du canton. Il en va de l'autonomie des communes. Par contre, comme je l'ai dit, nous reviendrons avec des propositions. Pour ce qui est de la milice ou de la professionnalisation, je ne vois pas quel lien vous voulez faire. Je ne vois pas de lien particulier par rapport aux associations de communes, qui sont gérées aujourd'hui par toutes les communes.

> L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est terminé.

—

Rapport et comptes 2019-DIAF-9

Etablissement cantonal d'assurance des animaux de rente (Sanima) (2018)

Rapporteur-e: **Boschung Bruno** (*PDC/CVP, SE*)
 Représentant-e du gouvernement: **Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts**
 Préavis de la commission: **10.05.2019** (*BGC mai 2019, p. 789*)
 Remarque: **Ce rapport fait l'objet d'une brochure séparée.**

Discussion

Boschung Bruno (*PDC/CVP, SE*). Besten Dank Herr Präsident.

Les comptes de la Sanima bouclent, pour la partie assurances, avec un bénéfice de l'exercice de 329 000 frs, et pour la partie élimination des déchets animaux, avec une légère perte d'environ 4000 frs. Ni l'un ni l'autre des résultats comptables ne correspond au budget, mais les dépassements sont expliqués de manière bien compréhensible dans le rapport d'activités.

A relever que la Sanima a créé une provision de 100 000 frs, en prévision des frais de personnel liés aux mesures de transition pour l'assainissement de la Caisse de retraite du personnel de l'Etat. Il faut dire que le personnel de la Sanima est affilié à 100% à la Caisse de retraite du personnel de l'Etat. Un exercice qu'il est prévu de répéter au moins pour les deux prochaines années, pour être en mesure de faire face aux problèmes financiers qui pourraient survenir au niveau de la Caisse de pension.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. J'aimerais relever que la caisse fonctionne à totale satisfaction de l'assemblée administrative et que les principaux risques de la caisse sont dans les phénomènes d'épizootie. Vous savez certainement que la fièvre porcine est aux portes de la Suisse. Ce sont des éléments qui sont difficiles à prévoir, mais dont la caisse doit tenir compte dans la mesure du possible et qui nous causent certains soucis.

Boschung Bruno (*PDC/CVP, SE*). Ich habe beim Eintreten vergessen zu danken und möchte dies an dieser Stelle nachholen. Ich möchte ganz herzlich danken der Direktion, dem Staatsrat Herrn Castella und vor allem auch seinem Generalsekretär Peter Mäder für die ausserordentlich gute, konstruktive und professionelle Zusammenarbeit. Es war die erste Jahresrechnung von Herrn Castella und das hat alles wunderbar funktioniert. Herzlichen Dank.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport et de ces comptes.

Rapport et comptes 2019-DFIN-28

Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (CPPEF) - 2018

Rapporteur-e: **Kolly Gabriel** (*UDC/SVP, GR*)
 Représentant-e du gouvernement: **Godel Georges, Directeur des finances**
 Rapport/message: **04.04.2019** (*BGC mai 2019, p. 800*)
 Préavis de la commission: **10.05.2019** (*BGC mai 2019, p. 789*)

Discussion

Kolly Gabriel (*UDC/SVP, GR*). Le rendement de la Caisse de pension pour 2018 est de -2,3 %. C'est la première fois, depuis 2009, que la caisse boucle l'année en négatif, ce qui représente une perte de 73,8 millions. Ces chiffres sont néanmoins à prendre avec prudence, car le rendement début avril, lors de notre visite à la Direction des finances, était de 5,7%. Le taux de couverture, fin 2018, était de 75,4% contre 76,3 % en 2017, soit un manque de 53 millions. A souligner qu'avant la dissolution de la réserve de fluctuation de valeur de 210 813 112 francs, la perte s'élevait à 284 607 963 francs. L'entreprise Lombard Odier a été mandatée pour gérer un dépôt virtuel complet, sauf pour certaines banques, ce qui permet un état des lieux des résultats jour par jour de la Caisse de pension. Cela facilite grandement le suivi.

Les autres frais du compte d'exploitation sont passés de 203 655 francs à 788 006 francs. Selon les informations qui nous ont été données, cette importante différence provient de factures de 2017 payées en 2018. A noter également le changement de logiciel des assurés, qui a eu lieu en 2018 et qui est encore en cours d'adaptation. M. Claude Schafer, directeur, a été remplacé par M. Gilles André en début d'année 2019.

Pour terminer, la caisse a compté 4,5 % d'assurés en plus en 2018.

Flechtner Olivier (PS/SP, SE). Ich ergreife hier als Gemeinderat von Schmitten das Wort. Ich möchte die Gelegenheit nutzen, um dem Ärger meiner Gemeinde über ein grundsätzliches Problem Luft zu verschaffen.

Anfang dieses Jahres erhielten die Freiburger Gemeinden ein Schreiben des Amtes für Gemeinden, wonach ihnen empfohlen wurde, angesichts der bevorstehenden Sanierung der Pensionskasse Rückstellungen zu machen. Für die Gemeinde Schmitten beliefen sich diese auf einen Betrag von 700 000 Franken, ein doch eher **XXX (09:2646) Betrag** für eine 4000-Seelen-Gemeinde.

Wir haben diese Rückstellung gemacht, zähneknirschend, im Wissen darum, dass es nichts bringt, sie nicht zu machen, da wir damit nur die Ergebnisse der kommenden Erfolgsrechnung kompromittieren würden und weil wir in der glücklichen Lage waren, diese Rückstellung machen zu können. Dies ging aber nicht ohne Diskussionen und nicht ohne Fragen. Wieso kam diese Ankündigung so kurzfristig? Wieso konnte der Kanton diese Entwicklung nicht frühzeitig erkennen und kommunizieren?

Als Gemeinderat ist man darauf bedacht, haushälterisch mit dem Geld umzugehen. Man ist besorgt, im Interesse der Gemeindefinanzen die Ausgaben sinnvoll zu gestalten. Wir budgetieren sorgfältig, um Überraschungen zu vermeiden. Dies auch und vor allem - ich komme wieder mit diesem Thema - um sicherzustellen, dass ein Überschuss dazu dient, Reserven zu bilden, damit man investieren kann. Umso ärgerlicher sind dann derartige Überraschungen, die vom Kanton kommen. Sie sind alles andere als hilfreich, da damit alle Bemühungen zunichte gemacht werden. Unser Überschuss des Jahres 2018 wurde in einem Ausmass reduziert, der unsere Planung in Frage stellt. Das ist ärgerlich, frustrierend und wird auch von vielen Stimmbürgern nicht verstanden.

Herr Staatsrat, wie Sie merken, habe ich keine sehr viel konkretere Frage an Sie als diejenige, warum das nicht früher kommuniziert wurde. Und ich wollte diese Gelegenheit nicht ungenutzt lassen, um Sie auf diesen Umstand hinzuweisen und Sie aufzufordern, derartige Entwicklungen in Zukunft früher zu kommunizieren, damit dies in den Budgetierungsprozess Einfluss finden kann und damit die Gemeinden nicht wieder der Sintflut überlassen werden.

Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE). Notre groupe prend connaissance du rapport 2018 de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg. Sans surprise, nous constatons qu'à l'instar de la plupart des caisses de pension suisses, la performance des placements lors de l'exercice 2018 est négative de 2,29%. Ceci mène à la dissolution totale de la réserve de fluctuation de valeur de 211 millions de francs. Ainsi, l'exercice 2018 présente une perte de 73,8 millions de francs, qui pèjore le taux de couverture de la Caisse à 75,4%, - 4 %, et ne respecte plus le chemin de capitalisation prévu. Le taux d'intérêt technique, avec 3,25% depuis 2014, se montre trop haut et aurait dû, Mesdames et Messieurs, être adapté, à notre avis, à 2,25%, ceci non seulement avec l'entrée en vigueur de la révision du plan de prévoyance prévu pour le 1^{er} janvier 2021, comme le comité l'a décidé selon le rapport.

Schliesslich wäre es ebenfalls interessant gewesen in Erfahrung zu bringen, wie hoch der sogenannte risikotragende Deckungsgrad ist, denn dieser ist ein guter Indikator für die Deckung der nicht garantierten, das heisst risikotragenden Leistungen.

Nous constatons que 22,4% des retraités, soit presque un quart – 1196 personnes sur un total de 5332 retraités –, ont entre 58 et 64 ans. Alors nous devrions également, dans le futur, nous poser la question de l'âge de la retraite en général.

Bonny David (PS/SP, SC). Mon lien d'intérêt: je suis affilié à la Caisse de pension de l'Etat de Fribourg, malheureusement (*rumeur*).

Je voulais juste signaler, concernant le rapport qui a été transmis – je remercie d'ailleurs pour la longueur de celui-ci – qu'en 2018 il est mentionné comme degré de couverture 75,4% et il est noté: à la fin de l'année, ce résultat ne respecte plus le chemin de capitalisation. C'est plutôt négatif comme message, mais si on regarde le rapport de 2016, le degré de couverture était de 73,3% et il est dit ceci, donc par rapport à ces 73,3%: "Le degré de couverture est légèrement inférieur au chemin de croissance déterminé par l'expert en prévoyance de la Caisse." Donc, avec 73,3% en 2016 c'est quasiment bon, mais 75,4% en 2018 ce n'est pas franchement bon. Et on parle de 80% en 2052. Donc franchement, on a une caisse qui se porte bien. On le voit, en 2017, on était – alors j'ai entendu M. Kolly dire 76,3, mais j'ai noté de mon côté 79,3 – quasiment aux 80%. De ce fait, on ne comprend pas pourquoi des pertes abyssales entre 8 et 25%, surtout que M. le Président de la caisse, vous êtes entré déjà dans une première modification de loi qui doit permettre, depuis le 1^{er} janvier 2017, de maintenir les rentes.

Un autre point concernant le rapport de gestion – M. Kolly en a déjà parlé, mais je voulais vite y revenir – au sujet de l'informatique: vous avez parlé d'un nouveau logiciel de gestion pour les assurés. Alors je voulais savoir si maintenant c'était au point, parce que c'est vrai qu'avec ça, il y a les attestations et tout et il y a eu beaucoup de retard l'année passée. Egalement, il est dit à la page 14, qu'une fois qu'il y aura la modification, il y aura un nouveau projet qui devra être amené pour assurer une migration informatique. Alors, finalement, est-ce qu'il n'aurait pas mieux fallu attendre et faire tout ça en une fois? Car

en effet, on a l'impression, en lisant le message, que le personnel doit courir derrière l'informatique pour arriver à des résultats qui, finalement, devront attendre la réforme.

A la page 12, vous avez un graphique et, à mon avis c'est là où c'est le plus important: il y a une courbe noire qui est le chemin de capitalisation au 31 décembre. J'aimerais donc clairement que vous nous expliquiez en détail comment cette courbe a été calculée? Comment arrive-t-elle comme ça sur ce diagramme? Parce qu'en fait, c'est à partir de là que tout se décide!

Et puis, j'étais un peu étonné hier, parce que notre collègue Yvan Hunziker a évoqué 10 000 fonctionnaires et, si je regarde à la page 33, en fait il y a 20 000 affiliés à la caisse de pension. Vous n'êtes pas intervenu M. le Président pour corriger. Et puis, si on parle de 20 000, il y a aussi les conjointes et les conjoints, les enfants et, si on fait le total, on est à environ à 50 000 personnes. Ce sont 50 000 personnes qui risquent de se retrouver dans un marasme social et économique comme le canton de Fribourg n'en a jamais connu. Les affiliés de la caisse apprécieront vos remarques. Pour éviter une telle catastrophe, on ne peut que vous inviter, M. le Président, à prendre conseil chez M. Albert Michel de la BCF, qui a réussi à éviter toute perte de rente, et également avec le Gouvernement genevois, qui est capable, lui, de maintenir la primauté des prestations. Apparemment, les Genevois sont meilleurs que les Fribourgeois.

Pour conclure, les employés de l'Etat ont perdu déjà beaucoup avec vous, M. le Président, et nous vous demandons de trouver une solution, sans perte de rente, dans l'intérêt des employés que vous avez hier largement encensés, mais également dans l'intérêt du service public, parce que maintenant il faut savoir si on veut maintenir nos employés, mais également dans l'intérêt du canton et de son économie, pour éviter le pire.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Je vais m'adresser au député David Bonny. Il a dit que malheureusement il était affilié à la Caisse de pension de l'Etat. Je veux quand même lui rappeler que c'est un privilège d'être assuré à la Caisse de pension de l'Etat. Il faut savoir que c'est un privilège d'y être assuré, mais aussi en étant employé de l'Etat. Vous ne savez pas dans le privé les conditions qu'il y a et je pense que vous n'en trouverez jamais d'aussi bonnes dans le privé que celles que vous avez à la Caisse de pension de l'Etat. Il faut aussi que les employés de l'Etat s'en rendent compte et je pense qu'à un certain moment, c'est une certaine arrogance de se plaindre tout le temps, alors que certaines personnes gagnent 4000 francs en travaillant dans des magasins. Je pense qu'on va en reparler encore lors de cette session. Il faut quand même reconnaître ses privilèges et accepter ça. A force de toujours mettre sur Facebook des interventions négatives par rapport à cela, ça va faire effet contraire et finalement la réforme ne va pas être acceptée. Ca sera aussi à l'encontre des employés de l'Etat.

Bonny David (PS/SP, SC). C'est clair que si vous comparez une caisse de pension qui regroupe des maçons ou la Caisse de pension de l'Etat de Fribourg qui regroupe les médecins de l'HFR, leur pension ne sera pas la même. Forcément, on va dire qu'il y a une plus grande pension à l'Etat de Fribourg. Alors, à ce moment-là également, pour les enseignants ou pour d'autres, eh bien demandons le brevet de CO et puis ensuite on leur demande de faire 3 ans, puis on leur paie un salaire correspondant. Donc, voilà ça c'est la loi du marché et je n'y peux rien. Si l'Etat de Fribourg a du personnel qualifié, tant mieux. Maintenant, concernant la Caisse de pension, je tiens à rappeler tout de même à titre privé, que je suis au GYB. A un certain moment, au GYB, il a été discuté de savoir si on venait à Fribourg ou pas. Des Vaudois ont décidé de ne pas y venir, parce qu'ils savaient que s'il y avait des problèmes sur Vaud, ils tiendraient plus le coup et seraient mieux organisés pour se défendre. Donc, certains employés ont décidé de rester sur Vaud. Il y a eu d'énormes discussions – et je n'étais pas dans les cadres de cette discussion – et on aurait eu le choix avec une autre caisse de pension qui se porte bien mieux aujourd'hui. Mais M. Schafer est venu, la Caisse de pension a mieux su se vendre. Mais aujourd'hui, si on fait le bilan, c'est vrai qu'on n'a pas fait le bon choix et j'en suis fort désolé.

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). Concernant le taux de couverture de 2017, mea culpa, c'est bien 79,3%. Concernant les remarques du député Bonny, je me contenterai de lui répondre qu'au hockey je me demande si c'est Genève ou Fribourg les meilleurs.

Au sujet des remarques du député Flechtner, en tant que syndic de Corbières, j'ai été dans la même situation. Nous avons donc dû aussi provisionner et sa question est pertinente; il est vrai que les retours d'information tardifs, en début d'année, ont pu poser un certain nombre de problèmes au sein des conseils communaux.

Pour les autres questions, elles ont été posées directement à M. le Commissaire du Gouvernement.

Godel Georges, Directeur des finances. Je réponds volontiers aux différentes questions et remarques.

Tout d'abord, concernant les performances des placements, à Fribourg on est en négatif à 2,29% et, si je fais la comparaison, la performance moyenne des caisses de pension suisses, c'est – 3,29 pour l'exercice 2018. Je pourrais vous donner, si ça intéresse certains, les comparaisons sur ces dix dernières années. On n'est pas si mal placés.

En ce qui concerne l'intervention de M. le Député Olivier Flechtner, je comprends tout à fait vos remarques, qui sont absolument pertinentes. J'aimerais tout d'abord remercier le Service des communes qui a fait le nécessaire. Est-ce qu'il aurait pu le faire plus vite ou pas, je n'en sais rien, puisqu'il dépend de mon collègue Directeur des institutions. Mais j'aimerais

simplement dire que si cette décision a été prise, c'est le fait de la sensibilité du chef de service qui est en même temps membre du comité de la Caisse de pension. Il en est d'ailleurs le vice-président. S'il n'avait pas été là, peut-être que personne n'y aurait pensé. On peut tirer un coup de chapeau à ce service pour avoir fait le nécessaire pour autoriser la constitution de ces provisions. Mieux vaut tard que jamais et vous aurez l'occasion encore d'en faire l'année prochaine. Mais il faut admettre que, peut-être, on aurait dû anticiper.

M. le Député Waeber, concernant l'âge de la retraite, eh bien on aura l'occasion d'en reparler avec le projet. Je suis d'accord avec les différentes remarques qui ont été émises, mais on ne veut pas déjà faire le débat du projet de la Caisse de pension.

En ce qui concerne les différentes remarques du député Bonny, évidemment on peut toujours penser que l'herbe est plus verte ailleurs – c'est un paysan qui vous le dit – que chez nous. Il faut juste regarder vos conseils... D'ailleurs, je vous remercie, pour M. Michel de la Banque cantonale, je suis au même niveau que lui, puisque je suis membre du comité de la Caisse de pension de la Banque cantonale à Fribourg. Nous avons aussi pris les mesures et avons décidé, en deux jours, de modifier l'âge de la retraite de deux ans. On en a pas entendu parler, mais on a pris les mesures et ça fonctionne.

Concernant Genève, évidemment, je ne connais pas tout de Genève. Tant mieux si c'est mieux à Genève. Je vous dis simplement que les collaboratrices et les collaborateurs de Genève, à ma connaissance – c'est ce qu'ont dit les syndicats –, ont déjà perdu 17% il y a quatre ou cinq ans. Alors, je ne sais pas combien ils ont perdu dimanche, s'ils ont maintenu la primauté des prestations. Tout ce que je peux vous dire, c'est que la quasi unanimité des personnes consultées sont pour le changement de système. Mais ce n'est pas le lieu du débat, on aura l'occasion d'en reparler.

Concernant les différentes remarques que vous avez faites, M. Bonny, sur les degrés de couverture, pourquoi on était presque à 73,3% en 2016 et qu'on ne respecte pas le chemin de recapitalisation? Eh bien c'est simplement l'étude qui a été faite, que nous avons mandatée, qui est obligatoire pour le chemin de recapitalisation. Et puis, en fonction des critères, respectivement du taux technique modifié, eh bien le chemin de capitalisation change. Ce n'est pas plus compliqué que ça. Je rappelle juste qu'en 2016, le ratio des actifs et des bénéficiaires était de 3,28 actifs pour un rentier. En 2018, on n'en est plus qu'à 3,05. Vous voyez l'évolution? C'est cela qu'il faut comprendre aussi. Et puis il y a aussi le vieillissement de la population. Je peux vous dire que notre Caisse de pension se porte bien, mais nous devons prendre des mesures, parce que nous devons anticiper. C'est vrai que nous aurions dû faire les choses beaucoup plus vite. J'ai regardé ce que notre nouveau conseiller d'Etat avait dit les années précédentes, lors de la dernière révision, sauf erreur en 2014. Eh bien on devrait changer de système et passer à la primauté des cotisations. Et, autre chose que l'on n'a pas fait... Peu le savent, mais notre système est antisocial. C'est une réalité: aujourd'hui, on a un plat entre 60 et 62 ans. Nous ne sommes pas actuariels. Qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie que ceux qui partent à 58 ans perdent 2% par année et ceux qui travaillent jusqu'à 65 ans ne gagnent que 2% par année, alors que tout le monde sait, si on le met actuariel, on est à 6%, voire davantage. Cela signifie que les personnes qui n'ont pas les moyens travaillent jusqu'à 65 ans et c'est ceux-là qui financent ceux qui partent plus vite. C'est la réalité que j'ai constatée, que nous n'avons pas changée il y a quelques années. Le président de la FEDE me disait d'ailleurs qu'on aurait dû changer cela. C'est un élément qui fait un gros bond, mais on doit le faire. Vous aurez l'occasion de vous prononcer, mais je reste persuadé que tous les partis politiques présents ici sauront prendre leurs responsabilités pour trouver une solution à ce problème de caisse de pension, que nous devons résoudre en faveur, je le dis bien, des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat.

Bonny David (PS/SP, SC). Je m'excuse vraiment, mais j'avais posé une question sur la courbe noire et vous n'avez pas répondu. Comment le chemin de capitalisation a-t-il été réalisé sur ce graphique? Je m'excuse d'insister, mais c'est hyper important.

Godel Georges, Directeur des finances. J'aurai l'occasion de répondre à M. le Député David Bonny, mais hors séance, parce que je ne suis pas capable de le faire ici, je le dis clairement. Les autres questions qu'il a posé aussi au niveau du logiciel, ça c'est de l'opérationnel. Je dis clairement que notre nouveau directeur en fonction depuis le 1^{er} janvier s'attache à régler les problèmes qui n'ont pas été réglés l'année dernière, parce que ce n'est pas évident quand vous changez de système, de trouver des solutions informatiques.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport et de ces comptes.

—

Comptes de l'Etat 2018-DFIN-37**Compte d'Etat du canton de Fribourg (2018) - bilan, annexes aux comptes**

Rapporteur-e:	Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Rapport/message:	25.03.2019 (BGC mai 2019, p. 717)
Préavis de la commission:	10.05.2019 (BGC mai 2019, p. 789)
Remarque:	Le compte détaillé de l'Etat pour l'année 2018 fait l'objet d'un fascicule séparé constituant une annexe au présent Bulletin.

Discussion

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). Le total du bilan de l'Etat est de 3325,5 millions de francs au 31 décembre 2018.

Les fonds propres s'élèvent à 1 601 000 000 de francs. Ils se décomposent comme suit: ce capital propre, donc 48% du bilan, se subdivise en financements spéciaux de 192,2 millions de francs, fonds et réserves de 215,3 millions de francs, dont 175,3 millions pour le fonds d'infrastructure, et excédent d'actifs de 1 193 800 000 de francs nets, après enregistrement du résultat de l'exercice.

Le total du bilan augmente de 8,2%, en raison notamment des acomptes d'impôt fédéral direct nettement plus important: 277,9 millions contre 139,2 millions en 2017.

La dette brute s'élève ainsi à 368 frs par habitant à fin 2018, atteignant un montant de 1 161 100 000 de francs à fin 2018.

La fortune nette de l'Etat a évolué positivement et représente une somme de 3687 francs par habitant contre 3472 francs par habitant en 2017.

> L'examen du bilan et des annexes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Comptes de l'Etat 2018-DFIN-37**Compte d'Etat du canton de Fribourg (2018)**

Rapporteur-e:	Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Rapport/message:	25.03.2019 (BGC mai 2019, p. 717)
Préavis de la commission:	10.05.2019 (BGC mai 2019, p. 789)
Remarque:	Le compte détaillé de l'Etat pour l'année 2018 fait l'objet d'un fascicule séparé constituant une annexe au présent Bulletin.

Récapitulation

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Les indications que l'on vous a transmises dans le cadre de la discussion d'entrée en matière ainsi que les informations données par les différents rapporteurs lors de l'examen de détail hier ou aujourd'hui sont de mon point de vue suffisamment claires pour vous permettre de vous prononcer.

D'autre part, je constate aussi que toutes les questions posées au Commissaire du Gouvernement ont trouvé une réponse et les diverses interpellations n'amènent pas de commentaire supplémentaire de ma part.

Godel Georges, Directeur des finances. Je n'ai rien à ajouter en l'état.

Rapport d'activité 2018-CE-177

Conseil d'Etat: ensemble de l'activité 2018

Rapporteur-e:	Peiry Stéphane (<i>UDC/SVP, FV</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Préavis de la commission:	10.05.2019 (<i>BGC mai 2019, p. 789</i>)
Remarque:	Le rapport d'activité de chaque Direction fait l'objet d'un tiré à part constituant une annexe au présent Bulletin.

Récapitulation

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*). Les rapports d'activité ont été examinés par les rapporteurs et ont fait l'objet de discussions au sein du plénum de la Commission des finances et de gestion.

Les réponses données par les Commissaires du Gouvernement aux interpellations n'appellent pas d'autres commentaires de ma part.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport d'activité.

—

Comptes de l'Etat 2018-DFIN-37

Décret - Compte d'Etat du canton de Fribourg (2018)

Rapporteur-e:	Peiry Stéphane (<i>UDC/SVP, FV</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Rapport/message:	25.03.2019 (<i>BGC mai 2019, p. 717</i>)
Préavis de la commission:	10.05.2019 (<i>BGC mai 2019, p. 789</i>)
Remarque:	Le compte détaillé de l'Etat pour l'année 2018 fait l'objet d'un fascicule séparé constituant une annexe au présent Bulletin.

Entrée en matière

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*). Comme je l'ai dit hier, la Commission des finances et de gestion vous propose d'entrer en matière et d'accepter ce projet de décret.

Godel Georges, Directeur des finances. Je fais de même. J'encourage à adopter ce projet de décret tel que proposé par le Conseil d'Etat.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

Art. 1

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*). L'article 1 présente les résultats des comptes 2018. Je rappelle donc un excédent de revenus de 1 695 380 frs, un excédent de dépenses d'investissement de 136 390 624 frs, ce qui génère un excédent de financement de 10 050 610 frs.

> Adopté.

Art. 2, titre et considérants

Godel Georges, Directeur des finances. Je n'ai pas de remarque. J'aimerais simplement remercier la Commission des finances et de gestion pour toutes les discussions constructives à l'examen de ces comptes, et également l'ensemble des députés pour les débats constructifs que nous avons eus hier et ce matin.

> Adoptés.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 88 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 88.*

Rapport 2019-DSAS-22

Mandat de gestion pour l'accueil des requérants dans le canton de Fribourg confié à la société anonyme ORS (Rapport sur postulat 2017-GC-92) - Suite directe

Représentant-e du gouvernement: **Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales**
 Rapport/message: **19.03.2019 (BGC mai 2019, p. 1029)**

Discussion

Ganioz Xavier (PS/SP, FV). J'aimerais tout d'abord remercier le Conseil d'Etat pour le rapport très complet qu'il a fourni sur le sujet proposé. Rapport complet certes, avec une suite directe à saluer. Mais un rapport qui laisse dans l'ombre un certain nombre de points que le postulat invitait à traiter avec transparence et lucidité.

Je ne peux que saluer le fait que la prise en charge dans notre canton des mineurs non accompagnés, des jeunes adultes et des réfugiés soit détaillée dans la réponse donnée. De même, le fait que les coûts de ce mandat soient reportés avec précision, cela donne des éclaircissements utiles pour un thème qui reste délicat, d'une actualité certaine et sujette à l'évolution du cadre conjoncturel qu'implique ce domaine de l'asile. Il se révélait également nécessaire de pouvoir saisir comment l'attribution du mandat asile avait été opérée et de revenir sur l'historique, sur sa genèse. En particulier, les mandats confiés à ORS et à Caritas sont retracés dans le détail, ce que je souligne et ce que je salue. Cependant, la constante juxtaposition de ces deux prestataires dans l'entier de la réponse donnée par le Conseil d'Etat donne l'impression d'une volonté de noyer le poisson. Dans notre postulat, il n'est fait référence à aucun moment à Caritas. C'est bien l'entreprise ORS qui est le centre de nos préoccupations.

Je dois faire part de ma déception quant aux questions suivantes: nous demandions que la lumière soit faite sur le bénéfice qu'ORS pourrait dégager de l'exercice de son mandat. Sur ce point, le Conseil d'Etat donne les chiffres relatifs à son engagement financier, mais n'intervient pas sur le fond de la question, à savoir: une entreprise qui dégage plus de 80 millions de francs de chiffre d'affaires par année et qui ne donne aucune information sur ses bénéficiaires, profite-t-elle des deniers publics pour développer son profil entrepreneurial, ou autrement dit, y a-t-il enrichissement sur le dos des personnes les plus démunies? Cette interrogation reste sans réponse, ce qui n'est pas acceptable à mon avis.

Dans ce même registre, un rapport du collectif nommé "Droit de rester Fribourg" a été rendu public en novembre 2018. Ce rapport est très sévère à l'encontre d'ORS. On y dénonce la limitation de la liberté de mouvement des personnes accueillies, les mauvais traitements qui leur seraient infligés, les infrastructures qui ne seraient pas à la hauteur, le personnel non formé laissé souvent sans encadrement professionnel, la transmission lacunaire des informations nécessaires à l'égard des requérants, le manque d'interprètes pour traduire les besoins des personnes, l'amélioration nécessaire de la prise en charge médicale ou encore la mise en place par ORS de mesures disciplinaires et de sanctions inadéquates, voire abusives. Le Conseil d'Etat ne fait pas mention de ce rapport alors qu'il a fait l'objet d'une page pleine dans l'un de nos journaux régionaux en décembre de l'année dernière. Le Conseil d'Etat se contente d'indiquer que les contrôles idoines sont pratiqués, mais pas davantage. C'est décevant, d'autant plus que selon les informations reçues du collectif, aucune réponse du Conseil d'Etat ne leur aurait été donnée quant à l'éventualité d'une rencontre, une rencontre qu'il demande pour expliciter la véracité des allégations qui sont avancées.

Je prends donc acte de la réponse du Conseil d'Etat, avec une déception appuyée mais en invitant notre Gouvernement à ne pas céder par manque de vigilance et accueillir positivement le dialogue proposé par le collectif précité.

Sudan Stéphane (*PDC/CVP, GR*). Je n'ai aucun lien d'intérêt avec ce dossier, si ce n'est celui d'être le syndic d'une commune qui avait, jusqu'il y a peu de temps, un centre de requérants géré par la société ORS sur son territoire.

Le groupe démocrate-chrétien a analysé attentivement le postulat de Xavier Ganioz et Marc-Antoine Gamba qui traite du mandat de gestion pour l'accueil des requérants dans le canton de Fribourg par cette société. Le Conseil d'Etat, après avoir demandé une prolongation de délai, a donné une suite directe à ce postulat par ce rapport, ce que l'on salue. Nous demandons donc d'en prendre acte.

Depuis 2008, la société ORS a obtenu le mandat d'accueil, d'encadrement et d'hébergement des requérants d'asile et des mineurs non accompagnés avec l'implication de nombreuses organisations étatiques ou bénévoles qui complètent cette mosaïque de la gestion de l'accueil des requérants dans notre canton. Les contrôles financiers par les nombreuses instances fédérales et cantonales sont nombreux et efficaces, tant dans la gestion administrative et financière, et celle des subventions cantonales et fédérales allouées. De fait, la situation actuelle des réfugiés et des demandeurs d'asile a beaucoup évolué et est en diminution constante. La fermeture de centres, Broc le dernier en date, est le reflet du contrôle et de la gestion de l'Etat dans ce dossier. En faisant une nouvelle offre de marché public, démarche où les entreprises à but lucratif et non lucratif seraient mises en concurrence, on ne pourra pas limiter cette offre à l'une ou à l'autre de ces catégories. Il ne serait pas évident qu'une entreprise fribourgeoise soit apte à fournir seule ces prestations.

On peut enfin relever que le Conseil d'Etat suit le dossier, se doit de rester vigilant et de ne pas exclure, si la situation exige, de la réexaminer et effectuer un appel d'offres public en 2021, deux démarches que notre groupe appuie.

Pour terminer, au titre personnel de syndic concerné, je dois souligner que les rapports entre cette société, sa gestion des requérants et les autorités communales brocoises ont toujours été efficaces et constructifs.

C'est avec ces considérations que le groupe démocrate-chrétien prend acte du rapport du Conseil d'Etat auquel il se rallie.

Demierre Philippe (*UDC/SVP, GL*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis conseiller communal à Ursy.

Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec intérêt du rapport du Conseil d'Etat relatif au postulat déposé le 17 mai 2017 par MM. les Députés Xavier Ganioz et Marc-Antoine Gamba.

Mes deux collègues députés remettent en cause dans leur postulat la prise en charge actuelle par ORS Service AG des mineurs et des jeunes adultes requérants d'asile arrivés dans le canton depuis 2015. Il est très important à nos yeux de déterminer si oui ou non la société ORS réalise des bénéfices grâce au soutien notamment du Service de l'enfance et la jeunesse (SEJ) ou du Service de l'action sociale (SASoc). Le Conseil d'Etat se doit de rendre public son engagement financier auprès d'ORS ainsi que les bénéfices de la société ORS pour son mandat dans le canton de Fribourg, objet manquant comme l'a relevé tout à l'heure mon préopinant.

Pour nous, il est évident qu'un mandat tel que celui effectué par la société ORS qui consiste en la prise en charge des réfugiés dans le canton de Fribourg soit entrepris avec une organisation qui soit la meilleure possible, et ce autant du point de vue financier que du point de vue de la qualité de ses prestations. Pour rappel, le Conseil d'Etat a adjugé en 2008 le mandat

de l'asile à ORS dans le cadre d'un marché public. Nous avons pris note que le domaine de l'asile et des réfugiés relève exclusivement de la Confédération et que notre canton de Fribourg n'a quasiment aucune marge de manœuvre s'agissant du choix des objectifs généraux et spécifiques de la politique d'asile. Si la loi fédérale sur l'asile prévoit que les cantons peuvent déléguer toute une partie de leurs tâches à des tiers privés, nous estimons que la meilleure variante doit être étudiée et mise en œuvre.

Concernant la prise en charge des mineurs non accompagnés et des jeunes adultes du domaine de l'asile et des réfugiés, le programme "Envole-moi" leur offre un accompagnement adéquat. Notre regard s'est également porté sur les 10,5 EPT d'encadrement du programme, dont 7,3 postes ont été créés en 2018, ces personnes travaillant donc pour "Envole-moi". Il est nécessaire d'évaluer en tout temps ces postes de travail et la pertinence de leur maintien ou non, afin de limiter au maximum les coûts. La surveillance et la maîtrise des coûts demandées par la société ORS et Caritas doivent être poursuivies de manière soutenue.

Nous trouvons pertinents les cours dispensés aux jeunes réfugiés par les différents partenaires, car ces personnes doivent respecter notre mode de vie, se familiariser avec leur environnement et comprendre leurs droits et surtout leurs devoirs envers la société suisse. Nous constatons qu'en faisant un nouveau marché public, ce dernier s'adresserait forcément à des mandataires aussi bien à but lucratif que non lucratif, et que le Conseil d'Etat prévoit de réexaminer l'opportunité d'un nouvel appel d'offres public en 2021, en ayant davantage de recul sur les effets de la restructuration du domaine de l'asile.

Sur ces considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte du rapport.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie les personnes qui sont intervenues sur ce rapport.

En préambule, j'aimerais dire qu'il n'y a aucune volonté du Conseil d'Etat de noyer le poisson en ayant répondu en parallèle sur le mandat ORS et Caritas. J'aimerais simplement rappeler que l'intervention parlementaire nous a demandé d'étudier la possibilité d'octroyer le mandat de prise en charge des réfugiés et que les réfugiés sont sous l'égide de Caritas, la société ORS s'occupant de l'accueil, de l'encadrement et de l'hébergement des requérants d'asile, des personnes admises à titre provisoire, des requérants d'asile déboutés et des personnes sous le coup d'une décision de non-entrée en matière. J'aimerais rappeler aussi, que ce soit ORS ou Caritas, l'analyse et le suivi que ma Direction opère sur la prise en charge de ces deux domaines de l'asile est exactement la même et que le mode de financement se fait de la même façon. Il n'y a pas plus ou moins de regard et d'attention sur l'un ou l'autre mandat. Vous l'avez vu dans la réponse, il y a des montants qui sont versés pour l'aide sociale aux bénéficiaires – ces montants sont donc touchés par les bénéficiaires et il n'y a pas de marge de manœuvre de la société ORS ni de Caritas sur les montants de l'aide sociale qui sont versés. Nous faisons un contrôle très précis sur ces éléments-là –, il y a un montant qui est versé pour l'hébergement (pour ORS 4 982 000 frs) – là aussi, les contrôles sont trop précis et correspondent à l'ensemble des montants payés –, et les montants de frais de santé, les montants des postes et de l'encadrement. C'est évidemment un poste que l'on suit avec beaucoup d'attention.

Si vous avez lu le rapport, vous avez pu constater qu'en 2018 nous avons financé pour ORS 92,23 EPT contre 96,1 EPT en 2017. On suit très attentivement l'évolution de la demande. C'est d'ailleurs aussi pour cela que nous avons décidé à la fin 2018 de transformer le centre de premier accueil d'Estavayez en centre de deuxième accueil et de suspendre le centre de Broc pour deux ans au vu de la diminution du nombre d'arrivées dans le canton. Il y a donc une gestion très agile qui est faite dans ce domaine.

Je rappelle juste qu'en 2016, 40 000 personnes sont arrivées en Suisse. Aujourd'hui, on est plutôt à 16 000 personnes. On voit qu'on doit pouvoir adapter nos structures, ce que la société ORS nous permet aussi de faire. Il n'y a donc pas d'enrichissement d'ORS sur les personnes les plus démunies. Les normes d'aide sociale sont décidées sous la forme de directives par la Direction et ces normes doivent être octroyées.

En ce qui concerne la question de la réponse ou de la demande d'entrevue à la lettre du collectif "Droit de rester", j'aimerais quand même signaler que le Conseil d'Etat a répondu sur pas moins de six pages à ce collectif en date du 4 février. Nous avons relevé qu'un certain nombre de remarques de ce collectif, notamment sur la prise en charge des mineurs non accompagnés, faisaient déjà l'objet de réflexion de la DSAS et que nous avons accepté de mettre en place le programme "Envole-moi" qui est extrêmement important puisqu'il permet de prendre en charge de façon plus spécifique et plus appuyée des jeunes mineurs non accompagnés et des jeunes adultes pour les mener vers le chemin de l'intégration. C'est d'autant plus important que ces personnes restent dans le canton. Il est donc extrêmement important qu'elles puissent subvenir à leurs propres besoins et qu'elles soient autonomes. D'où l'importance de mettre des montants plus spécifiques par rapport à ces mineurs non accompagnés et ces jeunes adultes. Nous avons d'ailleurs relevé dans la réponse du Conseil d'Etat que le rapport mettait en cause sans aucune nuance le travail d'un grand nombre d'acteurs actifs dans le domaine de l'asile, ce que le Conseil d'Etat a regretté. Et nous avons rétabli les faits sur un certain nombre de questions qui étaient pour nous d'importance majeure. Le

collectif a donc reçu une réponse. Nous avons également indiqué qu'on invitait toutes les personnes qui avaient connaissance de violences ou de dysfonctionnements à s'adresser sans délai soit à la direction d'ORS, à la police cantonale ou à la Direction de la santé. A ce jour, je n'ai pas reçu d'autres signalements.

En ce qui concerne les questions de M. le Député Demierre, il y a vraiment une évaluation en tout temps du mandat. On suit de manière extrêmement serrée les mandataires, que ce soit ORS ou Caritas, sans rétribuer selon des avenants annuels pour la mission qui leur est confiée. C'est un système de bonus/malus qui est appliqué afin que les mandataires utilisent le plus rigoureusement les moyens qui leur sont octroyés en respectant la subsidiarité de l'aide sociale. Au terme de l'exercice annuel, les résultats positifs et négatifs sont partagés à parts égales entre les mandataires et l'Etat. Pour le mandat asile, le bonus moyen de 2008 à 2017, dont ont bénéficié ORS et l'Etat, s'élevait à 50 861 francs pour chacun, en tenant compte que quatre années se sont soldées par un déficit au cours de cette période.

Je vous assure que le Conseil d'Etat maintient un contrôle étroit des mandats confiés, que ce soit dans le domaine de l'asile ou celui des réfugiés, et qu'il réexaminera l'opportunité d'un nouvel appel d'offres public en 2021, ce que nous avons aussi validé avec la Confédération lorsqu'elle est venu vérifier nos comptes, qui ont été approuvés.

C'est avec ces remarques que je vous invite à prendre acte de ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Postulat 2019-GC-18

Service de l'enfance et de la jeunesse : état des lieux et perspectives

Auteur-s:	Mäder-Brühlhart Bernadette (VCG/MLG, SE) Schneuwly André (VCG/MLG, SE)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales
Dépôt:	06.02.2019 (BGC mars 2019, p. 500)
Développement:	06.02.2019 (BGC mars 2019, p. 500)
Réponse du Conseil d'Etat:	12.03.2019 (BGC mai 2019, p. 1071)

Prise en considération

Mäder-Brühlhart Bernadette (VCG/MLG, SE). Zu meiner Interessenbindung: Ich bin Beisitzerin beim Friedensgericht Sense.

Erstens bedanke ich mich auch im Namen meines Mitpostulanten André Schneuwly für die aussergewöhnlich schnelle Antwort auf unser Postulat. Wir sind auf der einen Seite beruhigt, haben sich die Gesundheits- und Sozialdirektion und das Jugendamt bereits intensiv mit der Organisation des Jugendamtes auseinandergesetzt und erachten eine Reorganisation ebenfalls als unumgänglich. Jedoch möchte ich bereits heute mit Nachdruck darauf hingewiesen, dass das beste Konzept und die beste Neuorganisation nichts nützen und ändern werden, wenn die zur Umsetzung benötigten Mittel nicht gesprochen werden. Soweit darf es hier nicht kommen!

Das Jugendamt braucht dringend zusätzliche Stellen. Der Vergleich mit anderen Kantonen zeigt dies deutlich. Im Kanton Waadt darf ein Sozialarbeitender mit 100 Stellenprozenten laut Gesetz maximal 60 Kinder betreuen. In Genf sind bei einer Hundertprozentanstellung maximal 55 Kinder zugelassen. Bei uns in Freiburg begleitet eine Sozialarbeiterin, ein Sozialarbeiter mit einem Hundertprozentpensum 70 bis 80 Familien, also nicht Kinder, wohlverstanden. Je nach Grösse der Familie ergibt dies im Schnitt mehr als 100 Kinder. Können und wollen wir uns dies weiterhin leisten? Können wir das verantworten? Wir denken: Nein.

Kommt ein Friedengericht bei einem behandelten Fall zum Schluss, dass der Einsatz des Jugendamtes nötig ist, so muss es sich zu 1000 Prozent darauf verlassen können, dass seine ausgesprochenen Massnahmen korrekt und auch zeitnah durchgesetzt werden, sonst machen all diese Abklärungen und Aufträge keinen grossen Sinn. Je nach Massnahme sieht die Betreuung und Begleitung durch das Jugendamt ganz anders aus. Sehr oft ist eine solche sehr vielschichtig, intensiv und zeitaufwändig, und sehr oft ist auch ein sofortiger Einsatz nötig. Nur mit genügend personellen Ressourcen kann das Jugendamt diesen Anforderungen gerecht werden.

Wir bitten den Staatsrat eindringlich, den Bericht auf unser Postulat innert nützlicher Zeit zu verfassen - vorausgesetzt natürlich, das Postulat wird vom Grossen Rat als erheblich erklärt, was wir doch hoffen. Da eine Neuorganisation des Amtes ja bereits weit fortgeschritten ist, sollte dies durchaus machbar sein. Nur durch ein schnelles Handeln können alle

notwendigen Vorkehrungen - vor allem in finanzieller Hinsicht - rechtzeitig in die Wege geleitet werden, um die dringend notwendige, gute Qualität dieses Amtes sicherzustellen.

Last but not least: Was die Zweisprachigkeit anbelangt, so begrüßen wir die Absicht des Staatsrates, sich auf das konkrete Funktionieren der Zweisprachigkeit im Jugendamt zu fokussieren, dieses zu überprüfen und zu verbessern. Gerade bei internen Weiterbildungen, dem laufend austauschenden unter den Sozialarbeitenden, bei Fallbesprechungen und Intervisionen ist ein gegenseitiges Verstehen und Verstandenwerden unerlässlich. Sowohl die deutschsprachigen als auch die französischsprachigen Jugendlichen und ihre Familien müssen auch in Zukunft von kompetenten Sozialarbeitenden ihrer Sprache begleitet werden können.

Mit diesen Bemerkungen habe ich geschlossen. Ich danke Ihnen für die Aufmerksamkeit und die Unterstützung unseres Postulats.

Zosso Markus (*UDC/SVP, SE*). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat das Postulat Schneuwly/Mäder diskutiert. Wir sind der Meinung, dass es Sinn macht, hier einen detaillierten Bericht zu erhalten, damit der Grosse Rat in Kenntnis gesetzt wird, ob und wie das Jugendamt funktioniert, wie weit die Reorganisation fortgeschritten ist und wie wir eine genaue Positionsbestimmung erhalten können.

Aus diesen genannten Gründen stimmt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei dem Antrag des Staatsrates, das Postulat erheblich zu erklären, einstimmig zu.

Meyer Loetscher Anne (*PDC/CVP, BR*). Le groupe démocrate-chrétien fait siennes les inquiétudes des deux postulants. En effet, l'augmentation des situations d'enfants et de jeunes qui présentent des troubles importants sur un plan éducatif et comportemental psychique et/ou de la personnalité nous inquiète. Nous devons nous donner tous les moyens nécessaires afin qu'aucune situation ne puisse être prise en charge. Chaque mineur a le droit de s'épanouir dans un environnement protecteur et être préservé contre toute forme de mise en danger de son développement. Cette obligation appartient en premier lieu aux parents. Or, la complexité de la prise en charge des situations d'enfants et de jeunes est souvent due à des situations familiales toujours plus difficiles. Le jeune est donc en danger au sein même de sa famille, dans son développement physique, psychique, affectif ou social.

Etant donné que la DSAS et le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) ont déjà fait des séances de réflexion et une synthèse des résultats en février, nous demandons que le rapport nous parvienne au plus vite, soit suffisamment tôt pour que des mesures puissent être prises pour le prochain budget déjà. Avec ces considérations, le groupe démocrate-chrétien acceptera ce postulat tel que proposé par le Conseil d'Etat.

Rodriguez Rose-Marie (*PS/SP, BR*). J'interviens au nom du groupe socialiste et déclare un lien d'intérêt: je suis assessesseure à une justice de paix dans la Broye et c'est une autorité qui collabore régulièrement avec le SEJ.

Notre groupe s'est penché avec attention sur le postulat de nos collègues Mäder et Schneuwly. Comme eux, nous sommes interpellés par la situation du SEJ, un service indispensable à la protection de l'enfance dans notre canton.

Nous sommes contents de constater que le Conseil d'Etat propose l'acceptation de ce postulat qui s'inscrit dans des démarches d'analyse de situation et de restructuration qui ont déjà débuté l'année dernière.

Nous sommes d'avis aussi qu'il s'agit là de l'occasion d'aller bien plus loin. Ce postulat, s'il est accepté, et le rapport qui en découlera devront non seulement faire un état des lieux de la situation de la protection des enfants, que ce soit dans le cadre d'une AEMO (action éducative en milieu ouvert, ndlr), d'un mandat de curatelle ou de placement, mais de toutes les tâches si nombreuses confiées à ce service. Par contre, il ne faudra pas oublier le volet du personnel, dont la situation nous interpelle aussi. Il faudra analyser ses ressources, ses faiblesses et toutes les pistes possibles d'amélioration.

Pour clore cette intervention, le groupe socialiste tient à insister sur une certaine urgence. Je vois que nous ne sommes pas les seuls. Si les délais du postulat sont respectés, il n'en reste pas moins qu'avant d'avoir devant nous cet état des lieux, le Service a urgemment besoin de nouvelles forces vives. Dans ce sens, il est impératif que le Conseil d'Etat accepte une augmentation de la dotation du personnel en même temps que les travaux du postulat et qu'il en tienne compte dans le budget 2020. Il y a urgence.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste soutient ce postulat et vous invite à faire de même.

Schwander Susanne (*PLR/FDP, LA*). Ich spreche im Namen der Freisinnig-demokratischen Fraktion.

Die Freisinnig-demokratische Fraktion erkennt die Bestrebungen des Jugendamtes, welches sich in den letzten Jahren stark entwickelt hat. Das Leistungsangebot wurde ausgebaut und den immer komplexer werdenden Anforderungen angepasst. Wie richtig bemerkt wird, ist die Betreuung der Kinder und Jugendlichen aufgrund der immer schwierigeren Familienverhältnisse grösser geworden. Daraus resultiert zwingend eine komplexe Netzwerk- und Koordinationsarbeit mit den verschiedenen Institutionen, Einrichtungen und Betreuungspersonen in den verschiedenen Bezirken und Gemeinden. Die verschiedenen

Sozialdienste in den Bezirken und Gemeinden sind auf eine fachgerechte und in schwierigen Fällen intensive Koordination und Begleitung des Jugendamtes angewiesen. Wenn es brennt, ist ein schnelles Eingreifen zwingend!

Leider ist in der Antwort des Staatsrates nichts über die Zukunftsplanung für die Erweiterung der ambulanten Dienste zu lesen. Ich hoffe, dies wird noch nachgeholt. Wie der Staatsrat und die Motionäre richtig feststellen, steht den Fachpersonen für Kinderschutz immer weniger Zeit zur Verfügung für die Begleitung der einzelnen Fälle. Eine Organisationsreform ist unumgänglich, dies auch, um der Personalfuktuation Einhalt zu gebieten. Eine gezielte fachliche Weiterbildung sowie genügend Austauschmöglichkeiten in Form von Inter- und Supervisionen sind - wie von den Motionären richtig bemerkt - der Schlüssel zur Personalzufriedenheit.

In diesem Sinne unterstützt die Freisinnig-demokratische Fraktion den Antrag des Staatsrates, das Postulat als erheblich zu erklären.

Schläfli Ruedi (UDC/SVP, SC). J'interviens à titre personnel sur cet objet et n'ai aucun lien d'intérêt avec celui-ci.

Néanmoins, j'aimerais encore poser quelques questions à M^{me} la Commissaire. Qu'en est-il des absences répétées du chef de service, M. Quéru? Pourquoi y a-t-il aussi une absence de PV lors d'entretien? On m'a sollicité pour dire que lors d'entretien, aucun PV n'a été enregistré.

Pourquoi lors de demandes par courriers envoyés par les familles il n'y a souvent aucune réponse de la part du SEJ? Il a aussi été relevé que souvent, le délai d'entente était trop long pour le paiement des gardes des familles qui accueillent des enfants.

Je vous remercie de l'intérêt que vous allez porter à mes questions.

Schneuwly André (VCG/MLG, SE). Sehr geehrte Frau Staatsrätin, sehr geehrter Herr Godel, schön, dass Sie auch da sind und zuhören. Es ist ein ganz wichtiges Postulat auch für das Finanzdepartement.

Ich möchte als Postulant der Staatsrätin Anne-Claude danken, dass das Problem sofort erkannt wurde und unterstützt wird. In diesem Saale sind wir uns einig, dass wir etwas unternehmen müssen, damit das Jugendamt so schnell wie möglich neue Wege gehen kann. Wir danken für die Unterstützung.

Wir fordern, dass nebst der Reorganisation, die von verschiedenen Fraktionen angesprochen wurde, die notwendigen Massnahmen und Ressourcen zur Verfügung gestellt werden und dass diese im Budget 2020 - ich wiederhole, im Budget 2020 - ihren Platz finden. Damit können wir vor allem unseren Kindern, Jugendlichen und deren Eltern und ihrem Umfeld professionellere Beratungen und Begleitungen anbieten und den Auftrag auch wirklich gesetzeskonform ausführen. Frau Schwander hat bereits gesagt, es brenne. Es brennt! Die Analyse ist im Gange, das ist gut. Die Neukonstruktion muss so schnell wie möglich gemacht werden. Ich denke, dazu braucht es auch externe Architektinnen.

Ich danke Ihnen für die Unterstützung des Postulates im Namen der Fraktion Mitte Links Grün.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie toutes les personnes qui sont intervenues en faveur du soutien à ce postulat. Effectivement, nous procédons actuellement à des réflexions approfondies sur l'organisation du SEJ. Nous sommes à bout touchant. Nous avons mis en place un processus participatif qui impliquait le personnel. C'est une étape, mais cette étape devra s'accompagner d'une augmentation du nombre de personnes qui peuvent suivre les dossiers des enfants.

Je rappelle quand même qu'entre 2015 et 2018 nous sommes passés de 2675 à 3104 situations. En enfants pris en charge, cela représente 3130 enfants à 3497 enfants qui ont besoin de soutien et d'accompagnement particulier. Il faut quand même dire que l'augmentation de la complexité de prise en charge des situations d'enfants et de jeunes est due notamment à des situations familiales toujours plus difficiles, avec une coordination par le SEJ d'un réseau toujours plus important couplé à la recherche difficile des possibilités de placement pour des jeunes qui allient des difficultés d'ordre psychiatrique ou social, ainsi qu'à des obligations légales qui exigent des rapports toujours plus fréquents et plus détaillés, notamment de la part des Justices de paix.

On a également une augmentation des situations des protections de l'enfant, notamment celles qui concernent des enfants de moins de 15 ans qui présentent des troubles très importants, non seulement du point de vue éducatif et des comportements, mais également avec de très importants troubles psychiques et de la personnalité. On a actuellement dans le canton une vingtaine de situations très préoccupantes qui demandent un engagement particulièrement important de la part de nos IPE (intervenant-e-s en protection de l'enfance, ndlr). On a aussi des situations qui allient des problématiques multiples et qui exigent des prises en charge renforcées. Pour donner un exemple, on a une situation qui implique deux jeunes, qui demande l'intervention du Tribunal civil, de la Justice de paix, du Ministère public, du Tribunal des mineurs d'un autre canton. Ces deux situations nous demandent un engagement particulier de deux IPE pour suivre ces situations.

Comme relevé par M^{me} la Députée Mäder, nos IPE suivent une moyenne de cent situations, ce qui est beaucoup trop élevé en comparaison romande. Il faut absolument qu'on puisse doter ce service de davantage d'IPE pour assurer un encadrement de qualité des jeunes. Une note est en préparation à l'intention du Conseil d'Etat, qui pourra décider des suites à donner à ce sujet et les discussions se font évidemment aussi dans le cadre du budget 2020.

> Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 83 voix sans opposition, ni abstention.

Ont voté oui:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schnewly André (SE,VCG/MLG), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 83.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

Election (autre) 2019-DSAS-3

3 membres du conseil d'administration de l'HFR (sur proposition)

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 91; rentrés: 90; blancs: 2; nuls: 0; valables: 88; majorité absolue: 45.

Sont élus: M^{me} Nathalie Delbarre, par 86 voix; M^{me} Nataly Viens Python, par 86 voix et M. Thierry Carrel, par 83 voix.

—

Election (autre) 2019-GC-61

3 membres de l'Organe de conciliation et d'arbitrage (sur proposition)

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 91; rentrés: 88; blancs: 1; nuls: 0; valables: 87; majorité absolue: 44.

Sont élus: M. Marc Sugnaux, par 87 voix; M^{me} Josette Moullet Auberson, par 85 voix et M^{me} Wyna Giller, par 78 voix.

Election (autre) 2019-GC-62
3 membres suppléants de l'Organe de conciliation et d'arbitrage (sur proposition)

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 87; rentrés: 86; blancs: 2; nuls: 0; valables: 84; majorité absolue: 43.

Sont élues: *M^{me} Daniela Kiener*, par 83 voix; *M^{me} Sophie Tritten*, par 82 voix et *M^{me} Marilyne Marro*, par 81 voix.

> La séance est levée à 11 h 02.

Le Président:

Roland MESOT

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Patrick PUGIN, *secrétaire parlementaire*

Troisième séance, jeudi 23 mai 2019

Présidence de Roland Mesot (UDC/SVP, VE)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
		Communications		
		Assermentations		
2018-DAEC-187	Décret	Crédit d'engagement pour le financement des études concernant la couverture de la N12 et le développement urbain dans le secteur Chamblieux-Bertigny	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Eric Collomb <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2016-GC-128	Motion	Véloland Fribourg: des moyens pour la mise en œuvre du plan cantonal sectoriel vélo	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Laurent Thévoz Marc-Antoine Gamba <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2018-GC-101	Postulat	Avenir de l'autoroute A12 entre Düdingen et Thörishaus	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Emanuel Waeber Olivier Flechtner <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2019-GC-32	Postulat	Compensation des émissions de CO2 dans le canton de Fribourg	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Ralph Alexander Schmid <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 99 députés; absents: 11.

Sont absents avec justification: M^{mes} et MM. Eliane Aebischer, Sylvia Baiutti, Michel Chevalley, Nicolas Galley, Xavier Ganiot, Fritz Glauser, Guy-Noël Jelk, Ursula Krattinger-Jutzet, Ralph Alexander Schmid, Susanne Schwander et Thierry Steiert.

M^{me} et MM. Didier Castella, Olivier Curty, Anne-Claude Demierre, Maurice Ropraz et Jean-Pierre Siggen, conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

Le Président. Je rappelle aux députés qui ne l'auraient pas encore fait de bien vouloir répondre à l'enquête de l'Université de Lucerne qui s'intéresse à la perception qu'ont les élus des experts appelés à s'exprimer dans les médias.

Je viens d'apprendre que la fille de notre collègue Sylvia Baiutti est décédée. Nous sommes en pensée avec elle ce jour.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Assermentations

Assermentation de M^{me} et MM. Susanne Fankhauser, Guy Biland, Claude Terrapon et Vincent Brodard, élu-e-s par le Grand Conseil lors de la session de mai 2019.

> Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Le Président. Madame, Messieurs, vous venez d'être assermentés pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui est désormais la vôtre.

Décret 2018-DAEC-187

Crédit d'engagement pour le financement des études concernant la couverture de la N12 et le développement urbain dans le secteur Chamblieux-Bertigny

Rapporteur-e:	Collomb Eric (<i>PDC/CVP, BR</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions
Rapport/message:	29.01.2019 (<i>BGC mai 2019, p. 682</i>)
Préavis de la commission:	03.05.2019 (<i>BGC mai 2019, p. 713</i>)

Entrée en matière

Collomb Eric (*PDC/CVP, BR*). Si nous sommes saisis du projet de décret pour l'ouverture du crédit d'études pour la couverture A12 Chamblieux-Bertigny, c'est grâce ou à cause des auteurs du mandat qui réclamaient la construction d'une tranchée couverte en lieu et place des murs anti-bruit que l'Office fédéral des routes (OFROU) s'apprêtait à réaliser. Le 24 février 2015, le Grand Conseil a apporté son soutien unanime au projet de couverture de l'autoroute sur 620 mètres par l'acceptation du mandat. Il a estimé que l'installation de parois anti-bruit n'était plus une solution moderne pour l'agglomération en pleine croissance. D'une efficacité relative en terme de protection contre le bruit, les parois dénaturent le paysage et dévaluent les parcelles avoisinantes. En mai 2017 pour donner suite à ce mandat, le Conseil d'Etat a décidé de nommer un comité de pilotage (COFIL) présidé par le Directeur de la Direction des finances et un bureau exécutif du comité de pilotage (BEX) présidé par le Directeur de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Enfin, en décembre 2017 les discussions entre l'Etat de Fribourg et l'OFROU ont abouti à la signature d'une convention de projet. Celle-ci confirme la participation financière de l'OFROU pour la couverture de l'autoroute à hauteur de 33 millions et transfère la maîtrise de l'ouvrage au canton. D'après les dernières études de variantes de couvertures effectuées fin 2017 portant sur des longueurs de 1250 et 1400 mètres, les coûts se montent à 143 millions pour la variante courte et 191 millions pour la variante longue, y compris coûts d'entretien et d'exploitation capitalisés sur 20 ans et payés en 50 annuités. Chers collègues, n'ayons pas peur des mots: avec ce projet de couverture autoroutière, notre canton se trouve devant une réalisation pharaonique qui serait ni plus ni moins le plus grand chantier urbanistique de notre pays. Une réalisation de cette importance soulève d'innombrables questions auxquelles l'étude que nous sommes invités à cofinancer à hauteur de 4 millions de francs devra répondre. Si le projet de couverture autoroutière revêt un caractère rassembleur, il pose un grand nombre de défis concernant le périmètre, la longueur, les coûts, le financement, l'aménagement territorial, les infrastructures, le développement durable et la coordination. Pas étonnant donc que la commission ait dû se réunir à deux reprises pour permettre aux députés, qui avaient suffisamment de questions, d'exprimer également un certain nombre de doutes bien légitimes vu l'inhabituelle ampleur du projet. Mais tant le Commissaire du Gouvernement que certains membres de la commission ont rappelé que toutes les questions que l'on se pose aujourd'hui trouveront justement réponse dans le cadre de l'étude. La commission a été saisie de deux propositions d'amendement, une première de M^{me} la Députée Mutter qui souhaitait régler à l'art. 1 la question du bruit par une limitation de la vitesse sur la N12 et une autre émanant du député Schoenenweid qui a proposé de supprimer l'art. 3. Ces deux propositions ont été soit retirées par leur auteur, soit refusées par la commission. Les deux députés ont annoncé qu'ils se réservaient le droit de soumettre leur amendement au plénum.

En conclusion, je dirais que les légitimes interrogations sont à la hauteur du projet de couverture autoroutière et que seule l'acceptation de ce crédit d'études permettra de faire la lumière sur les zones d'ombre qui planent naturellement sur ce projet. Nous devons avoir confiance et donner la chance aux nombreux protagonistes de cette gigantesque étude de nous donner toutes les raisons et les garanties de réaliser un ouvrage hors du commun tant sur le plan urbanistique que sociétal et environnemental. Permettez-moi encore de remercier M. le Commissaire du Gouvernement pour avoir su imposer un rythme soutenu à ce projet, à M^{me} la cheffe de projet Johanna de Weck pour ses compétences et son énergie et à M. Patrick Pugin, secrétaire de notre commission, pour l'excellence de son travail.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Der Berichterstatter der Kommission hat die Herausforderungen dieses Grossprojekts im Wesentlichen bereits erwähnt. Es geht tatsächlich um eines der grössten Projekte, das der Kanton je gekannt hat. Es geht auch um eines der grösseren Urbanisierungsprojekte in der Schweiz. Ich möchte nicht alles wiederholen, was der Berichterstatter gesagt hat, sondern einfach einzelne Aspekte noch einmal hervorheben.

Ursprünglich ging es Ende der 80-er Jahre bei der Idee, die Autobahn zu überdecken im Wesentlichen um Lärmprobleme und Lärmsanierungsfragen. Die Autobahn wurde ursprünglich am Rande einer Stadt gebaut, wie man das damals so tat. Inzwischen ist die Stadt gewachsen - die Stadt im räumlichen nicht unbedingt im politischen Sinn -, das heisst, es gibt die Stadt Freiburg, die Gemeinde Freiburg, es gibt aber auch die Gemeinden Granges-Paccot, Givisiez, Villars-sur-Glâne, die alle gewachsen sind. Wenn man sich den Raum heute anschaut, wenn Sie sich ein Flugbild des Zentrums unseres Kantons anschauen, dann sehen Sie eine Stadt, die einen gemeinsamen Punkt mit der Stadt Berlin vor dem Mauerfall hat: Irgendwo in der Mitte gibt es ein komisches Ding, das die Stadt in zwei Teile trennt und rundherum um dieses Ding ist vieles brach oder landwirtschaftlich genutzt. Das ist historisch erklärbar, ergibt heute aber nicht mehr viel Sinn. Heute würde man die Autobahn wahrscheinlich ein, zwei Kilometer weiter aussen bauen, aber das konnte man damals nicht wissen. Das heisst, es ist nicht ein Fehler der Vergangenheit, aber eine Herausforderung für Heute.

Was tun wir mit diesem nichtbebautem Zentrum des bebauten Gebiets in der Mitte des Kantons? Neben der Idee des Lärmschutzes kam relativ rasch, in den 90-er Jahren und verstärkt dann in den letzten Jahren, die Idee auf, dass es mehr sein muss als eine Lärmschutzwand. Es gab verschiedene Etappen, eine anfangs der 2000-er Jahre, die nächste war anfangs der 2010-er Jahre. Man sieht, dass sich die Budgets rasch entwickelt haben: Was vor einigen Jahren 30 Millionen Franken kostete, kostet heute sehr viel mehr - wahrscheinlich waren die ersten Einschätzungen etwas grob gefasst.

Um es kurz zu machen: Im Frühjahr 2015 haben einige Grossrätinnen und Grossräte - ich möchte diejenigen erwähnen, die heute noch da sind, das sind die Grossräte Schönenweid, Wicht, Ith, Gobet, Berset, Schnyder und **Collaud**, zudem einige, die heute nicht mehr im Grossen Rat sind - eine Vision entwickelt. Sie haben gesagt: Wir machen nicht zusätzlich zur Mauer, die durch die Stadt geht noch zusätzlich hohe Mauern, die den Trennungsaspekt noch verstärken, sondern wir decken die Autobahn zu. Das war eine visionäre Idee. Der Grosse Rat hat sie einstimmig angenommen, und der Staatsrat hat mit diesem Auftrag des Grossen Rates ein neues Projekt, ein neues Konzept aufstellen müssen. Er hat dies gemeinsam mit dem Bundesamt für Strassen gemacht, das in erster Linie betroffen ist.

Anfang der Legislatur stellte sich dann die Frage, wie weit die Überdeckung gehen soll. Ursprünglich waren einige hundert Meter geplant rund um den Standort Chassot, um dort die grösste Lärmbelastung zu reduzieren. Man merkte dann allerdings relativ rasch: Wenn man auf der Autobahn schon grosse Baustellen macht, dann soll man etwas weiter denken können. Die Frage ist heute noch offen, wie weit, vielleicht 1 Kilometer weit, vielleicht 1,4 Kilometer. Viel weiter geht es dann tatsächlich nicht mehr, weil es mit der Autobahnausfahrt Süd kompliziert wird.

Die Idee dahinter war: Wir haben einen Raum mitten in der Stadt. Wenn wir die Autobahn zudecken, können wir diesen Raum nutzen. Wir haben eine seltene Gelegenheit. Wenn man normalerweise Räume plant, plant man für 2000, 2500 oder 3000 Menschen und das sind schon recht grosse Projekte. Hier haben wir nun Raum für 20 000, vielleicht 25 000 Menschen - wie viel es genau sind, hängt von verschiedenen Faktoren ab - für die Fläche, die rund um die Autobahn zu liegen kommt, die hier arbeiten oder wohnen können. Wie viele davon arbeiten sollen und wie viele wohnen, ist heute noch offen und einer der Gegenstände der Studie. Es wurde öffentlich viel gestritten: "Es müssen unbedingt mindestens 20 Prozent arbeiten oder mindestens 50 Prozent arbeiten und wohnen." Ich bin als Politiker nicht befugt, diese Frage einigermaßen seriös zu beantworten. Deshalb wollen wir, dass verschiedene Equipen kompetenter Menschen uns sagen, was wo sinnvoll ist. Einige denken noch in sehr engen Kategorien: hier arbeiten, da wohnen. Wenn man sieht, wie sich die Welt um uns herum entwickelt, dann muss man sehen, dass das nicht mehr so klar funktioniert heute, umso weniger in einigen Jahren, wenn die Autobahn zugedeckt ist. Man bedenke: Zweidrittel der Arbeitsstellen im Kanton Freiburg liegen nicht in einer Arbeitszone sondern in einer Mischzone, Stadtzone, wo auch immer. Zudem sind in den Arbeitszonen Teile der Gewerbe- und Arbeitsplätze nicht unbedingt sekundär sondern tertiär. Das sind Aktivitäten, die relativ gut kompatibel mit Wohnzonen sind. Man kann diese Aktivitäten also gut nebeneinander haben. All diesen Fragen müssen sich die Experten stellen und werden Gegenstand einer Studie sein.

Wir haben eine ausserordentliche Gelegenheit, weil es gross ist - nicht weil es Spass macht, dass etwas gross ist, aber wenn etwas gross ist, kann man weiter denken. Bei der kritischen Masse von 2000 Menschen, wenn man zum Beispiel die Mobilität betrachtet, überlegt man sich, ob man eine Bushaltestelle installiert oder nicht und verlegt die Buslinie im besten Fall etwas, damit ich dort eine Bushaltestelle machen kann. Wenn man in einer zehn Mal grösseren Grössenordnung denkt, kann man sich Gedanken erlauben, die weiter gehen. Wir haben im Gespräch unter anderem mit dem Bundesamt für Verkehr diese Fragen andiskutiert. Wir werden, wenn wir von 20 000, 30 000 Menschen diskutieren, die sich bewegen, weil sie dort wohnen oder arbeiten, auch andere Verkehrsinfrastrukturen mitdenken. Das können auch Infrastrukturen sein, die autonom funktionieren. Es geht um mehr als um Buslinien. Man darf sich durchaus auch eine Schiene vorstellen, in welcher Form auch immer. Ob das funktioniert oder nicht, weiss ich heute nicht. Das müssen uns die Experten im Rahmen des Ideenwettbewerbs mitteilen. Erwähnt wurde hier auch die Frage der Seilbahn, die von einigen von ihnen über ein Mandat im Grossen Rat gepuscht wurde. Vielleicht ist eine Seilbahn eine Lösung für ein solches Projekt, aber auch das kann ich heute nicht sagen.

Wir haben mit den betroffenen Gemeinden, die mitarbeiten - mit der Bürgergemeinde Freiburg und mit den tpf, das sind die wesentlichen institutionellen Partner auf dieser Fläche - versucht, einen Katalog von Fragen zu definieren, für welche wir Antworten haben möchten.

8 Millionen Franken sind natürlich viel für einen Studienkredit. Wenn man jedoch die gesamte Investitionssumme anschaut, muss man das etwas relativieren. Wir gehen davon aus, dass die gesamte Investitionssumme, die auf der betroffenen Fläche bis ca. 2050 ausgegeben wird, sich irgendwo zwischen 4 bis 6 Milliarden Franken befinden wird. Die 8 Millionen Franken entsprechen da durchaus dem Verhältnis, das man üblicherweise für kleinere Projekte aufwendet. Wir sind prozentual also in der Normalität. Wer zu wenig investiert, um die richtigen Fragen einigermaßen gut zu beantworten an Anfang eines so grossen und komplexen Projektes, der bereut das später, weil es ihn deutlich teurer zu stehen kommt, wenn er sich die richtigen Fragen nicht gestellt hat und keine Antworten darauf hat.

Die Fragen, die sich stellen, betreffen viele Bereiche. Wir haben die Möglichkeit, eine moderne Stadt des 21. Jahrhunderts auf diesen Raum denken zu dürfen. Das ist ein seltenes Glück. Wir müssen es fassen und etwas innovativ arbeiten im Bereich der Mobilität, im Bereich der Energieversorgung, im Bereich der Wärme. Man spricht heute viel über Klima. Wer einen Stadtteil schlecht baut, hat schnell sehr hohe Temperaturen, die heute relevant sind für die Wohnqualität. Wir haben dort eine einmalige Gelegenheit, die Herausforderungen der schweizerischen Raumplanung und der Verdichtung kompatibel zu planen mit der Frage einer guten, grossen Lebensqualität für die Menschen, die dort arbeiten und wohnen werden.

Ich freue mich auf dieses Projekt. Ich weiss, es ist eine grosse Herausforderung. Wir sind heute noch in einer Phase, wo wir bei jeder Sitzung am Schluss mit mehr Fragen herauskommen, als wir während der Sitzung Fragen beantworten. Das ist für Menschen, die möglichst schnell eine Lösung haben wollen, etwas unangenehm und ungewöhnlich. Das ist, wenn man mit Leuten diskutiert, die Grossprojekte bearbeiten, normal, aber es setzt eine geistige Beweglichkeit voraus in den ersten Phasen des Projektes. Es setzt auch voraus, dass man das Projekt gut verankert. Es muss in der Bevölkerung gut verankert sein, weshalb wir mit dem Wettbewerb einen partizipativen Teil eingeplant haben, damit die betroffenen Menschen in den betroffenen Gemeinden mitdenken und mitdiskutieren können und auch in den entsprechenden Gremien beteiligt sein können. Es braucht eine breite Abstützung für ein solches Projekt, sonst funktioniert es nicht. Wir haben vor einem Jahr begonnen, mit den Gemeinden Verhandlungen zu führen für eine Vereinbarung für die Finanzierung des Gemeindeteils der ersten Studienphase, um die es sich auch heute beim Kredit des Kantons handelt. Wir haben vereinbart, dass sowohl der Kanton als auch die Gemeinden 50 Prozent darauf legen können, inklusive tpf und Bürgergemeinde. Wir haben einen Schlüssel erarbeitet, der ist nicht objektiv. Wir haben am Anfang überlegt, ob es möglich ist, einen objektiven Schlüssel zu haben. Wir haben festgestellt, auch mit den Beratungen und den beratenden Kommentaren der tpf, die heute verschiedene grössere Immobilienprojekte im Kanton führen, dass eine Feinjustierung der Verteilung zu Beginn des Projektes zu einer Verzögerung von Jahren führen würde. Zudem haben wir festgestellt, dass die 8,5 Millionen Franken irgendwo zwischen 1 und 2 Promilles der gesamten Investitionssumme liegen, das heisst, dass es problemlos möglich ist, in den Phasen 2, 3 etc. die Kompensation auszuführen. Das macht man heute so bei grossen Projekten. Die ersten Verteilschlüssel sind pauschal, sie sind grob. Es gibt die Möglichkeit, sie zu korrigieren, sei es, weil die Flächen etwas anders berechnet werden, sei es, weil die Funktionalitäten des Raums nicht harmonisch auf jeden Eigner verteilt werden können. Das tönt etwas theoretisch. Wenn Sie irgendwo eine Schule hinstellen müssen auf so eine Fläche, dann ist diejenige Gemeinde, wo die Schule darauf ist, etwas benachteiligt. Diese Sachen müssen unter den Beteiligten kompensiert werden. Erst dann, wenn man solche Funktionalitäten verteilt hat, kann man auch einen Schlüssel machen, der dauerhaft verhält. Soweit zu den finanziellen Objekten.

Ich habe mich gefreut, dass wir vor einigen Wochen mit den betroffenen Gemeinden, der Bürgergemeinde und den tpf eine Vereinbarung unterzeichnen konnten für die Mitfinanzierung. Alle Gemeinden haben bereits entweder formale Beschlüsse oder zumindest - was Villars-sur-Glâne betrifft - einen Finanzplan, wo Beträge vorgesehen sind. Wir haben die Vereinbarung so gestaltet, dass sie in Kraft treten kann und dass die Gemeinde Villars-sur-Glâne, die noch offene Fragen hat, wieder auf den Zug aufsteigen kann, ohne dass das zu grösseren Problemen führt, sobald die offenen Fragen für sie zur

Zufriedenheit beantwortet wurden. Es hat einige Diskussionen und Meinungsverschiedenheiten gegeben zum Projekt, auch in der Öffentlichkeit. Wir hatten gute Gespräche mit den Vertretern der Gemeinde Villars in den letzten Wochen und wir sind alle daran interessiert, dass alle wesentlichen Akteure konstruktiv mitmachen. Jeder kann etwas blockieren dort oben, aber das ist nicht Sinn und Zweck der Übung.

Mit diesen Worten habe ich geschlossen und gehe davon aus, dass andere Aspekte im Bereich der einzelnen Artikeln und Fragen beantwortet werden können.

Brodard Claude (*PLR/FDP, SC*). Notre commission s'est réunie le 17 avril pour l'examen du décret relatif à l'ouverture d'un crédit d'études pour le développement urbain du secteur Chamblieux-Bertigny et il préavis favorablement, à l'unanimité de ses membres, le crédit d'engagement de 4 125 000 francs à charge de l'Etat de Fribourg. Il vous recommande d'entrer en matière et d'accepter ce décret selon la version du Conseil d'Etat.

Bapst Markus (*PDC/CVP, SE*). Je m'exprime ici pour mon groupe démocrate-chrétien. Le groupe démocrate-chrétien a eu une discussion très animée, controversée aussi, avec plein de questions à ce sujet. Le décret, nous allons le soutenir à une large majorité. Mais il y a quand même deux ou trois points qui ont été très controversés dans notre groupe. Je citerais notamment la longueur de la couverture, qui était un des sujets vraiment très controversé – notamment le dernier bout. Là se pose la question: peut-on encore parler de couverture? Est-ce que ce n'est pas une galerie? La question qui se pose après: est-ce vraiment nécessaire pour la densification de ces terrains? D'autres questions sont davantage liées à l'aménagement du territoire, le Conseil d'Etat l'a dit, et pour cette raison aussi, nous attendons des réponses à ces questions, claires et nettes, dans le cadre du crédit d'études que l'on votera. Nous entrons donc en matière. Il y a des sujets, des soucis plus particuliers sur lesquels nous avons aussi discuté longuement et qui seront exprimés par d'autres membres de mon groupe; il s'agit notamment aussi de quand même penser jusqu'au fond au développement de l'agglomération. Qu'est-ce que ça signifie pour le développement futur de l'aménagement du territoire pour l'agglomération en soi? Nous sommes favorables à la densification, à la valorisation de ces terrains ou aux liaisons transversales de l'endroit. Par contre, des questions se posent aussi sur l'aménagement futur, plutôt dans la périphérie. La concentration en ville pose quand même aussi un certain nombre de questions à ce niveau-là. Cela est un peu la panoplie de questions, beaucoup de questions, sur lesquelles ce matin on ne se fait pas d'illusion. Nous n'aurons pas de réponses, ça c'est clair, c'est le sujet du crédit d'études. Mais on a rarement un crédit d'études sur un sujet qui est non seulement un sujet pour le canton de Fribourg, mais c'est un projet d'envergure nationale. En tout cas, je ne me rappelais pas qu'un projet voulait faire un aménagement pour 20 à 30 000 personnes entre places de travail et habitat. Il faut se rendre compte qu'on construit, ou qu'on veut construire, une ville à cet endroit. Compléter la ville, ce n'est pas tout simplement ajouter un quartier.

Moussa Elias (*PS/SP, FV*). Tout d'abord, au niveau de mon lien d'intérêt, je suis membre du conseil bourgeoisial, l'organe exécutif de la Bourgeoisie de Fribourg. Toutefois, bien évidemment, je ne m'exprime aujourd'hui pas au nom de la Bourgeoisie dont certains pourraient être tentés d'insinuer à tort qu'elle souhaite se faire des cuillères en or avec ce projet Chamblieux-Bertigny. Non, je m'exprime bien au nom du groupe socialiste.

Notre groupe a attentivement étudié le présent crédit d'étude portant sur la participation de l'Etat au financement des phases 0 à 1 de la couverture autoroutière et du développement urbain de Chamblieux-Bertigny, à savoir le financement du concours d'idées, les expertises juridiques et financières, les études liées à l'emprise territoriale du projet et la longueur optimale du tronçon à couvrir et j'en passe. Beaucoup de choses ont déjà été dites. Par le passé le Parlement, et le groupe socialiste en premier, a – et j'ose le dire à juste titre – maintes fois pointé du doigt le manque d'ambition et de vision du Conseil d'Etat, lui reprochant de ne pas lancer des grands projets fédérateurs pour notre canton. Or le projet de développement urbain de Chamblieux-Bertigny, articulé justement autour notamment de cette couverture autoroutière, ne manque certainement pas d'ambition, c'est le moins que l'on puisse dire. Notre groupe salue dès lors l'engagement et la proactivité du Conseil d'Etat et du Directeur de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions en premier dans ce dossier et soutient le fait que l'Etat entende prendre ses responsabilités pour piloter et faire avancer ce projet et ce dossier, ceci en collaboration avec toutes les institutions et tous les acteurs institutionnels concernés, pour autant, bien évidemment, qu'ils souhaitent s'y associer. Nous sommes convaincus que la réalisation de ce projet bénéficiera non seulement au Grand Fribourg, mais à l'entier du canton.

Bien évidemment, un tel projet urbanistique, d'une telle envergure et d'une telle ampleur, soulève beaucoup de questions chez nous aussi au sein du groupe socialiste; beaucoup de convoitises, beaucoup de craintes également. On a déjà entendu plusieurs éléments auparavant, notamment quelle est la longueur optimale pour cette couverture autoroutière? Quel est le périmètre exact du développement urbain? Quelles mesures seront prises jusqu'à la réalisation, peut-être en 2050 voire plus loin, de cette nouvelle ville pour protéger les riverains par rapport aux nuisances sonores qu'ils subissent aujourd'hui? Quelle sera l'affectation précise de la zone à l'issue des travaux: zone mixte, zone résidentielle, zone industrielle? Comment les futurs investissements seront-ils répartis, et qui et par quel mécanisme exactement, profitera notamment des gains immobiliers?

Qu'en est-il de l'HFR, de sa route d'accès, voire d'une nouvelle construction? Comment va-t-on résoudre la question épineuse de la mobilité dans ce secteur? Et j'en passe.

Oui, le groupe socialiste comme tous les groupes se pose toutes ces questions et nous admettons, comme les autres, que nous n'avons pas les réponses et nous sommes également convaincus que ce crédit d'études nous apportera des réponses. Nous ne nous transformons pas, parce qu'on n'a pas toutes ces réponses aujourd'hui, en Nein-Sager. Nous ne nous transformons pas non plus en enthousiastes aveuglés par les futurs gains immobiliers de ce projet. Ce que nous souhaitons, c'est que ces études soient menées, que des réponses fouillées nous soient présentées. Et nous espérons bien évidemment que ces réponses que nous attendons nous soient présentées au Grand Conseil et qu'elles permettront de faire avancer ce projet.

Pour conclure, notre groupe souhaite que le COPIL, qui regroupe finalement les partenaires impliqués et à qui revient la tâche ardue de définir les grandes lignes du concours d'idées, laisse une grande marge de liberté et de créativité aux participants au concours d'idées afin de leur donner la possibilité d'imaginer véritablement cette nouvelle cité, adaptée aux besoins d'une population en 2050, voire plus loin, et surtout tout en incluant un important poumon vert dans ce secteur, parmi tout ce béton. Pour le groupe socialiste, ce concours d'idées ne devra en aucun cas être influencé par des spéculateurs immobiliers, des intérêts particuliers ou le lobby de la construction, afin de permettre l'émergence d'un projet auquel la population pourra adhérer et qui pourra devenir, on l'espère, un jour un des symboles de la fusion du Grand Fribourg.

Ces avec ces quelques remarques que le groupe socialiste entre en matière et soutiendra ce crédit d'études.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Je déclare mes liens d'intérêt: ancien conseiller communal et syndic de Givisiez, j'ai travaillé sur ce projet de couverture il y a déjà fort longtemps. Il y a une année, j'ai déménagé de l'autre côté de l'autoroute en devenant citoyen de Villars-sur-Glâne. Mon premier intérêt, c'est d'abord de redonner une nouvelle qualité de vie à tous ceux qui habitent à proximité de cette voie à grand trafic, source d'une énorme pollution sonore. N'en déplaise à notre collègue Christa Mutter, je ne me bats pas pour bétonner le secteur de Chamblieux afin de faire plaisir aux membres de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs que je dirige, mais bien pour un développement de qualité privilégiant le développement durable. Et si des entreprises fribourgeoises peuvent un jour occuper de nombreux collaborateurs sur de futurs chantiers, tant mieux si c'est pour un projet citoyen en faveur de la collectivité.

Le groupe libéral-radical a étudié avec beaucoup d'intérêt ce projet de décret. Il salue le remarquable travail qui est en train de se faire pour lancer les études qui permettront de définir les contours de cet immense secteur au centre de l'agglomération, d'analyser les besoins futurs de la population et de l'économie cantonale, une vision pour les cinquante prochaines années au moins. Aujourd'hui, nous avons la chance de confirmer les décisions que nous avons prises dans cette assemblée, il y a plus de quatre ans déjà, un mandat obligeant le Conseil d'Etat à prendre toutes les mesures afin d'éviter la réalisation par la Confédération de murs anti-bruit. Ceux-ci nous auraient empêché d'aménager judicieusement le secteur Chamblieux-Bertigny en limitant la densification du territoire bâti, je vous le rappelle voulue par le peuple suisse.

Aujourd'hui, il faut saluer les quatre entreprises fribourgeoises qui ont développé un projet urbanistique à compte d'auteur, projet qui a permis de convaincre le Conseil d'Etat de reprendre pour lui la conduite du projet. Il faut également saluer l'indéfectible volonté du Conseil d'Etat de réaliser ce projet très ambitieux pour les générations futures sur le territoire de quatre communes. Le groupe libéral-radical regrette vivement l'absence de la commune de Villars-sur-Glâne, momentanément je l'espère, dans ce projet, elle qui souffle le chaud et le froid envers le Conseil d'Etat par presse interposée. Que penser de ces jérémiades sur la gouvernance du projet de cette commune, ma commune, qui ne doit sortir que 100 000 francs de sa crousille pour cette étude alors que la Bourgeoisie et les autres communes mettent quatre millions dans le panier? Et pourtant, Villars-sur-Glâne est représenté aux séances et aux ateliers participatifs. Que penser de cette commune qui, le jour de la signature de la convention, par la bouche de son conseiller communal et député Bruno Marmier transmet au COPIL un message positif en vue d'une possible signature à terme de la convention, contredit deux jours plus tard par la bouche de sa syndique, à nouveau dans la presse? Le groupe libéral-radical invite la commune de Villars-sur-Glâne à faire preuve de réalisme et à collaborer avec ses voisins et le canton pour ce projet extraordinaire qui fera, nous en sommes convaincus, la fierté de la génération qui l'aura pensé et réalisé pour le bien et la prospérité des générations futures.

Sur ces paroles, le groupe libéral-radical soutiendra à l'unanimité ce projet de décret et vous invite, chers collègues, à faire de même.

Chardonnens Jean-Daniel (UDC/SVP, BR). Je n'ai pas de lien d'intérêt direct avec cet objet. Le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra à l'unanimité ce décret, mais comme dans les autres groupes, ce projet nous pose de nombreuses interrogations. L'étude devrait apporter les réponses que nous attendons. Nous saluons donc cette initiative qui est ambitieuse et qui peut être une vitrine pour tout le canton de Fribourg. Le fait de gagner des mètres carrés viabilisés sur une route ou une autoroute est une vision d'avenir que les décideurs devraient toujours avoir à l'esprit. Dans cette optique et devant les difficultés que les pendulaires ou les Fribourgeois issus des périphéries rencontrent pour se rendre dans le chef-lieu, il serait bon de s'en souvenir lors de l'étude de mobilité qui accompagnera ce projet. Un chantier pharaonique devrait

voir le jour. La création de ce quartier augmentera forcément le trafic dans cette région déjà saturée. A mon avis, il faut en profiter pour créer des galeries d'accès direct à l'autoroute afin de contourner et de soulager les points noirs situés aux entrées de Fribourg. Sans un plan de mobilité ambitieux et élargi à toute la région, il faut s'attendre à aller au devant de graves problèmes qu'il sera très difficile, voire insurmontable, de régler plus tard. Pour terminer, le groupe de l'Union démocratique du centre espère que tous les partenaires aient la même volonté d'avancer pour que ce quartier puisse voir le jour dans des délais raisonnables, contrairement à ce que nous avons entendu hier matin à la RTS.

Rey Benoît (*VCG/MLG, FV*). Je déclare aussi mes liens d'intérêt: je suis membre du COPIL de Fribourg-Sud et je suis aussi membre du conseil bourgeoisial de la ville de Fribourg. Le projet de décret de crédit d'engagement pour le financement des études concernant la couverture de la N12 a provoqué un certain nombre de discussions intenses au sein du groupe Vert Centre Gauche.

L'idée de la couverture de l'autoroute pour lutter contre le bruit et réduire le fossé, qualifié de mur de Fribourg par le Commissaire du Gouvernement, de cette voie de circulation au sein de l'agglomération fribourgeoise, organiser un nouvel espace, mettre à disposition de nouvelles surfaces, est très intéressante et nous sommes persuadés qu'il est impératif de la développer. A ce sujet, je remarque qu'il est très important que le Grand Conseil fasse preuve aussi de vision futuriste et ait de l'ambition par rapport à ce projet et je comparerais peut-être au manque d'ambition qui a prévalu lorsque nous avons discuté de l'enterrement de la route au bout du boulevard de Pérolles, sur le plateau de Pérolles, où nous n'avons pas osé faire la démarche pour avoir un plateau libre de toute circulation et accessible à un campus universitaire. Donc, il s'agit maintenant d'avoir un peu plus d'ambition que nous n'en avons eue. Le projet part de cette nécessité de couverture d'une route nationale, donc d'un axe essentiel de la mobilité traditionnelle et développe déjà dans le message qui nous est transmis un certain nombre de variantes pour ces routes. Nous regrettons toutefois qu'elles n'accordent pas, en l'état, la même importance encore à la mobilité douce et aux transports publics. Sur le fond notre groupe est acquis à cette démarche. Sur la forme par contre, nous avons encore un certain nombre de questions que nous aimerions soulever. D'une part, il y a un certain nombre de priorités qui sont à définir et pour ce faire, notre collègue Christa Mutter déposera certains amendements déjà déposés en commission.

Ce projet est extrêmement important, il dessinera le Grand Fribourg de demain durant de nombreuses années, voire des décennies. Il nécessite donc un pilotage qui soit très performant. Nous avons déjà vu l'importance de la qualité du pilotage dans les grands projets qui touchent au canton, notamment le contournement de Bulle et le pont de la Poya. Dans ce sens, il nous paraît nécessaire de poursuivre la réflexion sur le rôle du COPIL et du BEX et, au besoin, d'adapter leur composition et leur rôle. Notre groupe regrette en particulier que l'agglomération, première organisation concernée par ce développement, ne soit pas formellement intégrée. Et puis, il nous paraît bizarre que le Conseil d'Etat nomme dans des COPIL et dans des bureaux exécutifs des personnes pour un projet qui doit durer des décennies. Il serait peut-être plus judicieux de nommer des fonctions dans ces différents organes, preuve en est que le Bureau a dû ce matin déjà prendre acte d'un arrêté du Conseil d'Etat pour modifier le nom de la représentante de la commune de Givisiez et pour introduire une nouvelle personne représentant l'HFR. Pour l'aspect financier, notre groupe est évidemment tout à fait d'accord de l'investissement consenti par le canton pour ce projet d'importance.

C'est donc avec ces considérations que notre groupe, à sa très grande majorité, soutient ce projet de décret.

Mutter Christa (*VCG/MLG, FV*). J'annonce mon seul lien d'intérêt: je suis membre de l'assemblée constitutive du Grand Fribourg.

Sehr geehrter Vertreter des Staatsrats, ich verstehe gut, dass es für einen Politiker sehr verlockend ist, das grösste Projekt des Kantons zu lancieren und sich somit auch ein bisschen zu verewigen. Aber die Qualität der Vorbereitung müsste auch der Bedeutung des Vorhabens entsprechen. Das ist meiner Meinung nach hier noch nicht der Fall.

Je demande le renvoi de ce décret pour mieux le préparer. Je parle pour une petite minorité, peut-être toute seule, un peu pour représenter des personnes hors Grand Conseil qui voient ce projet d'un œil critique mais qui n'osent pas s'exprimer ou qui n'ont pas la possibilité de le faire. La couverture sur le secteur Chamblieux comme mesure de protection contre le bruit mérite certainement d'être étudiée, la prolongation côté Bertigny est une possibilité qui suscite beaucoup plus de questions. Le futur secteur intéresse toutes les instances du Grand Fribourg et la coordination de leurs intérêts n'est pas aisée. Deux éléments me font du souci: l'angélisme de notre collègue Wicht annoncé aujourd'hui est presque touchant... Il est évident que ce projet a été lancé par les entreprises JPF, Grisoni-Zaugg, Routes Modernes et Element AG. L'influence du lobby des entreprises est énorme. Leurs représentants siègent au bureau exécutif du COPIL tandis que l'Agglo en est exclue. C'est quand même l'instance régionale responsable de l'aménagement! Sous pression de ces intérêts, l'Etat veut rentabiliser au maximum cette zone avec un programme de construction faramineux sur des bases démographiques qu'on sait déjà erronées. Vous promettez un développement durable pour cette zone, mais tous les projets concrets en vue prouvent le contraire, notamment la série de constructions routières qui occuperont et découperont les meilleurs terrains: la sortie N12 surdimensionnée, la bretelle

routière vers l'HFR sans savoir où sera le nouvel HFR, et puis, annoncé la semaine passée, le blocage des terrains pour un tunnel en diagonal en prolongement du pont du Tiguellet. C'est une philosophie routière d'avant-hier pour nous vendre un quartier de demain. Je demande le renvoi pour les trois raisons suivantes:

1. Une information insuffisante. Le message ne précise ni le périmètre ni la priorité des études. Nous n'avons même pas reçu la convention financière et nous ne savons pas, même approximativement, ce qui figurera dans la deuxième convention mentionnée dans le décret. Pour un projet d'une telle ampleur, la demande de crédit de l'Etat doit au minimum préciser le cadre des études et ses priorités.
2. Une organisation défaillante et conflictuelle. Ce projet part sur fond de conflit entre l'Etat et de la commune de Villars-sur-Glâne. Je ne veux pas nier que ces discussions sont difficiles, voire douloureuses, mais je ne vois aucune raison objective pour que l'Etat s'obstine à limiter l'autonomie communale en matière d'aménagement pour ces prochains quinze ans pour cette commune. Pourquoi refuser à Villars-sur-Glâne de planifier sa zone d'activité comme elle veut? Cette zone est en adéquation avec les travaux de l'Agglo, de l'assemblée du Grand Fribourg et aussi avec les hauts cris de toutes les personnes représentantes de l'économie que j'ai entendues ces derniers mois. Ces personnes demandent premièrement des terrains, deuxièmement des terrains et troisièmement aussi. Peut-être, c'est possible, nous allons produire dans quelques années tous nos biens avec une imprimante 3D au coin de notre chambre à coucher et nous allons nous réunir virtuellement par avatar en vidéoconférence. Mais pour ces prochaines années, il existe encore des entreprises qui ne sont pas compatibles avec une totale mixité des fonctions. Donc, avant de lancer ces études, je vous demande de résoudre le conflit avec Villars-sur-Glâne au lieu de lancer dans la convention un artifice juridique de 4% pour mieux l'exclure. Je demanderais aussi une position plus forte pour l'Agglo dans l'organigramme.
3. Une organisation biaisée du concours d'idées. Avec l'organisation actuellement prévue, il faut dire que les magouilles ne sont pas seulement possibles, mais pratiquement prévues. La Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions prévoit de lancer l'étude en forme de mandat d'étude parallèle au lieu d'un concours SIA 142. Un concours SIA 142 prévoit qu'un jury d'experts décide avec le seul critère de qualité. *[temps de parole écoulé]*

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Mes liens d'intérêt: j'étais membre de la commission parlementaire, je suis membre du conseil d'administration de l'HFR et j'étais l'un des deux députés à l'origine du mandat initial. Accepté à l'unanimité le 24 février 2015 par le Grand Conseil, le mandat demandant la couverture des secteurs Chamblieux-Bertigny a déclenché une toute nouvelle vision et perspective de la mise en valeur de ces terrains de plus de 60 hectares de ce secteur Bertigny, sans oublier les quartiers de Chamblieux et du Jura pour le secteur de la ville de Fribourg. C'est une chance unique pour Fribourg. Le canton de Fribourg a plusieurs autres défis dont celui de permettre aux habitants de se loger à proximité des centres, aussi d'implanter de nouvelles entreprises et, bien sûr, de créer des emplois dans le canton afin d'éviter que Fribourg devienne un canton de pendulaires dont la tendance est très marquée ces dernières années. Le développement de ce secteur Bertigny doit répondre à ces objectifs tout en tenant compte de la couverture de l'autoroute dont la longueur sera bien sûr encore à déterminer. Les exigences de la LAT et de la LATeC sont si élevées qu'un concours d'idées au minimum national, voire international, sous la forme d'un mandat d'étude parallèle, soit pour l'urbanisme et la mobilité, devient primordial. Le crédit demandé va dans cette direction et je le soutiens totalement. L'HFR est directement concerné par le développement urbain de Bertigny-Ouest. La construction d'un nouveau site estimé à 400 millions vers un horizon de 2030 devient absolument vital pour l'HFR. Plus de 2000 emplois sont en jeu sur le site de Bertigny pour l'HFR. Sans cette étude, et il faut le savoir, il est impossible pour l'HFR de se repositionner sur ces terrains qui doivent changer d'affectation comme tout le secteur des 60 hectares et ce sont ces études qui vont donner une partie de ces solutions. Autre point, l'art. 3 de l'arrêté ne me convient pas et j'estime que l'Etat n'a pas à se faire rembourser la participation à ces études car il est aussi un des acteurs et des bénéficiaires de ce grand développement urbain et territorial avec certainement aussi des possibles plus-values immobilières pour l'Etat. C'est avec ces remarques que je soutiens le crédit demandé.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Il est clair pour moi qu'il faut faire une étude sur ce quartier qui est important, sur la couverture de l'autoroute, savoir où on veut la faire. Je pense que c'est hyper important et je pense que le canton doit mettre un montant pour faire cette étude. Par contre, je me pose un petit peu la question, quand même, si on est partis du bon pied de la manière que ça a été lancé et c'est vrai qu'en ne mettant pas le préfet, on l'a entendu hier par rapport à ce point-là, on sait que l'Agglomération n'a pas été intégrée, on se pose des questions si vraiment c'est bien parti. Lors de la séance de commission, c'est clair que la commission était déjà composée de la moitié de personnes qui étaient déjà beaucoup impliquées dans le dossier, qui avaient travaillé avec les entreprises et des personnes qui sont à la Bourgeoisie où l'impact financier est quand même important et on a rencontré un projet qui était lancé et difficile à stopper. Si on posait des questions, on avait l'impression d'embêter. On a souvent entendu nous dire "Faites confiance, mais faites confiance!" chaque fois qu'on posait des questions et je trouve que c'est un peu... Si on se rend compte, même s'il y a beaucoup de personnes qui connaissent déjà le dossier, on doit pouvoir poser les bonnes questions. Au départ, quand le mandat a été déposé, que j'ai d'ailleurs repris

après qu'une personne a arrêté, on parlait d'un projet de 620 mètres et tout à coup, aujourd'hui on se retrouve à 1200, à 1400 mètres, où on mange sur la zone stratégique. Il faut savoir que le montant total pour aller jusqu'à 191 millions, si je ne me trompe pas, dans ce cas à la fin du projet lorsque la couverture sera faite, ça représente 2700 francs par mètre carré. Ce n'est pas là le gain qui va être fait, mais c'est bien en densifiant aux abords de l'autoroute que le gain sera fait pour rentabiliser ce montant important.

Je vais vous expliquer maintenant qu'est-ce que c'est la couverture de l'autoroute parce que moi, quand on me parlait de couverture d'autoroute je voyais un terrain plat ou on n'imaginait plus du tout l'autoroute dessous. Ce n'est pas ça, c'est vraiment un tunnel, un tube qu'on fait sur l'autoroute où on le remblaie à certaines places, où on ne le remblaie pas à certaines places où ce n'est pas défini. Par exemple, on dit qu'ouï il y a les TPF, aujourd'hui on ne peut pas faire ce qu'on veut, on ne peut pas remblayer; il y aurait par exemple un mur avec un garde-fou en haut. C'est bien précisé dans le rapport qu'on a reçu pour la deuxième séance – car il faut savoir que pour la première séance, on n'a rien reçu de plus que ce que vous avez reçu. Pour la deuxième séance on a demandé plus d'informations qu'on a reçues par mail et qu'on a pu consulter. La zone stratégique de Bertigny est la zone la plus importante du canton – on a un rapport qui le dit – et qui est pour les meilleures entreprises, où il y aura des valeurs ajoutées, où ça apportera de la valeur ajoutée et des impôts. Ces impôts doivent servir à financer la péréquation financière pour les régions périphériques et on doit maintenir cette zone stratégique et là je ne comprends pas le Conseil d'Etat, je ne comprends pas la Promotion économique de supprimer cette zone stratégique. La zone stratégique. on nous a répondu, lors d'une question, qu'on en a suffisamment jusqu'en 2035. Mais 2035, c'est demain! Quinze ans, si vous réfléchissez en arrière, quinze ans quand c'était, c'était rien du tout! On a besoin d'une zone stratégique pour trente, quarante, cinquante ans. L'autoroute, c'est la meilleure place pour mettre des zones stratégiques. Dites-moi le long de l'autoroute aujourd'hui, qui est la A12, contrairement à ce qu'il y a dans le projet de la N12? Où voulez-vous mettre une zone stratégique qui est meilleure que celle-là? Vous croyez que Vibro-Meter, ou ces entreprises-là qui ont l'enseigne qui se voit, seraient venues là si elles n'avaient pas leur enseigne sur l'autoroute? On sait que ces entreprises-là cherchent, pour s'établir, d'avoir l'enseigne en bordure d'autoroute. Ma question est la suivante: quand le Conseil d'Etat, s'il n'est pas d'accord avec cette longueur, car pour moi la longueur qui doit être définie ne doit pas être au-delà de 700 à 800 mètres, sinon on mange trop sur la zone stratégique. Quand le Grand Conseil pourra dire non, après cette séance d'aujourd'hui, s'il n'est pas d'accord avec le projet parce que j'ai l'impression que le Commissaire du Gouvernement s'est déjà fait une idée, il nous parle de ville moderne, de 30 000 habitants, de 1000 à 1400 mètres qui viennent d'être dits dans son commentaire. Donc ça veut dire qu'il s'est déjà figé une idée avant d'avoir l'étude. Donc à quel moment le Grand Conseil pourra dire non s'il n'est pas d'accord avec la variante et qu'il veut maintenir une zone stratégique? J'aimerais avoir cette réponse. Pour moi, j'hésite sérieusement à soutenir le renvoi parce que je suis pour une étude et qui si on n'acceptait pas ce projet aujourd'hui, il n'y aurait pas d'étude qui serait faite. Je pense qu'il en faut une, mais je pense qu'on doit peut-être partir d'un meilleur pied. J'attends les réponses par rapport à ce qui a été dit et je n'aimerais pas que tout soit ficelé dès le départ. C'est une forte impression que j'ai aujourd'hui.

Marmier Bruno (VCG/MLG, SC). Je déclare mes liens d'intérêt, même si vous me connaissez de manière très claire: je suis conseiller communal à Villars-sur-Glâne, responsable de l'aménagement du territoire et également membre du comité de l'Agglomération, également responsable de l'aménagement du territoire. J'ai eu l'occasion de le dire, la préoccupation qui est la mienne sur ce projet concerne le traitement de la zone d'activité d'importance cantonale de Bertigny. Nous le savons, notre aménagement du territoire fait la part belle aux logements et oublie trop souvent l'économie et les entreprises. Depuis plusieurs années, tous partis confondus, nous sommes tous favorables à une politique foncière des plus actives. Il s'agit maintenant de passer de la parole aux actes et de ne pas saisir la première opportunité immobilière pour changer notre fusil d'épaule en faisant miroiter des plus-values qui ne sont de loin pas garanties.

Après le volet fiscal que nous avons voté, que les Suisses ont voté le week-end dernier et qui sera vraisemblablement confirmé au niveau cantonal, il s'agit de passer maintenant au volet territorial pour accueillir des entreprises. Un point sur la mixité, thème chéri des urbanistes depuis quelques temps. Elle serait le miracle à tous les problèmes d'urbanisation. Cette potion est servie de manière récurrente aux collectivités publiques. Elle a certes certaines vertus, par exemple de permettre la revalorisation d'anciennes friches industrielles et de quartiers, comme on le voit dans les grands centres urbains que sont Genève ou Zurich. Dans le cas de Bertigny-Chamblioux, il ne s'agit pas d'une friche industrielle, mais de terrains vierges de toute construction. L'expérience montre également qu'un quartier mixte est souvent en fait composé majoritairement de logements. Si vous vous rendez dans le nouveau quartier de Dündingenplus, à côté de la gare de Guin, vous vous trouvez avec cinq ou six niveaux de logements pour un niveau de commerces ou d'activités. Ce secteur est pourtant, dans notre plan directeur, une zone stratégique d'importance cantonale. Finalement, il faut savoir que les prescriptions en matière de bruit rendent incompatibles logements et activités. Même des activités de faible nuisance ne sont pas toujours possibles. La commune de Villars-sur-Glâne en a fait l'expérience lorsqu'en 2012 elle était à deux doigts d'introduire une telle mixité dans sa zone d'activités, avant de revenir en arrière suite à des analyses poussées.

Un point sur la démographie. Cela a déjà été évoqué, le scénario démographique retenu dans le Plan directeur cantonal a été fondé sur une période tout à fait extraordinaire de croissance pour le canton de Fribourg. Il n'est pas dit que cette période

extraordinaire se renouvelle et nous sommes donc sur une base de prévisions très optimistes. Plusieurs députés, notamment mon collègue Mauron, ont interpellé les autorités sur le taux de vacance de logements. C'est clair que Bertigny-Chamblioux s'inscrit dans la durée. Néanmoins, nous avons toujours tendance à planifier trop de logements. Ce développement Bertigny-Chamblioux ressemble à des quartiers semblables: à Lausanne, on connaît le quartier des Plaines du loup, le quartier de l'Etang à Genève. Il faut quand même se rendre compte que ce sont des agglomérations qui connaissent une situation tout à fait opposée à la nôtre. Ce sont des agglomérations qui manquent cruellement de logements et qui reçoivent énormément de pendulaires chaque jour. A Fribourg, on est exactement dans la configuration inverse: on exporte des pendulaires et on a trop de logements. Un ordre de grandeur de 30 000 habitants sur ce secteur correspond à 50 000 habitants par km². Par comparaison, la ville de Paris a une densité intra-muros de 20 000 habitants par km². Il faut quand même se rendre compte des échelles dont on parle.

Un mot sur les plus-values. Le calcul de la plus-value dans ce dossier est impossible à ce stade. Il dépend entièrement des choix que nous ferons en terme d'affectation. Seule une affectation de type logement permettrait de dégager les plus-values, d'où mes craintes quant à la disponibilité des terrains pour l'économie. Dans le calcul de la plus-value effectuée, aucune surface n'a été retenue pour les parcs publics, les écoles, les infrastructures sportives et les activités non compatibles avec le logement. Si on parle de construction pour un montant de huit milliards, cela correspond à des immeubles d'habitation. Il faut donc relativiser cette approche basée sur la plus-value.

Enfin, peut-être quelques mots sur la fusion. Vous avez vu que le groupe Fusion, responsable du développement, favorise aussi, comme la commune de Villars-sur-Glâne, un développement économique. C'est donc important pour le Grand Fribourg d'avoir cette possibilité. En conclusion, je dirais que personnellement je ne m'opposerai pas à ce crédit, mais je rejoins toutes les questions qui ont été soulevées et je pense qu'avant toute chose, beaucoup d'éléments doivent être clarifiés avant que les autorités compétentes puissent prendre des décisions.

Dafflon Hubert (*PDC/CVP, SC*). Je m'exprime à titre personnel, je n'ai aucun lien d'intérêt, si ce n'est l'intérêt de défendre l'économie fribourgeoise et les emplois fribourgeois sur cette zone. Nous sommes maintenant devant un choix de société. La grande question, finalement, ce n'est pas ce crédit, mais celle-ci: voulons-nous agrandir Fribourg de 20 à 25 000 habitants dans ce secteur ou maintenir cette zone stratégique pour les activités à haute valeur ajoutée? C'est ça la question et moi, ce qui m'inquiète dans ce crédit, c'est qu'il porte à croire qu'on a déjà décidé que nous allons agrandir Fribourg dans ce secteur. Une mixité, cela veut dire que vous aurez des activités relativement légères, peu nocives, comme une ville peut l'avoir. Personnellement, je pense qu'on fait fausse route.

Ma relation par rapport à Bertigny est la suivante: j'en ai entendu parler la première fois par Jean-Daniel Wicht en 1999. Je présidais la commission technique, nous avons parlé de la couverture de l'autoroute, vous aviez eu beaucoup de peine à nous convaincre. Mais à force de revenir, on s'est dit que peut-être le secteur Chamblioux était une bonne chose. Aujourd'hui j'en suis convaincu: couper cette tranchée au milieu de l'agglomération de Fribourg est une excellente chose. En 2007, je suis chef du SeCA, et là, c'est Gottéron-Village, dans le même secteur. On y va, on doit y aller vite, il y a beaucoup d'enjeux, beaucoup de millions à la clé et finalement je n'ai pas le courage d'aujourd'hui, pas ma liberté d'expression à ce moment-là... On n'a pas le choix, on va de l'avant et tout ça est construit sur cinq millions de subventions fédérales pour une piscine olympique de 50 mètres qui, après tous les travaux que nous avons faits dans le secteur, on remarque que ça tombe, même si les travaux avaient débuté. Je me rends compte, à ce moment-là, que ce secteur est hautement stratégique, important pour notre canton, important pour les emplois et il faut le conserver. Il devient un des huit secteurs stratégiques hautement de valeur. J'ai de la peine à croire aujourd'hui que dans les deux dernières années, si facilement, on laisse tomber ce secteur au centre du canton, si important au niveau des accès. Vous faites une ville là-bas, vous aurez encore plus de pendulaires, ni plus ni moins. Si cette étude vise seulement à voir le fonctionnement de cette nouvelle ville, pour moi elle n'a pas de sens. Il faut garder les emplois, il faut garder le rôle de ce centre d'aménagement du territoire pour l'activité à haute valeur ajoutée. En 2015, on décide la couverture par mandat. Mais on décide la couverture de Chamblioux sur 620 mètres! Le Plan directeur cantonal, c'est quand même le comble, celui qu'on a eu en consultation, si vous lisez la fiche P102, elle dit clairement que c'est un secteur d'importance stratégique cantonal où la visibilité doit être garantie sur l'axe pour justement faire la carte de visite. Comme si vous passez en Gruyère, vous voyez toutes ces belles enseignes. C'est ça aussi le but! Vous avez un passage nombreux sur cette autoroute.

En lisant les documents pour la décision de ce jour, je suis déçu sincèrement pour la qualité de ces documents et surtout, normalement j'apprécie beaucoup Boussole 21, c'est toujours très intéressant. Vous prenez le texte de Boussole 21 et on vous dit: "C'est intéressant pour l'économie, on va créer du travail pour créer ces anti-bruit, ce tunnel-là". Pour moi, une Boussole 21 aurait été utile où on compare la ville de 30 000 habitants à une zone stratégique d'activités et là on a une Boussole 21 valable sur le domaine de l'économie. Finalement, personnellement, je pense que cela fait sens de couvrir la première partie, soit Chamblioux. Au contraire, la deuxième partie à partir des dépôts des TPF, ça ne fait plus de sens. C'est contreproductif et il faut que le Conseil d'Etat nous maintienne cette zone stratégique d'importance cantonale pour du secondaire de haute

valeur et du tertiaire. Parce que si vous faites une ville, eh bien les entreprises ne vont pas venir parce que je suis sûr que, dans vos communes, vous avez déjà vécu le principe de la mixité: ça donne de l'habitat avec pas grand-chose de plus à mon avis. Et ça, c'est fondamental. On doit s'inspirer du CIG de Givisiez qui est en train de se terminer: ça a duré sur une quarantaine, une cinquantaine d'années. Moi je pense que, par exemple, la politique foncière active du canton de Fribourg devrait racheter ces terrains et les vendre au fur et à mesure, les mettre à disposition, que des belles entreprises viennent dans notre canton. On l'a vu dans le cadre de la Fusion 21, j'étais à une conférence la semaine dernière une représentante de l'économie disait: "Dans cette fusion, on a laissé un peu pour compte l'économie". Et c'est vraiment encore une fois ça que je ressens ici aujourd'hui. Je pense qu'on doit vraiment faire attention. Je pense qu'on doit couper la poire en deux: on doit faire la première partie, la couverture, et la deuxième partie, il faut la laisser en zone d'activités. La première partie c'est l'urbanisation, la mixité. La deuxième partie doit rester pour un domaine d'activités. Je suis pour un Fribourg où on augmente le PIB, je suis pour un Fribourg qui a des emplois en plus. Et si on fait là-bas une zone mixte, on aura des pendulaires en plus, ce que l'on combat depuis longtemps dans notre canton.

Schnyder Erika (*PS/SP, SC*). Je déclare ici mes liens d'intérêt: je suis syndique de la commune de Villars-sur-Glâne, commune particulièrement malmenée ces derniers temps à propos de ce projet de Chamblieux-Bertigny, à propos de la fusion et avec tous les raccourcis saisissants dont certains ont le secret, on finit par nous accuser de tous les maux de la terre ou en tout cas du canton de Fribourg. Permettez-moi de remettre un peu l'église au milieu du village. Quand j'ai écouté tout ce que vous avez dit jusqu'ici, je constate qu'il y a beaucoup de questions qui se sont posées au sein des différents groupes, questions que la commune de Villars-sur-Glâne s'est également posée. Je ne reviendrai pas sur les propos qu'a tenu mon collègue M. Marmier au sujet de la densification, c'est évidemment une question très importante. Mais je tiens à rappeler quelques vérités. Tout d'abord la commune de Villars-sur-Glâne ne s'est jamais opposée à la couverture de l'autoroute, contrairement à ce qu'on peut dire et je suis particulièrement à l'aise puisque j'ai même signé le mandat n'est-ce pas. Deuxième chose, je tiens à dire que la commune de Villars-sur-Glâne a fait valoir des prérogatives qui, somme toute, sont des prérogatives légales et qui lui appartiennent, à savoir qu'elle reste quand même, en vertu de la loi, maîtresse de l'aménagement de son territoire, chose qui paraît-il ne semblait pas aller de soi, même si on nous dit "mais oui, mais oui, où est le problème, circulez il n'y a rien à voir". Troisième chose, il y a un élément qui, pour moi, est particulièrement stupéfiant. Un projet de cette importance, un projet dont tout le monde dit qu'il est particulièrement novateur, un projet qui recoupe un énorme territoire, qui recoupe une zone finalement qui est une zone routière et même autoroutière, ce projet-là, il doit être pris en charge non pas par des communes, par des privés, par des entreprises qui sont en partie publiques et en partie privées, mais bien par le canton et la Confédération. C'est donc cette frilosité financière du canton qui laisse pantois. Pourquoi le canton veut-il, alors que c'est un projet qui va bénéficier à l'ensemble du canton, eh bien pourquoi veut-il récupérer ses billes une fois qu'il aura fait l'avance? C'est inadmissible! Ce projet-là doit être pris en charge par le canton.

Alors si je ne m'opposerai pas à ce crédit, je m'abstiendrai lors du vote parce que j'estime que le canton n'a pas poursuivi comme il le devait sa réflexion. Bien entendu, on n'est pas encore ici en train de discuter des détails comme la longueur de la couverture, comme tous ces éléments techniques qui sont le fait des instances d'études que nous allons finalement financer. Mais j'estime qu'il faut impérativement que le canton prenne ses responsabilités dans cette affaire et je répéterai encore et toujours que la commune de Villars-sur-Glâne entend garder ses prérogatives en matière d'aménagement du territoire et n'entendra pas recevoir de leçon de qui que ce soit. Par ailleurs, je dirai aussi que si vous faites des amalgames entre la position de la commune de Villars-sur-Glâne dans ce dossier et la fusion c'est votre responsabilité, ça n'est pas celle de la commune.

Defferrard Francine (*PDC/CVP, SC*). Mes liens d'intérêt, je suis donc citoyenne de la commune de Villars-sur-Glâne, j'y ai déménagé depuis près de cinquante ans. Je suis également conseillère générale et membre du COPIL concernant la jonction autoroutière de la N12. Par rapport à l'objet qui nous est soumis ce jour, j'ai juste deux questions. En relation avec la convention signée par les partenaires, nous avons pu lire dans la presse que la commune de Villars-sur-Glâne avait demandé un entretien au Conseil d'Etat qui le lui a refusé. Quelles sont les raisons de ce refus? Deuxième question: les études à mener ont-elles un quelconque effet liant, juridique, par rapport à l'aménagement du territoire, en particulier au niveau des procédures de planification à venir? D'avance merci pour les réponses.

Marmier Bruno (*VCG/MLG, SC*). Je souhaitais juste répondre très amicalement au député Jean-Daniel Wicht qui m'a interpellé. C'est une chose qu'une commune dépositaire de l'autorité d'aménagement soit invitée dans des COPIL, dans des ateliers. C'est une autre chose qu'elle soit considérée comme partenaire à titre de cette même autorité. Mais les choses évoluent depuis quelques mois, depuis quelques semaines. Nous essayons de travailler, de trouver une solution. M^{me} la syndique l'a très bien dit: nous ne braderons pas les prérogatives légales qui sont les nôtres. D'ailleurs aurions-nous le droit d'accepter quelque chose qui, même dans une convention, est contraire aux prérogatives que nous donne la LATeC? Je ne crois pas. Simplement, je pense qu'il ne faut pas critiquer la commune de Villars-sur-Glâne. Je rappelle quand même que le territoire concerné se situe pour plus de la moitié à Villars-sur-Glâne, que si des travaux se font, des constructions, cela aura un impact majeur sur les infrastructures scolaires, crèches, l'organisation du territoire... Nous avons prévu des développements de

logements totalement à l'opposé de la commune, nous avons construit des écoles en fonction de cela. Si toutes les cartes sont redistribuées, il est normal peut-être, étant la commune la plus touchée, que nous devions approfondir les discussions avec le Conseil d'Etat. C'est ce qui est en cours. Alors laissons le temps à Villars-sur-Glâne de signer cette convention, une autre convention. Deux mois plus tôt, six mois plus tard... Cela n'a finalement pas beaucoup d'importance pour un projet qui est appelé à durer jusqu'en 2050.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Je veux juste préciser quelque chose par rapport au projet que quelques députés, quatre, avons travaillé avec les quatre entreprises citées par M^{me} Mutter. En fait, le problème était simple: on a voulu simplement, à un certain moment, trouver une solution lorsque les communes de Givisiez, Granges-Paccot et Fribourg ont renoncé à la couverture autoroutière, au partenariat avec la Confédération, parce que le projet avait explosé au niveau financier. Elles ont baissé les bras et personnellement, avec André Schoenenweid et d'autres députés, on s'est dit: "On ne peut pas accepter qu'on mette des murs anti-bruit à travers Fribourg, c'est totalement inconcevable", et c'est pour cela qu'on a développé un projet urbanistique. On avait deux variantes: la variante de la Confédération à 660 mètres que les urbanistes engagés par les quatre entreprises fribourgeoises ont poussé à 1000 mètres. 1000 mètres, c'est à la hauteur, comme certains l'ont demandé, à la hauteur des actuels ex-futurs dépôts TPF, tout simplement. Et en plus parce que personne ne voulait financer cela, on a essayé de trouver des solutions. Entendre aujourd'hui qu'on veut faire une opération immobilière, je rappelle que l'objectif de la plus-value qu'engendrait la couverture était justement pour financer cette couverture que personne ne voulait payer. Aujourd'hui il ne faut pas dire n'importe quoi. Je sais très bien que quand on veut tuer le chien, on dit qu'il a la gale. Mais en fait c'était ça le départ du projet. Maintenant, l'étude devra dire effectivement ce qui est le mieux pour les communes. Mais comme il touche le territoire de quatre communes, il est important que ces communes travaillent main dans la main avec le Conseil d'Etat.

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). Un débat nourri, on s'y attendait. C'est vrai que toutes les questions qui ont été posées ici ont été également posées durant les deux séances de commission. Mais à chaque fois, c'est clair, on s'est dit: "Les réponses seront justement dans l'étude". Certainement, certains députés ici ont quelques craintes d'être pieds et poings liés en disant – là je reprends plutôt les propos du député Dafflon, du député Ducotterd ou du député Marmier: "Mais finalement si on vote ce crédit de 4 millions, on vote de facto une tranchée de 1400 mètres". Ce n'est pas le cas. En tout cas ce n'est pas comme ça que ça nous a été expliqué. Mais là, je laisserai le Commissaire du Gouvernement nous rassurer. C'est vrai que moi non plus je ne voterais pas 4 millions ici si j'étais sûr que la tranchée ferait 1400 mètres. Mais on ne sait pas. Elle ne fera peut-être que 620 mètres, les 620 premiers mètres qui avaient été discutés avec les entrepreneurs de l'époque.

Un certain nombre de questions s'adressent directement au Commissaire du Gouvernement, je le laisserai répondre. Par contre, il y a quelque chose que je ne peux pas laisser dire ici dans cette salle, ce sont les propos de la députée Mutter qui parle de magouilles. M^{me} la Députée Mutter, moi je ne peux pas accepter que vous disiez déjà aujourd'hui, sans connaître d'ailleurs les experts suisses et internationaux qui feront partie de ce collège d'experts, qu'il y a de la magouille sans connaître les gens qui vont décider du sort de ces études. Là je pense que ce n'est absolument pas normal que dans cette enceinte vous utilisiez des termes pareils. Autre chose, vous parlez de lobbying d'entreprises. J'ai participé avec le député Wicht et le député Schoenenweid et les quatre entreprises, effectivement, aux premiers pas, aux prémices de cette tranchée à 620 mètres. Mais sachez que ces sociétés ont dépensé, à compte d'auteur, un montant à six chiffres. Je vous donne un indice: le premier chiffre est plus grand que cinq. Mais ces sociétés n'ont aucune certitude quant à l'adjudication des travaux. Elles ont dépensé cet argent sans savoir si un seul franc retomberait dans leur poche, car peut-être cette tranchée couverte sera construite par des sociétés extérieures au canton de Fribourg. On ne l'espère pas, mais ça peut vraiment être le cas. Donc il ne faut pas ici faire un procès d'intention à ces entreprises qui ont cru avant les autres, avant nous politiciens, que cette tranchée était réalisable et qu'elle devait être réalisée. Evidemment, au niveau de la commission, vous avez dit que vous alliez peut-être demander le renvoi, on ne le savait pas encore donc on ne l'a pas traité. Donc la commission a bien évidemment accepté ce crédit. Je ne reviendrai ainsi pas sur votre demande de renvoi, que je recommande bien évidemment à tout le monde de refuser.

Mutter Christa (VCG/MLG, FV). J'aimerais expliquer le terme de magouilles: ce que j'expliquais, c'est que dans le mandat d'étude parallèle, c'est le COPIL qui choisit les participants. Après, on m'a explicitement affirmé – j'ai demandé à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions –, que la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions veut pouvoir discuter avec les participants pendant la phase d'élaboration des mandats. Puis un collège d'experts commente les projets. Mais la décision revient à nouveau au COPIL ou au Gouvernement. Donc, pour les participants au mandat d'étude parallèle, c'est un travail sous influence de A à Z. C'est pour ça que je dis que les magouilles sont possibles et, par ce système d'influences, même prévues.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. J'aimerais remercier toutes les personnes qui sont intervenues pour leurs propos généralement constructifs. La dialectique nous amène en général à plus de qualité, à condition qu'elle cherche l'objectif.

Je remercie le député Bapst pour son soutien général. Il a notamment posé la question de la longueur. Sur la longueur, vous avez entendu différentes assertions aujourd'hui, aussi dans le cadre des informations complémentaires. Le projet ou les travaux d'avant-projet qui existaient au début de cette législature et que j'ai découvert sur ma table en arrivant parlaient de deux variantes possibles, comme l'a évoqué le député Wicht: une à 600 mètres et une à 1000 mètres. A ce moment-là, les premières discussions que nous avons eues avec les différents députés intéressés, milieux intéressés et communes intéressées – aussi en discutant avec l'Office fédéral des routes (OFROU) d'ailleurs –, nous ont montré qu'il n'était pas super judicieux de se restreindre d'ores et déjà à faire une étude sur une longueur donnée et à restreindre ainsi notre capacité de penser.

Après il y a des limites physiques. On a les a posées à 1400 mètres parce que c'est l'endroit où la bretelle commence à quitter l'autoroute du côté Fribourg-Sud. Et là, si vous voulez couvrir des choses comme cela, le coût devient tout simplement inconsidéré donc ça ne donne pas de sens. C'est donc la limite maximale physique. Après on peut, du côté Fribourg-Nord, aller plus ou moins loin. Nous avons fait faire des études complémentaires à la demande de plusieurs partenaires concernés, y compris la commune de Granges-Paccot, pour voir si cela fait sens d'aller plus loin que ce qui était prévu à l'origine côté couverture nord. Les pré-études nous ont montré que c'était faisable, mais que ce n'était pas une priorité. Tant pour des raisons économique que de qualité de protection contre le bruit, de rapports entre mesures et efficacité, la prolongation côté Fribourg-Nord n'était pas à prioriser. Ce qui n'empêche pas qu'un jour peut-être on pourra y réfléchir. Cela nous donne aujourd'hui ce périmètre qui va entre 600 mètres, variante minimale mais qui est strictement protection contre le bruit, et 1000, 1200 ou 1400 qui sont différentes variantes; 1200 est un seuil technique que nous a donné l'OFROU: au-delà, la courbe d'augmentation du coût a une rupture pour des raisons technologiques d'aération du futur tunnel.

Le but du travail du collège d'experts est précisément d'évaluer les différentes possibilités dans ces parties équipes, techniques, routes. Quelqu'un nous a dit: "Il faut travailler avec la Confédération!" Nous avons la direction de l'OFROU qui est directement impliquée dans le projet, qui réfléchit avec nous, qui a l'avantage de pouvoir discuter en connaissance de cause parce que ses experts connaissent tous les projets de Suisse qui traitent de couverture autoroutière, sous toutes les formes possibles et imaginables. Vous avez des couvertures autoroutières sur des tranchées qui sont ouvertes; là vous couvrez. Vous avez des couvertures autoroutières sur des champs ouverts, où des fois vous faites des mouvements de terrains; ce qui signifie que, in fine, ça ressemble à une tranchée ouverte recouverte. Tout dépend de ce que vous faites de l'ensemble du terrain. Plus vous travaillez sur une zone géographique relativement importante, plus vous avez de potentiel aussi de travailler sur le terrain et sur ce qui ressemble ensuite à soit à un cageot comme quelqu'un l'a décrit – ce qui n'est définitivement pas l'objectif. Là, encore une fois, c'est le concours d'idées et le collège d'experts, avec les différentes équipes qui travailleront, qui devront le déterminer.

Je remercie également le député Moussa pour son soutien. Vous avez posé un certain nombre de questions sur le COPIL: ces choses sont d'ores et déjà prévues. Vous avez demandé que les réflexions du concours portent aussi sur des poumons verts: ces choses-là figurent aux catalogues sur lesquels les équipes qui seront mandatées dans le cadre du concours d'idées devront travailler. Donc ce sont des choses qui font partie des réflexions.

Le député Chardonnens, pour le groupe de l'Union démocratique du centre, a notamment évoqué la question de la mobilité et des défis de mobilité qui dépassent largement le périmètre de Bertigny-Chamblioux. C'est une réflexion que nous partageons. La question du périmètre a été évoquée par la députée Mutter, qui s'est souciee d'un périmètre pas suffisamment précis. Nous avons un certain périmètre géographique qui est donné par des propriétés de parcelles. Mais il est évident que quand vous pensez un espace pareil, vous devez penser au-delà de ce périmètre, parce que vous avez des interactions entre ce qui est dans le périmètre et ce qui se passe ailleurs. Cela vaut par exemple pour l'hôpital, évoqué par le député Schoenenweid, qui se trouve en dehors du périmètre étroit. Mais il serait ridicule de ne pas penser à l'hôpital quand on réfléchit à cette zone dans son ensemble! Raison pour laquelle, d'ailleurs, nous avons introduit formellement une représentation de l'hôpital dans nos organes. Le directeur de l'HFR participe aux travaux activement. Cela se passe d'ailleurs extrêmement bien et d'après ce que j'ai entendu et cela a aussi dynamisé les réflexions du côté de l'hôpital. Le fait d'avoir un peu de pression par Bertigny-Chamblioux, les a incités à accélérer leurs travaux et je pense qu'on est gagnants des deux côtés avec cette démarche.

Beaucoup ont parlé des zones d'activités. C'est aussi une des réflexions de la politique foncière active du Conseil d'Etat. On doit penser relativement large et nous avons à l'évidence besoin d'endroits pour des activités de type secondaire dans l'agglomération fribourgeoise. C'est incontesté. Nous avons à l'évidence également besoin d'endroits pour des zones d'activités tertiaires dans l'agglomération fribourgeoise. Nous avons besoin de différents types de zones d'activités dans la grande agglomération fribourgeoise. Je ne parle pas de l'agglomération au sens politique, mais dans un espace géographique qui se trouve au centre du canton. Dire aujourd'hui ce qui doit se trouver exactement où, ça fera partie, pour l'espace Chamblioux-Bertigny, des réflexions. Mais là aussi, elles devront dépasser un petit peu l'espace. Est-ce que, en 2030 ou 2040, l'on met dans cet espace tout ce qu'on pensait y mettre dans les années 1980 ou est-ce que certaines fonctionnalités du territoire qui, en 1980, donnaient du sens là-bas se retrouveront peut-être à un autre endroit, dans la même commune ou peut-être à un autre endroit dans l'agglomération? C'est le genre de choses auxquelles on va devoir réfléchir aussi. La ville

n'est plus au même endroit qu'elle l'était en 1980 ou en 1990. Par la force des choses, ça doit aussi nous faire réfléchir à certaines choses. En 1980, personne n'imaginait une seconde avoir une zone d'activités de type cantonal à côté de la Gérine à Marly. Si le canton a racheté là-bas des terrains d'une surface relativement importante, ce n'est pas pour y planter des pommes de terre! C'est a priori pour y faire une zone d'activités. Si nous prévoyons actuellement la construction d'une route de contournement entre Marly et Matran, c'est aussi parce que nous avons du côté de Marly un développement intense de différents types d'activités et que pour ça, il faut avoir un lien cohérent de ce qu'on peut faire là-bas et de ce qu'on peut faire de l'autre côté de l'agglomération. Je pars du fait que nous avons sur Marly des possibilités de caser de l'industrie lourde. Nous avons tout l'équipement avec, nous avons des possibilités de traverser ou de quitter, d'arriver dans cette zone-là sans perturber des zones d'habitation grâce à la route de contournement Marly-Matran. A l'époque, quand j'étais encore député, je faisais partie des gens qui étaient opposés à cette route. Aujourd'hui j'y suis favorable pas simplement par collégialité, mais parce que les choses ont changé et parce que l'espace de la ville de Fribourg a changé et parce qu'on pense des choses là-bas qu'on n'a pas pensé il y a dix, quinze, vingt ou trente ans. Cela vaut évidemment aussi, par effet induit, pour Bertigny et pour l'espace Bertigny-Chamblioux.

Pour la mobilité, en réponse au député Chardonens encore, il faut penser large, en pensant évidemment à l'ensemble des types de mobilité. La priorité doit être l'efficacité, c'est-à-dire pas de guerre idéologique, voiture contre vélo, voiture contre train ou tout ce que vous voulez. Il faut voir, pour les différents flux qui passent et qui sont induits par cet espace, quelle est la manière la plus efficace de gérer les choses. Et c'est sur cette base-là que le concours d'idées sera d'ailleurs organisé. Dans le concours d'idées, chaque participant aura des équipes spécialisées sur les questions de mobilité. La mobilité est un des assez grands défis. Ce n'est pas évident de régler de manière intelligente la mobilité sur la zone dont nous parlons aujourd'hui.

Au député Benoît Rey, je pense que j'ai déjà répondu partiellement à sa première question qui concerne la mobilité: il y a une volonté du canton de renforcer les transports publics et la mobilité douce là où ça donne du sens et où c'est efficace. Sur certains types de distance, sur certains types d'axes, des projets comme l'introduction du quart d'heure dans l'agglomération pour lequel le Conseil d'Etat s'est massivement engagé ces deux dernières années et qui figure aujourd'hui dans le projet de décret que le Parlement fédéral adoptera – j'espère d'ici quelques semaines – avec les infrastructures nécessaires pour que l'agglomération de Fribourg puisse bénéficier d'un transport public rythmé au quart d'heure à partir de 2024 sur son axe sud, 2026 sur son axe nord et 2022 d'ailleurs sur la gare de Givisiez. Ce sont des choses qui marquent notre volonté d'aller dans cette direction. Là je ne sais pas encore comment ces choses pourront s'orienter sur l'espace Bertigny-Chamblioux. Cela fait partie formellement du mandat de réfléchir à comment concilier cet espace-là avec les projets d'évolution, notamment des transports publics aussi, du Conseil d'Etat du canton de Fribourg. Concernant les adaptations du COPIL et du BEX: nous avons eu une phase provisoire, ou initiale, d'un comité de pilotage et d'un bureau exécutif qui comportent des représentants de l'ensemble des communes concernées. Chaque groupe parlementaire qui siège ici même est représenté au COPIL. Nous avons tenté d'éviter aussi, sur le souhait des différents membres, un monstre. Ce qui a comme conséquence que certaines personnes y sont pour cette première phase du début de formalisation avec plusieurs casquettes, raison pour laquelle, formellement, vous avez raison: l'Agglo n'y est pas. Après, il y a quand même le président de l'Agglo qui est là avec sa casquette de syndic de la commune de Granges-Paccot. Il y a eu un souhait d'éviter que chaque organe soit représenté une fois pour éviter qu'ensuite siège un organe de 40 ou 50 personnes. Raison pour laquelle certaines personnes sont là avec plusieurs casquettes. M. le Député Marmier représente son groupe, mais à l'évidence profite aussi, pour la commune de Villars-sur-Glâne, de ces réflexions parfois un peu conflictuelles. Mais les choses, comme vous l'avez dit, sont en train de se remettre sur les rails et j'apprécie ça. C'est normal dans ce genre de contexte d'avoir des personnes qui ont différentes casquettes. Si ça se fait de manière transparente et claire vers l'extérieur, ça ne pose pas de problème particulier. Par contre, la gouvernance va être revue pour l'étape suivante avec les crédits qui sont donnés par le Grand Conseil et qui ont déjà été donnés par les différentes autorités communales, par la Bourgeoisie et par les TPF.

Frau Grossrätin Mutter, ich danke Ihnen für Ihre Vermutungen zu meinem Bedürfnis, in die Geschichtsbücher einzugehen. Ich habe meine psychologische Selbstanalyse noch nicht so weit geführt, um Ihnen diese Frage qualifiziert beantworten zu können und überlasse das gerne anderen. Meine Zeit ist mir dazu etwas zu wertvoll. Sie haben gesagt, die Qualität des Projektes sei zu wenig ausgearbeitet. Wir haben eine breite Beteiligung, wir haben qualifizierte Büros, wir haben Experten aus dem Kanton, aus der Schweiz, aus dem Ausland, die unser Expertenbüro zusammensetzen. Es sind selbstverständlich noch viele Fragen offen. Aber das ist gar nicht anders möglich. **Ich habe bereits eingangs erwähnt, warum bei einem solchen Projekt relativ lange (10:02:01)** - natürlich müssen wir konzeptionell sauber schaffen. Ich gehe davon aus, das wird gemacht, deshalb arbeiten wir auch mit professionellen Büros zusammen, die Erfahrungen haben mit grossen Projekten. Aber wir sind in einer Phase, wo wir uns immer noch mehr Fragen stellen werden, als wir Antworten haben. Das ist einfach normal in einem solchen Prozess.

Problematisch wäre es, wenn man sich die richtigen Fragen nicht stellen würde. Wir haben eine breite Zusammensetzung auch der Experten, die gewährleisten soll, dass man wichtige Fragen nicht vergisst. Das Dummste, was einem passieren kann in

solch einer Phase eines Prozesses, ist, dass man zwei Jahre später feststellt, dass man eine wichtige Frage zu stellen vergessen hat. Ich begrüsse den Präsidenten der Steuergruppe des Projektes, über das wir heute diskutieren, unseren Finanzdirektor.

Sie haben vorgeworfen, das Projekt sei stark strassenlastig. Dem ist definitiv nicht so. Wenn Sie die Ausschreibung des Wettbewerbes lesen, werden Sie sehen, dass wir im Gegenteil versuchen, im Sinne einer nachhaltigen Entwicklung andere Bewegungsmodi, insbesondere ÖV und Langsamverkehr, bewusst zu fördern. Gerade auf relativ kurzen Strecken, wie es innerhalb einer solchen Zone der Fall sein wird, sind solche Bewegungsmodi interessant. Wir gehen davon aus: Wenn Leute in diesem Teil der Stadt wohnen und arbeiten, gibt es auch ein Potential an kurzen Strecken, die man effizient ohne motorisierten Verkehr bewältigen kann. Das ist sicher ein Ziel, aber es braucht sämtliche Mittel, wie bereits dem Grossrat Chardonnens beantwortet.

Sie haben die Nichtanwesenheit der Agglo gerügt. Die Antwort zur Steuergruppe habe ich bereits gegeben. In dieser sitzt der Präsident der Agglo drinnen, auch wenn er es formal mit einem anderen Hut tut. Es ist geplant und vorgesehen und wurde formal auch so beschlossen, dass ein Mitglied des Sekretariates der Agglomeration im Expertengremium sitzt. Das heisst, die Agglomeration hat formal einen Sitz in der Expertengruppe.

Sie haben eine Rückweisung beantragt mit drei Motiven. Erstens: ungenügende Information, unter anderem zum Perimeter. Die Antworten zu dieser Frage habe ich bereits in vorangehenden Antworten gegeben.

Zweitens rügen Sie, die Organisation sei unzufriedenstellend. Wir haben sie relativ breit abgestützt und sie wurde von allen so gutgeheissen. **Die beteiligten Institutionen, das heisst alle Gemeinden, Burgergemeinde, tpf, haben diese Organisation (10:04:38)**. Erstens: die Diskussionen finden regelmässig statt. Es ist definitiv kein "faite accompli", wir haben bereits Dutzende von Sitzungen gehabt. Die Beteiligten sind da. Es haben regelmässig Diskussionen stattgefunden, die Governance wurde dementsprechend auch regelmässig angepasst. Insofern kann nicht die Rede davon sein, der Staat habe irgendetwas aufoktruiert gegen andere. Das können sämtliche Beteiligten, die bereits dabei waren, so bestätigen. Es ist tatsächlich so, dass dies für die Phase Null der Fall war und dass für die Phase 1 eine andere **Governance (10:05:10)** vorgesehen ist, aber das war erstens von Anfang an so geplant, zweitens auch klar allen so mitgeteilt und ich denke, den meisten auch so bewusst.

Es wurde auch gefragt: Warum sind nicht alle dabei? Wir haben ganz bewusst in einem ersten Schritt entschieden, auch mit den **Vertretern der Privaten (10:05:30, da fehlt wieder einmal ein Teil des Satzes, H. Ambühl)** - etwa 90 Prozent des Landes gehören Gemeinden, der Burgergemeinde, dem Staat oder einer öffentlichen Institution wie die tpf, zirka 10 Prozent, es kommt etwas darauf an, wie man einzelne Parzellen noch berechnet, gehören Privaten. Es hat sich die Frage gestellt, ob sie dabei sein sollen oder nicht. Wir haben auch aufgrund der Erfahrungen der tpf mit Grossüberbauungen festgestellt, dass es sinnvoller ist, Private zu informieren, sie aber in der ersten Phase des Prozesses nicht zu implizieren, weil das den Prozess massiv verspäten würde. Wir haben allerdings einen Vertreter der Privaten in der Steuergruppe, das ist bewusst so ausgewählt und wurde von sämtlichen Trägern so gutgeheissen. Er vertritt im Gegensatz zu dem, was Sie gesagt hatten, nicht die vier Unternehmen, die ursprünglich das Projekt hatten, sondern er vertritt generisch die Interessen der Privaten. Das war gewollt, weil wir diesen Partner nicht vollständig beiseitelassen wollten bei der Planung.

Sie haben drittens gerügt, die Organisation würde "magouille" zulassen oder geradezu fördern. Erstens teile ich Ihre Sichtweise der Welt nicht. Ich denke, wenn wir visionär sein wollen, dann können wir nicht gleichzeitig unsere ganze Denkweise auf Misstrauen gegenüber dem Anderen aufbauen. Ich mache nicht Politik, die auf Misstrauen grundiert sondern grundsätzlich auf Vertrauen. Selbstverständlich soll Vertrauen nicht naiv sein, das ist definitiv nicht der Zweck der Sache. Wir haben eine breite Abstützung mit den verschiedenen Gemeinden, mit sämtlichen politischen Parteien, die dabei sind. Ich gehe davon aus, dass das nicht alles manipulierbare Naivlinge sind, die da drinnen hocken, sondern erwachsene Menschen, die denken können.

Ich danke Ihnen, dass Sie versucht haben, denjenigen Kollegen, die es nicht wagen, zu sagen, was Sie negativ zum Projekt meinen, die Stimme zu verleihen. Ich bin etwas erstaunt ob dieser Aussage. Ich gehe auch hier davon aus: Wir haben 110 Gewählte hier, die gross und erwachsen sind und die es wagen, zu sagen, was sie denken. Wenn nicht, dann sollten sie vielleicht einen anderen Job tun.

J'aimerais remercier le député Schoenenweid de ses propos et de sa collaboration active, qui a permis d'intégrer à nos réflexions l'HFR, qui est un élément central du développement du territoire dans ce domaine.

Au député Ducotterd, quelques éléments... Pas de questions possibles? Nous avons discuté quatre heures en commission. Il y a eu beaucoup de questions, nous avons tenté d'y répondre. Je pars du fait que toutes les questions qui ont dû être posées ont pu l'être. En tout cas, je ne me souviens pas avoir dit qu'il était interdit de poser des questions ou avoir refusé de répondre à la moindre des questions posées dans le cadre de ces discussions. Ensuite, il y a probablement une confusion dans les termes parce que vous dites : "On va manger sur la zone stratégique". La zone stratégique telle qu'elle est définie dans le nouveau Plan directeur cantonal adopté par le Conseil fédéral est donc valable, y compris et particulièrement, sur ces éléments-là – d'autres éléments feront encore l'objet d'une deuxième décision du Conseil fédéral d'ici cet automne. Mais dans

la première partie du Plan directeur cantonal adopté par le Conseil fédéral, il y a une adoption implicite notamment de cet élément-là. Nous avons eu des échanges avec l'Office fédéral du développement territorial (OFDT) suite aux interventions de la commune de Villars-sur-Glâne qui souhaitait s'opposer pour des raisons que la syndique a évoquées, que l'on peut comprendre du point de vue de la commune qui craint un empiètement sur l'autonomie communale.

Le canton, sur les zones stratégiques – qui parfois concernent une commune, parfois plusieurs –, a fixé des priorités. Cela a été donné à l'origine par la Direction de l'économie, responsable du développement des zones d'activités, qui souhaite dans certaines régions du canton prioriser, en fonction de critères stratégiques, "des zones particulières de développement". On souhaite par ailleurs, par un projet qui vous parviendra prochainement, pouvoir activer la liquidité du sol qui est souvent un problème de non développement de ces zones. Certains ici présents connaissent bien cette question. La zone stratégique, ce n'est pas parce que l'on couvre l'autoroute, qu'elle va changer sa nature! La zone stratégique, telle qu'elle est définie dans le Plan directeur cantonal pour les quatre zones stratégiques qui se situent en milieu urbain, comprend un terme de mixité. Plusieurs ont évoqué la problématique du terme de mixité. Le terme de mixité existe avec deux acceptions dans le droit de l'aménagement du territoire. La première, c'est celle que vous connaissez régulièrement dans vos planifications ou dans vos aménagements locaux: ce sont des zones de 10 000 ou 15 000 m² que vous qualifiez dans votre planification locale de zones mixtes et où M^{me} Papi vient vous embêter un petit peu – mais elle a raison – en disant: "Vous ne pouvez pas construire d'abord toutes les fonctionnalités d'un type et puis dire après, zut, on ne peut pas faire le reste". Si on fait des zones mixtes, il faut garantir un certain nombre de choses. On a des zones mixtes qui existent essentiellement parce que ça permet de faire un petit peu plus de bruit autour et puis que ce n'est pas toujours tout à fait conforme à l'objectif de la zone mixte. Mais enfin je ne veux pas faire un exposé sur la nature de la zone mixte. Ce sont des zones mixtes où il y a souvent au rez de l'activité, dessus des logements. C'est la vision classique qu'on a de cette zone mixte sur un espace relativement petit et telle qu'elle existe en tant que zone définie dans toute une série de plans d'aménagement locaux. La notion de mixité dans les zones stratégiques n'est pas la même notion. Dans une zone stratégique, ce sont des surfaces beaucoup plus importantes et vous pouvez avoir dans une zone stratégique classique des zones d'activités de types différents, mais que des zones d'activités. Dans une zone stratégique de type mixte, vous pouvez avoir des éléments qui sont des zones d'activités et d'autres éléments qui sont des zones mixtes au sens premier du terme. C'est un peu compliqué, je l'admets, mais c'est comme ça que se passent les choses. Concrètement, ça signifie que vous aurez des parts de zones stratégiques dites mixtes de type urbain qui sont exclusivement des zones d'activités – c'est aussi le cas à Guin. L'exemple cité du côté Birch: plus on s'éloigne du village plus on aura des zones d'activités au sens strict et pur du terme, et plus on s'approche de la gare, plus on aura des fonctionnalités du territoire qui vont être mixtes notamment à cause de la proximité de la gare. C'est ce que prévoit la commune de Guin et qui correspond d'ailleurs parfaitement à cette évolution.

Vous avez expliqué qu'il est indispensable de sauvegarder les enseignes des entreprises le long de l'autoroute, que c'est une des préoccupations du monde économique. On discute beaucoup aujourd'hui et d'ici le 30 juin des critères qui permettent à une entreprise soit de venir s'établir dans le canton, soit de ne pas quitter le canton. On parle beaucoup de fiscalité, c'est un facteur important – il est des fois surévalué, des fois sous-évalué, on verra après le 30 juin ce qui est le cas. Nous avons d'autres critères comme la liquidité du territoire. Vous pouvez faire tous les avantages fiscaux à une entreprise, s'il n'y a pas le terrain pour se mettre dessus, elle ne viendra pas. Même chose d'ailleurs pour le départ. D'autres ont parlé de qualité de vie, de vie culturelle, de tout ce qu'on veut. Je pars du fait que la possibilité d'avoir une enseigne le long de l'autoroute est aussi un facteur. Je pars néanmoins du fait que, si on lit l'étude de l'UBS ou les différentes études qui existent sur les facteurs d'établissement qui donnent des avantages de sites à un canton ou à un autre, je n'ai encore jamais vu la catégorie "enseignes au bord de l'autoroute". Cela ne signifie pas que ça ne puisse pas jouer un rôle mais, raisonnablement, je pars du fait que c'est probablement un peu moins important que le taux d'impôt ou l'accessibilité du terrain en tant que tel, pour rester sérieux. Il y a une partie de ces entreprises dont les sites se trouvent à l'extérieur du périmètre, c'est-à-dire au sud de la sortie Fribourg-Sud: elles ne sont tout simplement pas concernées car il n'est pas question de couvrir l'autoroute sur cet espace-là. Quant aux entreprises nouvelles, elles viendront s'installer éventuellement peut-être le long d'un bout couvert de l'autoroute. J'imagine que ce n'est pas parce que l'autoroute est couverte qu'une entreprise dira "Je ne veux pas me mettre là parce qu'il faut à tout prix que les voitures qui passent voient mon enseigne". Franchement, avec toute la bonne volonté que j'ai, je pense que c'est un argument, mais je pense qu'il n'est pas décisif dans la pondération des intérêts.

Le député Marmier, avec qui j'ai eu l'occasion d'avoir plusieurs entretiens ces derniers temps, a évoqué la question de la mixité. Je crois que, effectivement, la notion de mixité a pu créer une certaine confusion par-ci, par-là, parce qu'elle est utilisée avec deux acceptions différentes à deux endroits différents et cela a pu créer quelques irritations. Je pars du fait que les explications données et les discussions que nous aurons encore permettront de clarifier ces choses. Quant à la notion d'incompatibilité de zones d'activités pour des raisons de bruit: aujourd'hui, l'OFDT ne va clairement pas dans cette direction-là, c'est à dire qu'il part du fait qu'avec la tertiarisation, avec la digitalisation, avec l'augmentation du travail à domicile, avec l'évolution des formes de travail, nous aurons certes des zones qui resteront des zones d'activités secondaires de type classique – il y en aura toujours et c'est important pour la Suisse –, mais nous aurons aussi d'autres zones de types plus variables parce

que la différenciation entre les différents types de zones ne sera plus aussi claire que ça et aussi la différenciation entre les différents types de zones d'activités. Aujourd'hui dans la tête, nous avons tous appris à l'école ce qu'est du tertiaire et ce qu'est du secondaire. Sous tertiaire, on imagine des immeubles avec des bureaux, des gens qui avaient à l'époque des plumes, aujourd'hui des ordis. Et puis activités secondaires, on imagine des grandes halles avec des grosses machines, des camions et des choses comme ça. Mais aujourd'hui, le secondaire de l'industrie pharmaceutique ressemble des fois diablement à ce qu'on a optiquement en tête comme tertiaire, parce que les gens travaillent dans la recherche avec des ordis; il y a des parties labo, mais il y a des parties pas labo pas du tout. Je vous défie, quand vous allez à Bâle sur certains sites de l'industrie pharmaceutique suisse, de dire exactement si vous êtes sur du secondaire ou sur du tertiaire. Ce qui relativise un petit peu et nous interpelle sur la manière d'organiser le territoire. Ce n'est pas du tout un reproche, c'est simplement rendre attentifs au fait que cette évolution est là. Mais cela fera partie des réflexions des experts.

Je vous donne à 100% raison sur le fait que le scénario démographique décidé par le Grand Conseil il y a quelques années et qui a été déterminant pour le Plan directeur cantonal est sans doute – pour dire les choses de manière gentiment euphémique –, un peu optimiste. Je me fais régulièrement taquiner par mes collègues quand je parle de ce scénario démographique: tout le monde sait pourquoi il a été choisi. Mais même s'il est objectivement sans doute faux, on peut dire ça, il va se réaliser un jour probablement quand même. On part du fait qu'il n'y aura ni guerre, ni épidémie grave et que la population continuera à augmenter. On aura nos 450 000 Fribourgeoises et Fribourgeois, sans doute un peu plus tard que prévu. L'avantage d'avoir été trop optimistes avec ce plan, c'est que ça nous force à réfléchir à quoi aura l'air le canton quand on aura 450 000 personnes sur le territoire. Et ça nous force à prendre plus de responsabilité plutôt que d'avancer pas à pas, avec des générations qui, dans cinquante ans, diront: "Nos prédécesseurs n'ont pas pensé suffisamment loin dans l'aménagement du territoire". Je pense que les gens qui ont décidé ce scénario il y a quelques temps pensaient peut-être à autre chose, mais ils nous ont peut-être paradoxalement rendu service, y compris aux générations futures.

Sur la plus-value... La manière de calculer la plus-value a été évaluée aujourd'hui dans un scénario zéro, mais elle va évidemment bouger. Elle va bouger pour différentes raisons. Premièrement parce que nous avons aujourd'hui une convention qui a été signée avec l'OFROU à la fin de l'année 2017 – de manière la plus rapide possible pour éviter de tomber dans le nouveau droit fédéral, qui aurait réduit le montant de la Confédération. C'était pratiquement à Noël que nous avons signé ça pour sauver les 33 millions. C'est une première chose, mais ça ne signifie pas qu'on ne puisse pas demander plus d'argent à la Confédération. Nous avons, comme déjà évoqué dans le cadre des travaux de commission, la loi fédérale sur les huiles minérales (LUMin) qui nous propose deux portes d'entrée pour demander des montants complémentaires à la Confédération – je ne veux pas aller dans les détails aujourd'hui. Je ne sais pas si ça marchera, nous allons tout faire pour que ça marche. Si ça marche, ce sont plusieurs dizaines de millions de plus qui viennent de Berne. Evidemment que ça changera les clés, ça changera les attentes et ça changera l'équilibre financier. Quant à la question de savoir si le canton met plus ou moins... si nous sommes aujourd'hui saisi d'un amendement sur la participation de l'Etat, je vais le combattre comme il se doit pour un conseiller d'Etat qui vient défendre son dossier ici, d'où qu'il vienne. De fait, son importance pratique n'est pas très grande, dans la mesure où on travaille sur 1,5 pour mille du volume global. La vraie question est de savoir si le canton participera ou pas à l'étape suivante, lorsque l'on présentera des crédits de construction avec des montants beaucoup plus considérables. Mais l'avantage, c'est qu'à ce moment-là, on saura aussi si la Confédération met plus que les 33 millions ou pas. On pourra alors calculer les clés restantes avec un peu plus de précision. En ce qui concerne l'espace vert, celui-ci a été compris dans les calculs de plus-value. C'est-à-dire qu'on a tenu compte d'une partie des terrains non productifs pour le calcul de la plus-value qui a donné lieu aux premières clés de répartition.

M. le Député Dafflon, vous avez, avec un sens de la vision politique, résumé les choses en disant c'est soit la zone stratégique – dans le sens classique de la zone d'activités pure, mais j'ai déjà expliqué pourquoi cette notion, à Bertigny-Chamblioux, n'est plus tout à fait d'actualité et que le Plan directeur a d'ailleurs introduit autre chose –, soit la croissance démographique. Mais je pense que l'on doit faire les deux. Le Conseil d'Etat s'est donné comme objectif, en prenant note des objectifs démographiques du Grand Conseil, d'augmenter le taux d'emplois dans le canton de Fribourg. C'est-à-dire que pour 1000 Fribourgeois, on aimerait augmenter le nombre de personnes qui travaillent dans le canton. C'est notamment pour ces raisons-là que le Conseil d'Etat prévoit une politique foncière active qui, je l'admets, a été aimablement soutenue avec un peu d'intensité par le Grand Conseil... Mais actuellement tout le monde y croit, tout le monde y va et le projet de loi devrait arriver sous peu chez vous. Donc croissance oui, emplois oui, plus d'emplois dans le canton oui. Par contre jouer l'un contre l'autre n'est probablement pas une excellente idée. Raison pour laquelle nous avons cette zone qui a plusieurs fonctions. On peut imaginer dans le bon sens commun que, côté sud, on ait plus de zones d'activités dans cette zone stratégique de type mixte et que, côté nord, on ait plus de logements. Mais encore une fois, je n'aimerais pas donner de réponses à ce genre de questions aujourd'hui. C'est précisément une des questions clé sur lesquelles le collège d'experts et les équipes vont devoir plancher: quel est le taux de l'un et de l'autre que l'on veut sur l'ensemble de la zone et comment est-ce qu'on répartit les choses entre ces différentes fonctionnalités.

M^{me} la Députée Schnyder, je crois avoir déjà répondu à votre question sur l'engagement complémentaire de la Confédération, nous y travaillons. L'Etat fait la cascade, qui est en principe la suivante: dans un premier temps, voir et exploiter toutes les pistes possibles de financement complémentaire par la Confédération – nous sommes en contact avec les deux offices fédéraux concernés, c'est l'OFDT et l'OFROU, qui détiennent les clés des articles idoines de la LUMin. Ensuite, nous verrons quel est le solde qui pourra être assumé par l'un ou l'autre. Pour le moment le Conseil d'Etat, pour la phase zéro, a décidé de prendre en charge et de vous proposer la prise en charge de la moitié des crédits d'études pour cette toute première phase. Il n'y a pas d'obligation légale de le faire; c'était un choix de couper la poire en deux et ça s'est fait de concert avec les autorités communales concernées, y compris d'ailleurs la tranche symbolique de 100 000 francs pour la commune de Villars-sur-Glâne. En ce qui concerne les compétences respectives, vous avez raison d'insister sur les compétences communales en terme d'aménagement. C'est un droit acquis et clair. Nous sommes en même temps dans une loi cantonale où nous avons l'outil du PAC (plan d'aménagement cantonal) qui peut être utilisé par le canton s'il y a un intérêt cantonal supérieur. Un PAC ne se fait pas contre les communes, mais plutôt pour concilier les intérêts des différentes communes. Le canton a été saisi d'une demande d'élaboration de PAC par les communes de Givisiez, Granges-Paccot et Fribourg pour la zone concernée. Nous avons posé la question il y a deux ans à la commune de Villars-sur-Glâne de l'implication au processus, qui était voulu par la commune de Villars-sur-Glâne, raison pour laquelle elle est aussi été impliquée dans le COPIL. Après, il y a toujours un conflit d'intérêt entre l'outil PAC et l'outil aménagement local. La conséquence est formellement que chaque commune qui le veut peut bloquer le PAC du canton et le canton peut en tout temps bloquer une volonté communale en instaurant un PAC. Je crois que l'idée ce n'est pas d'entrer dans ce genre de conflit. J'ai pu en discuter récemment de manière très constructive avec le député Marmier et j'aimerais l'en remercier ici. L'idée ce n'est pas qu'on se bloque mutuellement, mais qu'on essaie de trouver des solutions qui conviennent à tout le monde. Je crois que c'est la seule manière d'avancer sur un projet aussi ambitieux que cela.

A M^{me} la Députée Defferrard, je signale que la commune de Villars-sur-Glâne est membre du COPIL. Donc des entretiens ont régulièrement lieu. Par ailleurs, le Directeur de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions en charge du dossier a eu à plusieurs reprises des contacts avec la commune de Villars-sur-Glâne. J'ai assisté aussi, en compagnie du responsable de la Promotion économique, à une séance du Conseil communal de Villars-sur-Glâne. Nous avons de temps en temps des communes qui, si elles ne sont pas d'accord avec une décision de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, de la Direction de l'économie et de l'emploi, de la Direction des finances ou d'une autre direction, se disent: "Bon, on ne nous donne pas la réponse qu'on veut, on demande au Conseil d'Etat de nous voir ensemble comme ça il va corriger le tir". Ce n'est pas comme cela qu'on fonctionne dans des institutions démocratiques. Il y a des compétences respectives, elles s'exercent ainsi. Si à chaque fois que quelqu'un ou qu'une commune n'est pas d'accord avec une Direction ou une autre, il faut voir tout le Conseil d'Etat, on ne va définitivement pas fonctionner correctement. On le fait sur des cas stratégiques, où il y a des conflits fondamentaux sur quelque chose. Là, le Conseil d'Etat était d'avis qu'il y avait eu de nombreuses discussions, un engagement en temps avec la commune de Villars-sur-Glâne et, pour être tout à fait franc, il n'était pas tout à fait convaincu qu'il n'y avait pas quelques dimensions de type dilatoire derrière la demande. Nous avons retrouvé entre-temps des pistes constructives, les dialogues ont eu lieu et ils se font avec les responsables concernés. La deuxième question portait sur l'effet liant des études. Il n'y a pas d'effet liant: c'est un MEP qui ne sort pas avec un vainqueur, mais avec un certain nombre d'éléments de réflexions pour que les acteurs concernés puissent prendre en compte ces éléments pour la suite de la procédure, en toute liberté. Il y a d'ailleurs toute une série de choses qui restent ouvertes aujourd'hui. Nous avons d'ailleurs, parmi les différents volets et les différentes études qui se font, une équipe qui travaille sur des éléments juridiques avec notamment l'apport du professeur Zufferey, qui vont nous donner des pistes pour avoir la meilleure structure juridique possible pour la suite du projet. On peut imaginer, entre tout noir et tout blanc, une structure unique de type SA avec toutes les formes juridiques qu'on veut, qui gère l'ensemble du territoire – ça c'est la variante très centraliste – ou une variante complètement décentralisée, c'est-à-dire les éléments d'aménagement, peut-être avec un ou plusieurs PAC ou non, et ensuite chaque commune, respectivement chaque propriétaire, est libre de faire ce qu'il veut une fois que les règles d'aménagement ont été données. Ces éléments-là feront l'objet de réflexions ultérieures et détermineront évidemment des effets liants, mais uniquement dans la planification ultérieure. Actuellement dans la planification, y compris concours d'idées et suite, il n'y a aucun effet liant pour l'un ou l'autre des contributeurs à l'étude. En ce qui concerne la deuxième intervention des députés Marmier et Wicht, ça concerne plutôt l'un et l'autre, donc je n'ai pas de réponse à donner. Sur la dernière intervention de la députée Mutter, pas grand-chose à dire sur le terme "magouilles" si ce n'est que la procédure se déroule intégralement selon les règles de la SIA, elle a été soumise à la SIA. Je pars du fait que la SIA, dont les pratiques récentes ont montré qu'elle peut être relativement pointilleuse quand une commune ne respecte pas les règles, va être tout aussi pointilleuse avec le canton et que donc, nous avons avec ça la garantie de respecter les règles. Pour toutes ces raisons-là, je vous recommande, au nom du Conseil d'Etat, de ne pas suivre la demande de refus d'entrée en matière et d'entrer en matière.

Marmier Bruno (VCG/MLG, SC). Je serai très, très bref. M. le conseiller d'Etat évoquait la question d'entreprises tertiaires, notamment dans la pharma. Eh bien c'est exactement avec ce type d'entreprises que nous avons eu un problème d'incompatibilité donc je souhaite que dans les études, cela soit très clairement précisé.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Il y a une réponse qui n'a pas été donnée: quand est-ce que le Grand Conseil pourra se prononcer, à quelle étape, s'il n'est pas d'accord avec ce qui vient, étant donné qu'il n'y a pas de crédits qui seront votés?

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je n'ai pas étudié de scénario dans tous les détails. Il y en a tout cas une étape évidente, c'est que si vous souhaitez – ce qui semble être le cas de plusieurs ici –, que l'Etat participe financièrement au projet de couverture, on va devoir passer par le Grand Conseil pour un crédit de construction. Ce qui vous permettra évidemment de dire... Après, rassurez-vous, on ne va pas arriver avec un crédit de construction sur une route à X mètres pour nous faire dire que ce n'était pas la bonne longueur! C'est la raison pour laquelle tous les groupes parlementaires ont été impliqués dès le début dans la procédure. Cela permet de prendre un peu la température et d'éviter de partir sur des pistes absolument non réalistes, dans un sens ou dans l'autre. Mais au moment du crédit de construction, il y a une décision évidente et formelle qui peut être prise par le Grand Conseil. En espérant que les clarifications se fassent avant, car ce serait un peu embêtant.

> L'entrée en matière n'est pas combattue.

> La demande de renvoi est refusée par 86 voix contre 2. Il y a 7 abstentions.

Ont voté oui:

Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Mutter Christa (FV,VCG/MLG). *Total: 2.*

Ont voté non:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 86.*

Se sont abstenus:

Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG). *Total: 7.*

Lecture des articles

Collomb Eric (*PDC/CVP, BR*). A l'article 1, on a des propositions d'amendement qui ont été faites au niveau de la commission, donc ce sont les mêmes. Par contre, effectivement la commission a refusé toutes ces propositions-là.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Les trois propositions d'amendement 1a, 1b, 1c, respectivement l'article 1 al. 3, ont effectivement toutes été discutées en commission. Pour les trois premières, ces propositions, la réponse matérielle qui a été donnée est relativement simple, c'est précisément des questions sur les priorités, alors à chacune de ces priorités fait partie des mandats qui seront donnés dans le cadre du concours d'étude, donc il y a un côté superfétatoire. Vouloir pondérer ces choses-là est tout simplement difficilement praticable. Ce sont de toute manière des critères qui sont sous haute priorité dans le mandat d'études. Pourquoi agir normativement quand ces choses sont prévues dans le concours d'idées? En ce qui concerne le quatrième amendement déjà été évoqué, qui est plus politique, qui concerne la vitesse maximale de 80 km/h dans le secteur de Chamblieux-Bertigny, que la dépositaire de cet amendement souhaite introduit formellement dans le décret, on peut se poser formellement la question, est-ce que c'est vraiment le bon endroit? Indépendamment du point de vue qu'on peut avoir matériellement pour faire ça, pour déposer une demande de ce type-là. Mes juristes disent que ce n'est formellement pas impossible mais que c'est assez original. On a le droit de faire des choses originales si on le veut. Deuxième chose, lier formellement au reste du crédit et au reste de la demande du crédit une demande, dont la réponse nous échappe complètement parce que la compétence relève de l'Office fédéral des routes, est problématique. J'ai déclaré en commission que j'étais disposé à discuter avec le Conseil d'Etat, respectivement à consulter l'OFROU sur la possibilité et les effets que pourrait avoir une réduction temporaire de la vitesse sur l'autoroute, sur le bruit pour la commune concernée – c'est essentiellement Granges-Paccot –, étant entendu évidemment que si l'autoroute est ensuite couverte, la réduction n'est plus nécessaire. Tout dépend ensuite du niveau des choses, j'en ai parlé brièvement au vice-directeur de l'OFROU dans le contexte d'une séance de travail que nous avons eue dernièrement. L'OFROU n'est pas extrêmement chaud sur ce genre de demande, par contre il est prêt à examiner la question pour voir si pendant la phase temporaire, entre aujourd'hui où nous sommes censés respecter les limites de bruit et ce que nous ne faisons pas sur une partie du secteur côté commune de Granges-Paccot, et le moment de l'ouverture de la couverture de l'autoroute, il est possible et sensé et proportionnel d'évoquer des baisses de vitesse pour ces périodes-là. L'OFROU est prêt à examiner la question et à nous donner une réponse. Par contre, il ne nous semble pas nécessaire de le mettre ici dans le décret, raison pour laquelle, au nom du Conseil d'Etat, je vous propose de refuser les quatre amendements de la députée Mutter.

Art. 1 al. 1

> Adopté.

Art. 1 al. 2 lettre a

Mutter Christa (*VCG/MLG, FV*). Je vais développer très brièvement chacun des amendements.

M. le Commissaire l'a dit, on va bien sûr étudier tout cela. C'est exactement ce qui ne me suffit pas dans cette discussion. Les promesses orales non plus. Je pense que le Grand Conseil doit poser quelques jalons, fixer un cadre sommaire pour dire quels éléments sont les plus importants dans la planification, tout en laissant la liberté de trouver les bonnes solutions.

Je lis brièvement le premier amendement: [le crédit est destiné en priorité aux études suivantes:] a) "les mesures de protection de bruit dans le secteur de Chamblieux". La population de Chamblieux souffre du bruit depuis 1984. Le délai d'assainissement, selon la législation fédérale, est dépassé depuis plusieurs années. La Confédération assure les 33 millions de francs de participation à des mesures de protection contre le bruit sur ce secteur. Je demande que pour les concours et les études à mener, les mesures sur le secteur Chamblieux aient la priorité. La couverture de ce secteur, plusieurs députés l'ont développé, est plus urgente et plus logique que celle du secteur Bertigny. Il y a aussi la topographie qui s'y prête mieux que sur la partie sud. J'aimerais donc que cela soit une priorité dans les travaux.

Bapst Markus (*PDC/CVP, SE*). Ich melde mich hier, weil ich weiss, dass die Studien im Bereich Lärmsanierung Autobahnen gemacht sind. Die Studien existieren und es ist nicht von ungefähr, dass man weiss, wie viel die Lärmschutzwände kosten. Die Impacts und die Tiefenwirkung des Lärms der Autobahn sind bekannt. Wir würden hier nur Wasser ins Meer tragen. Darum nehmen wir diesen Änderungsvorschlag nicht an.

Collomb Eric (*PDC/CVP, BR*). On a bien sûr discuté de cela en commission. La commission refuse cet amendement. Il est vrai que pour les quatre amendements, c'est un petit peu les mêmes commentaires. Pour la commission, ces propositions n'ont rien à faire dans cette loi. On parle ici d'un crédit d'étude et on n'a pas à traiter ce genre de choses comme une limitation par exemple de 120 à 80 km/h, ce qui n'a rien à faire dans ce projet de décret. La commission a refusé cet amendement et vous invite à en faire de même.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je n'ai pas d'argument à ajouter à ceux que j'ai donnés liminairement et j'approuve à 100% les propos du député Bapst.

> Au vote, l'amendement de M^{me} Christa Mutter opposé à la version initiale du Conseil d'Etat est rejeté par 80 voix contre 8. Il y a 4 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 80.*

Ont voté non:

Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG). *Total: 8.*

Se sont abstenus:

Bischof Simon (GL,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Schnyder Erika (SC,PS/SP). *Total: 4.*

Art. 1 al. 2 lettre b

Mutter Christa (VCG/MLG, FV). Je lis l'amendement: [le crédit est destiné en priorité aux études suivantes:] b) "l'emplacement et la desserte de nouvelles constructions pour le HFR". Le HFR demande avec insistance que son sort soit déterminé au plus vite pour planifier ses travaux d'investissement, aussi les entretiens nécessaires. Le HFR est un pivot de cette zone. Fixer son futur emplacement et sa desserte doit être la première étape des travaux et déjà une priorité dans le programme de concours, ou même une condition préalable à respecter. Je vous rends aussi attentif qu'on nous a annoncé la mise en concours de la bretelle routière vers le HFR pour cet été, sans savoir exactement où sera le futur emplacement du HFR. Je trouve donc que cela est une question que l'on doit résoudre en premier.

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). Je répète que la commission ne souhaite pas prioriser dans ce décret les différents travaux à réaliser, mais se borner à faire une étude, étude qui répondra à de nombreuses questions, y compris ce que souhaite prioriser la députée Mutter. Je vous invite donc à refuser cet amendement.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Des priorisations bureaucratiques sur des dizaines de critères dans le cadre d'un décret nous semblent problématiques. Cela ne signifie pas que

l'on ne met pas de priorités dans le cadre des travaux. C'est d'ailleurs fait. Je l'ai déjà évoqué en réponse aux affirmations du député Schoenenweid, que je partage. La collaboration avec l'hôpital est extrêmement constructive et s'est construite rapidement. Il est évident que la question de l'emplacement du futur hôpital et de ses voies d'accès jouent un rôle clé dans nos études. Ce sont des surfaces importantes qui seront prises. On ne sait pas encore exactement où, mais il n'est pas nécessaire d'ajouter des compléments formels et des règles supplémentaires dans un décret.

En ce qui concerne la question de la mise à l'enquête de la route HFR, je vois que vous êtes mieux informée que moi. Nous sommes actuellement en discussion sur le moment optimal. Il ne s'agit d'ailleurs pas d'un concours mais d'une mise à l'enquête. Des travaux ont été faits ces deux dernières années avec un comité de pilotage. Il y a par contre un certain nombre de questions de coordination qui se posent pour cette route qui, à l'origine, était censée être une route de chantier pour la construction de l'hôpital. En arrivant à la DAEC, on m'a dit qu'il fallait la construire tout de suite pour qu'on puisse commencer avec la construction de l'hôpital en 2019. Vous voyez que les choses bougent relativement rapidement. Ce n'est plus une route de chantier mais une route d'accès. C'est une évolution dans la planification de cette route-là. Est-ce qu'elle sera une route d'accès à l'hôpital où il se trouve aujourd'hui ou à l'hôpital où il se trouvera peut-être un peu ailleurs dans le terrain? Ce sont des choses ouvertes et une des raisons pour lesquelles nous allons sans doute retarder légèrement la mise à l'enquête de la route, histoire de pouvoir coordonner au mieux les différentes démarches. Une bonne partie du trajet n'est pas contestée. Le tout dernier bout qui monte vers l'hôpital actuel, nous faisons actuellement une petite étude complémentaire à l'interne pour voir si c'est vraiment le bon endroit. Il est clair que la coordination entre la construction de cette route et la réflexion sur les territoires Bertigny-Chamblioux doit se faire de manière optimale.

Les choses sont en cours. L'affirmation sur la mise à l'enquête cet été n'est pas d'actualité.

- > Au vote, l'amendement de M^{me} Christa Mutter opposé à la version initiale du Conseil d'Etat est rejeté par 80 voix contre 12. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 80.*

Ont voté non:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP). *Total: 12.*

Art. 1 al. 2 lettre c

Mutter Christa (VCG/MLG, FV). Merci M. le Commissaire pour la rectification: j'ai effectivement omis de dire "mise à l'enquête" au lieu de "mise en concours".

Je lis l'amendement: [le crédit est destiné en priorité aux études suivantes:] c) "la desserte du secteur et de ses accès en transports publics". Pour les transports publics, je demande que ce soit prioritaire parce qu'il y a un retard à combler. Je vous ai cité toutes les constructions routières qui sont déjà prévues ou en planification au stade de la mise à l'enquête. Il n'y a rien de tel dans le secteur des transports publics dont on dit qu'il devront prendre la plupart du trafic dans le futur de cette zone. On nous promet un grand report modal, mais il n'y a pratiquement pas d'idées. Déplacer une ligne ou un arrêt de transports publics ou parler du funiculaire, ce n'est pas une planification adéquate. Le retard est important et je trouve donc que c'est absolument prioritaire d'étudier d'abord en profondeur les solutions possibles pour un futur des transports publics, ou des transports groupés automatiques comme on les prévoit déjà aujourd'hui.

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). Même commentaire que précédemment, je ne le répéterai pas. Bien évidemment, une étude de cette ampleur traitera de la mobilité, traitera des transports publics. Il n'y a pas besoin de le préciser encore par un article supplémentaire.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Même remarque générale. Il y a toute une série d'idées qui aujourd'hui existent entre le funiculaire, le trafic autonome sur l'autoroute couverte et d'autres choses, comme le tunnel souterrain qui partirait sous la colline du Guintzet qui a été évoqué par des gens de Berne. Je ne suis définitivement pas à même de juger ce qui est intelligent ou pas, c'est aujourd'hui précisément le travail des experts. Ce qui est clair, c'est que cela sera un des éléments prioritaires difficile aussi à trouver sur cette parcelle, mais cela fait partie des éléments prioritaires du mandat sur lesquels les experts vont devoir travailler.

Comme pour les deux amendements précédents, cela ne donne pas de sens de mettre cela ici dans le décret.

> Au vote, l'amendement de M^{me} Christa Mutter opposé à la version initiale du Conseil d'Etat est rejeté par 78 voix contre 11. Il y a 2 abstentions

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschli Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 78.*

Ont voté non:

Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier

Nicolas (GR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 11.*

Se sont abstenus:

Bischof Simon (GL,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP). *Total: 2.*

Art. 1 al. 3

Mutter Christa (VCG/MLG, FV). Je vous lis l'amendement: "Comme mesure intermédiaire de protection contre le bruit et jusqu'à la réalisation du projet de couverture de la N12 concerné par ce crédit, le canton demande à la Confédération d'appliquer une vitesse autorisée maximale de 80 km/h dans le secteur Chamblieux-Bertigny".

On a évoqué la protection du bruit comme point de départ de ce projet. Si la qualité de vie des habitants dans ce secteur vous importe vraiment, la seule mesure qui résout le problème immédiatement est la limitation de vitesse à 80 km/h. Les habitants le demandent. Les autres amendements étaient pour la beauté du projet. Mais celui-là est pour la qualité de vie des habitants. Je vous prie de vous concentrer encore cinq minutes.

Seule la Confédération l'a introduit, M. le Commissaire l'a fort bien expliqué. Elle le fait sur d'autres autoroutes et elle prévoit de le faire plus souvent. Bien sûr, l'OFROU n'aime pas que les cantons le demandent, mais il est obligé de les écouter quand même. Jusqu'ici, le canton ne voulait pas le demander parce qu'on attendait la participation financière pour des mesures en béton. Ces 33 millions sont aujourd'hui assurés. Il n'y a donc plus de raison de ne pas demander cette restriction de vitesse. Elle aura cinq effets bénéfiques: la protection du bruit, la sécurité routière, une meilleure qualité de l'air dans le secteur, une plus grande capacité de trafic sur tout le tronçon et une plus grande fluidité du trafic. Elle ne coûtera rien excepté 23 secondes par automobilistes. Les 23 secondes perdues sont tout de suite compensées par l'absence de bouchons. La vitesse idéale pour un tronçon autoroutier est de 80km/h pour augmenter la capacité totale du tronçon. C'est scientifiquement expliqué et prouvé par le fonctionnement de plusieurs secteurs d'autoroutes ailleurs en Suisse.

C'est très clairement une solution immédiate, gratuite et bénéfique. Je vous demande de la soutenir.

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). Nous avons bien sûr débattu de ce point en commission. La commission trouve qu'il y a pas d'unité de matière entre ces sujets. Nous trouvons que cela n'a rien à faire dans ce projet de décret. Si on vous suit, 80 km/h serait la vitesse à laquelle il faut rouler sur les autoroutes partout en Suisse puisque c'est la vitesse idéale sur les autoroutes. Pourquoi avoir des autoroutes si on veut rouler qu'à 80 km/h? Je pense que là vous prenez un peu en otage le décret pour passer une autre idée. On connaît un peu vos positions sur le transport individuel motorisé. La commission vous invite à refuser cet amendement.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Si on est sur l'autoroute et qu'on essaie le 80 km/h, je peux vous dire que c'est incohérent et que l'on se demande ce que l'on fait là à 80 km/h. C'est invraisemblable. Il faut seulement essayer, cela en vaut la peine. Pour la personne qui va à 80 km/h et qui doit accélérer à 120 pour l'environnement, je ne vous laisse pas réfléchir bien longtemps ce que cela coûte niveau benzine et la catastrophe que c'est pour le climat.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). J'ai fait d'autres projets en terme d'assainissement et il y a quand même un petit problème dans cette démarche.

On devrait normalement réaliser la protection jusqu'à fin 2025. Si on accepte le décret, on ne va évidemment pas construire ces murs anti-bruit qui étaient prévus pour protéger les riverains. Ils n'auront au fond pas leur protection si on accepte le décret parce qu'on ne va pas s'amuser à réaliser ces mesures anti-bruit en réfléchissant plus loin. Effectivement, dans ce sens, l'amendement est bien fondé. Je vous signale quand même que les effets de ces limitations de vitesse aujourd'hui dans le monde scientifique sont effectivement prouvés. Si on descend, on peut discuter à 100 ou à 80 km/h, il y a effectivement un effet qui ne suffirait certainement pas à satisfaire complètement l'assainissement au bruit dans ce contexte, mais il faut quand même réfléchir.

Par contre, ce qui me fait hésiter, est-ce qu'il y a l'unité de matière, est-ce qu'il faut le faire ici? Est-ce qu'on a réfléchi à la question? Quelle était la réponse ou la réponse à apporter sur l'assainissement au bruit dans le secteur? Alternativement, qu'est-ce que l'on prévoit? M^{me} Mutter a raison, il n'y a pas beaucoup d'autres solutions que de limiter la vitesse pendant le temps où on n'a pas la couverture.

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). Il y a effectivement eu des sympathies au niveau de la commission pour le 80 km/h. Par contre, il y a un problème d'unité de matière ici. Ce n'est pas l'endroit pour parler de cette problématique-là. M. le Commissaire du Gouvernement donnera la réponse qu'il a donné en commission. J'imagine que cela éclairera aussi votre lanterne sur le sujet. Je vous recommande le refus de cet amendement.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je dois donner raison au député Bapst. C'est parfois embêtant...

Il y a l'aspect formel et l'aspect matériel. Concernant l'aspect matériel, il est effectivement clair que nous ne répondons pas aux normes auxquelles nous sommes censés répondre sur ce tronçon. C'est formellement de la responsabilité du propriétaire de la route. On a beaucoup d'autres routes cantonales où on se fait les mêmes soucis, mais ce n'est pas le sujet aujourd'hui. Beaucoup de syndicats ont les mêmes soucis avec leurs routes communales. On sait qu'avec les délais légaux qui sont tombés, on a les premières demandes d'indemnisations qui sont en train d'arriver. Si on ne réfléchit pas sur le fond, c'est le portemonnaie qui va nous faire réfléchir un petit peu, tant pour les communes que pour le canton. La pratique est encore totalement ouverte. Les coûts sont estimés de manière variable. L'Office fédéral de l'environnement qui s'occupe de la mise en œuvre a évalué à plusieurs centaines de millions de francs les coûts potentiels si on ne fait rien en terme de dédommagements aux propriétaires concernés. Tout cela reste relativement aléatoire. Ce qui est clair est qu'on doit faire quelque chose. On a une obligation légale et que si on ne le fait pas on ne remplit pas les obligations légales et on risque de devoir payer.

Quand on est élu, on promet un certain nombre de choses en début de législature. C'est respecter les lois. Si des lois existent, il faut bien que l'on fasse quelque chose si on a la possibilité de faire quelque chose. Il y a parfois des choses qui sont impossibles. Matériellement ici, on sait que si on baisse la vitesse sur un tronçon d'autoroute, les diminutions en terme de décibels sont plus importantes entre 120 et 80 km/h qu'entre 50 et 30 km/h pour différentes raisons techniques, de bruits de moteurs, de roulement. L'effet est évident. Il permettra de se rapprocher, pour les habitants concernés, du respect de la loi.

Il y a d'autres éléments qui jouent un rôle. C'est une question de pondération d'intérêts que la loi fédérale idoine donne, c'est-à-dire qu'elle demande d'une part de prendre des mesures, elle donne des valeurs limites et fixent les principes de valeurs limites et de valeurs seuils, et elle fixe aussi le principe de proportionnalité. Ce n'est pas à moi de juger en l'état quel est le poids des différents intérêts sur le principe de proportionnalité, par contre je pense que je ne ferais pas mon travail si je n'examinais pas sérieusement la piste qui est dans la limitation de vitesse, tant qu'elle s'impose. Une fois que c'est couvert, il n'y a plus de sens car cela ne donne plus de sens par rapport à l'objectif visé qui est celui de bruit. Dans ce sens-là, je me suis engagé dans la discussion au sein de la commission où il y a eu différents avis très tranchés dans les différentes directions et des avis plus nuancés. Je me suis engagé à poser la question formellement à l'OFROU pour savoir dans quelle mesure cette mesure est envisageable, avec des variantes. Aujourd'hui on roule à 120 km/h. Ce qui est clair, c'est qu'on baisse des décibels en descendant à 100 et plus encore en descendant à 80.

L'OFROU s'est déclaré prêt à nous donner une réponse formelle si nous lui posons la question formellement, ce que nous allons faire. Une fois que nous aurons la réponse formelle de l'OFROU, nous pourrions voir comment nous continuons les choses. Cela ne donne par contre pas de sens de mettre ici dans le décret.

Le Président. M^{me} la Députée Mutter, avec ces explications maintenez-vous votre amendement?

Mutter Christa (VCG/MLG, FV). Le Commissaire du Gouvernement ne voulait pas s'engager en commission, c'est pourquoi je suis revenue avec cette demande. Est-ce que vous vous engagez formellement à demander la couverture, pas seulement à demander l'avis?

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Là, vous m'avez demandé si je voulais demander la couverture... Je viens de dire que je suis prêt à demander à l'OFROU la limitation de vitesse et ses conséquences, et voir ensuite les réponses de l'OFROU sur l'une ou l'autre des vitesses pour la période temporaire, comme vous le précisez dans l'amendement.

Mutter Christa (VCG/MLG, FV). Je retire mon amendement.

> M^{me} Christa Mutter retire son amendement.

Art. 2

> Adopté.

Art. 3

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). Pour l'article 3, il y a eu en commission un amendement du député Schoenenweid, qui ne l'a pas redéposé. Il m'a dit qu'il revenait avec son amendement. Il a donc eu raison de ne pas revenir.

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). L'article 3 ne me convient pas et mérite des explications du conseiller d'Etat sur le principe même de le maintenir. J'ai proposé sa suppression en commission et elle a été refusée.

J'aimerais vous apporter quelques informations. L'Etat reçoit de l'OFROU plus de 34 000 m² équivalant à la surface de la couverture. Il devient donc un grand propriétaire terrien dans ce secteur. En plus, le 20% de la taxe sur la plus-value par la LATeC revient à l'Etat pour son fonds cantonal pour les compensations financières pour toutes les communes du canton. Le

rôle de l'Etat est décisif, comme acteur, mais aussi comme partenaire de ce projet ambitieux. L'Etat aussi sera un des grands bénéficiaires s'il y a des plus-values pour la mise en valeur de ces terrains. Je reconnais l'engagement exemplaire tant de la Direction de la DAEC que des autres partenaires, et je les félicite déjà pour ce projet de longue durée. Mais il est à mes yeux incompréhensible que l'Etat exige le remboursement de sa contribution pour les études. C'est faire preuve d'avarice, peu appréciée à mes yeux face aux enjeux de ce développement territorial si important qui va de toute façon amener des recettes, tant pour les communes que pour l'Etat déjà bien doté financièrement.

Je ne dépose pas un nouvel amendement. J'espère et souhaite fortement un peu de sagesse au Conseil d'Etat, d'être un partenaire égal avec les autres acteurs de ce projet d'envergure.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Une partie des surfaces, ce sont les bordures; nous les recevons en propriété. L'autre partie des surfaces est le dessus de l'autoroute; ce sera en droit de superficie (DDP), mais c'est un détail. Sur le reste, je prends avec moi vos souhaits de sagesse pour le Conseil d'Etat que je partagerai avec mes collègues.

> Adopté.

Art. 4

> Adopté.

Art. 5

> Adopté.

Art. 6

> Adopté.

Titre et considérants

> Adoptés.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 87 voix contre 1. Il y a 4 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 87.*

Ont voté non:

Mutter Christa (FV,VCG/MLG). *Total: 1.*

Se sont abstenus:

Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Schnyder Erika (SC,PS/SP). *Total: 4.*

Motion 2016-GC-128

Véloland Fribourg: des moyens pour la mise en œuvre du plan cantonal sectoriel vélo

Auteur-s:	Thévoz Laurent (VCG/MLG, FV) Thévoz Laurent (VCG/MLG, FV) Gamba Marc-Antoine (PDC/CVP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions
Dépôt:	09.11.2016 (BGC novembre 2016, p. 3334)
Développement:	09.11.2016 (BGC novembre 2016, p. 3334)
Réponse du Conseil d'Etat:	09.04.2019 (BGC mai 2019, p. 1063)

Prise en considération

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec intérêt de cette motion Thévoz/Gamba visant la constitution d'un fonds vélo de 20 millions et la création d'un EPT afin de mettre en œuvre ce plan sectoriel. Notre groupe salue le travail important réalisé par la DAEC et respectivement par le Service de la mobilité dans le cadre de l'établissement de ce nouveau plan sectoriel. Il y a lieu maintenant progressivement de mettre en œuvre ce plan afin de favoriser la mobilité douce. Ce mode de déplacement est bien évidemment à soutenir et la création de bandes cyclables adaptées contribue aussi à une meilleure fluidité du trafic. Elle bénéficie ainsi à tous les usagers. Cela étant, notre groupe est d'avis que ce plan sectoriel devra être mis en œuvre par étape, en particulier lors des travaux de réfection du réseau routier. Par conséquent et à l'instar du Conseil d'Etat, nous sommes d'avis qu'il n'y a pas lieu de mettre en place un fonds spécifique et nous refuserons cette motion.

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). Mes liens d'intérêts: je suis membre de l'association PRO VELO.

En préambule, il nous semble nécessaire de saluer les bonnes dispositions du conseiller d'Etat en charge de la DAEC au sujet de la mobilité douce et du vélo en particulier. Nous prenons acte avec satisfaction des huit millions affectés à la mobilité douce dans le cadre du fonds d'infrastructure et de l'équipe de deux personnes qui se consacrent à la réalisation des différents projets du plan sectoriel vélo. Cependant, ces efforts nous semblent largement insuffisants. Je rêve d'un jour où en faisant du vélo à La Tour-de-Trême j'ai l'impression de rouler à Copenhague, d'un jour où j'ai la sensation de rouler à Amsterdam alors que je suis à Prévondavaux ou à Kleinbödingen.

A l'heure des mobilisations pour le climat, l'importance des infrastructures est essentielle pour favoriser le transfert modal de la voiture à la mobilité douce. Lorsqu'en venant au Grand Conseil à vélo on doit éviter un nombre homérique de dangers, c'est qu'il y a un cruel problème. A quand une politique et une vision véritablement ambitieuses pour faire du canton de Fribourg un modèle pour la Suisse? A quand des mesures? Prenons exemple sur les pays nordiques afin d'encourager tout un chacun à se risquer à vélo sur les routes fribourgeoises. A quand des fonds à la hauteur de nos ambitions pour envisager sereinement la mobilité douce?

Le groupe socialiste soutiendra cette motion, ne serait-ce que dans la mesure où elle pourra éviter à notre conseiller d'Etat de se faire "shooter" à vélo.

Ballmer Mirjam (VCG/MLG, SC). Meine Interessenbindungen: Ich bin Mitglied von Pro Velo und VCS.

Vor zwei Tagen haben vor allem die Parteien zu meiner Linken - also nicht politisch gesehen - Herrn Regierungsrat Godel über den grünen Klee für die gute Finanzsituation des Kantons gelobt. Dabei haben wir auch mehrfach die Forderung nach einer Steuersenkung gehört. Dazu muss ich schon sagen, dass mich diese alte Leier etwas beelendet. Haben wir denn nicht die Verantwortung, den Bürgerinnen und Bürgern gegenüber langfristig zu denken? Hat die bürgerliche Mehrheit in diesem Saal

keine anderen Ideen, als Steuern zu senken? Reichen die Beispiele anderer Kantone wie Luzern nicht aus, um zu verstehen, dass Steuersenkungen der Bevölkerung nicht langfristig zugutekommen sondern höchstens kurzfristig? Man könnte ja auch auf die Idee kommen, mit Steuergeldern die Lebensqualität für die Bevölkerung in unserem Kanton zu erhöhen. Eine wirklich simple Massnahme hierfür wäre, wenn Sie den 20 Millionen Franken für die Umsetzung des kantonalen Velosachplans zustimmen würden.

Der Regierungsrat ist zwar der Ansicht, dass er hier bereits mehr als genug getan hat und meine Kollegen Laurent Thevoz und Marc-Antoine Gamba dies einfach nicht gemerkt hätten. Ich kann Ihnen aber sagen, ich kenne andere Städte und das Velofahren ist dort ein anderes Gefühl. Ich kenne hier in Fribourg viele Eltern, die sich nicht trauen, ihre Kinder velofahren zu lassen. Das darf doch nicht sein. Wie soll sich die Verkehrssituation da jemals ändern?

Der Regierungsrat begründet seine Haltung damit, dass "die Verwirklichung, insbesondere bauliche Massnahmen, Zeit in Anspruch nehmen und finanzielle und personelle Mittel erfordern. Er wird deshalb etappenweise vorgehen, gemäss Prioritätenordnung und einem Umsetzungsplan und die Finanzierung der Arbeiten über die laufenden Rechnungen für den Strassenbau sicherstellen".

Wenn Sie diese Meinung teilen, schlage ich vor, dass wir das auch mit den kommenden grösseren Strassenprojekten so machen! Ich möchte einmal die Reaktionen hören, wenn ein Autoprojekt halt ein paar Jahre dauert. Die 8 vom Regierungsrat beschlossenen Millionen Franken sind schön, aber grosszügig kann man dem nicht sagen. Ich bitte Sie, etwas mehr Ambitionen zu zeigen, in Sachen Veloinfrastruktur vorwärts zu machen. Es ist, wie Sie in der Antwort schreiben, eine Frage der Prioritäten. Setzen Sie diese neu und beschleunigen Sie die Verbesserung der Durchgängigkeit und der Sicherheit für die Velofahrenden im Interesse der Bevölkerung!

Die Fraktion Mitte Links Grün empfiehlt Ihnen deshalb einstimmig die Erheblicherklärung der Motion. Im Rahmen der aktuellen Klimadebatte können Sie hier mit einem Knopfdruck eine konkrete und sinnvolle Massnahme ergreifen.

Wüthrich Peter (PLR/FDP, BR). Le groupe libéral-radical a étudié avec intérêt la motion Thévoz/Gamba.

Il est vrai que notre canton a un certain retard, voire est à la traîne, concernant l'aménagement de pistes cyclables par rapport à d'autres cantons voisins par exemple. Le groupe salue l'effort que notre exécutif fait pour améliorer cette situation et sa volonté de promouvoir la mobilité douce et le développement du plan sectoriel vélo qui va dans ce sens. Cette planification cyclable cantonale a mis en évidence des endroits où des aménagements sont nécessaires pour améliorer la sécurité des cyclistes et les types d'aménagement requis. Le groupe libéral-radical constate qu'une grande partie de cette motion est déjà mise en œuvre, et c'est pour cette raison que, dans sa grande majorité, il la rejette.

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). Je rapporte ici au nom du groupe démocrate-chrétien. Mes liens d'intérêts: je suis président du TCS fribourgeois qui a aussi soutenu l'initiative PRO VELO qui a reçu l'approbation de la population suisse il y a peu.

On est tous d'accord que la pratique du vélo est un bienfait pour la santé. Ce n'est pas étonnant d'ailleurs que ce soit un médecin qui soit à l'origine de cette motion. Le vélo est une pièce importante du puzzle de la mobilité complémentaire qui peut aussi nous aider à avoir une mobilité plus fluide, surtout dans les agglomérations. Cela a été dit par mon collègue du groupe socialiste, cela fait partie aussi de la sécurité routière. Mais cette motion, même si justifiée, n'est pas acceptable en l'état puisque des outils sont déjà à disposition. On a le Plan directeur cantonal qui a été accepté, il y a le plan sectoriel qui prévoit 710 kilomètres de bandes cyclables. C'est vraiment deux fils rouges qui doivent nous conduire ces prochaines années. La prochaine étape, c'est l'été prochain, avec le plan sectoriel qui sera priorisé. On saura donc à ce moment-là quels sont les tronçons qui vont être réalisés en premier. On apprend aussi dans le rapport que deux EPT sont déjà en place pour réaliser ce plan sectoriel vélo. On voit que l'on a les outils en main. C'est vrai qu'il faut maintenant passer à la mise en œuvre. Je dirais donc que cette motion est louable, mais superflue.

J'ajouterai encore un point important pour toutes les régions rurales. On parle dans la réponse du Conseil d'Etat de la Transaggllo et de la Voie Verte à Bulle. C'est effectivement là où cela fait le plus de sens d'avoir des bandes cyclables. Mais il ne faudrait surtout pas oublier le reste du canton. On peut prendre comme exemple Majorque ou d'autres pays qui ont vraiment fait quelque chose pour le vélo et qui ont des bandes cyclables partout. Je pense que si on veut développer le tourisme – c'était une des idées de la motion –, il faut que l'on soit plus large et que l'on réalise vraiment les 711 kilomètres prévus dans le plan sectoriel, et pas seulement les kilomètres prévus dans la Transaggllo ou la Voie Verte à Bulle.

Le groupe démocrate-chrétien vous recommande le rejet de cette motion.

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Die Motion, die das Velofahren in unserer Gesellschaft als zentrales Fortbewegungsmittel anerkennt, ist noch vor Greta Thunberg eingereicht worden und noch bevor das Bewusstsein der aktuellen Klimasituation so stark verbreitet war. Und heute scheint selbst der ganze Staatsrat vom Velofieber gepackt worden zu sein, erinnern wir uns an das Foto aus Kopenhagen vom letzten Jahr. Ein Symbol für ein Paradigmawechsel? Vielleicht ein Anfang.

Im Kanton sind gestützt auf die kantonale Velonetzplanung aus dem Jahre 2018 710 Kilometer für Radwege und Radstreifen festgelegt worden. Bis heute sind 88 Kilometer verwirklicht. Das ist zweifelslos lobenswert, es gibt aber noch viel zu tun. In der Antwort des Staatsrates werden bezüglich des Baus der Veloanlagen die Kosten, die Zeit und die teilweise recht komplizierten Verfahren erwähnt. Ich bin jedoch überzeugt, dass der Wille etwas zu tun, den Zeitfaktor immer positiv zu beeinflussen vermag. Die vorgestern genehmigte Rechnung zeigt, dass das Geld vorhanden ist, und es auf diese Weise einzusetzen, wäre im Sinne der Bevölkerung. Die 8 Millionen Franken, die dem Langsamverkehr gewidmet wurden, sind immerhin ein guter Anfang.

Es ist eine unumstössliche Tatsache, dass Velofahren immer beliebter wird, sei es im Alltag, sei es als sportliche Tätigkeit. Bei diesem wachsenden, notabene die Gesundheit der Menschen fördernden Trend, darf der Bau der entsprechenden Anlagen nicht hinten nachhinken, sonst haben wir grosse Sicherheitsprobleme. Die Strecke zwischen Murten und Freiburg beispielsweise, eine relativ enge und oft unübersichtliche Strasse, ist nur beschränkt für Velofahrer ausgebaut und für sie daher kaum geeignet. Dennoch gibt es immer Velos, die darauf zirkulieren.

Mit der Gutheissung der Motion möchte die Sozialdemokratische Fraktion den Staatsrat dazu auffordern, das Velonetz - im Interesse der Sicherheit unserer Bevölkerung unter anderem - mit voller Kraft weiter auszubauen.

Schumacher Jean-Daniel (PLR/FDP, FV). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis un utilisateur du réseau cyclable utilitaire.

Comme vous le savez, j'ai un certain âge et appartiens à la classe d'âge qui, après les adolescents et les jeunes adultes, a les plus grands risques d'avoir un accident.

Quand je descends à Fribourg, je risque plusieurs fois ma vie. Mais j'ai de la chance: j'habite à Bourguillon, il y a la Vierge noire à mes côtés. Mais si je descends la route pour venir jusqu'ici, je roule à 50 à l'heure devant tout le monde parce que je déteste me faire coincer entre la Tour de Dürrenbühl et le camion qui va peut-être me dépasser. A l'inverse, quand je vais remonter, j'aurai de nouveau un de ces beaux tronçons qu'on a aménagé avec piste cyclable. Si vous l'avez fait une fois en faisant le pèlerinage à Bourguillon, vous verrez que vous montez d'abord sur une piste cyclable, vous arrivez à la hauteur du pont du Gottéron, et là je vous assure que si vous avez un semi-remorque à côté de vous, vous allez sur le trottoir. Un peu plus haut à la Tour de Dürrenbühl, je bloque la circulation alors je remonte sur le trottoir. Vous me forcez à être à nouveau un hors-la-loi.

Ceci dit, je ne pense pas que d'attendre qu'on restaure les routes pour faire des pistes cyclables soit une attitude raisonnable. Il n'y a pas besoin d'être un visionnaire. Il faut ouvrir les yeux et regarder ce qui se fait autour de nous. Il faut voir que le nombre de cyclistes augmente, pas seulement ceux qui vont faire du VTT dans les forêts mais aussi ceux qui doivent aller travailler. Le nombre de vélos qui a été vendu en Suisse est très important et a presque atteint le nombre d'habitants en Suisse. C'est un problème qu'il faut prendre d'arrache-pied. Une motion qui a été faite en 2016, je trouve dommage que l'on y réponde seulement maintenant.

En plus de cela, il y a les enjeux du climat – on va discuter tout à l'heure de CO₂. C'est une manière une fois pratique de donner un coup d'accélérateur, de donner les moyens de faire des pistes cyclables qui soient des pistes de ce nom.

Marmier Bruno (VCG/MLG, SC). Je suis surpris de l'argumentation du groupe démocrate-chrétien pour refuser cette motion. Les tronçons en secteur urbain à plus fort potentiel vont remplacer des infrastructures le long des routes cantonales. Ils ont donc déjà un financement. Cette motion pourrait justement apporter des fonds pour les tronçons dans les campagnes plutôt. La Transagallo sera vraisemblablement financée par des reports de routes cantonales vers la Transagallo et ce fonds-là permet d'accélérer justement la réalisation du plan sectoriel vélo dans les zones moins denses. Je vous invite à réfléchir à votre position et à soutenir peut-être cette motion quand même.

Gamba Marc-Antoine (PDC/CVP, FV). J'ai une petite pensée pour mon comotionnaire Laurent, notre ex-député.

Je suis membre de IG Velo depuis 1977. Je pourrais vous parler des heures du monde du cyclisme, mais je crois qu'on sera nettement plus rapide que juste avant. En 1966, j'ai appris à faire du vélo et passé toute ma jeunesse à Villars-sur-Glâne. En 1980, j'ai fait mon unique course cycliste Bulle-Charney. J'ai bien fait d'arrêter.

Je félicite notre canton et nos communes pour tout ce qui a été fait ces dernières années car je constate une amélioration globale des infrastructures cyclables, moi qui roule depuis bientôt cinquante ans. Néanmoins, comme tout le monde le sait, la circulation a énormément augmenté ces dernières années. On peut faire mieux pour sécuriser nos routes. Les dangers d'accident, comme cycliste, sont élevés dans nos villes et nos campagnes. Des évaluations faites au niveau Suisse mettent notre ville de Fribourg comme une des plus dangereuses en Suisse, le pourtour de la gare de Fribourg étant selon moi une annexe de l'enfer. Elle est extrêmement dangereuse.

Comme professeur de PRO VELO pour nos jeunes de 8 à 15 ans, je regrette que le nombre de jeunes cyclistes sur nos routes fribourgeoises soit très bas, les raisons étant certainement l'insécurité et le sentiment d'insécurité à vélo. Je pense à des

familles fribourgeoises comme les Jacquat, les Schoeni, les Girard qui se sont investis pour les deux roues de toutes leurs forces et toute leur vie. Je pense aussi à M. Ropraz qui a osé lors d'un événement promouvoir le vélo électrique. Je pense à peu à M^{me} Garnier qui a osé me dépasser avec son vélo en montant le Cardinal, mais il était électrique. Je me dis que l'on pourrait une fois faire une sortie du Grand Conseil à vélo.

Finalement, on peut et on doit faire mieux. Il est temps qu'on améliore nos infrastructures, pour nous Fribourgeois et aussi pour les visiteurs cyclistes de notre canton. Nous devons être, ou devenir, concurrent avec nos cantons voisins qui font mieux que nous comme Berne, qui est très fort. Je rêve de les battre sur ce terrain car sur la glace cela reste du domaine presque de l'impossible.

Ce qui m'a le plus étonné, ce sont les progrès énormes ces dernières années des régions françaises qui font un bon travail pour les deux roues. Les pays du nord de l'Europe, comme les pays baltes et le Danemark, sont exemplaires: Hambourg, Copenhague, Amsterdam. Des endroits très "velofreundlich und familienfreundlich" en Suisse sont Bâle et les voies le long du Rhin. A Fribourg, avec son profil géographique, on pourrait devenir un centre suisse.

Je vais terminer avec une petite phrase et une petite pensée à mon professeur de chant, M. Flechtner, et à M. Savoy: "De rentrer dans le monde merveilleux de la bicyclette est un élixir de jeunesse éternelle." [*il chante*]: "*I want to ride my bicycle, I want to ride my bike, I want to ride my bicycle, I want to ride my bicycle, my bicycle.*" (*applaudissements*)

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). La transition va être difficile après ce ténor. Je répondrai simplement au député Marmier qui invite mes collègues à changer d'avis. Effectivement, on a peut-être analysé la réponse du Conseil d'Etat mieux que vous puisque l'aménagement des voies cyclables sur les tronçons routiers cantonaux qui doivent être rénovés ou assainis seront analysés. On apprend ici que le financement sera assuré par le crédit alloué à l'entretien routier du Services des ponts et chaussées. Ce ne sont pas ces 20 millions que vous allez créer via ce fonds qui vont faire avancer plus vite la réalisation de ces bandes cyclables. J'invite donc mes collègues à garder leurs positions. La majorité du groupe démocrate-chrétien s'exprimera contre cette motion.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Merci collectivement à toutes celles et ceux qui soutiennent sur le principe la politique du Conseil d'Etat ou qui souhaitent qu'elle soit encore un peu renforcée.

Globalement, je constate que lorsque l'on discute vélo en terres fribourgeoises, on reste très catholique puisqu'on navigue entre l'enfer et les vierges noires. J'hésite à proposer au Directeur des finances présent ici d'investir dans 200 à 300 vierges noires que l'on place un peu partout dans le canton. Je ne suis pas sûr que ce soit la bonne variante.

Sur le fond, le canton de Fribourg a effectivement pris un certain retard en terme d'investissement dans le vélo. Le député Kubski a souhaité que je puisse investir plus pour éviter de me faire "shooter" à vélo. Je vais volontiers éviter de me faire "shooter", mais il n'y a pas de lien direct nécessaire. L'équipe du Conseil d'Etat qui comprend la majorité du Conseil d'Etat, c'est-à-dire quatre membres qui fait "*bike to work*" veille également à circuler sur des voies relativement sûres, sinon les trois qui restent ne pourraient plus décider. Ce serait embêtant.

Il y a d'une part un plan sectoriel vélo qui a été élaboré, qui a pris un certain temps. Cela explique aussi le temps qu'il a fallu pour l'actualiser. Il n'était plus tout à fait conforme lorsqu'on a commencé, en début de législature, à travailler dessus. On a eu notamment des discussions sur la répartition entre pistes et bandes cyclables. On a longtemps pensé que la bande cyclable était la panacée. Il y a quelque chose de paradoxal. Au niveau de la sécurité, les ingénieurs de tous bords spécialisés en la matière nous disent que la piste n'est pas plus sûre que la bande. On n'a pas plus d'accidents en prorata du nombre de cyclistes sur une bande que sur une piste. Par contre, si vous prenez tous les cyclistes qui existent – si le but est de permettre à des personnes qui souhaitent utiliser le vélo et qui ne le font pas aujourd'hui de changer –, la perception subjective de la sécurité sur une bande est catastrophique alors qu'elle est bonne sur une piste. Il y a des raisons liées au changement modal qui incitent à faire à certains endroits des pistes plutôt que des bandes. C'est évidemment lorsque l'on est sur des infrastructures de type touristique. Demandez à des familles alémaniques de venir avec leurs enfants pour les vacances le long des lacs de Neuchâtel ou de Morat. Si on ne leur offre que des bandes, elles ne viendront pas. Si c'est des pistes, elles viendront. C'est un concept touristique global. Si vous avez eu l'occasion d'aller voir au lac de Constance, ce sont des concepts qui fonctionnent extrêmement bien, qui attirent du monde et qui font tourner le monde touristique.

Sur les montants qui ont été évoqués, il y a actuellement dans le fonds d'infrastructure un sous-ensemble qui a été évoqué dans la réponse du Conseil d'Etat de 8 millions de francs au 31 décembre 2018 qui a été pris dans le cadre de la répartition des bénéfices quand on doit régler les comptes. Le Conseil d'Etat a pris une décision en principe d'en faire de même sur les comptes 2018, mais les attributions doivent encore être faites dans le cadre du plan financier. On sait donc que ce sera plus que 8 millions, mais je ne peux pas vous dire aujourd'hui combien ce sera. Il faut voir ces montants en relation avec le budget global. Une bonne partie de la réalisation du plan sectoriel vélo ne sera pas assurée par ce fonds-là, mais par les

budgets courants. Si on ouvre un bout de route à quelque part, qu'on fasse de simples travaux d'entretien mais aussi des élargissements – certains gros projets de routes actuellement avec des bouts de pistes, des bouts de bandes –, cela va sur les budgets courants d'investissements routiers. Le montant global de réalisation du plan sectoriel vélo, sous toute réserve, a été évalué à un montant de plus 150 millions de francs. A côté de ces 150 millions de francs, discuter de mettre 8, 10, 12 ou 14 millions dans le fonds n'est pour le moment pas la toute première priorité. Cela ne va pas changer grand-chose en pratique, le problème essentiel étant de disposer de suffisamment de gens qui peuvent lancer les projets. Je dois dire qu'aujourd'hui – routes, pistes cyclables, cheminements piétonniers confondus –, le principal frein au développement de projets est que si je mets au concours des postes d'ingénieur routier, on a sur deux postes une postulation d'un urbaniste de 60 ans qui n'est pas qualifié. On recommence à zéro. On a un très sérieux problème de relève à un endroit où on ne pense pas. Ce n'est pas un problème d'argent, lui vient après. Il ne sert à rien d'avoir de l'argent si l'on n'a pas les personnes compétentes. Nous faisons évidemment tout actuellement pour voir comment trouver des personnes compétentes pour faire ces travaux. Nous avons des postes ouverts que nous n'arrivons pas à combler. Je ne peux pas envoyer un ingénieur francophone à Planfayon pour expliquer comment faire la route. Les Singinois dans la salle ne seraient définitivement pas d'accord.

Le montant global est supérieur à 150 millions de francs sur l'ensemble de la réalisation du plan sectoriel avec trois manières de financer. Les budgets d'entretien courants et les budgets d'investissement courants, ainsi que l'article 54 de la loi sur les routes qui permet de ne pas réaliser des infrastructures cyclistes qui devraient se faire à un endroit donné, mais de les faire un peu plus loin. C'est avec ce volet là que l'on peut participer financièrement à des bouts de Transagallo, à des bouts d'autres infrastructures. C'est la petite clé qui nous permet d'être un peu plus créatif. Mais cela limite néanmoins le financement à certains endroits. Le fonds, actuellement, nous permet d'envisager le financement d'infrastructures propres, par exemple un bout de piste cyclable en site propre à un endroit où il n'y a pas de routes à côté, où on n'a pas de transfert selon l'article 54, et on doit peut-être construire un pont ou une passerelle.

In globo, je pars du fait que les positions du Grand Conseil, tous les groupes confondus, ne sont pas tellement éloignées de celle du Conseil d'Etat. On souhaite tous développer de manière importante le réseau cyclable, aussi pour décharger d'autres parts ou utilisations modales. Dans ce sens-là, le choix du Grand Conseil pour ou contre la motion aura un impact essentiellement symbolique dans la mesure où l'essentiel des revendications sont en cours, même si ce n'est pas toujours exactement sous la forme souhaitée.

Dans ce sens et dans le sens des considérants, le Conseil d'Etat vous recommande le rejet de la motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 43 voix contre 41. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP). *Total: 41.*

Ont voté non:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/

FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 43.*

Se sont abstenus:

Schoenenweid André (FV,PDC/CVP). *Total: 1.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

Postulat 2018-GC-101 Avenir de l'autoroute A12 entre Düdingen et Thörishaus

Auteur-s:	Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE) Flechtner Olivier (PS/SP, SE)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions
Dépôt:	22.06.2018 (BGC juin 2018, p. 2643)
Développement:	22.06.2018 (BGC juin 2018, p. 2643)
Réponse du Conseil d'Etat:	25.03.2019 (BGC mai 2019, p. 1065)

Prise en considération

Flechtner Olivier (PS/SP, SE). Je tiens tout d'abord à remercier mon collègue Gamba pour la mention de mon feu grand-père qui se fit appeler "Fleco" par ceux qui avaient de la peine à mettre dans l'ordre les quatre consonnes de notre nom de famille.

Meine Interessenbindung: Ich bin Gemeinderat der Gemeinde Schmitten, welche von den Auswirkungen einer Ausfahrt in Fillisdorf selbstverständlich ziemlich stark betroffen wäre.

Sie haben es sicher alle gemerkt, dass das Postulat durchaus auch ein etwas provokatives Element beinhaltet. Das war aber auch dem Kontext geschuldet, in welchem dieses seinerzeit eingereicht wurde. Erstens hatten wir den rund zehnjährigen Vorstoss von Grossrat Daniel Brunner, welcher damals nur eine etwas halbhatzige Antwort des Staatsrates erhalten hatte und die nicht weiter bestätigte Aussage des ASTRAs, wonach eine **Sanierung (11:49:22)** ungefähr im Jahre 2025 in Angriff genommen würde. Somit war da die Frage, warum dieses Thema nicht weiterverfolgt worden war und welches heute der Stand der Planung ist.

Zweitens war die Region Sense anfangs letzten Jahres der Meinung gewesen, es sei vernünftig, ein Projektplan für die Ausfahrt Fillisdorf in den kantonalen Richtplan einzugeben, ohne deren Auswirkungen eingehender abgeklärt zu haben. Dass dies nicht nur auf Gegenliebe stossen konnte, insbesondere in Schmitten, versteht sich von selbst.

Drittens hatte dies dazu geführt, dass einzelne Gemeinden im Unteren Sensebezirk in den Medien dazu tendierten, ihre eigenen Interessen hahnenkampftartig in den Vordergrund zu stellen, ohne eine Diskussion, was regional sinnvoll erscheint und wie man allfällige Auswirkungen kompensieren oder vermeiden könnte. Dass man als Schmittner Gemeinderat einer solch eher chaotisch anmutenden Diskussion, sofern diese überhaupt stattgefunden hat, nicht einfach nur zuschauen kann, verstehen Sie dann sicher auch.

Für uns Postulanten war das Ganze somit Anlass, unseren Vorstoss zu formulieren und damit den Staatsrat einzuladen, diese Diskussion von einer kurzfristigen Sichtweise auf ein übergeordnetes Niveau zu heben, dies im Wissen darum, dass einige unserer Idee und Vorschläge nicht oder noch nicht realistisch sein würden. Aber es geht bei solchen Themen ja auch darum, die kantonalen und eidgenössischen Ämter dazu zu bewegen, Stellung zu beziehen. Transparenz, Nachvollziehbarkeit und Planungssicherheit sind da Schlagwörter, die mir in den Sinn kommen.

Es geht uns mit diesem Postulat darum, sachliche Entscheidungsgrundlagen zu erhalten. Um nämlich objektiv über Sinn und Unsinn verkehrstechnischer Massnahmen, also über die Ausfahrt Fillisdorf oder allfällige Alternativen, entscheiden zu können, reichen veraltete Annahmen nicht aus, sondern es braucht aktuelle, objektive Schätzungen über die Entwicklungen der zukünftigen Verkehrsströme. Nur so kann man auch definieren, wie man diese leiten will. Das ist der Kern unseres Postulates.

Kurz nach Einreichung dieses Postulats hatte der Staatsrat angekündigt, eine Verkehrsstudie im Sensebezirk in Auftrag zu geben. Damit war uns bereits klar, dass ein Teil unseres Postulats auf Zustimmung des Staatsrats stossen könnte, was uns ja auch bestätigt worden ist. Die beiden Punkte, die der Staatsrat ablehnt, sind - was wir vermuteten oder wussten - in der Zuständigkeit des Bundes. Es ist somit nicht überraschend, dass der Staatsrat diese ablehnt, auch wenn man sich vielleicht persönlich etwas anderes wünschen könnte. Denn die Baustunde des Viadukts in Flamatt ist nicht nur mir ein beinahe täglicher Dorn im Auge und die Lage der Ausfahrt bleibt ein raumplanerisches Desaster. Die Postulanten können aber gesamthaft sehr gut mit der Antwort des Staatsrates leben und die Sozialdemokratische Fraktion wird sich deshalb dessen Vorschlag anschliessen.

Eine abschliessende Bemerkung noch. Die Bevölkerung des Kantons und insbesondere des Unteren Sensebezirks wird wachsen. Aber selbst wenn wir es schaffen sollten, was ich hoffe, einen grösseren Anteil der Bevölkerung aufs Velo umsteigen zu lassen, werden sich auch die anderen Verkehrsströme verändern. Dementsprechend wichtig ist es, dass die Durchführung dieser Studie nicht dazu führen wird, andere anstehende und eigentlich längst beschlossene Projekte - ich nenne beispielhaft die Erschliessung Birch-Luggiwil - auf unbestimmte Zeit zu vertagen, dies unabhängig davon, was einzelne Gemeindeexponenten zu diesem Projekt meinen.

Bürgisser Nicolas (*PLR/FDP, SE*). In Namen der Freisinnig-demokratischen Fraktion kann ich Ihnen mitteilen, dass wir das Postulat und den Vorschlag der Antworten vollumfänglich unterstützen werden.

Wir möchten hier aber daran erinnern, dass genau die gleichen Fragen mit einer Motion **Vuar (11:53:15)**/Bürgisser in der Legislaturperiode 2001-2005 gestellt wurden, dass der Staatsrat bereits eine Studie gemacht hat für den Unteren Sensebezirk, die eine halbe Millionen Franken gekostet hat. Daraufhin hat die Region Sense die Studie auf den ganzen Sensebezirk erweitert. Wir haben eine Studie gemacht über den öffentlichen Verkehr im Sensebezirk und in der Regionalplanung, die vom Kanton und vom Staatsrat im Jahre 2015 angenommen wurde. In diesen Studien wurden alle diese Fragen auch schon beantwortet.

In diesem Sinne regt die Freisinnig-demokratische Fraktion an, das Postulat anzunehmen. Aber bitte Herr Staatsrat, machen Sie nicht noch einmal eine unglaublich lange und teure Studie. Das hilft nur dem ASTRA. Das ASTRA kann dann immer sagen: Wir können nichts machen, eine Studie ist unterwegs. In diesem Sinne: Die Resultate liegen meistens vor, sie sind eigentlich aktuell, sie sind bezahlt. Und mit einer neuen Studie kämen wir vermutlich noch einmal auf die gleichen Resultate.

Chardonens Jean-Daniel (*UDC/SVP, BR*). Mes liens d'intérêts: je suis propriétaire de deux entreprises de transport de personnes dans la Broye et en Gruyère.

Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec attention du message rédigé par le Conseil d'Etat en réponse au postulat Waeber/Flechtner. Avec l'augmentation de la démographie, nous pouvons constater d'innombrables problèmes de trafic sur les routes de notre canton. Il est temps d'y remédier. Les propositions faites par les auteurs et retenues par le Conseil d'Etat sont des éléments de réponse qui vont dans le bon sens pour la Singine. Néanmoins, d'autres régions devront bénéficier d'une même attention, puisque les prévisions démographiques devraient encore amener des pendulaires sur nos routes très rapidement. Les moyens de mobilité doivent être multiples et améliorés simultanément, que ce soit pour le trafic privé ou public selon les besoins des citoyens contribuables.

Avec ces considérations, notre groupe acceptera à l'unanimité le fractionnement tel que proposé et soutiendra les points 1, 4 et 5.

Bapst Markus (*PDC/CVP, SE*). Die Mehrheit der Christlichdemokratischen Fraktion wird das Postulat von Emanuel Waeber und Olivier Flechtner nicht unterstützen. Und zwar, weil wir der Auffassung sind, dass wir keine neuen Erkenntnisse daraus gewinnen können. Herr Bürgisser - ich möchte nicht die gleiche Liste hier aufzählen - hat bereits aufgezählt, welche Studien bereits gemacht worden sind.

Ich gehe auf einzelne Punkte im Detail ein. Die ersten zwei Punkte, die der Staatsrat ja auch nicht will - darum will er das Postulat fraktionieren - sind ganz klar in der Kompetenz des Bundes, da gibt es nichts anzufügen. Der Bund entscheidet selbst über seine Infrastrukturen, und hier ist es auch nicht nötig, dass zusätzliche Studien gemacht werden. Es ist hinlänglich bekannt, dass damit ein sehr hoher finanzieller Aufwand verbunden ist und dass die Umweltbilanz einer Verlegung und eines Abbruchs des Viaduktes negativ sind. Das sage nicht ich, sondern das sagt das Bundesamt für Strassen.

Zu den Punkten 1, 4 und 5, die der Staatsrat annehmen will, folgende Bemerkungen: Sie betreffen den Verkehr im Unteren Sensebezirk. Diese Punkte bringen einzig einen neuen Vorschlag der Postulanten und den nehmen wir zur Kenntnis, eine unterirdische Verbindung zwischen Ried und der zukünftigen geplanten Ausfahrt Fillisdorf. Das ist ein neuer Aspekt. Bereits jetzt ist eigentlich klar, dass eine neue Verbindung in diesem Sinne sehr, sehr viel Geld kosten wird und es ist kaum anzunehmen, dass sie verhältnismässig gebaut werden könnte.

Die anderen Fragen sind mit Studien bereits hinlänglich beantwortet worden. Wir wissen, dass ein zusätzlicher Autobahnanschluss vom Bund nur bewilligt wird, wenn ein bestehender geschlossen wird. Ich frage Sie, welcher dann geschlossen werden soll. Ich vermute, derjenige von Düringen. Ich erinnere daran, dass der Autobahnanschluss in Düringen eine strategische Arbeitszone bedient und es ist undenkbar, diesen fixen Bestandteil der kantonalen Planung, auch der kantonalen Verkehrsplanung, aufzugeben.

Die Frage nach den Verkehrsflüssen im Unteren Bezirk ist ebenfalls hinlänglich studiert worden, wie Herr Bürgisser bereits gesagt hat. Wir brauchen jetzt Entscheide, meine Damen und Herren, und nicht neue Studien! Entscheide zum Bau der Verbindungsstrasse Birch-Luggiwil und eine Weiterführung der Planung der Langsamverkehrsachsen. Wir haben vorher darüber gesprochen. Eine Verdichtung des Fahrplans, des Busverkehrs in der Region und schliesslich die Weiterführung der Planung der Umfahrungsstrasse Düringen bis zu einer öffentlichen Auflage. Das ist die Stossrichtung. Die Probleme sind bekannt. Es braucht nun Entscheide.

In diesem Sinne wird eine Mehrheit der Christlichdemokratischen Fraktion zwar der Fraktionierung zustimmen, aber das Postulat ablehnen.

Schneuwly André (*VCG/MLG, SE*). Ich habe zwar gedacht, das der Kollege zuerst spricht. Ich war der Letzte, der gedrückt hat.

Ich spreche in meinem eigenen Namen. Ich danke für die Antwort zum Postulat. Ich bin froh und dankbar, dass die Gesamtanalyse mit den geplanten Projekten im Vordergrund steht und der Ausbau des öffentlichen Verkehrs mit der Langsamverkehrsachse an Bedeutung gewinnt. Das, denke ich, ist eine wichtige Sache. Beim öffentlichen Verkehr hat sich in letzter Zeit einiges verändert und verbessert im Sensebezirk. Was noch fehlt, ist eine direkte Verbindung von Murten bis Schwarzsee. Ich denke, dass dies etwas ist, was in der Studie zum Vorschein kommt.

Ich unterstütze die Idee, dass die gemachten Studien Unterer Sensebezirk, die unglaublich viele Diskussionen ausgelöst haben und auch erweitert wird, in diese Studie einbezogen wird. In diesem Sinne werde ich sie unterstützen.

Ich habe zwei Fragen. Die eine Frage ist eine Geschichte, die bereits seit Jahren nicht fertig gemacht wird. Sie schreiben im Postulat: Wie weit ist diese Verbindungsstrasse Birch-Luggiwil? Ich finde, im Sensebezirk geht es sehr, sehr langsam, wenn es um solche Veränderungen geht. Sie haben gesagt, es sei im Tun. Ich hätte heute gerne wieder einmal eine Zwischenbilanz, wo man steht.

Die zweite Frage ist zwar in der Studie, aber vielleicht können Sie ja schon etwas dazu sagen: Hat sich der Durchgangsverkehr durch Düringen durch die Eröffnung der Poya-Brücke bereits verändert? Was man ja feststellt, dass sich der Verkehr teilweise sehr stark verlagert hat. Wenn man zwischen 17 Uhr und 18.30 Uhr durch Tafers fährt, sieht man, dass neue Probleme entstanden sind.

Boschung Bruno (*PDC/CVP, SE*). Ich werde die andere Hälfte der Christlichdemokratischen Fraktion vertreten, die eine andere Meinung hat und die dieses Postulat unterstützen möchte.

Vielleicht meine Interessenbindung zum Anliegen: Ich bin Einwohner und auch Mitglied des Generalrates von Wünnewil-Flamatt. Es ist diejenige Gemeinde, die sich so ziemlich im Epizentrum der von den Postulanten gestellten Fragen befindet und damit ganz direkt betroffen ist.

Ich möchte hier keine Gemeindepolitik losschlagen, aber vielleicht kurz einige Informationen geben. Es geht hier vor allem um die Ortsdurchfahrt in Flamatt, welche zu den Stosszeiten mit einer enormen Verkehrsflut und regelmässigen Staus belastet ist, Staus bis zurück auf die Autobahn Ausfahrt Richtung Bern, manchmal bis einen Kilometer zurück. Die Gemeinde ist natürlich nicht untätig, man kann nicht alles nur auf die grossen Projekte schieben, man muss selber schauen. **Es ist eine Langsamverkehrsachse nach Waltra... (12:02:017) wird umgesetzt.** Es wird auch eine Parkplatzbewirtschaftung eingeführt usw. Das wird sicher einiges helfen, aber das wird nicht die ganzen Probleme lösen, die wir dort haben.

Zum Thema einer zusätzlichen Ausfahrt oder vielleicht einer sogenannten Halbausfahrt auf der A12 auf der Höhe des heutigen Rastplatzes Fillisdorf. **Mit den entsprechenden Zubringern würde hier aus der heutigen Sicht ganz bestimmt zu einer enormen Entlastung für die Ortsdurchfahrt in Flamatt führen (12:02:36).** Aber es würde auch zu einer Entlastung der anliegenden Gemeinden und zu einer völlig neuen Verteilung der Verkehrsströme im Sensebezirk führen. Sie haben Bürgisser gehört, der auf 2001 zurückweist. Meine Damen und Herren, seither sind viele Jahre vergangen. In der Zwischenzeit haben wir die Poya-Brücke, es hat sich auch im Individualverkehr Einiges verändert. Nur gerade die Schublade zu ziehen, wäre hier wahrscheinlich nicht das Richtige. Darum begrüsse ich diese Möglichkeit, gemäss den drei Punkten des Postulats im Rahmen der angekündigten Verkehrsstudie für den Sensebezirk, diese Punkte unbedingt miteinzubeziehen.

Es ist klar: Die Aussichten einer Zustimmung des ASTRA zu bekommen für eine zusätzliche Autobahnausfahrt, ist aus der heutigen Sicht nicht sehr realistisch. Aber es kommt auf die Argumente an, die man dann liefern kann, Herr Staatsrat. Das kommt dann aus der Studie.

Vielleicht zum Schluss: Wir sind uns im Sensebezirk fast immer einig, wenn es darum geht, unsere gemeinsamen Interessen zu vertreten. Ab und zu gibt es aber eine kleine Ausnahme und die haben wir im Moment im Bereich des Verkehrs, das muss man sagen. Ich bin überzeugt, dass die Resultate der geplanten Verkehrsstudie mit Einbezug aller einigermaßen realistischen Varianten, und da gehört diese Autobahnausfahrt eben auch dazu, helfen werden, die Diskussionen im Sensebezirk weiterzuführen und Lösungen zu finden.

Ich werde also dem Postulat ganz klar zustimmen, so wie es der Staatsrat vorschlägt, in der abgespeckten Variante. Den Viadukt lassen wir im Moment noch ein bisschen, das ist ziemlich hart dort. Ich wie auch eine grössere Minderheit der Christlichdemokratischen Fraktion werden dem Postulat zustimmen.

Perler Urs (VCG/MLG, SE). Die Fraktion Mitte Links Grün unterstützt den Vorschlag des Staatsrates, das Postulat aufzuteilen und eine Mobilitätsstudie im Sensebezirk durchzuführen, die neben der individuellen motorisierten Mobilität auch den ÖV und den Langsamverkehr einschliesst. Mit der Zunahme der Bevölkerung geht auch ein Wachstum des Verkehrs einher. Für unsere Fraktion ist dies so umweltfreundlich wie möglich auszugestalten. Dabei spielt der öffentliche Verkehr eine wichtige Rolle. Die Einführung des Vierteltaktes im Bahnperimeter der Agglo Freiburg ist sehr wichtig, Schmiten würde damit viermal, Düdingen gar sechsmal in der Stunde mit Freiburg verbunden. Es ist aber auch wichtig, dass das Busangebot im ganzen Bezirk weiter optimiert wird.

Die stetige Verkehrszunahme auf der A12 und den Kantonsstrassen, insbesondere im Innerortsbereich, verursacht zunehmend Probleme. Die Lebensqualität in den Dörfern der Region Sense ist beeinträchtigt. Deshalb ist es wichtig, dass Massnahmen getroffen werden, welche die Kapazitätsengpässe auffangen sowie Lärm- und Luftbelastungen reduzieren. Das Vorgehen, namentlich die Prüfung einer Ein- und Ausfahrt in Fillisdorf, ist positiv zu werten, da dies den Durchgangsverkehr in Düdingen und Flamatt entlasten würde. Dass man dies in einen Gesamtzusammenhang stellt und genauer anschaut, ist sinnvoll. Unterdessen darf man die Anwohner nicht vergessen und sollte die Bekämpfung der Lärmbelastung konsequent angehen.

Wir haben auch Kenntnis davon genommen davon, dass eine Änderung der Streckenführung in Flamatt kein Thema ist und dass das Viadukt in den nächsten 20 bis 30 Jahren bleiben wird. Das kann ich nachvollziehen, aber hier müsste der Kanton etwas für die Gemeinde Wünnewil-Flamatt machen. Das **Projekt Waltrolog (12:06:15)** müsste beispielsweise viel schneller vorwärts gehen und auch im Bereich des ÖVs müsste etwas geschehen. Ich denke hierbei an eine Unterstützung des Kantons, um die Arbeiten beim Bahnhof Wünnewil vorwärts zu bringen.

Mit diesen Ausführungen habe ich geschlossen.

Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE). Je constate que la salle va se vider lentement mais malheureusement le trafic, surtout en Saigne, ne va pas s'améliorer. Je ne vais pas non plus allonger la discussion.

Ich bin dankbar für die Antwort des Staatsrates. Es wurde gesagt: Wir haben Studien gemacht, es werden weiterhin Studien gemacht. Ich habe Vertrauen in unseren Staatsrat, den Bau- und Raumplanungsdirektor, der jetzt endlich umsetzen wird. Es wurde 20 Jahre im Sensebezirk, was den Verkehr und insbesondere den Privatverkehr betrifft, zu wenig unternommen. Wir haben viel investiert in die Mobilität, Zugverbindungen, Busverbindungen - das alles wurde angesprochen -, aber das Bevölkerungswachstum wird in den nächsten Jahren noch zunehmen und wir benötigen hier eine Entlastung.

Eine Bemerkung zu Grossrat Markus Bapst zu den Autobahnaus- und -einfahrten. Es stimmt diese Aussage so nicht. Mir sind in der Schweiz zwei Beispiele bekannt, Basel Land und Luzern - ich glaube, es handelt sich um Ebikon, wo zusätzliche Ein- und Ausfahrten eingeführt wurden, um diesen Mehrverkehr zu regeln.

Wenn Sie diesen Sommer einmal Zeit haben, nehmen Sie sich die Musse, mit dem Velo oder dem Auto den wunderschönen Gründerkanton unserer Eidgenossenschaft Obwalden zu durchfahren. Bevölkerungsmässig hat Obwalden 38 000 Einwohner, das sind 7000 weniger als der Sensebezirk. Die haben für sämtliche Ortschaften wie Alpnach, Sarnen, Sachseln, Giswil Umfahrungsstrassen gemacht. Im Sensebezirk brauchen wir eine Entlastung im Bereich Düdingen, wie angesprochen wurde.

Ich bitte Sie, das Postulat Flechtner/Waeber im Sinne des Staatsrates anzunehmen.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Ich werde angesichts der Zeit versuchen, zusammenzufassen und nicht jedem einzeln zu antworten.

Grundsätzlich danke ich den verschiedenen Fraktionen für ihre Zustimmung zur Antwort des Staatsrates. Ich freue mich aus Gründen des politischen Gleichgewichts, dass ich dieses Mal nicht gleicher Meinung bin wie Grossrat Bapst. Zur Frage der

Autobahnausfahrt: Es stimmt grundsätzlich, es gibt grundsätzlich die Regel, wenn Sie eine zusätzliche Autobahnausfahrt wollen, müssen Sie irgendeine schliessen. Es stimmt aber auch, was Grossrat Waeber gesagt hat, es gibt Ausnahmen. Also keine Regel ohne Ausnahmen. Wenn man weiss, wie schwierig es ist, die regelkonforme neue Ausfahrt zu bekommen, nämlich mit Kompensation, dann weiss man natürlich auch, wie viel schwieriger es noch ist, eine als Ausnahme der Regel zu bekommen. Die Kämpfe sind lang, es geht um Jahre wenn nicht Jahrzehnte. Das heisst, es ist nicht ganz unrealistisch. Grundsätzlich aber, und das räumt auch das ASTRA ein, sind wir zwischen Düringen und Flamatt auf einer relativ langen Strecke ohne Ausfahrt, was nicht heissen muss, dass man eine machen soll, aber dass es nicht hundertprozentig ausgeschlossen ist, dass man einmal darauf eintritt und sich Gedanken macht dazu.

Was aber auch klar ist: Wenn man schon eine Ausnahme will, dann muss man sie erstens sehr gut begründen können und zweitens - und das hat mir der Direktor des Bundesamtes für Verkehr auch wieder bestätigt, im Übrigen schon im Moment der Verfassung des Postulates - setzt es unter den verschiedenen Voraussetzungen voraus, dass sich die Region einig ist. Das, um verschiedene Kommentare aufzunehmen, auch von Grossrat Flechtner. Wenn Sie eine Region haben, wo die verschiedenen Gemeinden nicht den gleichen Ton haben, machen Sie dem ASTRA ein Geschenk, um ganz ehrlich zu sein.

Die Studie soll deshalb nachprüfen: Was sind Gesamtwirkungen mit der Variante Fillisdorf. Vielleicht gibt es auch andere. Es sollen Ingenieure seriös schauen, wo der Ort am sinnvollsten ist. Das bringt mich zur Antwort sowohl an Grossrat Bürgisser als auch an verschiedene andere Grossräte, die gesagt haben: Macht doch nicht noch tonnenweise Studien, alles ist schon gemacht. Vieles ist schon gemacht, alles nicht. Eines ist sich am Ändern im Sensebezirk und deshalb haben wir Absprache getroffen mit dem Oberamtmann des Sensebezirks. Er ist nämlich daran, mit den Gemeinden zu prüfen, wie er seine Regionalplanung macht in Ausführung des kantonalen Richtplanes, was die Gewerbezone betrifft. Wir wissen, im Bundesratsentscheid vom 1. Mai zum kantonalen Richtplan steht, der Kanton hat einen oberen Plattform an Gewerbezone. Das gilt dann Bezirk für Bezirk, sinngemäss. Das heisst, wenn man Wirtschaftsentwicklung in jedem Bezirk fortführen will, muss man die Arbeit machen und schauen, welche Gewerbezone nicht mehr nötig und sinnvoll sind und wie man entsprechende Flächen woanders hintun kann, wo sie wirklich sinnvoll sind.

Der Sensebezirk macht hier eine bemerkenswerte Arbeit. Ich möchte bei dieser Gelegenheit auch die Arbeit des Oberamtmannes hervorheben und diejenige der Gemeinden, die konstruktiv arbeiten an komplexen Verfahren. Etwas auszonieren heisst, den Gegenwert irgendwie kompensieren, auch steuerlich. Die sind aber auf dem guten Weg und wir haben eine Bundespflicht, das zu tun. Wo genau die neuen hinzuliegen kommen, weiss ich nicht. Ich weiss schon, dass man, wenn man den Syndic von Düringen oder den Syndic von Schmitten fragt, nicht genau die gleichen Antworten dazu bekommt. Aber die Orientierungen, wo Gewerbezone zusätzlich kommen sollen und wo nicht, werden selbstverständlich auch die Diskussion mitprägen, wo der ideale Ort ist, um allfällig eine zusätzliche Autobahnausfahrt überhaupt zu verlangen. Deshalb haben wir beschlossen, die beiden Sachen zu koppeln. Das heisst, es geschieht eine Zusammenarbeit Sensebezirk und Gesamtstudie. Selbstverständlich wird auch der Seebezirk, für den der obere Teil stark impliziert ist, der untere etwas weniger, mitgenommen werden - naturgemäss nicht im gleichen Ausmass.

Das sind die wesentlichen Antworten zu den Fragen. Es wurden noch zwei spezifische Fragen von Grossrat Schneuwly gestellt, wo Birch-Luggiwil steht.

Erstens: Es steht immer auf Punkt 1, 2 oder 3 meiner regelmässigen Gespräche mit Jürg Röthlisberger oder Jean-Bernard Duchoud, dem Direktor und dem Vizedirektor des Bundesamtes für Strassen. Federführend für das Dossier ist das ASTRA. Das heisst, wir haben quasi postalisch das Ganze im Kanton übernommen, aber zuhause des ASTRA. Die ganzen Dossiers sind beim ASTRA. Wir haben letzten Herbst mehrere Sitzungen gehabt mit dem ASTRA, mit dem ARE, mit Vertretern des Bundesamtes für Landwirtschaft und anderen Bundesämtern, weil es eine Blockade gab, um ganz klar zu sein, zur Nutzung von Fruchtfolgefleichen für diese Strasse. Es hat daraufhin auf Betreiben des Generalsekretariates des UVEK ein gemeinsames Treffen gegeben im letzten Herbst, wo wir als Kanton noch einmal begründen konnten, warum wir diese Strasse brauchen. Wir haben Sitzungen gehabt mit dem Bundesamt für Raumplanung, das die anderen Positionen der Ämter koordiniert. Ziemlich skeptisch ist lange das Bundesamt für Landwirtschaft gewesen, das seine Fruchtfolgefleichen verteidigt, aber auch das Bundesamt für Umwelt. Wir haben in Absprache mit dem ARE festgestellt, dass es eigentlich nur eine Möglichkeit gibt, eine Position zu finden, die mehrheitsfähig ist und die auch eine Chance birgt, dass wir vom UVEK einen positiven Bescheid bekommen zur Weiterführung des Prozesses gegen die Einwände. Die Position wurde dem Oberamtmann und dem Syndic mitgeteilt. Sie ist inzwischen auch im kantonalen Richtplan so festgeschrieben und sagt, dass wir Birch-Luggiwil entkoppeln von der Umfahrungsstrasse Düringen. Das ARE hat uns klar gesagt, dass es eine ziemlich grundsätzliche Opposition gegen die Umfahrungsstrasse Düringen hat. Jetzt kann man sagen: Alles gleichzeitig probieren mit dem hohen Risiko, alles an die Wand zu fahren oder den Spatz in der Hand zu nehmen, das gibt schon genug zu tun und die Taube auf dem Dach ist dann das zweite Kapitel. Das hat nicht allen Freude gemacht, aber es war allen klar, wenn wir alles wollen, haben wir am Schluss nichts.

Auch so bleibt das Verfahren Birch-Luggiwil komplex. Das Bundesamt für Strassen wurde beauftragt, Alternativen zu erarbeiten. Ich habe dies vor ganz Kurzem erhalten. Es sind eher Skizzen als etwas anderes. Diese sollen für die weiteren Gespräche zwischen den Bundesämtern sorgen. Und dann kann das ASTRA, wenn alles gut geht, das Verfahren wieder aufnehmen und die entsprechenden Einsprachen behandeln. Das in Kürze. Ich hoffe, Ihre Frage ist damit einigermaßen beantwortet.

Die Frage zur Verlagerung: Ja, aber ich habe im Moment noch keine soliden Zahlen.

Damit empfehlen wir Ihnen, dem fraktionierten Vorschlag des Staatsrates zu folgen.

> Au vote, la proposition de fractionnement de ce postulat est acceptée par 74 sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 74.*

> Au vote, la prise en considération des points 1, 4 et 5 est acceptée par 58 contre 13. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 58.*

Ont voté non:

Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP). *Total: 13.*

Se sont abstenus:

Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP). *Total: 2.*

> Au vote, la prise en considération des points 2 et 3 est refusée par 54 voix contre 18. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Herren-Rutschli Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Mäder-Brüllhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 18.*

Ont voté non:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP). *Total: 54.*

Se sont abstenus:

Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP). *Total: 2.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Postulat 2019-GC-32

Compensation des émissions de CO₂ dans le canton de Fribourg

Auteur-s:	Schmid Ralph Alexander (<i>VCG/MLG, LA</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions
Dépôt:	28.02.2019 (<i>BGC mars 2019, p. 506</i>)
Développement:	28.02.2019 (<i>BGC mars 2019, p. 506</i>)
Réponse du Conseil d'Etat:	02.04.2019 (<i>BGC mai 2019, p. 1073</i>)

Prise en considération

Bourguet Gabrielle (*PDC/CVP, VE*). Tout d'abord mes liens d'intérêts: je travaille comme responsable romande des affaires publiques auprès de l'Association suisse de l'industrie gazière. Je m'exprime au nom du groupe démocrate-chrétien.

Notre groupe a examiné ce postulat avec beaucoup d'intérêt. Notre collègue postulant demande un rapport sur la possibilité de créer une plateforme internet, afin de proposer aux citoyennes et citoyens des projets régionaux permettant de compenser leurs émissions de CO₂ de manière volontaire. Notre groupe partage l'objectif général de diminution des émissions de CO₂, mais en tenant compte du rapport entre les coûts de mise en œuvre et les résultats des mesures. En ce sens, il soutient la position du Conseil d'Etat d'examiner la possibilité de confier cette tâche à la fondation Carbon Fri, qui est déjà active dans notre canton et, subsidiairement, d'examiner la possibilité de s'organiser avec d'autres cantons. Notre groupe acceptera par conséquent ce postulat, uniquement dans la mesure où une plateforme existe déjà dans notre canton. En effet, il nous paraît inutile de créer une nouvelle plateforme cantonale dans ce domaine. Plusieurs plateformes qui proposent des compensations des émissions de CO₂ existent déjà en Suisse. En outre, la problématique du CO₂ est globale et, si des initiatives locales sont nécessaires, la création d'une nouvelle plateforme cantonale de compensation n'apporterait pas la solution la plus efficiente dans ce domaine.

Sur la base de ces quelques considérations, le groupe démocrate-chrétien apportera son soutien à ce postulat.

Bonny David (*PS/SP, SC*). Le groupe socialiste va soutenir le postulat sur cette compensation de CO₂. Cependant, il existe déjà plusieurs plateformes sur internet, comme Mon Climat par exemple, où l'on peut justement acheter des compensations. En lisant la réponse, on pensait qu'on aurait pu – mais voilà peut-être qu'on sous-estime le travail – avoir une suite directe à ce postulat, ce qui aurait éventuellement simplifié bien des choses.

Au PS, on a longuement discuté et de manière nourrie sur la question de la compensation, parce qu'il est vrai que ça donne un peu bonne conscience à ceux qui polluent. Donc nous, on aimerait mieux ne pas avoir de compensation, mais qu'on fasse vraiment partout des efforts. Ceux qui diminuent, eh bien qu'ils continuent à diminuer, et ceux qui vont en avion, qu'ils réfléchissent peut-être si vraiment il est nécessaire d'y aller et qu'ils fassent aussi des efforts pour diminuer. C'est un peu la vision que nous avons.

Sinon, on avait quand même l'une ou l'autre question à poser à M. Ralph-Alexander Schmid, mais il n'est pas là ce matin et c'est un peu désagréable de traiter un objet quand la personne n'est pas là. Peut-être qu'il a un certificat médical ou une raison valable, mais en tout cas si le postulat est accepté, on aimerait bien qu'il soit traité en sa présence.

Mutter Christa (*VCG/MLG, FV*). Une petite réponse à M. Bonny: malheureusement, l'ordre du jour du Grand Conseil et les projets de recherche internationaux de l'Hôpital de l'Ile ne sont pas encore parfaitement coordonnés. Je n'y peux rien.

Ich möchte nur ganz kurz Stellung nehmen. Die Fraktion Mitte Links Grün freut sich, dass der Staatsrat dieses Postulat annimmt. Wir akzeptieren es auch in der vorgeschlagenen Form und wollen da keine neuen Plattformen kreieren. Es ist immer besser, die Treibhausgasemissionen zu verringern, aber wenn eine Firma dies nicht tun kann, ist es gut, wenn eine Plattform existiert, um sie zu kompensieren.

Wir denken - im Gegensatz zu dem, was auf Bundesebene lange diskutiert wurde -, dass man das nicht ins Ausland auslagern sollte, sondern dies möglichst in der Schweiz und noch besser auf regionaler Ebene tun soll. So ist man näher bei den Verursachern und es ist natürlich auch wirtschaftlich ein Vorteil. Treibhausgasemissionen kompensieren mit Projekten bringt uns einen technologischen Vorsprung oder verstärkt zumindest den Rückstand nicht. Deshalb ist es sinnvoll, dies möglichst an der Quelle zu kompensieren.

Wir freuen uns, dass dieser Vorschlag Anklang findet.

Schumacher Jean-Daniel (PLR/FDP, FV). Je parle ici au nom du groupe libéral-radical, qui va accepter de manière pratiquement unanime ce postulat.

J'aimerais quand même revenir sur quelques remarques. Le sémantique d'abord. Quand on parle de compensation, on parle de réduction des émissions de CO₂ et on parle d'énergies renouvelables. J'aimerais clarifier un peu les choses. On a, sur notre Terre, une réserve de carbone sous forme minérale se trouvant dans le sous-sol, et on en a une autre sous une forme végétale, sur la couverture de notre Terre. Lorsqu'on brûle le carbone, celui-ci fait du CO₂. Si on veut compenser ces émissions de CO₂, ce n'est pas les réduire. Cela veut dire qu'on doit à nouveau les réassimiler dans quelque chose qui est apte à capter à nouveau du carbone. Quels sont les êtres vivants qui sont capables de faire ça? Ce sont les arbres; ce sont les seuls qui sont capables de le faire. Lorsque je roule, non pas avec mon vélo, mais avec ma voiture, et que je fais 1000 kilomètres – j'ai planté des arbres chez moi –, il faudra cinq ans pour que mon jeune arbre élimine le CO₂ des 1000 kilomètres que j'aurai parcourus. C'est pour ça que les programmes à l'étranger sont absolument nécessaires. On a déforesté toute la ceinture équatoriale et c'est là qu'on peut reboiser. Les arbres et les forêts sont essentiellement les gardiens de notre eau et de notre air. Sur le territoire suisse, il y a 300 ans, on a déforesté de manière massive, puis on a reforesté. Je pense que si on veut garder un air pur, il faut aider nos agriculteurs, nos propriétaires de forêts, à entretenir ces bijoux qui nous permettront de survivre. Je pense que c'est cela l'essentiel que je comprends dans une idée de recycler le carbone.

Je demande donc aussi, dans ce postulat, qu'on fasse une claire dimension sémantique de qu'est-ce qu'on fait? Et d'un autre côté, il est important d'imaginer qu'on doive venir en aide aux propriétaires de forêts, mais aux agriculteurs aussi, parce que le sol a perdu une grande partie de son carbone. On peut certes stocker le carbone aussi dans les sols.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Il n'y a pas de questions formelles qui ont été posées, mais plutôt des constats en soutenant, en relativisant et en complétant un petit peu le message du Conseil d'Etat, qui vous recommande d'accepter la motion.

Peut-être une petite remarque. On oppose compensation et réduction. Le Conseil d'Etat est d'avis, comme on peut le lire dans la réponse, que l'un ne s'oppose pas à l'autre. On n'est pas dans du ??? mais dans du ??? (**12:27:17 en allemand**). La question de savoir, pour la partie compensation suisse ou étrangère, ne relève définitivement pas de la compétence du Conseil d'Etat ou du canton, mais de la politique fédérale. Après on l'applique. Je ne vais donc pas m'étendre sur ses questions-là. L'avis que nous avons eu est que la compensation, évidemment, peut donner un peu bonne conscience, mais ça permet quand même d'avoir des moyens qui permettent de faire un certain nombre de choses intelligentes. Et puis, la réduction va une étape plus loin. Je pense qu'avec Carbon Fri, nous avons un projet fribourgeois et je trouve intéressante l'initiative qui a été prise. Après, il faudra voir dans quelle mesure elle est réaliste ou s'il faut autre chose. Aujourd'hui, nous n'avons pas de raison de penser qu'il soit nécessaire d'ouvrir une autre plateforme cantonale que celle qui existe déjà, sauf bilan contraire et surprenant.

> Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 61 voix contre 2. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 61.*

Ont voté non:

Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP). *Total: 2.*

Se sont abstenus:

Schuwey Roger (GR,UDC/SVP). *Total: 1.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

La séance est levée à 12 h 29

Le Président:

Roland MESOT

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Patrick PUGIN, *secrétaire parlementaire*

Quatrième séance, vendredi 24 mai 2019

Présidence de Roland Mesot (UDC/SVP, VE)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
Communications				
2018-GC-104	Motion	Pour une amélioration de la prévention spéciale envers les mineurs de moins de 15 ans	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Francine Defferrard Antoinette de Weck <i>Représentant-e du gouvernement</i> Maurice Ropraz
2019-DICS-7	Décret	Crédit d'engagement destiné au subventionnement d'une piscine dans le cadre de la construction d'un complexe scolaire et sportif avec piscine, à Romont	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Romain Collaud <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2019-DICS-11	Rapport	Taux d'activité des responsables d'établissement (Rapport sur postulat 2017-GC-121)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2018-DIAF-31	Décret	Approbation de la fusion des communes de Clavaleyres et de Morat	Entrée en matière Lecture des articles Vote	<i>Rapporteur-e</i> Bernadette Hänni-Fischer <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2019-CE-43	Rapport	Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données (2018)	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Jean-Daniel Chardonnens <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2019-CE-33	Rapport	Médiation cantonale administrative (Med) (2018)	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Jean-Daniel Chardonnens <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
Clôture de la session				

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 96 députés; absents: 14.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Katharina Thalman-Bolz, Jacques Morand, Ralph Alexander Schmid, Bruno Boschung, Michel Chevalley, Thomas Rauber, Marc-Antoine Gamba, Jean-Daniel Wicht, Sylvia Baiutti, Erika Schnyder, Ursula Krattinger-Jutzet, Xavier Ganioz, Paul Herren-Schick, Guy-Noël Jelk.

M^{me} et MM. Olivier Curty, Anne-Claude Demierre, Georges Godel, et Jean-François Steiert, conseillères et conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

Le Président. Je vous annonce tout d'abord le décès de M. Joseph Cottet, qui est décédé hier à l'âge de 96 ans, ancien syndic, ancien conseiller d'Etat, ancien député et ancien conseiller national.

Dans un côté plus réjouissant, je souhaite un bon anniversaire à notre collègue M. le Député Benoît Piller.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Motion 2018-GC-104

Pour une amélioration de la prévention spéciale envers les mineurs de moins de 15 ans

Auteur-s:	Defferrard Francine (<i>PDC/CVP, SC</i>) de Weck Antoinette (<i>PLR/FDP, FV</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice
Dépôt:	25.06.2018 (<i>BGC juin 2018, p. 2645</i>)
Développement:	25.06.2018 (<i>BGC juin 2018, p. 2645</i>)
Réponse du Conseil d'Etat:	19.03.2019 (<i>BGC mai 2019, p. 1069</i>)

Prise en considération

Defferrard Francine (*PDC/CVP, SC*). Le droit pénal des mineurs aménage des mesures de prévention spéciales, comme par exemple l'assistance de coachs ou d'éducateurs qui aident les parents, le placement et la fourniture de prestations personnelles au profit d'institutions sociales ou d'une œuvre d'utilité publique.

Les jeunes concernés par la motion de ce jour sont ceux qui ont commis une infraction pénale. Dans les faits, il arrive que les prestations personnelles prononcées par le Tribunal pénal des mineurs ne soient pas exécutées. Cette situation n'est pas satisfaisante. Le tribunal des mineurs de notre canton est très favorable à la modification légale proposée. Du point de vue du signal donné, disposer de cette possibilité de prononcer de telles mesures disciplinaires est extrêmement précieux. A notre connaissance, cette manière de procéder fonctionne à satisfaction dans le canton de Vaud.

Le 9 novembre dernier, le Grand Conseil a introduit une base légale similaire pour prononcer des arrêts disciplinaires dans des institutions socio-éducatives. Cela s'applique en particulier à des mineurs placés en vertu du droit pénal des mineurs. L'introduction d'une base légale telle que proposée par notre motion renforcera la cohérence des mesures à disposition.

Je remercie le Conseil d'Etat pour la réponse favorable qu'il a donnée, en dépit des probables difficultés de mise en œuvre qu'il a évoquées.

Je vous invite à soutenir cette motion et vous en remercie d'avance.

Morel Bertrand (*PDC/CVP, SC*). Je rapporte au nom du Groupe PDC, qui, je le dis d'emblée, votera en faveur de la motion.

Je n'ai pas de lien d'intérêt particulier avec l'objet si ce n'est le fait d'être père de trois filles mineures pouvant potentiellement être confrontées au droit pénal des mineurs, ce que je n'espère évidemment pas, sinon elles vont m'entendre.

Faire peser une épée de Damoclès sur les mineurs de moins de 15 ans condamnés à aller à la mine, telle est la volonté des motionnaires.

En effet, le droit pénal des mineurs prévoit la possibilité de prononcer comme peine la fourniture d'une prestation personnelle notamment au profit d'une institution sociale, d'une œuvre d'utilité publique ou même du lésé. Cette peine est, selon le droit fédéral, limitée à 10 jours pour un mineur de moins de 15 ans.

Cette peine de la prestation personnelle est une très bonne chose, puisqu'elle permet au mineur de prendre conscience des conséquences de son acte et lui offre aussi la possibilité de réparer le dommage causé à la victime par exemple en repeignant un mur qu'il aurait sprayé.

Mais, si le droit fédéral permet, pour des mineurs de plus de 15 ans, de convertir la prestation personnelle qui n'est pas ou qui est insuffisamment exécutée en une peine privative de liberté notamment, il ne le prévoit pas pour les mineurs de moins de 15 ans.

Or, l'expérience a démontré que si certains mineurs accomplissent parfaitement leurs prestations personnelles, d'autres soit s'y soustraient, soit mettent la patience des personnes qui s'en occupent à rude épreuve. Or, il n'existe aujourd'hui pour cette catégorie de mineurs délinquants aucun instrument permettant de sanctionner cette insoumission à la sanction.

Aussi, pour donner un certain poids à la prestation personnelle, il faut avoir la possibilité, si la peine est mal ou pas exécutée par le mineur, de la convertir en arrêts disciplinaires comme le propose la motion. C'est politiquement et socialement juste. Toutefois, dans la mesure où cela concerne de jeunes enfants, dans le cadre de l'élaboration du projet de loi, il y aura lieu de penser à ce que l'arrêt disciplinaire soit véritablement *l'ultima ratio* et qu'il soit notamment précédé d'un avertissement. Il faudra également à mon sens limiter l'arrêt à une durée inférieure à 10 jours.

Comme je le relevais en préambule, le groupe PDC votera en faveur de la motion qui répond à un réel besoin.

A titre personnel, en tant qu'avocat, je ne peux m'empêcher de m'interroger sur la légalité de la modification législative proposée par la motion. En effet, si le droit pénal fédéral des mineurs a expressément voulu poser une limite d'âge, soit 15 ans révolus, pour pouvoir convertir une prestation personnelle en peine privative de liberté, c'est que le législateur fédéral pourrait précisément avoir voulu exclure une telle conversion pour les mineurs de moins de 15 ans. Ainsi, une loi cantonale qui prévoirait ce que le droit fédéral voulait précisément exclure, pourrait violer le droit fédéral.

Mais l'avocat va laisser la place au député, qui, lui, se dit qu'il s'agit peut-être d'une lacune du droit fédéral que le droit cantonal peut combler, que le Conseil d'Etat, qui propose d'accepter la motion, a certainement examiné la question de la légalité de la modification législative proposée et qu'il y a donc répondu par l'affirmative et enfin qu'il existe dans le canton de Vaud une disposition en vigueur similaire à celle voulue par les motionnaires et le système semble fonctionner. Tout va donc bien... que l'avocat se taise.

Je terminerai en tant que rapporteur du groupe PDC en relevant que, à l'instar du Conseil d'Etat, le groupe PDC se rend lui aussi compte que la mise en application d'un arrêt disciplinaire sera compliquée dans la mesure notamment où l'offre en places pour accueillir des mineurs est clairement insuffisante. Ce manque de places est rappelé dans quasiment chacun des rapports de la Commission interparlementaire détention pénale. Dans son rapport de décembre 2018, elle a invité fermement la Conférence latine des Directeurs de justice et police à résoudre ce problème dans les trois ans. Fribourg n'est certes pas le plus mauvaise élève puisqu'il a ouvert 4 places pour les jeunes filles mineurs à Time Out. Mais cela reste évidemment insuffisant au niveau latin. L'Association latine des juges des mineurs est à cet égard extrêmement préoccupée. Dans un article du 7 mai 2019 du journal ArcInfo.ch, la Présidente de l'Association nous dit ceci : « *Nous sommes face à une véritable bombe à retardement. Les juges des mineurs sont depuis des années des lanceurs d'alerte. Faudra-t-il qu'il se passe quelque chose de grave pour que les politiciens s'en soucient ?* ».

Le Groupe PDC s'en soucie donc une nouvelle fois et profite ainsi de cette motion pour demander au conseiller d'Etat en charge de la Direction de la justice et de la sécurité d'être un moteur pour que le délai de trois ans indiqué par la commission interparlementaire détention pénale soit respecté de façon à ce que le problème du manque de places pour les mineurs, depuis longtemps connu, soit enfin résolu.

Cela étant, manque de places ou non, le simple fait que le mineur sache que s'il n'exécute pas sa prestation il pourrait être mis aux arrêts disciplinaires aura certainement pour effet de favoriser la bonne exécution de la prestation, ce qui répond au principe de prévention générale du droit pénal et ce qui suffit aussi au groupe PDC pour se prononcer en faveur de la motion.

Mäder-Brühlhart Bernadette (VCG/MLG, SE). Zu meiner Interessenbindung: Ich bin Beisitzerin im Friedensgericht Sense.

Frau Staatsrätin Demierre hat es am Mittwoch deutlich gesagt: bei den über 3000 Kinderschutzsituationen war ein Anstieg namentlich bei den Unter-15-jährigen zu verzeichnen, die "nicht nur in Bezug auf die Erziehung und das Verhalten erhebliche Störungen aufweisen, sondern auch in Bezug auf die Psyche und die Persönlichkeit".

Das ist alarmierend und wir sollten uns in erster Linie Gedanken machen über unsere Präventionsbemühungen.

Gleichzeitig anerkennt die Fraktion Mitte-Links-Grün, dass parallel zur Prävention in vielen Fällen Sanktionen leider unabdingbar sind. Können solche dann nicht durchgesetzt werden, ist das tatsächlich frustrierend und wir sind am Ende des Lateins.

Was also tun? Die vorliegende Motion tönt plausibel und verlockend, um solche Probleme in den Griff zu bekommen. Aber ist ein solcher «Warnschuss-Arrest» (wie ich ihn hier mal benenne) tatsächlich sinnvoll? Praktiker und Wissenschaft lehnen solche Einstiegs-Arreste ab, denn einmal im Arrest, verliert dieser seinen Schrecken und es tritt der Gewöhnungseffekt ein. Zudem führen sie bei zahlreichen Jugendlichen und Kindern zu psychischen Traumata und gesundheitlichen Problemen.

Haben wir wirklich keine Alternativen?

Der Staatsrat erwähnt in seiner Antwort die Änderung des Gesetzes über die sonder- und sozialpädagogischen Institutionen. Hier allerdings wurde für die Einführung von Disziplinarmaßnahmen im Art. 24 zahlreiche Bedingungen aufgenommen. Zusätzlich ist durch regelmässige Inspektionen ein multiples Controlling gewährleistet.

Bei einem Disziplinararrest in der Strafanstalt Palézieux wären solche Inspektionen wohl nicht möglich. Ein Jugendrichter wird einen solchen Strafarrest aussprechen und dann bestimmt der Kanton Waadt den Arrest und seinen weiteren Verlauf. Wir werden nicht wissen, was für Disziplinarmaßnahmen wann und wie lange angeordnet würden. Würden z.B. therapeutische Begleitungen garantiert? Wer würde sie kontrollieren, wer ihnen zustimmen?

Wir müssten einfach davon ausgehen, dass die Fachpersonen im Kanton Waadt das schon richtig machen werden. Salopp gesagt, outsourcen wir bereits die Unter-15-jährigen problematischsten Kinder und Jugendlichen in eine Strafanstalt ausserkantonale und die sollen dann schauen.

Wie der Staatsrat in seiner Antwort zu Recht schreibt, muss eine Strafe zeitnah, am besten unmittelbar erfolgen, damit der Arrest die erhoffte erzieherische Wirkung erzielt. Die zeitliche Verbindung mit der Tat ist viel wichtiger als die Härte der Strafe. Deshalb auch die Frage: Was machen wir, wenn bei einem akuten Fall in Palézieux keine freien Plätze verfügbar sind? Warten? Arrest verschieben? Wie lange?

Persönlich frage ich mich, ob das wirklich die letzte Lösung ist, die unser Kanton zu bieten hat? Sollten wir – wenn schon nicht besser selber geeignete Plätze schaffen, statt Strafmaßnahmen in solch scharfer Form vorzusehen?

Bei dieser Überlegung stellt sich die Frage: Wie viele Kinder und Jugendliche unter 15 Jahren zeigen eigentlich eine solch schwere Disziplinlosigkeit – sind es 2-3 pro Jahr, oder 20-100?

Für die Fraktion Mitte-Links-Grün sind heute noch zu viele Fragen offen, um einen Gesetzesentwurf auszuarbeiten, weshalb wir diese Motion mit grosser Mehrheit ablehnen werden.

Gapany Johanna (PLR/FDP, GR). Les motionnaires relèvent une faille dans notre système judiciaire à juste titre.

Aujourd'hui, un jeune âgé de moins de 15 ans ne peut être condamné qu'à fournir une prestation personnelle au profit soit d'une institution sociale, soit du lésé ou d'une œuvre d'utilité publique. Au cas où il ne l'exécute pas, cette peine ne peut pas être convertie en amende ou en peine privative de liberté. Il peut donc se soustraire à l'exécution de sa peine sans grande difficulté et la justice se trouve démunie face à cette situation. Donner les outils nécessaires aux tribunaux pour contraindre à l'exécution de la peine est nécessaire, d'une part parce que seule une peine exécutée peut véritablement avoir les effets pour lesquels elle a été prévue, d'autre part parce que la crédibilité de nos institutions est en jeu et que ce laxisme n'est pas acceptable.

Si reconnaître la faille est déjà une première étape, l'intervention n'est pas si aisée face à cette situation sensible. Tout délinquants qu'ils soient, ce sont des jeunes de moins de 15 ans dont la situation familiale est souvent compliquée. L'Etat a alors la pénible tâche de leur rappeler les limites au travers des institutions et des bénévoles qui s'y activent.

Le rapport annuel 2017 sur le pouvoir judiciaire cité par les motionnaires relève d'ailleurs la complexité de la tâche: "D'une manière générale, les difficultés inhérentes à l'exécution des prestations personnelles constatées en 2016 se sont confirmées en 2017. En effet, les absences et autres comportements inadéquats des mineurs astreints à ces prestations personnelles mettent parfois la patience et le dévouement des bénévoles des institutions d'intérêts publics chargés de l'exécution à rude épreuve." Il n'y a aucun doute. Pour ces jeunes, pour les institutions et les bénévoles qui encadrent ces jeunes, pour notre société, nous avons la responsabilité de prendre des mesures.

La réponse du Conseil d'Etat est transparente et donne l'image d'un canton qui prend ses responsabilités malgré les contraintes liées à l'application des peines.

Le groupe libéral-radical soutiendra donc cette motion et vous encourage à en faire de même.

Galley Nicolas (UDC/SVP, SC). Je prends la parole au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

La motion traitée a retenu la plus grande attention dans notre groupe. Les mineurs de moins de 15 ans sont l'avenir. S'ils ne sont pas mis sur les bons rails dès le plus jeune âge, il sera de plus en plus difficile au fil des années de corriger le tir.

Avec environ trois cents mineurs de moins de 15 ans dénoncés l'année dernière par la police et environ la moitié de ces jeunes condamnés par le Tribunal des mineurs, il est important de donner à ces magistrats les moyens nécessaires pour accomplir leur travail. Le but n'est évidemment pas de mettre en prison tous ces jeunes délinquants, mais de continuer à leur donner des peines sous forme de prestations personnelles. Toutefois, il n'est pas concevable qu'ils puissent s'y soustraire. La possibilité doit donc être donnée aux magistrats de transformer les peines en arrêts disciplinaires. Nous concevons bien sûr que des adaptations dans les structures actuelles seront nécessaires et ne seront pas faciles. Nous espérons évidemment que la simple

menace de cette mesure saura faire son effet et que seul un nombre restreint de mineurs se verra placé en arrêt. Le signal doit toutefois être fort.

Notre groupe va donc soutenir cette motion à l'unanimité.

Je prierais toutefois le commissaire du gouvernement de répondre à une question: sait-on combien de jeunes durant ces dernières années n'ont pas effectué les mesures ordonnées, et qui auraient pu se transformer en arrêts disciplinaires si cette mesure avait déjà été possible? Est-ce que cela a tendance à augmenter avec les années?

Senti Julia (*PS/SP, LA*). Ich nehme im Namen der Sozialdemokratischen Fraktion zu dieser Motion Stellung und nehme sogleich vorweg, dass wir diese Motion grösstenteils trotz der scheinbaren Umsetzungsschwierigkeiten unterstützen werden.

Ich danke den beiden Motionärinnen für das Erarbeiten der Motion und teile ihre Bedenken bezüglich der aktuellen Situation. Diese sind, wie die Antwort des Staatsrats zeigt, begründet. Kinder und Jugendliche lieben es bekanntlich, die Erwachsenen beim Wort zu nehmen, insbesondere, wenn es sich zu ihren Gunsten auswirkt, jedoch auch, und dies ist nicht zu vernachlässigen, im andern Fall, also dann, wenn sie sich nicht entsprechend der Regeln der hiesigen Gesellschaft verhalten haben.

Droht man mit Konsequenzen, wovon schon von vornherein mit Sicherheit klar ist, dass diese nie wahrgemacht werden können, bleibt der Effekt klein und wird im Wiederholungsfall immer kleiner. Jeder von uns wird selbst seine Erfahrungen mit solchen Situationen gemacht haben. Wir sehen deshalb die Wichtigkeit einer solchen Massnahme als Ultima Ratio, die nur in speziellen Fällen einzusetzen ist. Wir sind deshalb bereit, dem Freiburger Jugendrichter ein solches Instrument für Minderjährige unter 15 Jahren zu geben, um so - ich zitiere aus der Antwort des Staatsrates - "das System kohärenter zu machen und die Autorität der Jugendrichterinnen und -richter zu stärken".

Wir nehmen von der vom Staatsrat angetönten Knappheit solcher Arrestplätze Kenntnis und vertrauen der rechtsanwendenden Behörde, welche den Disziplinarrest einzig als allerletzte Hürde anwenden wird.

Es ist deshalb nicht zu erwarten, dass plötzlich eine immense Anzahl an solchen Plätzen erforderlich sein wird - so hoffen wir -, sondern, dass schon alleine die Präventionsfunktion weitgehend ihr Nötiges tun wird. Wir würden es jedoch ebenfalls begrüssen, über die konkrete Umsetzung eines solchen Systems noch genauer informiert zu werden.

Rey Benoît (*VCG/MLG, FV*). Je suis parent, grand-parent aussi depuis peu- et j'ai en outre travaillé durant neuf ans à ce qui s'appelait l'Office cantonal des mineurs et qui est le Service de la protection de la jeunesse, et ensuite durant quatorze ans à Pro Juventute, qui s'est battu longtemps pour faire accepter la convention internationale des droits de l'enfant.

Je dois dire que je suis choqué de cette motion et de la solution qui est préconisée. Je crois que mon expérience professionnelle de toutes ces années de travail m'a montré que si le législateur fédéral a voulu toujours privilégier les mesures aux peines concernant les mineurs, cela n'était pas pour la beauté de la forme. C'était suite à de nombreuses réflexions qui font que, dans des situations difficiles, les incarcérations pour des mineurs n'ont jamais apporté de grandes choses. Par contre, il y a un panel de mesures que l'on peut développer. Loin de moi l'idée de vouloir défendre un certain laxisme. Certains comportements sont inacceptables, mais nous devons réagir en fonction d'une réflexion qui est posée. Je crois que lorsque l'on se retrouve confronté à une jeune qui tabasse sa maîtresse, il doit y avoir une réaction absolument ferme, mais ce n'est pas l'incarcération qui va sauver cette situation. Il y a des possibilités au niveau des mesures. Il y a des possibilités au niveau de solutions alternatives. Nous avons même dans le canton de Fribourg des solutions comme "Time out" qui permettent un certain nombre de choses extraordinaires. Par contre, ces institutions manquent certainement de moyens financiers. Nous avons au niveau du concordat romand fermé l'institut de Prêles. Il n'y a plus que Pramont qui accueille des mineurs. Il manque d'infrastructures et de moyens. Mettre des jeunes en prison, dans des lieux inappropriés, sans même mettre une limite inférieure... A partir de quel âge va-t-on pouvoir transformer cela? A partir de la petite enfance? C'est irresponsable. Je trouve que nous devons absolument développer un système beaucoup plus fort de prise en charge des mineurs qui ont des gros problèmes de délinquance, mais cela ne passe pas par la détention.

Je vous demande instamment de refuser cette motion.

Chassot Claude (*VCG/MLG, SC*). Je suis un petit peu le mouton noir du groupe et je vais contrecarrer mon moustachu à droite.

Je déclare mes liens d'intérêts. J'ai travaillé durant quarante ans avec les jeunes en difficultés scolaires de tout ordre. J'ai collaboré avec le Service de l'enfance et de la jeunesse, avec le centre thérapeutique de jour, avec l'institut de Pramont en Valais, de Valmont pour Vaud, avec Prêles.

Il est vrai que la question qui nous est soumise aujourd'hui est extrêmement délicate mais d'une actualité vraiment objective.

Comme vous pouvez le constater, j'ai terminé mon activité professionnelle sur des cannes, mais ce n'est pas à cause de mon activité professionnelle que j'en suis là.

Il est vrai que dans le paysage actuel de la délinquance des mineurs, on a de plus en plus de cas extrêmement difficiles à gérer. Il faut trouver des solutions. Nous en avons, mais je dirais que les solutions que nous avons ne sont peut-être pas forcément de bonnes réponses.

On a parlé tout à l'heure de ces institutions. Il faut savoir qu'il y a un roulement de personnel dans ces institutions qui est énorme, et je peux comprendre pourquoi. Les personnes qui sont actives dans ce milieu doivent avoir une bonne santé, dans tous les sens du terme. A l'heure actuelle, on met toute une quantité de choses en place, des cellules de crise, avant que le jeune passe sa crise en cellule. Tous ces intervenants font du bon travail. Il faut aussi prendre en compte que les professionnels du milieu sont de plus en plus découragés. Je ne pensais pas en faire partie, mais je dois avouer que j'étais fatigué après quarante ans d'activité avec des mineurs en difficulté. On devient fatigué et épuisé. Je pense que c'est une des raisons pour lesquelles on a toujours plus de difficultés à gérer ces institutions spécialisées, qui à mon avis ne doivent pas crouler sous les postulations. Le corps enseignant et les spécialistes sont aussi affectés, car lorsque l'on voit qu'un jeune homme ou une jeune fille ne prend pas le bon chemin, ou le bon pli comme a dit tout à l'heure mon collègue Galley, c'est toute une vie qui est foutue en l'air. On retrouve ces gens ensuite à la Planche-Supérieure, dans un endroit qui s'appelle la Prison centrale. J'en ai eu. Je vous dis que cela me fait mal au cœur.

Je reste alors très sceptique quant aux solutions nouvelles qui devraient être apportées à ce problème, qui nous préoccupe tous. C'est pour cela que je me réserve le droit de réfléchir encore un moment avant de peser sur le bouton.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). J'interviens suite aux propos de mon collègue M. Rey.

Je crois que tout le monde a de bons sentiments face aux enfants. Tous les parents n'aiment pas donner une fessée à un enfant, d'ailleurs certains disent que c'est interdit ou qu'on devrait l'interdire. Des fois, malheureusement, il y a certains actes que l'on doit accomplir parce qu'on se rend compte que l'enfant dépasse le cadre. Les enfants dont on parle ici sont des enfants qui n'ont malheureusement pas eu ce cadre bienveillant que nous donnons à nos enfants et qui leur permet de se développer, d'avoir après une vie accomplie qui fait énormément plaisir aux parents. Ce sont malheureusement des enfants qui n'ont pas ce contact-là avec les parents. On se retrouve de plus en plus avec des petits.

J'ai oublié de déclarer mes liens d'intérêts. Je suis présidente de Transit et de la Fondation de Fribourg pour la jeunesse.

On constate dans ces institutions que la violence augmente et cela du fait des enfants de plus en plus jeunes. Vous pouvez avoir des petits de 7 ou 8 ans qui ont une violence terrible en eux. Est-ce qu'ils ont été victimes eux-mêmes de certains actes? Certainement. En tout cas, ils n'ont pas eu ce qu'il fallait. Ce qui est triste est qu'on doive arriver avec de telles motions. Cette motion-là nous a été dictée par les juges pénaux des mineurs, parce qu'ils se rendent compte que lorsqu'un enfant se retrouve devant un juge pénal, le juge pénal ne doit pas simplement lui dire d'être gentil et d'arrêter. S'ils viennent devant les juges, et les éducateurs attendent cela, il faut qu'il y ait un nouveau discours, parce que les enfants n'ont pas encore compris. Ce cadre-là doit être mis. C'est triste parce que cela montre que notre société ne va pas bien pour nos enfants, pour une faible part je veux bien, mais ces enfants s'enferment dans cette violence.

Certains répondent que l'on ne peut pas répondre par la violence. Peut-être, mais des mesures doivent être prises à un certain moment. Lorsque vous avez un enfant qui tape un éducateur et dit que de toute façon ce dernier ne peut pas le lui rendre, ou qu'un autre enfant doit aller en Time out, qu'il a un cutter dans poche et qu'on doit intervenir — heureusement qu'un autre éducateur a vu... Ou cette histoire dans la presse d'une jeune fille qui a attaqué un enseignant... Mesdames et Messieurs les Député-e-s, des mesures doivent être prises. Ce n'est qu'une mesure, mais il faut donner un message de soutien à nos institutions.

S'il vous plaît, votez cette motion.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Un grand merci à l'ensemble des intervenants et aux motionnaires pour leur proposition et leurs remarques dans un dossier qui est extrêmement sensible, voire émotionnel. Effectivement, cette problématique relève aussi de la protection de l'enfance et de la jeunesse, mais met aussi en lumière des enjeux de sécurité et de respect de notre législation et de nos institutions.

Cette motion demande une modification de la loi sur la justice pour introduire une nouvelle compétence pour les juges des mineurs de prononcer des arrêts disciplinaires jusqu'à dix jours pour un mineur de moins de 15 ans, mineur condamné pénalement qui n'exécute pas sa peine ou qui fait preuve d'indiscipline grave. Le tribunal des mineurs de notre canton soutient cette modification légale, notamment parce que cette mesure semble faire ses preuves, en particulier dans le canton de Vaud. Je sais aussi que le Service de l'enfance et de la jeunesse fait une analyse quelque peu divergente sur l'utilité de cette mesure.

Néanmoins, le Conseil d'Etat vous propose d'accepter cette motion. Elle vous soumettra le moment venu un projet de loi dans le sens indiqué.

Nous sommes conscients aussi de la difficulté de mise en œuvre de cette motion, que ce soit sur le plan légal, cela a été évoqué par le député Morel, mais difficulté aussi sur le plan pratique. Il faut savoir qu'un arrêt disciplinaire ne devrait pouvoir intervenir qu'après avoir finalement épuisé toutes les autres possibilités qui permettent de discipliner un enfant, surtout s'il a moins de 15 ans.

Pour répondre à M. le Député Galley, je n'ai pas de statistiques à disposition sur ces situations, mais ce sont des réalités qui confrontent régulièrement nos juges des mineurs à ce genre de difficultés. L'arrêt disciplinaire ne devrait pas être prononcé si aucune place d'exécution n'est disponible rapidement, ceci à brève échéance et naturellement dans un établissement qui doit être approprié. Si le temps d'attente est trop long, l'utilité de la mesure diminue et la sanction ne pourrait pas avoir l'effet souhaité. On connaît la difficulté de trouver les institutions appropriées. Je précise qu'effectivement nous avons un projet d'accueillir quatre jeunes filles à Time Out. Cela n'est pas encore en vigueur contrairement à ce qui a été dit. Le projet devrait se concrétiser d'ici 2020, suite à des exigences supplémentaires qui sont soulevées par les offices fédéraux.

Naturellement, il y a aussi des enjeux financiers. Il faudra trouver un rapport raisonnable entre le coût de ces placements et l'utilité de la mesure attendue. Je vous rappelle qu'un arrêt exécuté hors canton peut nous coûter entre 450 et 900 frs par jour. Il faudra donc bien sélectionner les futurs candidats. On sait que dans les placements de détenus, à Palézieux en l'occurrence, on n'a pas de difficulté à trouver de la place. C'est par contre dans les institutions que nous peinons, puisque c'est essentiellement à Pramont en Valais qu'on peut placer des mineurs pour obtenir ce genre de mesures. Actuellement, les places à disposition sont insuffisantes.

En définitive, ce sera une question de proportionnalité et d'utilité de la mesure. Ce sera là une responsabilité particulière donnée aux législateurs, mais surtout au final dans la mise en œuvre concrète au Tribunal pénal des mineurs.

C'est avec cette considération que je vous invite à soutenir cette motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 67 voix contre 20. Il y a 7 abstentions.

Ont voté Oui: Total 67

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP)

Ont voté Non: Total 20

Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP)

Se sont abstenus: Total 7

Cotting Violaine (BR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Steiert Thierry (FV,PS/SP)

Décret 2019-DICS-7

Crédit d'engagement destiné au subventionnement d'une piscine dans le cadre de la construction d'un complexe scolaire et sportif avec piscine, à Romont

Rapporteur-e:	Collaud Romain (PLR/FDP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport
Rapport/message:	12.02.2019 (BGC mai 2019, p. 1002)
Préavis de la commission:	06.05.2019 (BGC mai 2019, p. 1012)

Entrée en matière

Collaud Romain (PLR/FDP, SC). Le 6 mai dernier, la Commission s'est réunie afin d'examiner le projet de décret pour un crédit d'engagement de 6 millions pour la construction d'une nouvelle piscine au CO de la Glâne. Je tiens à remercier particulièrement le préfet de la Glâne, M. Willy Schorderet, pour sa présence durant laquelle il a pu apporter tout son éclairage sur ledit projet, ainsi que M. le Conseiller d'Etat Jean-Pierre Siggen.

Cette piscine s'inscrit dans un projet de rénovation du CO, qui date des années 1970. Le cycle d'orientation ne répondant plus aux exigences, la population étant en croissance, il était devenu nécessaire d'agrandir également le site d'Arruffens, dans la commune de Romont. Le projet de piscine en lui-même comprend une piscine avec un bassin de plongeon, un bassin d'apprentissage, une pataugeoire et divers locaux pour le sport. A préciser que le présent décret ne concerne que la subvention cantonale pour la nouvelle piscine. Ce subventionnement fait notamment suite aux demandes prévues dans le programme gouvernemental 2017-2021 ainsi qu'au contre-projet à l'initiative législative Pro-Piscine. Ce projet est conforme aux normes fédérales en matière de construction de piscines, je parle notamment en termes d'accès et de traitement d'eau. Les travaux ont débuté en janvier 2018 et devraient se terminer à la fin 2019, voire courant 2020, selon l'avancée des travaux.

Concernant l'OPiscines, l'Etat subventionne les projets de piscines à hauteur de 35 % des dépenses subventionnables et ne peut dépasser un montant de 6 millions. Concernant Romont, le coût du projet avoisine les 21 millions. Nous atteignons ainsi le plafond prévu des 6 millions. Le reste de l'investissement est à charge du maître d'ouvrage, ainsi qu'à celle de l'association de communes pour le CO de la Glâne.

Les charges d'exploitation sont estimées à 929 000 frs et sont entièrement à charge de l'association de communes. Par ailleurs, la question venue en commission concernant les modifications à hauteur de 59 400 frs sont liées à des ajouts de caméras pour la sécurité et notamment un fond amovible pour le bassin. L'exploitant de la piscine sera le CO, composé d'une commission, avec notamment un responsable technique, qui s'occupera de la piscine et d'autres infrastructures.

La question des subventions des piscines extérieures a également été posée. Ces dernières n'entrent pas en ligne de compte, car les infrastructures doivent notamment être disponibles sur l'entier de l'année.

La commission vous propose une version bis, car la version initiale comportait une erreur à l'article 4. Le montant du décret n'est en effet pas soumis au référendum facultatif.

Finalement, nous vous proposerons de ratifier tacitement une correction orthographique à l'article 3 alinéa b, avec notamment le mot *publics*, qui a mal été orthographié.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je remercie M. le Rapporteur pour sa présentation très complète. Je n'y reviens pas. J'aimerais simplement pouvoir vous exprimer ma satisfaction que nous puissions débloquer enfin une subvention pour un projet de piscine. C'est la première application, finalement, de l'ordonnance sur les piscines. Je précise qu'il s'agit d'une subvention et que nous ne sommes pas maître d'œuvre de cette construction. Evidemment, nous nous rallions aux modifications qui viennent d'être évoquées ainsi qu'à l'amendement de la commission.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). Notre commission s'est réunie le 3 avril dernier, pour l'examen de ce décret, et vous recommande, sous l'angle financier, d'accepter la dépense maximale de subvention de 6 millions, qui est un plafond.

Longchamp Patrice (PDC/CVP, GL). D'abord mes liens d'intérêts: je suis enseignant au CO de la Glâne à Romont.

Quel étonnement, quelle surprise même! En effet, qui parmi vous, chers Collègues, aurait pensé que le district de la Glâne serait le premier à pouvoir bénéficier d'un montant de 6 millions de frs suite à l'ordonnance du 25 août 2015 sur

le subventionnement des piscines? Eh bien oui, dans le cadre de la vaste rénovation du cycle d'orientation de la Glâne de Romont, l'Association des communes de la Glâne, suivie par toute la population de notre district, a osé. Je vous assure que l'article 3, lettre b, sera respecté. Cette piscine répondra donc bien aux besoins scolaires, sportifs et publics de la région desservie. Un petit regret tout de même, c'est que le plafond de la subvention soit limité à 6 millions, alors que 35 % de 21,1 millions nous auraient apporté 7,4 millions. Aujourd'hui, je suis très fier d'être Glânois et, chers Collègues, mon district a ouvert les voies d'eau, alors engouffrez-vous, suivez-nous et, comme le PDC, votez massivement ce crédit d'engagement. Merci, chers Collègues, de construire avec nous cette offre exceptionnelle pour la région.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). Mes liens d'intérêts: je suis citoyen de la Glâne et aussi un jeune homme qui n'a pas peur de se mouiller, chose qui est bonne pour votre santé et bonne pour ma santé. Bref, c'est bon pour la santé.

Ici, on a un décret pour une piscine sportive. Tout a été dit je crois. En tant que Glânois, on est fiers d'être les premiers à pouvoir profiter de cette ordonnance sur les piscines. Petit regret, également relevé par les deux autres Glânois, ce plafonnement à 6 millions qui fait foi. Néanmoins, je vous assure que les Glânois sont très reconnaissants envers nos leaders dans la Glâne, soit notre préfet avec son comité du CO, puis l'association de communes, qui nous propose ce complexe scolaire et sportif, avec cette piscine sportive qui nous permet d'avoir ce subventionnement de 6 millions, si vous êtes d'accord.

Le groupe libéral-radical a bien étudié le projet et vous propose de le soutenir. De plus, comme cette piscine sera aussi pour la population et pas seulement pour les Glânois, venez ensuite à Romont vous mouiller, c'est bon pour la santé.

Frossard Sébastien (UDC/SVP, GR). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet. Certes, ce n'est pas un luxe de construire une piscine neuve à Romont, là où la piscine actuelle est âgée de presque 50 ans. Cependant, le groupe de l'Union démocratique du centre trouve le montant de 21 millions considérable, sans parler des coûts de fonctionnement que va engendrer l'entretien. Dans le décret, il y a une modification du projet pour une plus-value de 59 400 frs. En commission, le préfet de la Glâne nous a justifié cela par notamment un fond amovible qui permet la pratique d'autres activités telles que l'aquagym.

A sa grande majorité, le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra cette subvention de 6 millions.

Jaquier Armand (PS/SP, GL). Mes liens d'intérêts: j'habite Romont, donc je suis assez directement concerné.

Ce projet répond à un besoin et est un projet large. Il est large, parce qu'il s'adresse au public, aux Glânois, aux élèves de la Glâne, mais aussi aux Fribourgeois. En ce qui me concerne, cela a déjà été dit tout à l'heure, mais j'ai quand même une certaine fierté que la Glâne développe un projet de cette envergure alors que, notamment dans la capitale, on tergiverse toujours.

Ce projet, c'est dans l'ensemble plus de 60 millions, dont, on l'a dit tout à l'heure, plus de 21 millions pour la piscine. Ce projet comprend tout une série d'infrastructures qui apporteront un vrai plus à la population glânoise et à la population de ce canton. Il est porté par les communes, ça aussi, c'est important pour moi. Par ailleurs, dans sa conduite, avec la volonté des initiants d'assumer le fonctionnement par la collectivité, par le CO, cela permet aussi de donner un signal de responsabilité, y compris dans les services annexes comme la restauration.

Le groupe socialiste fribourgeois soutient ce projet, y compris les légères modifications. On peut aussi dire que la Glâne met en valeur un liquide de plus, après le vert et toute une série d'autres liquides, elle met en valeur l'eau.

Pasquier Nicolas (VCG/MLG, GR). Je prends la parole au nom du groupe Vert Centre Gauche. Je tiens à préciser que je n'ai aucun lien d'intérêt avec l'objet. Le projet de Romont, actuellement en cours de réalisation, est bien le premier à pouvoir bénéficier des subventions selon l'OPiscines, mais avec du retard. Le retard pris dans le traitement de la demande de subventionnement provient du fait que le maître d'ouvrage a dû séparer les coûts liés à la piscine des coûts totaux du complexe, qui comprendra aussi une salle de fitness, un restaurant, des salles de classe et des salles pour le Conservatoire. Nous serons aussi sollicités pour d'autres projets, par exemple le projet de centre sportif de la Gruyère, qui comporte également plusieurs bassins et qui a aussi pris du retard mais pour d'autres raisons. Les autres piscines réalisées ou en cours de réalisation n'ont pas pu bénéficier, elles, des subventions de l'OPiscines, car elles sont soit situées à l'extérieur soit ne comportent pas le nombre de bassins requis. Ces autres piscines sont subventionnées de manière nettement moins généreuse par la Loterie romande, même si ces petites piscines permettent aussi aux plus jeunes habitants de notre canton de débiter l'apprentissage de la natation. Je déplore quelque peu cette vision, mais elle découle de l'acceptation de l'OPiscines il y a quelques années.

Avec ces considérations, le groupe Vert Centre Gauche acceptera à l'unanimité le décret.

Bürdel Daniel (PDC/CVP, SE). Ich erkläre kurz meine Interessenbindungen: Ich bin Initiant eines Projektes im Sensebezirk.

Erstens möchte ich dem Glanebezirk herzlich gratulieren zu dieser raschen Umsetzung des Projektes, und ich wünsche ihnen viel Erfolg bei der Realisierung.

Ich möchte den Staatsrat bitten, uns einen kurzen Überblick zu geben über die geplanten Projekte im Kanton Freiburg, damit man den Fortschritt in den einzelnen Regionen sehen kann und die Abdeckung der Bedürfnisse der Schulen, der

Sportvereine und der ganzen Bevölkerung abschätzen kann. Es war ja das Ziel, dass man hier rasch vorwärts kommt und die Subventionierungen werden bis ins Jahr 2025 gewährt.

Zweitens möchte ich fragen, ob der Kanton bereit ist, allenfalls weitere Hilfestellungen zu geben im Bereich von Koordinationsarbeiten und bei Lösungsfindungen in den Regionen, damit wir hier auch rasch vorwärts kommen.

Collaud Romain (PLR/FDP, SC). Je remercie les députés pour leurs interventions et leur soutien à ce projet. Il va de soi qu'à titre personnel j'ai déménagé en Glâne, grâce aussi en partie à ce projet. Je n'ai pas de commentaire particulier. Je laisserai notamment répondre M. le Conseiller d'Etat aux questions de M. Bürdel.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je remercie pour toutes les interventions qui soutiennent le projet.

Pour répondre brièvement à M. le Député Bürdel, en Gruyère il y a un projet de centre sportif qui comprend un projet de piscine. Ce que nous en savons, c'est qu'il entre dans le cadre de l'ordonnance sur les piscines et nous pourrions donc le soutenir. Il y a eu des retards et des oppositions. A ma connaissance, il pourrait y avoir encore cette année une votation en la matière.

Du côté de la Singine, il y a aussi des discussions. Il avait été fait mention d'un projet à Planfayon, qui, pour nous, dans l'analyse que nous avons faite, nous paraissait être un excellent endroit pour le côté de la Haute-Singine et des éléments qu'on peut trouver en termes d'écoles et de concentration.

Pour ce qui est du centre cantonal, il y a une série de projets. Vous connaissez peut-être celui du centre commercial d'Avry: un projet de piscine qui, d'après les informations que nous avons reçues, répond également aux critères de l'ordonnance sur les piscines. Il y avait un projet à Villars-sur-Glâne, je ne dirais pas qu'il a coulé, mais il s'est peut-être déplacé. On nous a présenté un projet dans le bâtiment de Forum Fribourg, mais je n'ai pas plus d'informations que ce que j'ai pu lire comme vous dans la presse.

Evidemment qu'il y a les piscines existantes, qui, à ma connaissance, demeurent. Il peut y avoir encore d'autres projets qui sortent. Tous ces éléments que j'ai mentionnés suffisent à peine à combler la nécessité et le besoin de plans d'eau que nous demandons pour pouvoir rendre la natation obligatoire dans le canton. Je ne peux donc que soutenir les autres projets qui pourraient être faits.

La Ville a également un projet qui a été mentionné, décrit et qui poursuit son cours. Celui-ci entre aussi bien sûr dans les critères de l'ordonnance sur les piscines.

Enfin, le canton peut sans problème aussi donner un coup de main s'il le faut, dans le cadre d'une région, discuter d'un emplacement ou travailler sur une cohérence, notamment en vue des déplacements des écoles ou des jeunes entre différentes communes dans une région. On est aussi à disposition pour faire des analyses et donner un coup de main.

Je vous remercie pour le soutien à ce projet.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

Art. 1

> Adopté.

Art. 2

> Adopté.

Art. 3

Collaud Romain (PLR/FDP, SC). A l'alinéa b, c'est la coquille qui s'est glissée notamment à *publics*, où nous demandons une modification tacite.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. C'est une correction orthographique bien entendu.

> Adopté.

Art. 4, titre et considérants

Collaud Romain (PLR/FDP, SC). C'est là que nous avons fait une correction, notamment avec: *le présent décret n'est pas soumis au référendum financier facultatif*, ce qui a mené à la version bis.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. En effet, nous sommes en-dessous des quelque 9 millions qui décident de cet élément. On se rallie donc totalement à l'amendement proposé par la Commission.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis).
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).
- > La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 90 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté Oui: Total 90

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschli Rudolf (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP).

Rapport 2019-DICS-11

Taux d'activité des responsables d'établissement (Rapport sur postulat 2017-GC-121)

Représentant-e du gouvernement: **Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport**
 Rapport/message: **12.03.2019 (BGC mai 2019, p. 1015)**

Discussion

Aebischer Eliane (PS/SP, SE). Meine Interessenbindung: Ich bin Schulleiterin einer Primarschule.

Herzlichen Dank für den Bericht zum Postulat. Er beinhaltet Punkte, die mich optimistisch stimmen, aber auch solche, die mich beunruhigen.

Zum ersten Mal lese ich nun schwarz auf weiss, dass Benachteiligungen der Primarschule gegenüber den Schuldirektionen der Orientierungsschule existieren. Im Bericht wird zugegeben, dass bspw. eine Primarschulleiterin an einer Schule mit 25

Klassen ein Anrecht hat auf eine 100% Anstellung, ein OS-Direktor mit gleicher Anzahl Klassen kann zusätzlich zu seinen 100% auch noch über einen Stellvertretungspool von 100% verfügen.

Warum, frage ich Sie, Herr Staatsrat, warum verfügt die Orientierungsschule bei gleichem Pflichtenheft über so viele Entlastungsstunden mehr als die PS?

Die Antwort kann ich Ihnen gleich selber geben: Weil sie es brauchen!

Nun – Die Primarschule bräuchte es auch und wird seit Jahren vertröstet. Sie erwähnen, dass auf der Stufe OS während etwa 30 Jahren Anpassungen nötig waren um zum heutigen Resultat zu gelangen. Ja, hat man denn daraus nichts gelernt? Nun weiss man doch, was es braucht und kann auf weitere Erfahrungen verzichten.

Das Volumen der Ressourcen für Stellvertretungen ist nur eine Ungerechtigkeit, es gibt weitere, wie bspw. Mitarbeiterstunden, welche den OS-Direktoren zur Verfügung stehen.

Hier wurde jetzt zwar auf Deutschfreiburger Ebene ein erster Schritt gemacht, indem Zusatzlektionen für die Umsetzung des LP21 gesprochen wurden. Dies ist nur ein Tropfen auf den heissen Stein, aber immerhin ein erster Tropfen.

Damit komme ich zu meinem Anliegen: Ich wünsche mir nun endlich verbindliche Aussagen über den Zeitplan und die Dosierung der übrigen Tropfen. Ihre im letzten Abschnitt des Berichtes erwähnte Bereitschaft, die Situation der Schulleiterinnen und Schulleiter weiter zu verbessern, in Ehren – ich hätte nun gerne *konkretere* Angaben über folgende Punkte:

1. Welche Ressourcen fehlen noch, bis die Schulleitungen den OS-Direktoren gleichgestellt sind? Damit meine ich nicht die 4.5 bzw. 0.15 Vollzeitstellen für das eigentliche Pensum der Schulleiterin, sondern *sämtliche* Ressourcen der Leitungsstruktur der Schulen, also auch für stellvertretende Schulleiterinnen und Mitarbeiterstunden.
2. Was kostet dies und in welcher Zeitspanne könnte was umgesetzt werden?
3. Welche anderen Aspekte des neuen Schulgesetzes wurden auch noch nicht umgesetzt (Stichwort Schulsozialarbeit), wie viel kostet die Umsetzung und wie könnte diese sinnvoll etappiert werden?

Zu sagen, die Verschleppung der Umsetzung liege daran, dass damals bei der Verabschiedung des Schulgesetzes der Steuerfuss nicht angepasst wurde, ist doch schlichtweg eine Ausrede, wenn man bedenkt, dass der Staat im vergangenen Jahr über 70 Mio. Franken Gewinn gemacht hat.

Ich lade Sie, sehr geehrter Herr Staatsrat, daher ein, uns allen – und damit meine ich auch Ihren Staatsratskollegen – vor dem nächsten Budget einmal alles aufzulisten, was es noch brauchen würde, um einerseits die Ungerechtigkeiten gegenüber den Orientierungsschulen aus der Welt zu schaffen, andererseits aber auch uns aufzuzeigen, was es denn noch alles brauchen würde, um das vom Grossen Rat verabschiedete und letzten August in Kraft getretene Schulgesetz auch wirklich umzusetzen. Ich spreche da ein weiteres Mal insbesondere auch die Schulsozialarbeit an.

Die Bezeichnung Schulleiterin in Schuldirektorin umzuwandeln mag ein erster Schritt Richtung Gerechtigkeit sein. Aber auch hier gilt: Viel wichtiger, als unsere Bezeichnung derjenigen der OS-Direktionen anzupassen, ist es doch, uns die gleichen Ressourcen zur Verfügung zu stellen und so die eigentlichen, die schmerzhaften Benachteiligungen aus dem Weg zu räumen.

Fakten und Klarheit schaffen, statt nur Worte austauschen, wäre mein Wunsch.

Setzen Sie im Budget 2020 die notwendigen Beträge ein, und da steht der Gesamtstaatsrat in der Pflicht, und verhelfen Sie so den Schulen zu Leitungsstrukturen, die sie bei den aktuellen Herausforderungen dringend brauchen und auch verdient haben.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Je prends la parole en tant que postulante. Les postulants ont pris connaissance avec plaisir de ce rapport du Conseil d'Etat, qui a bien compris les enjeux de ce postulat. La fonction de responsable d'établissement a été introduite avec la nouvelle loi scolaire. Or, il est vite apparu que la charge de travail des responsables d'établissements a été sous-estimée. Il a effectivement été constaté que pour les directeurs de CO, la situation est bien plus favorable que pour les responsables d'établissements alors même que le cahier des charges est identique. Les conditions de travail ont eu pour effet un épuisement des responsables d'établissements, qui ont eu des difficultés à assumer leurs nouvelles tâches tout en étant titulaires de classes pour une grande partie d'entre eux. C'est la raison pour laquelle, de par le postulat, nous avons demandé d'analyser l'augmentation à 100 % lorsque les cercles scolaires étaient de plus de 25 classes, la mise en place d'adjoints de direction et la possibilité d'octroyer des décharges. Le Conseil d'Etat, dans sa réponse, a reconnu la situation problématique et nous l'en remercions. Nous le remercions aussi d'avoir analysé la situation des responsables et de reconnaître que des mesures doivent être prises, dont l'augmentation à 4,5 EPT pour la partie francophone et à 0,15 pour la partie alémanique. De plus, c'est peut-être formel, mais cela a quand même une conséquence, le changement de nom; actuellement on parle de responsables d'établissements et de directeurs de CO, alors même que les tâches sont les mêmes. Cela renforcerait leur rôle, en leur donnant un autre titre.

Bien entendu que cela a des conséquences financières. La seule chose qui nous ait dérangés, c'est le rappel du refus par le Grand Conseil de la bascule fiscale, ce qui sous-entend que si le Conseil d'Etat n'a pas donné plus d'EPT, c'est à cause du Grand Conseil. Nous ne pouvons pas suivre ce raisonnement, car nous estimons que le budget de l'Etat est un budget total et que les départements et les Directions n'ont pas à travailler en silos. S'il y a eu refus de la balance fiscale, c'est peut-être pour des raisons communales, d'accord. Les communes voyaient qu'il y avait d'autres charges qui leur revenaient, entre autres les constructions d'infrastructures. Il n'était pas normal que ce soient les communes qui reprennent 20 millions pour l'application de cette loi. Il eut été bien et souhaitable que le Conseil d'Etat, suite à ce refus, fasse une analyse complète des dépenses de l'Etat et ne donne pas simplement à la Direction des écoles la charge de trouver 20 millions et de raboter ainsi les mesures qui étaient nécessaires pour la mise en place. On peut souhaiter et espérer que, dorénavant, le Conseil d'Etat travaille plus en transversalité, comme on nous demande de le faire dans les conseils communaux.

Une question a été posée par certains membres du groupe libéral-radical et je vous la rapporte ici: quel est le lien entre les fonctions d'inspecteur et de responsable d'établissement et dans quelles mesures les inspecteurs ne pourraient-ils pas soulager ou soutenir davantage les responsables d'établissements?

Genoud François (*PDC/CVP, VE*). Mes liens d'intérêts: je fais partie du conseil de direction du CO de la Veveyse, en tant qu'adjoint, pour quelques semaines encore.

Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance du rapport "Taux d'activité des responsables d'établissements". Ce dernier est bien détaillé, précis et complet. Après discussion, nous apportons quelques commentaires sur les points suivants:

La formation de base exigée des directions des cycles d'orientation et des responsables d'établissements, est identique. Les cahiers des charges sont les mêmes, mais sans adjoint, à part quatre établissements dans le canton. Une différence importante qu'il s'agit de combler rapidement, pendant que l'on trouve encore des candidats pour ce genre de poste. Dans une direction, quelle qu'elle soit, il est important de pouvoir profiter de l'aide d'un adjoint, aussi bien par rapport à la quantité de travail à effectuer que par les échanges professionnels. De plus, cela permet d'améliorer les questions de gestion et de développement de la qualité de l'école. Il partagerait également la réalité du terrain. Le groupe démocrate-chrétien insiste également sur le fait qu'il est de plus en plus difficile pour les responsables d'établissements des cercles plus petits d'avoir encore une charge de classe à côté. Comme le dit bien le rapport, cette fonction prend la tête toute la journée et toute la semaine, il y a des interventions d'urgence à assurer, il est donc difficile de mener les deux activités de front. L'enquête réalisée auprès des responsables d'établissements nous démontre également que la partie organisation et administration occupe un pourcentage nettement plus important que les 15 % proposés dans le cahier des charges. Ce travail est souvent incontournable et urgent. Les différents services de l'Etat nous le rappellent régulièrement. Le temps investi se fait au détriment de la conduite pédagogique, didactique et éducative, ce qui est bien évidemment regrettable.

En conclusion, le groupe démocrate-chrétien relève la qualité du rapport et en prend acte. Il partage également l'avis que les responsables d'établissements rencontrent actuellement des difficultés à effectuer leurs tâches, avec les taux d'activité qui leur sont attribués. Les futures mesures proposées sont intelligentes mais malheureusement pas réalisables rapidement, soit "en fonction des disponibilités budgétaires de l'Etat".

Zosso Markus (*UDC/SVP, SE*). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei nimmt Kenntnis von den detaillierten Ausführungen des Staatsrates zu den Anliegen der Verfasser des Postulats und dankt für den detaillierten Bericht.

Die Analyse bestätigt die von den Postulanten erwähnten Sorgen um die Arbeitslast und den Beschäftigungsgrad von Schulleiterinnen und Schulleitern. Zuversichtlich stimmen uns die vom Staatsrat anvisierten Massnahmen für die Zuweisung von zusätzlichen administrativen Stellenprozenten und die Gewährung von Entlastungsstunden im Zusammenhang mit der Umsetzung des Lehrplans 21.

Hingegen enttäuscht die erwähnte Verzögerungstaktik des Staatsrates. Die Gleichstellung der Schulleiterinnen und Schulleiter mit den Schuldirektorinnen und Schuldirektoren der Orientierungsschulen wird mit der Analyse klar bestätigt. Alleine die Angleichung des Titels entlastet die Schulleitungen aber noch nicht. Der Arbeitsaufwand ist evaluiert, es bestehen kaum Unterschiede zu den OS-Direktionen. Somit darf erwartet werden, dass der Staat die Angleichung der Führungsdotationen der Primarschule ohne Aufschub vornimmt.

Es ist nicht akzeptabel, dass die verzögerte Umsetzung durch finanzielle Engpässe, die in Tat und Wahrheit gar nicht bestehen, begründet wird. Der Kanton Freiburg verfügt über genügend finanzielle Mittel, um den Forderungen sofort nachzukommen. Man erinnere sich nur an den positiven Rechnungsabschluss und die zahlreichen Rückstellungen im Rahmen der Staatsrechnung 2018 von dieser Woche.

Schneuwly André (*VCG/MLG, SE*). Ich danke dem Staatsrat für den Bericht, der offen und transparent die Sorgen und Schwierigkeiten der Schulleiterinnen und Schulleiter aufzeigt. Grosse Verbesserungen, Ressourcenanpassungen müssen noch gemacht werden. Die Fraktion Mitte Links Grün äussert sich folgendermassen:

Sie dankt allen Schulleiterinnen und Schulleitern für die engagierte Führung der Schulen. Die Professionalisierung der Schulleitungen ist noch jung, und wir wissen alle, beim Aufbau einer Organisation braucht es zu Beginn zusätzlich Zeit und Engagement. Dieses Engagement ist verbunden mit vielen Überstunden und vermutlich hat man auch hin und wieder das Gefühl, die Aufgaben nicht befriedigend machen zu können. Ich möchte im Namen unserer Gruppe den Schulleiterinnen danken. Wir haben in unserem Kanton unglaublich versierte Schulleitungen. Zu diesen müssen wir Sorge tragen und für gute Arbeitsbedingungen sorgen, sonst laufen sie uns davon.

Meine Frage zu diesem Thema: Wie viele Schulleitungen haben ihre Stelle nach der Einführung des Schulgesetzes bereits verlassen? Und gibt es da eine Analyse, warum sie gegangen sind?

Die Schlussfolgerungen des Berichts sind wenig aussagekräftig und vor allem nicht zukunftsweisend. Der Arbeitgeber spricht von Schwierigkeiten. Wir hoffen aber, dass er sich nicht wie bei den OS-Schulen 30 Jahre Zeit nehmen will, damit die Schulleitungen gleichgestellt werden.

Die Änderung des Namens von Schulleitung in Direktor oder Direktorin birgt die Gefahr eines kosmetischen Aktes in sich. Es tönt zwar nachher nach Führungsperson, parallel dazu sollte man aber diese Personen als Wertschätzung ihrer Arbeit gleich entlohnen. Der Name könnte auch umgekehrt sein, auf Deutsch Schulleitung, auf Französisch responsable d'école.

Nebst diesen Veränderungen ist es wichtig, dass die Schulleitungen die notwendigen Entlastungs-/Mitarbeiterstunden enthalten. Sie schreiben im Bericht als Schlusssatz: "Der Staatsrat ist sich der Situation bewusst und erklärt sich bereit, ... den Alltag der Schulleiterinnen und Schulleiter, die sich unermüdlich für ihre Funktion einsetzen, zu verbessern." Unsere Frage: Welches sind die nächsten Planungsschritte der Erziehungsdirektion? Herr Siggen, sagen Sie uns, wie viele zusätzliche Stellen, inklusive Entlastungsstunden, sind für die nächsten Jahre geplant? Und sind sie im Finanzplan eingetragen?

In dieser Hinsicht hätten wir gerne noch mehr Transparenz.

Emonet Gaétan (PS/SP, VE). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis enseignant primaire.

J'ai lu avec intérêt le rapport et le trouve très complet, faisant un état de la situation clair, mais hélas n'apportant que très peu, voire aucune solution concrète pour améliorer la situation de nos responsables d'établissements. Les tâches de ces derniers, décrites exhaustivement dans le rapport, augmentent au fil des années, sont chronophages et différents facteurs peuvent encore faire augmenter la quantité de travail. Le rapport fait aussi état de la fatigue, de la frustration et de l'insatisfaction de nombreux responsables d'établissements, face à une charge de travail exponentielle, sans insister hélas, sur le burn-out de certains. Leur association professionnelle, la RECAF, a d'ailleurs tiré la sonnette d'alarme lors de plusieurs rencontres au Département. Monsieur le Commissaire, la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport se base sur une table interne afin d'uniformiser les taux d'activité, en particulier un taux de 100 % pour 25 classes. Cet objectif n'est pas encore atteint et, comme cela a déjà été dit, comment expliquer qu'un directeur ou une directrice de CO, pour 25 classes, dispose d'un taux d'activité de 100 %, d'adjoints à 100 %, d'une administration, d'un secrétariat, qui dépassent largement les 100 %? M. le Responsable d'établissement est seul, avec un taux d'activité non adéquat. C'est aux communes de trouver des solutions et de prendre la charge financière, de soutenir le ou la RE par un secrétariat ou une administration des écoles.

Comment justifiez-vous aussi que les classes de soutien des établissements primaires ne sont pas comptées dans l'attribution des décharges? A Châtel-St-Denis, nous avons 32 classes, une RE à 100 % et un pourcentage de secrétariat payé par la commune. Pas d'adjoint, pas de décharge supplémentaire. Notre RE fait un super travail, mais trouvez-vous que cette condition est acceptable et viable?

La situation des RE n'est pas bonne. Ils ne peuvent pas remplir leurs missions sans heures supplémentaires, sans un engagement épuisant et, pour les enseignants, il n'est pas motivant d'avoir en face d'eux un chef surchargé, voire absent pour de nombreuses séances, formations ou absorbé par des tâches administratives qu'il doit remplir.

Mais quelles solutions sont proposées? Aucune. Oh, excusez-moi, la plus forte sera de changer le nom de responsable d'établissement en directeur et directrice. Comme l'a dit M^{me} de Weck, on nous rabâche une fois de plus le même discours: le méchant Grand Conseil a refusé la bascule fiscale, ce qui a pour conséquence de freiner la possibilité d'augmenter la dotation horaire des responsables d'établissements. Et la situation pourra s'améliorer selon les ressources financières disponibles. Sur ce point, laissez-moi vous exprimer ma lassitude. "Dans la mesure des ressources financières disponibles" – décharge des RE, prise en charge des élèves en difficultés, mise en œuvre de la loi sur la pédagogie spécialisée, auxiliaires de vie, future décision sur la prise en charge des fournitures scolaires, etc. – toujours le même refrain: "dans la mesure des ressources financières disponibles". L'école fribourgeoise doit avoir les moyens de ses ambitions, à l'aube de la mise en œuvre du projet francophone "Maintien et développement de la qualité de l'école fribourgeoise". Ce ne sont pas 4,5 EPT dont nous avons besoin dans nos établissements, ni une mini décharge qui pourrait être accordée. A l'aube de rentrées fiscales massivement amputées par le projet PF17, gardons espoir!

Badoud Antoinette (*PLR/FDP, GR*). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt du rapport très détaillé donnant suite au postulat Antoinette de Weck/Raoul Girard.

La consultation faite auprès des responsables d'établissements nous démontre que le cahier des charges est difficile à tenir, tant les tâches administratives sont chronophages et ne permettent plus d'accorder suffisamment de temps aux deux domaines essentiels, pédagogiques, didactiques, éducatifs et de la conduite du personnel, le tout évalué à 45 % dans le cahier des charges. Cela risque d'avoir un impact négatif sur la qualité reconnue de notre école fribourgeoise. Il faut à tout prix que les responsables d'établissements puissent mettre leur énergie dans ce domaine, là où repose la qualité de l'enseignement dispensé. Il serait vraiment dommageable que cette qualité se péjore. Quant au taux d'activité des responsables, il doit être adapté en fonction de la taille de l'établissement et de son environnement, comme cela a déjà été dit ici à plusieurs reprises. Comment atteindre les objectifs voulus par le cahier des charges si la dotation n'est pas suffisante? Et puis, il y a aussi le risque d'épuisement, qui peut nuire à la stabilité de l'établissement. A ce propos, j'ai une question: dans quels délais les taux seront-ils adaptés pour assurer une saine et sereine gestion?

Concernant la qualité de l'école, j'avais demandé, lors de la discussion sur le budget de la DICS pour 2019, pourquoi les résultats du test "Pisa 2015" n'avaient toujours pas été divulgués? Avez-vous une réponse à me donner aujourd'hui, Monsieur le Commissaire?

Avec ces remarques, le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport et remercie le Conseil d'Etat pour sa qualité.

Fagherazzi-Barras Martine (*PS/SP, SC*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis enseignante à l'école primaire, dans un établissement qui bénéficie de 17 classes.

Je crois que beaucoup de choses ont déjà été dites, mais c'était important pour moi aussi, qui bénéficie au quotidien du travail considérable fait par les responsables d'établissements, de prendre la parole aujourd'hui, parce que je crois que c'est effectivement une fonction qui est sous-estimée dans sa charge. Il est grand temps de revaloriser le statut des responsables d'établissements et ceci de différentes manières. Tout d'abord, il faut vraiment leur octroyer une aide administrative et les libérer de tout ce qui est fonctions plus pédagogiques, parce qu'à l'heure actuelle, il y a encore beaucoup de RE qui assument aussi cette fonction pédagogique. Je pense que la tâche d'un RE est complexe aux niveaux administratif, organisationnel et humain. Les RE sont souvent sollicités dans l'urgence et c'est important qu'ils aient vraiment le temps de s'occuper aussi de tout cet aspect fonctionnel de l'école. Pour moi, il est vraiment important de les libérer de cette charge de fonction purement enseignante.

Ensuite, je crois qu'on doit vraiment baisser aussi le nombre de classes qui est nécessaire dans un établissement pour l'octroi d'un 100 %, parce que c'est vrai que c'est une fonction, comme l'a dit Gaëtan Emonet, qui est vraiment chronophage. Je pense qu'il est important aussi d'aligner les conditions des RE, comme cela a déjà été dit par d'autres collègues, sur celles des CO, parce que je crois que si vous avez lu le rapport, effectivement, leur cahier des charge est totalement identique.

Je voulais juste encore dire, cela a déjà été dit par M^{me} de Weck, par rapport à cette bascule fiscale, c'est vrai que je pense que ce n'est effectivement pas une excuse valable que d'imputer ce manque de moyens à cette bascule fiscale refusée par le Grand Conseil.

Schwander Susanne (*PLR/FDP, LA*). Geleitete Schulen sind ein grosser Gewinn für den Kanton, die Lehrpersonen und die Schüler. Schulleiter haben heute die gleichen Aufgaben wie die Direktionen der Orientierungsschulen. Es ist daher zwingend nötig, dass sie den gleichen Status erhalten. Was es meiner Meinung nach aber nicht mehr braucht und wo man auch Gelder einsparen könnte, sind die Inspektoren. Dieser Posten kann ohne Weiteres aufgehoben werden, und die so eingesparten Kosten können für die Gleichstellung der Schulleiterinnen und Schulleiter verwendet werden. Dies vielleicht als kleine Idee.

Flechtner Olivier (*PS/SP, SE*). Ich bin in Schmittlen als Gemeinderat derzeit aufgrund einer Vakanz auch für die Schulen zuständig.

Ich kann die Voten, die auf die Probleme der fehlenden Ressourcen hinweisen, nur unterstützen, und ich bin froh und dankbar, dass auch der Staatsrat diese Probleme erkannt hat. Ich möchte darum Sie, Herr Staatsrat, aber auch uns alle hier im Grossen Rat auffordern, endlich unsere Verantwortung wahrzunehmen, konkret heisst dies, Geld zu sprechen. Herr Staatsrat, Sie sind in der Pflicht, diese Ressourcen endlich ins Budget aufzunehmen, nicht in 30 Jahren, jetzt! Und wir sind gefordert, dieses Budget zu genehmigen und nicht mit fadenscheinigen Argumenten wieder zu streichen.

Wir haben hier ein Führungsproblem, ein Managementproblem, ein Ressourcenproblem. Wir wissen, dass den Schulleiterinnen und Schulleitern nicht die erforderlichen Ressourcen zur Verfügung stehen, um ihre Aufgaben wahrzunehmen. Wir wissen, dass wir die Möglichkeit haben, dies zu ändern. Also, machen wir es doch, bitte schön! Ansonsten müssen wir uns den Vorwurf des institutionalisierten Mobbing gefallen lassen, denn es ist nichts Anderes, wenn man Mitarbeiter hat, denen man Aufgaben zuteilt, ohne ihnen die entsprechenden Ressourcen zu geben.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Merci pour toutes ces interventions, qui témoignent de l'inquiétude de cette fonction de responsable d'établissement ou de directeur d'école, utilisons tout de suite le bon mot. Je partage aussi cette inquiétude et j'aimerais rappeler que la philosophie de la nouvelle loi scolaire a été ainsi conçue, comme expliqué dans le message de 2012, comme une introduction de cette colonne vertébrale de conduite que sont les directeurs d'école primaire, les responsables d'établissements, les Schulleiter, qui existaient déjà du côté alémanique du canton et qui ont été étendus à tout le canton. Cette colonne vertébrale, on allait l'introduire de manière progressive. Premièrement, parce que les nouveaux cercles scolaires, qui devaient être constitués en fonction d'un certain nombre de classes, ne l'étaient que progressivement dans le temps. Donc, celui qui en est à la tête, suit un peu ce calendrier. Deuxièmement, c'est l'idée qui a été, à l'époque, proposée de le faire de manière progressive. On a donc maintenant tout un dispositif qui conserve cette première impulsion qui avait été donnée. Pour moi, il est important de pouvoir présenter ici la situation non pas telle qu'on la rêverait, mais telle qu'elle est, avec toutes les difficultés que cela peut comporter et de pouvoir, en quelque sorte, monitorer, aussi pour le Grand Conseil bien sûr, les propositions et les améliorations que nous pouvons mener. Je précise que je rencontre les responsables d'établissements, qui ont créé une association, et que ces éléments sont régulièrement mis sur la table. On m'a un peu pressé, même si ce n'est pas très essentiel pour M. le Député Emonet, mais les premiers concernés m'ont également demandé de rapidement changer ou de corriger le titre de responsable d'établissement en directeur d'école. Je me suis engagé à le faire à la prochaine révision. Evidemment, cela suppose de modifier toute la loi et tout le règlement, pour que les choses soient coordonnées. Cela sera fait.

Je réponds à quelques interrogations et autres questions qui ont été données. Madame la Députée Aebischer, oui, il y a de nombreux autres besoins dans l'école, je ne le nie pas, je ne peux tout simplement pas tout faire en même temps. Les *Schulsozialarbeiter*, c'est un thème que nous avons déjà eu l'occasion de mentionner ici. Il y a l'équivalent ou en tout cas un type d'aide qui existe maintenant, ce sont les médiateurs scolaires, qui travaillent aussi dans ce sens. Ce n'est peut-être pas toujours la solution choisie, mais c'est aussi une mise à disposition. Avec l'article 35 de la loi scolaire, les mesures SED, nous avons le dispositif juridique pour introduire ces éléments et nous le faisons. Nous avons mis une priorité, j'ai eu l'occasion de le dire ici, aux nouvelles classes-relais que nous avons introduites pour tout le domaine primaire, puisqu'elles n'existaient pas pour cela. Ce sont donc des moyens dans ce cadre-là qui ont été ajoutés plutôt que de mettre tout de suite des travailleurs sociaux dans les écoles. Ceci reste évidemment un moyen à introduire. J'ai eu l'occasion de le faire. Je n'ai pas d'appréciation de ce que cela supposerait, mais un ordre de grandeur pour moi, ce sont plusieurs dizaines de personnes supplémentaires qui devraient être engagées pour assurer de manière cantonale, le soutien par les travailleurs sociaux. Je rappelle que c'est aussi un travail fait, en tout cas en partie, par les médiateurs, actuellement même si les choses ne se superposent pas complètement. Donc, des priorités qui ont été établies et qui ne correspondent pas non plus tout de suite à ces propositions.

Un élément qui a aussi été demandé, c'est de savoir quelle était la situation actuelle. Actuellement, il y a 49,6 EPT de responsables d'établissements, ce qui correspond à 69 personnes, et il y a 4 personnes qui ont une fonction d'adjoint de responsable d'établissement. La chose a commencé vraiment très progressivement. Il y a encore 7 responsables d'établissements qui sont à la tête de 2 cercles scolaires, ce qui n'est pas acceptable selon la loi. La loi prévoyait les 3 ans, donc jusqu'au 1^{er} août 2018. Vous savez qu'il y a encore des exceptions de cercles scolaires qui ne se sont pas constitués; il y en avait plus d'une dizaine, pour lesquels nous avons encore donné un prolongement du temps à disposition, pour vraiment réaliser les fusions. Il faudra compter encore jusqu'en 2020. Pour ces 7 RE, il me faut 2 EPT, pour donner un chiffre précis. Lorsqu'on dé-fusionne ou lorsqu'un responsable d'établissement a deux cercles scolaires et qu'on les sépare, il faut compter systématiquement entre 0,3 ou 0,4 EPT supplémentaire, puisque un responsable d'établissement a au moins 50 %. Et puis, il y a des développements qui se font, je pense par exemple à la création de l'école du Platy, qui engendre aussi des besoins.

Quand on regarde la table de l'entier du dispositif à disposition qu'il me faudrait, cela veut dire encore 1-2 EPT supplémentaires aux 2,5 que j'ai mentionnés, cela pour la partie francophone. Comme je l'ai indiqué dans le rapport, pour la partie alémanique, nous avons maintenant 19 personnes, pour 15,6 EPT. Il y a 4 personnes qui sont sur 2 sites. La répartition des taux a déjà été faite, comme elle devrait l'être lorsque les cercles scolaires seront séparés. Donc, à ce titre, ça ne nécessitera pas de moyens supplémentaires. Là, on arrive à un chiffre de 0,15 qui est toujours le même.

Dans la dynamique du budget, évidemment que ce sont tous des éléments avec lesquels je viens et pour lesquels j'arrive avec des propositions. Ensuite, c'est la discussion budgétaire classique, y compris celle du plan financier, que mène le Conseil d'Etat, avec les demandes dans toutes les Directions et, au final, une pesée d'intérêts et une décision qui est prise par le Conseil d'Etat et qui vous est soumise sous l'angle du budget qui vous est proposé, comme il le sera cette année bien entendu.

En ce qui concerne la bascule fiscale, je voulais seulement mentionner que celle-ci porte sur un montant de 20 millions, ce qui est un solde net après compensation de ce qui a été repris par le canton et par les communes. C'est tout de même assez massif, toutes les années 20 millions, ça pèse, qu'on le veuille ou non. Moi, je profite de cela non pas pour vous dire que ça empêche le développement, non, j'ai bien entendu vos arguments, je les partage et c'est dans ce sens que je travaille, mais dans le cadre de la répartition des compétences entre le canton et les communes, il est prévu dans la loi que ces dernières mettent à disposition

le secrétariat pour les responsables d'établissements. Ce n'est largement pas encore le cas. Si les communes veulent aider les responsables d'établissements, qu'elles appliquent simplement ce que la loi leur demande et ce pour quoi on les allégées, finalement, avec ces 20 millions, repris toutes les années, par le canton. Donc, il n'y a plus vraiment d'explications pour moi, du côté des communes, que les montants, que le soutien et la mise à disposition d'un secrétariat ne soit pas encore faite, alors que c'est un élément qui a été d'entrée prévu comme tel.

Plusieurs d'entre vous ont exprimé quelques doutes sur le rôle des inspecteurs et inspectrices. C'est une question qui avait été posée à l'époque de l'élaboration de la loi scolaire. On a analysé la situation. Elle est en lien direct avec l'introduction des directeurs, des responsables d'établissements. Avant, si je simplifie, il y avait un inspecteur qui avait hiérarchiquement "sous lui" 100-200 enseignants. Comment voulez-vous qu'il puisse vraiment piloter pédagogiquement? C'est tout simplement impossible. C'est pour ça qu'on a mis cette colonne vertébrale de directeurs d'établissement, qui sont des pédagogues, donc des enseignants. En quelque sorte, ils prennent une part de leur temps de travail pour la conduite de l'école tout en restant des pédagogues, des enseignants et autorité pédagogique. Et eux ont maintenant la conduite, mais ce n'est évidemment plus une centaine, mais pour chaque responsable d'établissement, peut-être une dizaine, peut-être deux dizaines d'enseignants. Ça devient donc possible d'avoir véritablement un rôle de soutien, un rôle d'aide et un rôle de conduite des établissements et, pédagogiquement aussi, face aux enseignants. Le rôle des inspecteurs a changé avec cela. Au lieu d'avoir 200 enseignants directement, eh bien, ils ont maintenant une septantaine de responsables d'établissements. Ils peuvent donc être beaucoup plus en soutien des responsables d'établissements qu'ils ne pouvaient jouer ce rôle-là avant. Ces responsables d'établissements s'appuient sur les inspecteurs, pour quelque problème qu'on puisse imaginer. On a réduit le nombre d'inspecteurs, on a refait les arrondissements d'inspection dans le canton, mais on a maintenu cette structure et ce rôle des inspecteurs, précisément pour l'appui des responsables d'établissements. Je trouve donc que ça serait vraiment une erreur de croire qu'en économisant quelques montants sur des salaires d'inspecteurs, on pourrait augmenter le taux des responsables d'établissements et régler les problèmes. On a vraiment besoin de personnes dans la colonne hiérarchique, directement dans le terrain, en lien avec les différents services de l'enseignement. Ce rôle qui a été prouvé, on a vraiment été vraiment à fond, s'est révélé essentiel dans ce sens.

J'ai pris note évidemment et je partage l'avis que l'égalisation entre les directeurs de CO et d'écoles primaires doit se faire dans un délai plus court - c'est un euphémisme - que 30 ans. Si je prends le chiffre de 30 ans, c'est pour dire que les choses ont progressé avec la difficulté de la profession, avec l'entier du domaine et, peu à peu, elles se sont agrégées, on a complété. Elle ont vécu, évolué, c'est pour ça qu'elles sont devenues ainsi. Mais il y a un effort à faire, sans attendre un tel délai. Pour moi, le délai premier, c'est évidemment celui de cette législature, que je puisse arriver au nombre complet à la fin de celle-ci, de ce dont j'ai besoin pour être à 100 %, dans les moyens de ce que prévoit la loi, je dirais conformément aux dernières exceptions que nous avons données à la constitution des cercles scolaires, ce qui nous porte jusqu'à la fin de l'année 2020. Ensuite, il y aura les autres éléments à mettre évidemment en route.

Les classes de soutien, on n'en a pas tenu compte, parce que ce n'est pas un type de classe. Finalement, ce sont des moyens de soutien aux élèves, puis, par rationalité on les met dans une classe de 5, 6, 7 ou 10 élèves. Mais la remarque est pertinente et c'est aussi un élément sur lequel je reviendrai avec des propositions. Je précise qu'un responsable a un rôle administratif. Il a donc un contrat administratif et, en même temps, un contrat d'enseignant. Il a une double nature. L'un des soucis que l'on avait était précisément que cette double nature n'est pas facile. C'est pour ça qu'on avait, dès le départ, dit: "Plus les cercles seront grands, plus le côté directeur administratif prendra le dessus et facilitera la vie du responsable d'établissement." On a maintenant là une situation un peu moins idéale que ce qu'on avait imaginé, mais c'est quand même avec cela que nous allons travailler. Je précise aussi que le Conseil d'Etat ne m'a jamais, en termes d'enseignants, refusé quelque demande que nous ayons faite. Quand vous regardez les augmentations d'EPT, dans le budget, il y a toujours 2/3 à 3/4 d'enseignants finalement et ces postes-là permettent de suivre au niveau de l'enseignement. Evidemment, pour le domaine administratif, on est dans une pesée des intérêts qui me met en concurrence avec d'autres demandes, d'autres Directions, qui ont toutes leur fondement et leur justification aussi.

Pour ce qui est de PISA, Madame la Députée, la dernière enquête PISA de 2015 a été publiée au niveau international en 2016. Pour ce qui est de la Suisse, les résultats ont été publiés en novembre 2018. Pour la première fois, il n'a pas été fait d'analyses cantonales. PISA est une comparaison internationale, mais un canton peut payer un plus pour recevoir les chiffres du canton. Ce ne sont que les francophones qui ont fait cet effort à travers les dernières décennies, pour avoir ces chiffres. Du côté alémanique, il y a eu 1-4 cantons qui s'y sont parfois associés, mais cela n'a pas permis, évidemment, d'avoir le même effet. Nous ne l'avons plus fait, parce que dans le cadre de l'harmonisation et de la Constitution fédérale et des nécessités en la matière, les cantons doivent mettre maintenant une mesure de l'atteinte de l'harmonisation des compétences fondamentales. Et cet exercice, qui est évidemment un test fait à travers tous les cantons suisses, tous les élèves, nous donne une vue d'ensemble beaucoup plus précise et pertinente sur l'atteinte des objectifs. Donc, ce qu'on avait par le biais de PISA, on l'a maintenant par le biais de l'atteinte des objectifs fondamentaux. C'est le rôle de la CDIP de le faire et, ce matin, à 10 h 00, à Berne, la CDIP présente les deux premières enquêtes qui ont été faites en la matière. Je ne dévoilerai donc pas les

chiffres, mais j'ai prévu un point de presse à midi pour présenter les chiffres fribourgeois, comparativement bien sûr. Ça sera difficile de comparer PISA avec l'enquête suisse, mais on a maintenant un outil, régulièrement, pour comparer les progrès en harmonisation pour l'obtention des objectifs fondamentaux en Suisse, conformément à ce que la Confédération donne. Je vous renvoie donc à ces éléments-là qui vont venir tout soudain.

Je crois avoir fait un tour global des questions et je ne vois pas dans mes papiers avoir oublié quelque chose de fondamental. Je clos mon intervention de cette manière.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Décret 2018-DIAF-31

Approbation de la fusion des communes de Clavaleyres et de Morat

Rapporteur-e:	Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Rapport/message:	12.02.2019 (BGC mai 2019, p. 791)
Préavis de la commission:	03.05.2019 (BGC mai 2019, p. 797)

Entrée en matière

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Wir haben uns heute einmal mehr zur Fusion Murten-Clavaleyres zu äussern. Es geht um die Genehmigung der Fusionsvereinbarung. Bei einer solchen nicht alltäglichen Fusion gibt es zu Recht verschiedene Schritte einzuhalten. Damit wir uns situieren können, beginne ich mit einem ganz kurzen chronologischen Rückblick über die einschlägigen Eckpunkte der Fusion der bernischen Gemeinde Clavaleyres mit der freiburgischen Gemeinde Murten.

Am 28. November 2013 hat die Gemeindeversammlung von Clavaleyres beschlossen, einen interkantonalen Gemeindegemeinschaft anzustreben. Im Jahre 2014 erfolgte dann der gleiche Grundsatzentscheid durch den Generalrat von Murten. Nach einer Absichtserklärung der beiden Kantonsregierungen im Jahre 2016 haben beide Kantone in den Jahren 2017 und 2018 mit je einem Gesetz die erforderlichen Grundlagen geschaffen. Eine aus Mitgliedern der beiden Gemeinden zusammengesetzte Arbeitsgruppe legte 2018 eine Fusionsvereinbarung vor, die von den beiden Gemeinderäten unterzeichnet wurde. Am 23. September 2018 fand in beiden Gemeinden eine Volksabstimmung über die Fusion statt, in Murten mit rund 90 Prozent Zustimmung, in Clavaleyres mit rund 80 Prozent. Wer weiss, die 6 Neinstimmen in Clavaleyres drücken möglicherweise die Trauer über den künftig fehlenden Berner Bären auf dem Autonummernschild aus.

Heute ist erneut der Grosse Rat an der Reihe. Er muss das Dekret über den Zusammenschluss und damit auch die Fusionsvereinbarung der beiden Gemeinden genehmigen. Ein Mitglied der Kommission sagte mit Nachdruck, das vorliegende Dekret sei zwar kurz, die Zustimmung durch den Grossen Rat stelle aber einen wichtigen historischen Schritt dar. Diesem Votum ist zuzustimmen, denn es geht hier ja nicht nur um eine simple Grenzberichtigung zwischen Kantonen oder um eine interkantonale Gemeindefusion, sondern erstens um eine Übernahme eines bewohnten Gebietes eines anderen Kantons, einer ganzen Gemeinde, und gleichzeitig um eine Fusion dieser kurz zuvor noch im anderen Kanton gelegenen Gemeinde mit einer Freiburger Gemeinde. Die letzte Änderung des Freiburger Territoriums fand im Jahre 1807 statt. Damals erhielt eben diese Gemeinde Clavaleyres das Recht, in den Kanton Bern zu wechseln, während sie erst kurz zuvor unter der Ägide von Napoleon dem Kanton Freiburg zugeteilt worden waren.

Vielen Dank dem zuständigen Staatsrat und insbesondere auch seinen Diensten für die grosse Arbeit, die sie bei der Vorbereitung der Fusion geleistet haben und noch weiter leisten werden. Ich danke auch der Kommission für die angenehme Sitzung. Im Übrigen hat die Kommission das Dekret einstimmig angenommen.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Cela a été dit à plusieurs reprises, la fusion de Clavaleyres avec Morat est historique. Si l'on excepte quelques rectifications de frontières de peu d'importance, ce sera la première fois que le canton de Fribourg modifiera son territoire depuis plus de deux siècles, depuis très exactement 1807.

Pour l'anecdote, Clavaleyres était déjà concerné à l'époque, puisque c'était elle, avec Villars-les-Moines, qui a demandé et obtenu d'être finalement bernoise, alors que l'acte de médiation de 1803 la faisait fribourgeoise. Nous marchons donc aujourd'hui sur les pas de Napoléon, c'est dire l'importance historique.

Plaisanterie à part, le dossier qui vous est soumis aujourd'hui est finalement assez classique. Il s'agit en effet de valider la fusion entre deux communes, comme cela se passe pour toute fusion de communes dans notre canton. Il faut par contre bien

comprendre que la fusion de Clavaleyres avec Morat a deux volets de procédure bien distincts: d'une part le changement de territoire cantonal, qui fait l'objet d'un concordat intercantonal que le Grand Conseil devrait traiter lors de sa session de juin, et, de l'autre, la fusion, qui relève essentiellement de la législation fribourgeoise et suit la procédure habituelle. C'est ce volet qui nous occupe aujourd'hui. Nous aurons donc l'occasion de revenir sur les autres aspects relatifs au changement territorial lors de votre prochaine session.

Du point de vue de la fusion, la seule spécificité de ce projet réside dans la date de l'entrée en vigueur. Comme vous l'avez lu, cette date n'est pas mentionnée dans le décret. En effet, la convention de fusion mentionne la date du 1^{er} janvier 2021, mais sous réserve de l'aboutissement de la modification territoriale, qui devra encore être approuvée par le peuple des deux cantons, puis transmis au Conseil fédéral et approuvée par les Chambres fédérales. Cette procédure est donc encore longue. Il est tout à fait possible que cette date soit reportée à 2022.

Pour illustrer encore la complexité particulière de ce dossier, je signale que la commune de Morat mène actuellement un projet de fusion avec les communes de Galmiz et Gempenach, fusion qui devrait se réaliser le 1^{er} janvier 2022. La loi fribourgeoise sur l'accueil de Clavaleyres, que vous avez approuvée l'année dernière, est tout à fait compatible avec un tel cas de figure, mais il nous resterait à déterminer quelques éléments, notamment si des habitants de Clavaleyres doivent voter en 2020 pour la fusion avec Gempenach et Galmiz, alors qu'ils ne seront pas encore citoyens du canton de Fribourg.

Cette remarque nous permet d'insister sur l'excellente collaboration entre nos deux administrations dans la gestion de ce dossier et sur le pragmatisme des solutions trouvées.

Je remercie tout particulièrement le Service des communes, M. Roland Schmid et mon secrétaire général M. Samuel Russier, pour tout le travail réalisé. En effet, ce projet de fusion a nécessité et nécessitera encore des travaux considérables. Quelle énergie pour cinquante habitants, treize vaches et deux chiens, comme le rappelle avec humour à chacune de ses présentations le syndicat de Clavaleyres.

Je vous invite donc à approuver le présent décret tel qu'il vous est proposé.

Aebischer Susanne (*PDC/CVP, LA*). Un kilomètre carré, c'est le territoire dont on parle aujourd'hui. Cette commune a une autoroute qui la traverse, cela veut dire qu'en une demi-minute on la traverse et on ne la perçoit pas, parce que l'on est dans un tunnel.

Clavaleyres a quand même une grande importance au niveau national. Le taux de participation à la votation de la fusion est particulièrement haute. Cela a même battu die EWR-Abstimmung, wo wir eine Stimmbeteiligung von 48 Prozent hatten. Clavaleyres avait un taux de participation de 87%. C'est donc quand même phénoménal. Si on pense à l'acceptation de Morat, qui était à 92%, c'est aussi statistiquement quelque chose d'intéressant.

Ce qui a été fait avant avec rapidité, il suffisait que Napoléon rentre en Suisse et la commune avait changé de canton, aujourd'hui cela s'aligne dans une longue procédure et on franchit aujourd'hui une nouvelle étape pour accorder ce mariage souhaité et ce changement de territoire de Fribourg. On surveille que tout se passe dans l'ordre et dans les normes.

Le groupe démocrate-chrétien soutiendra évidemment à l'unanimité ce décret et entre en matière pour cette fusion entre Clavaleyres et Morat et ainsi aussi le changement de territoire du canton de Fribourg.

Chassot Claude (*VCG/MLG, SC*). C'est avec un langage quelque peu imagé que j'aborderai ce sujet relativement sympathique.

Le vent des fusions souffle déjà depuis de nombreuses années dans le canton, avec plus ou moins de succès.

Dans la Broye, la cité à la rose a agrandi son territoire par cette stratégie. On y voit même l'inclusion de l'enclave de Surpierre et de son golfe, où les Staviacois émulent de la petite balle.

Le taureau de Bulle broute maintenant dans les vertes prairies de La Tour et constitue une agglomération du sud du canton de plus de 20 000 habitants et des soucis d'urbanisation qui vont avec.

La commune du Gibloux sort des limbes et cherche sa voie, elle qui est au centre géographique de notre canton.

Tout dernièrement, le district de la Singine a vu le mariage de Tavel, Alterswil et Saint-Antoine pour former une belle entité politique de plus de 7500 habitants selon mes informations. Alors que ce district, pour une superficie et une population conséquente, montrait déjà l'exemple depuis longtemps en matière d'efficacité au niveau de la grandeur de ses communes.

Lors de la mise en place de la loi sur les fusions, les plus malins ont bénéficié d'une manne cantonale très généreuse. La donne a rapidement été modifiée par la suite en appliquant des critères financiers plus sélectifs. Force est cependant de constater que, et pour des raisons qui leur sont propres, notre canton dénombre encore quelques communes où il fait bien vivre, Grangettes, le Châtelard, Prévondavaux. Deux ou trois fois par année, les citoyennes et citoyens ont droit à la parole pour dire ce qu'ils pensent faire du peu de marge d'autonomie financière qu'il leur reste. Va-t-on changer la pompe à feu? On ne sait pas.

Pour ce qui nous concerne aujourd'hui, la quantité impressionnante des démarches administratives qui accompagnent le transfert, l'accueil de la commune bernoise de Clavaleyres dans notre honorable canton, démontre en tout cas pour le citoyen lambda que dans notre pays on règle des situations paraissant au départ relativement simples par le biais d'une quantité invraisemblable de décisions juridiques de plus en plus sophistiquées, pour le plus grand bonheur de nos juristes.

Ceci étant dit, notre groupe parlementaire Vert Centre Gauche accepte avec enthousiasme le décret qui nous est soumis et souhaite la bienvenue aux habitants de ce paisible village, dans le giron du chef-lieu lacois.

Bürgisser Nicolas (PLR/FDP, SE). Die Freisinnig-demokratische Fraktion heisst Clavaleyres als neuen Partner in der neuen, grossen Gemeinde Murten einstimmig und herzlich willkommen. Nach dem beschlossenen Kantonswechsel von Bern nach Freiburg vor gut einem Jahr geben wir den gut 50 Bürgerinnen und Bürgern eine neue Heimat. Clavaleyres steht jetzt nicht mehr abseits, sondern wird jetzt voll integriert. In diesem Sinne heissen wir Clavaleyres in seiner neuen Gemeinde herzlich willkommen.

Übrigens: Der letzte Territorialwechsel des Kantons Freiburg war zwischen Bösinggen und Laupen. Dort wurden die Grenzen vor ein paar Jahren auch bereinigt, und auch das ging schmerzlos über die Bühne.

Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei wird das Dekret einstimmig unterstützen. Die Fusionsvereinbarung zwischen den Gemeinden Clavaleyres und Murten enthält die bilateralen Abmachungen zwischen den beiden Gemeinden - ein weiterer Schritt vor den kantonalen Abstimmungen für die fraktionsübergreifende Fusion, die den Kanton Freiburg um 100 Hektaren grösser werden lässt.

Der Herr Staatsrat und Direktor des Landwirtschaftsdepartements aber auch der Herr Direktor des Raumplanungsamtes sowie wie wir alle können an der Aufstockung der freiburgischen Fruchtfolgeflächen Freude haben.

Bischof Simon (PS/SP, GL). Ich war Mitglied der ordentlichen Kommission. Der Wechsel von Clavaleyres in den Kanton Freiburg und die Fusion mit Murten wird eine Reihe von Herausforderungen lösen. Es war interessant, in der Kommission zu erfahren, welche ähnlichen Fragen sich anderswo an der Kantonsgrenze immer wieder stellen. Dass die politischen Grenzen nicht immer mit den funktionierenden Stellen - wie man das nennen könnte - übereinstimmen, ist und bleibt eine Herausforderung. Vielleicht dauert es somit nicht wieder über 200 Jahre bis zur nächsten grösseren Änderung des Kantonsgebiets.

Clavaleyres était fribourgeoise à une époque avant de devenir bernoise. On peut donc considérer ce changement comme un juste retour des choses.

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Ich möchte allen, die interveniert haben, herzlich danken für die wohlwollenden Voten. Ich glaube, die Fusion geht weiter auf einem positiven Weg. Ich habe sonst eigentlich nichts mehr zu sagen, es wurden keine Fragen gestellt. So können wir vermutlich direkt zur Lesung der Artikel schreiten.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie tous les intervenants pour leur soutien unanime, ainsi que M^{me} la Rapporteuse.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

Art. 1

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). In Artikel 1 geht es um die Genehmigung der Fusionsvereinbarungen der beiden Gemeinden, die wir in der Kommission nicht im Detail behandelt haben, weil es, wie Ueli Johner auch gesagt hat, um eine Sache der beiden Gemeinden geht und es dem Grossen Rat nur, aber immerhin, obliegt, sie zu genehmigen. Das Inkrafttreten ist auf den 1. Januar 2021 geplant.

Vielleicht noch ein paar statistische Zahlen. Nicolas Bürgisser hat von der grossen Gemeinde Murten gesprochen. Das hat mir gut getan. Realistisch gesehen sieht es folgendermassen aus: Gestern hatte Clavaleyres 50 Einwohner - in der Botschaft stand noch 46, in der Zwischenzeit ist ein Kind zur Welt gekommen und es gab noch andere Änderungen -, Murten hatte 8275 Einwohner, so wird die Anzahl der Einwohnerinnen und Einwohner auf 8325 steigen.

Der Name Clavaleyres könnte darauf schliessen lassen, dass der Prozentsatz der Französischsprachigen in der Gemeinde Murten mit der Fusion erhöht wird. Dies ist jedoch nicht der Fall, denn Französisch ist nur der Name der Gemeinde. Dennoch wird Murten die Zweisprachigkeit weiter pflegen und die neuen Einwohnerinnen und Einwohner werden davon nur profitieren können.

> Adopté.

Art. 2

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Artikel 2 bezeichnet den Namen der neuen Gemeinde, der Murten oder Morat lautet. Clavaleyres wird ein Ortsteil der Gemeinde Murten werden.

> Adopté.

Art. 3

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). In der Fusionsvereinbarung wie auch im Gesetz vom 23. März 2018 über die Aufnahme von Clavaleyres sind die Auswirkungen des Zusammenschlusses geregelt.

> Adopté.

Art. 4

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Das Inkrafttreten der Fusion ist auf den 1. Januar 2021 geplant und wird in der Fusionsvereinbarung so genannt. Dieser Termin hängt jedoch vom Inkrafttreten des Gebietsänderungskonkordats zwischen den Kantonen Bern und Freiburg ab und insbesondere auch von dessen Genehmigung durch die Eidgenossenschaft. Wir als Kanton haben jedoch wenig Einfluss auf den Terminplan des eidgenössischen Parlaments und können die Behandlung unseres Geschäfts höchstens vielleicht mit einer Charmeoffensive beeinflussen.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je confirme les propos de M^{me} la Rapporteuse.

> Adopté.

Art. 5

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Der Kanton Freiburg verfügt über eine gesetzliche Grundlage für eine Finanzhilfe, 200 Franken pro Einwohner. Murten hat diesen Beitrag für seine Einwohnerinnen und Einwohner bereits bei früheren Fusionen bezogen.

Zu erwähnen ist noch, dass mit der Aufnahme von Clavaleyres die Fruchtfolgefläche im Kanton Freiburg erhöht wird, was für den Kanton in verschiedener Hinsicht von Vorteil sein dürfte.

> Adopté.

Art. 6

> Adopté.

Titre et considérants

> Adoptés.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 84 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté Oui: Total 84

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Kubski Grégoire

(GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirhana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP).

Rapport 2019-CE-43

Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données (2018)

Rapporteur-e:	Chardonnens Jean-Daniel (<i>UDC/SVP, BR</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier , Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Préavis de la commission:	08.05.2019 (<i>BGC mai 2019, p. 799</i>)
Remarque:	Ce rapport fait l'objet d'un fascicule séparé.

Discussion

Chardonnens Jean-Daniel (*UDC/SVP, BR*). La commission a siégé le 8 mai dernier et a étudié avec intérêt les rapports de l'Autorité de la transparence et de la protection des données, ainsi que de la médiation cantonale.

Les deux rapports ont été traités séparément, avec la récusation des personnes qui n'avaient pas de lien direct avec l'objet des discussions.

Les deux autorités ne sont pas directement rattachées à la Direction des institutions mais à la Chancellerie de l'Etat. Elles sont ainsi indépendantes. Toutes deux ont un problème commun, puisqu'elles sont en manque de ressources. Sur ce sujet, je laisserais M. le Commissaire nous informer de la suite qui sera faite à cette problématique.

De ce premier rapport qui nous intéresse maintenant, celui de l'Autorité, de la transparence et de la protection des données, une pesée d'intérêts est nécessaire, sachant que la limite n'est pas toujours évidente entre la transparence et la protection des données. Elle se trouve aujourd'hui confrontée à des exigences de plus en plus importantes en matière de protection des données, surtout au regard de la digitalisation.

En 2018, cette commission a tenu neuf séances ordinaires. Le président a consacré près de 150 heures à cette mission: suivi des dossiers, coordination avec les préposées, accompagnement du changement de préposée. Les communes recourent de plus en plus au service de ces deux autorités pour l'élaboration de règlements communaux. Certaines communes ont notamment introduit des règles sur l'utilisation de la vidéo-surveillance ou des drones. Il en va de même de la part des services de l'Etat, ainsi que de nombreux situations particulières, privées ou pas.

Les membres de la commission ont abondamment commenté les différents exemples qui sont cités dans le rapport que vous avez pu lire. Ils ont ainsi pu avoir les réponses qu'ils attendaient de la part de M. Laurent Schneuwly, président de la commission, Martine Stoffel, préposée à la transparence, Alice Reichmuth Pfammatter, préposée à la protection des données. Par ailleurs, cette séance de commission représentait une première pour M^{me} Stoffel et une dernière pour M^{me} Reichmuth Pfammatter. Je les remercie sincèrement pour leurs explications en complément de leurs rapports, qui sont pour le moins complets.

La commission prend acte de ce rapport et invite le Grand Conseil à en faire autant.

Badoud Antoinette (*PLR/FDP, GR*). Le groupe libéral-radical a pris connaissance du rapport de l'Autorité de la protection des données et de la transparence et remercie cette autorité pour son rapport circonstancié.

En tant que membre de la commission, j'ai beaucoup apprécié les explications données par M^{me} Reichmuth Pfammatter, préposée à la protection des données. Elle a notamment relevé le manque de ressources pour assumer les tâches toujours plus complexes que sont la digitalisation, avec des projets de grande envergure qui traitent des affaires sensibles et un nombre croissant des dossiers, notamment ceux liés à l'informatique, qui génèrent aussi une charge de travail importante. A ce titre,

elle a d'ailleurs rappelé qu'il manque un spécialiste de la sécurité informatique. La révision de la loi sur la protection des données occasionne aussi une charge non négligeable à cette autorité.

Quant au projet d'externalisation pour stocker les données dans les nuages informatiques, sujet d'une grande actualité, ceci constitue vraiment une priorité pour cette autorité. Elle nous a mis en garde contre les risques liés à l'externalisation, qui est effectivement un grand souci pour l'Autorité, qui demande avec insistance de développer des outils aux niveaux national et intercantonal, mais au moins en Europe. L'enjeu ne porte pas seulement sur le stockage des données mais également sur des outils informatiques utilisés. A ce titre, nous devons faire preuve de vigilance, car si l'on se dirige vers la digitalisation 4.0, il existe aussi des *hackers* 4.0. Le danger ne doit pas être sous-estimé. Chaque jour, de nouvelles failles sont découvertes, failles qui remplissent aussi l'actualité, attendent le recul nécessaire pour partir tête baissée dans le *cloud*.

Je remercie enfin l'Autorité pour son rapport présenté pour la dernière par M^{me} Reichmuth Pfammatter qui va prendre sa retraite, retraite que nous lui souhaitons belle et sereine.

Le rapport sur la transparence a été présenté par la nouvelle préposée, M^{me} Martine Stoffel, qui a remplacé M^{me} Zunzer, qui doit essentiellement se prononcer sur les droits d'accès aux documents. Elle a fait remarquer que ce n'est qu'exceptionnellement qu'une autorité peut en différer l'exercice, ou le refuser totalement ou partiellement.

Il a été relevé en conclusion que si des députés souhaitent élargir les compétences de l'Autorité de la protection des données et de la transparence, il appartient au parlement d'initier les modifications légales inhérentes, ou d'y veiller lors de la prochaine révision de la loi.

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec intérêt du rapport de l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données. Nous soulignons le travail important et conséquent effectué par cette autorité et par les préposées concernées.

A la lecture des rapports, nous sommes cependant d'avis que parfois certaines recommandations ou décisions vont trop loin. A titre d'exemple, nous pouvons citer l'exemple donné en page 24 par rapport à la protection des données et à l'aide sociale. L'Autorité cantonale a conclu que toute transmission d'informations par le service social est exclue, excepté à la seule commission sociale. De ce fait, le conseil communal, qui doit donner des préavis ou rendre des décisions, n'a pas toutes les informations en main à cause de la protection des données.

Cependant, le principe de subsidiarité veut selon nous que le conseil communal, qui doit connaître ses concitoyens, puisse avoir toutes les informations en main pour se prononcer. Le fait qu'il s'agisse d'informations sensibles n'y change rien puisque les membres de l'exécutif sont soumis au secret de fonction, qu'ils doivent bien évidemment respecter.

Ainsi, et sous couvert de la protection des données, nous sommes d'avis que parfois des solutions aberrantes sont mises en œuvre et sont contraires au but et à l'esprit des dispositions légales.

Avec ces remarques, notre groupe prend acte de ce rapport.

Hayoz Madeleine (*PDC/CVP, LA*). Le groupe démocrate-chrétien a parcouru avec intérêt le contenu du rapport de l'Autorité de la transparence et de la protection des données et la remercie pour les informations en rapport avec son activité.

Nous trouvons regrettable, ainsi que mon collègue UDC, que les conseils communaux n'aient pas accès aux fichiers des personnes bénéficiaires de l'aide sociale et de l'assurance chômage. Les conseillers communaux sont des personnes assermentées. Il faut à chaque fois faire une demande à la protection des données et de la transparence pour avoir accès à ces données. N'y aurait-il pas possibilité de changer ce point de la loi?

Avec ces remarques, le groupe démocrate-chrétien prend acte de ce rapport.

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). Mes liens d'intérêts: j'étais membre de la commission et je suis également membre du comité d'initiative pour la transparence dans le financement de la vie politique.

Nous remercions les préposées à la protection des données et à la transparence pour leurs rapports tout à fait complets.

Nous émettons cependant deux remarques, plutôt deux souhaits.

Le premier est lié à la sensibilisation. Il y a encore trop d'administrés qui n'ont pas connaissance que la transparence est désormais le principe et que le secret est l'exception. Peut-être pas autant que le préposé valaisan de la protection des données Sébastien Fanti le fait, mais une certaine médiatisation serait tout à fait adéquate et opportune dans la mesure où beaucoup de gens encore ignorent l'importance de ces principes.

Le deuxième est lié à l'initiative de la jeunesse socialiste, qui a été acceptée en mars 2018, sur la transparence du financement de la vie politique. Il nous semble problématique et même inquiétant que la commission n'ait pas encore été consultée à ce

sujet. Je m'inquiète que le Conseil d'Etat traîne les pieds pour adapter et adopter une mise en œuvre concrète, alors que le vote était clair et il y a de cela plus d'une année.

Mäder-Brühlhart Bernadette (*VCG/MLG, SE*). Die Fraktion Mitte Links Grün nahm mit Interesse Kenntnis vom Bericht der kantonalen Behörde für Öffentlichkeit und Datenschutz. Dabei konnten wir feststellen, dass die Aufgaben dieser Behörde extrem vielfältig sind und ihre Arbeitsintensität entsprechend hoch ist. Wie in zahlreichen anderen Bereichen fehlt es auch hier an Ressourcen. Leider sitzt unser Finanzchef heute nicht hier.

Bereits bei der Vorstellung des letztjährigen Berichts wies der Berichterstatter auf das Fehlen eines Informatik-Sicherheitspezialisten hin. Er sagte damals: "Il manque cruellement un spécialiste en matière de sécurité informatique." Im vergangenen Jahr wurde zwar kein solcher angestellt, aber immerhin wurden in Zusammenhang mit der Digitalisation ein Informatiker und ein Jurist zu je 50 Prozent angestellt, befristet auf 3 Jahre. Ob damit der Bereich der Informationssicherheit abgedeckt ist, wäre noch genau zu beobachten.

Mit diesen Bemerkungen bedankt sich die Fraktion Mitte Links Grün für den ausführlichen und interessanten Bericht.

Berset Solange (*PS/SP, SC*). Ce rapport d'activité sur la transparence et la protection des données donne beaucoup d'informations et montre le travail important effectué par les responsables. Que toutes les personnes engagées et en charge soient remerciées pour leur engagement.

J'é mets un vœu. Je souhaiterais que dans l'appréciation des cas une évaluation plus pragmatique fasse quelque fois partie des prises de position, surtout lorsque cela concerne une autre autorité publique. Pour un citoyen qui demande des documents dans le cadre du travail du conseil communal, je pense qu'il serait judicieux, avant de pouvoir discuter, d'attendre que le dossier soit clos.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie le rapporteur pour son introduction et je rappelle que l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données (ATPRD) est attachée à la Chancellerie, qui est représentée dans les tribunes par M. le Vice-chancelier, que je remercie.

La protection des données est un sujet de plus en plus sensible. A l'heure où bon nombre d'entre nous fournissons, parfois sans même s'en rendre compte, nos propres données à des entreprises privées et que les plus grandes fortunes du monde se sont bâties sur l'exploitation de ces données, l'Etat se doit d'assurer leur protection. A ce titre et par rapport à la remarque de la députée Badoud, j'aimerais dire que s'il est vrai que nous devons être vigilants, ne nous devons pas non plus être trop timides. La révolution 4.0 est en route et nous ne devons pas avancer tête baissée mais tête réfléchie, mais en tout cas un stop dans cette avancée avec un risque zéro ne serait pas responsable non plus.

L'équilibre n'est pas toujours simple entre efficacité à court terme, qui veut que tout soit accessible immédiatement, que tout communique sans obstacle, et la nécessité de prévenir les abus et de protéger ce qui reste encore de la sphère privée. La transparence est elle aussi face à un équilibre instable. Il est essentiel dans un Etat démocratique de garantir une information précise et honnête sur l'activité des agents de l'Etat élus ou fonctionnaires. Il faut aussi que l'Etat puisse consacrer l'essentiel de son temps à l'action ou au service de la population plutôt qu'à des justifications et à des explications de textes.

J'aimerais remercier nos deux préposées, M^{me} Martine Stoffel, qui a succédé en septembre à M^{me} Zunzer Raemy à la fonction de préposée à la transparence. Merci également à la commission pour tout le travail réalisé.

Par rapport aux remarques, notamment concernant les ressources, elles ont été entendues par le Conseil d'Etat, qui les examinera dans le cadre de l'élaboration des prochains budgets et du plan financier. Différentes solutions sont en cours d'étude par la Chancellerie d'Etat, à laquelle la médiation cantonale administrative est également attachée.

A titre personnel, je remarque que le flot de demandes en ressources est continu au Grand Conseil et que le Conseil d'Etat devra faire des priorités. Il ne pourra pas répondre à toutes les demandes qui arrivent en permanence.

Par rapport aux interventions de M. Kolly, M^{me} Hayoz et M^{me} Badoud par rapport à une interprétation trop rigoriste de la protection des données, j'ai envie de leur donner raison sur le fond. Sur la forme, la commission et les préposées n'ont pas d'autre choix que d'appliquer la loi. Je pense qu'il y a ici peut-être un besoin de modifier cette loi.

Quant à la remarque de M. Kubski, qui prétend que le Conseil d'Etat traîne les pieds, je vous rassure, le groupe de travail a été réuni. Il a non seulement traité de la chose, mais il a validé le message et le projet de loi. On a effectivement pris le temps de travailler pour y arriver, mais on y travaille très efficacement.

Quant à la médiatisation de la transparence, j'ai envie de dire que malheureusement la transparence est très médiatisée en Suisse, particulièrement dans d'autres cantons. Ce n'est pas toujours une image positive. Je crois qu'on est tous conscient qu'il y a une nécessité de transparence sur de nombreux objets.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Rapport 2019-CE-33 Médiation cantonale administrative (Med) (2018)

Rapporteur-e: **Chardonnens Jean-Daniel** (*UDC/SVP, BR*)
Représentant-e du gouvernement: **Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts**
Préavis de la commission: **08.05.2019** (*BGC mai 2019, p. 798*)
Remarque: **Ce rapport fait l'objet d'un fascicule séparé.**

Discussion

Chardonnens Jean-Daniel (*UDC/SVP, BR*). La médiation cantonale administrative permet d'apaiser beaucoup de situations, mais elle peut aussi être source de conflits, comme le démontre le cas qui oppose une direction de l'Etat à une institution et où le médiateur a demandé un avis de droit.

Force est de constater qu'après deux ans d'activité il reste encore des réglages à faire. Il y a une ambivalence entre la retenue que le médiateur cantonal pourrait avoir et un rôle plus actif. L'article 17 de la loi laisse au médiateur une large marge d'appréciation.

Je remercie M. Vallat, médiateur cantonal démissionnaire, pour son rapport. Je remercie également M. le Conseiller d'Etat Didier Castella, commissaire du gouvernement, pour les précisions qu'il nous a apportées lors de nos discussions.

La commission prend acte de ce rapport et invite le Grand Conseil à en faire autant.

Pour terminer, merci encore à M. le Secrétaire général adjoint, M. Reto Schmid, pour la tenue impeccable du PV.

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Notre groupe a pris connaissance avec intérêt du rapport sur la médiation administrative. Le contenu de ce rapport, en particulier lorsqu'il évoque des conflits ouverts avec le Conseil d'Etat, nous a cependant laissé perplexe, qui plus est lorsque nous avons appris la démission du médiateur cantonal, malheureusement trop tard peut-être pour tenter une médiation entre le médiateur cantonal et le Conseil d'Etat.

J'avais en 2015 le désir de présider la commission parlementaire qui avait élaboré la nouvelle loi sur la médiation administrative. Les débats avaient été intenses afin de définir le modèle de médiateur à mettre en place dans notre canton. Finalement, une majorité de la commission, suivie par le Grand Conseil, avait préféré un médiateur *light* sur le modèle vaudois plutôt qu'un ombudsman de type alémanique, qui aurait eu des pouvoirs très élargis. Cependant, et malgré cette décision claire du Grand Conseil, il y a lieu de constater que le médiateur cantonal a interprété sa fonction d'une manière plus large et étendue que celle mise en œuvre par la loi cantonale, en tout cas dans son esprit.

Le cas numéro 5 mentionné dans le rapport est donc un exemple patent des crispations qui découlent de ce choix. Il y a lieu dans le cadre de la succession du médiateur cantonal de clarifier dès le départ le rôle du médiateur, qu'il ne peut pas et ne doit pas imposer une médiation à l'Etat si l'Etat n'en veut pas.

Cependant, le Parlement doit aussi faire son *mea culpa*. Je comprends les difficultés qu'a eu le médiateur cantonal à effectuer sa tâche. Le rôle de médiateur avec l'administration cantonale importante que l'on connaît est un rôle qui ne peut être une activité accessoire. Dans ce cadre-là et en engageant un médiateur à un poste réduit de 20%, ce qui est arrivé était inévitable. Je comprends par conséquent les critiques du médiateur cantonal par rapport à son taux d'activité et aux moyens qui lui ont été donnés. Dans le cadre de ces réflexions, il y a lieu de savoir ce que l'on veut. Si l'on ne veut pas de médiateur cantonal, il ne faut pas créer un poste juste pour se donner bonne conscience. Il faut avoir le courage de dire que l'institution d'un médiateur cantonal n'est pas nécessaire, que c'était une erreur, et de proposer par votation populaire l'abrogation de l'article 119 de la Constitution cantonale. Dans le cas contraire, il faut être cohérent et doter ce poste suffisamment, en octroyant d'une part un taux d'activité suffisant au médiateur cantonal, 80 ou 100%, et d'autre part des moyens administratifs annexes suffisants, comme un secrétariat. Ne rien faire ne fera que reporter le problème, et nous nous retrouverons dans la même situation dans deux ou trois ans.

Hayoz Madeleine (*PDC/CVP, LA*). Le groupe démocrate-chrétien a parcouru avec intérêt le contenu du rapport de l'Autorité sur la médiation cantonale administrative et remercie l'Autorité pour les informations en rapport avec son activité.

Comment se fait-il que le médiateur cantonal s'occupe d'un conflit entre un particulier et un ramoneur? La médiation de proximité existe. C'est le préfet ou la préfecture. Il est vrai que le médiateur cantonal, en qualité d'autorité indépendante et

conformément à la LMed, décide s'il examine l'affaire ou pas. Sur ce point, la loi devrait être plus claire et préciser les limites de la fonction du médiateur, car la médiation de proximité a bien fonctionné jusque-là.

Il ressort encore de ce rapport que le temps de travail du médiateur est trop faible pour permettre une bonne efficacité. Ce point doit être amélioré de suite.

Le groupe démocrate-chrétien prend acte de ce rapport.

Mäder-Brühlhart Bernadette (*VCG/MLG, SE*). Die Fraktion Mitte Links Grün hat auch diesen Bericht mit Interesse zur Kenntnis genommen. Zwei Punkte sind uns dabei aufgefallen.

Der Mediator war für mehr als die Hälfte der Anfragen gar nicht zuständig. Dies ist bestimmt auf den Umstand zurückzuführen, dass die kantonale Ombudsstelle in der breiten Öffentlichkeit noch weitgehend unbekannt ist. Schade für all die Ressourcen, die nur für die Abklärung der Zuständigkeit verbraucht wurden. Es würde unseres Erachtens deshalb Sinn machen, die Ombudsstelle vor allem in den Gemeinden bekannter zu machen. Nach zwei Jahren Einsatzes sind immer noch Kinderkrankheiten vorhanden, was an sich normal ist. Es wurde unter anderem festgestellt, wie schon mehrmals erwähnt wurde, dass die aktuellen 20 Stellenprozent des Mediators bei Weitem nicht genügen, um diese Aufgaben zielgerecht zu erfüllen.

Ein zentrales Element eines Mediators bildet seine Unabhängigkeit. Die Fraktion Mitte Links Grün weist darauf hin, dass diese dringend gewährleistet bleiben muss.

Mit diesen Bemerkungen dankt die Fraktion Mitte Links Grün für den detaillierten Bericht.

Berset Solange (*PS/SP, SC*). Le groupe socialiste a pris connaissance du rapport sur la médiation cantonale administrative avec grand intérêt.

Il faut relever que la tâche du médiateur est complexe ou qu'elle peut devenir très complexe.

Ces deux premières années de médiation n'ont pas été faciles pour un profane ou un non-juriste. Cependant, le médiateur aurait pu trouver l'interprétation conforme de la loi dans les Bulletins du Grand Conseil lorsque celle-ci a été édictée. Il aurait pu également chercher des renseignements auprès du Service de législation de notre canton, qui est toujours à disposition pour donner des informations ou des avis de droit, en lieu et place d'aller chercher un avis de droit ou des renseignements dans un canton voisin, qui n'a pas les mêmes règles de fonctionnement qu'à Fribourg.

Le poste de médiateur étant à repourvoir, le groupe socialiste demande au commissaire du gouvernement de préparer un cahier des charges précis sur la base des discussions qui ont eu lieu au Grand Conseil pour que le/la prochain/prochaine médiateur/médiatrice puisse effectuer sa tâche en toute connaissance de cause. Il faudra aussi s'assurer que la nouvelle personne ait bien compris cette tâche, et surtout prenne conscience des limites que celle-ci a également. Le rôle de la médiation est quand même d'être à l'écoute et surtout de tenter de résoudre les conflits et non pas d'en créer.

Je termine en proposant au commissaire du gouvernement de bien vouloir étudier le 20% mis à disposition, parce qu'il sera certainement nécessaire de donner un petit plus de ressources pour que cette tâche soit remplie à satisfaction des Fribourgeoises et Fribourgeois.

Avec ces remarques, le groupe socialiste prend acte de ce rapport.

Badoud Antoinette (*PLR/FDP, GR*). Le groupe libéral-radical prendra acte de ce rapport.

Comme beaucoup de choses ont été dites, je ne vais pas les répéter et ainsi vous faire économiser du temps.

Je remercie M. Vallat pour l'énorme travail qu'il a déjà effectué.

Chardonnens Jean-Daniel (*UDC/SVP, BR*). Je constate beaucoup de remarques sur le rôle du médiateur et les ressources mises à sa disposition. Je laisse M. le Commissaire répondre.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je tiens tout d'abord à préciser que, comme pour l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données, la médiation cantonale est rattachée à la Chancellerie, qui est représentée par son vice-chancelier.

Merci à M. le Rapporteur pour son introduction.

Comme cela avait déjà été révélé lors du premier exercice de l'année passée, l'activité déployée montre l'importance de la médiation administrative et l'ampleur de la tâche pour cette nouvelle fonction introduite par la Constitution cantonale de 2004.

On peut naturellement voir le verre à moitié vide et s'inquiéter de constater le nombre de conflits qui opposent certaines personnes à notre administration. On peut aussi voir le verre à moitié plein, et c'est mon cas, en relevant que la médiation

administrative permet d'apaiser la plupart des situations. La médiation est donc un élément important, qui renforce la proximité entre l'Etat et la population. Naturellement, cette fonction a un prix, et comme vous avez pu le lire, le premier médiateur cantonal, M. Vallat, estime que les ressources à disposition sont insuffisantes. Ces paroles ont été reprises par la plupart des intervenants. Le flot continu de demandes de ressources continue. Je vous demande d'être cohérent au moment des budgets.

Vous le savez certainement, la médiation administrative est un organe totalement indépendant. Le Conseil d'Etat se doit donc de transmettre au Grand Conseil le rapport tel que proposé par le médiateur cantonal. Je précise bien sûr que les directions de l'Etat ont lu avec attention ce rapport et, dans leurs domaines de compétence, ont pris note des remarques et recommandations qui y figuraient.

J'ai eu l'occasion de revenir sur tel ou tel élément du rapport de la commission parlementaire pour apporter quelques précisions. J'y reviendra quelque peu.

Après deux ans d'activité, il est normal qu'il y ait encore des réglages fins à faire dans la fonction de la médiation administrative, y compris du côté de l'administration elle-même, pour ce qui est de ce service nouveau pour l'administration. Je me réjouis néanmoins de constater que ces réglages n'ont pas empêché le médiateur d'aboutir à de nombreux accords entre les partis, ou de fournir les renseignements utiles pour répondre aux personnes concernées.

Par rapport aux inquiétudes qui ont été émises pour le rôle, la fonction et la compétence de ce médiateur, je dois avouer très honnêtement qu'on peut en faire différentes interprétations, le flou étant de circonstance dans la loi. Je pense qu'il y a effectivement des clarifications qui seront nécessaires avant l'engagement du prochain médiateur.

Je tiens enfin à remercier vivement M. Vallat pour le travail réalisé durant ces deux années. La tâche est en soi complexe, et encore plus lorsqu'elle est nouvelle et qu'il faut faire sa place et expliquer la nature de la médiation administrative. Dans une société de plus en plus marquée par la culture du conflit et de la concurrence, réussir à imposer l'idée d'un règlement satisfaisant toutes les parties, sans vainqueur ni vaincu, n'est pas tâche aisée. Merci, M. Vallat.

Nous avons malheureusement le regret d'apprendre la démission de M. Vallat pour manque de disponibilité pour la fin de l'année. En effet, M. Vallat estime que ce 20% ne lui permet pas de s'engager suffisamment d'une part, et d'autre part ses activités annexes ne lui laissent pas la possibilité de s'investir davantage. C'est donc pour cette unique raison qu'il démissionne. Je lui souhaite un plein succès pour ses très nombreux engagements et le remercie pour ces trois années au service de l'Etat.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Clôture de la session

- La séance est levée à 11 h 28.

Le Président:

Roland MESOT

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*

Attribution des affaires aux commissions parlementaires / Zuweisung der Geschäfte an die parlamentarischen Kommissionen

Séance du Bureau du 23 mai 2019 Bürositzung vom 23. Mai 2019

Signature / Signatur Genre / Typ	Affaire Geschäft	Commission / Kommission Présidence / Präsidium	Membres Mitglieder
2018-DIAF-35	Loi – Adhésion au concordat sur la modification territoriale résultant du transfert de la commune municipale bernoise de Clavaleyres au canton de Fribourg <i>Gesetz – Beitritt zum Gebietsänderungskonkordat über den Wechsel der bernischen Einwohnergemeinde Clavaleyres zum Kanton Freiburg</i>	CAE / KAA Bourguet Gabrielle Présidente <i>Präsidentin</i> Hänni-Fischer Bernadette Vice-présidente <i>Vizepräsidentin</i>	Bonny David Brügger Adrian Bürdel Daniel Chevalley Michel Collaud Romain Flechtner Olivier Ganioz Xavier Gapany Johanna Hayoz Madeleine Mutter Christa Pasquier Nicolas Schuway Roger Schwander Susanne
2018-DEE-6	Loi – Modification de la loi sur l'énergie <i>Gesetz – Änderung des Energiegesetzes</i>	CO-2019-008 / OK-2019-008 Collomb Eric Président <i>Präsident</i>	Ballmer Mirjam Bapst Markus Bertschi Jean Bonny David Bürdel Daniel Chardonnens Jean-Daniel de Weck Antoinette Flechtner Olivier Vonlanthen Rudolf Wickramasingam Kirthana

Signature / Signatur Genre / Typ	Affaire Geschäft	Commission / Kommission Présidence / Präsidium	Membres Mitglieder
2017-DEE-60	Loi – Politique foncière active (LPFA) <i>Gesetz – Aktive Bodenpolitik (ABPG)</i>	CO-2019-009 / OK-2019-009 Peiry Stéphane Président <i>Präsident</i>	Berset Solange Collomb Eric Gobet Nadine Jakob Christine Kolly Gabriel Kubski Grégoire Marmier Bruno Piller Benoît Rauber Thomas Schoenenweid André
2019-DSAS-26	Loi – Modification de la loi sur l'enfance et la jeunesse <i>Gesetz – Änderung des Jugendgesetzes</i>	CO-2019-010 / OK-2019-010 Rodriguez Rose-Marie Présidente <i>Präsidentin</i>	Aebischer Eliane Aebischer Susanne Defferrard Francine Fagherazzi Martine Kolly Nicolas Mäder-Brülhart Bernadette Meyer Loetscher Anne Savary-Moser Nadia Schwander Susanne Thalmann-Bolz Katharina
2019-GC-72	Rapport – Décharge de la Pila: de vraies options destinées au Grand Conseil pour décision - SUITE DONNEE <i>Bericht – Deponie La Pila: Auswahlmöglichkeit für den Grossen Rat - FOLGE GELEISTET</i>	CO-2019-007 / OK-2019-007 Moussa Elias Président <i>Präsident</i>	Aebischer Susanne de Weck Antoinette Fagherazzi Martine Johner-Etter Ueli Mutter Christa Repond Nicolas Schläfli Ruedi Sudan Stéphane Vonlanthen Rudolf Zamofing Dominique

Signature / Signatur Genre / Typ	Affaire Geschäft	Commission / Kommission Présidence / Präsidium	Membres Mitglieder
2019-GC-73	Rapport – Dysfonctionnements au sein du collège des scrutateurs et ouverture d'une enquête <i>Bericht – Pannen bei den Stimmzählern und Eröffnung einer Untersuchung</i>	CO-2019-006 / <i>OK-2019-006</i> Dafflon Hubert Président <i>Präsident</i>	Collaud Romain Kolly Nicolas Krattinger-Jutzet Ursula Mauron Pierre Morel Bertrand Rey Benoît Waeber Emanuel Wicht Jean-Daniel

BR / <i>BR</i>	Bureau du Grand Conseil / <i>Büro des Grossen Rates</i>
CO-... / <i>OK-...</i>	Commission ordinaire / <i>Ordentliche Kommission</i>
CAE / <i>KAA</i>	Commission des affaires extérieures / <i>Kommission für auswärtige Angelegenheiten</i>
CFG / <i>FGK</i>	Commission des finances et de gestion / <i>Finanz- und Geschäftsprüfungskommission</i>
CGraces / <i>BegnK</i>	Commission des grâces / <i>Begnädigungskommission</i>
CJ / <i>JK</i>	Commission de justice / <i>Justizkommission</i>
CNat / <i>EinbK</i>	Commission des naturalisations / <i>Einbürgerungskommission</i>
CPet / <i>PetK</i>	Commission des pétitions / <i>Petitionskommission</i>
CRoutes / <i>StraK</i>	Commission des routes et cours d'eau / <i>Kommission für Strassen und Gewässerbau</i>

Message 2018-DAEC-187

29 janvier 2019

**du Conseil d'Etat au Grand Conseil
accompagnant le projet de décret relatif à l'ouverture d'un crédit
d'engagement pour le financement des études concernant la couverture
de la N12 et le développement urbain dans le secteur Chamblieux–Bertigny**

1. L'essentiel en bref	1
2. Rappel historique	2
3. Contexte	2
4. Organisation et démarche	5
5. Enjeux	7
6. Etudes réalisées et enseignements	9
7. Etudes prévues	10
8. Objet du décret	10
9. Calendrier	12
10. Boussole²¹	12
11. Conclusion	14

1. L'essentiel en bref

Actuellement, l'autoroute N12 constitue une brèche à travers les communes de Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot et Vilar-sur-Glâne. Cette barrière physique, visuelle et sonore rend difficile le développement territorial dans le secteur allant de Bertigny à Chamblieux, soit en plein centre cantonal.

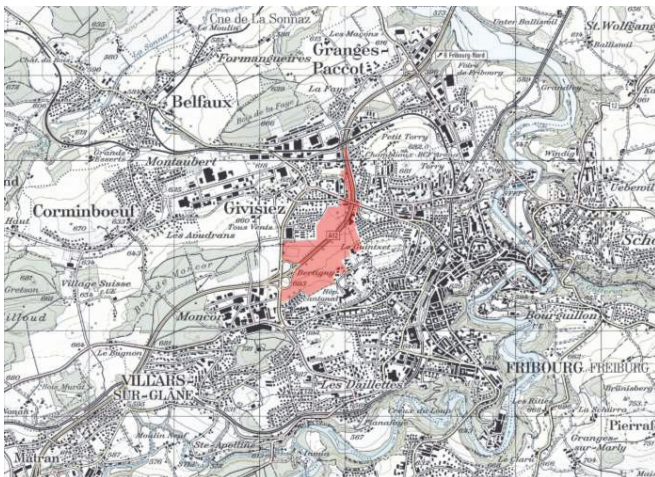
Au printemps 2015, le Grand Conseil a apporté son soutien unanime au projet de couverture de l'autoroute sur 620 mètres par l'acceptation du mandat 2014-GC-145 «Couverture d'une portion d'autoroute pour le secteur Chamblieux–Bertigny»¹. Il a estimé que l'installation de parois anti-bruit, solution prévue pour protéger les riverains contre les nuisances sonores, n'était plus une solution moderne pour une agglomération en pleine croissance. D'une efficacité relative

en termes de protection contre le bruit, les parois dénaturent le paysage et dévaluent les parcelles avoisinantes.

Réunir les communes du centre cantonal par la réalisation d'une couverture autoroutière permettrait de relier des secteurs urbanisés de l'agglomération et d'en créer de nouveaux idéalement situés. A terme, cette solution particulièrement judicieuse sur le plan territorial permettra de contribuer au développement, par-delà les frontières communales, d'une ville durable, mixte et dense, dans l'esprit de la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et répondant aux défis futurs en termes de qualité de vie et d'éthique environnementale.

Si le projet de couverture autoroutière revêt un caractère rassembleur, il pose un grand nombre de défis concernant le périmètre, la longueur, les coûts, le financement, l'aménagement territorial, les infrastructures, le développement durable et la coordination auxquels il convient de répondre rapidement.

¹ Mandat 2014-GC-145 André Schoenenweid/Jean-Daniel Wicht/Markus Ith/Nadine Gobet/Elian Collaud/Solange Berset/Erika Schnyder/Michel Losey/Eric Collomb/Bruno Fasel-Roggo – Couverture d'une portion d'autoroute pour le secteur Chamblieux–Bertigny.



Situation

2. Rappel historique

A partir des années 80, l'idée de couvrir l'autoroute N12 refait surface à intervalles plus ou moins réguliers. Depuis environ une décennie, les discussions entre la Confédération et l'Etat de Fribourg ont connu des phases dynamiques puis d'arrêt. A titre d'exemple, la Confédération acceptait en 2007 le principe de participation aux coûts d'une tranchée couverte à hauteur des coûts de l'installation de parois anti-bruit. Elle s'était engagée à participer à raison de 25 100 000 francs pour un projet estimé alors à 38 920 000 francs. De son côté, la DAEC avait confirmé être disposée à mettre une part de 3 900 000 francs, correspondant au principe alors en vigueur d'une participation de l'Etat au projet de 10%. Le reste incombait aux communes concernées à l'époque par une tranchée de 620 mètres, à savoir Fribourg, Givisiez et Granges-Paccot.

En 2013, le coût total du projet a été révisé suite à diverses études pour se monter alors à 75 440 000 francs, dont 61 950 000 francs pour le projet et 13 490 000 francs pour les coûts d'entretien et d'exploitation. Sur ce montant revu à la hausse, la Confédération a adapté sa participation à 33 070 000 francs, conformément à ses directives. Dans ces circonstances, la DAEC a proposé de confirmer le principe d'une participation financière du canton à raison de 10% du projet devisé à 61 950 000 francs (sans les coûts d'entretien et d'exploitation), à savoir de 6 200 000 francs, participation bien entendu conditionnée à l'acceptation par le Grand Conseil d'un crédit d'engagement. Les communes ont, quant à elles, accepté de participer pour un montant de 9 000 000 francs, répartis en fonction des longueurs respectives de l'ouvrage sur chaque commune. Constatant que seuls 15 200 000 francs étaient théoriquement financés sur les 42 370 000 francs restants, l'Office fédéral des routes (OFROU) a décidé alors d'abandonner le projet de couverture autoroutière et d'ériger des murs anti-bruit pour répondre

aux exigences de l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit OPB du 15 décembre 1986 (RS 814.41).

Le 24 février 2015, le Grand Conseil a accepté le mandat 2014-GC-145 «Couverture d'une portion d'autoroute pour le secteur Chamblieux-Bertigny». Depuis cette date, les discussions ont repris entre l'Etat de Fribourg et l'OFROU, ainsi qu'au sein d'un groupe de travail intitulé «couverture autoroutière de Chamblieux», formé de plusieurs députés du Grand Conseil et d'entrepreneurs privés.

En mai 2017, pour donner suite à ce mandat, le Conseil d'Etat a décidé de nommer un comité de pilotage, présidé par le Directeur des finances et un Bureau exécutif du comité de pilotage présidé par le Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

Enfin, en décembre 2017, les discussions entre l'Etat de Fribourg et l'OFROU ont abouti à la signature d'une convention de projet. Celle-ci confirme la participation financière de l'OFROU pour la couverture de l'autoroute à hauteur de 33 070 000 francs et transfère la maîtrise d'ouvrage au canton.

D'après les dernières études de variantes de couverture, effectuées fin 2017, portant sur des longueurs de 1250 mètres et 1400 mètres, les coûts se montent à 143 000 000 francs pour la variante plus courte et 191 000 000 francs pour la variante longue, y compris coûts d'entretien et d'exploitation capitalisés sur 20 ans et payés en 50 annuités.

3. Contexte

Signe de sa grande pertinence, le projet de développement urbain de «Chamblieux-Bertigny» articulé autour de la couverture autoroutière s'inscrit dans un ensemble de cadres stratégiques et politiques qu'il convient de rappeler.

3.1. Programme gouvernemental 2017–2021

Le renforcement du centre cantonal est l'un des trois piliers du programme gouvernemental 2017–2021, avec l'innovation/l'emploi et la digitalisation. Le canton de Fribourg table sur 150 000 nouveaux habitants à l'horizon 2050, ce qui nécessite de mettre en place une organisation efficace et cohérente du territoire dans toute une série de domaines dont ceux de l'urbanisation, de la densification et de la mobilité. En cela, le projet s'inscrit dans les chapitres 2.1 développement des régions et des structures territoriales, 2.2 consacré à l'aménagement du territoire et 2.4 sur la mobilité durable du programme gouvernemental.

Une organisation du territoire cohérente doit permettre d'accompagner le développement démographique et économique et de fixer des objectifs de durabilité. C'est par l'intermédiaire du plan directeur cantonal que le Conseil d'Etat répond aux

objectifs de renforcement de la structure urbaine actuelle. Il y a priorisé le centre cantonal et les centres régionaux pour le développement tant du logement que des activités économiques. Une concentration du bâti dans les centres, en l'occurrence cantonal, permet une organisation plus efficace des différentes politiques publiques, dont la sauvegarde du paysage, en maîtrisant l'étalement des constructions.

Le projet Chamblieux–Bertigny relève également du pilier «innovation» du programme gouvernemental, notamment le chapitre 1.1, car il permettra de tester et de mettre en pratique des mesures innovantes en matière de construction, d'habitat et de mobilité. A ce titre, le projet permettra notamment de nourrir le cluster «Energie et Bâtiment» et de créer des synergies, pour l'ensemble des intérêts convergents, avec le Smart Living Lab, l'un des quatre projets phares soutenus par le Canton. L'urbanisation et la densification peuvent contribuer à la qualité de vie de la population à condition d'être portées par à une vision innovante et durable du développement urbain, des infrastructures de mobilité et des équipements.

3.2. Plan directeur cantonal

Le plan directeur cantonal a été adopté par le Conseil d'Etat en octobre 2018 et devrait être approuvé par la Confédération d'ici mai 2019.

En se fondant sur un scénario de croissance démographique élevé, la révision du plan directeur cantonal répond aux objectifs fixés par le Grand Conseil à savoir le renforcement de la structure urbaine actuelle et une nouvelle concentration de l'urbanisation afin d'éviter l'affaiblissement des centres régionaux. Sur le plan de la stratégie du logement et des activités, le centre cantonal et les centres régionaux doivent être privilégiés. Le plan directeur cantonal prévoit donc une densification urbaine élevée dans l'agglomération fribourgeoise.

Aux environs de 2050, la population cantonale devrait augmenter de 50% pour s'établir autour de 450 000 habitants. La création de surfaces sur les quelque 60 hectares du secteur «Chamblieux–Bertigny» permettrait d'absorber une partie de cette croissance démographique en conformité avec les principes de développement que le canton s'est donnés. Le canton et les communes de l'agglomération fribourgeoise devront aménager des espaces de vie, de travail et de mobilité. Dans la droite ligne du plan directeur cantonal, le territoire jouxtant la couverture autoroutière permettrait de densifier le centre cantonal vers l'intérieur, là où l'offre en infrastructures de transports est disponible et peut être renforcée.

Le plan directeur cantonal consacre une fiche au projet «Couverture de Chamblieux» P0708 qui fixe l'état de coordination du projet comme étant «en cours». La fiche est axée sur les aspects de coordination de la procédure et la suite des travaux. Elle mentionne que la longueur de la tranchée couverte n'est pas encore déterminée mais retient une variante de plus

de 1000 mètres, qui devrait permettre de créer un nouveau pôle urbain mixte, dense et aux espaces publics soignés.

Le plan directeur cantonal identifie par ailleurs le secteur ouest de Bertigny comme l'un des neuf secteurs stratégiques du canton. Il s'agit d'un secteur dont l'importance stratégique est reconnue par le canton, qui présente de grandes potentialités pour l'implantation d'entreprises à vocation supra-cantonales et qui est destiné à accueillir des entreprises à valeur ajoutée. La fiche de projet «sortie d'autoroute Fribourg Sud» lui est consacrée dans le plan directeur cantonal. Elle fixe son état de coordination comme étant «régulé» et préconise, pour la suite des travaux, d'étudier si une coordination avec le projet de couverture de l'autoroute est à assurer.

3.3. Projets d'agglomération

Les projets d'agglomération de deuxième et troisième générations identifient le secteur de Chamblieux–Bertigny comme un des six, respectivement sept sites stratégiques de l'Agglomération de Fribourg. Ils fixent à ces sites des objectifs généraux en termes de développement démographique et économique ainsi que des objectifs particuliers en matière de promotion économique et d'accessibilité. La Confédération, au travers de ces instruments de planification, a déjà accepté de soutenir financièrement un itinéraire mixte vélos/piétons sur la future couverture d'autoroute (mesure 20.9 du PA2) et partage la volonté des acteurs régionaux de densifier de manière durable ce vaste secteur compris entre des zones déjà urbanisées.

3.4. Projet de fusion du Grand Fribourg

Le 27 juin 2017, le Conseil d'Etat s'est déclaré en faveur d'une fusion du Grand Fribourg dans les meilleurs délais. La fusion des communes du Grand Fribourg doit permettre un renforcement du centre cantonal, notamment par une optimisation de la gouvernance et une capacité d'investissement accrue afin de réaliser les infrastructures nécessaires au développement de la région et de l'ensemble du canton. Le périmètre provisoire arrêté par le Conseil d'Etat et composé des communes d'Avry, Belfaux, Corminboeuf, Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Marly, Matran et Villars-sur-Glâne inclut des sites commerciaux, de loisirs et de transports importants pour la future commune.

A cheval sur quatre communes du périmètre provisoire, le projet de couverture d'autoroute représente une opportunité unique de repenser le territoire concerné. Mobilité, logements, activités, équipements publics, espaces verts: la tranchée couverte ouvre des perspectives d'investissements et de valorisation qui pourraient bénéficier au projet de fusion dans son ensemble.

3.5. Projets routiers à la jonction autoroutière N12 Fribourg-Sud/Centre

Pour répondre à l'initiative de l'entente intercommunale Givisiez-Fribourg-Villars-sur-Glâne («redynamisation des zones d'activités») ainsi qu'à l'accroissement continu du trafic d'agglomération et à l'engorgement récurrent, particulièrement aux heures de pointe, des infrastructures routières dans ce secteur d'entrée en ville, plusieurs aménagements routiers sont en cours de planification. Les premières études ont été lancées il y a plus de dix ans. Non seulement ces équipements figurent déjà parmi les plus sollicités du canton (plus de 25 000 véhicules/jour) mais ils se situent au centre d'un territoire en plein développement identifié comme secteur stratégique «Sortie d'autoroute Fribourg Sud» dans le plan directeur cantonal. Ce secteur accueille de nombreuses entreprises et quelques centres commerciaux, ainsi que l'HFR Fribourg. Plusieurs zones de développement dans le secteur sont identifiées comme sites stratégiques d'agglomération dans les projets d'agglomération de deuxième et troisième génération (Bertigny, Moncor-Belle-Croix, Givisiez, Chandolan et Corberayes).

Il faut par ailleurs mentionner les réflexions en cours portant sur l'agrandissement de l'hôpital cantonal et sa nouvelle route d'accès par le nord, dont la mise à l'enquête est prévue pour l'hiver 2019, qui devra à terme, après le réaménagement du carrefour de Belle-Croix, être directement reliée à la bretelle autoroutière. Ce nouvel équipement routier fait l'objet d'une fiche spécifique dans le plan directeur cantonal. L'implantation d'un parking Park & Ride (P+R) à proximité de la jonction fait également l'objet de discussions.

Le projet de réaménagement de la jonction autoroutière Fribourg-Sud/Centre est dirigé par l'OFROU. Par l'augmentation de la capacité de la jonction, il poursuit les objectifs suivants:

- > assurer à long terme le fonctionnement et la sécurité de la jonction;
- > permettre la desserte des zones de développement de Bertigny et Chandolan;
- > améliorer l'accès à l'HFR Fribourg et en assurer la fluidité;
- > rendre possible une utilisation accrue des transports publics et favoriser la mobilité douce.

Sur la base de diverses études de trafic et d'aménagement menées depuis plus de dix ans (voir chapitre 6.), il a été constaté que pour assurer le fonctionnement de la jonction autoroutière avec les flux de trafic générés par les développements futurs (sans compter le développement qui pourrait être réalisé grâce à la couverture autoroutière), il serait nécessaire de:

- > créer un nouveau carrefour pour l'accès au secteur stratégique de Bertigny et à l'HFR;

- > séparer les flux du trafic (transit route cantonale/accès N12);
- > réguler, par feux de signalisation, les carrefours de la jonction autoroutière;
- > prendre des mesures d'accompagnement sur le carrefour de Belle-Croix.

Pour garantir un meilleur accès à l'HFR Fribourg depuis l'autoroute et soulager le réseau routier sur l'axe HFR-route de Villars-carrefour Belle-Croix, l'aménagement d'un nouvel accès Nord a été jugé nécessaire depuis la jonction autoroutière Fribourg-Sud/Centre. Dans l'optique du potentiel agrandissement de l'hôpital, il pourrait servir d'accès provisoire au chantier.

L'OFROU a exigé que des mesures d'accompagnement soient mises en place au carrefour de Belle-Croix afin d'éviter le refoulement de la circulation sur l'autoroute. Ce dernier présente déjà aujourd'hui un problème de sous-capacité, c'est pourquoi des variantes sont actuellement à l'étude pour un réaménagement complet du carrefour.

En l'état actuel des planifications, le calendrier prévisionnel peut être présenté comme suit:

1. Nouvel accès HFR depuis Moncor en passant sous la semi-autoroute:
Mise à l'enquête hiver 2019
Mise en service 2021/2022
2. Adaptation du carrefour Belle-Croix:
Travaux dès 2022/2023
3. Adaptation de la jonction autoroutière elle-même:
Travaux dès 2024.

Les études ayant servi au dimensionnement des futurs équipements étant basées sur des hypothèses de part modale en TP et MD ambitieuses (60%), il conviendra d'examiner si les planifications routières déjà engagées présentent une marge de capacité à même d'absorber la génération de trafic routier du futur développement Chamblieux-Bertigny.

3.6. Assainissement au bruit routier

Conformément à l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit OPB du 15 décembre 1986, l'OFROU, en tant que propriétaire de l'autoroute N12, doit procéder à son assainissement, avec délai fixé au 31 mars 2015. Dans le cadre d'une étude destinée à évaluer les nuisances et cibler les éventuelles mesures d'assainissement à prendre, plusieurs aménagements de parois anti-bruit ont été planifiés par l'OFROU, principalement au sud de l'autoroute dans le secteur Chamblieux, entre la route de la Chassotte et le pont de chemin de fer des Taconnets où les immissions mesurées dépassent les valeurs limites (immeubles riverains de bureaux et d'habitations) prescrites par l'OPB. Une autre série de parois anti-bruit est prévue au droit de la bretelle sud de la jonction Fri-

bourg-Sud/Centre pour protéger les immeubles du quartier de Villars-Vert mais n'est pas concernée par le projet de couverture autoroutière.

Dans la convention du 4 décembre 2017 entre l'OFROU et la DAEC, il est stipulé que la réalisation des projets d'assainissement au bruit tel que planifiée par la Confédération sur ce tronçon est suspendue jusqu'à réalisation ou abandon du projet de couverture autoroutière. Cette dernière permettrait de répondre à l'obligation légale d'assainissement au bruit routier et ouvrirait dans le même temps la voie au développement urbain de tout le secteur qui pourra profiter d'une augmentation significative du potentiel de droits à bâtir sur les terrains jouxtant l'autoroute. En signant la convention avec l'OFROU, l'Etat de Fribourg s'est engagé à reprendre les droits (transmission à l'Etat de Fribourg de la propriété des parcelles bordières de l'autoroute et octroi d'un DDP pour les surfaces sur la couverture elle-même) et les obligations de la Confédération relatifs à l'assainissement au bruit routier.

4. Organisation et démarche

4.1. Organisation de projet

Un projet d'une telle ampleur présente de nombreux défis en matière d'organisation. D'une part, la structure choisie doit permettre de maintenir une dynamique continue, sachant que le projet est appelé à se poursuivre sur plusieurs décennies. D'autre part, il doit être structuré de manière forte pour garantir une coordination entre les nombreux et divers acteurs, publics et privés, impliqués aux différents stades d'avancement. Les objectifs et les contraintes de chacun sont appelés à évoluer au fil des ans.

Le Conseil d'Etat a nommé en mai 2017 un comité de pilotage (COFIL)¹, présidé par le Directeur des finances, chargé de lui faire des propositions quant au projet en lui-même et à son financement, la valorisation des terrains devant constituer la part la plus importante du montage financier. Dans la foulée,

il a nommé un Bureau exécutif du comité de pilotage, présidé par le Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions². Ce dernier, qui fonctionne comme une cellule de coordination, se réunit mensuellement et prend les décisions opérationnelles permettant aux services et aux collaborateurs de l'Etat de Fribourg d'aller de l'avant. Un/e chef/fe de projet à la DAEC se charge de répercuter les décisions du COFIL et du Bureau exécutif dans les services et auprès des acteurs et mandataires concernés. Enfin, un Bureau d'accompagnement au maître de l'ouvrage (BAMO) se charge de la coordination des processus, de l'accompagnement technique des procédures d'aménagement, du suivi de l'organisation des concours et MEP, ateliers, séminaires et colloques, de l'établissement des programmes et cahiers des charges et de la rédaction de rapports et d'expertises.

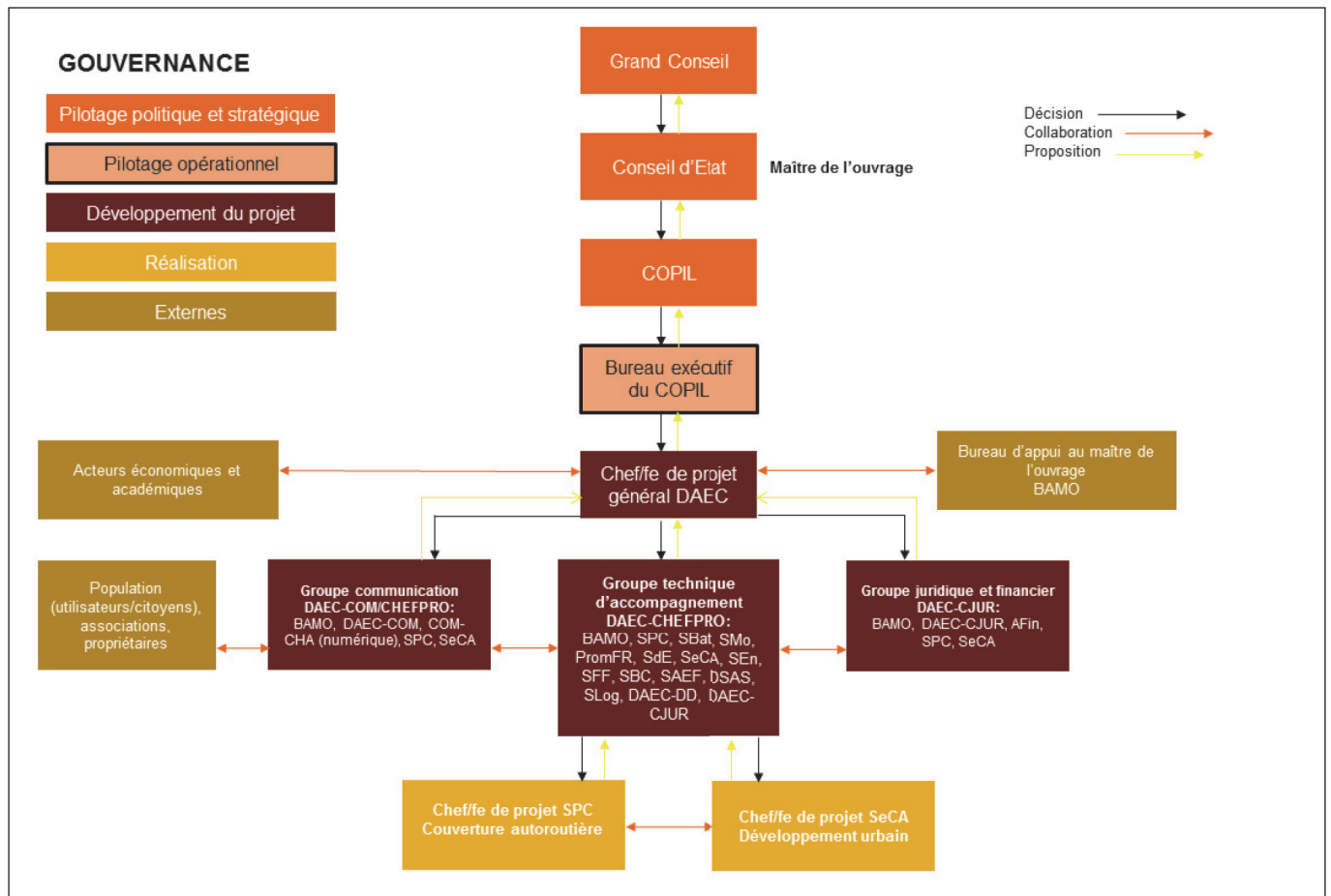
Trois groupes de travail distincts assurent les travaux opérationnels liés à la maîtrise d'ouvrage pour l'Etat de Fribourg. Le premier se consacre aux aspects juridiques et financiers du projet. Le deuxième travaille sur la communication autour du projet et l'intégration des acteurs externes aux différents processus. Le troisième groupe de travail regroupe la plupart des services de l'Etat concernés³ et chapeaute les chef/fes de projet responsables de la réalisation de la couverture de l'autoroute (Service des ponts et chaussées) et du développement urbain (Service des constructions et de l'aménagement/Service des bâtiments).

¹ Président: M. le Conseiller d'Etat Georges Godel, Directeur des finances; membres: M. le Conseiller d'Etat Jean-François Steiert, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, M. le Député Raoul Girard, représentant du groupe parlementaire socialiste, M. le Député Bruno Marmier, représentant du groupe parlementaire Vert Centre Gauche, M. le Député Eric Collomb, représentant du groupe parlementaire démocrate-chrétien, M^{me} la Députée Katharina Thalmann-Bolz, représentante du groupe parlementaire Union démocratique du centre, M. le Député Fritz Glauser, représentant du groupe parlementaire libéral-radical, M. René Schneuwly, Syndic de la commune de Granges-Paccot, M^{me} Erika Schnyder, Syndique de la commune de Villars-sur-Glâne, M. Thierry Steiert, Syndic de la Ville de Fribourg, M. Vladimir Colella, Syndic de la commune de Givisiez, M^{me} Antoinette de Weck, Vice-Syndique, Conseillère communale, Directrice des Affaires bourgeoises, Ville de Fribourg, M. Jean-Bernard Duchoud, Vice-directeur, OFROU, M. Vincent Ducrot, Directeur général des Transports publics fribourgeois, M. Jean-Pierre Helbling, Membre du Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg, M. Jean-Daniel Wicht, Directeur de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs, M. Laurent Yerly, Trésorier d'Etat, DFIN, M. André Magnin, Ingénieur cantonal, Chef du Service des ponts et chaussées, DAEC, M. Gian Carlo Chiovè, Architecte cantonal, Chef du Service des bâtiments, DAEC, M^{me} Giancarla Papi, Cheffe du Service des constructions et de l'aménagement, DAEC, M^{me} Joana de Weck, Cheffe de projet, DAEC.

² Président: le Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions; membres: le Directeur des finances, le Directeur général des Transports publics fribourgeois, le Directeur de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs, le Trésorier d'Etat, DFIN, l'Ingénieur cantonal, Chef du Service des ponts et chaussées, DAEC, l'Architecte cantonal, Chef du Service des bâtiments, DAEC, Cheffe du Service de l'aménagement et des constructions, DAEC, Cheffe de projet, DAEC. Le Bureau exécutif sera élargi aux autres partenaires du projet, soit la Bourgeoisie de la Ville de Fribourg, la Ville de Fribourg, les communes de Givisiez, Granges-Paccot et Villars-sur-Glâne dès que ceux-ci auront validé les participations financières aux études.

³ Service des ponts et chaussées, Service des constructions et de l'aménagement, Service des bâtiments, Service de la mobilité, Service de l'énergie, Service de l'environnement, Service des forêts et de la faune, Service des biens culturels, Service archéologique, Promotion économique, Développement durable, Service du logement, DSAS, Conseiller/ère juridique DAEC.

Ces structures seront appelées à évoluer et feront l'objet d'adaptations si nécessaire au fil de l'avancement du projet.



4.2. Démarche

Avant de pouvoir envisager la formulation des contours urbanistiques et architecturaux des nouveaux quartiers, des études et réflexions liminaires doivent être menées.

Les phases 0 et 1, objets de la présente demande de crédit, portent donc sur la formulation d'un programme général des affectations, sur les grandes lignes urbanistiques de développement du projet et sur toutes les études et analyses préalables nécessaires à la poursuite de la planification.

Phase 0

Les études liminaires porteront sur des définitions nécessaires à la poursuite du projet, à savoir les périmètres en jeu dans la planification globale et la détermination de la longueur optimale de tronçon d'autoroute à couvrir. Phase 0 de planification, cette étape préalable devrait constituer le premier degré d'un concours d'idées.

Dans le même temps que seront analysées les contingences territoriales d'emprise du projet, il est prévu d'établir des expertises juridiques et financières pour dégager les options relatives aux structures d'organisation propres à porter le projet. Celles-ci doivent permettre la libération des investis-

sements initiaux, sachant que leur valorisation n'interviendra que lors de la mise en valeur et la réalisation des immeubles.

Phase 1

La phase «concours d'idées» permettra de formuler des propositions conceptuelles d'ensemble, sur lesquelles se développeront les aménagements. Basées sur les orientations générales validées par le COPIL, le concours d'idées devrait particulièrement se pencher sur les thématiques suivantes:

- > établissement de programmes/cahiers des charges (affectations/typologies/équipements, infrastructures et espaces publics) en vue de l'organisation des mandats d'études parallèles;
- > définition des concepts urbanistiques et lignes directrices d'aménagement sur l'entier du périmètre, avec gestion de réalisation par étapes;
- > hiérarchisation et mode de mise en œuvre des principes du développement durable;
- > présentation de scénarii des mobilités et interférences avec les réseaux existants.

Les études techniques relatives aux ouvrages d'art pourront être menées dans le temps du déroulement du concours. Parallèlement, des études spécifiques portant sur l'insertion

paysagère des aménagements autoroutiers à travers l'agglomération et sur l'organisation des processus participatifs, de promotion et de mise en valeur du projet ainsi que des analyses spécifiques à même de valider les différentes étapes de procédure (ateliers d'experts, séminaires et colloque) seront nécessaires à un ancrage du projet dans un contexte élargi.

Phase 2

Une fois constituées les structures juridiques et financières de pilotage, la phase 2 pourra être lancée. Elle portera sur l'élaboration du projet proprement dit de couverture autoroutière et l'organisation des mandats d'études parallèles MEP dont les résultats dessineront les contours architecturaux des futurs quartiers selon des périmètres affinés.

Phase 3

Une légalisation des nouvelles affectations est envisagée via la mise en œuvre d'un instrument d'aménagement adéquat dont la procédure pourra être conduite avec la mise au net du dossier d'exécution de l'ouvrage d'art.

Phase 4

La phase 4 est l'étape de réalisation de la tranchée couverte et de construction consécutive des premiers immeubles de logements, d'activités et de services du nouveau pôle urbain.

5. Enjeux

La planification de l'urbanisation du secteur Chamblieux-Bertigny nécessite la mise en place de conditions cadres politiques, économiques, financières et juridiques qui constituent les enjeux essentiels du projet de couverture d'autoroute et du développement urbain. Comme dans tout grand projet urbanistique, ces enjeux constituent un défi majeur. En matière de contenu, de par son ampleur, le développement urbain recèle également un certain nombre d'enjeux de société, techniques et environnementaux.

D'un point de vue territorial, il s'agit d'urbaniser et de construire une portion de ville en zone périurbaine sur un territoire aujourd'hui tailladé par la brèche autoroutière et dont la géographie apparaît mal définie. Ce territoire se situe aux limites communales et jouxte des périmètres urbanisés de factures très disparates. En recouvrant l'infrastructure autoroutière, source de nuisances et d'isolement, cette situation de point aveugle d'aménagement peut être renversée et révéler de multiples nouvelles possibilités de connexions intercommunales.

Par sa dimension singulière, d'une emprise d'environ 60 hectares touchant quatre communes, le projet urbanistique recèle des enjeux multiples, politiques, sociaux, éco-

nomiques et environnementaux, souvent entrecroisés. La mise en œuvre du projet devra se fonder sur les principes et directives les plus avancés en matière de développement durable avec pour ambition la réalisation d'un développement urbanistique de référence.

Les labels et guides ci-dessous, orientés sur la construction et l'exploitation de quartiers durables, pourront à ce titre servir de cadre de référence à la préparation des programmes et cahiers des charges. Ils permettront d'intégrer les aspects exposés aux chapitres 5.1 à 5.4.

- > Site 2000 Watts
- > Label One Planet Living du WWF
- > Label LEED (Leadership in Energy & Environmental Design)
- > Outil SméO développé par le canton de Vaud et la ville de Lausanne
- > Deutsches Gütesiegel Nachhaltiges Bauen (DGNB)
- > Publications de l'Office du développement territorial ODT sur les quartiers durables (p. ex. «Quartiers durables en bref»).

En outre, le projet offre des opportunités de recherche et développement portant sur des thématiques d'une parfaite actualité, qui pourront mobiliser les hautes écoles et universités, notamment celles de la place, aussi bien que les entreprises régionales et cantonales de pointe dans les processus de planification, d'aménagement et de construction.

5.1. Enjeux politiques

Le développement territorial est matière avant tout politique dans la mesure où ses orientations prioritaires relèvent de processus démocratiques ancrés dans les législations des trois niveaux institutionnels.

La récente révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) renforce ainsi le principe d'une utilisation mesurée du sol pour contenir le phénomène de mitage du territoire. Sur cette base est établi le plan directeur cantonal, qui part de l'hypothèse d'un accroissement démographique de 150 000 habitants à l'horizon 2050. Indépendamment du moment précis où interviendra cette hypothèse basée sur le scénario démographique élevé de l'Office fédéral de la statistique, le site de Chamblieux-Bertigny, identifié comme pôle de développement prioritaire, devra permettre au canton et aux communes de contribuer à relever ce défi en absorbant par étapes au cours des 30 à 40 prochaines années une part importante de cette augmentation au centre du canton. Par sa situation au centre de l'agglomération de Fribourg et bénéficiant de bonnes liaisons aux réseaux de mobilité existants et potentiels, ce projet de développement constitue une opportunité évidente de relever les défis posés par la nécessité de concilier la croissance démographique et les besoins qu'elle génère notamment en termes de logement, d'emplois et de

mobilité avec la qualité de vie que les Fribourgeoises et les Fribourgeois attendent du développement du canton.

Pour autant, fédérer les six entités politiques géographiquement concernées (Etat de Fribourg, Agglomération, Givisiez, Granges-Paccot, Fribourg et Villars-sur-Glâne) autour d'une vision commune et concilier les contingences et intérêts respectifs représente sans conteste la principale gageure que le projet est appelé à tenir. D'autant plus qu'il s'agit d'un projet de longue haleine, dont les effets globaux ne se feront sentir qu'à moyen, voire long terme. Il en va de même des investissements à consentir, en premier lieu pour la couverture autoroutière, dont les retombées financières et en termes de qualité de vie pour la population ne se concrétiseront que progressivement. Dans un tel contexte, une vision politique ambitieuse et concertée est nécessaire à la réussite du projet de développement par l'urbanisation convaincante du centre cantonal autour de la couverture d'autoroute de Chamblieux-Bertigny.

Enfin, cette planification s'inscrit aussi dans le projet de fusion du Grand Fribourg et pourrait, en cas de développement favorable, en devenir un moteur autant que sa matérialisation.

5.2. Enjeux économiques et financiers

D'un point de vue économique, on peut avancer que le succès financier du projet (enjeux endogènes) est tributaire de son rayonnement économique cantonal ou suprarégional (enjeux exogènes). En d'autres termes, plus le programme saura prendre en compte l'évolution de la société, répondre aux aspirations de la population et aux besoins du marché, meilleur sera le résultat financier du projet considéré en tant qu'opération immobilière.

Dans cette perspective endogène, la première hypothèse économique est que les plus-values foncières générées par l'augmentation des indices d'utilisation des terrains pourront couvrir les coûts de réalisation de la couverture autoroutière, quelle que soit la structure d'organisation du projet.

Dans une perspective exogène, la mise en œuvre réussie de cet ambitieux programme urbain et la qualité de sa réalisation sont susceptibles de dynamiser le développement économique du Grand Fribourg et de conglomerer, avec et à côté des habitants des nouveaux quartiers, la création de surfaces d'activités et l'implantation de nouvelles sociétés/entreprises dans un périmètre élargi qui révélera ainsi pleinement sa vocation de pôle de développement cantonal prioritaire. Considérant en outre l'échelle inhabituelle du développement et la multiplicité des champs de recherche qu'il faudra défricher, un engagement des hautes écoles HES et universités pourra conférer au projet une dimension exemplaire au plan national.

Le projet attirera et créera des emplois tant dans sa phase de conception et réalisation que lors de l'utilisation et de l'exploitation du site. Une planification intelligente des équipe-

ments, la prévision d'espaces pour les habitants souhaitant travailler sur le site (par ex. espaces dits de «co-working»), des conditions-cadres permettant la mutualisation de certaines infrastructures ou services sont autant de facteurs susceptibles d'attirer des PME innovantes.

Les études pluridisciplinaires qui seront menées dans le cadre de cette planification auront à se pencher notamment sur les transformations du tissu économique et l'évolution des espaces de travail: quelles typologies d'activités promouvoir à Chamblieux-Bertigny et quelle configuration du secteur secondaire envisager et mettre en œuvre dans les années à venir?

5.3. Enjeux de société

Une fois admise l'opportunité de rassembler une part du développement démographique cantonal dans le secteur Chamblieux-Bertigny, il convient de pouvoir anticiper les évolutions tant économiques que sociétales dans lesquelles inscrire un projet qui, si la couverture autoroutière se réalise, ne commencera à se matérialiser que d'ici une dizaine d'années. Faire coïncider les échéances de planification et de réalisation avec le rythme des évolutions technologiques et sociales s'avère en soi un enjeu. Le projet d'urbanisation peut dès lors s'assimiler à un projet de société, compte tenu de surcroît de l'échelle du développement potentiel et de sa situation centrale.

Les développements urbanistiques les plus récents menés dans diverses villes européennes, affichant les mêmes objectifs de densification, révèlent l'émergence d'un nouvel urbanisme qui met en avant l'engagement citoyen dès la planification¹. On parle aujourd'hui de «ville inclusive» à même de proposer, dès sa conception, la plus large intégration favorisant la meilleure qualité de vie à tous et à toutes les générations. Ces modèles de développement basés sur la responsabilisation des habitants favorisent l'adhésion aux projets ainsi que la prospérité et le lien social. Ils traduisent en outre des préoccupations de meilleure maîtrise de la production (plus locale) et de la consommation (mieux distribuée), et prennent place dans de nouveaux espaces de partage au travers d'engagements solidaires.

Thème récurrent de ces nouveaux développements, la mixité, tant des affectations que des habitants et utilisateurs, pourra ainsi servir de ligne directrice dans l'élaboration du programme d'aménagement. On envisage dès lors la formulation d'un projet comportant une part prépondérante de logements pour une moindre part de surfaces d'activités et d'équipements publics en relation au volume d'urbanisation. Des conditions cadres adaptées permettraient d'ouvrir la réflexion à la construction de logements par des maîtres d'ouvrage d'utilité publique (notamment des coopératives et

¹ Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), art. 4 Information et participation.

fondations d'habitation) ainsi qu'à des offres de qualité pour les logements à loyers abordables. Une attention particulière sera portée aux services de proximité ou autres affectations génératrices de lien social.

5.4. Enjeux techniques et environnementaux

Quand bien même ce projet, par sa situation au cœur de l'agglomération, s'inscrit pleinement dans les objectifs de développement territorial durable (densification urbaine), la réalisation d'un programme urbain destiné à accueillir des milliers d'habitants et d'emplois ne peut se concevoir sans un impact environnemental important. Il convient à ce propos de différencier la phase «chantier(s)» de la phase «exploitation».

Vu l'étendue du projet, une réalisation par étapes déployée sur plusieurs années, voire décennies, peut d'ores et déjà être envisagée et ne va pas sans nuisances et désagréments pour les riverains et la population touchée dans les environs du périmètre (routes d'accès au chantier). Au-delà des études et rapports d'impact sur l'environnement (EIE, RIE) qui devront légalement être établis et des normes réglementaires portant sur la gestion du chantier, cette problématique devra être thématiquée dans l'élaboration des cahiers des charges des concours et des MEP de sorte à pouvoir favoriser des propositions optimales en matière de gestion écologique des chantiers et de calendrier des réalisations.

Le projet se doit de porter des ambitions exemplaires en termes d'engagement écologique et environnemental à même de garantir une valorisation pérenne à la zone de développement et offrir aux habitants une qualité de vie la meilleure possible. Pour remplir les critères propres à l'évolution de la «ville durable» il sera primordial de pouvoir apporter des solutions innovantes et performantes aux thématiques suivantes¹: économie et partage (agriculture urbaine/services de proximité), approvisionnement et consommation (alimentaire/énergétique), mobilité durable (transports publics/réseaux cyclables et piétons), gestion des eaux, gestion des déchets et matériaux (émissions polluantes/recyclage). L'impact climatique des constructions au niveau local et global (régulations thermiques/bilan CO₂) devra en outre pouvoir être évalué.

6. Etudes réalisées et enseignements

Une grande partie des nombreuses études dans le secteur Chamblieux-Bertigny-Moncor réalisées depuis les années 2000 concerne le trafic et ses infrastructures.

Entre 2004 et 2006 déjà, plusieurs études de trafic en lien avec un éventuel réaménagement du carrefour de Belle-Croix dans le cadre du projet «Gottéron-Village» avaient été menées, mais sont restées lettre morte suite à l'abandon du projet en 2007.

En 2010, les communes de Fribourg, Villars-sur-Glâne et Givisiez ont mandaté un bureau spécialisé pour analyser le fonctionnement de la jonction autoroutière Fribourg-Sud/Centre dans la perspective de développements urbanistiques à proximité. Cette analyse² proposait un réaménagement de la jonction selon plusieurs options.

Par la suite, une organisation de projet a été mise sur pied. Les études ont été poursuivies par l'OFROU qui a attribué, entre 2012 et 2015, plusieurs mandats à des bureaux spécialisés (aménagement, trafic, génie civil, etc.) afin d'élaborer un projet de réaménagement de la jonction coordonné entre les différents niveaux de planification. Le rapport d'urbanisme établi par le bureau Archam et partenaires SA³ rendait attentif à certains points ouverts tels que la desserte en TP, l'emplacement et la capacité du P+R ainsi que la part modale en TIM utilisée dans les calculs.

Toutes ces études ont abouti à l'établissement des projets en cours de planification ou de procédure concernant le réaménagement de la jonction autoroutière, du carrefour de Belle-Croix et la nouvelle route d'accès à l'HFR par le nord.

Pour ce qui concerne le développement du secteur Chandolan-Corberayes, une étude urbanistique a été commandée au bureau Team+ par la commune de Givisiez⁴. Sur cette base, un MEP organisé en 2012 par la commune a permis d'évaluer le potentiel du site et d'établir les principes d'aménagement de la zone dans le cadre de son PAL en cours de révision générale.

Le projet de couverture d'autoroute dans le secteur Chamblieux fait quant à lui l'objet de nombreuses discussions depuis une dizaine d'années. Plusieurs interventions et questions de députés ainsi que des études spécifiques établies entre 2012 et 2013 faisant suite à de multiples séances ont finalement conduit à l'acceptation par le GC du mandat 2014-GC-145 demandant de relancer le projet. Un rapport d'opportunité a été rédigé par un groupe de travail composé des députés et entrepreneurs à l'origine du mandat⁵.

Les études spécifiques suivantes, commandées par l'Etat de Fribourg ou l'Agglomération, peuvent en outre être mentionnées:

- > Rapport technique «Couverture autoroute N12, Secteur Chamblieux-Bertigny, Galerie couverte de Chamblieux», IUB Engineering, 19 septembre 2017
- > Approche financière périmètre Sud, Deschenaux/Bottinelli, Bureau exécutif du Comité de pilotage Chamblieux, 12 mars 2018

² Rapport technique version 2 – 28.2.2011, Périmètre «Bertigny-Ouest», Etude «trafic et transport», sd ingénierie Fribourg SA.

³ «Réaménagement de la jonction Fribourg-Sud/Centre et accessibilité aux zones de développement», 17 février 2014/révisé 18 mars 2014.

⁴ «Secteur de Corberayes – La Chassotte – Fin de Chandolan», juillet 2008.

⁵ «Couverture de l'A12 Chamblieux-Bertigny», janvier 2016.

¹ Liste non exhaustive.

- > Rapport 2018-DAEC-72, du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat 2015-GC-133 Antoinette de Weck/Erika Schnyder – Métrocâble entre la gare de Fribourg, l'HFR et la sortie autoroutière à Villars-sur-Glâne, 1^{er} mai 2018
- > Etude d'économie territoriale sur les zones d'activités d'AggloFribourg, rapport final, wüestpartner, 7 mai 2018.

Actuellement, on peut relever également les réflexions menées par l'HFR-Fribourg hôpital cantonal sur ses infrastructures actuelles et qui pourront avoir, indépendamment des solutions qui seront choisies, un impact sur le périmètre.

En guise de synthèse, on peut avancer que ce vaste corpus d'analyses permet de mettre en évidence les aspects fondamentaux suivants:

1. Le secteur Chamblieux-Bertigny-Corberayes-Chandolan recèle un potentiel d'aménagement et de valorisation hors-pair.
2. La plus-value générée par une mise en zone des terrains est susceptible de couvrir les coûts de réalisation de la tranchée couverte dès lors que la densité moyenne d'urbanisation égale ou dépasse un indice d'utilisation de 1,5 à 2,0 selon la part d'incidence foncière considérée.
3. La problématique du trafic (TIM et TP) et de la mobilité multimodale en général devra faire l'objet d'une mise à jour rapportée à l'ensemble de la zone concernée par les futurs développements.
4. Par ses dimensions géographique et chronologique, ce projet représente un très grand défi de coordination, tant au niveau des procédures à mener que des entités territoriales, politiques et institutionnelles (à l'exemple de l'HFR) à fédérer pour assurer le bon avancement du dossier.

7. Etudes prévues

A) Développement urbain

a.1 Etudes récurrentes/Communication

Les études récurrentes comprennent l'organisation des démarches participatives et le volet de promotion et de mise en valeur du projet. Un montant de 200 000 francs par an est prévu à cet effet sur quatre ans, soit un total de 800 000 francs.

a.2 Démarche prospective/Concours d'idées

Le concours d'idées doit permettre de déterminer la longueur exacte de la couverture et le périmètre de développement et proposer des pistes en termes notamment d'urbanisme, de paysagisme et d'architecture. Il est prévu d'organiser un concours interdisciplinaire et international, selon la norme SIA 142 ou 143, les lignes directrices de la commission SIA pour les concours d'architecture et d'ingénierie et les recommandations de la KBOB relatives aux honoraires d'archi-

tectes et ingénieurs. Le coût global des procédures à mener dans ce cadre est estimé à 1 250 000 francs.

a.3 Analyses spécifiques

Les analyses spécifiques pourront valider toutes les étapes de procédure (ateliers d'experts, séminaires et colloque). Elles correspondent aux phases SIA 1 (énoncé des besoins, approche méthodologique) et 2 (définition du projet, étude de faisabilité, définition des objectifs) au cours des années 2019 à 2020. Un colloque viendrait valider le processus et contribuerait au rayonnement supra-régional du projet. Un montant de 150 000 francs par semestre est réservé à cet effet sur cinq semestres, soit un total de 750 000 francs.

a.4 Avis de droit et expertises

Les avis de droit et expertises sont essentiels à la mise en place des structures financières et juridiques nécessaires aux partenaires pour pouvoir adhérer au projet et le développer sur des bases solides et transparentes. Ils permettront également de baliser les thèmes du marché immobilier, du développement durable, de la mobilité, de l'énergie et des études techniques sur des questions précises comme la géologie ou l'archéologie. Un montant de 175 000 francs par an est prévu à cet effet sur quatre ans, soit un total de 700 000 francs.

B) Ouvrages d'art

b.1 Mandat d'études paysagères

Les études paysagères à mener se rapportent à l'ensemble des aménagements routiers en projet le long de l'autoroute à travers l'agglomération. L'estimation du montant s'est faite selon la norme SIA 143 et les lignes directrices de la commission SIA pour les concours d'architecture et d'ingénierie. Le coût global des procédures à mener dans ce cadre est estimé à 750 000 francs.

b.2 Etudes techniques de la couverture

Les études techniques concernent les prestations jusqu'à la phase 41 «Appels d'offres, comparaisons des offres, proposition d'adjudication». Selon les tarifs de la norme SIA 103, le coût des études peut être estimé à 4 000 000 francs.

8. Objet du décret

8.1. Participation de l'Etat de Fribourg au financement des études à titre d'avance

Dans la perspective d'une entrée en matière de principe favorable, les considérations ci-dessous sont présentées sous réserve de validation par les instances décisionnelles respectives des partenaires institutionnels concernés (Communes, Commune bourgeoise, TPF).

L'Etat de Fribourg entend prendre ses responsabilités pour piloter et faire avancer de concert le projet de tranchée couverte et le développement urbain. Le modèle de financement choisi consiste à avancer la moitié des montants nécessaires aux études, puis de les récupérer dans un deuxième temps, au moment de la réalisation de la couverture, respectivement de la valorisation des terrains en sa propriété. Ce même modèle s'applique par analogie à tous les partenaires appelés à avancer les montants des études. Cette manière de procéder doit permettre d'insuffler la dynamique nécessaire à rassembler les forces.

Dans le détail, les partenaires publics et institutionnels, dont l'Etat de Fribourg, ayant accepté de prendre le risque d'avancer les montants pour les études pourront récupérer les montants avancés si le projet se réalise, et ce en tant que propriétaires fonciers dont les terrains seront valorisés. Il convient donc d'indiquer que le décret prévoit la mise en place d'un mécanisme de remboursement de l'avance.

A contrario, si le projet ne devait pas se réaliser, les montants des études, avancés par l'Etat de Fribourg et les partenaires seraient perdus, au sens où les terrains alentour ne seraient pas valorisés par la couverture autoroutière, des changements d'affectation ou des mises en zone.

A titre d'aide substantielle au démarrage, l'Etat de Fribourg est donc prêt à s'engager à hauteur de 50% aux conditions suivantes:

- > le solde du financement est pris en charge par les quatre communes concernées, la Bourgeoisie de la ville de Fribourg et les TPF;
- > si le projet se réalise, les montants engagés par l'Etat de Fribourg pour le financement des études à titre d'avance seront récupérés par le mécanisme de valorisation foncière.

Le décret porte alors sur un montant 4 125 000 francs pour l'Etat de Fribourg sur un total de coûts d'études de 8 250 000 francs.

Lors des phases ultérieures du projet, l'Etat devra décider de s'engager à prendre à sa charge les dépenses dans la proportion des terrains qui lui appartiennent (environ 12%), selon des clés de répartition à calculer en fonction des périmètres et options retenus pour le développement.

8.2. Clé de répartition et décaissements

Sur la base de l'enveloppe prévue pour les études, une clé de répartition portant sur le préfinancement des études est proposée: 50% supportés par l'Etat et 50% répartis entre les autres collectivités publiques/institutionnelles au prorata de leur emprise foncière.

Les tableaux ci-dessous présentent les montants résultant de cette clé pour chaque partenaire ainsi qu'une projection de la ventilation annuelle des décaissements entre 2019 et 2024:

Total arrondi par partenaire	%	Fr.
Etat	0,5	4 125 000
Fribourg	0,0296970	245 000
Givisiez	0,1321212	1 090 000
Granges-Paccot	0,0284848	235 000
Villars-sur-Glâne	0,0121212	100 000
Bourgeoisie	0,2727273	2 250 000
TPF	0,0248485	205 000
		8 250 000

La commune de Villars-sur-Glâne n'étant pas propriétaire de foncier dans le périmètre considéré, une participation forfaitaire de 100 000 francs est proposée.

Sur base de la planification prévisionnelle, le calendrier des décaissements pourrait être le suivant:

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Etat	1 400 000	1 700 000	762 500	200 000	50 000	12 500	4 125 000
Fribourg	83 152	100 970	45 288	11 879	2 970	742	245 000
Givisiez	369 939	449 212	201 485	52 848	13 212	3 303	1 090 000
Granges-Paccot	79 758	96 848	43 439	11 394	2 848	712	235 000
Villars-sur-Glâne	33 939	41 212	18 485	4 848	1 212	303	100 000
Bourgeoisie	763 636	927 273	415 909	109 091	27 273	6 818	2 250 000
TPF	69 576	84 485	37 894	9 939	2 485	621	205 000
	2 800 000	3 400 000	1 525 000	400 000	100 000	25 000	8 250 000

9. Calendrier

La procédure envisagée a pour objectif une légalisation des nouvelles affectations à l'horizon 2024/2025. Les étapes ci-dessous en forment les principaux jalons:

Pré-financement public

- > Etudes pour la longueur, la position de la couverture et le périmètre de développement (concours d'idées, études techniques et paysagères), établissement d'un programme-cahier des charges, formulation d'une «vision»
- > Avis de droit et expertises portant sur le montage juridique et financier du projet (gouvernance)
- > Etudes récurrentes portant sur la promotion et l'adhésion au projet et son ancrage régional
- > Analyses spécifiques pour la validation des étapes de procédure (ateliers d'experts, séminaires et colloque).

Financement par les propriétaires

- > Sur base des résultats du concours initial, lancement de la procédure du ou des mandats d'études parallèles
- > Dans le même temps, avant-projet puis mise à l'enquête publique du projet de couverture autoroutière
- > Lancement et déroulement de la procédure d'affectation adéquate et réalisation de la couverture autoroutière, durée des travaux estimée à environ 24 mois
- > Elaboration des premiers plans d'aménagement de détail PAD dès 2024/2025, selon programme d'aménagement par étapes.

10. Boussole21

10.1. Tranchée couverte

Du point de vue de l'économie, le projet de tranchée couverte représente une opportunité importante pour le canton en ce sens qu'il créera de l'emploi, valorisera les terrains adjacents et permettra de mettre en œuvre des innovations – par exemple, possibilité d'utiliser le Building Information Modeling (BIM) à l'Etat de Fribourg avec des répercussions favorables sur les entreprises et PME locales. Il permettra la mise à disposition de terrains pour des activités économiques et améliorera l'attractivité des entreprises déjà présentes en offrant un meilleur cadre de travail aux employés. En tant que réponse aux problématiques de bruit pour les riverains et permettant de densifier le secteur situé en plein centre cantonal, le projet répond parfaitement aux besoins actuels. L'évaluation montre par ailleurs que l'élaboration d'un montage financier accepté de tous les partenaires, déterminant pour la viabilité du projet demandera du temps, dans la mesure où la complexité de coordination entre les niveaux institutionnels, les potentiels intérêts divergents, ainsi que d'éventuels référendums concernant le financement augmentent les incertitudes.

Du point de vue de l'environnement, l'évaluation donne une image très contrastée. Le projet obtient des résultats positifs à très positifs concernant la diversité biologique, la mobilité, le territoire, la qualité du sol et de l'eau ou la qualité de l'air extérieur et intérieur. En liant deux portions de territoire actuellement coupés par une autoroute, la couverture offre un potentiel important de revalorisation de la biodiversité, en permettant par exemple à la petite faune de se déplacer sur un territoire plus vaste. Les évaluateurs et évaluatrices relèvent que la couverture autoroutière est le projet de génie civil permettant le plus grand potentiel de densification tout en offrant une large palette de nouvelles solutions de mobilité – nouvelles connexions, nouveaux axes, mobilité douce et TP. Un des impacts positifs majeurs réside dans la protection contre le bruit et l'amélioration de la qualité de l'air. Par contre, les thèmes énergie, consommation de matériaux et recyclage, ainsi que changement climatique et risques reçoivent des évaluations moyennes à défavorables. Contrairement à la situation actuelle, l'ouvrage consommera de l'énergie pour l'éclairage et la ventilation. La construction aura un impact fort sur la production de déchets et l'utilisation de matériaux. Enfin, le chantier générera beaucoup d'émissions de CO₂ même s'il permettra à terme de favoriser la mobilité douce et donc potentiellement de les freiner.

Du point de vue de la société, c'est sur le cadre de vie et l'espace public que l'impact du projet est le plus positif. Les évaluateurs soulignent principalement le potentiel de requalification urbaine et la réappropriation de l'espace public que permettra la couverture. Les études d'impact paysager prévues permettront de soigner les entrées du portail et d'intégrer l'ouvrage dans le paysage. Pendant la durée du chantier, il faudra veiller à des mesures d'accompagnement en faveur des riverains. Par contre, à terme, l'impact positif sur la santé – réduction du bruit, pollution, amélioration du paysage et du cadre de vie – est largement reconnu. En termes de gouvernance, vie politique et associative, le projet comporte un certain nombre d'écueils. L'acceptabilité du projet semble bonne et le type d'organisation mis en place entend favoriser la participation et l'adhésion, y compris celle de la population dans son ensemble. Toutefois, l'évaluation met en avant les risques inhérents à un projet qui touche plusieurs communes, dont le financement n'est pas assuré et qui présente des risques liés à la coordination de diverses procédures.

En conclusion, l'évaluation permet de mettre en évidence certaines améliorations:

- > étudier la possibilité de filtrer les particules via le système de ventilation, qui devra être peu bruyant et peu gourmand en énergie;
- > veiller aux entrées du portail afin d'éviter les impacts sonores négatifs pour les riverains (le bruit des véhicules se répercute en effet contre les parois et le plafond du tunnel, ce qui augmente considérablement le niveau de bruit, c'est ce que l'on appelle l'effet de «résonance»);

- > dans la mesure où les le cadre légal et normatif le permet, utilisation de matériaux locaux, recyclés;
- > alimentation énergétique de l'ouvrage par des énergies renouvelables, voire auto-alimentation;
- > veiller à créer une dynamique favorable de collaboration entre les communes impliquées, notamment dans le contexte de la fusion des communes du Grand Fribourg.

10.2. Développement urbain

Le projet de développement urbain se trouve en phase d'organisation de la planification. Ainsi, les évaluateurs et évaluatrices ont été amenés à se projeter dans la vision pour le développement urbain, par rapport à la situation actuelle. L'évaluation porte de manière large sur l'impact pour le centre cantonal et pas sur le seul secteur touché par le développement de Chamblieux-Bertigny.

Pour les éléments relevant de l'économie, le projet présente des caractéristiques favorables, voire très favorables dans les domaines de la création de richesses, des conditions cadre pour l'économie, de la compétitivité et de l'innovation, ainsi que de l'adéquation aux besoins. Le développement urbain peut être un vrai moteur de création et de distribution de richesses, et ce, sur le long terme. Le projet se voulant être un modèle en matière de quartier mixte, mélangeant logement et activités, il fait figure de précurseur, avec blueFACTORY, car le canton ne dispose pas de tels quartiers, intégrant le tissu économique dans le milieu urbain. La proximité des hautes écoles spécialisées dans des thématiques du développement urbain et la volonté politique de renforcer les institutions de formation sur le territoire fribourgeois offrira des possibilités de confronter recherche & développement avec la pratique. C'est une excellente manière de transposer les innovations, du domaine notamment de la construction, dans l'économie réelle. En adéquation totale avec les instruments politiques, plan directeur cantonal, LAT, LATeC et programme de législation, un développement urbain dans ce secteur répond de manière idéale aux besoins identifiés en termes de développement démographique et de densification. Du côté des éléments négatifs, le financement demeure une des pierres d'achoppement. Le groupe d'évaluation est aussi d'avis que la gouvernance devrait mieux prendre en compte des politiques publiques concernées, comme par exemple la politique du logement ou des politiques sociales et que la démarche participative devrait gagner en visibilité par rapport à l'organigramme actuel.

La dimension environnementale donne une vision assez tranchée du projet. Si les ambitions en matière de biodiversité, de consommation et de production d'énergie, de mobilité ou de consommation de matériaux sont favorables à très favorables, les aspects de qualité du sol, de l'eau, de l'air et de l'impact sur les changements climatiques sont évalués de manière plus nuancée. Concernant les points positifs, les

questions de mobilité et de territoire représentent le potentiel le plus grand. Même si une route d'accès à l'HFR viendra probablement «couper» une grande partie du secteur, contraignant ainsi le développement «idéal» et qu'il est encore trop tôt à ce stade pour déterminer les critères d'une mobilité «exemplaire» sur le site concerné, force est de constater que les possibilités pour la mobilité douce et la desserte en TP sont innombrables. Une réflexion sur la limitation des TIM sur le secteur pourrait même avoir lieu, toutes les pistes étant à l'heure actuelle ouvertes. Les évaluateurs et évaluatrices voient même des opportunités pour les zones d'activités adjacentes de repenser leurs concepts de mobilité en collaborant pour gérer les déplacements de leurs collaborateurs (cela dans le cadre d'une réflexion plus globale sur la possible introduction de principes de circularité sur le site, à l'image des écoparcs), revalorisant au passage l'attractivité de ces zones. En termes de biodiversité, la disparition des monocultures actuelles au profit d'espaces verts, au sol, en façades, sur les toits, pourrait permettre un certain gain pour la promotion de la flore et de la faune, ainsi que de la qualité de vie. Quant à l'énergie, le stade de projet actuel permet d'imaginer un quartier à énergie positive, si tant est que les performances attendues sont définies clairement en amont, à l'aide de labels qui peuvent servir de référence. Par contre, toute la phase de chantiers, nombreux et étalés sur le long terme, puisque le développement devrait s'étendre sur une vingtaine d'années, comporte des risques pour la qualité du sol, de l'eau et de l'air. S'il est difficile d'atténuer les effets négatifs très directs d'un chantier, le développement urbain doit par contre servir d'opportunité pour gérer l'eau de manière innovante. Quant au sol, le fait même qu'il s'agit d'un projet de densification permet d'obtenir une note favorable puisque le projet évite l'étalement urbain en zones périphériques, peu desservies par les TP et éloignées des équipements publics. De manière générale, pour la dimension environnementale, les objectifs de rentabilité économique à court terme de futurs investisseurs pourraient se trouver en décalage avec des objectifs environnementaux ambitieux qui demandent parfois des investissements dont le retour ne s'obtient qu'à long terme.

La troisième dimension relevant de la société, dont l'évaluation apparaît dans son ensemble comme favorable, montre que le potentiel est vaste. Les évaluateurs et évaluatrices accordent une grande importance à la cohésion sociale qui pourrait être atteinte par la typologie des logements et leur accessibilité, à toutes les générations, aux personnes en situation de handicap, mais aussi sur un plan «méta», vu que les riverains et la population seront amenés à confronter leurs visions pour le développement du secteur, par exemple lors de votations populaires. Ce faisant, c'est l'image et la vision de la «ville» voulue pour l'avenir qui sera ainsi mise en débat. Une attention devra être portée aux problématiques sécuritaires, par exemple par la prise en compte du genre dans la planification de l'espace public et des infrastructures. La démarche participative représente, pour les évaluateurs et évaluatrices,

une pierre angulaire pour aborder toute la problématique sociale du développement durable. Si la maîtrise du processus général reste aux mains du canton en collaboration avec les partenaires publics, il devrait être possible de mutualiser les coûts, les risques et les bénéfices, avec des approches mixtes pour les périmètres qui pourront faire l'objet de partenariats public-privé (ppp). En termes de risques, une attention particulière devra être accordée à la problématique des structures de financement et à leur portée à long terme aussi bien en termes de finances que d'effets secondaires dans des domaines connexes tels que les types de mise à disposition de terrains (ventes/DDP), les marchés publics (intérêts économiques du canton et des communes) ou encore les rapports entre partenaires publics et privés dans les différentes phases du développement du projet. La maîtrise du projet par des entités publiques est par contre également une chance pour la réalisation d'équipements et d'infrastructures mutualisés pour tout le bassin de population. Une approche systématique des offres en transports publics et des infrastructures dédiées à la mobilité durable devra permettre de réduire au maximum l'impact supplémentaire du trafic motorisé individuel. Le point concernant la gouvernance est évalué de manière favorable mais avec quelques réserves. Les projets de densification urbaine ne sont pas faciles à faire accepter par la population. Par ailleurs, en cas de votation populaire, c'est tout le canton et pas seulement les riverains qui devront investir positivement le projet. Les évaluateurs et évaluatrices misent donc sur une communication et des mesures de participation de la population particulièrement soignées.

En conclusion, l'analyse a permis de mettre en lumière un certain nombre d'éléments auxquels il convient d'apporter une attention particulière:

- > le financement du projet est un défi majeur;
- > les démarches participatives devront être particulièrement soignées;
- > l'adéquation aux critères du développement durable et la fixation d'objectifs précis devront être régulièrement réévaluées.

Cela étant dit, le projet recèle un fort potentiel pour densifier le centre cantonal de manière exemplaire du point de vue du développement durable. Les points forts sont la nature même du projet, qui contribue aux trois dimensions du développement durable et son adéquation aux politiques d'aménagement du territoire.

11. Conclusion

Depuis 1971, l'agglomération fribourgeoise est coupée en deux par la N12. Contrairement à des parois anti-bruit, la solution de tranchée couverte permettra de réunir deux portions de territoire. Cette couverture de l'autoroute représente un défi stratégique pour le développement du centre cantonal

et pour tout le canton de Fribourg. Elle ouvre la voie d'une densification urbaine cohérente, dans la philosophie de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT). En plus du potentiel de densification, elle permettra de requalifier une grande partie de territoire et d'améliorer significativement la vie des riverains, tout en créant de nouveaux logements et des emplois. La valorisation du site offrira des opportunités uniques en termes de plus-values sur les terrains concernés, qui devraient permettre de financer la couverture autoroutière mais aussi une partie des équipements et infrastructures nécessaires à l'accueil de milliers de nouveaux habitants. Si le projet de fusion des communes du Grand Fribourg se concrétise, le développement du secteur ouvre de nombreuses possibilités de rassembler les entités et de définir une vision commune du centre cantonal.

En conclusion, le Conseil d'Etat vous invite à adopter le présent projet de décret.

Botschaft 2018-DAEC-187

29. Januar 2019

**des Staatsrats an den Grossen Rat
zum Dekretsentwurf über einen Verpflichtungskredit für Studien für
die Überdeckung des Autobahnabschnitts der N12 und die städtebauliche
Entwicklung im Sektor Chamblieux–Bertigny**

1. Das Wesentliche in Kürze	15
2. Geschichtlicher Rückblick	16
3. Hintergrund	16
4. Organisation und Vorgehen	19
5. Herausforderungen	21
6. Verwirklichte Studien und Erkenntnisse	23
7. Vorgesehene Studien	24
8. Gegenstand des Dekrets	25
9. Zeitplan	26
10. Kompass²¹	26
11. Schlussfolgerung	28

1. Das Wesentliche in Kürze

Derzeit trennt die Autobahn N12 das Gebiet, das aus den Gemeinden Freiburg, Givisiez, Granges-Paccot und Villars-sur-Glâne besteht, in zwei Teile. Diese physische, visuelle und akustische Barriere erschwert die Raumentwicklung in diesem Sektor, der von Bertigny bis Chamblieux reicht und inmitten des Kantonszentrums gelegen ist.

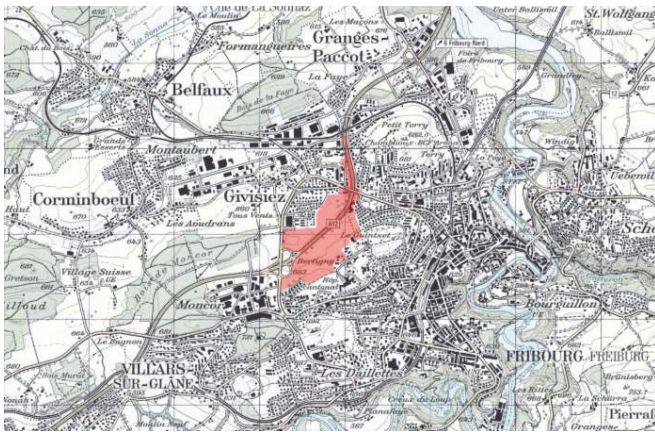
Im Frühjahr 2015 nahm der Grosse Rat den Auftrag 2014-GC-145 «Autobahnüberdeckung im Sektor Chamblieux–Bertigny»¹ einstimmig an und unterstützte damit das Projekt einer 620 m langen Überdeckung der Autobahn in diesem Sektor; er war der Meinung, dass der Bau von Lärmschutzwänden für den Schutz der Anwohnerinnen und Anwohner für eine stark wachsende Agglomeration keine zeitgemässe Lösung ist, weil Lärmschutzwände mässig wirksam sind, die

Landschaft beeinträchtigen und den Wert der benachbarten Parzellen verringern.

Indem die Gemeinden des Kantonszentrums mit dem Bau einer Überdeckung physisch wieder vereint werden, können die besiedelten Sektoren der Agglomeration miteinander verbunden und neue, ideal gelegene Sektoren geschaffen werden. Längerfristig ist diese Lösung aus Sicht der Raumordnung besonders sinnvoll und wird über die Gemeindegrenzen hinaus einen Beitrag an die Entwicklung einer nachhaltigen, durchmischten und verdichteten Stadt leisten, die den Zielen des Bundesgesetzes über die Raumplanung (RPG) entspricht und die künftigen Herausforderungen im Bereich der Lebensqualität und der Umweltethik bewältigt.

Auch wenn das Projekt für die Überdeckung des Autobahnabschnitts eine mobilisierende Wirkung hat, stellen sich doch einige Herausforderungen betreffend Planungssperimeter, Länge, Kosten, Finanzierung, Raumplanung, Infrastrukturen, nachhaltige Entwicklung und Koordination, die umgehend behandelt werden müssen.

¹ Auftrag 2014-GC-145 André Schoenenweid/Jean-Daniel Wicht/Markus Ith/Nadine Gobet/Elian Collaud/Solange Berset/Erika Schnyder/Michel Losey/Eric Colomb/Bruno Fasel-Roggo – Autobahnüberdeckung im Sektor Chamblieux–Bertigny.



Situation

2. Geschichtlicher Rückblick

Seit den 1980er-Jahren wird die Idee, die N12 zu überdecken, immer wieder mal ins Spiel gebracht. In Bezug auf die Gespräche zwischen dem Bund und dem Staat Freiburg wechseln sich seit etwa zehn Jahren intensive Phasen mit Phasen des Stillstands ab. So kann beispielsweise erwähnt werden, dass sich der Bund 2007 im Grundsatz einverstanden erklärte, sich in der Höhe des Lärmschutzwandprojekts, das durch die Überdeckung überflüssig würde, an den Kosten der Überdeckung zu beteiligen. So verpflichtete sich der Bund, 25 100 000 Franken an das damals mit 38 920 000 Franken veranschlagte Überdeckungsprojekt zu bezahlen. Die Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion (RUBD) ihrerseits bestätigte, sich mit 3 900 000 Franken beteiligen zu wollen, was dem damals geltenden Grundsatz entsprach, wonach der Staat 10% der Kosten übernimmt. Der verbleibende Betrag sollte von den Gemeinden, die von der 620 m langen Überdeckung betroffen gewesen wären (Freiburg, Givisiez und Granges-Paccot), finanziert werden.

Gestützt auf mehrere Studien wurden die Gesamtkosten im Jahr 2013 mit 75 440 000 Franken veranschlagt (61 950 000 Franken für das Projekt plus 13 490 000 Franken für die Unterhalts- und Betriebskosten). Angesichts des angepassten Betrags erhöhte der Bund seinen Beitrag gemäss den eigenen Richtlinien auf 33 070 000 Franken. Die RUBD ihrerseits schlug in Übereinstimmung mit dem vorgängig angewandten Grundsatz vor, 10% der mit 61 950 000 Franken veranschlagten Projektkosten (ohne Unterhalts- und Betriebskosten) und somit 6 200 000 Franken zu übernehmen, wobei die Annahme des Verpflichtungskredits durch den Grossen Rat selbstredend vorbehalten wurde. Und die Gemeinden verpflichteten sich, sich mit 9 000 000 Franken zu beteiligen und die Kosten unter den Gemeinden in Abhängigkeit von der Länge des Bauwerks auf dem jeweiligen Gemeindegebiet aufzuteilen. Weil damit nur 15 200 000 Franken der verbleibenden 42 370 000 Franken theoretisch finanziert waren, beschloss das Bundesamt für Strassen (ASTRA) zu diesem Zeitpunkt, das Projekt zur Überdeckung der Autobahn auf-

zugeben und stattdessen Lärmschutzwände zur Erfüllung der Vorgaben der Lärmschutz-Verordnung des Bundes vom 15. Dezember 1986 (LSV, SR 814.41) zu errichten.

Am 24. Februar 2015 erklärte der Grosse Rat den Auftrag 2014-GC-145 «Autobahnüberdeckung im Sektor Chamblieux-Bertigny» erheblich. Im Anschluss daran nahmen der Staat Freiburg und das ASTRA ihre Gespräche wieder auf. Eine Arbeitsgruppe «Autobahnüberdeckung von Chamblieux» mit verschiedenen Grossräten und privaten Unternehmen begann ebenfalls mit internen Diskussionen.

Im Mai 2017 beschloss der Staatsrat, um dem Auftrag Folge zu geben, eine Projektoberleitung unter dem Vorsitz des Finanzdirektors und ein Exekutivbüro der Projektoberleitung unter dem Vorsitz des Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektors einzusetzen.

Im Dezember 2017 schliesslich führten die Gespräche zwischen dem Staat Freiburg und dem ASTRA zur Unterzeichnung einer Vereinbarung. Darin wird der Bundesbeitrag an die Überdeckung auf 33 070 000 Franken festgesetzt und die Bauherrschaft an den Kanton übertragen.

Gemäss den letzten Studien für die Überdeckung von Ende 2017, die eine 1250 m und eine 1400 m Variante prüften, werden sich die Kosten für die kürzere Variante auf 143 000 000 Franken und für die längere auf 191 000 000 Franken belaufen. Darin eingeschlossen sind die auf 20 Jahre kapitalisierten Unterhalts- und Betriebskosten, die in 50 jährlichen Zahlungen abbezahlt werden.

3. Hintergrund

Das Siedlungsentwicklungsprojekt Chamblieux-Bertigny mit der Autobahnüberdeckung als Herzstück hat eine grosse Relevanz. Dies zeigt sich unter anderem darin, dass es in einem Verbund von strategischen und politischen Rahmen eingebettet ist, der nachfolgend in Erinnerung gerufen werden sollen.

3.1. Regierungsprogramm 2017–2021

Neben der Innovation und der Digitalisierung ist die Stärkung des Kantonszentrums eine der drei Hauptprojekte des Regierungsprogramms 2017–2021. Es wird erwartet, dass der Kanton Freiburg bis 2050 rund 150 000 neue Einwohnerinnen und Einwohner zählen wird. Dies erfordert in zahlreichen Bereichen (Besiedlung, Verdichtung, Mobilität usw.) eine effiziente und kohärente Raumordnung. So gesehen ist das Projekt Chamblieux-Bertigny ganz im Sinne der Kapitel 2.1 «Die Regionen und Territorialstrukturen entwickeln», 2.2 «Die Raumplanung effizient gestalten» und 2.4 «Die nachhaltige Mobilität fördern» des Regierungsprogramms.

Eine kohärente Raumordnung muss es erlauben, die demografische und wirtschaftliche Entwicklung zu begleiten und Nach-

haltigkeitsziele festzulegen. Um das Ziel der Stärkung der bestehenden Siedlungsstruktur zu erreichen, stützt sich der Staatsrat auf den kantonalen Richtplan. Die Wohnungs- und Wirtschaftsentwicklung soll vorrangig im Kantonszentrum und in den regionalen Zentren stattfinden. Mit der Konzentration des überbauten Gebiets in den Zentren – im vorliegenden Fall im Kantonszentrum – und der Einschränkung der Zersiedelung können die verschiedenen Bereiche der öffentlichen Politik wie etwa der Landschaftsschutz wirksamer organisiert werden.

Das Projekt Chamblieux–Bertigny leistet auch einen Beitrag an das Hauptprojekt «Innovation» des Regierungsprogramms und namentlich an das Ziel 1.1 «Wettbewerbsfähigkeit und Innovation stimulieren», weil es die Gelegenheit bietet, innovative Massnahmen in den Bereichen Bau, Wohnungen und Mobilität zu testen und in die Praxis umzusetzen. In diesem Zusammenhang wird das Projekt insbesondere den «Energie und Gebäude Cluster» stärken und für die Gesamtheit der gemeinsamen Interessen Synergien mit dem *smart living lab*, einem der vier vom Kanton unterstützten Flaggschiffprojekte, schaffen. Die Urbanisierung und Verdichtung können die Lebensqualität der Bevölkerung verbessern. Voraussetzung ist aber, dass sie auf einer innovativen und nachhaltigen Vision der Siedlungsentwicklung, der Mobilitätsinfrastrukturen und der Erschliessung gründen.

3.2. Kantonaler Richtplan

Der kantonale Richtplan wurde im Oktober 2018 vom Staatsrat angenommen und dürfte bis Mai 2019 vom Bundesrat genehmigt werden.

Der kantonale Richtplan geht von einer starken Bevölkerungszunahme aus (hohes demografisches Szenario) und entspricht den vom Grossen Rat definierten Zielen (Stärkung der bestehenden Siedlungsstruktur; neue Bündelung von Siedlung, um der Schwächung der regionalen Zentren entgegenzuwirken). Auf der Ebene der Wohnungs- und Wirtschaftstätigkeitsstrategie müssen der Kantonszentrum und die regionalen Zentren privilegiert werden. Der kantonale Richtplan sieht deshalb eine starke städtebauliche Verdichtung in der Agglomeration Freiburg vor.

Bis etwa 2050 dürfte die Bevölkerung des Kantons Freiburg um 50% zunehmen und rund 450 000 Einwohnerinnen und Einwohner erreichen. Mit der Schaffung der Flächen im rund 60 ha grossen Sektor Chamblieux–Bertigny könnte ein Teil dieses Bevölkerungswachstums absorbiert werden, und zwar in Übereinstimmung mit den Entwicklungsgrundsätzen, die der Kanton für sich festgelegt hat. Der Kanton und die Gemeinden der Agglomeration Freiburg werden Lebens-, Arbeits- und Mobilitätsräume schaffen müssen. Die Grundstücke, die an die Autobahnüberdeckung angrenzen, erlauben eine Verdichtung des Kantonszentrums in einem Gebiet, das bereits durch den öffentlichen Verkehr erschlossen ist

und in dem die Infrastrukturen des öffentlichen Verkehrsangebots weiter ausgebaut werden können.

Der neue kantonale Richtplan enthält das Projektblatt P0708 «Überdeckung Chamblieux», das dem Projekt den Koordinationsstand «Zwischenergebnis» zuweist. Das Projektblatt behandelt insbesondere die verschiedenen Aspekte der Verfahrenskoordination sowie die weiteren Arbeitsschritte. Es führt aus, dass die definitive Länge der Überdeckung zwar noch nicht festgelegt wurde, dass aber eine mehr als 1000 m lange Variante die Schaffung eines neuen durchmischten, urbanen und verdichteten Zentrums mit gepflegten öffentlichen Räumen ermöglichen sollte.

Der kantonale Richtplan identifiziert ausserdem den Sektor West von Bertigny als einen der neun strategischen Sektoren des Kantons. Es handelt sich um einen Sektor, dessen strategische Bedeutung vom Kanton anerkannt wird, der ein grosses Potenzial für die Aufnahme von Unternehmen mit kantonsübergreifender Ausrichtung aufweist und der für Unternehmen mit Wertschöpfung bestimmt ist. Diesem Sektor ist das Projektblatt «Autobahnausfahrt Freiburg Süd» des Richtplans gewidmet. Darin wird das Projekt in Bezug auf den Stand der Koordination in die Kategorie «Festsetzung» eingeteilt. Laut Projektblatt ist in einem der weiteren Arbeitsschritte zu prüfen, ob eine Koordination mit dem Projekt zur Überdeckung der Autobahn bei Chamblieux sicherzustellen ist.

3.3. Agglomerationsprogramme

Die Agglomerationsprogramme der zweiten und dritten Generation definieren den Sektor Chamblieux–Bertigny als einen der sechs bzw. sieben strategischen Standorte der Agglomeration Freiburg. Sie legen für diese Standorte die allgemeinen Ziele für deren demografische und wirtschaftliche Entwicklung sowie die spezifischen Ziele in den Bereichen Wirtschaftsförderung und Zugänglichkeit fest. Der Bund hat bereits zugesagt, eine Fuss- und Veloverbindung auf der künftigen Autobahnüberdeckung (Massnahme 20.9 des AP2) finanziell zu unterstützen, und teilt die Absicht der regionalen Akteure, diesen grossflächigen Sektor zwischen bereits urbanisierten Zonen nachhaltig zu verdichten.

3.4. Fusionsprojekt der Gemeinden Grossfreiburgs

Am 27. Juni 2017 sprach sich der Staatsrat für eine baldige Fusion von Grossfreiburg aus. Mit dem Zusammenschluss der Gemeinden Grossfreiburgs soll das Kantonszentrum gestärkt werden, indem insbesondere die Verwaltung optimiert und die Investitionskapazität gesteigert wird, damit die nötigen Infrastrukturen für die Entwicklung der Region und des ganzen Kantons realisiert werden können. Zum vom Staatsrat beschlossenen provisorischen Perimeter Grossfreiburgs, der die Gemeinden Avry, Belfaux, Corminbœuf, Freiburg, Givi-

siez, Granges-Paccot, Marly, Matran und Villars-sur-Glâne umfasst, gehören auch wichtige Handelsstätten sowie Freizeit- und Transportanlagen für die künftige Gemeinde.

Das Projekt für die Überdeckung des Autobahnabschnitts erstreckt sich auf vier Gemeinden des provisorischen Perimeters und stellt eine einmalige Gelegenheit dar, um das betreffende Gebiet neu zu denken. Mobilität, Wohnflächen, Arbeitszonen, öffentliche Einrichtungen, Grünflächen: Die Überdeckung des Autobahnabschnitts eröffnet neue Investitions- und Aufwertungsperspektiven, von denen das Fusionsprojekt insgesamt profitieren würde.

3.5. Strassenprojekte beim Autobahnanschluss N12 Freiburg-Süd/Zentrum

Als Antwort auf die Initiative der Gemeindeübergreifung Givisiez-Freiburg-Villars-sur-Glâne für die Neubelebung der Arbeitszonen und infolge der stetigen Verkehrszunahme in der Agglomeration und der deswegen immer wieder auftretenden Staus, namentlich zu den Stosszeiten, sind mehrere Strassenausbauprojekte in diesem Sektor am Eingang der Stadt in Planung. Die ersten Studien wurden vor über zehn Jahren lanciert. Diese Infrastrukturen gehören heute schon zu den kantonsweit am stärksten genutzten Infrastrukturen (über 25 000 Fahrzeuge/Tag). Erschwerend kommt hinzu, dass sie sich im Zentrum eines sich stark entwickelnden Gebiets befinden, der im kantonalen Richtplan als strategischer Sektor «Autobahnausfahrt Freiburg Süd» eingeordnet ist. Dieser Sektor zählt zahlreiche Unternehmen, einige Einkaufszentren und den HFR Freiburg und umfasst mehrere Entwicklungszonen, die laut den Agglomerationsprogrammen der zweiten und dritten Generation zu den strategischen Standorten der Agglomeration Freiburg gehören (Bertigny, Moncor-Belle-Croix, Givisiez, Chandolan und Corberayes).

In diesem Zusammenhang müssen auch die Überlegungen erwähnt werden, die derzeit im Gang sind und die Vergrößerung des Kantonsspitals sowie eine neue Nordzufahrt zum Gegenstand hat. Diese Strasse dürfte im Winter 2019 öffentlich aufgelegt werden und soll nach dem Ausbau der Kreuzung Belle-Croix einen direkten Anschluss an die Autobahnausfahrt bieten. Diese neue Strasseninfrastruktur ist Gegenstand eines spezifischen Projektblatts im kantonalen Richtplan. Daneben wird im Moment die Einrichtung einer P+R-Anlage in der Nähe des Autobahnanschlusses diskutiert.

Das Projekt für den Ausbau des Autobahnanschlusses Freiburg-Süd/Zentrum steht unter der Leitung des ASTRA. Mit der Erhöhung der Kapazität des Anschlusses strebt der Bund folgende Ziele an:

- > den Betrieb und die Sicherheit des Autobahnanschlusses langfristig sicherstellen;
- > die Erschliessung der Entwicklungszonen Bertigny und Chandolan ermöglichen;

- > den Zugang zum HFR Freiburg verbessern und den Verkehrsfluss gewährleisten;
- > die vermehrte Benützung des öffentlichen Verkehrs ermöglichen und den Langsamverkehr fördern.

Die Verkehrs- und Planungsstudien, die seit mehr als zehn Jahren durchgeführt werden (siehe Punkt 6) haben aufgezeigt, dass – noch bevor die mögliche Entwicklung dank der Autobahnüberdeckung eingerechnet wird – folgende Massnahmen nötig sind, um den Betrieb des Autobahnanschlusses sicherzustellen:

- > Schaffung einer neuen Kreuzung für die Zufahrt zum strategischen Sektor Bertigny und zum HFR Freiburg;
- > Trennung der Verkehrsflüsse (Transit Kantonsstrasse/Zufahrt N12);
- > Regulierung der Kreuzungen des Autobahnanschlusses mit Verkehrsampeln;
- > Verwirklichung von Begleitmassnahmen bei der Kreuzung Belle-Croix.

Um namentlich in der Stosszeit eine bessere Zufahrt von der Autobahn aus zum HFR Freiburg sicherzustellen und das Strassennetz auf der Achse HFR Fribourg–Route de Villars–Kreuzung Belle-Croix zu entlasten, braucht es den Bau einer neuen Nordzufahrt vom Autobahnanschluss Freiburg-Süd/Zentrum aus. Diese Zufahrt könnte bei einer potenziellen Vergrößerung des Spitals als Zugang zur Baustelle dienen.

Das ASTRA forderte, dass bei der Kreuzung Belle-Croix Begleitmassnahmen ergriffen werden, um einen Rückstau des Verkehrs auf die Autobahn zu verhindern. Die Kapazität des Knotens ist nämlich ungenügend. Aus diesem Grund werden zurzeit verschiedene Varianten für eine komplette Neugestaltung des Knotens geprüft.

Nach heutigem Planungsstand kann der provisorische Zeitplan wie folgt zusammengefasst werden:

- > Neue HFR-Zufahrt ab Moncor mit Unterquerung der Autostrasse:
Öffentliche Auflage im Winter 2019
Inbetriebnahme 2021/2022
- > Anpassung der Kreuzung Belle-Croix:
Bauarbeiten ab 2022/2023
- > Anpassung des Autobahnanschlusses:
Bauarbeiten ab 2024.

Weil die Studien für die Bemessung der künftigen Infrastrukturen von einem ehrgeizigen Modalsplitt ausgingen (Anteil des öffentlichen und des Langsamverkehrs am Gesamtverkehr von 60%), wird geprüft werden müssen, ob die bereits begonnen Planungen eine Kapazitätsmarge aufweisen, die es erlaubt, den mit der künftigen Entwicklung des Sektors Chamblieux-Bertigny erzeugten Mehrverkehrs aufzunehmen.

3.6. Strassenlärmsanierung

Gemäss Lärmschutz-Verordnung des Bundes vom 15. Dezember 1986 (LSV) muss das ASTRA die Autobahn N12 als deren Eigentümer bis am 31. März 2015 lärmsanieren. Infolge einer Studie, mit der die Lärmimmissionen und die allenfalls zu treffenden Sanierungsmassnahmen bestimmt wurden, sah das ASTRA mehrere Lärmschutzwände vor, hauptsächlich im Süden der Autobahn im Sektor Chamblioux (zwischen der Route de la Chassotte und der Eisenbahnbrücke Les Taconnets), wo die Immissionsgrenzwerte nach LSV bei den nahegelegenen Büros und Wohnungen überschritten werden. Weitere Lärmschutzwände sind bei der Süd-Rampe des Autobahnanschlusses Freiburg-Süd/Zentrum vorgesehen, um die Gebäude des Quartiers Villars-Vert, die von der Autobahnüberdeckung nicht betroffen sind, zu schützen.

In ihrer Vereinbarung vom 4. Dezember 2017 einigten sich das ASTRA und die RUBD darauf, dass der Bund seine Lärmsanierungsprojekte auf diesem Abschnitt aussetzt, bis entschieden ist, ob das Projekt der Autobahnüberdeckung verwirklicht oder aufgegeben wird. Mit der Autobahnüberdeckung kann der Bund einerseits die Strasse lärmsanieren, so wie es das einschlägige Recht verlangt. Andererseits öffnet die Überdeckung neue Möglichkeiten für die Siedlungsentwicklung im gesamten Sektor mit einer bedeutenden Erhöhung des Baupotenzials auf den Grundstücken entlang der Autobahn. Mit der Unterzeichnung der Vereinbarung mit dem ASTRA verpflichtete sich der Staat Freiburg, die Rechte (Übertragung an den Staat Freiburg des Eigentums an den Grundstücken, die an die Autobahn stossen, sowie Gewährung eines selbständigen und dauernden Rechts für die Flächen auf der Autobahnüberdeckung) und Pflichten (Lärmsanierung) vom Bund zu übernehmen.

4. Organisation und Vorgehen

4.1. Projektorganisation

Ein Projekt von dieser Grösse bringt zahlreiche organisatorische Herausforderungen mit sich. Auf der einen Seite muss eine Struktur gewählt werden, die eine kontinuierliche Flexibilität und Dynamik erlaubt, weil sich das Projekt über mehrere Jahrzehnte fortsetzen wird. Gleichzeitig muss das Projekt eine starke Struktur haben, um die Koordination zwischen den verschiedenen öffentlichen und privaten Akteuren, die in den verschiedenen Phasen des Projekts eingreifen werden, sicherzustellen. Die Ziele und Einschränkungen für jeden Akteur werden sich im Laufe der Zeit wandeln.

Der Staatsrat ernannte im Mai 2017 eine Projektoberleitung (COPIL)¹ unter dem Vorsitz des Finanzdirektors, und gab

¹ Präsident: Staatsrat Georges Godel, Finanzdirektor. Mitglieder: Staatsrat Jean-François Steiert, Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektor; Raoul Girard, Grossrat, Vertreter der Sozialdemokratischen Fraktion; Bruno Marmier, Grossrat, Vertreter der Fraktion Mitte Links Grün; Eric Collomb, Grossrat, Vertreter der Christlich-

ihr den Auftrag, dem Staatsrat Vorschläge zum Projekt und dessen Finanzierung und zur Inwertsetzung der Grundstücke, die eine bedeutende Rolle in der Projektfinanzierung spielen muss. In der Folge ernannte er ein Exekutivbüro der Projektoberleitung, das vom Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektor präsiert wird². Das Büro hat die Rolle einer koordinierenden Stelle, kommt im Monatsrhythmus zusammen und trifft operative Entscheide, dank denen die Dienststellen und Angestellten des Staats Freiburg voranschreiten können. Eine Projektleiterin bei der RUBD hat die Aufgabe, die Entscheide der COPIL und des Exekutivbüros in die Dienststellen und zu den betroffenen externen Akteuren und Planern zu tragen. Und schliesslich gibt es eine Bauherrenunterstützung (BHU), die sich um die Verfahrenskoordination, die technische Begleitung der Planungsverfahren, die Begleitung der Organisation der Wettbewerbe, Studienaufträge, Werkstätten, Seminare und Kolloquien, die Ausarbeitung der Programme und Pflichtenhefte sowie das Verfassen der Berichte und Expertisen kümmert.

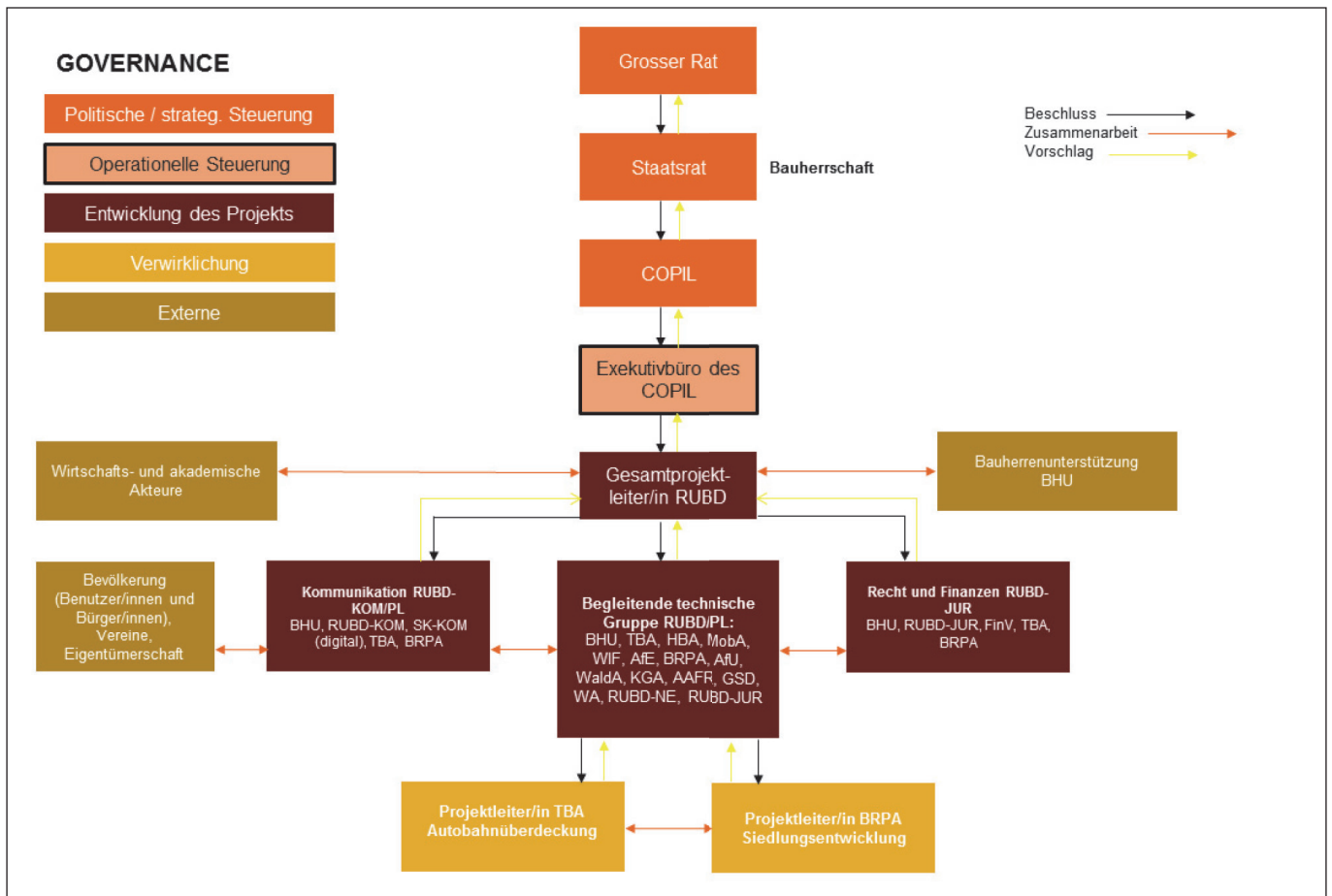
Die operativen Arbeiten im Zusammenhang mit der Bauherrenberatung für den Staat Freiburg werden von drei separaten Arbeitsgruppen sichergestellt. Die erste Arbeitsgruppe befasst sich mit den juristischen und finanziellen Aspekten des Projekts. Die zweite kümmert sich um die Kommunikation zum Projekt und die Integration der externen Akteure in die verschiedenen Verfahren. Und die dritte umfasst die Mehrheit der betroffenen staatlichen Dienststellen³ und steht den Projektleiterinnen und Projektleitern vor, die für die Verwirklichung der Autobahnüberdeckung (Tiefbauamt) und die städtebauliche Entwicklung (Bau- und Raumplanungsamt/Hochbauamt) verantwortlich sind.

demokratischen Fraktion; Katharina Thalmann-Bolz, Grossrätin, Vertreterin der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei; Fritz Glauser, Grossrat, Vertreter der Freisinnig-Demokratischen Fraktion; René Schneuwly, Ammann von Granges-Paccot; Erika Schnyder, Gemeindepräsidentin von Villars-sur-Glâne; Thierry Steiert, Amman von Freiburg; Vladimir Colella, Ammann von Givisiez; Antoinette de Weck, Vize-Stadtpräsidentin, Gemeinderätin, Präsidentin des Burgerrats, Stadt Freiburg; Jean-Bernard Duchoud, Vizedirektor des ASTRA; Vincent Ducrot, Generaldirektor der Freiburgischen Verkehrsbetriebe; Jean-Pierre Helbling, Mitglied des Agglomerationsvorstands; Jean-Daniel Wicht, Direktor des Freiburgischen Baumeisterverbands; Laurent Yerly, Staatsschatzverwalter, FIND; André Magnin, Kantonsingenieur, Vorsteher des Tiefbauamts, RUBD; Gian Carlo Chiovè, Kantonsarchitekt, Vorsteher des Hochbauamts, RUBD; Giancarla Papi, Vorsteherin des Bau- und Raumplanungsamts, RUBD; Joana de Weck, Gesamtprojektleiterin, RUBD.

² Präsident: Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektor. Mitglieder: Finanzdirektor; Generaldirektor der Freiburgischen Verkehrsbetriebe; Direktor des Freiburgischen Baumeisterverbands; Staatsschatzverwalter, FIND; Kantonsingenieur, Vorsteher des Tiefbauamts, RUBD; Kantonsarchitekt, Vorsteher des Hochbauamts, RUBD; Vorsteherin des Bau- und Raumplanungsamts, RUBD; Gesamtprojektleiterin, RUBD. Im Exekutivbüro werden auch die anderen Partner des Projekts (die Burgergemeinde der Stadt Freiburg sowie die Gemeinden Freiburg, Givisiez, Granges-Paccot und Villars-sur-Glâne) Einsitz nehmen, sobald diese ihre finanzielle Beteiligung an den Studien offiziell bestätigt haben.

³ Tiefbauamt, Bau- und Raumplanungsamt, Hochbauamt, Amt für Mobilität, Amt für Energie, Amt für Umwelt, Amt für Wald, Wild und Fischerei, Amt für Kulturgüter, Amt für Archäologie, Wirtschaftsförderung, Nachhaltige Entwicklung, Wohnungsamt, GSD, juristische Beraterin bzw. juristischer Berater der RUBD.

Diese Strukturen werden im Laufe des Projekts angepasst werden, wann immer dies nötig ist.



4.2. Vorgehen

Bevor die urbanistischen und architektonischen Umrisse der neuen Quartiere artikuliert werden können, müssen einführende Studien und Überlegungen durchgeführt bzw. ange stellt werden.

In den Phasen 0 und 1, die Gegenstand des vorliegenden Kreditbegehrens sind, geht es um die Festlegung eines allgemeinen Nutzungsprogramms, um die Eckwerte der Siedlungsentwicklung des Projekts und um alle Studien und Analysen, die vor einer Fortführung der Planung nötig sind.

Phase 0

Die einführenden Studien werden die Festlegung der Perimeter der Gesamtplanung und der optimalen Länge der Überdeckung zum Ziel haben, weil dies eine Vorbedingung für die Fortführung des Projekts ist. Diese Voretappe, die Phase 0 der Planung, dürfte die erste Stufe eines Ideenwettbewerbs bilden.

Gleichzeitig zu den Analysen der territorialen Auswirkungen des Projekts ist die Erstellung rechtlicher und finanzieller Expertisen vorgesehen, um die Optionen für die Organisationsstruktur, die im Stande ist, das Projekt zu tragen, zu finden. Diese Expertisen müssen die Freigabe von Erstinvestitionen

ermöglichen – unter Berücksichtigung der Tatsache, dass die Investitionen erst dann einen Ertrag abwerfen werden, wenn die Immobilien aufgewertet und verwirklicht worden sind.

Phase 1

In der Phase «Ideenwettbewerb» werden globale Gestaltungsvorschläge unterbreitet werden können, die als Grundlage für die Ausgestaltung dienen werden. Gestützt auf die von der COPIL validierte allgemeine Ausrichtung sollte der Ideenwettbewerb namentlich folgende Themen behandeln:

- > Ausarbeitung der Programme/Pflichtenhefte (Nutzungen/Typologien/Erschliessung, Infrastrukturen und öffentliche Räume) mit Blick auf die Organisation der Parallelstudien;
- > Definition der städtebaulichen Konzepte und raumplanerischen Eckwerte für den gesamten Perimeter einschliesslich Verwaltung der Ausführung in Etappen;
- > Hierarchisierung und Modalitäten für die Umsetzung der Grundsätze der nachhaltigen Entwicklung;
- > Präsentation der Mobilitätsszenarien und Interferenzen mit den bestehenden Netzen.

Die technischen Studien zu den Kunstbauten können gleichzeitig mit der Durchführung des Wettbewerbs durchgeführt

werden. Parallel dazu sind spezifische Studien über die landschaftliche Integration des Strassenprojekts, das durch die Agglomeration führt, und die Gestaltung von partizipativen Prozessen, Förderungs- und Entwicklungsprozessen sowie spezifische Analysen, um die verschiedenen Verfahrensetappen zu validieren (Experten-Workshops, Seminare und Kolloquien), notwendig, um das Projekt in einem erweiterten Umfeld zu verankern.

Phase 2

Wenn die juristischen und finanziellen Steuerungsstrukturen stehen, kann die Phase 2 lanciert werden. In dieser Phase wird es darum gehen, das eigentliche Projekt für die Autobahnüberdeckung auszuarbeiten und die Parallelstudien, welche die architektonischen Umrisse der künftigen Quartiere gemäss den präzisierten Perimetern bestimmen werden, zu organisieren.

Phase 3

Die Legalisierung der neuen Nutzungen soll über die Umsetzung eines adäquaten Raumplanungsinstruments erfolgen; das Verfahren dafür wird mit der Bereinigung des Ausführungsdossiers für die Kunstbaute durchgeführt werden können.

Phase 4

Die Phase 4 besteht in der Verwirklichung der Autobahnüberdeckung und im Bau der ersten Wohn- und anderen Gebäude im neuen urbanen Zentrum.

5. Herausforderungen

Die Planung der Siedlungsentwicklung im Sektor Chamblieux-Bertigny erfordert die Schaffung von wirtschaftlichen, finanziellen und rechtlichen Rahmenbedingungen, welche die wesentlichen Herausforderungen des Projekts für eine Autobahnüberdeckung und der Siedlungsentwicklung darstellen. Wie bei allen grossen städtebaulichen Projekten handelt es sich um erhebliche Herausforderungen. Inhaltlich umfasst die Siedlungsentwicklung aufgrund ihrer Tragweite und ihres Umfangs auch verschiedene gesellschaftliche, technische und ökologische Aspekte.

Aus Sicht der Raumplanung geht es darum, einen Teil der Stadt zu entwickeln und zu bebauen, der sich in einer periurbanen Zone befindet, die heute von der Autobahn zweigeteilt und geografisch nur unscharf definiert ist. Es handelt sich um ein Gebiet, das Gemeindegrenzen überschreitet und an besiedelte Perimeter mit höchst unterschiedlichen Eigenschaften angrenzt. Mit der Überdeckung der Autobahn, die eine Quelle von Immissionen ist und isolierend wirkt, kann ein weisser Fleck der Raumplanung sichtbar gemacht und zu grösserer Bedeutung verholfen werden und es können neue Möglichkeiten für interkommunale Verbindungen geschaffen werden.

Weil das städtebauliche Projekte mit einer Fläche von rund 60 ha auf dem Gebiet von vier Gemeinden ungewöhnlich gross ist, sind damit zahlreiche politische, soziale, ökonomische und ökologische Herausforderungen verbunden, die sich oft wechselseitig beeinflussen. Die Umsetzung des Projekts wird sich auf die am weitesten entwickelten Grundsätze und Richtlinien der Raumplanung stützen müssen, mit dem Ziel, eine städtebauliche Entwicklung zu realisieren, die als Referenz dienen kann.

Die weiter unten aufgeführten Vorgaben und Labels für den Bau und den Betrieb von nachhaltigen Quartieren werden als Referenzrahmen für die Vorbereitung der Programme und Pflichtenhefte dienen können. Dadurch können die Aspekte integriert werden, die in den Kapiteln 5.1 bis 5.4 aufgeführt sind.

- > 2000-Watt-Areal;
- > Label One Planet Living der Stiftung WWF;
- > Label LEED (Leadership in Energy & Environmental Design);
- > Instrument SméO, das durch den Kanton Waadt und die Stadt Lausanne entwickelt wurde;
- > Deutsches Gütesiegel Nachhaltiges Bauen (DGNB);
- > Publikationen des Bundesamts für Raumentwicklung (ARE) zu den nachhaltigen Quartieren (z. B. «Nachhaltige Quartiere in Kürze»).

Darüber hinaus ist das Projekt eine Gelegenheit für zahlreiche Forschungs- und Entwicklungsprojekte zu höchst aktuellen Themen, die namentlich die Freiburger Hochschulen und Universitäten sowie die regionalen und kantonalen Unternehmen, die in den Bereichen Planung, Raumplanung und Bau führend sind, werden mobilisieren können.

5.1. Politische Herausforderungen

Die Raumentwicklung ist vor allem eine politische Frage, weil deren Hauptausrichtungen in den demokratischen Verfahren auf den drei institutionellen Ebenen bestimmt werden.

Mit der letzten Revision des Bundesgesetzes über die Raumplanung (RPG) wurde der Grundsatz der haushälterischen Nutzung des Bodens zur Bekämpfung der Zersiedelung gestärkt. Auf dieser Grundlage wurde der neue kantonale Richtplan ausgearbeitet, der bis 2050 von einem Bevölkerungswachstum von 150 000 Einwohnerinnen und Einwohner ausgeht. Unabhängig davon, wann diese Hypothese, die auf dem «hohen» Szenario zur Bevölkerungsentwicklung des Bundesamts für Statistik gründet, genau eintritt, muss der Sektor Chamblieux-Bertigny, der zum prioritären Entwicklungsschwerpunkt erklärt wurde, dem Kanton und den Gemeinden die Möglichkeit geben, die Herausforderung der demografischen Entwicklung anzugehen und hier in den nächsten 30 bis 40 Jahren schrittweise einen guten Teil dieses Wachstums aufzunehmen. Weil das Entwicklungsprojekt Chamblieux-Bertigny im Zentrum der Agglomeration Frei-

burg gelegen ist und über gute Verbindungen zu den bestehenden und künftigen Verkehrsnetzen verfügt, stellt es ganz offensichtlich eine Gelegenheit dar, um die Herausforderung anzunehmen, die darin besteht, das Bevölkerungswachstum und die damit verbundenen Bedürfnisse – namentlich in den Bereichen Wohnen, Arbeitsplätze und Mobilität – mit der Sicherstellung der Lebensqualität, die von den Freiburgerinnen und Freiburger verlangt wird, unter einen Hut zu bringen.

Die sechs politischen Einheiten, die geografisch betroffen sind (Freiburg, Agglomeration, Gemeinden Givisiez, Granges-Paccot, Freiburg und Villars-sur-Glâne), auf eine gemeinsame Vision zu verpflichten und die verschiedenen Eigenheiten und Interessen in Einklang zu bringen, stellt indes eindeutig die Hauptherausforderung dar, umso mehr, als es sich um ein Projekt handelt, das sich über einen grossen Zeitraum erstrecken wird und dessen Auswirkungen nur mittel- oder langfristig spürbar sein werden. Dies gilt auch für die nötigen Investitionen, in erster Linie für die Autobahnüberdeckung, deren finanziellen Folgen und Auswirkungen auf die Lebensqualität der Bevölkerung nur nach und nach ersichtlich sein werden. In einem solchen Kontext ist eine ehrgeizige und konkrete politische Vision nötig für ein erfolgreiches Entwicklungsprojekt. Es braucht eine überzeugende städtebauliche Entwicklung rund um die Autobahnüberdeckung von Chamblieux–Bertigny.

Und schliesslich ist zu erwähnen, dass dieses Projekt in Verbindung mit dem Fusionsprojekt der Gemeinden Grossfreiburg betrachtet werden muss und dass es bei einer günstigen Entwicklung das Fusionsprojekt voranbringen wie auch verkörpern könnte.

5.2. Wirtschaftliche und finanzielle Herausforderungen

Aus ökonomischer Sicht kann festgehalten werden, dass der finanzielle Erfolg des Projekts (endogene Herausforderungen) von seiner wirtschaftlichen Ausstrahlung auf kantonaler oder supra-regionaler Ebene (exogene Herausforderungen) abhängt. Mit anderen Worten: Je besser das Programm die gesellschaftliche Entwicklung berücksichtigt, die Erwartungen der Bevölkerung erfüllt und den Bedürfnissen des Markts entspricht, desto besser wird das finanzielle Ergebnis des Projekts als Immobiliengeschäft sein.

Aus endogener Sicht lautet die erste ökonomische Hypothese, dass die Wertsteigerung des Bodens dank der Erhöhung der Nutzungsziffer für die betroffenen Grundstücke die Kosten für die Autobahnüberdeckung unabhängig von der Projektorganisation decken wird.

Aus exogener Sicht wird davon ausgegangen, dass eine gelungene Umsetzung dieses ehrgeizigen Besiedlungsprogramms und die Qualität der Verwirklichung die wirtschaftliche Entwicklung von Grossfreiburg ankurbeln sowie mit und neben

den Einwohnerinnen und Einwohnern der neuen Quartiere die Schaffung von Arbeitszonen und die Ansiedlung neuer Unternehmen in einem erweiterten Perimeter konzentrieren können, sodass dieser Sektor seine Rolle als vorrangiger kantonaler Entwicklungsschwerpunkt voll und ganz wahrnehmen kann. Angesichts des aussergewöhnlichen Ausmasses der Entwicklung und der Vielfältigkeit der Forschungsfelder, die es urbar zu machen gilt, kann mit dem Engagement der Fachhochschulen und Universitäten ein schweizweit vorbildliches Projekt realisiert werden.

Das Projekt wird in der Planungs- und Realisierungsphase wie auch später in der Nutzungs- und Betriebsphase Arbeitsplätze anziehen und schaffen. Mit einer intelligenten Planung der Erschliessung, der Schaffung von Räumen für die Einwohnerinnen und Einwohner, die hier arbeiten wollen (z. B. Schaffung von Coworking-Räumen), der Sicherstellung von Rahmenbedingungen für eine Mutualisierung gewisser Infrastrukturen und Dienste können innovative KMU überzeugt werden, sich hier niederzulassen.

Im Rahmen der Planungsphase werden multidisziplinäre Studien durchgeführt werden, die namentlich den Wandel des Wirtschaftsgefüchts und die Entwicklung der Arbeitsräume zum Gegenstand haben werden. Dadurch soll die Frage beantwortet werden, welche Arten von Tätigkeiten im Sektor Chamblieux–Bertigny gefördert werden sollen sowie welche Ausgestaltung des sekundären Sektors vorzusehen und in den kommenden Jahren umzusetzen ist.

5.3. Gesellschaftliche Herausforderungen

Geht man davon aus, dass es zweckmässig ist, einen Teil der kantonalen Bevölkerungsentwicklung im Sektor Chamblieux–Bertigny zu konzentrieren, müssen die wirtschaftlichen und gesellschaftlichen Entwicklungen bei der Projektentwicklung vorweggenommen werden, weil das Projekt, wenn die Autobahnüberdeckung verwirklicht wird, erst in gut zehn Jahren Gestalt annehmen wird. Das heisst, die Planungs- und Verwirklichungsfristen müssen mit dem Rhythmus der technologischen und gesellschaftlichen Entwicklungen in Einklang gebracht werden. Das Siedlungsprojekt ist somit auch ein Gesellschaftsprojekt, auch weil sein Entwicklungspotenzial bedeutend ist und es zentral gelegen ist.

Die neusten städtebaulichen Entwicklungen verschiedener europäischer Städte, bei denen dieselben Ziele der Verdichtung verfolgt werden, stehen im Zeichen einer neuen Siedlungsgestaltung, bei der die Bürgerinnen und Bürger bereits in die Planung einbezogen werden¹. So ist heute von der «integrativen Stadt» die Rede, die bereits bei ihrer Auslegung die grösstmögliche Integration ermöglicht und so zu einer hohen Lebensqualität für alle Generationen beiträgt. Diese Entwick-

¹ Siehe auch Artikel 4 des Bundesgesetzes über die Raumplanung (Information und Mitwirkung).

lungsmodelle, welche die Eigenverantwortung und Befähigung der Einwohnerinnen und Einwohner als Fundament haben, fördern die Zustimmung zu den Projekten wie auch die Wohlfahrt und den sozialen Zusammenhalt. Sie tragen zudem dem Willen nach einer Änderung bei der Produktion (vermehrt lokal produzieren) und dem Verbrauch (besser verteilen) Rechnung und finden im Rahmen eines solidarischen Engagements in neuen Räumen des Teilens statt.

Die Durchmischung – ein Thema, das bei diesen neuen Entwicklungen immer wieder aufkommt und sowohl die Nutzung als auch die Einwohnerinnen und Einwohner bzw. Benutzerinnen und Benutzer betrifft – wird entsprechend als Leitgedanke bei der Ausarbeitung des Planungsprogramms dienen können. Bei diesem dürften somit die Wohnungen den größeren Anteil am Gesamtvolumen ausmachen als die kommerziellen Tätigkeiten und die öffentlichen Einrichtungen. Mit angepassten Rahmenbedingungen könnten die Überlegungen auf den Bau von Wohnungen durch gemeinnützige Bauherren (namentlich Wohnbaugenossenschaften und -stiftungen) sowie auf hochwertige Angebote für Wohnungen mit bezahlbaren Mieten ausgeweitet werden. Ein besonderes Augenmerk wird dabei auf Nachbarschaftsdienste und andere Nutzungen, die den sozialen Zusammenhalt stärken, gelegt werden.

5.4. Technische und ökologische Herausforderungen

Auch wenn das Projekt aufgrund seiner Lage im Herzen der Agglomeration den Zielen einer nachhaltigen Raumentwicklung (Siedlungsverdichtung) entspricht, ist ein Besiedlungsprogramm für Tausende Einwohner und Arbeitsplätze zwangsläufig mit bedeutenden ökologischen Auswirkungen verbunden. In diesem Zusammenhang muss zwischen der Bau- und der Betriebsphase unterschieden werden.

Bei einem derart umfangreichen Projekt kann jetzt schon davon ausgegangen werden, dass es etappenweise, über mehrere Jahre oder gar Jahrzehnte verwirklicht werden wird. Auch werden die Anwohnerinnen und Anwohner sowie die Bevölkerung in der Umgebung des Projektperimeters Immissionen und Unannehmlichkeiten ausgesetzt sein (Zufahrten zur Baustelle). Diese Problematik wird in den vom einschlägigen Recht verlangten Umweltverträglichkeitsprüfungen und -berichten (UVP und UVB), in den Normen und Reglementen zum Baustellenmanagement, aber auch in den Pflichtenheften für die Wettbewerbe und die Studienaufträge behandelt werden müssen, mit dem Ziel, Vorschläge für ein optimales Umweltmanagement der Baustellen und einen optimalen Zeitplan für die Verwirklichungen auszuarbeiten.

Das Projekt muss aus Sicht des ökologischen Engagements und des Umweltschutzes vorbildlich sein, eine dauerhafte Aufwertung der Entwicklungszone sicherstellen und den Einwohnerinnen und Einwohnern die bestmögliche Lebensqualität bieten. Um die Kriterien für eine «nachhaltige Stadt»

zu erfüllen, werden unbedingt innovative und leistungsfähige Lösungen in folgenden Bereichen¹ ausgearbeitet werden müssen: Wirtschaft und Teilen (urbane Landwirtschaft/Nachbarschaftsdienste), Versorgung und Verbrauch (Nahrungsmittel/Energie), nachhaltige Mobilität (öffentlicher Verkehr/Velo- und Fussgängerverbindungen), Abwasser-, Abfall- und Materialbewirtschaftung (Schadstoffausstoss/Recycling). Die Klimabelastung der Bauten auf lokaler und globaler Ebene (Regulierung der Temperatur/CO₂-Bilanz) wird ebenfalls einer Beurteilung unterzogen werden müssen.

6. Verwirklichte Studien und Erkenntnisse

Ein grosser Teil der zahlreichen Studien, die seit den 2000er-Jahren zum Sektor Chamblieux–Bertigny–Moncor durchgeführt wurden, hatten den Verkehr und die Verkehrsinfrastrukturen zum Gegenstand.

Bereits zwischen 2004 und 2006 gab es verschiedene Verkehrsstudien in Verbindung mit einem möglichen Ausbau der Kreuzung Belle-Croix im Rahmen des Projekts «Gottéron-Village», doch blieben diese ohne Folge, weil das Projekt 2007 aufgegeben wurde.

2010 beauftragten die Gemeinden Freiburg, Villars-sur-Glâne und Givisiez ein spezialisiertes Büro damit, die Funktionsweise des Autobahnanschlusses Freiburg-Süd/Zentrum mit Blick auf die städtebaulichen Entwicklungen in der Umgebung zu analysieren. Diese Analyse² schlug einen Ausbau des Autobahnanschlusses vor und unterbreitete dafür verschiedene Varianten.

In der Folge wurde eine Projektorganisation eingerichtet. Die Studien wurden vom ASTRA fortgeführt, das zwischen 2012 und 2015 mehrere Aufträge an spezialisierte Büros (Ausbau, Verkehr, Tiefbau usw.) vergab, um ein Projekt für den Ausbau des Autobahnanschlusses auszuarbeiten und die Koordination zwischen den verschiedenen Planungsebenen sicherzustellen. In seinem Städtebaubericht machte das Büro Archam et partenaires SA³ auf verschiedene offene Punkte aufmerksam, wie etwa die öffentliche Verkehrserschliessung, den Standort und die Kapazität der P-R-Anlage oder den Anteil des MIV, die in den Berechnungen Eingang fanden.

All diese Studien führten zur Ausarbeitung der Projekte (in Planung oder in einem Verfahren) für den Ausbau des Autobahnanschlusses und der Kreuzung Belle-Croix sowie den Bau einer neuen Zufahrtsstrasse zum HFR.

Für die Entwicklung des Sektors Chandolan-Corberayes gab die Gemeinde Givisiez eine städtebauliche Studie beim

¹ Nicht abschliessende Liste.

² Technischer Bericht, Version 2 – 28.2.2011, Perimeter Bertigny-West, Verkehrsstudie, sd ingénierie Fribourg SA.

³ «Réaménagement de la jonction Fribourg-Sud/Centre et accessibilité aux zones de développement», 17. Februar 2014, revidiert am 18. März 2014.

Büro Team+ in Auftrag¹. Auf dieser Grundlage organisierte die Gemeinde 2012 einen Studienauftrag, der es erlaubte, das Potenzial des Standorts zu beurteilen und die Raumplanungsgrundsätze der Zone im Rahmen der Totalrevision des OP zu definieren.

Das Projekt für die Autobahnüberdeckung im Sektor Chamblieux seinerseits ist seit über zehn Jahren Gegenstand von Gesprächen. Mehrere Interventionen und Anfragen aus dem Grossen Rat sowie spezifische Studien, die zwischen 2012 und 2013 nach mehreren Sitzungen durchgeführt wurden, führten schliesslich zur Annahme durch den Grossen Rat des Auftrags 2014-GC-145, mit dem der Staatsrat aufgefordert wurde, das Projekt für die Autobahnüberdeckung wieder aufzunehmen. Eine Arbeitsgruppe, in der Grossräte und Unternehmer, die am Anfang des Auftrags standen, vertreten waren, verfasste einen Zweckmässigkeitsbericht².

Des Weiteren können folgende spezifische Studien, die vom Staat oder der Agglomeration bestellt wurden, erwähnt werden:

- > technischer Bericht «Couverture autoroute N12, Secteur Chamblieux–Bertigny, Galerie couverte de Chamblieux», IUB Engineering, 19. September 2017;
- > «Approche financière périmètre Sud», Deschenaux/Bottinelli, Exekutivbüro des Steuerungsausschusses Chamblieux–Bertigny, 12. März 2018;
- > Bericht 2018-DAEC-72 des Staatsrats an den Grossen Rat zum Postulat 2015-GC-133 Antoinette de Weck/Erika Schnyder – Urbane Luftseilbahn, um den Bahnhof Freiburg über das HFR mit dem Autobahnanschluss in Villars-sur-Glâne zu verbinden, 1. Mai 2018;
- > «Etude d'économie territoriale sur les zones d'activités d'AggloFribourg», Schlussbericht, wüestpartner, 7. Mai 2018.

In diesem Zusammenhang müssen auch die Überlegungen erwähnt werden, die das HFR zu seinen bestehenden Infrastrukturen anstellt und die unabhängig von den letztlich gewählten Lösungen einen Einfluss auf den Perimeter haben können.

Zusammenfassend kann festgehalten werden, dass die umfangreichen Analyseergebnisse folgende grundsätzliche Aspekte ans Licht gebracht haben:

1. Der Sektor Chamblieux–Bertigny–Corberayes–Chandolan hat ein herausragendes Raumplanungs- und Aufwertungspotenzial.
2. Der Mehrwert, der mit der Einzonung der Grundstücke generiert wird, ermöglicht es, die Kosten für die Verwirklichung der Autobahnüberdeckung zu decken,

sofern die mittlere Siedlungsdichte mindestens die Ausnützungsziffer 1,5 bis 2,0 (je nach Landwert) erreicht.

3. Das Thema Verkehr (MIV und ÖV) und die multimodale Mobilität im Allgemeinen werden unter Berücksichtigung der gesamten Zone, die von den künftigen Entwicklungen betroffen ist, nachgeführt werden müssen.
4. Aufgrund seiner räumlichen und zeitlichen Ausdehnung stellt das Projekt sehr hohe Anforderungen an die Koordination, sowohl in Bezug auf die Verfahren als auch auf die territorialen, politischen und institutionellen (z. B. HFR) Einheiten, die für das Gelingen des Projekts zusammengebracht werden müssen.

7. Vorgesehene Studien

A) Siedlungsentwicklung

a.1 Wiederkehrende Studien/Kommunikation

Die wiederkehrenden Studien umfassen die Organisation der partizipativen Ansätze sowie die Förderung und Inwertsetzung des Projekts. Hierfür ist ein jährlicher Betrag von 200 000 Franken über vier Jahre vorgesehen, was ein Total von 800 000 Franken ergibt.

a.2 Prospektive Untersuchung/Ideenwettbewerb

Mit einem Ideenwettbewerb sollen die genaue Länge des gedeckten Einschnitts und der Entwicklungsperimeter ermittelt sowie Vorschläge namentlich für die Stadtplanung, den Landschaftsbau und die Architektur entwickelt werden. Es ist vorgesehen, einen interdisziplinären, internationalen Wettbewerb durchzuführen, in Übereinstimmung mit der SIA-Norm 142 oder 143, den Weisungen der SIA-Kommission für Architektur- und Ingenieurwettbewerbe sowie den Empfehlungen der KBOB zur Honorierung von Architekten und Ingenieuren. Die Gesamtkosten der Verfahren in diesem Zusammenhang werden auf 1 250 000 Franken geschätzt.

a.3 Spezifische Analysen

Mit den spezifischen Analysen werden alle Verfahrenstappen (Experten-Workshops, Seminare und Kolloquien) validiert werden können. Sie entsprechen der SIA-Phasen 1 (Bedürfnisformulierung, Lösungsstrategien) und 2 (Definition des Vorhabens, Machbarkeitsstudie, Definition der Ziele) und sind für die Jahre 2019 und 2020 vorgesehen. Ein Kolloquium soll das Verfahren validieren und zur Ausstrahlung auf supraregionaler Ebene beitragen. Hierfür ist ein Betrag von fünfmal 150 000 Franken pro Halbjahr vorgesehen, was ein Total von 750 000 Franken ergibt.

a.4 Rechtsgutachten und Expertisen

Die Rechtsgutachten und Expertisen sind wesentlich für die Errichtung der finanziellen und juristischen Strukturen, die nötig sind, damit die Partner beim Projekt mitwirken und das Projekt auf einer soliden und transparenten Grundlage ent-

¹ «Secteur de Corberayes – La Chassotte – Fin de Chandolan», Juli 2008.

² «Couverture de l'A12 Chamblieux–Bertigny», Januar 2016.

wickeln können. Sie werden es zudem erlauben, die Themen Immobilienmarkt, nachhaltige Entwicklung, Mobilität und Energie abzuhandeln und technische Studien zu präzisen Fragen wie Geologie und Archäologie durchzuführen. Hierfür ist ein jährlicher Betrag von 175 000 Franken über vier Jahre vorgesehen, was ein Total von 700 000 Franken ergibt.

B) Bauwerke

b.1 Landschaftsstudien

Es müssen Landschaftsstudien zu allen Strassenausbauprojekten entlang der Autobahn in der Agglomeration durchgeführt werden. Die geschätzten Gesamtkosten der dafür nötigen Verfahren betragen gemäss SIA-Norm 143 und Weisungen der SIA-Kommission für Architektur- und Ingenieurwettbewerbe 750 000 Franken.

b.2 Technische Studien zur Autobahnüberdeckung

Die technischen Studien haben die Leistungen bis zur SIA-Teilphase 41 (Ausschreibung, Offertvergleich Vergabeantrag) zum Gegenstand. Gestützt auf die SIA-Norm 103 können die Kosten der Studien auf 4 000 000 Franken geschätzt werden.

8. Gegenstand des Dekrets

8.1. Beteiligung des Staats Freiburg an der Finanzierung der Studien in Form eines Vorschusses

Die nachfolgenden Erwägungen gehen von einem im Grundsatz positiven Eintreten aus. Weiter bleibt die Validierung durch die Entscheidungsinstanzen der betroffenen institutionellen Partner (Gemeinden, Burgergemeinde, TPF) vorbehalten.

Der Staat Freiburg will seine Verantwortung wahrnehmen, indem er das Autobahnüberdeckungs- und Siedlungsentwicklungsprojekt steuert und gemeinsam mit den Partnern voranbringt. Das gewählte Finanzierungsmodell besteht darin, dass der Staat die Hälfte der nötigen Beträge für die Studien vorschiesst und diese Beträge bei der Verwirklichung der Autobahnüberdeckung bzw. der Aufwertung seiner Grundstücke wieder einnimmt. Dieses Modell wird sinngemäss für alle Partner, die einen Vorschuss an die Studien leisten sollen, angewendet. Damit soll die nötige Dynamik für ein breitangelegtes Vorgehen geschaffen werden.

Im Detail bedeutet dies, dass die öffentlichen und institutionellen Partner, zu denen auch der Staat Freiburg gehört, die bereit sind, das Risiko für die Studienvorschüsse zu tragen, diese Beträge zurückerhalten werden, wenn das Projekt verwirklicht wird und die Grundstücke in ihrem Eigentum an Wert gewinnen. So sieht das Dekret einen Mechanismus für die Erstattung der Vorschüsse vor.

Sollte das Projekt hingegen nicht verwirklicht werden, so werden der Staat Freiburg und die Partner die für die Studien vorgeschossenen Beträge abschreiben müssen, weil die Grundstücke an und auf der Überdeckung mangels Autobahnüberdeckung, Nutzungsänderung und Einzonung keine Aufwertung erfahren werden.

Im Sinne einer Starthilfe ist der Staat Freiburg somit bereit, sich unter den folgenden Bedingungen zu 50% an den Gesamtkosten für die Studien zu beteiligen:

- > Der verbleibende Finanzierungsbetrag wird von den vier betroffenen Gemeinden, der Burgergemeinde der Stadt Freiburg und den TPF getragen.
- > Sofern das Projekt Wirklichkeit wird, erhält der Staat Freiburg die für die Studien vorgeschossenen Beträge über den Mechanismus der Grundstückaufwertung zurück.

Der mit dem Dekretsentwurf beantragte Kredit beträgt somit 4 125 000 Franken, was der Hälfte der Gesamtkosten der Studien (8 250 000 Franken) entspricht.

Bei den nachfolgenden Phasen wird der Staat entscheiden müssen, ob er bereit ist, die späteren Kosten im Verhältnis zu den Grundstücken in seinem Eigentum (rund 12%) zu übernehmen. Konkret werden Verteilschlüssel zur Anwendung gelangen, die den Perimetern und den gewählten Optionen für die Entwicklung Rechnung tragen.

8.2. Verteilschlüssel und Ausgaben

Auf der Grundlage des für die Studien vorgesehenen Zahlungsrahmens wird vorgeschlagen, dass der Staat 50% übernimmt und dass die anderen Gemeinwesen und öffentlichen Institutionen die übrigen 50% übernehmen, wobei deren Teil gestützt auf ihren jeweiligen Grundbesitzanteil berechnet wird.

Die nachfolgenden Tabellen geben einerseits einen Überblick über die Beträge, die von diesem Verteilschlüssel resultieren, und andererseits über die Aufteilung der Ausgaben auf die Jahre 2019 bis 2024.

Total je Partner (gerundet)	%	Fr.
Staat	0,5	4 125 000
Freiburg	0,0296970	245 000
Givisiez	0,1321212	1 090 000
Granges-Paccot	0,0284848	235 000
Villars-sur-Glâne	0,0121212	100 000
Burgergemeinde	0,2727273	2 250 000
TPF	0,0248485	205 000
		8 250 000

Weil die Gemeinde Villars-sur-Glâne im betroffenen Perimeter kein Grundstück besitzt, wird eine pauschale Beteiligung von 100 000 Franken vorgeschlagen.

Gestützt auf eine erste Planung ist folgende zeitliche Staffelung der Ausgaben denkbar:

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Staat	1 400 000	1 700 000	762 500	200 000	50 000	12 500	4 125 000
Freiburg	83 152	100 970	45 288	11 879	2 970	742	245 000
Givisiez	369 939	449 212	201 485	52 848	13 212	3 303	1 090 000
Granges-Paccot	79 758	96 848	43 439	11 394	2 848	712	235 000
Villars-sur-Glâne	33 939	41 212	18 485	4 848	1 212	303	100 000
Burgergemeinde	763 636	927 273	415 909	109 091	27 273	6 818	2 250 000
TPF	69 576	84 485	37 894	9 939	2 485	621	205 000
	2 800 000	3 400 000	1 525 000	400 000	100 000	25 000	8 250 000

9. Zeitplan

Die neuen Zweckbestimmungen sollen bis 2024/2025 rechtskräftig sein. Die nachfolgend aufgeführten Etappen bilden die Meilensteine des Verfahrens.

Vorfinanzierung durch die öffentliche Hand

- > Studien zur Bestimmung der Länge und Position der Überdeckung sowie des Entwicklungsperrimeters (Ideenwettbewerb, technische Studien, Landschaftsstudien), Ausarbeitung eines Programms/Pflichtenhefts, Ausarbeitung einer Vision;
- > Rechtsgutachten und -expertisen zur juristischen und finanziellen Ausgestaltung des Projekts (Governance);
- > wiederkehrende Studien für das Bewerben des Projekts und dessen regionale Verankerung;
- > spezifische Analysen für die Validierung der Verfahrensetappen (Experten-Workshops, Seminare und Kolloquien).

Finanzierung durch die Eigentümerinnen und Eigentümer

- > Gestützt auf die Ergebnisse des ersten Wettbewerbs Beginn des Verfahrens oder der Parallelstudien;
- > Gleichzeitig Vorprojekt dann öffentliche Auflage des Projekts für die Autobahnüberdeckung;
- > Beginn und Durchführung des adäquaten Verfahrens und Verwirklichung der Autobahnüberdeckung über eine geschätzte Dauer von rund 24 Monaten;
- > Ausarbeitung der ersten Detailbebauungspläne (DBP) ab 2024/2025 gemäss Etappen des Planungsprogramms.

10. Kompass21

10.1. Autobahnüberdeckung

Aus wirtschaftlicher Sicht ist die Überdeckung der Autobahn eine bedeutende Gelegenheit für den Kanton, da sie die Schaffung von Arbeitsplätzen ermöglicht, den Wert der angrenzenden Grundstücke erhöht und die Umsetzung von Innovationen ermöglicht – etwa mit der Nutzung des Build-

Information Modeling (BIM) beim Staat Freiburg, was den lokalen Unternehmen und KMUs zugutekommen wird. Mit der Überdeckung können zusätzliche Grundstücke für wirtschaftliche Tätigkeiten bereitgestellt werden; zudem wird die Attraktivität der bereits vorhandenen Unternehmen dank eines besseren Arbeitsumfeldes für die Mitarbeitenden erhöht. Indem es die Anwohnerinnen und Anwohner vor Lärmimmissionen schützt und eine Verdichtung des im Herzen des Kantonszentrums gelegenen Sektors ermöglicht, entspricht das Projekt in jeder Hinsicht den aktuellen Bedürfnissen. Die Analyse ergab zudem, dass das Schnüren eines Finanzierungspakets, das von allen Partnern akzeptiert wird und massgeblich für das Gelingen des Projekts ist, Zeit in Anspruch nehmen wird, weil die komplexe Koordination zwischen den institutionellen Ebenen, die unterschiedlichen Interessen der Partner und die allfälligen Referenden gegen die Finanzierung die Unsicherheit erhöhen.

Aus Sicht der Umwelt ist die Beurteilung des Projekts höchst uneinheitlich: In den Bereichen Artenvielfalt, Mobilität, Raum, Boden-, Wasser-, Aussen- und Innenluftqualität ist das Ergebnis positiv bis sehr positiv. Indem die Überdeckung ein Gebiet, das derzeit durch die Autobahn zweigeteilt ist, wieder vereint, hat sie ein grosses Potenzial für die Förderung der Biodiversität, weil sich beispielsweise Kleintiere in einem grösseren Gebiet bewegen können. Der Bewertungsausschuss hebt hervor, dass die Autobahnüberdeckung das Tiefbauprojekt mit dem grössten Verdichtungspotenzial ist und gleichzeitig über neue Verbindungen und Achsen des Langsam- und des öffentlichen Verkehrs eine breite Palette an neuen Mobilitätslösungen bietet. Der Lärmschutz und die Verbesserung der Luft gehören zu den bedeutenden positiven Punkten des Projekts. In Sachen Energie, Materialverbrauch, Recycling, Klimawandel und Risiken fällt die Bewertung hingegen neutral bis negativ aus. Zum einen wird das Bauwerk Energie für die Beleuchtung und Belüftung verbrauchen. Auch wird der Bau der Überdeckung mit einer grossen Abfallmenge und einem grossen Materialverbrauch einhergehen. Und schliesslich wird die Baustelle viel CO₂ ausstossen, auch wenn die Überdeckung mittelfristig den Lang-

samverkehr fördern und damit zu einer Beschränkung der Emissionen führen dürfte.

In der Zieldimension Gesellschaft profitieren insbesondere die Lebensqualität und der öffentliche Raum vom Projekt. In der Evaluation werden namentlich das Potenzial für eine städtische Aufwertung und die Wiederaneignung des öffentlichen Raums hervorgehoben. Mit Landschaftsstudien werden die Portale und die Integration des Bauwerks in die Landschaft verfeinert werden können. Während der Bauarbeiten werden zwar flankierende Massnahmen zum Schutz der Anwohnerinnen und Anwohner nötig sein. Doch herrscht Einigkeit darüber, dass sich die Überdeckung mittelfristig positiv auf die Gesundheit auswirken wird (Verringerung von Lärm und Verschmutzung, Aufwertung der Landschaft und Verbesserung der Lebensqualität). In den Bereichen Governance, Politik und Vereinsleben werden einige Hürden überwunden werden müssen. Die Annehmbarkeit des Projekts scheint gut zu sein und die gewählte Organisation will die Teilnahme und Akzeptanz fördern, nicht nur die der Anrainerinnen und Anrainer, sondern die der ganzen Kantonsbevölkerung. Die Evaluation hebt aber auch die Risiken hervor, die einem Projekt eigen sind, das mehrere Gemeinden betrifft, dessen Finanzierung noch nicht gesichert ist und für das eine Koordination von verschiedenen Verfahren sichergestellt werden muss.

Die Bewertung zeigt mehrere Verbesserungsmöglichkeiten auf:

- > Filterung der Partikel über ein geräuscharmes und energiesparendes Belüftungssystem;
- > Minimierung der Lärmemissionen bei den Portalen der Überdeckung, die für die Anwohnerinnen und Anwohner störend sind (der Strassenlärm widerhallt von den Mauern und der Decke der Überdeckung, was zu einem deutlich höheren Lärmpegel führt);
- > Einsatz von vor Ort hergestellten, wiederverwertetem Material, soweit die juristischen und technischen Normen dies erlauben;
- > Deckung der Energiebedarfs der Kunstbaute über erneuerbare Energien oder Selbstversorgung;
- > Sicherstellen einer günstigen Dynamik bei der Zusammenarbeit der betroffenen Gemeinden, namentlich vor dem Hintergrund des Zusammenschlusses der Gemeinden Grossfreiburgs.

10.2. Siedlungsentwicklung

Das Siedlungsentwicklungsprojekt befindet sich in der Phase der Planungsorganisation. Entsprechend hat der Bewertungsausschuss die Vision für die Siedlungsentwicklung mit der heutigen Situation verglichen. Dabei wurden die Auswirkungen des Projekts auf das ganze Kantonszentrum berücksichtigt, nicht nur die auf den Sektor, der direkt von der Entwicklung von Chamblieux-Bertigny betroffen ist.

Aus Sicht der Wirtschaft weist das Projekt günstige bis sehr günstige Merkmale in den Bereichen Schaffung von Wohlstand, wirtschaftliche Rahmenbedingungen, Wettbewerbsfähigkeit und Innovation sowie Bedarfsgerechtigkeit auf. Die urbane Entwicklung kann ein echter Motor für die Schaffung und Verteilung von Wohlstand sein – auch auf lange Sicht. Das Projekt will zusammen mit blueFACTORY ein Modell und Vorläufer für durchmischte Quartiere sein, die Wohnen und Arbeit vereinen und das Wirtschaftsgefüge in ein städtisches Umfeld integrieren, weil es im Kanton noch kein solches Quartier gibt. Die Nähe der Fachhochschulen, welche die Themen der Besiedlungsentwicklung behandeln, und der politische Wille, die Bildungsinstitute auf Freiburger Boden zu stärken, werden die Chance eröffnen, die Praxisbezogenheit der Forschung und Entwicklung zu verbessern. Es ist dies eine Gelegenheit, die Innovationen, insbesondere im Bau, in die Realwirtschaft zu überführen. Die Entwicklung der Besiedlung in diesem Sektor steht in völliger Übereinstimmung mit den politischen Instrumenten (kantonaler Richtplan, RPG, RPBG, Regierungsrichtlinien für die Legislaturperiode) und erfüllt die identifizierten Bedürfnisse betreffend demografische Entwicklung und Verdichtung. Auf der negativen Seite ist die Finanzierung zu nennen, die zu den Schwierigkeiten dieses Projekts gehört. Der Bewertungsausschuss ist der Meinung, dass die Governance den betroffenen öffentlichen Politiken (Wohnungspolitik, Sozialpolitik usw.) besser Rechnung tragen sollte und dass der partizipative Ansatz im Vergleich zum aktuellen Organigramm an Sichtbarkeit gewinnen sollte.

Aus Sicht der Umwelt schneidet das Projekt in den verschiedenen Aspekten recht unterschiedlich ab. Während die Beurteilung für die Biodiversität, den Energieverbrauch und die Energieproduktion, die Mobilität und den Materialverbrauch günstig bis sehr günstig ausfällt, ist die Bilanz in Sachen Boden-, Wasser- und Luftqualität sowie Klimawandel uneinheitlich. Unter den positiven Aspekten weisen die Mobilität und Raumplanung das grösste Potenzial auf. Auch wenn die Zufahrtsstrasse zum HFR wahrscheinlich einen grossen Teil des Sektors zweiteilen und so einer idealen Entwicklung Grenzen setzen wird und es noch zu früh ist, um die Kriterien einer exemplarischen Mobilität für das betroffene Areal festzulegen, ist es unbestritten, dass es unzählige Möglichkeiten für den Langsamverkehr und die Erschliessung durch den öffentlichen Verkehr gibt. Es sind auch Überlegungen für eine Beschränkung des motorisierten Individualverkehrs im Sektor denkbar. Im Moment ist alles offen. Aus Sicht des Beurteilungsausschusses könnten auch die benachbarten Arbeitszonen ihre Mobilitätskonzepte überdenken, indem sie bei der Verwaltung der Mobilität der Angestellten (im Rahmen von gesamtheitlichen Überlegungen über die Einführung von Kreislaufgrundsätzen, wie dies bei Ökoparks der Fall ist) zusammenarbeiten; ein positiver Nebeneffekt ist eine höhere Attraktivität dieser Zonen. Der Ersatz der aktuellen Monokulturen durch Grünflächen am

Boden, Fassaden und Dächern könnte die Biodiversität und die Lebensqualität verbessern. Beim jetzigen Stand des aktuellen Projekts ist ein Quartier denkbar, das mehr Energie produziert als es verbraucht, sofern die erwarteten Leistungen über Labels, die als Referenz dienen können, vorgängig eindeutig definiert werden. Die Baustellen, die zahlreich sein und lange dauern werden, da sich die Entwicklung über gut zwanzig Jahre erstrecken wird, könnten jedoch die Boden-, Wasser- und Luftqualität gefährden. Wohl ist es schwierig, die direkten negativen Auswirkungen von Bauarbeiten zu mindern, doch muss die Siedlungsentwicklung dazu dienen, das Wasser auf innovative Weise zu verwalten. Hinsichtlich des Bodens kann festgehalten werden, dass das Projekt nur schon deshalb eine positive Note erhält, weil es als Verdichtungsprojekt die Zersiedlung in peripheren Zonen, die kaum durch den öffentlichen Verkehr erschlossen sind und eine grosse Distanz zu den öffentlichen Einrichtungen aufweisen, verhindert. Ganz allgemein gilt, dass die kurzfristigen Ziele der Wirtschaftlichkeit der künftigen Investoren im Gegensatz zu den ehrgeizigen ökologischen Zielen stehen könnten, weil letztere in gewissen Fällen Investitionen erfordern, die sich nur langfristig rechnen.

Die Bewertung der Zieldimension Gesellschaft ist insgesamt positiv, zeigt aber auch, dass das Potenzial enorm ist. Der Bewertungsausschuss legt grosses Gewicht auf den sozialen Zusammenhalt, der über eine adäquate Typologie der Wohnungen, die für alle Generationen und für Personen mit Behinderungen zugänglich sind, aber auch auf einer Metaebene, indem die Anwohnerinnen und Anwohner und auch die übrigen Freiburgerinnen und Freiburger ihre Visionen der Entwicklung zum Beispiel bei Volksabstimmungen kundtun, erreicht werden kann. Mit anderen Worten, das Bild und die Vision der zukünftigen Stadt werden zur Debatte stehen. Weiter wird die Aufmerksamkeit auf die Sicherheitsaspekte gerichtet werden müssen, etwa durch die Berücksichtigung der Geschlechterfrage bei der Planung des öffentlichen Raums und der Infrastrukturen. Die partizipative Herangehensweise ist aus Sicht des Beurteilungsausschusses einer der Eckpfeiler für die Behandlung der gesellschaftlichen Dimension der nachhaltigen Entwicklung. Auch wenn der Kanton zusammen mit den öffentlichen Partnern den allgemeinen Ablauf bestimmt, sollte es möglich sein, die Kosten, Risiken und Vorteile mit gemischten Ansätzen für die Perimeter, die Gegenstand von öffentlich-privaten Partnerschaften sein können, zu vergemeinschaften. Auf der Seite der Risiken wird den Finanzierungsstrukturen und deren langfristigen Folgen eine ganz besondere Aufmerksamkeit geschenkt werden müssen; dies gilt sowohl für die Folgen für die Finanzen als auch für Nebeneffekte in verwandten Bereichen wie die Art der Bereitstellung der Grundstücke (Verkauf/selbständiges und dauerndes Rechts), die öffentlichen Beschaffungen (wirtschaftliche Interessen von Kanton und Gemeinden) oder die Beziehungen zwischen öffentlichen und privaten Partnern in den verschiedenen Entwicklungsphasen des Pro-

jekts. Andererseits bietet die Tatsache, dass die öffentlichen Hand den Lead hat, die Möglichkeit, gemeinschaftliche Einrichtungen und Infrastrukturen für ein ganzes Einzugsgebiet zu verwirklichen. Mit einem systematischen Ansatz für das öffentliche Verkehrsangebot und die Infrastruktur für eine nachhaltige Mobilität können die Auswirkungen des zusätzlich erzeugten motorisierten Individualverkehrs auf ein Minimum reduziert werden. Die Frage der Governance wurde mit ein paar Vorbehalten positiv beurteilt. Es ist nicht einfach, die Bevölkerung für Projekte, die eine Siedlungsentwicklung nach innen zum Ziel haben, zu gewinnen. Kommt hinzu, dass im Falle einer Volksabstimmung nicht nur die Anrainer und Anrainerinnen des Projekts, sondern alle Freiburgerinnen und Freiburger überzeugt werden müssen. Der Beurteilungsausschuss setzt deshalb auf wohl durchdachte Kommunikations- und partizipative Massnahmen.

Zusammenfassend kann festgehalten werden, dass die Analyse gewisse Punkte ans Licht gebracht hat, die einer besonderen Aufmerksamkeit bedürfen:

- > Die Finanzierung des Projekts ist eine grosse Herausforderung.
- > Die partizipativen Ansätze müssen besonders gepflegt werden.
- > Die Übereinstimmung mit den Kriterien der nachhaltigen Entwicklung und die Definition von präzisen Zielen müssen regelmässig einer Neubewertung unterzogen werden.

Dessen ungeachtet hat das Projekt ein grosses Potenzial für eine Verdichtung des Kantonszentrums, die aus Sicht der nachhaltigen Entwicklung vorbildlich ist. Die Stärken des Projekts liegen in der Natur des Projekts, das die nachhaltige Entwicklung in allen drei Zieldimensionen stärkt und mit der Raumordnungspolitik in Einklang steht.

11. Schlussfolgerung

Seit 1971 wird die Agglomeration Freiburg durch die N12 zweigeteilt. Im Gegensatz zu einer Lösung mit Lärmschutzwänden erlaubt eine Überdeckung der Autobahn die Zusammenführung dieser beiden Teilgebiete. Die Überdeckung ist eine strategische Herausforderung für die Entwicklung des Kantonszentrums und darüber hinaus für den gesamten Kanton. Sie erlaubt eine Siedlungsentwicklung nach innen, was ganz im Sinne des neuen Bundesgesetzes über die Raumplanung (RPG) ist. Neben dem Verdichtungspotenzial kann mit ihr ein grosser Teil dieses Gebiets aufgewertet und das Leben der Anwohnerinnen und Anwohner signifikant verbessert werden – gleichzeitig zur Schaffung von neuen Wohnungen und Arbeitsplätzen. Die Aufwertung des Sektors wird eine einzigartige Gelegenheit bieten, den Wert der betroffenen Grundstücke zu steigern, wodurch die Überdeckung und ein Teil der Einrichtungen und Infrastrukturen, die für die

Aufnahme von Tausenden von neuen Einwohnerinnen und Einwohnern nötig sind, finanziert werden können. Soweit die Fusion der Gemeinden Grossfreiburgs konkrete Formen annimmt, eröffnet die Entwicklung des Sektors viele Möglichkeiten für den Zusammenschluss der verschiedenen Einheiten und für die Definition einer gemeinsamen Vision für das Kantonszentrum.

Der Staatsrat ersucht Sie aus den dargelegten Gründen, den vorliegenden Dekretsentwurf anzunehmen.

Décret relatif à l'ouverture d'un crédit d'engagement pour le financement des études concernant la couverture de la N12 et le développement urbain dans le secteur Chamblieux–Bertigny

du ...

Le Grand Conseil du canton de Fribourg

Vu les articles 45 et 46 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 (Cst.);

Vu la loi du 15 décembre 1967 sur les routes (LR);

Vu la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat (LFE);

Vu le message 2018-DAEC-187 du Conseil d'Etat du 29 janvier 2019;

Sur la proposition de cette autorité,

Décrète:

Art. 1

Un crédit d'engagement de 4 125 000 francs est ouvert auprès de l'Administration des finances en vue du financement de la participation de l'Etat aux frais d'études relatives au projet de couverture de la N12 et au développement urbain dans le secteur Chamblieux–Bertigny, sur le territoire des communes de Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot et Villars-sur-Glâne.

Dekret über einen Verpflichtungskredit für Studien für die Überdeckung des Autobahnabschnitts der N12 und die städtebauliche Entwicklung im Sektor Chamblieux–Bertigny

vom ...

Der Grosse Rat des Kantons Freiburg

gestützt auf die Artikel 45 und 46 der Verfassung des Kantons Freiburg vom 16. Mai 2004 (KV);

gestützt auf das Strassengesetz vom 15. Dezember 1967 (StrG);

gestützt auf das Gesetz vom 25. November 1994 über den Finanzhaushalt des Staates (FHG);

nach Einsicht in die Botschaft 2018-DAEC-187 des Staatsrats vom 29. Januar 2019;

auf Antrag dieser Behörde,

beschliesst:

Art. 1

Für die Finanzierung des Kantonsanteils an den Studien für die Überdeckung des Autobahnabschnitts der N12 und die städtebauliche Entwicklung im Sektor Chamblieux–Bertigny auf dem Gebiet der Gemeinden Freiburg, Givisiez, Granges-Paccot und Villars-sur-Glâne wird bei der Finanzverwaltung ein Verpflichtungskredit von 4 125 000 Franken eröffnet.

Art. 2

¹ La contribution de l'Etat mentionnée à l'article 1 couvre la moitié des dépenses totales prévues pour les études, l'autre moitié étant couverte par les participations financières des autres partenaires.

² Une convention de participation financière lie l'Etat et les autres partenaires.

Art. 3

¹ En cas de réalisation du projet de couverture de la N12, la contribution de l'Etat devra faire l'objet d'un remboursement dont les modalités concrètes seront fixées par convention, entente entre le Conseil d'Etat et les autres partenaires intéressés.

² Cette convention devra être passée avant le lancement des travaux de réalisation.

Art. 4

¹ Les crédits de paiement nécessaires au financement de la contribution de l'Etat seront portés au budget d'investissement des routes cantonales, sous le centre de charges PCAM, et utilisés conformément aux dispositions de la loi sur les finances de l'Etat.

² Les disponibilités financières de l'Etat sont réservées.

Art. 5

Les dépenses relatives aux études prévues seront activées au bilan de l'Etat, puis amorties conformément à l'article 27 de la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat.

Art. 6

¹ Le présent décret n'est pas soumis au referendum.

² Il entre en vigueur immédiatement.

Art. 2

¹ Der Kantonsanteil nach Artikel 1 deckt die Hälfte der Gesamtausgaben für die Studien; die andere Hälfte wird durch die finanziellen Beteiligungen der anderen Partner gedeckt.

² Eine Vereinbarung zwischen dem Staat und den anderen Partnern regelt die finanziellen Beteiligungen.

Art. 3

¹ Wird das Projekt für die Überdeckung der N12 verwirklicht, so wird dem Staat der Kantonsanteil erstattet; die konkreten Modalitäten werden in einer Vereinbarung zwischen dem Staatsrat und den übrigen Partnern festgelegt.

² Diese Vereinbarung muss vor Beginn der Bauarbeiten unterzeichnet werden.

Art. 4

¹ Die Zahlungskredite für den Kantonsanteil werden unter der Kostenstelle PCAM in den Investitionsvoranschlag für das Kantonsstrassennetz aufgenommen und gemäss dem Gesetz über den Finanzhaushalt des Staates verwendet.

² Die verfügbaren Mittel des Staates bleiben vorbehalten.

Art. 5

Die Ausgaben für die Studien werden in der Staatsbilanz aktiviert und nach Artikel 27 des Gesetzes vom 25. November 1994 über den Finanzhaushalt des Staates abgeschrieben.

Art. 6

¹ Dieses Dekret untersteht nicht dem Referendum.

² Es tritt sofort in Kraft.

Annexe

GRAND CONSEIL

2018-DAEC-187

Propositions de la commission ordinaire CO-2019-002

Projet de Crédit d'engagement pour le financement des études concernant la couverture de la N12 et le développement urbain dans le secteur Chamblieux-Bertigny

Présidence : Christian Ducotterd

Membres : Jean-Daniel Chardonnens, Eric Collomb, Antoinette de Weck, Olivier Flechtner, Elias Moussa, Christa Mutter, Benoît Piller, André Schoenenweid, Jean-Daniel Wicht, Michel Zadory

Entrée en matière

Par 10 voix contre 0 et 1 abstention, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Vote final

Par 9 voix contre 0 et 1 abstention (1 membre excusé), la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Catégorisation du débat

La Commission propose au Bureau que l'objet soit traité par le Grand Conseil selon la catégorie I (débat libre).

Anhang

GROSSER RAT

2018-DAEC-187

Antrag der Kommission OK-2019-002

Verpflichtungskredit für Studien für die Überdeckung des Autobahnabschnitts der N12 und die städtebauliche Entwicklung im Sektor Chamblieux-Bertigny

Präsidium: Christian Ducotterd

Mitglieder: Jean-Daniel Chardonnens, Eric Collomb, Antoinette de Weck, Olivier Flechtner, Elias Moussa, Christa Mutter, André Schoenenweid, Jean-Daniel Wicht, Michel Zadory

Eintreten

Mit 10 zu 0 Stimmen bei 1 Enthaltung beantragt die Kommission dem Grossen Rat, auf diesen Dekretsentwurf einzutreten.

Schlussabstimmung

Mit 9 zu 0 Stimmen bei 1 Enthaltung (1 Mitglied ist entschuldigt) beantragt die Kommission dem Grossen Rat, diesen Dekretsentwurf in der ursprünglichen Fassung des Staatsrats anzunehmen.

Kategorie der Behandlung

Die Kommission beantragt dem Büro, dass dieser Gegenstand vom Grossen Rat nach der Kategorie I (freie Debatte) behandelt wird.

Propositions refusées

Les propositions suivantes ont été rejetées par la commission :

Amendements

Art. 1 al. 2

Art. 1 al. 2, lettre a A1

[Le crédit est destiné en priorité aux études suivantes :]
Les mesures de protection de bruit dans le secteur de Chamblieux

Art. 1 al. 2, lettre b A2

[Le crédit est destiné en priorité aux études suivantes :]
L'emplacement de la desserte de nouvelles constructions pour le HFR

Art. 1 al.2, lettre c A3

[Le crédit est destiné en priorité aux études suivantes :]
La desserte du secteur et de ses accès en transports publics

Art. 3

Biffer A4

Résultats des votes

Les propositions suivantes ont été mises aux voix :

Première lecture

La proposition initiale du Conseil d'Etat, opposée à la proposition A1, est acceptée par 7 voix contre 1 et 2 abstentions.

CE Die Urfassung des Staatsrats obsiegt gegen Antrag A1
A1 mit 7 zu 1 und 2 Enthaltungen.

La proposition initiale du Conseil d'Etat, opposée à la proposition A2, est acceptée par 5 voix contre 2 et 3 abstentions.

CE Die Urfassung des Staatsrats obsiegt gegen Antrag A2
A2 mit 5 zu 2 und 3 Enthaltungen.

La proposition initiale du Conseil d'Etat, opposée à la proposition A3, est acceptée par 7 voix contre 1 et 2 abstentions.

CE Die Urfassung des Staatsrats obsiegt gegen Antrag A3
A3 mit 7 zu 1 und 2 Enthaltungen.

Abgelehnte Anträge

Folgende Anträge wurden von der Kommission verworfen :

Änderungsanträge

Art. 1 al. 2

Antrag in französischer Sprache eingereicht.

Antrag in französischer Sprache eingereicht.

Antrag in französischer Sprache eingereicht.

Art. 3

Streichen

Abstimmungsergebnisse

Die Kommission hat über folgende Anträge abgestimmt:

Erste Lesung

La proposition initiale du Conseil d'Etat, opposée à la proposition A4, est acceptée par 5 voix contre 3 et 1 abstention.

CE
A4

Die Urfassung des Staatsrats obsiegt gegen Antrag A4 mit 5 zu 3 und 1 Enthaltung.

Le 3 mai 2019

Den 3. mai 2019

Annexe

GRAND CONSEIL

2018-DAEC-187

Projet de décret :
Crédit d'engagement pour le financement des études
concernant la couverture de la N12 et le développement
urbain dans le secteur Chamblieux-Bertigny

Propositions de la Commission des finances et de gestion

Présidence : Claude Brodard

Membres : Mirjam Ballmer, Bruno Boschung, Dominique Butty, Claude Chassot, Laurent Dietrich, Nadine Gobet, Paul Herren-Schick, Gabriel Kolly, Ursula Krattinger-Jutzet, Elias Moussa, Stéphane Peiry et Benoît Piller

Entrée en matière

Par décision tacite, la Commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Vote final

Par 11 voix contre 0 et 0 abstention (2 membres excusés), la Commission propose au Grand Conseil d'accepter, sous l'angle financier, ce projet de décret selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Le 17 avril 2019

Anhang

GROSSER RAT

2018-DAEC-187

Dekretsentswurf:
Verpflichtungskredit für Studien für die Überdeckung des
Autobahnabschnitts der N12 und die städtebauliche
Entwicklung im Sektor Chamblieux-Bertigny

Antrag der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission

Präsidium : Claude Brodard

Mitglieder : Mirjam Ballmer, Bruno Boschung, Dominique Butty, Claude Chassot, Laurent Dietrich, Nadine Gobet, Paul Herren-Schick, Gabriel Kolly, Ursula Krattinger-Jutzet, Elias Moussa, Stéphane Peiry und Benoît Piller

Eintreten

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat stillschweigend, auf diesen Dekretsentswurf einzutreten.

Schlussabstimmung

Mit 11 zu 0 Stimmen bei 0 Enthaltungen (2 Mitglieder sind entschuldigt) beantragt die Kommission dem Grossen Rat unter dem finanziellen Gesichtspunkt, diesen Dekretsentswurf in der ursprünglichen Fassung des Staatsrats anzunehmen.

Den 17. April 2019

**Message n° 2018-DFIN-37 du Conseil d'Etat
au Grand Conseil relatif au compte d'Etat
du canton de Fribourg pour l'année 2018**

—
**Botschaft Nr. 2018-DFIN-37 des Staatsrats
an den Grossen Rat zur Staatsrechnung
des Kantons Freiburg für das Jahr 2018**



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG
WWW.FR.CH



**Message n° 2018-DFIN-37 du Conseil d'Etat
au Grand Conseil relatif au compte d'Etat
du canton de Fribourg pour l'année 2018**

—

**Botschaft Nr. 2018-DFIN-37 des Staatsrats
an den Grossen Rat zur Staatsrechnung
des Kantons Freiburg für das Jahr 2018**

Table des matières

Message du Conseil d'Etat au Grand Conseil

1. Les résultats généraux.....	4
2. Le compte de résultats.....	8
2.1. Des charges maîtrisées	8
2.2. Les charges et les effectifs de personnel.....	12
2.2.1. Croissance des charges de personnel au niveau de celle constatée avant les mesures d'économies	12
2.2.2. Augmentation du rythme de croissance des effectifs ..	13
2.3. Des charges de fonctionnement dans la cible du budget	19
2.4. Des amortissements inférieurs au budget	21
2.5. Le poids important du subventionnement.....	22
2.5.1. Les catégories de transferts	22
2.5.2. La part des charges de subventionnement demeure importante	24
2.6. L'évolution des flux financiers Etat-communes...25	
2.7. Les attributions aux provisions, aux fonds et les charges extraordinaires	27
2.8. Les résultats par Direction	30
2.9. L'affectation des charges brutes du compte de résultats de l'Etat.....	33
2.10. Un service de la dette qui demeure modeste	35
3. Les revenus du compte de résultats.....	36
3.1. Une progression des revenus	36
3.2. La méthode de comptabilisation des impôts.....	39
3.3. Une croissance des revenus fiscaux	41
3.4. Evolution du poids des impôts	44
3.5. Les prélèvements sur les provisions, fonds et financements spéciaux.....	45
4. Le compte des investissements.....	47
4.1. Un volume d'investissements inférieur au budget mais supérieur à 2017.....	47
4.2. Les principaux objets (dépenses brutes)	48
4.3. Un degré d'autofinancement supérieur à 100 %	49
5. Résultats des unités administratives gérées par prestations (GpP).....	51
6. L'évolution de quelques indicateurs-clés	54
7. Le bilan de l'Etat	56
7.1. Le bilan à fin 2018.....	56
7.1.1. L'actif	56

Inhaltsverzeichnis

Botschaft des Staatsrats an den Grossen Rat

1. Die Gesamtergebnisse.....	4
2. Erfolgsrechnung	8
2.1. Aufwand unter Kontrolle	8
2.2. Personalaufwand und Personalbestände	12
2.2.1. Personalaufwand mit einer Zunahme wie vor den Sparmassnahmen	12
2.2.2. Stärkere Zunahme des Personalbestands	13
2.3. Laufender Aufwand im budgetierten Rahmen....	19
2.4. Geringere Abschreibungen als budgetiert.....	21
2.5. Grosses Gewicht der Subventionen.....	22
2.5.1. Transferzahlungskategorien.....	22
2.5.2. Weiterhin stark ins Gewicht fallender Subventionsaufwand	24
2.6. Entwicklung der Finanzströme Staat-Gemeinden	25
2.7. Einlagen in Rückstellungen und Fonds und ausserordentlicher Aufwand	27
2.8. Die Ergebnisse nach Direktionen	30
2.9. Zweckbindung des Bruttoaufwands der Erfolgsrechnung des Staates	33
2.10. Weiterhin moderater Schuldendienst	35
3. Ertrag der Erfolgsrechnung.....	36
3.1. Ertragszunahme	36
3.2. Steuerverbuchungsmethode	39
3.3. Gestiegener Steuerertrag	41
3.4. Anteilsmässige Steuerertragsentwicklung	44
3.5. Entnahmen aus Rückstellungen, Fonds und Spezialfinanzierungen	45
4. Investitionsrechnung	47
4.1. Investitionsvolumen geringer als budgetiert aber höher als 2017.....	47
4.2. Die wichtigsten Objekte (Bruttoausgaben).....	48
4.3. Selbstfinanzierungsgrad über 100 %	49
5. Die Ergebnisse der Einheiten mit leistungsorientierter Führung (LoF)	51
6. Entwicklung einiger Kennzahlen.....	54
7. Staatsbilanz	56
7.1. Die Bilanz per Ende 2018.....	56
7.1.1. Die Aktiven	56

Message

7.1.2. Le passif	58
7.2. L'évolution du bilan.....	59
7.2.1. Evolution du total du bilan depuis 2008.....	59
7.2.2. Les variations par rapport à 2017.....	59
7.3. La situation et l'évolution de la dette publique	61
7.3.1. La situation à fin 2018	61
7.3.2. L'évolution récente	62
8. Les engagements hors bilan	64
9. Conclusion.....	66
Projet de décret	69

Botschaft

7.1.2. Die Passiven	58
7.2. Bilanzentwicklung.....	59
7.2.1. Entwicklung der Bilanzsumme seit 2008.....	59
7.2.2. Veränderungen gegenüber 2017.....	59
7.3. Stand und Entwicklung der Staatsschulden.....	61
7.3.1. Die Staatsschulden per Ende 2018.....	61
7.3.2. Die jüngste Entwicklung	62
8. Nicht bilanzierte Verpflichtungen.....	64
9. Fazit.....	66
Dekretsentwurf	69

Message

Botschaft

**MESSAGE 2018-DFIN-37
du Conseil d'Etat au Grand Conseil
relatif au compte d'Etat
du canton de Fribourg pour
l'année 2018**

Fribourg, le 25 mars 2019

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

En application des articles 102 et 113 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 et des dispositions de la loi sur les finances du 25 novembre 1994, nous avons l'honneur de vous soumettre le compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'exercice 2018.

Les comptes établis par l'Administration des finances ont été arrêtés par le Conseil d'Etat dans sa séance du 19 février 2019.

Dans le présent message, nous vous présentons les principaux résultats des comptes 2018. Nous analysons les charges et les revenus et commentons le compte des investissements ainsi que les principaux résultats du bilan.

Il importe par ailleurs de rappeler qu'en raison de l'introduction du nouveau financement des hôpitaux en 2012, une adaptation systématique des données détaillées des exercices antérieurs dans certains tableaux et graphiques a été effectuée afin de rendre pertinentes les comparaisons dans le temps.

**BOTSCHAFT 2018-DFIN-37
des Staatsrats an den Grossen Rat
zur Staatsrechnung des
Kantons Freiburg für
das Jahr 2018**

Freiburg, den 25. März 2019

Sehr geehrter Herr Präsident
Sehr geehrte Damen und Herren

In Anwendung der Artikel 102 und 113 der Verfassung des Kantons Freiburg vom 16. Mai 2004 und der Vorschriften des Finanzhaushaltsgesetzes vom 25. November 1994 unterbreiten wir Ihnen hiermit die Staatsrechnung des Kantons Freiburg für das Jahr 2018.

Die von der Finanzverwaltung aufgestellte Rechnung wurde vom Staatsrat in seiner Sitzung vom 19. Februar 2019 verabschiedet.

In dieser Botschaft stellen wir Ihnen die Hauptergebnisse der Staatsrechnung 2018 vor. Wir analysieren die Aufwand- und Ertragsentwicklung und kommentieren die Investitionsrechnung sowie die hauptsächlichen Bilanzergebnisse.

Im Übrigen sei daran erinnert, dass im Zuge der neuen Spitalfinanzierung im Jahr 2012 auch die Detailzahlen der Rechnung der Vorjahre in gewissen Tabellen und Grafiken für aussagekräftige zeitliche Vergleiche systematisch angepasst wurden.

Message

Botschaft

1. Les résultats généraux

Les comptes 2018 de l'Etat se soldent par un excédent de revenus. Grâce à des revenus extérieurs en nette progression et une bonne maîtrise des dépenses, le résultat 2018 est positif.

Les comptes de l'Etat pour l'année 2018 présentent les résultats globaux suivants, en millions de francs :

	Charges / Dépenses Aufwand / Ausgaben	Revenus / Recettes Ertrag / Einnahmen	Excédents (+) / Déficits (-) Überschuss (+) / Fehlbetrag (-)
Compte de résultats Erfolgsrechnung	3582,3	3584,0	+ 1,7
Compte des investissements Investitionsrechnung	179,3	42,9	- 136,4

Le compte de résultats présente un excédent de revenus de 1,7 million de francs, y compris l'excédent de charges extraordinaires de 10 millions de francs (attribution au fonds d'infrastructures). Le compte des investissements boucle avec un excédent de dépenses de 136,4 millions de francs.

La définition de la notion d'autofinancement a été modifiée avec l'introduction du nouveau modèle comptable harmonisé MCH2 et suite à la publication de nouvelles recommandations. Ainsi, compte tenu d'un volume de charges d'amortissements, d'attributions et de prélèvements sur les fonds s'élevant à 144,8 millions de francs :

- > l'autofinancement s'élève à 146,5 millions de francs (144,8 millions de francs d'amortissements ainsi que d'attributions et prélèvements sur les fonds auxquels s'ajoutent 1,7 million de francs d'excédent de revenus du compte de résultats) ;
- > l'excédent de financement est de 10,1 millions de francs (l'autofinancement de 146,5 millions de francs moins les investissements nets de 136,4 millions de francs) ;
- > le degré d'autofinancement des investissements nets atteint ainsi 107,4 %.

1. Die Gesamtergebnisse

Die Staatsrechnung 2018 schliesst mit einem Ertragsüberschuss. Das Rechnungsergebnis 2018 ist dank stark gestiegener Fremdeinnahmen und guter Ausgabenkontrolle positiv ausgefallen.

Die Staatsrechnung für das Jahr 2018 weist die folgenden Gesamtergebnisse aus (in Millionen Franken):

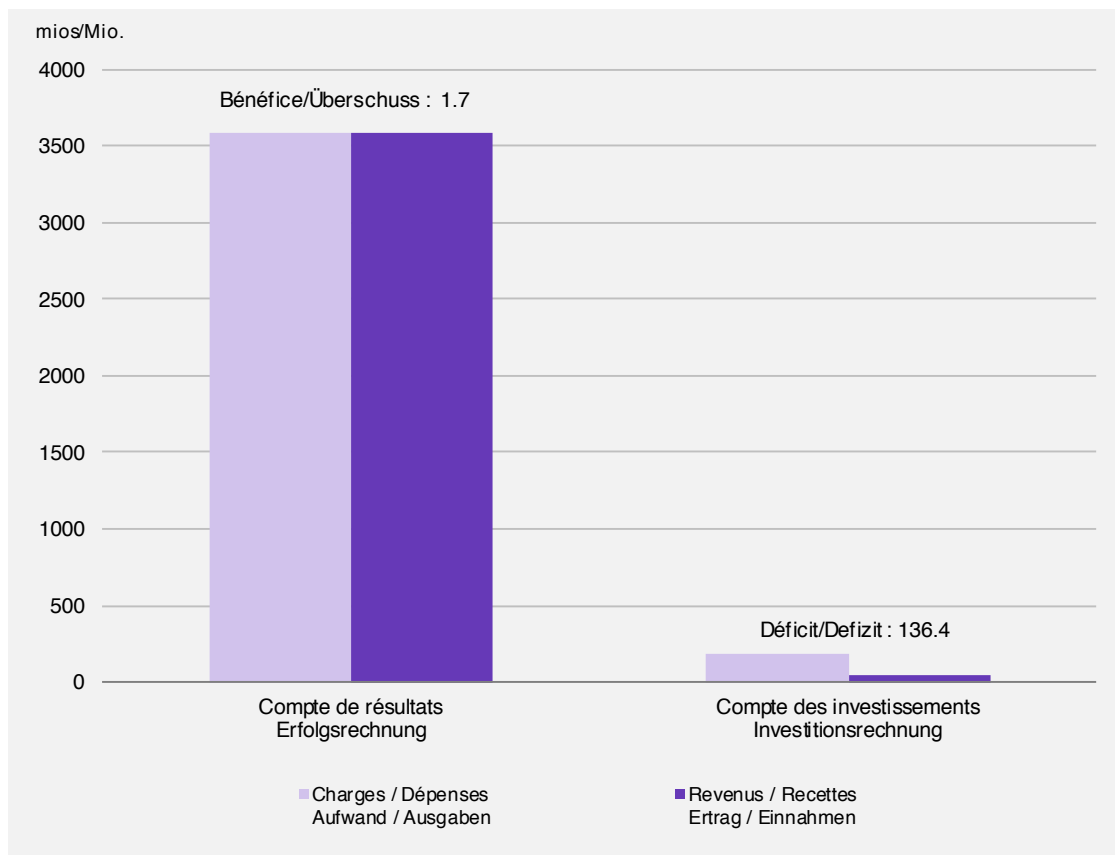
Die Erfolgsrechnung weist einen Ertragsüberschuss von 1,7 Millionen Franken aus, inklusive eines Überschusses beim ausserordentlichem Aufwand von 10 Millionen Franken (Einlage in den Infrastrukturfonds). Die Investitionsrechnung schliesst mit einem Ausgabenüberschuss von 136,4 Millionen Franken.

Der Begriff der Selbstfinanzierung ist mit der Einführung des neuen harmonisierten Rechnungslegungsmodells HRM2 und nach der Veröffentlichung neuer Empfehlungen geändert worden. Bei einem Abschreibungsaufwand sowie Fondseinlagen und -entnahmen im Umfang von 144,8 Millionen Franken:

- > beträgt die Selbstfinanzierung 146,5 Millionen Franken (144,8 Millionen Franken Abschreibungen sowie Fondseinlagen und -entnahmen plus 1,7 Millionen Franken Ertragsüberschuss in der Erfolgsrechnung);
- > beträgt der Finanzierungsüberschuss 10,1 Millionen Franken (Selbstfinanzierung mit 146,5 Millionen Franken minus Nettoinvestitionen von 136,4 Millionen Franken);
- > beträgt der Selbstfinanzierungsgrad der Nettoinvestitionen somit 107,4 %.

Message

Botschaft



La comparaison des résultats du compte de résultats avec le budget 2018 se présente ainsi :

Der Vergleich der Ergebnisse der Erfolgsrechnung mit dem Voranschlag 2018 ergibt folgendes Bild:

Compte de résultats Erfolgsrechnung	Comptes	Budget	Variations	
	Rechnung	Voranschlag	Veränderungen	
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Revenus Ertrag	3584,0	3508,0	+ 76,0	+ 2,2
Charges Aufwand	3582,3	3507,8	+ 74,5	+ 2,1
Excédent (+) / Déficit (-) Überschuss (+) / Fehlbetrag (-)	+ 1,7	+ 0,2	+ 1,5	.

Les résultats généraux appellent les commentaires suivants :

- > le solde du compte de résultats est bénéficiaire. L'amélioration par rapport au budget s'élève à 1,5 million de francs ;
- > le dépassement constaté au niveau des charges est imputable aux opérations comptables de clôture et à

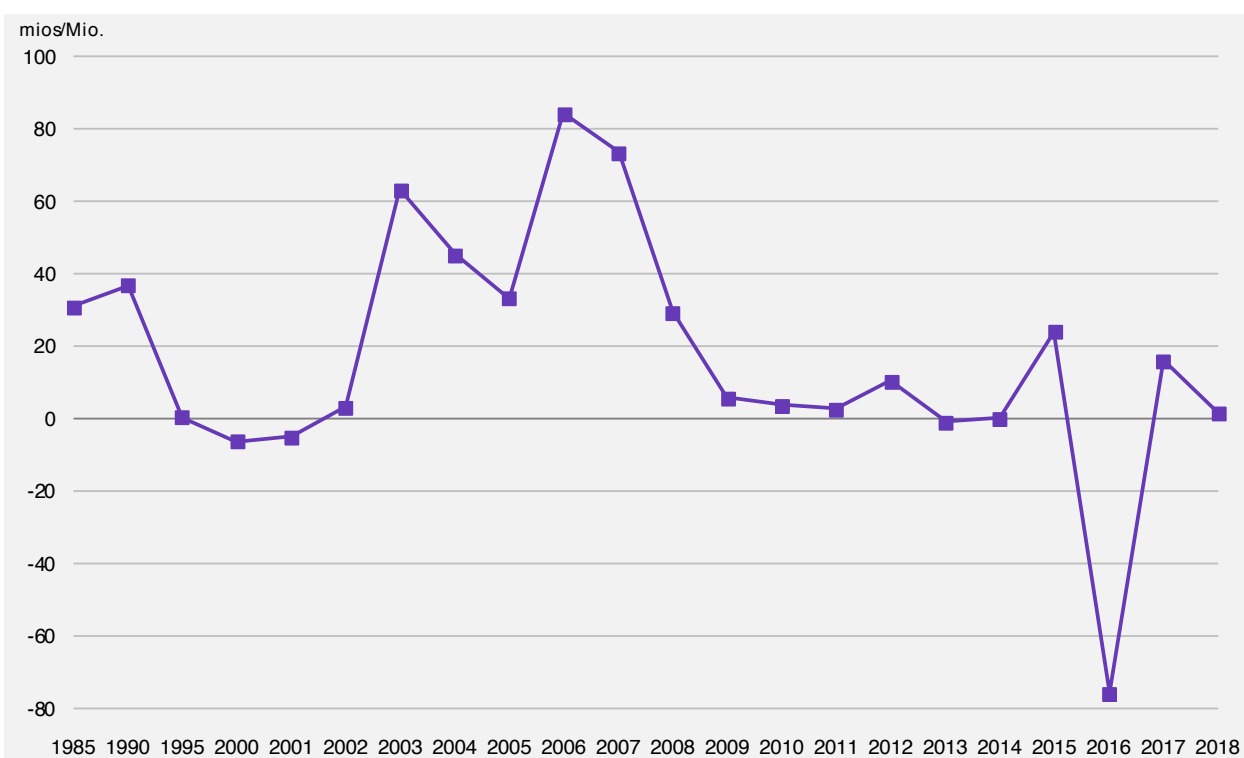
Dazu folgende Kommentare:

- > Die Erfolgsrechnung schliesst mit einem Überschuss und fällt um 1,5 Millionen Franken besser aus als veranschlagt.
- > Die Überschreitung auf der Aufwandseite ist auf die Abschlussbuchungen und Fondszuweisungen

Message

- l'attribution à des fonds ;
- > l'amélioration constatée par rapport au budget s'explique en premier lieu par l'accroissement dans les revenus, dont la part de l'Etat au bénéfice de la BNS et au produit de l'impôt anticipé, à la croissance de plusieurs revenus de transferts ainsi que par certains impôts directs ;
- > le degré d'autofinancement des investissements ascende à 107,4 %.

Le graphique qui suit retrace l'évolution de l'excédent du compte de résultats depuis 1985 :



Pour mémoire, les comptes 2016 ont enregistré une charge exceptionnelle au moment de la constitution du fonds de politique foncière active.

Si l'on prend en considération les principales opérations de clôture effectuées au niveau des charges et des revenus dans la comptabilité 2018, le résultat du compte de résultats se solde par un excédent de revenus de l'ordre de 70,8 millions de francs.

Au vu du résultat favorable, le Conseil d'Etat a décidé plusieurs attributions à des fonds et des provisions, afin d'anticiper différentes charges qui impacteront de manière importante et inévitable les finances de l'Etat dès les prochains exercices.

La situation se présente de la manière suivante :

Botschaft

- zurückzuführen.
- > Verbessert hat sich die Erfolgsrechnung gegenüber dem Voranschlag hauptsächlich auf der Ertragsseite, etwa mit dem Anteil des Staates am SNB-Gewinn und am Verrechnungssteuerertrag, mit höheren Transfererträgen sowie mit Mehreinnahmen aus gewissen direkten Steuern.
- > Der Selbstfinanzierungsgrad der Nettoinvestitionen beträgt 107,4 %.

Die folgende Grafik zeigt die Entwicklung des Finanzierungsüberschusses oder -fehlbetrags der Erfolgsrechnung seit 1985 auf:

Es sei darauf hingewiesen, dass die Rechnung 2016 mit der Bildung des Fonds für die aktive Bodenpolitik einen ausserordentlichen Aufwand verzeichnete.

Sieht man von den hauptsächlich Abschlussbuchungen auf der Aufwand- und der Ertragsseite in der Staatsrechnung 2018 ab, so schliesst die Erfolgsrechnung mit einem Ertragsüberschuss von rund 70,8 Millionen Franken.

Angesichts des positiven Rechnungsergebnisses hat der Staatsrat in Vorwegnahme verschiedener Aufwendungen, die die Staatsfinanzen in den nächsten Rechnungsjahren unausweichlich stark belasten werden, die Äufnung verschiedener Fonds und Rückstellungen beschlossen.

Das ergibt folgendes Bild:

Message

Botschaft

Résultats avant et après prise en considération des opérations de clôture Ergebnisse vor und nach Berücksichtigung der Abschlussbuchungen

	mios / Mio.
Excédent de revenus du compte de résultats avant opérations de clôture Ertragsüberschuss der Erfolgsrechnung vor Abschlussbuchungen	70,8
Opérations de clôture (en déduction) Abschlussbuchungen (minus)	
Risques liés aux modifications de la législation sur l'imposition des entreprises (RFFA) Risiken in Zusammenhang mit den Änderungen der Gesetzgebung über die Unternehmensbesteuerung (STAF)	15,0
HFR : provision en vue d'assainir à futur le bilan de l'institution (pertes reportées) HFR: Rückstellung für die anstehende Bilanzsanierung des HFR (Verlustvorträge)	15,0
Provision destinée à anticiper les charges de subventionnement uniques liées aux mesures envisagées pour la CPPEF (institutions subventionnées affiliées à la CPPEF) Rückstellung zur Vorwegnahme einmaliger Subventionskosten im Zusammenhang mit den von der PKSPF geplanten Massnahmen (der PKSPF angeschlossene subventionierte Institutionen)	10,0
Provision pour les hospitalisations hors canton : rattrapage en cours lié à des cliniques privées hors canton Rückstellung für Spitaleinweisungen ausserhalb des Kantons: Laufende Nachzahlung in Zusammenhang mit Privatkliniken ausserhalb des Kantons	7,0
Provision pour l'assainissement de la Pila ; complément à la provision destinée à couvrir partiellement les charges à venir Rückstellung für die Sanierung von La Pila; Aufstockung der Rückstellung zur teilweisen Deckung der anfallenden Kosten	6,0
Autres affectations Sonstige Zuweisungen	6,1
Résultat opérationnel Betriebsergebnis	11,7
Charges extraordinaires (en déduction) Ausserordentlicher Aufwand (minus)	
Attribution au fonds d'infrastructures Einlage in den Infrastrukturfonds	10,0
Excédent de revenus du compte de résultats Ertragsüberschuss Erfolgsrechnung	1,7

Le détail des affectations ci-dessus est décrit dans le chapitre 2.7 du présent message.

Auf diese Zuweisungen wird in Kapitel 2.7 dieser Botschaft näher eingegangen.

Message

Botschaft

2. Le compte de résultats

Le compte de résultats présente un excédent de revenus de 1,7 million de francs (2017 : excédent de revenus de 16,2 millions de francs).

2.1. Des charges maîtrisées

Le total des charges de fonctionnement de l'année 2018 s'élève à 3582,3 millions de francs, soit 74,5 millions de francs ou 2,1 % de plus qu'au budget. Une analyse plus fine de cet écart permet en fait de démontrer que les charges sont légèrement inférieures au budget mais que la marge de manœuvre est très faible.

2. Erfolgsrechnung

Die Erfolgsrechnung weist einen Ertragsüberschuss von 1,7 Millionen Franken aus (2017: Ertragsüberschuss von 16,2 Millionen Franken).

2.1. Aufwand unter Kontrolle

Der Gesamtaufwand der Erfolgsrechnung des Jahres 2018 beläuft sich auf 3582,3 Millionen Franken, das sind 74,5 Millionen Franken oder 2,1 % mehr als budgetiert. Bei eingehenderer Betrachtung stellt sich heraus, dass der Aufwand leicht niedriger ist als budgetiert, dass aber nur sehr wenig Spielraum besteht.

	Comptes Rechnung 2018	Budget Voranschlag 2018	Variations Veränderungen	
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Charges de personnel Personalaufwand	1286,5	1279,7	+ 6,8	+ 0,5
Charges de consommation de biens et services et autres charges d'exploitation Sach- und übriger Betriebsaufwand	359,5	364,0	- 4,5	- 1,2
Charges financières Finanzaufwand	4,5	3,8	+ 0,7	+ 18,4
Amortissements du patrimoine administratif Abschreibungen Verwaltungsvermögen	60,4	65,1	- 4,7	- 7,2
Amortissements des prêts, des participations et des subventions d'investissements Abschreibungen auf Darlehen, Beteiligungen und Investitionsbeiträgen	26,3	38,2	- 11,9	- 31,2
Charges de transferts Transferaufwand	1685,8	1675,5	+ 10,3	+ 0,6
Financements spéciaux Spezialfinanzierungen	128,2	49,4	+ 78,8	+ 159,5
Imputations internes Interne Verrechnungen	31,1	32,1	- 1,0	- 3,1
Total	3582,3	3507,8	+ 74,5	+ 2,1

Le tableau précédent nécessite les explications suivantes :

- > contrairement à ce que pourrait faire penser une analyse superficielle, on ne se trouve pas en présence d'un dépassement des charges budgétisées. Si l'on écarte les principales augmentations de charges « comptables », à savoir les opérations de clôture, celles se rapportant aux sources externes de financement de l'Université et de la HES-SO//FR, et celles se rapportant aux routes nationales, les charges totales sont inférieures au budget. A signaler que cette

Erläuterungen zu dieser Tabelle:

- > Anders, als man auf den ersten Blick meinen möchte, ist der veranschlagte Aufwand eigentlich gar nicht überschritten worden. Sieht man vom hauptsächlich gestiegenen « buchmässigen » Aufwand ab, das heisst von den Abschlussbuchungen und vom Aufwand in Zusammenhang mit den externen Finanzierungsquellen der Universität und der HES-SO//FR sowie mit den Nationalstrassen, so liegt der Gesamtaufwand unter den Voranschlagsschätzungen. Ebenfalls nicht

Message

comparaison ne prend pas non plus en compte les 10,4 millions de francs de crédits supplémentaires compensés soumis au Grand Conseil à la session de février 2019. On constate toutefois que la marge de manœuvre entre le budget et les comptes demeure très faible ;

- > les charges de personnel excèdent le budget de 6,8 millions de francs ou de 0,5 %. Cet écart s'explique d'une part par des dépenses supplémentaires de 3,4 millions de francs de charges de personnel auxiliaire à la HES-SO//FR couvertes par des recettes externes et d'autre part par un surplus de 2,7 millions de francs du coût du personnel enregistré dans le secteur spécifique de l'Université entièrement financé également par des ressources extérieures. En tenant compte de ces deux éléments, les charges de personnel sont légèrement supérieures au budget (+ 0,05 %) ;
- > les charges de consommation de biens et services et les autres charges d'exploitation respectent globalement la cible budgétaire (- 1,2 %) ;
- > les amortissements du patrimoine administratif sont inférieurs à l'estimation du budget. L'écart s'explique par des amortissements en repli notamment pour les immeubles (- 5,3 millions de francs par rapport au budget) ; repli qui ne compense pas les amortissements concernant les routes cantonales (+ 0,7 million de francs) ;
- > le net recul du poste « Amortissements des prêts, des participations et des subventions d'investissements » trouve son explication principale dans le fait que les amortissements liés aux subventions d'investissements pour l'énergie sont sensiblement inférieurs aux prévisions du budget 2018 (- 5 millions de francs) ;
- > les subventions accordées sont quant à elles en progression par rapport au budget, en raison d'une part de la croissance du volume des contributions en faveur d'institutions pour personnes handicapées dans et hors canton, des subventions en matière d'aide sociale dans le domaine de l'asile, des aides pour la réduction de primes d'assurance maladie, et d'autre part de charges plus importantes que prévu pour les frais d'accompagnement dans les EMS. Une partie de ces charges est compensée par des recettes y relatives ;
- > enfin, la variation exceptionnelle par rapport au budget du poste « Financements spéciaux » est due principalement à la constitution de provisions et à l'attribution à divers fonds. Ce point sera repris sous le chapitre 2.7.

Botschaft

berücksichtigt sind dabei die 10,4 Millionen Franken an kompensierten Nachtragskrediten, die dem Grosse Rat in der Februarsession 2019 unterbreitet worden sind. Allerdings ist der Spielraum zwischen Voranschlag und Rechnung nach wie minim.

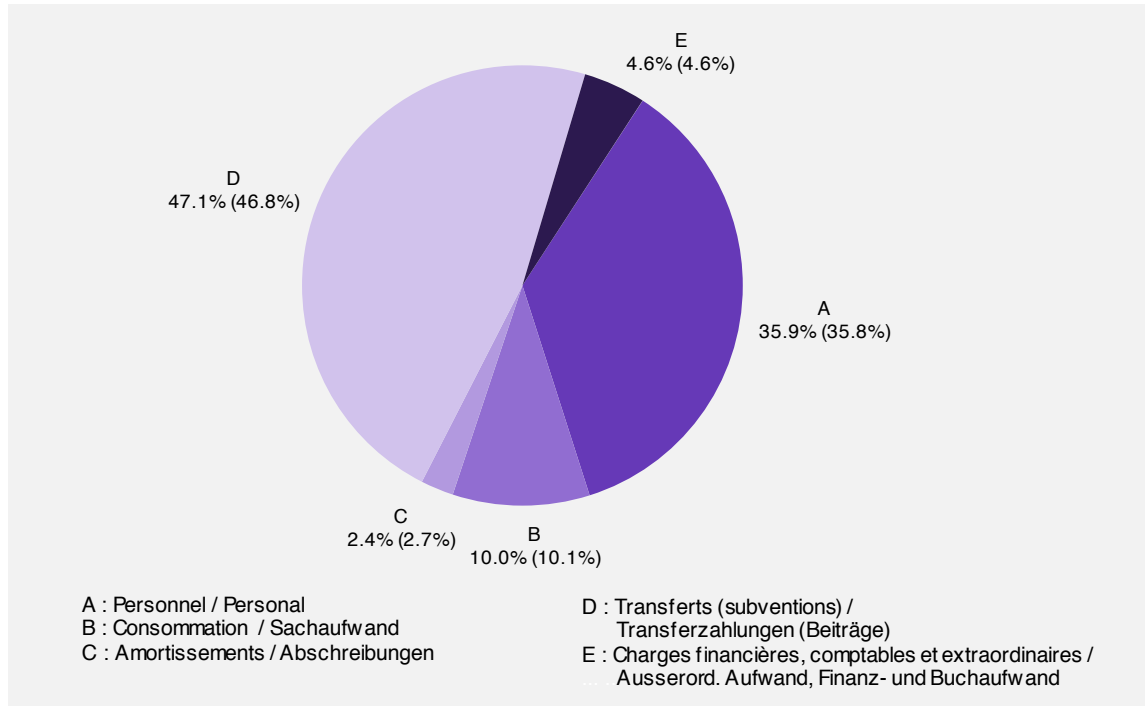
- > Der Personalaufwand liegt um 6,8 Millionen Franken oder 0,5 % über den Voranschlagszahlen. Diese Abweichung ist zum einen auf ihrerseits mit Drittmitteln gedeckte Mehrausgaben von 3,4 Millionen Franken für Hilfspersonal an der HES-SO//FR und zum andern mit Personalmehrkosten von 2,7 Millionen Franken im besonderen, ebenfalls vollständig durch Fremdmittel finanzierten Bereich der Universität zu erklären. Abgesehen von diesen zwei Posten liegt der Personalaufwand leicht über den Budgetschätzungen (+ 0,05 %).
- > Der Sach- und übrige Betriebsaufwand liegt insgesamt im budgetierten Rahmen (- 1,2 %).
- > Die Abschreibungen auf dem Verwaltungsvermögen liegen unter den Voranschlagsschätzungen. Die Differenz ist namentlich mit den rückläufigen Abschreibungen auf Immobilien zu erklären (- 5,3 Millionen Franken gegenüber dem Voranschlag), einer Differenz, die die Abschreibungen auf den Kantonsstrassen nicht kompensiert (+ 0,7 Millionen Franken).
- > Der deutliche Rückgang der « Abschreibungen auf Darlehen, Beteiligungen und Investitionsbeiträgen » ist hauptsächlich auf deutlich geringere Abschreibungen in Zusammenhang mit den Investitionsbeiträgen für die Energie als für 2018 veranschlagt zurückzuführen (- 5 Millionen Franken).
- > Bei den eigenen Beiträgen ist eine Zunahme gegenüber dem Voranschlag zu verzeichnen, und zwar erstens aufgrund höherer Beiträge an Behindertenheime im Kanton und ausserhalb des Kantons, höherer Beiträge für die Sozialhilfe im Asylwesen, der vermehrten Prämienverbilligungen in der Krankenversicherung und zweitens weil der Aufwand für die Betreuungskosten in den Pflegeheimen stärker zugenommen hat als budgetiert. Ein Teil dieser Aufwendungen wird durch entsprechende Erträge kompensiert.
- > Die ausserordentlich starke Abweichung vom Voranschlag in der Position « Spezialfinanzierungen » ist hauptsächlich auf die Bildung von Rückstellungen und auf Einlagen in diverse Fonds zurückzuführen. Darauf wird in Punkt 2.7. näher eingegangen.

Message

Botschaft

Les charges de fonctionnement se répartissent ainsi aux comptes 2018 (2017) :

Der laufende Aufwand teilt sich somit in der Staatsrechnung 2018 (2017) wie folgt auf:



L'évolution de la part respective des différentes catégories de charges montre une assez forte stabilité du poids de chacune des catégories ; les écarts entre 2017 et 2018 étant très faible.

Prozentual verändern sich die verschiedenen Aufwandskategorien praktisch kaum, die Differenzen zwischen 2017 und 2018 sind minim.

Message

Botschaft

Les rubriques de charges qui enregistrent des fluctuations importantes par rapport au budget 2018 sont les suivantes :

Die folgenden Aufwandpositionen weisen im Vergleich zum Voranschlag 2018 die grössten Veränderungen auf:

	mios / Mio.
Charges en plus	
Mehraufwand	
Versements aux provisions (notamment risques liés aux modifications de la législation sur l'imposition des entreprises, anticipation de l'assainissement du bilan de l'HFR, anticipation du subventionnement additionnel unique lié aux mesures envisagées pour la CPPEF, risques liés aux hospitalisations hors canton, anticipation des dépenses liées à l'assainissement de la Pila) Einlagen in Rückstellungen (namentlich Risiken bezüglich Änderungen der Gesetzgebung über die Unternehmensbesteuerung, Vorwegnahme der Bilanzsanierung des HFR, Vorwegnahme der zusätzlichen einmaligen Subventionskosten im Zusammenhang mit den von der PKSPF geplanten Massnahmen, Risiken in Zusammenhang mit den Spitaleinweisungen ausserhalb des Kantons und Vorwegnahme der Ausgaben in Zusammenhang mit der Sanierung von La Pila)	+ 63,1
Attribution au fonds d'infrastructures Einlagen in den Infrastrukturfonds	+ 10,0
Aide sociale des demandeurs d'asile et des réfugiés Sozialhilfe für Asylsuchende und Flüchtlinge	+ 6,8*
Versement au fonds de l'asile Einlagen in den Asylfonds	+ 6,7*
Subventions cantonales pour personnes handicapées adultes dans les institutions du canton Kantonsbeiträge für erwachsene Behinderte in Heimen im Kanton	+ 4,0*
Subventions cantonales pour l'assurance maladie Kantonsbeiträge für die Krankenversicherung	+ 3,9
Charges en moins	
Minderaufwand	
Amortissements des immeubles Abschreibungen auf Liegenschaften	- 5,3
Versements au fonds sur la plus-value Einlage in den Mehrwertabgabefonds	- 3,8*
Prestations complémentaires AI IV-Ergänzungsleistungen	- 3,2

* Entièrement ou partiellement compensées sur le plan des revenus

* Vollständiger oder teilweiser Ausgleich auf der Ertragsseite

Message

Botschaft

2.2. Les charges et les effectifs de personnel

2.2. Personalaufwand und Personalbestände

2.2.1. Croissance des charges de personnel au niveau de celle constatée avant les mesures d'économies

2.2.1. Personalaufwand mit einer Zunahme wie vor den Sparmassnahmen

En 2018, le total des charges effectives de personnel a atteint le montant de 1286,5 millions de francs. Par rapport aux prévisions budgétaires, chiffrées à 1279,7 millions de francs, on enregistre un « dépassement » de 0,5 %. Celui-ci découle, d'une part, du surplus (+ 2,7 millions de francs aux comptes par rapport au budget) du coût du personnel (hors effectif de l'Etat) relevé dans le secteur spécifique de l'Université entièrement financé par des ressources extérieures et, d'autre part, du coût supplémentaire (+ 3,4 millions de francs) enregistré à la HES-SO//FR pour le personnel auxiliaire engagé pour la fourniture de prestations à des tiers et couvert par des recettes additionnelles correspondantes.

2018 beläuft sich der effektive Personalaufwand auf insgesamt 1286,5 Millionen Franken. Verglichen mit den Voranschlagszahlen von 1279,7 Millionen Franken ist eine «Überschreitung» um 0,5 % festzustellen. Diese ergibt sich erstens aus den Personalmehrkosten im besonderen, vollständig durch Fremdmittel finanzierten Bereich der Universität (nicht im Stellenetat des Staates, + 2,7 Millionen Franken in der Rechnung gegenüber dem Voranschlag), und zweitens aus den Mehrkosten (+ 3,4 Millionen Franken), die an der HES-SO//FR für die Leistungserbringung an Dritte angestellte Hilfspersonal zu verzeichnen waren und durch entsprechende Mehreinnahmen gedeckt wurden.

Abstraction faite de ces deux cas particuliers, les charges réelles de personnel (1280,4 millions de francs) sont très proches de celles inscrites au budget (1279,7 millions de francs).

Abgesehen von diesen zwei Sonderfällen liegt der tatsächliche Personalaufwand von 1280,4 Millionen Franken sehr nahe beim veranschlagten Betrag von 1279,7 Millionen Franken.

L'évolution de la masse salariale se présente ainsi :

Die folgende Tabelle zeigt die Lohnsummenentwicklung:

Charges de personnel totales hors Réseaux hospitaliers
Gesamtpersonalaufwand ohne Spitalnetze

Comptes Staatsrechnung	mios / Mio.	Variations / Veränderungen en / in %
2013	1179,8	+ 1,9
2014	1182,0	+ 0,2
2015	1192,4	+ 0,9
2016	1210,4	+ 1,5
2017	1263,1	+ 4,4
2018	1286,5	+ 1,9

Avec la mise en œuvre des mesures structurelles et d'économies, notamment celles relatives au personnel, la croissance de la masse salariale a eu tendance à se tasser dès 2014, passant alors à + 2,2 millions de francs par rapport à 2013, année où la progression atteignait encore + 21,5 millions de francs (+ 1,9 %). Elle a ensuite légèrement augmenté pour atteindre + 10,4 millions de francs (+ 0,9 %) en 2015 et + 18 millions de francs (+ 1,5 %) en 2016. Avec la progression 2017 de 52,7 millions de francs (+ 4,4 %), on se retrouve au niveau de la croissance moyenne de la masse salariale prévalant lors de la législature 2007-2011 et qui avoisinait 50 millions de francs ou 5 % par an.

Mit der Umsetzung der Struktur- und Sparmassnahmen, insbesondere mit denjenigen, die das Personal betrafen, konnte der Lohnsummenanstieg ab 2014 deutlich eingedämmt werden (2014 + 2,2 Millionen gegenüber 2013, während der Zuwachs 2013 gegenüber dem Vorjahr noch + 21,5 Millionen Franken und damit 1,9 % betragen hatte). 2015 war wiederum eine leicht stärkere Zunahme um + 10,4 Millionen Franken (+ 0,9 %) zu verzeichnen, und 2016 betrug sie dann + 18 Millionen Franken (+ 1,5 %). Der Lohnsummenanstieg um 52,7 Millionen Franken im Rechnungsjahr 2017 (+ 4,4 %) bewegte sich wieder im Bereich des Durchschnittszuwachses der Legislaturperiode 2007–2011 um jährlich knapp 50 Millionen Franken oder 5 %.

Message

La croissance de la masse salariale relevée en 2018 (+ 23,4 millions de francs ou + 1,9 %) correspond à celle constatée juste avant la mise en œuvre des mesures d'économies concernant le personnel. Elle découle avant tout de l'augmentation du nombre de postes occupés de quelque 102 unités et les revalorisations salariales accordées par le Conseil d'Etat (+ 0,3 % d'augmentation réelle des salaires notamment) sont également parmi les principales causes de l'évolution croissante de la masse salariale en 2018.

Il faut rappeler que les charges de personnel sont en partie couvertes par des participations fédérales, communales ou de tiers. Ainsi, en lien direct avec les salaires versés, la seule part des communes aux traitements et charges sociales du personnel enseignant de la scolarité obligatoire et du Conservatoire atteint 185,9 millions de francs en 2018 (soit le 14,5 % du total des charges de personnel). A quoi s'ajoute le financement indirect des traitements via les contributions de la Confédération et des autres cantons en faveur de l'Université et des Hautes écoles spécialisées. Si l'on considère que 80 % des sommes allouées à ces institutions concerne leur masse salariale, cela représente un apport estimé à quelque 144,2 millions de francs (équivalent à 11,2 % du total des charges de personnel).

2.2.2. Augmentation du rythme de croissance des effectifs

La statistique de l'emploi évalue l'occupation moyenne durant l'année 2018 à 8505,3 équivalents plein temps (EPT). Le tableau qui suit présente l'évolution de l'effectif du personnel équivalent plein temps depuis le début de la décennie, exclusion faite du personnel des deux réseaux hospitaliers :

Botschaft

Der Lohnsummenanstieg im Rechnungsjahr 2018 um 23,4 Millionen Franken und damit um + 1,9 % ist gleich wie unmittelbar vor Inkraftsetzung der Personal-sparmassnahmen. Hauptursache dafür ist die Zunahme der besetzten Stellen um rund 102 VZÄ. Massgeblich zum Lohnsummenanstieg 2018 beigetragen haben weiter auch die vom Staatsrat gewährten Lohnerhöhungen (namentlich Realloohnerhöhung von + 0,3 %).

Der Personalaufwand wird übrigens zum Teil durch Bundes- oder Gemeindebeteiligungen oder auch Beteiligungen Dritter finanziert. So beläuft sich 2018 direkt auf die Gehaltszahlungen bezogen allein der Anteil der Gemeinden an den Gehältern und Sozialversicherungsbeiträgen des Lehrpersonals an den obligatorischen Schulen und am Konservatorium auf 185,9 Millionen Franken (14,5 % des Gesamtpersonalaufwands). Dazu kommt die indirekte Finanzierung der Gehälter über die Beiträge des Bundes und der anderen Kantone zugunsten der Universität und der Fachhochschulen. Geht man davon aus, dass 80 % der diesen Institutionen zugesprochenen Gelder auf ihre Lohnsumme entfallen, entspricht dies rund 144,2 Millionen Franken (11,2 % des Gesamtpersonalaufwands).

2.2.2. Stärkere Zunahme des Personalbestands

Die Personalstatistik weist für das Jahr 2018 eine durchschnittliche Beschäftigung zu 8505,3 Vollzeitäquivalenten (VZÄ) aus. Die folgende Tabelle zeigt die Entwicklung des Personalbestands in VZÄ seit 2010 auf, ausgenommen das Personal der beiden Spitalnetze:

Message

Botschaft

Evolution des effectifs du personnel et occupation moyenne durant les années 2010 à 2018
Entwicklung des Personalbestandes und durchschnittliche Beschäftigung in den Jahren 2010-2018

Années Jahr	Postes équivalents plein temps (EPT) Vollzeitäquivalente (VZÄ)	Variations par rapport à l'année précédente Veränderungen gegenüber dem Vorjahr	
	Effectif sans Réseaux hospitaliers Bestand ohne Spitalnetze	absolues / absolut	en / in %
2010	7485,5	+ 221,4	+ 3,0
2011	7687,4	+ 201,9	+ 2,7
2012	7859,1	+ 171,7	+ 2,2
2013	7991,0	+ 131,9	+ 1,7
2014	8090,0	+ 99,0	+ 1,2
2015	8157,0	+ 67,0	+ 0,8
2016	8225,6	+ 68,6	+ 0,8
2017	8403,7	+ 178,1	+ 2,2
2018	8505,3	+ 101,6	+ 1,2

Nous rappelons tout d'abord que la hausse significative des effectifs d'un peu plus de 178 unités en 2017 provenait en grande partie de l'opération de pérennisation de montants forfaitaires en postes fixes. Cette opération qui ne touchait que le secteur de l'administration centrale représentait, aux comptes 2017, une occupation moyenne des postes de 118,9 EPT. Elle a par ailleurs fait l'objet d'une compensation financière par une réduction de crédits forfaitaires. Abstraction faite de ce facteur, la hausse des effectifs a été d'un peu plus de 59 unités EPT ou de 0,7 %.

Après une tendance à se maintenir à un niveau inférieur à 100 postes, le rythme de progression des effectifs repart sensiblement à la hausse en 2018. Ainsi, l'augmentation repasse la barre des 100 unités pour la première fois depuis 2013 (hors opération de pérennisation des montants forfaitaires en 2017). La croissance du nombre de postes occupés reste inférieure à la moyenne relevée durant la législature 2007-2011 (+ 161 EPT par an), mais se rapproche de celle de la législature 2012-2016 (108 EPT par an) qui tenait compte en partie de l'effet des mesures structurelles et d'économies relatives au personnel.

Die signifikante Personalbestandeszunahme um etwas über 178 VZÄ im Jahr 2017 beruhte zu einem grossen Teil auf der Umwandlung von Pauschalbeträgen in Etatstellen, die nur die Zentralverwaltung betraf und in der Staatsrechnung 2017 durchschnittlich 118,9 VZÄ entsprach. Es erfolgte hier übrigens ein finanzieller Ausgleich über eine Kürzung der Pauschalbeträge. Davon abgesehen wäre lediglich eine Personalbestandeszunahme um etwas über 59 VZÄ oder 0,7 % zu verzeichnen gewesen.

Die Personalbestandeszunahme zieht nach einer Stabilisierung auf unter 100 VZÄ 2018 mit einer Zunahme um etwas über 100 VZÄ erstmals seit 2013 wieder deutlich an (ohne die Umwandlung von Pauschalbeträgen in Etatstellen im Jahr 2017). Die Zunahme der Zahl der besetzten Stellen bleibt unter dem Durchschnitt der Legislatur 2007–2011 (+ 161 VZÄ pro Jahr), liegt aber nahe beim Durchschnitt der Legislatur 2012-2016 (+ 108 VZÄ pro Jahr), der teilweise die Auswirkungen der das Personal betreffenden Struktur- und Sparmassnahmen berücksichtigte.

Message

Botschaft

Cette croissance de 101,6 unités EPT se ventile de la manière suivante entre les différents secteurs :

Die Zunahme um 101,6 VZÄ teilt sich wie folgt auf:

Variations des effectifs par secteur d'activités (par rapport aux comptes 2017)
Veränderungen des Personalbestandes nach Tätigkeitsbereichen (im Vergleich zur Rechnung 2017)

	EPT / VZÄ
Secteurs : Sektoren:	
Secteur de l'enseignement Unterrichtswesen	+ 64,9
Administration centrale Zentralverwaltung	+ 36,4
Secteurs spéciaux Besondere Sektoren	+ 0,3
Secteur hospitalier (EMS « Les Camélias ») Spitalwesen (Pflegeheim «Les Camélias»)	–
Total	+ 101,6

Dans le secteur de la formation, l'évolution des effectifs de personnel se présente ainsi :

Der Personalbestand im Bildungswesen hat sich wie folgt verändert:

	EPT / VZÄ
Enseignement préscolaire Vorschulstufe	– 8,2
Enseignement primaire Primarstufe	+ 25,0
Cycle d'orientation Orientierungsstufe	+ 17,3
Secondaire II Sekundarstufe II	+ 6,5
Haute Ecole pédagogique Pädagogische Hochschule	+ 1,2
Université Universität	+ 5,5
Conservatoire Konservatorium	– 0,2
Formation professionnelle Berufsbildung	+ 15,1
Ecoles techniques Technische Schulen	+ 0,3
Haute école spécialisée de Suisse occidentale Fribourg Fachhochschule Westschweiz//Freiburg	+ 2,4

Message

Les trois quarts de l'augmentation des effectifs du personnel enseignant se concentrent au niveau de la formation obligatoire et de la formation professionnelle.

Les réductions constatées dans le préscolaire sont dues principalement à des transferts d'effectifs sous l'enseignement primaire.

Les variations d'effectifs dans l'administration générale sont plus diffuses et concernent de nombreux services ou établissements dans toutes les Directions, comme l'atteste le tableau ci-après. A noter que ce tableau compare, entre les comptes 2017 et 2018, l'évolution des effectifs du personnel administratif mesurée sur la base de l'occupation moyenne annuelle.

Botschaft

Drei Viertel der Zunahme der Stellen im Unterrichtswesen entfallen auf die obligatorische Schule sowie auf die Berufsbildung.

Der Rückgang auf der Vorschulstufe beruht zur Hauptsache auf Stellenumlegungen in die Primarstufe.

In der allgemeinen Verwaltung lassen sich die Bestandesveränderungen weniger genau zuordnen, und sie betreffen zahlreiche Ämter und Anstalten in allen Direktionen, wie die folgende Tabelle zeigt. Dabei ist zu beachten, dass in dieser Tabelle beim Vergleich der Verwaltungspersonalbestände zwischen der Staatsrechnung 2017 und 2018 von der durchschnittlichen jährlichen Beschäftigung ausgegangen wird.

Evolution 2017-2018 des effectifs du personnel administratif (occupation moyenne annuelle)
Entwicklung 2017-2018 der Verwaltungspersonalbestände (durchschnittliche jährliche Beschäftigung)

	EPT / VZÄ
Pouvoir législatif Gesetzgebende Behörde	+ 0,2
Pouvoir judiciaire Gerichtsbehörden	+ 5,3
Chancellerie Kanzlei	+ 2,0
Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport Direktion für Erziehung, Kultur und Sport	+ 4,4
Direction de la sécurité et de la justice Sicherheits- und Justizdirektion	+ 13,3
Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft	+ 0,2
Direction de l'économie et de l'emploi Volkswirtschaftsdirektion	+ 0,3
Direction de la santé et des affaires sociales Direktion für Gesundheit und Soziales	+ 4,0
Direction des finances Finanzdirektion	+ 0,4
Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion	+ 6,3

On peut relever en outre, les augmentations enregistrées entre 2017 et 2018, mesurées par l'occupation moyenne annuelle, en ce qui concerne la Police (+ 10,7 EPT), les tribunaux d'arrondissement (+ 2,3 EPT) et le Service de l'application des sanctions pénales et des prisons (+ 6,2 EPT). Pour ce dernier secteur, la fusion avec le Service de probation a impacté en partie les effectifs aux

Erwähnenswert sind ausserdem die ausgehend von der durchschnittlichen jährlichen Beschäftigung gemessenen Personalaufstockungen zwischen 2017 und 2018 bei der Polizei (+ 10,7 VZÄ), den Bezirksgerichten (+ 2,3 VZÄ) und beim Amt für Justizvollzug und Bewährungshilfe (+ 6,2 VZÄ). Bei Letzterem macht sich der Zusammenschluss mit dem ehemaligen Amt für Bewährungshilfe

Message

comptes 2018 déjà. En outre, le Conseil d'Etat a décidé d'accorder 8,5 EPT supplémentaires aux établissements de détention pour des raisons sécuritaires urgentes à fin 2017, dont 5,5 EPT à la Prison centrale qui fait encore partie en 2018 des effectifs du Service de l'application des sanctions pénales et des prisons.

Dans les secteurs spéciaux, les Etablissements pénitentiaires de Bellechasse connaissent une légère baisse de leur effectif annuel moyen (- 0,6 EPT), alors que celui de l'Institut agricole de Grangeneuve (+ 1,5 EPT) et du Service des forêts et de la faune (+ 0,3 EPT) sont en hausse. La baisse constatée au niveau des établissements pénitentiaires s'explique par le fait qu'en 2017 des engagements de personnel avaient été nécessaires, ceci afin de pallier des absences plus importantes qu'à l'accoutumée. En fonction de cela, les effectifs sont inférieurs à ceux de 2017 et ce, malgré l'octroi de 3,0 EPT supplémentaires par le Conseil d'Etat pour des raisons sécuritaires urgentes. A noter encore la disparition de quelque 0,9 EPT aux Vignobles du Vully. En effet, depuis 2018, un changement de pratique dans la gestion de ces vignes a été décidé et qui implique dorénavant le recours à des tiers pour réaliser ces activités.

Par le passé, le budget « postes de travail » avait toujours pu être respecté, bien que les écarts comptes / budgets en la matière se soient fortement restreints au cours de ces dernières années. Ce sera à nouveau le cas en 2018 puisque l'occupation effective des postes est légèrement inférieure au nombre de postes prévu au budget. L'« économie » nette est pour 2018 de 15,0 EPT, soit - 0,2 %, alors que la masse salariale surpasse quelque peu le budget prévu. Les causes de l'évolution de la masse salariale sont principalement liés aux nouveaux postes. Comme l'atteste le tableau qui suit, le secteur de l'enseignement connaît une légère « économie » même sous l'effet des conséquences de la rentrée scolaire de l'automne 2018 non inscrites au budget, puisque l'année scolaire ne correspond pas à l'année civile. C'est également le cas dans le secteur de l'administration où l'occupation moyenne effective est inférieure aux prévisions.

Dans le secteur hospitalier, l'augmentation des effectifs concerne exclusivement l'EMS « Les Camélias » à Marsens. Elle est compensée par des recettes liées.

L'augmentation observée dans les secteurs spéciaux provient principalement de l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg.

Botschaft

teilweise bereits beim Personalbestand in der Staatsrechnung 2018 bemerkbar. Weiter hatte der Staatsrat Ende 2017 beschlossen, den Strafanstalten aus dringlichen Sicherheitsgründen zusätzliche 8,5 VZÄ zu gewähren, wovon 5,5 VZÄ für das Zentralgefängnis, dessen Personalbestand 2018 noch zum Amt für Justizvollzug und Bewährungshilfe gehörte.

In den besonderen Sektoren ist bei den Strafanstalten von Bellechasse eine leichte Abnahme des durchschnittlichen jährlichen Personalbestands festzustellen (- 0,6 VZÄ), während beim Landwirtschaftlichen Institut in Grangeneuve eine Zunahme um 1,5 VZÄ und beim Amt für Wald, Wild und Fischerei eine Zunahme um 0,3 VZÄ zu verzeichnen ist. Die Abnahme bei den Strafanstalten von Bellechasse erklärt sich dadurch, dass 2017 Personal ange stellt werden musste, um über dem üblichen Rahmen liegende Absenzen aufzufangen. Deswegen liegt der Personalbestand unter demjenigen von 2017, und dies obwohl der Staatsrat aus dringlichen Sicherheitsgründen zusätzlich 0,3 VZÄ gewährt hatte. Weiter ist bei den Weinbergen von Wistenlach eine Abnahme um 0,9 VZÄ zu verzeichnen. Diese beruht auf einer Änderung in der Weinbergverwaltung ab 2018 die zur Folge hat, dass künftig Dritte hinzugezogen werden.

In der Vergangenheit konnte das Stellenbudget immer eingehalten werden, obwohl sich die Differenz zwischen Rechnung und Voranschlag über die Jahre stetig verringert hatte. 2018 wird dies wiederum der Fall sein, da die effektiv besetzten Stellen minim unter den veranschlagten Stellen liegen, und zwar netto um 15,0 VZÄ oder - 0,2 %, während die Lohnsumme leicht über dem veranschlagten Betrag liegt. Die Lohnsummenentwicklung beruht hauptsächlich auf den neuen Stellen. Wie aus der folgenden Tabelle ersichtlich wird, konnte im Unterrichtswesen etwas «gespart» werden, trotz der nicht budgetierten Auswirkungen in Zusammenhang mit dem Schuljahresbeginn im Herbst 2018, da das Schuljahr nicht mit dem Kalenderjahr übereinstimmt. Dies ist auch in der Verwaltung der Fall, wo die durchschnittliche Beschäftigung unter den Voranschlagszahlen liegt.

Im Spitalwesen betrifft die Zunahme des Personalbestands ausschliesslich das Pflegeheim «Les Camélias» in Marsens. Sie wird durch gebundene Einnahmen kompensiert.

Für die Zunahme der Stellenbestände in den besonderen Sektoren ist hauptsächlich das Landwirtschaftliche Institut des Kantons Freiburg verantwortlich.

Message

Botschaft

Secteurs : Sektoren:	Comptes ¹⁾ Rechnung ¹⁾ 2018	Budget Voranschlag 2018	Ecarts Differenz
	EPT / VZÄ	EPT / VZÄ	EPT / VZÄ
Administration centrale Zentralverwaltung	2936,95	2955,06	- 18,11
Secteur de l'enseignement Unterrichtswesen	5230,01	5238,39	- 8,38
Secteur hospitalier (EMS « Les Camélias ») Spitalwesen (Pflegeheim «Les Camélias»)	17,41	12,95	+ 4,46
Secteurs spéciaux et établissements d'Etat Besondere Sektoren und Anstalten des Staates	320,89	313,85	+ 7,04
Total	8505,26	8520,25	- 14,99

¹⁾ Les effectifs sont calculés sur la base de la moyenne annuelle d'occupation des postes

¹⁾ Die Berechnung der Stellenbestände basiert auf der durchschnittlichen jährlichen Stellenbesetzung

Message

Botschaft

2.3. Des charges de fonctionnement dans la cible du budget

Le poste « Biens, services et autres charges d'exploitation » représente, aux comptes 2018, un montant de 359,5 millions de francs. Il est inférieur de 1,2 % ou de 4,5 millions de francs au budget. L'évolution par rapport au budget des principales charges de consommation de biens et services est la suivante :

2.3. Laufender Aufwand im budgetierten Rahmen

Der «Sach- und übrige Betriebsaufwand» beläuft sich in der Rechnung 2018 auf 359,5 Millionen Franken. Er liegt um 1,2 % oder 4,5 Millionen Franken unter dem Voranschlag. Die wichtigsten Sachaufwandpositionen haben sich gegenüber dem Voranschlag wie folgt entwickelt:

	Comptes Rechnung 2018	Budget Voranschlag 2018	Variations Veränderung	
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Fournitures, matériel et marchandises Material- und Warenaufwand	38,1	39,0	- 0,9	- 2,3
Matériel, mobilier, machines et véhicules Mobilien, Maschinen und Fahrzeuge	35,4	34,5	+ 0,9	+ 2,6
Chauffage, éclairage, eau et élimination des déchets Heizung, Beleuchtung, Wasser und Abfallbeseitigung	14,1	14,5	- 0,4	- 2,8
Prestations de service et honoraires Dienstleistungen und Honorare	107,9	109,7	- 1,8	- 1,6
Prestations de tiers pour l'entretien des immeubles Leistungen Dritter baulicher Unterhalt	49,3	45,1	+ 4,2	+ 9,3
Prestations de tiers pour l'entretien des objets mobiliers Leistungen Dritter Unterhalt Mobilien	17,6	18,9	- 1,3	- 6,9
Loyers, droits de superficie et leasing Mieten, Baurechtszinsen und Leasing	18,6	19,2	- 0,6	- 3,1
Dédommagements Spesenentschädigungen	10,7	10,9	- 0,2	- 1,8
Pertes sur créances Forderungsverluste	15,8	16,6	- 0,8	- 4,8
Autres charges d'exploitation Übriger Betriebsaufwand	52,0	55,6	- 3,6	- 6,5
Total	359,5	364,0	- 4,5	- 1,2

Ces données appellent les principales remarques suivantes :

- > comme lors des exercices précédents, les charges de fonctionnement restent maîtrisées (comptes 2017 : 358,0 millions de francs). Même si d'une manière générale les écarts sont faibles par rapport au budget, on note globalement une croissance des charges par rapport à l'année précédente, notamment les prestations de tiers pour l'entretien des objets mobiliers, les fournitures, matériel et marchandises, le matériel, mobilier, machines et véhicules, les

Zu diesen Zahlen ist Folgendes zu sagen:

- > Der laufende Aufwand ist wie in den Vorjahren unter Kontrolle (Rechnung 2017: 358,0 Millionen Franken). Auch wenn die Differenzen zum Voranschlag generell gering sind, ist doch insgesamt ein Aufwanzuwachs gegenüber dem Vorjahr festzustellen, namentlich bei den Leistungen Dritter für den Unterhalt von Mobilien und immateriellen Anlagen, den Mobilien, Maschinen und Fahrzeugen, den Dienstleistungen und Honoraren sowie bei den Entschädigungen.

Message

- prestations de service et honoraires ainsi que les dédommagements ;
- > le poste de « Fournitures, matériel et marchandises » est légèrement inférieur au budget (– 0,9 million de francs) ;
 - > les charges relatives au « Matériel, mobilier, machines et véhicules » excèdent modestement le budget (+ 0,9 million de francs) ;
 - > la baisse du poste « Chauffage, éclairage, eau et élimination des déchets » s'explique principalement par un recul de la consommation en eau et des frais d'éclairage inférieurs au budget ;
 - > le poste « Prestations de service et honoraires » se situe juste en dessous du budget, avec un écart de 1,8 million de francs ;
 - > le poste « Prestations de tiers pour l'entretien des immeubles » est supérieur au budget en raison des dépenses supplémentaires consenties notamment pour l'entretien des routes nationales, qui sont par ailleurs compensées par des recettes, ainsi que par des dépenses plus importantes pour l'entretien des routes cantonales. Ces écarts par rapport au budget expliquent largement la croissance de ces charges de fonctionnement ;
 - > les « prestations de tiers pour l'entretien des objets mobiliers » sont dans la cible du budget (– 1,3 million de francs) ;
 - > les charges de loyer sont en diminution par rapport à 2017 et respectent le budget. La volonté de l'Etat, qui s'est concrétisée dans plusieurs cas récents, de se porter acquéreur des bâtiments dont il a besoin à long terme, se répercute désormais sur le montant des locations payées et ce, malgré l'augmentation des surfaces occupées ;
 - > les dédommagements, avant tout les frais de déplacements, se situent très légèrement en dessous des prévisions budgétaires (– 0,2 million de francs) ;
 - > les pertes sur créances sont proches de la cible du budget (– 0,8 million de francs) ;
 - > les autres charges d'exploitation se situent en dessous du budget (– 3,6 millions de francs).

Botschaft

- > Die Position «Material- und Warenaufwand» liegt leicht unter dem Voranschlag (– 0,9 Millionen Franken).
- > Die Position «Mobilien, Maschinen und Fahrzeuge» liegt leicht über dem Voranschlag (+ 0,9 Millionen Franken).
- > Der Rückgang der Position «Heizung, Beleuchtung, Wasser und Abfallbeseitigung» ist vor allem auf den geringeren Wasserverbrauch und niedrigere Beleuchtungskosten als veranschlagt zurückzuführen.
- > Die Position «Dienstleistungen und Honorare» liegt knapp unter dem budgetierten Betrag (– 1,8 Millionen Franken).
- > In der Position «Leistungen Dritter baulicher Unterhalt» ist der Aufwand höher ausgefallen als veranschlagt. Grund dafür sind die allerdings durch entsprechende Einnahmen kompensierten Mehrausgaben für den Nationalstrassenunterhalt sowie höhere Ausgaben für den Unterhalt der Kantonsstrassen. Diese Abweichungen gegenüber dem Voranschlag sind der Hauptgrund für die Zunahme in dieser Aufwandskategorie.
- > Die «Leistungen Dritter Unterhalt Mobilien und immaterielle Anlagen» bewegen sich im budgetierten Rahmen (– 1,3 Millionen Franken).
- > Der Mietaufwand ist gegenüber 2017 zurückgegangen und entspricht den Budgetvorgaben. Der Staat hat in jüngster Zeit mehrere Liegenschaften erworben, für die es einen langfristigen Bedarf gibt, und dies wirkt sich künftig trotz der Zunahme der genutzten Fläche positiv auf die Mietkosten aus.
- > Die Spesenentschädigungen, vor allem für Reise-spesen, liegen minim unter den Budgetzahlen (– 0,2 Millionen Franken).
- > Die Forderungsverluste liegen praktisch im budgetierten Rahmen (– 0,8 Millionen Franken).
- > Der übrige Betriebsaufwand fällt geringer aus als veranschlagt (– 3,6 Millionen Franken).

Message

2.4. Des amortissements inférieurs au budget

Pour mémoire, cette catégorie de charges a subi un changement significatif avec l'introduction du nouveau modèle comptable MCH2. Les amortissements des prêts, des participations et des subventions d'investissements figurent dorénavant sous les charges de transferts et s'élèvent à 26,3 millions de francs aux comptes 2018.

Quant aux amortissements du patrimoine administratif, ils atteignent 60,4 millions de francs et sont en retrait de 4,7 millions de francs par rapport au budget 2018. Ils se situent en dessous des comptes 2017 (71,9 millions de francs).

L'évolution des différentes catégories d'amortissements du patrimoine administratif est en ligne avec le volume des investissements nets enregistrés en 2018 et se présente ainsi :

Botschaft

2.4. Geringere Abschreibungen als budgetiert

In dieser Aufwandskategorie kam es mit der Einführung des neuen Rechnungslegungsmodells HRM2 zu einer signifikanten Änderung. Die Abschreibungen auf Darlehen, Beteiligungen und Investitionsbeiträgen laufen nun unter dem Transferaufwand und betragen in der Staatsrechnung 2018 26,3 Millionen Franken.

Die Abschreibungen auf dem Verwaltungsvermögen belaufen sich auf 60,4 Millionen Franken und sind damit um 4,7 Millionen Franken geringer als im Voranschlag 2018 und auch geringer als in der Rechnung 2017 (71,9 Millionen Franken).

Die verschiedenen Kategorien von Abschreibungen auf dem Verwaltungsvermögen haben sich in Entsprechung zum 2018 verzeichneten Nettoinvestitionsvolumen wie folgt entwickelt:

	Comptes Rechnung 2018	Budget Voranschlag 2018	Variations Veränderung	
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Amortissements des immeubles Abschreibungen auf Gebäuden	37,8	43,1	- 5,3	- 12,3
Amortissements des routes Abschreibungen auf Strassen	19,2	18,6	+ 0,6	+ 3,2
Amortissements des investissements dans les forêts Abschreibungen auf Investitionen in Waldungen	0,6	0,6	-	-
Amortissements d'équipements et d'installations Abschreibungen auf Einrichtungen und Anlagen	2,8	2,8	-	-
Amortissements du patrimoine administratif Abschreibungen Verwaltungsvermögen	60,4	65,1	- 4,7	- 7,2

La diminution constatée au niveau des amortissements des immeubles découle principalement du décalage dans le temps des dépenses d'investissements planifiés, ainsi que du renoncement à l'acquisition et à la construction d'un immeuble.

Der Rückgang bei den Abschreibungen auf Gebäuden beruht in erster Linie darauf, dass Ausgaben für geplante Investitionen später getätigt und auf den Erwerb und den Bau einer Liegenschaft verzichtet worden ist.

Message

Botschaft

2.5. Le poids important du subventionnement

2.5. Grosses Gewicht der Subventionen

2.5.1. Les catégories de transferts

2.5.1. Transferzahlungskategorien

Les 1712,1 millions de francs de transferts enregistrés en 2018 dans le compte de résultats se composent de la manière suivante (2017 : 1674,2 millions de francs) :

2018 sind in der Erfolgsrechnung Transferausgaben in Höhe von 1712,1 Millionen Franken zu verzeichnen, die sich wie folgt zusammensetzen (2017: 1674,2 Millionen Franken):

Catégories Kategorien	Comptes Rechnung 2018	Budget Voranschlag 2018	Ecarts Differenz
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Parts de revenus destinées à des tiers Ertragsanteile an Dritte	25,1	25,1	–
Dédommagements à des collectivités publiques Entschädigungen an Gemeinwesen	221,8	224,7	– 2,9
Péréquation financière et compensation des charges Finanz- und Lastenausgleich	47,7	47,1	+ 0,6
Subventions accordées Eigene Beiträge	1172,0	1156,7	+ 15,3
Amortissements des prêts, des participations et des subventions d'investissements Abschreibungen auf Darlehen, Beteiligungen und Investitionsbeiträgen	26,3	38,2	– 11,9
Autres charges de transferts Übriger Transferaufwand	0,5	0,2	+ 0,3
Subventions à redistribuer Durchlaufende Beiträge	218,7	221,7	– 3,0
Total	1712,1	1713,7	– 1,6

Selon le nouveau modèle de comptes et ainsi que cela a été relevé plus haut, les charges de transferts comprennent dorénavant en leur sein les amortissements des prêts, des participations et des subventions d'investissements, qui figuraient précédemment dans la catégorie spécifique des amortissements.

Wie bereits weiter oben gesagt, umfasst der Transferaufwand nach dem neuen Rechnungslegungsmodell auch die Abschreibungen auf Darlehen, Beteiligungen und Investitionsbeiträgen, die vorher in der spezifischen Kategorie der Abschreibungen aufgeführt waren.

Le total des charges de transferts tel qu'il ressort du tableau ci-avant se situe légèrement en dessous du budget (– 1,6 million de francs ou – 0,1 %). Cette situation s'explique en grande partie par un montant d'amortissement des prêts et des subventions d'investissements nettement inférieur au budget (– 11,9 millions de francs). Les subventions à redistribuer et les dédommagements à des collectivités publiques sont également en retrait par rapport au budget (– 2,9 millions de francs), alors que les subventions accordées excèdent l'objectif budgétaire d'un peu plus de 15 millions de francs, compensés en partie par des revenus supplémentaires.

Der Gesamttransferaufwand, wie er aus der oben stehenden Tabelle hervorgeht, ist etwas tiefer als veranschlagt (– 1,6 Millionen Franken oder – 0,1 %). Dies ist grösstenteils auf einen Abschreibungsbetrag auf Darlehen und Subventionen zurückzuführen, der deutlich tiefer als budgetiert ist (– 11,9 Millionen Franken). Auch die durchlaufenden Beiträge und die Entschädigungen an Gemeinwesen sind gegenüber dem Voranschlag rückläufig (– 2,9 Millionen Franken), während die eigenen Beiträge um etwas mehr als 15 Millionen Franken über der Budgetvorgabe liegen, was teilweise mit Mehreinnahmen kompensiert wurde.

Message

Il faut aussi souligner qu'avec une quote-part des subventions cantonales de 35,8 % (2017 : 36 %), la limite légale prévue à l'article 21 de la loi sur les subventions du 17 novembre 1999 est respectée dans la mesure où elle est fixée à 41 %.

La catégorie « Parts de revenus destinées à des tiers » présente un résultat correspondant à la cible budgétaire.

La catégorie qui concerne les « Dédommagements à des collectivités publiques » présente un volume de dépenses inférieur au budget de l'ordre de 2,9 millions de francs. Ce recul provient notamment du fait que les contributions versées pour les étudiants et apprentis fréquentant un établissement hors du canton se sont avérées moins importantes que prévu (– 1,8 million de francs). Les dépenses relatives aux hospitalisations hors canton se révèlent elles aussi inférieures au budget (– 1,3 million de francs).

Le volume des subventions octroyées par le canton dépasse le budget pour 15,3 millions de francs. Cependant, cette situation cache en fait des évolutions internes divergentes. Les baisses enregistrées dans les domaines des prestations complémentaires AVS et AI ont permis de compenser dans une moindre mesure les progressions de dépenses constatées notamment au titre de l'aide sociale dans le domaine de l'asile, des institutions spécialisées, des réductions de primes de l'assurance maladie, des frais d'accompagnement en EMS et du contentieux LAMal.

Quant à la baisse des amortissements portant sur les prêts, participations et subventions d'investissements, elle tient en grande partie à un volume de subventions d'investissements inférieur au budget, notamment dans les domaines de l'énergie, de la mobilité douce et des infrastructures sportives. On peut signaler en outre que, contrairement aux prévisions budgétaires, aucune dépense au titre de prêts pour le renouvellement des remontées mécaniques n'a été enregistrée en 2018 en fonction de l'état des différents projets.

Le volume des subventions à redistribuer se situe légèrement en dessous de la cible du budget et s'explique essentiellement par un écart de 2,5 millions de francs pour les paiements directs dans l'agriculture.

Botschaft

Die gesetzliche Obergrenze für die kantonale Subventionsquote nach Artikel 21 des Subventionsgesetzes vom 17. November 1999, die bei 41 % liegt, ist übrigens mit einer Quote von 35,8 % (2017: 36 %) eingehalten.

Das Ergebnis in der Kategorie « Ertragsanteile an Dritte » liegt im budgetierten Rahmen.

Die Kategorie « Entschädigungen an Gemeinwesen » weist ein Ausgabenvolumen auf, das um rund 2,9 Millionen Franken tiefer ist als budgetiert, was insbesondere darauf zurückzuführen ist, dass die Beiträge für Studierende und Lernende, die eine Bildungsanstalt ausserhalb des Kantons besuchen, niedriger ausfielen als budgetiert (– 1,8 Millionen Franken). Die Ausgaben für ausserkantonale Spitalaufenthalte sind ebenfalls geringer ausgefallen als budgetiert (– 1,3 Millionen Franken).

Die vom Kanton gewährten Beiträge liegen um 15,3 Millionen Franken über den Voranschlagszahlen. Dieses Ergebnis beruht jedoch auf gegensätzlichen internen Entwicklungen. Mit der Abnahme bei den AHV/IV-Ergänzungsleistungen konnte die Zunahme insbesondere bei der Sozialhilfe im Asylwesen, bei den Sonderheimen, bei der Prämienverbilligung in der Krankenversicherung, bei den Beiträgen für die Betreuungskosten in den Pflegeheimen und den Zahlungssausständen in der Krankenversicherung teilweise wettgemacht werden.

Die Abschreibungen auf den Darlehen, Beteiligungen und Investitionsbeiträgen haben vor allem deshalb abgenommen, weil namentlich in den Bereichen Energie, Langsamverkehr und Sportanlagen geringere Investitionsbeiträge gesprochen wurden als veranschlagt. Anders als veranschlagt kam es 2018 aufgrund des Standes der verschiedenen Vorhaben zu keinen Ausgaben bei den Darlehen für die Erneuerung von Seilbahnen und Skiliften

Die durchlaufenden Beiträge liegen etwas unter den Budgetvorgaben, was hauptsächlich mit einer Differenz von 2,5 Millionen Franken bei den Direktzahlungen in der Landwirtschaft zu erklären ist.

Message

Botschaft

2.5.2. La part des charges de subventionnement demeure importante

Le volume des subventions occupe une place prépondérante dans les comptes de l'Etat. En proportion des dépenses effectives, on constate que le poids du subventionnement se maintient proche de 49 % entre 2014 et 2018. L'évolution est plus contrastée par rapport aux charges totales de fonctionnement, dans la mesure où ces dernières comprennent également les opérations de clôture. En 2018, cette catégorie de charges absorbe 48,7 % des dépenses effectives, respectivement 47,8 % du total des charges de fonctionnement de l'Etat, comme le montrent les chiffres ci-dessous :

2.5.2. Weiterhin stark ins Gewicht fallender Subventionsaufwand

Die Subventionen fallen in der Staatsrechnung stark ins Gewicht. Zwischen 2014 und 2018 liegt der prozentuale Anteil der Subventionen gemessen an den effektiven Ausgaben in etwa bei 49 %. Etwas differenzierter sieht es beim Anteil der Subventionen gemessen am laufenden Gesamtaufwand aus, in dem die Abschlussbuchungen einbezogen sind. 2018 macht diese Aufwandkategorie 48,7 % der effektiven Staatsausgaben bzw. 47,8 % des gesamten laufenden Aufwands des Staates aus, wie aus den folgenden Zahlen ersichtlich ist:

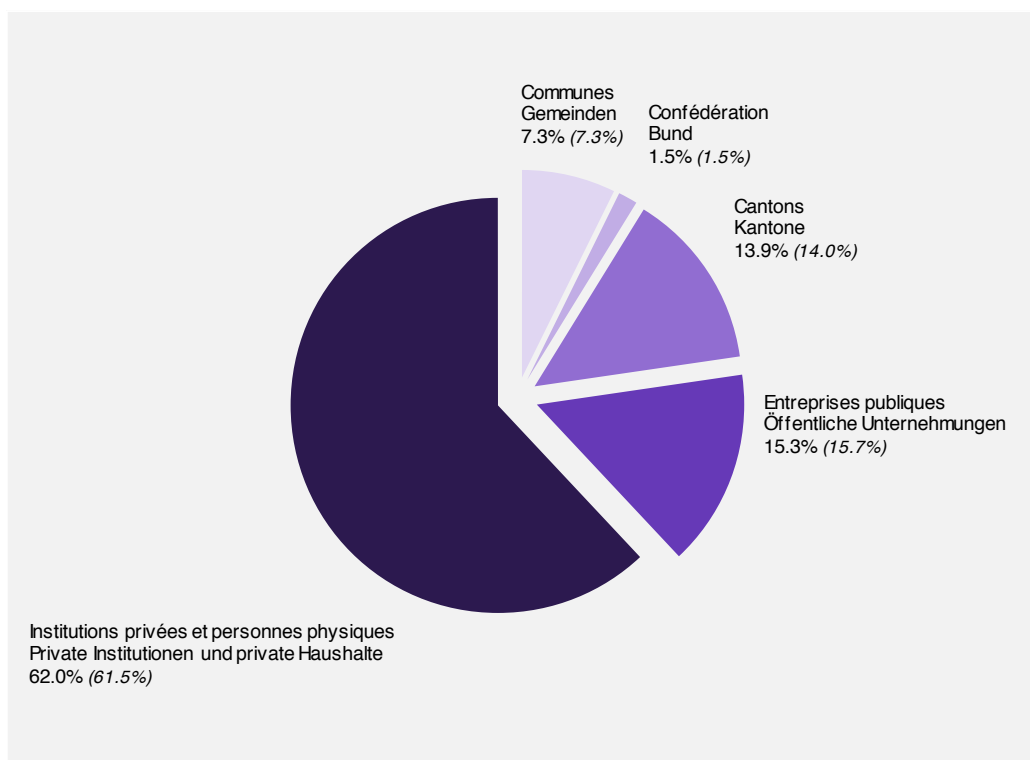
	Comptes Rechnung 2018	Comptes Rechnung 2017	Comptes Rechnung 2016	Comptes Rechnung 2015	Comptes Rechnung 2014
Part des subventions en % : Anteil der Subventionen in %:					
des charges de fonctionnement des laufenden Aufwandes	47,8	47,4	46,3	47,3	49,0
des dépenses effectives der effektiven Ausgaben	48,7	49,0	49,6	49,0	49,1

Quant à leur répartition selon les bénéficiaires, le graphique ci-après démontre, pour 2018 (2017), que ces transferts profitent en premier lieu aux institutions privées et aux personnes physiques, qui ensemble accaparent 62 % du subventionnement. On notera la part revenant à la Confédération, en lien avec la mise en œuvre du financement du fonds d'infrastructure ferroviaire dès 2016.

Was ihre Aufteilung auf die jeweiligen Empfänger betrifft, so zeigt die folgende Grafik, dass diese Transferausgaben im Jahr 2018 (2017) in erster Linie privaten Institutionen und privaten Haushalten zugute kommen, die zusammen 62 % der Subventionen beanspruchen. Man beachte auch den Bundesanteil in Zusammenhang mit der Finanzierung des Bahninfrastrukturfonds ab 2016.

Message

Botschaft



2.6. L'évolution des flux financiers Etat-communes

Par rapport à l'exercice précédent, le volume des contributions de l'Etat en faveur des communes est en progression tout comme celui des participations financières des communes qui, lui, évolue de façon beaucoup plus importante (+ 13,1 millions de francs). Ainsi, le flux net de l'Etat en faveur des communes diminue d'un montant correspondant d'une part, sous l'effet d'une hausse des charges dans des domaines cofinancés avec les communes (EMS, institutions spécialisées, transports publics) et d'autre part, en raison de dépenses d'investissements en faveur des communes inférieures, notamment pour les infrastructures sportives, pour la protection de l'environnement et dans le domaine de l'énergie. Les apports effectifs de l'Etat sont inférieurs aux prévisions budgétaires alors que ceux des communes sont très légèrement supérieurs au budget. En conséquence de quoi, le solde des prestations financières de 65,9 millions de francs enregistré en 2018 est moins élevé que le montant inscrit au budget (76,4 millions de francs). Néanmoins, comme l'écart par rapport au budget se situe pour les trois quarts au niveau des dépenses d'investissements, les comptes 2018 des communes ne devraient dès lors pas être trop péjorés puisque les montants au niveau des investissements ont été versés en fonction de l'avancement des projets ou des travaux.

Les relations financières Etat-communes ont ainsi connu l'évolution suivante au cours des quatre dernières années :

2.6. Entwicklung der Finanzströme Staat-Gemeinden

Im Vergleich zum Vorjahr sind sowohl die Beiträge des Staates zugunsten der Gemeinden als auch die finanziellen Beteiligungen der Gemeinden an den Staat gestiegen, die finanziellen Beteiligungen der Gemeinden jedoch deutlich stärker (+ 13,1 Millionen Franken). So nehmen die Netto-Finanzströme des Staates zu Gunsten der Gemeinden erstens aufgrund der höheren Kosten in den mit den Gemeinden kofinanzierten Bereichen (Pflegeheime, Sonder-einrichtungen, öffentlicher Verkehr) sowie zweitens aufgrund niedrigerer Investitionsausgaben zugunsten der Gemeinden insbesondere für die Sportanlagen und in den Bereichen Umweltschutz und Energie um den entsprechenden Betrag ab. zu. Die effektiven Zahlungen des Staates liegen leicht unter und die der Gemeinden leicht über den Voranschlagsschätzungen. Demzufolge liegt der 2018 verzeichnete Saldo der finanziellen Leistungen mit 65,9 Millionen Franken unter dem budgetierten Betrag (76,4 Millionen Franken). Da die Differenz gegenüber dem Voranschlag jedoch zu drei Vierteln die Investitionsausgaben betrifft, sollten die Gemeinderechnungen 2018 im Vergleich zu ihren Budgets nicht unbedingt schlechter ausfallen, da die Zahlung dieser Investitionsbeträge entsprechend dem Stand der Projekte oder der Arbeiten erfolgte.

Die Finanzbeziehungen Staat-Gemeinden haben sich in den letzten vier Jahren wie folgt entwickelt:

Message

Botschaft

	Flux de l'Etat en faveur des communes	Flux des communes en faveur de l'Etat	Flux financiers nets de l'Etat en faveur des communes
	Finanzströme des Staates zugunsten der Gemeinden	Finanzströme der Gemeinden zugunsten des Staates	Nettofinanzströme des Staates zugunsten der Gemeinden
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Fonctionnement			
Laufender Aufwand			
Comptes 2015			
Rechnung 2015	418,1	388,9	29,2
Comptes 2016			
Rechnung 2016	409,4	373,2	36,2
Comptes 2017			
Rechnung 2017	423,9	384,7	39,2
Comptes 2018			
Rechnung 2018	432,9	400,5	32,4
Investissements			
Investitionen			
Comptes 2015			
Rechnung 2015	21,9	1,7	20,2
Comptes 2016			
Rechnung 2016	16,8	1,7	15,1
Comptes 2017			
Rechnung 2017	19,8	1,5	18,3
Comptes 2018			
Rechnung 2018	13,1	1,5	11,6
Parts aux recettes			
Einnahmenanteile			
Comptes 2015			
Rechnung 2015	20,7	–	20,7
Comptes 2016			
Rechnung 2016	21,2	–	21,2
Comptes 2017			
Rechnung 2017	21,5	–	21,5
Comptes 2018			
Rechnung 2018	21,9	–	21,9
Total			
Comptes 2015			
Rechnung 2015	460,7	390,6	70,1
Comptes 2016			
Rechnung 2016	447,4	374,9	72,5
Comptes 2017			
Rechnung 2017	465,2	386,2	79,0
Comptes 2018			
Rechnung 2018	467,9	402,0	65,9

Message

Ce sont toujours les mêmes tâches qui sont à l'origine des prestations financières réciproques Etat-communes. Néanmoins, en raison du changement de taux de participation des communes découlant de l'introduction de la nouvelle loi scolaire, les comparaisons depuis 2016 sont rendues plus difficiles en ce qui concerne l'enseignement obligatoire. On peut cependant en conclure que dès 2016 les contributions des communes dans ce domaine ont globalement été allégées. En raison de la fin de certaines mesures d'économies à fin 2016, notamment celles relatives au personnel, les charges 2017 dans le domaine de l'enseignement obligatoire repartent à la hausse tant pour l'Etat que pour les communes. La progression en 2018 représente quelque 1,5 million de francs. Au total, la croissance des apports des communes relevée entre 2015 et 2018 ascende à 11,4 millions de francs (+ 2,9 %). Les principales augmentations sont concentrées sur 3 domaines précis, soit :

Botschaft

Den gegenseitigen finanziellen Leistungen Staat-Gemeinden liegen immer dieselben Aufgaben zugrunde. Mit dem neuem Beitragssatz der Gemeinden nach Einführung des neuen Schulgesetzes ist es allerdings seit 2016 schwieriger, Vergleiche mit der obligatorischen Schule anzustellen. Es kann jedoch davon ausgegangen werden, dass die Gemeinden in diesem Bereich seit 2016 insgesamt entsprechend entlastet worden sind. Weil Ende 2016 gewisse Sparmassnahmen ausgelaufen sind, insbesondere die das Personal betreffenden, stiegen 2017 sowohl die Ausgaben des Staates als auch der Gemeinden im Bereich des obligatorischen Unterrichts wieder. 2018 beträgt die Zunahme rund 1,5 Millionen Franken. Die Gesamtzunahme der finanziellen Beiträge der Gemeinden zwischen 2015 und 2018 beträgt 11,4 Millionen Franken (+ 2,9 %). Die stärkste Zunahme ist in den folgenden drei Bereichen zu verzeichnen:

	Evolution 2015-2018 Entwicklung 2015-2018	
	mios / Mio.	en / in %
Institutions spécialisées Sondereinrichtungen	+ 8,6	+ 12,1
Enseignement spécialisé Sonderschulunterricht	+ 4,5	+ 11,2
Transports publics Öffentlicher Verkehr	+ 1,7	+ 8,9

S'agissant en l'occurrence de tâches cofinancées avec l'Etat, ce dernier supporte donc la même pression sur ses charges en la matière.

Da es sich hier um Aufgaben handelt, die vom Staat mitfinanziert werden, schlagen diese beim Staat gleichermassen auf der Ausgabenseite zu Buche.

2.7. Les attributions aux provisions, aux fonds et les charges extraordinaires

Les attributions aux provisions et aux fonds s'élèvent à 118,2 millions de francs en 2018 dont 59,1 millions de francs en tant qu'attributions extraordinaires au sens de la loi sur les finances. Par ailleurs, au titre des charges extraordinaires, une affectation est prévue à hauteur de 10 millions de francs en faveur du fonds d'infrastructures.

Au vu du résultat favorable des comptes 2018 et s'appuyant en particulier sur les articles 28 et 28a de la loi sur les finances, le Conseil d'Etat a décidé de plusieurs attributions à des fonds et provisions, afin d'anticiper différents éléments qui impacteront négativement et de manière importante les finances de l'Etat dès les prochains exercices.

2.7. Einlagen in Rückstellungen und Fonds und ausserordentlicher Aufwand

Die Einlagen in Rückstellungen und Fonds belaufen sich 2018 auf 118,2 Millionen Franken, wovon 59,1 Millionen Franken als ausserordentliche Einlagen im Sinne des Finanzhaushaltsgesetzes. Als ausserordentlicher Aufwand ist ausserdem eine Zuweisung in Höhe von 10 Millionen Franken an den Infrastrukturfonds vorgesehen.

Angesichts des positiven Rechnungsergebnisses 2018 und namentlich gestützt auf die Artikel 28 und 28a des Gesetzes über den Finanzhaushalt der Staates hat der Staatsrat im Hinblick auf verschiedene Punkte und Themen, die in den kommenden Rechnungsjahren die Staatsfinanzen erheblich belasten werden, die Äufnung verschiedener Fonds und Rückstellungen beschlossen.

Message

Les principales opérations concernent :

- > le projet de réforme de la fiscalité des entreprises et du financement de l'AVS (RFFA) : un complément de 15 millions de francs est attribué à la provision destinée à faire face aux enjeux financiers découlant de cette réforme, et en particulier l'aide financière temporaire prévue en faveur des communes et paroisses. De cette manière, la provision constituée permettra de financer cette aide, dont le montant s'élèvera à au moins 83 millions de francs ;
- > le HFR, dont le bilan financier présente un report cumulé des pertes des années passées. Le Conseil d'Etat estime nécessaire qu'à terme, dès lors que le HFR aura pris et mis en oeuvre les mesures nécessaires afin de parvenir à l'équilibre de ses comptes, les pertes cumulées au bilan soient progressivement résorbées. Au vu des montants en jeu, il est raisonnable de penser que cela ne sera toutefois possible que moyennant une contribution particulière de la part de l'Etat. A cette fin, une provision de 15 millions de francs est constituée à charge des comptes 2018 ;
- > les mesures prévues dans le cadre de l'assainissement de la CPPEF impliqueront des charges uniques importantes pour plusieurs entités et institutions affiliées en tant qu'employeurs, et ceci au moment de l'entrée en vigueur des mesures envisagées. Sont notamment concernées plusieurs institutions au bénéfice de subventions de la part de l'Etat, au titre de diverses politiques publiques (notamment les domaines des personnes en situation de handicap et de l'enseignement spécialisé). Une analyse de la situation démontre que ces institutions, au vu de leur situation financière et de leurs sources de financement, ne seront pas en mesure d'assumer par leurs propres moyens la charge unique qui leur reviendra en tant qu'employeur affilié. Leur pérennité serait dès lors compromise. Dès lors, afin d'anticiper une probable aide exceptionnelle en faveur de ces institutions, une provision de 10 millions de francs a été constituée à charge des comptes 2018 ;
- > dans le cadre des hospitalisations hors-canton, des cliniques privées vaudoises et genevoises réclament à plusieurs cantons, dont Fribourg, des montants substantiels en lien avec la part cantonale « usuelle » normalement imputable au sens de la LAMal. Cette part n'a pas été réclamée par ces cliniques durant plusieurs années, mais est exigée rétroactivement. Un risque financier important existe ainsi pour l'Etat. Après analyse approfondie, le risque pour l'Etat serait important. Le montant réclamé avoisine 10 millions de francs. Une provision de 3 millions de francs a été réalisée précédemment. Le Conseil d'Etat a dès lors décidé de compléter cette dernière en affectant 7 millions de francs supplémentaires ;

Botschaft

Die wichtigsten Abschlussbuchungen betreffen folgende Bereiche:

- > Das Vorhaben Steuerreform und AHV-Finanzierung (STAF): Die Rückstellung zur Abfederung der finanziellen Auswirkungen dieser Reform und insbesondere der befristeten Finanzhilfe zugunsten der Gemeinden sowie Pfarreien und Kirchgemeinden wurde um 15 Millionen Franken aufgestockt. So lassen sich diese Unterstützungsmassnahmen, die sich auf mindestens 83 Millionen Franken belaufen, finanzieren.
- > Das HFR: Die Bilanz des HFR weist einen Verlustvortrag der letzten Jahre aus. Der Staatsrat ist der Ansicht, dass diese aufgelaufenen Verluste in der Bilanz langfristig gesehen schrittweise ausgeglichen werden sollen, sobald das HFR die notwendigen Massnahmen im Hinblick auf eine ausgeglichene Rechnung ergriffen und umgesetzt haben wird. Angesichts der Beträge, um die es geht, lässt sich dies nach Ansicht des Staatsrats kaum ohne besonderen Beitrag des Staates bewerkstelligen, und somit wurde in der Staatsrechnung 2018 dafür eine Rückstellung von 15 Millionen Franken gebildet.
- > Die im Rahmen der Sanierung der PKSPF vorgesehenen Massnahmen ziehen im Moment ihres Inkrafttretens für verschiedene als Arbeitgeber angeschlossenen Einheiten und Institutionen hohe einmalige Aufwendungen nach sich. Davon betroffen sind namentlich mehrere vom Staat aufgrund verschiedener politischer Vorgaben subventionierte Einrichtungen (insbesondere die Bereiche Menschen mit Behinderung und Sonderschulunterricht). Eine Situationsanalyse ergibt, dass diese Einrichtungen angesichts ihrer finanziellen Lage und ihrer Finanzierungsquellen nicht in der Lage sein werden, diese einmaligen Kosten allein zu tragen, die auf sie als Arbeitgeber zukommen. Ihre Existenz wäre damit bedroht. Im Hinblick auf eine mögliche ausserordentliche Finanzhilfe zu ihren Gunsten, wurde in der Staatsrechnung 2018 vorsorglich eine Rückstellung von 10 Millionen Franken gebildet.
- > Für die ausserkantonalen Spitalaufenthalte verlangen Waadtländer und Genfer Privatkliniken von mehreren Kantonen, darunter Freiburg, substantielle Beträge in Zusammenhang mit dem «üblichen», normalerweise im Sinne des KVG anrechenbaren Kantonsanteil. Die Kliniken haben jahrelang keinen Anspruch auf diesen Anteil erhoben, verlangen ihn aber jetzt rückwirkend. Es gibt für den Staat somit ein grosses finanzielles Risiko. Der verlangte Betrag liegt nahe bei 10 Millionen Franken. In der Staatsrechnung 2017 war eine Rückstellung in Höhe von 3 Millionen Franken gebildet worden. Der Staatsrat hat nun beschlossen, diese um 7 Millionen Franken aufzustoocken.

Message

- > la réponse du Conseil d'Etat du 12 février 2019 au mandat « Décharge de la Pila : de vraies options destinées au Grand Conseil pour décision » (2011-GC-22) fait état de différentes variantes d'assainissement du site. Sous l'angle financier, ces variantes présentent des coûts très hétérogènes. Dans tous les cas, quel que soit la variante qui sera retenue, la part des charges que l'Etat devra assumer sera importante. Dans ce sens, le Conseil d'Etat souhaite anticiper ces charges et a décidé de compléter l'actuelle provision en vue de cet assainissement. Les comptes 2018 enregistrent ainsi une attribution de 6 millions de francs à la provision y relative, qui se monte ainsi à 12 millions de francs ;
- > un recours des assureurs concernant le nouveau calibrage du système d'évaluation du degré de dépendance des résidents (système RAI) implique un risque financier qu'il importe de couvrir. A cet effet, une provision de 2 millions de francs est mise à charge de l'exercice 2018 ;
- > la Fondation du Château de Gruyère fait face à une situation de surendettement depuis plusieurs années. Après analyse approfondie et compte tenu du fait que l'Etat est propriétaire du château, un accord a été trouvé afin d'annuler la dette bancaire auprès de la fondation. Pour ce faire, une provision de 1,65 million de francs a été constituée.

Par ailleurs, d'autres affectations de moindre importance ont été effectués, et concernent la provision pour le subventionnement des immeubles protégés (1 million de francs), une nouvelle provision destinée à financer pour 2019 les besoins accrus en ressources métier dans le cadre des gros projets de digitalisation (1 million de francs), et enfin une provision de 0,4 million de francs pour compléter le financement du projet relatif au vote électronique et à la publication des résultats des votations sur internet.

En outre, dans le but de couvrir les risques liés à l'octroi de cautionnements, instrument nouvellement promu dans le cadre de l'adaptation de la loi sur la promotion économique (adoption en mai 2018 par le Grand Conseil), une attribution de 4 millions de francs a été réalisée en faveur de la provision pour risque sur cautionnement en matière de promotion économique. En contrepartie, un prélèvement d'un montant identique a été opéré sur le fonds de la NPR. De ce fait, ces opérations s'avèrent neutres sur le résultat des comptes.

En ce qui concerne les attributions usuelles aux fonds pour un montant total de quelque 52,3 millions de francs portent notamment sur l'allocation de 14,5 millions de francs au fonds de l'énergie, de 11 millions de francs au fonds de l'emploi, de 7,9 millions de francs au fonds de l'aménagement des routes principales, de 6,7 millions de francs au fonds pour l'asile, de 3 millions de francs au

Botschaft

- > In der Antwort des Staatsrats vom 12. Februar 2019 auf den Auftrag «Deponie La Pila: Auswahlmöglichkeit für den Grosse Rat» (2011-GC-22) wird darauf hingewiesen, dass es verschiedene Varianten für die Sanierung der Deponie gibt, mit sehr unterschiedlichen Kosten. In jedem Fall wird der Kostenanteil, der vom Staat übernommen werden muss, unabhängig von der gewählten Variant gross sein. In diesem Sinne hat der Staatsrat beschlossen, die bisherige Rückstellung im Hinblick auf diese Sanierung vorsorglich aufzustocken. In der Staatsrechnung 2018 ist also eine Einlage in Höhe von 6 Millionen Franken in die entsprechende Rückstellung zu verzeichnen, die sich damit auf 12 Millionen Franken beläuft.
- > Eine Beschwerde der Versicherer gegen die Neukalibrierung des Instruments für die Pflegebedarfs-ermittlung RAI impliziert ein finanzielles Risiko, das gedeckt werden muss. Zu diesem Zweck wurde in der Rechnung 2018 eine Rückstellung in Höhe von 2 Millionen Franken gebildet.
- > Die Stiftung Schloss Greyerz kämpft seit mehreren Jahren mit einer Überschuldung. Da der Staat Eigentümer des Schlosses ist, wurde nach eingehender Analyse ein Übereinkommen getroffen, um diese Bankschulden bei der Stiftung zu tilgen. Dazu wurde eine Rückstellung in Höhe von 1,65 Millionen Franken gebildet.

Weitere kleinere Einlagen betrafen die Rückstellung für die Subventionierung geschützter Bauten (1 Million Franken), eine neue Rückstellung zur Finanzierung des grösseren Bedarfs an Fachkräften im Rahmen grosser Digitalisierungsprojekte im Jahr 2019 (1 Million Franken) und schliesslich eine Rückstellung in Höhe von 0,4 Millionen Franken als Ergänzung zur Finanzierung des Projekts bezüglich E-Voting und Veröffentlichung der Wahl- und Abstimmungsergebnisse im Internet.

Zur Deckung der Risiken in Zusammenhang mit dem Eingehen von Bürgschaften, ein neu gefördertes Instrument im Rahmen der Anpassung des Gesetzes über die Wirtschaftsförderung (im Mai 2018 vom Grosse Rat angenommen), wurde die Rückstellung für Bürgschaftsrisiken in der Wirtschaftsförderung um 4 Millionen Franken aufgestockt. Zum Ausgleich erfolgte eine Entnahme in gleicher Höhe aus dem Fonds der NRP, wodurch die beiden Transaktionen erfolgsneutral bleiben.

Die üblichen Fondseinlagen im Gesamtbetrag von rund 52,3 Millionen Franken betreffen hauptsächlich die Einlage von 14,5 Millionen Franken in den Energiefonds, von 11 Millionen Franken in den Beschäftigungsfonds, von 7,9 Millionen Franken in den Fonds für den Ausbau der Hauptstrassen, von 6,7 Millionen Franken in den Asylfonds, von 3 Millionen Franken in den Kulturfonds,

Message

fonds de la culture, de 1,5 million de francs au fonds cantonal des sites pollués, 1,4 million de francs au fonds de la nouvelle politique régionale ainsi que 1 million de francs au fonds de lutte contre les épizooties.

L'alimentation du fonds relatif aux contributions de remplacement de la Protection civile (2,3 millions de francs) correspond aux prévisions budgétaires. L'activité dans la construction, notamment de logements, détermine directement cette position. De plus, diverses autres attributions aux fonds en rapport notamment avec la Loterie romande ont été effectuées. A signaler que toutes ces attributions ont été opérées en application de dispositions légales spécifiques ou d'engagements pris. A noter qu'aucune attribution n'a été faite au fonds sur la plus-value immobilière en 2018, dans la mesure où aucun dossier n'a été terminé durant l'année (aucun encaissement des taxes y relatives).

Compte tenu du résultat favorable des comptes 2018, une attribution de 10 millions de francs est réalisée en faveur du fonds d'infrastructures. Cette affectation, enregistrée en tant que charge extraordinaire, permet de compléter le préfinancement des infrastructures nécessaires au développement du canton. A noter que cette nouvelle affectation est sensiblement inférieure aux prélèvements opérés en 2018 sur ce même fonds (prélèvement : 16,2 millions de francs).

2.8. Les résultats par Direction

Les résultats enregistrés par les Directions sont contrastés et présentent des écarts parfois importants. On peut le constater avec l'analyse qui suit :

- > au pouvoir judiciaire, l'excédent de charges se situe légèrement en dessus de la cible budgétaire. Les baisses de revenus liés aux émoluments, aux débours pénaux récupérés et aux amendes ont été un peu plus importantes que celles constatées au niveau des charges. En effet, on observe des charges inférieures au budget concernant les pertes sur créances et les frais d'assistance judiciaire. Quant aux charges de personnel, elles sont quelque peu supérieures aux prévisions budgétaires ;
- > pour la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, la détérioration du résultat par rapport au budget provient principalement de l'alimentation du fonds de la culture et d'un versement à la provision des biens culturels afin de faire face aux besoins pour le subventionnement des monuments protégés. En outre, les charges sont également en progression à l'Université, en particulier celles concernant le personnel alors que les recettes sont dans la cible budgétaire. Quant aux revenus de la Haute école pédagogique liés aux écolages et aux contributions des cantons pour la fréquentation

Botschaft

von 1,5 Millionen Franken in den kantonalen Altlastenfonds, von 1,4 Millionen Franken in den Fonds für die Neue Regionalpolitik sowie von 1 Million Franken in den Reservefonds für die Tieseuchenbekämpfung. Die Äufnung des Ersatzabgabenfonds des Zivilschutzes (2,3 Millionen Franken) entspricht den Budgetschätzungen, was unmittelbar auf die Bauwirtschaft, namentlich den Wohnungsbau zurückzuführen ist. Zudem sind diverse weitere Fondseinlagen namentlich in Zusammenhang mit der Loterie Romande getätigt worden. Alle diese Fondseinlagen erfolgten in Anwendung spezifischer Gesetzesbestimmungen oder aufgrund eingegangener Verpflichtungen. Übrigens erfolgten 2018 keine Einlagen in den Mehrwertfonds, da in diesem Jahr kein Dossier zum Abschluss gebracht wurde (kein Bezug der entsprechenden Abgaben).

In Anbetracht des positiven Rechnungsergebnisses 2018 wurde dem Infrastrukturfonds ein Betrag von 10 Millionen Franken zugewiesen. Mit dieser als ausserordentlicher Aufwand verbuchten Einlage kann die Vorfinanzierung von für die Entwicklung des Kantons notwendigen Infrastrukturen ergänzt werden. Diese neue Fondszuweisung ist übrigens erheblich geringer als die Entnahme 2018 aus demselben Fonds (16,2 Millionen Franken).

2.8. Die Ergebnisse nach Direktionen

Die Direktionen weisen kontrastierende Ergebnisse mit manchmal grossen Abweichungen aus, wie folgende Analyse zeigt:

- > Bei der richterlichen Behörde liegt der Aufwandüberschuss leicht über dem budgetierten Betrag. Die Mindereinnahmen bei den Gebühren, den rückerstatteten Auslagen in Strafsachen und den Bussenerträgen fielen leicht höher aus als die Minderaufwendungen bei den Forderungsverlusten und der unentgeltlichen Rechtspflege. Der Personalaufwand liegt leicht über dem budgetierten Betrag.
- > Bei der Direktion für Erziehung, Kultur und Sport ist die Verschlechterung gegenüber dem Voranschlag in erster Linie auf die Äufnung des Kulturfonds und eine Einlage in die Rückstellung für die Kulturgüter zur Subventionierung der geschützten Bauten zurückzuführen. Weiter sind auch bei der Universität Mehraufwendungen zu verzeichnen, insbesondere beim Personal, während die Einnahmen den budgetierten Zahlen entsprechen. Was die Einnahmen der Pädagogischen Hochschule aus den Studiengebühren und die Beiträge der Kantone für den Besuch von freiburgischen Bildungsanstaltenden betrifft, so sind diese

Message

d'établissements d'enseignement fribourgeois, ils sont en recul par rapport aux prévisions budgétaires, mais également par rapport aux comptes précédents ;

- > pour la Direction de la sécurité et de la justice, une légère amélioration s'explique par des mouvements contrastés. Les résultats plus favorables au niveau de la Police, du Camp du Lac-Noir, du Service de probation, du Service de l'application des sanctions pénales et des prisons et du Service de la protection de la population et des affaires militaires permettent de combler l'augmentation du déficit des Etablissements de Bellechasse, ainsi que la diminution des recettes à l'OCN et au Service de la justice par rapport aux prévisions budgétaires ;
- > pour la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, la détérioration de l'excédent de charges provient principalement de l'alimentation de la provision prévue pour l'assainissement de la Pila et d'un versement au fonds des épizooties. D'autre part, on note également une baisse des recettes par rapport au budget, notamment des émoluments au Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires. Quant à la taxe sur la plus-value, aucune taxation n'a été effectuée depuis l'entrée en vigueur de la loi le 1^{er} janvier 2018, contrairement à ce que prévoyait le budget ;
- > pour la Direction de l'économie et de l'emploi, l'excédent de charges s'améliore par rapport au budget, et ce, malgré les opérations de clôture telles que l'alimentation du fonds de recherche et développement de la HES-SO//FR et de la provision liée aux cautionnements à la Promotion économique. En effet, un moindre déficit à la HES-SO//FR ainsi que des dépenses moins importantes dans le domaine de la NPR ont permis de compenser ces charges supplémentaires. Par ailleurs, on peut noter que la contribution à la Haute école spécialisée de Suisse occidentale ainsi que les contributions au service de l'intérêt pour les PME en région de plaine ont été moins importantes qu'au budget. De leur côté, les subventions fédérales forfaitaires reçues pour la formation professionnelle ont été plus élevées que les prévisions budgétaires ;
- > pour la Direction de la santé et des affaires sociales, le déficit aux comptes est, en absolu, sensiblement supérieur à celui du budget. D'une part, plusieurs opérations de clôture importantes touchent cette Direction, telles que le versement à la provision relative au HFR, à celle prévue pour les hospitalisations hors canton et celle pour les EMS, ce qui augmente d'autant les charges aux comptes. D'autre part, si plusieurs dépassements sont constatés au niveau de l'aide sociale pour les demandeurs d'asile et les réfugiés, des subventions liées à l'assurance maladie, aux EMS, aux institutions pour les personnes handicapées adultes et aux maisons d'éducation hors

Botschaft

gegenüber dem Voranschlag aber auch gegenüber der vorhergehenden Rechnungsjahren rückläufig.

- > Bei der Sicherheits- und Justizdirektion ist die leichte Verbesserung das Ergebnis gegensätzlicher Entwicklungen. Die Verbesserung gegenüber dem Voranschlag bei der Polizei, beim Lager Schwarzsee, dem Amt für Bewährungshilfe, dem Amt für Straf- und Massnahmenvollzug und Gefängnisse sowie dem Amt für Bevölkerungsschutz und Militär vermag das höhere Defizit der Strafanstalten von Bellechasse sowie die Mindereinnahmen des ASS und des Amtes für Justiz aufzuwiegen.
- > Bei der Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft ist der höhere Aufwandüberschuss hauptsächlich mit der Einlage in die Rückstellung für die Sanierung von La Pila und der Einlage in den Reservefonds zur Tierseuchenbekämpfung zu erklären. Weiter sind auch Mindereinnahmen zu verzeichnen, namentlich bei den Gebühren des Amtes für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen. Was die Mehrwertabgabe betrifft, so wurde seit Inkrafttreten des Gesetzes am 1. Januar 2018 anders als im Voranschlag vorgesehen keinerlei Veranlagung durchgeführt.
- > Bei der Volkswirtschaftsdirektion fällt der Aufwandüberschuss geringer aus als veranschlagt, und dies trotz Abschlussbuchungen wie Einlage in den Fonds für Forschung und Entwicklung der HES-SO//FR und der Rückstellung in Zusammenhang mit den Bürgschaften der Wirtschaftsförderung. Dank eines geringeren Defizits der HES-SO//FR sowie geringeren Ausgaben bei der Neuen Regionalpolitik konnten diese Mehraufwendungen kompensiert werden. Ausserdem fielen der Beitrag an die Fachhochschule Westschweiz sowie die Beiträge an den Zinsendienst für die KMU im Talgebiet geringer aus als veranschlagt. Die Pauschalbeiträge des Bundes für die Berufsbildung ihrerseits waren höher als budgetiert.
- > Bei der Direktion für Gesundheit und Soziales fällt der Aufwandüberschuss in absoluten Zahlen deutlich höher aus als veranschlagt. Erstens betreffen verschiedene erhebliche Abschlussbuchungen diese Direktion, wie die Einlagen in die Rückstellung für das HFR, für die Spitaleinweisungen ausserhalb des Kantons sowie für die Pflegeheime, was den Aufwand in der Rechnung entsprechend in die Höhe treibt. Zweitens sind verschiedene Budgetüberschreitungen bei der Sozialhilfe für Asylsuchende und Flüchtlinge, den Beiträgen zur Verbilligung der Prämien in der Krankenversicherung, für die Heime für erwachsene Behinderte und die Erziehungsheime ausserhalb des Kantons zu ver-

Message

canton, ils ont été compensés en partie par des récupérations et participations communales et fédérales plus importantes ou non prévues au budget, par des prélèvements sur des provisions constituées à cet effet ainsi que par des dépenses moins élevées que le budget ;

- > pour la Direction des finances, l'écart par rapport au budget fait apparaître une amélioration de 24,2 millions de francs de l'excédent de revenus. Défalcation faite des opérations de clôture qui concernent la Direction des finances, notamment les versements aux provisions pour faire face aux effets de la réforme de la fiscalité des entreprises et ceux de la réforme de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Fribourg sur les institutions affiliées ainsi que le versement au fonds d'infrastructures, l'amélioration de l'excédent des revenus s'élève à 61,9 millions de francs.

Cet excédent complémentaire de revenus est dû pour l'essentiel au versement d'une part au bénéfice de la BNS (+ 49,3 millions de francs), aux rentrées fiscales supplémentaires au titre d'impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales (+ 16,3 millions de francs) des des impôts sur les gains en capital (+ 7,7 millions de francs), des droits de mutation (+ 4,5 millions de francs). L'Etat bénéficie également de recettes supplémentaires au titre de l'impôt anticipé (+ 6,8 millions de francs), de l'impôt fédéral direct (+ 1,5 million de francs) et de revenus financiers plus importants (+ 3,6 millions de francs). Par ailleurs, il n'a pas été nécessaire de réaliser le prélèvement sur la provision BNS et sur celle prévue pour atténuer partiellement les effets de la hausse des coûts liés à la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat ;

- > l'excédent de charges des comptes de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions est très légèrement inférieur au budget. Cet écart provenant de mouvements contrastés, s'explique notamment d'une part, par des amortissements moins élevés au niveau du Service des bâtiments et du Service de l'environnement en fonction du volume des investissements et, d'autre part, par une attribution moindre des communes dans le domaine des transports publics ainsi que par le non-prélèvement sur la provision pour le développement durable.

Le tableau qui suit compare l'excédent du compte de résultats des Directions aux comptes et au budget :

Botschaft

zeichnen. Diese Kreditüberschreitungen wurden jedoch teilweise durch Rückerstattungen und Gemeinde- und Bundesbeiträge, durch Entnahmen aus für diesen Zweck gebildeten Rückstellungen sowie durch geringere Ausgaben als budgetiert kompensiert.

Die Finanzdirektion hat gegenüber dem Voranschlag einen um 24,2 Millionen Franken höheren Ertragsüberschuss zu verzeichnen. Sieht man von den die Finanzdirektion betreffenden Abschlussbuchungen ab, namentlich die Einlagen in die Rückstellungen für die Reform der Unternehmensbesteuerung, für die Auswirkungen der Reform der Pensionskasse des Staatspersonals angeschlossenen Institutionen und sowie die Einlage in den Infrastrukturfonds, ergibt sich ein um 61,9 Millionen Franken höherer Ertragsüberschuss.

Dieser zusätzliche Ertragsüberschuss beruht hauptsächlich auf der Ausschüttung des Gewinnanteils der SNB (+ 49,3 Millionen Franken), Mehreinnahmen bei der Gewinn- und Kapitalsteuer der juristischen Personen (+ 16,3 Millionen Franken), der Kapitalgewinnsteuer (+ 7,7 Millionen Franken) und bei der Handänderungssteuer (+ 4,5 Millionen Franken). Der Staat kann auch Mehreinnahmen aus der Verrechnungssteuer (+ 6,8 Millionen Franken), der direkten Bundessteuer (+ 1,5 Million Franken) und höheren Finanzerträgen (+3,6 Millionen Franken) verbuchen. Es musste zudem nicht auf die SNB-Rückstellung und auf die Rückstellung für die teilweise Abfederung der Auswirkungen der höheren Pensionskassenkosten zurückgegriffen werden.

- > Der Aufwandüberschuss in der Rechnung der Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion ist leicht niedriger als veranschlagt. Die Differenz beruht auf gegensätzlichen Entwicklungen und ist hauptsächlich mit entsprechend dem Investitionsvolumen geringeren Abschreibungen des Hochbauamts und des Amts für Umwelt als veranschlagt, weniger Beiträgen der Gemeinden im öffentlichen Verkehr sowie dem Verzicht auf eine Entnahme aus der Rückstellung für die nachhaltige Entwicklung zu erklären.

In der folgenden Tabelle wird der Überschuss der Erfolgsrechnung der Direktionen in Rechnung und Voranschlag verglichen:

Message

Botschaft

Excédent du compte de résultats par Direction (comparaison budget / comptes)
Aufwandüberschuss der Erfolgsrechnung nach Direktionen (Vergleich Voranschlag / Rechnung)

	Comptes Rechnung 2018	Budget Voranschlag 2018	Variations Veränderung
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Pouvoirs législatif et judiciaire Gesetzgebende Behörde und richterliche Behörde	42,0	41,7	+ 0,3
Conseil d'Etat et Chancellerie d'Etat Staatsrat und Staatskanzlei	13,7	13,7	–
Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport Direktion für Erziehung, Kultur und Sport	593,0	590,5	+ 2,5
Direction de la sécurité et de la justice Sicherheits- und Justizdirektion	33,0	33,4	– 0,4
Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft	96,2	87,7	+ 8,5
Direction de l'économie et de l'emploi Volkswirtschaftsdirektion	148,3	153,4	– 5,1
Direction de la santé et des affaires sociales Direktion für Gesundheit und Soziales	710,3	693,2	+ 17,1
Direction des finances (excédent de revenus) Finanzdirektion (Ertragsüberschuss)	1744,7	1720,5	+ 24,2
Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion	106,5	106,7	– 0,2

2.9. L'affectation des charges brutes du compte de résultats de l'Etat

Aux comptes 2018, l'enseignement et la formation, la santé, la prévoyance et les assurances sociales ainsi que les hôpitaux absorbent globalement le 68,2 % des charges totales de l'Etat. Les différents domaines demeurent relativement stables par rapport à l'année antérieure. Dans le détail, les charges totales de l'Etat (compte de résultats) se répartissent ainsi, par fonction :

2.9. Zweckbindung des Bruttoaufwands der Erfolgsrechnung des Staates

In der Staatsrechnung 2018 beanspruchen Bildung, Gesundheit, Sozialvorsorge und Sozialversicherungen sowie die Spitäler insgesamt 68,2 % des Gesamtaufwands des Staates. Die verschiedenen Bereiche bleiben gegenüber dem Vorjahr mehr oder weniger unverändert. Im Einzelnen teilt sich der Gesamtaufwand des Staates (Erfolgsrechnung) nach funktionaler Gliederung wie folgt auf:

Répartition des charges brutes de l'Etat, par fonction, aux comptes 2018
Aufteilung des Bruttoaufwands des Staates in der Staatsrechnung 2018 nach funktionaler Gliederung

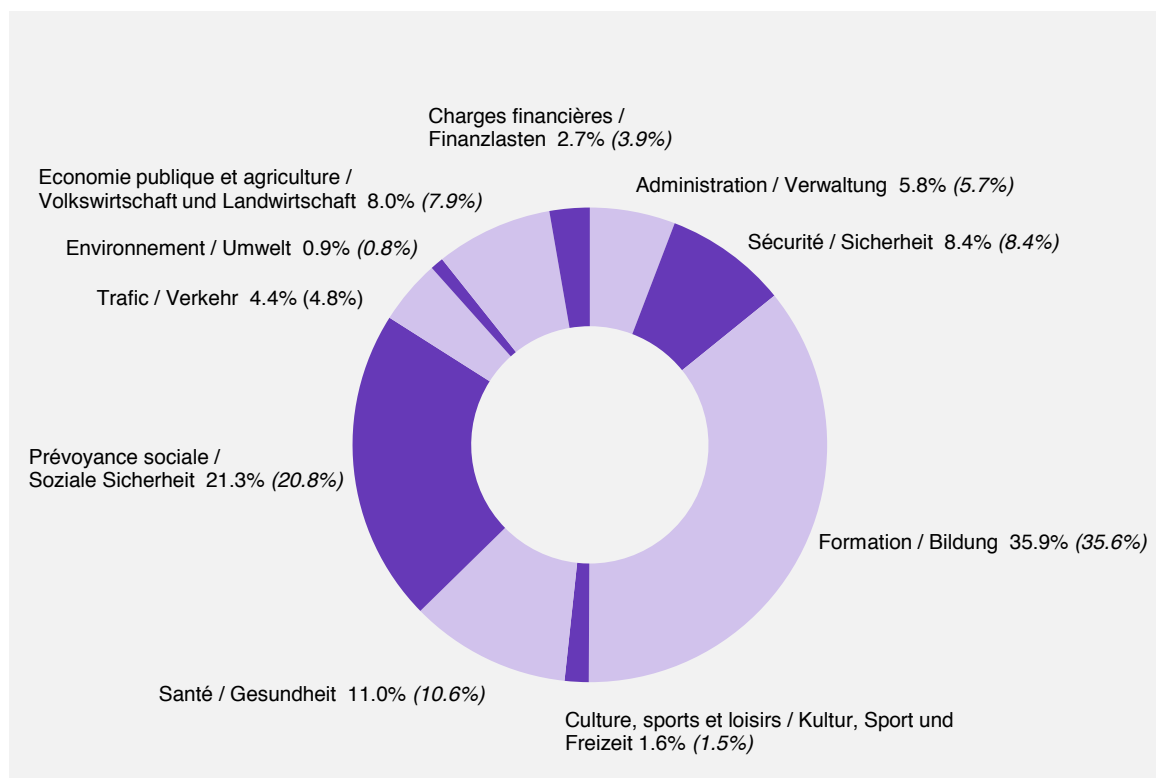
	mios / Mio.	en / in %
Administration générale Allgemeine Verwaltung	208,5	5,8
Ordre et sécurité publics (justice, police) Öffentliche Ordnung und Sicherheit (Justiz, Polizei)	299,4	8,4

Message

Botschaft

Formation Bildung	1285,8	35,9
Culture, sports et loisirs Kultur, Sport und Freizeit	58,5	1,6
Santé Gesundheit	392,6	11,0
Prévoyance sociale Soziale Sicherheit	764,3	21,3
Trafic Verkehr	157,5	4,4
Protection de l'environnement / aménagement du territoire Umweltschutz und Raumordnung	32,4	0,9
Economie publique / agriculture Volkswirtschaft / Landwirtschaft	285,3	8,0
Charges financières Finanzlasten	98,0	2,7
Total	3582,3	100,0

Répartition des charges brutes de l'Etat, par fonction en % pour 2018 (2017) :
 Verteilung des Bruttoaufwands nach funktionaler Gliederung in % für 2018 (2017):



Message

Botschaft

2.10. Un service de la dette qui demeure modeste

Les dépenses de l'Etat consacrées à la rémunération des emprunts ainsi qu'au paiement des intérêts sur les dépôts des fonds et les restitutions d'impôts représentent, en 2018, 4,5 millions de francs. Le service de la dette au sens large représente 0,3 % du produit de la fiscalité cantonale. La variation absolue enregistrée entre 2017 et 2018 (+ 0,7 million de francs) s'explique avant tout par une augmentation des remboursements à des contribuables dont les acomptes payés étaient trop élevés par rapport à la taxation fiscale effective. Depuis 2009, la charge du service de la dette a évolué ainsi :

2.10. Weiterhin moderater Schuldendienst

Die Staatsausgaben für die Darlehensverzinsung und -tilgung, die Verzinsung der Fondsdepots sowie die Steuerrückerstattungen belaufen sich im Jahr 2018 auf 4,5 Millionen Franken. Der Schuldendienst im weiteren Sinne entspricht 0,3 % des kantonalen Steueraufkommens. Die Veränderung in absoluten Zahlen zwischen 2017 und 2018 (+0,7 Millionen Franken) ist vornehmlich auf höhere Rückzahlungen an Steuerpflichtige wegen zu hoher Akontozahlungen im Vergleich zur effektiven Steuerveranlagung zurückzuführen. Seit 2009 hat sich der Schuldendienst wie folgt entwickelt:

Charge du service de la dette Schuldendienst

Années Jahr	mios Mio.	en % de la fiscalité in % des Steueraufkommens	en francs par jour in Franken pro Tag
2009	24,3	2,3	67 500
2010	23,5	2,2	65 300
2011	22,1	2,0	61 400
2012	16,3	1,5	45 300
2013	14,0	1,2	38 900
2014	4,2	0,4	11 700
2015	3,9	0,3	10 800
2016	4,3	0,3	11 900
2017	3,8	0,3	10 600
2018	4,5	0,3	12 500

Pour mémoire, un remboursement de 50 millions de francs de la dernière dette à long terme de l'Etat est intervenu au début de l'année 2014.

Es sei hier daran erinnert, dass Anfang 2014 die letzte langfristige Staatsschuld im Betrag von 50 Millionen Franken zurückgezahlt worden war.

Message

Botschaft

3. Les revenus du compte de résultats

Les revenus de l'exercice 2018 se sont élevés à 3584 millions de francs, soit un chiffre de 2,2 % supérieur au budget (+ 76 millions de francs).

3.1. Une progression des revenus

Les diverses catégories de revenus ont évolué ainsi entre les comptes et le budget 2018 :

3. Ertrag der Erfolgsrechnung

Der Ertrag des Rechnungsjahres 2018 beläuft sich auf 3584 Millionen Franken und liegt somit um 2,2 % über dem Voranschlag (+ 76 Millionen Franken).

3.1. Ertragszunahme

Die diversen Ertragskategorien haben sich zwischen Rechnung und Voranschlag 2018 wie folgt verändert:

	Comptes Rechnung 2018	Budget Voranschlag 2018	Evolution Entwicklung	
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Revenus fiscaux Fiskalertrag	1361,3	1337,6	+ 23,7	+ 1,8
Revenus des biens / Taxes, émoluments, contributions Vermögenserträge / Entgelte	435,0	370,7	+ 64,3	+ 17,3
dont : Part au bénéfice de la BNS wovon Anteil am SNB-Gewinn	49,3	–	+ 49,3	–
Revenus de transferts Transferertrag	1688,3	1658,3	+ 30,0	+ 1,8
dont : Part à l'IFD wovon: Anteil an der DBSt	79,3	77,8	+ 1,5	+ 1,9
dont : Part à l'impôt anticipé wovon: Anteil an der Verrechnungssteuer	28,7	21,9	+ 6,8	+ 31,1
dont : Péréquation financière fédérale wovon: Eidgenössischer Finanzausgleich	390,4	390,4	–	–
dont : Dédommagements wovon: Entschädigungen	417,7	403,7	+ 14,0	+ 3,5
dont : Subventions acquises wovon: Beiträge für eigene Rechnung	488,4	481,1	+ 7,3	+ 1,5
dont : Subventions à redistribuer wovon: Durchlaufende Beiträge	219,2	221,7	– 2,5	– 1,1
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux Entnahmen aus Fonds und Spezialfinanzierungen	68,3	109,3	– 41,0	– 37,5
Imputations internes Interne Verrechnungen	31,1	32,1	– 1,0	– 3,1
Total	3584,0	3508,0	+ 76,0	+ 2,2

Message

Ces données appellent les principales remarques suivantes :

- > la progression des revenus constatée entre le budget et les comptes s'explique notamment par une croissance globale des revenus des biens et des revenus de transferts, qui cumulés représentent un écart de 94,3 millions de francs ;
- > l'évolution du produit des revenus fiscaux (+ 1,8 %) sera traitée en détail sous le point 3.3. ;
- > le poste « Revenus des biens, taxes, émoluments, contributions » présente un écart positif de 17,3 % par rapport au budget.

L'essentiel de cette amélioration s'explique par le versement de la part au bénéfice de la BNS de 49,3 millions de francs, alors qu'aucun versement n'était attendu au budget.

D'autres éléments contribuent également à améliorer la situation, tel que la récupération sur les décomptes finaux de l'année précédente auprès de l'HFR et du RFSM (+ 5,2 millions de francs), les prestations de services et autres redevances (+ 4,2 millions de francs), notamment pour les travaux réalisés pour les routes nationales.

Les revenus financiers croissent globalement de 7,9 millions de francs par rapport au budget. Le produit des intérêts se situe au-delà de la cible budgétaire (+ 1,3 million de francs). Les revenus des prêts excèdent également le budget (+ 1,4 million de francs). Des gains sur ventes d'immobilisations, non prévus au budget, s'élèvent à 3,5 millions de francs ;

- > la croissance constatée dans le poste « Revenus de transferts » provient en grande partie de la progression significative de la part à l'impôt anticipé (+ 6,8 millions de francs). Les revenus relatifs aux dédommagements de collectivités publiques croissent également, notamment ceux liés à la participation de la Confédération pour l'aide sociale pour les demandeurs d'asile et les réfugiés ainsi que pour les mesures d'intégration (+ 11 millions de francs) et à la participation de la HES-SO (+ 6,4 millions de francs). Les parts à des recettes fédérales telles que l'IFD des personnes physiques connaissent également une progression par rapport au budget. En ce qui concerne les subventions acquises, les montants dépassent le budget et sont dûs notamment aux subventions fédérales forfaitaires pour la formation professionnelle, à une part plus élevée au produit de la taxe sur le CO₂ et à une participation des communes supérieure au budget pour ce qui est des institutions spécialisées et des frais d'accompagnement en EMS. A contrario, les participations de tiers en faveur de l'Université sont en dessous du budget. Quant aux subventions redistribuées, elles sont inférieures au budget, en raison de paiements directs moins importants que prévus (- 2,5 millions de francs). Les

Botschaft

Zu diesen Zahlen ist Folgendes zu sagen:

- > Die Ertragszunahme zwischen Voranschlag und Rechnung beruht namentlich auf einer Zunahme des Vermögens- und des Transferertrags, die zusammen zu einer Differenz von 94,3 Millionen Franken führen.
- > Auf die Entwicklung des Steuerertrags (+ 1,8 %) wird in Punkt 3.3. im Einzelnen eingegangen.
- > Die Position «Vermögenserträge, Entgelte» hat um 17,3 % besser abgeschnitten als budgetiert.

Dies ist hauptsächlich auf die SNB-Gewinnausschüttung von 49,3 Millionen Franken zurückzuführen, während im Voranschlag überhaupt kein diesbezüglicher Betrag vorgesehen war.

Weitere Punkte tragen ebenfalls zur Verbesserung bei, wie die Rückerstattung auf den Vorjahres-Schlussabrechnungen des HFR und des FNPG (+ 5,2 Millionen Franken), die Dienstleistungen und andere Benützungsgebühren (+ 4,2 Millionen Franken), namentlich für die Arbeiten für die Nationalstrassen.

Die Finanzerträge nehmen gegenüber dem Voranschlag um insgesamt 7,9 Millionen Franken zu. Der Zinsertrag liegt über den Budgetschätzungen (+ 1,3 Millionen Franken). Auch die Darlehenserträge sind höher als budgetiert (+ 1,4 Millionen Franken). Gewinne aus Verkäufen von Sachanlagen belaufen sich auf 3,5 Millionen Franken.

- > Der Zuwachs in der Position «Transferertrag» ist grösstenteils auf den signifikant gestiegenen Verrechnungssteueranteil zurückzuführen (+ 6,8 Millionen Franken). Der Ertrag aus den Entschädigungen von Gemeinwesen nimmt ebenfalls zu, insbesondere in Zusammenhang mit der Beteiligung des Bundes an der Sozialhilfe für Asylsuchende und Flüchtlinge sowie den Integrationsmassnahmen (+ 11 Millionen Franken) und der Beteiligung der HES-SO (+ 6,4 Millionen Franken). Die Anteile an Bundeseinnahmen wie der DBSt der natürlichen Personen sind ebenfalls höher ausgefallen als budgetiert. Die Beiträge für eigene Rechnung liegen über den Budgetzahlen namentlich aufgrund der pauschalen Bundesbeiträge für die Berufsbildung, eines grösseren Anteils am Ertrag der CO₂-Abgabe und einer stärkeren Beteiligung der Gemeinden an der Finanzierung der Sondereinrichtungen und der Betreuungskosten der Pflegeheime als budgetiert. Dagegen sind die Beteiligungen Dritter zugunsten der Universität geringer ausgefallen als budgetiert. Die durchlaufenden Beiträge bleiben aufgrund geringerer Direktzahlungen als vorgesehen (- 2,5 Millionen Franken) hinter den Voranschlagszahlen zurück. Die Einnahmen aus dem Finanzausgleich des Bundes

Message

Botschaft

- ressources de la péréquation fédérale correspondent aux prévisions budgétaires ;
- > la diminution du poste « Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux » est due aux opérations de clôture, et en particulier au renoncement à un prélèvement sur la provision BNS (25 millions de francs) et à un prélèvement plus faible que prévu sur le fonds d'infrastructures, en fonction d'investissements moindres. Les prélèvements sur le fonds de l'emploi, le fonds de l'énergie, le fonds des sites pollués et le fonds de nouvelle politique régionale ont été opérés en fonction des dépenses effectives. Les principales opérations sont présentées sous le point 3.5.

entsprechen den Voranschlagszahlen.

- > Der Rückgang in der Kategorie «Entnahmen aus Fonds und Spezialfinanzierungen» beruht auf den Abschlussbuchungen und erklärt sich insbesondere aus dem Verzicht auf eine Entnahme aus der SNB-Rückstellung (25 Millionen Franken) und einer geringeren Entnahme aus dem Infrastrukturfonds als vorgesehen, entsprechend den geringeren Investitionen. Die Entnahmen aus dem Beschäftigungsfonds, dem Energiefonds, dem Altlastenfonds und dem Fonds für die Neue Regionalpolitik erfolgten entsprechend den effektiven Ausgaben. Auf die wichtigsten diesbezüglichen Finanzvorfälle wird in Punkt 3.5. eingegangen.

Les rubriques de revenus qui connaissent des fluctuations importantes par rapport au budget 2018 sont notamment les suivantes :

Folgende Ertragspositionen weichen stark vom Voranschlag 2018 ab:

	mios / Mio.
Revenus en plus	
Mehrertrag	
Répartition supplémentaire du bénéfice de la Banque Nationale Suisse Zusätzliche Gewinnausschüttung der Schweizerischen Nationalbank	+ 49,3
Impôts sur le bénéfice des personnes morales Gewinnsteuern der juristischen Personen	+ 14,6
Part à l'impôt anticipé Anteil an der Verrechnungssteuer	+ 6,8
Récupérations de secours d'aide sociale pour des demandeurs d'asile et les réfugiés Rückerstattung von Sozialhilfeleistungen für Asylsuchende und Flüchtlinge	+ 6,7*
Récupérations sur le décompte final du HFR de l'année précédente Rückerstattung auf der Vorjahres-Schlussabrechnung des HFR	+ 4,5
Participation de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (Haute école d'ingénierie et d'architecture) Beteiligung der Fachhochschule Westschweiz (Hochschule für Technik und Architektur)	+ 4,5*
Part de la Confédération aux frais des mesures d'intégration des personnes admises à titre provisoire Anteil des Bundes an den Kosten der Massnahmen zur Integration vorläufig Aufgenommener	+ 4,3
Impôts sur les prestations en capital Steuern aus Kapitaleistungen	+ 3,9
Impôts et amendes par suite de procédure en soustraction Steuern und Bussen infolge Hinterziehungsverfahren	+ 3,9
Part des communes à l'excédent des dépenses d'exploitation des institutions pour personnes handicapées ou inadaptées Anteil der Gemeinden am Betriebskostenüberschuss der Heime für Behinderte oder Schwererziehbare	+ 3,9*

Message

Botschaft

Impôts sur les gains immobiliers Grundstückgewinnsteuern	+ 3,7
Gains sur ventes d'immobilisations Gewinne auf dem Verkauf von Sachanlagen	+ 3,5
Prélèvements sur le fonds de l'asile Entnahmen aus dem Asylfonds	+ 3,3*
Revenus en moins Minderertrag	
Prélèvements sur provisions (Administration des finances : provision BNS) Entnahmen aus Rückstellungen (Finanzverwaltung: SNB-Rückstellung)	- 25,0
Prélèvements sur le fonds de l'énergie Entnahmen aus dem Energiefonds	- 4,9
Impôts sur le revenu des personnes physiques Einkommenssteuern der natürlichen Personen	- 4,7
Prélèvements sur provisions (Recettes et dépenses générales : provisions concernant des mesures concernant le personnel) Entnahmen aus Rückstellungen (Allgemeine Einnahmen und Ausgaben: Rückstellungen für das Personal betreffende Massnahmen)	- 4,0
Taxe sur la plus-value Mehrwertabgabe	- 3,8*

* Entièrement ou partiellement compensés par des charges liées

* Vollständig oder teilweise durch gebundene Aufwendungen kompensiert

3.2. La méthode de comptabilisation des impôts

Le message sur les comptes 2006 traitait en détail de la problématique du changement de la méthode de comptabilisation des impôts intervenu dès les comptes 2005. En raison de leur importance, il est rappelé ci-dessous les principes en vigueur.

La méthode utilisée consiste à répartir la comptabilisation des recettes d'une année fiscale sur son année comptable et sur les deux exercices suivants. Depuis l'exercice comptable 2006, la comptabilisation du potentiel de facturation d'une année fiscale est répartie de la manière suivante pour les 4 rubriques concernées :

3.2. Steuerverbuchungsmethode

In der Botschaft zur Staatsrechnung 2006 war im Detail auf die Problematik der ab der Staatsrechnung 2005 geänderten Steuerverbuchungsmethode eingegangen worden. Da die diesbezüglich geltenden Grundsätze sehr wichtig sind, sei hier kurz darauf hingewiesen.

Die angewandte Methode besteht darin, dass die Verbuchung der Einnahmen eines Steuerjahres auf das entsprechende Rechnungsjahr und auf die beiden folgenden Rechnungsjahre aufgeteilt wird. Seit dem Rechnungsjahr 2006 wird das Fakturierungspotenzial eines Steuerjahres für die vier betroffenen Rubriken buchhalterisch wie folgt aufgeteilt:

Message

Botschaft

Année fiscale N Steuerjahr N	Année comptable Rechnungsjahr N	Année comptable Rechnungsjahr N+1	Année comptable Rechnungsjahr N+2
Revenu des PP Einkommen nP	93 %	3 %	4 %
Fortune des PP Vermögen nP	90 %	5 %	5 %
Bénéfice des PM Gewinn jP	70 %	10 %	20 %
Capital des PM Kapital jP	70 %	10 %	20 %

Le potentiel des recettes est réévalué lors de chaque bouclage des comptes. Lors de la troisième année, il y a concordance entre les montants facturés et les montants comptabilisés.

Die potenziellen Einnahmen werden bei jedem Rechnungsabschluss neu geschätzt. Im dritten Jahr stimmen fakturierte und verbuchte Beträge überein.

Message

Botschaft

3.3. Une croissance des revenus fiscaux

En 2018, l'Etat a comptabilisé 1361,3 millions de francs au titre des revenus fiscaux. Les produits de la fiscalité cantonale sont supérieurs au budget de 1,8 %, soit une hausse de 23,7 millions de francs. Les rentrées fiscales dépassent donc les prévisions budgétaires. Dans le détail, les principaux impôts ont évolué ainsi :

3.3. Gestiegener Steuerertrag

Im Jahr 2018 hat der Staat 1361,3 Millionen Franken an Steuereinnahmen verbucht. Die Steuererträge sind um 1,8 % bzw. 23,7 Millionen Franken höher ausgefallen als budgetiert und liegen damit über den Voranschlags-schätzungen. In den Hauptsteuerkategorien sind im Einzelnen folgende Entwicklungen festzustellen:

	Comptes Rechnung 2018	Budget Voranschlag 2018	Variations Comptes / Budget Veränderungen Rechnung / Voranschlag	
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Impôts directs sur les personnes physiques : Direkte Steuern natürliche Personen:				
Impôts sur le revenu Einkommenssteuern	776,3	781,0	- 4,7	- 0,6
Impôts sur la fortune Vermögenssteuern	93,5	95,0	- 1,5	- 1,6
Impôts à la source Quellensteuern	34,0	36,0	- 2,0	- 5,6
Impôts par suite de procédure en soustraction et amendes Steuern und Bussen infolge Hinterziehungsverfahren	12,6	8,7	+ 3,9	+ 44,8
Impôts directs sur les personnes morales : Direkte Steuern juristische Personen:				
Impôts sur le bénéfice Gewinnsteuern	175,6	161,0	+ 14,6	+ 9,1
Impôts sur le capital Kapitalsteuern	29,7	28,0	+ 1,7	+ 6,1
Autres impôts directs : Übrige direkte Steuern:				
Impôts fonciers Grundsteuern	3,3	4,1	- 0,8	- 19,5
Impôts sur les gains en capital Vermögensgewinnsteuern	64,9	57,2	+ 7,7	+ 13,5
Droits de mutations Vermögensverkehrssteuern	50,2	45,7	+ 4,5	+ 9,8
Impôts sur les successions et donations Erbschafts- und Schenkungssteuern	5,1	4,1	+ 1,0	+ 24,4
Impôts sur les maisons de jeu Spielbankenabgabe	3,1	3,2	- 0,1	- 3,1
Impôts sur la propriété et sur la dépense Besitz- und Aufwandsteuern	113,0	113,6	- 0,6	- 0,5
Total	1361,3	1337,6	+ 23,7	+ 1,8

Message

Les écarts constatés dans le tableau qui précède appellent les remarques suivantes :

- > il convient de rappeler que le passage à la taxation annuelle postnumerando a eu pour effet de devoir comptabiliser un potentiel estimé d'impôts à facturer sur un exercice donné. En effet, il faut savoir que, par exemple, le revenu et la fortune 2018 des personnes physiques devaient être déclarés jusqu'au 31 mars 2019. Les revenus déclarés ne seront donc connus qu'en 2019 et ils ne pourront être taxés que durant les années 2019 et 2020 ;
- > s'agissant des impôts sur le revenu des personnes physiques, le budget a été établi en tenant compte d'une comptabilisation provisoire de 728 millions de francs pour l'année fiscale 2018, d'un complément 2017 de 23 millions de francs et d'un solde de 30 millions de francs pour 2016, soit un total de 781 millions de francs. En réalité, pour 2018, la part provisoire 2018 a été comptabilisée pour 718 millions de francs et, sur la base des taxations notifiées en 2017 et 2016, des compléments respectivement de 25 millions de francs et de 32,1 millions de francs ont été enregistrés ainsi qu'un complément de 1,2 million de francs pour les années antérieures. Globalement, l'impôt sur le revenu des personnes physiques s'établit au total à 776,3 millions de francs pour 2018, ce qui correspond à un écart négatif de 4,7 millions de francs par rapport aux prévisions budgétaires ;
- > s'agissant de l'impôt sur la fortune : les comptes de l'année 2018 comprennent un montant de 76 millions de francs comme part provisoire pour l'année 2018 ainsi qu'un complément de 9 millions de francs de l'année 2017, un solde de 8,3 millions de francs pour 2016, auquel est ajouté 0,2 million de francs pour les années antérieures. Le montant total comptabilisé ascende à 93,5 millions de francs. La diminution par rapport au budget se monte à 1,5 million de francs ;
- > l'évolution du produit de l'impôt à la source s'explique principalement par une surestimation dans le budget des compléments d'impôts des années antérieures ;
- > le produit des impôts récupérés par suite de procédures en soustraction et amendes est en nette progression par rapport au budget (+ 44,8 %) et s'explique pour l'essentiel par une augmentation des dénonciations spontanées ;
- > s'agissant des impôts sur le bénéfice des personnes morales, le montant comptabilisé de 175,6 millions de francs se situe sensiblement au-dessus de la cible du budget. Cette progression s'explique de la façon suivante :

Les facturations de l'année 2016 se situent à 145,3 millions de francs, soit à un niveau légèrement supérieur par rapport à l'exercice 2015. Un solde de 41,3 millions de francs est mis en compte sur l'année

Botschaft

Zu den Abweichungen in dieser Tabelle ist Folgendes zu sagen:

- > Mit dem Wechsel zur einjährigen Gegenwartsbesteuerung muss jeweils ein geschätztes Steuerfakturierungspotenzial in einem bestimmten Rechnungsjahr verbucht werden. Einkommen und Vermögen 2018 der natürlichen Personen mussten nämlich bis zum 31. März 2019 deklariert sein, und die deklarierten Einkommen sind also erst 2019 bekannt und können erst im Laufe der Jahre 2019 und 2020 veranlagt werden.
- > Einkommenssteuern der natürlichen Personen: Für die Berechnung im Voranschlag wurden eine provisorische Fakturierung von 728 Millionen Franken für das Steuerjahr 2018, ein Mehrbetrag von 23 Millionen Franken für das Jahr 2017 und ein Saldo von 30 Millionen Franken für das Jahr 2016 berücksichtigt, also insgesamt 781 Millionen Franken. Tatsächlich wurde für 2018 ein provisorischer Anteil von 718 Millionen Franken verbucht, und anhand der in den Jahren 2017 und 2016 eröffneten Veranlagungen kamen zusätzlich Beträge von 25 Millionen Franken bzw. 32,1 Millionen Franken sowie nochmals 1,2 Millionen Franken für die Vorjahre hinzu. Insgesamt liegt die Einkommenssteuer der natürlichen Personen für das Jahr 2018 mit 776,3 Millionen Franken um 4,7 Millionen Franken unter den Voranschlagsschätzungen.
- > Vermögenssteuern: Die Staatsrechnung 2018 enthält einen Betrag von 76 Millionen Franken als provisorischen Betrag für das Jahr 2018, einen Mehrbetrag von 9 Millionen Franken für das Jahr 2017 und einen Saldo von 8,3 Millionen Franken für das Jahr 2016, zu dem 0,2 Millionen Franken für die Vorjahre hinzukommen. Der verbuchte Gesamtbetrag beläuft sich auf 93,5 Millionen Franken, 1,5 Millionen Franken weniger als im Voranschlag.
- > Quellensteuer: Der niedrigere Quellensteuerertrag ist vor allem mit zu hoch veranschlagten Mehrerträgen der Vorperioden im Voranschlag zu erklären.
- > Der Ertrag der Steuernachzahlungen infolge von Steuerhinterziehungsverfahren und Bussen hat gegenüber dem Voranschlag deutlich zugelegt (+ 44,8 %) und ist im Wesentlichen auf vermehrte Selbstanzeigen zurückzuführen.
- > Gewinnsteuern der juristischen Personen: Der verbuchte Betrag von 175,6 Millionen Franken liegt deutlich über dem budgetierten Betrag. Diese Zunahme lässt sich folgendermassen erklären:

Die Fakturierungen 2016 belaufen sich auf 145,3 Millionen Franken und liegen damit auf einem etwas höheren Niveau als 2015. Weiter wurde für 2018 ein Restbetrag von 41,3 Millionen Franken verbucht, das

Message

2018, ce qui représente 12,3 millions de francs de plus que les prévisions budgétaires.

Les déclarations de l'année 2017 sont en cours de taxation et produisent au 31.12.2018 un impôt sur le bénéfice de 80,3 millions de francs alors que le potentiel facturable de l'impôt présumé 2017 est évalué à 139 millions de francs. Une deuxième part provisoire de 32 millions de francs est mise en compte sur l'année 2018, soit 18 millions de francs de plus que prévu au budget.

A ces montants, il faut ajouter une première part provisoire de 102 millions de francs pour l'année 2018 en escomptant un rendement potentiel atteignant 142 millions de francs, soit 16 millions de francs de moins que retenu initialement au budget. Cette nouvelle estimation a été effectuée en tenant compte d'informations déjà connues quant à la diminution de la cote fiscale concernant des contribuables importants et en raison des incertitudes qui demeurent quant aux perspectives conjoncturelles.

Enfin, des rectifications concernant les années antérieures se traduisent par une augmentation de cette recette de 0,3 million de francs.

L'évolution de l'impôt sur le bénéfice aux comptes 2018 témoigne de la solidité des résultats des entreprises malgré des conditions-cadres qui restent difficiles et une incertitude persistante peu favorable vis-à-vis de la fiscalité des entreprises. Le produit de cet impôt est en progression par rapport à l'exercice précédent (+ 28,9 millions de francs).

- > l'évolution de l'impôt sur le capital des personnes morales est en augmentation de 1,7 million de francs par rapport au chiffre du budget ;
- > l'impôt sur les gains en capital surpasse largement le budget de 7,7 millions de francs, mais se situe en deçà du produit enregistré en 2017 (- 0,7 million de francs) ;
- > tant l'impôt sur les mutations d'immeubles que celui appliqué aux gages immobiliers (droits de mutation) affichent une hausse par rapport aux prévisions budgétaires (+ 9,8 %). Ils dépassent en outre le montant aux comptes 2017 (+ 3,4 millions de francs, soit + 7,3 %) ;
- > l'impôt sur les successions, par définition imprévisible, est supérieur au budget (1 million de francs) ;
- > dans un contexte de forte concurrence, l'impôt sur les maisons de jeu se situe une nouvelle fois en recul par rapport à la prévision budgétaire. Le produit 2018 se maintient au niveau de l'année précédente ;
- > les impôts sur la propriété et sur la dépense touchent avant tout l'impôt sur les véhicules à moteur. Cette

Botschaft

sind 12,3 Millionen Franken mehr als nach den Voranschlagsschätzungen.

Die Steuererklärungen der Steuerperiode 2017 werden gegenwärtig veranlagt und ergeben per 31. Dezember 2018 einen Gewinnsteuerbetrag von 80,3 Millionen Franken, während sich das Fakturierungspotenzial der geschätzten Steuer 2017 auf 139 Millionen Franken beläuft. Ein zweiter provisorischer Anteil von 32 Millionen Franken ist für 2018 verbucht worden, das sind 18 Millionen Franken mehr als veranschlagt.

Zu diesen Beträgen muss noch ein erster provisorischer Anteil von 102 Millionen Franken für 2018 hinzugerechnet werden, wenn man von einem potenziellen Steuerertrag von 142 Millionen Franken ausgeht, das heisst 16 Millionen Franken weniger als ursprünglich budgetiert. Bei dieser Neuschätzung wurden die bereits bekannten Informationen über den rückläufigen Steuerbetrag von grossen Steuerzahlern sowie die weiter ungewissen Konjunkturperspektiven berücksichtigt.

Nach einigen Vorjahresberichtigungen nehmen diese Einnahmen schliesslich um 0,3 Millionen zu.

Die Gewinnsteuerentwicklung in der Staatsrechnung 2018 zeugt davon, dass die Firmenergebnisse trotz weiter schwierigen Rahmenbedingungen und der anhaltenden Ungewissheit in Bezug auf die Unternehmensbesteuerung nicht eingebrochen sind. Der Gewinnsteuerertrag ist gegenüber dem Vorjahr gestiegen (+ 28,9 Millionen Franken).

- > Der Kapitalsteuerertrag der juristischen Personen ist um 1,7 Millionen Franken höher ausgefallen als budgetiert.
- > Vermögensgewinnsteuer: Bei dieser Steuer liegen die Einnahmen mit plus 7,7 Millionen Franken weit über dem Voranschlag, jedoch unter dem Niveau von 2017 (- 0,7 Millionen Franken).
- > Handänderungs- und Grundpfandrechtssteuern: Beide Steuern haben gegenüber den Budgetschätzungen zugenommen (+ 9,8 %). Sie liegen ausserdem auch über den Beträgen der Staatsrechnung 2017 (+ 3,4 Millionen Franken oder + 6,8 %).
- > Erbschafts- und Schenkungssteuer: Diese definitionsgemäss unvorhersehbaren Steuererträge sind höher ausgefallen als veranschlagt (+ 1 Million Franken).
- > Spielbankenabgabe: Unter dem starken Konkurrenzdruck ist dieser Steuerertrag 2018 erneut rückläufig gegenüber den Voranschlagsschätzungen und hält sich auf dem Vorjahresstand.
- > Besitz- und Aufwandsteuern: Zu diesen Steuern gehört in erster Linie die Motorfahrzeugsteuer, die dem

Message

recette se situe dans la cible par rapport au montant budgété.

En matière de rentrées fiscales directement influencées par la conjoncture (cf. tableau ci-après), les évolutions observées en 2014 et 2015 marquaient le pas par rapport aux progressions constatées durant les années antérieures. Les chiffres 2016, dopés par des recettes extraordinaires, affichaient une forte progression. Les résultats 2017 étaient inférieurs de 15,1 % à ceux de 2016. Le volume atteint en 2018 est en progression (+ 3,3 %), comme le montrent les chiffres qui suivent :

Botschaft

budgetierten Betrag entspricht.

Bei den unmittelbar von der Konjunktur beeinflussten Steuereinnahmen (s. folgende Tabelle) stellten die Entwicklungen 2014 und 2015 einen Bruch gegenüber den Vorjahren dar. Die mit ausserordentlichen Einnahmen aufgebesserten Ergebnisse 2016 verzeichneten eine starke Zunahme. 2017 fielen sie um 15,1 % tiefer aus als 2016, haben aber 2018 wieder zugelegt (+ 3,3 %), wie die folgenden Zahlen zeigen:

	Comptes Rechnung 2018	Comptes Rechnung 2017	Comptes Rechnung 2016	Variations Veränderung 2017-2018
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Impôts sur les gains immobiliers et la plus-value Grundstückgewinn- und Mehrwertsteuern	41,7	42,5	57,9	- 1,9
Impôts à la source Quellensteuern	34,0	32,3	36,2	+ 5,3
Droits de mutations Vermögensverkehrssteuern	50,2	46,8	47,6	+ 7,3
Montant compensatoire pour la diminution de l'aire agricole Steuer zum Ausgleich der Verminderung des Kulturlandes	3,3	3,5	5,6	- 5,7
Total	129,2	125,1	147,3	+ 3,3

3.4. Evolution du poids des impôts

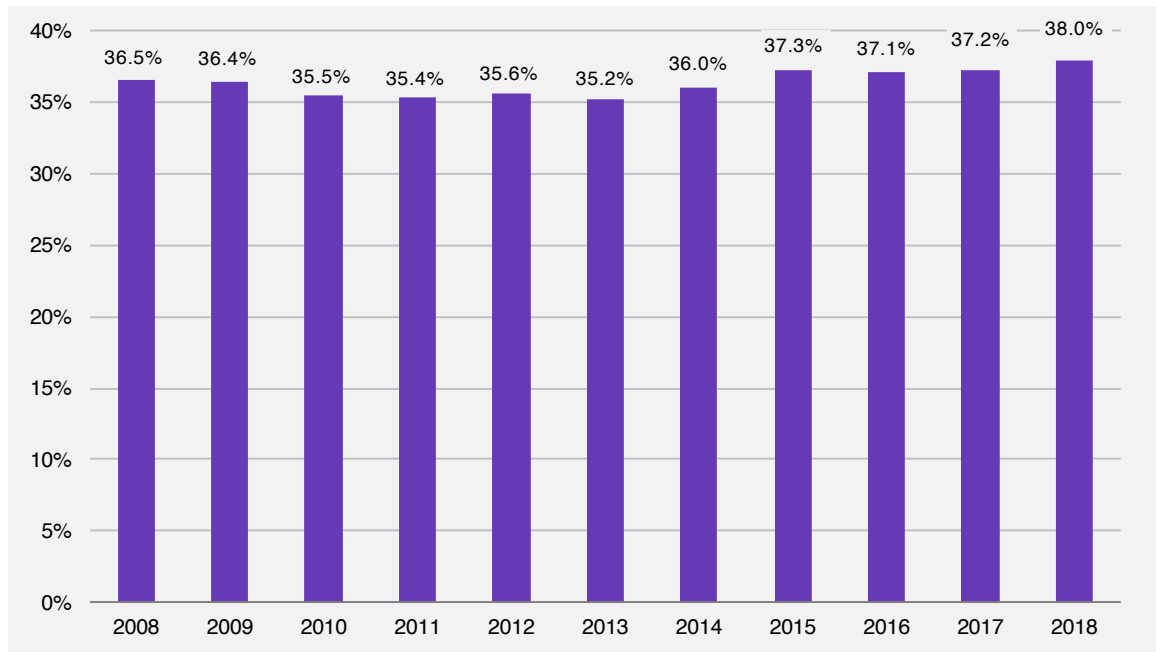
Sous l'effet des diminutions successives d'impôts accordées de 2008 à 2011, le poids des impôts dans la somme de revenus du compte de résultats a diminué régulièrement jusqu'en 2013. En 2015, les impôts avaient augmenté à un rythme plus soutenu que les revenus totaux, ce qui a eu pour effet d'accroître la part des impôts dans le total des revenus. Cette part est restée stable en 2016 et 2017 et augmente en 2018, pour atteindre 38 % de la somme des revenus.

3.4. Anteilsmässige Steuerertragsentwicklung

Im Zuge der sukzessiven Steuersenkungen in den Jahren 2008-2011 ist der Anteil der Steuern am Ertrag der Erfolgsrechnung bis 2013 stetig zurückgegangen. 2015 hatten die Steuererträge stärker zugenommen als der Gesamtertrag, was eine Zunahme ihres Anteils am Gesamtertrag zur Folge hatte. Dieser Anteil ist 2016 und 2017 praktisch unverändert geblieben und 2018 auf 38 % des Gesamtertrags gestiegen.

Message

Le graphique ci-après présente l'évolution du poids des impôts de 2008 à 2018, exercices ajustés en tenant compte de l'exclusion des données des réseaux hospitaliers.



Botschaft

Die folgende Grafik zeigt den Anteil des Steuerertrags über die Rechnungsjahre 2008–2018, unter Berücksichtigung der Ausgliederung der Zahlen der Spitalnetze.

3.5. Les prélèvements sur les provisions, fonds et financements spéciaux

Par rapport au budget, le recours aux prélèvements sur les fonds et financements spéciaux en 2018 a été sensiblement moins important que les prévisions budgétaires.

Cet écart s'explique avant tout par l'absence, aux comptes, du prélèvement de 25 millions de francs sur la provision BNS prévu au budget, dans la mesure où est intervenu un versement de la part de la BNS.

Au niveau des financements spéciaux, divers prélèvements ont été inférieurs aux estimations retenues au budget, notamment en ce qui concerne le fonds de l'énergie, le fonds des sites pollués et le fonds de l'emploi, mais correspondent aux dépenses effectives.

Au niveau du fonds d'infrastructures, le prélèvement effectué (16,2 millions de francs) couvre essentiellement des dépenses d'investissements dans les domaines des Hautes écoles et des transports publics, ainsi que les dépenses liées au projet Smart living lab (SLL). Le montant prélevé est en retrait par rapport aux prévisions budgétaires, en raison de décalages temporels concernant certaines dépenses en lien notamment avec des infrastructures sportives.

3.5. Entnahmen aus Rückstellungen, Fonds und Spezialfinanzierungen

2018 wurde viel weniger auf Fonds und Spezialfinanzierungen zurückgegriffen als budgetiert.

Diese Differenz ist vor allem darauf zurückzuführen, dass infolge der Gewinnanteilausschüttung durch die SNB die eigentlich budgetierte Entnahme von 25 Millionen Franken aus der SNB-Rückstellung nicht nötig war.

Spezialfinanzierungen: Verschiedene Entnahmen aus Spezialfinanzierungen fielen letztlich geringer aus als veranschlagt, namentlich die Entnahmen aus dem Energiefonds, dem Altlastenfonds und dem Beschäftigungsfonds, entsprechen aber den effektiven Ausgaben.

Beim Infrastrukturfonds decken die Entnahmen (16,2 Millionen Franken) hauptsächlich Investitionsausgaben im Bereich der Hochschulen und des öffentlichen Verkehrs sowie die Ausgaben in Zusammenhang mit dem Smart Living Lab-Projekt (SLL). Die Entnahme liegt unter dem veranschlagten Betrag und zwar aufgrund gewisser zeitlich verschobener Ausgaben, insbesondere in Zusammenhang mit Sportanlagen.

Message

Outre les opérations mentionnées plus haut, les prélèvements sur provisions concernent notamment 3,7 millions de francs pour compenser les dépenses dans le domaine des réductions de primes de l'assurance maladie, 2 millions de francs pour compenser les surcoûts de la H182, 1,7 million de francs afin de couvrir les dépenses supplémentaires dans le domaine des institutions spécialisées, 1,5 million de francs pour couvrir des dépenses liées à la mise en œuvre progressive du master en médecine et 1,1 million de francs pour couvrir les coûts additionnels liés au financement du matériel « LiMa » dans les EMS. Certains prélèvements prévus au budget ne se sont pas révélés nécessaires n'ont pas été effectués car les dépenses y relatives n'ont pas été réalisées (remontées mécaniques).

Botschaft

Nebst den oben angesprochenen Transaktionen wurden aus den Rückstellungen insbesondere 3,7 Millionen Franken zur Kompensation der Ausgaben im Bereich der Prämienverbilligungen in der Krankenversicherung entnommen, 2 Millionen Franken zur Kompensation der Mehrkosten der H182, 1,7 Millionen Franken zur Deckung der Mehrausgaben im Bereich der Sonder-einrichtungen, 1,5 Millionen Franken zur Deckung der Ausgaben für die schrittweise Einführung des Masters in Humanmedizin und 1,1 Millionen Franken zur Deckung der Mehrkosten in Zusammenhang mit der Finanzierung «MiGeL»-Materials in den Pflegeheimen. Gewisse im Voranschlag eingestellte Entnahmen erwiesen sich als nicht notwendig und wurden nicht vorgenommen, da die entsprechenden Ausgaben nicht getätigt wurden (Seilbahnen und Skilifte).

Message

4. Le compte des investissements**4.1. Un volume d'investissements inférieur au budget mais supérieur à 2017**

En 2018, les dépenses du compte des investissements se sont élevées à 179,3 millions de francs. Ce chiffre est inférieur (- 13,4 %) à ce qui avait été estimé au programme de l'année 2018 en raison principalement de dépenses moindres pour les acquisitions et aménagements d'immeubles, ainsi que des subventions d'investissements moins importantes que prévues, notamment dans les domaines de l'énergie et des améliorations foncières. Le volume 2018 excède par contre largement l'année précédente (+ 40,2 millions de francs, soit + 28,9 %). Si l'on cumule les investissements bruts et les crédits dépensés pour entretenir les bâtiments et les routes (39 millions de francs), le volume total des travaux atteint 218,3 millions de francs, soit 5,8 % des dépenses brutes totales de l'Etat ; un chiffre supérieur à l'année précédente (2017 : 4,9 %).

Les investissements bruts se répartissent de la manière suivante :

	Comptes Rechnung 2018	Budget Voranschlag 2018	Comptes Rechnung 2017
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Investissements propres			
Sachgüter	136,1	139,7	87,0
Prêts et participations permanentes			
Darlehen und Beteiligungen	8,6	13,8	10,7
Subventionnement d'investissements			
Investitionsbeiträge	34,6	53,6	41,4
Total des dépenses d'investissements	179,3	207,1	139,1
Total Investitionsausgaben			
Entretien des bâtiments et routes			
Gebäude- und Strassenunterhalt	39,0	34,5	39,2
Total général	218,3	241,6	178,3
Gesamttotal			

L'entretien des bâtiments et des routes dépasse légèrement les volumes prévus au budget et atteint ceux enregistrés aux comptes 2017. A noter que les recettes obtenues pour les routes nationales couvrent les moyens supplémentaires engagés.

Si l'on tient compte des recettes d'investissements provenant des contributions fédérales, communales et de tiers, les investissements nets de l'Etat (sans l'entretien) présentent l'évolution suivante :

Botschaft

4. Investitionsrechnung**4.1. Investitionsvolumen geringer als budgetiert aber höher als 2017**

Im Jahr 2018 beliefen sich die Ausgaben der Investitionsrechnung auf 179,3 Millionen Franken. Dieser Betrag ist geringer (- 13,4 %) als im Investitionsprogramm 2018 vorgesehen, und zwar hauptsächlich aufgrund geringerer Ausgaben für den Liegenschaftserwerb und -ausbau sowie tieferer Investitionsbeiträge als budgetiert, insbesondere in den Bereichen Energie und Bodenverbesserungen. Das Investitionsvolumen 2018 liegt hingegen deutlich über dem des Vorjahres (+ 40,2 Millionen Franken oder + 28,9 %). Zählt man die Bruttoinvestitionen und die aufgewendeten Kredite für den Gebäude- und Strassenunterhalt zusammen (39 Millionen Franken), so beläuft sich das Gesamtinvestitionsvolumen auf 218,3 Millionen Franken, was 5,8 % der Brutto-Gesamtausgaben des Staates entspricht und damit über den 4,9 % des Vorjahres liegt.

Die Bruttoinvestitionen teilen sich wie folgt auf:

Der Gebäude- und Strassenunterhalt fällt etwas höher aus als budgetiert und ist etwa gleich wie in der Rechnung 2017. Beim Nationalstrassenunterhalt decken die Beiträge die diesbezüglichen Mehrausgaben.

Trägt man den aus den Beiträgen des Bundes, der Gemeinden und Dritter stammenden Investitionseinnahmen Rechnung, so entwickeln sich die Nettoinvestitionen des Staates (ohne Unterhalt) wie folgt:

Message

Botschaft

	Comptes Rechnung 2018	Comptes Rechnung 2017	Comptes Rechnung 2016	Comptes Rechnung 2015
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Total des dépenses d'investissements Total Investitionsausgaben	179,3	139,1	139,1	164,4
Recettes Einnahmen	42,9	33,3	33,5	37,7
Investissements nets Nettoinvestitionen	136,4	105,8	105,6	126,7

Les investissements nets 2018 sont largement supérieurs à l'exercice précédent et également en augmentation par rapport à 2015. Cette augmentation est due en particulier à des achats d'immeubles (notamment bâtiment Boschung et Foyer Ste-Elisabeth), à des transformations et constructions d'immeubles ainsi qu'aux travaux d'aménagement des routes.

Die Nettoinvestitionen 2018 fallen erheblich höher als in der Vorjahresrechnung und auch höher als 2015 aus. Dies ist insbesondere auf den Erwerb von Liegenschaften (namentlich Boschung-Gebäude und Foyer Ste-Elisabeth), auf den Umbau und Neubau von Liegenschaften sowie auf den Ausbau von Strassen zurückzuführen.

4.2. Les principaux objets (dépenses brutes)

4.2. Die wichtigsten Objekte (Bruttoausgaben)

	mios / Mio.
Etat en tant que maître d'œuvre Staat als Bauherr	
Routes cantonales et principales : aménagement Kantons- und Hauptstrassen: Ausbau	41,1
HES-SO//FR (notamment Haute école de santé et de travail social) HES-SO//FR (namentlich Hochschule für Gesundheit und soziale Arbeit)	26,0
Achats d'immeubles (notamment bâtiment Boschung / Foyer Ste-Elisabeth) Liegenschaftskäufe (namentlich Boschung Gebäude / Foyer Ste-Elisabeth)	21,6
Constructions et aménagement d'immeubles (notamment ALP Grangeneuve / Hôtel cantonal / Château de Châtel-St-Denis / Château de Bulle / Château de Gruyères / Cathédrale St-Nicolas / Immeuble chemin de la Madeleine 1) Bau und Ausbau von Gebäuden (insbesondere ALP Grangeneuve / Rathaus / Schloss Châtel St. Denis / Schloss Bulle / Schloss Greyerz / Kathedrale St. Nikolaus / Liegenschaft Chemin de la Madeleine 1)	20,3
Université Universität	7,9
Camp du Lac-Noir Lager Schwarzsee	4,9
Institut agricole de Grangeneuve Landwirtschaftliches Institut Grangeneuve	3,6

Message	Botschaft
Collège Ste-Croix Kollegium Hl. Kreuz	3,0
Etablissements de Bellechasse Anstalten von Bellechasse	2,2
Bibliothèque cantonale et universitaire Kantons- und Universitätsbibliothek	2,0
Gymnase de la Broye Interkantoniales Gymnasium der Region Broye	1,0
Police : nouveau bâtiment du commandement de la Police cantonale Polizei: neues Gebäude für das Kommando der Kantonspolizei	1,0
Subventionnement d'investissements (y compris subventions fédérales) Investitionsbeiträge (einschl. Bundesbeiträge)	
Améliorations foncières Bodenverbesserungen	16,1
Energie Energie	9,3
Constructions scolaires Schulbauten	4,5
Endiguement Wasserbau	3,7
Protection de l'environnement Umweltschutz	0,6
Prêts et participations Darlehen und Beteiligungen	
Prêts par le fonds rural Darlehen des Landwirtschaftsfonds	2,9
Prêts à des tiers (SICHH SA) Darlehen an Dritte (SICHH SA)	2,5
Achats de titres (L'Antre SA et Seed Capital) Wertschriftenkäufe (L'Antre SA und Seed Capital)	2,2

4.3. Un degré d'autofinancement supérieur à 100 %

Les investissements nets des comptes 2018 (136,4 millions de francs) sont entièrement couverts par l'autofinancement qui atteint de 146,5 millions de francs.

A titre de rappel, l'autofinancement est composé des amortissements du patrimoine administratif, des attributions (+) et prélèvements (-) sur les fonds (hors opérations sur les provisions) et de l'addition ou de la soustraction respectivement de l'excédent de revenus ou de charges du compte de résultats. Aux comptes 2018, le degré d'autofinancement est de 107,4 %. L'Etat est donc en mesure de financer la totalité de ses investissements.

4.3. Selbstfinanzierungsgrad über 100 %

Die Nettoinvestitionen der Staatsrechnung 2018 (136,4 Millionen Franken) sind durch die Selbstfinanzierung, die 146,5 Millionen Franken erreicht, vollumfänglich gedeckt.

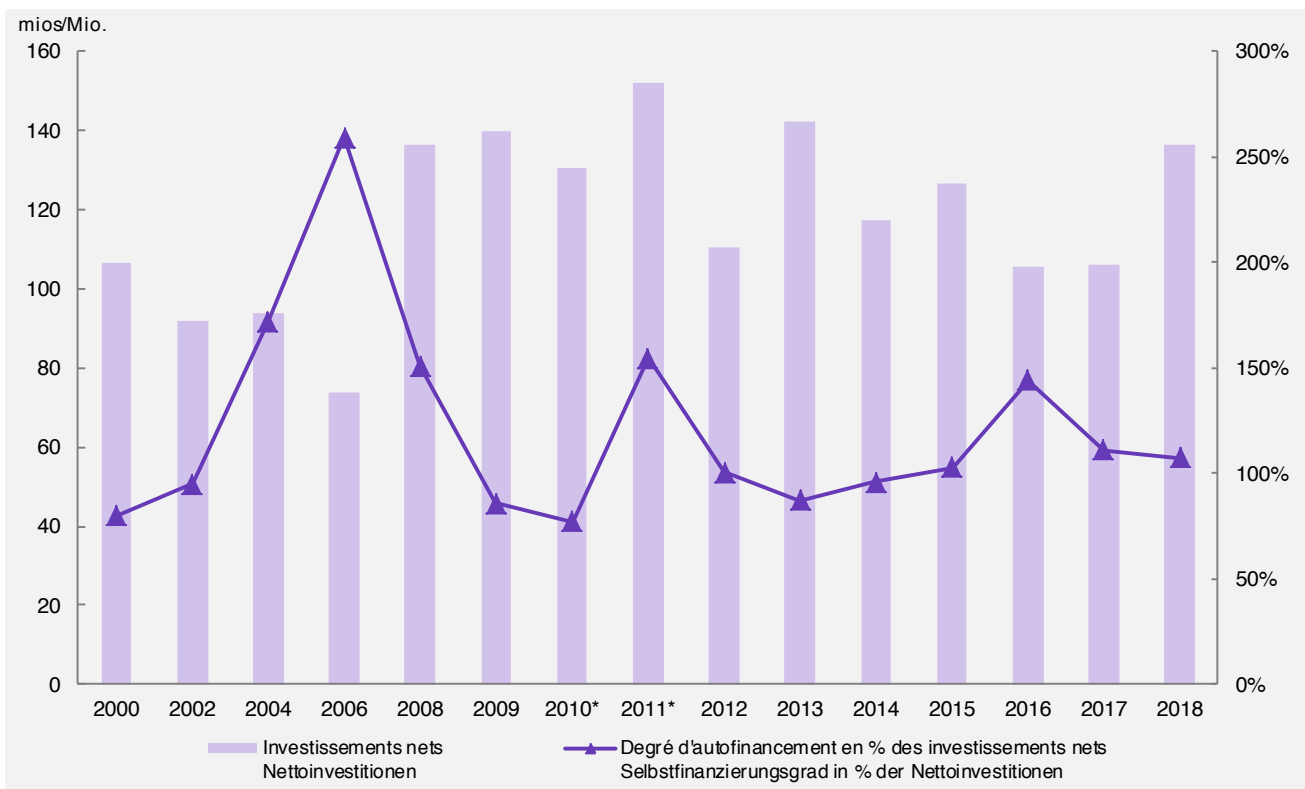
Die Selbstfinanzierung setzt sich aus den Abschreibungen auf dem Verwaltungsvermögen, den Fondseinlagen (+) und -entnahmen (-) zusammen (ohne Berücksichtigung der Bildung oder Auflösung von Rückstellungen), plus Ertragsüberschuss bzw. minus Aufwandüberschuss der Erfolgsrechnung. In der Staatsrechnung 2018 beträgt der Selbstfinanzierungsgrad 107,4 %. Der Staat kann somit seine gesamten Investitionen selber finanzieren.

Message

Botschaft

Le graphique qui suit présente l'évolution depuis 2000 du total des investissements nets en millions de francs et du degré d'autofinancement en %.

Die folgende Grafik zeigt die Entwicklung der Nettoinvestitionen (in Millionen Franken) und des Selbstfinanzierungsgrades (in %) seit 2000:



* ajustés en tenant compte de l'exclusion des données des réseaux hospitaliers

* angepasst nach Ausgliederung der Zahlen der Spitalnetze

Message

5. Résultats des unités administratives gérées par prestations (GpP)

En application de l'article 59 de la loi du 16 octobre 2001 sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration (LOCEA) et des dispositions énoncées dans la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat (LFE), cinq unités administratives pratiquent en 2018 la gestion par prestations (GpP). Il s'agit des secteurs suivants : l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, le Service des forêts et de la faune, l'Administration des finances, le Service de l'informatique et des télécommunications et le Service des ponts et chaussées.

Le résultat analytique de ces unités, correspondant à leur excédent de charges, se présente ainsi par rapport au budget :

Botschaft

5. Die Ergebnisse der Einheiten mit leistungsorientierter Führung (LoF)

In Anwendung von Artikel 59 des Gesetzes vom 16. Oktober 2001 über die Organisation des Staatsrates und der Verwaltung (SVOG) und der entsprechenden Bestimmungen des Gesetzes vom 25. November 1994 über den Finanzhaushalt des Staates (FHG) gab es im Jahr 2018 fünf Verwaltungseinheiten mit leistungsorientierter Führung (LoF). Es handelt sich dabei um das Landwirtschaftliche Institut des Kantons Freiburg, das Amt für Wald, Wild und Fischerei, die Finanzverwaltung, das Amt für Informatik und Telekommunikation und das Tiefbauamt.

Das Betriebsergebnis dieser Einheiten, das dem Aufwandüberschuss entspricht, zeigt im Vergleich zum Budget folgende Entwicklung:

Message

Botschaft

	Comptes Rechnung 2018	Budget Voranschlag 2018	Variations Veränderungen
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Institut agricole de l'Etat de Fribourg Landwirtschaftliches Institut des Kantons Freiburg	21,313	20,742	0,571
Formation professionnelle de base et formation professionnelle supérieure Grundberufsausbildung und höhere Fachausbildung	14,636	14,288	0,348
Prestations de services Dienstleistungen	6,677	6,454	0,223
Service des forêts et de la faune Amt für Wald, Wild und Fischerei	11,874	12,478	-0,604
Forêt, Faune, Dangers naturels Wald, Wild und Naturgefahren	11,246	11,246	0,000
Forêts domaniales et autres propriétés gérées par le SFF Staatswälder und andere vom WaldA bewirtschaftete Güter	0,628	1,232	-0,604
Administration des finances Finanzverwaltung	5,423	5,980	-0,557
Budget et plan financier Budget und Finanzplan	0,301	0,336	-0,035
Comptabilité et service financier Buchhaltung und Finanzdienst	2,038	2,312	-0,274
Prestations de service en gestion financière et logistique Finanzverwaltungsdienstleistungen und Logistik	3,084	3,332	-0,248
Service de l'informatique et des télécommunications Amt für Informatik und Telekommunikation	37,993	39,554	-1,561
Gouvernance IT de l'Etat IT-Governance des Staates	3,914	4,595	-0,681
Acquisition, mise en place de solutions IT et support d'applications Beschaffung, Bereitstellung und Unterhalt von Applikationen	13,984	15,811	-1,827
Mise en place, exploitation des infrastructures IT et support Bereitstellung, Betrieb der IT-Infrastrukturen und Support	20,095	19,148	0,947
Service des ponts et chaussées Tiefbauamt	32,521	33,531	-1,010
Surveillance du réseau routier public Überwachung des öffentlichen Strassennetzes	2,808	2,391	0,417
Entretien du réseau routier cantonal Unterhalt des Kantonsstrassennetzes	26,505	27,433	-0,928
Développement du réseau routier cantonal Entwicklung des Kantonsstrassennetzes	3,208	3,707	-0,499

Message

Ces résultats appellent les commentaires suivants :

- > 4 unités sur les 5 gérées par prestations bouclent leurs comptes en amélioration par rapport au budget, à savoir le Service des forêts et de la faune (- 4,8 %), l'Administration des finances (- 9,3 %), le Service de l'informatique et des télécommunications (- 3,9 %) et le Service des ponts et chaussées (- 3,0 %). Ces résultats positifs sont principalement dus à des postes non occupés et à une augmentation des recettes (+ 4,6 %).
Le léger dépassement du budget auprès de l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg (+ 2,8 %) s'explique notamment par la lutte contre le feu bactérien, la manifestation « Grangeneuve côté jardin » ainsi que l'engagement de surveillants de nuit pour le foyer.
- > Les effectifs en personnel de ces cinq unités regroupent 518 équivalents plein temps contre 540 postes au budget (- 4,0 %), cette baisse d'EPT étant principalement enregistrée auprès du Service de l'informatique et des télécommunications (- 18,8 EPT).
Quant au total des heures productives, il se monte à 713 795 contre 810 902 au budget (- 12,0 %).

Le poids des coûts directs des salaires et des coûts directs par nature en % des coûts complets se présente ainsi :

Botschaft

Zu diesen Ergebnissen ist Folgendes zu bemerken:

- > Vier der fünf Einheiten mit leistungsorientierter Führung weisen in ihrer Rechnung bessere Ergebnisse aus als budgetiert, nämlich das Amt für Wald, Wild und Fischerei (- 4,8 %), die Finanzverwaltung (- 9,3 %), das Amt für Informatik und Telekommunikation (- 3,9 %) und das Tiefbauamt (- 3,0 %). Diese positiven Ergebnisse beruhen zur Hauptsache auf vakanten Stellen und Mehreinnahmen (+ 4,6 %). Die leichte Budgetüberschreitung beim Landwirtschaftlichen Institut des Kantons Freiburg (+ 2,8 %) ist namentlich mit der Bekämpfung des Feuerbrands, der Veranstaltung «Grangeneuve und seine Gärten» sowie der Anstellung eines Nachtwächters für das Wohnheim zu erklären.
- > Diese fünf Einheiten weisen einen Personalbestand von 518 VZÄ gegenüber 540 VZÄ im Budget aus (- 4,0 %), wobei die weggefallenen VZÄ hauptsächlich das Amt für Informatik und Telekommunikation betreffen (- 18,8 VZÄ).
Es wurden insgesamt 713 795 Arbeitsstunden geleistet, gegenüber den 810 902 budgetierten Stunden (- 12,0 %).

Der Anteil der direkten Lohnkosten und der direkten Kosten nach Kostenart in % der Vollkosten präsentiert sich wie folgt:

	Salaires en % Löhne in %	Coûts par nature en % Kosten nach Kostenart in %
Institut agricole de l'Etat de Fribourg Landwirtschaftliches Institut des Kantons Freiburg	42,4	18,7
Service des forêts et de la faune Amt für Wald, Wild und Fischerei	42,7	28,7
Administration des finances Finanzverwaltung	59,9	13,2
Service de l'informatique et des télécommunications Amt für Informatik und Telekommunikation	31,9	39,0
Service des ponts et chaussées Tiefbauamt	29,8	42,8

Selon la nature des tâches des unités, le poids de ces deux catégories de charges varie.

D'une manière générale, le résultat global pour l'ensemble des unités pratiquant la gestion par prestations est inférieur à l'attribution budgétaire d'environ 3,2 millions de francs, ce qui représente 2,8 % du budget.

Der Anteil dieser beiden Aufwandkategorien variiert je nach Art der Aufgabe der Einheiten.

Ganz allgemein unterschreiten die Einheiten mit leistungsorientierter Führung das Budget gesamthaft um rund 3,2 Millionen Franken, was 2,8 % des Budgets entspricht.

Message

6. L'évolution de quelques indicateurs-clés

Le tableau qui suit présente l'évolution depuis 2015 de quelques indicateurs-clés des finances de l'Etat. Il appelle les remarques suivantes :

- > la plupart des indicateurs évoluent de manière assez marquée d'année en année. Il convient de rappeler les opérations extraordinaires aux comptes 2016, et en particulier de l'affectation de 100 millions de francs en vue d'alimenter le fonds de politique foncière active ;
- > les comptes de l'année 2018 se soldent par un excédent de revenus du compte de résultats ;
- > les comptes 2018 de l'Etat clôturent avec un excédent de financement de 10,1 millions de francs. Ce résultat permet de couvrir intégralement les dépenses d'investissements 2018, comme cela était aussi le cas pour les années antérieures ;
- > le volume des investissements nets, se situe nettement en dessus de la moyenne des 4 années considérées ;
- > les amortissements, attributions et prélèvements sur les fonds se situent en dessus de la valeur de 2017. Le niveau atteint en 2018 correspond à la moyenne des 4 années considérées ;
- > le degré d'autofinancement 2018 est légèrement inférieur à celui de la moyenne en raison notamment d'investissements nets en forte progression. Grâce à un taux supérieur à 100 %, l'Etat est en mesure de financer intégralement ses investissements avec les moyens financiers dégagés sur l'exercice.

Botschaft

6. Entwicklung einiger Kennzahlen

Die folgende Tabelle zeigt die Entwicklung einiger Kennzahlen der Staatsfinanzen seit 2015 auf. Dazu ist Folgendes zu sagen:

- > Die meisten Kennzahlen entwickeln sich von Jahr zu Jahr ziemlich markant. Dabei ist auf die ausserordentlichen Buchungsvorgänge in der Staatsrechnung 2016 und insbesondere an die Einlage von 100 Millionen Franken in den Fonds für die aktive Bodenpolitik hinzuweisen.
- > Die Staatsrechnung 2018 schliesst mit einem Ertragsüberschuss in der Erfolgsrechnung.
- > Die Staatsrechnung 2018 schliesst mit einem Finanzierungsüberschuss von 10,1 Millionen Franken. Damit können die Investitionsausgaben 2018 vollumfänglich gedeckt werden, wie dies auch in den Vorjahren der Fall war.
- > Das Nettoinvestitionsvolumen liegt deutlich über dem Durchschnitt des Betrachtungszeitraums 2015-2018.
- > Die Abschreibungen sowie Fondseinlagen und –entnahmen liegen aufgrund der vorgenommenen besonderen Abschlussbuchungen über den Beträgen des Jahres 2017. Das 2018 erreichte Niveau entspricht dem Durchschnitt des Betrachtungszeitraums 2015-2018.
- > Der Selbstfinanzierungsgrad des Rechnungsjahres 2018 liegt etwas unter dem Durchschnitt, insbesondere aufgrund stark gestiegener Nettoinvestitionen. Dank eines Selbstfinanzierungsgrads von über 100 % kann der Staat seine gesamten Investitionen mit erwirtschafteten Mitteln selber finanzieren.

Message

Botschaft

	Comptes Rechnung 2018	Comptes Rechnung 2017	Comptes Rechnung 2016	Comptes Rechnung 2015	Moyenne Durchschnitt 2018-2015
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Compte de résultats : excédent de revenus / de charges (-) Erfolgsrechnung: Ertragsüberschuss	+ 1,7	+ 16,2	- 75,8	+ 24,0	- 8,5
Excédent de revenus / de charges (-) avant opérations de clôture Überschuss / Fehlbetrag (-) der Erfolgsrechnung vor Abschlussbuchungen	+ 70,8	+ 56,6	+ 86,8	+ 126,0	+ 85,1
Excédent / insuffisance (-) de financement Finanzierungsüberschuss / -fehlbetrag (-)	+ 10,1	+ 11,5	+ 46,2	+ 4,2	+ 18,0
Investissements nets Nettoinvestitionen	136,4	105,8	105,6	126,7	118,6
Amortissements, attributions et prélèvements sur les fonds Abschreibungen, Fondseinlagen und -entnahmen	144,8	101,1	227,6	106,9	145,1
Autofinancement Selbstfinanzierung	146,5	117,3	151,8	130,9	136,6
Degré d'autofinancement en % des investissements nets Selbstfinanzierungsgrad in % der Nettoinvestitionen	107,4	110,9	143,8	103,3	116,4

Message

Botschaft

7. Le bilan de l'Etat

Le bilan de l'Etat constitue, à côté des comptes généraux, la deuxième composante des comptes de l'Etat. Il donne l'image de la situation financière du canton à la date de la clôture annuelle.

Le fascicule des comptes de l'Etat reproduit le détail de tous les chiffres se rapportant à l'actif et au passif du bilan. Les évolutions et les chiffres les plus significatifs sont commentés ci-dessous.

7.1. Le bilan à fin 2018

Le total du bilan de l'Etat est de 3325,5 millions de francs au 31 décembre 2018. Les fonds propres constitués du capital, des financements spéciaux, des préfinancements, des réserves ainsi que du résultat de l'exercice s'élèvent à 1601,4 millions de francs.

7.1.1. L'actif

L'actif comprend d'une part les biens du patrimoine financier qui sont réalisables sans porter atteinte à l'accomplissement des tâches publiques. Il regroupe d'autre part les biens du patrimoine administratif affectés durablement à la réalisation des tâches prévues par la législation. Au 31 décembre 2018, l'actif se répartit de la façon suivante :

7. Staatsbilanz

Die Staatsbilanz ist neben der Gesamtrechnung die zweite Komponente der Staatsrechnung. Sie bildet die Finanzlage des Kantons zum Zeitpunkt des Jahresabschlusses ab.

Die Sonderpublikation der Staatsrechnung enthält eine detaillierte Aufstellung der Aktiven und Passiven der Bilanz mit den genauen Zahlenangaben; im Folgenden wird auf die signifikantesten Zahlen und Veränderungen eingegangen.

7.1. Die Bilanz per Ende 2018

Die Bilanzsumme beläuft sich per 31. Dezember 2018 auf 3325,5 Millionen Franken. Die Eigenmittel, bestehend aus Eigenkapital, Spezialfinanzierungen, Vorfinanzierungen und Reserven, belaufen sich auf 1601,4 Millionen Franken.

7.1.1. Die Aktiven

Die Aktivseite umfasst die Vermögenswerte des Finanzvermögens, die ohne Beeinträchtigung der öffentlichen Aufgabenerfüllung verwertbar sind. Sie führt auch die Vermögenswerte des Verwaltungsvermögens mit dauernder Zweckbindung an die Erfüllung gesetzlich vorgeschriebener Aufgaben auf. Per 31. Dezember 2018 teilen sich die Aktiven wie folgt auf:

**Actif
Aktiven**

	mios Mio.	en % du total in % des Totals
Patrimoine financier Finanzvermögen		
Disponibilités Flüssige Mittel	265,2	7,9
Créances à court terme et moyen terme Kurz- und mittelfristige Forderungen	1107,7	33,3
Placements financiers Finanzanlagen	874,5	26,3
Immobilisations Sachanlagen	6,2	0,2
Actifs de régularisation Aktive Rechnungsabgrenzungen	149,1	4,5
Total	2402,7	72,2

Message

Botschaft

Patrimoine administratif		
Verwaltungsvermögen		
Investissements		
Investitionen	607,4	18,3
Prêts et participations permanentes		
Darlehen und Beteiligungen	315,4	9,5
Total	922,8	27,8
Total de l'actif		
Total Aktiven	3325,5	100,0

Les disponibilités au 31 décembre 2018 comprennent principalement les soldes en comptes postaux et le solde disponible sur le compte courant auprès de la Banque cantonale de Fribourg.

Les créances à court et moyen terme sont composées principalement du compte courant avec la Confédération (185 millions de francs) et des créances fiscales (249 millions de francs), des crédits fédéraux d'investissements ainsi que des aides aux exploitations paysannes (179 millions de francs).

La part prépondérante du poste « Placements financiers » est constituée par les placements à terme (857,9 millions de francs au 31.12.2018).

Les actifs de régularisation comprennent des revenus à recevoir pour un montant de 98,9 millions de francs et des impôts à facturer pour 50,2 millions de francs.

Le poste « Investissements » regroupe l'ensemble des biens mobiliers, immobiliers et forestiers de l'Etat évalués à 607 millions de francs. Les immeubles en service représentent une part importante de ce montant avec 165,6 millions de francs. Les dépenses d'investissements en cours de réalisation ou à intégrer dans les immeubles mis en service se montent à 224,4 millions de francs. Pour les routes, ce chiffre est de 162,6 millions de francs.

La rubrique « Prêts et participations permanentes » se compose avant tout du capital de dotation de la BCF pour 70 millions de francs, du capital-actions du Groupe E SA pour 54 millions. Dans les prêts accordés aux entreprises publiques et privées figurent notamment un montant de 40 millions en faveur du Groupe E SA. Les prêts en faveur des personnes physiques sont constitués notamment des prêts par le fonds rural (30,8 millions de francs) ainsi que des prêts de formation (2,7 millions de francs).

Les prêts au HFR, au RFSM et au HIB s'élèvent à 58,5 millions de francs et résultent de la remise des immeubles et des installations aux hôpitaux. Le prix de reprise a été transformé en prêts remboursables sur 30 ans.

Die flüssigen Mittel per 31. Dezember 2018 umfassen hauptsächlich die Saldi auf den Postkonten und den verfügbaren Saldo auf dem Kontokorrent bei der Freiburger Kantonalbank.

Die kurz- und mittelfristigen Forderungen bestehen hauptsächlich aus dem Kontokorrent mit dem Bund (185 Millionen Franken), Steuerforderungen (249 Millionen Franken), den Investitionskrediten aus Bundesmitteln sowie den Betriebshilfen in der Landwirtschaft (179 Millionen Franken).

Der Grossteil der «Finanzanlagen» entfällt auf Festgeldanlagen (857,9 Millionen Franken per 31.12.2018).

Die aktiven Rechnungsabgrenzungen umfassen ausstehende Erträge in Höhe von 98,9 Millionen Franken und zu fakturierende Steuern im Betrag von 50,2 Millionen Franken.

Der Bilanzposten «Investitionen» berücksichtigt sämtliche Mobilien, Immobilien und Waldungen des Staates, die mit 607 Millionen bewertet sind. Ein Grossteil dieses Betrags, nämlich 165,6 Millionen Franken, entfällt auf die in Betrieb stehenden Immobilien. Die Ausgaben für laufende Investitionen und für in Betrieb stehende Immobilien belaufen sich auf 224,4 Millionen Franken. Für die Strassen sind es 162,6 Millionen Franken.

Die Rubrik «Darlehen und Beteiligungen» umfasst vor allem das Dotationskapital der Freiburger Kantonalbank (70 Millionen Franken) und die Aktienkapitalbeteiligung an der Groupe E AG (54 Millionen Franken). Unter den Darlehen an öffentliche und private Unternehmungen ist namentlich ein Betrag von 40 Millionen Franken zugunsten der Groupe E AG aufgeführt. Die Darlehen an private Haushalte bestehen namentlich aus den Darlehen aus dem Landwirtschaftsfonds (30,8 Millionen Franken) und den Ausbildungsdarlehen (2,7 Millionen Franken).

Die Darlehen an das HFR, das FNPG und das interkantonale Spital der Broye belaufen sich auf 58,5 Millionen Franken und resultieren aus der Überlassung der Liegenschaften und Anlagen an die Spitäler. Der vereinbarte

Message

Botschaft

Les annuités sont fixes.

Preis wurde in rückzahlbare Darlehen über 30 Jahre mit festen jährlichen Rückzahlungsraten umgewandelt.

7.1.2. Le passif

7.1.2. Die Passiven

La répartition du passif est la suivante :

Die Passiven teilen sich wie folgt auf:

Passif
Passiven

	mios Mio.	en % du total in % der Bilanzsumme
Engagements courants Laufende Verpflichtungen	969,5	29,1
Passifs de régularisation Passive Rechnungsabgrenzungen	332,5	10,0
Engagements à long terme Langfristige Verbindlichkeiten	422,1	12,7
Capital propre Eigenkapital	1601,4	48,2
Total du passif Total Passiven	3325,5	100,0

Les engagements courants comprennent principalement le poste « Créanciers » pour 263 millions de francs et le poste « IFD acomptes anticipés » à hauteur de 277,9 millions de francs. Les apports de la Confédération pour les crédits fédéraux d'investissements ainsi que pour les aides aux exploitations paysannes représentent un total de 211 millions de francs.

Die laufenden Verpflichtungen umfassen hauptsächlich den Bilanzposten «Kreditoren» mit 263 Millionen Franken und den Posten «DBSt-Akontovorauszahlungen» mit 277,9 Millionen Franken. Die Zahlungen des Bundes im Rahmen der Investitionskredite aus Bundesmitteln sowie die Betriebshilfen in der Landwirtschaft belaufen sich auf insgesamt 211 Millionen Franken.

Les « Passifs de régularisation » contiennent les régularisations (les transitoires) relatives aux investissements (118,9 millions de francs) et les impôts facturés et reçus à l'avance (135,7 millions de francs).

Die «Passiven Rechnungsabgrenzungen» enthalten die Abgrenzungen auf den Investitionen (118,9 Millionen Franken) sowie die fakturierten und im Voraus erhaltenen Steuern (135,7 Millionen Franken).

Les engagements à long terme sont principalement constitués des provisions pour un total de 350,7 millions de francs et de provisions relatives aux investissements pour 13 millions de francs.

Die langfristigen Verbindlichkeiten bestehen hauptsächlich aus den Rückstellungen in Höhe von insgesamt 350,7 Millionen Franken und Rückstellungen für Investitionen (13 Millionen Franken).

Enfin, le capital propre (48 % du bilan) se subdivise en financements spéciaux (192,2 millions de francs), fonds et réserves (215,3 millions de francs, dont 175,3 millions de francs pour le fonds d'infrastructures) et excédent d'actif (1193,8 millions de francs net) après enregistrement du résultat de l'exercice.

Das Eigenkapital (48 % der Bilanzsumme) schliesslich unterteilt sich in Spezialfinanzierungen (192,2 Millionen Franken), Fonds und Reserven (215,3 Millionen Franken, wovon 175,3 Millionen Franken für den Infrastrukturfonds) und Bilanzüberschuss (1193,8 Millionen Franken netto) nach Berücksichtigung des Jahresergebnisses.

Message

Botschaft

7.2. L'évolution du bilan

7.2. Bilanzentwicklung

7.2.1. Evolution du total du bilan depuis 2008

7.2.1. Entwicklung der Bilanzsumme seit 2008

Le total du bilan a évolué ainsi depuis 2008 :

Die Bilanzsumme hat sich seit 2008 wie folgt verändert:

Années Jahr	Total au bilan en mios Bilanzsumme in Mio.	Variations en % par rapport à l'année précédente Veränderung in % gegenüber dem Vorjahr
2008	2896	+ 14,6
2009	2959	+ 2,2
2010	3133 MCH2/HRM2 : 3081	+ 4,1
2011	3119	+ 1,2
2012	3012	- 3,4
2013	2624	- 12,9
2014	2671	+ 1,8
2015	3048	+ 14,1
2016	3129	+ 2,7
2017	3074	- 1,8
2018	3325	+ 8,2

Le total du bilan augmente de 8,2 %, en raison notamment des acomptes d'impôt fédéral direct nettement plus importants (277,9 millions de francs), comparés à 2017 (139,2 millions de francs).

Die Bilanzsumme hat namentlich aufgrund der im Vergleich zu 2017 deutlich höheren Akontozahlungen für die direkte Bundessteuer (277,9 Millionen Franken gegenüber 139,2 Millionen Franken im Jahr 2017) um 8,2 % zugenommen.

7.2.2. Les variations par rapport à 2017

7.2.2. Veränderungen gegenüber 2017

Par rapport au bilan de l'exercice 2017, l'actif 2018 enregistre les principales variations suivantes :

Verglichen mit der Bilanz des Rechnungsjahres 2017 verzeichnen die Aktiven 2018 im Wesentlichen die folgenden Veränderungen::

Actif
Aktiven

	mios / Mio.
Patrimoine financier Finanzvermögen	+ 201,6
Disponibilités Flüssige Mittel	+ 65,8
Créances à court terme et moyen terme Kurz- und mittelfristige Forderungen	+ 106,0
Placements financiers Finanzanlagen	+ 14,5

Message

Botschaft

Immobilisations	
Sachanlagen	–
Actifs de régularisation	+ 15,3
Aktive Rechnungsabgrenzungen	
Patrimoine administratif	+ 50,0
Verwaltungsvermögen	
Investissements	+ 55,5
Investitionen	
Prêts et participations permanentes	– 5,5
Darlehen und Beteiligungen	

L'augmentation des créances à court et moyen terme est due en particulier aux acomptes de l'impôt fédéral direct versés à la Confédération sur leur part d'encaissement (+ 115,2 millions de francs). Le solde de certains comptes débiteurs augmente notamment le compte courant avec le HFR (+ 36,5 millions de francs) ainsi que les créances fiscales (+ 35,7 millions de francs).

Par rapport au bilan de l'année 2017, le passif varie de la façon suivante :

Die Zunahme bei den kurz- und mittelfristigen Forderungen ist vor allem auf die Akontozahlungen der direkten Bundessteuer an den Bund auf seinem Anteil am Steuerbezug (+ 115,2 Millionen Franken) zurückzuführen. Der Saldo einiger Debitorenkonti namentlich beim Kontokorrent mit dem HFR (+ 36,5 Millionen Franken) und die Steuerforderungen (+ 35,7 Millionen Franken) nehmen zu.

Gegenüber der Bilanz des Jahres 2017 hat sich die Passivseite wie folgt verändert:

Passif

Passiven

	mios / Mio.
Engagements courants	+ 197,7
Laufende Verpflichtungen	
Engagements à long terme	+ 57,1
Langfristige Verbindlichkeiten	
Passifs de régularisation	– 6,3
Passive Rechnungsabgrenzungen	
Capital propre	+ 3,3
Eigenkapital	

Les engagements à long terme sont influencés notamment par les opérations sur les provisions pour un total net de + 41,3 millions de francs.

Die langfristigen Verbindlichkeiten stehen unter dem Einfluss der Rückstellungstransaktionen mit insgesamt netto + 41,3 Millionen Franken.

Message

Botschaft

7.3. La situation et l'évolution de la dette publique

7.3. Stand und Entwicklung der Staatsschulden

7.3.1. La situation à fin 2018

7.3.1. Die Staatsschulden per Ende 2018

La dette brute atteint 115,8 millions de francs à fin 2018. Elle se compose de la façon suivante :

Ende 2018 beliefen sich die Brutto-Staatsschulden auf 115,8 Millionen Franken. Sie setzen sich wie folgt zusammen:

	mios / Mio.
Engagements courants envers les communes Laufende Verpflichtungen gegenüber den Gemeinden	27,1
Dépôts, legs et fondations Depotgelder, Legate und Stiftungen	88,7
Total	115,8

Les intérêts passifs comprennent les intérêts des dépôts des fonds et les intérêts lors de la restitution d'impôts. Ils représentent 4,5 millions de francs (2017 : 3,8), soit le 0,33 % des recettes fiscales cantonales.

Die Schuldzinsen, die sowohl die Fondsdepotzinsen als auch die Verzinsung bei Steuerrückerstattungen umfassen, machen 4,5 Millionen Franken aus (2017: 3,8 Millionen Franken), das sind 0,33 % der kantonalen Steuereinnahmen.

La fortune nette se détermine de la manière suivante :

Das Reinvermögen setzt sich wie folgt zusammen:

	mios / Mio.
Total de la dette brute Total Bruttoverschuldung	- 115,8
Disponibilités Flüssige Mittel	265,2
Avoirs auprès des communes Guthaben bei Gemeinden	14,1
Placements financiers Finanzanlagen	857,9
Actions et autres placements Aktien und übrige Anlagen	16,6
Prêts ¹⁾ Darlehen ¹⁾	123,8
Total de la fortune nette Total Reinvermögen	1161,8

¹⁾ sans le capital de dotation de la BCF, le capital-actions du Groupe E SA et les prêts aux réseaux hospitaliers

¹⁾ ohne Dotationskapital FKB, Aktienkapital der Groupe E AG und Darlehen an die Spitalnetze

Message

Botschaft

7.3.2. L'évolution récente

Depuis 2008, la dette publique de l'Etat a évolué de la manière suivante :

7.3.2. Die jüngste Entwicklung

Die Staatsverschuldung hat sich seit dem Jahr 2008 wie folgt verändert:

Evolution de la dette publique brute et nette depuis 2008
Entwicklung der Brutto- und Nettostaatsschulden seit dem Jahr 2008

Années Jahr	Dette brute Bruttoverschuldung	Dette nette (-) / Fortune nette Nettoverschuldung (-) / Reinvermögen
	mios / Mio.	mios / Mio.
2008	709,2	+ 626,5
2009	654,2	+ 748,7
2010	625,8	+ 817,0
2011	453,9	+ 886,4
2012	448,4	+ 914,9
2013	152,6	+ 997,4
2014	102,7	+ 961,6
2015	111,7	+ 1127,6
2016	120,0	+ 1087,6
2017	119,1	+ 1083,0
2018	115,8	+ 1161,8

Rapportée à la population cantonale, la dette brute s'élève ainsi à 368 francs par habitant à fin 2018.

Atteignant un montant de 1161,8 millions de francs à fin 2018, la fortune nette de l'Etat a évolué positivement et représente une somme de 3687 francs par habitant (2017 : 3472 francs par habitant).

Bezogen auf die Kantonsbevölkerung beträgt die Bruttoverschuldung pro Kopf Ende 2018 somit 368 Franken.

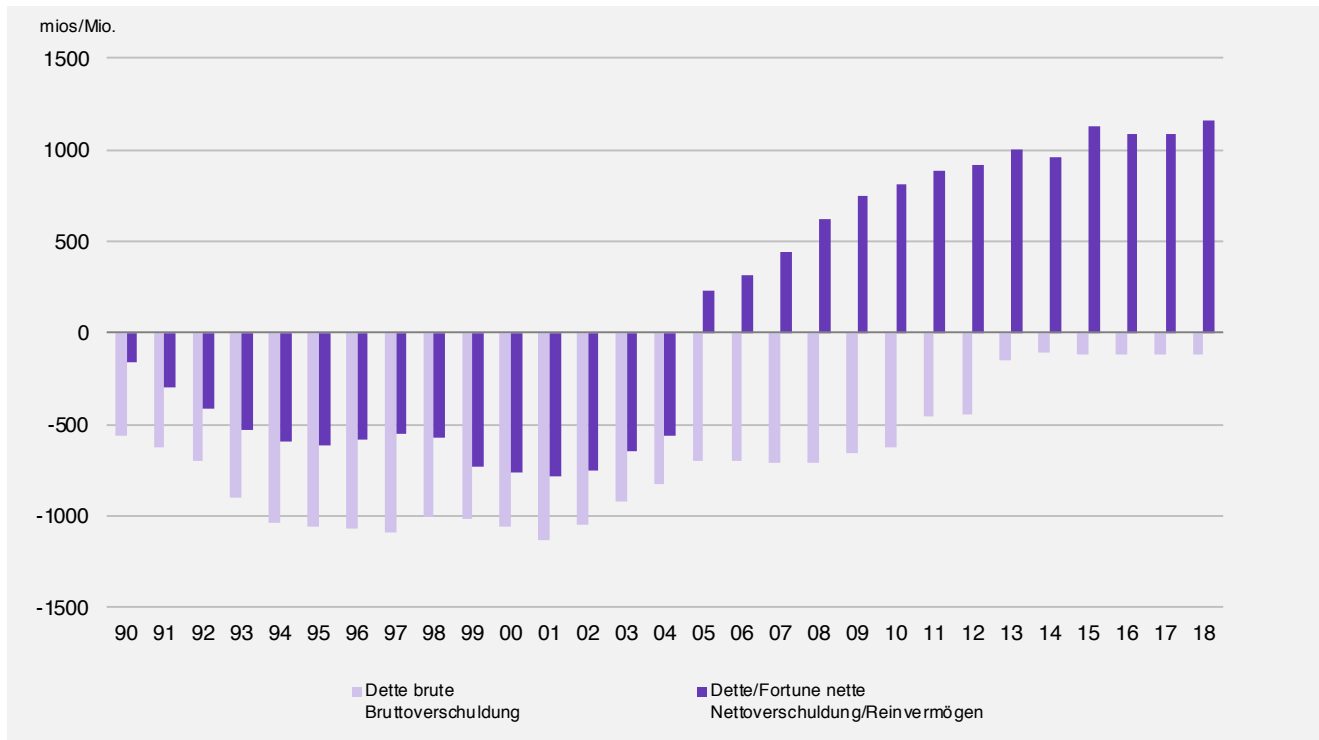
Mit einem Betrag von 1161,8 Millionen Franken per Ende 2018 ist das Reinvermögen des Staates gestiegen und beläuft sich auf 3687 Franken pro Kopf (2017: 3472 Franken pro Kopf).

Message

Le graphique qui suit retrace l'évolution de la dette brute et de la dette/fortune nette depuis 1990.

Botschaft

Die folgende Grafik zeigt die Entwicklung von Brutto- und Nettoverschuldung/Reinvermögen seit 1990.



Pour mémoire, le résultat exceptionnel de 2005 est dû au versement du produit de la vente d'or excédentaire de la BNS attribué au canton de Fribourg. Il a permis de diminuer progressivement la dette brute au fur et à mesure des échéances des emprunts et de disposer ainsi d'une fortune nette que les résultats des exercices bénéficiaires ont renforcée. Il faut relever que les excédents de revenus enregistrés ainsi que la part de l'Etat au produit de la vente d'or de la BNS ont rendu possible la constitution de provisions et de fonds, en particulier le fonds d'infrastructures ainsi que du fonds de politique foncière active. Enfin, il est important de souligner que les deux tiers de la fortune nette de l'Etat (66,4 %) n'est pas à libre disposition, car elle est d'ores et déjà affectée à des objets et projets précis tels que les fonds évoqués plus haut. On peut citer également les montants réservés pour faire face aux aléas liés à la péréquation fédérale des ressources et aux bénéfices futurs de la BNS, pour faire face aux conséquences de la réforme à venir de l'imposition des entreprises, pour atténuer les effets des augmentations des charges de personnel, pour les routes principales en régions de montagne et périphériques, pour la nouvelle politique régionale, l'asile, les fonds de l'emploi, de l'énergie, ainsi que le fonds de la mensuration officielle. Le fonds des sites pollués et celui des contributions de remplacement de la protection civile font également partie de cette liste.

Zur Erinnerung: Das ausserordentlich gute Ergebnis des Jahres 2005 war auf die Auszahlung unseres Kantonsanteils am Erlös aus dem Verkauf des Nationalbankgolds zurückzuführen. Damit konnte die Bruttoverschuldung bei Darlehensfälligkeit schrittweise abgebaut und in ein Reinvermögen umgewandelt werden, das mit den positiven Rechnungsergebnissen ausgebaut werden konnte. Übrigens konnten dank der Ertragsüberschüsse sowie des Anteils des Staates am Erlös aus dem Verkauf des Nationalbankgolds Rückstellungen und verschiedene Fonds, namentlich der Infrastrukturfonds sowie der Fonds für die aktive Bodenpolitik gebildet werden. Allerdings sind zwei Drittel (66,4 %) des Reinvermögens des Staates nicht frei verfügbar, sondern bereits an ganz konkrete Vorhaben und Projekte wie die angesprochenen Fonds gebunden. Zu erwähnen sind aber auch die Beträge, die zur Abfederung von allfälligen Einbussen beim eidgenössischen Ressourcenausgleich, bei den künftigen Gewinnausschüttungen der SNB, den Auswirkungen der bevorstehenden Unternehmenssteuerreform und den Personalmehrkosten reserviert sind, sowie die für die Hauptstrassen in Berggebieten und Randregionen, für die Neue Regionalpolitik, das Asylwesen, den Beschäftigungsfonds sowie den Fonds für die amtliche Vermessung reservierten Beträge. Der Altlastenfonds und der Ersatzabgabefonds stehen ebenfalls auf dieser Liste.

Message

8. Les engagements hors bilan

Pour les collectivités publiques, les engagements hors bilan prennent de plus en plus d'importance dans l'appréciation qui est portée sur leur santé financière. Depuis plusieurs années déjà, l'Etat de Fribourg dresse, à la fin du fascicule des comptes, un inventaire de ses principaux engagements hors bilan. Ces derniers sont pris notamment en considération dans la détermination de la notation du canton par les instituts bancaires et les autres bailleurs de fonds. C'est ainsi par exemple, que la garantie totale donnée par l'Etat pour les engagements financiers de la Banque cantonale de Fribourg ou la garantie couvrant jusqu'à concurrence de 30 % au maximum des engagements actuariels de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (2018 : 1457 millions de francs ; 2017 : 1172 millions de francs) sont pris en compte pour l'évaluation de la santé financière du canton. Parmi les autres engagements hors bilan significatifs, on peut citer les crédits fédéraux d'investissements agricoles et les aides aux exploitations paysannes qui se montent à plus de 175 millions de francs. Les pertes éventuelles consécutives à l'octroi de ces prêts doivent en effet selon le droit fédéral être assumées par les cantons. Enfin, l'Etat répond de la maîtrise des pertes qui pourraient toucher les aides en matière d'investissements dans les régions de montagne et les prêts octroyés dans le cadre de la nouvelle politique régionale (31 millions de francs à fin 2018). Des exemples récents démontrent que, dans certains cas, l'Etat peut être actionné. La provision pour engagements hors bilan, augmentée de 2 millions de francs en 2016, s'élève actuellement à 27 millions de francs.

S'agissant des procès et autres revendications contre l'Etat, il a été procédé comme de coutume à un recensement auprès de toutes les Directions de l'Etat. L'inventaire a porté sur les revendications en cours à fin 2018, qui portent sur des montants de plus de 500 000 francs à charge de l'Etat, après intervention le cas échéant d'un assureur. Il faut constater que la plupart des prétentions élevées contre l'Etat relèvent de son contrat d'assurance responsabilité civile (RC). Pour couvrir ce risque, l'Etat a conclu un contrat global – certains établissements ont toutefois leur propre contrat – qui porte sur une somme d'assurance de 10 millions de francs par sinistre et par année.

L'enquête menée indique que les cas signalés seraient en tout ou partie couverts par l'assurance. Trois cas sont cependant à relever. Le premier concerne un cas important, déjà signalé depuis plusieurs années et relevant de l'hôpital fribourgeois. Si les prétentions présentées étaient partiellement ou totalement admises, l'établissement pourrait subir un préjudice financier car, à l'époque des faits, le montant maximum assuré par son contrat n'était que de 3 millions de francs. Il faut noter qu'en raison du décès de la personne gravement invalide concernée, le montant initial du dommage s'est abaissé de façon substantielle. A ce stade, il demeure toutefois

Botschaft

8. Nicht bilanzierte Verpflichtungen

Für die öffentliche Hand fallen bei der Beurteilung ihrer finanziellen Gesundheit die nicht bilanzierten Verpflichtungen immer mehr ins Gewicht. Bereits seit einigen Jahren erstellt der Staat Freiburg am Schluss der Sonderpublikation der Staatsrechnung ein Inventar seiner hauptsächlich nicht bilanzierten Verpflichtungen. Diese werden insbesondere für das Rating des Kantons durch die Bankinstitute und andere Geldgeber berücksichtigt. So werden beispielsweise die volle Garantie des Staates für die finanziellen Verbindlichkeiten der Freiburger Kantonalbank oder die Garantie zur Deckung bis maximal 30 % der versicherungstechnischen Verpflichtungen der Pensionskasse des Staatspersonals (2018: 1457 Millionen Franken, 2017: 1172 Millionen Franken) bei der Beurteilung der finanziellen Gesundheit des Kantons berücksichtigt. Weitere wichtige nicht bilanzierte Verpflichtungen sind die Investitionskredite und die Betriebshilfen in der Landwirtschaft, die sich auf über 175 Millionen Franken belaufen. Die allfälligen Verluste aus dieser Darlehensgewährung müssen nach Bundesrecht nämlich von den Kantonen getragen werden. Schliesslich muss der Staat auch für die Verluste haften, die sich bei den Investitionshilfen für die Berggebiete sowie bei den Darlehen im Rahmen der Neuen Regionalpolitik ergeben können (31 Millionen Franken per Ende 2018). Jüngste Beispiele zeigen, dass der Staat in gewissen Fällen belangt werden kann. Die Rückstellung für nicht bilanzierte Verpflichtungen wurde 2016 um 2 Millionen Franken aufgestockt und beläuft sich aktuell auf 27 Millionen Franken.

Wie gewohnt wurde bei allen Direktionen des Staates ein Verzeichnis der Prozesse und sonstigen Forderungen gegenüber dem Staat erstellt. Darin aufgeführt wurden alle 2018 hängigen Forderungen im Betrag von über 500 000 Franken zu Lasten des Staates nach allfälliger Deckung durch eine Versicherung. Die meisten dem Staat gegenüber geltend gemachten Forderungen betreffen seine Haftpflicht. Der Staat hat diesbezüglich einen Globalvertrag (gewisse Anstalten haben aber eigene Verträge) über eine Versicherungssumme von 10 Millionen Franken pro Schadenfall und Jahr abgeschlossen.

Den Abklärungen zufolge sollten die gemeldeten Fälle ganz oder teilweise von der Versicherung übernommen werden. Besonders zu erwähnen sind hier aber drei Fälle. Beim ersten handelt es sich um einen grossen, schon seit einigen Jahren bekannten Schadenfall, der das freiburger spital betrifft und sehr teuer werden könnte, falls den geltend gemachten Ansprüchen teilweise oder vollständig stattgegeben wird, da die Versicherungssumme nach dem damaligen Vertrag nur 3 Millionen Franken betrug. Nachdem die betroffene schwerbehinderte Person gestorben ist, hat sich der ursprüngliche Schadensbetrag allerdings erheblich reduziert. Zum jetzigen Zeitpunkt

Message

difficile de dire si le montant maximum assuré sera dépassé, mais ce risque s'est considérablement réduit. Les procédures devant les tribunaux demeurent en cours.

Un second cas concerne la liquidation du fonds de prévoyance de l'ACSMS (Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux). Une revendication a en effet été déposée contre l'Etat. Il est notamment reproché à l'Autorité de surveillance des fondations du canton de Fribourg de ne pas avoir établi de rapport de surveillance durant plusieurs années ou du moins de ne pas avoir constaté ni signalé des irrégularités dans la gestion et l'administration du fonds. Pour l'heure, ce dossier comporte encore de nombreuses inconnues, notamment le montant effectif du préjudice qu'aurait subi le Fonds de prévoyance ACSMS, ainsi que la démonstration d'un éventuel comportement illicite des agents de l'Etat en lien de causalité adéquate avec le préjudice allégué. Ces points seront élucidés dans le cadre de la procédure pénale en cours. Les décisions du Tribunal de première instance ont été contestées et le recours demeure pendant devant le Tribunal cantonal. Sur le plan civil, le Fonds de gestion LPP est subrogé aux droits du Fonds ACSM ; un procès en responsabilité civile est en préparation. A ce stade, il est impossible de déterminer le risque pour l'Etat, et encore moins de pouvoir le quantifier. Le dossier fait l'objet d'un suivi attentif par l'Etat.

Un dernier cas est à signaler en ce qui concerne la contestation par un tiers d'une décision de l'Autorité foncière. Le litige porte sur un montant proche de 1 million de francs et suit actuellement les voies de droit usuelles.

Botschaft

kann jedoch immer noch nicht gesagt werden, ob der versicherte Höchstbetrag überschritten wird oder nicht, das Risiko dafür hat sich aber deutlich verringert. Die Gerichtsverfahren sind noch nicht abgeschlossen.

Ein zweiter Fall betrifft die Liquidation des Vorsorgefonds der Vorsorgestiftung des Gemeindeverbands der medizinisch-sozialen Dienste des Saanebezirks (ACSMS). Gegen den Staat wurde Haftungsklage eingereicht. Der Stiftungsaufsichtsbehörde des Kantons Freiburg wird namentlich vorgeworfen, während mehreren Jahren keinen Aufsichtsbericht verfasst oder zumindest weder Unregelmässigkeiten in der Bewirtschaftung und Verwaltung des Fonds bemerkt noch gemeldet zu haben. In diesem Fall sind aber zahlreiche Punkte gegenwärtig noch nicht geklärt. So etwa der genaue Betrag des Schadens, der dem Vorsorgefonds der ACSMS effektiv entstanden ist, sowie der Nachweis, dass allenfalls ein unrechtmässiges Handeln von Staatsangestellten in adäquatem Kausalzusammenhang mit dem geltend gemachten Schaden vorliegt. Diese Punkte werden im laufenden Strafverfahren geklärt. Die Urteile des erstinstanzlichen Gerichts sind angefochten worden, und die Beschwerde vor dem Kantonsgericht ist noch hängig. Zivilrechtlich ist der BVG-Verwaltungsfonds in die Rechte des Vorsorgefonds der ACSMS eingetreten; ein Haftpflichtprozess ist in Vorbereitung. Zum jetzigen Zeitpunkt lässt sich weder sagen, wie gross das Risiko für den Staat ist, noch ein allfälliger Betrag festlegen. Der Staat verfolgt dieses Dossier aufmerksam.

Ein letzter Fall betrifft die Anfechtung eines Entscheids der Behörde für Grundstücksverkehr durch einen Dritten. Es geht um einen strittigen Betrag von fast 1 Million Franken, und das Verfahren folgt gegenwärtig dem ordentlichen Instanzenzug.

Message

9. Conclusion

Le budget 2018 de l'Etat tablait sur un quasi équilibre du compte de résultats, avec un léger excédent de revenus. Les comptes affichent un excédent de revenus.

Ce résultat favorable s'explique par une progression importante de certaines recettes et une bonne maîtrise des charges. Ce sont avant tout des parts à des recettes extérieures au canton ainsi que le produit de certains impôts qui génèrent l'excédent constaté. Le résultat exceptionnel de la BNS a rendu possible une distribution majorée aux cantons et à la Confédération. Par ailleurs, la croissance importante et imprévue du produit de l'impôt anticipé s'écarte largement des anticipations de la Confédération et profite également aux cantons. Il importe toutefois de mentionner la mise en garde de la Confédération quant à de probables corrections de ce produit dans les années à venir, en raison du décalage des demandes de remboursements. Les recettes fiscales des personnes morales affichent elles aussi une progression nettement plus forte qu'attendue, tout comme le produit des impôts sur le gain en capital.

Le Conseil d'Etat se montre satisfait de ce résultat positif. Il tient à adresser ses remerciements à toutes celles et à tous ceux qui ont permis à l'Etat d'atteindre ce résultat, en particulier les collaboratrices et collaborateurs de l'Etat. Il se plaît à relever que ce bon résultat s'accompagne également d'une augmentation nette des effectifs du personnel de 101 postes équivalents plein temps, du développement de prestations publiques de qualité et d'un programme d'investissements soutenu.

La présentation des comptes 2018 est l'occasion pour le Conseil d'Etat de constater que plusieurs facteurs parlent en faveur d'un certain optimisme alors que d'autres signes appellent plutôt à la prudence et à la vigilance. Du côté des signaux positifs, sont à relever :

- > les exigences constitutionnelles et légales qui n'autorisent pas un déficit durable ;
- > la volonté commune de contribuer à la maîtrise des charges ;
- > le capital dont dispose l'Etat pour faire face entre autres à ses futures dépenses d'infrastructures ;
- > l'anticipation de plusieurs charges importantes et inévitables liées à des dossiers majeurs ;
- > le dynamisme démographique du canton.

Botschaft

9. Fazit

Während der Voranschlag 2018 mit einer praktisch ausgeglichenen Erfolgsrechnung und einem geringfügigen Ertragsüberschuss rechnete, schliesst die Staatsrechnung mit einem deutlichen Plus.

Dieses gute Ergebnis ist auf einen starken Zuwachs in gewissen Einnahmenkategorien sowie eine gute Ausgabenkontrolle zurückzuführen. Der Ertragsüberschuss beruht zur Hauptsache auf höheren externen Einnahmenanteilen und Mehreinnahmen bei gewissen Steuerkategorien. Das Rekordergebnis der SNB ermöglichte eine höhere Gewinnausschüttung an Bund und Kantone. Die markante und unvorhergesehene Zunahme beim Verrechnungssteuerertrag liegt weit über den Erwartungen des Bundes und kommt auch den Kantonen zugute. Hier ist allerdings Vorsicht geboten, denn gemäss Bund muss in den kommenden Jahren aufgrund der verzögerten Rückerstattungsanträge mit Korrekturen gerechnet werden. Bei den Steuereinnahmen der juristischen Personen liegt der Zuwachs ebenfalls deutlich über den Erwartungen, wie auch bei der Kapitalgewinnsteuer.

Der Staatsrat ist erfreut über dieses positive Ergebnis, und er möchte allen danken, die dazu beigetragen haben, insbesondere den Staatsmitarbeiterinnen und -mitarbeitern. Dieses gute Ergebnis geht auch mit einer Aufstockung des Personalbestands um netto 101 Vollzeit-äquivalente, der Entwicklung hochwertiger staatlicher Leistungen und einem umfassenden Investitionsprogramm einher.

Bei der Vorlage der Staatsrechnung 2018 stellt der Staatsrat fest, dass verschiedene Faktoren Anlass zu einem gewissen Optimismus geben, während andere hingegen eher zu Vorsicht und Wachsamkeit mahnen. Positiv sind folgende Faktoren:

- > die Verfassungs- und Gesetzesvorgaben, die kein dauerhaftes Defizit zulassen;
- > der gemeinsame Wille, die Kosten im Griff zu behalten;
- > das Kapital, über das der Staat verfügt, um unter anderem seine künftigen Infrastrukturausgaben finanzieren zu können;
- > die Vorwegnahme verschiedener erheblicher und unausweichlicher Ausgaben in Zusammenhang mit grossen Dossiers;
- > die dynamische Bevölkerungsentwicklung des Kantons.

Message

A l'inverse, un certain nombre d'éléments, qui représentent de réels défis, rappellent que les finances cantonales demeurent sous pression. Parmi ces derniers, on peut en particulier citer :

- > la croissance continue des charges dont il est confirmé que le rythme est, depuis plusieurs exercices et dans plusieurs secteurs, tendanciellement supérieur tant à celui de l'inflation qu'à celui des revenus ordinaires encaissés ;
- > des demandes de prestations toujours plus nombreuses adressées à l'Etat, en lien notamment avec les besoins liés à la croissance démographique, au vieillissement de la population et aux attentes toujours plus élevées des citoyens ;
- > la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité des entreprises, dont la réussite sera déterminante pour notre canton ;
- > les défis à relever pour consolider le financement de la Caisse de prévoyance de l'Etat dans un contexte de vieillissement de la population et de rendements très fluctuants des placements ;
- > les conséquences financières du nouveau financement hospitalier qui s'avèrent plus lourdes que prévu initialement et dont les perspectives n'annoncent pas ou peu d'amélioration à court ou moyen terme ;
- > les risques qui pèsent toujours sur deux recettes importantes pour le canton, à savoir sa part au bénéfice de la BNS (résultat 2018 : perte de 14,9 milliards de francs) et surtout sa part à la péréquation financière fédérale. A ce titre, il faut rappeler que les recettes provenant de la RPT continuent de se contracter de manière substantielle. Depuis 2011, la baisse cumulée de ces recettes dépasse 97 millions de francs (- 20 %). L'évolution récente du dossier au plan fédéral confirme en outre le risque d'une érosion continue et peut-être même accélérée de cette source de revenu importante de l'Etat ;
- > les incertitudes persistantes liées aux perspectives économiques et conjoncturelles.

Ces multiples défis se traduisent par des tensions bien perceptibles dans les perspectives financières de l'Etat.

L'encaissement de revenus supplémentaires sur l'exercice 2018, pour une grande partie extérieurs au canton, permet de présenter finalement des comptes favorables, avec un excédent de revenus. Ce résultat a permis de renforcer et de compléter des provisions jugées nécessaires, compte tenu notamment des éléments mentionnés ci-dessus. Ces anticipations sont autant de pression en moins sur les exercices futurs. Une attribution complémentaire au fonds d'infrastructures contribuera également au programme

Botschaft

Es gibt jedoch einige Faktoren, die eine echte Herausforderung darstellen und klar erkennen lassen, dass die Kantonsfinanzen weiter unter Druck stehen. Dazu gehören:

- > der stetige und seit mehreren Rechnungsjahren nachweislich tendenziell über der Inflationsrate liegende Ausgabenzuwachs in mehreren Sektoren, hinter dem auch die ordentlichen Einnahmen zurückbleiben;
- > die zunehmende Inanspruchnahme staatlicher Leistungen, namentlich für Bedürfnisse in Zusammenhang mit dem Bevölkerungswachstum, der Überalterung und den stetig zunehmenden Ansprüchen der Bürgerinnen und Bürger;
- > die Umsetzung der Reform der Unternehmensbesteuerung, deren Zustandekommen für unseren Kanton entscheidend sein wird;
- > die Herausforderungen, vor die uns die Konsolidierung der Finanzierung der Pensionskasse des Staatspersonals im von Überalterung und sehr schwankenden Anlageerträgen geprägten Umfeld stellen;
- > die finanziellen Auswirkungen der neuen Spitalfinanzierung, die sich als schwerwiegender erweisen als ursprünglich angenommen und bei denen sich kurz- und mittelfristig keine oder geringe Verbesserung abzeichnet;
- > die nach wie vor grossen Ungewissheiten in Bezug auf zwei wichtige Einnahmenquellen des Kantons, nämlich seinen SNB-Gewinnanteil (Jahresergebnis 2018: Verlust von 14,9 Milliarden Franken) und vor allem seinen Anteil am Finanzausgleich des Bundes. Hier sei daran erinnert, dass die Einnahmen aus dem eidgenössischen Finanzausgleich nach wie vor deutlich rückläufig sind. Seit 2011 machen die kumulierten Mindereinnahmen hier über 97 Millionen Franken aus (- 20 %). Die jüngsten Entwicklungen auf Bundesebene bestätigen zudem das Risiko des kontinuierlichen und vielleicht sogar beschleunigten Rückgangs dieser wichtigen Einnahmenquelle.
- > die nach wie vor unsicheren Wirtschafts- und Konjunkturaussichten;

Diese vielfältigen Herausforderungen führen zu einer merklichen Anspannung der Finanzperspektiven des Staates.

Dank Mehreinnahmen aus zu einem grossen Teil ausserkantonalen Einnahmenquellen kann schliesslich eine positive Staatsrechnung 2018 mit einem Ertragsüberschuss vorgelegt werden. Dadurch konnten dort, wo es sich insbesondere angesichts der oben erwähnten Punkte als nötig erwies, verschiedene Rückstellungen ergänzt und aufgestockt werden. Damit wird entsprechend auch Druck von den künftigen Rechnungsjahren genommen. Mit einer zusätzlichen Einlage in den Infrastrukturfonds wird auch das Investitionsprogramm in den kommenden Jahren

Message

d'investissement dans les années à venir.

L'actualisation du plan financier de législature, qui portera sur les années 2020 à 2023, sera l'occasion de mieux cerner les chances et les risques qui concernent les finances cantonales. Sans présager des résultats à venir, il apparaît d'ores et déjà que le défi consistera à concilier les besoins en croissance avec des ressources limitées, tout en garantissant l'équilibre durable des finances de l'Etat exigé par la Constitution.

Botschaft

gestützt.

Bei der Aktualisierung des Finanzplans für die Jahre 2020 – 2023 wird sich Gelegenheit bieten, die Chancen und Risiken für die Kantonsfinanzen genauer auszuloten. Ohne den Ergebnissen vorgreifen zu wollen, lässt sich schon jetzt sagen, dass die Herausforderung darin bestehen wird, in Einhaltung des verfassungsmässig vorgeschriebenen Haushaltsgleichgewichts die wachsenden Bedürfnisse mit den begrenzten finanziellen Möglichkeiten in Einklang zu bringen.

Message

Botschaft

Projet du 25 mars 2019

Entwurf vom 25. März 2019

Décret**relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2018**

du ...

Le Grand Conseil du canton de Fribourg

Vu les articles 102 et 113 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 (Cst.);

Vu la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat (LFE);

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat N° 2019-218 du 19 février 2019;

Vu le message 2018-DFIN-37 du Conseil d'Etat du 25 mars 2019 ;

Sur la proposition de cette autorité,

*Décète :***Art. 1**¹ Le compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'exercice 2018 est adopté.² Il présente les résultats suivants :

	Fr.	Fr.
Compte de résultats:		
Revenus	3 584 008 527.88	
Charges	<u>3 582 313 147.85</u>	
Excédent de revenus		1 695 380.03
Compte des investissements:		
Recettes	42 951 939.29	
Dépenses	<u>179 342 564.15</u>	
Excédent de dépenses		136 390 624.86
Excédent de financement		10 050 610.47

Art. 2¹ Le présent décret n'est pas soumis au référendum.² Il entre en vigueur immédiatement.**Dekret****zur Staatsrechnung des Kantons Freiburg für das Jahr 2018**

vom ...

Der Grosse Rat des Kantons Freiburg

gestützt auf die Artikel 102 und 113 der Verfassung des Kantons Freiburg vom 16. Mai 2004 (KV);

gestützt auf das Gesetz vom 25. November 1994 über den Finanzhaushalt des Staates (FHG);

gestützt auf den Staatsratsbeschluss Nr. 2019-218 vom 19. Februar 2019;

nach Einsicht in die Botschaft 2018-DFIN-37 des Staatsrats vom 25. März 2019;

auf Antrag dieser Behörde,

*beschliesst:***Art. 1**¹ Die Staatsrechnung des Kantons Freiburg für das Jahr 2018 wird genehmigt.² Sie weist folgende Ergebnisse aus:

	Fr.	Fr.
Erfolgsrechnung:		
Ertrag	3 584 008 527.88	
Aufwand	<u>3 582 313 147.85</u>	
Ertragsüberschuss		1 695 380.03
Investitionsrechnung:		
Einnahmen	42 951 939.29	
Ausgaben	<u>179 342 564.15</u>	
Ausgabenüberschuss		<u>136 390 624.86</u>
Finanzierungsüberschuss		<u>10 050 610.47</u>

Art. 2¹ Dieses Dekret untersteht nicht dem Referendum.² Es tritt sofort in Kraft.

Direction des finances DFIN
Finanzdirektion FIND
Rue Joseph-Piller 13, CH-1701 Fribourg/Freiburg

www.fr.ch/dfin

Mars 2019
März 2019



Annexe**GRAND CONSEIL** **Compte d'Etat 2018/2018-DFIN-37***Propositions de la Commission des finances et de gestion*

- > **Comptes généraux de l'Etat pour l'année 2018**
 - > **Rapport d'activité du Conseil d'Etat et des Directions pour l'année 2018**
 - > **Rapports et comptes d'établissements pour l'année 2018**
-

La Commission des finances et de gestion, qui a siégé à 8 reprises entre le 29 mars et le 10 mai 2019 pour examiner les objets suivants, propose au Grand Conseil :

1. d'entrer en matière sur les comptes généraux de l'Etat pour l'année 2018 et, par 8 voix sans opposition ni abstention (5 membres excusés), d'adopter le projet de décret 2018-DFIN-37 relatif au compte d'Etat pour l'année 2018 tel que présenté par le Conseil d'Etat ;
2. de prendre acte du rapport d'activité du Conseil d'Etat et des Directions pour l'année 2018 ;
3. d'approuver les rapports d'activité et comptes 2018 de :
 - > l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS), par 9 voix sans opposition et 1 abstention (3 membres excusés) ;
 - > la Banque cantonale de Fribourg (BCF), par 8 voix sans opposition ni abstention (5 membres excusés) ;
4. de prendre acte des rapports d'activité et comptes 2018 des établissements suivants :
 - > l'Office cantonal du matériel scolaire
 - > l'hôpital fribourgeois

Anhang**GROSSER RAT** **Staatsrechnung 2018/2018-DFIN-37***Antrag der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission*

- > **Staatsrechnung 2018**
 - > **Tätigkeitsbericht des Staatsrats und der Direktionen für das Jahr 2018**
 - > **Tätigkeitsberichte und Rechnungen von Anstalten für das Jahr 2018**
-

Die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission hat zwischen dem 29. März und dem 10. Mai 2019 in 8 Sitzungen die folgenden Gegenstände geprüft; sie beantragt dem Grossen Rat:

1. auf die Staatsrechnung für das Jahr 2018 einzutreten und, mit 8 Stimmen ohne Gegenstimme und ohne Enthaltung (5 Mitglieder sind entschuldigt), das Dekret 2018-DFIN-37 zur Staatsrechnung für das Jahr 2018 in der Fassung des Staatsrats anzunehmen;
2. den Tätigkeitsbericht des Staatsrats und der Direktionen für das Jahr 2018 zur Kenntnis zu nehmen;
3. folgende Tätigkeitsberichte und Rechnungen 2018 zu genehmigen:
 - > Kantonale Sozialversicherungsanstalt (KSVA), mit 9 Stimmen ohne Gegenstimme und 1 Enthaltung (3 Mitglieder sind entschuldigt);
 - > Freiburger Kantonalbank (FKB), mit 8 Stimmen ohne Gegenstimme und ohne Enthaltung (5 Mitglieder sind entschuldigt);
4. die Tätigkeitsberichte und Rechnungen 2018 der folgenden Anstalten zur Kenntnis zu nehmen:
 - > Kantonale Lehrmittelverwaltung;
 - > freiburger spital

- > l'Office de la circulation et de la navigation
- > l'Etablissement d'assurance des animaux de rente
- > la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat.

5. de traiter tous ces objets selon la catégorie I (débat libre).

Le 10 mai 2019

- > Amt für Strassenverkehr und Schifffahrt;
- > Nutztiersicherungsanstalt;
- > Pensionskasse des Staatspersonals Freiburg;

5. die Geschäfte nach der Kategorie I (freie Debatte) zu behandeln.

Den 10. Mai 2019

Message 2018-DIAF-31

12 février 2019

—
**du Conseil d'Etat au Grand Conseil
 accompagnant le projet de décret approuvant la fusion des communes
 de Clavaleyres et de Morat**

Nous avons l'honneur de vous soumettre un décret approuvant la fusion des communes de Clavaleyres et de Morat.

Le présent message se divise selon le plan suivant:

1. Historique	1
2. Données statistiques	2
3. Aide financière	2
4. Commentaires sur la convention de fusion	2
5. Commentaires sur le projet de décret	2

1. Historique

C'est le 28 novembre 2013 que l'assemblée communale de Clavaleyres a pris la décision d'envisager une fusion intercantonale. La décision de principe positive du Conseil général de Morat est intervenue le 30 avril 2014. Suite à des premières discussions entre les entités cantonales, les gouvernements cantonaux ont annoncé par la déclaration d'intention du 14 mars 2016 leur volonté commune d'entreprendre les démarches nécessaires dans l'optique d'une fusion intercantonale.

Les deux cantons se sont donnés les bases légales nécessaires:

- > le canton de Berne par sa loi sur le transfert de la commune municipale de Clavaleyres au canton de Fribourg dans le cadre d'une fusion avec la commune de Morat (Loi Clavaleyres; LClA) du 7 juin 2017 (RSB 105.41);

- > le canton de Fribourg par sa loi sur l'accueil de la commune municipale bernoise de Clavaleyres par le canton de Fribourg et sa fusion avec la commune de Morat (LFClA) du 23 mars 2018 (RSF 112.7).

Les communes de Clavaleyres et Morat ont institué des groupes de travail en vue de l'élaboration d'un projet de convention de fusion. Par lettre du 13 juin 2018, les conseils communaux de Clavaleyres et Morat ont déposé le projet définitif de convention de fusion.

La convention de fusion a été signée en date du 10 juillet 2018 par le Conseil communal de Morat et le 22 août 2018 par le Conseil communal de Clavaleyres.

Une séance d'information pour la population des deux communes a eu lieu en date du 20 août 2018 à Morat.

La fusion des deux communes a été soumise, le 23 septembre 2018, au vote populaire des communes de Clavaleyres et Morat. Les résultats ont été les suivants:

> Clavaleyres	39 électeurs	34 votes valables	28 oui	6 non
> Morat	6261 électeurs	2209 votes valables	2042 oui	167 non

L'approbation du décret relatif à la fusion par le Grand Conseil est une étape essentielle pour la procédure d'accueil de la commune municipale bernoise de Clavaleyres par le canton de Fribourg (art. 2 LFClA).

2. Données statistiques

	Morat	Clavaleyres	Fusion
Population légale/résidente au 31.12.2017	8222	46	8268
Surface en km ²	24,74	1,01	25,75
Coefficients d'impôts ¹ :			
> Personnes physiques	62,0	1,94	62,0
> Personnes morales	62,0	1,94	62,0
> Contribution immobilière, en% de la valeur fiscale (Morat)/valeur officielle (Clavaleyres)	1,50	1,00	1,50

¹ Les coefficients d'impôts de Morat correspondent au pourcentage de l'impôt cantonal de base pour les personnes physiques et morales.

La quotité d'impôt (1,94) de Clavaleyres est le coefficient par lequel on multiplie l'impôt simple pour obtenir la somme due au titre d'impôt communal. L'impôt dit simple se calcule sur le revenu et la fortune imposables à l'aide des barèmes fiscaux légaux. Il correspond ainsi à l'impôt cantonal de base dans le canton de Fribourg.

3. Aide financière

L'article 15 LFClA dispose que le Conseil d'Etat alloue une aide financière à la fusion. Le montant maximal possible se détermine en fonction d'une application par analogie des articles 11 et 13 de la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes (LEFC) du 9 décembre 2010 (RSF 141.1.1).

Le montant de base est fixé à 200 francs par commune multiplié par le chiffre de sa population légale établi au moment de l'entrée en vigueur de la LEFC, soit le 1^{er} janvier 2012. Ainsi, c'est la population légale au 31 décembre 2010 qui est retenue. Le multiplicateur prévu à l'article 12 LEFC équivaut à 1,0 unité lorsque deux communes fusionnent.

Sous le régime de la LEFC, la commune de Morat a bénéficié d'une aide financière de 1 260 400 francs lors de sa fusion avec la commune de Büchslen, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Lors de sa fusion avec les communes de Courlevon, Jeuss, Lurtigen et Salvenach, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, une aide financière de 363 480 francs a été octroyée. En application de l'article 13 LEFC, aucun montant ne peut être accordé en ce qui concerne la commune de Morat.

Selon la statistique de la population résidente des communes, arrondissements administratifs et régions administratives au 31.12.2010, la commune de Clavaleyres comptait 48 habitants au 31 décembre 2010. Ainsi, en conformité à l'article 15 LFClA, la commune de Clavaleyres bénéficierait d'une aide financière de 9 600 francs pour sa fusion avec Morat.

L'aide financière est versée dans l'année qui suit l'entrée en vigueur de la fusion.

4. Commentaires sur la convention de fusion

La convention de fusion, dont une copie est annexée au présent message, est le document soumis pour approbation aux citoyennes et citoyens des communes de Clavaleyres et Morat, conformément à l'article 134d de la loi sur les communes (LCo) du 25 septembre 1980 (RSF 140.1). Les corps électoraux se sont prononcés le 23 septembre 2018.

5. Commentaires sur le projet de décret

L'article 1 précise l'approbation de la décision de fusion des deux communes, sous réserve de l'article 4. Il n'indique volontairement pas la date d'entrée en vigueur de la fusion, celle-ci étant subordonnée à l'approbation d'une part du concordat intercantonal relatif à la modification territoriale et d'autre part à l'approbation de ce dernier par la Confédération. Tous les travaux ont jusqu'à présent été menés en visant une entrée en vigueur de la fusion au 1^{er} janvier 2021; la convention de fusion mentionne d'ailleurs cette date. Il n'est toutefois pas exclu que cette entrée en vigueur doive être repoussée, par exemple au 1^{er} janvier 2022. La LFClA a été élaborée de manière à permettre un tel report, le cas échéant.

L'article 2 indique le nom de la nouvelle commune et son appartenance au district du Lac.

L'article 3 précise que les conséquences de la fusion sont définies, d'une part, par la convention de fusion annexée au présent message et, d'autre part, par la LFClA.

L'article 4 contient de précisions quant à l'entrée en vigueur de la fusion.

L'article 5 définit le montant de l'aide financière relative à la fusion et précise les modalités de versement.

Annexe

—
Convention de fusion (*seulement en allemand*)

Botschaft 2018-DIAF-31

12. Februar 2019

—
**des Staatsrats an den Grossen Rat
zum Dekretsentwurf zur Genehmigung des Zusammenschlusses
der Gemeinden Clavaleyres und Murten**

Wir unterbreiten Ihnen ein Dekret zur Genehmigung des Zusammenschlusses der Gemeinden Clavaleyres und Murten.

Die Botschaft gliedert sich in folgende Abschnitte:

1. Geschichtliches	3
2. Statistische Daten	4
4. Finanzhilfe	4
5. Kommentar zur Fusionsvereinbarung	4
6. Kommentar zum Dekretsentwurf	4

1. Geschichtliches

Am 28. November 2013 beschloss die Gemeindeversammlung der Gemeinde Clavaleyres einen interkantonalen Zusammenschluss anzustreben. Der positive Grundsatzentscheid des Generalrats von Murten erfolgte am 30. April 2014. Nach ersten Gesprächen zwischen den zuständigen kantonalen Stellen, kündigten die beiden Kantonsregierungen in der Absichtserklärung vom 14. März 2016 an, die notwendigen Verfahrensschritte im Hinblick auf einen interkantonalen Gemeindezusammenschluss einzuleiten.

Die beiden Kantone haben die erforderlichen gesetzlichen Grundlagen geschaffen:

- > der Kanton Bern mit dem Gesetz betreffend den Kantonswechsel der Einwohnergemeinde Clavaleyres im Rahmen eines Zusammenschlusses mit der freiburgischen Gemeinde Murten (Clavaleyres-Gesetz, ClaG) vom 7. Juni 2017 (BSG 105.41);

- > der Kanton Freiburg mit dem Gesetz über die Aufnahme der bernischen Einwohnergemeinde Clavaleyres durch den Kanton Freiburg und ihren Zusammenschluss mit der Gemeinde Murten (ClaZG) vom 23. März 2018 (SGF 112.7).

Die Gemeinden Clavaleyres und Murten haben Arbeitsgruppen eingesetzt, die einen Entwurf einer Fusionsvereinbarung ausarbeiten sollten. Mit Brief vom 13. Juni 2018 reichten die Gemeinderäte von Clavaleyres und Murten den definitiven Entwurf der Fusionsvereinbarung ein.

Die Fusionsvereinbarung wurde am 10. Juli 2018 durch den Gemeinderat von Murten und am 22. August 2018 durch den Gemeinderat von Clavaleyres unterzeichnet.

Am 20. August 2018 fand in Murten eine Informationsveranstaltung für die Bevölkerung der beiden Gemeinden statt.

Der Zusammenschluss wurde am 23. September 2018 in den beiden Gemeinden Clavaleyres und Murten einer Volksabstimmung unterbreitet. Die Abstimmung ergab folgende Resultate:

> Clavaleyres	39 Stimmberechtigte	34 gültige Stimmen	28 Ja	6 Nein
> Murten	6261 Stimmberechtigte	2209 gültige Stimmen	2042 Ja	167 Nein

Die Genehmigung des Dekrets über den Zusammenschluss durch den Grossen Rat stellt eine wichtige Etappe im Verfahren zur Aufnahme der bernischen Einwohnergemeinde Clavaleyres durch den Kanton Freiburg dar (Art. 2 ClaZG).

2. Statistische Daten

	Murten	Clavaleyres	Fusion
Zivilrechtliche Bevölkerung/ Wohnbevölkerung am 31.12.2017	8222	46	8268
Fläche in km ²	24,74	1,01	25,75
Steuerfüsse ¹ :			
> natürliche Personen	62,0	1,94	62,0
> juristische Personen	62,0	1,94	62,0
> Liegenschaftsteuer, in% des Steuerwerts (Murten)/amtlichen Werts (Clavaleyres)	1,50	1,00	1,50

¹ Die Steuerfüsse von Murten entsprechen dem Prozentsatz auf der einfachen Kantonssteuer für die natürlichen und juristischen Personen.

Die Steueranlage (1,94) von Clavaleyres entspricht dem Multiplikator, mit dem die einfache Steuer multipliziert wird, um den Gemeindesteuerbetrag zu berechnen. Die einfache Steuer wird mit Hilfe der Steuertarifabelle auf dem steuerbaren Einkommen und Vermögen ermittelt. Sie entspricht der einfachen Kantonssteuer im Kanton Freiburg.

3. Finanzhilfe

Artikel 15 ClaZG hält fest, dass der Staatsrat für die Fusion eine Finanzhilfe ausrichtet. Für die Bemessung des Maximalbetrags gelten die Artikel 11 und 13 des Gesetzes über die Förderung der Gemeindezusammenschlüsse (GZG) vom 9. Dezember 2010 (SGF 141.1.1) sinngemäss.

Der Grundbetrag beläuft sich auf 200 Franken pro Gemeinde, multipliziert mit ihrer zivilrechtlichen Bevölkerungszahl. Massgebend ist die Bevölkerungszahl zum Zeitpunkt des Inkrafttretens, das heisst am 1. Januar 2012. Daher wird die zivilrechtliche Bevölkerung am 31. Dezember 2010 berücksichtigt. Beim Zusammenschluss von zwei Gemeinden beträgt der Multiplikator 1,0 gemäss Artikel 12 GZG.

In Anwendung des GZG hat die Gemeinde Murten bei ihrer Fusion mit der Gemeinden Büchslen, die am 1. Januar 2013 in Kraft trat, eine Finanzhilfe von 1 260 400 Franken erhalten. Anlässlich des Zusammenschlusses mit den Gemeinden Courlevon, Jeuss, Lurtigen und Salvenach, der am 1. Januar 2016 in Kraft trat, wurde eine Finanzhilfe von 363 480 Franken gewährt. In Anwendung von Artikel 13 GZG kann der Gemeinde Murten nicht erneut ein Finanzbeitrag gewährt werden.

Gemäss Statistik der Wohnbevölkerung der Gemeinden, Verwaltungskreise und Verwaltungsregionen am 31.12.2010 zählte die Gemeinde Clavaleyres am 31. Dezember 2010 48 Einwohner. Gemäss Artikel 15 ClaZG erhält die Gemeinde Clavaleyres eine Finanzhilfe von 9600 Franken für den Zusammenschluss mit Murten.

Die Finanzhilfe wird in dem auf das Inkrafttreten des Zusammenschlusses folgenden Jahr ausgerichtet.

4. Kommentar zur Fusionsvereinbarung

Die Vereinbarung über den Zusammenschluss (Kopie in der Beilage) wurde gemäss Artikel 134d des Gesetzes über die Gemeinden (GG) vom 25. September 1980 (SGF 140.1) den Stimmbürgerinnen und -bürgern von Clavaleyres und Murten zur Genehmigung unterbreitet. Die Stimmberechtigten stimmten am 23. September 2018 darüber ab.

5. Kommentar zum Dekretsentwurf

Artikel 1 beinhaltet die Genehmigung des Zusammenschlusses der beiden Gemeinden unter Vorbehalt von Artikel 4. Dabei wird willentlich nicht genannt, wann der Zusammenschluss in Kraft tritt, da das Datum des Inkrafttretens zum einen von der Genehmigung des interkantonalen Gebietsänderungskonkordats und andererseits von dessen Genehmigung durch den Bund abhängig ist. Alle bisherigen Arbeiten wurden im Hinblick auf ein Inkrafttreten der Fusion am 1. Januar 2021 ausgerichtet; dieses Datum wird übrigens auch in der Fusionsvereinbarung genannt. Hingegen kann nicht ausgeschlossen werden, dass das Inkrafttreten verschoben werden muss, zum Beispiel auf den 1. Januar 2022. Das ClaZG wurde so ausgearbeitet, dass eine solche Verschiebung gegebenenfalls möglich ist.

Artikel 2 nennt den Namen der neuen Gemeinde und ihre Zugehörigkeit zum Seebezirk.

Artikel 3 hält fest, dass die Auswirkungen des Zusammenschlusses einerseits in der Fusionsvereinbarung, die dieser Botschaft beigelegt ist, andererseits im ClaZG dargelegt werden.

Artikel 4 enthält Präzisierungen bezüglich des Inkrafttretens der Fusion.

Artikel 5 legt den Betrag der Finanzhilfe an den Zusammenschluss und die Auszahlungsmodalitäten fest.

Anhang

—

Vereinbarung über den Zusammenschluss

Décret approuvant la fusion des communes de Clavaleyres et de Morat

du...

Le Grand Conseil du canton de Fribourg

Vu l'article 2 al. 2 de la loi du 23 mars 2018 sur l'accueil de la commune municipale bernoise de Clavaleyres par le canton de Fribourg et sa fusion avec la commune de Morat;

Vu l'article 134d de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo);

Vu la loi du 9 décembre 2010 relative à l'encouragement aux fusions de communes (LEFC);

Vu le résultat de la votation du 23 septembre 2018 dans les communes de Clavaleyres et de Morat;

Vu le message 2018-DIAF-31 du Conseil d'Etat du 12 février 2019;

Sur la proposition de cette autorité,

Décrète:

Art. 1

¹ Les décisions des communes de Clavaleyres et de Morat du 23 septembre 2018 de fusionner sont entérinées.

² L'article 4 du présent décret demeure réservé.

Art. 2

La commune nouvellement constituée porte le nom de Morat et fait partie du district du Lac.

Dekret zur Genehmigung des Zusammenschlusses der Gemeinden Clavaleyres und Murten

vom...

Der Grosse Rat des Kantons Freiburg

gestützt auf Artikel 2 Abs. 2 des Gesetzes vom 23. März 2018 über die Aufnahme der bernischen Einwohnergemeinde Clavaleyres durch den Kanton Freiburg und ihren Zusammenschluss mit der Gemeinde Murten;

gestützt auf Artikel 134d des Gesetzes vom 25. September 1980 über die Gemeinden (GG);

gestützt auf das Gesetz vom 9. Dezember 2010 über die Förderung der Gemeindezusammenschlüsse (GZG);

gestützt auf das Resultat der Abstimmung vom 23. September 2018 in den Gemeinden Clavaleyres und Murten;

nach Einsicht in die Botschaft 2018-DIAF-31 des Staatsrats vom 12. Februar 2019;

auf Antrag dieser Behörde,

beschliesst:

Art. 1

¹ Die Beschlüsse der Gemeinden Clavaleyres und Murten vom 23. September 2018, sich zusammenzuschliessen, werden genehmigt.

² Artikel 4 dieses Dekrets bleibt vorbehalten.

Art. 2

Die neue Gemeinde trägt den Namen Murten und gehört zum Seebezirk.

Art. 3

Les conséquences de la fusion sont définies, d'une part, par la convention de fusion conclue entre les communes de Clavaleyres et de Morat et, d'autre part, par la loi du 23 mars 2018 sur l'accueil de la commune municipale bernoise de Clavaleyres par le canton de Fribourg et sa fusion avec la commune de Morat ainsi que par les actes législatifs énoncés dans la loi précitée.

Art. 4

¹ L'entrée en vigueur de la fusion est subordonnée à l'entrée en vigueur du concordat relatif à la modification territoriale à conclure entre les cantons de Fribourg et de Berne.

² L'approbation de la modification territoriale par la Confédération demeure en outre réservée.

Art. 5

¹ L'Etat verse à la nouvelle commune de Morat un montant de 9600 francs au titre d'aide financière à la fusion.

² Cette aide financière est versée dès l'entrée en vigueur de la fusion.

Art. 6

¹ Le présent décret n'est pas soumis au referendum.

² Il entre en vigueur immédiatement.

Art. 3

Die Auswirkungen des Zusammenschlusses werden einerseits in der Fusionsvereinbarung, die zwischen den Gemeinden Clavaleyres und Murten abgeschlossen wurde, und andererseits im Gesetz vom 23. März 2018 über die Aufnahme der bernischen Einwohnergemeinde Clavaleyres durch den Kanton Freiburg und ihren Zusammenschluss mit der Gemeinde Murten und den darin erwähnten Erlassen geregelt.

Art. 4

¹ Das Inkrafttreten der Fusion hängt vom Inkrafttreten des Gebietsänderungskonkordats, das zwischen den Kantonen Freiburg und Bern abgeschlossen werden muss, ab.

² Die Genehmigung der Gebietsänderung durch die Eidgenossenschaft bleibt im Übrigen vorbehalten.

Art. 5

¹ Der Staat zahlt der neuen Gemeinde Murten als Finanzhilfe an den Zusammenschluss einen Betrag von 9600 Franken.

² Die Finanzhilfe wird ab dem Inkrafttreten des Zusammenschlusses ausgerichtet.

Art. 6

¹ Dieses Dekret untersteht nicht dem Referendum.

² Es tritt sofort in Kraft.

Annexe

GRAND CONSEIL

2018-DIAF-31

Projet de décret :
Fusion des communes de Clavaleyres et de Morat

Propositions de la commission ordinaire CO-2019-004

Présidence : Bernadette Hänni-Fischer

Membres : Simon Bischof, Bruno Boschung, Nicolas Bürgisser, Claude Chassot, Pierre-André Grandgirard, Ueli Johner-Etter, Ursula Krattinger-Jutzet, André Schoenenweid, Susanne Schwander, Michel Zadory

Entrée en matière

Par décision tacite, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Vote final

Par 10 voix sans opposition ni abstention (1 membre est excusé), la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Catégorisation du débat

La commission propose au Bureau que l'objet soit traité par le Grand Conseil selon la catégorie I (débat libre).

Le 3 mai 2019

Anhang

GROSSER RAT

2018-DIAF-31

Dekretsentwurf:
Zusammenschlusses der Gemeinden Clavaleyres und Murten

Antrag der ordentlichen Kommission OK-2019-004

Präsidium : Bernadette Hänni-Fischer

Mitglieder : Simon Bischof, Bruno Boschung, Nicolas Bürgisser, Claude Chassot, Pierre-André Grandgirard, Ueli Johner-Etter, Ursula Krattinger-Jutzet, André Schoenenweid, Susanne Schwander, Michel Zadory

Eintreten

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat stillschweigend, auf diesen Dekretsentwurf einzutreten.

Schlussabstimmung

Mit 10 Stimmen ohne Gegenstimme und ohne Enthaltung (1 Mitglied ist entschuldigt) beantragt die Kommission dem Grossen Rat, diesen Dekretsentwurf in der ursprünglichen Fassung des Staatsrats anzunehmen.

Kategorie der Behandlung

Die Kommission beantragt dem Büro, dass dieser Gegenstand vom Grossen Rat nach der Kategorie I (freie Debatte) behandelt wird.

Den 3. Mai 2019

Annexe

GRAND CONSEIL

2019-CE-33

Rapport d'activité : Médiation cantonale administrative (Med) (2018)*Propositions de la commission ordinaire CO-2019-005*

Présidence : Jean-Daniel Chardonens*Membres* : Antoinette Badoud, Solange Berset, Bruno Boschung, Nicolas Bürgisser, Bertrand Gaillard, Madeleine Hayoz, Nicolas Kolly, Grégoire Kubski, Bernadette Mäder-Brülhart, Pierre MauronVote final

La commission prend acte de ce rapport d'activité et invite le Grand Conseil en faire de même.

Catégorisation du débat

La commission propose au Bureau que l'objet soit traité par le Grand Conseil selon la catégorie I (débat libre).

*Le 8 mai 2019*Anhang

GROSSER RAT

2019-CE-33

Tätigkeitsbericht: Kantonale Ombudsstelle (Omb) (2018)*Antrag der ordentlichen Kommission OK-2019-005*

Präsidium : Jean-Daniel Chardonens*Mitglieder* : Antoinette Badoud, Solange Berset, Bruno Boschung, Nicolas Bürgisser, Bertrand Gaillard, Madeleine Hayoz, Nicolas Kolly, Grégoire Kubski, Bernadette Mäder-Brülhart, Pierre MauronSchlussabstimmung

Die Kommission nimmt diesen Tätigkeitsbericht zur Kenntnis und lädt den Grossen Rat ein, dasselbe zu tun.

Kategorie der Behandlung

Die Kommission beantragt dem Büro, dass dieser Gegenstand vom Grossen Rat nach der Kategorie I (freie Debatte) behandelt wird.

Den 8. Mai 2019

Annexe

GRAND CONSEIL

2019-CE-43

**Rapport d'activité : Autorité cantonale
de la transparence et de la protection des données (2018)***Propositions de la commission ordinaire CO-2019-005*

Présidence : Jean-Daniel Chardonens*Membres* : Antoinette Badoud, Solange Berset, Bruno Boschung, Nicolas Bürgisser, Bertrand Gaillard, Madeleine Hayoz, Nicolas Kolly, Grégoire Kubski, Bernadette Mäder-Brülhart, Pierre Mauron**Vote final**

La commission prend acte de ce rapport d'activité et invite le Grand Conseil en faire de même.

Catégorisation du débat

La commission propose au Bureau que l'objet soit traité par le Grand Conseil selon la catégorie I (débat libre).

*Le 8 mai 2019*Anhang

GROSSER RAT

2019-CE-43

**Tätigkeitsbericht: Kantonale Behörde
für Öffentlichkeit und Datenschutz (2018)***Antrag der ordentlichen Kommission OK-2019-005*

Präsidium : Jean-Daniel Chardonens*Mitglieder* : Antoinette Badoud, Solange Berset, Bruno Boschung, Nicolas Bürgisser, Bertrand Gaillard, Madeleine Hayoz, Nicolas Kolly, Grégoire Kubski, Bernadette Mäder-Brülhart, Pierre Mauron**Schlussabstimmung**

Die Kommission nimmt diesen Tätigkeitsbericht zur Kenntnis und lädt den Grossen Rat ein, dasselbe zu tun.

Kategorie der Behandlung

Die Kommission beantragt dem Büro, dass dieser Gegenstand vom Grossen Rat nach der Kategorie I (freie Debatte) behandelt wird.

Den 8. Mai 2019

RAPPORT

2 0 1 8

Caisse de prévoyance
du personnel de l'État
de Fribourg

The logo for CPPEF and PKSPF, consisting of three vertical bars of varying heights to the left of the text.

CPPEF
PKSPF



Caisse de prévoyance du personnel de l'État

Rapport annuel 2018



Table des matières

1. Rapport de gestion 2018	9
2. Bilan & comptes d'exploitation	18
3. Annexe aux comptes annuels	27
4. Bilan technique	85
5. Rapport de l'organe de contrôle	95



**RAPPORT
DE
GESTION
2018**





Fribourg, le 21 mars 2019

Rapport de gestion 2018 de la Caisse de prévoyance du personnel de l'État (CPPEF)

Contexte général

À l'instar de la plupart des caisses de pension suisses, la performance des placements dégagée par la CPPEF lors de l'exercice 2018 est négative (-2,29 %). Le "troisième cotisant", à savoir le rendement des placements, qui avait fortement contribué au bon résultat de l'exercice précédent, n'a pas atteint nos espérances de rendement. Malgré la dissolution totale de la réserve de fluctuation de valeurs (-210,8 millions de francs), l'exercice 2018 présente une perte (73,8 millions de francs) qui péjore le taux de couverture de la Caisse. À la fin de l'année, ce dernier (75,4 %) ne respecte plus, contrairement à l'année dernière, le chemin de capitalisation (76,3 %). Cette différence de 0,9 point de taux de couverture correspond à quelque 53 millions de francs.

En 2018, en plus des importantes tâches liées à la révision du plan de prévoyance que nous traiterons plus loin dans ce rapport, la Caisse s'est aussi attachée à deux autres projets.

Celui relatif au Global Custody peut être considéré comme intégralement réalisé. Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Caisse a ouvert auprès de Lombard Odier & Cie SA un dépôt regroupant l'essentiel des positions des titres qu'elle détient auprès de ses gestionnaires. Lombard Odier & Cie SA consolide l'ensemble des titres de la Caisse et il est mandaté pour en tenir la comptabilité. Cet outil facilite grandement la gestion et le suivi des placements. Il a aussi déjà permis de réduire les frais de gestion de manière significative.

L'autre défi important a été le passage au nouveau logiciel de gestion des assurés. Un immense travail a été réalisé pour permettre cette transition sur la nouvelle plateforme informatique. Des ajustements doivent encore être effectués, mais il convient de relever l'effort conséquent fourni par les collaboratrices et les collaborateurs de la Caisse. En effet, les processus de travail ont passablement évolué. Il conviendra encore de poursuivre la formation de chaque collaboratrice et collaborateur afin que chacune et chacun se sente à l'aise pour travailler avec le nouveau système.

Tour d'horizon du placement de la fortune

La fortune de la Caisse est placée conformément aux dispositions de la LPP et de l'OPP2 de manière à assurer la sécurité, la rentabilité, la répartition appropriée des risques et des liquidités suffisantes.

La performance totale de nos placements mobiliers et immobiliers s'élève à -2.29 %.

À titre de comparaison, l'étude établie par une grande banque suisse, relative au rendement annuel des caisses de pensions, pondéré en fonction du capital, affiche une performance moyenne de -3.29 %, avec des extrêmes allant de -4.06 % pour des caisses dont la fortune est de moins de CHF 300 millions à -2.38 % pour des caisses affichant une fortune supérieure au milliard de francs.¹

▸ Placements mobiliers

Les marchés financiers furent volatils en 2018, principalement en raison de tensions géopolitiques, du conflit commercial entre les USA et la Chine et des incertitudes liées au BREXIT. Autre facteur important : la Réserve Fédérale des États-Unis a haussé ses taux d'intérêt directeurs à plusieurs reprises, et signalé lors du quatrième trimestre sa volonté de rendre sa politique monétaire plus restrictive, avant de se contredire fin décembre. Les marchés des actions avaient progressé en 2017 à des niveaux d'évaluation très élevés impliquant des perspectives optimistes, et les facteurs évoqués plus haut ont mitigé ces anticipations et été responsables de la hausse de la volatilité en 2018. Durant le dernier trimestre 2018, le message de fermeté monétaire de la Réserve Fédérale a causé une baisse des marchés actions.

Les marchés actions n'ont pas connu une évolution uniforme : alors que les actions des USA connaissaient une belle performance positive jusqu'en fin du troisième trimestre, alimentée par les mesures fiscales de l'Administration présidentielle, les autres régions connaissaient une performance en grande partie négative en raison du BREXIT, du ralentissement de la croissance en Europe et des autres facteurs évoqués plus haut. Au dernier trimestre, après l'annonce par la Réserve Fédérale des États-Unis de la poursuite du durcissement monétaire, la chute des marchés actions fut générale et brutale.

Les marchés obligataires ont connu une évolution globalement négative durant les trois premiers trimestres en raison des durcissements monétaires en cours et anticipés aux USA. Durant le dernier trimestre, pendant la baisse brutale des marchés actions, les obligations ont repris leur rôle de valeur refuge et ont connu une performance positive. Sur l'année 2018 toutefois, les performances des indices obligataires globaux sont voisines de zéro, avec des différences marquées entre régions.

La performance négative enregistrée sur nos placements est principalement causée par la baisse des actions dont le poids en portefeuille avait été réduit vers le poids cible de 30 % en fin d'année 2017. Les segments du portefeuille qui avaient connu une performance particulièrement

¹ Source : UBS, janvier 2019, Performance des caisses de pension

élevée en 2017 ont subi en 2018 une correction plus importante que la moyenne : il s'agit en particulier des actions de sociétés à petite capitalisation ou d'actions et obligations de marchés émergents. Le portefeuille immobilier indirect a contribué positivement à la performance totale, en particulier les fonds de placement immobiliers étrangers.

▸ Placements immobiliers

Lorsque la bourse se situe en territoire négatif, nos placements immobiliers permettent de contribuer positivement au rendement de notre fortune. Malgré un léger tassement des rendements immobiliers, le parc dans son ensemble a dégagé une performance positive, certes moindre que celle de l'exercice précédent. En effet, la réévaluation à la hausse du parc immobilier de la Caisse selon les normes comptables suisses, effectuée en 2017 engendre de facto une baisse de la performance globale, en pourcent, en 2018, puisque les loyers sont rapportés désormais à une fortune immobilière ajustée à la hausse.

En 2018, les chantiers suivants se sont terminés :

- Sierre Les Leuchettes : 5 immeubles pour un total des 67 logements ont été mis en valeur avec un succès certain, puisqu'il ne reste à ce jour que quelques appartements disponibles ;
- Farvagny Kache-Alogne : 27 logements en cours de location, avec une mise en valeur qui n'est pas encore terminée.

Les constructions qui ont débuté :

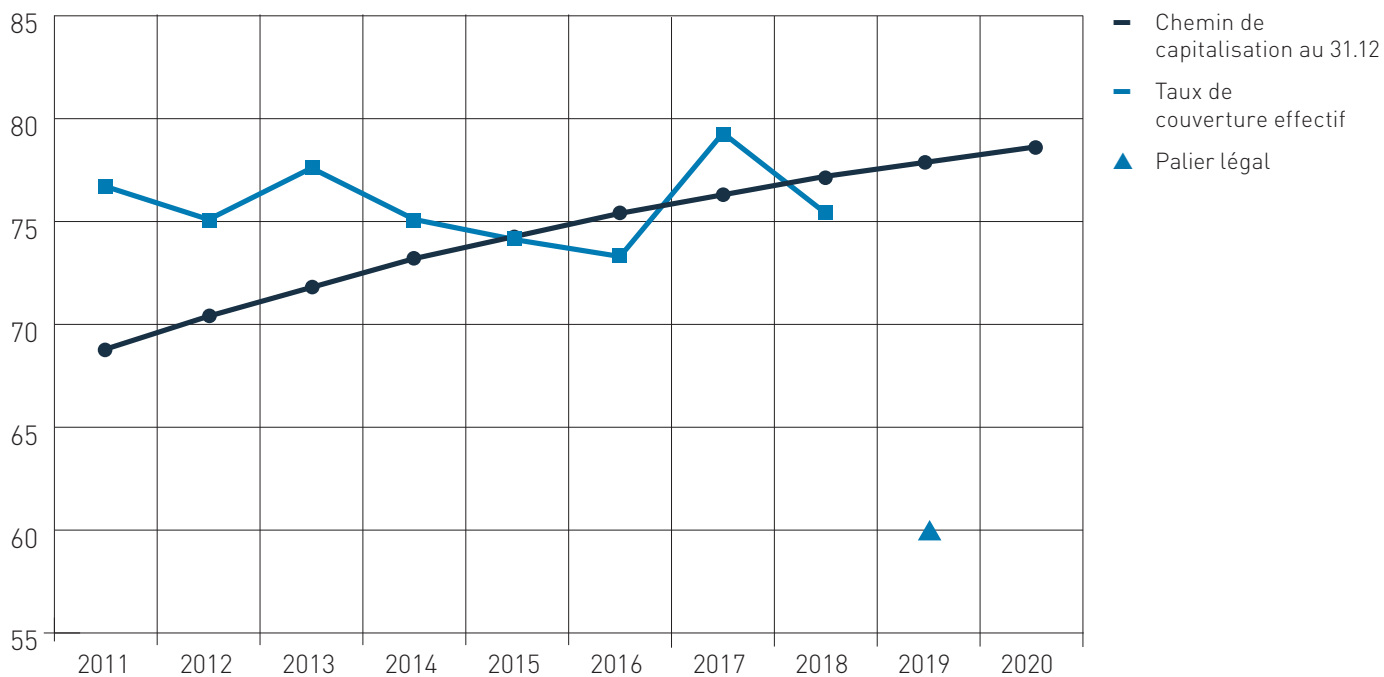
- 3^e étape de Channelmatte à Guin, pour un total de quelque 40 appartements ;
- Pra Sud à Bulle, 2 chantiers totalisant 20 logements dans un immeuble et 45 logements et commerces dans un autre ;
- 1^{ère} étape de Montmoirin à Châtel-St-Denis, avec quelque 61 appartements dans un ensemble qui comprendra au total 183 logements ;
- Martigny, le projet Rialto se réalise à notre convenance et est en voie de finition ; la mise en valeur des 52 appartements, dont certains sont déjà loués, débutera prochainement.

Enfin, les chantiers suivants qui avaient débuté en 2017 progressent conformément à la planification établie. Il s'agit de :

- Grolley, regroupant 88 appartements dans 8 immeubles ;
- Ursy, une construction de 62 appartements ;
- Marly, 40 logements pour séniors, avec services au rez-de-chaussée.

Taux de couverture et chemin de croissance

Pour rappel, la Caisse est une institution de prévoyance de droit public dont le régime de pensions est régi par le système financier de la capitalisation partielle, et à ce titre elle est tenue de proposer un plan de financement pour le régime en question qui garantit, au moins, le maintien des taux de couverture initiaux, conformément à l'art. 72a LPP. Le taux de couverture initial global au 1^{er} janvier 2012 du régime de pensions était de 66.9 % et celui des assurés actifs de 38.1 %. Les engagements relatifs aux bénéficiaires de pensions étaient quant à eux entièrement couverts, comme exigés par la loi. Le tableau ci-dessous indique les taux de couverture successifs à atteindre pour respecter ce chemin de croissance. On constate qu'au 31 décembre 2018, cet objectif n'est pas atteint pour la deuxième fois depuis 2011.



Date	Chemin de capitalisation au 31.12	Taux de couverture effectif
2011	66.9 %	76.7 %
2012	68.8%	75.1 %
2013	70.4%	77.6 %
2014	71.8%	75.1 %
2015	73.2%	74.1 %
2016	74.3%	73.3 %
2017	75.4%	79.3 %
2018	76.3%	75.4 %
2019	77.2%	
2020	77.9%	

La révision du plan de prévoyance

Au vu de la baisse attendue de l'espérance de performance (2,8 % au lieu de 3,75 %), de l'abaissement du taux d'intérêt technique qui en découle, de la détérioration du rapport actifs/bénéficiaires de rentes et des résultats de la dernière expertise technique, le comité de la CPPEF a constaté que, si aucune mesure n'est prise, le chemin de capitalisation de la Caisse ne pourra plus être respecté. La CPPEF ne satisferait ainsi plus aux exigences imposées par la législation fédérale et par son autorité de surveillance. Des mesures structurelles doivent dès lors être envisagées dans les meilleurs délais.

En mars 2018, le Comité de la Caisse a transmis au Conseil d'État un rapport relatif à la révision du plan de prévoyance de la CPPEF. Le 14 juin 2018, il a présenté ce rapport en conférence de presse. Suite à cela, une délégation du Comité et la Délégation du Conseil d'État pour les affaires du personnel ont présenté le projet aux partenaires sociaux lors de quatre séances de préconsultation. Au terme de ces séances, les associations du personnel ont fait part de leurs revendications. Le 20 novembre 2018, le Conseil d'État a mis en consultation un avant-projet de loi qui prévoit le passage de la primauté des prestations sur le salaire moyen de carrière revalorisé à la primauté des cotisations. Pour faciliter ce passage, en particulier pour les personnes assurées plus âgées, le gouvernement propose le choix entre trois variantes de mesures transitoires et compensatoires qu'il a soumis aux associations du personnel avant de prendre sa décision. Durant toute cette phase de discussions, la CPPEF a activement participé à de nombreuses séances d'information organisées dans tout le canton. Elle a également déployé une importante campagne de communication digitale sur son site Internet, en particulier par la mise à disposition d'un calculateur de rentes permettant aux assuré(e)s de mesurer les conséquences financières des mesures proposées.

À ce jour, le Conseil d'État n'a pas encore arrêté son choix. Le délai de consultation courait jusqu'au 15 mars 2019 et des discussions sont encore en cours. Le projet de loi définitif qu'il retiendra sera transmis au Grand Conseil et il sera soumis ensuite à une votation populaire. Selon la planification initiale, l'entrée en vigueur était prévue au 1^{er} janvier 2021.

La révision du système de financement de la CPPEF est certainement le plus gros défi de la Caisse. Elle fait l'objet d'une attention particulière du Comité. En fonction de l'évolution du dossier et des exigences posées tant par l'expert de la Caisse que par l'Autorité de surveillance, le comité pourra être amené à prendre des mesures relevant de son champ de compétences. La maîtrise des modalités de financement n'étant pas de son ressort, son action devra alors se concentrer sur la révision des prestations.

Les autres défis

Le changement de système de primauté tel que proposé dans la consultation aura également un impact sur l'outil de gestion informatique de la Caisse. Un nouveau projet devra être mené pour assurer, tant une migration qualitativement irréprochable qu'un respect des délais serrés compte tenu du contexte actuel.

Le nouveau système de gestion des assurés et la manière de travailler de la Caisse impliquent une formation plus poussée des collaborateurs et collaboratrices actifs dans la gestion des comptes des assurés. La législation croissante et la pratique toujours plus complexe des cas en matière de prévoyance demandent des connaissances pointues dans le domaine. Il est prévu en 2019 de renforcer ces connaissances par des séminaires internes pour tout le personnel.

Enfin, le Comité de la Caisse a nommé un nouveau Directeur dès le 1^{er} janvier 2019 en la personne de Monsieur Gilles André qui remplace Monsieur Claude Schafer, en place depuis près de 18 ans. Ce dernier prendra sa retraite en fin d'année, afin d'assurer une transition optimale. Le Comité tient à remercier Monsieur Schafer pour ses bons et loyaux services et son dévouement pour la Caisse durant toutes ces années et lui souhaite une agréable retraite.

Les comptes 2018, soit le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe ont été examinés et approuvés par le Comité en date du 21 mars 2019.

G. Godel
Président

C. Schafer
Administrateur



2.

BILAN

&

COMPTES

D'EXPLOITATION



ACTIF	31/12/2018	31/12/2017
	CHF	CHF
Placements	4'481'736'197	4'501'669'841
Liquidités et placements monétaires	213'207'050	268'409'939
Liquidités d'exploitation	60'262'230	44'429'085
Liquidités pour placements	34'905'575	80'263'538
Placements à terme	115'500'000	145'500'000
Change à terme	2'539'245	-1'782'684
Créances	10'698'034	13'387'858
Impôts anticipé et à la source	6'341'836	8'056'110
Contributions employeurs	3'813'350	5'004'914
Créances envers des assurés	542'848	242'467
Débiteurs divers	0	84'367
Titres	2'274'323'480	2'391'221'841
Placements obligataires	959'829'603	1'020'257'104
Obligations suisses	36'287'933	42'217'549
Obligations étrangères	923'541'670	978'039'555
Actions et participations	1'314'493'877	1'370'964'737
Actions suisses	651'482'271	659'098'457
Actions étrangères	656'938'364	705'924'521
Participations	6'073'242	5'941'759
Immobilisations	1'644'102'606	1'550'328'186
Immeubles	1'643'803'199	1'550'036'942
Immeubles construits	1'226'851'165	1'227'880'471
Immeubles en mise en valeur	35'352'649	3'681'267
Terrains à bâtir	12'243'767	15'621'634
Immeubles en construction	74'061'600	64'879'380
Rénovations	2'754'966	1'701'117
Fonds de placement immobiliers suisses	153'343'212	145'024'017
Fonds de placement immobiliers étrangers	138'256'003	90'283'244
Immeuble en copropriété	939'837	965'812
Transitoires sur immeubles	299'407	291'244
Placements alternatifs	339'405'027	278'322'017
Comptes de régularisation de l'actif	1'058'077	1'036'156
Intérêts courus	885'792	1'034'401
Produits à recevoir	172'285	1'755
TOTAL DE L'ACTIF	4'482'794'274	4'502'705'997

Comptes des exercices
2018 et 2017

Bilan

PASSIF	31/12/2018	31/12/2017
	CHF	CHF
Dettes	11'406'552	9'290'183
Prestations de libre passage et rentes	3'583'421	4'399'246
Autres dettes	7'823'131	4'890'937
Créanciers	1'723'602	931'912
Comptes courants	5'065'937	2'974'652
Fonds de Garantie	1'033'592	984'373
Comptes de régularisation du passif (passifs transitoires)	5'915'415	3'786'740
Passifs transitoires	288'900	52'620
Passifs transitoires sur titres	693'010	324'422
Passifs transitoires sur immeubles	4'933'505	3'409'698
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	5'922'417'243	5'661'966'047
Capital de prévoyance des assurés actifs	2'786'572'450	2'719'747'058
Prestations de libre passage des assurés actifs	2'763'640'454	2'699'751'301
Avoirs de vieillesse des assurés actifs du régime LPP	5'380'298	6'547'532
Capitaux assurés actifs RCC	17'551'698	13'448'225
Capital de prévoyance des bénéficiaires	2'792'874'746	2'632'105'352
Valeur actuarielle des pensions en cours	2'783'495'715	2'622'337'659
Valeur actuarielle des rentes en cours du régime LPP	9'379'031	9'767'693
Provisions techniques	342'970'047	310'113'637
Provision de longévité des assurés actifs	41'454'607	33'746'891
Provision de longévité des bénéficiaires	83'594'767	65'652'748
Provision pour fluctuation des risques dans le RCC	1'400'000	1'400'000
Provision pour abaissement du taux d'intérêt technique	216'520'673	209'313'998
Part en répartition (selon chemin de recapitalisation)	-1'395'557'368	-1'383'150'085
Réserve de fluctuation de valeurs	0	210'813'112
Réserve de fluctuation de valeurs	0	210'813'112
Fortune libre (+) / Découvert (-)	-61'387'568	0
Découvert technique : situation en début de période	-1'383'150'085	-1'398'075'685
Part financée en répartition	1'395'557'368	1'383'150'085
Résultat de l'exercice	-73'794'851	14'925'600
TOTAL DU PASSIF	4'482'794'274	4'502'705'997

	2018 CHF	2017 CHF
Cotisations et apports ordinaires	315'635'567	309'963'741
Cotisations des salariés	123'281'986	120'773'622
Cotisations des employeurs	176'073'089	172'463'764
Cotisations supplémentaires des salariés	371'173	446'352
Rachats	15'909'319	16'280'003
Prestations d'entrée	67'568'793	67'139'006
Apports de libre passage	66'800'338	65'579'710
Remboursements de versements anticipés pour l'EPL	768'455	1'559'296
<i>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</i>	<i>383'204'360</i>	<i>377'102'747</i>
Prestations réglementaires	-220'131'111	-205'093'986
Rentes de vieillesse	-175'396'937	-165'166'290
Rentes de survivants	-18'586'616	-18'524'497
Rentes d'invalidité	-6'767'301	-7'134'672
Prestations en capital à la retraite	-17'924'586	-13'757'537
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-1'455'671	-510'990
Prestations de sortie	-77'766'388	-76'277'850
Prestations de libre passage en cas de sortie	-65'625'640	-66'427'880
Versements anticipés pour l'EPL/divorce	-12'140'748	-9'849'970
<i>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</i>	<i>-297'897'499</i>	<i>-281'371'836</i>
Variation de capitaux de prévoyance, provisions techniques	-260'451'196	-427'044'641
Variation des capitaux de prévoyance des assurés actifs	-66'825'392	-85'863'510
Variation des capitaux de prévoyance des bénéficiaires	-160'769'394	-108'989'626
Variation des provisions techniques	-32'856'410	-232'191'505
Charges d'assurances	-1'033'592	-984'373
Cotisations au Fonds de garantie	-1'033'592	-984'373
<i>Résultat net de l'activité d'assurance</i>	<i>-176'177'927</i>	<i>-332'298'103</i>

**Comptes des exercices
2018 et 2017**

Comptes d'exploitation

Résultat net des placements	-103'186'966	562'745'720
Résultat net des liquidités	-230'468	-16'399'705
Résultat net des placements obligataires	-23'083'604	47'132'104
Résultat net des actions et participations	-134'690'263	256'862'658
Résultat net des placements alternatifs	7'521'264	3'477'206
Résultat net des placements immobiliers	56'181'816	283'721'245
Frais d'administration des placements	-8'885'711	-12'047'788
Autres produits	263'004	161'662
Produits de prestations fournies	148'741	101'709
Produits divers	114'263	59'953
Autres frais	-788'006	-203'655
Frais d'administration	-4'718'068	-4'666'912
Administration générale	-4'396'232	-4'372'604
Organes de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle	-299'191	-269'009
Autorités de surveillance	-22'645	-25'299
Résultat avant constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	-284'607'963	225'738'712
Variation de la réserve de fluctuation de valeurs	210'813'112	-210'813'112
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-73'794'851	14'925'600

RUBRIQUES	TOTAL		RÉGIME PENSIONS	
	2018 CHF	2017 CHF	2018 CHF	2017 CHF
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	383'204'360	377'102'747	371'589'789	364'324'974
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-297'897'499	-281'371'836	-288'864'453	-272'557'571
Variation de capitaux de prévoyance	-260'451'196	-427'044'641	-257'863'646	-423'884'500
Contributions au Fonds de Garantie	-1'033'592	-984'373	-1'017'359	-968'913
Résultat net de l'activité d'assurance	-176'177'927	-332'298'103	-176'155'669	-333'086'010
Résultat net des placements	-103'186'966	562'745'720		
Autres produits	263'004	161'662		
Autres frais	-788'006	-203'655		
Frais d'administration	-4'718'068	-4'666'912		
Variation de réserve de fluctuation de valeurs	210'813'112	-210'813'112		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-73'794'851	14'925'600	-176'155'669	-333'086'010

RÉGIME LPP		RCC	
2018	2017	2018	2017
CHF	CHF	CHF	CHF
6'239'485	7'403'201	5'375'086	5'374'572
-7'934'463	-8'058'029	-1'098'583	-756'236
1'515'923	574'684	-4'103'473	-3'734'825
-16'233	-15'460	0	0
-195'288	-95'604	173'030	883'511
-195'288	-95'604	173'030	883'511

**Comptes des exercices
2018 et 2017**

Comptes d'exploitation
condensés

3.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS





I. BASES ET ORGANISATION

I.1. Forme juridique et but

La Caisse de prévoyance du personnel de l'État (ci-après : la Caisse) est un établissement de droit public doté de la personnalité morale. Son siège est à Fribourg.

La Caisse a pour but d'assurer des prestations en cas de retraite, d'invalidité et de décès dans le cadre de la prévoyance professionnelle.

I.2. Enregistrement LPP et Fonds de garantie LPP

La Caisse est enregistrée au registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'Autorité de surveillance compétente. Depuis 2012, les institutions de prévoyance ayant leur siège dans le canton de Fribourg sont placées sous la surveillance de l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (BBSA).

De plus, la Caisse est inscrite au Fonds de garantie LPP et y verse des cotisations.

I.3. Indications des actes et des règlements

L'activité de la Caisse est régie par :

a. Dispositions légales	Version actualisée au
▸ Loi du 12 mai 2011 sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'État (LCP)	1 ^{er} janvier 2017
▸ Règlement du 22 septembre 2011 sur le régime de pensions de la Caisse de prévoyance du personnel de l'État (RRP)	1 ^{er} janvier 2019
▸ Règlement du 22 septembre 2011 sur le régime LPP de la Caisse de prévoyance du personnel de l'État (RRLPP)	1 ^{er} janvier 2017
▸ Règlement du 22 septembre 2011 concernant l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle pour les personnes assurées de la Caisse de prévoyance du personnel de l'État (REPL)	1 ^{er} janvier 2015
▸ Règlement du 13 février 2014 sur le régime complémentaire pour les cadres du personnel de l'État (RRCC)	1 ^{er} janvier 2017

b. Réglementation interne	Version actualisée au
▸ Règlement sur la répartition des compétences financières et des droits de signatures	28 mai 2015
▸ Règlement pour les passifs de nature actuarielle	31 décembre 2016
▸ Règlement concernant l'affiliation des institutions externes	7 juillet 2016
▸ Règlement sur la liquidation partielle (approbation de la BBSA le 15 novembre 2016)	7 juillet 2016
▸ Règlement d'organisation	1 ^{er} janvier 2017
▸ Règlement sur les placements	1 ^{er} janvier 2015
▸ Directives sur les placements	28 février 2019
▸ Règlement sur les placements immobiliers directs	25 juin 2015
▸ Directives relatives à l'exercice du droit de vote	1 ^{er} janvier 2015
▸ Directives réglant l'évaluation et les principes de comptabilisation des actifs	1 ^{er} janvier 2018

La Caisse est membre de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP) qui a adopté, en 2008, une Charte ainsi que des directives en matière de loyauté dans la gestion des fonds de la prévoyance professionnelle. La Charte est un code de bonne conduite impératif pour tous les membres de l'ASIP qui vient compléter les dispositions légales applicables en la matière (articles 48f et suivants de l'OPP2).

I.4. Organe de gestion paritaire / droits de signatures

I.4.1. Organe de gestion paritaire / Présidence / Administration

Le Comité se compose de douze membres, dont six représentent l'employeur et six les personnes salariées. Un représentant des retraités, élu par les personnes au bénéfice de pensions de retraite de la Caisse, participe aux séances du Comité avec voix consultative.

Au 31 décembre 2018, la composition du Comité était la suivante :

Représentants de l'État

GODEL Georges, Président
 AUBRY Laurent
 BROILLET Philippe
 BERSET Daniel
 DESCHENAUX Alain
 HAYOZ Markus

Représentants des salariés

MUTRUX Gérald, Vice-Président
 DELLEY Stéphane
 FRAGNIÈRE Bernard
 SELMI Sara
 SAVOY Jean-Daniel
 TRITTEN Sophie

Représentant de l'Association des retraités de l'État (avec voix consultative)

HEIMO Robert

La Caisse est placée sous la direction de Monsieur Claude Schafer, Administrateur.

Les membres du Comité participent à différentes Commissions, dont les compositions au 31 décembre 2018 étaient les suivantes :

Commission administrative

FRAGNIÈRE Bernard, Prés.
 BERSET Daniel
 SELMI Sara
 TRITTEN Sophie

Commission immobilière

SAVOY Jean-Daniel, Prés.
 AUBRY Laurent
 DESCHENAUX Alain
 DELLEY Stéphane
 HEIMO Robert

Commission de placement

BROILLET Philippe, Prés.
 MUTRUX Gérald
 HAYOZ Markus

Commission de vote

BERSET Daniel, Prés.
 FRAGNIÈRE Bernard
 SAVOY Jean-Daniel

Le rapport relatif à l'exercice des droits de vote aux assemblées générales des sociétés suisses peut être téléchargé sur notre site internet à l'adresse suivante :

<https://www.fr.ch/cppef/travail-et-entreprises/emploi/autres-rapports>

I.4.2. Droits de signatures et de compétences

Les droits de signatures et de compétences sont régis par le règlement du 28 mai 2015 sur la répartition des compétences financières et des droits de signatures ; la Caisse est représentée vis-à-vis des tiers par les signatures collectives à deux des membres du Comité ou des personnes en charge de l'administration.

Par ailleurs, la Caisse est inscrite depuis le 25 août 2015 auprès du Registre du Commerce.

I.5. Expert, organe de contrôle, autorité de surveillance

I.5.1. Expert en prévoyance professionnelle (actuaire)

Pittet Associés S.A. à Genève

I.5.2. Organe de contrôle

BDO S.A. à Fribourg

I.5.3. Autorité de surveillance

Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations [Bernische BVG - und Stiftungsaufsicht] (ci-après BBSA) à Berne depuis le 1^{er} janvier 2012

I.6. Employeurs affiliés

La Caisse n'a pas procédé à l'affiliation de nouveaux employeurs en 2018.





II. MEMBRES ACTIFS ET BÉNÉFICIAIRES DE PENSIONS ET RENTES – RAPPORT DÉMOGRAPHIQUE

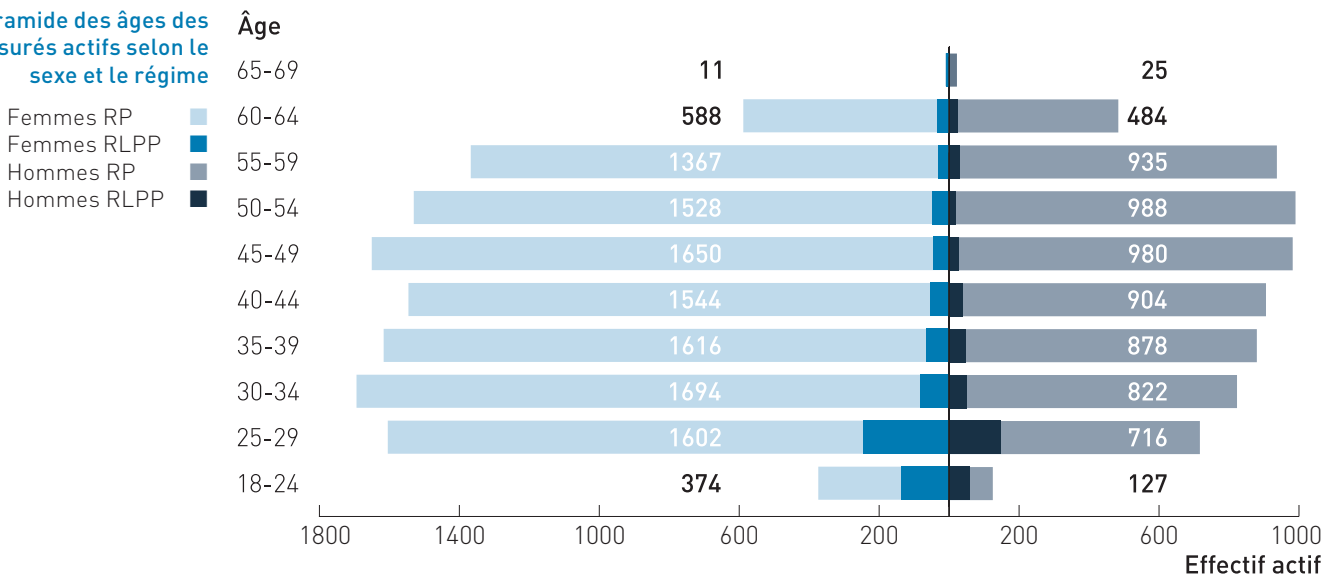
II.1. Assurés actifs

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, la Caisse a enregistré une augmentation de l'effectif des assurés actifs de 4.5 %. Le nombre total des assurés actifs, tous régimes confondus, est passé de 19'324 à 20'192 personnes (les assurés ayant plusieurs rapports de prévoyance sont comptés pour chaque rapport de prévoyance).

Les femmes représentent un peu plus de 63 % de l'effectif.

Pour rappel, les personnes assurées au régime LPP sont principalement des personnes avec des contrats d'une durée inférieure à une année.

Pyramide des âges des assurés actifs selon le sexe et le régime



Age	Femmes				Hommes				Total général
	RP	RLPP	RCC	Total	RP	RLPP	RCC	Total	
65-69	11	6		17	25	5	5	35	52
60-64	588	34	1	623	484	28	14	526	1'149
55-59	1'367	29	2	1'398	935	33	32	1'000	2'398
50-54	1'528	47	2	1'577	988	22	23	1'033	2'610
45-49	1'650	44	7	1'701	980	30	16	1'026	2'727
40-44	1'544	52	13	1'609	904	41	17	962	2'571
35-39	1'616	64	8	1'688	878	49	8	935	2'623
30-34	1'694	81	1	1'775	822	52		874	2'649
25-29	1'602	245		1'847	716	150		866	2'713
18-24	374	137		511	127	62		189	700
Total	11'974	739	33	12'746	6'859	472	115	7'446	20'192

Effectif et structure d'âge des assurés actifs selon le sexe et le régime

Effectifs	2018			2017			Variation	Âge moyen		
	2018	2017	Variation	2018	2017	Variation		2018	2017	Variation
Régime de pensions	18'833	18'445	2.1 %	43.15	43.22	-0.2 %				
Régime LPP*	1'211 (1'012)	(734)	37.9 %	35.53	38.50	-7.7 %				
RCC	148	145	2.1 %	50.82	49.80	2.0 %				
Total	20'192	19'324	4.5 %	42.75	43.09	-0.8 %				

Variation annuelle

* L'effectif prend en compte les personnes de moins de 25 ans qui ne sont assurés que pour les risques décès et invalidité. Les chiffres entre parenthèses indiquent l'effectif sans ces assurés.

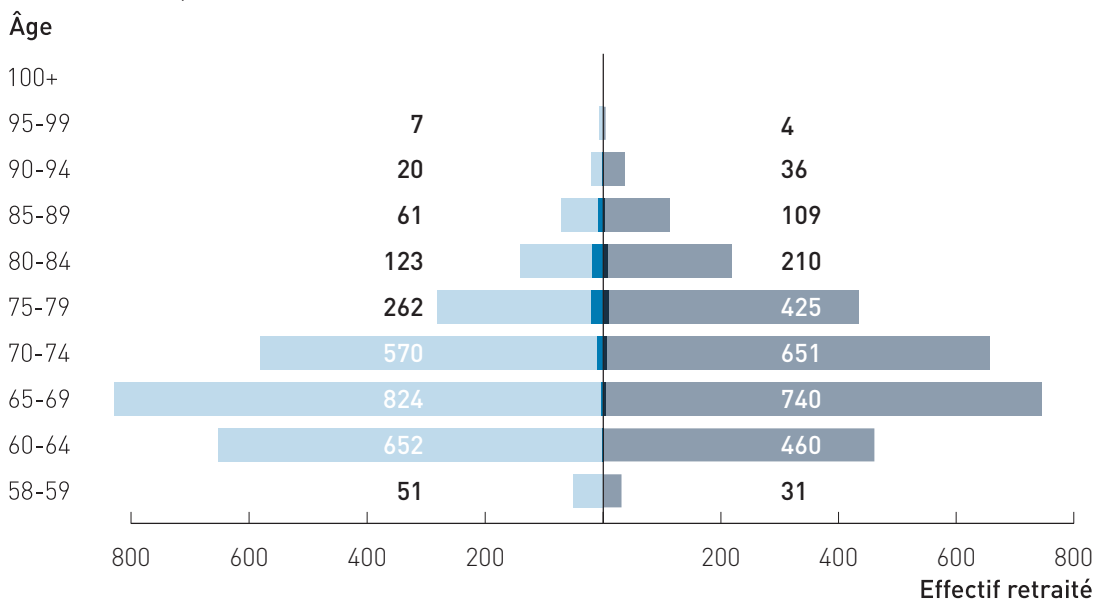
II.2. Bénéficiaires de pensions et rentes

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, la Caisse a enregistré une augmentation nette de l'effectif des bénéficiaires de 483 unités. Le nombre total des bénéficiaires, tous régimes confondus, est passé de 6'142 à 6'625 personnes.

Les femmes représentent 55 % de l'effectif.

Pyramide des âges des assurés retraités selon le sexe et le régime

- Femmes RP
- Femmes RLPP
- Hommes RP
- Hommes RLPP



Effectif et structure d'âge des retraités selon le sexe et le régime

Âge	Femmes			Hommes			Total général
	RP	RLPP	Total	RP	RLPP	Total	
100 et plus							0
95-99	7		7	4		4	11
90-94	20	1	21	36		36	57
85-89	61	9	70	109	3	112	182
80-84	123	18	141	210	8	218	359
75-79	262	20	282	425	9	434	716
70-74	570	11	581	651	6	657	1'238
65-69	824	4	828	740	5	745	1'573
60-64	652	1	653	460	1	461	1'114
58-59	51		51	31		31	82
Total général	2'570	64	2'634	2'666	32	2698	5'332

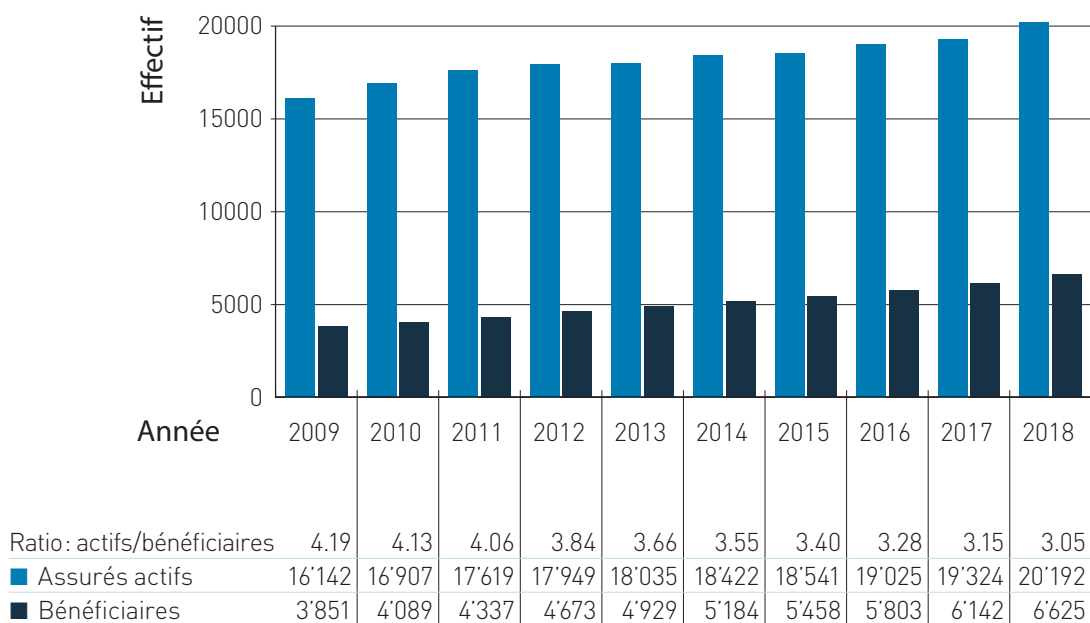
Effectifs	2018	2017	Variation
Régime de pensions	6'484	5'998	486
Pensions de vieillesse	5'236	4'786	450
Pensions d'invalidité	289	287	2
Pensions de conjoints	778	762	16
Pensions d'orphelins	64	65	-1
Pensions d'enfants de retraités	61	60	1
Rentes d'enfants d'invalides	56	38	18
Régime LPP	141	144	-3
Rentes de vieillesse	96	95	1
Rentes d'invalidité	20	21	-1
Rentes de conjoints	16	15	1
Rentes d'orphelins	0	2	-2
Rentes d'enfants de retraités	1	1	0
Rentes d'enfants d'invalides	8	10	-2
Total	6'625	6'142	483
Âge moyen	2018	2017	Variation
Pensions/rentes de vieillesse			
Régime de pensions	70.64	70.64	0.0 %
Régime LPP	78.03	77.50	0.7 %
	70.77	70.78	0.0 %

Variation annuelle
de toutes les pensions
et rentes

II.3. Total des affiliés

L'effectif total des assurés a cru ces dernières années. Cette croissance s'est cependant accompagnée d'une détérioration du ratio actifs/bénéficiaires.

Évolution de l'effectif des assurés actifs et des bénéficiaires de pensions et de rentes





III. NATURE DE L'APPLICATION DU BUT DE LA CAISSE

III.1. Explication des plans de prévoyance

La Caisse pratique trois plans de prévoyance : le régime de pensions, le régime LPP et le régime complémentaire pour les cadres de l'État.

Le [régime de pensions](#) s'adresse au personnel qui est au bénéfice d'un statut de droit public ou qui a une activité durable et principale au service de l'État ou des établissements affiliés.

Le régime de pensions est [une primauté des prestations sur la somme revalorisée des salaires assurés](#). L'objectif des pensions finales n'est pas exprimé par rapport au dernier salaire assuré, mais bien sûr le salaire moyen de carrière, revalorisé.

Le régime de pensions est déterminé par les caractéristiques principales suivantes :

- le salaire assuré est égal au salaire déterminant, moins une déduction de coordination égale aux 87.5 % de la rente AVS annuelle maximale et multipliée par le taux d'activité. Le salaire assuré maximal annuel en 2018 était de CHF 222'876.85 ;
- la prestation de retraite est égale à 1.6 % de la somme revalorisée des salaires assurés à la fin du mois qui précède la retraite entre 60 et 62 ans. Le taux est diminué de 2 % par année entre 58 et 60 ans et augmenté de 2 % après 62 ans. Les pensions sont adaptées une fois par année suivant l'évolution de l'indice suisse des prix à la consommation, mais au maximum à hauteur de 0.54 % pour autant que l'inflation soit supérieure au taux d'inflation précité. Il existe la possibilité de prélever sous forme de capital au maximum la contre-valeur du quart de la pension de retraite ;
- la pension d'invalidité est égale à la pension de retraite projetée à 60 ans multipliée par le degré d'invalidité ;
- la pension de personne conjointe survivante est égale à 60 % de la pension d'invalidité entière qu'aurait pu toucher la personne assurée (en cas de décès d'un actif), ou à 60 % de la pension de la personne défunte (en cas de décès d'une personne retraitée ou invalide) ;
- la Caisse sert aussi des prestations d'enfant de retraité dès qu'une personne retraitée a atteint l'âge de 62 ans révolus, ainsi que des pensions d'enfant orphelin.

Le régime LPP s'adresse principalement au personnel temporaire. Il est constitué d'un processus d'épargne comparable à celui du compte témoin de la LPP.

Le régime LPP est déterminé par les caractéristiques principales suivantes :

- l'avoir de vieillesse correspond aux bonifications vieillesse, plus les prestations de libre passage reçues, avec l'intérêt fixé par le comité ;
- la rente de vieillesse se calcule comme suit : l'avoir de vieillesse est converti en rente à l'aide du taux de conversion. L'âge de la retraite est fixé à 65 ans (hommes et femmes). Possibilité de retraite dès l'âge de 64 ans, avec une réduction correspondante du facteur de conversion. Les rentes sont adaptées une fois par année suivant l'évolution de l'indice suisse des prix à la consommation, mais au maximum à hauteur de 0.54 % pour autant que l'inflation soit supérieure au taux d'inflation précité ;
- la rente d'invalidité se compose de la rente présumée de vieillesse, augmentée des intérêts calculés selon les modalités de la LPP, mais au maximum équivalente à 40 % du salaire assuré multiplié par le degré d'invalidité ;
- la rente de conjoint survivant est déterminée à hauteur de 60 % de la rente d'invalidité entière qu'aurait pu toucher l'assuré (en cas de décès d'un actif), ou de 60 % de la rente du défunt (en cas de décès d'un retraité ou d'un invalide) ;
- la Caisse sert aussi des rentes d'enfants d'invalidité et des rentes d'enfant orphelin égales à 20 % de la rente d'invalidité.

Le régime complémentaire pour les cadres (RCC) s'adresse aux personnes dont le salaire déterminant est supérieur au traitement maximal de l'État, ainsi qu'aux médecins-chefs, médecins-chefs adjoints et médecins-adjoints de l'HFR. La part assurée dans le RCC correspond à la part de salaire supérieure au traitement maximal de l'État. Pour les médecins précités, le régime complémentaire s'applique sur la part d'honoraire rétrocédée ou l'indemnité compensatoire y relative.

Le RCC est déterminé par les caractéristiques principales suivantes :

- l'avoir de vieillesse correspond aux bonifications vieillesse, auxquelles s'ajoutent les prestations de libre passage excédentaires du RP et les rachats volontaires, avec intérêt fixé rétroactivement à la fin de chaque année ;
- toutes les prestations sont versées sous forme de capital.

Le RCC est entré en vigueur au 1^{er} juillet 2014.

III.2. Financement, méthodes de financement

III.2.1. Régime de pensions

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le taux de cotisation du régime de pensions, global et uniforme, est égal à 25.9 % du salaire assuré, quels que soient l'âge et le sexe de l'assuré. Il est réparti à raison de 15.24 % à la charge de l'employeur et de 10.66 % à la charge des assurés, ce qui représente 58.84 % du financement pour l'employeur et 41.16 % pour les assurés.

Selon l'article 8 LCP, le système financier du régime de pensions est un [système financier mixte](#) qui a pour but de garantir un taux de couverture de 80 % des engagements totaux de la Caisse au plus tard au 1^{er} janvier 2052.

III.2.2. Régime LPP

Selon l'âge de l'assuré, la cotisation d'épargne varie entre 7 % et 18 % du salaire assuré, celui-ci étant limité au maximum à CHF 59'925.00. Une cotisation supplémentaire de 2.4 % du salaire assuré est prélevée pour financer les risques invalidité et décès, la cotisation au Fonds de garantie et les frais administratifs. Le financement est paritaire.

Le régime LPP fonctionne en [capitalisation intégrale](#). Ainsi, la fortune qui lui est propre doit couvrir en tout temps la totalité des capitaux de prévoyance, composés des avoirs de vieillesse accumulés des assurés actifs et des réserves mathématiques (ou valeur actuelle) des rentes en cours.

III.2.3. Régime complémentaire pour les cadres

La cotisation est fixée en pour cent du salaire assuré. Elle dépend du plan de prévoyance choisi par l'assuré. Il existe trois types de plans dont la cotisation d'épargne varie entre 14.6 % et 22 % du salaire assuré. Une cotisation représentant le 12 % de la cotisation totale de chaque plan est prélevée pour financer les risques invalidité et décès et les frais administratifs. L'employeur paye indépendamment du plan choisi une cotisation de 12.5 %, tandis que l'assuré finance le solde.

Le RCC fonctionne en [capitalisation intégrale](#). Ainsi, la fortune qui lui est propre doit couvrir en tout temps la totalité des capitaux de prévoyance, composés des avoirs de vieillesse accumulés des assurés actifs. Vu son entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2014, le plan se trouve encore en phase de capitalisation.

III.3. Autres informations sur l'activité de prévoyance

Il n'y a pas eu d'indexation des pensions et rentes en 2018.



AU PÈRE DE LA JEUNESSE,
AU BIENFAITEUR DU PEUPLE
ET DE L'HUMANITÉ SOUFFRANTE,
AU PHILOSOPHE CHRÉTIEN,
AU MOINE PATRIOTE.

Les Fribourgeois, le Peuple Suisse
et des citoyens de France, d'Italie et d'Allemagne
ont érigé ce Monument.



IV. PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES

IV.1. Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26 (Swiss Generally Accepted Accounting Principles – Recommandations pour la Présentation des Comptes)

Les comptes de la Caisse sont présentés en conformité à la norme comptable Swiss GAAP RPC 26.

Vu que la Caisse applique trois plans de prévoyance (RP, RLPP et RCC), il a été élaboré un compte d'exploitation complémentaire présentant les résultats distincts propres à chaque régime ; ce document fait partie intégrante des comptes annuels et figure dans les présents états financiers

IV.2. Principes comptables et d'évaluation

Les principes d'évaluation des postes du bilan sont les suivants :

Évaluation des actifs, hormis immeubles, à la date de boucllement

Les montants en devises étrangères sont convertis au cours de clôture du jour de la date de boucllement.

Sont évalués à la valeur nominale :

- les placements auprès de l'État ;
- les liquidités et placements à terme ;
- les créances corrigées éventuellement d'une provision pour pertes sur débiteurs.

Sont évalués à la valeur de marché :

- les obligations de qualité supérieure (Investment Grade), inférieure (Sub-investment Grade) et les obligations convertibles ;
- les actions ;
- les placements alternatifs (notamment matières premières, hedge funds, fonds private equity, investissements dans l'infrastructure, Insurance-Linked Securities).

Sont évaluées à leur dernière valeur actuelle connue au 31 décembre :

- les actions non cotées ;
- les participations.

Immeubles

Immeubles construits

L'évaluation des immeubles est basée sur un taux de capitalisation brut (TCB) de 5.3 %, composé du taux fixe de capitalisation immobilière (TFCI) de 3.8 %, et d'un ratio sommaire forfaitaire (correspondant aux taux variables de capitalisation immobilière) de 1.5 %. La valeur de rendement capitalisée de chaque immeuble correspond à l'état locatif brut (au 1^{er} janvier de l'année sous revue) rapporté à la somme des taux suivants :

- a) taux fixe de variation immobilière (TFCI) : 3.8 %
- b) taux variables de capitalisation immobilière :
 - taux pour les charges d'exploitation déterminées ou estimées sur la moyenne des cinq dernières années, rapporté au TCB ;
 - taux de vacance déterminé sur la moyenne des cinq dernières années, rapporté au TCB ;
 - majoration forfaitaire de 0,1 % pour immeubles subventionnés ;
 - majoration pour affectation spécifique (en % de l'état locatif spécifique), rapporté au TCB :
 - surfaces commerciales : 10 % ;
 - surfaces de stationnement : 5 %.

Immeubles acquis en cours d'année

La valeur des nouvelles acquisitions est déterminée sur la même base que les immeubles construits hormis les taux de charge et de vacance. Pour la fixation du taux de charge, il est tenu compte pour la première année de charges budgétées ; par la suite il est tenu compte des charges effectives. Quant au taux de vacance, il est tenu compte la première année du taux de vacance constaté pendant la période d'acquisition ; par la suite, les taux de vacance des cinq dernières années ou moins en fonction de durée de possession sont pris en considération.

Immeubles en mise en valeur (durée maximum 3 ans)

La valorisation est égale au coût de construction si celui-ci est inférieur à la valeur réelle des immeubles en cours de mise en valeur, déterminée sur la base des principes définis pour les immeubles acquis en cours d'année, hormis le taux de vacance à appliquer. Ce taux est calculé sur la moyenne du taux de vacance globale du portefeuille de la Caisse pour les trois dernières années, additionné de cinq pour cent. Si le coût de construction est supérieur à la valeur réelle des immeubles, cette dernière est appliquée.

Terrains à bâtir

Les terrains à bâtir sont évalués à la valeur de marché à la date de boucllement

Tout amortissement, provision ou réserve pour terrains doit être soumis à l'approbation du Comité.

Immeubles en construction

La valeur accumulée des coûts de construction est prise en considération.

Rénovations

La valeur accumulée des coûts de rénovation est prise en considération.

Pour les objets dont une vente ferme intervient après la date de boucllement, les prix de vente nets, connus au moment du boucllement des comptes, sont retenus comme valorisation.





V. COUVERTURE DES RISQUES / RÈGLES TECHNIQUES / TAUX DE COUVERTURE

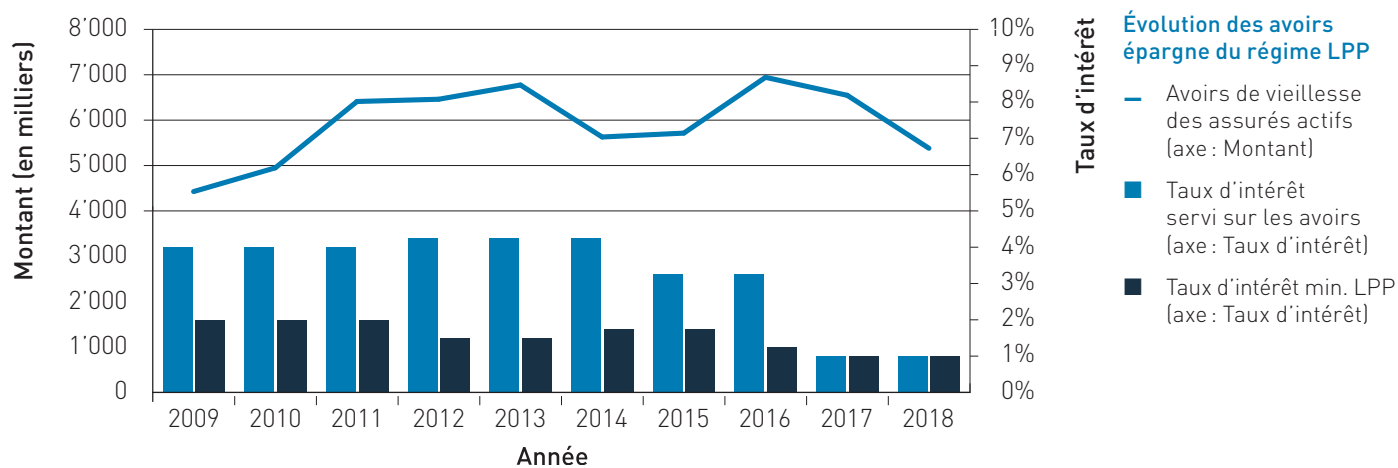
V.1. Nature de la couverture des risques, réassurance

Les risques couverts sont l'invalidité, le décès et la vieillesse. La Caisse est une caisse autonome qui assure intégralement ses risques et n'est, de ce fait, pas réassurée.

V.2. Développement et rémunération des avoirs d'épargne en primauté des cotisations

Régime LPP

a. Développement	2018	2017
Avoirs de vieillesse des assurés actifs au 01.01	6'547'532	6'943'532
Ajustement selon art. 17 LFLP et 15 LPP	-65'159	-80'482
Cotisations d'épargne	2'016'727	1'269'222
Apports LP	4'472'575	3'457'005
Sorties, retraites	-7'681'949	-5'154'430
Rémunération des avoirs	55'733	49'308
Ajustement selon art. 17 LFLP et 15 LPP	34'837	63'376
Avoirs de vieillesse des assurés actifs au 31.12	5'380'298	6'547'532
b. Rémunération		
Taux d'intérêt servi sur les avoirs	1.00 %	1.00 %
c. Rémunération minimale légale		
Taux d'intérêt servi sur les avoirs	1.00 %	1.00 %



a. Développement	2018	2017
Avoirs de vieillesse des assurés actifs au 01.01	13'448'225	9'713'400
Ajustement selon art. 17 LFLP	-893	-345
Cotisations d'épargne	3'405'992	3'194'792
PLP entrées	820'822	0
Rachats	733'590	797'219
Retraits EPL / divorce	0	0
Sorties, retraites	-991'650	-588'279
Rémunération des avoirs	134'569	330'411
Ajustement selon art. 17 LFLP	1'043	1'028
Avoirs de vieillesse des assurés actifs au 31.12	17'551'698	13'448'225

RCC

b. Rémunération	2018	2017
Taux d'intérêt servi sur les avoirs	1.00 %	3.50 %

La rémunération du RCC, en 2017, consistait en une restitution du surplus de la cotisation pour risque et frais, après financement de la provision pour fluctuation des risques invalidité et décès, et déduction des frais administratifs et informatiques. En 2018, il s'agit du taux minimal LPP.

V.3. Développement du capital de couverture pour les assurés actifs en primauté de prestations

Régime de pensions

Développement	2018	2017
Prestations de libre passage (PLP) au début de l'exercice	2'699'751'301	2'617'226'615
Variations de l'exercice :		
+ augmentation des PLP des assurés présents toute l'année	584'218'898	625'434'790
+ augmentation des PLP des assurés entrés en cours d'exercice	70'124'668	49'134'852
- PLP des assurés démissionnaires durant l'exercice	-590'454'412	-592'044'956
<i>Total de la variation annuelle</i>	<i>63'889'153</i>	<i>82'524'687</i>
Prestations de libre passage en fin d'exercice	2'763'640'454	2'699'751'301

V.4. Développement et rémunération des comptes témoins selon la LPP des assurés actifs du régime de pensions

a. Développement	31.12.2018	31.12.2017	Variation
Avoirs de vieillesse des assurés actifs	1'264'613'587	1'248'332'254	1.30 %
b. Rémunération minimale légale			
Taux d'intérêt servi sur les avoirs	1.00 %	1.00 %	-

V.5. Développement et explication des provisions techniques

Un règlement pour les passifs de nature actuarielle est en vigueur depuis le 31.12.2016. Ce document a été approuvé par l'expert agréé et porté à la connaissance de l'Autorité de surveillance.

Développement	31.12.2018	31.12.2017	Variation
Provision de longévité des assurés actifs	41'454'607	33'746'891	+7'707'716
Provision de longévité des bénéficiaires	83'594'767	65'652'748	+17'942'019
Provision pour fluctuation des risques dans le RCC	1'400'000	1'400'000	0
Provision pour abaissement du taux d'intérêt technique	216'520'673	209'313'998	+7'206'675
Total des provisions techniques	342'970'047	310'113'637	+32'856'410

Le calcul de la provision pour longévité a été adapté aux spécificités de la Caisse et la provision pour fluctuation des risques du régime RCC avait atteint l'objectif fixé dans le règlement déjà durant l'exercice précédent. Le Comité a décidé d'abaisser le taux d'intérêt technique du régime de pensions de la Caisse lors de la modification à venir du plan de prévoyance actuel, soit en principe au 01.01.2021. En vue de cet abaissement, le Comité a décidé de créer une provision pour cet abaissement. L'objectif de cette provision est déterminé par l'expert agréé. Pour cela, il tient compte en particulier de la durée courant jusqu'au moment envisagé pour la diminution du taux technique et du niveau de l'adaptation du taux technique envisagée.

Provision de longévité

La provision de longévité est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie. Elle sert à financer progressivement l'augmentation des capitaux de prévoyance due à un changement de tables actuarielles. Elle se compose d'une part relative aux capitaux de prévoyance des assurés actifs, et d'une autre part se rapportant aux capitaux de prévoyance des bénéficiaires.

Provision pour fluctuation des risques décès et invalidité dans le RCC

Cette provision a pour but de supporter la fluctuation du coût des risques décès et invalidité du régime complémentaire des cadres liée à la taille de son effectif.

V.6. Développement des capitaux de prévoyance des bénéficiaires

Régime de pensions

	Capitaux de prévoyance		Variations			
	2018 CHF	2017 CHF	2018/2017 CHF	2017/2016 CHF	2018/2017 %	2017/2016 %
Retraités	2'477'918'356	2'316'015'983	161'902'373	110'764'375	6.99	5.02
Invalides	112'119'392	116'401'395	-4'282'003	-2'435'695	-3.68	-2.05
Conjoints	187'171'029	184'151'319	3'019'710	573'437	1.64	0.31
Orphelins	3'841'712	3'856'251	-14'539	-84'951	-0.38	-2.16
Enfants de retraités	1'488'117	1'391'236	96'881	268'438	6.96	23.91
Enfants d'invalides	957'109	521'475	435'634	124'702	83.54	31.43
Total	2'783'495'715	2'622'337'659	161'158'056	109'210'306	6.15	4.35

Régime LPP

	Capitaux de prévoyance		Variations			
	2018 CHF	2017 CHF	2018/2017 CHF	2017/2016 CHF	2018/2017 %	2017/2016 %
Retraités	5'638'356	5'816'090	-177'734	-42'587	-3.06	-0.73
Invalides	2'890'256	2'948'283	-58'027	-196'412	-1.97	-6.25
Conjoints	754'851	776'881	-22'030	-46'422	-2.84	-5.64
Orphelins	0	16'318	16'318	9'253	-100.00	130.97
Enfants de retraités	4'142	4'457	-315	-305	-7.07	-6.40
Enfants d'invalides	91'426	205'664	114'238	55'793	-55.55	37.23
Total	9'379'031	9'767'693	-220'680	-220'680	-3.98	-2.21

V.7. Résultats de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise a été effectuée sur la base des chiffres au 31.12.2014. Les conclusions ont été présentées dans le rapport annuel 2015 et 2016. Le Comité a décidé d'effectuer une nouvelle expertise sur la base des chiffres au 31.12.2018, avec l'accord de l'autorité de surveillance.

V.8. Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les réserves mathématiques sont déterminées sur la base des tables actuarielles VZ 2010 (P 2012). Le taux d'intérêt technique de la Caisse est de 3.25 %. Le Comité a décidé de son abaissement à 2.25 % à la date d'entrée de la révision du plan de prévoyance, dont l'entrée en vigueur est actuellement prévue pour le 1^{er} janvier 2021.

V.9. Chemin de croissance – Part en répartition

Engagement du régime de pension (RP)	CHF	5'888'427'712
Part en capitalisation du RP selon le système financier (76.3 %)	CHF	4'492'870'344
Part en répartition (23.7 %)	CHF	1'395'557'368

Les dispositions fédérales relatives au financement des caisses de pensions de droit public en capitalisation partielle prévoient notamment un objectif d'un taux de couverture (ci-après TC) de 80 % à l'horizon 2052. Sur la base du chemin proposé, le TC global du régime de pensions devait s'élever au 1^{er} janvier 2019 à 76.3 %.

V.10. Taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2 et garantie de l'État de Fribourg

Le taux de couverture et le montant de la garantie de l'État couvrant le découvert technique en capitalisation sont les suivants :

	31.12.2018	31.12.2017
	CHF	CHF
Fortune nette (actifs de la caisse diminués des exigibles à court terme) (FP)	4'465'472'307	4'489'629'074
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (CP)	-5'922'417'243	-5'661'966'047
Garantie de l'État (Garantie = FP - CP)	-1'456'944'936	-1'172'336'973
Taux de couverture (TC = FP / CP)	75.4 %	79.3 %

La Caisse devait se trouver à un taux de couverture minimal de 76.3 %. À cette date, le taux de couverture légal s'élève à 75.4 %.



VI. EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS

En matière de placement, le Comité exerce les compétences suivantes :

- il adopte les directives de placement et les annexes y relatives, notamment celles concernant les allocations stratégiques ;
- il adopte les directives relatives à l'exercice des droits de vote ;
- il décide de la conclusion, de la modification et de la résiliation des mandats avec les partenaires financiers ;
- il décide du changement de régime de l'allocation stratégique conformément à l'article 6.

La commission de placements exerce les tâches qui lui sont attribuées par le règlement sur les placements de la Caisse dans le cadre de la mise en œuvre et surveillance de la stratégie de placement. Elle a notamment les compétences suivantes :

- elle met en œuvre et assure le suivi des directives de placements ;
- elle met en œuvre et assure le suivi des directives de comptabilisation, sous réserve des compétences de la commission immobilière ;
- elle met en œuvre et assure le suivi des directives relatives à l'exercice des droits de vote ;
- elle procède aux investissements financiers et en assure le suivi ;
- elle contrôle la bonne exécution des mandats de gestion confiés par la Caisse à des tiers ;
- elle contrôle que les valeurs existantes dans la fortune de la Caisse ont été intégrées en totalité dans les comptes de la Caisse, au besoin avec la collaboration de la commission immobilière.

VI.1. Organisation de l'activité de placements, règlement de placements

La gestion des placements financiers est confiée aux établissements suivants, sous forme de mandats de gestion discrétionnaire ou fonds de placements :

- Obligations en CHF : Banque Cantonale de Fribourg, Pictet Asset Management, Lombard Odier Asset Management ;
- Obligations en monnaies étrangères : Crédit Suisse, Pictet Asset Management, UBS, Banque Cantonale de Fribourg, Lombard Odier Asset Management, Allianz ; Union Bancaire Privée, Ashmore Investment Management ;
- Actions suisses : Banque Cantonale de Fribourg, Independent Asset Management, Edmond de Rothschild (Suisse), Crédit Suisse, UBS, Ethos ;
- Actions étrangères : Crédit Suisse, UBS, Fisher Investments, Fondation IST, Artico Partners, Ethos ;
- Fonds de placement immobiliers : Swiss Life, Aberdeen Standard Investments, Crédit Suisse, J Safra Sarasin, Fondation IST, UBS ;
- Private Equity : Partners Group, Flexstone Partners, Fondation IST, Swisscom ;
- Dette privée : Fondation Swiss Capital, Crédit Suisse ;
- Insurance Linked Securities : Schroder Investment Management, Twelve Capital, SCOR Investment Partners, J. Safra Sarasin ;
- Funds of Hedge Funds : Fundana Asset Manager, Kedge Capital ;
- Métaux précieux : Crédit Suisse.

Les établissements financiers auxquels est confiée la gestion de fortune sont agréés par la FINMA, la CHSPP ou des autorités étrangères équivalentes.

Les immeubles de la Caisse sont en gérance auprès des régies suivantes :

- RFSA, à Fribourg ;
- Gerama S.A., à Fribourg ;
- Weck Aeby & Cie S.A. à Fribourg ;
- Régie Châtel S.A., à Châtel-St-Denis ;
- Gérance Immobilière de la Broye S.A., à Estavayer-le-Lac ;
- Gendre & Emonet Gérance et Fiduciaire S.A., à Montreux ;
- Burriplus Immobilien Treuhand, à Berne ;
- Immo Consultant S.A. à Sion.

VI.2. Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 50 OPP 2 al. 4)

Conformément aux art. 49a et 50 OPP2, la Caisse a édicté un règlement de placements. Ce dernier prévoit des extensions aux possibilités de placements prévues aux art. 53 à 56a, al. 1 et 5, et 57 al. 2 et 3 OPP2.

Les analyses effectuées par la Caisse avec le concours de différents spécialistes externes ont déterminé, de manière concluante, que la répartition des actifs était conforme aux buts de la Caisse.

Le Comité a fixé la limite des investissements dans l'immobilier à 41 % au lieu des 30 % figurant à l'article 55 de l'OPP 2. Compte tenu de la fortune de la Caisse et du nombre important d'immeubles dont elle est propriétaire, il existe une réelle diversification de ses placements immobiliers. Ce dépassement n'augmente pas le profil de risque de la Caisse.

VI.3. Objectif de la réserve de fluctuation de valeurs

Selon l'art. 72a LPP, la Caisse, institution de droit public, peut déroger au principe du bilan en caisse fermée. En vertu de l'art. 48e OPP 2 et compte tenu de l'allocation stratégique choisie par la Caisse au moment de l'établissement du bilan, les réserves de fluctuation nécessaires avec un niveau de confiance statistique de 99.5 % se montent à CHF 636.4 mios. Ce calcul prend en compte l'allocation stratégique de la Caisse et sa volatilité, la corrélation entre les différentes classes d'actifs ainsi que l'objectif de rendement de la Caisse.

Le niveau de réserve calculé considère un montant minimum à disposer sur un horizon d'une année, pour absorber une baisse des marchés, soit quelque 11 points du taux de couverture. Il est important de relever que le Comité de la Caisse analyse le problème du montant de l'objectif de réserve nécessaire à l'allocation des véhicules de placement dans le cadre de la stratégie de placement, compte tenu notamment aussi du taux d'intérêt technique fixé.

L'exercice 2018 s'étant soldé par une perte, les réserves de fluctuation constituées en 2017 ont été dissoutes et se trouvent à zéro au 31.12.2018.

Limitations du modèle

Le calcul des réserves nécessaires se base sur l'hypothèse de normalité des rendements des actifs. Des études empiriques montrent que les actifs financiers peuvent s'écarter de la distribution normale. D'une part, les événements extrêmes ont tendance à se produire plus fréquemment que ne le prévoit la distribution normale. D'autre part, les rendements de certains actifs financiers sont asymétriques. En conséquence, l'objectif de réserves de fluctuation proposé sous l'hypothèse de normalité peut s'écarter de manière plus ou moins importante de la réalité économique.

VI.4. Limites de placements et allocation stratégique

LIMITES DE PLACEMENT OPP2				
Fortune au 31.12.2018: CHF 4'483 mios				
OPP2	Rubriques	Limites %	Limites Mios CHF	Dépassements Mios CHF
Limites individuelles				
54	Créances par débiteurs Liquidités + placements à terme + obligations	10 % par débiteur	448.30	Aucun dépassement
54a	Actions suisses et étrangères	5 % par participation	224.15	Aucun dépassement
54b/1	Biens immobiliers en Suisse et à l'étranger	5 % par objet	224.15	Aucun dépassement
Limites par catégories				
54b/2	Avances obtenues sur biens immobiliers	30 % de la valeur vénale par objet		Pas de rubrique au bilan
55	Titres hypothécaires lettres de gage	50 % au max. 80 % de la valeur vé- nale de l'ensemble des objets		Pas de rubrique au bilan
55b	Actions suisses et étrangères	50 %	2'241.50	Aucun dépassement
55c	Biens immobiliers en Suisse et à l'étranger	30 % dont 1/3 au max. à l'étranger	1'344.90	299.2
55d	Placements alternatifs	15 %	675.45	Aucun dépassement
55e	Devises étrangères sans couverture de change	30 %	1'344.90	Aucun dépassement
Placements auprès de l'employeur				
57	Placements auprès de l'employeur	5 %		Pas de rubrique au bilan
57	Biens immobiliers utilisés à plus de 50 % par l'employeur	5 %	224.15	Aucun dépassement

Limites de placements
SAA – Stratégie de
placement – Strategic
Asset Allocation

Véhicules de placement	Allocation Stratégique %	Marges tactiques		31.12.2018	
		Min %	Max %	Mios CHF	%
Liquidités	1	0.5	5	98	2.18
CHF		0.5	5	85	1.90
Autres		0	5	13	0.29
Obligations CHF	22	13	45	681	15.19
Comprend le poste créances figurant au bilan					
Prêts employeurs		0	25	0	
Prêts assurances		0	5	0	
Prêts banques		0	5	114	2.54
Prêts communes		0	5	2	0.04
Obligations étrangères	8	3	15	324	7.23
Convertibles		0	10	82	1.83
Actions suisses	15	10	22	658	14.68
Actions étrangères	15	10	22	657	14.66
Immobilier	36	25	41	1'644	36.67
Direct		25	41	1'352	30.16
Indirect non coté en bourse				292	6.51
Alternatifs	3	0	15	339	7.56
Hedge Funds		0	10	29	0.65
Private Equity		0	10	71	1.58
Matières premières		0	10	39	0.87
Autres		0	10	200	4.46
TOTAL	100			4'483	100.00
dont :					
Monnaies étrangères sans couverture de change	27	0	30	1'071	23.89

VI.5. Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Au 31.12.2018, la Caisse avait les contrats à terme ouverts suivants :

Vente		Achat		Contre-valeur	Résultat
Code monnaie	Montant	Code devise	Montant	en CHF au 31.12.2018	en CHF au 31.12.2018
EUR	45'000'000	CHF	51'268'500	50'706'900	561'600
USD	45'000'000	CHF	44'181'000	44'271'450	-90'450
CAD	5'000'000	CHF	3'795'350	3'603'950	191'400
CHF	24'701'040	JPY	2'800'000'000	25'150'720	449'680
USD	45'000'000	CHF	44'217'225	44'016'300	200'925
EUR	40'000'000	CHF	45'116'800	45'056'800	60'000
EUR	20'000'000	CHF	22'828'700	22'532'000	296'700
EUR	45'000'000	CHF	51'588'000	50'701'950	886'050
GBP	10'000'000	CHF	12'971'050	12'543'100	427'950
USD	45'000'000	CHF	43'982'550	44'332'650	-350'100
JPY	2'800'000'000	CHF	24'717'000	25'150'720	-433'720
EUR	13'000'000	CHF	14'729'910	14'640'600	89'310
EUR	40'000'000	CHF	45'103'600	45'038'000	65'600
USD	20'000'000	CHF	19'832'300	19'648'000	184'300
Totaux au 31.12.2018				447'393'140	2'539'245

Le résultat positif de CHF 2'539'245 reflète la situation au 31.12.2018 de positions encore ouvertes. Ces gains sont comptables dans le sens où les marchés devises évoluent constamment et que les positions en devises des placements sous-jacents présentent un résultat inversé.

VI.6. Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

La Caisse n'autorise pas le securities lending.

VI.7. Explications du résultat net des placements

VI.7.1. Frais d'administration des placements financiers

(En milliers de CHF)	2018	2017
Frais de gestion des titres	2'952	3'060
Frais TER	5'204	7'823
Frais de consultants	45	119
Impôts à la source non récupérables	0	4
Frais de transactions et timbre fédéral	685	1'042
Totaux	8'886	12'048

Il convient de mentionner que les frais TER (Total Expense Ratio ou total des frais sur encours) sont calculés sur la base des mouvements des capitaux de l'année et non pas sur les valeurs au 31 décembre. Reportés à l'ensemble des placements, les frais totaux représentent 0.21 % de l'ensemble des positions des placements (cf. chi VI.7.2 ci-après).

(En milliers de CHF)	Intérêts Dividendes	Gains	Pertes		Frais	Totaux 2018
Liquidités et placements monétaires	382	52'618	-49'522		-51	3'427
Changes à terme		26'100	-29'758			-3'658
Obligations suisses	515	84	-944			-345
Obligations étrangères	11'619	4'140	-38'496			-22'737
Actions suisses	20'121	2'576	-74'901			-52'204
Actions étrangères	4'343	13'387	-100'849			-83'119
Fonds de placements immobiliers	2'921	15'856	-2'404			16'373
Placements alternatifs	3'655	9'318	-5'451			7'522
Participations	500	131				631
Frais d'administration des placements financiers					-8'886	-8'886
Résultat net des placements financiers	44'413	153'761	-103'980		-8'937	-142'996
	Loyers	Gains réalisés	Pertes réalisées	Ajustements de valeurs	Charges d'exploitation	
Immeubles	63'067			-7'757	-15'501	39'809
Résultat net des placements 2018						-103'187
Résultat net des placements 2017						562'746

Situation 2018

Remarque: le résultat net des placements en 2017 prend en compte la revalorisation du parc immobilier locatif au 31 décembre 2017 à hauteur de CHF 206 mios.

Situation 2017

(En milliers de CHF)	Intérêts Dividendes	Gains	Pertes		Frais	Totaux 2017
Liquidités et placements monétaires	391	3'543	-3'182		-31	721
Changes à terme		18'990	-36'111			-17'121
Obligations suisses	630	101	-332			399
Obligations étrangères	9'011	48'772	-11'050			46'733
Actions suisses	14'038	116'366	-14'051			116'353
Actions étrangères	10'922	180'933	-55'431			136'424
Fonds de placements immobiliers	3'582	16'258				19'840
Placements alternatifs	5'439	11'725	-13'687			3'477
Participations	400	3'686				4'086
Frais d'administration des placements financiers					-12'048	-12'048
Résultat net des placements financiers	44'413	400'374	-133'844		-12'079	298'864
	Loyers	Gains réalisés	Pertes réalisées	Ajustements de valeurs	Charges d'exploitation	
Immeubles	63'403			214'819	14'340	263'882
Résultat net des placements 2017						562'746
Résultat net des placements 2016						86'649

VI.7.2. Frais de gestion des investissements collectifs

Taux de transparence des coûts (en milliers de CHF)	Montant	Rapport
Total des investissements transparents	4'183'099	96.07 %
Total des investissements collectifs non transparents	171'209	3.93 %
Investissement global	4'354'308	100.0 %

Le taux de transparence des coûts est de 96.07 %

Coûts de la gestion des biens attribués (en milliers de CHF)	Montant	Rapport*
Coûts de gestion des biens comptabilisés directement dans le compte d'exploitation	3'682	0.09 %
Indicateur de coûts des investissements collectifs avec transparence des coûts	5'204	0.12 %
Total des coûts de gestion et des biens attribués dans le compte d'exploitation	8'886	0.21 %

* en % des investissements transparents

VI.7.3. Performance des placements

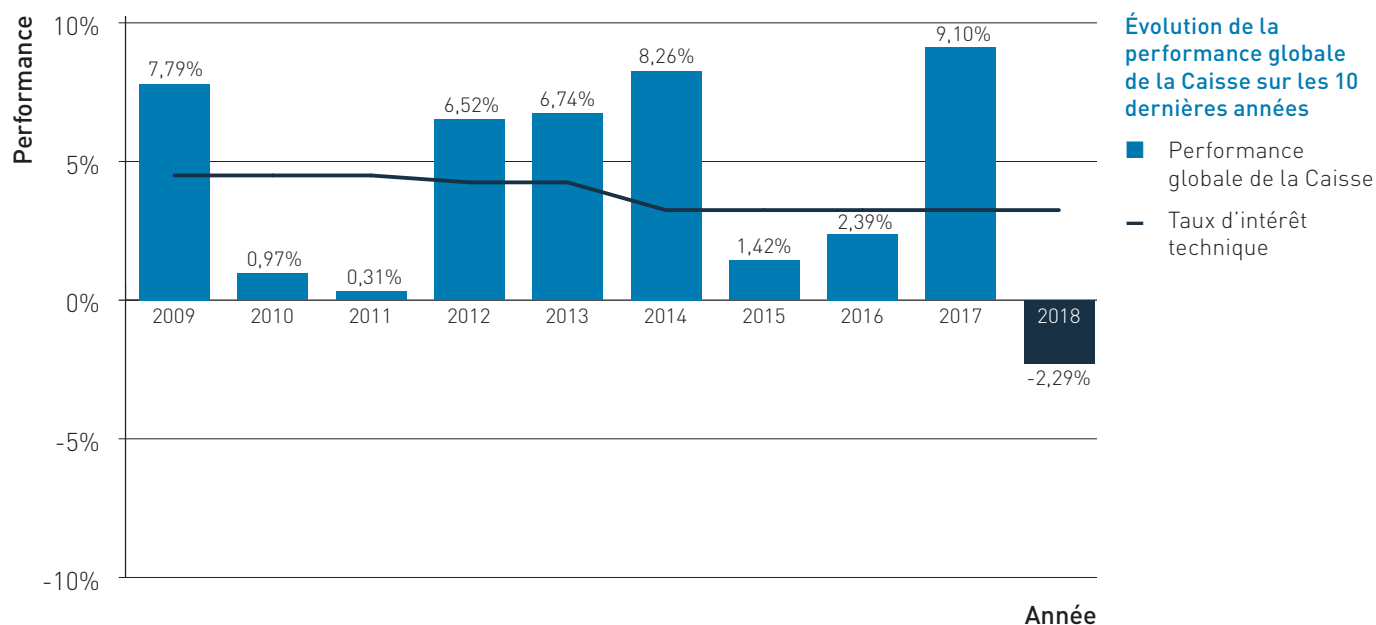
Le détail de la performance nette de l'ensemble des placements de la Caisse pour l'exercice 2018 se présente comme suit :

Genre de placements	Performance	
	2018	2017
Liquidités et placements à terme (CHF + monnaies étrangères)	-1.50 %	-8.49 %
Obligations suisses	-1.77 %	2.56 %
Obligations étrangères	-2.32 %	7.91 %
Actions suisses	-9.15 %	19.26 %
Actions étrangères	-11.48 %	18.75 %
Fonds de placement immobilier suisses	5.09 %	7.22 %
Fonds de placement immobilier étrangers	3.93 %	10.74 %
Participations	10.63 %	181.15 %
Placements alternatifs	0.78 %	0.50 %
Total des placements financiers	-4.61 %	10.83 %
Immeubles	3.03 %	4.69 %
Total des placements immobiliers	3.03 %	4.69 %
Total des placements	-2.29 %	9.10 %

La performance négative de 1.50 % des liquidités et placements à terme reflète les pertes effectives consécutives aux opérations de couvertures des monnaies étrangères. Il convient de mentionner que ces pertes sont compensées par une augmentation de même ampleur des titres libellés en monnaies étrangères et détenus dans les portefeuilles.

La baisse de performance du parc immobilier est due à la revalorisation du parc, compte tenu d'une légère adaptation à la baisse des entrées locatives.

La performance relative aux participations concerne exclusivement la RFSA.



Année	Performance globale de la Caisse	Taux d'intérêt technique
2009	7.79 %	4.50 %
2010	0.97 %	4.50 %
2011	0.31 %	4.50 %
2012	6.52 %	4.25 %
2013	6.74 %	4.25 %
2014	8.26 %	3.25 %
2015	1.42 %	3.25 %
2016	2.39 %	3.25 %
2017	9.10 %	3.25 %
2018	-2.29 %	3.25 %
Moyenne	4.05 %	3.83 %

VI.8. Immeubles

VI.8.1. Généralités

Au 31 décembre 2018, la Caisse est propriétaire de 159 immeubles construits, représentant 7'719 objets, soit 3'295 appartements, 4'174 garages et places de parc et 250 locaux commerciaux.

VI.8.2. Évolution des valeurs 2018 du parc immobilier (en milliers de CHF)

Désignation	Immeubles construits	Immeubles en cours de mise en valeur	Terrains à bâtir	Immeubles en construction	Rénovations	Immeuble en copropriété	TOTAL
Valeurs actuelles au 1.1.2018	1'227'880	3'681	15'622	64'879	1'701	966	1'314'729
Mouvement 2018							
▸ Acquisitions / constructions / rénovations	2'961	393	4	41'153	1'414		45'925
▸ Ventes 2018	-25						-25
▸ Mutations de groupe	4'435	31'278	-3'382	-31'971	-360		0
▸ Adaptations aux valeurs actuelles du 31.12.2018	-8'400					-26	-8'426
Valeurs actuelles au 31.12.2018	1'226'851	35'352	12'244	74'061	2'755	940	1'352'203

Le taux moyen de capitalisation des "Immeubles construits" s'élève à 5.1 % au 31 décembre 2018, contre 5.09 % au 31 décembre 2017.

Le tableau ci-dessus affiche une adaptation aux valeurs réelles négatives de quelque CHF 8.5 mios. Cette adaptation résulte de la *Directive réglant l'évaluation et les principes de comptabilisation des actifs* qui détermine le principe de valorisation des immeubles construits.

VI.8.3. Résultats 2018 des immeubles (en milliers de CHF)

Désignation	Immeubles construits	Immeubles en cours de mise en valeur	Terrains à bâtir	Immeubles en construction	Immeuble en copropriété	TOTAL
Adaptations des objets immobiliers aux valeurs actuelles du 31.12.2018	-8'400			669	-26	-7'757
Résultats sur ventes						
Résultats d'exploitation (y. c. produits et charges communs)	47'463	272	-170			47'565
Résultats globaux 2018	39'063	272	-170	669	-26	39'808
<u>Performances 2018</u>						
Immeubles construits						3.27 %
Parc immobilier						3.03 %
<u>Performances 2017</u>						
Immeubles construits*						26.51 %
Parc immobilier						25.09 %

* sans la revalorisation du parc immobilier, la performance 2017 se montait à 5.09 % des immeubles construits

Les performances annuelles 2018 sont déterminées sur la base des résultats globaux du parc immobilier par rapport aux "valeurs réelles" au 1^{er} janvier 2018.

Engagements pris pour de futurs investissements

VI.8.4. Informations diverses

Des intérêts intercalaires sur les immeubles en construction, représentant un montant de CHF 668'975, figurent dans les rendements immobiliers du compte d'exploitation.

Les valeurs d'assurance incendie des immeubles construits s'élèvent à CHF 1'054'328'276.

Sommaire des engagements en fonds à l'appel de capital	Engagement initial	Appels de capital	Engagement résiduel
Infrastructure	61'630'729	45'915'362	15'715'367
Private Equity	130'285'650	26'477'003	76'808'647
Dette privée	69'000'000	38'645'200	30'354'800
Total alternatif – marchés privés	233'916'379	111'037'566	122'878'813
Immobilier étranger traditionnel	45'075'600	37'376'556	7'699'044
Total des engagements	278'991'979	148'414'122	130'577'857

Frais d'administration :

Pour rappel, l'intégralité des coûts d'administration figure sous le poste *Frais d'administration*. Cette position comprend notamment les salaires et frais de tous les collaborateurs et collaboratrices (gestion des comptes des assurés en matière de prévoyance, équipe immobilière et collaborateurs actifs dans la gestion de fortune).



VII. EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION

Indication sur les titres de participation (rubrique "Participations")

Sociétés	Capital-actions	Quote-part	
		2018	2017
RFSA, Fribourg	CHF 110'000	100.00 %	100.00 %
Capital Risque Fribourg SA, Fribourg	CHF 7'500'000	10.00 %	10.00 %

VIII. DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

La BBSA a pris connaissance des comptes 2017 et n'a pas formulé de remarques significatives.



IX. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À LA SITUATION FINANCIÈRE

IX.1. Découvert / Explication des mesures prises

Le taux de couverture est défini conformément à la LPP et à ses dispositions d'application (art. 44 OPP 2). Il est calculé au 1^{er} janvier de chaque année sur la base de la fortune au 31 décembre de l'exercice précédent.

En tant qu'institution de prévoyance d'une collectivité publique, la Caisse peut déroger au principe du bilan en caisse fermée aux conditions définies par les articles 72a et 72c LPP (cf. point V.9 pour plus de détails).

IX.2. Procédures juridiques en cours

Aucune procédure en cours.

IX.3. Mise en gage d'actifs

Les cédules hypothécaires libres de gage sont déposées dans les coffres de la Caisse.



X. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Néant.

Les comptes 2018, soit le bilan, le compte d'exploitation et les annexes ont été examinés et approuvés par le Comité en date du 21 mars 2019.

Fribourg, le 21 mars 2019

4.

BILAN TECHNIQUE







Monsieur Gilles André
 Directeur
 Caisse de prévoyance du personnel
 Etat de Fribourg
 Rue St-Pierre 1
 1701 Fribourg

21 mars 2019

Contact : Stéphane Riesen, 058 100 5224, s.riesen@pittet.net

**Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (CPPEF)
 Bilans techniques au 31 décembre 2018**

Monsieur le Directeur, cher Monsieur,

Par la présente, nous vous transmettons en annexe les bilans techniques de la CPPEF à la fin de l'année 2018. Ces bilans techniques tiennent compte des capitaux de prévoyance et des provisions techniques qui vous ont été communiqués dans notre courrier du 8 mars 2019, et sont établis sur la base des comptes audités figurant dans le rapport de l'organe révision du 21 mars 2019.

Le bilan technique de l'annexe 1 présente la situation financière de la Caisse, compte tenu des engagements actuariels entièrement capitalisés. Le degré de couverture légal à fin 2018 s'élevé selon ce bilan à 75.4 %, alors qu'il se situait à 79.3 % à fin 2017.

Le bilan technique de l'annexe 2 présente la situation financière de la Caisse d'après le système financier de la Caisse (capitalisation partielle conformément aux dispositions des art. 72a ss. LPP pour le Régime de pensions et capitalisation intégrale pour le Régime LPP et le Régime complémentaire RCC). Au sujet du système financier du Régime de pensions, précisons que ce système est dépendant du plan de financement soumis à l'Autorité de Surveillance en date du 6 mars 2015, plan qui prévoit notamment au 31 décembre 2018 un

Pittet Associés SA
 Avenue de la Gare 10 - Case postale 1178 - CH-1001 Lausanne - T +41 58 100 5220 - info@pittet.net
 www.pittet.net

GENÈVE LAUSANNE BERN SION

degré de couverture global de 76.3 % et un degré de couverture des assurés actifs de 50.7 %. Dans tous les cas, le maintien des degrés de couverture initiaux (66.9 % pour le degré de couverture global et 38.1 % pour le degré de couverture des actifs) et la couverture intégrale des capitaux de prévoyance des pensionnés doivent être garantis.

Le bilan technique de l'annexe 3 correspond à celui du Régime de pensions uniquement, obtenu en soustrayant de la fortune les engagements à 100 % des deux autres régimes. Sur cette base, le degré de couverture effectif global du Régime de pensions s'élève à 75.3 % à fin 2018 et celui relatif aux engagements envers les actifs s'élève à 48.1 %, soit respectivement 1.0 point de degré de couverture global et 2.6 points de degré de couverture des actifs en-dessous des valeurs imposées par le plan de financement en vigueur. Dès lors, le chemin de recapitalisation n'est plus respecté à fin 2018, et ainsi aucune réserve de fluctuation de valeurs ne peut être constituée.

Rappelons en effet que la réserve de fluctuation de valeurs est constituée de telle sorte que, après déduction de son montant de la fortune nette de prévoyance, le degré de couverture effectif global et le degré de couverture effectif des capitaux de prévoyance des assurés actifs continuent à respecter le plan de financement relatif au Régime de pensions. Les degrés de couverture en question se situant en-dessous de ceux donnés par le plan de financement à fin 2018, cette réserve doit être entièrement dissoute.

Bien que la situation financière ne respecte plus le chemin de recapitalisation, le régime de pensions n'est pas en situation de découvert au sens légal selon les dispositions de l'art. 72e LPP, étant donné que les degrés de couverture initiaux sont eux toujours respectés (marge de 8.4 points par rapport au degré de couverture initial global et de 10 points pour le degré de couverture des assurés actifs).

Des mesures correctrices en ce qui concerne le plan de prestations devraient être envisagées afin de respecter dès que faire se peut le plan de financement adopté.

Sur la base du bilan technique de l'annexe 2, le degré d'équilibre à fin 2018, hors réserve de fluctuation de valeurs, s'élève à 98.4 %, alors qu'il se situait à 104.9 % à fin 2017.

En espérant ainsi avoir répondu à vos attentes, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, cher Monsieur, nos salutations distinguées.



STEPHANE RIESEN
Directeur général adjoint
Expert agréé LPP, Actuaire ASA



VINCENT ABBET
Fondé de pouvoir
Expert agréé LPP, Actuaire ASA

Annexes : ment.



Annexe 1

Bilan technique

Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg

en CHF

	31.12.2018	31.12.2017
Total de l'actif	4'482'794'274	4'502'705'997
Dettes	- 1'140'652	- 9'290'183
Compte de régularisation du passif	- 5'915'415	- 3'786'740
FORTUNE NETTE DE PREVOYANCE (FP)	4'465'472'307	4'489'629'074
Capital de prévoyance des assurés actifs du régime de pensions	2'763'640'454	2'699'751'301
Capital de prévoyance des assurés actifs du régime LPP	5'380'298	6'547'532
Capital de prévoyance des assurés actifs du régime complémentaire	17'551'698	13'448'225
Capital de prévoyance des bénéficiaires de pensions du régime de pensions ¹	2'783'495'715	2'622'337'659
Capital de prévoyance des bénéficiaires de pensions du régime LPP ¹	9'379'031	9'767'693
Capitaux de prévoyance	5'579'447'196	5'351'852'410
Provision de longévité des assurés actifs ²	41'454'607	33'746'891
Provision de longévité des bénéficiaires de pensions ³	83'594'767	65'652'748
Provision de revalorisation de la somme des salaires assurés	0	0
Provision d'adaptation des pensions	0	0
Provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique	216'520'673	209'313'998
Provision pour fluctuation des risques dans le régime complémentaire	1'400'000	1'400'000
Provision pour événements spéciaux	0	0
Provisions techniques	342'970'047	310'113'637
CAPITAUX DE PREVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES (CP)	5'922'417'243	5'661'966'047
RESERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS (RFV)	0	210'813'112
EXCEDENT TECHNIQUE ⁴	- 1'456'944'936	- 1'383'150'085
DEGRE DE COUVERTURE ⁵	75.4 %	75.6 %
DEGRE DE COUVERTURE LEGAL (Article 44 alinéa 1 OPP2) ⁶	75.4 %	79.3 %
<i>Objectif de la Réserve de fluctuation de valeurs</i>	<i>636'400'000</i>	<i>670'400'000</i>

Remarques :

- 1) Bases techniques: VZ 2010 (P2012) à 3,25 %
2) 0,25 % des capitaux de prévoyance des assurés actifs du régime de pensions par année.
3) 0,50 % des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes/pensions (sans les rentes d'enfants) par année.
4) = FP - CP - RFV.
5) = [FP - RFV] / CP.
6) = FP / CP.



Annexe 2

Bilan technique selon le système financier statutaire ¹

Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg

en CHF

	31.12.2018	31.12.2017
Total de l'actif	4'482'794'274	4'502'705'997
Dettes	- 11'406'552	- 9'290'183
Compte de régularisation du passif	- 5'915'415	- 3'786'740
FORTUNE NETTE DE PREVOYANCE (FP)	4'465'472'307	4'489'629'074
Capital de prévoyance des assurés actifs du régime de pensions	1'401'165'710	1'333'677'143
Capital de prévoyance des assurés actifs du régime LPP	5'380'298	6'547'532
Capital de prévoyance des assurés actifs du régime complémentaire	17'551'698	13'448'225
Capital de prévoyance des bénéficiaires pensions du régime de pensions ²	2'783'495'715	2'622'337'659
Capital de prévoyance des bénéficiaires pensions du régime LPP ²	9'379'031	9'767'693
Capitaux de prévoyance ³	4'216'972'452	3'985'778'252
Provision de longévité des assurés actifs ⁴	21'017'486	16'670'964
Provision de longévité des bénéficiaires de pensions ⁵	83'594'767	65'652'748
Provision de revalorisation de la somme des salaires assurés	0	0
Provision d'adaptation des pensions	0	0
Provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique	216'520'673	209'313'998
Provision pour fluctuation des risques dans le régime complémentaire	1'400'000	1'400'000
Provision pour événements spéciaux	0	0
Provisions techniques	322'532'926	293'037'710
CAPITAUX DE PREVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES (CP)	4'539'505'378	4'278'815'962
RESERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS (RFV)	0	210'813'112
EXCEDENT TECHNIQUE ⁶	- 74'033'071	0

DEGRE D'EQUILIBRE ⁷	98.4 %	100.0 %
DEGRE D'EQUILIBRE (sans RFV) ⁸	98.4 %	104.9 %

<i>Objectif de la Réserve de fluctuation de valeurs</i>	636'400'000	670'400'000
---	-------------	-------------

Remarques :

1) Le système financier statutaire applicable est le régime de capitalisation partielle compte tenu du plan de financement proposé pour le régime de pensions et la capitalisation intégrale pour le régime LPP et le régime complémentaire. Au 31 décembre 2018, le plan de financement prévoit une couverture de 76.3 % des engagements du régime de pensions.

2) Bases techniques: VZ 2010 (P 2012) au taux d'intérêt technique de 3.25 %

3) Selon le système financier appliqué.

4) 0.25 % des capitaux de prévoyance des assurés actifs du régime de pensions par année.

5) 0.50 % des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes/pensions (sans les rentes d'enfants) par année.

6) = FP - CP - RFV.

7) = (FP - RFV) / CP.

8) = FP / CP.



Annexe 3

Bilan technique du régime de pensions selon l'art. 72a LPP

Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg

en CHF

	31.12.2018	31.12.2017
Total de l'actif	4'482'794'274	4'502'705'997
Dettes	- 11'406'552	- 9'290'183
Compte de régularisation du passif	- 5'915'415	- 3'786'740
Capital de prévoyance des assurés actifs du régime LPP	- 5'380'298	- 6'547'532
Capital de prévoyance des assurés actifs du régime complémentaire	- 17'551'698	- 13'448'225
Capital de prévoyance des bénéficiaires pensions du régime LPP ¹	- 9'379'031	- 9'767'693
Provision de longévité du régime LPP	- 278'504	- 238'531
Provision pour fluctuation des risques dans le régime complémentaire	- 1'400'000	- 1'400'000
FORTUNE NETTE DE PREVOYANCE DU REGIME DE PENSIONS (FP)	4'431'482'776	4'458'227'093
Capital de prévoyance des assurés actifs du régime de pensions	2'763'640'454	2'699'751'301
Capital de prévoyance des bénéficiaires pensions du régime de pensions ¹	2'783'495'715	2'622'337'659
Capitaux de prévoyance	5'547'136'169	5'322'088'960
Provision de longévité des assurés actifs ²	41'454'607	33'746'891
Provision de longévité des bénéficiaires du régime de pensions ³	83'316'263	65'414'217
Provision de revalorisation de la somme des salaires assurés	0	0
Provision d'adaptation des pensions	0	0
Provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique	216'520'673	209'313'998
Provision pour événements spéciaux	0	0
Provisions techniques	341'291'543	308'475'106
CAPITAUX DE PREVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES (CP)	5'888'427'712	5'630'564'066
RESERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS (RFV)	0	210'813'112
RESERVE DE FLUCTUATION DANS LA REPARTITION (RFR)	0	0
EXCEDENT TECHNIQUE ⁴	- 1'456'944'936	- 1'383'150'085
DEGRE DE COUVERTURE GLOBAL DU REGIME DE PENSIONS ⁵	75.3 %	75.4 %
DEGRE DE COUVERTURE DES ACTIFS DU REGIME DE PENSIONS ⁶	48.1 %	49.4 %
DEGRE DE COUVERTURE DES BENEFICIAIRES DU REGIME DE PENSIONS ⁷	100.0 %	100.0 %
Objectif de la Réserve de fluctuation de valeurs	636'400'000	670'400'000

Remarques :

- 1) Bases techniques: VZ 2010 (P 2012) au taux d'intérêt technique de 3.25 %
 2) 0.25 % des capitaux de prévoyance des assurés actifs du régime de pensions par année.
 3) 0.50 % des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes/pensions (sans les rentes d'enfants) par année.
 4) = FP - CP - RFV.
 5) = [FP - RFV - RFR] / CP.
 6) = [FP - RFV - RFR - CPB - PTB] / (CPA + PTA).
 7) = [FP - RFV - RFR] / (CPB + PTB), au maximum 100%



5.

RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE







Tél. +41 26 435 33 33
Fax +41 26 435 33 34
www.bdo.ch

BDO SA
Petit-Moncor 1A - Villars-sur-Glâne
Case postale
1701 Fribourg

Au Comité de la

**Caisse de prévoyance du
personnel de l'État de Fribourg**

Fribourg

**Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels 2018**

(Période du 1.1. au 31.12.2018)

21 mars 2019
41085/17064819/21510209/3-4
YHA/HIM

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.

**RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION**

Au Comité de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg, Fribourg

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Comité

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à la loi du 12 mai 2011 (LCP) et aux règlements, incombe au Comité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Comité désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse, à la loi du 12 mai 2011 (LCP) et aux règlements.



Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Comité répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié :

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution ;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires ;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales ;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême ;
- si, en cas de découvert, l'institution de prévoyance avait pris les mesures nécessaires pour rétablir une couverture complète ;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance ;
- si les opérations avec des personnes proches qui nous ont été annoncées garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Les comptes annuels présentent un découvert de CHF 61'387'568 et un degré de couverture de 75.4%. Ce taux de couverture est inférieur au chemin de croissance déterminé par l'expert en matière de prévoyance professionnelle et validé par le Comité et l'autorité de surveillance. Les taux de couverture initiaux au sens de l'art. 72a, al. 1, let. b LPP sont toujours atteints. Ainsi, et conformément à l'art. 72e LPP, la Caisse ne doit pas prendre les mesures prévues aux art. 65c à 65e LPP. En vertu de l'art. 35a al. 2 OPP 2, nous devons constater dans notre rapport si les placements concordent avec la capacité de risque de l'institution de prévoyance en découvert. Selon notre appréciation, nous constatons :

- que le Comité assume sa tâche de gestion de manière explicite dans le choix d'une stratégie de placement adaptée à la capacité de risque, telle qu'expliqué dans l'annexe aux comptes annuels sous VI - Explications relatives aux placements et aux résultats nets des placements;
- que le Comité respecte les prescriptions légales en matière de placements et a notamment déterminé la capacité de risque en appréciant tous les actifs et les passifs en fonction de la situation financière effective ainsi que de la structure et des développements à attendre dans l'effectif des assurés;
- que les placements auprès de l'employeur sont conformes aux dispositions légales;
- que les placements sont en conformité avec les dispositions des art. 49a et 50 OPP 2 compte tenu des explications qui précèdent;
- que les mesures visant à résorber le découvert ont été analysées par le Comité, avec le concours de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, et qu'un avant-projet de loi est en cours de préparation au Conseil d'Etat et sera soumis au Grand Conseil dans le courant de l'année 2019;
- que le Comité nous a confirmé surveiller l'efficacité des mesures visant à résorber le découvert et adapter les mesures à l'évolution de la situation.



Nous constatons que la possibilité de résorber le découvert et que la capacité de risque concernant les placements dépendent également d'événements imprévisibles, tels que l'évolution des marchés financiers et de la situation de l'employeur.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Fribourg, le 21 mars 2019

BDO SA

Yvan Haymoz
Expert-réviseur agréé

Matthias Hildebrandt
Expert-réviseur agréé
Auditeur responsable

Annexe : comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)



PHOTOGRAPHIES

Couverture Fontaine Jean Tinguely, Fribourg

- 4** Monument aux soldats de la Veveyse morts pour la patrie, Châtel-Saint-Denis
- 8** Vitrail de saint Nicolas de Flüe, Chapelle de Russy
- 15** Menhir *Le Dos à l'Âne* près d'Essertes, faisant frontière entre Vaud et Fribourg
- 26** Roue au Château de Romont
- 31** Monument de Pierre-Nicolas Chenaux, Bulle
- 32** Fontaine Jean-Tinguely, Fribourg
- 38** Sculpture d'Yves-Alain Repond, Châtel-St-Denis
- 45** Monument du Père Girard, Fribourg
- 46** Statue de Jeremias Gotthelf, Morat
- 51** Fontaine de La Catillon, Mont Gibloux
- 52** Sculpture *Dolmen* de l'artiste Anton Julmy, Düdingen
- 60** Monument de l'aviateur Léon Progin, cimetière de Bulle
- 76** Monument du Tilleul en souvenir de la bataille de Morat et Hôtel Cantonal, Fribourg
- 78** Grottes de la Madeleine, Düdingen
- 80** Fontaine Törli, Morat
- 84** Gisant de saint Modeste, Chapelle de Russy
- 91** Taureau à place de la Gare, Bulle
- 94** Monument de l'Abbé Bovet, Bulle
- 99** Statue sur le chemin de Compostelle, Avry-sur-Matran

Photographies : Atelier de photographie NRP/Nicolas Repond
Mise en page : Donc Voilà

18

BERICHT

2 0 1 8

Pensionskasse des
Staatspersonals Freiburg



CPPEF
PKSPF

Pensionskasse des Staatspersonals Freiburg Jahresbericht 2018



AUX SOLDATS
DE LA
VEVEYSE
MORTS
POUR LA
PATRIE
1914-1918
G.L.B.

INHALTSVERZEICHNIS

1. Verwaltungsbericht	9
2. Bilanz & Betriebsrechnung	18
3. Anhang zur Jahresrechnung	27
4. Technische Bilanz (nur auf Französisch)	85
5. Kontrollstellenbericht (nur auf Französisch)	95

A large, stylized white number '1.' is centered on the blue background. The '1' is tall and has a small notch at the top left. The period is a solid white square.

VERWALTUNGSBERICHT 2018





Freiburg, 21. März 2019

Verwaltungsbericht 2018 der Pensionskasse des Staatspersonals (PKSPF)

Gesamtsituation

Wie die meisten schweizerischen Pensionskassen weist die PKSPF für das Berichtsjahr 2018 eine negative Anlageperformance aus (-2.29%). Der dritte Beitragszahler, also der Ertrag aus den Vermögensanlagen, der im vergangenen Jahr einen starken Beitrag an das gute Resultat des geleistet hat, konnte unsere Erwartungen nicht erfüllen. Trotz Auflösung der gesamten Wertschwankungsreserve (-210.8 Millionen Franken) präsentiert die Jahresrechnung 2018 einen Verlust (73,8 Millionen Franken), was den Deckungsgrad der Kasse sinken lässt. Im Gegensatz zum letzten Jahr weicht dieser per Jahresende (75,4%) vom Wachstumspfad (76.3%) ab. Diese Abweichung von 0.9 Prozentpunkten entspricht ungefähr 53 Millionen Franken.

Neben den gewichtigen Aufgaben im Zusammenhang mit der Revision des Vorsorgeplanes, auf die wir in diesem Bericht ebenfalls noch eingehen werden, hat sich die Kasse im Jahr 2018 noch mit zwei anderen Projekten befasst.

Jenes, das den Global Custody betrifft, kann als realisiert betrachtet werden. Seit 1. Januar 2018 unterhält die Kasse bei Lombard Odier & Cie AG ein Depot, das die wesentlichsten Titelpositionen, die sie bei ihren Verwaltern führt, zusammenfasst. Lombard Odier & Cie AG konsolidiert alle Titel der Kasse und ist beauftragt, die entsprechende Buchhaltung zu führen. Dieses Instrument erleichtert die Verwaltung der Vermögensanlagen und deren Überwachung beträchtlich. Es führte zudem bereits zu einer bedeutenden Reduktion der Verwaltungskosten.

Der Übergang zum neuen Softwareprogramms für die Betreuung der Versicherten stellte eine weitere wichtige Herausforderung dar. Es wurde dabei eine ausserordentliche Arbeit beim Übergang auf die neue Informatikplattform geleistet. Die durch die Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter in diesem Zusammenhang gemachten Anstrengungen sind deutlich hervorzuheben und dies obwohl noch Abstimmungsarbeiten hängig sind. In der Tat hat sich der Verlauf der Arbeit ziemlich gut entwickelt. Es empfiehlt sich aber dennoch, die Ausbildung der Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter fortzusetzen, damit sich alle Beteiligten beim Einsatz der neuen Software gut zurechtfinden.

Zusammenfassung der Vermögensanlagen

Das Vermögen der Kasse wird in Übereinstimmung mit den Bestimmungen des BVG und der BVV2 angelegt, um die Sicherheit, die Rentabilität, die entsprechende Aufteilung der Risiken und eine ausreichende Liquidität zu gewährleisten.

Die Gesamttrendite unserer Wertschriftenanlagen und Immobilien beläuft sich auf -2.29%.

Zum Vergleich: Die von einer Schweizer Grossbank zu den jährlichen Renditen von Pensionskassen verfasste Studie weist kapitalgewichtet eine durchschnittliche Rendite von -3.29% auf. Die Bandbreiten liegen dabei zwischen -4.06% bei Kassen, deren Vermögen unter CHF 300 Mio liegt und -2.38% bei Kassen mit einem Vermögen über einer Milliarde.¹

• Wertschriftenanlagen

Die Schwankungen an den Finanzmärkten im Jahr 2018 waren hauptsächlich auf geopolitische Spannungen, den Handelskonflikt zwischen den USA und China sowie die Unwägbarkeiten bezüglich BREXIT zurückzuführen. Ein weiterer Faktor: das Federal Reserve (FED) der USA erhöhte mehrfach seine Leitzinsen, vermittelte im vierten Quartal Anzeichen zu einer restriktiveren Währungspolitik um sich dann selber im Dezember zu widersprechen. Die durch die im Jahr 2017 stark gestiegenen Aktienmärkte ausgelösten optimistischen Zukunftsaussichten und der damit verbundenen hohen Erwartungshaltung wurden im Nachhinein getrübt und waren verantwortlich für die erhöhten Schwankungen im 2018. Die Nachrichten zur Währungsstabilität der amerikanischen Notenbank FED im letzten Quartal 2018 waren die Ursache für fallende Aktienmärkte.

Die Aktienmärkte entwickelten sich nicht einheitlich : während in den USA die Aktien, unterstützt durch die Fiskalmassnahmen der präsidentialen Verwaltung, bis Ende des dritten Quartals eine positive Performance aufwiesen, zeigten sich in anderen Regionen mehrheitlich negative Ergebnisse, dies aufgrund des BREXIT, des verlangsamten Wachstums in Europa und anderen mit hohen Erwartungen versehenen Faktoren. Im letzten Quartal, nach der Ankündigung durch das FED, die harte Währungspolitik weiterzuführen, kam der Absturz der Aktienmärkte, flächendeckend und gewaltig.

Die Obligationenmärkte haben sich während der ersten drei Quartalen aufgrund der laufenden und der weiter zunehmenden Verhärtung in der Währungspolitik der USA gesamtheitlich negativ entwickelt. Im Laufe des letzten Quartals indes, während dem gewaltigen Absturz der Aktienmärkte, haben die Obligationen ihre Rolle als Fluchtwerte wieder aufnehmen können und eine positive Performance gezeigt. Auf das ganze Jahr 2018 gesehen, haben sich indessen die globalen Obligationenindices um den Nullwert bewegt, allerdings mit deutlichen Unterschieden zwischen den Regionen.

Die auf unseren Anlagen verzeichnete negative Performance ist grundsätzlich auf die fallenden

¹ Quelle: UBS, Januar 2019, Performance von Pensionskassen

Aktien zurückzuführen. Ende Jahr 2017 wurde der Anteil der Aktien gegen den Zielwert von 30% verringert. Portfeuillesegmente, die im Jahr 2017 eine besonders hohe Performance gezeigt haben, korrigierten im 2018 stärker als der Durchschnitt: es handelt sich dabei im Speziellen um die Aktien von tief kapitalisierten Unternehmen oder Aktien und Obligationen aus Schwellenmärkten. Die indirekten Immobilienanlagen haben einen positiven Beitrag auf die Gesamtperformance geleistet, vor allem die Anlagefonds "Immobilien Ausland".

▸ Anlagen in Immobilien

Während sich die Börse im negativen Umfeld bewegt, wirkten sich unsere Immobilienanlagen positiv auf den Vermögensertrag aus. Trotz einer leichten Delle in den Immobilienerträgen hat der Immobilienpark in seiner Gesamtheit eine positive Performance abgegeben, jedoch eine geringere als im vergangenen Berichtsjahr. In der Tat verursachte die im Jahr 2017 und in Übereinstimmung mit den schweizerischen Rechnungslegungsvorschriften vorgenommene Aufwertung des Immobilienparks der Kasse de facto eine prozentmässige Abnahme der globalen Performance, dies deshalb weil sich die Mieten fortan auf ein höher bewertetes Immobilienvermögen beziehen.

Im Jahr 2018 konnten folgende Baustellen fertiggestellt werden :

- Sierre Les Leuchettes: 5 Gebäude mit insgesamt 67 Wohnungen (erfolgreiche Erstvermietung).. Nur ein paar wenige Appartements sind zur Zeit noch verfügbar;
- Farvagny Kache-Alogne: 27 Wohnungen werden zur Zeit vermietet, die Bewirtschaftung ist noch nicht abgeschlossen.

Baubeginn

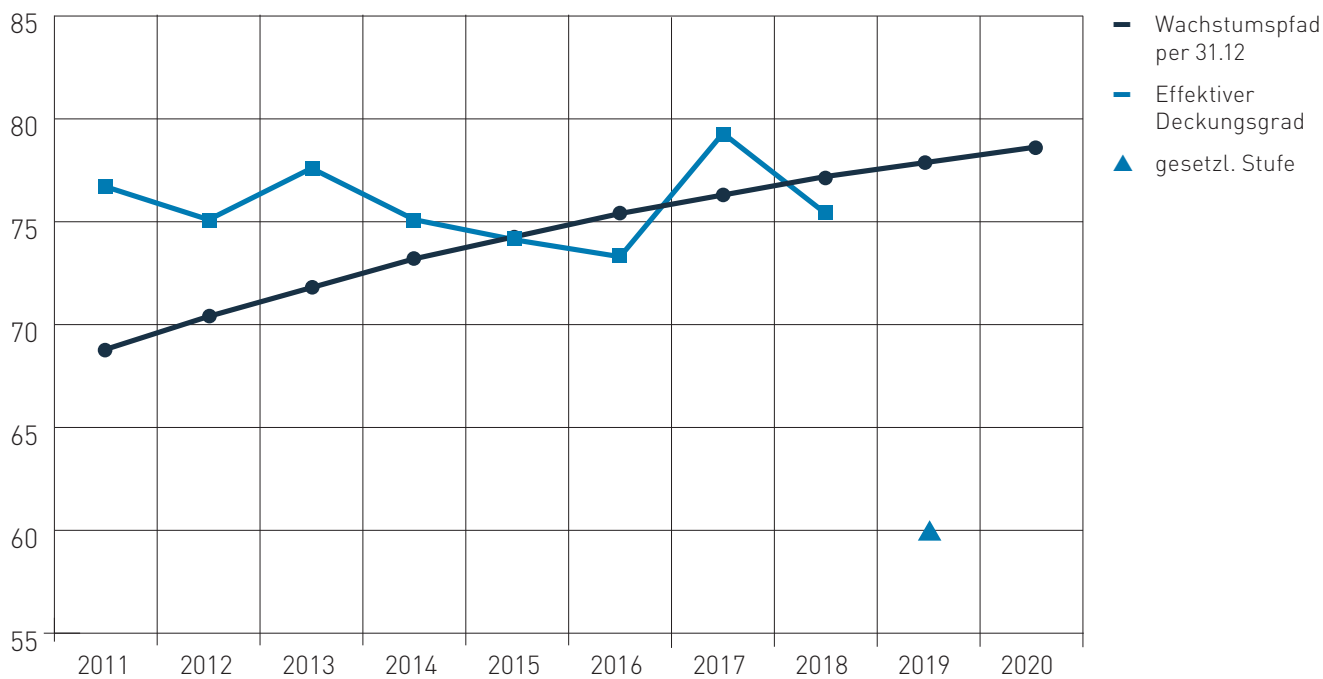
- 3. Etappe auf der Chännelmatte in Düdingen, mit insgesamt ungefähr 40 Appartements;
- Pra Sud in Bulle: 2 Baustellen mit 20 Wohnungen im einen und 45 Wohnungen sowie einem Geschäft im anderen Gebäude.
- 1. Etappe Montmoirin in Châtel-St-Denis mit ungefähr 61 Appartements in einer Einheit die total 183 Wohnungen enthalten wird;
- Martigny, das Projekt Rialto entspricht unseren Vorstellungen und ist auf dem Weg zur Fertigstellung, die Bewirtschaftung der 52 Appartements, von denen bereits einige vermietet sind, beginnt nächstens.

Schliesslich folgende Baustellen aus dem Jahr 2017, die sich planmässig entwickeln:

- Grolley, 88 Appartements in 8 Gebäuden
- Ursy, ein Bau mit 62 Appartements
- Marly, 40 Seniorenwohnungen mit Dienstleistungen im Erdgeschoss.

Deckungsgrad und Wachstumspfad

Zur Erinnerung, bei der Kasse handelt es sich um eine Einrichtung des öffentlichen Rechts nach dem System der Teilkapitalisierung. Diese Form verpflichtet sie, einem Finanzierungsplan zu folgen, der minimale Anforderungen, wie die Aufrechterhaltung des Ausgangsdeckungsgrades gemäss Artikel 72a BVG, garantiert. Der Gesamtausgangsdeckungsgrad im Rentenplan betrug per 01. Januar 2012 66.9% und jener der aktiven Versicherten 38.1%. Die Rentenverpflichtungen ihrerseits waren in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Bestimmungen, voll gedeckt. Die untenstehende Tafel zeigt die laufend benötigten Deckungsgrade damit die Vorgaben des Wachstumspfades eingehalten werden können. Es kann festgestellt werden, dass per 31. Dezember 2018 diese Zielvorgabe zum zweiten Mal seit 2011 nicht erreicht wurde.



Jahre	Wachstumspfad per 31.12	Effektiver Deckungsgrad
2011	66.9 %	76.7 %
2012	68.8%	75.1 %
2013	70.4%	77.6 %
2014	71.8%	75.1 %
2015	73.2%	74.1 %
2016	74.3%	73.3 %
2017	75.4%	79.3 %
2018	76.3%	75.4 %
2019	77.2%	
2020	77.9%	

Die Revision des Vorsorgeplans

Angesichts des erwarteten Rückgangs der Renditeerwartungen (2.8% anstatt 3.75%), der damit verbundenen Senkung des technischen Zinses, der Verschlechterung des Verhältnisses zwischen aktiven Versicherten und Rentenbezüglern und den Ergebnissen des letzten technischen Gutachtens, hat der Vorstand der PKSPF festgestellt, dass der Wachstumspfad der Kasse ohne entsprechende Massnahmen nicht mehr eingehalten werden kann. Die PKSPF wäre somit nicht mehr in der Lage den Anforderungen der eidgenössischen Gesetzgebung und der zuständigen Aufsichtsbehörde zu entsprechen. Strukturelle Massnahmen sind folglich innert nützlicher Frist ins Auge zu fassen.

Der Vorstand der Kasse hat dem Staatsrat im März 2018 einen Bericht über die Anpassung des Vorsorgeplanes der PKSPF übergeben. Am 14. Juni 2018 hat er den Bericht an einer Pressekonferenz vorgestellt. In der Folge wurde das Projekt je von einer Delegation des Vorstandes und des Staatsrates für Personalfragen den Sozialpartnern an vier Vorberatungssitzungen vorgestellt. Die Personalverbände haben alsdann ihre Forderungen angemeldet. Am 20. November 2018 hat der Staatsrat einen Vorentwurf in die Vernehmlassung geschickt, der den Wechsel vom Leistungsprimat, basierend auf dem aufgewerteten durchschnittlichen Karrierelohn, zum Beitragsprimat vorsieht. Um den Wechsel besonders für ältere versicherte Personen zu erleichtern, schlägt die Regierung drei Übergangs- und Ausgleichsvarianten zur Auswahl vor. Vor dem Entscheid der Regierung wurden die Varianten den Personalverbänden unterbreitet. Während dieser Diskussionphase hat die PKSPF aktiv an zahlreichen, im ganzen Kanton stattgefundenen Informationsanlässen teilgenommen. Sie hat auch eine wertvolle digitale Informationskampagne im Internet aufgezogen, im Besonderen wurde ein Rentenrechner aufgeschaltet, der den versicherten Personen erlaubte, die finanziellen Folgen der vorgeschlagenen Massnahmen abzuschätzen.

Zur Zeit hat der Staatsrat noch keine Verfügung erlassen. Die Vernehmlassungsfrist dauerte bis am 15. März 2019; Diskussionen sind noch am Laufen. Der von ihm gewählte definitive Gesetzesentwurf wird dem Grossen Rat überwiesen und anschliessend einer Volksabstimmung unterstellt werden. Ursprünglich war die Inkraftsetzung auf den 01. Januar 2021 geplant.

Die Revision des Finanzierungssystems der PKSPF ist sicherlich die grösste Herausforderung für die Kasse. Sie geniesst die besondere Aufmerksamkeit des Vorstandes. Je nach Entwicklung des Dossiers und den von Kassenexperte und Aufsichtsbehörde gestellten Ansprüchen, müsste der Vorstand Massnahmen ergreifen, die seinen Kompetenzbereich ausweiten. Da finanzielle Fragen nicht in seinen Zuständigkeitsbereich fallen, hat sich seine Tätigkeit auf die Anpassung der Leistungen zu konzentrieren.

Die weiteren Herausforderungen

Der Primatwechsel gemäss Vernehmlassung hätte auch eine nachhaltige Auswirkung auf die elektronische Datenverwaltung der Kasse. Ein neues Projekt müsste Sicherheit bieten für eine qualitativ einwandfreie Umstellung, unter Einhaltung der, im aktuellen Kontext gesehen, engen Fristen.

Das neue System zur Betreuung der Versicherten und die Arbeitsabläufe der Kasse setzen eine vertiefte Ausbildung der Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter, die in der Verwaltung der Versichertenkonti tätig sind, voraus. Die zunehmende Gesetzgebung und die immer komplexeren Fälle im Vorsorgebereich, erfordern entsprechend spezialisierte Kenntnisse. Im Jahr 2019 ist deshalb vorgesehen, das gesamte Personal mit internen Seminaren dahingehend zu schulen.

Nicht zuletzt hat der Vorstand der Kasse in der Person von Herrn Gilles André auch einen neuen Direktors ernannt. Herr André ersetzt ab 1. Januar 2019 Herrn Claude Schafer, Stelleninhaber seit 18 Jahren. Herr Claude Schafer geht Ende Jahr in Pension und gewährleistet somit einen optimalen Übergang. Der Vorstand dankt Herrn Schafer für seine ausgezeichnete und gewissenhafte Arbeit sowie für seine unablässige Einsatzbereitschaft in diesen Jahren zu Gunsten der Kasse. Er wünscht Herrn Schafer einen angenehmen Ruhestand.

Die Jahresrechnung 2018, bestehend aus Bilanz, Betriebsrechnung und Anhang wurde durch den Vorstand am 21. März 2019 geprüft und genehmigt.

G. Godel
Präsident

C. Schafer
Verwalter



2.

BILANZ

&

BETRIEBSRECHNUNG



AKTIVEN	31/12/2018	31/12/2017
	CHF	CHF
Vermögensanlagen	4'481'736'197	4'501'669'841
Flüssige Mittel und Geldmarktanlagen	213'207'050	268'409'939
Betriebskonten	60'262'230	44'429'085
Anlagekonten	34'905'575	80'263'538
Terminanlagen	115'500'000	145'500'000
Treuhanddepots	2'539'245	-1'782'684
Forderungen	10'698'034	13'387'858
Verrechnungs- und Quellensteuer	6'341'836	8'056'110
Arbeitgeberbeiträge	3'813'350	5'004'914
Forderungen gegenüber Versicherten	542'848	242'467
Diverse Forderungen	0	84'367
Wertschriften	2'274'323'480	2'391'221'841
Obligationsanlagen	959'829'603	1'020'257'104
Obligations Schweiz	36'287'933	42'217'549
Obligations Ausland	923'541'670	978'039'555
Aktien und Beteiligungen	1'314'493'877	1'370'964'737
Aktien Schweiz	651'482'271	659'098'457
Aktien Ausland	656'938'364	705'924'521
Beteiligungen	6'073'242	5'941'759
Immobilien	1'644'102'606	1'550'328'186
Liegenschaften	1'643'803'199	1'550'036'942
Gebaute Liegenschaften	1'226'851'165	1'227'880'471
Zu vermietende Liegenschaften	35'352'649	3'681'267
Bauland	12'243'767	15'621'634
Im Bau befindliche Liegenschaften	74'061'600	64'879'380
Renovationen	2'754'966	1'701'117
Immobilienanlagefonds Schweiz	153'343'212	145'024'017
Immobilienanlagefonds Ausland	138'256'003	90'283'244
Immobilien im Miteigentum	939'837	965'812
Transitorische auf Liegenschaften	299'407	291'244
Alternative Anlagen	339'405'027	278'322'017
Aktive Rechnungsabgrenzungen	1'058'077	1'036'156
Aufgelaufene Zinsen	885'792	1'034'401
Abgrenzung Ertragsposten	172'285	1'755
TOTAL DER AKTIVEN	4'482'794'274	4'502'705'997

Jahresrechnungen
2018 und 2017

Bilanz

PASSIVEN	31/12/2018	31/12/2017
	CHF	CHF
Verbindlichkeiten	11'406'552	9'290'183
Freizügigkeitsleistungen und Renten	3'583'421	4'399'246
Andere Verbindlichkeiten	7'823'131	4'890'937
Gläubiger	1'723'602	931'912
Kontokorrente	5'065'937	2'974'652
Sicherheitsfonds	1'033'592	984'373
Passive Rechnungsabgrenzungen (transitorische Passiven)	5'915'415	3'786'740
Transitorische Passiven	288'900	52'620
Transitorische Passiven auf Wertschriften	693'010	324'422
Transitorische Passiven auf Liegenschaften	4'933'505	3'409'698
Vorsorgekapitalien und technische Rückstellungen	5'922'417'243	5'661'966'047
Vorsorgekapital aktive Versicherte	2'786'572'450	2'719'747'058
Freizügigkeitsleistungen der aktiven Versicherten	2'763'640'454	2'699'751'301
Altersguthaben der aktiven Versicherten des BVG-Plans	5'380'298	6'547'532
Kapitalien der aktiven Versicherten des Kader-Zusatzplans	17'551'698	13'448'225
Vorsorgekapital Pensionsberechtigte	2'792'874'746	2'632'105'352
Deckungskapital der laufenden Pensionen	2'783'495'715	2'622'337'659
Deckungskapital der laufenden Renten des BVG-Plans	9'379'031	9'767'693
Technische Rückstellungen	342'970'047	310'113'637
Rückstellung für Langlebigkeit der aktiven Versicherten	41'454'607	33'746'891
Rückstellung für Langlebigkeit der Begünstigten	83'594'767	65'652'748
Rückstellung für Risikoschwankungen im KZP	1'400'000	1'400'000
Rückstellung für Senkung des technischen Zinssatzes	216'520'673	209'313'998
Anteilsverteilung (gemäss Finanzierungsprojekt)	-1'395'557'368	-1'383'150'085
Wertschwankungsreserve	0	210'813'112
Wertschwankungsreserve	0	210'813'112
Freies Vermögen (+) / Unterdeckung (-)	-61'387'568	0
Technischer Fehlbetrag: Stand zu Beginn der Periode	-1'383'150'085	-1'398'075'685
Erhöhung finanziert aus Anteilsverteilung	1'395'557'368	1'383'150'085
Aufwandüberschuss	-73'794'851	14'925'600
TOTAL DER PASSIVEN	4'482'794'274	4'502'705'997

	2018 CHF	2017 CHF
Ordentliche Beiträge und Einlagen	315'635'567	309'963'741
Beiträge Arbeitnehmer	123'281'986	120'773'622
Beiträge Arbeitgeber	176'073'089	172'463'764
Zusatzbeiträge Arbeitnehmer	371'173	446'352
Einkäufe	15'909'319	16'280'003
Eintrittsleistungen	67'568'793	67'139'006
Freizügigkeitsleistungen	66'800'338	65'579'710
Rückzahlungen von WEF-Vorbezügen	768'455	1'559'296
Zufluss aus Beiträgen und Eintrittsleistungen	383'204'360	377'102'747
Reglementarische Leistungen	-220'131'111	-205'093'986
Altersrenten	-175'396'937	-165'166'290
Hinterlassenenrenten	-18'586'616	-18'524'497
Invalidenrenten	-6'767'301	-7'134'672
Kapitalleistungen bei Pensionierung	-17'924'586	-13'757'537
Kapitalleistungen bei Tod und Invalidität	-1'455'671	-510'990
Austrittsleistungen	-77'766'388	-76'277'850
Freizügigkeitsleistungen bei Austritt	-65'625'640	-66'427'880
Vorbezüge WEF/Scheidung	-12'140'748	-9'849'970
Abfluss für Leistungen und Vorbezüge	-297'897'499	-281'371'836
Auflösung/Bildung Vorsorgekapitalien, technische Rückstellungen	-260'451'196	-427'044'641
Bildung Vorsorgekapitalien aktive Versicherte	-66'825'392	-85'863'510
Bildung Vorsorgekapitalien Rentenberechtigte	-160'769'394	-108'989'626
Veränderung der technischen Rückstellungen	-32'856'410	-232'191'505
Versicherungsaufwand	-1'033'592	-984'373
Beiträge an Sicherheitsfonds	-1'033'592	-984'373
Netto-Ergebnis aus dem Versicherungsteil	-176'177'927	-332'298'103

**Jahresrechnungen
2018 und 2017**

Betriebsrechnung

Netto-Ergebnis aus Vermögensanlagen	-103'186'966	562'745'720
Netto-Ergebnis der flüssigen Mittel	-230'468	-16'399'705
Netto-Ergebnis der Obligationen	-23'083'604	47'132'104
Netto-Ergebnis der Aktien und Beteiligungen	-134'690'263	256'862'658
Netto-Ergebnis der alternativen Anlagen	7'521'264	3'477'206
Netto-Ergebnis der Immobilienanlagen	56'181'816	283'721'245
Verwaltungsaufwand der Vermögensanlagen	-8'885'711	-12'047'788
Sonstiger Ertrag	263'004	161'662
Ertrag aus erbrachten Dienstleistungen	148'741	101'709
Übrige Erträge	114'263	59'953
Sonstiger Aufwand	-788'006	-203'655
Verwaltungsaufwand	-4'718'068	-4'666'912
Allgemeine Verwaltung	-4'396'232	-4'372'604
Revisionsstelle und Pensionskassenexperte	-299'191	-269'009
Aufsichtsbehörden	-22'645	-25'299
Ergebnis vor Auflösung/Bildung der Wertschwankungsreserve	-284'607'963	225'738'712
Veränderung der Wertschwankungsreserve	210'813'112	-210'813'112
JAHRESERGEBNIS	-73'794'851	14'925'600

RUBRIKEN	TOTAL		PENSIONS-VORSORGE	
	2018 CHF	2017 CHF	2018 CHF	2017 CHF
Zufluss aus Beiträgen und Eintrittsleistungen	383'204'360	377'102'747	371'589'789	364'324'974
Abfluss für Leistungen und Vorbezüge	-297'897'499	-281'371'836	-288'864'453	-272'557'571
Auflösung/Bildung von Vorsorgekapitalien	-260'451'196	-427'044'641	-257'863'646	-423'884'500
Beiträge an Sicherheitsfonds	-1'033'592	-984'373	-1'017'359	-968'913
Netto-Ergebnis Versicherungsteil	-176'177'927	-332'298'103	-176'155'669	-333'086'010
Netto-Ergebnis aus Vermögensanlagen	-103'186'966	562'745'720		
Sonstiger Ertrag	263'004	161'662		
Sonstiger Aufwand	-788'006	-203'655		
Verwaltungsaufwand	-4'718'068	-4'666'912		
Veränderung der Wertschwankungsreserve	210'813'112	-210'813'112		
JAHRESERGEBNIS	-73'794'851	14'925'600	-176'155'669	-333'086'010

BVG-VORSORGE		KADER-ZUSATZ	
2018	2017	2018	2017
CHF	CHF	CHF	CHF
6'239'485	7'403'201	5'375'086	5'374'572
-7'934'463	-8'058'029	-1'098'583	-756'236
1'515'923	574'684	-4'103'473	-3'734'825
-16'233	-15'460	0	0
-195'288	-95'604	173'030	883'511
-195'288	-95'604	173'030	883'511

**Jahresrechnungen
2018 und 2017**

Zusammenfassung der
Betriebsrechnungen

3.

**ANHANG
ZUR
JAHRESRECHNUNG**





I. GRUNDLAGEN UND ORGANISATION

I.1. Rechtsform und Zweck

Die Pensionskasse des Staatspersonals (nachfolgend: die Kasse) ist eine öffentlich-rechtliche Vorsorgeeinrichtung mit eigener Rechtspersönlichkeit. Ihr Sitz ist in Freiburg.

Der Zweck der Kasse besteht darin, Leistungen im Rahmen der beruflichen Vorsorge bei Pensionierung, Invalidität und Tod zu gewährleisten.

I.2. BVG-Registrierung und Sicherheitsfonds BVG

Die Kasse ist bei der zuständigen Aufsichtsbehörde im Register für die berufliche Vorsorge eingetragen. Seit 2012 sind alle Vorsorgeeinrichtungen mit Sitz im Kanton Freiburg der Aufsicht der Bernischen BVG- und Stiftungsaufsicht (BBSA) unterstellt.

Zudem ist sie dem Sicherheitsfonds BVG angeschlossen und bezahlt diesem Beiträge.

I.3. Rechtliche Grundlagen und Reglemente

Die Tätigkeit der Kasse wird wie folgt geregelt:

a. Gesetzliche Bestimmungen	aktualisierte Version vom
▸ Gesetz vom 12. Mai 2011 über die Pensionskasse des Staatspersonals (PKG)	1. Januar 2017
▸ Reglement vom 22. September 2011 über den Pensionsplan der Pensionskasse des Staatspersonals (RPP)	1. Januar 2019
▸ Reglement vom 22. September 2011 über den BVG-Plan der Pensionskasse des Staatspersonals (RBVGP)	1. Januar 2017
▸ Reglement vom 22. September 2011 über die Wohneigentumsförderung mit Mitteln der beruflichen Vorsorge für die Versicherten der Pensionskasse des Staatspersonals (RWEF)	1. Januar 2015
▸ Reglement vom 13. Februar 2014 über den Zusatzplan für die Kader des Staatspersonals (RKZP)	1. Januar 2017

b. Interne Reglementierung	aktualisierte Version vom
▸ Reglement über die finanziellen Kompetenzen und die Zeichnungsberechtigung	28. Mai 2015
▸ Reglement über die technischen Rückstellungen	31. Dezember 2016
▸ Reglement über den Anschluss von externen Institutionen	7. Juli 2016
▸ Reglement über die Teilliquidation (von der BBSA genehmigt am 15. November 2016)	7. Juli 2016
▸ Organisationsreglement	1. Januar 2017
▸ Anlagereglement	1. Januar 2015
▸ Anlagerichtlinien	28. Februar 2019
▸ Reglement über die direkten Immobilienanlagen	25. Juni 2015
▸ Richtlinien zur Ausübung der Stimmrechte	1. Januar 2015
▸ Richtlinien zur Bewertung und zu den Grundsätzen der Bilanzierung von Vermögenswerten	1. Januar 2018

Die Kasse ist Mitglied des Schweizerischen Pensionskassenverbandes (ASIP), welcher im Jahre 2008 eine Charta sowie Fachrichtlinien bezüglich Loyalität und Integrität in der Verwaltung von Vorsorgeeinrichtungen erlassen hat. Die Charta ist ein für alle ASIP-Mitglieder verbindlicher Verhaltenskodex und vervollständigt die anwendbaren Gesetzesbestimmungen des BVG in diesem Bereich (Art. 48f und folgende BVV2).

I.4. Paritätisches Führungsorgan / Zeichnungsberechtigung

I.4.1. Paritätisches Führungsorgan / Vorsitz / Verwaltung

Der Vorstand der Kasse besteht aus zwölf Mitgliedern, wovon sechs den Staat als Arbeitgeber und sechs die Arbeitnehmer vertreten. Ein Rentnervertreter, gewählt von den Personen, die Anrecht auf eine Alterspension der Kasse haben, nimmt an Vorstandssitzungen mit beratender Stimme teil.

Am 31. Dezember 2018 setzte sich der Vorstand wie folgt zusammen:

Vertreter des Staates

GODEL Georges, Präsident
 AUBRY Laurent
 BROILLET Philippe
 BERSET Daniel
 DESCHENAUX Alain
 HAYOZ Markus

Arbeitnehmervertreter

MUTRUX Gérald, Vizepräsident
 DELLEY Stéphane
 FRAGNIÈRE Bernard
 SELMI Sara
 SAVOY Jean-Daniel
 TRITTEN Sophie

Vertreter der Rentnervereinigung RVSF (mit beratender Stimme)

HEIMO Robert

Die Kasse wird unter der Leitung von Herrn Claude Schafer, Verwalter, geführt.

Die Mitglieder des Vorstandes bilden zusammen drei verschiedene Ausschüsse, deren Zusammensetzung am 31. Dezember 2018 die folgende war:

Verwaltungskommission

FRAGNIÈRE Bernard, Präs.
 BERSET Daniel
 SELMI Sara
 TRITTEN Sophie

Immobilienkommission

SAVOY Jean-Daniel, Präs.
 AUBRY Laurent
 DESCHENAUX Alain
 DELLEY Stéphane
 HEIMO Robert

Anlagekommission

BROILLET Philippe, Präs.
 MUTRUX Gérald
 HAYOZ Markus

Abstimmungskommission

BERSET Daniel, Präs.
 FRAGNIÈRE Bernard
 SAVOY Jean-Daniel

Der Bericht über die Ausübung der Stimmrechte an den Generalversammlungen von Schweizer Unternehmen kann auf unserer Homepage <https://www.fr.ch/de/pkspf/arbeit-und-unternehmen/beschaeftigung/andere-berichte> heruntergeladen werden.

I.4.2. Finanzielle Kompetenzen und Zeichnungsberechtigung

Die Zeichnungsberechtigungen und die finanziellen Kompetenzen stützen sich auf das Reglement vom 28. Mai 2015 über die finanziellen Kompetenzen und die Zeichnungsberechtigung. Die Vertretung der Kasse gegenüber Dritten erfolgt durch die Vorstandsmitglieder oder die zuständigen Sachbearbeiter jeweils mit Kollektivunterschrift zu zweien.

Die Kasse ist ausserdem seit dem 25. August 2015 im Handelsregister eingetragen.

I.5. Experte, Revisionsstelle, Aufsichtsbehörde

I.5.1. Experte für die berufliche Vorsorge (Pensionskassenexperte):

Pittet Associés S.A. in Genf

I.5.2. Revisionsstelle

BDO S.A. in Freiburg

I.5.3. Aufsichtsbehörde

Bernische BVG- und Stiftungsaufsicht (nachfolgend: BBSA) in Bern, seit dem 1. Januar 2012.

I.6. Angeschlossene Arbeitgeber

Der Kasse haben sich im Jahr 2018 keine neuen Arbeitgeber angeschlossen.





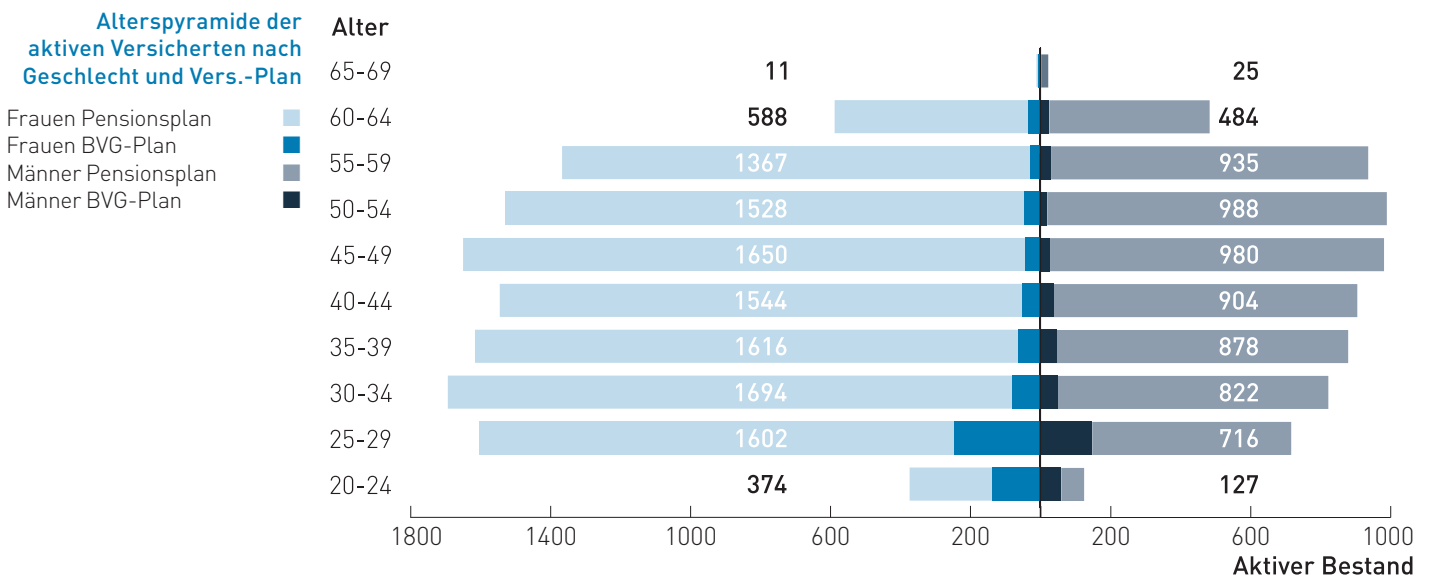
II. AKTIVE MITGLIEDER UND RENTENBERECHTIGTE – DEMOGRAPHISCHES VERHÄLTNIS

II.1. Aktive Versicherte

Vom 1. Januar bis zum 31. Dezember 2018 hat sich der Bestand der bei der Kasse aktiv versicherten Mitglieder um 4.5% erhöht. Die Gesamtzahl der versicherten Mitglieder ist, über alle Pläne gesehen, von 19'324 auf 20'192 Personen gestiegen (für Versicherte mit mehreren Vorsorgeverhältnissen zählt jedes Vorsorgeverhältnis einzeln).

Frauen stellen etwas mehr als 63% des Versichertenbestandes.

Es sei daran erinnert, dass Versicherte im BVG-Plan vor allem Arbeitnehmer sind mit Verträgen von weniger als einem Jahr Dauer.



Alter	Frauen				Männer				Gesamttotal
	PP	BVG	KZP	Total	PP	BVG	KZP	Total	
65-69	11	6		17	25	5	5	35	52
60-64	588	34	1	623	484	28	14	526	1'149
55-59	1'367	29	2	1'398	935	33	32	1'000	2'398
50-54	1'528	47	2	1'577	988	22	23	1'033	2'610
45-49	1'650	44	7	1'701	980	30	16	1'026	2'727
40-44	1'544	52	13	1'609	904	41	17	962	2'571
35-39	1'616	64	8	1'688	878	49	8	935	2'623
30-34	1'694	81	1	1'775	822	52		874	2'649
25-29	1'602	245		1'847	716	150		866	2'713
18-24	374	137		511	127	62		189	700
Total	11'974	739	33	12'746	6'859	472	115	7'446	20'192

Anzahl und Altersstruktur der aktiven Versicherten nach Geschlecht und Vers.-Plan

Bestand	2018			2017			Veränderung	Durchschnittsalter		
	2018	2017	Veränderung	2018	2017	Veränderung		2018	2017	Veränderung
Pensionsplan	18'833	18'445	2.1%	43.15	43.22	-0.2%				
BVG-Plan*	1'211 (1'012)	(734)	37.9%	35.53	38.50	-7.7%				
Kader-Zusatzplan	148	145	2.1%	50.82	49.80	2.0%				
Total	20'192	19'324	4.5%	42.75	43.09	-0.8%				

Jährliche Veränderung

*Die Werte in Klammern enthalten keine Personen, die noch nicht 25 Jahre alt und somit nur gegen die Risiken Tod und Invalidität versichert sind.

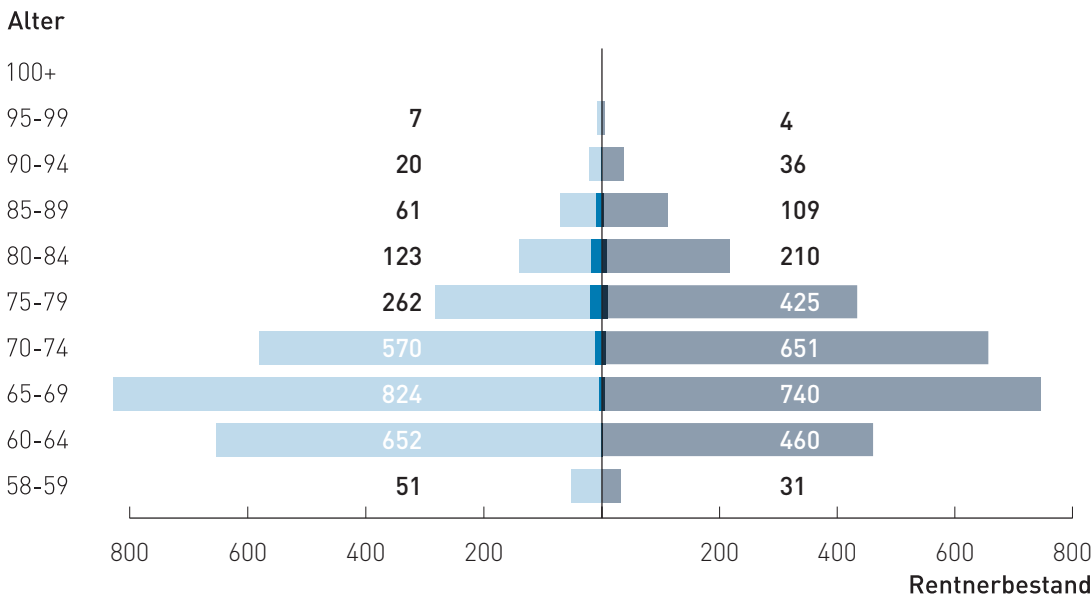
II.2. Pensions- und Rentenbegünstigte

Vom 1. Januar bis zum 31. Dezember 2018 betrug der Nettoanstieg der Rentenbegünstigten der Kasse 483 Personen. Die Gesamtzahl der Rentenbegünstigten ist, über alle Pläne gesehen, von 6'142 auf 6'625 Personen gestiegen.

Frauen stellen etwas mehr als 55% des Bestandes der Rentenbegünstigten.

Alterspyramide der Altersrentenbegünstigten nach Geschlecht und Vorsorgeplan

- Frauen Pensionsplan
- Frauen BVG-Plan
- Männer Pensionsplan
- Männer BVG-Plan



Anzahl und Altersstruktur der Rentenbegünstigten nach Geschlecht und Vers.-Plan

Alter	Frauen			Männer			Gesamttotal
	PP	BVG	Total	PP	BVG	Total	
100 und älter							0
95-99	7		7	4		4	11
90-94	20	1	21	36		36	57
85-89	61	9	70	109	3	112	182
80-84	123	18	141	210	8	218	359
75-79	262	20	282	425	9	434	716
70-74	570	11	581	651	6	657	1'238
65-69	824	4	828	740	5	745	1'573
60-64	652	1	653	460	1	461	1'114
58-59	51		51	31		31	82
Gesamttotal	2'570	64	2'634	2'666	32	2698	5'332

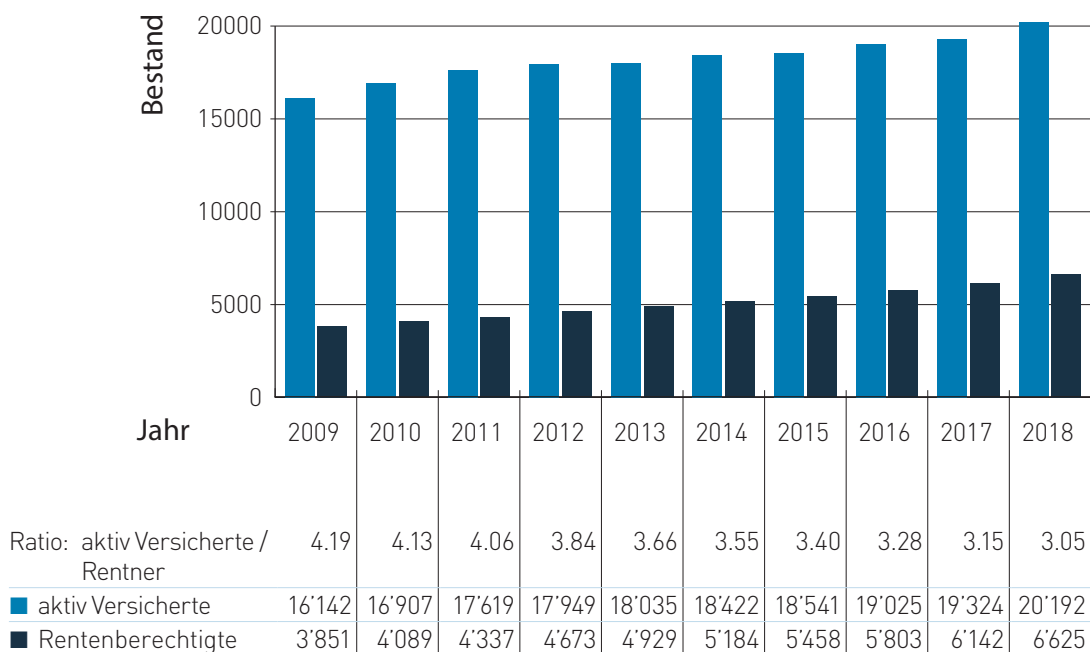
Bestand	2018	2017	Veränderung
Pensionsplan	6'484	5'998	486
Alterspensionen	5'236	4'786	450
Invalidentpensionen	289	287	2
Ehegattenpensionen	778	762	16
Waisenpensionen	64	65	-1
Pensionierten-Kinderpension	61	60	1
Invaliden-Kinderpension	56	38	18
BVG-Plan	141	144	-3
Altersrenten	96	95	1
Invalidentrente	20	21	-1
Ehegattenrenten	16	15	1
Waisenrenten	0	2	-2
Alters-Kinderrenten	1	1	0
Invaliden-Kinderrenten	8	10	-2
Total	6'625	6'142	483
Durchschnittsalter	2018	2017	Veränderung
Alterspensionen/Altersrenten			
Pensionsplan	70.64	70.64	0.0%
BVG-Plan	78.03	77.50	0.7%
Total	70.77	70.78	0.0%

Jährliche Veränderung
aller Pensionen und
Renten

II.3. Total aller Versicherten

Der Bestand aller Kassenmitglieder ist in den letzten Jahren stetig angewachsen. Dieses Wachstum geht allerdings mit einer Verschlechterung des Verhältnisses zwischen aktiv Versicherten und Rentenbegünstigten einher.

Entwicklung Anzahl aktiv Versicherte und Begünstigte von Pensionen und Renten





III. UMSETZUNG DES ZWECKS DER PENSIONSKASSE

III.1. Erläuterung der Vorsorgepläne

Die Kasse bietet drei Vorsorgepläne an: Den Pensionsplan, den BVG-Plan und den Zusatzplan für die Kader des Staatspersonals.

Der **Pensionsplan** gilt für das Personal mit einem öffentlich-rechtlichen Arbeitsvertrag oder mit einer unbefristeten hauptberuflichen Tätigkeit im Dienste des Staates oder der angeschlossenen Anstalten.

Der Pensionsplan ist eine Vorsorgeregelung **im Leistungsprimat auf der Basis der Summe der aufgewerteten Löhne**. Das Endziel der Pensionen richtet sich nicht nach dem letzten Lohn, sondern nach dem durchschnittlichen aufgewerteten Karriere-lohn.

Der **Pensionsplan** zeichnet sich durch folgende wesentliche Merkmale aus:

- der koordinierte Lohn entspricht dem massgebenden Lohn abzüglich eines Koordinationsabzuges, der bei 87.5% der einfachen maximalen AHV-Rente liegt, multipliziert mit dem Beschäftigungsgrad. Der maximale versicherte Jahreslohn für das Jahr 2018 betrug CHF 222'876.85;
- die Alterspension beträgt 1.6% der aufgewerteten Summe der versicherten Löhne per Ende des Monats, welcher der Pensionierung zwischen Alter 60 und 62 vorangeht. Der Satz wird um 2% pro Jahr zwischen Alter 58 und 60 reduziert und um 2% ab Alter 62 erhöht. Einmal im Jahr werden die Pensionen dem schweizerischen Index der Konsumentenpreise angepasst, aber höchstens im Umfang von 0,54%, solange die tatsächliche Inflation über der vorgenannten Inflationsrate liegt. Es besteht die Möglichkeit, bei der Pensionierung den Gegenwert von maximal $\frac{1}{4}$ der Altersrente als Kapital zu beziehen;
- die Invalidenpension entspricht der projizierten Alterspension im Alter 60, multipliziert mit dem Invaliditätsgrad;
- die Ehegattenpension entspricht 60% der vollen Invalidenpension, auf die der Versicherte Anspruch gehabt hätte (beim Todesfall eines aktiven Versicherten), oder 60% der vollen Invaliden- oder Alterspension des Verstorbenen (beim Todesfall eines Rentners oder eines Invaliden);
- die Kasse zahlt auch Pensionierten-Kinderpensionen, sobald die pensionierte Person das 62. Altersjahr erreicht hat, sowie Waisenpensionen aus.

Der **BVG-Plan** gilt in erster Linie für temporär angestelltes Personal. Es handelt sich um einen Sparplan, der mit der sogenannten Schattenrechnung BVG vergleichbar ist.

Der BVG-Plan zeichnet sich durch folgende wesentliche Merkmale aus:

- das Altersguthaben entspricht den Altersgutschriften, zuzüglich der erhaltenen Freizügigkeitsleistungen, inkl. dem vom Vorstand festgelegten Zins;
- die Altersrente berechnet sich wie folgt: das Altersguthaben wird mittels Umwandlungssatz in eine Rente umgewandelt. Das Pensionierungsalter ist auf 65 Jahre (Männer und Frauen) festgesetzt. Eine Frühpensionierung ist vom vollendeten 64. Altersjahr an mit einer entsprechenden Reduktion des Umwandlungssatzes möglich. Einmal im Jahr werden die Renten dem schweizerischen Index der Konsumentenpreise angepasst, aber höchstens im Umfang von 0.54%, sofern die tatsächliche Teuerung über der vorgenannten Teuerung liegt;
- die Invalidenrente entspricht der voraussichtlichen Altersrente, zuzüglich der berechneten Zinsen gemäss den BVG-Anwendungsmodalitäten, aber maximal 40% des versicherten Lohnes multipliziert mit dem Invaliditätsgrad;
- die Ehegattenrente entspricht 60% der vollen Invalidenrente, auf die der Versicherte Anspruch gehabt hätte (beim Todesfall eines aktiven Versicherten), oder 60% der Alters- oder Invalidenrente des Verstorbenen (beim Todesfall eines Rentners oder eines Invaliden);
- die Kasse richtet auch Invaliden-Kinderrenten und Waisenrenten aus, welche 20% der Invalidenrente betragen.

Der [Kader-Zusatzplan](#) (KZP) richtet sich an Personen, deren tatsächlicher Lohn das maximal mögliche Gehalt gemäss Gehaltsskala des Staates übersteigt, sowie an Chefärzte, Oberärzte und Assistenzärzte des HFR. Der im Kader-Zusatzplan versicherte Lohn entspricht dem Anteil an Gehalt, der das maximal mögliche Gehalt des Staates übersteigt. Für die vorgenannten Ärzte gilt der Kader-Zusatzplan für den Anteil abgetretener Honorare oder den damit im Zusammenhang stehenden Ersatzvergütungen / Entschädigungen.

Der Kader-Zusatzplan zeichnet sich durch folgende wesentliche Merkmale aus:

- das Altersguthaben entspricht den Altersgutschriften, zuzüglich der erhaltenen Freizügigkeitsleistungen, die den Pensionsplan übersteigen, und der persönlichen, freiwilligen Einkäufe, inkl. Zinsen, die rückwirkend am Ende des Jahres festgelegt werden;
- alle Leistungen werden in Form von Kapital ausbezahlt.

Der Kader-Zusatzplan ist am 1. Juli 2014 in Kraft getreten.

III.2. Finanzierung, Finanzierungsmethoden

III.2.1. Pensionsplan

Seit dem 1. Januar 2017 beträgt der einheitliche Beitragssatz des Pensionsplans 25.9% des koordinierten Lohnes, unabhängig von Alter und Geschlecht der versicherten Person. Davon gehen 15.24% zu Lasten des Arbeitgebers und 10.66% zu Lasten der Arbeitnehmenden. Dies entspricht einer Finanzierung von 58.84% durch den Arbeitgeber und 41.16% durch die Arbeitnehmenden.

Gemäss Art. 8 PKG liegt dem Pensionsplan ein [System der Mischfinanzierung](#) zugrunde. Es bezweckt, spätestens per 1. Januar 2052 einen Deckungsgrad von 80% der gesamten versicherungstechnischen Verpflichtungen der Kasse zu gewährleisten.

III.2.2. BVG-Plan

Je nach Alter der versicherten Person variieren die Sparbeiträge zwischen 7% und 18% des koordinierten Lohnes, bei einem maximalen koordinierten Lohn von CHF 59'925.00. Ein zusätzlicher Beitrag von 2.4% des koordinierten Lohnes wird zur Finanzierung der Risiken Tod und Invalidität, der Beiträge für den Sicherheitsfonds und zur Deckung der Verwaltungskosten erhoben. Die Finanzierung erfolgt paritätisch.

Die BVG-Vorsorgeregelung basiert auf dem [integralen Kapitaldeckungsverfahren](#). Das eigene Vermögen muss jederzeit die gesamten Vorsorgekapitalen, d.h. die Altersguthaben der aktiven Versicherten sowie die versicherungstechnischen Reserven (oder Barwerte) der laufenden Renten abdecken.

III.2.3. Kader-Zusatzplan

Der Beitrag wird in Prozent des versicherten Lohnes festgelegt und hängt vom Sparplan ab, der von der versicherten Person gewählt wird. Es bestehen drei Arten von Sparplänen und der Sparbeitrag schwankt zwischen 14.6% und 22% des versicherten Lohnes. Ein weiterer Beitrag von 12% des Gesamtbeitrags eines jeden Plans wird erhoben, um die Risiken Invalidität und Tod und die Verwaltungskosten zu finanzieren. Der Arbeitgeber steuert unabhängig vom gewählten Plan einen Beitrag von 12.5% bei, während die versicherte Person den Differenzbetrag bezahlt.

Der Kader-Zusatzplan basiert auf dem [integralen Kapitaldeckungsverfahren](#). Das eigene Vermögen muss jederzeit die gesamten Vorsorgekapitalien, d.h. das angesammelte Altersguthaben der aktiven Versicherten abdecken. Dieser Plan befindet sich in Anbetracht seines Inkrafttretens am 1. Juli 2014 noch in der Kapitalisierungsphase.

III.3. Weitere Informationen über die Tätigkeit in der Vorsorge

Die Pensionen und Renten wurden für 2018 nicht an die Teuerung angepasst.





IV. BEWERTUNGS- UND RECHNUNGSLEGUNGSGRUNDSÄTZE

IV.1. Bestätigung über die Rechnungslegung nach Swiss GAAP FER 26 (Swiss Generally Accepted Accounting Principles – Fachempfehlungen zur Rechnungslegung)

Die Jahresrechnung der Kasse entspricht den Fachempfehlungen zur Rechnungslegung Swiss GAAP FER 26.

Da die Kasse drei Vorsorgepläne anwendet (Pensionsplan, BVG-Plan und Kader-Zusatzplan), wurde eine ergänzende Betriebsrechnung ausgearbeitet, welche die verschiedenen Ergebnisse pro Vorsorgeplan im Einzelnen aufzeigt. Dieses Dokument ist ein fester Bestandteil der Jahresrechnung und befindet sich in diesen Finanzunterlagen.

IV.2. Buchführungs- und Bewertungsgrundsätze

Die Bewertungsgrundsätze der Bilanzposten sind folgende:

Bewertung der Vermögenswerte, ausser Liegenschaften, per Abschlussdatum.

Fremdwährungsbeträge werden zum Wechselkurs per Abschlussdatum umgerechnet.

Zum Nennwert bewertet werden:

- Anlagen beim Staat;
- Flüssige Mittel und Festgeldanlagen;
- Forderungen, die u.U. mit einer Rückstellung für Debitorenverluste korrigiert sind.

Zum Marktwert bewertet werden:

- Obligationen von hoher Bonität (Investment Grade), von geringerer Qualität (Sub-investment Grade) und Wandelanleihen;
- Aktien;
- Alternative Anlagen (insbesondere Rohstoffe, Hedge Funds, Private Equity, Investitionen in die Infrastruktur, Insurance-Linked Securities).

Zum am 31. Dezember bekannten Zeitwert bewertet werden:

- Nicht kotierte Aktien;
- Beteiligungen.

Liegenschaften

Gebaute Liegenschaften

Die Immobilienbewertung basiert auf einem Bruttokapitalisierungssatz (BKS) von 5.3%, zusammengesetzt aus einem fixen Immobilien Kapitalisierungssatz (FIKS) von 3.8% und einer pauschalen Quote (entspricht dem variablen Liegenschaftszinssatz) von 1.5%.

Der kapitalisierte Ertragswert jeder Liegenschaft entspricht dem Brutto-Mieterspiegel (am 1. Januar des Berichtsjahrs) bezogen auf die Summe folgender Sätze:

- a) fixer Liegenschaften-Kapitalisierungssatz (FIKS): 3.8%
- b) variabler Liegenschaften-Kapitalisierungssatz:
 - effektiver oder durchschnittlicher Kostensatz der Betriebskosten der letzten fünf Jahre, bezogen auf den BKS;
 - effektive Leerstände der letzten fünf Jahre, bezogen auf den BKS;
 - Pauschalerhöhung von 0.1% für subventionierte Liegenschaften;
 - Erhöhung für besondere Sicherstellung (in % des spezifischen Mietertrags), bezogen auf den BKS:
 - Verkaufsflächen: 10%;
 - Parkflächen: 5%.

Im laufenden Jahr erworbene Liegenschaften

Der Wert der neu erworbenen Liegenschaften wird auf derselben Grundlage bestimmt wie derjenige der gebauten Gebäude, jedoch ohne Kosten und Leerstände. Die Festsetzung der Kosten im ersten Jahr erfolgt aufgrund eines Budgets; in der Folge werden dann die effektiven Kosten berücksichtigt. Im ersten Jahr werden die während der Erwerbsdauer festgestellten Leerstände in Betracht gezogen, später die Leerstände der letzten fünf Jahre oder weniger, je nach Besitzdauer.

Liegenschaften mit Erstvermietung (maximale Dauer 3 Jahre)

Die Bewertung entspricht den Baukosten, wenn diese tiefer als die tatsächlichen Kosten während der Erstvermietung sind, welche nach dem gleichen Prinzip wie für im Laufe des Jahres erworbene Liegenschaften bestimmt werden, ohne Berücksichtigung der Leerstände. Dieser Satz wird auf der durchschnittlichen Höhe der globalen Leerstände des Portefeuilles der Kasse berechnet, zuzüglich 5%. Wenn die Baukosten höher sind als der tatsächliche Wert der Gebäude, wird letztere Variante angewendet.

Bauland

Das Bauland wird zum Marktwert im Zeitpunkt des Abschlusses bewertet. Jegliche Abschreibung, Rückstellung oder Reserve für Bauland ist dem Vorstand zur Genehmigung zu unterbreiten.

Im Bau befindliche Liegenschaften

Es wird der aufgelaufene Wert der Baukosten berücksichtigt.

Renovationen

Es wird der aufgelaufene Wert der Renovationskosten berücksichtigt.

Für Objekte, deren Verkauf nach dem Abschlussdatum erfolgt, werden die Nettoverkaufspreise berücksichtigt, welche zum Zeitpunkt des Jahresabschlusses bekannt sind.





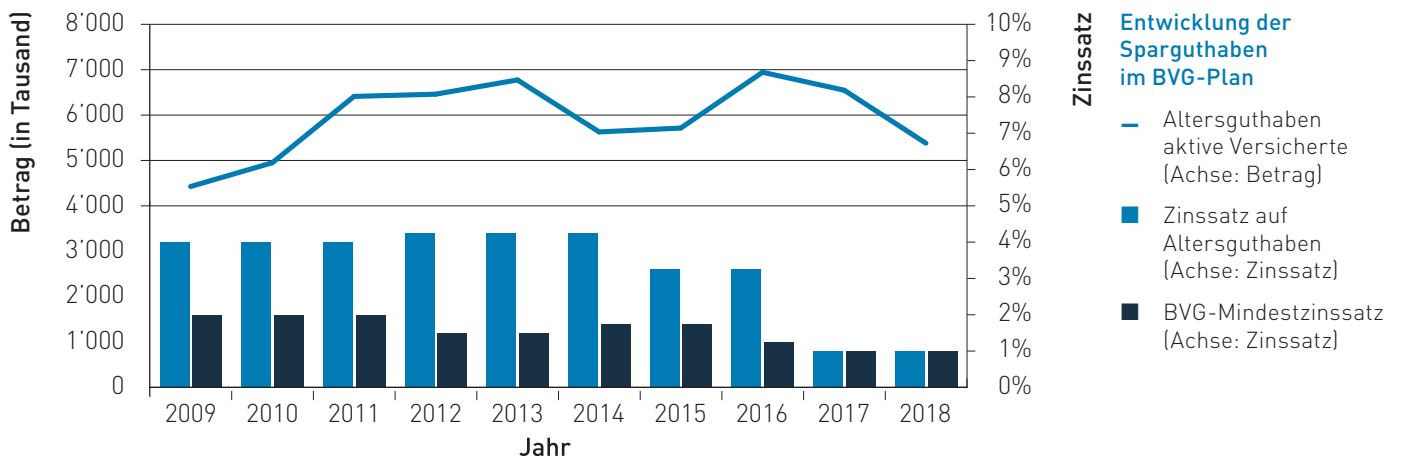
V. RISIKODECKUNG / VERSICHERUNGSTECHNISCHE REGELN / DECKUNGSGRAD

V.1. Art der Risikodeckung, Rückversicherung

Folgende Risiken sind gedeckt: Invalidität, Tod und Alter. Die Kasse ist eine unabhängige Pensionskasse, die ihre Risiken vollständig selber deckt und daher nicht rückversichert ist.

V.2. Entwicklung und Verzinsung der Sparguthaben im Beitragsprimat

BVG-Plan	a. Entwicklung	2018	2017
	Altersguthaben der aktiven Versicherten per 01.01	6'547'532	6'943'532
	Anpassung nach Art. 17 FZG und 15 BVG	-65'159	-80'482
	Sparbeiträge	2'016'727	1'269'222
	Eingebrachte Freizügigkeitsleistungen	4'472'575	3'457'005
	Austrittsleistungen, Pensionierungen	-7'681'949	-5'154'430
	Verzinsung der Altersguthaben	55'733	49'308
	Anpassung nach Art. 17 FZG und 15 BVG	34'837	63'376
	Altersguthaben der aktiven Versicherten per 31.12	5'380'298	6'547'532
	b. Verzinsung		
	Zinssatz auf Altersguthaben	1.00%	1.00%
	c. Gesetzliche Mindestverzinsung		
	Zinssatz auf Altersguthaben	1.00%	1.00%



a. Entwicklung	2018	2017
Altersguthaben der aktiven Versicherten per 01.01	13'448'225	9'713'400
Anpassung nach Art. 17 FZG	-893	-345
Sparbeiträge	3'405'992	3'194'792
FZL einkassiert	820'822	0
Einkäufe	733'590	797'219
Vorbezüge (WEF, Scheidung)	0	0
Austrittsleistungen, Pensionierungen	-991'650	-588'279
Verzinsung der Altersguthaben	134'569	330'411
Anpassung nach Art. 17 FZG	1'043	1'028
Altersguthaben der aktiven Versicherten per 31.12	17'551'698	13'448'225

KZP

b. Verzinsung	2018	2017
Zinssatz Altersguthaben	1.00%	3.50%

Im Jahr 2017 besteht der Ertrag des KZP aus einer Rückerstattung des Überschusses aus Risikobeiträgen und Kosten, nach Rückstellungen für Risikoschwankungen bei Tod und Invalidität, abzüglich Verwaltungs- und IT-Kosten. Im Jahr 2018 handelt es sich um die BVG- Minimalverzinsung.

V.3. Entwicklung des Deckungskapitals der aktiven Versicherten im Leistungsprimat

Pensions-Plan	Entwicklung	2018	2017
	Freizügigkeitsleistungen (FZL) zu Beginn des Geschäftsjahres	2'699'751'301	2'617'226'615
	Veränderung während des Geschäftsjahres		
	+ Zunahme der FZL der während des ganzen Jahres anwesenden Versicherten	584'218'898	625'434'790
	+ Zunahme der FZL der im Laufe des Jahres neu eingetretenen Versicherten	70'124'668	49'134'852
	- Abnahme der FZL der im Laufe des Jahres ausgetretenen Versicherten	-590'454'412	-592'044'956
	<i>Total der jährlichen Veränderung</i>	<i>63'889'153</i>	<i>82'524'687</i>
	Freizügigkeitsleistungen am Ende des Geschäftsjahres	2'763'640'454	2'699'751'301

V.4. Entwicklung und Verzinsung der Schattenrechnung nach BVG bei den aktiv Versicherten im Pensionsplan

a. Entwicklung	31.12.2018	31.12.2017	Veränderung
Altersguthaben der aktiven Versicherten	1'264'613'587	1'248'332'254	1.30%
b. Gesetzliche Mindestverzinsung			
Zinssatz auf Altersguthaben	1.00%	1.00%	-

V.5. Zusammensetzung, Entwicklung und Erläuterung der technischen Rückstellungen

Seit dem 31. Dezember 2016 ist ein neues Reglement für die versicherungstechnischen Verbindlichkeiten in Kraft. Dieses Dokument wurde vom anerkannten Sachverständigen geprüft und der Aufsichtsbehörde zur Kenntnis gebracht.

Entwicklung	31.12.2018	31.12.2017	Veränderungen
Rückstellung für Langlebigkeit der aktiven Versicherten	41'454'607	33'746'891	+7'707'716
Rückstellung für Langlebigkeit der Begünstigten	83'594'767	65'652'748	+17'942'019
Rückstellung für Risikoschwankungen im KZP	1'400'000	1'400'000	0
Rückstellung für Senkung des technischen Zinssatzes	216'520'673	209'313'998	+7'206'675
Total der technischen Rückstellungen	342'970'047	310'113'637	+32'856'410

Die Berechnung der Rückstellungen für Langlebigkeit ist an die spezifischen Merkmale der Kasse angepasst und im Zusatzplan hat die Schwankungsreserve die im Reglement festgelegte Zielgrösse bereits im Laufe des letzten Berichtsjahres erreicht. Der Vorstand hat beschlossen, den technischen Zinssatz des Pensionsplans der Kasse zum Zeitpunkt der bevorstehenden Änderung des derzeitigen Vorsorgeplans, d.h. im Prinzip per 01.01.2021 zu senken. Angesichts der vorgesehenen Senkung hat der Vorstand beschlossen, dafür eine Rückstellung zu bilden. Die Zielgrösse dieser Rückstellung wird vom Experten für berufliche Vorsorge bestimmt. Er berücksichtigt dabei im Besonderen die Dauer bis zum Zeitpunkt der beabsichtigten Senkung des technischen Zinssatzes und dessen angestrebte Höhe.

Rückstellung für Langlebigkeit

Die Rückstellung für Langlebigkeit soll den künftigen Anstieg der Lebenserwartung berücksichtigen. Sie wird zur schrittweisen Finanzierung der Erhöhung des Pensionsvermögens aufgrund von Veränderungen in den versicherungstechnischen Tabellen verwendet. Sie setzt sich einerseits aus dem Vorsorgekapital der aktiven Versicherten und andererseits aus dem Vorsorgekapital der Begünstigten zusammen.

Rückstellung für Risikoschwankungen bei Tod und Invalidität im Kader-Zusatzplan

Bezogen auf die Grösse der Belegschaft soll diese Rückstellung das Schwankungsrisiko für die Kosten bei Tod und Invalidität im Kader-Zusatzplan tragen helfen.

V.6. Entwicklung des Vorsorgekapitals der Begünstigten

Pensionsplan

	Vorsorgekapital		Veränderung			
	2018 CHF	2017 CHF	2018/2017 CHF	2017/2016 CHF	2018/2017 %	2017/2016 %
Rentner	2'477'918'356	2'316'015'983	161'902'373	110'764'375	6.99	5.02
Invalide	112'119'392	116'401'395	-4'282'003	-2'435'695	-3.68	-2.05
Ehegatten	187'171'029	184'151'319	3'019'710	573'437	1.64	0.31
Waisen	3'841'712	3'856'251	-14'539	-84'951	-0.38	-2.16
Alters-Kinderrente	1'488'117	1'391'236	96'881	268'438	6.96	23.91
IV-Kinderrente	957'109	521'475	435'634	124'702	83.54	31.43
Total	2'783'495'715	2'622'337'659	161'158'056	109'210'306	6.15	4.35

BVG-Plan

	Vorsorgekapital		Veränderung			
	2018 CHF	2017 CHF	2018/2017 CHF	2017/2016 CHF	2018/2017 %	2017/2016 %
Rentner	5'638'356	5'816'090	-177'734	-42'587	-3.06	-0.73
Invalide	2'890'256	2'948'283	-58'027	-196'412	-1.97	-6.25
Ehegatten	754'851	776'881	-22'030	-46'422	-2.84	-5.64
Waisen	0	16'318	16'318	9'253	-100.00	130.97
Alters-Kinderrente	4'142	4'457	-315	-305	-7.07	-6.40
IV-Kinderrente	91'426	205'664	114'238	55'793	-55.55	37.23
Total	9'379'031	9'767'693	-220'680	-220'680	-3.98	-2.21

V.7. Ergebnisse des letzten versicherungstechnischen Gutachtens

Das letzte Gutachten wurde anhand der Zahlen vom 31. Dezember 2014 erstellt. Die Ergebnisse wurden im Jahresbericht 2015 und 2016 vorgestellt. Der Vorstand hat mit Zustimmung der Aufsichtsbehörde beschlossen, ein neues Gutachten, basierend auf den Zahlen per 31.12.2018, erstellen zu lassen.

V.8. Technische Grundlagen und weitere versicherungstechnisch relevante Annahmen

Die Deckungskapitalien wurden aufgrund der versicherungstechnischen Tabelle VZ 2010 (P 2012) bestimmt. Der technische Zinssatz der Kasse beträgt 3.25%. Der Vorstand hat beschlossen, den Zinssatz per Zeitpunkt der Einführung der Revision des Pensionsplans auf 2.25% zu senken. Deren Inkraftsetzung ist zur Zeit auf den 01. Januar 2021 vorgesehen.

V.9. Finanzierungsweg – Anteil Umlageverfahren

Verpflichtungen im Rentenplan (RP)	CHF	5'888'427'712
Kapitaldeckungsanteil RP gemäss Finanzierungssystem (76.3%)	CHF	4'492'870'344
Anteil Umlageverfahren (23.7%)	CHF	1'395'557'368

Die Bundesvorschriften in Bezug auf die Finanzierung von öffentlich-rechtlichen Pensionskassen mit Teilkapitalisierung sehen unter anderem einen Deckungsgrad (DG) von 80% bis zum Jahr 2052 vor. Auf Basis des vorgeschlagenen Weges sollte sich der Gesamtdeckungsgrad des Pensionsplans am 1. Januar 2019 auf 76.3% belaufen.

V.10. Deckungsgrad nach Art. 44 BVV 2 und Garantie des Staates Freiburg

Der Deckungsgrad und der Betrag der Staatsgarantie, welche die kapitalisierte technische Unterdeckung garantieren, sind folgende:

	31.12.2018	31.12.2017
	CHF	CHF
Netto-Vermögen (Aktiven der Kasse abzüglich der kurzfristigen Verbindlichkeiten) (VV)	4'465'472'307	4'489'629'074
Vorsorgekapitalien und technische Rückstellungen (VK)	-5'922'417'243	-5'661'966'047
Staatsgarantie (Garantie = VV - VK)	-1'456'944'936	-1'172'336'973
Deckungsgrad (DG = VV / VK)	75.4%	79.3%

Der Mindestdeckungsgrad der Kasse sollte 76.3% betragen. Er liegt zur Zeit bei 75.4%.



VI. ERLÄUTERUNGEN ZUR VERMÖGENSANLAGE UND ZUM NETTO-ERGEBNIS AUS VERMÖGENSANLAGE

In Bezug auf die Vermögensanlagen hat der Vorstand folgende Aufgaben:

- er erlässt die Anlagerichtlinien und die entsprechenden Anhänge, einschliesslich derjenigen in Bezug auf strategische Zuteilungen;
- er erlässt die Richtlinien zur Ausübung des Stimmrechts;
- er beschliesst den Abschluss, die Änderung und Beendigung der Mandate mit Finanzpartnern;
- er entscheidet über einen Systemwechsel bei den strategischen Zuteilungen in Übereinstimmung mit Artikel 6.

Die Anlagekommission nimmt die ihr zugewiesenen Aufgaben im Rahmen der Umsetzung und Überwachung der Anlagestrategie gemäss Anlagereglement der Kasse wahr. Ihr fallen insbesondere folgende Pflichten zu:

- Umsetzung und Überwachung der Anlagerichtlinien;
- Umsetzung und Überwachung der Rechnungslegungsrichtlinien, vorbehältlich der Befugnisse der Immobilienkommission;
- Umsetzung und Überwachung der Richtlinien zur Ausübung des Stimmrechts;
- sie nimmt Investitionen vor und überwacht diese;
- sie überwacht die ordnungsgemässe Durchführung von Verwaltungsmandaten, welche die Kasse Dritten anvertraut hat;
- sie kontrolliert, dass die bestehenden Werte des Kassenvermögens in den Konten der Kasse vollständig enthalten sind, gegebenenfalls unter Mitwirkung der Immobilienkommission.

VI.1. Organisation der Anlagetätigkeit, Anlagereglement

Die Finanzanlagen wurden entweder in Form eines Vermögensverwaltungsmandats nach freiem Ermessen oder als Anlagefonds folgenden Einrichtungen anvertraut:

- Obligationen in CHF: Freiburger Kantonalbank, Pictet Asset Management, Lombard Odier Asset Management;
- Obligationen Fremdwährung: Credit Suisse, Pictet Asset Management, UBS, Freiburger Kantonalbank, Lombard Odier Asset Management, Allianz, Union bancaire privée, Ashmore Invest Management;
- Aktien Schweiz: Freiburger Kantonalbank, Independent Asset Management, Edmond de Rothschild (Schweiz), Crédit Suisse, UBS, Ethos;
- Aktien Ausland: Crédit Suisse, UBS, Fisher Investments, Fondation IST, Artico Partners, Ethos;
- Immobilienfonds: Swiss Life, Aberdeen Standard Investments, Crédit Suisse, J Safra Sarasin, Fondation IST, UBS;
- Private Equity: Partners Group, Flexstone Partners, Fondation IST, Swisscom;
- Private Dept: Fondation Swiss Capital, Crédit Suisse;
- Insurance Linked Securities: Schroder Investment Management, Twelve Capital, SCOR Investment Partners, J. Safra Sarasin;
- Funds of Hedge Funds: Fundama Asset Manager, Kedge Capital;
- Edelmetalle: Crédit Suisse.

Die Finanzunternehmen, welche mit der Vermögensverwaltung betraut wurden, sind von der FINMA, der OAK-BV oder diesen gleichgestellten ausländischen Behörden zugelassen.

Die Liegenschaften der Kasse werden von folgenden Liegenschaftsverwaltungen bewirtschaftet:

- RFSA, in Freiburg;
- Gerama S.A., in Freiburg;
- Weck Aeby & Cie S.A. in Freiburg;
- Régie Châtel S.A., in Châtel-St-Denis;
- Gérance Immobilière de la Broye S.A., in Estavayer-le-Lac;
- Gendre & Emonet Gérance et Fiduciaire S.A., in Montreux;
- Burriplus Immobilien Treuhand, in Bern;
- Immo Consultant S.A. à Sion.

VI.2. Inanspruchnahme der Erweiterung mit Ergebnis des Ertrags (Art. 50, Abs. 4 BVV 2)

Die Kasse hat nach Massgabe von Art. 49a und 50 BVV2 ein Anlagereglement erlassen. Dieses sieht Erweiterungen zu Investitionsmöglichkeiten gemäss Art. 53 - 56a Abs. 1 und 5 sowie Art. 57 Abs. 2 und 3 BVV2 vor.

Die Analysen der Kasse mit Hilfe von verschiedenen externen Experten haben schlüssig aufgezeigt, dass die Verteilung der Vermögenswerte im Einklang mit den Zielen der Kasse war.

Der Vorstand hat die Grenze für Immobilienanlagen auf 41% festgelegt anstatt 30% wie in Artikel 55 der BVV2 vorgesehen. Angesichts des Vermögens der Kasse und der stattlichen Anzahl von Liegenschaften, die sie besitzt, kann man von einer echten Diversifizierung ihrer Immobilienanlagen sprechen. Diese Überschreitung erhöht das Risikoprofil der Kasse nicht.

VI.3. Zielgrösse der Wertschwankungsreserve

Nach Art. 72a BVG kann die Kasse als öffentlich-rechtliche Körperschaft vom Prinzip der Bilanzierung in geschlossener Kasse abweichen. Aufgrund von Art. 48e BVV2 und unter Berücksichtigung der angewandten Anlagestrategie der Kasse zum Erstellungszeitpunkt der Bilanz, beläuft sich die notwendige Wertschwankungsreserve mit einer statistischen Genauigkeit von 99,5% auf CHF 636.4 Mio. Diese Berechnung schliesst die Anlagestrategie und die Volatilität der Kasse, die Korrelation zwischen den verschiedenen Anlagekategorien sowie das Erfolgsziel der Kasse ein.

Die berechnete Höhe der Reserve geht von einem verfügbaren Mindestbetrag über einen Zeitraum von einem Jahr aus, um einen Rückgang am Markt zu absorbieren, was etwa 11 Deckungsgradpunkten entspricht. Es ist wichtig zu wissen, dass der Vorstand der Kasse das Problem der Mindesthöhe der notwendigen Reserve vor allem auch im Hinblick auf den feststehenden technischen Zinssatz bei der Zuteilung der Anlageinstrumente im Rahmen der Anlagestrategie analysiert.

Die Jahresrechnung 2018 hat mit einem Verlust abgeschlossen, die im 2017 gebildeten Wertschwankungsreserven wurden aufgelöst und weisen per 31.12.2018 einen Saldo von Null auf.

Grenzen des Modells

Die Berechnung der notwendigen Reserven basiert auf der Annahme von normalverteilten Anlageerträgen. Empirische Studien zeigen, dass Finanzanlagen von der Normalverteilung abweichen können. Auf der einen Seite kommen Extremereignisse tendenziell häufiger vor, als die Normalverteilung vorsieht. Auf der anderen Seite sind die Erträge auf bestimmten Vermögenswerten asymmetrisch. Daher kann die unter der Normalitätsannahme vorgeschlagene Zielgrösse der Wertschwankungsreserve mehr oder weniger von der wirtschaftlichen Realität abweichen.

VI.4. Begrenzungen der strategischen Vermögensanlage

BEGRENZUNGEN DER ANLAGEN NACH BVV2				
Vermögen am 31.12.2018: CHF 4'483 mios				
BVV2	Rubriken	Begrenzung %	Begrenzung Mio. CHF	Überschreitung Mio. CHF
Individuelle Begrenzungen				
54	Forderungen pro Schuldner +Barmittel +Termingelder +Obligationen	10% pro Schuldner	448.30	Keine Überschreitung
54a	Aktien Schweiz und Ausland	5% pro Beteiligung	224.15	Keine Überschreitung
54b/1	Immobilien Schweiz und Ausland	5% pro Objekt	224.15	Keine Überschreitung
Kategorienbegrenzung				
54b/2	auf Immobilien erhaltene Vorschüsse	30% des Verkehrswerts pro Objekt		Keine Rubrik in der Bilanz
55	Grundpfandtitel und Pfandbriefe	50% im Max. 80% des Verkehrswerts sämtlicher Objekte		Keine Rubrik in der Bilanz
55b	Aktien Schweiz und Ausland	50%	2'241.50	Keine Überschreitung
55c	Immobilien in der Schweiz und im Ausland	30% wovon max. 1/3 im Ausland	1'344.90	299.2
55d	Alternative Anlagen	15%	675.45	Keine Überschreitung
55e	Fremdwährungen ohne Währungsabsicherung	30%	1'344.90	Keine Überschreitung
Anlagen beim Arbeitgeber				
57	Beteiligungen beim Arbeitgeber	5%		Keine Rubrik in der Bilanz
57	Immobilien mit einer Nutzung von mehr als 50% pro Arbeitgeber	5%	224.15	Keine Überschreitung

Begrenzungen der
Anlagen SAA – Anlagestrategie –
Strategic Asset Allocation

Anlagearten	Strategische Zuteilung in %	Taktische Margen		31.12.2018	
		Min %	Max %	Mio. CHF	%
Barmittel	1	0.5	5	98	2.18
CHF		0.5	5	85	1.90
Andere		0	5	13	0.29
Obligationen in CHF	22	13	45	681	15.19
enthält die Position Forderungen in der Bilanz					
Darlehen Arbeitgeber		0	25	0	
Darlehen Versicherungen		0	5	0	
Darlehen Banken		0	5	114	2.54
Darlehen Gemeinden		0	5	2	0.04
Obligationen Ausland	8	3	15	324	7.23
Wandelanleihen		0	10	82	1.83
Aktien Schweiz	15	10	22	658	14.68
Aktien Ausland	15	10	22	657	14.66
Immobilien	36	25	41	1'644	36.67
direkte		25	41	1'352	30.16
indirekte nicht börsenkotiert				292	6.51
Alternative Anlagen	3	0	15	339	7.56
Hedge Funds		0	10	29	0.65
Private Equity		0	10	71	1.58
Rohstoffe		0	10	39	0.87
Andere		0	10	200	4.46
TOTAL	100			4'483	100.00
einschliesslich: Fremdwährungen ohne Währungsabsicherung	27	0	30	1'071	23.89

VI.5. Laufende (offene) derivative Finanzinstrumente

Die Kasse hat folgende offene derivative Instrumente per 31 Dezember 2018:

Verkauf		Kauf		Gegenwert	Ergebnis
Devisen-code	Betrag	Devisen-code	Betrag	in CHF am 31.12.2018	in CHF am 31.12.2018
EUR	45'000'000	CHF	51'268'500	50'706'900	561'600
USD	45'000'000	CHF	44'181'000	44'271'450	-90'450
CAD	5'000'000	CHF	3'795'350	3'603'950	191'400
CHF	24'701'040	JPY	2'800'000'000	25'150'720	449'680
USD	45'000'000	CHF	44'217'225	44'016'300	200'925
EUR	40'000'000	CHF	45'116'800	45'056'800	60'000
EUR	20'000'000	CHF	22'828'700	22'532'000	296'700
EUR	45'000'000	CHF	51'588'000	50'701'950	886'050
GBP	10'000'000	CHF	12'971'050	12'543'100	427'950
USD	45'000'000	CHF	43'982'550	44'332'650	-350'100
JPY	2'800'000'000	CHF	24'717'000	25'150'720	-433'720
EUR	13'000'000	CHF	14'729'910	14'640'600	89'310
EUR	40'000'000	CHF	45'103'600	45'038'000	65'600
USD	20'000'000	CHF	19'832'300	19'648'000	184'300
Gesamtbetrag am 31.12.2018				447'393'140	2'539'245

Das positive Ergebnis von CHF 2'539'245 widerspiegelt die noch offenen Positionen am 31 Dezember 2018. Diese Gewinne sind in dem Sinne Buchgewinne, als sich die Devisenmärkte ständig weiterentwickeln und dass die Fremdwährungspositionen der zugrunde liegenden Anlagen umgekehrt werden.

VI.6. Marktwert und Vertragspartner der Wertpapiere unter Securities Lending

Die Kasse erlaubt kein "Securities Lending".

VI.7. Erläuterungen zum Netto-Ergebnis aus Vermögensanlage

VI.7.1. Verwaltungskosten der Finanzanlagen

(in Tausend CHF)	2018	2017
Wertschriftenverwaltungskosten	2'952	3'060
TER-Kosten	5'204	7'823
Beratungskosten	45	119
nicht erstattungsfähige Quellensteuern	0	4
Transaktionskosten und Stempelsteuer	685	1'042
Gesamtbetrag	8'886	12'048

Es wird darauf hingewiesen, dass die TER-(Total Expense Ratio) Kosten auf Basis des Kapitalverkehrs des Jahres und nicht auf den Werten per 31. Dezember berechnet werden. Gemessen an allen Kapitalanlagen machen die Gesamtkosten aller Investitionen in Kollektivanlagen (vgl. nachfolgende Ziff. VI.7.2.) 0.21% aus.

(in Tausend CHF)	Zinsen Dividenden	Realisierte Gewinne	Realisierte Verluste		Kosten	Total 2018
Flüssige Mittel und Währungsanlagen	382	52'618	-49'522		-51	3'427
Terminwährungs- geschäft		26'100	-29'758			-3'658
Obligationen Schweiz	515	84	-944			-345
Obligationen Ausland	11'619	4'140	-38'496			-22'737
Aktien Schweiz	20'121	2'576	-74'901			-52'204
Aktien Ausland	4'343	13'387	-100'849			-83'119
Immobilienanlage- fonds	2'921	15'856	-2'404			16'373
Alternative Anlagen	3'655	9'318	-5'451			7'522
Beteiligungen	500	131				631
Verwaltungskosten der Finanzanlagen					-8'886	-8'886
Netto-Ergebnis der Finanzanlagen	44'413	153'761	-103'980		-8'937	-142'996
	Miete	Realisierte Gewinne	Realisierte Verluste	Wert- bereinigung	Verwaltungs- kosten	
Immeubles	63'067			-7'757	-15'501	39'809
Netto-Ergebnis der Anlagen 2018						-103'187
Netto-Ergebnis der Anlagen 2017						562'746

Stand 2018

Bemerkung: Das Nettoergebnis der Anlagen im Jahr 2017 berücksichtigt die Aufwertung des Miet-Immobilienparks per 31. Dezember 2017 in der Höhe von CHF 206 Mio.

Stand 2017

(in Tausend CHF)	Zinsen Dividenden	Realisierte Gewinne	Realisierte Verluste		Kosten	Total 2017
Flüssige Mittel und Währungsanlagen	391	3'543	-3'182		-31	721
Terminwährungs- geschäft		18'990	-36'111			-17'121
Obligationen Schweiz	630	101	-332			399
Obligationen Ausland	9'011	48'772	-11'050			46'733
Aktien Schweiz	14'038	116'366	-14'051			116'353
Aktien Ausland	10'922	180'933	-55'431			136'424
Immobilienanlage- fonds	3'582	16'258				19'840
Alternative Anlagen	5'439	11'725	-13'687			3'477
Beteiligungen	400	3'686				4'086
Verwaltungskosten der Finanzanlagen					-12'048	-12'048
Netto-Ergebnis der Finanzanlagen	44'413	400'374	-133'844		-12'079	298'864
	Miete	Realisierte Gewinne	Realisierte Verluste	Wert- bereinigung	Verwaltungs- kosten	
Liegenschaften	63'403			214'819	14'340	263'882
Netto-Ergebnis der Anlagen 2017						562'746
Netto-Ergebnis der Anlagen 2016						86'649

VI.7.2. Verwaltungskosten für Kollektivanlagen

Bewertung der Kostentransparenz (in Tausend CHF)	Betrag	Verhältnis
Total transparente Anlagen	4'183'099	96.07%
Total nicht-transparente Kollektivanlagen	171'209	3.93%
Investissement global	4'354'308	100.0%

Die Kostentransparenz liegt bei 96.07%.

Verwaltungskosten der zugeordneten Vermögenswerte (in Tausend CHF)	Betrag	Verhältnis*
Direkt in der Betriebsrechnung erfasste Vermögensverwaltungskosten	3'682	0.09%
Anlagekostenindikator der Kollektivanlagen mit Kostentransparenz	5'204	0.12%
Gesamte Verw.-Kosten der zugeordneten Vermögenswerte in der Betriebsrechnung	8'886	0.21%

* in % der transparenten Anlagen

VI.7.3. Anlageperformance

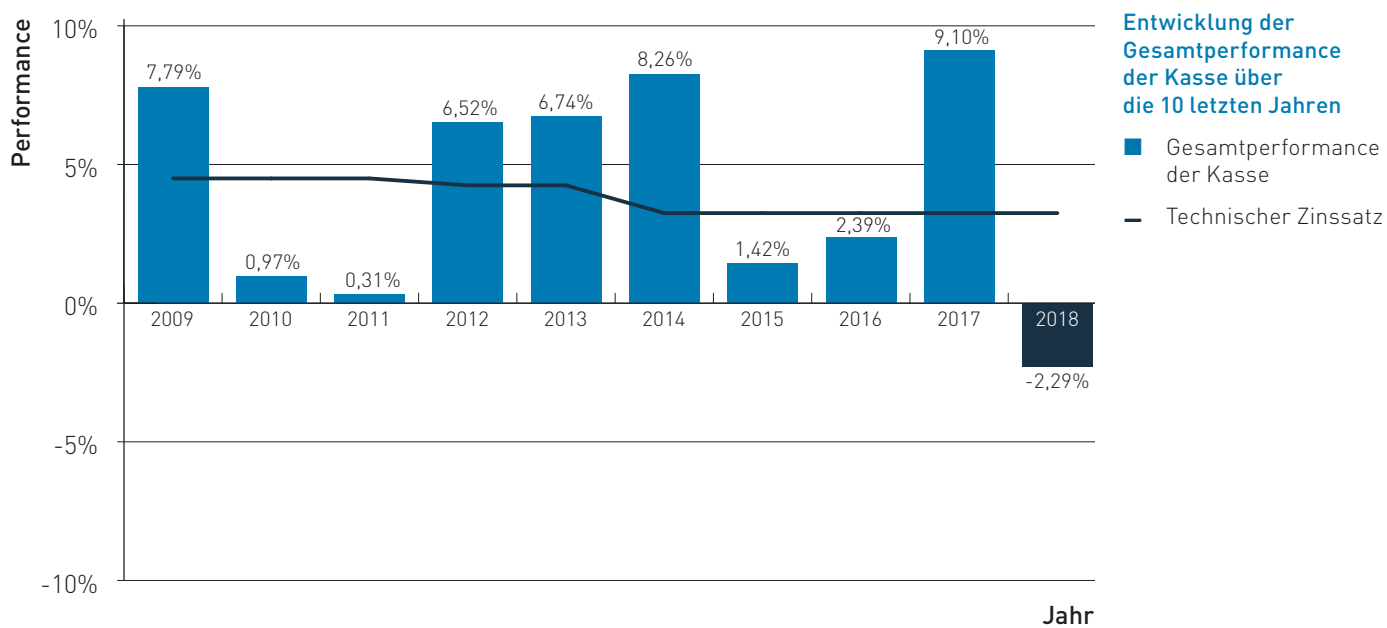
Die Netto-Performance der Gesamtanlagen der Kasse für das Jahr 2018 setzt sich wie folgt zusammen:

Anlagekategorien	Performance	
	2018	2017
Flüssige Mittel und Festgelder (CHF + Fremdwährungen)	-1.50%	-8.49%
Obligationen Schweiz	-1.77%	2.56%
Obligationen Ausland	-2.32%	7.91%
Aktien Schweiz	-9.15%	19.26%
Aktien Ausland	-11.48%	18.75%
Immobilienanlagefonds Schweiz	5.09%	7.22%
Immobilienanlagefonds Ausland	3.93%	10.74%
Beteiligungen	10.63%	181.15%
Alternative Anlagen	0.78%	0.50%
Total der Finanzanlagen	-4.61%	10.83%
Liegenschaften	3.03%	4.69%
Total der Immobilienanlagen	3.03%	4.69%
Total aller Anlagen	-2.29%	9.10%

Die negative Performance von 1.50% der flüssigen Mittel und Festgelder zeigt die tatsächlichen Verluste in Folge von Absicherungsgeschäften bei den Fremdwährungen. Dazu muss gesagt werden, dass diese Verluste durch eine Erhöhung in gleicher Grössenordnung bei den im Portfolio gehaltenen Fremdwährungstiteln wettgemacht werden.

Die tiefere Performance auf dem Immobilienpark ist auf dessen Neubewertung zurückzuführen, die damit eine leichte Anpassung an die niedrigeren Mieterträge berücksichtigt.

Die Performance in Bezug auf die Beteiligungen bezieht sich ausschliesslich auf die RFSA.



Jahr	Gesamtperformance der Kasse	Technischer Zinssatz
2009	7.79%	4.50%
2010	0.97%	4.50%
2011	0.31%	4.50%
2012	6.52%	4.25%
2013	6.74%	4.25%
2014	8.26%	3.25%
2015	1.42%	3.25%
2016	2.39%	3.25%
2017	9.10%	3.25%
2018	-2.29%	3.25%
Mittelwert	4.05%	3.83%

VI.8. Liegenschaften

VI.8.1. Allgemeine Anmerkungen

Am 31. Dezember 2018 war die Kasse Eigentümerin von 159 erstellten Liegenschaften mit insgesamt 7'719 Objekten bestehend aus 3'295 Wohnungen, 4'174 Garagen und Parkplätzen sowie 250 Geschäftslokalen.

VI.8.2. Wertentwicklung 2018 des Immobilienparks (in Tausend CHF)

Bezeichnung	erstellte Liegenschaften	Liegenschaften mit Erstvermietung	Bauland	im Bau befindliche Liegenschaften	Renovationen	Immobilien im Miteigentum	TOTAL
Buchwerte per 1.1.2017	1'227'880	3'681	15'622	64'879	1'701	966	1'314'729
Bewegungen 2018							
▸ Erwerb / Bau / Renovationen	2'961	393	4	41'153	1'414		45'925
▸ Verkäufe 2018	-25						-25
▸ Gruppenmutationen	4'435	31'278	-3'382	-31'971	-360		0
▸ Anpassungen an den Zeitwert per 31.12.2018	-8'400					-26	-8'426
Zeitwert am 31.12.2018	1'226'851	35'352	12'244	74'061	2'755	940	1'352'203

Der durchschnittliche Kapitalisierungssatz der "erstellten Liegenschaften" beträgt 5.1% per 31. Dezember 2018, gegenüber 5.09% per 31. Dezember 2017.

Die obige Tabelle zeigt eine Anpassung an die aktuellen positiven Werte von etwa CHF 8.5 Mio. an. Diese Anpassung ergibt sich aus der Richtlinie über die Bewertung und Grundsätze über die Verbuchung von Vermögenswerten, die das Bewertungsprinzip von gebauten Liegenschaften bestimmt.

VI.8.3. Liegenschaftsergebnis 2018 (in Tausend CHF)

Bezeichnung	erstellte Liegen- schaften	Liegenschaf- ten mit Erst- vermietung	Bauland	im Bau befindliche Liegen- schaften	Immobilien im Miteigentum	TOTAL
Anpassung der Immobilienobjekte an den Zeitwert per 31.12.2018	-8'400			669	-26	-7'757
Ergebnis aus Verkäufen						
Ergebnis Betriebsrechnung (inkl. allgemeine Erträge und Aufwendungen)	47'463	272	-170			47'565
Gesamtergebnis 2018	39'063	272	-170	669	-26	39'808
<u>Performances 2018</u>						
Gebaute Liegenschaften						3.27%
Gesamter Immobilienpark						3.03%
<u>Performances 2017</u>						
Gebaute Liegenschaften*						26.51%
Gesamter Immobilienpark						25.09%

* ohne die Aufwertung des Immobilienparks würde sich die Performance 2017 bei den gebauten Liegenschaften auf 5.09% belaufen

Die Jahresrendite 2018 wird auf Basis des Gesamtergebnisses des Immobilienparks im Verhältnis zum "Realwert" per 1. Januar 2018 ermittelt.

VI.8.4. Weitere Informationen

Die Baukreditzinsen auf den im Bau befindlichen Liegenschaften sind im Liegenschaftsertrag der Betriebsrechnung enthalten und belaufen sich auf CHF 668'975.

Die Brandversicherungswerte der erstellten Liegenschaften betragen CHF 1'054'328'276.

Eingegangene
Verpflichtungen für
künftige Investitionen

Zusammenfassung der Verpflichtungen in Fonds mit Kapitalabruf	Ausgangsverpflichtung	Abruf	Restverpflichtung
Infrastruktur	61'630'729	45'915'362	15'715'367
Private Equity	130'285'650	26'477'003	76'808'647
Private Debt	69'000'000	38'645'200	30'354'800
Total Alternative – Private Märkte	233'916'379	111'037'566	122'878'813
Immobilien Ausland traditionell	45'075'600	37'376'556	7'699'044
Total der Verpflichtungen	278'991'979	148'414'122	130'577'857

Allgemeine Verwaltungskosten:

Zur Erinnerung: Sämtliche Verwaltungskosten sind in der Position Allgemeine Verwaltungskosten enthalten. Diese Position enthält namentlich Löhne und Aufwendungen für alle Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter (versicherungstechnische Verwaltung, Immobilienverwaltung und Vermögensverwaltung).



VII. ERLÄUTERUNG WEITERER POSITIONEN DER BILANZ UND DER BETRIEBSRECHNUNG

Angaben zu den Wertschriftenanteilen (Rubrik "Beteiligungen")

Gesellschaft	Aktienkapital	Anteil	
		2018	2017
RFSA, Freiburg	CHF 110'000	100.00%	100.00%
Capital Risque Fribourg SA, Freiburg	CHF 7'500'000	10.00%	10.00%

VIII. AUFLAGEN DER AUFSICHTSBEHÖRDE

Die BBSA hat von der Jahresrechnung 2017 Kenntnis genommen und keine wesentlichen Anmerkungen dazu gemacht.



IX. WEITERE INFORMATIONEN ZUR FINANZIELLEN LAGE

IX.1. Unterdeckung / Erläuterungen zu den getroffenen Massnahmen

Der Deckungsgrad wird nach den Vorschriften des BVG (Art. 44 BVV2) und seinen Ausführungsbestimmungen festgelegt. Er wird jeweils am 1. Januar auf der Grundlage des Vermögens per 31. Dezember des Vorjahres berechnet.

Als Vorsorgeeinrichtung einer öffentlich-rechtlichen Körperschaft kann die Kasse nach Art. 72a und 72c BVG vom Grundsatz der Bilanzierung in geschlossener Kasse abweichen (siehe Punkt V.9 für weitere Details).

IX.2. Laufende Rechtsverfahren

Keine laufenden Verfahren.

IX.3. Verpfändete Aktiven

Die unbelehnten Hypothekarschuldbriefe sind im Tresor der Kasse hinterlegt.



X. EREIGNISSE NACH DEM BILANZSTICHTAG

Keine.

Die Jahresrechnung 2018, d.h. die Bilanz, die Betriebsrechnung und die Anhänge wurden vom Vorstand geprüft und am 21.März 2019 genehmigt.

Freiburg, 21. März 2019

4.

TECHNISCHE BILANZ







Monsieur Gilles André
Directeur
Caisse de prévoyance du personnel
Etat de Fribourg
Rue St-Pierre 1
1701 Fribourg

21 mars 2019

Contact : Stéphane Riesen, 058 100 5224, s.riesen@pittet.net

**Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (CPPEF)
Bilans techniques au 31 décembre 2018**

Monsieur le Directeur, cher Monsieur,

Par la présente, nous vous transmettons en annexe les bilans techniques de la CPPEF à la fin de l'année 2018. Ces bilans techniques tiennent compte des capitaux de prévoyance et des provisions techniques qui vous ont été communiqués dans notre courrier du 8 mars 2019, et sont établis sur la base des comptes audités figurant dans le rapport de l'organe révision du 21 mars 2019.

Le bilan technique de l'annexe 1 présente la situation financière de la Caisse, compte tenu des engagements actuariels entièrement capitalisés. Le degré de couverture légal à fin 2018 s'élevé selon ce bilan à 75.4 %, alors qu'il se situait à 79.3 % à fin 2017.

Le bilan technique de l'annexe 2 présente la situation financière de la Caisse d'après le système financier de la Caisse (capitalisation partielle conformément aux dispositions des art. 72a ss. LPP pour le Régime de pensions et capitalisation intégrale pour le Régime LPP et le Régime complémentaire RCC). Au sujet du système financier du Régime de pensions, précisons que ce système est dépendant du plan de financement soumis à l'Autorité de Surveillance en date du 6 mars 2015, plan qui prévoit notamment au 31 décembre 2018 un

Pittet Associés SA
Avenue de la Gare 10 - Case postale 1178 - CH-1001 Lausanne - T +41 58 100 5220 - info@pittet.net
www.pittet.net

GENÈVE LAUSANNE BERN SION

degré de couverture global de 76.3 % et un degré de couverture des assurés actifs de 50.7 %. Dans tous les cas, le maintien des degrés de couverture initiaux (66.9 % pour le degré de couverture global et 38.1 % pour le degré de couverture des actifs) et la couverture intégrale des capitaux de prévoyance des pensionnés doivent être garantis.

Le bilan technique de l'annexe 3 correspond à celui du Régime de pensions uniquement, obtenu en soustrayant de la fortune les engagements à 100 % des deux autres régimes. Sur cette base, le degré de couverture effectif global du Régime de pensions s'élève à 75.3 % à fin 2018 et celui relatif aux engagements envers les actifs s'élève à 48.1 %, soit respectivement 1.0 point de degré de couverture global et 2.6 points de degré de couverture des actifs en-dessous des valeurs imposées par le plan de financement en vigueur. Dès lors, le chemin de recapitalisation n'est plus respecté à fin 2018, et ainsi aucune réserve de fluctuation de valeurs ne peut être constituée.

Rappelons en effet que la réserve de fluctuation de valeurs est constituée de telle sorte que, après déduction de son montant de la fortune nette de prévoyance, le degré de couverture effectif global et le degré de couverture effectif des capitaux de prévoyance des assurés actifs continuent à respecter le plan de financement relatif au Régime de pensions. Les degrés de couverture en question se situant en-dessous de ceux donnés par le plan de financement à fin 2018, cette réserve doit être entièrement dissoute.

Bien que la situation financière ne respecte plus le chemin de recapitalisation, le régime de pensions n'est pas en situation de découvert au sens légal selon les dispositions de l'art. 72e LPP, étant donné que les degrés de couverture initiaux sont eux toujours respectés (marge de 8.4 points par rapport au degré de couverture initial global et de 10 points pour le degré de couverture des assurés actifs).

Des mesures correctrices en ce qui concerne le plan de prestations devraient être envisagées afin de respecter dès que faire se peut le plan de financement adopté.

Sur la base du bilan technique de l'annexe 2, le degré d'équilibre à fin 2018, hors réserve de fluctuation de valeurs, s'élève à 98.4 %, alors qu'il se situait à 104.9 % à fin 2017.

En espérant ainsi avoir répondu à vos attentes, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, cher Monsieur, nos salutations distinguées.



STEPHANE RIESEN
Directeur général adjoint
Expert agréé LPP, Actuaire ASA



VINCENT ABBET
Fondé de pouvoir
Expert agréé LPP, Actuaire ASA

Annexes : ment.



Annexe 1

Bilan technique

Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg

en CHF

	31.12.2018	31.12.2017
Total de l'actif	4'482'794'274	4'502'705'997
Dettes	- 1'140'652	- 9'290'183
Compte de régularisation du passif	- 5'915'415	- 3'786'740
FORTUNE NETTE DE PREVOYANCE (FP)	4'465'472'307	4'489'629'074
Capital de prévoyance des assurés actifs du régime de pensions	2'763'640'454	2'699'751'301
Capital de prévoyance des assurés actifs du régime LPP	5'380'298	6'547'532
Capital de prévoyance des assurés actifs du régime complémentaire	17'551'698	13'448'225
Capital de prévoyance des bénéficiaires de pensions du régime de pensions ¹	2'783'495'715	2'622'337'659
Capital de prévoyance des bénéficiaires de pensions du régime LPP ¹	9'379'031	9'767'693
Capitaux de prévoyance	5'579'447'196	5'351'852'410
Provision de longévité des assurés actifs ²	41'454'607	33'746'891
Provision de longévité des bénéficiaires de pensions ³	83'594'767	65'652'748
Provision de revalorisation de la somme des salaires assurés	0	0
Provision d'adaptation des pensions	0	0
Provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique	216'520'673	209'313'998
Provision pour fluctuation des risques dans le régime complémentaire	1'400'000	1'400'000
Provision pour événements spéciaux	0	0
Provisions techniques	342'970'047	310'113'637
CAPITAUX DE PREVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES (CP)	5'922'417'243	5'661'966'047
RESERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS (RFV)	0	210'813'112
EXCEDENT TECHNIQUE ⁴	- 1'456'944'936	- 1'383'150'085
DEGRE DE COUVERTURE ⁵	75.4 %	75.6 %
DEGRE DE COUVERTURE LEGAL (Article 44 alinéa 1 OPP2) ⁶	75.4 %	79.3 %
<i>Objectif de la Réserve de fluctuation de valeurs</i>	<i>636'400'000</i>	<i>670'400'000</i>

Remarques :

- 1) Bases techniques: VZ 2010 (P2012) à 3.25 %
2) 0.25 % des capitaux de prévoyance des assurés actifs du régime de pensions par année.
3) 0.50 % des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes/pensions (sans les rentes d'enfants) par année.
4) = FP - CP - RFV.
5) = [FP - RFV] / CP.
6) = FP / CP.



Annexe 2

Bilan technique selon le système financier statutaire ¹

Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg

en CHF

	31.12.2018	31.12.2017
Total de l'actif	4'482'794'274	4'502'705'997
Dettes	- 11'406'552	- 9'290'183
Compte de régularisation du passif	- 5'915'415	- 3'786'740
FORTUNE NETTE DE PREVOYANCE (FP)	4'465'472'307	4'489'629'074
Capital de prévoyance des assurés actifs du régime de pensions	1'401'165'710	1'333'677'143
Capital de prévoyance des assurés actifs du régime LPP	5'380'298	6'547'532
Capital de prévoyance des assurés actifs du régime complémentaire	17'551'698	13'448'225
Capital de prévoyance des bénéficiaires pensions du régime de pensions ²	2'783'495'715	2'622'337'659
Capital de prévoyance des bénéficiaires pensions du régime LPP ²	9'379'031	9'767'693
Capitaux de prévoyance ³	4'216'972'452	3'985'778'252
Provision de longévité des assurés actifs ⁴	21'017'486	16'670'964
Provision de longévité des bénéficiaires de pensions ⁵	83'594'767	65'652'748
Provision de revalorisation de la somme des salaires assurés	0	0
Provision d'adaptation des pensions	0	0
Provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique	216'520'673	209'313'998
Provision pour fluctuation des risques dans le régime complémentaire	1'400'000	1'400'000
Provision pour événements spéciaux	0	0
Provisions techniques	322'532'926	293'037'710
CAPITAUX DE PREVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES (CP)	4'539'505'378	4'278'815'962
RESERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS (RFV)	0	210'813'112
EXCEDENT TECHNIQUE ⁶	- 74'033'071	0

DEGRE D'EQUILIBRE ⁷	98.4 %	100.0 %
DEGRE D'EQUILIBRE (sans RFV) ⁸	98.4 %	104.9 %

<i>Objectif de la Réserve de fluctuation de valeurs</i>	636'400'000	670'400'000
---	-------------	-------------

Remarques :

1) Le système financier statutaire applicable est le régime de capitalisation partielle compte tenu du plan de financement proposé pour le régime de pensions et la capitalisation intégrale pour le régime LPP et le régime complémentaire. Au 31 décembre 2018, le plan de financement prévoit une couverture de 76.3 % des engagements du régime de pensions.

2) Bases techniques: VZ 2010 (P 2012) au taux d'intérêt technique de 3.25 %

3) Selon le système financier appliqué.

4) 0.25 % des capitaux de prévoyance des assurés actifs du régime de pensions par année.

5) 0.50 % des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes/pensions (sans les rentes d'enfants) par année.

6) = FP - CP - RFV.

7) = [FP - RFV] / CP.

8) = FP / CP.



Annexe 3

Bilan technique du régime de pensions selon l'art. 72a LPP

Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg

en CHF

	31.12.2018	31.12.2017
Total de l'actif	4'482'794'274	4'502'705'997
Dettes	- 11'406'552	- 9'290'183
Compte de régularisation du passif	- 5'915'415	- 3'786'740
Capital de prévoyance des assurés actifs du régime LPP	- 5'380'298	- 6'547'532
Capital de prévoyance des assurés actifs du régime complémentaire	- 17'551'698	- 13'448'225
Capital de prévoyance des bénéficiaires pensions du régime LPP ¹	- 9'379'031	- 9'767'693
Provision de longévité du régime LPP	- 278'504	- 238'531
Provision pour fluctuation des risques dans le régime complémentaire	- 1'400'000	- 1'400'000
FORTUNE NETTE DE PREVOYANCE DU REGIME DE PENSIONS (FP)	4'431'482'776	4'458'227'093
Capital de prévoyance des assurés actifs du régime de pensions	2'763'640'454	2'699'751'301
Capital de prévoyance des bénéficiaires pensions du régime de pensions ¹	2'783'495'715	2'622'337'659
Capitaux de prévoyance	5'547'136'169	5'322'088'960
Provision de longévité des assurés actifs ²	41'454'607	33'746'891
Provision de longévité des bénéficiaires du régime de pensions ³	83'316'263	65'414'217
Provision de revalorisation de la somme des salaires assurés	0	0
Provision d'adaptation des pensions	0	0
Provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique	216'520'673	209'313'998
Provision pour événements spéciaux	0	0
Provisions techniques	341'291'543	308'475'106
CAPITAUX DE PREVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES (CP)	5'888'427'712	5'630'564'066
RESERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS (RFV)	0	210'813'112
RESERVE DE FLUCTUATION DANS LA REPARTITION (RFR)	0	0
EXCEDENT TECHNIQUE ⁴	- 1'456'944'936	- 1'383'150'085
DEGRE DE COUVERTURE GLOBAL DU REGIME DE PENSIONS ⁵	75.3 %	75.4 %
DEGRE DE COUVERTURE DES ACTIFS DU REGIME DE PENSIONS ⁶	48.1 %	49.4 %
DEGRE DE COUVERTURE DES BENEFICIAIRES DU REGIME DE PENSIONS ⁷	100.0 %	100.0 %
<i>Objectif de la Réserve de fluctuation de valeurs</i>	<i>636'400'000</i>	<i>670'400'000</i>

Remarques :

- 1) Bases techniques: VZ 2010 (P 2012) au taux d'intérêt technique de 3.25 %
- 2) 0.25 % des capitaux de prévoyance des assurés actifs du régime de pensions par année.
- 3) 0.50 % des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes/pensions (sans les rentes d'enfants) par année.
- 4) = FP - CP - RFV.
- 5) = [FP - RFV - RFR] / CP.
- 6) = [FP - RFV - RFR - CPB - PTB] / (CPA + PTA).
- 7) = [FP - RFV - RFR] / (CPB + PTB), au maximum 100%



5.

KONTROLLSTELLENBERICHT







Tél. +41 26 435 33 33
Fax +41 26 435 33 34
www.bdo.ch

BDO SA
Petit-Moncor 1A - Villars-sur-Glâne
Case postale
1701 Fribourg

Au Comité de la

**Caisse de prévoyance du
personnel de l'État de Fribourg**

Fribourg

**Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels 2018**

(Période du 1.1. au 31.12.2018)

21 mars 2019
41085/17064819/21510209/3-4
YHA/HIM

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.



RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Au Comité de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg, Fribourg

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Comité

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à la loi du 12 mai 2011 (LCP) et aux règlements, incombe au Comité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Comité désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse, à la loi du 12 mai 2011 (LCP) et aux règlements.



Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Comité répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié :

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution ;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires ;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales ;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême ;
- si, en cas de découvert, l'institution de prévoyance avait pris les mesures nécessaires pour rétablir une couverture complète ;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance ;
- si les opérations avec des personnes proches qui nous ont été annoncées garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Les comptes annuels présentent un découvert de CHF 61'387'568 et un degré de couverture de 75.4%. Ce taux de couverture est inférieur au chemin de croissance déterminé par l'expert en matière de prévoyance professionnelle et validé par le Comité et l'autorité de surveillance. Les taux de couverture initiaux au sens de l'art. 72a, al. 1, let. b LPP sont toujours atteints. Ainsi, et conformément à l'art. 72e LPP, la Caisse ne doit pas prendre les mesures prévues aux art. 65c à 65e LPP. En vertu de l'art. 35a al. 2 OPP 2, nous devons constater dans notre rapport si les placements concordent avec la capacité de risque de l'institution de prévoyance en découvert. Selon notre appréciation, nous constatons :

- que le Comité assume sa tâche de gestion de manière explicite dans le choix d'une stratégie de placement adaptée à la capacité de risque, telle qu'expliqué dans l'annexe aux comptes annuels sous VI - Explications relatives aux placements et aux résultats nets des placements;
- que le Comité respecte les prescriptions légales en matière de placements et a notamment déterminé la capacité de risque en appréciant tous les actifs et les passifs en fonction de la situation financière effective ainsi que de la structure et des développements à attendre dans l'effectif des assurés;
- que les placements auprès de l'employeur sont conformes aux dispositions légales;
- que les placements sont en conformité avec les dispositions des art. 49a et 50 OPP 2 compte tenu des explications qui précèdent;
- que les mesures visant à résorber le découvert ont été analysées par le Comité, avec le concours de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, et qu'un avant-projet de loi est en cours de préparation au Conseil d'Etat et sera soumis au Grand Conseil dans le courant de l'année 2019;
- que le Comité nous a confirmé surveiller l'efficacité des mesures visant à résorber le découvert et adapter les mesures à l'évolution de la situation.



Nous constatons que la possibilité de résorber le découvert et que la capacité de risque concernant les placements dépendent également d'événements imprévisibles, tels que l'évolution des marchés financiers et de la situation de l'employeur.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Fribourg, le 21 mars 2019

BDO SA

A blue ink signature of Yvan Haymoz on a light blue grid background. A small red circular stamp is visible in the top right corner of the signature area.

Yvan Haymoz
Expert-réviseur agréé

A blue ink signature of Matthias Hildebrandt on a light blue grid background. A small red circular stamp is visible in the top right corner of the signature area.

Matthias Hildebrandt
Expert-réviseur agréé
Auditeur responsable

Annexe : comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)



BILDER

- Einband** Jean Tinguely-Brunnen, Freiburg
- 4** Soldatendenkmal Vivisbach: Tod fürs Vaterland, Châtel-St-Denis
- 8** Kirchenfenster Niklaus von der Flüe, Kapelle in Russy
- 15** Menhir *Le Dos à l'Âne* in der Nähe von Essertes, Grenze zwischen Freiburg und Waadt
- 26** Rad im Schloss von Romont
- 31** Denkmal von Pierre-Nicolas Chenaux, Bulle
- 32** Jean Tinguely-Brunnen, Freiburg
- 38** Skulptur von Yves-Alain Repond, Châtel-St-Denis
- 45** Denkmal von Pater Girard
- 46** Statue von Jeremias Gotthelf, Murten
- 51** Brunnen La Catillon, Mont Gibloux
- 52** Skulptur *Dolmen* des Künstlers Anton Julmy, Düdingen
- 60** Denkmal des Fliegers Léon Progin, Friedhof in Bulle
- 76** Lindendenkmal zur Erinnerung an die Murtenschlacht und Rathaus, Freiburg
- 78** Magdalena-Einsiedelei in Düdingen
- 80** Törli-Brunnen, Murten
- 84** Liegende Figur von Saint Modeste, Kapelle von Russy
- 91** Stier auf dem Bahnhofplatz, Bulle
- 94** Denkmal von Abbé Bovet, Bulle
- 99** Statue am Compostella-Weg, Avry-sur-Matran

Photos : Atelier de photographie NRP/Nicolas Repond

18

Message 2019-DICS-7

12 février 2019

**du Conseil d'Etat au Grand Conseil
accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement
destiné au subventionnement d'une piscine dans le cadre de la construction
d'un complexe scolaire et sportif avec piscine, à Romont**

Nous avons l'honneur de vous soumettre le message accompagnant le projet de décret relatif à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 6 millions de francs destiné au subventionnement de la construction d'une piscine dans le cadre de la construction d'un complexe scolaire et sportif avec piscine à Romont.

Ce message comprend les chapitres suivants:

1. Présentation du projet	1
1.1. Historique et projet global	1
1.2. L'agrandissement, le nouveau bâtiment	2
2. La nouvelle piscine	2
2.1. Caractéristiques techniques	2
2.2. Infrastructures	2
2.3. Consommation d'énergie	2
2.4. Autour de la piscine	3
2.5. Planification des travaux	3
3. Plan de financement	3
3.1. Coût de l'investissement subventionnable	3
3.2. Frais financiers et produits des locations de la piscine	3
4. Rappel des dispositions légales réglementaires	4
4.1. OPiscines	4
5. Subvention	4
5.1. Calcul	4
5.2. Versement	4
5.3. Conclusion	4

1. Présentation du projet**1.1. Historique et projet global**

Comme indiqué dans les messages du Conseil d'Etat 2015-DAEC-10 du 31 mars 2015 et 2016-DAEC-113 du 4 juillet 2016, le bâtiment scolaire du cycle d'orientation de la Glâne, construit dans les années 1970, ne répond aujourd'hui plus aux exigences actuelles en matière de protection incendie. De plus, au vu des installations actuelles, devenues vétustes, d'importantes rénovations s'avèrent résolument nécessaires pour tout le complexe scolaire.

Après une évaluation des besoins d'une population glânoise grandissante – aujourd'hui composée de plus de 23 000 habi-

tants – le comité de l'Association du cycle d'orientation de la Glâne lance en 2012 un projet de restauration des bâtiments concernés, mais également d'agrandissement de son campus sur le site d'Arruffens à Romont. Le but de ce projet est de pouvoir proposer de nouvelles infrastructures modernes aux classes des écoles obligatoires, aux sociétés locales et à la population, ainsi que de pouvoir accueillir des sportifs de tous horizons lors de diverses compétitions.

Dans ce contexte, la piscine actuelle cèdera sa place à deux salles de sciences et à des bureaux pour la médiation et le travail social. Les services techniques situés sous le bassin actuel, après excavation, offriront de l'espace à deux salles de sciences, afin de permettre un éclairage naturel. La salle de sport actuelle sera

remplacée par une bibliothèque. Cette modification de la répartition des locaux nécessite la construction d'un nouveau bâtiment. L'Association des communes pour le cycle d'orientation de la Glâne a lancé un nouveau concours d'architecture en date du 6 octobre 2014, dont le programme des locaux comprend: une piscine avec un bassin de plongeon, un bassin de natation, un bassin d'apprentissage, une pataugeoire, des locaux pour le sport (salle de fitness, salle multisports, salle de psychomotricité, etc.) ainsi que quatre salles d'enseignement. Le décret et le présent message, proposés au Grand Conseil, ne concernent que la subvention cantonale pour la nouvelle piscine.

Ce projet est conforme aux souhaits de la population fribourgeoise explicitement signalés dans le programme gouvernemental 2017–2021 du Conseil d'Etat (point 2.3, page 23). Le Grand Conseil s'est également prononcé en faveur d'un développement des infrastructures aquatiques dans notre canton, en acceptant, le 12 février 2015, le contre-projet à l'initiative législative de Pro piscines demandant le financement d'un centre cantonal de natation (art. 8a de la loi sur le sport, RSF 460.1).

1.2. L'agrandissement, le nouveau bâtiment

La nouvelle piscine s'intégrera dans le nouveau bâtiment multifonctionnel du cycle d'orientation, de forme carrée, qui reliera le trottoir de la route d'Arruffens à l'axe piétonnier longeant les bâtiments actuels. Le nouveau bâtiment sera composé:

- > Au rez-de-chaussée, d'une piscine avec quatre bassins et une salle de théorie répondant aux besoins des écoles, de

la population et des sociétés sportives ainsi que d'une cafétéria avec terrasse servant l'ensemble des utilisateurs du bâtiment;

- > Au premier étage, d'une salle multisport complétant l'offre en locaux, principalement pour le cycle d'orientation, mais d'un intérêt certain pour des cours particuliers (danse, aérobic, gym de maintien, tennis de table, etc.);
- > Au premier étage, orienté vers le Bicubic, d'un fitness moderne (séparé en deux parties: salle de force et salle cardiovasculaire) pouvant servir aux élèves du cycle d'orientation mais aussi à la population, complété par un petit espace bien-être dans le coin sud-est (Sauna, hammam et pièce de repos);
- > Au premier étage, côté route d'Arruffens, d'un conservatoire avec cinq salles d'enseignement, une salle d'enseignement collective et un auditorium (120 places).

Dans ce nouveau bâtiment, d'une architecture moderne, les espaces ont été pensés en prenant en compte les différents besoins des utilisateurs et en mutualisant les espaces communs, proposant ainsi de belles synergies organisationnelles; par exemple, pour l'accueil et la réception, la cafétéria, les sanitaires, les locaux de nettoyage.

2. La nouvelle piscine

2.1. Caractéristiques techniques

La nouvelle piscine du complexe sportif sera située au niveau de l'entrée et comprendra quatre bassins, dont les caractéristiques techniques sont les suivantes:

	Longueur (m)	Largeur (m)	Profondeur (m)	Remarque(s)
Plongeon	9,1	13,5	3,8	Plongeoires de 1 m et 3 m
Natation	25,0	13,5	Mobile: 1,4–2	
Pataugeoire	6,0	7,0	0–0,4	
Apprentissage	8,0	13,5	Mobile: 1,4–0,4	

2.2. Infrastructures

En adéquation avec l'art. 3 de l'ordonnance du 25 août 2015 sur le subventionnement de piscines (OPiscines, RSF 464.16), l'infrastructure de la piscine est parfaitement conforme aux normes fédérales en matière de construction de piscines. Le traitement de l'eau, ainsi que la gestion de sa température, se feront séparément pour chaque bassin. En effet, les températures seront adaptées à chaque bassin, 28 degrés Celsius pour les bassins de plongeon et natation, 30 degrés Celsius pour celui d'apprentissage et la pataugeoire.

L'accès au bassin de natation et à celui d'apprentissage sera garanti aux personnes à mobilité réduite, car deux *pool-lift* y seront installés.

2.3. Consommation d'énergie

Les exigences de valeur énergétique seront respectées grâce à une installation composée d'une station météo en toiture, de détecteurs de présence avec sonde de luminosité intégrée, de relais pour la gestion des stores et de régulateurs pour la commande de l'éclairage.

Les bassins d'apprentissage et la pataugeoire, occupant l'angle sud-ouest du bâtiment, profiteront d'un bon ensoleillement pendant toute la journée. Les deux autres bassins, eux, seront éclairés avec un système de lumière zénithale. Les luminaires à source LED avec bon rendement seront privilégiés pour tout le bâtiment, afin de minimiser la consommation d'énergie.

2.4. Autour de la piscine

Grâce à la déclivité du terrain, les baigneurs profiteront d'une vue sur les Préalpes, tout en ayant leur intimité préservée. En plus des quatre bassins, une salle de théorie, destinée au club de natation et à l'enseignement scolaire, sera construite directement en lien avec ceux-ci. En annexe, seront construits une infirmerie, un bureau des maîtres-nageurs, une salle/vestiaires des professeurs, un local matériel/stockage, un vestiaire hommes, un vestiaire femmes ainsi que deux vestiaires publics mixtes (comprenant des cabines de déshabillage), douches, zones pour se sécher les cheveux et casiers.

2.5. Planification des travaux

La demande de subvention, conformément à l'OPiscines, a été déposée au SSpO au mois de mai 2017. Après plusieurs échanges d'informations et une séance commune entre le Service des bâtiments (SBat), le Service du sport (SSpo) et le responsable financier du projet, l'ensemble du dossier a pu être validé. Le projet de décret et son message d'accompagnement résultent de cette phase de concertation.

Les travaux du complexe ont débuté en janvier 2018 et devront normalement se terminer en novembre 2019, pour l'ouverture de la piscine.

Il est à noter que, conformément à l'article 8 de l'OPiscines, le Service du sport a été intégré dans le projet dès le commencement, en faisant partie du jury du concours et de la commission de bâtisse.

3. Plan de financement

3.1. Coût de l'investissement subventionnable

Projet général

	en francs
0. Terrain	1 089 000
1. Travaux préparatoires	271 648
2. Bâtiment	23 456 668
3. Equipements d'exploitation	3 258 353
4. Aménagements extérieurs	757 712
5. Frais secondaires et comptes d'attente	1 189 211
6. Modification de projet	350 428
7. Frais du concours	210 644
8. Ameublement et décoration	477 402
Total projet général	31 061 066

Piscine

	en francs
0. Terrain	0
1. Travaux préparatoires	203 400
2. Bâtiment	17 132 296
3. Equipements d'exploitation	2 949 780
4. Aménagements extérieurs	0
5. Frais secondaires et comptes d'attente	482 094
6. Modification de projet	59 400
7. Frais du concours	157 983
8. Ameublement et décoration	117 448
Total piscine	21 102 401

Montant de la subvention

6 millions, ttc

Selon l'OPiscines, l'Etat subventionne la partie «piscine» du projet, à hauteur de 35% des dépenses subventionnables, qui ne peut dépasser 6 millions de francs pour un bassin de niveau cantonal (25 m). Le montant subventionnable aurait conduit à une subvention de 7,4 millions de francs, mais la subvention est plafonnée à 6 millions de francs. Le reste de l'investissement est financé par le maître d'ouvrage, l'Association des communes pour le cycle d'orientation de la Glâne.

Une analyse globale de ces différents points de construction a été effectuée par le SSpO et le SBat, confirmant ainsi que le projet répond aux conditions de subventionnement de l'OPiscines. Il est à noter toutefois que le maître d'ouvrage est seul responsable de l'adéquation des dimensions et du respect des normes pour ce genre de construction.

3.2. Frais financiers et produits des locations de la piscine

Frais financiers

Le détail des frais, présenté dans l'annexe 3, démontre une estimation des charges d'exploitation de 929 000 francs par an, laissant entrevoir une charge de fonctionnement restante de 202 660 francs contre 100 000 francs pour la piscine actuelle.

Tous les frais financiers (les intérêts de la dette ainsi que les frais d'exploitation) seront supportés par l'Association des communes pour le cycle d'orientation de la Glâne, sur la base des statuts du cycle d'orientation.

Prix

Le cycle d'orientation de la Glâne sera l'exploitant de la piscine et pourra utiliser gratuitement la piscine pour ses cours, tandis que les communes (cycles 1 et 2) et les clubs paieront entre 20 francs et 50 francs l'heure, par demi-piscine. Le prix des entrées extra-scolaires, lui, est estimé à 8 francs l'unité.

Location en période scolaire

L'estimation du produit de location annuel en période scolaire est de l'ordre de 22 400 francs, payés par les communes.

Location en période extra-scolaire

L'estimation du produit de location annuel en période extra-scolaire est de l'ordre de 625 000 francs, payés par les clubs et les personnes extérieures.

Solde de la dette

Selon les calculs d'amortissement et la charge à l'année, l'emprunt total de 30 063 315 francs, à un intérêt estimé à 2%, pourra être dissout après la 33^e année d'exploitation (cf. annexe: Piscine de Romont – Solde de la dette).

4. Rappel des dispositions légales réglementaires

4.1. OPiscines

L'OPiscines contient les dispositions principales suivantes:

Art. 1 Modalités de calcul de la subvention

¹ La subvention cantonale pour la construction de piscines prend la forme d'une aide financière unique à l'investissement.

² Le montant de la subvention de l'Etat correspond à 35% des dépenses subventionnables et ne peut dépasser: **6 millions de francs pour des piscines de niveau cantonal (25 m).**

³ Seules les dépenses directement affectées à la construction des bassins, plans d'eau, vestiaires et locaux techniques peuvent être prises en compte comme dépenses subventionnables.

5. Subvention

5.1. Calcul

La subvention qu'il convient d'allouer à l'Association des communes pour le cycle d'orientation de la Glâne est de 6 millions de francs, comme établi dans l'OPiscines.

5.2. Versement

Au besoin, les acomptes seront versés au fur et à mesure de l'avancement des travaux, dans les limites des montants inscrits au budget de l'Etat, et sur demande de l'Association des communes pour le cycle d'orientation de la Glâne.

Le paiement de la subvention allouée interviendra, déduction faite des éventuels acomptes, sur présentation du décompte final de construction, qui sera transmis au Service du sport, accompagné des documents attestant la conformité de l'ouvrage avec le projet approuvé, dans un délai de douze mois après la fin des travaux.

5.3. Conclusion

Sur le vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil d'ouvrir auprès de l'Administration des finances un crédit d'engagement de 6 millions de francs pour le subventionnement de la construction de la piscine de Romont.

En conséquence, le Conseil d'Etat invite le Grand Conseil à adopter le présent projet de décret.

Annexes

—

Annexe 1: Plans

Annexe 2: Surface SIA

Annexe 3: Coûts piscine

Annexe 4: Projet de l'ouvrage

Botschaft 2019-DICS-7

12. Februar 2019

**des Staatsrats an den Grossen Rat
zum Dekretsentwurf über einen Verpflichtungskredit für die Subventionierung
eines Schwimmbads im Rahmen des Neubaus einer Schul- und Sportanlage
mit Schwimmbad in Romont**

Wir unterbreiten Ihnen hiermit die Botschaft zum Dekretsentwurf über einen Verpflichtungskredit von 6 Millionen Franken für die Subventionierung des Baus eines Schwimmbads im Rahmen des Neubaus einer Schule mit Sporthalle und Schwimmbad in Romont.

Die Botschaft ist wie folgt gegliedert:

1. Präsentation des Projekts	5
1.1. Hintergrund und Gesamtprojekt	5
1.2. Erweiterung und Neuban	6
<hr/>	
2. Das neue Schwimmbad	6
2.1. Technische Merkmale	6
2.2. Infrastruktur	6
2.3. Energieverbrauch	7
2.4. Umgebung des Schwimmbads	7
2.5. Planung der Arbeiten	7
<hr/>	
3. Finanzierungsplan	7
3.1. Beitragsberechtigte Investitionskosten	7
3.2. Kosten und Mieterträge des Schwimmbads	8
<hr/>	
4. Geltendes Recht	8
4.1. SSubV	8
<hr/>	
5. Subventionsbetrag	8
5.1. Berechnung	8
5.2. Auszahlung	8
5.3. Schlussbemerkungen	8

1. Präsentation des Projekts

1.1. Hintergrund und Gesamtprojekt

Wie in den Botschaften des Staatsrats 2015-DAEC-10 vom 31. März 2015 und 2016-DAEC-113 vom 4. Juli 2016 erwähnt, entspricht das in den 1970er-Jahren erbaute Schulgebäude der Orientierungsschule des Glanebezirks nicht mehr den heute geltenden Brandschutzvorschriften. Angesichts der veralteten Anlagen muss zudem das gesamte Schulgebäude umfassend renoviert werden.

Nach einer Bedarfsanalyse für eine wachsende Bevölkerung im Glanebezirk – gegenwärtig über 23 000 Einwohnerinnen und Einwohner – lancierte der Vorstand des Gemeindever-

bands der Orientierungsschule des Glanebezirks im Jahr 2012 ein Projekt zur Sanierung der betroffenen Gebäude sowie zur Erweiterung der Schulanlage an der Route d'Arruffens in Romont. Ziel dieses Projekts ist es, den Klassen der obligatorischen Schule, den lokalen Vereinen und der Bevölkerung neue, moderne Einrichtungen anzubieten. Zudem sollen hier Sportlerinnen und Sportler der verschiedensten Disziplinen Wettkämpfe durchführen können.

Dazu werden anstelle des heutigen Schwimmbads zwei Schulzimmer für Naturwissenschaften sowie Büros für die Schulmediation und die Schulsozialarbeit eingerichtet. Die technischen Räume, die sich unter dem gegenwärtigen Schwimmbadbecken befinden, werden nach dem Aushub

Platz für zwei Zimmer für Naturwissenschaften bieten, die von einer natürlichen Beleuchtung profitieren werden. Die heutige Sporthalle wird durch eine Bibliothek ersetzt. Diese neue Raumaufteilung erfordert den Bau eines neuen Gebäudes. Der Gemeindeverband der Orientierungsschule des Glanebezirks hatte am 6. Oktober 2014 einen Architekturwettbewerb mit folgendem Raumprogramm lanciert: ein Schwimmbad mit einem Sprungbecken, ein Schwimmbecken, ein Lernbecken, ein Planschbecken, Sporträume (Fitness, Polysport, Psychomotoriktherapie usw.) sowie vier Unterrichtsräume. Das Dekret und die vorliegende Botschaft, die dem Grossen Rat vorgelegt werden, betreffen nur den kantonalen Beitrag für das neue Schwimmbad.

Dieses Projekt steht im Einklang mit den Wünschen der Freiburger Bevölkerung, auf die im Regierungsprogramm 2017–2021 des Staatsrates (Punkt 2.3, Seite 23) ausdrücklich hingewiesen wird. Der Grosse Rat hat sich ebenfalls für den Ausbau der Wassersportanlagen in unserem Kanton ausgesprochen und am 12. Februar 2015 den Gegenvorschlag zur Initiative des Vereins Pro Piscine angenommen, mit der dieser die Finanzierung eines kantonalen Schwimmsentrums forderte (Art. 8a Sportgesetz, SGF 460.1).

1.2. Erweiterung und Neubau

Das neue Schwimmbad wird im multifunktionalen, quadratischen Neubau der Orientierungsschule eingerichtet, das eine Verbindung zwischen dem Trottoir der Route d'Arruffens und der Fussgängerverbindung entlang der heutigen Gebäude bilden wird. Das neue Gebäude umfasst Folgendes: Au rez-de-chaussée, d'une piscine avec quatre bassins et une salle de théorie répondant aux besoins des écoles, de la population et des sociétés sportives ainsi que d'une cafétéria avec terrasse servant l'ensemble des utilisateurs du bâtiment;

- > im Erdgeschoss ein Schwimmbad mit vier Becken und ein Theorieraum, die von der Schule, der Bevölkerung und den Sportvereinen genutzt werden können, sowie eine Cafeteria mit Terrasse für sämtliche Nutzerinnen und Nutzer des Gebäudes;
- > im ersten Obergeschoss eine Mehrzwecksporthalle, die das hauptsächlich für die Bedürfnisse der Orientierungsschule bestimmte Raumangebot ergänzt, aber auch für private Kurse genutzt werden kann (Tanz, Aerobic, Bewegungskurse, Tischtennis usw.);
- > im ersten Obergeschoss, zum Bicubic hin gelegen, ein modernes Fitnesszentrum (unterteilt in zwei Bereiche: Krafraum und Ausdauer Raum), das von den OS-Schülerinnen und OS-Schülern, aber auch von der Bevölkerung genutzt werden kann, ergänzt mit einem kleinen Wellnessbereich in der Süd-Ost-Ecke (Sauna, Dampfbad und Ruheraum);
- > im ersten Obergeschoss, zur Arruffens-Strasse hin gelegen, ein Konservatorium mit fünf Unterrichtsräumen, einem gemeinsamen Unterrichtsraum und einem Hörsaal (120 Plätze).

In diesem neuen Gebäude mit seiner modernen Architektur sind die Räume entsprechend der unterschiedlichen Bedürfnisse der Nutzerinnen und Nutzer gestaltet, wobei die Gemeinschaftsräume zusammengelegt werden. Dadurch entsteht ein grosses organisatorisches Synergiepotenzial, wie zum Beispiel für den Empfang und die Rezeption, die Cafeteria, die Sanitäräume und die Reinigungsäume.

2. Das neue Schwimmbad

2.1. Technische Merkmale

Das neue Schwimmbad der Sportanlage wird sich auf der Eingangsebene befinden und vier Becken umfassen, die folgende technische Merkmale aufweisen:

	Länge (m)	Breite (m)	Tiefe (m)	Anmerkung(en)
Sprunganlage	9,1	13,5	3,8	1- und 3-Meter-Sprungbrett
Schwimmen	25,0	13,5	Variabler Bereich: 1,4–2	
Planschbecken	6,0	7,0	0–0,4	
Lernschwimmbecken	8,0	13,5	Variabler Bereich: 1,4–0,4	

2.2. Infrastruktur

Wie es in Artikel 3 der Verordnung vom 25. August 2015 über die Subventionierung von Schwimmbädern (SSubV, SGF 464.16) vorgesehen ist, entspricht das Schwimmbad den eidgenössischen Normen für den Bau von Schwimmbädern. Die Wasseraufbereitung und die Einstellung der Wassertemperatur lassen sich für jedes Becken separat regeln. Denn die Temperatur wird auf das jeweilige Becken abgestimmt:

28 Grad für das Sprung- und Schwimmbecken, 30 Grad für das Lernschwimmbecken und das Planschbecken.

Es werden zwei Schwimmbadlifte installiert, damit der Zugang zum Schwimmbad und zum Lernschwimmbecken auch für Menschen mit eingeschränkter Mobilität gewährleistet ist.

2.3. Energieverbrauch

Mit Installationen, die eine Wetterstation auf dem Dach, Anwesenheitssensoren mit integriertem Helligkeitssensor, Relais für die Steuerung der Jalousien sowie Regler für die Lichtsteuerung umfassen, werden die Energieeffiziananforderungen eingehalten.

Das Lernschwimm- und das Planschbecken, die sich in der südwestlichen Ecke des Gebäudes befinden, profitieren den ganzen Tag von einer guten Sonneneinstrahlung. Die beiden anderen Becken werden mit einer Deckenbeleuchtung ausgestattet. Für das gesamte Gebäude werden LED-Leuchten mit gutem Wirkungsgrad bevorzugt, um den Energieverbrauch zu minimieren.

2.4. Umgebung des Schwimmbads

Dank der Hanglage geniessen die Badenden die Aussicht auf die Voralpen, wobei die Privatsphäre gewahrt bleibt. Zusätzlich zu den vier Becken wird direkt anschliessend ein Theorieraum für den Schwimmverein und den Schulunterricht gebaut. Zudem werden daneben ein Sanitätsraum, ein Raum für die Bademeister, ein Raum für die Lehrpersonen mit Garderobe, ein Material- und Lagerraum, eine Herren- und eine Damengarderobe und zwei gemischte öffentliche Garderoben mit Umkleieräumen, Duschen, Haartrocknungszonen und Schliessfächern eingerichtet.

2.5. Planung der Arbeiten

Das Subventionsgesuch gemäss SSubV wurde im Mai 2017 beim Amt für Sport eingereicht. Nach einem mehrmaligen Informationsaustausch und einer gemeinsamen Sitzung zwischen dem Hochbauamt, dem Amt für Sport und dem Finanzverantwortlichen des Projekts im März 2018 wurde das gesamte Gesuchsdossier validiert und die Ausarbeitung der Botschaft zum Dekret konnte beginnen. Der Dekretsentwurf und die dazugehörige Botschaft sind das Ergebnis dieser Konsultationsphase.

Die Arbeiten an der Anlage wurden im Januar 2018 aufgenommen und sollten normalerweise im November 2019 mit der Eröffnung des Schwimmbads abgeschlossen werden.

Anzumerken ist, dass das Amt für Sport gemäss Artikel 8 SSubV von Anfang an in das Projekt einbezogen wurde; so ist es in der Wettbewerbsjury und in der Baukommission vertreten.

3. Finanzierungsplan

3.1. Beitragsberechtigte Investitionskosten

Gesamtprojekt

	in Franken
0. Grundstück	1 089 000
1. Vorbereitende Arbeiten	271 648
2. Gebäude	23 456 668
3. Betriebsausstattung	3 258 353
4. Umgebung	757 712
5. Baunebenkosten und Übergangskosten	1 189 211
6. Projektanpassung	350 428
7. Kosten für die Ausschreibung	210 644
8. Mobiliar und Ausstattung	477 402
Total Gesamtprojekt	31 061 066

Schwimmbad

	in Franken
0. Grundstück	0
1. Vorbereitende Arbeiten	203 400
2. Gebäude	17 132 296
3. Betriebsausstattung	2 949 780
4. Umgebung	0
5. Baunebenkosten und Übergangskosten	482 094
6. Projektanpassung	59 400
7. Kosten für die Ausschreibung	157 983
8. Mobiliar und Ausstattung	117 448
Total Schwimmbad	21 102 401

Höhe des Beitrags

**6 Mio. Franken,
inkl. MWST**

Gemäss SSubV subventioniert der Staat den «Schwimmbadteil» bis zu 35% der anrechenbaren Ausgaben, wobei der Subventionsbeitrag für Schwimmbäder von kantonaler Bedeutung (25 m) 6 Millionen Franken nicht übersteigen darf. Gestützt auf die anrechenbaren Ausgaben hätte der Beitrag 7,4 Millionen Franken betragen, doch kann die Subvention 6 Millionen Franken nicht übersteigen. Die restlichen Investitionskosten werden vom Bauherrn, dem Gemeindeverband der Orientierungsschule des Glanebezirks, finanziert.

Das Amt für Sport und das Hochbauamt haben die verschiedenen Bauelemente umfassend analysiert. Diese Analyse bestätigte, dass das Projekt die Bedingungen für eine Subventionierung gemäss SSubV erfüllt. Es ist jedoch zu beachten, dass der Bauherr die alleinige Verantwortung dafür trägt, dass die Abmessungen und die Standards für einen solchen Bau eingehalten werden.

3.2. Kosten und Mieterträge des Schwimmbads

Kosten

In der in Anhang 3 dargestellten detaillierten Kostenaufstellung werden die Betriebskosten auf 929 000 Franken pro Jahr veranschlagt, womit der Gemeindeverband einen restlichen Betriebsaufwand von 202 660 Franken zu tragen hat, gegenüber 100 000 Franken für das heutige Schwimmbad.

Alle finanziellen Kosten (Schuldzinsen sowie Betriebskosten) werden vom Gemeindeverband der Orientierungsschule des Glanebezirks auf der Grundlage der Statuten der Orientierungsschule getragen.

Preis

Die Orientierungsschule des Glanebezirks wird das Schwimmbad betreiben und kann das Schwimmbad für ihren Unterricht unentgeltlich nutzen; die Gemeinden (1. und 2. Zyklus) sowie die Vereine werden hingegen zwischen 20 und 50 Franken pro Stunde für die Nutzung des halben Schwimmbads zahlen müssen. Der Eintrittspreis für die Nutzung ausserhalb der Schule wird auf 8 Franken pro Person veranschlagt.

Miete während der Schulzeit

Die jährlichen Mieteinnahmen während des Schuljahres belaufen sich auf 22 400 Franken, die von den Gemeinden bezahlt werden.

Miete ausserhalb der Schulzeit

Die jährlichen Mieteinnahmen ausserhalb der Schulzeit betragen rund 625 000 Franken, die von Vereinen und externen Personen bezahlt werden.

Restlicher Darlehensbetrag

Gemäss der Berechnung der Abschreibungen und des jährlichen Betriebsaufwands kann das Gesamtdarlehen von 30 063 315 Franken zu einem geschätzten Zinssatz von 2% nach dem 33. Betriebsjahr gekündigt werden (siehe Anhang: Schwimmbad Romont – Schuldenstand).

4. Geltendes Recht

4.1. SSubV

Die SSubV enthält namentlich folgende Bestimmungen:

Art. 1 Modalitäten für die Berechnung des Kantonsbeitrags

¹ Der Kantonsbeitrag für den Bau von Schwimmbädern hat die Form einer einmaligen Investitionshilfe.

² Der Beitrag des Staates beläuft sich auf 35% der anrechenbaren Ausgaben und darf folgende Höchstbeträge nicht übersteigen: – **6 Millionen Franken für Schwimmbäder von kantonaler Bedeutung (25 m)**.

³ Nur die direkten Kosten für den Bau der Schwimmbecken, Wasserflächen, Garderoben und Technikräume können angerechnet werden.

5. Subventionsbetrag

5.1. Berechnung

Der Subventionsbetrag für den Gemeindeverband der Orientierungsschule des Glanebezirks beträgt somit 6 Millionen Franken, wie dies in der SSubV vorgesehen ist.

5.2. Auszahlung

Allfällige Akontozahlungen können nach Fortschritt der Arbeiten in den Grenzen der im Voranschlag des Staates eingestellten Mittel auf Gesuch der Antre AG und gegen Vorlage eines Zahlungsnachweises geleistet werden.

Der Restbetrag der gewährten Finanzhilfe, unter Abzug allfälliger Vorauszahlungen, wird nach Vorlage der Schlussabrechnung ausgezahlt, die zusammen mit den Unterlagen für den Nachweis, dass das Bauwerk mit dem genehmigten Projekt übereinstimmt, innerhalb einer Frist von 12 Monaten nach Beendigung der Arbeiten dem Amt für Sport zugestellt werden muss.

5.3. Schlussbemerkungen

Um den Bau des Schwimmbads in Romont zu subventionieren, soll bei der Finanzverwaltung ein Verpflichtungskredit von 6 Millionen Franken eröffnet werden.

Folglich ersucht der Staatsrat den Grossen Rat, den vorliegenden Dekretsentwurf anzunehmen.

Anhänge

- Anhang 1: Pläne
- Anhang 2: Fläche nach SIA
- Anhang 3: Kosten neues Schwimmbad
- Anhang 4: Bauprojekt

**Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement
destiné au subventionnement d'une piscine dans le cadre
de la construction d'un complexe scolaire et sportif
avec piscine, à Romont**

du...

Le Grand Conseil du canton de Fribourg

Vu l'article 80 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 (Cst.);

Vu l'article 8a de la loi du 16 juin 2010 sur le sport (LSport);

Vu l'ordonnance du 25 août 2015 sur le subventionnement de piscines (OPiscines);

Vu la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat (LFE);

Vu la loi du 17 novembre 1999 sur les subventions (LSub);

Vu le message 2019-DICS-7 du Conseil d'Etat du 12 février 2019;

Sur la proposition de cette autorité,

Décète:

Art. 1

La participation financière de l'Etat de Fribourg à la construction d'une piscine, à Romont, est approuvée.

**Dekret über einen Verpflichtungskredit
für die Subventionierung eines Schwimmbads
im Rahmen des Neubaus einer Schul- und Sportanlage
mit Schwimmbad in Romont**

vom...

Der Grosse Rat des Kantons Freiburg

gestützt auf Artikel 80 der Verfassung des Kantons Freiburg vom 16. Mai 2004 (KV);

gestützt auf Artikel 8a des Sportgesetzes vom 16. Juni 2010 (SportG);

gestützt auf die Verordnung vom 25. August 2015 über die Subventionierung von Schwimmbädern (SSubV);

gestützt auf das Gesetz vom 25. November 1994 über den Finanzhaushalt des Staates (FHG);

gestützt auf das Subventionsgesetz vom 17. November 1999 (SubG);

nach Einsicht in die Botschaft 2019-DICS-7 des Staatsrats vom 12. Februar 2019;

auf Antrag dieser Behörde,

beschliesst:

Art. 1

Die finanzielle Beteiligung des Staates Freiburg am Bau eines Schwimmbads in Romont wird genehmigt.

Art. 2

¹ Un crédit d'engagement de 6 millions de francs est ouvert auprès de l'Administration des finances en vue du financement de cette participation.

² La contribution de l'Etat prend la forme d'une subvention d'investissement.

Art. 3

¹ La subvention est allouée aux conditions cumulatives suivantes:

- a) la contribution des collectivités publiques doit être au moins analogue à celle de l'Etat;
- b) la piscine doit répondre aux besoins scolaires, sportifs et publics de la région desservie;
- c) le maître d'ouvrage doit garantir qu'il est en mesure de supporter la part des frais de construction qui lui incombe, ainsi que les charges d'exploitation;
- d) le programme de construction et le plan d'utilisation des installations doivent répondre aux exigences fixées par le Conseil d'Etat.

² La subvention est versée sur présentation du décompte final de construction, après vérification de la conformité du programme de construction et du plan d'utilisation. Des acomptes peuvent être versés au fur et à mesure de l'avancement des travaux, sur présentation des justificatifs de paiement.

³ Les montants nécessaires seront inscrits aux budgets de l'Etat pour les années 2019 à 2024, sous le centre de charge 3292/5620.001 «Subventions cantonales pour les associations de communes».

Art. 4

¹ Le présent décret est soumis au referendum financier facultatif.

² Il entre en vigueur dès sa promulgation.

Art. 2

¹ Bei der Finanzverwaltung wird ein Verpflichtungskredit von 6 Millionen Franken für die Finanzierung dieser Beteiligung eröffnet.

² Die Beteiligung des Staates erfolgt in Form einer Investitionshilfe.

Art. 3

¹ Der Kantonsbeitrag wird unter den folgenden kumulativen Bedingungen gewährt:

- a) Der Beitrag der Gemeinwesen muss mindestens demjenigen des Staates entsprechen.
- b) Das Schwimmbad muss den schulischen, sportlichen und öffentlichen Bedürfnissen seines Einzugsgebiets entsprechen.
- c) Die Bauherrschaft muss garantieren, dass sie in der Lage ist, für ihren Baukostenanteil sowie für die Betriebskosten aufzukommen.
- d) Das Bauprogramm und der Nutzungsplan für die Anlagen müssen den vom Staatsrat festgelegten Anforderungen entsprechen.

² Der Kantonsbeitrag wird nach Prüfung der Konformität des Bauprogramms und des Nutzungsplans gegen Vorlage der endgültigen Bauabrechnung ausbezahlt. Je nach Fortschreiten der Arbeiten können gegen Vorlage von Zahlungsnachweisen Anzahlungen geleistet werden.

³ Die erforderlichen Beträge werden in die Voranschläge des Staates für die Jahre 2019 bis 2024 unter der Kostenstelle 3292/5620.001 «Kantonsbeiträge für die Gemeindeverbände» eingetragen.

Art. 4

¹ Dieses Dekret untersteht dem fakultativen Finanzreferendum.

² Es tritt mit der Promulgierung in Kraft.

Annexe

GRAND CONSEIL

2019-DICS-7

Projet de décret :
Crédit d'engagement destiné au subventionnement d'une piscine dans le cadre de la construction d'un complexe scolaire et sportif avec piscine, à Romont

Propositions de la Commission des finances et de gestion

Présidence : Claude Brodard

Membres : Mirjam Ballmer, Bruno Boschung, Dominique Butty, Claude Chassot, Laurent Dietrich, Nadine Gobet, Paul Herren-Schick, Gabriel Kolly, Ursula Krattinger-Jutzet, Elias Moussa, Stéphane Peiry et Benoît Piller

Entrée en matière

Par décision tacite, la Commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Vote final

Par 11 voix contre 0 et 0 abstention (1 membre s'est excusé et 1 membre s'est récusé), la Commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Le 3 avril 2019

Anhang

GROSSER RAT

2019-DICS-7

Dekretsentwurf:
Verpflichtungskredit für die Subventionierung eines Schwimmbads im Rahmen des Neubaus einer Schul- und Sportanlage mit Schwimmbad in Romont

Antrag der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission

Präsidium: Claude Brodard

Mitglieder: Mirjam Ballmer, Bruno Boschung, Dominique Butty, Claude Chassot, Laurent Dietrich, Nadine Gobet, Paul Herren-Schick, Gabriel Kolly, Ursula Krattinger-Jutzet, Elias Moussa, Stéphane Peiry und Benoît Piller

Eintreten

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat stillschweigend, auf diesen Dekretsentwurf einzutreten.

Schlussabstimmung

Mit 11 zu 0 Stimmen bei 0 Enthaltungen (1 Mitglied ist entschuldigt und 1 Mitglied ist in den Ausstand getreten) beantragt die Kommission dem Grossen Rat, diesen Dekretsentwurf in der ursprünglichen Fassung des Staatsrats anzunehmen.

Den 3. April 2019

Annexe

GRAND CONSEIL

2019-DICS-7

Propositions de la commission ordinaire CO-2019-003

Projet de Crédit d'engagement destiné au subventionnement d'une piscine dans le cadre de la construction d'un complexe scolaire et sportif avec piscine, à Romont

Présidence : Romain Collaud

Membres : Solange Berset, Simon Bischof, Daniel Bürdel, Philippe Demierre, Sébastien Frossard, François Genoud, Fritz Glauser, Armand Jaquier, Patrice Longchamp, Nicolas Pasquier

Entrée en matière

La commission propose au Grand Conseil tacitement d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Propositions acceptées (projet bis)

La commission propose au Grand Conseil de modifier ce projet de décret comme suit:

Art. 4 al. 1

Le présent décret n'est pas soumis au referendum facultatif.

Vote final

A l'unanimité de ses membres, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret tel qu'il sort de ses délibérations (projet bis).

Anhang

GROSSER RAT

2019-DICS-7

Antrag der Kommission OK-2019-003

Verpflichtungskredit für die Subventionierung eines Schwimmbads im Rahmen des Neubaus einer Schul- und Sportanlage mit Schwimmbad in Romont

Präsidium: Romain Collaud

Mitglieder: Solange Berset, Simon Bischof, Daniel Bürdel, Philippe Demierre, Sébastien Frossard, François Genoud, Fritz Glauser, Armand Jaquier, Patrice Longchamp, Nicolas Pasquier

Eintreten

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat stillschweigend, auf diesen Dekretsentwurf einzutreten.

Angenommene Anträge (Projet bis)

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat, diesen Dekretsentwurf wie folgt zu ändern:

Art. 4 Abs. 1

Dieses Dekret untersteht nicht dem fakultativen Finanzreferendum.

Schlussabstimmung

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat einstimmig, diesen Dekretsentwurf in der Fassung, die aus ihren Beratungen hervorgegangen ist (Projet bis), anzunehmen.

A1

Catégorisation du débat

La Commission propose au Bureau que l'objet soit traité par le Grand Conseil selon la catégorie I (débat libre).

Résultats des votes

Les propositions suivantes ont été mises aux voix :

Première lecture

La proposition A1, opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 11 voix contre 0 et 0 abstention.

A1
CE

Kategorie der Behandlung

Die Kommission beantragt dem Büro, dass dieser Gegenstand vom Grossen Rat nach der Kategorie I (freie Debatte) behandelt wird.

Abstimmungsergebnisse

Die Kommission hat über folgenden Anträge abgestimmt:

Erste Lesung

Antrag A1 obsiegt gegen den ursprünglichen Antrag des Staatsrat mit 11 zu 0 Stimmen bei 0 Enthaltungen.

Le 6 mai 2019

Den 6. mai 2019

Rapport 2019-DICS-11

12 mars 2019

**du Conseil d'Etat au Grand Conseil
sur le postulat 2017-GC-121 Antoinette de Weck/Raoul Girard –
Taux d'activité des responsables d'établissement (RE)**

1. Introduction	1
1.1. Résumé du postulat	1
1.2. Réponse du Conseil d'Etat du 19 décembre 2017	2
2. Contexte et loi scolaire	2
2.1. Responsable d'établissement	2
2.2. Taux d'activité des responsables d'établissement	2
2.3. Adjoint ou adjointe des responsables d'établissement	2
3. Fonction et cahier des charges des responsables d'établissement	3
4. Taux d'activité des responsables de petits établissements scolaires / Influence sur les fusions des communes / Refus de la bascule fiscale par le Grand Conseil	4
5. Situation des responsables d'établissement en 2018/19	4
5.1. Seuil du taux d'activité de 100%	4
5.2. Budget	4
6. Analyse de la charge de travail des responsables d'établissement	5
6.1. Enquête dans la partie francophone	5
6.2. Enquête dans la partie germanophone	6
6.3. Remarques communes aux deux régions linguistiques	6
7. Possibilité de soulager les responsables d'établissement par des décharges assumées par des enseignant-e-s	7
8. Conclusion	7

1. Introduction**1.1. Résumé du postulat**

Par postulat déposé le 4 août 2017, les député-e-s Antoinette de Weck et Raoul Girard, ainsi que sept cosignataires, demandent au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité d'augmenter à 100% le taux d'activité des responsables d'établissement à la tête d'établissements scolaires de niveau primaire comprenant plus de 25 classes. Le postulat demande également la possibilité d'engager des adjoints ou adjointes aux responsables d'établissement ainsi que d'attribuer, pour certaines tâches, des décharges semblables à celles qui existent déjà au cycle d'orientation.

Ces demandes partent de la constatation que les responsables d'établissement peinent à accomplir leurs tâches avec le taux d'activité qui leur est accordé tout en étant, en parallèle, titulaires de classes. En termes de dotation horaire, ils et elles sont désavantagé-e-s par rapport aux directions du cycle d'orientation, alors même que leurs cahiers des charges sont identiques. Puisque les responsables d'établissement disposent d'un taux d'activité de 50% lorsque leur établissement comporte 10 classes, on pourrait s'attendre à ce que le taux passe à 100% pour des établissements de plus de 20 classes, ce qui n'est pas le cas. Selon le postulat, ce fait n'incite pas les communes à se rassembler en cercles scolaires, car avec peu de classes, les responsables d'établissement bénéficient d'un taux d'activité qui est proportionnellement plus avantageux.

1.2. Réponse du Conseil d'Etat du 19 décembre 2017

Dans sa réponse datée du 19 décembre 2017, le Conseil d'Etat répond au postulat. Il explique dans un premier temps que la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) a jusqu'au 1^{er} août 2018 pour mettre en œuvre la nouvelle loi scolaire. Il liste les mesures favorables aux responsables d'établissement qui ont d'ores et déjà été mises en place. Puis il rappelle que l'augmentation de la dotation des responsables d'établissement s'étalera sur plusieurs années et dépendra des possibilités financières de l'Etat.

Dans sa prise de position, le Conseil d'Etat exprime qu'il partage les préoccupations décrites dans le postulat et soutient la DICS dans son souci d'offrir de bonnes conditions de travail et de maintenir la qualité de la gestion des établissements. Il relève cependant que la mise en place des directions du cycle d'orientation et de ses ajustements ont duré environ 30 ans, et que du temps et des moyens seront également nécessaires pour le degré primaire. De plus, s'il faut reconnaître une dotation horaire inégale entre le primaire et le cycle d'orientation, il convient aussi de tenir compte des spécificités de ce dernier.

Le Conseil d'Etat rappelle que le Grand Conseil a refusé la bascule fiscale qui avait été proposée dans le projet de loi scolaire, ce qui a eu pour conséquence de freiner la possibilité d'augmenter la dotation horaire des responsables d'établissement.

Enfin, il explique que les tâches de base sont identiques aux établissements de grande et de petite taille. Toutes les tâches n'étant pas nécessairement exponentielles en fonction du nombre de classes, il est normal que les petits établissements scolaires soient bien pourvus en unités de décharge.

En conclusion, le Conseil d'Etat accepte le postulat et charge la DICS d'élaborer un rapport sur les points qui ont été soulevés.

2. Contexte et loi scolaire

2.1. Responsable d'établissement

Dans le canton de Fribourg, une personne à la tête d'un établissement scolaire de degré primaire porte le titre de *responsable d'établissement*, tandis qu'une personne à la tête d'un établissement du cycle d'orientation porte celui de *directeur ou directrice*. Hormis des différences liées aux contextes, leurs cahiers des charges sont identiques. Ils et elles représentent leur établissement et assument la responsabilité de son fonctionnement sur le plan administratif et pédagogique, la conduite du personnel et la collaboration avec les différents partenaires de l'école. Cela implique de très nombreuses tâches qui seront en partie exposées plus loin dans ce document.

Si le cycle d'orientation est depuis longtemps pourvu de directions, ce n'est que récemment que le degré primaire s'est doté de responsables d'établissement. Les tâches administratives et organisationnelles des établissements primaires étaient autrefois assumées par l'inspectorat et par les commissions scolaires. À partir de 1996 dans la partie germanophone, et de 2006–2007 dans la partie francophone, des décharges ont été données à des enseignant-e-s pour effectuer ces tâches. Ce n'est qu'à partir de l'adoption de la loi scolaire, en 2014, que la fonction de responsable d'établissement a été mise en place.

2.2. Taux d'activité des responsables d'établissement

Au moment de l'adoption de la loi scolaire par le Grand Conseil, le Conseil d'Etat avait proposé de considérer qu'un cercle scolaire serait composé de minimum 10 classes. Le Grand Conseil a toutefois décidé que 8 classes suffiraient. Beaucoup de cercles scolaires étaient en effet composés de moins de 10 classes et certaines communes ne souhaitaient pas fusionner les cercles et devoir ainsi organiser les transports scolaires. Il a été argumenté que, puisque le degré primaire comporte 8 années d'école, il convient de reconnaître un cercle scolaire qui comprend une classe pour chaque année scolaire. Dans les faits, ce raisonnement n'est toutefois pas exact, car les enfants de 1H et 2H sont ensemble dans une même classe.

Lors de l'adoption de la loi scolaire, il a également été décidé que les responsables d'établissement ne pourraient pas être engagé-e-s à moins de 50%. Un taux inférieur serait en effet problématique, aussi bien sur le plan de la quantité de travail à effectuer que sur celui de la reconnaissance de leur statut.

Aucun texte officiel ne définit précisément quel taux d'activité doit être accordé au-delà de 8 classes. Il est laissé à la DICS le soin d'en décider. Conformément à l'article 111 du *règlement de la loi sur la scolarité obligatoire (RLS)*, «La Direction fixe le taux d'activité des responsables d'établissement primaire et des directeurs et directrices en fonction de la grandeur de l'établissement».

2.3. Adjoint ou adjointe des responsables d'établissement

Dans le cas où un établissement scolaire comprend de nombreuses classes et requiert un taux d'activité dépassant le 100%, le ou la responsable d'établissement peut être aidé-e par un adjoint ou une adjointe¹. Par exemple, si le taux attribué est de 110%, il ou elle peut avoir un taux de 100% et obtenir un adjoint ou une adjointe pour 10%. Mais étant donné qu'un-e responsable dont l'établissement lui permet d'obtenir 100%

¹ Selon l'article 116 du *règlement de la loi sur la scolarité obligatoire (RLS)*, «La Direction fixe le taux d'activité des adjoints et adjointes en fonction de la grandeur de l'établissement».

peut demander un 80%, il ou elle peut également travailler à 80% et obtenir un adjoint ou une adjointe pour 30%.

Il convient toutefois de préciser qu'actuellement, très peu d'entre elles et d'entre eux bénéficient de cette aide, ce qui contraste fortement avec les directions du cycle d'orientation. Une directrice ou un directeur du cycle d'orientation à la tête d'un établissement de 25 classes dispose en effet d'un taux d'activité de 100%, auquel s'ajoute un taux de 100% pour un-e ou plusieurs adjoints ou adjointes.

3. Fonction et cahier des charges des responsables d'établissement

Selon la loi sur la scolarité obligatoire (loi scolaire, LS), article 51, alinéa 1: «Le ou la responsable d'établissement primaire et le directeur ou la directrice sont responsables de l'organisation, du fonctionnement et de la gestion administrative et pédagogique de leur établissement, de la conduite du personnel, de la qualité de l'enseignement et de l'éducation ainsi que de la collaboration avec les partenaires de l'école auprès desquels ils représentent l'établissement». Cela signifie qu'hormis certains aspects liés aux différents contextes, les responsables d'établissement du degré primaire et les directions du cycle d'orientation ont des cahiers des charges identiques.

Les tâches des responsables d'établissement, qui s'articulent autour de huit grands champs d'activité, sont résumées ici au moyen d'un tableau. Ces tâches forment un tout cohérent. Elles ne peuvent en aucun cas être supprimées, réduites ou modifiées. Elles constituent les bases fondamentales du fonctionnement d'un cercle scolaire.

Champs d'activité	Tâches	Dans le cahier des charges, pourcentage du temps de travail estimé pour la réalisation des tâches
La conduite de l'entité	Planification des objectifs et des activités de l'établissement, évaluation et adaptation de ces objectifs et de ces tâches, collaboration avec d'autres entités, etc.	25%
La conduite du personnel subordonné	Assurer le suivi du personnel, évaluer la qualité du travail, planifier la formation continue, planifier l'horaire des enseignant-e-s, coordonner le personnel socio-éducatif, gérer les conflits, gérer les absences, les remplacements et les congés, veiller à la pourvue des postes vacants, etc.	10%
La conduite pédagogique, didactique et éducative	Accompagner et conseiller le personnel enseignant, assurer la mise en œuvre de projets et concepts cantonaux et de projets de développement de la qualité, superviser et coordonner les activités sportives et culturelles, appliquer la législation scolaire et prendre des décisions à l'égard des élèves, veiller à la mise en œuvre des mesures de soutien et à la qualité du climat scolaire, etc.	35%
L'organisation et l'administration	Organiser l'année scolaire, planifier les manifestations scolaires, élaborer le règlement de l'établissement, gérer les moyens d'enseignement, planifier et coordonner les interventions des instances spécialisées reconnues, agir en tant qu'autorité de réclamation ou de plainte, etc.	15%
La collaboration avec les communes	Coordonner les tâches administratives et d'intendance, participer à l'élaboration du budget et des comptes scolaires, gérer les ressources financières allouées, veiller à l'état des locaux et des installations, collaborer aux mesures de sécurité de l'établissement, gérer le matériel scolaire, tenir des statistiques sur les effectifs d'élèves et prévoir l'ouverture et la fermeture de classes, informer les parents, collaborer à la constitution du conseil des parents, etc.	5%
La communication	Assurer l'information interne et externe, consulter les enseignant-e-s dans les affaires scolaires importantes, etc.	5%
La participation à des commissions et à des groupes de travail	Commission de la DICS ou de ses Services, Conseil des parents, Conférence des autorités scolaires, etc.	5%
La formation continue	Mettre à jour régulièrement ses connaissances pédagogiques et administratives.	À un taux d'activité de 100%, les responsables d'établissement ont droit à maximum 3 jours de formation par année.

4. Taux d'activité des responsables de petits établissements scolaires / Influence sur les fusions des communes / Refus de la bascule fiscale par le Grand Conseil

De manière générale, on ne peut pas dire que les responsables d'établissements de 8 à 10 classes disposent d'un pourcentage de travail proportionnellement plus élevé que les responsables d'établissements plus grands. En effet, comme en témoigne le cahier des charges ci-dessus, les tâches incompressibles communes à toutes et tous les responsables d'établissement sont nombreuses et chronophages. Assumer cette fonction à un pourcentage réduit n'est pas chose aisée. Différents facteurs peuvent faire augmenter la quantité de travail dont, par exemple, le nombre de bâtiments compris dans le cercle scolaire, ou le nombre d'enseignant-e-s du cercle scolaire. Ce dernier peut en effet varier d'un cercle à l'autre, même s'il y a un nombre identique de classes.

On ne peut pas dire non plus que le taux d'activité des responsables d'établissement décourage les communes de se rassembler en cercles scolaires. Car ce n'est pas le taux d'activité des responsables d'établissement qui influence les fusions, mais la taille des cercles scolaires. Si, comme le Conseil d'Etat l'avait initialement proposé, un cercle scolaire avait été défini à 10 classes, davantage de cercles seraient aujourd'hui amenés à fusionner. Il convient également de souligner que des décisions communales et politiques engendrent ces fusions, indépendamment du taux d'activité des responsables d'établissement.

Le refus par le Grand Conseil de la bascule fiscale de 20 millions a eu des conséquences importantes sur la fonction des responsables d'établissements. On aurait pu craindre que le fonctionnement des écoles pâtirait de ce refus (parce que l'on ferait moins de tâches, que l'on mettrait fin à certains projets ou que l'on économiserait ailleurs, etc.). En réalité, les tâches de base ne pouvant en aucun cas être supprimées ou réduites, les responsables d'établissement ont eu à cœur de porter leur établissement au-delà des heures de travail que l'on pouvait attendre d'elles et d'eux. Leurs heures supplémentaires (accomplies parfois jusqu'à des heures tardives) en témoignent. Mais il n'est pas certain que leur motivation perdure si leurs conditions de travail ne s'améliorent pas. S'il est difficile de s'exprimer sur la question du burn out (qui survient souvent quand s'accumulent des difficultés professionnelles et personnelles), il est toutefois possible de constater chez les responsables d'établissement de la fatigue, de la frustration et de l'insatisfaction. Certaines personnes ont choisi de quitter leur emploi pour retrouver du travail dans d'autres conditions.

5. Situation des responsables d'établissement en 2018/19

5.1. Seuil du taux d'activité de 100%

Les responsables d'établissements de huit classes sont engagé-e-s à un taux d'activité de 50%, ce qui représente 21 périodes administratives. Dans l'enseignement, un taux d'activité de 50% représente 14 périodes (ou 13 périodes dans le cas d'une décharge liée à l'âge).

Comme mentionné plus haut, aucun texte officiel ne définit quel taux d'activité doit être accordé au-delà de 8 classes. La DICS se base cependant sur une table interne afin que les taux d'activité soient uniformisés dans la partie francophone et dans la partie germanophone. La table mentionne qu'un taux d'activité de 100% doit être attribué aux responsables d'établissement qui ont à leur charge 25 classes et plus. Actuellement, cet objectif est réalisé dans la partie germanophone et en voie de l'être dans la partie francophone.

Le nœud de la question se situe ailleurs: ce sont les responsables d'établissement qui ont un taux d'activité de 70%–80% qui se trouvent le plus en difficulté. Ils et elles ont en effet de grands établissements à gérer avec un taux de travail réduit. Le véritable problème n'est donc pas d'attribuer un taux de 100% aux responsables d'établissement à la tête de 25 classes et plus, *mais plutôt de faire descendre le seuil du 100%, actuellement fixé à 25 classes, à un nombre de classes moins élevé.*

Par ailleurs, il faut préciser que, dans la partie francophone du canton, les classes de soutien ne sont pas encore prises en compte dans le total déterminant le taux d'activité. Du côté francophone, il a en effet été nécessaire de mettre des priorités afin de rationaliser provisoirement les équivalents plein temps. Cela constitue un problème, parce qu'il s'agit précisément de classes qui demandent beaucoup d'investissement. Si ces classes étaient comptabilisées pour déterminer le taux exactement comme elles le sont dans la partie alémanique, il conviendrait alors de dire qu'actuellement, plusieurs responsables d'établissement ayant 25 classes et plus ne bénéficient pas d'un taux de 100%.

En outre, même si les classes spécialisées (à ne pas confondre avec les classes de soutien) sont gérées par le Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide, elles demandent parfois des échanges et un travail de coordination de la part des responsables d'établissement, travail qui n'est pas non plus pris en compte dans le taux d'activité.

5.2. Budget

Dans la partie francophone, le budget 2019 pour les responsables d'établissement est de 49,6 équivalents plein temps. L'écart par rapport à ce qui serait nécessaire est actuellement de 4,5 équivalents plein temps. Plus précisément, 2 équivalents plein temps seraient nécessaires, auxquels s'ajoute le fait

que 8 responsables d'établissement sont encore en charge de deux cercles scolaires. Bien que cet état de fait soit contraire à la loi scolaire, il a été validé, dans ce cas également, pour permettre une rationalisation provisoire des équivalents plein temps. Une dérogation a été accordée aux responsables d'établissement concerné-e-s jusqu'au 1^{er} août 2019, mais il va de soi que la conduite de deux cercles scolaires en parallèle représente une charge très lourde, difficile à assumer sur le long terme.

Dans la partie germanophone, le budget 2019 pour les responsables d'établissement est de 15,6 équivalents plein temps. Afin qu'ils et elles puissent obtenir un taux d'activité correspondant au nombre de classes à leur charge, et à la suite de la création de nouveaux cercles scolaires comprenant 8 classes minimum, il manque actuellement encore 0,15 équivalent plein temps. En effet, depuis le début de l'année scolaire 2018/19, tous les cercles scolaires de la partie germanophone du canton sont en conformité avec la loi scolaire en ce qui concerne l'article 50. Cette mise en conformité engendre un manque de 0,15 équivalent plein temps dans le cadre de la division des cercles scolaires en ville de Fribourg.

6. Analyse de la charge de travail des responsables d'établissement

Afin de pouvoir fournir une réponse étoffée à la question de la charge de travail, les responsables d'établissement de la partie francophone et de la partie germanophone du canton ont été consulté-e-s.

6.1. Enquête dans la partie francophone

Dans la partie francophone du canton, un questionnaire en ligne a été élaboré par l'inspectorat scolaire du Service de l'enseignement obligatoire de langue française. Le taux de participation à l'enquête s'est élevé à environ 83%, soit 56 responsables d'établissement sur 67.

Sur les 56 personnes ayant répondu, 45 sont responsables d'établissement depuis plus de 3 ans. Il s'agit donc essentiellement de personnes qui possèdent de l'expérience dans leur fonction.

Sur les 56 personnes ayant répondu, 32 sont titulaires de classes et enseignent en plus de leur charge de responsables d'établissement afin de compléter leur taux d'activité. 4 sur 56 disposent de l'aide d'un adjoint ou une adjointe et 49 sur 56 bénéficient d'un pourcentage de secrétariat mis à disposition par les communes.

L'enquête montre que 42 responsables d'établissement sur 56 estiment manquer de temps pour pouvoir exercer leur fonction et assumer les tâches figurant dans leur cahier des charges. Afin de préciser cette question, ils et elles ont été amené-e-s à se prononcer sur chacun de leurs champs d'activité. Les réponses sont compilées dans le tableau ci-dessous.

Par exemple, il est estimé dans le cahier des charges que le champ «Organisation et administration» occupe 15% du temps de travail. Selon le résultat du questionnaire, 6 responsables d'établissement (RE) sur 56 trouvent que cette estimation est conforme à la charge de travail réelle.

Pour les besoins de l'enquête, les champs «Conduite de l'entité» (25%) et «Conduite du personnel subordonné» (10%), qui sont très liés dans la pratique, ont été fusionnés en un seul: «Conduite de l'entité et du personnel subordonné» (35%).

Champ d'activité	Pourcentage estimé dans le cahier des charges	Réponses des responsables d'établissement (sur 56)
Conduite de l'entité et du personnel subordonné	35%	23 RE trouvent le pourcentage adéquat
Conduite pédagogique, didactique et éducative	35%	16 RE trouvent le pourcentage adéquat
Organisation et administration	15%	6 RE trouvent le pourcentage adéquat
Collaboration avec les communes	5%	30 RE trouvent le pourcentage adéquat
Communication	5%	28 RE trouvent le pourcentage adéquat
Participation à des commissions et à des groupes de travail	5%	33 RE trouvent le pourcentage adéquat

Afin d'expliquer leurs réponses aux questions «fermées», les responsables d'établissement ont également eu la possibilité d'émettre des remarques libres dans un champ prévu à cet effet. Sur les 56 personnes ayant participé à l'enquête, 26 se sont exprimées. Il en ressort plusieurs éléments et un certain consensus.

La remarque la plus répandue est que la double casquette de responsable d'établissement et d'enseignant-e est lourde à porter. Les responsables d'établissement sont en effet toujours sollicité-e-s entre les périodes d'enseignement. Leurs tâches ne sont pas cantonnées à des jours précis mais s'étalent sur toute la semaine et occupent constamment l'esprit. Les jours où les responsables d'établissement enseignent, ils et

elles doivent souvent s'occuper après les cours des affaires qui n'ont pas pu être réglées durant la journée.

À cela s'ajoute le fait que (comme expliqué précédemment dans ce document) les classes de soutien dans la partie francophone ne sont pas comptabilisées dans le nombre de classes déterminant le taux d'activité, alors qu'elles engendrent pourtant du travail.

6.2. Enquête dans la partie germanophone

Dans la partie germanophone du canton comprenant 19 responsables d'établissement, une enquête a également été menée par le Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande. L'inspectorat a rencontré les 19 personnes concernées et leur a demandé de s'exprimer sur des questions ouvertes, en particulier sur l'adéquation de leur temps de travail aux tâches figurant dans leur cahier des charges. Les 19 responsables d'établissement se sont exprimé-e-s. Leurs réponses montrent une très forte variance expliquée par les différents contextes des cercles scolaires.

Sur ces 19 responsables d'établissement, 10 enseignent en parallèle.

Les 19 personnes interrogées ont déclaré n'avoir pas assez de pourcentage à disposition pour accomplir les tâches du cahier des charges. Les champs d'activités particulièrement touchés par ce manque de temps sont la «Conduite de l'entité», la «Conduite du personnel subordonné», la «Conduite pédagogique, didactique et éducative», ainsi que le domaine «Organisation et administration». Certaines personnes ont aussi mentionné un manque de temps pour les échanges et le travail avec les communes, notamment dans le cas des fusions de cercles scolaires, ou dans celui de travaux de construction ou de rénovation d'écoles.

Tous champs d'activité confondus, les responsables d'établissement estiment qu'ils et elles auraient besoin, en principe, d'environ 1/3 de temps supplémentaire.

6.3. Remarques communes aux deux régions linguistiques

Parce que le taux d'activité qui leur est octroyé ne leur permet pas toujours d'assumer toutes leurs tâches, beaucoup de responsables d'établissement font un nombre conséquent d'heures supplémentaires afin d'assurer la bonne marche de leur cercle scolaire.

Plusieurs personnes soulignent que le nombre de classes n'est pas le seul élément à prendre en considération dans la détermination de leur taux d'activité. L'environnement, le niveau culturel et le tissu social dans lequel se situe l'établissement est également déterminant pour la charge de travail.

Il a pu être constaté qu'un cercle scolaire comprenant plusieurs bâtiments demande nécessairement plus de ressources en termes de temps, et notamment des pourcentages de travail supplémentaires.

Beaucoup de responsables d'établissement ont pleinement conscience d'une différence de traitement avec les directions du cycle d'orientation. Cela commence par leur titre, *responsables d'établissement*, qui, sur le plan de l'image, a moins de force et de clarté que *directrices* ou *directeurs*. Il arrive souvent que ce nom ne soit pas reconnu ou pas compris par les partenaires de l'école. Par ailleurs, les responsables d'établissement savent que les directions du cycle d'orientation bénéficient de plus de moyens pour faire leur travail: plus d'équivalents plein temps, plus d'adjoints ou d'adjointes et la possibilité d'obtenir des décharges d'enseignement. La classe salariale est également différente: classe 24 pour les responsables d'établissement et classe 28 pour les directions du cycle d'orientation.

Il a aussi été relevé que les responsables d'établissement pourraient grandement profiter de ressources plus importantes de la part des communes en ce qui concerne les tâches de secrétariat. En effet, même si l'obtention d'un taux de secrétariat est toujours bienvenue, le taux octroyé s'avère très différent d'une commune à l'autre, ce qui crée des disparités entre les cercles scolaires. Globalement, les pourcentages de secrétariat octroyés aux responsables d'établissement sont faibles et présentent une grande variabilité d'une commune à l'autre, tandis que les pourcentages attribués aux directions du cycle d'orientation sont conséquents et plus égaux d'une commune à l'autre.

Plusieurs personnes considèrent qu'elles profiteraient grandement de l'aide d'un adjoint ou d'une adjointe, aussi bien par rapport à la quantité de travail à effectuer que pour les échanges professionnels que cela permet sur les questions de gestion et de développement de la qualité de l'école.

Globalement, les responsables d'établissement estiment que le champ «Organisation et administration» leur prend beaucoup de temps. Beaucoup relèvent qu'il n'est pas possible de prendre du recul et de réfléchir à la gestion de l'établissement en courant constamment derrière le travail. Les personnes interrogées regrettent généralement aussi de ne pas pouvoir consacrer plus de temps au domaine «Conduite pédagogique, didactique et éducative», pour conseiller et accompagner les enseignant-e-s ou pour le développement de la qualité didactique. Cela témoigne d'une envie de s'investir davantage pour leur établissement. Ce point est particulièrement important, car cette volonté des enseignant-e-s rejoint celle de la DICS qui entend promouvoir une solide conduite pédagogique, nécessaire pour assurer la qualité de l'école.

7. Possibilité de soulager les responsables d'établissement par des décharges assumées par des enseignant-e-s

Actuellement, les directions du cycle d'orientation disposent d'unités de décharge en nombre proportionnel à la taille de leur établissement. Par exemple, pour 25 classes, une direction dispose de 11 à 14 heures de décharge pour des tâches pédagogiques particulières qui permettent de soutenir la gestion de l'établissement, le développement de l'école ainsi que le développement pédagogique. Les décharges de direction sont comptabilisées dans les équivalents plein temps des cycles d'orientation et sont donc refacturées à 50% aux communes.

Pour le degré primaire, le budget alloué ne permet pas d'attribuer des décharges. S'il s'agit effectivement d'un traitement différencié, la DICS est d'avis de traiter en priorité la question des équivalents plein temps avant de s'attaquer à celle des décharges. En effet, stabiliser d'abord le système des équivalents plein temps permettrait de pouvoir ensuite évaluer plus précisément les besoins en décharges.

Il n'en reste pas moins qu'introduire des heures de décharge est nécessaire. Le Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande signale que, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi scolaire et du règlement, les responsables d'établissement ont été et sont encore très sollicité-e-s pour la mise en œuvre du Lehrplan 21 qui s'étend entre 2017 et 2023. Ils et elles ont effectué et effectuent encore de nombreuses heures non payées. Pour un tel travail, des heures de décharge sont indispensables: au moins 1–2 heures pour les écoles comprenant jusqu'à 13 classes, 2–3 heures pour les écoles comprenant jusqu'à 20 classes, 3–4 heures pour les écoles comprenant jusqu'à 28 classes et 4–5 heures pour les écoles comprenant 29 classes et plus.

Les heures de décharge seraient particulièrement utiles, principalement parce que, dans un tel cadre, les tâches ne sont pas toutes effectuées par les responsables d'établissement, mais sont déléguées à des enseignant-e-s qui ont des compétences dans des domaines spécifiques. C'est précisément ce qui se fait déjà dans les cycles d'orientation puisque, conformément à l'art. 29 du règlement relatif au personnel enseignant de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (RPens) du 14 mars 2016, alinéa 1, «La direction d'établissement peut attribuer à un enseignant ou une enseignante une tâche particulière en rapport avec ses aptitudes et ses connaissances, dans la mesure où le fonctionnement de l'établissement le justifie».

8. Conclusion

L'analyse de la charge de travail nous indique qu'aussi bien dans la partie francophone du canton que dans la partie germanophone, les responsables d'établissement rencontrent actuellement des difficultés à effectuer leurs tâches avec les taux d'activité qui leur sont attribués. Même s'il convient de prendre en compte le fait que le système des responsables d'établissement a été mis en place tardivement par rapport à celui des directions du cycle d'orientation, on peut observer des différences objectives dans les moyens qui leur sont fournis.

Tout en tenant compte des particularités des deux contextes, le Conseil d'Etat travaille, année après année et en fonction des disponibilités budgétaires de l'Etat, au rapprochement des conditions des responsables d'établissement à celles des directions du cycle d'orientation et à l'octroi graduel des moyens proportionnés à leurs tâches. Plusieurs mesures doivent être prises à cette fin, dont le changement du nom de responsables d'établissement en *directeurs et directrices*, mais aussi l'attribution d'équivalents plein temps administratifs supplémentaires. L'octroi, dans le temps, de 4,5 équivalents plein temps pour la partie francophone du canton permettrait de faire progresser la situation et de se conformer à la loi scolaire. Pour les responsables d'établissement de la partie germanophone, 0,15 équivalent plein temps serait nécessaire. De plus, une mise en œuvre du Lehrplan 21 durable et de qualité ne peut se faire que par l'octroi d'heures de décharge. Le rapprochement des conditions des directions du degré primaire et de celles du cycle d'orientation est nécessaire pour assurer sur le long terme la bonne mise en œuvre de la loi scolaire et de celle des plans d'études des deux parties linguistiques.

Le Conseil d'Etat est conscient de la situation et entend continuer, dans la mesure des ressources disponibles, à améliorer le quotidien des responsables d'établissement qui, sans relâche, s'engagent pleinement dans leur fonction.

Bericht 2019-DICS-11

12. März 2019

**des Staatsrats an den Grossen Rat
zum Postulat 2017-GC-121 Antoinette de Weck/Raoul Girard – Beschäftigungsgrad
der Schulleiterinnen und Schulleiter (SL)**

1. Einführung	8
1.1. Zusammenfassung des Postulats	8
1.2. Antwort des Staatsrats vom 19. Dezember 2017	9
2. Hintergrund und Schulgesetz	9
2.1. Schulleiterin und Schulleiter	9
2.2. Beschäftigungsgrad der Schulleiterinnen und Schulleiter	9
2.3. Stellvertreterinnen und Stellvertreter der Schulleiterinnen und Schulleiter	9
3. Funktion und Pflichtenheft der Schulleiterinnen und Schulleiter	10
4. Beschäftigungsgrad der Schulleitungen kleiner Schulen / Einfluss auf Gemeindefusionen / Verweigerung des Steuerausgleichs durch den Grossen Rat	11
5. Situation der Schulleiterinnen und Schulleiter 2018/19	11
5.1. Schwelle zum Beschäftigungsgrad von 100%	11
5.2. Budget	12
6. Analyse der Arbeitslast der Schulleiterinnen und Schulleiter	12
6.1. Umfrage im französischsprachigen Teil	12
6.2. Umfrage im deutschsprachigen Teil	13
6.3. Auf beide Sprachregionen zutreffende Bemerkungen	13
7. Möglichkeiten, die Schulleiterinnen und Schulleiter durch Entlastungen, die von Lehrpersonen übernommen werden, zu unterstützen	14
8. Schlussfolgerungen	14

1. Einführung

1.1. Zusammenfassung des Postulats

In ihrem am 4. August 2017 eingereichten Postulat fordern die Grossratsmitglieder Antoinette de Weck und Raoul Girard sowie sieben Mitunterzeichnende den Staatsrat auf, eine Erhöhung des Beschäftigungsgrads von Schulleiterinnen und Schulleitern, die für über 25 Klassen zuständig sind, auf 100%, die Einführung von stellvertretenden Schulleiterinnen und Schulleitern sowie die Gewährung von Entlastungen für bestimmte Aufgaben zu prüfen, wie sie bereits in der Orientierungsschule existieren.

Den Anstoss für dieses Postulat gab die Feststellung, dass die Schulleiterinnen und Schulleiter Mühe haben, ihre Aufgaben mit dem ihnen zugewiesenen Beschäftigungsgrad zu erledigen, zumal sie gleichzeitig auch Klassenlehrpersonen sind. Hinsichtlich der Pensenzuteilung sind sie gegenüber den Schuldirektionen der Orientierungsschule benachteiligt, obschon ihre Pflichtenhefte identisch sind. Da die Schulleiterinnen und Schulleiter von Schulen ab 10 Klassen einen Beschäftigungsgrad von 50% haben, könnte man erwarten, dass der Beschäftigungsgrad auf 100% steigt, sobald die Schule mehr als 20 Klassen fasst, was jedoch nicht der Fall ist. Laut Postulat motiviert das die Gemeinden nicht dazu, sich zu Schulkreisen zusammenzuschliessen, da die Schulleiterinnen und Schulleiter bei weniger Klassen von einem proportional vorteilhafteren Beschäftigungsgrad profitieren.

1.2. Antwort des Staatsrats vom 19. Dezember 2017

In seiner Antwort vom 19. Dezember 2017 ist der Staatsrat auf das Postulat eingegangen. Er wies zunächst darauf hin, dass die Direktion für Erziehung, Kultur und Sport (EKSD) bis zum 1. August 2018 Zeit hat, um das neue Schulgesetz umzusetzen. Zudem listete er die bereits ergriffenen Massnahmen und Anpassungen zur Unterstützung der Schulleiterinnen und Schulleiter auf. Anschliessend erinnerte er daran, dass sich die Erhöhung der Dotation für die Schulleitungen auf mehrere Jahre verteilen und von den finanziellen Möglichkeiten des Staates abhängen wird.

In seiner Stellungnahme erklärte der Staatsrat, dass er die im Postulat beschriebenen Sorgen und Anliegen teilt und die EKSD in ihren Bemühungen unterstützt, den Schulleiterinnen und Schulleitern angemessene Arbeitsbedingungen anzubieten, um die Qualität der Verwaltung der Primarschulen zu gewährleisten. Er gab jedoch zu bedenken, dass für die Einrichtung der OS-Schuldirektionen während eines Zeitraums von etwa 30 Jahren Anpassungen nötig waren und es daher für die Primarstufe ebenfalls Zeit und entsprechende Mittel benötige. Und auch wenn anerkannt wird, dass zwischen Primar- und Orientierungsschule eine ungleiche Pensenzuteilung besteht, so sollte man dabei auch die Besonderheiten der Orientierungsschule berücksichtigen.

Der Staatsrat erinnerte zudem daran, dass die Erhöhung der VZÄ-Dotation für die Schulleitungen auch durch den Entscheid des Grossen Rats gegen die im Entwurf für das Schulgesetz vorgeschlagene Anpassung des Steuerfusses erschwert wurde.

Schliesslich erklärte er, dass die grundlegenden Aufgaben an kleinen und grossen Schulen identisch sind. Da die Aufgaben nicht zwingend exponentiell mit der Zahl der Klassen steigen, sei es normal, dass die kleinen Schulen über mehr Entlastungseinheiten verfügen.

Abschliessend nahm der Staatsrat das Postulat an und beauftragte die EKSD, einen Bericht über die erwähnten Punkte zu verfassen.

2. Hintergrund und Schulgesetz

2.1. Schulleiterin und Schulleiter

Im Kanton Freiburg trägt eine Person, die einer Primarschule vorsteht, den Titel *Schulleiterin* oder *Schulleiter*, während eine Person, die einer Orientierungsschule vorsteht, den Titel *Schuldirektorin* oder *Schuldirektor* erhält. Bis auf kontextbezogene Unterschiede sind ihre Pflichtenhefte identisch. Sie repräsentieren ihre Schule und übernehmen die Verantwortung für den Betrieb auf administrativer und pädagogischer Ebene, für die Personalführung und für die Zusammenarbeit mit den verschiedenen Partnern der Schule. Das schliesst eine Vielzahl an Aufgaben ein, auf die in diesem Bericht teilweise eingegangen wird.

Während die Orientierungsschule seit längerem über Direktionen verfügt, existiert die Funktion der Schulleiterin oder des Schulleiters auf Primarstufe erst seit kurzem. Die administrativen und organisatorischen Aufgaben der Primarschulen wurden früher vom Schulinspektorat und von den Schulkommissionen übernommen. Damit diese Aufgaben ausgeführt werden konnten, wurden, seit 1996 im deutschsprachigen Teil und seit 2006/07 im französischsprachigen Teil, Entlastungen an die Lehrpersonen vergeben. Erst mit der Annahme des neuen Schulgesetzes im Jahr 2014 wurde die Funktion der Schulleiterin oder des Schulleiters eingeführt.

2.2. Beschäftigungsgrad der Schulleiterinnen und Schulleiter

Zum Zeitpunkt der Verhandlungen des neuen Schulgesetzes im Grossen Rat hatte der Staatsrat vorgeschlagen, dass ein Schulkreis aus jeweils mindestens 10 Klassen bestehen sollte. Der Grosse Rat beschloss jedoch, dass 8 Klassen reichten. Viele Schulkreise bestanden effektiv aus weniger als 10 Klassen, und gewisse Gemeinden wollten die Schulkreise nicht fusionieren und dann entsprechend Schülertransporte organisieren. Es wurde argumentiert, die Primarstufe bestünde aus 8 Schuljahren und es ergebe somit Sinn, Schulkreise mit je einer Klasse pro Schuljahr anzuerkennen. In Wirklichkeit ist diese Überlegung jedoch nicht korrekt, da die Kinder der 1H und 2H gemeinsam in einer Klasse unterrichtet werden.

Mit der Annahme des Schulgesetzes wurde zudem beschlossen, dass die Schulleiterinnen und Schulleiter nicht zu weniger als 50% angestellt werden dürfen. Ein niedrigerer Beschäftigungsgrad wäre nämlich problematisch, sowohl hinsichtlich der zu erledigenden Arbeit als auch der Anerkennung ihres Status.

In keinem offiziellen Rechtstext wird genau festgelegt, welcher Beschäftigungsgrad bei mehr als 8 Klassen gewährt werden soll. Diese Entscheidung wird der EKSD überlassen, gemäss Artikel 111 des *Reglements zum Gesetz über die obligatorische Schule (SchR)*: «Die Direktion legt den Beschäftigungsgrad der Primarschulleiterinnen und Primarschulleiter sowie der Schuldirektorinnen und Schuldirektoren im Verhältnis zur Grösse der Schule fest».

2.3. Stellvertreterinnen und Stellvertreter der Schulleiterinnen und Schulleiter

Bestehen an einer Schule viele Klassen und ist für die Schulleiterin oder den Schulleiter ein Beschäftigungsgrad von mehr als 100% nötig, kann die Schulleitung mit einer Stellvertreterin oder einem Stellvertreter verstärkt werden¹. Beträgt zum Beispiel der zugeteilte Beschäftigungsgrad 110%, kann die Schulleiterin oder der Schulleiter zu 100% arbeiten und eine Stellvertretung mit einem Pensum von 10% erhalten. Wenn

¹ Gemäss Artikel 116 des *Reglements zum Gesetz über die obligatorische Schule (SchR)*: «Die Direktion legt den Beschäftigungsgrad der Stellvertreterinnen und Stellvertreter im Verhältnis zur Grösse der Schule fest».

eine Schulleiterin oder ein Schulleiter, der oder dem ein Beschäftigungsgrad von 100% zustünde, nur 80% verlangt, kann er oder sie zu 80% arbeiten, sofern die oder der stellvertretende Schulleiterin oder Schulleiter 30% übernimmt.

Jedoch muss klargestellt werden, dass aktuell nur sehr wenige von dieser Hilfe profitieren, was im starken Gegensatz zur Situation an den Orientierungsschulen steht. Eine Direktorin oder ein Direktor einer Orientierungsschule mit mehr als 25 Klassen ist effektiv mit einem Beschäftigungsgrad von 100% tätig und verfügt zusätzlich über ein 100% Pensum für die Stellvertretung, das auf eine oder mehrere stellvertretende Personen aufgeteilt werden kann.

3. Funktion und Pflichtenheft der Schulleiterinnen und Schulleiter

Gemäss Gesetz über die obligatorische Schule (Schulgesetz, SchG) Artikel 51 Abs. 1 gilt: «Die Schulleiterin oder der Schulleiter der Primarschule und die Direktorin oder der Direktor der Orientierungsschule sind verantwortlich für die Organisation, den Betrieb, die administrative und pädagogische Leitung, für die Personalführung, für die Qualität des Unterrichts und der Erziehung sowie für die Zusammenarbeit mit den Partnern der Schule, gegenüber denen sie die Schule vertreten». Abgesehen von gewissen kontextspezifischen Aspekten haben die Schulleiterinnen und Schulleiter auf Primarstufe und die Schuldirektionen der Orientierungsschulen somit identische Pflichtenhefte.

Die Aufgaben der Schulleiterinnen und Schulleiter, die sich auf acht grosse Tätigkeitsfelder verteilen lassen, werden in der nachfolgenden Übersichtstabelle zusammengefasst. Diese Aufgaben bilden eine zusammenhängende Einheit. Sie können in keiner Weise gestrichen, reduziert oder geändert werden. Sie sind das Fundament eines funktionierenden Schulkreises.

Tätigkeitsfelder	Aufgaben	Im Pflichtenheft vorgesehener Prozentsatz der Arbeitszeit für die Aufgaben
Führungsaufgaben in der Verwaltungseinheit	Ziele und Tätigkeiten der Schule planen, Evaluation und Anpassung dieser Ziele und Tätigkeiten, Zusammenarbeit mit anderen Einheiten sicherstellen usw.	25%
Führung des unterstellten Personals	Erfüllung der Pflichten durch das Personal sicherstellen, Qualität ihrer Arbeit beurteilen, Weiterbildungen planen, Pensen und Klassenzuteilung der Lehrpersonen festlegen, Tätigkeit des sozialpädagogischen Personals koordinieren, Konflikte angehen, Abwesenheiten und Stellvertretungen verwalten und Urlaube bewilligen, offene Stellen besetzen usw.	10%
Pädagogische, didaktische und erzieherische Führung	Lehrpersonen begleiten und beraten, Qualitätsentwicklungsprojekte umsetzen, kulturelle und sportliche Tätigkeiten überwachen und koordinieren, in Anwendung der Schulgesetzgebung Entscheide gegenüber Schüler/innen fällen, Unterstützungsmassnahmen einrichten, begleiten und überprüfen, auf ein gutes Schulklima achten usw.	35%
Organisation und Administration	Schuljahr organisieren, schulische Anlässe planen, Schulordnung erarbeiten, Lehrmittel verwalten, Einsätze der anerkannten Fachstellen planen und koordinieren, Aufsichtsbeschwerden und Einsprachen behandeln usw.	15%
Zusammenarbeit mit den Gemeinden	Verwaltungs- und administrative Aufgaben koordinieren, sich an der Erstellung von Schulbudgets und -rechnungen beteiligen, bewilligte Finanzmittel verwalten, auf den guten Zustand der Räumlichkeiten, Einrichtung usw. achten, bei der Erarbeitung der Sicherheitsmassnahmen mitwirken, Schulmaterial verwalten, Schülerbestand nachführen und Auswirkungen auf Klasseneröffnungen oder -schliessungen voraussehen, an der Elterninformation mitarbeiten, an der Bildung des Elternrates mitwirken usw.	5%
Kommunikation	Informationsfluss innerhalb der Schule und nach aussen sicherstellen, Meinung der Lehrpersonen in wichtigen Schulfragen einholen usw.	5%
Teilnahme an Kommissionen und Arbeitsgruppen	Kommissionen der EKSD oder deren Ämter, Elternrat, Konferenzen der Schulbehörden usw.	5%
Weiterbildung	Die für die Funktion erforderlichen pädagogischen und administrative Kenntnisse auffrischen	Bei einem Beschäftigungsgrad von 100% haben Schulleiter/innen Anrecht auf maximal 3 Tage Weiterbildung pro Jahr.

4. Beschäftigungsgrad der Schulleitungen kleiner Schulen / Einfluss auf Gemeindefusionen / Verweigerung des Steuerausgleichs durch den Grossen Rat

Grundsätzlich kann nicht gesagt werden, dass Schulleitungen von Schulen mit 8 bis 10 Klassen über einen proportional höheren Beschäftigungsgrad verfügen als diejenigen von grösseren Schulen. Tatsächlich sind die nicht reduzierbaren Aufgaben, die alle Schulleiterinnen und Schulleiter wahrnehmen, zahlreich und zeitaufwendig, wie das oben aufgeführte Pflichtenheft zeigt. Diese Funktion bei reduziertem Arbeitspensum auszuüben ist nicht einfach. Unterschiedliche Faktoren können den Arbeitsumfang erhöhen, zum Beispiel die Anzahl der Gebäude oder der Lehrpersonen im Schulkreis. Speziell die Zahl der Lehrpersonen kann zwischen Schulkreisen stark variieren, selbst wenn die Anzahl der Klassen gleich ist.

Auch lässt sich nicht behaupten, dass der Beschäftigungsgrad der Schulleitung die Gemeinden davon abbringt, sich zu Schulkreisen zusammenzuschliessen. Denn es ist nicht der Beschäftigungsgrad der Schulleitung, der Einfluss auf die Gemeindefusionen hat, sondern die Grösse der Schulkreise. Wenn ein Schulkreis auf 10 Klassen festgelegt worden wäre, wie der Staatsrat anfänglich vorgeschlagen hatte, würden heute mehr Schulkreise fusionieren. Zudem muss unterstrichen werden, dass Fusionen aufgrund von kommunalen und politischen Entscheiden zustandekommen, unabhängig vom Beschäftigungsgrad der Schulleitung.

Die Verweigerung des Steuerausgleichs über 20 Millionen Franken durch den Grossen Rat hatte erhebliche Auswirkungen auf die Funktion der Schulleitung. Eigentlich hätte man befürchten müssen, dass der Schulbetrieb unter dieser Verweigerung leiden würde (weil z. B. weniger Aufgaben erledigt, gewisse Projekte beendet oder anderweitig gespart worden wäre). In Wirklichkeit aber haben die Schulleiterinnen und Schulleiter, deren grundlegende Aufgaben weder gestrichen noch reduziert werden können, sich sehr darum bemüht, ihre Schulen zu führen und dies weit über die Arbeitsstunden hinaus, die man von ihnen erwarten kann. Ihre Überstunden (manchmal bis zu später Stunde präsent) zeugen davon. Aber ob ihre Motivation auch weiterhin fortbesteht, wenn sich die Arbeitsbedingungen nicht verbessern, ist ungewiss. Auch wenn es heikel ist, sich zum Thema Burn-out zu äussern (ein Burn-out kommt oft zustande, wenn sich berufliche und persönliche Schwierigkeiten aufstauen), so wird bei den Schulleiterinnen und Schulleitern oft Müdigkeit, Frustration und Unzufriedenheit festgestellt. Einige von ihnen haben sich entschlossen, ihre Stelle zu verlassen, um einen Arbeitsplatz mit anderen Arbeitsbedingungen zu finden.

5. Situation der Schulleiterinnen und Schulleiter 2018/19

5.1. Schwelle zum Beschäftigungsgrad von 100%

Die Schulleitungen von Schulen mit 8 Klassen sind zu 50% eingestellt, was 21 Lektionen entspricht. Im Unterrichtsbe- reich entspricht ein Beschäftigungsgrad von 50% 14 Lektionen (13 Lektionen bei altersbedingter Entlastung).

Wie oben erwähnt wird in keinem offiziellen Text festgelegt, welcher Beschäftigungsgrad bei mehr als 8 Klassen gewährt werden soll. Die EKSD stützt sich jedoch auf eine interne Tabelle, um die Beschäftigungsgrade im französischsprachigen und im deutschsprachigen Kantonsteil einheitlich zu halten. Die Tabelle gesteht den Schulleitungen von Schulen mit mehr als 25 Klassen einen Beschäftigungsgrad von 100% zu. Aktuell ist dieses Ziel im deutschsprachigen Teil des Kantons erreicht; im französischsprachigen Teil soll dies ebenfalls bald der Fall sein.

Der Kern der Fragestellung liegt woanders: Es sind diejenigen Schulleiterinnen und Schulleiter, die einen Beschäftigungsgrad von 70% bis 80% haben, die am meisten Schwierigkeiten bekunden. Sie müssen nämlich grosse Schulen bei einem reduzierten Arbeitspensum leiten. Das Problem besteht somit nicht darin, einen Beschäftigungsgrad von 100% für die Schulleitungen von Schulen mit mehr als 25 Klassen zu bewilligen, sondern eher die Schwelle für die 100%, die momentan auf 25 Klassen festgelegt ist, auf eine geringere Anzahl Klassen zu senken.

Ausserdem muss präzisiert werden, dass im französischsprachigen Kantonsteil die Förderklassen noch nicht in die Gesamtzahl der Klassen, die für den Beschäftigungsgrad ausschlaggebend sind, miteinberechnet sind. In dieser Sprachregion mussten Prioritäten gesetzt werden, um die Vollzeitäquivalente vorübergehend rationell einzusetzen. Das ist deswegen ein Problem, da gerade diese Klassen sehr viel Einsatz fordern. Wenn diese Klassen auf genau dieselbe Art und Weise wie in der deutschsprachigen Region miteinberechnet würden, um den Beschäftigungsgrad zu bestimmen, dann müsste heute festgehalten werden, dass mehrere Schulleiterinnen und Schulleiter mit mehr als 25 Klassen nicht von einem Beschäftigungsgrad von 100% profitieren.

Dazu kommt, dass, selbst wenn die Sonderklassen (nicht zu verwechseln mit den Förderklassen) vom Amt für Sonderpädagogik verwaltet werden, die Schulleitung doch teilweise Austausch- und Koordinationsarbeiten leisten muss, was beim Beschäftigungsgrad ebenfalls nicht miteinberechnet wird.

5.2. Budget

Im französischsprachigen Teil des Kantons sieht das Budget 2019 für die Schulleitungen 49,6 Vollzeitäquivalente vor. Der Unterschied zu der effektiv benötigten Zahl beträgt somit aktuell 4,5 Vollzeitäquivalente. Um genau zu sein, wären 2 Vollzeitäquivalente erforderlich. Hinzu kommt, dass 8 Schulleitungen noch für jeweils zwei Schulkreise verantwortlich sind. Obwohl dieser Zustand gegen das Schulgesetz verstösst, wurde er auch in diesem Fall genehmigt, um eine vorübergehende Rationalisierung der Vollzeitäquivalente zu erlauben. Eine Ausnahmegewilligung wurde den betreffenden Schulleitungen bis am 1. August 2019 gewährt, aber es versteht sich von selbst, dass das gleichzeitige Führen von zwei Schulkreisen eine sehr schwere Arbeitslast bedeutet, die langfristig schwierig zu bewältigen ist.

Im deutschsprachigen Kantonsteil sieht das Budget 2019 für die Schulleitungen 15,6 Vollzeitäquivalente vor. Damit die Schulleitungen einen Beschäftigungsgrad erhalten, welcher der Anzahl Klassen entspricht, für die sie verantwortlich sind, und nach der Schaffung neuer Schulkreise mit mindestens 8 Klassen, fehlen momentan 0,15 Vollzeitäquivalente. Tatsächlich sind sämtliche Schulkreise des deutschsprachigen Kantonsteils seit Beginn des Schuljahres 2018/19 konform mit dem Artikel 50 des Schulgesetzes. Diese Gesetzeskonformität führt zu den fehlenden 0,15 Vollzeitäquivalenten im Rahmen der Aufteilung der Schulkreise in der Stadt Freiburg.

6. Analyse der Arbeitslast der Schulleiterinnen und Schulleiter

Um eine ausführliche Antwort auf die Frage der Arbeitslast vorlegen zu können, wurden die Schulleiterinnen und Schulleiter des französischsprachigen und des deutschsprachigen Kantonsteils befragt.

Tätigkeitsfeld	Im Pflichtenheft geschätzter Prozentsatz	Antwort der Schulleiter (N=56)
Führung der Verwaltungseinheit und des unterstellten Personals	35%	23 SL finden den Prozentsatz angemessen
Pädagogische, didaktische und erzieherische Führung	35%	16 SL finden den Prozentsatz angemessen
Organisation und Administration	15%	6 SL finden den Prozentsatz angemessen
Zusammenarbeit mit den Gemeinden	5%	30 SL finden den Prozentsatz angemessen
Kommunikation	5%	28 SL finden den Prozentsatz angemessen
Teilnahme an Kommissionen und Arbeitsgruppen	5%	33 SL finden den Prozentsatz angemessen

Um ihre Antworten auf diese «geschlossenen» Fragen zu erklären, erhielten die Schulleiterinnen und Schulleiter die Möglichkeit, in einem dafür vorgesehenen Feld eigene Kommentare anzubringen. Von den 56 Personen, die an der Umfrage teilgenommen haben, haben 26 diese Möglich-

6.1. Umfrage im französischsprachigen Teil

Für den französischsprachigen Kantonsteil hat das Schulinspektorat des Amts für französischsprachigen obligatorischen Unterricht einen Online-Fragebogen erarbeitet. Die Teilnehmerate lag bei ungefähr 83%, also 56 der 67 Schulleiterinnen und Schulleiter.

Von den 56 Personen, die teilgenommen haben, sind 45 seit mehr als 3 Jahren Schulleiterin oder Schulleiter. Es handelt sich somit hauptsächlich um Personen, die Erfahrung in ihrer Funktion haben.

Von den 56 Personen, die teilgenommen haben, sind 32 Klassenlehrpersonen und unterrichten neben ihrer Tätigkeit in der Schulleitung weiter, um ihren Beschäftigungsgrad zu vervollständigen. 4 der 56 verfügen über eine Stellvertreterin oder einen Stellvertreter und 49 der 56 kommen in den Genuss eines Sekretariatspensums, das von den Gemeinden zur Verfügung gestellt wird.

Die Umfrage zeigt, dass 42 von 56 Schulleiterinnen und Schulleiter der Meinung sind, dass sie nicht genügend Zeit für ihre Funktion und die im Pflichtenheft angegebenen Aufgaben haben. Um diese Frage zu verfeinern, wurden sie zu jedem ihrer Tätigkeitsfelder befragt. Die Antworten sind in der unten stehenden Tabelle zusammengefasst.

Zum Beispiel ist im Pflichtenheft vorgesehen, dass das Feld «Organisation und Administration» 15% der Arbeitszeit einnimmt. Die Resultate des Fragebogens ergeben, dass 6 der 56 Schulleiterinnen und Schulleiter (SL) der Meinung sind, diese Einschätzung entspreche der realen Arbeitslast.

Da die Felder «Führungsaufgaben in der Verwaltungseinheit» (25%) und «Führung des unterstellten Personals» (10%) in der Praxis eng miteinander verbunden sind, wurden sie für diese Umfrage zu einem Feld zusammengefasst: «Führung der Verwaltungseinheit und des unterstellten Personals» (35%).

keit genutzt. Aus den Kommentaren ergeben sich mehrere Schlussfolgerungen und ein gewisser Konsens.

Der häufigste Kommentar betrifft die Schwierigkeit, Schulleitung und Unterrichtstätigkeit unter einen Hut zu bringen.

Die Schulleiterinnen und Schulleiter werden nämlich ständig in Anspruch genommen, auch während ihrer Unterrichtstätigkeit. Ihre Schulleitungsaufgaben sind nicht auf bestimmte Tage festgelegt, sondern auf die gesamte Woche verteilt und so sind sie mental konstant damit beschäftigt. An den Tagen, an denen die Schulleiterinnen und Schulleiter unterrichten, müssen sie sich nach den Lektionen oft um Angelegenheiten kümmern, die nicht im Laufe des Tages geregelt werden konnten.

Hinzu kommt die weiter oben bereits erwähnte Tatsache, dass die Förderklassen im französischsprachigen Teil nicht zusammen mit der Anzahl Klassen, die den Beschäftigungsgrad ausmachen, verrechnet werden, obwohl sie trotzdem Arbeit verursachen.

6.2. Umfrage im deutschsprachigen Teil

Im deutschsprachigen Kantonsteil, der 19 Schulleiterinnen und Schulleiter umfasst, wurde vom Amt für deutschsprachigen obligatorischen Unterricht ebenfalls eine Umfrage durchgeführt. Das Schulinspektorat hat sich mit den 19 betroffenen Personen getroffen und sie gebeten, sich zu offenen Fragen zu äussern, insbesondere zur Übereinstimmung der persönlichen Arbeitszeiten mit den Aufgaben, die im Pflichtenheft genannt werden. Alle 19 Schulleiterinnen und Schulleiter haben sich geäußert. Ihre Antworten weisen je nach jeweiligem Kontext des Schulkreises starke Unterschiede auf.

Von den 19 Schulleiterinnen und Schulleitern sind 10 gleichzeitig im Unterricht tätig.

Alle 19 befragten Personen haben angegeben, nicht über einen genügend hohen Beschäftigungsgrad zu verfügen, um die Aufgaben im Pflichtenheft zu erfüllen. Die besonders von Zeitknappheit betroffenen Tätigkeitsfelder sind «Führungsaufgaben in der Verwaltungseinheit», «Führung des unterstellten Personals», «pädagogische, didaktische und erzieherische Führung» sowie der Bereich «Organisation und Administration». Einige Personen erwähnten auch einen Zeitmangel beim Austausch und bei der Zusammenarbeit mit den Gemeinden, insbesondere bei Schulkreisfusionen oder bei Neu- oder Umbauten von Schulhäusern.

Alle Tätigkeitsfelder zusammengenommen, gehen die Schulleiterinnen und Schulleiter davon aus, dass sie grundsätzlich ungefähr 1/3 zusätzliche Zeit für ihre Tätigkeit bräuchten.

6.3. Auf beide Sprachregionen zutreffende Bemerkungen

Viele Schulleiterinnen und Schulleiter leisten eine beträchtliche Zahl an Überstunden, um für ein reibungsloses Funktionieren ihres Schulkreises zu sorgen. Denn der Beschäfti-

gungsgrad, der ihnen gewährt wird, erlaubt es ihnen nicht immer, sämtliche Aufgaben zu erfüllen.

Mehrere Personen weisen darauf hin, dass die Anzahl Klassen nicht der einzige Faktor ist, der Einfluss auf die Festlegung des Beschäftigungsgrads hat. Das Umfeld, das kulturelle Niveau und das Sozialgefüge der Schule bestimmen ebenfalls die Arbeitslast.

Es konnte festgestellt werden, dass ein Schulkreis, der mehrere Gebäude umfasst, zwangsläufig mehr Zeit in Anspruch nimmt und zusätzliche Arbeitsprozente benötigt.

Viele Schulleiterinnen und Schulleiter sind sich bewusst, dass die Direktionen der Orientierungsschulen anders behandelt werden. Das beginnt nur schon beim Titel *Schulleiterin* oder *Schulleiter*, der weniger stark und klar wirkt als *Schuldirektorin* oder *Schuldirektor*. Oftmals wird dieser Titel von Partnern der Schule nicht anerkannt oder verstanden. Ausserdem wissen die Schulleiterinnen und Schulleiter, dass die Direktionen der Orientierungsschule über mehr Mittel verfügen, um ihre Arbeit zu erledigen: Mehr Vollzeitäquivalente, mehr Stellvertreterinnen und Stellvertreter und die Möglichkeit, Entlastungsstunden/Mitarbeiterlektionen zu erhalten. Auch die Gehaltsklasse ist eine andere: Klasse 24 für die Schulleiterinnen und Schulleiter und Klasse 28 für die Direktorinnen und Direktoren der Orientierungsschule.

Es wurde zudem festgestellt, dass die Schulleiterinnen und Schulleiter für die Aufgaben des Sekretariats sehr von verstärkten Ressourcen seitens der Gemeinden profitieren könnten. Aber selbst wenn ein Sekretariatspensum immer willkommen ist, so gibt es zwischen den Gemeinden doch beträchtliche Unterschiede bei der Höhe des Prozentsatzes, was Ungleichheit zwischen den Schulkreisen schafft. Insgesamt betrachtet sind die Sekretariatspensen für die Schulleitungen klein und unterscheiden sich stark von einer Gemeinde zur anderen, während die entsprechenden Pensen für die Direktionen der Orientierungsschule beachtlich sind und von Gemeinde zu Gemeinde weniger Unterschiede aufweisen.

Mehrere Personen sind der Ansicht, sie würden stark von der Unterstützung durch eine Stellvertretung profitieren, sowohl was die zu erledigende Arbeitsmenge angeht, als auch mit Blick auf den damit verbundenen professionellen Austausch über Fragen der Führung und der Entwicklung der Schulqualität.

Insgesamt denken die Schulleiterinnen und Schulleiter, dass bei ihnen das Feld «Organisation und Administration» viel Zeit in Anspruch nimmt. Viele weisen darauf hin, dass sie keine Zeit haben, um Abstand zu nehmen und über die Führung der Schule nachzudenken, da sie der Arbeit konstant hinterherrennen. Die befragten Personen bedauern allgemein auch, dem Bereich «pädagogische, didaktische und erzieherische Führung» nicht mehr Zeit widmen zu kön-

nen, um die Lehrpersonen zu beraten und zu begleiten oder um die didaktische Qualität weiterzuentwickeln. Das zeugt von einem Verlangen, sich stärker für ihre Schule einzusetzen. Dieser Punkt ist besonders wichtig, da dieser Wille der Lehrpersonen sich mit demjenigen der EKSD deckt, die eine solide pädagogische Führung fördern will, die nötig ist, um die Qualität der Schule zu gewährleisten.

7. Möglichkeiten, die Schulleiterinnen und Schulleiter durch Entlastungen, die von Lehrpersonen übernommen werden, zu unterstützen

Momentan verfügen die Direktionen der Orientierungsschule über Entlastungsstunden, deren Zahl proportional zur Schulgrösse ist. Zum Beispiel verfügt die Schuldirektion bei 25 Klassen über 11 bis 14 Stunden Entlastung für bestimmte pädagogische Aufgaben, was ihr erlaubt, die Führung und Entwicklung der Schule und die pädagogische Entwicklung zu unterstützen. Die Entlastungen der Direktion werden unter den Vollzeitäquivalenten der Orientierungsschule verrechnet und entsprechend zu 50% den Gemeinden in Rechnung gestellt.

Auf Primarstufe erlaubt das bewilligte Budget keine Zuteilung von Entlastungen. Auch wenn es sich tatsächlich um eine Ungleichbehandlung handelt, so ist die EKSD der Meinung, die Vollzeitäquivalente hätten Vorrang gegenüber den Entlastungen. Die Stabilisierung des Systems der Vollzeitäquivalente würde nämlich anschliessend eine genauere Beurteilung der Notwendigkeit von Entlastungsstunden erlauben.

Dennoch ist es notwendig, Entlastungsstunden einzuführen. Das Amt für deutschsprachigen obligatorischen Unterricht meldet, dass die Schulleiterinnen und Schulleiter von der Umsetzung des Schulgesetzes und des dazugehörigen Reglements sowie der Einführung des Lehrplans 21, die zwischen 2017 und 2023 stattfindet, sehr stark eingespannt sind. Dafür leisteten und leisten sie nach wie vor viele unbezahlte Stunden. Für solch eine Arbeit sind Entlastungsstunden unerlässlich: mindestens 1–2 Stunden für die Schulen mit bis zu 13 Klassen, 2–3 Stunden für Schulen mit bis zu 20 Klassen, 3–4 Stunden für Schulen mit bis zu 28 Klassen und 4–5 Stunden für Schulen mit 29 und mehr Klassen.

Die Entlastungsstunden wären in diesem Fall besonders nützlich, hauptsächlich weil in diesem Rahmen die Aufgaben nicht nur von der Schulleitung übernommen werden, sondern an Lehrpersonen delegiert werden, die in spezifischen Bereichen Kompetenzen haben. Genau dies geschieht bereits in den Orientierungsschulen, gemäss Artikel 29 Abs. 1 des Reglements vom 14. März 2016 für das Lehrpersonal, das der Direktion für Erziehung, Kultur und Sport untersteht (LPR): «Die Schulleitung kann einer Lehrperson eine besondere

Aufgabe übertragen, die im Zusammenhang mit ihren Fähigkeiten und Kenntnissen steht, soweit der Betrieb der Schule dies rechtfertigt».

8. Schlussfolgerungen

Die Analyse der Arbeitslast zeigt, dass die Schulleiterinnen und Schulleiter sowohl im französischsprachigen wie auch im deutschsprachigen Kantonsteil Schwierigkeiten haben, ihre Aufgaben mit dem zugeteilten Beschäftigungsgrad zu erledigen. Obwohl man berücksichtigen muss, dass das System der Schulleitung im Vergleich zu demjenigen der Schuldirektionen an Orientierungsschulen spät eingeführt wurde, kann man bei den zur Verfügung gestellten Mitteln doch objektive Unterschiede feststellen.

Unter Berücksichtigung der beiden unterschiedlichen Ausgangslagen arbeitet der Staatsrat seit Jahren daran, je nach den im Budget verfügbaren Mitteln des Staates, die Verhältnisse der Schulleitungen an jene der Direktionen der Orientierungsschule anzupassen und ihnen schrittweise die Mittel zuzugestehen, die ihren Aufgaben entsprechen. Mehrere Massnahmen müssen dafür getroffen werden, darunter die Änderung des Namens der Schulleiterinnen und Schulleiter hin zu *Schuldirektorinnen und Schuldirektoren*, aber auch die Zuweisung von zusätzlichen administrativen Vollzeitäquivalenten. So würde es die Bewilligung im Laufe der Zeit von 4,5 Vollzeitäquivalenten für den französischsprachigen Kantonsteil erlauben, die Situation zu verbessern und die Anforderungen des Schulgesetzes einzuhalten. Für die Schulleitungen des deutschsprachigen Kantonsteils wären noch 0,15 Vollzeitäquivalente notwendig. Zudem kann eine nachhaltige und gute Umsetzung des Lehrplans 21 nur mit der Gewährung von Entlastungsstunden erfolgen. Die Angleichung der Führungsdotationen der Primarstufe und derjenigen der Orientierungsschule sind langfristig für die Gewährleistung einer guten Umsetzung des Schulgesetzes sowie der Lehrpläne der beiden Sprachregionen notwendig.

Der Staatsrat ist sich der Situation bewusst und erklärt sich bereit, im Rahmen der zur Verfügung stehenden Mittel den Alltag der Schulleiterinnen und Schulleiter, die sich unermüdlich für ihre Funktion einsetzen, weiter zu verbessern.

Rapport 2019-DSAS-22

19 mars 2019

—
**du Conseil d'Etat au Grand Conseil
 relatif au postulat 2017-GC-92 Ganioz Xavier, Gamba Marc-Antoine –
 Mandat de gestion pour l'accueil des requérants dans le canton de Fribourg
 confié à la société anonyme ORS**

Nous avons l'honneur de vous soumettre un rapport sur le postulat de Xavier Ganioz et Marc-Antoine Gamba concernant le mandat de gestion pour l'accueil des requérants d'asile dans le canton de Fribourg confié à la société ORS.

1. Introduction	1
2. Compétences	1
3. Prise en charge des mineurs non accompagnés et des jeunes adultes du domaine de l'asile et des réfugiés	2
4. Coûts et surveillance du mandat Asile	3
5. Attribution du mandat Asile	4
6. Conclusion	5

1. Introduction

Par postulat déposé et développé le 17 mai 2017, les députés Xavier Ganioz et Marc-Antoine Gamba remettent en cause la prise en charge par ORS Service AG (ci-après ORS) des mineurs et jeunes adultes requérants d'asile arrivés depuis 2015. Ils estiment en outre qu'ORS est soutenu par de nombreux collaborateurs des services de l'Etat, notamment le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) et le Service de l'action sociale (SASoc), ainsi que par de nombreux bénévoles, ceci pour permettre à la société ORS de faire des bénéfices. Ils s'interrogent ainsi sur le bienfondé du mandat octroyé à ORS par le Conseil d'Etat. Ils demandent au Conseil d'Etat de rendre public son engagement financier auprès d'ORS, ainsi que les bénéfices de la société ORS pour son mandat dans le canton de Fribourg. Les députés demandent également au Conseil d'Etat d'étudier la ou les possibilités que le mandat de prise en charge des réfugié-e-s dans le canton de Fribourg soit entrepris avec une autre organisation – association ou autre –, fribourgeoise, dont l'objectif est d'œuvrer à but non lucratif. Une prolongation de délai a été octroyée jusqu'au 28 février 2019 par le Bureau du Grand Conseil.

Le Conseil d'Etat donne une suite directe au dit postulat par le présent rapport qui rend compte notamment des nombreuses mesures prises depuis 2017 répondant à ces

préoccupations ainsi que des multiples contrôles, à plusieurs niveaux, dont font l'objet les mandats Asile et Réfugiés.

2. Compétences

Le domaine de l'asile et des réfugiés relevant exclusivement de la Confédération, le canton n'a quasiment aucune marge de manœuvre s'agissant du choix des objectifs généraux et spécifiques de la politique d'asile. Par conséquent, le canton doit mettre en œuvre les mesures nécessaires à l'accueil des personnes qui lui sont attribuées par la Confédération et à faire face au flux et reflux du nombre de personnes séjournant sur son territoire, les objectifs visés étant de fournir à toutes les personnes concernées les prestations nécessaires en fonction de leur statut et dans le respect des moyens mis à disposition.

En vertu de l'Ordonnance sur l'asile du 26 novembre 2002 (OAs), la Direction de la santé et des affaires sociales est chargée d'assurer l'accueil, l'hébergement, l'encadrement et l'octroi de l'aide matérielle ou de l'aide d'urgence aux personnes attribuées au canton et relevant du domaine de l'asile. L'Ordonnance 2 sur l'asile relative au financement (OA2) demande en outre aux cantons de désigner un bureau de coordination pour assurer la liaison avec la Confédération.

La loi fédérale sur l'asile prévoit que les cantons peuvent déléguer tout ou partie de ces tâches à des tiers. L'OA prévoit également que l'exécution des tâches d'assistance relevant de la législation fédérale sur l'asile peut être déléguée à des institutions privées.

Ainsi, la société ORS assure depuis le 1^{er} janvier 2008 le mandat de l'accueil, de l'encadrement et de l'hébergement des requérants d'asile (permis N), des personnes admises à titre provisoire (permis F), des requérants d'asile déboutés (RAD) et des personnes sous le coup d'une décision de non-entrée en matière entrée en force (NEM), ainsi que l'intégration des personnes admises à titre provisoire. ORS gère également le Bureau de conseils en vue du retour (CVR). Caritas Suisse-Département Fribourg assure depuis le 5 décembre 2000 le suivi social et financier, ainsi que l'intégration des réfugiés statutaires au bénéfice d'une autorisation de séjour (permis B) et des réfugiés admis à titre provisoire (permis F). Au 31 décembre 2018, 1783 personnes étaient suivies par ORS, 1935 par Caritas.

Le Service de l'action sociale (SASoc) assure le suivi financier et la liaison avec la Confédération, contrôle l'exécution du mandat, veille à la mise en œuvre par ORS et Caritas des mesures de contrôles exigées par la Confédération, promeut et coordonne l'intégration des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés. Il veille en outre à la bonne articulation des interventions effectuées par les différents acteurs en lien avec le domaine de l'asile.

Le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) a été désigné par le Conseil d'Etat comme personne de confiance pour les requérants d'asile mineurs non accompagnés au sens de la loi sur l'asile. Ce service assume le mandat de curatelle de représentation pour ces jeunes qui ont un besoin de protection particulier, du fait de leur âge et parce qu'ils se trouvent en Suisse sans être accompagnés d'une personne investie de l'autorité parentale.

Le cadre légal détermine ainsi clairement les compétences des différentes instances chargées d'assumer la mission confiée par la Confédération aux cantons. Les services de l'Etat remplissent dans ce cadre les tâches qui ne peuvent en aucun cas être déléguées à des tiers.

3. Prise en charge des mineurs non accompagnés et des jeunes adultes du domaine de l'asile et des réfugiés

La situation dans le domaine de l'asile est très fluctuante. Après les nombreuses arrivées de 2015 (39 523 demandes déposées en Suisse, contre 23 765 en 2014), l'afflux de requérants a aujourd'hui considérablement diminué avec quelque 15 000 demandes d'asile déposées en 2018. Pour 2019, une planification du Secrétariat aux migrations (SEM) indique un nombre de demandes analogue à celui de 2018.

S'agissant de la prise en charge des mineurs non accompagnés et des jeunes adultes, des mesures ont été prises par la DSAS suite aux arrivées importantes en 2015 et 2016. Elle a organisé des Etats généraux avec tous les organismes concernés et mis en place une Task force, composée des représentants du SASoc, du SEJ, ainsi que des mandataires ORS et Caritas, pour optimiser la prise en charge des mineurs non accompagnés et des jeunes adultes. En collaboration avec les milieux scolaires, économiques, médico-sociaux, judiciaires et policiers, la DSAS a conçu le programme *Envole-moi*, validé par le Conseil d'Etat en décembre 2017. Pouvant accueillir jusqu'à 125 MNA ou jeunes adultes jusqu'à 25 ans, ce programme est mis en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2018 et leur offre un accompagnement soutenu, qui leur permet de s'épanouir et de s'orienter vers l'intégration sociale et professionnelle. Les coûts d'*Envole-moi* s'élèvent en 2018 à 1 016 037 francs et correspondent à un encadrement de 10.5 EPT, dont 7.3 nouveaux postes.

L'objectif est de conduire ces jeunes sur le chemin de l'autonomie et de l'insertion socioprofessionnelle, afin qu'ils ne demeurent pas dépendants de l'aide qui leur est accordée aujourd'hui. Dans ce sens, les jeunes arrivés en Suisse après l'âge de 16 ans et qui n'ont pas le niveau suffisant pour accéder à une formation professionnelle bénéficient de cours préparatoires. ORS organise en collaboration avec différents partenaires, dont Caritas, l'AMAF Suisse et la Croix-Rouge fribourgeoise, des cours de sensibilisation, d'alphabétisation, ainsi que des cours de base auxquels s'ajoutent des modules visant à adapter les enseignements aux différents niveaux scolaires. En 2018, 1031 personnes, notamment 15 MNA et 516 jeunes arrivés en Suisse après l'âge de 16 ans, suivis tant par ORS que Caritas, ont participé à des cours de langue, pour un montant total de 1 257 224 francs (frais de personnel, matériel, loyers y compris), montant pris en charge par la DSAS.

Ensuite, tous les jeunes migrants qui en ont besoin peuvent accéder, après une évaluation, aux cours d'intégration mis sur pied par l'Ecole professionnelle et artisanale (EPAI). Ces cours complètent les connaissances des jeunes dans les matières telles que les langues et les mathématiques, afin qu'ils puissent ensuite entrer en préapprentissage et en apprentissage. Pour l'année scolaire 2018-19, 142 jeunes ont été acceptés dans les classes francophones de l'EPAI, 26 dans les classes germanophones. Des cours ont également été mis sur pied à la Croix-Rouge fribourgeoise pour les jeunes qui n'ont pas réussi l'examen d'entrée à l'EPAI.

Le programme *Envole-moi* est complété par d'autres mesures, telles que le programme *Intégration via la prévention* (IVP) organisé par le SASoc en collaboration avec la Police cantonale et les mandataires ORS et Caritas, ainsi que de nombreux partenaires (REPER, Empreinte, les Justices de paix, les communes). Ce programme vise notamment à familiariser les jeunes avec leur environnement, à expliquer les droits et les devoirs dans différents domaines, à réduire les com-

portements inadéquats et expliquer les conséquences, ainsi qu'à prévenir les accidents. Il comporte différents modules qui sont répétés chaque année pour les MNA et les jeunes adultes. Il porte sur plusieurs matières telles que la mission de la police et la violence, la position de la femme dans la police, la cybercriminalité, les relations entre hommes et femmes, la santé sexuelle, la prévention des addictions (alcool, drogue, médicaments), la circulation routière et la gestion des déchets.

En complément, interviennent des bénévoles engagés dans des associations telles qu'Osons l'accueil, la Red, Passerelles, ParMi, Caritas, Point d'Ancre, LivrEchange, Lisanga, ou dans des paroisses et parfois également à titre privé comme les étudiant-e-s. Ces bénévoles remplissent un rôle important, car ils s'inscrivent dans une stratégie d'intégration et de sensibilisation de la population. Leur contribution à l'intégration est essentielle et leur engagement est le fruit d'une démarche volontaire. Par contre, les bénévoles exigent du personnel spécifique pour assurer la coordination de leurs actions et leur formation. La DSAS finance pour cela un poste pour la coordination des activités proposées par les bénévoles. Ainsi, ils ne remplacent en aucun cas le personnel d'encadrement d'ORS ou de Caritas.

Depuis l'afflux de 2015, l'encadrement des requérant-e-s, en particulier des mineurs et des jeunes adultes, a été adapté selon les nécessités et dans les limites du budget accordé par l'Etat. Les ressources allouées à ORS et à Caritas visent à assurer l'accueil et l'encadrement, l'intégration socio-professionnelle, ainsi que l'autonomie de ces personnes afin d'éviter qu'elles ne dépendent durablement de la collectivité.

4. Coûts et surveillance du mandat Asile

La Confédération, par le biais des subventions fédérales, finance en grande partie le mandat Asile. Le Canton doit assumer la part non-couverte, qui est en augmentation depuis 2015. Les montants des recettes et des dépenses se retrouvent dans les comptes de l'Etat ainsi que dans le rapport de la DSAS. Ces documents sont publiés annuellement en ligne.

Pour l'année 2018, dans le cadre du mandat Asile, un montant total de 32 613 000 francs (35 384 000 francs en 2017) a été versé à ORS pour 1890 personnes (moyenne mensuelle).

Ce montant comprend notamment:

- > 8 820 000 francs (9 830 000 francs en 2017) pour l'aide sociale versée aux bénéficiaires,
- > 4 982 000 francs (5 215 000 francs en 2017) pour l'hébergement;
- > 5 991 000 francs (7 070 000 francs en 2017) pour les frais de santé;
- > 8 934 000 francs, pour 92.23 EPT, (9 226 000 francs en 2017, pour 96.1 EPT) pour l'encadrement;

- > 1 895 000 francs (1 677 000 francs en 2017) pour l'intégration;
- > 1 988 000 francs (2 294 000 francs en 2017) notamment pour les programmes d'occupation, les frais de traduction, de placements et autres frais.

La Confédération définit les modalités de prise en charge des personnes relevant du domaine de l'asile et des réfugiés et verse des indemnités aux cantons. Ces contributions doivent permettre à ces derniers d'atteindre le but dans lequel elles ont été allouées et leur utilisation fait l'objet d'une surveillance étroite, par le biais notamment de monitoring, de reporting et de controlling, de statistiques, ainsi que de visites de la section de surveillance des finances du SEM. Cette surveillance est permanente. En outre, en vertu de la loi sur l'asile, l'obligation de restituer la subvention à la Confédération est prévue lorsque celle-ci n'est pas utilisée selon l'affectation prévue ou lorsque la tâche subventionnée n'est pas accomplie de manière correcte.

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a audité dans le canton de Fribourg l'utilisation des forfaits d'intégration sous les angles de la transparence, de la conformité, de l'économicité et de l'efficacité des instruments de mesure d'atteinte des objectifs. Une trentaine de cas individuels suivis par ORS et par Caritas, représentatifs des publics-cibles, ont fait l'objet d'un examen documenté. Les résultats sont positifs. Les moyens de promotion de l'intégration sont utilisés de manière transparente et économe. Les résultats de son rapport du 2 août 2018 ont été publiés le 3 octobre 2018 et sont consultables sur le site du CDF.

Pour répondre aux exigences fédérales, le canton de Fribourg, quant à lui, veille, dans les limites du budget de l'Etat, à une utilisation rationnelle des moyens dans le cadre du suivi des mandats adjugés à ORS et à Caritas (avenants annuels, acomptes périodiques, ajustements annuels aux indemnités fédérales).

La DSAS fixe en particulier les normes d'aide sociale Asile qu'ORS doit appliquer et exerce un contrôle étroit sur le coût des prestations dans le cadre du processus budgétaire. Le SASoc coordonne les tâches confiées à ORS et Caritas, exerce leur suivi et vérifie l'application des normes et des directives. L'allocation des moyens octroyés à ORS et Caritas se base sur le nombre de personnes qui sont prises en charge, selon le statut de ces dernières et en fonction des normes définies par la DSAS et la loi sur l'aide sociale (LASoc) pour ce qui concerne les réfugiés. Il est également tenu compte de la situation d'hébergement et des structures d'accueil nécessaires. ORS et Caritas remettent trimestriellement les décomptes des dépenses effectives au SASoc, qui assure le suivi budgétaire trimestriel.

L'Inspection cantonale des finances procède annuellement à des révisions et un examen des subventions cantonales est assuré périodiquement.

Les mandataires, tant ORS que Caritas, sont rétribués selon des avenants annuels pour la mission qui leur est confiée. Un système de bonus-malus est appliqué afin que les mandataires utilisent le plus rigoureusement les moyens qui leur sont octroyés en respectant la subsidiarité de l'aide sociale. Au terme de l'exercice annuel, les résultats positifs ou négatifs sont partagés à part égale entre les mandataires et l'Etat. Pour le mandat Asile, le bonus moyen de 2008 à 2017, dont ont bénéficié ORS et l'Etat, s'est élevé à 50 861 francs pour chacun en tenant compte que quatre années se sont soldées par un déficit au cours de cette période.

Le système de financement du domaine Asile est très précis et fait l'objet de multiples contrôles à tous les niveaux.

5. Attribution du mandat Asile

En 2008, le Conseil d'Etat a adjugé le mandat de l'asile à ORS dans le cadre d'un marché public. Cette société a rempli tous les critères préalablement fixés (structure, qualifications, économicité). Dans sa décision, le Conseil d'Etat a relevé que la réactivité du mandataire, notamment en matière d'engagement de personnel, est importante dans ce domaine aussi peu stable. Il a également été relevé que le canton pouvait bénéficier des réseaux et expériences intercantionales et fédérales du mandataire, ce qui est toujours le cas aujourd'hui. Depuis cette date, des avenants précisent chaque année les termes de la convention pour adapter les conditions financières au plus près de la situation dans le domaine de l'asile, en tenant compte des recettes de la Confédération et du budget de l'Etat.

Les députés demandent d'étudier la ou les possibilités que le mandat de prise en charge des réfugié-e-s dans le canton de Fribourg soit entrepris par une autre organisation, en particulier une association ou autre – fribourgeoise, dont l'objectif est d'œuvrer à but non lucratif. Il y a lieu de rappeler que ORS est en charge du mandat Asile, Caritas, du mandat Réfugiés. Cette demande des députés implique un réexamen tant du mandat confié à ORS, qu'à celui confié à Caritas.

En effet, en regard de l'article 6 de l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), ces mandats doivent être considérés comme un marché de service. Ils sont par conséquent soumis à la législation sur les marchés publics et le choix des soumissionnaires doit respecter les règles en la matière. Pour répondre à la demande des députés, la première piste reviendrait à exclure d'emblée les soumissionnaires qui poursuivent un but lucratif. Juridiquement, il s'agirait d'une mesure structurelle dont le contenu porte atteinte à la liberté contractuelle, et plus globalement à la liberté économique (art. 27 Cst). Cette piste est vraisemblablement contraire au droit des marchés publics et le Conseil d'Etat ne pourrait

donc pas exclure d'emblée d'un appel d'offres les soumissionnaires qui poursuivent un but lucratif.

La seconde piste consisterait à considérer le but non lucratif du soumissionnaire comme un critère d'adjudication parmi d'autres. Ce ne serait donc pas une raison d'exclusion, mais un élément qualitatif des prestations attendues. Cependant, pour ce faire, la jurisprudence impose que l'Etat de Fribourg puisse démontrer très concrètement le lien entre le but non lucratif et la qualité ou le prix de la prestation, en s'appuyant sur des faits qui vont au-delà d'affirmations générales. De plus, une base légale serait nécessaire à cet effet. Cette piste est jugée trop incertaine par le Conseil d'Etat pour être retenue.

Un nouveau marché public s'adresserait forcément à des mandataires aussi bien à but lucratif que non lucratif. Toutefois il y a lieu de tenir compte également de l'opportunité d'engager un tel processus. Depuis le dépôt du postulat, la situation dans le domaine de l'asile a considérablement évolué en raison de la baisse importante du nombre d'arrivées, de la mise en œuvre du projet pilote à la Gouglera à partir du 1^{er} février 2018 et de la mise en application des nouvelles dispositions de la loi sur l'asile concernant l'accélération des procédures le 1^{er} mars 2019. Ces éléments ont déjà induit un redimensionnement des structures asile en 2017 et 2018 avec la fermeture des foyers d'accueil provisoires, situés dans les abris de protection civile, à Düdingen, Bösinggen et Châtillon.

Avec l'entrée en vigueur au 1^{er} mars 2019 de la restructuration du domaine de l'asile et de l'accélération des procédures, le nombre de requérants d'asile attribués au canton sera inférieur à la clé de répartition proportionnelle à la population (3,7% dès le 1^{er} mars 2019). La proportion de personnes par statut va également évoluer. Selon les simulations effectuées par le Secrétariat d'Etat aux migrations, le nombre de personnes en procédure (permis N) attribuées au canton va régresser. Par contre, il faudra compter avec un plus grand nombre de personnes déboutées. Cependant, le nombre de personnes obtenant l'admission provisoire ou le statut de réfugiés devrait garder une certaine stabilité durant les années à venir. Par ailleurs, le système de financement dans le domaine de l'asile et des réfugiés, notamment en ce qui concerne l'encadrement, l'aide sociale et l'encouragement à l'intégration, va être revu au cours des prochaines années pour tenir compte des modifications induites par l'entrée en vigueur de la Restructuration et de l'Agenda Intégration Suisse, selon la volonté du législateur fédéral.

Un nouvel appel d'offres selon les marchés publics n'est pas exigé aujourd'hui par la Confédération. Le Contrôle fédéral des finances (CFD), dans son audit précité, a pris connaissance de l'absence de procédure systématique d'appel d'offres, particulièrement pour les deux mandataires en charge de l'accompagnement individuel de la population issue de l'asile, soit ORS et Caritas. Le CFD a constaté que le canton exerce

un contrôle étroit sur les coûts des prestations et les coûts administratifs notamment dans le cadre du processus budgétaire. Sur cette base, il note que le canton de Fribourg pourra décider, une fois l'accélération des procédures mise en route, s'il recourt ou non à un appel d'offres et pourra définir, le cas échéant, ses éventuelles modalités.

6. Conclusion

Les mandats attribués à ORS et Caritas sont continuellement adaptés en fonction d'une conjoncture très variable dans ce domaine et en tenant compte de l'évolution du cadre légal et financier. Ces mandats font l'objet de multiples contrôles à plusieurs niveaux. Par ailleurs, le Conseil d'Etat relève que le dispositif a été renforcé pour garantir une meilleure prise en charge des mineurs non accompagnés et jeunes adultes. Tout en maintenant un contrôle étroit des mandats confiés dans les domaines de l'asile et des réfugiés, le Conseil d'Etat prévoit de réexaminer l'opportunité d'un nouvel appel d'offres public en 2021, en ayant davantage de recul sur les effets de la restructuration du domaine de l'asile.

En conclusion, le Conseil d'Etat invite le Grand Conseil à prendre acte de ce rapport.

Bericht 2019-DSAS-22

19. März 2019

—
**des Staatsrats an den Grossen Rat
zum Postulat 2017-GC-92 Ganioz Xavier, Gamba Marc-Antoine – Verwaltungs-
mandat an die ORS AG für die Betreuung der Asylsuchenden im Kanton Freiburg**

Wir unterbreiten Ihnen hiermit einen Bericht zum Postulat Xavier Ganioz und Marc-Antoine Gamba über das Verwaltungsmandat an die ORS AG für die Betreuung der Asylsuchenden im Kanton Freiburg.

1. Einführung	6
2. Zuständigkeiten	6
3. Betreuung unbegleiteter Minderjähriger und junger Erwachsener aus dem Asyl- und Flüchtlingsbereich	7
4. Kosten des Asylmandats und Aufsicht	8
5. Vergabe des Asylmandats	9
6. Schlussfolgerung	10

1. Einführung

Mit einem am 17. Mai 2017 eingereichten und begründeten Postulat stellen die Grossräte Xavier Ganioz und Marc-Antoine Gamba die Betreuung der seit 2015 eingetroffenen minderjährigen und jungen erwachsenen Asylsuchenden durch die ORS Service AG (die ORS) in Frage. Ausserdem vertreten sie die Auffassung, dass die ORS von zahlreichen Mitarbeitenden der Staatsdienste, vor allem vom Jugendamt (JA) und vom Kantonalen Sozialamt (KSA), sowie von vielen Freiwilligen unterstützt wird, damit sie Gewinne erzielen kann. Daher fragen sie sich, ob der Auftrag des Staatsrats an die ORS gerechtfertigt ist. Sie ersuchen den Staatsrat, seinen finanziellen Einsatz bei der ORS sowie den Gewinn, den die ORS aus der Durchführung ihres Auftrags im Kanton Freiburg zieht, offenzulegen. Auch verlangen die Grossräte vom Staatsrat, er möge die Möglichkeiten prüfen, eine andere freiburgische Organisation (einen Verein oder dergleichen), deren Tätigkeit nicht gewinnorientiert ist, mit der Flüchtlingsbetreuung im Kanton Freiburg zu beauftragen. Vom Büro des Grossen Rates wurde eine Fristverlängerung bis zum 28. Februar 2019 gewährt.

Der Staatsrat leistet dem Postulat mit diesem Bericht direkt Folge. Der Bericht legt vor allem über die zahlreichen seit 2017 ergriffenen Massnahmen im Sinne dieser Anliegen sowie über die vielfachen, auf mehreren Ebenen erfolgenden Kontrollen des Asyl- und des Flüchtlingsmandats Rechenschaft ab.

2. Zuständigkeiten

Weil der Asyl- und Flüchtlingsbereich ausschliesslich in die Zuständigkeit des Bundes fällt, hat der Kanton praktisch keinen Handlungsspielraum in der Wahl der allgemeinen und spezifischen Ziele der Asylpolitik. Demzufolge muss er die Massnahmen umsetzen, die für die Aufnahme der ihm vom Bund zugewiesenen Personen nötig sind, und um die Zu- und Abnahme der Anzahl Personen, die sich auf seinem Gebiet aufhalten, zu bewältigen, mit dem Ziel, allen betroffenen Personen ihrem Status entsprechend und in Berücksichtigung der zur Verfügung gestellten Mittel die nötigen Leistungen zu erteilen.

Nach der Asylverordnung vom 26. November 2002 (AsV) ist die Direktion für Gesundheit und Soziales (GSD) dafür zuständig, die dem Kanton zugewiesenen Personen aus dem Asylbereich aufzunehmen, zu beherbergen, zu betreuen und ihnen materielle Hilfe oder Nothilfe zu gewähren. Nach der Asylverordnung 2 über Finanzierungsfragen (AsyIV 2) müssen die Kantone ausserdem eine Koordinationsstelle benennen und die Verbindung zum Bund gewährleisten.

Nach dem eidgenössischen Asylgesetz können die Kantone diese Aufgaben ganz oder teilweise Dritten übertragen. Gemäss der AsV können die im Bundesrecht vorgesehenen Aufgaben im Bereich der Fürsorge an private Institutionen delegiert werden.

So nimmt die ORS AG seit dem 1. Januar 2008 den Leistungsauftrag für die Aufnahme, Betreuung und Beherbergung der Asylsuchenden (Ausweis N), der vorläufig aufgenommenen Personen (Ausweis F), der abgewiesenen Asylsuchenden (NEGE) und der Personen mit einem Nichteintretensentscheid (NEE) sowie für die Integration der vorläufig aufgenommenen Personen wahr. Sie führt auch die Rückkehrberatungsstelle. Caritas Schweiz – Abteilung Freiburg stellt seit dem 5. Dezember 2000 die soziale und finanzielle Betreuung sowie die Integration der anerkannten Flüchtlinge mit Aufenthaltbewilligung (Ausweis B) und der vorläufig aufgenommenen Flüchtlinge (Ausweis F) sicher. Am 31. Dezember 2018 wurden 1783 Personen von der ORS und 1935 von der Caritas betreut.

Das KSA stellt die finanzielle Überwachung und die Verbindung mit dem Bund sicher, kontrolliert die Ausführung des Leistungsauftrags, wacht über die Umsetzung der vom Bund verlangten Kontrollmassnahmen durch ORS und Caritas, fördert und koordiniert die Integration der vorläufig aufgenommenen Personen und der Flüchtlinge. Ausserdem sorgt es für eine gute Verknüpfung der Interventionen der verschiedenen Akteure im Asylbereich.

Das Jugendamt (JA) wurde vom Staatsrat als Vertrauensinstanz für unbegleitete minderjährige Asylsuchende (UMA) im Sinne des Asylgesetzes bezeichnet. Es übernimmt das Mandat der Vertretungsbeistandschaft für diese jungen Menschen, die aufgrund ihres Alters und weil sie sich ohne Begleitung einer Person, welche die elterliche Sorge innehat, in der Schweiz befinden, eines besonderen Schutzes bedürfen.

Somit bestimmt der gesetzliche Rahmen klar die Zuständigkeiten der verschiedenen Instanzen, die den Auftrag des Bundes an die Kantone wahrzunehmen haben. In diesem Rahmen erfüllen die Staatsdienste Aufgaben, die keinesfalls an Dritte delegiert werden können.

3. Betreuung unbegleiteter Minderjähriger und junger Erwachsener aus dem Asyl- und Flüchtlingsbereich

Die Situation im Asylbereich fluktuiert stark. Nach den zahlreichen Einreisen im Jahr 2015 (39 523 in der Schweiz eingereichte Anträge, gegenüber 23 765 im 2014) hat der Zustrom Asylsuchender mit rund 15 000 im Jahr 2018 eingereichten Asylgesuchen heute beträchtlich abgenommen. Für 2019 nennt eine Planung des Staatssekretariats für Migration (SEM) eine ähnlich hohe Anzahl Asylgesuche wie 2018.

Was die Betreuung der unbegleiteten Minderjährigen und jungen Erwachsenen angeht, so wurden von der GSD infolge der grossen Zuströme in den Jahren 2015 und 2016 Massnahmen ergriffen. Sie organisierte einen Generalstab mit allen betroffenen Organismen und setzte eine Task Force aus Vertreterinnen und Vertretern des KSA und das JA sowie der

Auftragnehmerinnen ORS und Caritas ein, um die Betreuung der unbegleiteten Minderjährigen und jungen Erwachsenen zu optimieren. In Zusammenarbeit mit zahlreichen Kreisen (Schul- und Wirtschaftskreise, sozialmedizinischer Kreis, Gerichts- und Polizeikreise) konzipierte die GSD das Programm *Envole-moi*, das im Dezember 2017 vom Staatsrat abgesehnet wurde. Dieses Programm, das bis zu 125 UMA oder junge Erwachsene bis 25 Jahre aufnehmen kann, wird seit dem 1. Januar 2018 umgesetzt und bietet ihnen eine intensivere Begleitung an, dank der sie sich entfalten und ihrer sozialen und beruflichen Integration zuwenden können. 2018 beliefen sich die Kosten von *Envole-moi* auf 1 016 037 Franken und entsprachen einer Betreuung durch 10,5 VZÄ, davon 7,3 neue Stellen.

Das Ziel ist es, diese jungen Menschen zu Autonomie und sozialer und beruflicher Integration hinzuleiten, damit sie nicht von der Hilfe, die ihnen heute gewährt wird, abhängig bleiben. In diesem Sinne kommen Jugendliche, die nach dem Alter von 16 Jahren in der Schweiz eintreffen und keine ausreichende Vorbildung für den Zugang zu einer Berufsbildung aufweisen, in den Genuss von Vorbereitungskursen. ORS organisiert in Zusammenarbeit mit verschiedenen Partnern – darunter Caritas, AMAF Schweiz und Freiburgerisches Rotes Kreuz – Sensibilisierungs- und Alphabetisierungskurse sowie Basiskurse, die mit Modulen ergänzt werden, um den Unterricht den verschiedenen Schulstufen anzupassen. 2018 nahmen 1031 Personen, namentlich 15 UMA und 516 im Alter von über 16 Jahren in die Schweiz eingereiste Jugendliche, die von ORS oder Caritas betreut wurden, an Sprachkursen teil, für einen Gesamtbetrag von 1 257 224 Franken (einschliesslich Personal-, Material- und Mietkosten), der von der GSD übernommen wurde.

Anschliessend stehen allen jungen Migrantinnen und Migranten entsprechend ihrem Bedarf und nach einer Beurteilung die Integrationskurse offen, die von der Gewerblichen und Industriellen Berufsfachschule (GIBS) organisiert werden. Diese Kurse ergänzen die Kenntnisse der Jugendlichen in Fächern wie Sprachen und Mathematik, damit sie anschliessend eine Vorlehre oder Lehre antreten können. Für das Schuljahr 2018/19 wurden 142 Jugendliche in den französischsprachigen Klassen und 26 in den deutschsprachigen Klassen der GIBS aufgenommen. Auch wurden vom Freiburgerischen Roten Kreuz Kurse für Jugendliche organisiert, welche die Aufnahmeprüfung für die GIBS nicht bestanden haben.

Ergänzt wird das Programm *Envole-moi* durch weitere Massnahmen wie etwa das Programm *Integration via Prévention* (IVP), das vom KSA in Zusammenarbeit mit der Kantonspolizei, den Auftragnehmerinnen ORS und Caritas sowie zahlreichen Partnern (REPER, *Empreinte*, Friedengerichte, Gemeinden) organisiert wird. Dieses Programm zielt vor allem darauf ab, die Jugendlichen mit ihrer Umwelt vertraut zu machen, ihre Rechte und Pflichten in verschiedenen

Bereichen zu erklären, unangemessene Verhaltensweisen zu verringern und deren Folgen zu erläutern sowie Unfälle zu vermeiden. Das Programm beinhaltet verschiedene Module, die alljährlich für alle UMA und jungen Erwachsenen wiederholt werden. Es behandelt mehrere Bereiche wie etwa Polizeiauftrag und Gewalt, die Position der Frau bei der Polizei, Cyberkriminalität, Beziehungen zwischen Frau und Mann, sexuelle Gesundheit, Suchtprävention (Alkohol, Drogen, Medikamente), Strassenverkehr und den Umgang mit Abfall.

Hinzu treten Freiwillige, die sich in Vereinen wie *Wagen wir Gastfreundschaft*, *La Red*, *Passerelles*, *ParMi*, *Caritas*, *Point d'Ancre*, *LivrEchange*, *Lisanga* oder in Pfarrgemeinden und zuweilen auch privat (z.B. Studierende) engagieren. Diese Freiwilligen spielen eine wichtige Rolle und sind Teil der Integrations- und Sensibilisierungsstrategie in der Bevölkerung. Ihr Einsatz ist ein wesentlicher Beitrag zur Integration und beruht auf Freiwilligkeit. Allerdings erfordern die Freiwilligen spezifisches Personal, um die Koordination ihrer Aktionen und ihre Ausbildung sicherzustellen. Zu diesem Zweck finanziert die GSD eine Stelle für die Koordination der von den Freiwilligen vorgeschlagenen Aktivitäten. Sie ersetzen somit auf keinen Fall das Betreuungspersonal von ORS oder Caritas.

Seit dem Zustrom von 2015 wurde die Betreuung der Asylsuchenden, insbesondere der Minderjährigen und jungen Erwachsenen, entsprechend den Erfordernissen und in den Grenzen des vom Staat gewährten Budgets angepasst. Die der ORS und der Caritas zugeteilten Ressourcen haben zum Zweck, die Aufnahme und Betreuung, die soziale und berufliche Integration sowie die Autonomie dieser Personen sicherzustellen, damit sie nicht dauerhaft von der Gemeinschaft abhängen.

4. Kosten des Asylmandats und Aufsicht

Das Asylmandat wird grösstenteils vom Bund auf dem Weg über Bundesbeiträge finanziert. Der Kanton muss den nicht gedeckten Teil übernehmen, der seit 2015 steigend ist. Die Höhe der Einnahmen und Ausgaben ist der Staatsrechnung sowie dem Tätigkeitsbericht der GSD zu entnehmen. Diese Dokumente werden alljährlich online veröffentlicht.

Für das Jahr 2018 wurde ORS im Rahmen des Asylmandats für 1890 Personen (Monatsdurchschnitt) ein Gesamtbetrag von 32 613 000 Franken (2017: 35 384 000 Franken) ausgerichtet.

Diese Summe umfasst vor allem:

- > 8 820 000 Franken (2017: 9 830 000 Fr.) für die an die Bezüger/innen ausgerichtete Sozialhilfe,
- > 4 982 000 Franken (2017: 5 215 000 Fr.) für die Beherbergung;
- > 5 991 000 Franken (2017: 7 070 000 Fr.) für Gesundheitskosten;
- > 8 934 000 Franken für 92,23 VZÄ (2017: 9 226 000 Fr. für 96,1 VZÄ) für die Betreuung;
- > 1 895 000 Franken (2017: 1 677 000 Fr.) für die Integration;
- > 1 988 000 Franken (2017: 2 294 000 Fr.) namentlich für Beschäftigungsprogramme, Übersetzungs-, Unterbringungs- und andere Kosten.

Der Bund bestimmt die Modalitäten der Betreuung der Personen aus dem Asyl- und Flüchtlingsbereich und richtet den Kantonen Entschädigungen aus. Diese Beiträge sollen es letzteren ermöglichen, den Zweck, für den sie ausgerichtet werden, zu erfüllen, und ihre Verwendung unterliegt einer strikten Aufsicht, namentlich über Monitoring, Reporting und Controlling, Statistiken sowie Besuche der Sektion Finanzaufsicht des SEM. Diese Aufsicht geschieht kontinuierlich. Ausserdem ist nach dem Asylgesetz die Verpflichtung zur Beitragsrückerstattung an den Bund vorgesehen, wenn der Beitrag nicht seinem Zweck entsprechend verwendet oder die subventionierte Aufgabe nicht korrekt ausgeführt wird.

Mit einem Audit untersuchte die Eidgenössische Finanzkontrolle (EFK) im Kanton Freiburg die Verwendung der Integrationspauschalen unter den Aspekten der Transparenz, der Konformität, der Wirtschaftlichkeit sowie der Wirksamkeit der Instrumente für die Messung der Erreichung der Ziele. Rund 30 von ORS und Caritas betreute exemplarische Einzelfälle waren Gegenstand einer dokumentierten Untersuchung. Die Ergebnisse sind positiv. Die Mittel für die Förderung der Integration werden in transparenter und wirtschaftlicher Weise verwendet. Die Ergebnisse des Berichts vom 2. August 2018 wurden am 3. Oktober veröffentlicht und können auf der Website der EFK eingesehen werden.

Um den Bundesanforderungen zu entsprechen, sorgt der Kanton Freiburg seinerseits bei der Nachverfolgung der Aufträge an ORS und Caritas (jährliche Nachträge zur Leistungsvereinbarung, periodische Anzahlungen, jährliche Anpassungen an die eidgenössischen Entschädigungen) für eine rationelle Verwendung der Mittel, in den Grenzen des Staatsvoranschlags.

Die GSD setzt insbesondere die von der ORS anzuwendenden Sozialhilferichtsätze für Personen aus dem Asylbereich fest und übt im Rahmen des Voranschlagsverfahrens eine enge Kontrolle über die Kosten der Leistungen aus. Das KSA koordiniert die der ORS und der Caritas anvertrauten Aufgaben, verfolgt sie und überprüft die Anwendung der Richt-

sätze und Weisungen. Die Zuteilung der Mittel, die der ORS und der Caritas gesprochen werden, beruht auf der Anzahl der betreuten Personen entsprechend deren Status und den Richtsätzen, die von der GSD bzw. – für die Flüchtlinge – durch das Sozialhilfegesetz (SHG) festgesetzt werden. Auch werden regelmässig die Beherbergungssituation und die nötigen Aufnahmestrukturen berücksichtigt. ORS und Caritas übergeben dem KSA, das die vierteljährliche Budgetnachverfolgung sicherstellt, vierteljährlich die Aufwandabrechnung.

Das kantonale Finanzinspektorat führt alljährlich Revisionen durch, und periodisch wird eine Prüfung der Kantonsbeiträge sichergestellt.

Die Auftragnehmerinnen, sowohl ORS als auch Caritas, werden gemäss den jährlichen Nachträgen zur Leistungsvereinbarung für ihre Aufgabe entschädigt. Ein Bonus-Malus-System wird angewandt, damit die Auftragnehmerinnen die ihnen gesprochenen Mittel möglichst strikt verwenden, indem sie sich an den Grundsatz der Subsidiarität der Sozialhilfe halten. Am Ende des Geschäftsjahres werden die positiven oder negativen Ergebnisse zu gleichen Teilen zwischen den Auftragnehmerinnen und dem Staat aufgeteilt. Für das Asylmandat betrug der durchschnittliche Bonus 2008–2017 zugunsten der ORS und des Staates je 50 861 Franken, unter Berücksichtigung der Tatsache, dass in diesem Zeitraum vier Jahre mit einem Defizit abschlossen.

Das System der Finanzierung des Asylbereichs ist sehr genau und Gegenstand vielfacher Kontrollen auf allen Ebenen.

5. Vergabe des Asylmandats

2008 vergab der Staatsrat das Asylmandat im Rahmen einer öffentlichen Ausschreibung an die ORS. Diese Gesellschaft erfüllte alle vorgegebenen Kriterien (Struktur, Qualifikationen, Wirtschaftlichkeit). In seiner Entscheidung hob der Staatsrat hervor, dass in diesem instabilen Bereich das Reaktionsvermögen der Auftragnehmerin wichtig sei, vor allem bei der Anstellung von Personal. Betont wurde auch, dass der Kanton von den Vernetzungen und Erfahrungen der Auftragnehmerin auf interkantonaler und eidgenössischer Ebene profitieren könne, was heute nach wie vor zutrifft. Seither präzisieren alljährlich Anhänge den Wortlaut der Vereinbarung, um die finanziellen Bedingungen bestmöglich der Lage im Asylbereich sowie in Berücksichtigung der Bundes-einnahmen und des Staatsbudgets anzupassen.

Die Grossräte verlangen eine Prüfung der Möglichkeit oder der Möglichkeiten, eine andere freiburgische Organisation (Verein oder dergleichen), deren Tätigkeit nicht gewinnorientiert ist, mit der Flüchtlingsbetreuung im Kanton Freiburg zu beauftragen. Es sei daran erinnert, dass die ORS mit dem Asylmandat betraut ist, die Caritas hingegen mit der Flüchtlingsbetreuung. Das Begehren der Grossräte impliziert eine

Überprüfung sowohl des Auftrags an die ORS als auch des Auftrags an die Caritas.

Unter dem Blickwinkel von Artikel 6 der Interkantonalen Vereinbarung über das öffentliche Beschaffungswesen (IVöB) müssen diese Aufträge als Dienstleistungsaufträge gelten. Demzufolge unterliegen sie der Gesetzgebung über das öffentliche Beschaffungswesen und bei der Wahl der Anbieter müssen die einschlägigen Vorschriften eingehalten werden. Um dem Begehren der Grossräte zu entsprechen, liefe der erste Weg darauf hinaus, gewinnorientierte Anbieter von vornherein auszuschliessen. Rechtlich würde es sich um eine strukturelle Massnahme handeln, deren Inhalt der Vertragsfreiheit und umfassender der Wirtschaftsfreiheit (Art. 27 Bundesverfassung) zuwiderläuft. Dieser Weg verstösst aller Wahrscheinlichkeit nach gegen das Recht des öffentlichen Beschaffungswesens, weshalb der Staatsrat gewinnorientierte Anbieter aus einer öffentlichen Ausschreibung nicht von Beginn weg ausschliessen könnte.

Der zweite Weg bestünde darin, die nicht gewinnorientierte Zielsetzung des Anbieters als ein Vergabekriterium unter anderen zu berücksichtigen. Somit wäre die Gewinnorientierung kein Ausschlussgrund, sondern gälte die Nicht-Gewinnorientierung lediglich als ein qualitatives Element der erwarteten Leistungen. Hierfür schreibt die Rechtsprechung aber vor, dass der Staat Freiburg sehr konkret die Verbindung zwischen der Nicht-Gewinnorientierung und der Qualität oder dem Preis der Leistungen aufzeigen kann, indem er sich auf Tatsachen abstützt, die über allgemeine Behauptungen hinausgehen. Ausserdem wäre zu diesem Zweck eine Rechtsgrundlage erforderlich. Dieser Weg wird vom Staatsrat als zu unsicher erachtet, als dass er begangen werden könnte.

Eine erneute öffentliche Ausschreibung würde sich also zwingend an sowohl gewinnorientierte als auch nicht gewinnorientierte Anbieter richten. Zu berücksichtigen ist aber auch, ob es zweckmässig ist, ein solches Verfahren einzuleiten. Seit der Einreichung des Postulats hat sich die Lage im Asylbereich beträchtlich verändert, dies wegen des erheblichen Rückgangs der Anzahl Einreisen, der Umsetzung des Pilotprojekts in der Guglera seit 1. Februar 2018 und der Anwendung der neuen, der Beschleunigung der Asylverfahren geltenden Bestimmungen des Asylgesetzes vom 1. März 2019. Diese Faktoren haben schon 2017 und 2018 mit der Schliessung der Asylunterkünfte in den Zivilschutzanlagen Düdingen, Bösinggen und Châtillon zu einer Redimensionierung der Asylstrukturen geführt.

Mit dem Inkrafttreten der Restrukturierung des Asylbereichs und der Verfahrensbeschleunigung am 1. März 2019 wird die Zahl der dem Kanton zugewiesenen Asylsuchenden unter dem Verteilungsschlüssel im Verhältnis zur Bevölkerung (3,7% ab 1. März 2019) liegen. Der prozentuale Anteil von Personen nach Status wird sich ebenfalls ändern. Nach den vom SEM vorgenommenen Simulationen wird die Zahl

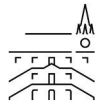
der dem Kanton zugewiesenen Personen im Verfahren (Ausweis N) sinken. Hingegen wird mit einer grösseren Anzahl abgewiesener Personen zu rechnen sein. Die Zahl der Personen, die vorläufig aufgenommen werden oder den Flüchtlingsstatus erhalten, dürfte jedoch in den kommenden Jahren in etwa stabil bleiben. Im Übrigen wird das Finanzierungssystem im Asyl- und Flüchtlingsbereich, vor allem hinsichtlich der Betreuung, der Sozialhilfe und der Integrationsförderung, in den nächsten Jahren überholt werden, um den Änderungen infolge des Inkrafttretens der Restrukturierung und der Integrationsagenda nach dem Willen des eidgenössischen Gesetzgebers Rechnung zu tragen.

Eine Neuausschreibung gemäss dem öffentlichen Beschaffungswesen wird heute vom Bund nicht verlangt. Die EFK nahm in ihrem oben erwähnten Audit Kenntnis von der Abwesenheit eines systematischen Ausschreibungsverfahrens, insbesondere für die beiden Auftragnehmerinnen, die mit der individuellen Betreuung der aus dem Asylbereich stammenden Population betraut sind (ORS und Caritas). Die EFK stellte fest, dass der Kanton vor allem im Rahmen des Voranschlagsverfahrens eine enge Kontrolle der Leistungs- und Verwaltungskosten ausübt. Auf dieser Grundlage vermerkt sie, dass sich der Kanton Freiburg, sobald die Verfahrensbeschleunigung in Gang gesetzt wurde, entscheiden können wird, ob er den Weg einer Neuausschreibung beschreitet oder nicht, und gegebenenfalls seine allfälligen Modalitäten festlegen kann.

6. Schlussfolgerung

Die Aufträge an ORS und Caritas werden fortlaufend gemäss einer in diesem Bereich sehr variablen Konjunktur und unter Berücksichtigung der Entwicklung des gesetzlichen und finanziellen Rahmens angepasst. Diese Aufträge sind Gegenstand vielfacher Kontrollen auf mehreren Ebenen. Im Übrigen unterstreicht der Staatsrat, dass das Dispositiv verstärkt wurde, um eine bessere Betreuung der unbegleiteten Minderjährigen und jungen Erwachsenen zu gewährleisten. Mit Beibehaltung einer engen Kontrolle über die Aufträge im Asyl- und Flüchtlingsbereich sieht der Staatsrat vor, die Zweckmässigkeit einer neuen öffentlichen Ausschreibung 2021 erneut zu prüfen, sobald er die Auswirkungen der Restrukturierung des Asylbereichs mit etwas mehr Abstand beurteilen kann.

Abschliessend lädt der Staatsrat den Grossen Rat ein, von diesem Bericht Kenntnis zu nehmen.



**GRAND CONSEIL
GROSSE RAT**
ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

**Grand Conseil GC
Grosse Rat GR**

Rue de la Poste 1, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 50, F +41 26 305 10 49
www.fr.ch/gc

Fribourg, le 10 mai 2019

Commission des affaires extérieures CAE

Rapport au Grand Conseil pour l'année 2018

1. Présidence, membres, séances

—

Présidence : Gabrielle Bourguet

Vice-présidence : Bernadette Hänni-Fischer

Membres : David Bonny, Adrian Brügger, Daniel Bürdel, Michel Chevalley, Romain Collaud, Olivier Flechtner, Xavier Ganioz, Johanna Gapany, Madeleine Hayoz, Christa Mutter, Nicolas Pasquier, Roger Schuwey, Susanne Schwander

En 2018, la CAE s'est réunie à quatre reprises (27 avril, 1^{er} juin, 28 septembre, 19 octobre). A deux reprises (24 août, 11 septembre), elle a par ailleurs arrêté des prises de position par voie épistolaire.

2. Statut du présent rapport

—

- > Par la loi du 11 novembre 2009 concernant les conventions intercantionales (LConv), le Grand Conseil a délégué à sa Commission des affaires extérieures ainsi qu'aux député-e-s délégué-e-s au sein d'organismes interparlementaires l'exercice de certaines compétences en matière de conventions intercantionales.¹
- > En contrepartie, la Commission et les personnes déléguées sont tenues de rendre compte au Grand Conseil *de manière adéquate* de leurs activités.²
- > Le Bureau du Grand Conseil et la CAE ont convenu que l'information concernant les activités de la Commission se ferait principalement par le biais d'un rapport annuel adressé au Grand Conseil. En complément, la CAE informe le Bureau, au fur et à mesure et par écrit, de l'usage qu'elle fait des compétences qui lui ont été déléguées.

¹ Art. 5 al. 2 LConv.

² Art. 5 al. 3 LConv.

3. Activités sur le plan cantonal

3.1 Rapport du Conseil d'Etat sur les relations extérieures

La CAE a procédé à l'examen préalable du rapport sur les relations extérieures du canton de Fribourg. Ce dernier prend la forme d'un tiré-à-part compilant les chapitres du rapport d'activité du Conseil d'Etat ayant trait aux relations extérieures.

3.2 Consultations sur le plan cantonal

En vertu de la LConv, la CAE est habilitée à prendre position au sujet de conventions en cours de négociation et à – à moins qu'une commissions interparlementaire ne soit chargée de le faire – à se prononcer sur le résultat de ces négociations avant la signature définitive par le Gouvernement.

En 2018, la Commission a adressé au Conseil d'Etat des prises de position concernant les projets suivants :

- > *Projet de concordat [national] sur les jeux d'argent (CJA) ;*
- > *Projet de modification de la convention intercantonale sur les institutions sociales (CIIS) ;*
- > *Projet de convention intercantonale sur le Service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier SIERA.*

3.3 Examen préalable d'actes du Grand Conseil

La CAE est chargée de l'examen préalable de projets d'actes portant sur l'adhésion à une convention, ou sur la modification ou la dénonciation d'un tel texte.

En 2018, la Commission a examiné le projet de loi portant adhésion du canton de Fribourg à la *convention intercantonale sur le Service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier (SIERA)*.

4. Consultations interparlementaires

Avant leur signature par les gouvernements et à moins que les cantons en question n'y renoncent à l'unanimité, les conventions impliquant plus d'un canton CoParl sont soumis à l'examen d'une commission interparlementaire (CIP) de consultation composées de sept député-e-s par canton concerné. Les membres de la délégation fribourgeoise sont recrutés parmi ceux de la CAE.

En 2018, les parlements de Fribourg, Vaud et Genève ont décidé de renoncer à l'institution d'une CIP pour la convention SIERA. La CAE n'a ainsi participé, en 2018, à aucune CIP de consultation.

5. Commissions interparlementaires de contrôle

—

A fin 2018, le Grand Conseil du canton de Fribourg était représenté au sein de cinq commissions interparlementaires de contrôle. Deux membres de la Commission des affaires extérieures font partie de chacune des cinq délégations fribourgeoises (voir tableau ci-après). En cas d'empêchement, les autres membres de la CAE font office de suppléants. En prévision de ces suppléances, les membres titulaires informent régulièrement la Commission des derniers développements au sein de chaque commission interparlementaire.

A noter que la convention SIERA, adoptée par les parlements des cantons de Fribourg, Vaud et Genève en 2018, prévoit la création d'une CIP de contrôle supplémentaire.

CIP	Objet de la surveillance	Représentants CAE
CIP CSR	Exécution de la convention scolaire romande	Madeleine Hayoz (vice-présidente de la délégation), Michel Chevalley
CIP détention pénale	Exécution des concordats latins sur la détention pénale des mineurs et des adultes et jeunes adultes	Roger Schuwey, Oliviers Flechtner (suppléant)
CIP GYB	Gymnase intercantonal de la Broye	Johanna Gapany, Bernadette Hänni-Fischer
CIP HES-SO	Haute école spécialisée de Suisse occidentale	Daniel Bürdel, Michel Chevalley
CIP HIB	Hôpital intercantonal de la Broye	David Bonny, Nicolas Pasquier

6. Autres activités sur le plan intercantonal

6.1 Bureau interparlementaire de coordination (BIC)

Institué par la CoParl, le Bureau interparlementaire de coordination (BIC) est un organe de coordination composé d'un représentant par canton signataire. Le BIC, qui dispose d'un secrétariat permanent (assuré par les services parlementaires du Grand Conseil de Genève), assure l'échange d'informations et la coordination parlementaire relatifs aux affaires intercantionales et internationales qui intéressent les cantons contractants et sert d'interlocuteur aux conférences gouvernementales.

En 2018, Fribourg a été représenté au BIC par la présidente de la CAE, suppléée dans cette tâche par la vice-présidente. L'organe était présidé par le député Etienne Räss (Vaud) la vice-présidence ayant été assumée par Gabrielle Bourguet (Fribourg).

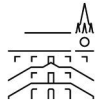
6.2 Conférence législative intercantonale (CLI)

Instituée en 2012 à l'initiative du canton de Berne, la Conférence législative intercantonale (CLI) est un lieu d'échanges informel entre membres de parlements cantonaux et vise à pallier l'absence, à l'échelle nationale, de mécanismes permettant de consulter les parlements en matière de conventions intercantionales.

2018 a vu aboutir les travaux, lancés en 2016, en vue d'une consolidation de cette structure informelle. En date du 21 septembre, des représentants de 16 cantons, dont tous les cantons CoParl à l'exception du Jura, ont adopté une modification du règlement de fonctionnement de la plateforme. A noter que les représentants des cantons CoParl se sont abstenus au moment du vote.

Sous le nouveau règlement, qui n'a pas le rang d'une convention intercantonale, la CLI conserve son statut de plateforme d'échange informelle. Elle se dote toutefois d'un secrétariat permanent et prévoit le versement d'une contribution financière annuelle de CHF 1'500.- par canton participant. Le règlement introduit également une procédure pour l'adoption d'avis concertés au sujet d'affaires intercantionales. Enfin, la CLI continue d'organiser des séances d'information et d'échange sur des sujets intéressant les parlements cantonaux.

Le canton de Zurich a été choisi comme canton hôte de la CLI pour les années 2019 à 2022. A ce jour, le canton de Fribourg n'a pas été formellement invité à « adhérer » à la CLI ni à s'engager au versement de la contribution annuelle.



**GRAND CONSEIL
GROSSER RAT**
ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

**Grand Conseil GC
Grosser Rat GR**

Postgasse 1, 1701 Freiburg

T +41 26 305 10 50, F +41 26 305 10 49
www.fr.ch/gr

Freiburg, 10. Mai 2019

Kommission für auswärtige Angelegenheiten KAA

Bericht an den Grossen Rat für das Jahr 2018

1. Vorsitz, Mitglieder, Sitzungen

—

Vorsitz: Gabrielle Bourguet

Vizepräsidium: Bernadette Hänni-Fischer

Mitglieder: David Bonny, Adrian Brügger, Daniel Bürdel, Michel Chevalley, Romain Collaud, Olivier Flechtner, Xavier Ganioz, Johanna Gapany, Madeleine Hayoz, Christa Mutter, Nicolas Pasquier, Roger Schuwey, Susanne Schwander

Die KAA trat 2018 viermal zusammen (27 April, 01. Juni, 28. September, 19. Oktober). Zweimal (24. August, 11. September) hat sie auf brieflichem Weg Stellungnahmen verabschiedet.

2. Stellung des vorliegenden Berichts

—

- > Mit dem Gesetz vom 11. November 2009 über die interkantonalen Verträge (VertragsG) hat der Grosse Rat gewisse Zuständigkeiten im Bereich der interkantonalen Verträge an die Kommission für auswärtige Angelegenheiten sowie an die Ratsmitglieder, die in die interparlamentarischen Organe delegiert wurden, abgetreten.¹
- > Im Gegenzug sind die Kommission und die delegierten Mitglieder der betreffenden interparlamentarischen Organe angehalten, dem Grossen Rat in angemessener Form über Ihre Tätigkeiten Rechenschaft abzulegen.²
- > Das Ratsbüro und die KAA kamen überein, dass die Information über die Aktivitäten der Kommission in Form eines Jahresberichts der Kommission an den Grossen Rat überwiesen wird. Ergänzend dazu benachrichtigt die KAA das Ratsbüro laufend und schriftlich über Entscheidungen, die sie in der Ausübung der ihr übertragenen Zuständigkeiten trifft.

¹ Art. 5 Abs. 2 VertragsG.

² Art. 5 Abs. 3 VertragsG.

3. Tätigkeit auf Staatsebene

3.1 Bericht des Staatsrats über die Aussenbeziehungen

Wie jedes Jahr hat die KAA den Bericht über die Aussenbeziehungen des Kantons Freiburg vorberaten. Dieser wird als Sonderdruck mit den Kapiteln aus dem Tätigkeitsbericht des Staatsrats, welche die Aussenbeziehungen betreffen, herausgegeben.

3.2 Vernehmlassungen auf Staatsebene

Im Rahmen des VertragsG ist die KAA befugt, zu den in Aushandlung befindlichen Abkommen Stellung zu nehmen und – sofern nicht eine interparlamentarische Kommission damit beauftragt ist – vor der endgültigen Unterzeichnung durch die Regierung das Ergebnis dieser Verhandlungen zu beurteilen.

Im Jahr 2018 hat die Kommission zuhanden des Grossen Rats Stellungnahmen zu folgenden Entwürfen abgegeben:

- > *Entwurf für ein gesamtschweizerisches Geldspielkonkordat (GSK);*
- > *Entwurf zur Änderung der Interkantonalen Vereinbarung für soziale Einrichtungen (IVSE);*
- > *Entwurf einer Interkantonalen Vereinbarung über den interkantonalen Unterhaltsdienst für das Nationalstrassennetz (SIERA-Vereinbarung).*

3.3 Vorprüfung von Erlassen des Grossen Rates

Die KAA ist damit beauftragt, Erlassentwürfe vorzuprüfen, in denen es um einen Beitritt zu einem Übereinkommen oder die Änderung oder Kündigung eines solchen Textes geht.

Im Jahre 2018 hat die Kommission den Gesetzesentwurf über den Beitritt des Kantons Freiburg zur *Interkantonalen Vereinbarung über den interkantonalen Unterhaltsdienst für das Nationalstrassennetz (SIERA-Vereinbarung)* geprüft.

4. Interparlamentarische Vernehmlassungen

Von der Unterzeichnung durch die Regierungen und falls die betreffenden Kantone nicht einstimmig darauf verzichten, unterliegen die Vereinbarungen, denen mehr als ein Mitgliedskanton der ParlVer angehört, der Prüfung durch eine Interparlamentarische Kommission (IPK), der sieben Parlamentsmitglieder pro betroffenen Kanton angehören. Die Mitglieder der Freiburger Delegation werden aus der KAA rekrutiert.

Im Jahr 2018 haben die Parlamente der Kantone Freiburg, Waadt und Genf darauf verzichtet, eine IPK zur SIERA-Vereinbarung zu bilden. Die KAA hat somit im Berichtsjahr an keiner IPK zu einer Vernehmlassung mitgewirkt.

5. Interparlamentarische Aufsichtskommissionen

—

Ende 2018 war der Grosse Rat des Kantons Freiburg in fünf interparlamentarischen Aufsichtskommissionen vertreten. Zwei Mitglieder der Kommission für auswärtige Angelegenheiten gehören jeweils einer der fünf Freiburger Delegationen an (siehe Tabelle unten). Wenn Sie verhindert sind, werden sie von anderen Mitgliedern der KAA vertreten. Im Vorfeld dieser Vertretungen informieren die festen Mitglieder die Kommission regelmässig über die jüngsten Entwicklungen bei jeder interparlamentarischen Kommission.

Anzumerken bleibt, dass bei der SIERA-Vereinbarung, die 2018 durch die Parlamente der Kantone Freiburg, Waadt und Genf 2018 angenommen wurde, vorgesehen ist, dass eine IPK zu deren zusätzlichen Kontrolle eingerichtet wird.

IPK	Aufsichtsgegenstand	Vertreter KAA
IPK CSR	Vollzug der Westschweizer Schulvereinbarung	Madeleine Hayoz (Vizepräsidentin der Delegation), Michel Chevalley
IPK strafrechtlich Freiheitsentzug	Ausführung der Westschweizer Konkordate über den fürsorgerischen Freiheitsentzug Minderjähriger, Erwachsener und junger Erwachsener	Roger Schuwey, Olivier Flechtner (Ersatz)
IPK GYB	Interkantonales Gymnasium der Broye	Johanna Gapany, Bernadette Hänni-Fischer
IPK HES-SO	Fachhochschule Westschweiz	Daniel Bürdel, Michel Chevalley
IPK HIB	Interkantonales Spital der Broye	David Bonny, Nicolas Pasquier

6. Weitere Tätigkeit auf interkantonaler Ebene

6.1 Interparlamentarische Koordinationsstelle BIC

—

Die BIC wurde mit dem ParlVer geschaffen und ist ein Koordinationsorgan, dem ein Mitglied aus jedem Vereinbarungskanton angehört. Die BIC verfügt über ein dauerhaftes Sekretariat (das durch die Parlamentsdienste des Kantons Genf sichergestellt wird), sie stellt bei interkantonalen und internationalen Angelegenheiten, die die Vertragskantone betreffen, den Informationsaustausch und die parlamentarische Koordination sicher und dient als Ansprechpartner für die verschiedenen Regierungskonferenzen.

Freiburg wird von der Präsidentin der KAA in der BIC vertreten, die bei dieser Aufgabe von der Vizepräsidentin vertreten wird. Das Organ wurde präsiert durch den Parlamentarier Etienne Räss (Waadt), Vizepräsidentin war Grossrätin Gabrielle Bourguet (Freiburg).

6.2 Interkantonale Legislativkonferenz ILK

Die Interkantonale Legislativkonferenz wurde 2012 auf Initiative des Kantons Bern gegründet und stellt eine Plattform für den informellen Austausch der Mitglieder der Kantonsparlamente dar; mit ihr soll auf nationaler Ebene dem Fehlen von Mechanismen, mit denen die Parlamente bei interkantonalen Vereinbarungen angehört werden, abgeholfen werden.

2018 wurden Arbeiten abgeschlossen, die 2016 lanciert wurden, um die Konsolidierung dieser informellen Struktur sicherzustellen. Mit Datum vom 21. September haben Vertreter der 16 Kantone, also aller Kantone des ParlVer, ausser dem Kanton Jura, eine Änderung des Reglementes über den Betrieb der Plattform verabschiedet. Es ist anzumerken, dass die Vertreter der ParlVer-Kantone sich bei der Abstimmung der Stimme enthalten haben.

Unter dem neuen Reglement, das nicht den Rang einer interkantonalen Vereinbarung hat, hat die ILK ihren Plattformstatus für den informellen Austausch sichergestellt. Jedenfalls verfügt sie über ein permanentes Sekretariat und sieht eine jährliche finanzielle Unterstützung von CHF 1500.- pro Kanton vor. Das Reglement führt auch ein Vorgehen zur Annahme konzertierter Stellungnahmen zu interkantonalen Angelegenheiten ein. Schliesslich organisiert sie weiterhin Informations- und Austauschkanäle zu Themen, welche die kantonalen Parlamente interessieren.

Der Kanton Zürich wurde zum Gastgeberkanton der ILK für die Jahre 2019-2022 gewählt. Bis jetzt wurde der Kanton Freiburg noch nicht formell dazu eingeladen, der ILK „beizutreten“ und sich zur Zahlung eines jährlichen Beitrags zu verpflichten.



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil de la magistrature CM
Justizrat JR

Place Notre-Dame 8, 1701 Fribourg

T +41 26 305 90 20
www.fr.ch/cmaj

Préavis concernant les élections à des fonctions judiciaires à l'intention du Grand Conseil du 29 avril 2019

Les pages 1050 à 1054 ne sont pas reproduites dans la version électronique du BGC pour des raisons de protection des données. La version complète de ce document est disponible, sur demande, au Secrétariat du Grand Conseil

Préambule

Le Conseil de la magistrature a procédé à la mise au concours des fonctions judiciaires suivantes :

- > Juge suppléant-e au Tribunal cantonal (FO 11.01.2019 et 22.02.2019)
- > Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Broye (spécialisé-e dans la construction, architecte ou ingénieur-e) (FO 29.03.2019)
- > Assesseur-e (propriétaires) au Tribunal des baux de la Sarine (FO 22.02.2019)
- > Assesseur-e (travailleurs) au Tribunal des prud'hommes de la Glâne (FO 22.02.2019)

Lors de sa séance du 29 avril 2019, le Conseil de la magistrature a examiné les candidatures en tenant compte des critères constitutionnels, à savoir la formation, l'expérience professionnelle et les qualités personnelles des candidats.



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil de la magistrature CM
Justizrat JR

Liebfrauenplatz 8, 1701 Freiburg

T +41 26 305 90 20
www.fr.ch/jr

Stellungnahme vom 29. April 2019 zuhanden des Grossen Rates betreffend die Wahl in richterliche Funktionen

Die Seiten 1057 bis 1061 werden aus Datenschutzgründen nicht in der elektronischen Version des TGR veröffentlicht. Die vollständige Version dieses Dokuments kann beim Sekretariat des Grossen Rates angefordert werden

Einleitung

Der Justizrat hat folgende richterliche Ämter zur Bewerbung ausgeschrieben:

- > Ersatzrichter/in beim Kantonsgericht (AB 11.01.2019 und 22.02.2019)
- > Beisitzer/in beim Bezirksgericht Broye (Fachgebiet Bauwesen, Architekt oder Ingenieur) (AB 29.03.2019)
- > Beisitzer/in (Eigentümerversreter/in) beim Mietgericht des Saanebezirks (AB 22.02.2019)
- > Beisitzer/in (Arbeitnehmerversreter/in) beim Arbeitsgericht des Glanebezirks (AB 22.02.2019)

Anlässlich seiner Sitzung vom 29. April 2019 hat der Justizrat die eingegangenen Bewerbungen unter Berücksichtigung der verfassungsrechtlichen Kriterien geprüft, d.h. Ausbildung, Berufserfahrung sowie die persönlichen Qualitäten der Kandidatinnen und Kandidaten.

GRAND CONSEIL

Préavis de la Commission de justice

Elections à des fonctions judiciaires

Présidence : Nicolas Kolly

Membres : Antoinette de Weck (vice-présidence), Francine Defferrard, Pierre Mauron, Marie-France Roth Pasquier, André Schneuwly, Julia Senti

Elections à des fonctions judiciaires non professionnelles

**Juge suppléant-e
Tribunal cantonal**

2019-GC-57

**Ersatzrichter/in
Kantonsgericht**

7 membres s'expriment en faveur de Mme Susanne Fankhauser

7 Mitglieder unterstützen die Bewerbung von Susanne Fankhauser

Susanne FANKHAUSER

Susanne FANKHAUSER

**Assesseur-e
Tribunal d'arrondissement de la Broye**

2019-GC-58

**Beisitzer/in
Bezirksgericht Broye**

7 membres s'expriment en faveur de M. Guy Biland

7 Mitglieder unterstützen die Bewerbung von Guy Biland

Guy BILAND

Guy BILAND

**Assesseur-e (propriétaires)
Tribunal des baux de la Sarine**

2019-GC-59

**Beisitzer/in (Eigentümervorteiler/in)
Mietgericht des Saanebezirks**

7 membres s'expriment en faveur de M. Claude Terrapon

7 Mitglieder unterstützen die Bewerbung von Claude Terrapon

Claude TERRAPON

Claude TERRAPON

**Assesseur-e (travailleurs)
Tribunal des Prud'hommes de la Glâne**

2019-GC-60 **Beisitzer/in (Arbeitnehmervertreter/in)
Arbeitsgericht des Glânebezirks**

7 membres s'expriment en faveur de M. Vincent Brodard

7 Mitglieder unterstützen die Bewerbung von Vincent Brodard

Vincent **BRODARD**

Vincent **BRODARD**

**Les dossiers des candidat-e-s éligibles sont à la disposition des député-e-s
pour consultation:**

le mardi 21 mai 2019 (durant la séance du Grand Conseil) au bureau des
huissiers à l'Hôtel cantonal.

—
Le 7 mai 2019

**Die Unterlagen der wählbaren Bewerber/innen können von den
Grossrätinnen und Grossräten eingesehen werden:**

am Dienstag, 21. Mai 2019, (während der Sitzung des Grossen Rates) im Büro
der Weibel im Rathaus.

—
Den 7. mai 2019

Réponses

Motion 2016-GC-128 Laurent Thévoz/ Marc-Antoine Gamba Véloland Fribourg: des moyens pour la mise en œuvre du plan cantonal sectoriel vélo¹

Réponse du Conseil d'Etat

1. Plan sectoriel vélo

Le Gouvernement fribourgeois a inscrit sa volonté de promouvoir la mobilité douce dans la Stratégie Vélo qu'il a adopté en 2011 ainsi que dans son nouveau plan directeur cantonal (PDCant). Cette stratégie a servi de cadre à la révision de la planification cantonale cyclable, révision qui a débouché sur le plan sectoriel vélo adopté le 10 décembre 2018 par le Conseil d'Etat.

Le plan sectoriel vélo définit le réseau cyclable cantonal utilitaire et de loisirs. Le réseau utilitaire est basé sur le réseau routier cantonal. Toutefois, afin d'assurer sa continuité, il intègre également des itinéraires communaux, notamment des traversées de localité, et certains tronçons ont été reportés sur des routes communales pour des raisons de sécurité. Leur financement se fera dans le respect des compétences du canton et des communes déterminées dans la législation en vigueur.

Le réseau cyclable cantonal a été hiérarchisé en trois niveaux en fonction notamment du potentiel d'utilisateurs. La planification cyclable cantonale a en outre mis en évidence les endroits où des aménagements sont nécessaires pour améliorer la sécurité des cyclistes et les types d'aménagement requis.

2. Réalisation des aménagements cyclables

Le réseau cantonal cyclable utilitaire, tel que planifié dans le plan sectoriel vélo, mesure environ 710 km (550 km situés le long de routes cantonales² et 160 le long de routes communales). 325 km nécessitent des mesures constructives.

88 km de voies cyclables, principalement des bandes, ont déjà été réalisés par le canton. En effet, le plan sectoriel vélo sert depuis quelques années déjà de base de référence pour la planification des aménagements cyclables. La loi sur les routes (LR) rend obligatoire l'aménagement de pistes ou de bandes

cyclables «lors de construction, de réfection et de correction de routes cantonales», «exception étant toutefois faite des sections sur lesquelles la nature des lieux rend cet aménagement techniquement trop difficile ou trop onéreux. Dans ces cas, une solution de remplacement est à envisager» (art. 54a al. 1).

L'aménagement de voies cyclables sur les tronçons routiers cantonaux qui doivent être rénovés ou assainis est systématiquement analysé. Si un aménagement cyclable est prévu dans le plan sectoriel vélo, que la forme des bandes cyclables est appropriée et que cet aménagement peut être intégré dans le gabarit existant de la route, son financement est assuré par le crédit alloué à l'entretien routier du Service des ponts et chaussées (SPC).

Lorsque la largeur du domaine public ne permet pas de réaliser des bandes cyclables ou que la fonctionnalité de l'aménagement cyclable qui découle du plan sectoriel implique la réalisation de pistes cyclables, et que, dès lors, des acquisitions de terrain sont nécessaires, le processus de développement d'un projet d'aménagement routier est nécessaire (mandat à un bureau d'ingénieurs privés dans le respect de la législation sur les marchés publics, réalisation des prestations permettant la mise à l'enquête en tenant compte des contraintes environnementales et locales, choix de l'entreprise de construction dans le respect de la législation sur les marchés publics avec délai de recours). Ce processus prend plusieurs mois, voire plusieurs années, et nécessite des ressources financières et humaines plus importantes.

Afin que les mesures constructives prévues dans le plan sectoriel vélo soient réalisées en premier lieu là où le potentiel de report modal est le plus grand, la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) procédera, conformément à l'article 29 du règlement d'exécution de la loi sur les routes (ReLR), à leur priorisation. Cette priorisation permettra la mise en place d'une planification annuelle propre aux infrastructures cyclables d'ici l'été 2019.

Deux projets ont d'ores et déjà été identifiés comme ayant le plus grand potentiel de report modal du canton, à savoir:

- > la Transagallo (axe de mobilité douce qui reliera Avry à Düdingen en passant par Matran, Corminboeuf, Villars-sur-Glâne, Fribourg et Granges-Paccot)
- > la Voie Verte à Bulle (cheminement de mobilité douce entre la gare de Bulle et la zone industrielle de Planchy-Nord)

¹ Déposée et développée le 09.11.2016, BGC p. 3334.

² Le réseau routier cantonal mesure 640 km.

Dans l'optique des travaux de priorisation, la coordination de la réalisation de ces deux tronçons sera effectuée par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) dans le respect des compétences financières déterminées dans la législation en vigueur.

3. Création d'un fonds et d'un poste équivalent plein temps

Depuis plusieurs années le canton réalise dès que possible, et dans la mesure du possible, les aménagements cyclables prévus par le plan sectoriel vélo. Le Conseil d'Etat est conscient des difficultés liées à de tels aménagements et du fait que leur réalisation, notamment lorsque des mesures constructives sont prévues, nécessite du temps ainsi que des ressources financières et humaines. Il les réalisera par étapes, selon une priorisation et un plan de réalisation en voie d'élaboration, et prévoit de les financer par le biais des budgets courants relatifs aux constructions routières ou, si besoin, par des crédits du Conseil d'Etat ou du Grand Conseil qui comprendront le financement des ressources humaines nécessaires. Le Conseil d'Etat a par ailleurs décidé d'affecter, dans le cadre du Fonds d'infrastructure, un montant propre dédié à la mobilité douce, à hauteur de 8 millions de francs en date du 31 décembre 2018, qui pourra être complété si nécessaire et utilisé en complément des ressources précitées. La DAEC a par ailleurs mis sur pied une équipe de deux personnes en provenance du Service des ponts et chaussées et du Service de la mobilité dont la tâche principale réside dans la réalisation des projets prioritaires du Plan sectoriel vélo.

Au vu des éléments évoqués dans sa réponse et dans la mesure où une majeure partie des souhaits des motionnaires ont pu être pris en considération sous d'autres formes, le Conseil d'Etat propose le rejet de la motion.

Le 9 avril 2019

- > Le débat et le vote relatifs à la prise en considération de cet instrument se trouvent aux pages 638ss.

—

Motion 2016-GC-128 Laurent Thévoz/ Marc-Antoine Gamba Veloland Freiburg: Mittel für die Umsetzung des kantonalen Sachplans Velo¹

Antwort des Staatsrats

1. Sachplan Velo

Der Staatsrat hat seinen Willen, den Langsamverkehr zu fördern, im 2011 verabschiedeten Leitbild Velo und in seinem neuen kantonalen Richtplan (KantRP) festgehalten. Diese

Strategie diene als Rahmen für die Revision der kantonalen Velonetzplanung. Das Resultat war der Sachplan Velo, der am 10. Dezember 2018 vom Staatsrat angenommen worden ist.

Der Sachplan Velo definiert das kantonale Alltags- und Freizeitvelonetz. Grundlage für das Alltagsvelonetz ist das Kantonsstrassennetz. Um aber die Kontinuität zu gewährleisten, wurde es an manchen Stellen in Gemeindeverbindungen integriert, namentlich bei Ortsdurchfahrten. Aus Sicherheitsgründen folgt es zudem auf bestimmten Abschnitten den Gemeindestrassen. Dabei werden selbstredend die rechtlichen Bestimmungen zu den Finanzkompetenzen des Kantons bzw. der Gemeinden eingehalten werden.

Das kantonale Velonetz wurde in drei hierarchische Stufen unterteilt, wobei vor allem das Nachfragepotenzial berücksichtigt wurde. Mit der kantonalen Velonetzplanung konnten zudem die Orte bestimmt werden, wo Anlagen für die Verbesserung der Sicherheit der Velofahrerinnen und -fahrer nötig sind, und welche Art von Anlagen vorgesehen werden müssen.

2. Verwirklichung der Veloinfrastrukturen

Das kantonale Alltagsvelonetz, so wie es im Sachplan Velo geplant ist, hat eine Gesamtlänge von rund 710 km (550 km auf Kantonsstrassen² und 160 km auf Gemeindestrassen). Auf 325 km sind bauliche Massnahmen erforderlich.

Der Kanton hat bereits 88 km verwirklicht, meist in Form von Radstreifen; denn der Sachplan Velo dient schon seit einigen Jahren als Referenz für die Planung der Veloverkehrsanlagen. Nach Artikel 54a Abs. 1 des Strassengesetzes (StrG) ist der Bau von Radwegen und -streifen «im Rahmen des Baus, der Instandstellung oder der Korrektur einer Kantonsstrasse obligatorisch; ausgenommen sind jedoch die Strassenabschnitte, auf denen der Bau von Radwegen und -streifen aufgrund der örtlichen Gegebenheiten technisch zu schwierig oder zu teuer wäre. In diesen Fällen ist eine Ersatzlösung in Betracht zu ziehen.»

Entsprechend wird systematisch der Bau von Radstreifen geprüft, wenn Kantonsstrassenabschnitte erneuert oder saniert werden. Wenn eine Veloverbindung im Sachplan Velo vorgesehen ist, deren Verwirklichung in der Form eines Radstreifens angebracht ist und der Radstreifen in das bestehende Querprofil der Strassen integriert werden kann, erfolgt die Finanzierung über den Kredit für den Strassenunterhalt beim Tiefbauamt (TBA).

Wenn die Breite der öffentlichen Sache hingegen nicht ausreicht, um Radstreifen einzurichten, oder wenn die Funktionalität der Velolanlage gemäss Sachplan den Bau eines Radweges erfordert, sind Landerwerbe nötig. Das heisst auch, dass in einem solchen Fall ein Strassenbauprojekt mit mehreren

¹ Eingereicht und begründet am 09.11.2019, TGR S. 3334.

² Das Kantonsstrassennetz misst 640 km.

Etappen (Auftrag an ein privates Ingenieurbüro gemäss Submissionsrecht, Erbringung der Leistungen für die öffentliche Auflage unter Berücksichtigung des Umweltschutzes und der örtlichen Gegebenheiten, Auswahl des Bauunternehmens gemäss Submissionsrecht mit Beschwerdemöglichkeit) ausgearbeitet und durchgeführt werden muss. Ein solches Verfahren kann mehrere Monate oder gar Jahre dauern und erfordert zusätzliche finanzielle und personelle Ressourcen.

Damit die im Sachplan Velo vorgesehenen baulichen Massnahmen zuerst dort verwirklicht werden, wo das Potenzial zur Verkehrsverlagerung am grössten ist, wird die Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion (RUBD) in Übereinstimmung mit Artikel 29 des Ausführungsreglements zum Strassengesetz (ARStrG) die Prioritätenordnung definieren. Gestützt auf diese Prioritätenordnung wird bis im Sommer 2019 eine Jahresplanung für die Veloanlagen festgelegt werden.

Zwei Projekte haben auf Ebene des Kantons das grösste Potenzial zur Verkehrsverlagerung:

- > Transagallo (Langsamverkehrsachse, die Avry mit Düdingen verbinden und durch Matran, Corminboeuf, Villars-sur-Glâne, Freiburg und Granges-Paccot führen wird);
- > grüne Verbindung in Bulle (Langsamverkehrsverbindung zwischen dem Bahnhof und der Industriezone Planchy-Nord).

Mit Blick auf die Priorisierung wird die Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion (RUBD) die Verwirklichung dieser beiden Abschnitte koordinieren – immer unter Einhaltung der jeweiligen Finanzkompetenzen nach geltendem Recht.

3. Schaffung eines Fonds und einer Vollzeitstelle

Seit einigen Jahren schon verwirklicht der Kanton soweit möglich und innert nützlicher Frist die Veloverkehrsanlagen, die im Sachplan Velo vorgesehen sind. Der Staatsrat weiss um die Schwierigkeiten, die mit solchen Anlagen verbunden sind, und um die Tatsache, dass deren Verwirklichung – insbesondere, wenn bauliche Massnahmen geplant sind – Zeit in Anspruch nimmt und finanzielle und personelle Mittel erfordert. Er wird deshalb etappenweise vorgehen – gemäss einer Prioritätenordnung und einem Umsetzungsplan, die derzeit in Ausarbeitung sind – und die Finanzierung der Arbeiten über die Laufenden Rechnungen für den Strassenbau oder gegebenenfalls über Kredite des Staatsrats bzw. des Grossen Rats sicherstellen, die auch Geldmittel für die nötigen personellen Ressourcen umfassen werden. Der Staatsrat hat im Übrigen beschlossen, im Rahmen des Infrastrukturfonds per 31. Dezember 2018 einen Betrag von 8 Millionen Franken dem Langsamverkehr zu widmen; dieser Betrag wird bei Bedarf erhöht und dazu verwendet werden können,

um die hiervor erwähnten Mittel zu ergänzen. Die RUBD hat zudem ein zweiköpfiges Team mit Angestellten des Tiefbauamts und des Amts für Mobilität zusammengestellt, dessen Hauptaufgabe es ist, die vorrangigen Projekte des Sachplans Velo zu verwirklichen.

In Anbetracht der in seiner Antwort genannten Elemente und insofern, als die meisten Wünsche der Motionäre in anderer Form berücksichtigt werden konnten, schlägt der Staatsrat vor, die Motion abzulehnen.

Den 9. April 2019

- > Abstimmung und Debatte über die Erheblichkeitsklärung dieses Vorstosses finden sich auf den Seiten 638ff.

Postulat 2018-GC-101 Emanuel Waeber/ Olivier Flechtner Avenir de l'autoroute A12 entre Düdingen et Thörishaus¹

Réponse du Conseil d'Etat

1. Une politique multimodale

Le canton de Fribourg connaît depuis plusieurs années un important développement démographique. Cette forte croissance de la population a pour conséquence une augmentation importante de la mobilité ainsi que des charges de trafic. Pour répondre à cette augmentation, le Conseil d'Etat a mis sur pied une stratégie de mobilité multimodale visant à la meilleure efficacité possible, en termes de coûts, de vitesse et de capacité de déplacement, ainsi que d'impacts économiques, environnementaux et sociaux. Ceci implique un renforcement des parts modales des transports publics et de la mobilité douce en premier lieu par des mesures d'aménagement du territoire, puis par un développement optimal des offres pour chacun des types de mobilité. Cette volonté est inscrite dans le nouveau plan directeur cantonal (PDCant) dont les objectifs, en matière de mobilité combinée, sont notamment:

- > de renforcer l'utilisation des transports publics pour les trajets pendulaires
- > d'augmenter la distance parcourue en transports publics
- > de renforcer la part de la mobilité douce pour les courtes distances.

Parallèlement, le plan directeur cantonal prévoit des développements des axes routiers notamment pour les axes de transport pour lesquels le transport individuel motorisé (TIM) restera à vues humaines le moyen de déplacement le plus efficace.

¹ Déposé et développé le 22 juin 2018, BGC p. 2643.

1.1. Aménagements et développement du réseau routier cantonal

Les réflexions sur les infrastructures de mobilité se conçoivent de plus en plus de manière multimodale. C'est dans cette approche globale qu'il sied de situer les questions posées par les postulants. Ainsi, le développement de l'infrastructure routière est-il aussi fonction des potentiels de développement de l'offre en transports publics et en mobilité douce. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat veille à maintenir et entretenir les infrastructures routières existantes, à les adapter et en cas de besoin à développer le réseau routier. Ce développement se fait avant tout afin de délester du trafic de transit les centres des communes les plus touchées par les nuisances du trafic. A titre d'exemple, on peut citer quelques projets et réalisations en Singine ou qui bénéficieront à l'ensemble de la Singine:

- > A Düringen, le projet de liaison «Birch–Luggiwil», visant à la fois à décharger la sortie de l'autoroute et à assurer l'accès à la zone stratégique «Birch et gare» et qui est mené par la Confédération avec le soutien du canton, fait actuellement l'objet de négociations en voie de finalisation avec les différents offices fédéraux concernés.
- > Un crédit d'engagement d'un montant de 9 millions de francs pour les études d'avant-projet et les acquisitions de terrain en vue de la réalisation de la route de contournement de Düringen a été voté par le Grand Conseil en 2009. Deux variantes de tracé ont été étudiées. Toutefois, la réalisation de ce projet sera reprise ultérieurement.
- > Entre Marly et Matran, la réalisation d'un pont et d'une route de contournement pour améliorer l'accès à l'autoroute A12, ouvrage qui bénéficiera aussi à aux habitants de la haute et moyenne Singine, lorsqu'ils se rendent en direction des cantons de Vaud, Genève et du Valais notamment.
- > Le Grand Conseil a accepté le 25 juin 2018 une demande de crédit d'un peu plus de 10 millions de francs pour les travaux de réfection et de réaménagement du tronçon de la route cantonale entre Riederberg et Bösing, travaux qui ont commencé en automne 2018.
- > Le réaménagement de la route entre Tafers et Alterswil fait l'objet d'un projet développé en étroite collaboration avec les autorités communales d'Alterswil.
- > La commune de Wünnewil-Flamatt a aussi développé, en étroite collaboration avec les services de l'Etat, un concept Valtraloc qui devrait être mis à l'enquête publique à la fin 2019.

La mise en place de ce concept à Flamatt permettra de diminuer de façon importante le refoulement de trafic sur l'autoroute. En effet, des études ont montré que ce phénomène était lié aux nombreux accès débouchant sur la traversée de Flamatt et à des carrefours peu satisfaisants.

1.2. Développement des transports publics et de mobilité douce en Singine

Des investissements considérables ont été consentis par les pouvoirs publics pour le renforcement de la fréquence des trains et de leur capacité. La Singine bénéficie depuis 2009 de la cadence à 30 minutes des trains de la S1 Fribourg/Freiburg–Berne, cadence étendue en soirée, jusqu'à minuit, depuis le 9 décembre 2018. Depuis cette même date, les RegioExpress (RE) circulant chaque heure entre Bulle, Fribourg/Freiburg et Berne s'arrêtent également à Düringen. Par ailleurs, le canton planifie l'introduction de la cadence à 15 minutes dans le périmètre ferroviaire de l'agglomération (horizon 2025). Ainsi Schmitten sera relié à Fribourg quatre fois par heure par des trains RER et Düringen six fois par heure, une fois par le RE Bulle-Berne, une fois par le RE Lausanne-Berne et quatre fois par des trains RER. Côté transports publics routiers, la Singine a bénéficié d'un développement conséquent et d'une optimisation de l'offre bus en décembre 2016. Dans une approche globale de la mobilité et en tenant compte du développement de l'offre ferroviaire, il s'agira d'optimiser l'offre en transports publics routiers en lien avec l'augmentation de l'offre ferroviaire.

Le Conseil d'Etat s'emploie également à développer le réseau cyclable dans le canton de Fribourg, tant pour permettre aux personnes qui le souhaitent de se déplacer à vélo que pour décharger le réseau routier. En ce qui concerne les principales communes de la Singine, les voies cyclables suivantes ont été réalisées sur les routes cantonales:

- > Tafers: 3550 mètres dont 1050 de piste
- > Düringen: 2450 mètres dont 200 de piste
- > Tentlingen et Giffers: 1950 mètres
- > Plaffeien et Plasselb: 2500 mètres
- > Wünnewil-Flamatt: 1650 mètres dont 700 de piste
- > Bösing: 750 mètres

Le Conseil d'Etat entend également réaliser ces prochaines années les aménagements cyclables prévus dans sa planification cyclable cantonale (plan sectoriel vélo adopté le 10 décembre 2018), ce sur l'ensemble du territoire cantonal et en premier lieu là où le potentiel de report modal est le plus grand.

2. Viaduc de Flamatt, autoroute A12 entre Düringen et Thörishaus et tracés alternatifs

Une remise en état complète du viaduc de Flamatt a été effectuée entre 1993 et 1997 pour environ 19 millions de francs. Le tronçon Düringen–Flamatt a été rénové et adapté entre 2003 et 2004 (110 millions de francs) et celui de Flamatt–Bümpliz entre 2007 et 2008 (environ 100 millions de francs). Depuis 2008 et l'entrée en vigueur de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), les routes nationales sont exclusivement

de la compétence de la Confédération. En l'état, l'OFROU ne prévoit aucuns travaux d'entretien du viaduc, et de façon générale sur le tronçon Düdingen–Flamatt, avant 2030.

L'éventuelle modification du tracé de l'autoroute A12 permettant le remplacement de ce viaduc a fait l'objet d'une étude en 2003 déjà. Plusieurs tracés alternatifs ont été évalués avec l'instrument NISTRA (Nachhaltigkeitsindikatoren für Strasseninfrastrukturprojekte – indicateurs concernant la durabilité des projets d'infrastructure routière). Cette étude a montré d'une part que les contraintes d'ordre géologique et environnemental, la présence de la ligne de chemin de fer et la nécessité de maintenir la jonction autoroutière de Flamatt réduisent considérablement les possibilités, et d'autre part la disproportion des coûts générés par un nouveau tracé. En 2009, une étude de trafic¹ en Basse Singine effectuée sur mandat du Service des ponts et chaussées (SPC) et comparant plusieurs variantes a également mis en évidence l'impact environnemental négatif et le rapport coûts-utilité très mauvais d'un déplacement de l'A12.

3. Réponse au postulat

L'OFROU, propriétaire du viaduc, de l'autoroute A12 et des jonctions autoroutières y attenantes, indique que sa priorité est d'assurer l'entretien du réseau existant et que «les travaux d'entretien importants font l'objet d'analyses circonstanciées incluant aussi des constructions nouvelles si ces dernières présentent un bilan global plus favorable à long terme.» Il signale que compte tenu de ses «ressources limitées et des conclusions apportées par les études déjà menées», il ne pourra «accompagner une étude telle que demandée» par les députés Emanuel Waeber et Olivier Flechtner. En effet, aucun élément nouveau ne remet en cause les conclusions des deux études mentionnées au point 2 et concluant à une disproportion du rapport coûts-utilité et à des impacts environnementaux défavorables.

Malgré cela, la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) a décidé d'effectuer, dans un premier temps, une étude multimodale de la mobilité en Singine (mobilité individuelle motorisée, mobilité douce et transports publics). Cette étude se basera sur celle réalisée en 2009 par le SPC et dont les résultats doivent être actualisés et complétés par l'analyse des impacts de l'ouverture du Pont de la Poya ainsi que des développements passés et futurs de l'offre des transports publics et des réseaux de mobilité douce. Par ailleurs, de concert avec le préfet de la Singine et dans le contexte de la récente introduction de l'aménagement régional obligatoire dans la LATeC ainsi que de l'entrée en vigueur du nouveau plan directeur cantonal, elle prendra particulièrement en considération les études que mène la région, avec le soutien du canton, dans le cadre de la révision

du plan directeur régional de la Singine, notamment en ce qui concerne la planification régionale des zones d'activités. Ceci implique un léger décalage dans le temps pour pouvoir tenir compte des priorités que la région mettra dans ses zones d'activités. Une étude des corrections de tracés ainsi que des autres aménagements mentionnés par les députés susmentionnés pourra être réalisée ultérieurement, en fonction des conclusions de cette étude multimodale.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil de fractionner le postulat et:

- > d'en accepter les points 1, 4 et 5 qui seront traités dans le cadre de l'étude de la mobilité en Singine;
- > d'en rejeter les points 2 et 3 pour les raisons mentionnées au point 3.

Le 25 mars 2019

- > Le débat et le vote relatifs à la prise en considération de cet instrument se trouvent aux pages 643ss.

—

Postulat 2018-GC-101 Emanuel Waeber/ Olivier Flechtner Zukunft der Autobahn A12 zwischen Düdingen und Thörishaus²

Antwort des Staatsrats

1. Eine multimodale Politik

Der Kanton Freiburg kennt schon seit einigen Jahren ein grosses Bevölkerungswachstum, was mit einer stark steigenden Mobilität und einer deutlichen Zunahme der Verkehrsbelastung einhergeht. Um diesem Anstieg zu begegnen, hat der Staatsrat eine multimodale Strategie definiert, die in Bezug auf die Kosten, die Reisezeiten, die Transportkapazitäten und die wirtschaftlichen, ökologischen und sozialen Folgen die grösstmögliche Effizienz anstrebt. Dies bedingt die Erhöhung des Anteils des öffentlichen und des Langsamverkehrs am Gesamtverkehr – in erster Linie über raumplanerische Massnahmen und in zweiter Linie über eine Optimierung des Angebots für die verschiedenen Mobilitätsformen. Dieser Wille ist auch im neuen kantonalen Richtplan (KantRP) festgehalten, der für die kombinierte Mobilität insbesondere folgende Ziele definiert:

- > Stärkung der Nutzung des öffentlichen Verkehrs für Pendlerfahrten;
- > Erhöhung der mit dem öffentlichen Verkehr zurückgelegten Strecke;
- > Ermutigung der Bevölkerung, für kurze Strecken den Langsamverkehr vorzuziehen.

¹ Tiefbauamt Kanton Freiburg: Verkehrsstudie Unterer Sensebezirk. Schlussbericht, Februar 2009

² Eingereicht und begründet am 22. Juni 2018, TGR S. 2643.

Parallel dazu sieht der kantonale Richtplan die Entwicklung der Strassenachsen vor, vor allem der Achsen, auf denen der motorisierte Individualverkehr (MIV) auf absehbare Zeit das effizienteste Fortbewegungsmittel bleibt.

1.1. Anlagen und Ausbau des Kantonsstrassennetzes

Die Überlegungen zu den Mobilitätsinfrastrukturen verfolgen zunehmend einen multimodalen Ansatz. Die mit dem Postulat gestellten Fragen sind denn auch vor dem Hintergrund dieser gesamtheitlichen Herangehensweise zu sehen. Das heisst etwa, dass die Entwicklung der Strasseninfrastrukturen auch vom Entwicklungspotenzial des öffentlichen Verkehrsangebots und des Langsamverkehrs abhängt. In diesem Rahmen will der Staatsrat sicherstellen, dass die bestehenden Strasseninfrastrukturen bewahrt, unterhalten und angepasst werden und dass das Strassennetz bei Bedarf ausgebaut wird. Bei der Entwicklung des Strassennetzes geht es vor allem darum, die Zentren der am stärksten von den Verkehrsimmissionen betroffenen Gemeinden vom Durchgangsverkehr zu entlasten. Als Beispiel können verschiedene Projekte und Verwirklichungen im oder für das Sensebezirk genannt werden:

- > Das Projekt für die Verbindung Birch–Luggiwil in Düringen ist gegenwärtig Gegenstand von Verhandlungen mit den betroffenen Bundesämtern; diese Verhandlungen stehen vor dem Abschluss. Mit diesem Projekt, das vom Bund geführt und vom Kanton unterstützt wird, soll der Autobahnanschluss entlastet und der Zugang zum strategischen Sektor «Birch und Bahnhof» sichergestellt werden.
- > 2009 verabschiedete der Grosse Rat ein Dekret für einen Verpflichtungskredit von 9 Millionen Franken für Vorprojektstudien und Landerwerb mit Blick auf die Verwirklichung der Umfahrungsstrasse von Düringen. In der Folge wurden zwei Trassevarianten geprüft. Die Verwirklichung dieses Projekts wird jedoch zu einem späteren Zeitpunkt wiederaufgenommen werden müssen.
- > Zwischen Marly und Matran ist der Bau einer Brücke und einer Umfahrungsstrasse zur Verbesserung des Zugangs zur Autobahn A12 vorgesehen. Von diesem Projekt werden auch die Bewohnerinnen und Bewohner des oberen und mittleren Sensebezirks profitieren, namentlich wenn sie in Richtung Waadt, Genf oder Wallis fahren.
- > Am 25. Juni 2018 genehmigte der Grosse Rat das Kreditbegehren von gut 10 Millionen Franken für die Sanierung und Neugestaltung des Kantonsstrassenabschnitts zwischen Riederberg und Bösing. Die Bauarbeiten laufen seit Herbst 2018.
- > Der Ausbau der Strasse zwischen Tafers und Alterswil ist Gegenstand eines Projekts, das in Partnerschaft mit den Gemeindebehörden von Alterswil ausgearbeitet worden ist.

- > Die Gemeinde Wünnewil-Flamatt hat in enger Zusammenarbeit mit den staatlichen Dienststellen ein Valt-raloc-Konzept ausgearbeitet, das Ende 2019 öffentlich aufgelegt werden soll.

Mit der Verwirklichung des Konzepts in Flamatt wird der Rückstau des Verkehrs auf der Autobahn erheblich reduziert werden können; denn die Studien haben gezeigt, dass dieses Phänomen auf die zahlreichen Einmündungen in die Ortsdurchfahrt von Flamatt und auf die unbefriedigenden Knoten zurückzuführen ist.

1.2. Entwicklung des öffentlichen und des Langsamverkehrs im Sensebezirk

Die öffentliche Hand hat beträchtliche Mittel in die Verbesserung des Bahnangebots (Frequenz und Kapazität) investiert. So wurde etwa im Jahr 2009 der Halbstundentakt auf der S-Bahn-Linie S1 Fribourg/Freiburg–Bern eingeführt und am 9. Dezember 2018 der Halbstundentakt in die Abendstunden (bis Mitternacht) ausgeweitet. Seit diesem Datum hält zudem der RegioExpress (RE), der jede Stunde zwischen Bulle, Fribourg/Freiburg und Bern verkehrt, in Düringen. Im Übrigen plant der Kanton die Einführung des Viertelstundentakts im Bahnperimeter der Agglomeration (Horizont 2025). Schmiten wird damit viermal in der Stunde mit Freiburg verbunden sein, Düringen gar sechsmal (einmal mit dem RE Bulle–Bern, einmal mit dem RE Lausanne–Bern und viermal mit der S-Bahn). Beim öffentlichen Strassenverkehr hat der Sensebezirk im Dezember 2016 von einem beträchtlichen Ausbau und einer Optimierung des Busangebots profitiert. Im Sinne eines gesamtheitlichen Ansatzes der Mobilität und unter Berücksichtigung der Entwicklung der Bahn wird das öffentliche Strassenverkehrsangebot optimiert und an das ausgebaute Bahnangebot angepasst werden müssen.

Der Staatsrat will auch das Velonetz im Kanton Freiburg ausbauen, um einerseits den Personen, die das Velo benutzen möchten, diese Möglichkeit zu geben, und andererseits die Strasse zu entlasten. In den grossen Sensler Gemeinden wurden folgende Veloverbindungen auf den Kantonsstrassen verwirklicht:

- > Tafers: 3550 m, davon 1050 m als Radweg;
- > Düringen: 2450 m, davon 200 m als Radweg;
- > Tentlingen und Giffers: 1950 m;
- > Plaffeien und Plasselb: 2500 m;
- > Wünnewil-Flamatt: 1650 m, davon 700 m als Radweg;
- > Bösing: 750 m.

Darüber hinaus beabsichtigt der Staatsrat, in den kommenden Jahren im ganzen Kanton, wenn auch vorrangig auf den Achsen mit dem grössten Verlagerungspotenzial, die Veloverkehrsanlagen zu verwirklichen, die in der kantonalen Zweiradplanung (Sachplan Velo, den der Staatsrat am 10. Dezember 2018 angenommen hat) vorgesehen sind.

2. Viadukt Flamatt, Autobahn A12 zwischen Düringen und Thörishaus, alternative Streckenführungen

Zwischen 1993 und 1997 wurde der Viadukt Flamatt für rund 19 Millionen Franken komplett instand gestellt. Der Abschnitt Düringen–Flamatt wurde zwischen 2003 und 2004 renoviert und angepasst (110 Millionen Franken) und der Abschnitt Flamatt–Bümpliz zwischen 2007 und 2008 (rund 100 Millionen Franken). Seit dem Inkrafttreten der Neugestaltung des Finanzausgleichs und der Aufgabenteilung zwischen Bund und Kantonen (NFA) im Jahr 2008 ist der Bund alleine für die Nationalstrassen zuständig. Derzeit sieht das ASTRA vor 2030 keine Unterhaltsarbeiten für den Viadukt oder ganz allgemein für den Abschnitt Düringen–Flamatt vor.

Eine allfällige Anpassung des Trassees der A12, die den Viadukt überflüssig machen würde, wurde bereits 2003 geprüft. Im Rahmen dieser Studie wurden mehrere mögliche Streckenführungen mit dem Instrument NISTRA (Nachhaltigkeitsindikatoren für Strasseninfrastrukturprojekte) analysiert. Dabei zeigte sich, dass die geologischen Gegebenheiten und ökologischen Vorgaben, das Vorhandensein der Eisenbahnlinie und die Notwendigkeit, den Autobahnanschluss von Flamatt aufrechtzuerhalten, die Möglichkeiten deutlich einschränken und dass eine Änderung der Streckenführung unverhältnismässig hohe Kosten verursachen würde. 2009 hob eine Verkehrsstudie für den unteren Sensebezirk, die das Tiefbauamt (TBA) in Auftrag gegeben hatte und die mehrere Varianten verglich¹, die nachteilige Umweltauswirkungen und das äusserst schlechte Nutzen-Kosten-Verhältnis einer Versetzung der A12 hervor.

3. Antwort auf das Postulat

Das ASTRA liess als Eigentümer des Viadukts, der A12 und der Autobahnanschlüsse wissen, dass der Unterhalt des bestehenden Netzes für ihn Priorität habe und bedeutende Unterhaltsarbeiten Gegenstand von umfassenden Analysen seien, die auch Neubauten einschliessen können, falls diese längerfristig eine positive Gesamtbilanz aufweisen. Weiter gab das ASTRA bekannt, dass es wegen der begrenzten Ressourcen und gestützt auf die Ergebnisse der bereits durchgeführten Studien keine Studie im Sinne der Grossräte Emanuel Waeber und Olivier Flechtner begleiten könne. Es gibt nämlich kein neues Element, das die Schlussfolgerungen der im Punkt 2 erwähnten Studien (schlechtes Nutzen-Kosten-Verhältnis und grosse Umweltbelastung) in Frage stellen würde.

Dessen ungeachtet hat die Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion (RUBD) beschlossen, zunächst eine multimo-

dale Mobilitätsstudie (individuelle motorisierte Mobilität, Langsamverkehr und öffentlicher Verkehr) für den Sensebezirk durchzuführen. Diese Studie wird sich auf die vom TBA in Auftrag gegebene Verkehrsstudie von 2009 stützen und deren Resultate durch die Analyse der Auswirkungen der Inbetriebnahme der Poyabrücke sowie der vergangenen und künftigen Entwicklungen beim öffentlichen und beim Langsamverkehr ergänzen. In Absprache mit dem Oberamtmann des Sensebezirks, vor dem Hintergrund der kürzlich erfolgten Einführung der obligatorischen Regionalplanung im RPBG und infolge des Inkrafttretens des neuen kantonalen Richtplans wird die Studie zudem ganz besonders den Studien Rechnung tragen, welche die Region mit der Unterstützung des Kantons für die Revision des regionalen Richtplans Sense und für die Regionalplanung der Arbeitszonen durchführen wird. Das bedeutet, dass sich der Studienstart etwas hinauszögern wird, weil sichergestellt werden soll, dass die Prioritäten der Region für die Arbeitszonen berücksichtigt werden. Eine Studie für Trasseekorrekturen und weitere Ausbauarbeiten, so wie dies die Verfasser des Postulats fordern, wird allenfalls im Anschluss daran und in Abhängigkeit von den Schlussfolgerungen der multimodalen Mobilitätsstudie durchgeführt werden können.

Aus den dargelegten Gründen schlägt der Staatsrat dem Grossen Rat vor, das Postulat aufzuteilen und:

- > die Punkte 1, 4 und 5, die Gegenstand der Mobilitätsstudie für den Sensebezirk sein werden, anzunehmen;
- > die Punkte 2 und 3 aus den im Kapitel 3 genannten Gründen abzulehnen.

Den 25. März 2019

- > Abstimmung und Debatte über die Erheblichkeitsklärung dieses Vorstosses finden sich auf den Seiten 643ff.

Motion 2018-GC-104 Francine Defferrard/ Antoinette de Weck Pour une amélioration de la prévention spéciale envers les mineurs de moins de 15 ans²

Réponse du Conseil d'Etat

Le problème soulevé par les motionnaires est bien réel. Le fait de ne pas pouvoir obtenir l'exécution des prestations personnelles est insatisfaisant, voire frustrant. Qui plus est, le message donné au délinquant n'est pas cohérent, puisque la justice peut le condamner à une peine mais elle n'a guère les moyens de forcer l'exécution de la sanction prononcée.

¹ Tiefbauamt Kanton Freiburg: Verkehrsstudie Unterer Sensebezirk. Schlussbericht, Februar 2009.

² Déposée et développée le 15 juin 2018, BGC p. 2645.

Selon les renseignements obtenus du Tribunal des mineurs du canton de Vaud, la disposition vaudoise mentionnée dans la motion est assez souvent appliquée et donne satisfaction. De ce fait, le Tribunal des mineurs de notre canton est très favorable à la modification légale proposée. Il faut encore signaler que le 9 novembre 2018, le Grand Conseil a introduit une disposition similaire dans la législation cantonale, en adoptant une modification de la loi du 16 novembre 2017 sur les institutions spécialisées et les familles d'accueil professionnelles (ROF 2017_099), pour y introduire une base légale permettant au directeur ou à la directrice d'une institution spécialisée de prononcer des arrêts disciplinaires à la personne bénéficiaire d'une prestation en institution socio-éducative qui contrevient aux règlements ou instructions du personnel ou encore qui entrave le bon fonctionnement de l'institution; cette modification entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2019.

Il est incontestable que la possibilité de prononcer des arrêts disciplinaires donnerait de la cohérence au système et assoierait l'autorité du juge des mineurs. Cependant, avant de prononcer une telle sanction, le magistrat devrait tenir compte des éléments suivants:

- > Le comportement d'un mineur de moins de quinze ans qui «fait preuve d'une indiscipline grave, se soustrait à l'exécution de la sanction ou de ses conditions, ou persiste à s'y opposer» est souvent symptomatique d'une situation personnelle inquiétante menaçant le développement de l'enfant; ce comportement devrait inciter à une collaboration des autorités pénales avec les autorités civiles de protection de l'enfant afin d'envisager des mesures appropriées de protection. De ce fait, le recours à des arrêts disciplinaires devrait rester *l'ultima ratio*.
- > Contrairement au canton de Vaud, notre canton ne dispose pas d'un établissement approprié pour accueillir et encadrer les jeunes concernés. Il existe bien la structure «Time Out» de la Fondation de Fribourg pour la jeunesse. Cependant, cette structure est principalement destinée à héberger des jeunes en observation au sens de l'article 9 DPMin et non pour l'exécution d'autres types de sanctions. Par ailleurs, les places y sont limitées, ce que peut causer une période d'attente pour certaines admissions. Si, en raison d'un manque de place, le mineur condamné à un arrêt disciplinaire devait attendre plusieurs semaines, voire mois, après ses méfaits pour exécuter cette sanction, l'effet éducatif escompté pourrait être compromis.
- > L'établissement pénitentiaire concordataire «Les Léchaies» à Palézieux, destiné aux mineurs qui sont soit en exécution anticipée de leur peine, soit condamnés, pourrait aussi accueillir des mineurs en arrêt disciplinaire, en fonction des places disponibles. Toutefois, un séjour aux Léchaies est très onéreux, puisque les frais à la charge du canton s'élèvent au minimum à 450 francs et au maximum à 900 francs par jour. Ces tarifs ne

comprennent pas les charges complémentaires dues en raison de la «13^{ème} facture», adressée aux cantons en cas de sous-occupation de l'établissement.

En conclusion, le Conseil d'Etat partage l'opinion des motionnaires, ce en dépit des probables difficultés de la mise en application de la norme. Il vous propose d'admettre cette motion et soumettra au Grand Conseil un projet de loi dans le sens indiqué.

Le 19 mars 2019

- > Le débat et le vote relatifs à la prise en considération de cet instrument se trouvent aux pages 653ss.

Motion 2018-GC-104 Francine Defferrard/ Antoinette de Weck Für eine Verbesserung der Spezial- prävention bei Minderjährigen unter 15 Jahren¹

Antwort des Staatsrats

Das von den Motionsurheberinnen angesprochene Problem besteht tatsächlich. Die Tatsache, dass der Vollzug persönlicher Leistungen nicht durchgesetzt werden kann, ist unbefriedigend, ja frustrierend. Zudem ist die Botschaft an die Straffälligen nicht kohärent, da die Justiz sie zwar zu einer Strafe verurteilen kann, aber kaum über die Mittel verfügt, um deren Vollzug auch durchzusetzen.

Nach Auskunft des Jugendgerichts des Kantons Waadt wird die in der Motion erwähnte Bestimmung dort recht häufig angewandt und erweist sich als zufriedenstellend. Aus diesem Grund steht das Jugendgericht unseres Kantons der vorgeschlagenen Gesetzesänderung sehr positiv gegenüber. In diesem Zusammenhang ist zu erwähnen, dass der Grosse Rat am 9. November 2018 eine ähnliche Bestimmung in die kantonale Gesetzgebung eingeführt hat, indem er eine Änderung des Gesetzes vom 16. November 2017 über die sonder- und sozialpädagogischen Institutionen und die professionellen Pflegefamilien (ASF 2017_099) annahm. Eingeführt wurde eine gesetzliche Grundlage, die es Direktorinnen und Direktoren von sonder- und sozialpädagogischen Institutionen erlaubt, gegen Personen, die dort eine Leistung in Anspruch nehmen und gegen die Regeln oder Anweisungen des Personals verstossen oder den guten Betrieb der Institution beeinträchtigen, Disziplinarstrafen anzuordnen. Die Änderung tritt am 1. Juli 2019 in Kraft.

Die Möglichkeit, Disziplinararreste anzuordnen, würde das System unbestritten kohärenter machen und die Autorität der Jugendrichter/innen stärken. Allerdings müssten die

¹ Eingereicht und begründet am 25. Juni 2018, TGR S. 2645.

Richter/innen vor der Anordnung einer solchen Sanktion Folgendes berücksichtigen:

- > Das Verhalten einer/s Minderjährigen unter 15 Jahren, die/der «schwere Disziplinlosigkeit zeigt, sich dem Vollzug der Sanktion oder der Bedingungen entzieht oder sich diesem dauerhaft widersetzt», ist oft symptomatisch für eine besorgniserregende persönliche Situation, welche die kindliche Entwicklung gefährdet; Ein solches Verhalten sollte Anlass zu einer Zusammenarbeit von Strafbehörden und Kinderschutzbehörden sein, damit geeignete Schutzmassnahmen ergriffen werden. Deshalb sollten Disziplinararreste die *Ultima Ratio* darstellen.
- > Im Gegensatz zum Kanton Waadt verfügt unser Kanton über keine geeignete Einrichtung, welche die betroffenen Jugendlichen aufnehmen und betreuen könnte. Zwar gibt es die Struktur «Time Out» der Freiburger Stiftung für die Jugend, aber diese ist hauptsächlich für Jugendliche unter Beobachtung im Sinne von Artikel 9 JStG gedacht, und nicht für den Vollzug anderer Sanktionstypen. Überdies sind die Plätze begrenzt, weshalb es bei gewissen Aufnahmen zu Wartezeiten kommen kann. Wenn die/der verurteilte Jugendliche nach einer Missetat mehrere Wochen oder sogar Monate auf den Vollzug des Disziplinararrests warten müsste, so würde dies die erhoffte erzieherische Wirkung beeinträchtigen.
- > Die Konkordats-Strafanstalt «Les Léchaies» in Palézieux, die für den vorzeitigen und ordentlichen Strafvollzug an Minderjährigen bestimmt ist, könnte auch Minderjährige unter Disziplinararrest aufnehmen, sofern freie Plätze verfügbar sind. Ein Aufenthalt in «Les Léchaies» ist jedoch sehr kostspielig, da die Kosten zulasten des Kantons zwischen 450 und 900 Franken pro Tag betragen. In diesen Tarifen ist der Zusatzaufwand aufgrund der «13. Rechnung», die den Kantonen bei Unterbelegung der Anstalt zugestellt wird, nicht inbegriffen.

Abschliessend schliesst sich der Staatsrat der Meinung der Motionsurheberinnen an, obwohl sich die neue Bestimmung wahrscheinlich nur schwer umsetzen lässt. Er empfiehlt Ihnen die Motion zur Annahme und wird dem Grossen Rat einen entsprechenden Gesetzesentwurf vorlegen.

Den 19. März 2019

- > Abstimmung und Debatte über die Erheblichkeitserklärung dieses Vorstosses finden sich auf den Seiten 653ff.

Postulat 2019-GC-18 André Schneuwly/ Bernadette Mäder-Brühlhart Service de l'enfance et de la jeunesse: état des lieux et perspectives¹

Réponse du Conseil d'Etat

Le SEJ est un service qui s'est développé rapidement ces dernières années et dont les prestations se sont diversifiées et complexifiées, notamment suite à des modifications législatives fédérales et cantonales ainsi qu'en fonction de la forte évolution démographique du canton. Son organisation a à plusieurs reprises été adaptée, afin de se conformer à l'évolution du nombre et de la complexité des tâches qu'il assume, particulièrement dans le domaine de la protection des enfants et des jeunes.

Ces dernières années, on constate une augmentation des situations de protection de l'enfant, notamment celles concernant des enfants de moins de 15 ans qui présentent des troubles très importants non seulement du point de vue éducatif et des comportements, mais également avec de très importants troubles psychiques et de personnalité.

L'augmentation de la complexité de prise en charge des situations d'enfants et de jeunes est due notamment à des situations familiales toujours plus difficiles, avec une coordination par le SEJ d'un réseau toujours plus important, la difficile recherche de possibilités de placement pour des jeunes alliant difficultés d'ordre psychiatrique et social, ainsi qu'à des obligations légales qui exigent des rapports toujours plus fréquents et détaillés. De nouvelles tâches nécessitant des compétences spécialisées, comme les recherches en paternité dont le nombre est en augmentation, des représentations légales des enfants dans diverses procédures civiles ou pénales ou encore des tâches de gestion financière reprises des Services des curatelles adultes diminuent le temps que les IPE (intervenants en protection de l'enfance) peuvent consacrer à traiter leurs situations. A relever encore que le canton de Fribourg est un canton jeune et dont la population a cru rapidement, ce qui a une influence certaine sur les tâches assumées par le SEJ.

L'évolution esquissée ci-dessus a de toute évidence un impact sur les conditions et l'organisation du travail, ainsi que sur les exigences en termes d'organisation du service. Partant, l'organisation du SEJ a fait l'objet de réflexions approfondies par la DSAS et le SEJ. Ces derniers ont conclu à la nécessité d'une réorganisation. Le processus choisi implique le personnel dans la concrétisation du changement. Un travail sur un mode participatif est en cours, dans un cadre de réalisation clairement défini. Pour entamer la partie participative des travaux, ils ont organisé une journée travail qui a eu lieu le 7 janvier 2019. La structuration et l'animation de cette journée sur le thème de la réorganisation a été confiée à un

¹ Déposé et développé le 6 février 2019, BGC p. 500.

consultant externe. Les collaboratrices et collaborateurs ont pu participer à une synthèse des résultats le 11 février 2019. Par la suite, le Service va procéder à la mise en œuvre de différentes mesures.

En parallèle, la DSAS procède actuellement à une analyse concernant la situation du personnel du Service à l'intention du Conseil d'Etat, afin que ce dernier puisse décider des suites à donner.

Les démarches entamées depuis l'automne 2018 touchent des sujets similaires à ceux évoqués par les postulants. Dans ce sens, le rapport sur postulat constituerait une occasion de faire l'état de situation sur les travaux en cours.

A noter que le Grand Conseil a déjà accepté un postulat traitant de la question du «Label du bilinguisme» (Postulat Thévoz Laurent/Rauber Thomas, 2017-GC-178, Promotion du «Label du bilinguisme» dans l'administration cantonale). Dans un esprit de cohérence, le Conseil d'Etat propose de ne pas interférer dans cette réflexion globale en cours et de focaliser le rapport en la présente affaire sur les aspects concrets du bilinguisme au SEJ, plutôt que sur les questions de labellisation.

Partant, le Conseil d'Etat appelle le Grand Conseil à prendre en considération le présent postulat.

Le 12 mars 2019

- > Le débat et le vote relatifs à la prise en considération de cet instrument se trouvent aux pages 607ss.

Postulat 2019-GC-18 André Schneuwly/ Bernadette Mäder-Brühlhart Jugendamt: Standortbestimmung und Zukunftsperspektiven¹

Antwort des Staatsrats

Das JA hat sich in den letzten Jahren rasch weiterentwickelt; sein Leistungsangebot ist vielfältiger und komplexer geworden, was insbesondere auf verschiedene eidgenössische und kantonale Gesetzesänderungen sowie auf das starke Bevölkerungswachstum zurückzuführen ist. Damit das JA der steigenden Zahl und Komplexität seiner Aufgaben gerecht werden kann, wurde seine Organisation mehrmals angepasst, namentlich im Bereich des Kinder- und Jugendschutzes.

In den letzten Jahren hat die Zahl der Kinderschutzsituationen zugenommen, vor allem bei den unter 15-Jährigen, die nicht nur in Bezug auf Erziehung und Verhalten, sondern auch in Bezug auf Psyche und Persönlichkeit erhebliche Schwierigkeiten aufweisen.

Die zunehmende Komplexität bei der Betreuung der Kinder und Jugendlichen ist namentlich auf immer schwierigere Familienverhältnisse zurückzuführen; gleichzeitig muss das JA ein immer grösseres Netzwerk koordinieren, wobei auch die Suche nach Unterbringungsmöglichkeiten für Jugendliche, die sowohl psychiatrische als auch soziale Probleme haben, und die gesetzlichen Verpflichtungen, die ihrerseits immer häufiger einen detaillierten Bericht erfordern, eine Schwierigkeit darstellen. Neue Aufgaben, für die spezielle Kenntnisse erforderlich sind, wie z.B. die immer häufiger anzutreffenden Vaterschaftsabklärungen, die Vertretung der Kinder in verschiedenen zivil- oder strafrechtlichen Verfahren oder noch die von den Beistandschaftsämtern für Erwachsene übernommenen Aufgaben der Finanzverwaltung, führen dazu, dass den Fachpersonen für Kinderschutz immer weniger Zeit für die einzelnen Fälle zur Verfügung steht. Dem ist anzufügen, dass der Kanton Freiburg ein junger Kanton ist, dessen Bevölkerung rapide gewachsen ist, was wiederum entscheidende Auswirkungen auf die Aufgaben des JA zeitigt.

Diese Entwicklung wirkt sich ganz klar nicht nur auf die Arbeitsbedingungen und -organisation des JA aus, sondern auch auf seine organisatorischen Anforderungen. Aus diesem Grund haben sich die Direktion für die Gesundheit und Soziales (GSD) und das JA eingehend mit der Organisation des JA auseinandergesetzt und sind zum Schluss gekommen, dass eine Reorganisation unumgänglich ist. Sie haben sich für ein Vorgehen entschieden, an dem auch das Personal beteiligt ist. Ein partizipatives Vorgehen innerhalb eines genau definierten Rahmens für die Umsetzung ist im Gang. Startschuss für den partizipativen Teil der Arbeiten bildete eine Arbeitstagung zum Thema Reorganisation, die am 7. Januar 2019 stattgefunden hat und für deren Aufbau und Moderation ein externer Berater zuständig war. Am 11. Februar 2019 wurden die Ergebnisse im Beisein der Mitarbeitenden zusammengefasst. In einem nächsten Schritt wird das JA verschiedene Massnahmen umsetzen.

Parallel dazu analysiert die GSD derzeit für den Staatsrat die Personalsituation im JA, damit dieser über das weitere Vorgehen befinden kann.

Die Schritte, die seit 2018 in Umsetzung begriffen sind, betreffen ähnliche Themen, wie diejenigen, die im Postulat angesprochen werden. Somit wäre der Bericht in Beantwortung dieses Postulats eine Gelegenheit für eine Positionsbestimmung hinsichtlich der laufenden Arbeiten.

Was die Zweisprachigkeit betrifft, so hat der Grosse Rat bereits ein Postulat zum Thema «Label für die Zweisprachigkeit» angenommen (Postulat Thévoz Laurent/Rauber Thomas, 2017-GC-178, Förderung des «Labels für die Zweisprachigkeit» in der Kantonsverwaltung). Im Sinne der Kohärenz schlägt der Staatsrat deshalb vor, sich nicht in diese bereits laufenden, umfassenden Überlegungsarbeiten einzuschalten

¹ Eingereicht und begründet am 6. Februar 2019, TGR S. 500.

und den Bericht in der vorliegenden Angelegenheit auf die konkreten Aspekte der Zweisprachigkeit im Jugendumt statt auf die Vergabe des Labels auszurichten.

Abschliessend beantragt der Staatsrat dem Grossen Rat, das Postulat erheblich zu erklären.

Den 12. März 2019

- > Abstimmung und Debatte über die Erheblichkeits-erklärung dieses Vorstosses finden sich auf den Seiten 607ff.

Postulat 2019-GC-32 Ralph Alexander Schmid

Compensation des émissions de CO₂ dans le canton de Fribourg¹

Réponse du Conseil d'Etat

La compensation des émissions de CO₂ consiste en l'achat de certificats qui permettent de financer des projets de réduction des émissions menés à l'étranger, dans le but de compenser ainsi ses propres émissions. Le mécanisme constitue l'un des piliers de la législation fédérale sur le CO₂. On peut estimer à plusieurs dizaines de millions les montants investis dans de tels projets chaque année afin d'atteindre les objectifs de la politique climatique.

L'achat de certificats de compensation est également de plus en plus souvent utilisé sur une base volontaire, par les particuliers comme par les entreprises. A titre d'exemple, dans le secteur de l'aviation, le volume des émissions de CO₂ qui ont fait l'objet d'une compensation volontaire a augmenté de 70% en 2018, à 32 000 tonnes.

A l'heure actuelle, les solutions pour compenser les émissions de CO₂ à travers le soutien à des projets locaux sont, comme le relève l'auteur du postulat, plutôt rares. Dans le canton de Fribourg, la Fondation Carbon Fri constitue une exception notable. Créée en février 2018 par la Banque cantonale de Fribourg, la Chambre de commerce et d'industrie du canton de Fribourg, et l'entreprise spécialisée Climate Services, la Fondation a pour but de favoriser une réduction des émissions de CO₂ par les entreprises fribourgeoises. Pour ce faire, elle attribue le label «CARBON FRI» à celles qui s'engagent à diminuer leurs émissions et à investir dans la Fondation une contribution par tonne de CO₂ rejetée dans l'atmosphère. L'entier des fonds récoltés est injecté dans le tissu économique fribourgeois en soutenant des projets locaux de réduction d'émissions. Les services proposés par la Fondation ne s'adressent toutefois pas aux citoyennes et aux citoyens qui

seraient désireux de compenser leurs émissions en soutenant des projets régionaux.

Le Conseil d'Etat partage les préoccupations de l'auteur du postulat et se montre favorable à une relocalisation des flux financiers liés à la compensation des émissions de CO₂. Il a d'ailleurs apporté son soutien à la création de la Fondation Carbon Fri en finançant son accréditation à la norme ISO:14024. Il envisage actuellement de faire un pas de plus, en initiant des projets-pilotes de labélisation auprès de la Fondation pour une ou deux entités administratives. Sur la base des expériences acquises, le Conseil d'Etat pourra choisir d'étendre ou non la démarche.

Le Conseil d'Etat voit un triple avantage à investir dans des projets locaux de réduction des émissions de CO₂: un soutien au tissu économique fribourgeois, en privilégiant des investissements qui bénéficieraient aux entreprises actives dans la région; un impact favorable sur la qualité de vie des habitantes et des habitants du canton, à travers un soutien à des projets qui les touchent directement; un moyen de diminuer les émissions de CO₂ sur le territoire cantonal, en cohérence avec le plan climat cantonal actuellement en cours d'élaboration.

En conclusion, le Conseil d'Etat propose la prise en considération du postulat. Afin d'éviter une multiplication des plateformes, il propose dans un premier temps d'aborder les responsables de la Fondation Carbon Fri pour vérifier dans quelle mesure et à quelles conditions leurs activités pourraient être étendues à un public plus large. Si nécessaire, des solutions alternatives pourraient être examinées dans un second temps, éventuellement en collaboration avec d'autres cantons.

Le 2 avril 2019

- > Le débat et le vote relatifs à la prise en considération de cet instrument se trouvent aux pages 649ss.

—

Postulat 2019-GC-32 Ralph Alexander Schmid

Kompensation von CO₂-Emissionen im Kanton Freiburg²

Antwort des Staatsrats

Die Kompensation der CO₂-Emissionen besteht im Kauf von Zertifikaten, dank denen im Ausland ausgeführte Projekte zur Reduzierung der Emissionen finanziert werden, mit dem Ziel, die eignen Emissionen so zu kompensieren. Dieser Mechanismus stellt einen der Pfeiler der Bundesgesetzgebung über das CO₂ dar. Die Beträge, die jährlich in sol-

¹ Déposé et développé le 28 février 2019, BGC p. 506.

² Eingereicht und begründet am 28. Februar 2019, TGR S. 506.

che Projekte investiert werden, um klimapolitische Ziele zu erreichen, können auf mehrere Dutzend Millionen geschätzt werden.

Der Kauf von Kompensationszertifikaten wird zunehmend auch auf freiwilliger Basis getätigt, sowohl von Privatpersonen wie auch von Unternehmen. So stieg beispielsweise im Luftfahrtsektor die Menge der freiwillig kompensierten CO₂-Emissionen im Jahr 2018 um 70% auf 32 000 Tonnen.

Wie es der Urheber des Postulats feststellt, sind Lösungen zur Kompensation der CO₂-Emissionen durch die Unterstützung von lokalen Projekten derzeit eher selten. Im Kanton Freiburg stellt die Stiftung Carbon Fri eine bemerkenswerte Ausnahme dar. Die im Februar 2018 von der Freiburger Kantonalbank, der Handels- und Industriekammer des Kantons Freiburg und dem spezialisierten Unternehmen Climate Services ins Leben gerufene Stiftung hat zum Ziel, die Reduzierung der CO₂-Emissionen von Freiburger Unternehmen zu fördern. Zu diesem Zweck vergibt sie das Label «CARBON FRI» an Unternehmen, die sich verpflichten, ihre Emissionen zu reduzieren und pro ausgestossene Tonne CO₂ einen Beitrag in die Stiftung zu investieren. Die gesamten so gesammelten Gelder werden in die Freiburger Wirtschaft investiert, indem lokale Projekte zur Emissionsreduzierung unterstützt werden. Die von der Stiftung angebotenen Dienstleistungen richten sich jedoch nicht an die Bürgerinnen und Bürger, die ihre Emissionen durch die Unterstützung regionaler Projekte kompensieren möchten.

Der Staatsrat teilt die Anliegen des Urhebers des Postulats und befürwortet eine Verlagerung der mit der Kompensation der CO₂-Emissionen verbundenen Finanzströme. So hat er die Gründung der Stiftung Carbon Fri unterstützt, indem er deren Akkreditierung nach der Norm ISO 14024 finanziert hat. Er zieht nun einen weiteren Schritt in Erwägung, indem er Pilotprojekte für gewisse Verwaltungseinheiten initiiert, die das Label der Stiftung erhalten sollen. Auf der Grundlage der gewonnenen Erfahrungen kann der Staatsrat dann entscheiden, ob er den Ansatz erweitert oder nicht.

Der Staatsrat sieht einen dreifachen Vorteil in Investitionen in lokalen Projekten zur Reduzierung der CO₂-Emissionen: eine Unterstützung der Freiburger Wirtschaft, wobei Investitionen bevorzugt werden, welche den in der Region tätigen Unternehmen zugutekommen; einen positiven Einfluss auf die Lebensqualität der Einwohnerinnen und Einwohner des Kantons durch die Unterstützung von Projekten, die sie unmittelbar erreichen; ein Mittel zur Reduzierung der CO₂-Emissionen innerhalb des Kantons, im Einklang mit dem kantonalen Klimaplan, der zurzeit entwickelt wird.

Abschliessend schlägt der Staatsrat vor, auf das Postulat einzutreten. Um eine Vervielfachung der Plattformen zu vermeiden, schlägt er vor, zunächst die Verantwortlichen der Stiftung Carbon Fri anzusprechen, um zu prüfen, inwiefern und unter welchen Bedingungen ihre Tätigkeiten auf

ein breiteres Publikum ausgedehnt werden könnten. Falls nötig, könnten alternative Lösungen, gegebenenfalls auch in Zusammenarbeit mit anderen Kantonen, zu einem späteren Zeitpunkt untersucht werden.

Den 2. April 2019

- > Abstimmung und Debatte über die Erheblichkeitsklärung dieses Vorstosses finden sich auf den Seiten 649ff.

Ces fonctions, pour exemples, selon la classe et l'échelon en vigueur, sont en dessous du salaire de 4000 francs par mois:

- > Aide de bureau (3 à 5)
- > Employé/e de bureau, téléphoniste (6 à 8)
- > Aide bibliothécaire (4 à 6)
- > Ouvrier/ère spécialisé/e (4 à 6)
- > Employé/e de maison, lingerie, cafétéria (4 à 6)
- > Personnel de nettoyage (3 à 5)
- > Aide-concierge (4 à 6)
- > Fouilleur/euse (5 à 7)
- > Employé/e technique (6 à 8)
- > Aide d'exploitation (4)
- > Auxiliaire de soins (6) Aide-soignant(e) (7)

Une part considérable de ces fonctions concerne des emplois occupés par des femmes. Aussi par un souci d'équité salariale, il y aurait lieu de rehausser ces salaires. Nous demandons au Conseil d'Etat, de corriger les grilles salariales de l'Etat afin qu'aucun salaire mensuel ne soit inférieur à 4000 francs. Ce montant devrait être adapté chaque année au renchérissement, l'indice de base étant celui du mois de janvier 2019.

- > Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.

Postulat 2019-GC-41 Anne Meyer Loetscher/Bernadette Mäder-Brühlhart Politique familiale cantonale, analyse globale et mesures concrètes

Dépôt et développement

Les familles fournissent à la société des prestations inestimables, mais pour y arriver elles ont besoin de conditions-cadres favorables et parfois d'un soutien spécifique. Nous devons prendre en compte les mutations et les constantes qui marquent la cellule familiale afin de répondre aux exigences actuelles. Pour répondre à l'ensemble des besoins des familles fribourgeoises, la transformation de la politique familiale ne doit pas se concentrer que sur la sécurité matérielle mais aussi sur un climat favorable pour fonder une famille dans notre canton.

La **politique familiale** se concrétise dans un ensemble d'actions, de mesures, de services et de dispositifs dont l'objectif est de reconnaître et soutenir les prestations accomplies par les familles, de compenser leurs charges particulières, de réduire les inégalités dont elles font l'objet et de faciliter la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle. Le rapport réalisé en 2004 est un outil précieux dont les nombreuses mesures préconisées sont ressorties d'une analyse approfondie. Mais qu'en est-il 15 ans après?

Selon un article sur la plateforme «Sécurité sociale», pour le compte de l'Office fédéral des assurances sociales, le bureau BASS a examiné 35 rapports, lignes directrices ou concepts relatifs aux familles établis entre 2004 et 2016 par 21 cantons. L'objectif de cette analyse était de déterminer l'influence de ces rapports sur les politiques familiales cantonales et de comparer les approches de la Confédération et des cantons dans ce domaine.

L'avantage de ces rapports est de fournir une vue d'ensemble, qui ouvre la voie à un pilotage plus systématique des politiques familiales cantonales. Les cantons produisant des rapports prennent généralement des mesures de politique familiale sur cette base.

Malheureusement Fribourg fait partie des cantons à la traîne puisque son dernier rapport sur une politique familiale globale remonte à 2004. Non seulement notre canton ignore ainsi la réalité d'une composante essentielle de la société – les familles – dont les préoccupations ont passablement évolué en quinze ans, mais il se prive aussi d'un important instrument de pilotage.

Quand bien même le canton de Fribourg n'est pas resté inactif dans le domaine de la famille, nous souhaiterions:

- > une mise à jour du rapport sur la politique familiale globale de 2004,
- > un point de situation sur la réalisation et les effets des mesures préconisées en 2004,
- > prendre connaissance de la méthode utilisée pour faire le monitoring de la mise en œuvre,

De manière plus spécifique nous souhaiterions:

- > procéder à un examen des besoins familiaux actuels,
- > évaluer les différentes mesures et combinaisons proposées en Suisse en rapport à ce qui se fait dans le canton de Fribourg,
- > définir un mode de pilotage plus systématique de la politique familiale cantonale,
- > connaître le positionnement du Canton de Fribourg en comparaison intercantonale en matière de politique fiscale liée aux familles,
- > réaliser une analyse de la répartition des charges de l'accueil extra-familial supportées par les familles, les pouvoirs publics, les employeurs et d'autres organisations (type Loterie Romande),
- > prendre connaissance de la stratégie du Conseil d'Etat pour stimuler la création de places d'accueil sachant que le canton de Fribourg n'a pas sollicité les fonds mis à disposition par la Confédération.

Afin de dégager les axes prioritaires, des mesures concrètes et un système de monitoring de la politique familiale à venir, nous demandons au gouvernement fribourgeois d'élabo-

rer un nouveau rapport sur une politique familiale globale assorti d'un plan d'action.

- > Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.

Motion 2019-GC-42 Christa Mutter/ Mirjam Ballmer Initiative cantonale pour une taxe incitative sur le trafic aérien

Dépôt et développement

Le Grand Conseil fribourgeois invite l'Assemblée fédérale à

- > édicter une taxe sur les billets d'avion pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre,
- > inciter au transfert vers des modes de déplacement moins polluants et
- > participer à la compensation des effets négatifs engendrés par le changement climatique.

Trafic aérien: 18% des émissions GES en Suisse

Les experts du groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat ont lancé un appel pour réduire rapidement les émissions de gaz à effet de serre (GES) afin de contenir les conséquences du réchauffement à un niveau acceptable. Un appel relayé avec force et conviction par les jeunes ces dernières semaines. Le 18 janvier puis le 15 mars, comme le mouvement international «Friday for future», les jeunes citoyen-ne-s fribourgeois ont fait état de leur incompréhension face à l'échec de la révision de la loi fédérale sur le CO₂ au Parlement fédéral en décembre 2018 et demandent l'action rapide et conséquente contre les dangers du changement climatique. 12 000 scientifiques, dont 1700 personnalités suisses, soutiennent et renforcent ce mouvement des jeunes.

La présente motion part du constat que l'aviation civile est l'une des sources d'émission de GES qui se développe le plus rapidement. Selon les projections de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), les émissions globales provenant du trafic aérien devraient être 70% plus élevées en 2020 qu'en 2005¹.

L'aviation contribue pour près de 5% au réchauffement climatique à l'échelle mondiale, et pour plus de 18% en Suisse². Un chiffre très élevé en comparaison internationale, qui s'explique par le goût du voyage et le niveau de vie de la population suisse, par la nature du tissu économique et internatio-

nal de la région, mais aussi et surtout par le développement fulgurant de compagnies aériennes à bas coût.

L'augmentation du nombre de passagers à Cointrin atteste de cette tendance récente et fulgurante: 5 millions de passagers en 1985, 17 millions en 2018 et une prévision à 25 millions de passagers en 2030².

Un secteur qui échappe aux engagements internationaux en faveur du climat

A ce jour, le kérosène est exempté de taxe. Historiquement, au sortir de la seconde guerre mondiale, cette décision a été prise dans le but d'«aider à créer et à préserver l'amitié et la compréhension entre les nations et les peuples du monde». Un statut d'exception que l'aviation a su préserver lors des négociations internationales sur le climat, tant à Kyoto en 1997 qu'à Paris en 2015, échappant ainsi aux engagements pris par les Etats. Mais le paradigme a changé et cette exception n'est plus acceptable³.

Les coûts non couverts par les transports sont connus. L'aviation civile engendre en Suisse 1,2 milliard de coûts externes selon l'étude de l'Office fédéral du développement territorial⁴, principalement liés aux GES. Ce qui correspond à un montant de 2,6 centimes par kilomètre et par passager.

Tous les pays voisins de la Suisse et de nombreux autres pays prélèvent déjà une taxe sur le trafic aérien. Elle s'explique par des raisons fiscales et/ou environnementales, et est forfaitaire ou proportionnelle, son montant variant de 3,50 € à 530 €⁵.

La population est prête au changement. Un sondage réalisé par l'institut INFRAS sur mandat de la Confédération indiquait en 2015, que 60% de la population était favorable à une taxe sur les billets d'avion. En 2018, dans un sondage de l'Institut GFS, une majorité des personnes indiquait qu'en moyenne, une taxe de 50 francs était justifiée pour un vol en Europe.

La Constitution confère la compétence à la Confédération de légiférer en la matière

Un récent rapport à l'intention de la Commission de l'environnement, de l'aménagement et de l'énergie (CEAT-N) indique clairement que l'article 74 de la Constitution fédérale donne la compétence à la Confédération de prélever des taxes d'incitation⁶.

¹ <https://www.rts.ch/info/suisse/10038442-l-aviation-est-a-l-origine-de-10-des-gaz-a-effet-de-serre-emis-par-la-suisse.html>

² <https://www.wwf.ch/fr/nos-objectifs/trafic-aerien>

³ L'accord CORSIA du secteur de l'aviation, conclu par l'OACI en 2016, vise à compenser et non pas à limiter les émissions de CO₂ et reste sur une base non contraignante jusqu'en 2027.

⁴ <https://www.are.admin.ch/are/fr/home/transports-et-infrastructures/bases-et-donnees/couts-et-benefices-des-transports.html>

⁵ https://www.bafu.admin.ch/dam/bafu/fr/dokumente/klima/rechtliche-grundlagen/Flugticketabgabe.pdf.download.pdf/Flugticketabgabe_fr.pdf

⁶ https://www.bafu.admin.ch/dam/bafu/fr/dokumente/klima/rechtliche-grundlagen/Flugticketabgabe.pdf.download.pdf/Flugticketabgabe_fr.pdf

Le produit devrait donc être redistribué et son montant calculé afin d'inciter à l'action. Ce rapport formule une proposition concrète pour intégrer une telle taxe à l'article 30 de la loi fédérale sur le CO₂. Mais le Conseil national n'en a pas voulu. Nous espérons que le Conseil des Etats change la donne et que le soutien des cantons exprimé par des initiatives cantonales y contribuera.

En vue d'envoyer un signal clair à l'Assemblée fédérale en faveur des générations futures, nous demandons au Grand Conseil de soutenir la présente motion.

- > Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.

Postulat 2019-GC-43 Rose-Marie Rodriguez/Stéphane Sudan Changement d'horaire au Cycle d'orientation

Dépôt et développement

En date du 29 mai 2018, les députés Hunziker et Schläfli ont déposé une motion dans laquelle ils demandaient au Conseil d'Etat de modifier l'horaire des écoles du Cycle d'orientation, par l'octroi d'un congé le mercredi après-midi et la suppression des heures d'étude surveillée durant les autres jours scolaires.

La réponse du Conseil d'Etat dans le cadre de la révision de la loi scolaire laissait entendre que l'idée pouvait être séduisante, mais que les écueils étaient trop nombreux pour l'introduire à satisfaction. Suite aux débats de la session du Grand Conseil du 27 mars 2019, cette motion a été rejetée.

Nous estimons cependant que ces questions d'horaire restent d'actualité et qu'elles méritent une réflexion approfondie. Dans ce sens, nous demandons au Conseil d'Etat de bien vouloir étudier et analyser en détails les incidences positives et négatives – notamment du point de vue des enfants, des enseignant-e-es, des établissements et des communes – des deux options suivantes:

- a) l'introduction du mercredi après-midi de congé au Secondaire I;
- b) l'introduction d'un horaire continu ou «Tagesschule» au Secondaire I.

Précisément, nous demandons au Conseil d'Etat une analyse des répercussions notamment dans les domaines suivants:

- > la mise en place de la grille horaire pour les degrés 9H à 11H;
- > l'organisation des transports scolaires;

- > le fonctionnement des cantines scolaires;
- > les besoins en infrastructures scolaires;
- > les besoins en infrastructures sportives.

Nous souhaitons de même que le Conseil d'Etat se penche sur les conséquences de ce changement d'horaire du point de vue:

- > des élèves qui participent aux programmes SAF, LIFT ou qui suivent des stages en entreprise;
- > des services d'orientation professionnelle et des services auxiliaires tels que la logopédie et la psychologie scolaire;
- > des services du SESAM et de leurs interventions dans les établissements;
- > des directions d'établissement et des enseignants-e-es;
- > des services de la DICS (notamment le service des sports et le conservatoire).

Afin d'explorer toutes les pistes, nous demandons au Conseil d'Etat de poursuivre cette réflexion en étudiant également les pratiques d'autres cantons sur ces deux options.

Nous remercions d'avance le Conseil d'Etat de ses réponses.

- > Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.

Postulat 2019-GC-45 Christa Mutter/ Julia Senti Klimaschutz in Land- und Forstwirtschaft

Begehren und Begründung

Klimaschutzmassnahmen in der Land- und Forstwirtschaft

Vorliegendes Postulat verlangt einen detaillierten Bericht zur Einführung von Klimaschutzmassnahmen auf kantonaler Ebene im Bereich der Land- und Forstwirtschaft.

Dabei wird insbesondere verlangt, dass sowohl die Wirkungen von Massnahmen zur Verminderung der Treibhausgas-Emissionen wie auch Massnahmen zur Absorption von CO₂ (CO₂-Senke) untersucht, deren Effizienz und Einfluss auf das Klima geprüft, Finanzierungsvorschläge und allfällig nötige gesetzliche Anpassungen vorgeschlagen werden.

Die Landwirtschaft leidet direkt unter den Folgen des Klimawandels, sei es durch Dürre, Wetterextreme, neue Schädlinge usw. Es gibt auch einige Chancen, wie die Anbaumöglichkeiten neuer Sorten. Für die Anpassung an den Klimawandel ist auf kantonaler Ebene eine erste Pilotstudie vorhanden; weitere Arbeiten sind in Gang.

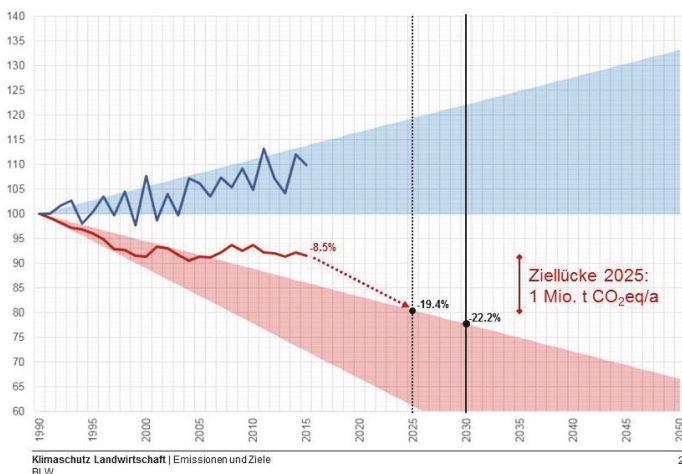
Doch die Landwirtschaft ist mit 11% der Emissionen im Inland auch eine wichtige Quelle von Treibhausgasen, grösstenteils durch Methan (CH₄) und Lachgas (N₂O).

- > **Methan:** vier Fünftel davon stammen aus der Landwirtschaft. Die Verdauung der Nutztiere macht 80% davon aus, der Hofdünger 20%.
- > **Lachgas:** drei Viertel stammen aus der Landwirtschaft, 86% aus landwirtschaftlichen Böden – entstanden v. a. durch Kunstdünger, 14% aus dem Hofdünger. Ein wichtiger Vorläuferstoff, aus dem Lachgas entstehen kann, ist Ammoniak.
- > **Nicht zu vernachlässigen** sind Emissionen, die durch den Import von Mineraldünger und Futtermitteln im Ausland verursacht werden.

Der THG-Ausstoss der Landwirtschaft sank von 1990 bis 2000 um knapp 10% (weniger Nutztiere, etwas weniger Kunstdünger) und stagnierte dann bis 2012. Die *Klimastrategie Landwirtschaft* (2011) des BLW legte als Ziel fest, den THG-Ausstoss bis 2050 um mindestens einen Drittel gegenüber 1990 zu vermindern. Die Emissionen sind gesunken, aber weniger als angestrebt. Die Zielsetzung ist im Vergleich zu den Zielen des Abkommens von Paris deutlich zu schwach (2050 «Netto null THG-Emissionen»)



Ziellücke Klimaschutz 2025 insgesamt



Dabei sind die Emissionen in allen Regionen (Flachland, Hügellzone...) und allen Bewirtschaftungsformen (konventionell, IP, Bio) vergleichbar intensiv. Unser Postulat fordert eine Studie zu den möglichen Massnahmen zur Senkung der Emissionen.

- > *Wo steht der Kanton bei der Erfüllung der Klimastrategie Landwirtschaft?*
- > *Welche Massnahmen kann der Kanton umsetzen, um die Klimastrategie zu erfüllen bzw. um eine stärkere Absenkung zu erreichen, die den Zielen des Abkommens von Paris entspricht («netto Null 2050»)?*

a) Senkung der THG-Emissionen durch betriebliche Massnahmen

Der Verein AgroCleanTech zeigt zahlreiche Massnahmen auf und bietet Förderprojekte an. Werden dieses und ähnliche Angebote, z. B. der landwirtschaftlichen Beratung im Klimabereich, im Kanton genutzt? Bestehen zusätzliche kantonale Fördermassnahmen?

Abzuklären sind konkrete Vorschläge, zum Beispiel:

Kunstdünger:

- > Senkung des Einsatzes von Stickstoffdünger, um die erfolgreiche Senkung in den 90er-Jahren wieder zu verstärken.
- > Anbau von Leguminosen zur Stickstoffbindung und Verringerung des Düngereinsatzes.

Hofdünger:

- > Umstellung von Gülleausbringung zu Einsatz von Mist
- > Einführung der Methoden zur Senkung des Methan-ausstosses aus Gülle

Futterumstellung:

- > Rauhfutter statt Kraftfutter, insbesondere im Rindviehbestand.
- > Optimierte Fütterung je nach Wachstumsphasen bei Schweinen

Energiemassnahmen im Betrieb:

- > Betriebliche Effizienzmassnahmen wie Wärmetauscher für optimierte Heizung und Lüftung in Ställen, Frequenzumformer bei Geräten (Melkmaschinen)
- > Förderung nichtmotorisierter Bewirtschaftungsmethoden.
- > Eco-Drive für Traktoren und andere Fahrzeuge

b) CO₂-Senken verstärken

Land- und Forstwirtschaft können als CO₂-Senken positiv wirken, d. h. Kohlendioxid aus der Luft entfernen und speichern. Dies gilt für Wälder, landwirtschaftliche Böden sowie die wichtige CO₂-Speicherung in Moorböden. Die Nutzung von Holz (Bauholz, Brennholz) ist klimaneutral und im Kanton gut genutzt. Bei unsachgemässer Bewirtschaftung (Bodenverlust) hingegen werden das gespeicherte CO₂ gelöst und die THG-Emissionen erhöht.

Wie kann der Kanton die Funktion der CO₂-Senken verbessern)? Sind nachfolgend aufgelistete Massnahmen vorgesehen?

Massnahmen:

- > *Aufforstung unregelmässiger Hochwälder*
- > *Qualitätsstrategie für landwirtschaftliche Böden*
- > *Massnahmen gegen Bodenverlust, insbesondere moorartiger Böden.*

c) Gesellschaftliche Massnahmen an der Schnittstelle Produktion-Handel-Konsum

Zur Erfüllung der Klimaziele ist schlussendlich auch ein anderes Konsumverhalten nötig, das von den Produzentinnen und Produzenten wiederum neue Arbeitsweisen verlangt: Weniger Fleischkonsum, weniger Milchprodukte.

- > *Wie kann vor allem die Nutztierwirtschaft (Fleischproduktion, Milchwirtschaft) von einer Quantitäts- zu einer Qualitätsstrategie wechseln und sich geänderten Konsumbedürfnissen anpassen?*
- > *Welche Massnahmen kann der Staat bei der Verarbeitung, beim Handel und bei den Konsumentinnen und Konsumenten treffen, um ein klimafreundlicheres Angebot und einen weniger klimaschädlichen Konsum zu fordern und zu fördern?*
- > Der Staatsrat wird diesen Vorstoss binnen der gesetzlichen Frist beantworten.

Motion 2019-GC-46 Julia Senti/ Susanne Schwander Flexibles System für die subventionierte Kinderbetreuung – Änderung des Gesetzes über die familienergänzenden Tagesbetreuungseinrichtungen

Begehren und Begründung

Mit dieser Motion fordern wir den Staatsrat auf, das Gesetz über die familienergänzenden Tagesbetreuungseinrichtungen (FBG, SGF 835.1) in dem Sinne zu ändern, dass das bisherige System der subventionierten Kinderbetreuung, durch ein der heutigen Zeit angepasstes, flexibles System ersetzt wird.

Die Gemeinden des Kantons Freiburg sind gemäss Art. 6 Abs. 3 FBG dazu verpflichtet, die als notwendig erachteten Zahl vor- und ausserschulischer Betreuungsplätze anzubieten, zu unterstützen und zu subventionieren. Die Anzahl Plätze wird vorgängig anhand einer Bedarfsabklärung ermittelt und den Bürgern mitgeteilt (Art. 6 Abs. 1 und 2 FBG).

Um dieser Pflicht nachzukommen, schliessen die Gemeinden mit den entsprechenden Einrichtungen vor Ort oder in der näheren Umgebung, sowie mit dem Tageseltern-Verein, Vereinbarungen ab. Die Eltern sind daher an die entsprechenden Einrichtungen gebunden, wenn sie von subventionierten Plätzen profitieren wollen.

Das aktuelle System wird von den Motionärinnen als einschränkend und unflexibel bewertet. Es entspricht nicht den aktuellen Bedürfnissen der Bevölkerung und stellt einen

immensen administrativen Aufwand für die Gemeinden dar. Von diesen, kann nicht verlangt werden, mit sämtlichen vorschulischen Betreuungseinrichtungen des Kantons Vereinbarungen abzuschliessen, um so ein weitreichendes und flexibles System der ergänzenden Kinderbetreuung anzubieten. Für Familien, kann es jedoch von grossem Vorteil sein, wenn sie ihre Kinder in der Nähe des Arbeitsortes oder Arbeitswegs, anstatt des Wohnortes, zur Betreuung abgeben können.

Insbesondere die Artikel 6 Abs. 4, Art. 8 und Art. 11 des FBG stellen für die Gemeinden ein Problem dar, da sie den Gemeinden keinen Spielraum für die Einführung eines flexiblen Systems und weitere Neuerungen einräumen.

Als konkreter Vergleich, dient uns das System der Betreuungsgutschriften, welches in den Kantonen Luzern und Bern bereits angewendet wird. Bei diesem System werden im Unterschied zur herkömmlichen Subventionierung der Einrichtung (Objektfinanzierung) die Eltern direkt unterstützt (Subjektfinanzierung). Die Gemeinden erstellen dazu eine Skala für Betreuungsgutschriften und prüfen die per Gesuch eingereichten Anfragen der Erziehungsberechtigten anhand von diversen Kriterien (Familieneinkommen, Vermögen, Erwerbsumsatz, etc.). Wird eine Gutschrift erteilt, kann diese bei den anerkannten Einrichtungen des Kantons eingelöst werden. Diese wiederum, rechnen die Beträge direkt mit der betroffenen bzw. erteilenden Gemeinde ab. Vorteil dieses Systems ist es, dass die Vereinbarung von Beruf und Familie gefördert werden kann und das Ziel einer optimalen Unterstützung der Familien durch die öffentliche Hand gewährleistet ist.

Den Motionärinnen scheint es – nach Rücksprache mit Personen aus der Praxis – ideal und dringend notwendig, mögliche Neuerung dieser Art für den Kanton Freiburg zu prüfen und dem Grossen Rat den Vorschlag einer dementsprechenden Gesetzesanpassung vorzulegen.

- > Der Staatsrat wird diesen Vorstoss binnen der gesetzlichen Frist beantworten.

Postulat 2019-GC-47 Bernadette Mäder-Brühlhart/Markus Bapst Psychische Gesundheit deutschsprachiger Jugendlicher

Begehren und Begründung

Immer noch existieren Versorgungslücken in der Psychiatrie für deutschsprachige Jugendliche. In einem Bericht soll aufgezeigt werden, welche Behandlungen im neuen deutschsprachigen stationären Zentrum des Freiburgerischen Netzwerks für psychische Gesundheit (FNPG/RFSM) in Villars-sur-Glâne angeboten werden, welche Lücken geschlossen

werden und welche Versorgungsmöglichkeiten nach wie vor nicht angeboten werden können. Weiter soll der Bericht aufzeigen, welche ausserkantonale Angebote deutschsprachige Jugendliche in Anspruch nehmen können, falls eine Behandlung in unserem Kanton nicht angeboten wird

In den letzten Jahren wurden grosse Anstrengungen zugunsten der deutschsprachigen Personen mit psychischen Problemen unternommen, so dass wir heute sagen können, dass auch die erwachsenen Deutschfreiburger/innen von einer adäquaten Versorgung des FNPG profitieren können. Trotzdem gibt es sowohl im FNPG als auch in der Tagesklinik für die Kinder und Jugendlichen (Fondation espace thérapeutique) noch Lücken, speziell was die deutschsprachigen Jugendlichen anbelangt. Ein letzthin öffentlich gemachtes Beispiel ist die Versorgung von Anorexie-Bulimie-Erkrankten. Für die französischsprachigen Personen existiert eine Vereinbarung mit dem Hôpital du Nord Vaudois, St. Loup, für die deutschsprachigen Personen gibt es unseres Wissens keine solche Vereinbarung. Dies kann gerade für Jugendliche und ihre Familien schwerwiegende Folgen haben.

Ein neuer Meilenstein bedeutet die Eröffnung des deutschsprachigen stationären Zentrums in Villars-sur-Glâne, welches auf Ende 2018 geplant war. Wir gehen davon aus, dass dies trotz Verzögerungen im ersten Semester dieses Jahres der Fall sein wird und fragen uns in diesem Zusammenhang, wie das Angebot konkret aussehen wird, das heisst, was genau alles abgedeckt wird, resp. ob bestehende Lücken (Essstörungen, Jugendliche mit autistischen Störungen, Drogenabhängigkeit, etc.) geschlossen werden.

Anstelle von ausserkantonalen Vereinbarungen wäre allenfalls zu prüfen, welche Angebote kantonsintern in einem Gesamtkonzept entwickelt respektive weiterentwickelt werden könnten. Es soll aufgezeigt werden, welche Bedingungen aus Sicht des Staatsrates hierfür erfüllt sein müssen.

- > Der Staatsrat wird diesen Vorstoss binnen der gesetzlichen Frist beantworten.

Initiative parlementaire 2019-GC-48

Mirjam Ballmer/Elias Moussa

Instaurer une suppléance auprès des commissions permanentes et spécialisées

Dépôt et développement

Par la présente initiative parlementaire (art. 81 al. 1 LGC), nous souhaitons que le Bureau du Grand Conseil élabore un projet d'acte permettant la suppléance des membres des commissions permanentes et spécialisées.

La législation actuelle permet à un membre d'une commission ordinaire de se faire remplacer par un autre membre du Grand Conseil (art. 20 al. 3 LCG). Par contre, un tel remplacement n'est actuellement pas prévu pour les membres des commissions permanentes (Commission des finances et de gestion, Commission de justice etc.) et des commissions spécialisées, sauf pour la Commission des naturalisations pour laquelle une ordonnance parlementaire précise les règles de suppléance.

Or, il se peut que pour des raisons professionnelles (par ex. un voyage d'affaire) ou privées (par ex. accident, maladie ou congé maternité), un membre d'une commission permanente ou spécialisée se voit dans l'impossibilité d'assister, pendant un certain temps, aux séances de la commission dont il est membre. Cela peut avoir une répercussion directe et importante sur les travaux de la commission touchée, que ce soit au niveau du suivi des dossiers, de la charge de travail des autres membres de la commission, de la représentativité politique au sein des commissions et/ou du résultat d'un vote.

Partant, afin de remédier à cette situation et de garantir à tout moment un bon fonctionnement des commissions parlementaires, nous proposons de prévoir un système de suppléance/remplacement des membres des commissions permanentes et spécialisées. Un tel système pourrait s'inspirer de ce qui est prévu pour la Commission des naturalisations, ou alors, par exemple, du système du Grand Conseil Bâle-Ville, qui prévoit que lorsque, pour des raisons personnelles ou professionnelles, un membre d'une commission ordinaire ne peut assister aux séances durant plus de deux mois, son groupe peut désigner un remplaçant (§ 64 al. 1 GO; SG 152.100). Lorsque ce remplacement dure plus de 6 mois, le Grand Conseil doit valider ce remplacement (§ 64 al. 2 GO). Dans le canton d'Argovie, il appartient au Bureau du Grand Conseil de désigner, sur proposition des groupes, une suppléante/un suppléant par membre de commission qui peut remplacer le membre ordinaire d'une commission en cas d'absence (§ 13 GVG; SAR 152.200). Et au niveau fédéral, les membres d'une commission peuvent se faire remplacer pour une séance, de commission ou de sous-commission. Le groupe auquel ils appartiennent désigne leur remplaçant (art. 18 al. 1 RCN; RS 171.13). Les membres de la Commission de gestion et les membres d'une commission d'enquête parlementaire ne peuvent se faire remplacer, ni en commission, ni en sous-commission (art. 18 al. 4 RCN).

- > Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.
-

Motion 2019-GC-49 David Bonny/ Erika Schnyder Protéger la biodiversité du canton de Fribourg

Dépôt et développement

Partout en Suisse, le déclin de la biodiversité est signalé comme une problématique. Ce déclin nous concerne toutes et tous.

Pour rappel, la Convention sur la diversité biologique a été adoptée lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992. Ses objectifs réclament le développement de stratégies pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. D'autres conférences internationales ont repris ce sujet important pour toute la planète.

Aujourd'hui, parmi les pays de l'OCDE, la Suisse connaît malheureusement de fortes proportions d'espèces menacées (Examens environnementaux de l'OCDE Suisse 2017 <http://oe.cd/epr-suisse>) avec 79% des reptiles, 62% des amphibiens et 36% des mammifères. L'OCDE déplore l'effondrement de la diversité du vivant en Suisse, où plus d'une espèce sur trois est menacée.

De plus, «les pratiques de consommation peu durables de la population et les quantités de déchets urbains qui en découlent, ainsi que le nombre d'espèces menacées sont pré-occupants» selon les derniers examens environnementaux de la Suisse par l'OCDE en 2017.

La Suisse est à considérer comme un mauvais élève pour la protection de la biodiversité et il faut y remédier.

Concernant le canton de Fribourg, la population est sensible à la préservation de la biodiversité de même que pour le climat. Les récentes manifestations des jeunes en Ville de Fribourg et les nombreuses interventions dans les médias le prouvent. Les protections de la biodiversité et du climat sont des enjeux environnementaux essentiels pour notre canton de Fribourg.

Pour ces diverses raisons, nous estimons qu'aujourd'hui, il ne faut plus attendre, mais agir. Il faut enrayer le déclin de la biodiversité.

- > Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.

Postulat 2019-GC-51 Simon Bischof Un collège supplémentaire dans le Sud fribourgeois

Dépôt et développement

J'ai appris ce jour, par voie de presse, que malgré l'extension du Collège du Sud réalisée il y a quelques années, la construction d'un nouvel établissement, dans le sud fribourgeois, au plus tard en 2030, semble inéluctable. L'implantation préconisée serait à Bulle et trouver un terrain adéquat pourrait être difficile.

Si une nouvelle école devait s'avérer nécessaire, je demande au Conseil d'Etat d'étudier également l'opportunité de réaliser ce Collège du Sud bis au Poyet, sur la Commune de Vuis-ternens-devant-Romont.

Des lignes de bus y arrivent de toutes les directions rendant l'endroit accessible et, très intéressant aussi en termes de temps de parcours via les transports publics depuis l'ensemble de la Veveyse, une partie importante de la Glâne ainsi que depuis plusieurs communes grüériennes.

A noter aussi qu'un cycle d'orientation interdistrict est envisagé dans le secteur. Si celui-ci devait aboutir, ce serait de plus l'occasion, à mon avis, d'avoir un site scolaire commun au CO et au collège.

- > Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.

Motion 2019-GC-53 Christine Jakob/ Ueli Johner-Etter Beurteilung und Zeugnis im 1. Zyklus (1–4H) des obligatorischen Unterrichts

Begehren und Begründung

Der Kanton Freiburg hat entschieden ab dem Schuljahr 2019/2020 mit dem Lehrplan 21 zu arbeiten.

Zwar macht der Lehrplan 21 keine Aussagen zur promotions-relevanten Beurteilung, dennoch gibt die Deutschschweizer Erziehungsdirektoren-Konferenz (D-EDK) im Fachbericht «Beurteilen» vom 3.11.2015 folgende Empfehlung ab: «Da der Lehrplan 21 erstmals für das Ende des 1. Zyklus (Ende der 2. Primarklasse) verbindliche Ziele formuliert, sollte das Zeugnis auch frühestens am Ende des 1. Zyklus eine Leistungsbeurteilung beinhalten. Damit wird einerseits der Tatsache Rechnung getragen, dass sich die Kinder auf dieser Stufe hinsichtlich ihrer Lernentwicklung stark unterscheiden. Zudem kann vermieden werden, dass die Kinder zu

früh einem nicht altersgemässen Leistungsdruck ausgesetzt werden».

In einer kantonalen Arbeitsgruppe wurde bereits ein geeignetes und auf den Lehrplan 21 gestütztes Beurteilungsinstrument erstellt, um in regelmässigen Abständen eine Standortbestimmung durchzuführen. Regelmässige Feedbacks sollen helfen, mit den Schülerinnen und Schülern über ihr Lernen nachzudenken und dieses weiterzuentwickeln. Mit diesem Beurteilungsinstrument wird somit dem Grundgedanken des Lehrplans 21 Rechnung getragen, und die Schülerinnen und Schüler werden förderorientiert begleitet.

Am 14. Dezember 2018 wurde von der Direktion für Erziehung, Kultur und Sport (EKSD) betreffend Beurteilung und Zeugnis im 1. Zyklus über eine Harmonisierung beider Sprachregionen entschieden:

- > 1H/2H: Unterrichtsbestätigung sowie die Bestätigung, dass ein Elterngespräch, an dem die Lehrperson die Lernfortschritte der Schülerin oder des Schülers präsentiert hat, stattgefunden hat. Die Lehrperson stützt sich dabei auf das offizielle Begleit- und Beurteilungsinstrument.
- > 3H/4H: Die Erreichung der festgelegten Lernziele der fachlichen Kompetenzen wird mit einer 4er-Skala anhand von Prädikaten beurteilt. Die überfachlichen Kompetenzen werden anhand von Kriterien, welche die Unterrichtsämter für obligatorischen Unterricht bestimmen, mit einer 4er-Skala beurteilt.

Dieser Entscheid entspricht weder der Empfehlung der D-EDK noch dem Grundgedanken des Lehrplans 21.

Die Tatsache, dass im Kanton Freiburg zwei unterschiedliche Lehrpläne existieren, erfordert auch zwei unterschiedliche Zeugnismodelle. Es ist wichtig, den sprachregionalen und kulturellen Unterschieden im öffentlichen Bildungsbereich Rechnung zu tragen, diese als Bereicherung für unseren Kanton zu sehen und entsprechende Massnahmen zu treffen.

Die unterzeichnete Grossrätin Christine Jakob und Grossrat Ueli Johner fordern der Empfehlung der D-EDK nachzugehen, dass im Zeugnis erst am Ende des ersten Zyklus (Ende der 4H) eine summative Beurteilung mit Prädikaten erfolgt.

- > Der Staatsrat wird diesen Vorstoss binnen der gesetzlichen Frist beantworten.

Motion 2019-GC-64 Ruedi Schläfli Utilisation de produits locaux lors de manifestations dans le canton de Fribourg

Dépôt et développement

Aujourd'hui plus que jamais, les consommateurs veulent connaître le contenu de leur assiette. Tous les indicateurs démontrent les intérêts des circuits courts dans le secteur de l'alimentation et sa durabilité environnementale (économie locale, maintien du savoir-faire, traçabilité, sécurité, etc.).

C'est pourquoi je demande au gouvernement d'inscrire des règles dans une loi afin de promouvoir et garantir, par une subvention, une part substantielle de produits régionaux (issus de l'agriculture fribourgeoise ou suisses) dans les diverses manifestations du Canton de Fribourg qui ont une autorisation préfectorale. Par cette motion, je veux que les règles d'achats de produits de l'agriculture soient fortement liées à la production locale et suisse pour l'ensemble des manifestations qui proposent une restauration durant leurs activités.

Le canton de Fribourg se distingue bien au-delà de ses frontières par la diversité et la qualité de ses manifestations en tous genres (manifestations sportives, culturelles, gîrons de jeunesse etc.). Dans la plupart de ces manifestations, les organisateurs proposent aux nombreux visiteurs une restauration variée durant leurs activités.

Par cette motion, mes objectifs sont clairs et transparents et les avantages pour le canton de Fribourg seront mesurables à plusieurs niveaux:

- > Soutien à l'agriculture de proximité et ses produits ainsi qu'aux fournisseurs régionaux
- > Favoriser les artisans et transformateurs du canton
- > Actions en faveur du développement durable, transports courts
- > Promotion d'une nutrition saine, de goûts et responsable
- > Intégrer et promouvoir l'utilisation de produits régionaux au sein des diverses manifestations du canton
- > Soutenir les organisateurs financièrement pour le développement durable.

Par cette motion le canton de Fribourg peut passer des paroles aux actes sur les défis climatiques qui préoccupent bon nombre de personnes sur l'avenir de notre planète.

- > Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.

Postulat 2019-GC-65 Christian Ducotterd Quota nécessaire de surfaces d'assolement et utilisation de celui-ci pour les routes de contournement

Dépôt et développement

Le plan sectoriel des surfaces d'assolement a été adopté en 1992 par le Conseil fédéral et vise à préserver 438 460 ha de terrain cultivable. La législation fédérale impose au canton de préserver une quantité déterminée de surface d'assolement (SDA). Seule la surface dépassant ce quota pourrait être utilisée pour la construction. Lors de toutes constructions empiétant sur la SDA, la surface correspondante doit être déduite du quota pouvant être utilisé.

Le Conseil d'Etat et le Parlement doivent tenir compte de cette problématique lors d'emprise sur les SDA afin de ne pas prêter le développement à moyen et long terme.

Afin de prendre les bonnes mesures, nous demandons par ce postulat de répondre de manière claire aux différentes questions qui se posent et de fixer avec une vision à long terme sa politique d'emprise sur les SDA.

Les besoins d'emprises nécessaires doivent être évalués de manière claire afin de répondre à la demande de l'économie. Les terrains nécessaires pour accueillir de nouvelles entreprises doivent être garantis. Les surfaces nécessaires pour la construction de logements pourront en grande partie être trouvées sur des terrains hors SDA et en densifiant l'espace déjà construit. Toutefois, le rapport devra mettre en évidence si ces solutions permettront de répondre à la demande ou au besoin.

Les routes de contournement ont une emprise très importante sur les SDA. Le Conseil d'Etat doit planifier cet état de fait dans sa politique de construction en lien avec le quota de SDA. Le gouvernement doit aussi justifier cette emprise en rapport avec la nécessité de construire une route et la diminution de la surface de SDA qui ne pourra pas être mise à disposition de la construction de bâtiments pour l'économie et l'habitat.

Le rapport découlant de ce postulat devrait donner une place importante à la manière de diminuer l'emprise de terrain agricole par une route de contournement. Ceci peut être réalisé non seulement en évitant des parcelles en SDA mais aussi en évaluant la valeur financière de la surface en SDA. En étant préservée, cette surface pourrait permettre des projets à un autre endroit propice à la construction. Il est nécessaire de déterminer si dans les cas où une route serait couverte aux endroits qui se prêtent à ce genre de réalisation, une part des coûts supplémentaires pourrait être compensée par la valeur des terrains économisés et dont la surface équivalente pourrait être construite ailleurs. Nous constatons que l'économie

de terrain est déjà un argument utilisé par certains afin de justifier la couverture de la N12 à Chamblieux.

La Confédération a mis en consultation la nouvelle législation permettant de préserver les SDA. Le canton de Fribourg ne peut pas lancer des projets sans tenir compte de cette législation et donc dépenser des études qui resteraient sans suite par manque d'accord des offices fédéraux. Nous pouvons prendre comme exemple, les projets dont l'emprise sur les SDA dépasseraient 5 ha et qui, selon la législation en consultation, devront faire l'objet d'une procédure d'un des plans sectoriels fédéraux et/ou y être intégrés en tant qu'objet de sa compétence.

Le canton a une marge de manœuvre limitée pour trouver de nouvelles SDA en tenant compte des contraintes strictes fixées dans la méthode de cartographie (FAL24+) de l'Agroscope de Reckenholz associée aux critères d'aide à la mise en œuvre publiés en 2006.

Le rapport devra donc aussi déterminer avec certitude et avec quelle garantie il est possible de trouver objectivement de nouvelles SDA. Il est important de prioriser ces surfaces pour pérenniser notre économie pour les prochaines décennies.

> Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.

Motion 2019-GC-67 Pierre Mauron/ Benoît Piller Ajustement des taux d'imposition et des barèmes de l'impôt sur les personnes physiques pour soulager les revenus moyens et les familles fribourgeoises

Dépôt et développement

Dans le canton de Fribourg, conformément à la Constitution fédérale et à la loi d'application cantonale, le taux d'imposition fiscale cantonal sur le revenu des personnes physiques augmente régulièrement depuis un revenu imposable de CHF 5100.– jusqu'à un revenu imposable de CHF 203 900.– pour une personne seule, et CHF 407 800.– pour une personne mariée. Au-delà, le taux d'imposition reste fixe à 13,5%, quel que soit le montant du revenu à imposer. Ainsi, qu'une personne physique ait un revenu imposable de CHF 500 000.– ou de CHF 5 milliards, le taux d'imposition reste fixe à 13,5%.

Or, il apparaît qu'une bonne partie de la population fribourgeoise ayant un revenu imposable se trouvant entre CHF 50 000.– et CHF 130 000.– subit de plein fouet l'augmentation du taux d'imposition, alors que rien ne justifie qu'un arrêt intervienne dès qu'un revenu imposable de

CHF 203 900.- (personne seule) ou CHF 407 800.- (personne mariée) est atteint.

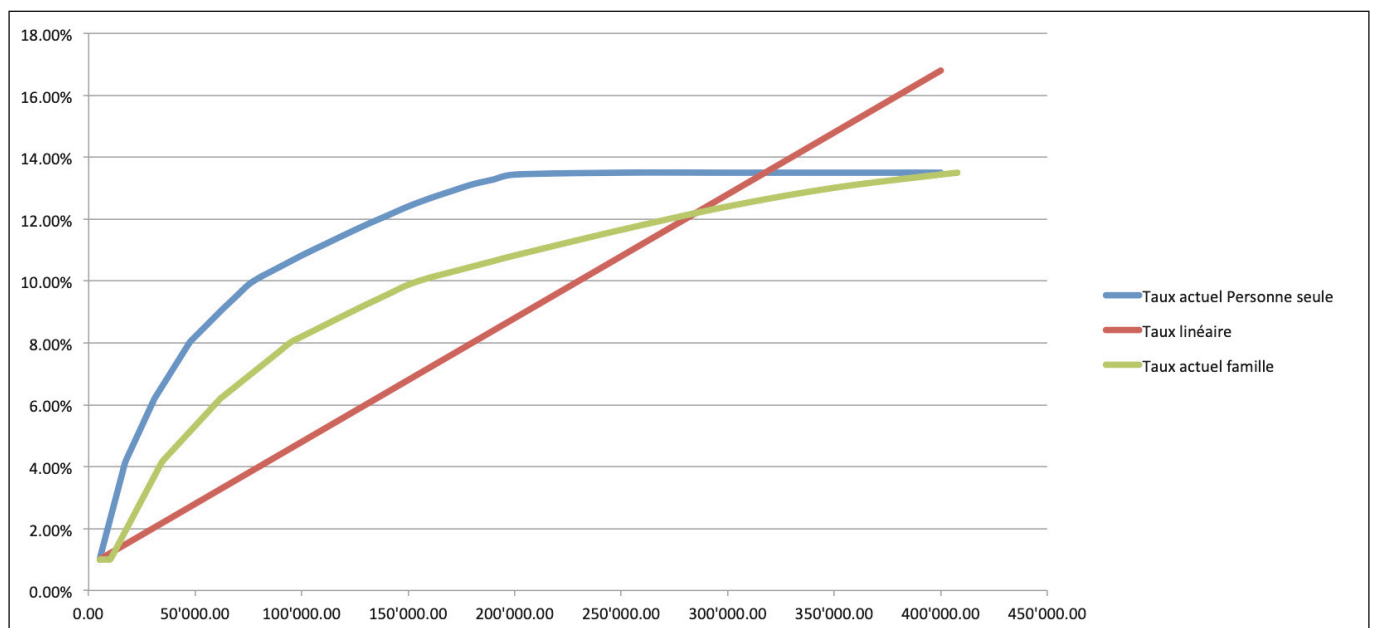
Selon les informations obtenues sur les sites internet des administrations, dans les cantons voisins, pour une personne mariée, Vaud applique un taux de 15,5% pour les montants se situant au-dessus de CHF 300 000.- imposables. A Genève, le taux maximum est de 19%, dès qu'un revenu imposable de CHF 609 695.- est atteint. A Neuchâtel, le taux maximum est de 14% dès qu'un revenu imposable de CHF 200 000.- est atteint.

Nous demandons dès lors par motion que, d'une part, le taux d'impôt cantonal sur les personnes physiques augmente de manière plus lente pour les revenus des personnes physiques (personne seule et personnes mariées) se situant dans la tranche de revenus imposables situés entre CHF 50 000.- et CHF 150 000.- et que, d'autre part, la croissance du taux continue de progresser au-delà d'un revenu imposable de CHF 203 900.- (personne seule) et CHF 407 800.- (per-

sonne mariée), jusqu'à CHF 600 000.-, de manière à rééquilibrer l'impôt sur les personnes physiques en taxant plus les hauts revenus et en soulageant les personnes à revenu modeste et les familles fribourgeoises. A l'instar du canton de Genève, un taux à 19% pour la tranche maximale au-delà de CHF 600 000.- apparaîtrait pleinement justifié.

Nous demandons bien évidemment que ce changement de loi entraîne davantage de produits fiscaux et non une diminution, au pire un statu quo de la manne fiscale. Mais le but de cette motion est surtout de corriger ce barème, en faveur de la tranche la plus touchée par la progression de l'impôt, soit les revenus imposables situés notamment entre CHF 50 000.- et CHF 130 000.-, en taxant moins ces revenus mais en continuant la progression jusqu'à CHF 400 000.- imposable pour les personnes seules et CHF 600 000.- imposable pour les personnes mariées.

Annexe: tableau des courbes actuelles en comparaison avec une progression linéaire.



- > Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.

Motion 2019-GC-68 Ralph Alexander Schmid/Hubert Dafflon

Interdiction des sacs en plastique à usage unique sur le territoire du canton de Fribourg

Dépôt et développement

La consommation du plastique est une plaie pour l'environnement sur toute la surface de la planète, révèle une étude de l'ONU présentée en juin 2018. 500 milliards de sacs en plastique sont consommés chaque année dans le monde et, comme l'essentiel du plastique, une infime proportion est recyclée. L'étude indique que si les modes de consommation actuels et les pratiques de gestion des déchets se poursuivent, on comptera 12 milliards de tonnes de déchets plastiques dans les décharges et l'environnement à l'horizon 2050. Les chiffres sont ahurissants. Les 500 milliards de sacs en plastique consommés dans le monde chaque année représentent 10 millions d'unités par minute. Le rapport relève que s'ils étaient attachés ensemble, ils pourraient entourer la planète sept fois toutes les heures.

Seulement 9% des neuf milliards de tonnes de plastique que le monde a produites ont été recyclées. Une part à peine plus grande – 12% – a été incinérée. Le reste a fini dans les décharges, les océans, les canalisations, où il mettra des milliers d'années à se décomposer totalement.

Les conséquences sur la faune et la flore sont reconnues et celles sur la santé commencent à être révélées. En Suisse, la contamination par les microplastiques est une réalité, tant dans nos lacs que dans le sol. Pour illustrer la quantité de plastique rejetée, il faut avoir en tête que nous consommons et jetons chaque année l'équivalent de notre poids corporel! Et que ce plastique va persister bien au-delà de notre propre vie (au moins cinq à six fois la durée de notre existence).

Le Grand Conseil du canton de Genève, comme premier canton de Suisse, a accepté à l'unanimité la modification (ci-dessous en gras) de sa loi sur la gestion des déchets:

Art. ... Réduction du plastique (nouveau)

1. La mise à disposition gratuite en caisse de sacs plastiques dans les lieux de vente du canton est interdite.
2. Le Conseil d'Etat met en œuvre des mesures qui favorisent l'utilisation de sacs réutilisables.
3. Il encourage les commerces de manière générale à éviter les emballages plastiques.

Cette motion demande au Conseil d'Etat fribourgeois de modifier, dans ce sens par un nouvel article, la loi sur la gestion des déchets (LGD) du 13.11.1996 (version entrée en vigueur le 01.01.2012).

- > Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.

Postulat 2019-GC-69 Antoinette de Weck/Markus Bapst

Etude sur la qualité des écosystèmes dans le canton de Fribourg et les mesures à mettre en place pour l'améliorer

Dépôt et développement

En Suisse, le nombre d'espèces – animaux, plantes mais aussi mousses, lichens et champignons – est en baisse. Alors que l'on répertorie environ 45 000 espèces dans le pays, un quart ont été évaluées par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) ces dernières années. Et le constat est sévère: **35% de ces espèces sont menacées**. En cause, la qualité des écosystèmes qui ne cesse de diminuer. La Suisse est très riche en milieux naturels différents, plus de 230 types tels que les prairies, les bords de rivières, les marais, les forêts ou encore la ville.

Ces milieux sont sous pression. **La moitié de ces habitats naturels sont menacés. Il en résulte que la taille des populations d'animaux ou de plantes se réduit.** Cela signifie que le catalogue génétique de l'espèce est moins riche. Conséquence: **les espèces deviennent moins résistantes aux aléas de l'environnement et donc leurs chances de survie diminuent.**

Les postulants demandent au Conseil d'Etat d'établir un état des lieux dans le canton de Fribourg et de prévoir des mesures pour enrayer cette tendance afin d'assurer des écosystèmes riches et variés.

- > Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.

Motion 2019-GC-74 Grégoire Kubski

Obligation de décision formelle relative à des actes matériels illicites

Dépôt et développement

Il est proposé d'introduire un nouvel article 110a au Code de procédure et de juridiction administrative (CPJA; RSF 150.1) dont la teneur pourrait être la suivante:

Art. 110a CPJA – Décision relative à des actes matériels

¹ Toute personne qui a un intérêt digne de protection peut exiger que l'autorité compétente pour des actes fondés sur le droit public fédéral, cantonal ou communal et touchant à des droits ou des obligations:

- a) s'abstienne d'actes illicites, cesse de les accomplir ou les révoque;
- b) élimine les conséquences d'actes illicites;
- c) constate l'illicéité de tels actes.

² L'autorité statue par décision.

³ Lorsqu'elle n'est pas désignée, l'autorité compétente est celle dont relève directement l'intervention étatique en question.

En l'état actuel du droit administratif fribourgeois, dans l'hypothèse où le Service cantonal de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires devait, par mégarde, déconseiller publiquement la consommation de lait de vache issu de producteurs d'une commune fribourgeoise du fait d'une suspicion de maladies bovines et si rien de sérieux et d'objectif ne devait justifier cette alerte, aucune voie de droit ordinaire ne serait ouverte pour permettre aux producteurs de lait concernés de faire cesser l'atteinte issue de cette recommandation potentiellement illicite. En effet, cette recommandation ne constitue pas une décision administrative sujette à recours, mais un acte matériel. Il s'impose dès lors de remédier à ce vide concernant les actes matériels émanant d'entités étatiques.

Les actes matériels sont des mesures de l'administration qui, contrairement aux actes juridiques, n'ont pas pour finalité de modifier une situation juridique, mais seulement une situation de fait (DUBÉY/ZUFFEREY, *Droit administratif général*, Bâle 2014, n° 783). Les actes matériels de l'administration ne sont toutefois pas soustraits à l'ordre juridique du fait qu'ils n'ont pas pour objet de produire un effet juridique. Aussi, le titulaire d'une tâche administrative ne peut-il accomplir que des actes matériels licites, faute de quoi il engage sa responsabilité (DUBÉY/ZUFFEREY, *op. cit.*, n° 800). Cependant, aucune voie de droit ou garantie de procédure n'est prévue formellement par le droit cantonal fribourgeois pour faire cesser ou révoquer d'éventuels actes matériels illicites émanant des entités du droit cantonal ou communal de manière efficace.

L'attribution d'un acte de l'administration à la catégorie des actes matériels a longtemps eu pour conséquence de réduire la protection juridique de l'administré à son encontre, dans la mesure où ce dernier ne pouvait faire valoir ses droits par le biais d'un recours, faute de décision. Cependant, les Chambres fédérales ont adopté, en 2005, l'article 25a PA (Loi fédérale sur la procédure administrative; RS 172.021) comme garantie de protection face aux actes matériels illicites émanant de l'administration fédérale. Cette garantie peut être définie comme une mise en œuvre de l'article 29a Cst. féd., dans la mesure où cette disposition constitutionnelle garantit un accès au juge, également dans les causes qui ne sont pas tranchées par des décisions administratives. Il s'agit d'une protection juridique qui constitue désormais un standard juridique moderne, qui est également applicable aux entités cantonales lorsqu'elles appliquent du droit fédéral dans

le cadre de procédures soumises à la PA, en particulier en matière d'assurances sociales. Des cantons comme Genève, Soleure, Schaffhouse, Lucerne ou Zoug ont adopté des articles assurant un régime cantonal de protection juridique inspiré de l'article 25a PA (par ex.: art. 4a LPA-GE).

En l'état, en présence d'actes matériels fondés sur le droit public cantonal, le régime de protection juridique des administrés résulte éventuellement de l'article 29a Cst. féd. (DUBÉY/ZUFFEREY, *op. cit.*, n° 819) et potentiellement de l'article 114 al. 2 let. b CPJA (en lien avec l'art. 7a CPJA), qui permet au tribunal d'entrer en matière lorsqu'il est nécessaire d'assurer un contrôle juridictionnel. L'article 29a Cst. féd. garantit l'accès au juge à toute «cause». En matière de protection juridique contre les actes matériels, la jurisprudence considère qu'une «cause» est réalisée en cas d'atteinte aux droits fondamentaux, lorsque celle-ci revêt un certain degré de gravité (DUBÉY/ZUFFEREY, *op. cit.*, n° 820). Une voie de droit si ténue et déduite par les tribunaux d'un article constitutionnel n'offre pas aux citoyennes et aux citoyens fribourgeois-e-s qui n'ont pas de connaissance juridique spécifique un accès clair et simple à l'information de l'existence de ladite voie de droit. En outre, la voie de droit de l'article 114 al. 2 let. b CPJA (en lien avec l'art. 7a CPJA) est bien trop restrictive et ne permet pas d'agir efficacement pour faire cesser, révoquer ou éliminer les conséquences d'éventuelles atteintes illicites de l'administration.

Afin de garantir aux citoyennes et citoyens fribourgeois-e-s une protection juridique efficace dans les hypothèses où les autorités administratives de droit cantonal ou communal devaient – probablement inconsciemment – entreprendre des actes matériels illicites, il semble justifié d'introduire un nouvel article, dont la teneur proposée est tirée du standard juridique de la PA et de la LPA-GE. Avec l'adoption d'un tel article, le canton de Fribourg posséderait ainsi un régime juridique moderne garantissant un moyen de défense à chacune et chacun et qui permettrait de renforcer le lien de confiance entre les entités étatiques et la population. Enfin, cela permettrait une mise en œuvre cantonale de l'article 30 de la Constitution fribourgeoise et de l'article 29a Cst. féd., qui garantissent l'accès au juge.

- > Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.

Postulat 2019-GC-75 Christa Mutter/ Julia Senti Klimaschutzmassnahmen im Bereich der Mobilität

Begehren und Begründung

Das vorliegende Postulat verlangt die Erhebung von Klimaschutzmassnahmen im Bereich der Mobilität auf kantonaler Ebene. Es fordert insbesondere die Abklärung, wie konkrete Massnahmen zur Verminderung der Treibhausgasemissionen eingeführt werden können.

Die detaillierte Aufstellung der Massnahmen soll mindestens folgende Punkte enthalten:

- > deren Finanzierungsmöglichkeiten,
- > die nötigen gesetzlichen Entscheidungen,
- > soweit möglich, die geschätzte Klimawirkung der Massnahmen,
- > eine Agenda zu ihrer Umsetzung.

Die Mobilität ist eine der Hauptverursacherinnen von Treibhausgasemissionen. Auf nationaler Ebene verursacht sie rund ein Drittel aller THG-Emissionen.

Bisher besteht im Bereich der Brennstoffe auf nationaler Ebene eine CO₂-Abgabe, welche durch Rückerstattungen an die Bevölkerung und Subventionen im Gebäude- und Technologiebereich eine deutliche Lenkungswirkung erzielt. Im Bereich der Treibstoffe fehlt hingegen eine lenkende CO₂-Abgabe. Auch im Bereich der Flottensteuerung besteht Handlungsbedarf, da die Automobilbranche die gesetzlich definierten Klimaziele bisher alljährlich deutlich verfehlt hat. Dies sind zwei von mehreren Gründen, die beweisen, dass der Verkehr in der Schweiz dringend klimafreundlicher werden muss.

Der Kanton Freiburg trägt zu diesem Problem vor allem mit seinem im interkantonalen Vergleich rekordhohen Motorisierungsgrad und seinem unterdurchschnittlichen ÖV-Anteil bei.

Deshalb schlagen wir Massnahmen zur Reduktion der Treibhausgasemissionen vor und erwarten von der Studie Vorschläge zu den nachfolgenden Fragestellungen;

- > Wie können der öffentliche Verkehr und der nicht motorisierten Verkehr am besten gefördert werden? Wie kann der heute unterdurchschnittliche Anteil des ÖV und des Langsamverkehrs in Freiburg so erhöht werden, dass der motorisierte Individualverkehr auf ein klimaverträgliches Niveau sinkt?
- > Welche Mittel sieht der Staatsrat vor, um insbesondere Jugendlichen die finanzgünstige Nutzung der ÖV zu gewähren und so attraktiver zu gestalten?

- > Erwägt der Staatsrat, dem «Rat für Raumordnung» (dem Expertengremium des Bundesrates im Bereich Raumplanung) zu folgen, der letzte Woche in seiner Publikation «Megatrends» empfahl: «Künftig ist auf einen weiteren Ausbau der Strasseninfrastruktur möglichst zu verzichten»? Wenn, wie empfohlen und erhofft ja, in welchen Etappen?
- > Wie kann der Motorisierungsgrad (benzin- und dieseltreibene Fahrzeuge) in Freiburg insgesamt gesenkt werden?
- > Wie kann die Motorfahrzeugsteuer so gestaltet werden, dass sie die E-Mobilität attraktiver macht, und eine Lenkungswirkung gegenüber den Haltern übermotorisierter Luxuskarossen entfaltet?
- > Ist der Staatsrat bereit, steuerliche Massnahmen zu ergreifen, um klimaverträglichen Verkehr zu fördern? Wenn ja, welche und in welchem Zeitrahmen?
- > Welche Steuerungsmittel im Bereich Parkplätze und Parkplatzbewirtschaftung sowie Verkehrssteuerung können ergriffen werden und inwiefern sind solche für den Kanton Freiburg geplant?
- > Sind zudem Massnahmen im Bereich der Raumplanung möglich und sinnvoll? Wenn ja, welche?
- > Der Staatsrat wird diesen Vorstoss binnen der gesetzlichen Frist beantworten.

Motion 2019-GC-81 Susanne Schwander/ Eliane Aebischer Änderung des Gesetzes über die obligatorische Schule: Einführung von individuell wählbaren freien Halbtagen, so genannten Jokertagen

Begehren und Begründung

Mit dieser Motion beantragen wir eine Ergänzung von Artikel 20 im Gesetz über die obligatorische Schule. Zusätzlich zu den allgemeinen freien Halbtagen sollen den Familien pro Schuljahr vier individuell wählbare freie Halbtage zur Verfügung stehen, die unbürokratisch von der Klassenlehrperson bewilligt werden. In vielen anderen (vor allem Deutschschweizer) Kantonen sind solche so genannte Jokertage seit Jahren im Gesetz verankert, je nach Kanton zwischen 2 und 6. Die Erfahrung hat gezeigt, dass sich dieses System bewährt, nicht zu mehr Absenzen führt und die Schulleitung entlastet.

Wir könnten uns gut vorstellen, dass eine dreijährige Pilotphase durchgeführt wird. Anschliessend werden die gemachten Erfahrungen ausgewertet und über eine definitive Einführung der Jokertage entschieden.

Regelung Jokertage

Die Eltern sind berechtigt, ihre Kinder nach vorgängiger Benachrichtigung der Schule an höchstens vier Halbtagen pro Schuljahr ohne Begründung vom Schulunterricht zu dispensieren. Die Jokertage sind jeweils schriftlich mindestens drei Unterrichtstage zum Voraus bei der Klassenlehrperson einzureichen. Der versäumte Unterrichtsstoff muss nachgeholt werden und nicht bezogene Jokertage verfallen am Ende des Schuljahres.

Einschränkungen

Jokertage dürfen nicht an Spezialtagen und Anlässen (1. Schultag im neuen Schuljahr, Klassenlager, Projektwochen, Schulausflügen, Sport- und Prüfungstagen...) bezogen werden.

Hat eine Schülerin oder ein Schüler bereits unentschuldigte Absenzen, so kann der Bezug dieser Jokertage verweigert werden.

Anmerkung

Es ist nicht selbstverständlich, dass alle berufstätigen Eltern (Gastgewerbe, Gesundheit, sozialer Bereich) an den gesetzlichen Feiertagen frei haben und diese Tage mit der Familie verbringen können. Auch diese Eltern sollten die Möglichkeit für Familienzeit ausserhalb der Ferienzeit haben. Es ist individuell, welche familiären Ereignisse für die Eltern wichtig sind, deshalb sollten die Eltern für gewisse freie Halbtage selber die Verantwortung übernehmen und entscheiden dürfen.

Die Schulleitungen und Schuldirektionen erhalten mit der heutigen Regelung unterschiedlichste Gesuche zur Beurteilung. Bei einigen Gesuchen ist es schwierig, den Wahrheitsgrad des Gesuches zu beurteilen. Es wird mit Halbwahrheiten geschummelt. Nicht selten kommt es leider auch vor, dass Schülerinnen und Schüler einfach krankgemeldet werden. Mit der Einführung von Jokertagen kann dem Einhalt geboten werden, und die Eltern erhalten eine gewisse Flexibilität.

Grundsätzlich gehen die Schülerinnen und Schüler gerne zur Schule und möchten den Unterricht nicht verpassen. Daher sind wir überzeugt, dass die Einführung von Jokertagen nicht ausgenützt wird.

- > Der Staatsrat wird diesen Vorstoss binnen der gesetzlichen Frist beantworten.

Questions

Question 2017-CE-193 Nicolas Pasquier/ Bruno Marmier Elaboration du Plan sectoriel vélo: état des lieux

Question

En décembre 2013, le Conseil d'Etat mettait en consultation le Plan sectoriel vélo. La consultation s'est terminée en février 2014.

Trois ans et demi plus tard, le Conseil d'Etat n'a toujours pas communiqué sur l'état de ce projet.

Auparavant, le Conseil d'Etat avait également validé la «Stratégie Vélo», le 6 juin 2011. Celle-ci énumérait un certain nombre d'objectifs.

Questions:

1. *Le Plan sectoriel vélo est-il toujours d'actualité? Quand sera-t-il publié?*
2. *Quel calendrier de mise en œuvre le Conseil d'Etat prévoit-il?*
3. *L'objectif avoué du Conseil d'Etat est d'offrir aux cyclistes un réseau performant, attractif, sûr et continu. Quels moyens le Conseil d'Etat prévoit-il pour atteindre cet objectif?*
4. *Quels objectifs de report modal le Conseil d'Etat s'est-il fixés et à quelles échéances? Quelle est la part du vélo dans ces objectifs?*
5. *Actuellement, les moyens mis à disposition du réseau TIM ne sont-ils pas démesurés par rapport à ceux alloués au réseau vélo?*
6. *Existe-t-il un suivi des objectifs fixés dans la «Stratégie vélo» de 2011?*

Le 16 août 2017

Réponse du Conseil d'Etat

1. *Le Plan sectoriel vélo est-il toujours d'actualité? Quand sera-t-il publié?*

Le Plan sectoriel vélo a été adopté par le Conseil d'Etat lors de sa séance du 10 décembre 2018 et est disponible en version

électronique (<https://www.fr.ch/smo/mobilite-et-transport/a-velo/plan-sectoriel-velo>).

2. *Quel calendrier de mise en œuvre le Conseil d'Etat prévoit-il?*

Depuis le retour de consultation, la version mise en consultation du Plan sectoriel vélo a servi, de manière transitoire, de référence pour la planification des aménagements cyclables. En effet, lors d'assainissement ou de travaux d'entretien d'un tronçon routier cantonal, l'aménagement de voies cyclables est systématiquement analysé. Si un tel aménagement est prévu dans le plan sectoriel et qu'il peut être intégré dans le gabarit existant de la route, il est réalisé, en général par le marquage de bandes. Lorsque la largeur du domaine public ne permet pas de réaliser des bandes ou les pistes cyclables telles que prévus ou que le plan sectoriel prévoit explicitement des mesures constructives, le processus de développement d'un projet d'aménagement routier est nécessaire. Ce processus prend plusieurs mois, voire plusieurs années, et nécessite des ressources financières et humaines.

Afin que les mesures constructives planifiées dans le Plan sectoriel vélo soient réalisées en premier lieu là où le potentiel de report modal est le plus grand, la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) procédera à leur priorisation. Elle permettra de déboucher sur une planification annuelle propre aux infrastructures cyclables d'ici l'été 2019.

3. *L'objectif avoué du Conseil d'Etat est d'offrir aux cyclistes un réseau performant, attractif, sûr et continu. Quels moyens le Conseil d'Etat prévoit-il pour atteindre cet objectif?*

Les aménagements cyclables réalisés dans le cadre des travaux d'entretien de tronçons routiers (par exemple bandes cyclables en traversée de La Roche) et de travaux d'aménagement routier (par exemple piste mixte entre Broc et Epagny) sont financés de la même façon que les autres travaux routiers, sans distinction.

Les tronçons où des mesures constructives sont prévues seront réalisés par étapes et financés par le biais de crédits du Conseil d'Etat ou du Grand Conseil. Le Conseil d'Etat a par ailleurs décidé d'affecter, dans le cadre du Fonds d'infrastructure, un montant dédié à la mobilité douce, à hauteur de 8 millions de francs au 31 décembre 2018, qui pourra être complété si nécessaire et utilisé en complément des res-

sources précitées. La DAEC a par ailleurs mis sur pied une équipe de deux personnes en provenance du Service des ponts et chaussées et du Service de la mobilité dont la tâche prioritaire réside dans la réalisation des projets prioritaires du Plan sectoriel vélo. Par ailleurs deux projets identifiés comme ayant le potentiel de report modal le plus important ont été intégrés dans le Plan sectoriel vélo:

- > la Transagglo (axe de mobilité douce d'environ 17 km qui reliera Avry à Düdingen en passant par Matran, Corminboeuf, Villars-sur-Glâne, Fribourg et Granges-Paccot)
- > la VoieVerte à Bulle (cheminement de mobilité douce de 1,6 km entre la gare de Bulle et la zone industrielle de Planchy-Nord)

Ces deux tronçons sont les sections où le potentiel de report modal est sans conteste le plus important et leur réalisation est prioritaire. Elle permettra aux agglomérations de Fribourg et de Bulle de disposer chacune d'un axe fort dédié uniquement à la mobilité douce. La coordination des travaux relevant de la responsabilité cantonale et de la responsabilité communale sera effectuée par la DAEC, ce dans le respect des compétences respectives tant au niveau de la réalisation que du financement.

4. *Quels objectifs de report modal le Conseil d'Etat s'est-il fixés et à quelles échéances? Quelle est la part du vélo dans ces objectifs?*

Le premier objectif réside dans l'augmentation de la part modale des transports publics et de la mobilité douce, but inscrit dans le nouveau Plan directeur cantonal (PDCant) et le Plan cantonal des transports (PCTr). Le Conseil d'Etat vise en premier lieu la réalisation des infrastructures dédiées prioritaires avant de fixer des objectifs chiffrés relatifs aux parts modales.

5. *Actuellement, les moyens mis à disposition du réseau TIM ne sont-ils pas démesurés par rapport à ceux alloués au réseau vélo?*

Non. Le Conseil d'Etat suit une stratégie de mobilité multimodale. Ainsi des moyens considérables ont été versés par les pouvoirs publics pour développer l'offre en transports publics (mise en place progressive du RER Fribourg | Freiburg, développement par étapes de la desserte des bus régionaux). En ce qui concerne la route, cette stratégie vise notamment à aménager des routes de contournement afin de décharger du trafic de transit certaines localités, ce qui bénéficie directement aux piétons et aux cyclistes.

Des moyens importants sont également investis pour l'entretien et la sécurisation du réseau routier cantonal. Lors de tels travaux, des voies cyclables sont aménagées dans la mesure où elles sont prévues dans le Plan sectoriel vélo et que le gaba-

rit le permet (voir réponse à la question 2). Ainsi la longueur du réseau cyclable cantonal est actuellement d'environ 88 km.

S'il est difficile de chiffrer actuellement le montant global de dépenses qui devraient découler de la mise en œuvre du Plan sectoriel vélo de manière précise, le volume de travaux qui en découle permet néanmoins d'affirmer qu'il n'y a pas disproportion. Par ailleurs, la plupart des infrastructures routières, que ce soit pour le TIM ou la mobilité douce, bénéficiant directement ou indirectement aux différentes catégories d'utilisateurs par effets induits, la mise en relation des montants n'est pas considérée comme un outil adéquat de mesure des priorités.

6. *Existe-t-il un suivi des objectifs fixés dans la «Stratégie vélo» de 2011?*

La Stratégie vélo fait partie intégrante du Plan sectoriel vélo. Il sera régulièrement révisé et un suivi se fera dans ce cadre. A noter que les aménagements cyclables réalisés par le SPC sont géoréférencés dans une application informatique en ligne¹. Un bilan régulier des réalisations du Plan sectoriel vélo sera présenté à la Commission consultative pour la révision de la planification cyclable cantonale.

Le 9 avril 2019

—

**Anfrage 2017-CE-193 Nicolas Pasquier/
Bruno Marmier
Stand der Ausarbeitung des Sachplans
Velo**

Anfrage

Im Dezember 2013 gab der Staatsrat den Sachplan Velo in die Vernehmlassung. Diese dauerte bis Februar 2014.

Dreieinhalb Jahre später hat der Staatsrat noch nichts zum Stand dieses Projekts verlauten lassen.

Zuvor, am 6. Juni 2011, hatte der Staatsrat das Leitbild Velo verabschiedet, in dem verschiedene Ziele definiert sind.

Fragen:

1. *Ist der Sachplan Velo weiterhin aktuell? Wann wird er veröffentlicht werden?*
2. *Welchen Zeitplan sieht der Staatsrat für dessen Umsetzung vor?*
3. *Das erklärte Ziel des Staatsrats lautet, den Velofahrerinnen und -fahrern ein leistungsfähiges, attraktives, sicheres und durchgehendes Netz zu bieten. Mit welchen Mitteln will der Staatsrat dieses Ziel erreichen?*

¹ <https://map.geo.fr.ch>

4. Welche Ziele und Fristen hat der Staatsrat für die Verkehrsverlagerung festgelegt? Welcher Veloanteil soll erreicht werden?
5. Sind die Mittel für das MIV-Netz nicht unverhältnismässig im Vergleich zu den Mitteln, die für das Velonetz zur Verfügung stehen?
6. Gibt es eine Erfolgskontrolle für die Ziele des Leitbilds Velo von 2011?

Den 16. August 2017

Antwort des Staatsrats

1. Ist der Sachplan Velo weiterhin aktuell? Wann wird er veröffentlicht werden?

Der Sachplan Velo wurde am 10. Dezember 2018 vom Staatsrat ausgenommen und steht in elektronischer Form zur Verfügung (<https://www.fr.ch/de/moba/mobilitaet-und-verkehr/mit-dem-velo/sachplan-velo>).

2. Welchen Zeitplan sieht der Staatsrat für dessen Umsetzung vor?

Seit der Sachplan Velo aus der Vernehmlassung zurück ist, dient die Anhörungsversion des Sachplans im Sinne einer Übergangslösung als Referenz für die Planung der Veloverkehrsanlagen. So wird systematisch der Bau von Veloverkehrsanlagen geprüft, wenn Kantonsstrassenabschnitte erneuert oder saniert werden. Wenn eine solche Anlage im Sachplan vorgesehen ist und das bestehende Querprofil der Strasse es erlaubt, wird diese Infrastruktur verwirklicht – in der Regel in Form eines Radstreifens. Wenn die Breite der öffentlichen Sache hingegen nicht ausreicht, um den vorgesehenen Radstreifen oder -weg einzurichten, oder wenn der Sachplan ausdrücklich bauliche Massnahmen vorsieht, muss ein Strassenbauprojekt ausgearbeitet und durchgeführt werden. Ein solches Verfahren kann mehrere Monate oder gar Jahre dauern und erfordert finanzielle und personelle Ressourcen.

Damit diese baulichen Massnahmen zuerst dort verwirklicht werden, wo das Potenzial zur Verkehrsverlagerung am grössten ist, wird die Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion (RUBD) die Prioritätenordnung definieren. Gestützt auf diese Prioritätenordnung wird bis im Sommer 2019 eine Jahresplanung für die Veloverkehrsanlagen festgelegt werden.

3. Das erklärte Ziel des Staatsrats lautet, den Velofahrerinnen und -fahrern ein leistungsfähiges, attraktives, sicheres und durchgehendes Netz zu bieten. Mit welchen Mitteln will der Staatsrat dieses Ziel erreichen?

Veloverkehrsanlagen, die im Rahmen von Strassenunterhaltsarbeiten (z.B. Radstreifen auf der Ortsdurchfahrt von La Roche) oder von Strassenausbauarbeiten (z.B. gemeinsa-

mer Rad- und Fussweg zwischen Broc und Epagny) durchgeführt werden, werden nicht gesondert, sondern in gleicher Weise wie die Strassenarbeiten finanziert.

Für die Abschnitte, auf denen bauliche Massnahmen für den Veloverkehr vorgesehen sind, wird der Kanton etappenweise vorgehen; die Finanzierung der Arbeiten wird über Kredite des Staatsrats oder des Grossen Rats sichergestellt werden. Der Staatsrat hat im Übrigen beschlossen, im Rahmen des Infrastrukturfonds per 31. Dezember 2018 einen Betrag von 8 Millionen Franken dem Langsamverkehr zu widmen; dieser Betrag wird bei Bedarf erhöht und dazu verwendet werden können, um die hiervoor erwähnten Mittel zu ergänzen. Die RUBD hat zudem ein zweiköpfiges Team mit Angestellten des Tiefbauamts und des Amts für Mobilität zusammengestellt, dessen Hauptaufgabe es ist, die vorrangigen Projekte des Sachplans Velo zu verwirklichen. Im Sachplan Velo finden sich des Weiteren die beiden Projekte mit dem grössten Potenzial zur Verkehrsverlagerung:

- > Transagglo (Langsamverkehrsachse von rund 17 km, die Avry mit Düdingen verbinden und durch Matran, Corminbœuf, Villars-sur-Glâne, Freiburg und Granges-Paccot führen wird);
- > grüne Verbindung in Bulle (Langsamverkehrsverbindung von rund 1,6 km zwischen dem Bahnhof und der Industriezone Planchy-Nord).

Diese beiden Abschnitte weisen zweifelsohne das grösste Potenzial zur Verkehrsverlagerung auf; auch ist deren Verwirklichung prioritär. Mit diesen beiden Verbindungen werden die Agglomerationen Freiburg und Bulle über eine starke Achse verfügen, die ausschliesslich dem Langsamverkehr gewidmet ist. Die RUBD wird die Arbeiten, für die jeweils der Kanton oder die Gemeinde zuständig ist, koordinieren und dabei den im geltenden Recht definierten Kompetenzen für die Verwirklichung und die Finanzierung Rechnung tragen.

4. Welche Ziele und Fristen hat der Staatsrat für die Verkehrsverlagerung festgelegt? Welcher Veloanteil soll erreicht werden?

Es geht in erster Linie darum, den Anteil des öffentlichen und des Langsamverkehrs am Gesamtverkehr zu erhöhen, so wie dies auch im neuen kantonalen Richtplan (KantRP) und im kantonalen Verkehrsplan (KVP) vorgesehen ist. Der Staatsrat will zuerst die vorrangigen Infrastrukturen für eine nachhaltige Mobilität verwirklichen, bevor er quantitative Zielvorgaben definiert.

5. Sind die Mittel für das MIV-Netz nicht unverhältnismässig im Vergleich zu den Mitteln, die für das Velonetz zur Verfügung stehen?

Nein. Der Staatsrat verfolgt eine multimodale Strategie. So hat die öffentliche Hand beträchtliche Mittel aufgewendet,

um das öffentliche Verkehrsangebot auszubauen (etappenweise Einführung der RER Fribourg | Freiburg und schrittweiser Ausbau des regionalen Busangebots). Zur Strasse ist zu sagen, dass die Strategie vorrangig den Bau von Umfahringstrassen anstrebt, um bestimmte Ortschaften vom Transitverkehr zu entlasten, was auch ganz direkt dem Fussgänger- und Veloverkehr zugutekommt.

Darüber hinaus wird viel in den Unterhalt der Kantonsstrassen und die Verbesserung der Sicherheit auf diesem Netz investiert. Dabei werden auch Radstreifen errichtet, soweit diese im Sachplan Velo vorgesehen sind und das Querprofil der Strasse es erlaubt (vgl. Antwort auf Frage 2). So weist das kantonale Velonetz gegenwärtig eine Länge von 88 km auf.

Auch wenn es derzeit schwierig ist, den Gesamtbetrag der Ausgaben, die sich aus der Umsetzung des Sachplans ergeben werden, genau zu beziffern, so kann aufgrund des resultierenden Arbeitsvolumens doch festgehalten werden, dass ein angemessenes Verhältnis gewahrt wird. Da die meisten Strasseninfrastrukturen für den motorisierten Individualverkehr (MIV) oder den Langsamverkehr direkt oder indirekt – über induzierte Effekte – den verschiedensten Nutzerkategorien zugutekommen, ist es für die Bestimmung der Prioritäten im Übrigen nicht zweckmässig, diese Beträge isoliert zu betrachten, um sie dann gegeneinander abzuwägen.

6. *Gibt es eine Erfolgskontrolle für die Ziele des Leitbilds Velo von 2011?*

Das Leitbild Velo ist integrierender Bestandteil des Sachplans Velo, der regelmässig revidiert werden wird. Die Erfolgskontrolle wird in diesem Rahmen erfolgen. Dem ist anzufügen, dass die vom Tiefbauamt (TBA) verwirklichten Veloinfrastrukturen in einer Webanwendung¹ georeferenziert sind. Der beratenden Kommission für die Revision der kantonalen Velonetzplanung wird regelmässig eine Bilanz zu den Verwirklichungen des Sachplans Velo unterbreitet werden.

Den 9. April 2019

Question 2018-CE-198 Bertrand Morel Digitalisation de la justice

Question

Sous l'impulsion Fribourg 4.0, l'Etat envisage de digitaliser ses nombreuses prestations. Le canton de Fribourg a également adhéré au concordat fondant la structure HIJP (Harmonisation de l'informatique de la justice pénale) ainsi qu'au contrat de collaboration de droit public entre la Confédération et les cantons (en matière civile, pénale et administrative), alors qu'un programme fédéral appelé Justitia 4.0, Comité de

pilotage piloté par HIJP et le Tribunal fédéral, entend obliger toute la chaîne judiciaire à recourir au dossier électronique d'ici 2025. Ces développements ont décidé le Pouvoir judiciaire à lancer le projet e-justice, en lien avec le Service informatique et des télécommunications.

La justice est actuellement notoirement surchargée, devant faire face à un flot sans cesse en augmentation de dossiers. Sa mission première est de trancher les litiges qui lui sont soumis. La Constitution cantonale prévoit, à son article 120, que les moyens sont donnés au Pouvoir judiciaire pour assurer la célérité et la qualité de la justice.

Les travaux en lien avec le projet e-justice réclament de la part des autorités judiciaires une très forte implication, via un comité de pilotage, un comité de projet, une cheffe de projet et de nombreuses analyses qui nécessitent la mise sur pied de groupes de travail. Le temps consacré à ces tâches par ces personnes ne l'est plus à leur mission première, qui va en souffrir et renforcer l'engorgement actuel.

Une expérience de digitalisation de la justice menée dans un Land d'Allemagne (Baden-Württemberg) a démontré qu'environ 75% du budget nécessaire a été consacré au renforcement des compétences métier et à la conduite du changement.

Le Conseil d'Etat est dès lors invité à répondre aux questions suivantes:

1. *Quels sont les moyens qu'il est prévu de consacrer pour permettre au Pouvoir judiciaire d'accomplir sa mission première avec célérité et qualité, tout en disposant des forces de travail pour mettre en place le dossier électronique?*
2. *Quels sont les moyens qu'il est prévu de consacrer à la formation et à la conduite du changement en lien avec l'introduction de la digitalisation de la justice?*

Le 18 septembre 2018

Réponse du Conseil d'Etat

Au travers d'e-Justice, il s'agira de pouvoir exécuter électroniquement, à tous les niveaux et au travers de chaque instance, les différentes prestations en matière de justice, afin de permettre, à terme, une simplification du travail des autorités.

Cela comprend en particulier:

- > la possibilité de communiquer et de consulter les dossiers pour les différentes parties et intervenants de façon électronique,
- > la gestion électronique des dossiers par les autorités,
- > le transfert informatique de données inter et intra autorités,
- > la publication électronique de jugements et l'archivage électronique des dossiers.

¹ <https://map.geo.fr.ch>

Dans cette vision, la justice est progressivement dématérialisée. Le dossier judiciaire électronique est introduit et devient à terme le dossier maître, avec une place de travail électronique adaptée au traitement de dossiers numériques. L'accès à la justice pour la population s'en voit ainsi modernisé, la communication électronique dans le domaine judiciaire et la consultation en ligne des dossiers pour l'ensemble des personnes autorisées étant mises en place, notamment par le biais du futur portail suisse Justitia.Swiss. Les autorités judiciaires utilisent quant à elles de nouveaux outils pour communiquer leurs décisions de manière plus rapide et efficace.

Le projet e-Justice est l'un des 5 projets informatiques phare de ce programme gouvernemental. Il a formellement débuté courant 2018; on relève notamment la désignation d'une organisation de projet par la Commission informatique de l'Etat (CIE) lors de sa séance du 4 juin 2018.

Dans sa séance du 15 janvier 2019, le Conseil d'Etat a validé la nouvelle organisation de projet, en particulier le Comité de pilotage e-Justice dans sa nouvelle composition.

Ce projet a désormais une conduite modifiée et confiée à un mandant «bicéphale», à savoir:

- > Le Directeur de la Sécurité et de la justice
- > Le Premier magistrat de l'Ordre judiciaire, le Président du Conseil de la magistrature, M. Johannes Fröhlicher.

E-Justice n'est pas un projet informatique conventionnel, mené dans un environnement stable – comme le serait par exemple le passage de Windows 7 à Windows 10. Ce projet nécessite une vision à bien plus long terme.

Il ne s'agit pas d'une «simple» digitalisation, mais au contraire, d'une refonte très profonde des processus métier, qui se tient qui plus est dans un contexte particulier. En effet, la justice est aujourd'hui encore gouvernée par la preuve et le dossier papier, suivant des processus propres à chaque instance, voire à chaque magistrat – indépendance de la justice oblige. E-Justice devra standardiser et uniformiser, en plus de repenser la justice, tout en respectant l'indépendance du magistrat lorsqu'il rend la justice.

Il est essentiel de tenir compte de ce contexte métier particulier dans l'organisation du projet: seule une forte implication du métier pourra en garantir le succès.

Les autorités judiciaires, consultées pour répondre à cette question, ont rappelé que plusieurs d'entre elles font déjà face à une surcharge importante.

On rappelle que l'article 29 al. 1 de la Constitution prévoit que «Les parties ont droit à ce que leur cause soit traitée équitablement et jugée dans un délai raisonnable». Or, ces dernières années, la charge des autorités a fortement augmenté, pour des raisons multiples. On a tout d'abord vu les procédures se complexifier dans leurs natures (avec les nouveaux

codes de procédures et le droit de la protection de l'enfant et de l'adulte notamment), mais également les droits de la défense augmenter – et avec eux, le nombre de procédures, ou leur complexité en raison de la nécessité de motivations plus importantes. Qui plus est, la population a également augmenté, ayant une influence évidente sur le nombre de causes amenées devant les autorités judiciaires.

L'augmentation du personnel des autorités judiciaires n'a toutefois pas augmenté au même rythme. C'est d'ailleurs en réponse à la surcharge de celles-ci que le Conseil d'Etat a mis en place la Cellule judiciaire itinérante et, en parallèle, décidé d'une analyse de l'organisation et du fonctionnement du pouvoir judiciaire afin de trouver des pistes de rationalisation et d'amélioration. Or, ce projet exige un investissement considérable des magistrats, des greffiers et de leur personnel administratif, ainsi que des moyens spécifiquement dédiés à la conduite du changement. Il nécessite en outre des ressources IT spécifiques. Partant, il paraît difficile de consacrer des forces de travail, déjà limitées, aux travaux liés à la digitalisation, au risque de renforcer la surcharge dont les collaborateurs souffrent, et qui serait également dommageable pour les justiciables.

Il peut donc être répondu comme suit aux questions du Député Morel.

1. *Quels sont les moyens qu'il est prévu de consacrer pour permettre au Pouvoir judiciaire d'accomplir sa mission première avec célérité et qualité, tout en disposant des forces de travail pour mettre en place le dossier électronique?*

Conscient de l'importance du projet e-Justice et de l'ampleur de l'implication métier qu'il exige maintenant, mais aussi tout au long de sa durée, le Conseil d'Etat a décidé, en séance du 12 mars 2019, d'allouer un montant de 550 000 francs par année, pour une durée limitée de trois ans, pour l'engagement des ressources métier nécessaires pour ce projet.

Ce montant permet ainsi l'engagement de:

- > 1 EPT Chef de projet métier
- > 0,5 EPT Coordinateur civil
- > 0,5 EPT Coordinateur pénal
- > 0,5 EPT Coordinateur administratif
- > 0,5 EPT Coordinateur communication et changement
- > 0,5 EPT Expert judiciaire.

Ce montant sera financé en 2019 sur le budget du Service informatique et des télécommunications, puis dès 2020, fera l'objet d'une inscription de montants forfaitaires spécifiques aux projets de digitalisation.

La Direction de la sécurité et de la justice, par l'intermédiaire du Service de la justice, a d'ailleurs mis la plupart de ces postes au concours à l'interne du pouvoir judiciaire fribourgeois le 1^{er} avril passé. En effet, le Comité de pilotage du pro-

jet e-Justice a estimé qu'une expérience du terreau judiciaire fribourgeois était nécessaire pour réellement apporter une plus-value au projet.

Les postes mis au concours visent une collaboration à durée limitée à trois ans (renouvelable en fonction de l'évolution du projet). Durant ce temps, le poste, ou la fraction de poste, laissé vacant sera repourvu en contrats de durée déterminée et les entrées en fonction seront coordonnées. En théorie, les différents postes peuvent être partagés ou cumulés.

De plus, avec l'autorisation de l'autorité judiciaire dont il/elle dépend, le collaborateur ou la collaboratrice au bénéfice d'un contrat de durée indéterminée retrouve son poste à l'issue de son engagement pour e-Justice.

2. *Quels sont les moyens qu'il est prévu de consacrer à la formation et à la conduite du changement en lien avec l'introduction de la digitalisation de la justice?*

L'introduction de mesures de digitalisation pour la Justice provoquera des changements sur les processus de travail des collaborateurs, et devra, par conséquent, faire l'objet d'un accompagnement et d'une conduite du changement soutenus. C'est cette 2^e étape, à savoir la phase post-projet, qui garantira l'aboutissement du projet informatique en assurant sa réelle implémentation dans la pratique des autorités.

Pour l'ensemble de la mise en place du Fribourg 4.0, dont e-Justice est l'un des projets phares, le Service du personnel et d'organisation et le Service informatique et des télécommunications développent actuellement un concept de formation spécifique aux projets 4.0, axée en particulier sur la gestion du changement.

Cette problématique essentielle, inhérente à tout projet de digitalisation, est donc clairement prise en considération par l'administration cantonale et soutenue par le Conseil d'Etat.

Le 30 avril 2019

Anfrage 2018-CE-198 Bertrand Morel Digitalisierung der Justiz

Anfrage

Im Rahmen von Freiburg 4.0 plant der Staat die Digitalisierung zahlreicher Dienstleistungen. Ausserdem ist der Kanton Freiburg dem Konkordat zur Schaffung der Struktur HIS (Harmonisierung der Informatik in der Strafjustiz) beigetreten, sowie dem öffentlich-rechtlichen Vertrag über die Zusammenarbeit zwischen Bund und Kantonen (in Zivil-, Straf- und Verwaltungssachen), während ein Programm des Bundes mit Namen Justitia 4.0 unter der Leitung von HIS und Bundesgericht die gesamte Strafvollzugskette ab 2025 zur elektronischen Aktenführung verpflichten will. Diese

Entwicklungen haben die Gerichtsbehörden dazu bewegt, zusammen mit dem Amt für Informatik und Telekommunikation das Projekt E-Justice ins Leben zu rufen.

Heute ist die Justiz chronisch überlastet, weil sie eine ständig zunehmende Aktenflut bewältigen muss. Ihre Hauptaufgabe ist es, in den Streitfällen, die ihr unterbreitet werden, einen Entscheid zu fällen. Artikel 120 der Kantonsverfassung sieht vor, dass der richterlichen Gewalt die notwendigen Mittel für eine rasche und hochwertige Rechtspflege zur Verfügung gestellt werden.

Die Arbeiten, die in Zusammenhang mit dem Projekt E-Justice anfallen, verlangen von den Gerichtsbehörden eine hohe Beteiligung in Form einer Projektoberleitung, eines Projektausschusses, einer Projektleiterin und zahlreicher Analysen, welche die Einsetzung von Arbeitsgruppen erfordern. Die Zeit, die diese Personen dafür einsetzen, steht nicht mehr für ihre Kernaufgabe zur Verfügung, was sich auf deren Erfüllung auswirken und eine noch grössere Überlastung zur Folge haben wird.

Erfahrungen aus der Digitalisierung der Justiz in einem deutschen Bundesland (Baden-Württemberg) haben gezeigt, dass rund 75% des benötigten Budgets für die Erweiterung der Fachkompetenzen und das Änderungsmanagement eingesetzt werden.

Demzufolge wird der Staatsrat gebeten, die folgenden Fragen zu beantworten:

1. *Welche Mittel sind vorgesehen, damit die Gerichtsbehörden ihre Kernaufgabe rasch und gut erfüllen können und gleichzeitig über die nötigen Arbeitskräfte für die Umsetzung der Digitalisierung verfügen?*
2. *Welche Mittel sind in Zusammenhang mit der Digitalisierung der Justiz für die Ausbildung und das Änderungsmanagement vorgesehen?*

Den 18. September 2018

Antwort des Staatsrats

Dank E-Justiz wird man die verschiedenen Leistungen der Justiz über alle Ebenen und Instanzen hindurch elektronisch ausführen können, was die Arbeit der Behörden künftig vereinfacht.

Es umfasst insbesondere:

- > die Möglichkeit des elektronischen Rechtsverkehrs und der elektronischen Akteneinsicht für Parteien und Beteiligte;
- > die elektronische Verwaltung der Dossiers durch die Behörden;
- > die elektronische Übermittlung von Daten zwischen Behörden und innerhalb von Behörden;

- > die elektronische Publikation der Urteile und die elektronische Archivierung der Dossiers.

In dieser Vision wird die Justiz nach und nach dematerialisiert. Es wird ein elektronisches Gerichtsossier eingeführt, das künftig das Hauptdossier sein wird. Hinzukommen wird ein elektronischer Arbeitsplatz, der an die Bearbeitung von digitalen Akten angepasst ist. Auch der Zugang der Bevölkerung zur Justiz wird dadurch modernisiert, weil für alle befugten Personen namentlich über das künftige schweizerische Portal Justitia.Swiss der elektronische Rechtsverkehr und die Online-Akteneinsicht eingeführt wird. Die Justizbehörden werden ihrerseits neue Instrumente für eine raschere und effizientere Kommunikation ihrer Entscheide verwenden.

Das Projekt E-Justiz ist eines der fünf grossen Informatikprojekte des Regierungsprogramms und begann formell im Jahr 2018. So hat die Informatikkommission des Staates (IKS) in ihrer Sitzung vom 4. Juni 2018 namentlich eine Projektorganisation eingesetzt.

Der Staatsrat wiederum genehmigte in seiner Sitzung vom 15. Januar 2019 die Neuorganisation des Projektes und insbesondere die neue Zusammensetzung der Projektoberleitung von E-Justice.

Neu steht das Projekt unter der Ko-Leitung:

- > des Sicherheits- und Justizdirektors und
- > des obersten Richters, d. h. des Präsidenten des Justizrates Johannes Fröhlicher.

E-Justice ist kein gewöhnliches Informatikprojekt, das unter gleichbleibenden Bedingungen durchgeführt wird, wie dies beispielsweise bei einem Wechsel von Windows 7 auf Windows 10 der Fall wäre. Das Projekt erfordert eine weit längerfristige Perspektive.

Es handelt sich nicht um eine «simple» Digitalisierung, sondern im Gegenteil um eine sehr umfassende Überarbeitung der Fachprozesse, die zudem in einem besonderen Kontext stattfindet. Tatsächlich wird die Praxis der Justiz heute noch von Beweisen und Akten in Papierform beherrscht, die von jeder Instanz oder gar jeder Magistratsperson unter Berufung auf die Unabhängigkeit der Justiz in eigenen Prozessen bearbeitet werden. E-Justice muss die Justiz nicht nur neu denken, sondern auch standardisieren und vereinheitlichen und dabei die Unabhängigkeit der Richterinnen und Richter bei der Rechtsprechung respektieren.

Dieser besondere Fachkontext muss bei der Organisation des Projekts berücksichtigt werden: Nur mit einer intensiven Beteiligung der Fachleute lässt sich sein Erfolg garantieren.

Die dazu befragten Gerichtsbehörden haben erneut darauf hingewiesen, dass mehrere von ihnen bereits jetzt stark überlastet sind.

An dieser Stelle sei an den Wortlaut von Artikel 29 Abs. 1 der Verfassung erinnert: «Die Parteien haben Anspruch auf gleiche und gerechte Behandlung sowie auf Beurteilung innert angemessener Frist». In den letzten Jahren hat die Arbeitslast der Gerichte jedoch aus verschiedenen Gründen stark zugenommen. Erstens sind die Verfahren komplexer geworden (namentlich wegen der neuen Prozessordnungen und des Kindes- und Erwachsenenschutzrechts), zweitens haben sich die Rechte der Verteidigung vervielfacht und mit ihnen die Zahl der Verfahren oder aber ihre Komplexität hat wegen der Notwendigkeit einer ausführlicheren Begründung zugenommen. Überdies ist auch die Bevölkerung gewachsen, was sich natürlich auf die Zahl der Gerichtsfälle auswirkt. Das Personal der Gerichtsbehörden wurde indes nicht im gleichen Masse aufgestockt.

Als Reaktion auf deren Überlastung setzte der Staatsrat eine gerichtsunabhängige Einheit ein und beschloss gleichzeitig eine Analyse der Organisation und Arbeitsweise der Gerichtsbehörden, um Ansätze für Rationalisierungen und Verbesserungen zu finden. Dieses Projekt verlangt von den Richterinnen und Richtern sowie von den Gerichtsschreiberinnen und Gerichtsschreibern und ihrem Verwaltungspersonal allerdings einen beachtlichen Aufwand und erfordert Mittel, die speziell für das Änderungsmanagement bestimmt sind. Ausserdem werden dafür besondere IT-Ressourcen benötigt. Es ist deshalb schwer vorstellbar, die bereits beschränkt vorhandenen Arbeitskräfte für Digitalisierungsarbeiten einzusetzen, weil damit die Überlastung noch erhöht würde, worunter nicht nur die Mitarbeitenden, sondern auch die Rechtsuchenden leiden würden.

Die Fragen von Grossrat Morel sind deshalb wie folgt zu beantworten:

1. *Welche Mittel sind vorgesehen, um den Gerichtsbehörden zu erlauben, ihre Kernaufgabe rasch und hochwertig zu erfüllen, während sie gleichzeitig über die nötigen Arbeitskräfte für die Umsetzung der Digitalisierung verfügen?*

Der Staatsrat ist sich des Umfangs des Projekts E-Justice und der fachlichen Beteiligung, die es jetzt, aber auch während der gesamten Dauer erfordert, bewusst. Deshalb hat er in seiner Sitzung vom 12. März 2019 beschlossen, für die beschränkte Dauer von drei Jahren einen jährlichen Betrag von 550 000 Franken für die Anstellung der benötigten Fachpersonen zu sprechen.

Mit diesem Betrag sollen folgende Stellen besetzt werden:

- > 1 VZÄ Fachprojektleiter/in
- > 0,5 VZÄ Koordinator/in für den Bereich Zivilrecht
- > 0,5 VZÄ Koordinator/in für den Bereich Strafrecht
- > 0,5 VZÄ Koordinator/in für den Bereich Verwaltungsrecht

- > 0,5 VZÄ Koordinator/in für den Bereich Kommunikation und Änderungswesen
- > 0,5 VZÄ Gerichtsexpertin/-experte

Der beschlossene Betrag wird 2019 über das Budget des Amtes für Informatik und Telekommunikation finanziert, ab 2020 werden bei den einzelnen Digitalisierungsprojekten Pauschalbeträge eingetragen.

Am 1. April 2019 hat die Sicherheits- und Justizdirektion die Mehrzahl dieser Stellen über das Amt für Justiz intern bei den Freiburger Gerichtsbehörden ausgeschrieben. Dies weil die Projektleitung von e-Justice der Ansicht ist, dass die gesuchten Personen über Erfahrung im Freiburger Gerichtswesen verfügen müssen, um einen realen Mehrwert zum Projekt beitragen zu können.

Die ausgeschriebenen Stellen sind auf drei Jahre befristet (nach Massgabe der Projektentwicklung erneuerbar). In dieser Zeit werden vakante Voll- oder Teilzeitstellen mit befristeten Verträgen neu besetzt und die Stellenantritte koordiniert. Theoretisch können die Stellen aufgeteilt oder kumuliert werden.

Ausserdem können Mitarbeitende mit einer Festanstellung mit Einverständnis der Gerichtsbehörde, bei der sie angestellt sind, nach ihrem Einsatz für E-Justice wieder zu ihrer alten Stelle zurückkehren.

2. *Welche Mittel sind in Zusammenhang mit der Digitalisierung der Justiz für die Ausbildung und das Änderungsmanagement vorgesehen?*

Die Einführung von Digitalisierungsmassnahmen in der Justiz wird zu Änderungen von Arbeitsprozessen der Mitarbeitenden führen. Diese Änderungen erfordern eine intensive Führung und Begleitung. Es ist die zweite Etappe, d.h. die Nach-Projektphase, die den Erfolg des Informatikprojekts garantieren wird, da in dieser Phase seine tatsächliche Implementierung in die Praxis der Gerichtsbehörden sichergestellt wird.

E-Justice ist eines der Hauptprojekte von Freiburg 4.0. Für dessen Gesamtumsetzung entwickeln das Amt für Personal und Organisation und das Amt für Informatik und Telekommunikation zurzeit ein spezifisches Ausbildungskonzept für die 4.0-Projekte mit besonderem Fokus auf das Änderungsmanagement. Diese entscheidende Problematik, die jedem Digitalisierungsprojekt innewohnt, wird demnach von der Kantonsverwaltung ganz klar berücksichtigt, was der Staatsrat unterstützt.

Den 30. April 2019

Question 2018-CE-200 Hubert Dafflon Patrimoine 2018, une vie aussi après pour les infrastructures intérieures de sécurité

Question

Le Conseil de l'Europe a déclaré l'année 2018 «Année européenne du patrimoine culturel». La Suisse s'y est associée par son Office fédéral de la culture qui a coordonné tous les événements sous la devise «Patrimoine 2018». Le canton de Fribourg, par son Service des biens culturels, son Service des bâtiments et Fribourg Tourisme a, à fort juste titre, répondu présent et a été très actif en ouvrant les tours et les fortifications médiévales au grand public. Pour beaucoup ce fut la première opportunité d'accéder à un patrimoine exceptionnel et de découvrir des bâtiments porteurs de notre histoire.

Félicitations et merci au Conseil d'Etat et à ses services ainsi qu'à Fribourg Tourisme d'avoir su mettre pareillement bien en valeur les édifices fribourgeois dans le cadre de Patrimoine 2018!

Pour garantir un accès sécurisé aux monuments médiévaux, des mesures architecturales réversibles de qualité ont été mises sur place. Il semble évident que les rampes d'accès extérieures métalliques seront démontées au terme des portes ouvertes, soit fin octobre 2018.

Questions:

1. *Qu'en est-il des infrastructures légères de qualité, en bois, mises en place à l'intérieur des bâtiments (non visibles de l'extérieur) pour sécuriser l'accès des visiteurs? Seront-elles démontées au terme de Patrimoine 2018?*
2. *Si oui, ne serait-il pas opportun de les garder (au vu de leur haute qualité) telles quelles afin de permettre de répéter la magnifique expérience de Patrimoine 2018? Il est primordial que la présentation de ce genre d'édifices soit renouvelée et fasse aussi partie du présent des jeunes générations.*

Le 21 septembre 2018

Réponse du Conseil d'Etat

Les visites des enceintes et tours de la Ville de Fribourg ainsi que des châteaux forts de Bulle, Estavayer et Morat, lancées dans le cadre des Journées du patrimoine 2018, ont connu un succès qui a dépassé toutes les espérances. Depuis le lancement du projet, début juin 2018, environ 100 000 personnes, dont plus de 60 000 en Ville de Fribourg, ont visité un ou plusieurs de ces pans emblématiques du canton de Fribourg. Le succès et la demande du public ont d'ailleurs été si forts que, le 6 novembre dernier, l'Etat de Fribourg et la Ville de Fribourg ont annoncé vouloir poursuivre l'expérience en tout cas jusqu'à fin 2019. Les châteaux de Bulle, Morat et Estavayer

seront eux aussi accessibles, de Pâques jusqu'à la Toussaint. Les dates définitives seront définies de concert avec les autorités locales et communiquées à la fin de l'hiver 2018/19. Les infrastructures mises en place pour 2018 n'ont donc pas été démontées. Le Conseil d'Etat tient encore à souligner que des discussions sont actuellement en cours pour trouver une solution permettant de pérenniser l'offre au-delà de 2019.

1. *Qu'en est-il des infrastructures légères de qualité, en bois, mises en place à l'intérieur des bâtiments (non visibles de l'extérieur) pour sécuriser l'accès des visiteurs? Seront-elles démontées au terme de Patrimoine 2018?*

Le Conseil d'Etat tient à préciser que tous les travaux effectués à l'intérieur des tours et sur les enceintes afin de garantir la sécurité des visiteurs, resteront en place au-delà de l'événement Patrimoine 2018. Ces divers travaux ont permis l'ouverture au public et permettent aujourd'hui de faciliter le travail des entreprises et des collaborateurs pour les travaux d'entretien courant ou la pose des drapeaux lors de manifestations importantes.

De plus, le Service des biens culturels ainsi que le Service archéologique ont activement suivi ces chantiers et ont validé chaque intervention afin que ces nouvelles infrastructures, toujours réversibles, puissent être maintenues à long terme.

2. *Si oui, ne serait-il pas opportun de les garder (au vu de leur haute qualité) telles quelles afin de permettre de répéter la magnifique expérience de Patrimoine 2018? Il est primordial que la présentation de ce genre d'édifices soit renouvelée et fasse aussi partie du présent des jeunes générations.*

Le Conseil d'Etat est aussi d'avis que l'opération initiée en 2018 va au-delà de ses seuls avantages touristiques. Elle vise à sensibiliser l'opinion publique à l'importance du patrimoine culturel et veut mettre en évidence le rôle que ce patrimoine joue dans nos sociétés, notamment comme vecteur de cohésion sociale. Le patrimoine culturel fait partie de notre environnement et contribue à l'élaboration de notre identité.

Le gouvernement veut poursuivre la mise en valeur du patrimoine fribourgeois comme atout majeur du canton. Dans cette optique, il souhaite évaluer le potentiel des sites et des édifices en sa propriété par leur mise en réseaux et proposer une stratégie d'affectation et de gestion pour l'entretien et la mise en valeur dans le domaine culturel et touristique.

Le 19 mars 2019

Anfrage 2018-CE-200 Hubert Dafflon Kulturerbejahr 2018 – ein Leben danach für die Sicherheitseinrichtungen in den Befestigungsanlagen

Anfrage

Der Europarat hat das Jahr 2018 zum «Europäischen Jahr des Kulturerbes» erklärt. Die Schweiz beteiligte sich daran über das Bundesamt für Kultur, das alle Anlässe unter dem Stichwort #Kulturerbe2018 koordinierte. Erfreulicherweise machte auch der Kanton Freiburg mit: Das Hochbauamt des Staats und Freiburg Tourismus waren sehr aktiv und öffneten die Türme und mittelalterlichen Befestigungsanlagen für das Publikum. Für viele war dies das erste Mal überhaupt, dass sie dieses aussergewöhnliche Kulturerbe entdecken und geschichtsträchtige Bauten besuchen konnten.

Glückwunsch und herzlichen Dank an den Staatsrat, an seine Verwaltungseinheiten und an Freiburg Tourismus, dass sie unser Kulturerbe im Rahmen des Europäischen Jahres des Kulturerbes 2018 auf äusserst gelungene Weise in Wert gesetzt haben.

Um einen sicheren Zugang zu den mittelalterlichen Bauwerken zu gewährleisten, wurden reversible bauliche Massnahmen von hoher Qualität getroffen. Es scheint klar, dass die äusseren Zugangsrampen aus Metall nach dem Ende der Aktion (Ende Oktober 2018) wieder abmontiert werden sollen.

Fragen:

1. *Was wird mit den hochwertigen leichten Infrastrukturen aus Holz für die Sicherheit der Besucherinnen und Besucher geschehen, die im Innern der Bauten errichtet wurden und somit von aussen nicht sichtbar sind? Ist vorgesehen, sie im Anschluss an das Kulturerbejahr 2018 zu entfernen?*
2. *Falls ja, wäre es angesichts ihrer Qualität nicht zweckmässig, sie, so wie sie sind, zu belassen, um das tolle Erlebnis von 2018 wiederholen zu können? Es ist nämlich äusserst wichtig, dass unsere geschichtsträchtigen Bauten immer wieder zugänglich gemacht werden und so für unsere Jugend Teil der Gegenwart bleiben.*

Den 21. September 2018

Antwort des Staatsrats

Der Aktion, die im Rahmen des Jahres des Kulturerbes 2018 organisiert wurde und in deren Rahmen die Mauern und Türme der Stadt Freiburg sowie die Burgen und Schlösser von Bulle, Estavayer und Murten für das Publikum geöffnet wurden, war ein grosser Erfolg beschieden. Seit Beginn der Aktion im Juni 2018 haben rund 100 000 Personen, davon 60 000 in der Stadt Freiburg, die Gelegenheit genutzt, um

diese Wahrzeichen des Kantons Freiburg zu besichtigen. Die Nachfrage war so gross, dass der Staat Freiburg und die Stadt Freiburg am 6. November angekündigt haben, die Aktion bis mindestens Ende 2019 weiterführen zu wollen. Die Schlösser von Bulle, Murten und Estavayer werden zwischen Ostern und Allerheiligen ebenfalls zugänglich bleiben. Die definitiven Daten werden nach dem Winter 2018/19 in Absprache mit den lokalen Behörden festgelegt und kommuniziert werden. Mit anderen Worten, die für 2018 errichteten Infrastrukturen wurden nicht zurückgebaut. Der Staatsrat unterstreicht zudem, dass Gespräche im Gang sind, um eine Lösung zu finden, mit der das Angebot über 2019 hinaus aufrechterhalten werden kann.

1. *Was wird mit den hochwertigen leichten Infrastrukturen aus Holz für die Sicherheit der Besucherinnen und Besucher geschehen, die im Innern der Bauten errichtet wurden und somit von aussen nicht sichtbar sind? Ist vorgesehen, sie im Anschluss an das Kulturerbejahr 2018 zu entfernen?*

Alle Arbeiten in den Türmen und auf den Mauern für die Sicherstellung der Sicherheit der Besucherinnen und Besucher werden über das Kulturerbejahr 2018 hinaus bestehen bleiben. Diese Arbeiten ermöglichten es, die Bauwerke für das Publikum zu öffnen, und sie erleichtern heute die Unterhaltsarbeiten durch die Unternehmen und Angestellten wie auch das Aufziehen von Flaggen bei wichtigen Veranstaltungen.

Darüber hinaus haben das Amt für Kulturgüter und das Amt für Archäologie diese Baustellen aktiv begleitet und jede Intervention validiert, damit die neuen Infrastrukturen nicht nur jederzeit zurückgebaut, sondern auch langfristig erhalten werden können.

2. *Falls ja, wäre es angesichts ihrer Qualität nicht zweckmässig, sie, so wie sie sind, zu belassen, um das tolle Erlebnis von 2018 wiederholen zu können? Es ist nämlich äusserst wichtig, dass unsere geschichtsträchtigen Bauten immer wieder zugänglich gemacht werden und so für unsere Jugend Teil der Gegenwart bleiben.*

Wie Grossrat Dafflon ist auch der Staatsrat der Meinung, dass die Bedeutung der 2018 ins Leben gerufene Aktion den Tourismus transzendiert: Sie will die Bevölkerung für die Bedeutung unseres Kulturerbes sensibilisieren und die Rolle dieses Erbes in unserer Gesellschaft, insbesondere als Vektor des gesellschaftlichen Zusammenhalts, zur Geltung bringen. Das Kulturerbe ist Teil unserer Umwelt und trägt zur Identitätsbildung bei.

Die Regierung will deshalb die Inwertsetzung des Freiburger Kulturerbes als wichtigen Trumpf unseres Kantons fortführen. In diesem Sinne gedenkt er, das Potenzial seiner Stätten und Bauten, wenn sie vernetzt werden, zu evaluieren und eine Nutzungs- und Unterhaltsstrategie sowie deren

Inwertsetzung in den Bereichen Kultur und Tourismus vorzuschlagen.

Den 19. März 2019

Question 2018-CE-223 Bernadette Mäder-Brühlhart/Urs Peter

Quand le projet de loi «Prestations complémentaires pour les familles à revenus modestes» sera-t-il enfin mis en consultation?

Question

Les bases légales pour l'introduction des prestations complémentaires pour les familles à revenus modestes font défaut depuis mars 2010, bien qu'il s'agisse d'un mandat constitutionnel impératif.

Dans sa réponse du 11 décembre 2017 à la question 2017-CE-187, le Conseil d'Etat a annoncé l'imminence du lancement de la procédure législative se rapportant aux prestations complémentaires pour les familles et la mise en consultation du projet de loi au cours **du premier semestre 2018**. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat a également écrit que dans le cas de plusieurs procédures de planification financière, il a dû donner la priorité aux nouvelles dépenses dans d'autres domaines.

Ainsi la procédure de consultation a-t-elle été une fois de plus tacitement reportée. Dans un article paru dans les *Freiburger Nachrichten*, la conseillère d'Etat espère «pouvoir bientôt mettre le projet en consultation».

Selon notre interprétation de cette déclaration, il n'est actuellement plus question de délai contraignant. Autrement dit, la planification annoncée par le Conseil d'Etat dans sa réponse du 11 décembre 2017 – suivant laquelle le projet final serait exécuté au cours de 2018 après l'évaluation des prises de position concernant le mandat constitutionnel, puis soumis au Grand Conseil en 2019 – est devenue obsolète.

C'est pourquoi nous prions le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes:

1. *Pour quelles raisons impératives le délai du premier semestre 2018 a-t-il été de nouveau repoussé?*
2. *A quelles tâches le Conseil d'Etat a-t-il dû donner la priorité?*
3. *Quelle priorité le Conseil d'Etat accorde-t-il au mandat constitutionnel impératif?*

4. *La mise en œuvre du système en 2021 est-elle encore réaliste au vu du nouveau report de la procédure de consultation?*

Le 6 novembre 2018

Réponse du Conseil d'Etat

Le dispositif de prévoyance sociale comporte de nombreuses mesures, qui complètent l'aide sociale pour répondre à des situations spécifiques. Les prestations complémentaires pour les familles s'intègrent dans cette ligne. Il s'agit d'un mandat constitutionnel. Le Conseil d'Etat veille à ce que cette nouvelle mesure s'intègre de manière appropriée au sein du dispositif existant.

Les questions soulevées par les députés Mäder-Brühlhart et Perler appellent les réponses suivantes:

1. *Pour quelles raisons impératives le délai du premier semestre 2018 a-t-il été de nouveau repoussé?*

Au cours des dernières années, le contexte prévalant autour des prestations complémentaires pour les familles a connu des changements importants. Les résultats de l'évaluation de la loi sur les PC familles vaudoises par le bureau BASS¹ ont été publiés. Les recommandations y relatives portaient notamment sur l'accompagnement et le suivi individuel des bénéficiaires destiné à améliorer leur insertion sur le marché du travail. La nécessité d'apporter un correctif à la franchise sur le revenu d'activité lucrative afin qu'elle soit plus incitative pour tous les segments de revenus a également été soulignée. En 2018, le projet de PC familles jurassien a été refusé en votation populaire, au profit d'un renforcement du subside pour les primes d'assurance maladie pour les familles.

A la lumière de ces expériences, la pertinence du modèle fribourgeois a été évaluée et les adaptations nécessaires y ont été apportées. Par ailleurs, le projet de réforme de la loi fédérale sur les prestations complémentaires est entré dans sa phase finale. Le projet de loi cantonale sur les PC famille se réfère à la loi fédérale pour régler les questions d'application. Par conséquent, des travaux sont encore en cours pour tenir compte des modifications prévues dans la loi sur les prestations complémentaires qui ont une incidence sur la loi cantonale. La planification de la mise en consultation de cette loi est donc tributaire de l'agenda fédéral.

2. *A quelles tâches le Conseil d'Etat a-t-il dû donner la priorité?*

3. *Quelle priorité le Conseil d'Etat accorde-t-il au mandat constitutionnel impératif?*

Les priorités du Conseil d'Etat sont indiquées dans son Programme gouvernemental de législature 2017–2021. Le

Conseil d'Etat est conscient du caractère impératif du mandat constitutionnel.

4. *La mise en œuvre du système en 2021 est-elle encore réaliste au vu du nouveau report de la procédure de consultation?*

Selon le plan financier 2017–2021, un montant est prévu en 2021 pour les travaux préparatoires avec introduction du dispositif en 2022.

Le 19 mars 2019

Anfrage 2018-CE-223 Bernadette Mäder-Brühlhart/Urs Peter Wann endlich geht der Gesetzesentwurf Ergänzungsleistungen für einkommensschwache Familien in die Vernehmlassung?

Anfrage

Seit März 2010 fehlen die gesetzlichen Grundlagen für die Einführung von Ergänzungsleistungen für einkommensschwache Familien, obwohl es sich um einen zwingenden Verfassungsauftrag handelt.

In seiner Antwort vom 11. Dezember 2017 auf die Anfrage 2017-CE-187 hat sich der Staatsrat dahingehend geäußert, dass die Lancierung des Gesetzgebungsverfahrens im Zusammenhang mit den Ergänzungsleistungen für Familien nun unmittelbar bevorstehe und der Gesetzesentwurf im Laufe des **ersten Semesters 2018** in die Vernehmlassung gehe. In seiner Antwort schrieb der Staatsrat auch, dass er bei mehreren Verfahren der Finanzplanung den neuen Ausgaben zugunsten anderer Bereiche den Vorrang geben musste.

Nun wurde das Vernehmlassungsverfahren stillschweigend einmal mehr verschoben. In einem Artikel der FN ist zu lesen, dass die Staatsrätin hofft, «das Projekt jetzt dann bald in Vernehmlassung geben zu können».

So wie wir diese Aussage interpretieren, steht aktuell kein verbindlicher Termin mehr im Raum. D.h. die Planung des Staatsrates gemäss seiner Antwort vom 11. Dezember 2017 – wonach nach der Auswertung der Stellungnahmen zur Vernehmlassung der endgültige Entwurf im Laufe des Jahres 2018 angefertigt und 2019 dem Grossen Rat unterbreitet werden sollte – ist obsolet geworden.

Deshalb bitten wir den Staatsrat, uns folgende Fragen zu beantworten:

1. *Aus welchen zwingenden Gründen wurde der Termin vom ersten Semester 2018 erneut nach hinten verschoben?*

¹ Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale (BASS)

2. Welchen neuen Aufgaben musste der Staatsrat den Vorrang geben?
3. Welcher Priorität weist der Staatsrat dem zwingenden Verfassungsauftrag zu?
4. Ist eine Umsetzung des Systems im Jahr 2021 in Anbetracht der erneuten Verschiebung des Vernehmlassungsverfahrens noch realistisch?

Den 6. November 2018

Antwort des Staatsrats

Das Dispositiv der sozialen Vorsorge beinhaltet zahlreiche Massnahmen, welche die Sozialhilfe im Hinblick auf die Bewältigung von spezifischen Situationen ergänzen. Dazu gehören auch die Ergänzungsleistungen für Familien, bei denen es sich um einen Verfassungsauftrag handelt. Der Staatsrat sorgt dafür, dass sich diese Massnahme angemessen ins bestehende System einfügt.

Die Fragen von Grossrätin Mäder-Brühlhart und Grossrat Perler können wie folgt beantwortet werden:

1. Aus welchen zwingenden Gründen wurde der Termin vom ersten Semester 2018 erneut nach hinten verschoben?

Im Laufe der letzten Jahre ist es im Kontext der Ergänzungsleistungen für Familien zu erheblichen Veränderungen gekommen. Das *Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale* (BASS) hat die Ergebnisse seiner Evaluation des Waadtländer Gesetzes über die Ergänzungsleistungen für Familien veröffentlicht. Die darin genannten Empfehlungen betrafen insbesondere die Begleitung und die individuelle Betreuung der Begünstigten im Hinblick auf ihre arbeitsmarktliche Eingliederung. Ebenfalls hervorgehoben wurde die Notwendigkeit, den Einkommensfreibetrag zu korrigieren, um in allen Einkommensbereichen einen stärkeren Anreiz zu schaffen. 2018 wurde das Jurassier Projekt der Ergänzungsleistungen für Familien per Volksentscheid abgelehnt, zugunsten eines Ausbaus der Verbilligung der Krankenkassenprämien für Familien.

In Anbetracht dieser Erfahrungen wurde die Angemessenheit des Freiburger Modells evaluiert und wurden die notwendigen Anpassungen vorgenommen. Ausserdem ist das Projekt der Reform des Bundesgesetzes über Ergänzungsleistungen in seine Endphase getreten. Der Entwurf des kantonalen Gesetzes über Ergänzungsleistungen für Familien bezieht sich für die Regelung der Anwendungsfragen auf das Bundesgesetz. Demzufolge sind noch Arbeiten in Gang, um den im Gesetz über Ergänzungsleistungen vorgesehenen Änderungen, die sich auf das kantonale Gesetz auswirken, Rechnung zu tragen. Die Planung der Vernehmlassung zu diesem Gesetz ist daher an die Agenda des Bundes gebunden.

2. Welchen neuen Aufgaben musste der Staatsrat den Vorrang geben?
3. Welcher Priorität weist der Staatsrat dem zwingenden Verfassungsauftrag zu?

Die Prioritäten des Staatsrats können seinem Regierungsprogramm für die Legislaturperiode 2017–2021 entnommen werden. Er ist sich bewusst, dass der Verfassungsauftrag zwingend ist.

4. Ist eine Umsetzung des Systems im Jahr 2021 in Anbetracht der erneuten Verschiebung des Vernehmlassungsverfahrens noch realistisch?

Gemäss Finanzplan 2017–2021 ist für 2021 ein Betrag für die Vorbereitungsarbeiten vorgesehen, die Einführung des Dispositivs soll 2022 erfolgen.

Den 19. März 2019

Question 2018-CE-253 Christa Mutter Voyages d'études en avion en période d'école obligatoire

Question

Je prie le Conseil d'Etat de prendre position à propos des questions suivantes:

Au CO de Pérolles, il est apparemment prévu d'entreprendre un voyage d'études en avion à Vienne avec la classe terminale. Il a été communiqué aux parents, sur demande, qu'un déplacement en train serait trop onéreux.

Apparemment, d'autres voyages d'études en avion ont déjà été entrepris au cours des dernières années.

Il semble qu'au contraire, dans d'autres écoles du cycle d'orientation, il soit d'usage de proposer des excursions à l'intérieur du pays ou au plus des sorties en train dans des régions frontalières à l'étranger.

Je fais le constat suivant:

- a) Le trafic aérien contribue de façon fondamentale à la catastrophe climatique qui nous menace.
- b) Beaucoup d'enfants et adolescents s'habituent tôt aux vacances à l'étranger alors que la connaissance de leur environnement proche et de leur propre pays laisse plutôt à désirer.

Questions:

1. La planification des voyages d'études du CO de Pérolles est-elle une exception ou de tels déplacements en avion

sont-ils aussi possibles et courants dans les autres écoles du cycle d'orientation?

2. *De quels moyens d'intervention le Conseil d'Etat dispose-t-il pour empêcher les voyages d'études en avion durant la période de la scolarité obligatoire?*
3. *Le Conseil d'Etat partage-t-il l'opinion selon laquelle les voyages d'études en avion ne sont souhaitables ni du point de vue de la protection de l'environnement, ni du point de vue pédagogique, par exemple pour les raisons suivantes:*
 - a. *Nos enfants ne devraient-ils pas d'abord apprendre à connaître leur espace de vie le plus proche qu'ils peuvent déjà parcourir en grande partie de manière indépendante à la fin de leur scolarité obligatoire plutôt que de prendre part au tourisme frénétique des courts séjours et ainsi d'adopter tôt un modèle de consommation (subventionné), dont les pouvoirs publics aimeraient ensuite leur permettre de sortir à l'aide de programmes de sensibilisation et de mesures d'incitation?*
 - b. *Les voyages d'études sont essentiellement des expériences sociales au cours desquelles les élèves apprennent également à assumer une responsabilité par rapport à leur comportement, mobilité incluse. Typiquement, les élèves du cycle d'orientation connaissent de par l'enseignement reçu l'impact sur l'environnement des différents moyens de transports ou le comportement socialement souhaité. Les déplacements en avion avec court séjour provoquent un modèle typique de double-contrainte.*
4. *Le canton et les communes peuvent-ils faire assortir leurs participations financières à la condition que des déplacements en train soient organisés et que celles-ci ne soient pas versées pour des déplacements aériens?*
5. *Une contribution supplémentaire pour des voyages d'études en train plutôt qu'en avion serait-elle possible pour les écoles du cycle d'orientation, mais aussi pour les collèges et les écoles professionnelles?*
6. *Une liste de destinations attractives qui sont facilement atteignables par rail pourrait-elle être utile? En plus des destinations suisses, je pense par exemple à Rome, Florence, Bologne, Venise, Milan, Paris, Lyon, Strasbourg, Fribourg en Brisgau, Munich, Stuttgart, Francfort... Apparemment ces villes sont suffisamment attractives pour de nombreuses autres écoles.*

Le 13 décembre 2018

Réponse du Conseil d'Etat

Avant que le Conseil d'Etat n'aborde les questions concrètes, il convient d'explicitier la procédure actuelle relative aux déplacements à l'étranger, en avion ou non, durant la scolarité obligatoire. Les voyages d'études à l'étranger ne peuvent avoir lieu qu'au niveau du cycle d'orientation. Les directions d'établissement informent les Services de l'enseignement obligatoire de tous les déplacements à l'étranger planifiés par des classes ou groupes d'élèves et leur communiquent également les objectifs pédagogiques visés, la destination et les moyens de transports utilisés. Les voyages à l'étranger d'élèves nécessitent de plus l'accord des parents. Les Services de l'enseignement obligatoire analysent ensuite la situation pour chaque voyage afin de déterminer si, selon le Département fédéral des affaires étrangères, il existe des risques relatifs à la destination choisie ou si un avertissement a été émis. Les directions d'établissement peuvent prendre en considération des sources d'informations supplémentaires pour leur analyse des risques. La majorité des écoles du cycle d'orientation organisent leurs voyages d'études à l'étranger exclusivement pour des élèves, classes ou groupes de 11^H et ceux-ci ont en principe lieu pendant la semaine thématique ou de projet ou durant des semaines comportant des jours fériés officiels et des ponts. Les objectifs de ces voyages d'études ont un rapport avec les plans d'études, par exemple de nature linguistique (allemand, français, anglais et pays correspondants), pédagogique (latin avec visite de Rome, grec avec visite d'Athènes, histoire avec visite de Berlin, de la Normandie ou de Cracovie), culturelle (Florence, Paris, Londres, etc.) ou en vue d'un encouragement à la formation générale (mise en œuvre d'un projet de classe). De plus, les élèves s'engagent activement dans la recherche des ressources financières nécessaires à la mise sur pied de tels voyages. Cette procédure prend en considération les dispositions légales relatives aux séjours linguistiques (art. 23 al. 1 et 3 du règlement de la loi sur la scolarité obligatoire (RLS) et aux activités scolaires (art. 33 al. 1 et 4 RLS).

Le Conseil d'Etat répond aux questions de la manière suivante:

1. *La planification des voyages d'études du CO de Pérolles est-elle une exception ou de tels déplacements en avion sont-ils aussi possibles et courants dans les autres écoles du cycle d'orientation?*

Durant l'année scolaire 2017/18, 41 voyages à l'étranger de classes de 11^H issues de 17 des 23 écoles du cycle d'orientation ont eu lieu (32 dans la partie francophone et 9 dans la partie alémanique). 11 voyages d'études concernaient des cours facultatifs comme le latin ou l'espagnol. Pour l'année scolaire 2018/19, on peut compter environ 33 à 39 voyages d'études à l'étranger. Pour environ la moitié de ces voyages, l'avion sera utilisé pour des raisons de coûts et de temps à disposition et pour tous les autres, un déplacement en train sera

préférés. Les directions d'établissement sont particulièrement attentives aux aspects pédagogiques et aux liens à faire avec les plans d'études concernant la destination choisie (art. 33 al. 1 RLS). En outre, une utilisation des transports publics est attendue et encouragée pour autant que ceux-ci soient rationnels et appropriés. Dans la mesure où la nécessaire appréciation des risques relatifs à la destination du voyage ainsi qu'une évaluation minutieuse des moyens de transports choisis ont été entreprises, la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) peut approuver cette procédure.

2. *De quels moyens d'intervention le Conseil d'Etat dispose-t-il pour empêcher les voyages d'études en avion durant la période de la scolarité obligatoire?*

Dans le règlement de la loi scolaire (RLS), le Conseil d'Etat a prévu des mesures suffisantes concernant les activités scolaires, en particulier dans le domaine des mesures pour l'encadrement et la sécurité des élèves au cours d'activités et de voyages scolaires (cf. art. 33 al. 3 RLS). D'un point de vue statistique, le déplacement en avion est à considérer comme tout à fait sûr. En outre, la moitié des voyages d'études à l'étranger s'effectue en train. Si le Conseil d'Etat décrétait une interdiction absolue de l'utilisation des avions pour les voyages d'études à l'étranger durant la scolarité obligatoire, cela rendrait impossible la visite de quelques destinations et aurait pour conséquence une limitation de l'offre diversifiée. Le Conseil d'Etat ne souhaite donc pas décréter une interdiction absolue, mais plutôt exiger des établissements scolaires qu'ils soient plus attentifs à l'importance du développement durable. Sur ce point, la sensibilisation lui semble préférable à l'interdiction.

3. *Le Conseil d'Etat partage-t-il l'opinion selon laquelle les voyages d'études en avion ne sont souhaitables ni du point de vue de la protection de l'environnement, ni du point de vue pédagogique, par exemple pour les raisons suivantes:*

- a. *Nos enfants ne devraient-ils pas d'abord apprendre à connaître leur espace de vie le plus proche qu'ils peuvent déjà parcourir en grande partie de manière indépendante à la fin de leur scolarité obligatoire plutôt que de prendre part au tourisme frénétique des courts séjours et ainsi d'adopter tôt un modèle de consommation (subventionné), dont les pouvoirs publics aimeraient ensuite leur permettre de sortir à l'aide de programmes de sensibilisation et de mesures d'incitation?*
- b. *Les voyages d'études sont essentiellement des expériences sociales au cours desquelles les élèves apprennent également à assumer une responsabilité par rapport à leur comportement, mobilité incluse. Typiquement, les élèves du cycle d'orientation connaissent de par l'enseignement reçu l'impact sur l'environnement des différents moyens de transports*

ou le comportement socialement souhaité. Les déplacements en avion avec court séjour provoquent un modèle typique de double-contraite.

Le Conseil d'Etat soutient fondamentalement le point de vue selon lequel les élèves, au cours de leur scolarité obligatoire, élargissent progressivement leur périmètre d'expérimentation de la connaissance de leur village ou de leur ville à celle de leur canton et de la Suisse jusqu'au monde entier. Durant le parcours scolaire obligatoire de onze années, l'élève découvre son environnement durant les cours (sciences, géographie, histoire, éducation physique, etc.) mais aussi lors de voyages d'études, camps ou activités culturelles ou sportives. De la même manière, il ou elle est amené-e à traiter de développement durable en lien avec les dimensions environnement, économie et société du plan d'études. Les interactions entre actions locale et globale, le développement de la prise de conscience de l'action actuelle et la compréhension de ses effets sur le futur, la prise de responsabilités quant à son action individuelle, tous ces thèmes sont traités et approfondis durant les cours pendant les trois cycles de la scolarité obligatoire. Le Conseil d'Etat est cependant aussi d'avis qu'un voyage d'études en vue de connaître des destinations avec des objectifs de contenu, pédagogiques et liés au plan d'études, doit avoir sa place dans un monde globalisé. Cela concerne 40 voyages d'études par année scolaire, dont 20 effectués par avion. Il s'agit là d'une possibilité d'apprendre, au terme de la scolarité obligatoire, à connaître le monde hors de la Suisse en lien avec des points forts culturels ou linguistiques, le tout en classe ou en groupe et sous la supervision de spécialistes. Le Conseil d'Etat est donc d'avis que le développement d'un mode de vie durable est une excellente chose et doit être encouragé de sorte à ce que chaque personne (et groupe de personnes) prenne ses responsabilités. L'écologie ne saurait toutefois être utilisée comme prétexte pour un repli sur soi. Découverte du monde et préoccupations environnementales ne sont pas nécessairement opposées. Par ailleurs, emmener des élèves à l'étranger une fois en onze ans de scolarité obligatoire, dans un but d'étude et d'ouverture d'esprit, ne doit pas être assimilé au tourisme de masse et à la perception du voyage comme un simple bien de consommation. Le transport en train constitue évidemment un moyen privilégié de découverte des villes et d'autres régions dans le respect du développement durable.

4. *Le canton et les communes peuvent-ils faire assortir leurs participations financières à la condition que des déplacements en train soient organisés et que celles-ci ne soient pas versées pour des déplacements aériens?*

Le canton ne participe pas au financement des voyages d'études à l'étranger durant la scolarité obligatoire (cf. art. 33 al. 2 RLS). Les communes décident d'elles-mêmes si elles veulent assortir le financement de telles activités de condi-

5. *Une contribution supplémentaire pour des voyages d'études en train plutôt qu'en avion serait-elle possible pour les écoles du cycle d'orientation, mais aussi pour les collèges et les écoles professionnelles?*

Le financement d'activités scolaires et de voyages d'études durant la scolarité obligatoire est régi par l'article 33 RLS. Les communes et/ou les parents (*les voyages d'études à l'étranger sont soumis à l'accord des parents et sont donc facultatifs et payants*) sont responsables du financement des voyages d'études à l'étranger autorisés. Les élèves s'engagent également activement dans la recherche de fonds nécessaires à la mise sur pied de leur voyage. Le canton n'envisage pas de s'impliquer financièrement dans ce domaine et le projet de loi modifiant la loi scolaire, transmis au Grand Conseil en janvier dernier, va désormais dans ce sens.

En ce qui concerne les collèges et écoles de culture générale, le financement des frais de voyage est régi par l'article 78 du règlement sur l'enseignement au secondaire supérieur. Ces coûts sont, comme tous les autres frais individuels d'enseignement, à la charge des parents ou, si les parents n'ont plus d'obligation d'entretien, de l'élève.

Au niveau du secondaire II professionnel, le financement des séjours à l'étranger est garanti principalement par les élèves avec, cependant, une contribution du fonds cantonal de la formation professionnelle initiale, pour autant que les voyages soient en relation avec les ordonnances fédérales qui régissent les domaines de formation des élèves. La contribution du fonds cantonal de la formation professionnelle initiale s'élève à 30 francs par jour et par élève.

Les voyages d'études ne sont pas ancrés dans les habitudes de la formation professionnelle. Seuls 15 voyages d'étude environ sont organisés chaque année pour l'ensemble des centres de formation professionnelle (quelque 7000 apprentis), dont la moitié d'entre eux s'effectue en avion. Les raisons principales qui justifient ce mode de transport sont:

- > les séjours sont relativement courts: 3 à 4 jours au maximum, dont 2 sont souvent pris sur le week-end. Ainsi, sur un voyage de brève durée, le temps de déplacement devient un élément important;
- > quant aux deux séjours linguistiques qui ont lieu en Irlande et en Angleterre, seul le transport en avion est adapté.

Au vu du nombre restreint de voyages d'études organisés par année, le secondaire II professionnel n'entend pas augmenter ses subventions aux élèves empruntant le train ou le bus. En revanche, les personnes en formation seront incitées à privilégier ces moyens de transports.

6. *Une liste de destinations attractives qui sont facilement atteignables par rail pourrait-elle être utile? En plus des destinations suisses, je pense par exemple à Rome,*

Florence, Bologne, Venise, Milan, Paris, Lyon, Strasbourg, Fribourg en Brisgau, München, Stuttgart, Francfort... Apparemment ces villes sont suffisamment attractives pour de nombreuses autres écoles.

Le choix des destinations pour les voyages d'études dépend des objectifs visés et du lien avec les plans d'études. Il varie en fonction des points forts linguistiques, culturels ou pédagogiques. Le choix des moyens de transports nécessaires n'intervient que dans un deuxième temps en tenant compte de critères rationnels, temporels et économiques. Il convient toutefois de dire que les villes listées ci-dessus sont en grande majorité celles qui sont déjà choisies par les écoles, raison pour laquelle le Conseil d'Etat ne voit pas le besoin de mettre en place une liste de destinations de voyages attractives. Il souhaite en revanche tenir compte de la nécessité de se diriger vers des solutions durables, que les jeunes réclament d'ailleurs également. Le Conseil d'Etat se propose donc de rendre une fois de plus les écoles attentives à l'empreinte des voyages en avion et de les inciter à les limiter aux situations pour lesquelles il n'existe objectivement pas d'alternative raisonnable.

Le 26 février 2019

Anfrage 2018-CE-253 Christa Mutter Flugreisen während der obligatorischen Schulzeit

Anfrage

Ich bitte den Staatsrat, zu folgenden Fragen Stellung zu nehmen:

In der OS Pérolles ist offenbar vorgesehen, mit der Abschlussklasse eine Flugreise nach Wien zu unternehmen. Eltern wurde auf Anfrage beschieden, eine Bahnreise wäre zu teuer.

Offenbar wurden auch in vergangenen Jahren bereits Flugreisen unternommen.

In anderen Orientierungsschulen scheinen hingegen Inlandreisen oder höchstens Bahnreisen ins grenznahe Ausland üblich zu sein.

Ich stelle fest:

- > Der Flugverkehr trägt wesentlich zur drohenden Klimakatastrophe bei.
- > Viele Kinder und Jugendliche gewöhnen sich früh an Auslandsferien, während die Kenntnis ihrer näheren Umgebung und ihres eigenen Landes eher zu wünschen übriglässt.

Fragen:

1. *Ist die Reiseplanung der OS Pérolles eine Ausnahme, oder sind Flugreisen auch an anderen Orientierungsschulen möglich und üblich?*
2. *Welche Handhaben hat der Staatsrat, um Flugreisen während der obligatorischen Schulzeit zu verhindern?*
3. *Unterstützt der Staatsrat die Meinung, dass Flugreisen aus Gründen des Umweltschutzes, aber auch aus pädagogischer Hinsicht nicht wünschbar sind, beispielsweise aus folgenden Gründen:*
 - a. *Sollten unsere Kinder nicht zunächst den näheren Lebensraum erfahren, den sie am Ende der obligatorischen Schulzeit auch zu einem guten Teil bereits selbständig bereisen können, statt sich an frenetischem Kurzaufenthaltstourismus zu beteiligen und so früh ein (subventioniertes) Konsummuster anzunehmen, das ihnen die öffentliche Hand später mit Sensibilisierungsprogrammen und Lenkungsabgaben wieder abgewöhnen möchte?*
 - b. *Schulreisen sind wesentliche soziale Erfahrungen, bei denen Schülerinnen und Schüler auch lernen, Verantwortung für ihr Verhalten inklusive ihrer Mobilität zu übernehmen. Typischerweise kennen Schulkinder in der OS die Umweltauswirkungen der verschiedenen Verkehrsmittel und das gesellschaftlich erwünschte Verhalten bereits aus dem Unterricht; Flugreisen mit Kurzaufenthalt provozieren da ein typisches double-bind-Muster.*
4. *Können der Kanton und die Gemeinden ihre finanziellen Beiträge an die Bedingung knüpfen, dass Reisen per Bahn unternommen werden und dass diese nicht für Flugreisen entrichtet werden?*
5. *Wäre ein zusätzlicher Förderbeitrag an Bahn- statt Flugreisen für Orientierungsschulen. aber auch für die Reiseziele der Kollegien und Berufsschulen möglich?*
6. *Könnte eine Liste mit attraktiven Reisezielen, die leicht per Bahn erreichbar sind, hilfreich sein? Ausser den Schweizer Reisezielen denke ich z. B. an Rom, Florenz, Bologna, Venedig, Mailand, Paris, Lyon, Strassburg, Freiburg im Breisgau, München, Stuttgart, Frankfurt... Offenbar sind diese Städte für zahlreiche andere Schulen attraktiv genug.*

Den 13. Dezember 2018

Antwort des Staatsrats

Bevor der Staatsrat auf die konkreten Fragen eintritt, soll die aktuelle Handhabung von Auslandsreisen mit oder ohne Flugzeug während der obligatorischen Schulzeit aufgezeigt

werden. Auslandsreisen werden ausschliesslich auf Orientierungsschulstufe durchgeführt. Die Schuldirektionen informieren die Unterrichtsämtler über jegliche geplante Auslandsreisen von Klassen oder Schülergruppen und geben sowohl die pädagogischen Zielsetzungen, Zieldestination sowie die dafür geeigneten Transportmittel bekannt. Auslandsreisen von Schülerinnen und Schülern erfordern zudem die Zustimmung der Eltern. Die Unterrichtsämtler überprüfen anschliessend für jede Reise einzeln ab, ob vom Eidgenössischen Departement für auswärtige Angelegenheiten mögliche Gefahren für die Zieldestination bestehen oder eine Reisewarnung vorliegt. Die Schuldirektionen können zusätzliche Informationsquellen für ihre Risikoabklärung einbeziehen. Die Mehrheit der Orientierungsschulen organisieren ihre Auslandsreisen ausschliesslich für die Schülerinnen, Schüler, Klassen und Gruppen der 11H und diese finden im Prinzip während der Projektwoche oder Wochen mit offiziellen Feiertagen und schulfreien Brückentagen statt. Die inhaltlichen Ziele der Auslandsreisen weisen einen Bezug zu den Lehrplänen auf, zum Beispiel sprachlicher Natur (Deutsch, Französisch, Englisch und entsprechende Länder), Pädagogischer Natur (Latein mit Besuch von Rom; Griechisch mit Besuch von Athen; Geschichte mit Besuch von Berlin, der Normandie oder Krakau), kultureller Natur (Florenz, Paris, London, usw.) oder zur Förderung der Allgemeinbildung (Umsetzung eines Klassenprojekts). Zudem engagieren sich die Schülerinnen und Schüler aktiv bei der Beschaffung der erforderlichen, finanziellen Ressourcen solcher Reisen. Unter anderem berücksichtigt diese Handhabung die reglementarischen Bestimmungen betreffend Sprachaustausche (Art. 23 Abs. 1 und 3 des Reglements zum Gesetz über die obligatorische Schule (SchR) sowie schulische Aktivitäten (Art. 33 Abs. 1 und 4 SchR).

Der Staatsrat beantwortet die Fragen wie folgt:

1. *Ist die Reiseplanung der OS Pérolles eine Ausnahme, oder sind Flugreisen auch an anderen Orientierungsschulen möglich und üblich?*

Im Schuljahr 2017/18 fanden insgesamt 41 Auslandsreisen der Klassen 11H an 17 der insgesamt 23 Orientierungsschulen statt (32 im französischsprachigen und 9 im deutschsprachigen Kantonsteil). 11 Auslandsreisen standen in Zusammenhang mit Wahl- oder Freifächern wie Latein oder Spanisch. Für das Schuljahr 2018/19 wird mit ungefähr 33 bis 39 Auslandsreisen gerechnet. Für ungefähr die Hälfte der Auslandsreisen wird aus Kosten- und Zeitgründen das Flugzeug benutzt und alle restlichen Auslandsdestinationen die Bahn. Die Schuldirektionen achten dabei sorgfältig auf den pädagogischen, inhaltlichen und lehrplanspezifischen Bezug der Reise zur Reisedestination (Art. 33 Abs. 1 SchR). Zudem wird vorzugsweise eine Benutzung der öffentlichen Transportmittel, sofern diese rationell und zweckmässig sind, erwartet und gefordert. Soweit die erforderliche Risikoeinschätzung zur Zieldestination sowie eine sorgfältige Beurteilung der

eingesetzten Transportmittel vorgenommen werden, kann die Direktion für Erziehung, Sport und Kultur (EKSD) diese Handhabung gutheissen.

2. *Welche Handhaben hat der Staatsrat, um Flugreisen während der obligatorischen Schulzeit zu verhindern?*

Der Staatsrat hat im Reglement zum Gesetz über die obligatorische Schule (SchR) betreffend schulische Aktivitäten zu Auslandsreisen ausreichende Massnahmen vorgesehen, im speziellen zu den Vorkehrungen für die Betreuung und Sicherheit der Schülerinnen und Schüler bei schulischen Aktivitäten und Reisen (vgl. Art. 33 Abs. 3 SchR). Statistisch gesehen ist das Reisen mit dem Flugzeug als sehr sicher einzustufen. Zudem findet die Hälfte der durchgeführten Auslandsreisen mit der Bahn statt. Würde der Staatsrat ein absolutes Verbot für die Benutzung von Flugzeugen für Auslandsreisen während der obligatorischen Schulzeit aussprechen, würde dies den Besuch einiger Destinationen verunmöglichen und eine Einschränkung des vielfältigen Angebots zur Folge haben. Der Staatsrat zieht es vor, anstelle eines strikten Verbotes, die Schulen eher zu verpflichten, der Bildung für nachhaltige Entwicklung mehr Wichtigkeit einzuräumen. Was diesen Punkt betrifft, bevorzugt er eine verstärkte Sensibilisierung anstelle eines Verbots.

3. *Unterstützt der Staatsrat die Meinung, dass Flugreisen aus Gründen des Umweltschutzes, aber auch aus pädagogischer Hinsicht nicht wünschbar sind, beispielsweise aus folgenden Gründen:*

- a. *Sollten unsere Kinder nicht zunächst den näheren Lebensraum erfahren, den sie am Ende der obligatorischen Schulzeit auch zu einem guten Teil bereits selbständig bereisen können, statt sich an frenetischem Kurzaufenthaltstourismus zu beteiligen und so früh ein (subventioniertes) Konsummuster anzunehmen, das ihnen die öffentliche Hand später mit Sensibilisierungsprogrammen und Lenkungsabgaben wieder abgewöhnen möchte?*
- b. *Schulreisen sind wesentliche soziale Erfahrungen, bei denen Schülerinnen und Schüler auch lernen, Verantwortung für ihr Verhalten inklusive ihrer Mobilität zu übernehmen. Typischerweise kennen Schulkinder in der OS die Umweltauswirkungen der verschiedenen Verkehrsmittel und das gesellschaftlich erwünschte Verhalten bereits aus dem Unterricht; Flugreisen mit Kurzaufenthalt provozieren da ein typisches double-bind-Muster.*

Der Staatsrat vertritt grundsätzlich die Haltung, dass Schülerinnen und Schüler während der obligatorischen Schulzeit ihren Erfahrungspereimeter schrittweise vom Kennenlernen ihres Dorfes oder ihrer Stadt zum Kanton und der Schweiz bis hin zur ganzen Welt erweitern. Während der elfjährigen obligatorischen Schullaufbahn entdeckt eine Schülerin

oder ein Schüler im Unterricht (Natur Mensch Gesellschaft, Geografie, Geschichte, Sport, usw.) sowie durch Schulreisen, Lager oder sportliche und kulturelle Aktivitäten ihre oder seine Umgebung. Ebenso setzt sie oder er sich mit den Zieldimensionen Umwelt, Wirtschaft und Gesellschaft des Lehrplans zur nachhaltigen Entwicklung (BNE) auseinander. Wechselwirkungen zwischen lokalem und globalem Handeln, die Entwicklung des Bewusstseins von heutigem Handeln und dessen Auswirkungen auf die Zukunft verstehen sowie Verantwortung für das eigene Handeln übernehmen. Alle diesen Themen werden während dem obligatorischen Unterricht über alle drei Zyklen hinweg behandelt und vertieft. Der Staatsrat ist aber auch der Meinung, dass eine Reise mit dem Kennenlernen von Destinationen mit pädagogischem, inhaltlichem und lehrplanspezifischem Bezug in einer globalisierten Welt ebenfalls Platz haben soll. Pro Schuljahr betrifft dies gut 40 Reisen und lediglich 20 davon werden mit dem Flugzeug gemacht. Es handelt sich dabei um eine Möglichkeit, die Welt ausserhalb der Schweiz mit Bezug auf kulturelle oder sprachliche Schwerpunkte als Klasse oder Gruppe und in Begleitung von Fachpersonen am Ende der obligatorischen Schulzeit kennen zu lernen. Der Staatsrat ist der Meinung und unterstützt grundsätzlich, dass die Entwicklung einer nachhaltigen Lebensweise sehr erstrebenswert ist und dies dazu führen muss, dass jede Person (und Personengruppe) ihre Eigenverantwortung dafür wahrnimmt. Die Ökologie kann jedoch nicht als Vorwand für eine lokale Einschränkung verwendet werden. Die Entdeckung der Welt steht dabei nicht unbedingt im Widerspruch mit Umweltschutzbelangen. Darüber hinaus sollte ein einmaliger Auslandsaufenthalt von Schülerinnen und Schülern während der elfjährigen obligatorischen Schulzeit zu Studienzwecken und Weltoffenheit nicht dem Massentourismus und der Sichtweise, Reisen ausschliesslich als Konsumgut zu betrachten, gleichgestellt werden. Hinsichtlich einer nachhaltigen Entwicklung stellt die Bahn offensichtlich ein bevorzugtes Transportmittel dar, um Städte und andere Regionen zu entdecken.

4. *Können der Kanton und die Gemeinden ihre finanziellen Beiträge an die Bedingung knüpfen, dass Reisen per Bahn unternommen werden und dass diese nicht für Flugreisen entrichtet werden?*

Der Kanton beteiligt sich nicht an der Finanzierung von Auslandsreisen während der obligatorischen Schulzeit (vgl. Art. 33 Abs. 2 SchR). Die Gemeinden entscheiden selbst, ob sie Bedingungen an ihre Finanzierung knüpfen wollen.

5. *Wäre ein zusätzlicher Förderbeitrag an Bahn- statt Flugreisen für Orientierungsschulen, aber auch für die Reiseziele der Kollegien und Berufsschulen möglich?*

Die Finanzierung von Schulischen Aktivitäten und Auslandsreisen für den obligatorischen Unterricht ist in Art. 33 SchR geregelt. So sind die Gemeinden und/oder Eltern (*Für Akti-*

vitäten, die im Ausland stattfinden, ist die Zustimmung der Eltern erforderlich) für die Finanzierung bewilligter Auslandsreisen zuständig. Die Schülerinnen und Schüler beteiligen sich aktiv an der Beschaffung der für die Reise benötigten finanziellen Mittel. Der Kanton beabsichtigt nicht, sich finanziell daran zu beteiligen und der Vorentwurf zur Änderung des Schulgesetzes, welcher dem Grossen Rat im vergangenen Januar unterbreitet wurde, zielt fortan in diese Richtung.

Was die Gymnasien und Fachmittelschulen betrifft, wird die Finanzierung von Reisekosten in Art. 78 des Reglements über den Mittelschulunterricht geregelt. Diese Kosten gehen, wie sämtliche weitere individuellen Unterrichtskosten, zu Lasten der Eltern oder, wenn die Eltern keine Unterhaltspflicht mehr haben, zu Lasten der Schülerin bzw. des Schülers.

Auf Ebene der Berufsschulen der Sekundarstufe II werden Auslandsaufenthalte im Prinzip durch die Schülerinnen und Schüler selbst finanziert, jedoch steht ein Beitrag aus dem Kantonalen Fond für die berufliche Grundbildung zur Verfügung, sofern die Reisen in Zusammenhang mit den Bundesverordnungen, welche die Berufsausbildung der Schülerinnen und Schüler betreffen, stehen. Der Betrag des kantonalen Fonds beläuft sich auf 30 Franken pro Tag und Schüler oder Schülerin.

Studienreisen sind nicht Usus in der Berufsbildung. Nur insgesamt ungefähr 15 Studienreisen pro Jahr werden gesamtweit von allen Berufsbildungszentren (ca. 7000 Lernende) durchgeführt, davon die Hälfte per Flugzeug. Die Hauptgründe die diese Transportart rechtfertigen sind:

- > Die Aufenthaltsdauer ist verhältnismässig kurz: maximal 3 bis 4 Tage, wovon zwei oft auf das Wochenende fallen. Folglich ist für Reisen von kurzer Dauer die Reisezeit ein relevantes Element;
- > bezüglich der zwei Sprachaufenthalte, welche in Irland und England stattfinden, ist ausschliesslich Fliegen das geeignete Transportmittel.

Hinsichtlich der begrenzten Anzahl von Studienreisen pro Jahr sehen die Berufsschulen der Sekundarstufe II keine Erhöhung der Subventionen für Schüler und Schülerinnen, welche per Bus oder Zug reisen vor. Hingegen werden die Lernenden an den Berufsschulen ermuntert, diese Verkehrsmittel vorzuziehen.

6. Könnte eine Liste mit attraktiven Reisezielen, die leicht per Bahn erreichbar sind, hilfreich sein? Ausser den Schweizer Reisezielen denke ich z.B. an Rom, Florenz, Bologna, Venedig, Mailand, Paris, Lyon, Strassburg, Freiburg im Breisgau, München, Stuttgart, Frankfurt... Offenbar sind diese Städte für zahlreiche andere Schulen attraktiv genug.

Die Wahl der Zieldestination bei Auslandsreisen hängt von den inhaltlichen Zielen und dem Bezug zu den Lehrplänen

ab. Diese variiert je nach sprachlichen, kulturellen oder pädagogischen Schwerpunkten. Die Wahl des erforderlichen Transportmittels erfolgt erst in einem zweiten Schritt unter Einbezug von rationellen, zeitlichen und ökonomischen Kriterien. Der Staatsrat sieht keinen Handlungsbedarf zur Erstellung einer Liste mit attraktiven Reisezielen, da die Hälfte der Auslandsreisen bereist heute mit der Bahn durchgeführt werden. Es gilt jedoch zu erwähnen, dass die oben aufgeführten Städte grossmehrheitlich, den von Schulen gewählten Städten entsprechen, ein weiterer Grund für den Staatsrat, auf eine Liste mit attraktiven Reisezielen zu verzichten. Er wünscht hingegen an der Notwendigkeit festzuhalten, sich für nachhaltige Lösungen einzusetzen, was auch von den Jugendlichen verlangt wird. Der Staatsrat spricht sich deshalb einmal mehr dafür aus, dass die Schulen sich des ökologischen Fussabdrucks von Flugreisen bewusst werden und fordert sie auf, Flugreisen auf Situation zu beschränken, in denen es wirklich keine vernünftigen Alternativen gibt.

Den 26. Februar 2019

Question 2018-CE-259 Gabriel Kolly/ Cédric Péclard Corporations forestières soumises aux marchés publics ou non?

Question

Plusieurs corporations forestières ont été créées ces dernières années. Pour effectuer leurs travaux elles ont besoin de matériel adéquat. Ce matériel est coûteux et les montants en jeu dépassent régulièrement le demi-million de francs.

Un certain flou règne actuellement sur le mode d'attribution ainsi que sur le financement de la part du Service des forêts et de la faune par le biais des crédits d'investissement.

Nous remercions le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes:

1. *Les corporations forestières sont-elles soumises aux marchés publics?*
2. *Le Service des forêts et de la faune est-il compétent pour contrôler et conseiller les corporations dans les procédures d'achats?*
3. *Certains de ces achats sont financés par des crédits d'investissements accordés par le Service des forêts et de la faune, quelles sont les procédures exactes pour ces attributions? Quels sont les critères d'attributions?*
4. *Les corporations sont-elles toutes traitées de la même façon dans l'attribution de ces crédits d'investissements? Quels sont les montants utilisés ces trois dernières années?*

5. *Quels sont les délais de réponse formelle aux demandes des corporations concernant ces crédits d'investissements pour ces trois dernières années?*

Le 14 décembre 2018

Réponse du Conseil d'Etat

Les corporations forestières, ou unités de gestion forestières selon la récente révision de la loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (LFCN), sont des unités de gestion pour les forêts appartenant à leurs membres (communes, canton, etc.), qui ont été constituées conformément à la LFCN, en particulier selon l'article 11. Elles sont dotées de la personnalité juridique, disposent d'organes de décision et leurs statuts précisent les compétences de l'assemblée générale et du comité. L'acquisition de matériel, véhicules et machines est une décision autonome de l'unité de gestion, de même que le dépôt d'une demande de crédit d'investissement forestier.

Leur mise en place dans le canton de Fribourg depuis les années 2000 a apporté une amélioration notable de la gestion forestière publique, notamment en matière de coordination et d'efficacité.

1. *Les corporations forestières sont-elles soumises aux marchés publics?*

Les unités de gestion forestières, composées majoritairement de propriétaires publics de forêts, sont soumises aux marchés publics.

2. *Le Service des forêts et de la faune est-il compétent pour contrôler et conseiller les corporations dans les procédures d'achats?*

Le Service des forêts et de la faune (SFF) a une tâche de conseil des unités de gestion forestières. Il participe en général aux réunions des organes des unités de gestion forestières:

- > à titre consultatif, respectivement
- > à titre délibératif lorsqu'une forêt domaniale est membre de l'unité de gestion forestière.

Il est ainsi informé des projets d'achat ou d'investissement et peut rappeler les règles des marchés publics.

Le SFF informe périodiquement les arrondissements forestiers et les forestiers de triage sur les règles des marchés publics, en particulier lors de changement des dispositions en la matière. La dernière information sur ce sujet a été transmise à l'interne du SFF en décembre 2018 concernant un rappel des règles pour les procédures de gré à gré. Le SFF n'est pas une autorité de surveillance des corporations forestières, de sorte qu'il ne lui revient pas de contrôler dans quelle mesure ces dernières respectent la législation en matière de marchés

publics. Tout au plus peut-il formuler des recommandations et/ou répondre aux questions posées.

Par arrêté n° 0760 du 17 août 2010 (Marchés publics. Organisation de l'administration cantonale) le Conseil d'Etat a institué un centre de compétence à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, chargé d'exercer la surveillance générale sur les marchés publics. Ce centre peut notamment donner des instructions dans des cas d'espèce, émettre des directives et proposer la création de groupes de travail en lien avec des thématiques diverses. En vertu de l'arrêté précité, chaque Direction dispose en outre en son sein d'un-e répondant-e en matière de marchés publics.

3. *Certains de ces achats sont financés par des crédits d'investissements accordés par le Service des forêts et de la faune, quelles sont les procédures exactes pour ces attributions? Quels sont les critères d'attributions?*

Les crédits d'investissements forestiers sont des prêts sans intérêt, remboursables sur une durée maximale de 20 ans, qui constituent un outil d'encouragement de l'économie forestière de la part de la Confédération et du canton. Ces crédits d'investissements sont strictement réglementés aux niveaux fédéral et cantonal. L'arrêté du Conseil d'Etat du 20 novembre 1995 portant sur la création d'un fonds d'investissement forestier et la directive de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts/SFF no 1405.1 «Fonds d'investissement forestier (FIF)» du 27 juin 2017 indiquent les objectifs visés, les motifs des prêts, les procédures à suivre, les modalités de versement et de remboursement des prêts. Chaque crédit d'investissement fait l'objet d'un contrat écrit entre le requérant (l'unité de gestion forestière) et l'Etat de Fribourg.

Les prêts pour l'acquisition de véhicules et machines font l'objet d'un chapitre détaillé de la directive précitée. Il est notamment précisé que les unités de gestion forestières peuvent obtenir un prêt en principe pour un véhicule tout-terrain 4 x 4, un tracteur forestier ou un tracteur forestier spécial. L'acquisition planifiée doit être décrite et la preuve du besoin doit être fournie. Il est demandé une utilisation d'au moins 1000 heures par an, dont 80% pour des prestations dans l'entreprise propre, une surface d'au moins 500 hectares de forêt gérée par l'unité et l'engagement d'une équipe forestière permanente, de préférence avec formation d'apprentis. La durée de remboursement est de 5 ans, respectivement 8 ans pour un tracteur forestier.

4. *Les corporations sont-elles toutes traitées de la même façon dans l'attribution de ces crédits d'investissements? Quels sont les montants utilisés ces trois dernières années?*

Les demandes de crédit d'investissement sont traitées uniformément selon les dispositions en vigueur.

Les prêts des trois dernières années sont les suivants:

Année	Montant des prêts	Nombre et motifs des contrats
2018	1 251 000 francs	6 contrats pour des infrastructures, la création d'une unité de gestion et des programmes d'interventions sylvicoles. Montant maximal de 280 000 francs.
2017	633 800 francs	3 contrats pour une infrastructure, un tracteur forestier et un programme d'intervention sylvicole. Montant maximal de 300 000 francs.
2016	580 000 francs	4 contrats pour des infrastructures, du matériel et un tracteur forestier. Montant maximal de 200 000 francs.

5. *Quels sont les délais de réponse formelle aux demandes des corporations concernant ces crédits d'investissements pour ces trois dernières années?*

Les demandes de crédit d'investissement font rapidement l'objet d'une réponse par le SFF. La procédure a une durée variable entre la demande préalable, l'avis de principe, la demande définitive, la rédaction et la signature du contrat, puis le versement du montant du prêt. Le canton ne dispose pas de statistique précise sur la durée de la procédure qui prend 2 à 10 mois en fonction de la complexité du dossier et des procédures parallèles au crédit d'investissement (élaboration de projet, comparaison d'offres, décision d'investissement, délai de livraison, permis de construire, etc.).

En conclusion, le Conseil d'Etat est satisfait du fonctionnement des crédits d'investissements forestiers qui sont soumis à des règles clairement définies. Ces prêts sans intérêt constituent un soutien bienvenu à l'économie forestière. Les comptes du fonds d'investissement forestier sont contrôlés annuellement par l'Inspection des finances. L'Office fédéral de l'environnement approuve chaque année le rapport y relatif qui lui est transmis au printemps.

Le 2 avril 2019

**Anfrage 2018-CE-259 Gabriel Kolly/
Cédric Péclard**
Unterstehen die Revierkörperschaften dem öffentlichen Beschaffungsrecht oder nicht?

Anfrage

In den letzten Jahren sind mehrere Revierkörperschaften entstanden. Für ihre Arbeit brauchen sie geeignetes Material. Dieses Material kostet und es geht regelmässig um Beträge von über einer halben Million Franken.

Gegenwärtig herrscht eine gewisse Unklarheit über die Art der Vergabe sowie über die Finanzierung durch das Amt für Wald, Wild und Fischerei mit Investitionskrediten.

Wir danken dem Staatsrat für die Beantwortung der folgenden Fragen:

1. *Unterstehen die Revierkörperschaften dem öffentlichen Beschaffungswesen?*
2. *Ist das Amt für Wald, Wild und Fischerei dafür zuständig, die Revierkörperschaften bei den Beschaffungsverfahren zu kontrollieren und zu beraten?*
3. *Gewisse dieser Anschaffungen werden mit Investitionskrediten finanziert, die vom Amt für Wald, Wild und Fischerei gewährt werden. Nach welchem Verfahren genau werden solche Investitionskredite gewährt? Nach welchen Kriterien werden sie vergeben?*
4. *Werden die Revierkörperschaften bei der Vergabe dieser Investitionskredite alle gleich behandelt? Welche Beträge wurden in den letzten drei Jahren verwendet?*
5. *Innert welchen Fristen haben die Revierkörperschaften während der drei letzten Jahre eine formelle Antwort auf ihre Gesuche um Investitionskredite erhalten?*

Den 14. Dezember 2018

Antwort des Staatsrats

Die Revierkörperschaften, oder forstlichen Betriebseinheiten gemäss der kürzlich erfolgten Revision des Gesetzes über den Wald und den Schutz vor Naturereignissen (WSG), sind Betriebseinheiten für die Wälder, die ihren Mitgliedern (Gemeinden, Kanton usw.) gehören und die gemäss dem WSG, insbesondere Artikel 11, gebildet wurden. Sie verfügen über eigene Rechtspersönlichkeit, beschlussfassende Organe und in ihren Statuten sind die Kompetenzen der Generalversammlung und des Vorstands festgehalten. Die Anschaffung von Material, Fahrzeugen und Maschinen ist eine autonome Entscheidung der Betriebseinheit, wie auch die Einreichung eines Gesuchs um einen forstlichen Investitionskredit.

Die Einführung dieser Betriebseinheiten seit den 2000er Jahren führte zu einer beachtlichen Verbesserung bei der Bewirtschaftung des öffentlichen Waldes, insbesondere hinsichtlich Koordination und Effizienz.

1. *Unterstehen die Revierkörperschaften dem öffentlichen Beschaffungswesen?*

Die forstlichen Betriebseinheiten, die sich mehrheitlich aus Eigentümern öffentlicher Wälder zusammensetzen, unterstehen dem öffentlichen Beschaffungswesen.

2. *Ist das Amt für Wald, Wild und Fischerei dafür zuständig, die Revierkörperschaften bei den Beschaffungsverfahren zu kontrollieren und zu beraten?*

Es ist eine Aufgabe des Amts für Wald, Wild und Fischerei (WaldA), die forstlichen Betriebseinheiten zu beraten. Es nimmt in der Regel an den Versammlungen der Organe der forstlichen Betriebseinheiten teil:

- > mit beratender, bzw.
- > mit beschliessender Stimme, wenn ein Staatswald Mitglied einer forstlichen Bewirtschaftungseinheit ist.

Es wird somit über Beschaffungs- oder Investitionsprojekte informiert und kann auf die Regeln des öffentlichen Beschaffungswesens hinweisen.

Das WaldA informiert die Forstkreise und die Revierförster regelmässig über die Vorschriften zum öffentlichen Beschaffungswesen, vor allem, wenn die einschlägigen Bestimmungen geändert werden. Die letzte Information zu diesem Thema erfolgte amtsintern im Dezember 2018. Es handelte sich um eine Erinnerung an die Vorschriften beim freihändigen Verfahren. Das WaldA ist keine Aufsichtsbehörde der Revierkörperschaften. Es ist daher nicht seine Aufgabe zu kontrollieren, inwiefern letztere die Gesetzgebung über das öffentliche Beschaffungswesen einhalten. Es kann höchstens Empfehlungen abgeben und Fragen beantworten.

Mit Beschluss Nr. 0760 vom 17. August 2010 (Öffentliches Beschaffungswesen. Organisation der Kantonsverwaltung) hat der Staatsrat in der Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion ein Kompetenzzentrum eingerichtet, das mit der allgemeinen Aufsicht über das Beschaffungswesen beauftragt ist. Dieses Zentrum kann insbesondere in konkreten Fällen Anweisungen geben, Weisungen erlassen und die Einsetzung von Arbeitsgruppen in Zusammenhang mit verschiedenen Themen vorschlagen. Kraft des erwähnten Beschlusses verfügt zudem jede Direktion über einen Verantwortlichen im Bereich des öffentlichen Beschaffungswesens.

3. *Gewisse dieser Anschaffungen werden mit Investitionskrediten finanziert, die vom Amt für Wald, Wild und Fischerei gewährt werden. Nach welchem Verfahren genau werden solche Investitionskredite gewährt? Nach welchen Kriterien werden sie vergeben?*

Forstliche Investitionskredite sind zinslose Darlehen, die über eine Dauer von maximal 20 Jahren zurückerstattet werden müssen. Sie stellen ein Instrument zur Förderung der Forstwirtschaft durch den Bund und den Kanton dar. Diese Investitionskredite sind sowohl auf Bundes- wie auf kantonaler Ebene genau reglementiert. Der Beschluss über den Fonds für forstliche Investitionskredite vom 20. November 1995 und die Weisung der Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft/WaldA Nr. 1405.1 «Fonds für forstliche Investitionskredite (FFI)» vom 27. Juni 2017 enthalten die

Zielsetzungen, die Motive für Darlehen, die Vorgehensweisen, die Modalitäten für die Auszahlung und die Rückzahlung der Darlehen. Über jeden Investitionskredit wird ein schriftlicher Vertrag zwischen dem Gesuchsteller (forstliche Betriebseinheit) und dem Staat Freiburg abgeschlossen.

Die vorerwähnte Weisung enthält ein ausführliches Kapitel zu Darlehen für die Anschaffung von Fahrzeugen und Maschinen. Darin wird präzisiert, dass die forstlichen Betriebseinheiten grundsätzlich ein Darlehen für ein Geländefahrzeug 4×4, einen Forstschlepper oder Forstspezialschlepper erhalten können. Die geplante Anschaffung muss beschrieben und der damit verbundene Bedarfsnachweis erbracht werden. Es wird eine Auslastung von mindestens 1000 Std./Jahr, wovon mindestens 80% für Arbeiten im eigenen Betrieb verlangt, sowie eine Fläche von mindestens 500 ha Wald, die von der Betriebseinheit bewirtschaftet wird. Eine ständige Forstequipe ist Voraussetzung, vorzugsweise mit Ausbildung von Lehrlingen. Die Rückzahlungsfrist beträgt 5 Jahre, für die Anschaffung von Forstschleppern 8 Jahre.

4. *Werden die Revierkörperschaften bei der Vergabe dieser Investitionskredite alle gleich behandelt? Welche Beträge wurden in den letzten drei Jahren verwendet?*

Gesuche für Investitionskredite werden nach den geltenden Bestimmungen einheitlich behandelt.

In den letzten drei Jahren wurden folgende Darlehen gewährt:

Jahr	Betrag der Darlehen	Anzahl und Motive der Verträge
2018	1 251 000 Franken	6 Verträge für Infrastrukturen, die Bildung einer Betriebseinheit und Programme für waldbauliche Eingriffe. Höchstbetrag 280 000 Franken.
2017	633 800 Franken	3 Verträge für eine Infrastruktur, ein Forstschlepper und ein Programm für waldbauliche Eingriffe. Höchstbetrag 300 000 Franken.
2016	580 000 Franken	4 Verträge für Infrastrukturen, Material und einen Forstschlepper. Höchstbetrag 200 000 Franken.

5. *Innert welchen Fristen haben die Revierkörperschaften während der drei letzten Jahre eine formelle Antwort auf ihre Gesuche um Investitionskredite erhalten?*

Gesuche um Investitionskredite werden vom WaldA rasch beantwortet. Das Verfahren dauert unterschiedlich lange vom Vorgesuch, über die Stellungnahme, das definitive Gesuch, die Ausarbeitung und Unterzeichnung des Vertrags bis zur Überweisung des Darlehens. Dem Kanton liegen keine genauen Statistiken über die Dauer des Verfahrens vor. Es kann 2 bis 10 Monate in Anspruch nehmen, je nach Komplexität des Dossiers und parallel laufenden Verfahren zum Investitionskredit (Ausarbeitung des Projekts, Offertenvergleich, Investitionsentscheid, Lieferfrist, Baubewilligung usw.).

Der Staatsrat ist zufrieden mit der Funktionsweise der forstlichen Investitionskredite, die klaren Regeln unterstehen. Diese zinslosen Darlehen stellen eine willkommene Unterstützung für die Forstwirtschaft dar. Die Konten des Fonds für forstliche Investitionskredite werden von der Finanzinspektorat jährlich kontrolliert. Das Bundesamt für Umwelt genehmigt jedes Jahr einen entsprechenden Bericht, der ihm im Frühling überwiesen wird.

Den 2. April 2019

Question 2018-CE-260 Bertrand Gaillard Dégâts du gibier – Fonds de la faune

Question

L'article 39 et ss de la loi sur la chasse et la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes traitent du fonds de la faune.

Depuis quelques années, d'importants dégâts sont causés annuellement par des animaux sauvages, notamment les sangliers. Cette situation est de nature à charger fortement le fonds de la faune qui doit faire face à de nombreuses demandes d'indemnités.

D'autre part, il me paraît intéressant de connaître les mesures qui sont mises en œuvre pour prévenir ces dommages et soutenir la chasse aux animaux destructeurs.

Aussi, cela m'amène à poser les questions suivantes:

1. *Quelles mesures de prévention l'Etat de Fribourg a-t-il mises en place ces dernières années pour prévenir les dommages?*
2. *Quelles modifications législatives ou administratives nouvelles sont intervenues ces dernières années pour favoriser la chasse?*
3. *Quels sont les montants à charge des comptes de l'Etat en application de l'article 39 al. 1 let. a et b l'année dernière?*
4. *Quelles sont, en détail et en chiffres, les ressources du fonds de la faune pour la même année?*

Le 14 décembre 2018

Réponse du Conseil d'Etat

On observe ces dernières années une augmentation massive des populations de sangliers dans l'ensemble de l'Europe et en Suisse. Dans le canton de Fribourg, l'augmentation des dégâts est sensible depuis 2008.

Indemnisés par le fonds de la faune alors principalement alimenté par la taxe perçue par l'Etat sur les permis de chasse, ces dégâts majoritairement agricoles ont, par leur augmentation, mis à mal les finances dudit fonds. C'est ainsi qu'en mai 2010, le Grand Conseil a été amené à débattre et a accepté la motion déposée par les députés Louis Duc et Fritz Glauser portant sur la création d'un fonds cantonal pour les dégâts causés par la faune.

Suite à cette motion, l'article 40 de la loi sur la chasse LCha a été modifié dans sa version actuelle et le Conseil d'Etat a accepté, non pas de créer un nouveau fonds, mais d'approvisionner le fonds de la faune d'un montant annuel via la procédure budgétaire pour assurer le financement des indemnités octroyées pour la prévention et l'indemnisation des dommages dus à la faune sauvage. Le montant annuel se monte depuis cette date à 130 000 francs.

Le Conseil d'Etat répond comme suit aux questions posées.

1. *Quelles mesures de prévention l'Etat de Fribourg a-t-il mises en place ces dernières années pour prévenir les dommages?*

En 2016, dans le cadre de la révision et de la simplification de la législation sur la chasse, la nouvelle ordonnance concernant la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes (OProt) est venue préciser les mesures de prévention et la prise en charge de l'indemnisation des dommages causés par la faune sauvage par le fonds de la faune.

Le 20 février 2018, suite à une adaptation de la pratique et à la réalisation de mesures de protection des cultures de grande valeur par le canton lui-même, une directive du Service des forêts et de la faune (SFF) a clarifié le mode de prise en charge des dégâts dus aux sangliers dans le domaine de l'agriculture:

- > Dans les zones à risques définies par le SFF concernant les dégâts de sangliers (art. 44 al. 2 OProt), les cultures de pommes de terre et autres cultures à haute valeur ajoutée sont en principe systématiquement clôturées (art. 44 al. 1 OProt) en accord avec le garde-faune de la circonscription.
- > Le matériel nécessaire à la pose des clôtures est subventionné par le canton à hauteur de 30% à 50% (art. 43 al. 2 let. a OProt).
- > La subvention versée pour l'achat d'un électrificateur s'élève à hauteur de 30% à 50% du prix d'acquisition, mais au maximum à 450 francs.
- > La subvention pour la pose, l'entretien et la dépose de clôtures s'élève à 1 fr./m².
- > L'indemnisation des dégâts s'effectue sur la base des tarifs fixés chaque année par l'Union suisse des paysans (art. 46 al. 2 OProt).
- > En cas de dégâts, l'agriculteur peut contacter le garde-faune afin que celui-ci organise des tirs de sangliers là où les dégâts ont été constatés.

Suite à l'augmentation des dégâts dans la zone préalpine et à une intervention des milieux agricoles, un groupe de travail conduit par le Service de l'agriculture (SAGri) a été constitué dans le but de réévaluer les indemnisations pour les pâturages et prairies.

2. *Quelles modifications législatives ou administratives nouvelles sont intervenues ces dernières années pour favoriser la chasse?*

Durant l'année 2017, des chasseurs ont été formés pour réaliser des tirs de sangliers de nuit et ont été engagés pour des tirs aux endroits où des dégâts avaient été causés. Au vu du résultat limité de cette mesure, d'autres mesures ont été étudiées et mises en œuvre.

Ainsi, la chasse du sanglier a été adaptée en 2019 par une prolongation d'un mois, à savoir jusqu'à la fin du mois de février. Cette chasse est autorisée en plaine du lundi au jeudi ainsi que le samedi.

Il est également prévu d'autoriser la chasse d'été du sanglier durant les mois de juillet et d'août 2019 à l'aube et au crépuscule, hors forêts et hors zones protégées. Un groupe de travail regroupant les milieux agricoles, du tourisme, de la chasse, les ONG et l'Association des communes participe à l'élaboration de l'arrêté concernant cette chasse. La chasse habituelle du sanglier débutera le 1^{er} septembre.

3. *Quels sont les montants à charge des comptes de l'Etat en application de l'article 39 al. 1 let. a et b l'année dernière?*

4. *Quelles sont, en détail et en chiffres, les ressources du fonds de la faune pour la même année?*

L'Etat verse annuellement 130 000 francs au fonds de la faune pour les dégâts causés par les animaux sauvages.

En 2018, des mesures de préventions et des dégâts ont été indemnisés par le fonds de la faune, conformément à la loi sur la chasse et la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes (LCha; art. 39 al. 1 let. b), pour un montant de 185 426 fr. 30. D'autre part, un montant de 19 554 fr. 75 sera versé en 2019 pour des dégâts causés en 2018.

Les ressources du fonds de la faune pour l'année 2018 se composent comme suit.

	Montant en francs
Taxes sur les permis de chasse	123 200.00 ¹
Carnets de contrôle non restitués (solde au 31.12.)	7 000.00
Produit de la vente d'animaux confisqués (accidents, etc.)	4 842.08
Produit des amendes	7 600.00
Domages-intérêts (lors d'infractions)	2 010.90
Indemnités (pour gibier abattu par erreur)	10 400.00

	Montant en francs
Subventions fédérales	320.00
Subventions cantonales	130 000.00
Recettes diverses	00.00
Intérêts annuels (0,25%)	77.25
Total des produits	285 450.23

¹ Ce montant a servi, comme chaque année, à financer les tâches convenues dans le cadre du contrat de prestations avec les chasseurs et leur formation (abonnement aux journaux de chasse).

Quant aux dépenses de l'année 2018 elles se présentent comme suit.

	Montant en francs
Prévention des dommages causés aux forêts	1 939.85
Prévention des dommages causés aux cultures	18 010.35
Indemnités pour les dommages causés aux cultures	165 476.10
Indemnités pour les dommages causés aux animaux de rente	4 615.00
Formation continue des chasseurs («Diana-chasse-nature»)	64 507.00
Collaboration structurée	58 693.00
Total des dépenses	313 241.30

En 2018, il y a eu une variation de capital de 27 791 fr. 07 qui a permis d'absorber l'excédent de dépenses du fonds de la faune. Le solde du fonds de la faune est passé de 30 906 fr. 83 au 1^{er} janvier 2018 à 3115 fr. 76 au 31 décembre 2018.

Comme expliqué ci-dessus, le versement d'indemnités pour des dégâts causés en 2018 à hauteur de presque 20 000 francs n'a pas pu être effectué en 2018 par manque de moyens dans le fonds. Si on ne réussit pas à diminuer les dégâts par les mesures décrits sous le point 2 ou par d'autres mesures de prévention, il faudra réalimenter le fonds de la faune soit par une contribution unique soit par l'augmentation de la contribution annuelle du canton. Aussi, au vu de la situation du fonds, le SFN procèdera à une analyse pour assurer sa pérennité et proposer des mesures d'assainissement au Conseil d'Etat d'ici l'été 2019.

Le 2 avril 2019

—

Anfrage 2018-CE-260 Bertrand Gaillard Wildschäden – Fonds für das Wild

Anfrage

In Artikel 39 ff. des Gesetzes über die Jagd sowie den Schutz wildlebender Säugetiere und Vögel und ihrer Lebensräume geht es um den Fonds für das Wild.

Seit ein paar Jahren verursachen Wildtiere, namentlich Wildschweine, grosse Schäden. Diese Situation dürfte den Fonds für das Wild stark belasten, da er sich mit zahlreichen Entschädigungsgesuchen konfrontiert sieht.

Andrerseits scheint es mir interessant, in Erfahrung zu bringen, welche Massnahmen ergriffen werden, um diesen Schäden vorzubeugen und die Jagd auf destruktive Tiere zu unterstützen.

Dies veranlasst mich daher, die folgenden Fragen zu stellen:

1. *Welche präventiven Massnahmen hat der Staat Freiburg in den letzten Jahren ergriffen, um Schäden vorzubeugen?*
2. *Welche Änderungen wurden in den letzten Jahren auf Gesetzes- oder administrativer Ebene vorgenommen, um die Jagd zu fördern?*
3. *Welche Beträge gingen im vergangenen Jahr in Anwendung von Artikel 39 Abs. 1 Bst. a und b auf die Rechnung des Staates?*
4. *Über welche Mittel verfügte der Fonds für das Wild für das gleiche Jahr im Detail und in Zahlen?*

Den 14. Dezember 2018

Antwort des Staatsrats

In den letzten Jahren liess sich in ganz Europa und in der Schweiz ein massiver Anstieg des Wildschweinbestandes beobachten. Im Kanton Freiburg sind die Schäden seit 2008 deutlich angestiegen.

Diese vor allem landwirtschaftlichen Schäden wurden durch den Fonds für das Wild vergütet, der damals hauptsächlich durch die vom Staat auf Jagdpatente erhobene Taxe gespeist wurde, und brachten die Finanzen dieses Fonds in Bedrängnis. Dies führte dazu, dass der Grosse Rat im Mai 2010 über eine Motion der Grossräte Louis Duc und Fritz Glauser beriet, in der es um die Schaffung eines kantonalen Fonds für Wildschäden ging, und diese für erheblich erklärte.

Aufgrund dieser Motion wurde Artikel 40 des Jagdgesetzes JaG in seine aktuelle Version abgeändert. Der Staatsrat war damit einverstanden, nicht einen neuen Fonds zu schaffen, sondern dem Fonds für das Wild durch das Voranschlagsverfahren einen jährlichen Betrag zuzusprechen, um die Finanzierung der Entschädigungen für die Schadensverhütung und für Wildschäden zu gewährleisten. Der jährliche Beitrag beläuft sich seither auf 130 000 Franken.

Der Staatsrat beantwortet die gestellten Fragen wie folgt.

1. *Welche präventiven Massnahmen hat der Staat Freiburg in den letzten Jahren ergriffen, um Schäden vorzubeugen?*

2016 wurden im Rahmen der Revision und Vereinfachung der Jagdgesetzgebung die präventiven Massnahmen und die Entschädigung von Wildschäden durch den Fonds für das Wild in der neuen Verordnung über den Schutz wildlebender Säugetiere und Vögel und ihrer Lebensräume (SchutzV) präzisiert.

Infolge einer Anpassung der Praxis und der Umsetzung von Massnahmen zum Schutz von hochwertigen Kulturen durch den Kanton selbst hat das Amt für Wald, Wild und Fischerei (WaldA) am 20. Februar 2018 eine Weisung herausgegeben, in der die Art der Übernahme von Wildschweinschäden in der Landwirtschaft eingehend erläutert wird:

- > In den vom WaldA festgelegten Risikozonen für Wildschweinschäden (Art. 44 Abs. 2 SchutzV) werden Kartoffelkulturen und weitere hochwertige Kulturen im Einvernehmen mit dem Wildhüter-Fischereiaufseher des Aufsichtsgebiets grundsätzlich systematisch eingezäunt (Art. 44 Abs. 1 SchutzV).
- > Das für das Anbringen von Zäunen notwendige Material wird vom Kanton in der Höhe von 30% bis 50% subventioniert (Art. 43 Abs. 2 Bst. a SchutzV).
- > Die Subvention für den Kauf eines Viehhüters beträgt 30% bis 50% des Kaufpreises, aber höchstens 450 Franken.
- > Die Subvention für das Anbringen, den Unterhalt und die Entfernung von Zäunen beträgt 1 Fr./m.
- > Die Entschädigung von Schäden erfolgt gemäss den vom Schweizerischen Bauernverband jährlich festgelegten Ansätzen (Art. 46 Abs. 2 SchutzV).
- > Bei Schäden kann der Landwirt den Wildhüter-Fischereiaufseher kontaktieren, damit dieser da, wo die Schäden festgestellt wurden, Wildschweinabschüsse organisieren kann.

Aufgrund des Anstiegs der Schäden im voralpinen Bereich und der Intervention der landwirtschaftlichen Kreise wurde eine vom Amt für Landwirtschaft (LwA) geleitete Arbeitsgruppe eingesetzt, die zum Ziel hat, die Entschädigungen für Wiesen und Weiden zu überprüfen.

2. *Welche Änderungen wurden in den letzten Jahren auf Gesetzes- oder administrativer Ebene vorgenommen, um die Jagd zu fördern?*

2017 wurden Jäger für die Jagd in der Nacht ausgebildet und damit beauftragt, Abschüsse vorzunehmen, wo Schäden verursacht worden sind. Aufgrund des beschränkten Nutzens dieser Massnahme wurden weitere Massnahmen geprüft und umgesetzt.

So wurde die Jagd auf das Wildschwein 2019 um einen Monat, d. h. bis Ende Februar, verlängert. Diese Jagd ist im Flachland vom Montag bis Donnerstag sowie am Samstag erlaubt.

Zudem ist vorgesehen, im Juli und August 2019 die Sommerjagd auf das Wildschwein in der Morgen- und Abenddämmerung, ausserhalb des Waldes und der Schutzgebiete zu erlauben. Eine Arbeitsgruppe mit Vertretern aus der Landwirtschaft, dem Tourismus, der Jagd, der NGO und des Gemeindeverbands beteiligt sich an der Ausarbeitung der Verordnung über diese Jagd. Die gewöhnliche Jagd auf das Wildschwein beginnt am 1. September.

3. Welche Beträge gingen im vergangenen Jahr in Anwendung von Artikel 39 Abs. 1 Bst. a und b auf die Rechnung des Staates?
4. Über welche Mittel verfügte der Fonds für das Wild für das gleiche Jahr im Detail und in Zahlen?

Der Staat zahlt jährlich 130 000 Franken für Wildtierschäden in den Fonds für das Wild ein.

2018 sind Massnahmen zur Verhütung von Wildschäden und Schadensfälle gemäss dem Gesetz über die Jagd sowie den Schutz wildlebender Säugetiere und Vögel und ihrer Lebensräume (JaG; Art. 39 Abs. 1 Bst. b) mit einem Betrag von 185 426.30 Franken durch den Fonds für das Wild entschädigt worden. Zusätzlich wird 2019 ein Betrag von 19 554.75 Franken für die im Jahr 2018 angerichteten Schäden ausbezahlt.

Die Mittel des Fonds für das Wild für das Jahr 2018 setzen sich wie folgt zusammen.

	Betrag in Franken
Bei der Ausstellung des Jagdpatentes erhobene Taxe	123 200.00 ¹
Nicht zurückgegebene Kontrollhefte (Saldo am 31.12.)	7 000.00
Ertrag aus dem Verkauf beschlagnahmter Tiere (Unfälle usw.)	4 842.08
Ertrag aus Bussen	7 600.00
Schadenersatz (bei Straftaten)	2 010.90
Entschädigung (irrtümlich erlegte Tiere)	10 400.00
Subventionen des Bundes	320.00
Subventionen des Kantons	130 000.00
Diverse Einnahmen	00.00
Jährliche Zinsen (0,25%)	77.25
Total Einnahmen	285 450.23

¹ Dieser Betrag wurde wie jedes Jahr für die Finanzierung der Aufgaben im Rahmen des Leistungsvertrags mit den Jägern und ihre Ausbildung (Abonnement der Jagdzeitschriften) verwendet.

Die Ausgaben 2018 präsentieren sich wie folgt.

	Betrag in Franken
Verhütung von Wildschäden im Wald	1 939.85
Verhütung von Wildschäden an den Kulturen	18 010.35
Entschädigungen von Schäden an den Kulturen	165 476.10
Entschädigungen von Schäden an Nutztieren	4 615.00
Weiterbildung der Jäger («Diana-Chasse-Nature»)	64 507.00
Strukturierte Zusammenarbeit	58 693.00
Total Ausgaben	313 241.30

2018 gab es eine Kapitalwertänderung von 27 791.07 Franken, mit der der Ausgabenüberschuss des Fonds für das Wild absorbiert werden konnte. Der Bestand des Fonds für das Wild ist von 30 906.83 Franken am 1. Januar 2018 auf 3115.76 Franken am 31. Dezember 2018 gesunken.

Wie weiter oben erwähnt, konnten für die 2018 verursachten Schäden Entschädigungen von rund 20 000 Franken nicht ausbezahlt werden, da nicht genügend Mittel im Fonds vorhanden waren. Falls es nicht gelingt, die Schäden mit den in Punkt 2 beschriebenen Massnahmen oder anhand weiterer vorbeugender Massnahmen zu reduzieren, muss der Fonds für das Wild entweder durch einen einmaligen Beitrag oder eine Erhöhung des jährlichen Beitrags des Kantons neu geöffnet werden. Angesichts der Situation des Fonds wird das WNA zudem eine Analyse vornehmen, um seinen Fortbestand zu sichern und dem Staatsrat bis im Sommer 2019 Sanierungsmassnahmen vorzuschlagen.

Den 2. April 2019

Question 2019-CE-1 Nicolas Pasquier Quel est l'état de la biodiversité dans le canton de Fribourg?

Question

La préservation de la biodiversité est devenue un enjeu primordial au niveau mondial. Car préserver les habitats naturels et les conditions favorables à une diversité la plus vaste possible des espèces animales, végétales et des microorganismes contribuera aussi à garantir la pérennité de la Vie sur Terre. Cette Vie à laquelle appartient aussi l'être Humain.

Or, les habitats naturels, les écosystèmes naturels et bon nombre d'espèces sont depuis plusieurs décennies sous pression à cause des activités humaines (urbanisation, déforestation, utilisation de pesticides et autres pratiques agricoles néfastes, exploitations de ressources, etc.). Et la situation s'aggrave en raison du réchauffement climatique avéré.

On ne compte plus les études et rapports sérieux de plus en plus alarmants qui annoncent les risques d'extinction de familles entières d'espèces.

A la base de pans entiers des réseaux trophiques, les insectes sont particulièrement menacés. En Allemagne, les populations d'insectes volants ont diminué de 75% en trente ans et il est peu probable que la situation soit moins alarmante en Suisse. «Selon l'Office fédéral de l'Environnement (OFEV), 40% des espèces d'insectes sont menacées d'extinction en Suisse et 11% d'espèces supplémentaires sont partiellement menacées.»¹ Les oiseaux insectivores sont ainsi les suivants sur la liste des espèces dont les populations diminuent en Suisse comme à l'étranger.

Au niveau mondial, les populations de mammifères, d'oiseaux, de poissons, de reptiles et d'amphibiens, ont en moyenne diminué de 60% en tout juste quarante ans.²

La loi sur la protection de la nature et du paysage (LPNat) mentionne dans son article 1 qu'elle «a pour but de protéger les bases naturelles de la vie humaine, animale et végétale dans le canton [...]».

Cette situation soulève les questions suivantes:

1. *Comment se porte la biodiversité dans le canton de Fribourg?*
2. *Combien d'espèces (microorganismes, végétaux et animaux) recensées compte le canton?*
3. *Quelles sont les variations de populations d'insectes, de mammifères, d'oiseaux, de poissons, de reptiles et d'amphibiens observées dans notre canton durant les dernières décennies?*
4. *Pour quelles espèces (ou familles d'espèces) le canton dispose-t-il aussi de données régulières sur leur densité de population?*
5. *Combien d'espèces ont disparu du territoire cantonal depuis le début du vingtième siècle?*
6. *Quelle est la part d'espèces menacées?*
7. *Quelles espèces bénéficient de mesures de protection particulières?*
8. *Quel montant annuel l'Etat investit-il pour la protection des espèces? Est-ce suffisant par rapport aux besoins pour préserver la biodiversité tant en nombre d'espèces et qu'en densité de population par espèce?*

9. *Comment le Conseil d'Etat apprécie-t-il les risques et les conséquences d'une érosion de la biodiversité sur le territoire cantonal?*
10. *Le canton a-t-il reçu le soutien supplémentaire attendu de la Confédération pour le programme «Stratégie Biodiversité Suisse 2020» et mentionné dans la réponse à la question QA 3407.11 posée par la députée Christa Mutter?*
11. *Existe-t-il sur le territoire cantonal des mesures financées en partie ou en totalité par la Confédération dans son programme «Stratégie Biodiversité Suisse 2020» actuellement en cours? Si, oui, lesquelles? Si non, pourquoi?*
12. *Le Conseil d'Etat est-il prêt à mettre en œuvre des mesures de protection supplémentaires pour préserver les populations animales et végétales et celles des microorganismes? Si oui, quelles mesures? Pour quelles espèces?*

Le 3 janvier 2019

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat est conscient des enjeux liés à la préservation de la biodiversité tant au niveau mondial qu'au niveau local. Avec l'élaboration de la LPNat (entrée en vigueur en 2014) il a montré sa volonté de préserver les bases naturelles de la vie humaine, animale et végétale dans le canton (art. 1 LPNat).

La protection des espèces et la préservation de la biodiversité dans le canton de Fribourg sont coordonnées essentiellement par le Service de la nature et du paysage (SNP) et le Service des forêts et de la faune (SFF). Dans l'accomplissement de leurs tâches en lien avec la protection des espèces, ces services sont accompagnés par plusieurs institutions spécialisées dans l'un ou l'autre groupe d'espèces. Ainsi, pour l'élaboration de la présente réponse, les institutions suivantes ont été consultées:

- > FriBat, Groupe fribourgeois pour l'étude et la protection des chauves-souris;
- > karch, Centre de coordination pour la protection des amphibiens et des reptiles de Suisse;
- > Jardin botanique de l'Université de Fribourg;
- > Musée d'histoire naturelle de Fribourg;
- > Société fribourgeoise de mycologie;
- > Société fribourgeoise d'entomologie.

Il sied de mentionner également que selon la Constitution fédérale, l'agriculture doit apporter une contribution substantielle à la conservation des ressources naturelles et à l'entretien du paysage rural. Cette contribution s'inscrit d'un part dans les objectifs environnementaux pour l'agriculture et d'autre part dans les mesures agricoles de la Stratégie Biodiversité Suisse. Ces objectifs sont notamment réalisés par l'obligation faite, pour avoir droit aux paiements directs, de

¹ <https://www.rts.ch/info/sciences-tech/10002235-40-des-insectes-risquent-l-extinction-menacant-l-equilibre-ecologique.html>, site consulté le 19 décembre 2018.

² <https://www.worldwildlife.org/press-releases/wwf-report-reveals-staggering-extent-of-human-impact-on-planet>, site consulté le 19 décembre 2018.

garantir que les exploitations assurent au minimum une part de 7% en surfaces de promotion de la biodiversité (SPB). En outre, il existe des mesures spécifiques pour la mise en réseaux des SPB. Parallèlement, les mesures d'aides structurelles en faveur de l'agriculture sont également conditionnées au respect de la biodiversité. A ne pas oublier aussi la sensibilisation à travers la formation agricole, divulguée par l'Institut agricole de Grangeneuve.

Dès lors, le Conseil d'Etat répond comme suit aux questions du député Nicolas Pasquier:

1. *Comment se porte la biodiversité dans le canton de Fribourg?*

Depuis le début des années 2000, l'Office fédéral de l'environnement mène un projet ambitieux de monitoring de la biodiversité au niveau Suisse. Le projet inclut plusieurs indicateurs et des points de relevés dans tous les cantons. Après plusieurs années de suivi, il dresse un bilan assez négatif: «l'état de la biodiversité en Suisse est insatisfaisant. La moitié des milieux naturels et un tiers des espèces sont menacés. Le recul de la diversité des espèces a en outre entraîné un appauvrissement de la diversité génétique. Les pertes continuent d'affecter les trois niveaux de la biodiversité (ndr les milieux naturels, les espèces et la diversité génétique)»¹. Malgré le fait qu'un monitoring de la biodiversité spécifique au canton de Fribourg n'existe pas (hormis pour quelques espèces, voir réponses aux questions suivantes), il n'y a aucune raison de croire que cette analyse soit différente pour le canton de Fribourg.

2. *Combien d'espèces (microorganismes, végétaux et animaux) recensées compte le canton?*

Le nombre d'espèces recensées dans le canton est reporté dans le tableau en annexe (colonne 2. Nombre d'espèces). Ces chiffres correspondent aux observations qui figurent dans les bases de données officielles de la Confédération, récoltées et transmises pour la plupart de manière bénévole par des naturalistes. Si pour certains groupes d'organismes (p.ex. les oiseaux, les chauves-souris, les reptiles ou les amphibiens) ces chiffres sont très proches de la réalité, pour d'autres groupes (notamment les insectes) ils sont très certainement sous-estimés, car l'état des données disponibles est très lacunaire. Pour d'autres groupes encore (microorganismes, certains groupes d'invertébrés) aucune donnée n'est disponible.

3. *Quelles sont les variations de populations d'insectes, de mammifères, d'oiseaux, de poissons, de reptiles et d'amphibiens observées dans notre canton durant les dernières décennies?*

Des données fiables sur l'évolution des populations au niveau cantonal durant les dernières décennies sont disponibles

uniquement pour certains groupes d'espèces, tels une grande partie des oiseaux, certains mammifères et certains poissons.

Ainsi chez les oiseaux, 13 espèces ont disparu du canton de Fribourg depuis 1900 et au moins 21 espèces ont fortement diminué depuis les années 1950. Le nombre des espèces en diminution depuis 1990 (34) n'est pas beaucoup plus élevé que le nombre d'espèces en augmentation depuis 1990 (32), mais dans la dernière catégorie, on trouve surtout des espèces qui sont répandues et abondantes. Les espèces généralistes ont plutôt progressé, les espèces spécialisées ont plutôt diminué. Deux tiers des espèces en diminution sont des espèces menacées qui figurent sur la Liste Rouge. Chez les oiseaux qui vivent dans des zones humides et chez les oiseaux sylvicoles, le nombre des espèces en augmentation est plus important que le nombre des espèces en diminution. Chez les oiseaux qui vivent dans les zones agricoles, le nombre des espèces en diminution est le double du nombre des espèces en augmentation. Les espèces sensibles aux dérangements ont particulièrement souffert les 20 dernières années.

Les populations de bouquetins, de renards, de chevreuils et de lièvres du canton sont considérées par les spécialistes comme stables, tandis que celles de chamois et de marmottes sont en diminution. Une tendance à l'augmentation est constatée dans les populations de castors, de cerfs, de chats sauvages, de lynx et de sangliers.

L'évolution des dernières décennies est relativement bien connue pour certaines espèces de poissons également. Ainsi les experts mentionnent des populations stables pour 15 espèces et en baisse pour 8 autres.

Pour tous les autres groupes d'espèces animales, aucun suivi permettant une évaluation de l'évolution des populations n'est effectué au niveau cantonal.

4. *Pour quelles espèces (ou familles d'espèces) le canton dispose-t-il aussi de données régulières sur leur densité de population?*

La densité des populations au niveau cantonal n'est connue que pour quelques espèces d'oiseaux (suivis réguliers pour 50 espèces) et de grands mammifères (suivis réguliers pour 11 espèces). Quelques programmes spécifiques ciblés sur un ou plusieurs biotopes et espèces permettent de suivre l'évolution de populations d'espèces menacées au niveau local. On peut citer par exemple le suivi de l'Azuré de la sanguisorbe et de l'Azuré des paluds dans l'Intyamon, ainsi que les suivis de sites de reproductions de certains poissons, amphibiens, reptiles ou chauves-souris. Une vingtaine d'espèces végétales particulièrement menacées font l'objet d'un programme de suivi spécifique par le canton.

5. *Combien d'espèces ont disparu du territoire cantonal depuis le début du vingtième siècle?*

¹ OFEV, Etat de la biodiversité en Suisse, <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/biodiversite/info-specialistes/etat-de-la-biodiversite-en-suisse.html>

Le tableau en annexe reporte pour chaque groupe d'espèces le nombre d'espèces mentionnées dans les bases de données de la Confédération et dont la dernière observation remonte à avant 1990 (colonne 5. Nombre d'espèces disparues depuis 1900). Il faut souligner toutefois que les connaissances sur la répartition des espèces dans le canton pour certains groupes d'espèces, notamment les invertébrés, sont très lacunaires.

6. *Quelle est la part d'espèces menacées?*

Le nombre d'espèces menacées par groupe d'espèces est également reporté dans le tableau en annexe (6. Nombre d'espèces menacées). Ont été considérées ici les catégories Liste Rouge CR (en danger critique), EN (en danger) et VU (vulnérable) selon la classification de l'UICN¹. Pour les poissons et les écrevisses, le statut de menace considéré est celui défini dans l'Ordonnance relative à la loi fédérale sur la pêche (catégories 1 à 4). Pour une bonne partie des groupes d'organismes les Listes Rouges ne sont pas disponibles.

7. *Quelles espèces bénéficient de mesures de protection particulières?*

Une vingtaine de plantes vasculaires, une quinzaine d'espèces d'oiseaux, quelques chauves-souris, amphibiens, reptiles et papillons diurnes bénéficient de projets de conservation spécifiques au niveau cantonal et des mesures sont mises en œuvre pour les protéger et les favoriser.

8. *Quel montant annuel l'Etat investit-il pour la protection des espèces? Est-ce suffisant par rapport aux besoins pour préserver la biodiversité tant en nombre d'espèces et qu'en densité de population par espèce?*

Les montants moyens investis annuellement par l'Etat de Fribourg pour les mesures de protection spécifiques mentionnées à la réponse 7. sont reportés ci-après:

- > plantes vasculaires: 50 000 francs
- > oiseaux: 100 000 francs
- > chauves-souris: 20 000 francs
- > amphibiens: 15 000 francs
- > reptiles: 5 000 francs
- > papillons diurnes: 8 000 francs

Pour certains groupes d'espèces, des mesures spécifiques de protection sont réalisées essentiellement grâce à l'engagement de nombreux bénévoles qui œuvrent sur le terrain. C'est le cas notamment pour les oiseaux, les chauves-souris, les amphibiens et les reptiles.

Dans le canton de Fribourg, la protection des espèces et le maintien de la biodiversité passent avant tout par la gestion et la revitalisation des biotopes. La part du budget global du SNP dédié à ces prestations est estimée à environ 2 millions

de francs par an, le montant investi par le SFF est d'environ 750 000 francs par an. Ces activités sont coordonnées par les collaboratrices et collaborateurs du SNP (env. 2 EPT) et du SFF (env. 1 EPT).

Pour l'agriculture fribourgeoise, les surfaces de promotion de la biodiversité représentent une surface d'environ 7000 hectares ce qui correspond aux 9,51% de la surface agricole utile (SAU). Pour la zone d'estivage, il y a 405 estivages qui bénéficient de contributions à la promotion de la biodiversité ce qui représente 74% des exploitations alpestres fribourgeoises. De plus, 1584 exploitations (66%) participent aux programmes de mise en réseau des surfaces de promotion de la biodiversité. Pour notre canton, les montants des paiements directs versés en 2018 pour la biodiversité s'élèvent à 8,5 millions de francs dont une part cantonale de 538 000 francs. A cela s'ajoutent les contributions liées à la qualité du paysage qui montrent d'importantes synergies avec les mesures liées à la biodiversité et qui s'élèvent à 12,3 millions de francs dont une part cantonale de 1,2 millions de francs. En outre, la plupart des projets d'améliorations structurelles réalisés à Fribourg bénéficient de suppléments d'aides fédérales liés à des mesures environnementales volontaires telles que la mise en place de haies ou de zones humides.

Les mesures réalisées dans le canton de Fribourg jusqu'à présent ont aidé bon nombre d'espèces, souvent de manière très localisée. Les bilans dressés dans le cadre de différents programmes nationaux (Monitoring de la biodiversité suisse, Listes Rouges nationales, Objectifs environnementaux pour l'agriculture, Environnement Suisse 2018, Suivi des effets de la protection des biotopes, Atlas des oiseaux nicheurs) montrent toutefois que les efforts fournis jusqu'à présent n'ont pas permis de réduire le nombre d'espèces menacées.

9. *Comment le Conseil d'Etat apprécie-t-il les risques et les conséquences d'une érosion de la biodiversité sur le territoire cantonal?*

Comme le relève l'Académie suisse de sciences naturelles, «la biodiversité possède une valeur à la fois économique, sociale, culturelle et esthétique»². Elle fournit des services écosystémiques tels la pollinisation, la régulation des ravageurs dans l'agriculture ou le maintien de la fertilité des sols. Une érosion de la biodiversité sur le territoire cantonale se traduirait par une péjoration des conditions de vie et une plus forte dépendance à des facteurs externes (importation de produits primaires).

10. *Le canton a-t-il reçu le soutien supplémentaire attendu de la Confédération pour le programme «Stratégie Biodiversité Suisse 2020» et mentionné dans la réponse à la question QA 3407.11 posée par la députée Christa Mutter?*

¹ <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/biodiversite/etat/biodiversite--programmes-de-surveillance/listes-rouges.html>

² https://sciencesnaturelles.ch/topics/biodiversity/about_biodiversity/bedeutung

Dans le cadre du programme de la Confédération Stratégie Biodiversité Suisse, le canton de Fribourg a reçu en 2017 un financement complémentaire extraordinaire de 303 750 francs ainsi qu'une augmentation des montants liés à la convention-programme nature et paysage de 170 500 francs et une augmentation de 360 000 francs pour la convention-programme biodiversité en forêt.

11. Existe-t-il sur le territoire cantonal des mesures financées en partie ou en totalité par la Confédération dans son programme «Stratégie Biodiversité Suisse 2020» actuellement en cours? Si, oui, lesquelles? Si non, pourquoi?

Ces montants ont été investis essentiellement dans la revitalisation de milieux naturels de valeur (zones alluviales, marais et sites à batraciens d'importance nationale), de milieux naturels en forêt, ainsi que pour intensifier la collaboration avec le Jardin botanique dans le domaine de la protection de la flore.

12. Le Conseil d'Etat est-il prêt à mettre en œuvre des mesures de protection supplémentaires pour préserver les populations animales et végétales et celles des microorganismes? Si oui, quelles mesures? Pour quelles espèces?

Outre poursuivre les travaux en cours dans le domaine de la protection et du suivi de certaines espèces prioritaires, le Conseil d'Etat entend compléter, au cours des prochaines années, les connaissances sur la répartition des espèces identifiées comme bioindicateurs de la qualité des biotopes et des paysages (certains groupes d'insectes notamment). Ceci permettra de mieux cibler les mesures de protection et de restauration mises en œuvre dans le domaine de la protection des biotopes. De plus, et afin de pouvoir appliquer des mesures de conservation efficaces pour certains groupes d'animaux ou de plantes, les facteurs de menace doivent être identifiés. Une analyse détaillée des principales menaces permettra de proposer des mesures pour maintenir les espèces rares et promouvoir les espèces menacées. Dans le cadre de la prochaine convention-programme nature 2020–2024, le canton de Fribourg entend élaborer une stratégie cantonale pour la biodiversité qui permettra de mettre en évidence non seulement les principales menaces qui pèsent sur la biodiversité dans le canton, mais également les mesures et les outils nécessaires à son maintien voire sa promotion à long terme.

Le 2 avril 2019

—

Annexe

—

Tableau «Etat de la biodiversité dans le canton de Fribourg»

	2. Nombre d'espèces	5. Nombre d'espèces disparues depuis 1900	6. Nombre d'espèces menacées	7. Nombre d'espèces avec mesures de protection particulières
	Extrait de la base de données InfoSpecies (validé par les experts)	Nombre d'espèces dont la dernière observation se situe entre 1900 et 1990 (validé par les experts)	Nombre d'espèces dans les catégories CR, EN, VU de la Liste rouge Pour les poissons et les écrevisses: catégories 1 à 4 OLFP	
Règne végétal				
Plantes vasculaires	env. 2000	150	309	env. 20
Champignons	2930	196	452	
Lichens*	293*	5*	59*	1
Mousses*	420*	89*	40*	
Vertébrés				
Mammifères (sauf chauves-souris)	47	2	14	
Chauves-souris	25	2	14	6
Oiseaux nicheurs	147	13	29	16
Poissons	44	1	19	2
Reptiles	10	0	6	4
Amphibiens	16	0	10	7
Insectes				
Coléoptères du bois*	150*	16*	25*	
Ephémères*	59*	5*	17*	
Odonates*	65*	1*	13*	
Orthoptères*	59*	1*	15*	
Papillons diurnes*	166*	13*	32*	2
Plécoptères*	65*	9*	7*	
Trichoptères*	142*	30*	27*	
Abeilles sauvages*	321*	62*	pas de liste rouge disponible	
Autres coléoptères*	428*	144*	pas de liste rouge disponible	
Autres hyménoptères*	224*	61*	pas de liste rouge disponible	
Carabes*	302*	29*	pas de liste rouge disponible	
Papillons nocturnes*	431*	78*	pas de liste rouge disponible	
Diptères, Hémiptères, Dermaptères, ...	??	??		
Autres invertébrés				
Ecrevisses	2	1	2	2
Araignées et autres arachnides*	308*	21*	pas de liste rouge disponible	
Mollusques*	166*	6*	28*	
Spongiaires, Myriapodes, Annélides, ...	??	??		
Microorganismes				
Microorganismes	??	??		

*Connaissances très lacunaires pour ces groupes, chiffres largement sous-estimés

Anfrage 2019-CE-1 Nicolas Pasquier Zustand der Biodiversität im Kanton Freiburg

Anfrage

Der Schutz der Biodiversität ist zu einem wichtigen globalen Thema geworden; denn die Erhaltung natürlicher Lebensräume und Bedingungen, die für eine möglichst grosse Vielfalt an Tier-, Pflanzen- und Mikroorganismenarten günstig sind, trägt zum Fortbestand des Lebens auf der Erde bei – des Lebens, zu dem auch der Mensch gehört.

Die natürlichen Lebensräume, die natürlichen Ökosysteme und viele Arten stehen jedoch seit mehreren Jahrzehnten unter Druck wegen der menschlichen Aktivitäten (Urbanisierung, Entwaldung, Einsatz von Pestiziden und anderen schädlichen landwirtschaftlichen Praktiken, Ressourcenausbeutung usw.). Als wäre dies nicht genug, kommt noch die Klimaerwärmung dazu, deren Realität ausser Frage steht.

Es gibt unzählige ernsthafte und alarmierende Studien und Berichte, die auf das Risiko des Aussterbens ganzer Artengruppen hinweisen.

Die Insekten, welche die Grundlage der Nahrungskette bilden, sind besonders bedroht. In Deutschland ist die Zahl der fliegenden Insekten in dreissig Jahren um 75% zurückgegangen und es ist unwahrscheinlich, dass die Situation in der Schweiz weniger besorgniserregend ist. Laut Bundesamt für Umwelt (BAFU) sind in der Schweiz 40% der Insekten vom Aussterben bedroht und weitere 11% sind zum Teil bedroht.¹ Insektenfressende Vögel stehen an zweiter Stelle der Liste der Arten, deren Populationen im In- und Ausland abnehmen.

Weltweit ist die Population von Säugetieren, Vögeln, Fischen, Reptilien und Amphibien in nur vierzig Jahren um durchschnittlich 60% zurückgegangen.²

Das Gesetz über den Natur- und Landschaftsschutz verfolgt das Ziel, die natürlichen Lebensgrundlagen des Menschen, der Tiere und der Pflanzen zu erhalten (Art. 1 NatG).

All dies wirft folgende Fragen auf:

1. *Wie steht es um die Biodiversität im Kanton Freiburg?*
2. *Wie viele Arten (Mikroorganismen, Pflanzen und Tiere) wurden im Kanton erhoben?*
3. *Welche Veränderungen in den Insekten-, Säugetiere-, Vögel-, Fisch-, Reptilien- und Amphibienpopulationen wurden in den letzten Jahrzehnten in unserem Kanton beobachtet?*

¹ <https://www.rts.ch/info/sciences-tech/10002235-40-des-insectes-riquent-l-extinction-menacant-l-equilibre-ecologique.html>; Website am 19. Dezember 2018 konsultiert.

² <https://www.worldwildlife.org/press-releases/wwf-report-reveals-staggering-extent-of-human-impact-on-planet>; Website am 19. Dezember 2018 konsultiert.

4. *Für welche Arten (oder Artengruppen) hat der Kanton regelmässig nachgeführte Daten zur Populationsdichte?*
5. *Wie viele Arten sind seit Beginn des 20. Jahrhunderts aus dem Kanton verschwunden?*
6. *Wie hoch ist der Anteil der gefährdeten Arten?*
7. *Welche Arten profitieren von besonderen Schutzmassnahmen?*
8. *Wie viel investiert der Staat jährlich in den Artenschutz? Ist dieser Betrag mit Blick auf die Erhaltung der Biodiversität sowohl in Bezug auf die Anzahl Arten als auch auf die Populationsdichte je Art ausreichend?*
9. *Wie beurteilt der Staatsrat die Risiken und Folgen des Verlusts der Artenvielfalt auf dem Kantonsgebiet?*
10. *Hat der Kanton vom Bund wie erwartet die zusätzliche Unterstützung im Rahmen des Programms «Strategie Biodiversität Schweiz 2020» erhalten (vgl. Antwort des Staatsrats auf die Anfrage QA 3407.11 von Grossrätin Christa Mutter)?*
11. *Gibt es im Kanton gegenwärtig Massnahmen, die im Rahmen der «Strategie Biodiversität Schweiz 2020» vom Bund teilweise oder vollständig finanziert werden? Falls ja, welche? Falls nein, warum nicht?*
12. *Ist der Staatsrat bereit, zusätzliche Schutzmassnahmen zur Erhaltung der Tier- und Pflanzenpopulationen und derjenigen von Mikroorganismen zu ergreifen? Falls ja, welche Massnahmen und für welche Arten?*

Den 3. Januar 2019

Antwort des Staatsrats

Der Staatsrat ist sich der Herausforderungen im Zusammenhang mit der Erhaltung der Biodiversität auf globaler und lokaler Ebene bewusst. Mit der Ausarbeitung des Entwurfs zum Gesetz über den Natur- und Landschaftsschutz (NatG), das 2014 in Kraft getreten ist, hat er seine Bereitschaft bewiesen, die natürlichen Lebensgrundlagen des Menschen, der Tiere und der Pflanzen zu erhalten (Art. 1 NatG).

Der Artenschutz und die Erhaltung der Biodiversität werden im Kanton Freiburg hauptsächlich durch das Amt für Natur und Landschaft (ANL) und das Amt für Wald, Wild und Fischerei (WaldA) koordiniert. Bei der Erfüllung ihrer Aufgaben im Zusammenhang mit dem Artenschutz werden diese Ämter von mehreren Institutionen unterstützt, die auf eine bestimmte Artengruppe spezialisiert sind. So wurden für die Ausarbeitung der vorliegenden Antwort die folgenden Institutionen konsultiert:

- > FriBat, Freiburger Gruppe zum Studium und zum Schutz der Fledermäuse;
- > karch, Koordinationsstelle für Amphibien- und Reptilienschutz in der Schweiz;
- > Botanischer Garten der Universität Freiburg;
- > Naturhistorisches Museum von Freiburg;
- > Freiburger Pilzverein;
- > Freiburgische Entomologische Gesellschaft.

Dem ist anzufügen, dass die Landwirtschaft laut Bundesverfassung einen wesentlichen Beitrag zur Erhaltung der natürlichen Lebensgrundlagen und zur Pflege der Kulturlandschaft leisten muss. Diesen Auftrag floss auch in die vom Bund formulierten Umweltziele für die Landwirtschaft und in die Massnahmen der Strategie Biodiversität Schweiz ein. Um diese Ziele zu erreichen, wird für Direktzahlungen vorausgesetzt, dass die Betriebe mindestens 7% als Biodiversitätsförderfläche (BFF) führen. Darüber hinaus gibt es spezifische Massnahmen für die Vernetzung der BFF. Ausserdem werden Strukturhilfen für die Landwirtschaft nur dann gewährt, wenn die Biodiversität bewahrt wird. Nicht zuletzt sensibilisiert das Landwirtschaftliche Institut Grangeneuve für dieses Thema im Rahmen der landwirtschaftlichen Ausbildung.

Nach diesen einleitenden Worten kann der Staatsrat wie folgt auf die einzelnen Fragen antworten:

1. *Wie steht es um die Biodiversität im Kanton Freiburg?*

Seit den Nullerjahren betreibt das Bundesamt für Umwelt (BAFU) ein ehrgeiziges Projekt zum Biodiversitätsmonitoring auf nationaler Ebene. Das Projekt umfasst mehrere Indikatoren und Erhebungspunkte in allen Kantonen. Der Befund nach mehreren Jahren Beobachtung ist ernüchternd: «Der Zustand der Biodiversität in der Schweiz ist unbefriedigend. Die Hälfte der Lebensräume und ein Drittel der Arten sind bedroht. Mit dem Rückgang der Artenvielfalt ist auch genetische Vielfalt verloren gegangen. Die Verluste halten auf allen drei Ebenen der Biodiversität [die Lebensräume, die Arten und die genetische Vielfalt] an.»¹ Zwar gibt es kein kantonspezifisches Biodiversitätsmonitoring (von ein paar Arten ausgenommen; vgl. Antworten auf die folgenden Fragen), doch gibt es keinen Grund zur Annahme, dass der Kanton Freiburg besser dasteht.

2. *Wie viele Arten (Mikroorganismen, Pflanzen und Tiere) wurden im Kanton erhoben?*

Die Zahl der erfassten Arten geht aus der Tabelle im Anhang hervor (Spalte «2. Anzahl Arten»). Die Daten entsprechen den Beobachtungen, die grösstenteils in Freiwilligenarbeit von Naturforschern erhoben und darauf in die offizielle Datenbank des Bundes eingetragen worden sind. Während diese Zahlen die Realität für bestimmte Artengrup-

pen (z.B. Vögel, Fledermäuse, Reptilien, Amphibien) recht genau abbilden, werden die Bestände anderer Artengruppen (namentlich Insekten) ziemlich sicher deutlich unterschätzt, weil die verfügbaren Daten äusserst lückenhaft sind. Und für andere Artengruppen (Mikroorganismen, gewisse Gruppen der Wirbellosen) gibt es gar keine Daten.

3. *Welche Veränderungen in den Insekten-, Säugetiere-, Vögel-, Fisch-, Reptilien- und Amphibienpopulationen wurden in den letzten Jahrzehnten in unserem Kanton beobachtet?*

Verlässliche Daten über die Bestandsentwicklung auf kantonaler Ebene in den letzten Jahrzehnten liegen nur für bestimmte Artengruppen vor, etwa für die Mehrheit der Vogelarten sowie für bestimmte Säugetier- und Fischarten.

Seit 1900 sind 13 Vogelarten aus dem Kanton Freiburg verschwunden und bei mindestens 21 sind die Bestände seit den 1950er-Jahren deutlich zurückgegangen. Die Zahl der seit 1990 abnehmenden Arten (34) ist nicht viel höher als die Zahl der seit 1990 zunehmenden Arten (32), doch findet man in der letztgenannten Kategorie vor allem Arten, die weit verbreitet und reichlich vorhanden sind. Mit anderen Worten, die Bestände der Generalisten haben eher zugenommen, während die der spezialisierten Arten eher abgenommen haben. Zwei Drittel der abnehmenden Arten sind bedrohte Arten auf der Roten Liste. Bei Vögeln, die in Feuchtgebieten oder im Wald leben, ist die Zahl der Arten, die zunehmen, grösser als die Zahl der Arten, die abnehmen. Bei den in landwirtschaftlichen Gebieten lebenden Vögeln ist die Zahl der abnehmenden Arten doppelt so hoch wie die der zunehmenden Arten. Sensible Arten haben in den letzten 20 Jahren besonders unter den Störungen gelitten.

Die Populationen von Steinböcken, Füchsen, Rehen und Hasen im Kanton werden von Fachleuten als stabil beurteilt, während die von Gämsen und Murmeltieren abnehmen. Die Bestände der Biber, Hirsche, Wildkatzen, Luchse und Wildschweine nehmen tendenziell zu.

Die Entwicklung der letzten Jahrzehnte ist auch für einige Fischarten relativ gut bekannt. So ist die Population von 15 Arten laut Fachleuten stabil; die Zahl von 8 weiteren Arten nimmt dagegen ab.

Für alle anderen Tierartengruppen wird auf kantonaler Ebene kein Monitoring der Populationsentwicklung durchgeführt.

4. *Für welche Arten (oder Artengruppen) hat der Kanton regelmässige nachgeführte Daten zur Populationsdichte?*

Die Bevölkerungsdichte auf kantonaler Ebene ist nur für wenige Vogelarten (regelmässige Überwachung von 50 Arten) und Grosssäuger (regelmässige Überwachung von 11 Arten) bekannt. Einige spezifische Programme, die sich auf ein oder mehrere Biotope bzw. auf eine oder mehrere Arten beziehen,

¹ BAFU, Zustand der Biodiversität in der Schweiz, <https://www.bafu.admin.ch/bafu/de/home/themen/biodiversitaet/fachinformationen/zustand-der-biodiversitaet-in-der-schweiz.html>

ermöglichen es, die Entwicklung der Populationen bedrohter Arten auf lokaler Ebene zu überwachen. Als Beispiel kann die Überwachung des Grossen Moorbläulings und des Schwarzblauerbläulings in Intyamon sowie die Überwachung von Fortpflanzungsstätten für bestimmte Fische, Amphibien, Reptilien oder Fledermäuse genannt werden. Rund zwanzig besonders bedrohte Pflanzenarten sind Gegenstand eines spezifischen Überwachungsprogramms des Kantons.

5. *Wie viele Arten sind seit Beginn des 20. Jahrhunderts aus dem Kanton verschwunden?*

Die beigefügte Tabelle zeigt für jede Artengruppe die Zahl der in den Datenbanken des Bundes genannten und zuletzt vor 1990 beobachteten Arten (Spalte «5. Anzahl seit 1900 ausgestorbene Arten»). Einschränkend ist jedoch zu sagen, dass die Kenntnisse über die Verteilung der Arten im Kanton für bestimmte Artengruppen, insbesondere für Wirbellose, äusserst lückenhaft sind.

6. *Wie hoch ist der Anteil der gefährdeten Arten?*

Auch die Zahl der bedrohten Arten nach Artengruppen ist in der angehängten Tabelle aufgeführt («6. Anzahl gefährdete Arten»). Hierbei wurden folgende Kategorien der Roten Liste gemäss IUCN-Kriterien berücksichtigt¹: CR (vom Aussterben bedroht), EN (stark gefährdet) und VU (verletzlich). Für die Fische und Krebse wurde der Gefährdungsstatus nach Verordnung zum Bundesgesetz über die Fischerei herangezogen (Gefährdungsstatus 1–4). Für einen Grossteil der Organismengruppen liegen keine Roten Listen vor.

7. *Welche Arten profitieren von besonderen Schutzmassnahmen?*

Rund zwanzig Gefässpflanzen, ein gutes Dutzend Vogelarten sowie einige Fledermaus-, Amphibien-, Reptilien- und Schmetterlingsarten profitieren von spezifischen Schutz- und Fördermassnahmen auf kantonaler Ebene.

8. *Wie viel investiert der Staat jährlich in den Artenschutz? Ist dieser Betrag mit Blick auf die Erhaltung der Biodiversität sowohl in Bezug auf die Anzahl Arten als auch auf die Populationsdichte je Art ausreichend?*

Die durchschnittlichen jährlichen Investitionen des Staats Freiburg für die in Antwort 7 genannten Massnahmen sind nachfolgend aufgeführt:

- > Gefässpflanzen: 50 000 Franken;
- > Vögel: 100 000 Franken;
- > Fledermäuse: 20 000 Franken;
- > Amphibien: 15 000 Franken;
- > Reptilien: 5 000 Franken;
- > Tagfalter: 8 000 Franken.

Für bestimmte Artengruppen sind spezifische Schutzmassnahmen auf dem Feld vor allem dank des Engagements vieler Freiwilliger möglich. Dies gilt insbesondere für die Vögel, Fledermäuse, Amphibien und Reptilien.

Im Kanton Freiburg erfolgen der Artenschutz und die Erhaltung der Biodiversität hauptsächlich über die Pflege und Revitalisierung der Biotope. Der Anteil des Gesamtbudgets des ANL für diese Leistungen wird auf rund 2 Millionen Franken pro Jahr geschätzt; der vom WaldA investierte Betrag beträgt rund 750 000 Franken pro Jahr. Diese Aktivitäten werden von den Mitarbeitern des ANL (ca. 2 VZÄ) und des WaldA (ca. 1 VZÄ) koordiniert.

Im Kanton Freiburg beträgt die Summe der Biodiversitätsförderflächen rund 7000 ha oder 9,51% der landwirtschaftlichen Nutzfläche (LN). 405 Sömmerungsbetriebe erhalten Biodiversitätsbeiträge; dies entspricht 74% der Freiburger Alpbetriebe. Darüber hinaus beteiligen sich 1584 Betriebe (66%) an den Programmen für die Vernetzung der Biodiversitätsförderflächen. 2018 wurden im Kanton Freiburg 8,5 Millionen Franken Direktzahlungen ausbezahlt mit einem Kantonsanteil von 538 000 Franken. Dazu kommen Landschaftsqualitätsbeiträge von 12,3 Millionen Franken (Kantonsanteil: 1,2 Millionen Franken), d.h. Beiträge für Massnahmen, die bedeutende Synergien mit den Massnahmen zugunsten der Biodiversität aufweisen. Weiter erhalten die meisten Strukturverbesserungsprojekte in Freiburg Bundeshilfen für freiwillige ökologische Massnahmen wie etwa die Einrichtung von Hecken oder von Feuchtgebieten.

Die Massnahmen, die bis heute im Kanton Freiburg getroffen wurden, haben, örtlich beschränkt, zahlreichen Arten geholfen. Die Ergebnisse verschiedener nationaler Programme (Biodiversitätsmonitoring Schweiz, Nationale Rote Listen, Umweltziele Landwirtschaft, Umwelt Schweiz 2018, Wirkungskontrolle Biotopschutz Schweiz, Schweizer Brutvogelatlas) zeigen jedoch, dass die bisherigen Anstrengungen zur Reduzierung der Zahl der bedrohten Arten nicht erfolgreich waren.

9. *Wie beurteilt der Staatsrat die Risiken und Folgen des Verlusts der Artenvielfalt auf dem Kantonsgebiet?*

Das Portal Naturwissenschaften Schweiz² hält fest, dass die Biodiversität einen ökonomischen, sozialen, kulturellen sowie ästhetischen Wert hat. Sie erbringt Ökosystemleistungen wie z.B. die Bestäubung von Kulturpflanzen, die Kontrolle von Kulturschädlingen durch natürliche Feinde oder die Bewahrung der Fruchtbarkeit der Böden. Ein Rückgang der Biodiversität auf dem Kantonsgebiet würde zu einer Verschlechterung der Lebensbedingungen und einer stärkeren Abhängigkeit von der übrigen Schweiz und vom Ausland (Import von Primärprodukten) führen.

¹ <https://www.bafu.admin.ch/bafu/de/home/themen/biodiversitaet/zustand/biodiversitaet--monitoringprogramme/rote-listen.html>

² https://naturwissenschaften.ch/topics/biodiversity/about_biodiversity/bedeutung

10. *Hat der Kanton vom Bund wie erwartet die zusätzliche Unterstützung im Rahmen des Programms «Strategie Biodiversität Schweiz 2020» erhalten (vgl. Antwort des Staatsrats auf die Anfrage QA 3407.11 von Grossrätin Christa Mutter)?*

Im Jahr 2017 erhielt der Kanton Freiburg im Rahmen des Programms «Strategie Biodiversität Schweiz» des Bundes eine ausserordentliche Zusatzfinanzierung von 303 750 Franken sowie eine Erhöhung um 170 500 Franken der Beträge im Zusammenhang mit der Programmvereinbarung im Bereich Natur- und Landschaftsschutz und eine Erhöhung um 360 000 Franken für die Programmvereinbarung für die Biodiversität im Wald.

11. *Gibt es im Kanton gegenwärtig Massnahmen, die im Rahmen der «Strategie Biodiversität Schweiz 2020» vom Bund teilweise oder vollständig finanziert werden? Falls ja, welche? Falls nein, warum nicht?*

Diese Mittel wurden vor allem in die Revitalisierung wertvoller Lebensräume (Auen, Moore und Amphibiengebiete von nationaler Bedeutung), in die Lebensräume im Wald sowie in die Intensivierung der Zusammenarbeit mit dem Botanischen Garten im Bereich des Pflanzenschutzes investiert.

12. *Ist der Staatsrat bereit, zusätzliche Schutzmassnahmen zur Erhaltung der Tier- und Pflanzenpopulationen und derjenigen von Mikroorganismen zu ergreifen? Falls ja, welche Massnahmen und für welche Arten?*

Neben der Fortsetzung der laufenden Arbeiten auf dem Gebiet des Schutzes und der Überwachung bestimmter prioritärer Arten beabsichtigt der Staatsrat, in den kommenden Jahren das Wissen über die Verbreitung von Arten (insbesondere bestimmter Insektengruppen), die als Bioindikatoren für die Qualität von Biotopen und Landschaften identifiziert wurden, zu verbessern. Dadurch werden gezieltere Massnahmen zum Schutz und zur Aufwertung der Biotope möglich. Darüber hinaus müssen die Bedrohungsfaktoren identifiziert werden, um für bestimmte Tier- und Pflanzengruppen wirksame Schutzmassnahmen umsetzen zu können. Eine detaillierte Analyse der wichtigsten Bedrohungen wird es ermöglichen, Massnahmen zur Erhaltung seltener Arten und zur Förderung bedrohter Arten vorzuschlagen. Im Rahmen der kommenden Programmvereinbarung 2020–2024 im Bereich Natur- und Landschaftsschutz will der Kanton Freiburg eine kantonale Strategie für die Biodiversität ausarbeiten, dank der nicht nur die wichtigsten Bedrohungen für die Artenvielfalt im Kanton, sondern auch die Massnahmen und Instrumente zur Bewahrung und Förderung der Biodiversität festgelegt werden können.

Den 2. April 2019

Anhang

—

Tabelle «Zustand der Biodiversität im Kanton Freiburg»

	2. Anzahl Arten	5. Anzahl seit 1900 ausgestorbene Arten	6. Anzahl gefährdete Arten	7. Anzahl Arten mit besonderen Schutzmassnahmen
Pflanzen				
Gefässpflanzen	ca. 2000	150	309	ca. 20
Pilze	2930	196	452	
Flechten*	293*	5*	59*	1
Moose*	420*	89*	40*	
Wirbeltiere				
Säugetiere (Fledermäuse ausgenommen)	47	2	14	
Fledermäuse	25	2	14	6
Brutvögel	147	13	29	16
Fische	44	1	19	2
Reptilien	10	0	6	4
Amphibien	16	0	10	7
Insekten				
Holzbewohnende Käfer*	150*	16*	25*	
Eintagsfliegen*	59*	5*	17*	
Libellen*	65*	1*	13*	
Geradflügler*	59*	1*	15*	
Tagfalter*	166*	13*	32*	2
Steinfliegen*	65*	9*	7*	
Köcherfliegen*	142*	30*	27*	
Wildbienen*	321*	62*	Keine Rote Liste verfügbar	
Anderer Käfer*	428*	144*	Keine Rote Liste verfügbar	
Anderer Schlupfwespen*	224*	61*	Keine Rote Liste verfügbar	
Laufkäfer*	302*	29*	Keine Rote Liste verfügbar	
Nachtfalter	431*	78*	Keine Rote Liste verfügbar	
Zweiflügler, Halbflügler, Ohrwürmer usw.	??	??		
Anderer Wirbellose				
Edelkrebe	2	1		2
Spinnen und andere Spinnentiere*	308*	21*	Keine Rote Liste verfügbar	
Weichtiere*	166*	6*	28*	
Gewebelose	??	??		
Mikroorganismen				
Mikroorganismen	??	??		

* Beträchtliche Wissenslücke für diese Gruppe; Bestand deutlich unterschätzt

Question 2019-CE-5 Kirthana Wickramasingam
Prise de position du conseiller d'Etat Didier Castella au sujet de la professionnalisation du Conseil communal de la Ville de Bulle

Question

Monsieur le Conseiller d'Etat Didier Castella, en charge de la Direction des Institutions de notre canton et donc ministre de tutelle des communes, a pris position contre la professionnalisation du Conseil communal de Bulle à deux reprises cette semaine: lors de son intervention dans l'émission «*Mise au point*» dimanche soir et dans une interview de «*La Liberté*» du 8 janvier. Cette prise de position met clairement à mal son devoir de réserve en tant qu'autorité de surveillance des communes. Il franchit à mon sens une ligne rouge. Même l'exécutif bullois ne participe pas à la campagne afin de laisser le législatif et la population débattre et décider lors de la votation.

Sur le fond, il donne clairement un signal négatif pour l'avenir de nos communes. Le système de milice a fait et fait certes encore ses preuves. Cependant, lorsqu'un Conseil communal doit organiser la vie de près de 23 000 habitantes et habitants et gérer un budget d'environ 130 millions, la professionnalisation de l'exécutif doit faire partie des réflexions. A l'heure où le Directeur de la DIAF prône la fusion des communes, il est inquiétant de voir celui-ci remettre en cause la proposition de professionnalisation qui permettrait à ces dernières de mieux fonctionner selon les contextes. La professionnalisation, dans des communes plus importantes, doit impérativement rester une piste à suivre et même à conseiller.

Je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat:

1. *Quelles sont les règles de communication des membres du Conseil d'Etat?*
2. *Un membre du Conseil d'Etat peut-il intervenir à titre personnel pour donner son avis dans une affaire en cours qui n'est pas de sa compétence sans engager le Conseil d'Etat?*
3. *Lorsqu'un conseiller d'Etat prend la parole, n'engage-t-il pas le Conseil d'Etat?*
4. *L'autonomie communale fait partie intégrante du fonctionnement de nos institutions et elle n'est clairement pas respectée par le conseiller d'Etat Didier Castella. Comment le Conseil d'Etat analyse-t-il cette situation?*
5. *Comment le Conseil d'Etat se positionne-t-il face à cette ingérence dans la gestion des communes fribourgeoises?*
6. *Comment le conseiller d'Etat en charge de nos institutions peut-il se permettre d'affirmer que l'avis du Conseil com-*

munal doit primer sur celui du Conseil général, alors que ce dernier est l'organe suprême d'une commune?

7. *En lieu et place de donner un avis inadéquat et en violation de son devoir de réserve sur le sujet, le Conseil d'Etat ne devrait-il pas envisager de modifier la loi sur les communes et prévoir la professionnalisation, facultative ou non, dès un certain nombre d'habitants, à l'instar de ce qui est prévu pour la mise en place des conseils généraux?*
8. *Le Conseil d'Etat va-t-il s'immiscer dorénavant dans les affaires communales?*
9. *Le Directeur de la DIAF va-t-il dorénavant donner son avis lorsqu'une commune votera sur la création d'un Conseil général alors que l'exécutif n'y est pas favorable?*
10. *Le conseiller d'Etat Didier Castella aurait-il aussi fait part de son opposition à la professionnalisation si le PLR y avait été favorable? N'y a-t-il pas, dans ce cas, confusion entre son ancien rôle de président de parti et le rôle de conseiller d'Etat?*
11. *Pourquoi le Directeur de la DIAF se permet-il de donner son avis alors que le Conseil communal de Bulle lui-même respecte parfaitement son devoir de réserve?*
12. *Les édiles professionnels de notre canton, Conseil d'Etat, préfets, Conseil communal de Fribourg, sont-ils à ce point déconnectés de la réalité, pour reprendre les propos du conseiller d'Etat Castella?*
13. *Le conseiller d'Etat Castella souhaite-il un Conseil d'Etat et des préfets de milice, pour éviter des déconnexions de la réalité et des mouvements de gilets jaunes dans le canton de Fribourg?*
14. *Qu'en est-il de la collégialité du Conseil d'Etat sur ce sujet?*

Le 11 janvier 2019

Réponse du Conseil d'Etat

Le 6 janvier 2019, le Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts a été invité sur le plateau de l'émission «*Mise au point*» de la RTS, pour réagir en direct à la série de démissions parmi les membres des autorités communales en Suisse romande. Dans le cadre de cette émission, le journaliste a demandé au Directeur IAF son avis sur le projet de professionnalisation du Conseil communal de Bulle faisant l'objet d'un referendum sur lequel le corps électoral bullois devrait se prononcer le 19 mai 2019.

Suite à cette intervention, le Directeur IAF a été contacté par un journaliste du quotidien *La Liberté*, auquel il a confirmé l'avis exprimé lors de l'émission du 6 janvier, et précisé qu'il ne s'agissait en aucun cas d'une position du Conseil d'Etat,

mais bien d'un avis personnel, exprimé en tant que citoyen. Cette interview a été publiée le 8 janvier 2019.

Le droit d'exprimer librement son opinion est garanti par la Déclaration universelle des droits de l'homme (art. 19) et la Constitution fédérale (art. 16 al. 2; Cst, RS 101). La Cour européenne des droits de l'homme a d'ailleurs insisté sur son importance en particulier pour les élu-e-s du peuple¹.

L'art. 34 Cst prévoit en outre la garantie des droits politiques et protège la libre formation de l'opinion des citoyens et des citoyennes et l'expression fidèle et sûre de leur volonté². Le corps électoral a donc droit à pouvoir «*se déterminer dans le cadre d'un processus d'élaboration de l'opinion publique comportant une discussion et une confrontation des points de vue les plus libres et les plus ouvertes possibles*»³.

S'agissant du «devoir de réserve» invoqué par l'auteure de la question, le Conseil d'Etat remarque que celui-ci n'est pas formalisé dans la législation fédérale, ni dans la législation cantonale fribourgeoise. Cette notion est toutefois thématisée dans la jurisprudence, en lien avec les agent-e-s de l'Etat ou les fonctionnaires⁴. Le Conseil d'Etat constate que cette obligation de réserve ne saurait être exigée de la même manière des personnes élues, qui sont amenées, par nature, à exprimer publiquement leur opinion sur divers sujets dans le cadre du débat démocratique. S'agissant en particulier des membres du Conseil d'Etat, la question de leurs interventions dans les médias relève bien plutôt du principe de collégialité, ainsi que, dans le cas particulier relevé par l'auteure de la question, de la législation et de la jurisprudence relatives à l'intervention des autorités dans le cadre du débat précédant un scrutin populaire.

1. *Quelles sont les règles de communication des membres du Conseil d'Etat?*

Outre les règles découlant du principe de collégialité (voir ci-dessous la réponse à la question 14), le Conseil d'Etat s'est doté de règles concernant les interventions publiques de ses membres, formalisées dans l'aide-mémoire mis à disposition de ces derniers. Celles-ci indiquent que les membres du Conseil d'Etat sont tenus, lors de leurs interventions dans les médias lors de scrutins, de respecter la législation et la jurisprudence y relatives, sur lesquelles il sera revenu ci-dessous. Le Conseil d'Etat a notamment fixé que, lorsqu'ils prennent

la parole devant le Grand Conseil, ses membres s'y expriment au nom du Conseil d'Etat et que, dans la mesure du possible, cette manière de procéder est également applicable aux prises de parole en générale, à moins qu'elles concernent un sujet limité à une Direction. Sur ce dernier point, le Conseil d'Etat constate que la question du fonctionnement des communes et de leur organisation relève à l'évidence des attributions de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (art. 4 al. 1 let. i de l'ordonnance du 12 mars 2002 fixant les attributions des Directions du Conseil d'Etat et de la Chancellerie d'Etat; RSF 122.0.12). Son Directeur était donc en droit de s'exprimer sans le faire au nom du Conseil d'Etat dans un dossier qui ne relève pas de la compétence de ce dernier, ce qu'il a d'ailleurs explicitement précisé dans l'interview donnée à *La Liberté*.

2. *Un membre du Conseil d'Etat peut-il intervenir à titre personnel pour donner son avis dans une affaire en cours qui n'est pas de sa compétence sans engager le Conseil d'Etat?*
3. *Lorsqu'un conseiller d'Etat prend la parole, n'engage-t-il pas le Conseil d'Etat?*

Comme le rappelle la jurisprudence fédérale, «on ne peut pas interdire à des membres isolés d'une autorité ni de participer à la campagne précédant la votation, ni d'exprimer librement leur opinion sur un projet de loi ou sur un autre objet soumis à votation» (ATF 119 Ia 271). Le Tribunal fédéral précise que les membres d'une autorité ne peuvent, dans ce cas, pas donner à leurs interventions individuelles une apparence officielle et éveiller l'impression qu'il s'agirait d'une explication provenant d'une autorité collégiale. En l'occurrence, le Conseil d'Etat constate que le Directeur IAF s'est toujours exprimé à titre personnel, et que rien dans ses interventions ne pouvait laisser entendre qu'il exprimait l'avis du Conseil d'Etat. Il le précise d'ailleurs explicitement dans l'article de *la Liberté* mentionné par l'auteure de la question. Le Conseil d'Etat remarque en outre que le Directeur IAF n'a fait que répondre à des questions de journalistes, sur des questions relevant du fonctionnement des communes, sans chercher à participer volontairement et activement à une campagne politique. La volonté de répondre à des médias dans ce cadre est conforme aux attentes de la population à l'égard d'un ou d'une élu-e, qui peut ainsi apporter au débat «[ses] connaissances particulières et [son] engagement politique pour les intérêts collectifs» (ATF 119 Ia 271).

4. *L'autonomie communale fait partie intégrante du fonctionnement de nos institutions et elle n'est clairement pas respectée par le conseiller d'Etat Didier Castella. Comment le Conseil d'Etat analyse-t-il cette situation?*
5. *Comment le Conseil d'Etat se positionne-t-il face à cette ingérence dans la gestion des communes fribourgeoises?*

¹ «Précieuse pour chacun, la liberté d'expression l'est tout particulièrement pour un élu du peuple», CEDH, Ch. 23 avril 1992, Castells c. Espagne, Req. 11798/85.

² ATF 133 I 110 cons. 8.1; 129 I 185 cons. 7.2

³ ATF 121 I 252 cons. 2

⁴ Les dictionnaires mentionnent d'ailleurs explicitement les fonctionnaires ou les agents de l'Etat dans leurs définitions. Voir par exemple le Petit Robert: «Obligation, devoir de réserve: devoir des agents de l'Etat d'exprimer leurs opinions avec discrétion», le Petit Larousse illustré: «Obligation de réserve: obligation à la discrétion qui s'impose aux agents de l'Administration dans l'expression de leurs opinions et dans leur comportement» ou l'Encyclopaedia Universalis: «D'une façon générale, [l'obligation de réserve] apporte des limites à la liberté d'opinion des fonctionnaires», Annie Gruber, «Obligation de réserve», Encyclopaedia Universalis [en ligne], consulté le 19 mars 2019.

Le Conseil d'Etat constate qu'en exprimant un avis personnel, clairement identifié comme tel, en réponse aux interpellations des médias, le Directeur IAF respecte la jurisprudence en matière d'intervention des membres isolés d'une autorité dans le cadre de campagnes précédant un scrutin. S'inscrivant dans le débat démocratique normal précédant un scrutin, le Conseil d'Etat estime donc que rien dans l'intervention du Directeur IAF ne peut être interprété comme une ingérence, respectivement une atteinte à l'autonomie communale.

6. *Comment le conseiller d'Etat en charge de nos institutions peut-il se permettre d'affirmer que l'avis du Conseil communal doit primer sur celui du Conseil général, alors que ce dernier est l'organe suprême d'une commune?*
8. *Le Conseil d'Etat va-t-il s'immiscer dorénavant dans les affaires communales?*
12. *Les édiles professionnels de notre canton, Conseil d'Etat, préfets, Conseil communal de Fribourg, sont-ils à ce point déconnectés de la réalité, pour reprendre les propos du conseiller d'Etat Castella?*

Comme relevé ci-dessus, le Directeur IAF s'est légitimement exprimé à titre individuel sur cette question. Le Conseil d'Etat relève que le Directeur IAF n'a pas affirmé que l'avis du Conseil communal de Bulle devait «primer» sur celui du Conseil général, mais qu'il estimait pertinent d'entendre les arguments du pouvoir exécutif s'agissant d'une réforme le concernant directement. Rien dans les propos du Directeur IAF dans les médias ne laisse entendre que les compétences du Conseil général ou des membres du corps électoral ne devraient pas être respectées. Le Conseil d'Etat en tant qu'autorité collégiale n'entend par ailleurs pas commenter les avis personnels émis par ses membres ou leur interprétation par les député-e-s. A noter par ailleurs que les conseillers en charge de la DIAF se sont régulièrement prononcés sur les fusions de communes sans que cela soit interprété comme une atteinte à l'autonomie communale.

7. *En lieu et place de donner un avis inadéquat et en violation de son devoir de réserve sur le sujet, le Conseil d'Etat ne devrait-il pas envisager de modifier la loi sur les communes et prévoir la professionnalisation, facultative ou non, dès un certain nombre d'habitants, à l'instar de ce qui est prévu pour la mise en place des conseils généraux?*

Comme relevé ci-dessus, le Conseil d'Etat conteste le fait que le Directeur IAF se serait exprimé en violation de son «devoir de réserve». Il constate par ailleurs que la législation cantonale permet déjà aux communes qui l'estiment nécessaire de se doter d'un conseil communal partiellement ou totalement professionnel. Fixer des limites à cette liberté dans le droit cantonal serait manifestement une atteinte à l'autonomie des communes que le Conseil d'Etat n'envisage pas en l'absence d'une volonté explicite du Grand Conseil.

9. *Le Directeur de la DIAF va-t-il dorénavant donner son avis lorsqu'une commune votera sur la création d'un Conseil général alors que l'exécutif n'y est pas favorable?*

Le Conseil d'Etat constate que les règles en matière d'intervention de ses membres à titre individuel ont été respectées. D'éventuelles prises de position de membres du Conseil d'Etat sur d'autres sujets, notamment celui mentionné par l'auteur de la question, seront examinées à l'aune de ces règles.

10. *Le conseiller d'Etat Didier Castella aurait-il aussi fait part de son opposition à la professionnalisation si le PLR y avait été favorable? N'y a-t-il pas, dans ce cas, confusion entre son ancien rôle de président de parti et le rôle de conseiller d'Etat?*

Comme déjà relevé, les réponses aux médias du Directeur IAF ont été faites conformément aux règles gouvernementales, à la jurisprudence et à la législation. Le Conseil d'Etat remarque en outre que la jurisprudence fédérale déjà citée permet même aux membres isolés d'une autorité de participer à la campagne précédant un scrutin, y compris en tant que membres de comités électoraux, ce qui d'ailleurs n'a pas été le cas en l'espèce.

11. *Pourquoi le Directeur de la DIAF se permet-il de donner son avis alors que le Conseil communal de Bulle lui-même respecte parfaitement son devoir de réserve?*

Le Conseil d'Etat n'a pas à commenter la décision du Conseil communal de Bulle de ne pas s'impliquer dans la campagne. Il remarque toutefois que cette décision n'est pas imposée par la législation et la jurisprudence, qui prévoient la possibilité pour un exécutif de s'engager lors d'une campagne précédant un scrutin. La jurisprudence fédérale précise d'ailleurs qu'il «incombe à un gouvernement cantonal, de même qu'à l'organe exécutif d'une commune, de diriger la collectivité. Le gouvernement ne peut accomplir cette mission qu'en soutenant activement ses propres projets et objectifs, et en indiquant sans équivoque ce qu'il considère comme nécessaire ou favorable à l'intérêt général» (ATF 132 I 104, cons. 4.1). La réserve du Conseil communal bullois, directement concerné par l'objet de la votation à venir, n'implique pas une absence générale de débat, et donc l'expression d'avis divergents de citoyennes et de citoyens.

13. *Le conseiller d'Etat Castella souhaite-il un Conseil d'Etat et des préfets de milice, pour éviter des déconnexions de la réalité et des mouvements de gilets jaunes dans le canton de Fribourg?*

Le Conseil d'Etat perçoit dans cette question une formulation manifestement ironique. Il renonce par conséquent à y répondre littéralement. Il souligne néanmoins que la Constitution du Canton de Fribourg interdit explicitement aux membres du Conseil d'Etat d'exercer une activité lucrative

accessoire (art. 87 al. 3 de la Constitution cantonale du 16 mai 2004; RSF 10.1).

14. *Qu'en est-il de la collégialité du Conseil d'Etat sur ce sujet?*

Il convient tout d'abord de préciser la notion de collégialité invoquée par l'auteur de la question. La collégialité est le système qui régit le fonctionnement des organes exécutifs au sein desquels plusieurs personnes de même rang prennent collectivement des décisions. La loi du 16 octobre 2001 sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration (LOCEA; RSF 122.0.1) précise que le Conseil d'Etat est un organe collégial (art. 1 al. 2 LOCEA), ce qui implique que ses décisions émanent du Conseil d'Etat en tant que collège (art. 42 al. 1 LOCEA), et que ses membres apportent leur soutien aux décisions prises par le collège (art. 42 al. 2 LOCEA). Comme on peut le constater, la collégialité porte sur la manière dont sont prises les décisions du Conseil d'Etat, et sur le soutien apporté publiquement ensuite par ses membres aux décisions prises. Elle n'interdit aucunement à un ou une membre du Conseil d'Etat d'exprimer publiquement son opinion sur des sujets qui n'ont pas fait l'objet d'une décision du collège ou qui ne relève pas de son domaine de compétence. En l'espèce, aucune décision du Conseil d'Etat n'a été rendue concernant la proposition de réduire le nombre de membres du Conseil communal de Bulle. Il ne saurait donc être question d'une violation du principe de collégialité, auquel le Conseil d'Etat est d'ailleurs particulièrement attaché.

Le 19 mars 2019

Anfrage 2019-CE-5 Kirthana Wickramasingam Stellungnahme von Staatsrat Didier Castella zur Professionalisierung des Gemeinderats der Stadt Bulle

Frage

Staatsrat Didier Castella, Direktor der Institutionen unseres Kantons und somit für die Aufsicht über die Gemeinden zuständiges Regierungsmitglied, hat sich diese Woche zweimal gegen die Professionalisierung des Gemeinderats von Bulle ausgesprochen: in einem Beitrag in der Sendung «*Mise au point*» am Sonntagabend und in einem Interview in der Zeitung «*La Liberté*» vom 8. Januar. Mit dieser Stellungnahme verletzt er eindeutig seine Pflicht zur Zurückhaltung als Aufsichtsbehörde über die Gemeinden. Meiner Ansicht nach hat er eine rote Linie überschritten. Selbst die Exekutive der Stadt Bulle hält sich aus der Debatte heraus. Sie überlässt die Diskussion der Legislative und der Bevölkerung, die im Rahmen einer Abstimmung darüber entscheiden wird.

Im Grunde setzt er ein negatives Zeichen zur Zukunft unserer Gemeinden. Das Milizsystem hat sich bewährt und bewährt sich sicherlich nach wie vor. Wenn jedoch ein Gemeinderat für nahezu 23 000 Einwohnerinnen und Einwohner und ein Budget von 130 Millionen Franken zuständig ist, muss man sich mit einer Professionalisierung der Exekutive auseinandersetzen. Der Direktor der ILFD befürwortet die Gemeindegemeinschaften. Es ist jedoch beunruhigend zu sehen, dass er die Professionalisierung infrage stellt, die es den Gemeinden je nach Kontext ermöglichen würde, besser zu funktionieren. Die Professionalisierung der Gemeinderäte sollte in den grösseren Gemeinden unbedingt eine mögliche Variante bleiben oder gar empfohlen werden.

Ich richte die folgenden Fragen an den Staatsrat:

1. *Welche Kommunikationsregeln gelten für die Mitglieder des Staatsrats?*
2. *Kann ein Staatsratsmitglied eine persönliche Stellungnahme abgeben in einer laufenden Angelegenheit, die nicht in seinem Zuständigkeitsbereich liegt, ohne dass diese bindend ist für den Staatsrat?*
3. *Wenn sich ein Mitglied des Staatsrats zu etwas äussert, ist dies nicht bindend für den Staatsrat?*
4. *Die Gemeindeautonomie ist ein wesentlicher Bestandteil der Funktionsweise unserer Institutionen und sie wird von Staatsrat Didier Castella eindeutig nicht respektiert. Wie analysiert der Staatsrat diese Situation?*
5. *Wie positioniert sich der Staatsrat angesichts dieser Einmischung in die Führung der freiburgischen Gemeinden?*
6. *Wie kann sich der für unsere Institutionen zuständige Staatsrat erlauben zu behaupten, dass die Meinung des Gemeinderats stärker gewichtet werden muss als jene des Generalrats, dem obersten Organ der Gemeinde?*
7. *Anstatt eine Meinung zu äussern, die unangemessen ist und seine Pflicht zur Zurückhaltung zu diesem Thema verletzt, sollte der Staatsrat nicht vielmehr eine Änderung des Gesetzes über die Gemeinden in Betracht ziehen und eine fakultative oder obligatorische Professionalisierung ab einer bestimmten Einwohnerzahl vorsehen, wie dies für die Einführung der Gemeindeparlamente der Fall ist?*
8. *Wird sich der Staatsrat von nun an in die Gemeindeangelegenheiten einmischen?*
9. *Wird der Direktor der ILFD von nun an seine Meinung äussern, wenn eine Gemeinde über die Schaffung eines Generalrats abstimmen wird und die Exekutive nicht dafür ist?*
10. *Hätte Staatsrat Didier Castella seine ablehnende Haltung gegenüber einer Professionalisierung auch bekannt gegeben, wenn die FDP für die Professionalisierung gewesen*

wäre? Liegt in diesem Fall nicht eine Vermischung zwischen seiner früheren Funktion als Parteipräsident und seiner Rolle als Staatsrat vor?

11. Weshalb erlaubt sich der Direktor der ILFD seine Meinung zu äussern, während sich der Gemeinderat von Bulle selbst strikt an seine Zurückhaltungspflicht hält?
12. Haben die Berufspolitiker unseres Kantons, der Staatsrat, die Oberamt männer und der Gemeinderat von Freiburg, gemäss der Aussage von Herrn Staatsrat Castella, wirklich den Bezug zur Realität verloren?
13. Möchte Staatsrat Castella einen Miliz-Staatsrat und Miliz-Oberamtspersonen, um zu verhindern, dass der Realitätsbezug verloren geht und Bewegungen wie jene der «Gilets jaunes» im Kanton Freiburg entstehen könnten?
14. Wie steht es mit der Kollegialität des Staatsrats zu diesem Thema?

Den 11. Januar 2019

Antwort des Staatsrats

Am 6. Januar 2019 wurde der Direktor der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft in die Sendung «*Mise au point*» der RTS eingeladen, um live zur Rücktrittsserie von Mitgliedern der Gemeindebehörden in der Westschweiz Stellung zu nehmen. Im Rahmen dieser Sendung fragte der Journalist den Direktor ILF zu seiner Meinung zum Vorhaben der Professionalisierung des Gemeinderats von Bulle, gegen das das Referendum ergriffen wurde und worüber die Stimmberechtigten von Bulle am 19. Mai 2019 abstimmen werden.

Nach diesem Beitrag wurde der Direktor ILF von einem Journalisten der Tageszeitung *La Liberté* kontaktiert, dem gegenüber er seine in der Sendung vom 6. Januar geäusserte Meinung bestätigt hat, wobei er präzisierte, dass es sich auf keinen Fall um die Meinung des Staatsrates handelt, sondern um seine persönliche Meinung, die er als Bürger geäussert hat. Dieses Interview wurde am 8. Januar 2019 veröffentlicht.

Das Recht auf freie Meinungsäusserung wird von der Allgemeinen Erklärung der Menschenrechte (Art. 19) wie auch der Bundesverfassung (Art. 16 Abs. 2; BV, SR 101) gewährleistet. Der Europäische Gerichtshof für Menschenrechte betonte im Übrigen die Bedeutung dieses Rechts, insbesondere für die gewählten Volksvertreter¹.

Art. 34 BV sieht ausserdem die Garantie der politischen Rechte und den Schutz der freien Willensbildung der Bürgerinnen und Bürger sowie der unverfälschten Stimmabgabe vor². Die Stimmberechtigten haben somit das Recht, sich

im Rahmen des öffentlichen Meinungsbildungsprozesses zu äussern. Dieser Prozess beinhaltet eine möglichst freie und offene Debatte und die Gegenüberstellung verschiedener Ansichten³.

Was die von der Verfasserin der Anfrage angeführte «Zurückhaltungspflicht» betrifft, so hält der Staatsrat fest, dass diese weder in der Bundesgesetzgebung, noch in jener des Kantons Freiburg kodifiziert ist. Der Begriff wird jedoch in der Rechtsprechung thematisiert, in Zusammenhang mit Angestellten im öffentlichen Dienst oder Beamten⁴. Der Staatsrat stellt fest, dass diese Zurückhaltungspflicht von gewählten Personen, die in der demokratischen Diskussion naturgemäss ihre Meinung zu verschiedenen Themen äussern müssen, nicht auf die gleiche Art und Weise verlangt werden kann. Insbesondere was die Staatsratsmitglieder betrifft, so fällt die Frage ihrer Interventionen in den Medien vielmehr in den Bereich des Kollegialitätsprinzips, sowie, im konkreten von der Verfasserin der Frage angeführten Fall, der Gesetzgebung und der Rechtsprechung zu Interventionen von Behörden bei einer Kampagne vor einer Volksabstimmung.

1. Welche Kommunikationsregeln gelten für die Mitglieder des Staatsrats?

Nebst den Regeln, die sich aus dem Kollegialitätsprinzip ergeben (siehe dazu die Antwort zu Frage 14), hat sich der Staatsrat Regeln für die öffentlichen Interventionen seiner Mitglieder gegeben. Diese sind in einem Leitfaden festgehalten, der den Staatsratsmitgliedern zur Verfügung gestellt wird. Gemäss diesen Regeln sind die Staatsratsmitglieder gehalten, sich bei ihren Interventionen in den Medien im Rahmen von Urnengängen nach der entsprechenden Gesetzgebung und Rechtsprechung zu richten, auf die weiter unten eingegangen wird. Der Staatsrat hat namentlich festgehalten, dass wenn seine Mitglieder vor dem Grosse Rat das Wort ergreifen, sie sich im Namen des Staatsrats äussern, und dass, wenn möglich, auch bei allgemeinen Wortmeldungen so vorgegangen werden sollte, es sei denn, das Thema beschränkt sich auf eine Direktion. Zu diesem letzten Punkt stellt der Staatsrat fest, dass die Frage der Funktionsweise der Gemeinden und ihrer Organisation ganz offensichtlich in den Zuständigkeitsbereich der Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft fällt (Art. 4 Abs. 1 Bst. i der Verordnung vom 12. März 2002 über die Zuständigkeitsbereiche der Direktionen des Staatsrats und der Staatskanzlei;

³ BGE 121 I 252 Erw. 2

⁴ Die Wörterbücher erwähnen in ihren Definitionen im Übrigen ausdrücklich die staatlichen Beamten oder Angestellten im öffentlichen Dienst. Im *Le Petit Robert* steht zum Beispiel: «Mässigungsgebot, Zurückhaltungspflicht: Pflicht der Angestellten im öffentlichen Dienst ihre Meinung diskret zu äussern» (Übersetzung), im *Le Petit Larousse illustré* findet man Folgendes: «Zurückhaltungspflicht: Verpflichtung zur Diskretion für die Angestellten der Verwaltung in ihrem Verhalten oder wenn sie ihre Meinung äussern» (Übersetzung) oder in der *Encyclopaedia Universalis*: «Im Allgemeinen setzt [die Zurückhaltungspflicht] der freien Meinungsäusserung von Beamten Grenzen» (Übersetzung), Annie Gruber, «Zurückhaltungspflicht», *Encyclopaedia Universalis* [online], konsultiert am 19. März 2019.

¹ «Meinungsfreiheit ist für jeden und insbesondere für einen gewählten Volksvertreter wichtig» (Übersetzung), EGMR, 23. April 1992, Castells g. Spanien, 11798/85.

² BGE 133 I 110 Erw. 8.1; 129 I 185 Erw. 7.2

SGF 122.0.12). Ihr Vorsteher hatte somit das Recht, sich zu einem Dossier, das nicht in die Zuständigkeit des Staatsrats fällt, zu äussern, ohne dies im Namen des Staatsrats zu tun, was er im Übrigen im Interview mit der Zeitung *La Liberté* ausdrücklich klargestellt hat.

2. *Kann ein Staatsratsmitglied eine persönliche Stellungnahme abgeben in einer laufenden Angelegenheit, die nicht in seinem Zuständigkeitsbereich liegt, ohne dass diese bindend ist für den Staatsrat?*
3. *Wenn sich ein Mitglied des Staatsrats zu etwas äussert, ist dies nicht bindend für den Staatsrat?*

In der Rechtsprechung des Bundes wird daran erinnert, dass «dem einzelnen Mitglied einer Behörde [...] weder die Teilnahme am Abstimmungskampf noch die freie Meinungsäusserung zu einer Gesetzes- oder Sachvorlage untersagt werden [kann]» (BGE 119 Ia 271). Das Bundesgericht präzisiert jedoch, dass es hingegen nicht zulässig ist, ihrer Intervention einen amtlichen Anstrich zu geben und den Anschein zu erwecken, es handle sich um eine offizielle Verlautbarung einer Behörde. Im vorliegenden Fall stellt der Staatsrat fest, dass der Direktor ILF sich stets in seinem Namen geäussert hat und bei seinen Interventionen in keiner Weise der Anschein erweckt wurde, dass er die Meinung des Staatsrats äusserte. Er präzisiert dies im Übrigen ausdrücklich im Artikel der Zeitung *La Liberté*, den die Verfasserin der Anfrage erwähnt. Der Staatsrat hält ausserdem fest, dass der Direktor ILF lediglich Fragen von Journalisten beantwortet, bei denen es um die Organisation der Gemeinden geht. Er versuchte nicht, sich absichtlich und aktiv an einer politischen Kampagne zu beteiligen. Den Medien in diesem Rahmen Rede und Antwort zu stehen, entspricht den Erwartungen der Bevölkerung gegenüber einem gewählten Volksvertreter, der so «[seine] besondere Sachkunde und [sein] Engagement für öffentliche Interessen» in die Debatte einbringen kann (BGE 119 Ia 271).

4. *Die Gemeindeautonomie ist ein wesentlicher Bestandteil der Funktionsweise unserer Institutionen und sie wird von Staatsrat Didier Castella eindeutig nicht respektiert. Wie analysiert der Staatsrat diese Situation?*
5. *Wie positioniert sich der Staatsrat angesichts dieser Einmischung in die Führung der freiburgischen Gemeinden?*

Der Staatsrat stellt fest, dass sich der Direktor ILF mit der Äusserung einer persönlichen Meinung, die er eindeutig als solche zu erkennen gibt, und der Beantwortung von Fragen, die ihm von den Medien gestellt werden, an die Rechtsprechung im Bereich der Interventionen von einzelnen Mitgliedern einer Behörde im Rahmen einer Abstimmungskampagne hält. Die Aussage des Direktors ILF erfolgte im Rahmen der üblichen demokratischen Debatte vor einer Abstimmung. Der Staatsrat ist daher der Ansicht, dass diese

Intervention weder als Einmischung noch als Verletzung der Gemeindeautonomie interpretiert werden kann.

6. *Wie kann sich der für unsere Institutionen zuständige Staatsrat erlauben zu behaupten, dass die Meinung des Gemeinderats stärker gewichtet werden muss als jene des Generalrats, dem obersten Organ der Gemeinde?*
8. *Wird sich der Staatsrat von nun an in die Gemeindeangelegenheiten einmischen?*
12. *Haben die Berufspolitiker unseres Kantons, der Staatsrat, die Oberamtswärter und der Gemeinderat von Freiburg, gemäss der Aussage von Herrn Staatsrat Castella, wirklich den Bezug zur Realität verloren?*

Wie weiter oben ausgeführt, hat sich der Direktor ILF auf rechtmässige Weise und persönlich zu dieser Frage geäussert. Der Staatsrat weist darauf hin, dass der Direktor ILF nicht behauptet hat, dass die Meinung des Gemeinderats von Bulle «stärker gewichtet werden» sollte als jene des Generalrats, aber dass er es als sinnvoll erachtete, die Argumente der Exekutive anzuhören, da es sich um eine Reform handelt, die diese direkt betrifft. Die Äusserungen des Direktors ILF in den Medien geben in keiner Weise zu verstehen, dass die Kompetenzen des Generalrats oder der Stimmberechtigten nicht respektiert werden sollten. Der Staatsrat als Kollegialbehörde hat im Übrigen nicht die Absicht, die persönliche Meinung seiner Mitglieder oder deren Auslegung durch die Grossratsmitglieder zu kommentieren. Zudem haben die für die ILFD zuständigen Staatsräte regelmässig zu Gemeindefusionen Stellung genommen, ohne dass dies als Verletzung der Gemeindeautonomie verstanden worden wäre.

7. *Anstatt eine Meinung zu äussern, die unangemessen ist und seine Pflicht zur Zurückhaltung zu diesem Thema verletzt, sollte der Staatsrat nicht vielmehr eine Änderung des Gesetzes über die Gemeinden in Betracht ziehen und eine fakultative oder obligatorische Professionalisierung ab einer bestimmten Einwohnerzahl vorsehen, wie dies für die Einführung der Gemeindeparlamente der Fall ist?*

Wie weiter oben ausgeführt, bestreitet der Staatsrat, dass der Direktor ILF mit seiner Äusserung seine «Zurückhaltungspflicht» verletzt haben soll. Er hält im Übrigen fest, dass es die kantonale Gesetzgebung den Gemeinden, die dies als nötig erachten, bereits erlaubt, sich mit einem teilweise oder gänzlich professionellen Gemeinderat auszustatten. Es wäre ganz offensichtlich eine Beeinträchtigung der Gemeindeautonomie, wenn diese Freiheit im kantonalen Recht eingeschränkt würde, und der Staatsrat hat nicht die Absicht, dies zu tun, solange der Grosse Rat dies nicht ausdrücklich verlangt.

9. *Wird der Direktor der ILFD von nun an seine Meinung äussern, wenn eine Gemeinde über die Schaffung eines Generalrats abstimmen wird und die Exekutive nicht dafür ist?*

Der Staatsrat stellt fest, dass die Regeln über Interventionen seiner Mitglieder als Einzelpersonen eingehalten wurden. Allfällige Stellungnahmen von Staatsratsmitgliedern zu anderen Themen, namentlich das von der Verfasserin der Anfrage erwähnte, würden anhand dieser Regeln überprüft werden.

10. Hätte Staatsrat Didier Castella seine ablehnende Haltung gegenüber einer Professionalisierung auch bekannt gegeben, wenn die FDP für die Professionalisierung gewesen wäre? Liegt in diesem Fall nicht eine Vermischung zwischen seiner früheren Funktion als Parteipräsident und seiner Rolle als Staatsrat vor?

Wie bereits dargelegt, entsprachen die Antworten des Direktors ILF den Regeln der Regierung, der Rechtsprechung und der Gesetzgebung. Der Staatsrat merkt ausserdem an, dass die bereits zitierte Rechtsprechung des Bundesgerichts den einzelnen Mitgliedern einer Behörde sogar die Teilnahme am Abstimmungskampf erlaubt, selbst als Mitglied eines Abstimmungskomitees, was in vorliegender Angelegenheit übrigens nicht der Fall ist.

11. Weshalb erlaubt sich der Direktor der ILFD seine Meinung zu äussern, während sich der Gemeinderat von Bulle selbst strikt an seine Zurückhaltungspflicht hält?

Es ist nicht Sache des Staatsrats, die Entscheidung des Gemeinderats von Bulle, sich nicht am Abstimmungskampf zu beteiligen, zu kommentieren. Er hält jedoch fest, dass dieser Entscheid nicht von der Gesetzgebung oder der Rechtsprechung vorgeschrieben ist. Diese sehen für eine Exekutive die Möglichkeit vor, an einer Abstimmungskampagne mitzuwirken. Laut Rechtsprechung des Bundes ist es Sache einer Kantonsregierung, wie auch des Exekutivorgans einer Gemeinde, das Gemeinwesen zu führen. Die Regierung kann diesen Auftrag nur erfüllen, indem sie ihre eigenen Projekte und Zielsetzungen aktiv unterstützt und unmissverständlich sagt, was sie als notwendig oder im Interesse der Allgemeinheit erachtet (BGE 132 I 104, Erw. 4.1). Die Zurückhaltung des Gemeinderats von Bulle, der von der Vorlage der kommenden Abstimmung direkt betroffen ist, bedeutet nicht, dass überhaupt keine Debatte geführt wird. Die Bürgerinnen und Bürger können sehr wohl ihre unterschiedlichen Meinungen zum Ausdruck bringen.

13. Möchte Staatsrat Castella einen Miliz-Staatsrat und Miliz-Oberamtspersonen, um zu verhindern, dass der Realitätsbezug verloren geht und eine Bewegung wie jene der «Gilets jaunes» im Kanton Freiburg entstehen könnte?

Der Staatsrat erkennt in dieser Frage eine offensichtlich ironische Formulierung und verzichtet daher darauf, im wörtlichen Sinne darauf einzugehen. Er betont jedoch, dass die Verfassung des Kantons Freiburg es den Mitgliedern des Staatsrats ausdrücklich untersagt, einer zusätzlichen

Erwerbstätigkeit nachzugehen (Art. 87 Abs. 3 der Kantonsverfassung vom 16. Mai 2004; SGF 10.1).

14. Wie steht es mit der Kollegialität des Staatsrats zu diesem Thema?

Zuerst ist der von der Verfasserin der Anfrage verwendete Begriff der Kollegialität zu präzisieren. Das Kollegialsystem regelt die Funktionsweise von Exekutivorganen, in denen mehrere Personen gleichen Ranges gemeinsam Entscheidungen treffen. Das Gesetz vom 16. Oktober 2001 über die Organisation des Staatsrates und der Verwaltung (SVOG; SGF 122.0.1) präzisiert, dass der Staatsrat ein Kollegialorgan ist (Art. 1 Abs. 2 SVOG), was bedeutet, dass er seine Beschlüsse als Kollegium fasst (Art. 42 Abs. 1 SVOG) und seine Mitglieder die Beschlüsse des Kollegiums mittragen müssen (Art. 42 Abs. 2 SVOG). Es lässt sich feststellen, dass die Kollegialität die Art und Weise betrifft, wie der Staatsrat seine Beschlüsse fasst und die gefassten Beschlüsse anschliessend in der Öffentlichkeit unterstützt. Es verbietet den Staatsratsmitgliedern nicht, öffentlich ihre Meinung zu äussern zu Themen, die nicht Gegenstand eines Beschlusses der Kollegialbehörde sind oder nicht in ihren Zuständigkeitsbereich fallen. In vorliegendem Falle hat der Staatsrat zum Vorschlag, die Anzahl der Gemeinderatsmitglieder von Bulle zu reduzieren, keinen Beschluss gefasst. Folglich kann nicht die Rede sein von einem Verstoß gegen das Kollegialitätsprinzip, auf das der Staatsrat im Übrigen grossen Wert legt.

Den 19. März 2019

Question 2019-CE-20 Violaine Cotting-Chardonnens

Compte courant Etat-communes – Quel taux d'intérêt facturé aux communes?

Question

Alors que le Conseil d'Etat se targue de jouir d'une fortune nette de 1,083 milliard de francs, le taux d'intérêt débiteur facturé aux communes sur le compte courant de la trésorerie d'Etat s'élève à 3,5% alors que les intérêts créanciers sont de 0,010%.

Questions:

- 1. A combien se monte le total des intérêts débiteurs facturés aux communes de ce canton pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018?*
- 2. Comment le Conseil d'Etat justifie-t-il ce taux d'intérêt à 3,5% alors que les banques pratiquent des taux nettement plus avantageux?*

3. *Pourquoi une telle différence entre le taux d'intérêt débiteur (3,5%) et le taux d'intérêt créancier (0,010%)?*
4. *En regard à la fortune du canton, le compte courant de la trésorerie ne pourrait-il pas faire bénéficier les communes d'avances sans intérêt?*

Le 6 février 2019

Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, le Conseil d'Etat tient à rappeler que le compte courant des communes auprès de l'Etat est un outil important permettant de faciliter les flux financiers entre l'Etat et les communes et de couvrir les éventuels besoins de financement à court terme de ces dernières. Il n'a par contre pas été conçu comme un instrument de financement à moyen et long terme susceptible de constituer une alternative au financement bancaire. Le Conseil d'Etat n'entend pas revenir sur ces principes de base et considère qu'il ne lui appartient pas de jouer un rôle plus actif dans le financement des communes via leur compte courant auprès de l'Etat.

1. *A combien se monte le total des intérêts débiteurs facturés aux communes de ce canton pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018?*

Dans l'ensemble, les intérêts débiteurs facturés aux communes dans le cadre de l'utilisation de leur compte courant auprès de l'Etat ont atteint les montants totaux de 291 973 francs en 2015, 157 542 francs en 2016, 78 872 francs en 2017 et 172 754 francs en 2018.

D'une commune à l'autre, les montants à honorer varient de manière importante, en fonction notamment des choix opérés par les administrations et les autorités communales dans la gestion de leurs finances. Le tableau suivant permet d'illustrer le propos pour l'année 2018.

Intérêts facturés aux communes en lien avec leur compte-courant auprès de l'Etat, 2018

Montants de référence, en francs	Nombre de communes	Pourcentage de communes
0.- à 200.-	103	75,7%
201.- à 1 000.-	12	8,8%
1 001.- à 10 000.-	15	11,0%
> 10 000.-	6	4,4%
Total	136	100,0%

En 2018, 103 communes, soit plus du trois-quarts des communes fribourgeoises, se sont vues facturer un montant d'intérêts nul ou inférieur à 200 francs. Seules 33 communes, ou 25% d'entre-elles, ont dû s'acquitter de montants supérieurs. Ces différences résultent essentiellement de choix de gestion. En outre, ces écarts n'ont pas de corrélation évidente par

exemple avec la taille des communes ou de leur emplacement sur le territoire cantonal.

Ces chiffres ont tendance à démontrer que l'usage fait par la plupart des communes de leur compte courant auprès de l'Etat est conforme à l'objectif même du compte courant, dans le sens où elles ne considèrent pas ce dernier comme un instrument par lequel elles pourraient se financer et où elles veillent à maintenir un certain équilibre du solde afin d'éviter la perception d'intérêts.

2. *Comment le Conseil d'Etat justifie-t-il ce taux d'intérêt à 3,5% alors que les banques pratiquent des taux nettement plus avantageux?*

Il convient de préciser en préambule qu'aucune limite de crédit n'est prévue pour les comptes courants des communes auprès de l'Etat. Dans ce contexte particulier, comme cela est indiqué dans la question, l'Etat applique actuellement aux communes un taux d'intérêt créancier de 0,010% et un taux d'intérêts débiteur de 3,5%. Contrairement à ce qui est affirmé, ces taux ne diffèrent pas fondamentalement de ceux appliqués par les banques aux collectivités ou entreprises pour des instruments similaires, à savoir des crédits d'exploitation accordés sans limite de crédit.

Le taux d'intérêt débiteur appliqué aux communes sur leur compte courant auprès de l'Etat n'est par contre pas directement comparable avec celui qu'elles peuvent obtenir auprès des établissements bancaires lorsque ces derniers fixent des limites de crédit, concernant des emprunts relatifs à des investissements ou en lien avec un compte courant. En cas d'octroi de limites de crédit, en fonction de la situation financière de la commune, le marché offre effectivement à ce jour des conditions très favorables.

3. *Pourquoi une telle différence entre le taux d'intérêt débiteur (3,5%) et le taux d'intérêt créancier (0,010%)?*

La différence entre les taux d'intérêts débiteur et créancier de l'Etat n'est pas particulièrement élevée par rapport à ce qui se pratique sur le marché, en l'absence de limite de crédit. Le taux débiteur est effectivement important, dans la mesure où comme mentionné plus haut, il n'est pas souhaitable que le compte courant soit utilisé pour le financement du ménage communal.

4. *En regard à la fortune du canton, le compte courant de la trésorerie ne pourrait-il pas faire bénéficier les communes d'avances sans intérêt?*

Plus des deux-tiers de la fortune nette de l'Etat (66,4% au 31.12.2018) ne sont pas à libre disposition, mais ont déjà été affectés à des objets et projets précis ou réservée pour faire face à divers éléments susceptibles d'induire des besoins de financement important.

Dans la mesure où des défis importants devront être relevés durant les années à venir et en tenant compte du fait que de nombreux investissements restent à réaliser, le Conseil d'Etat tient à maintenir les disponibilités financières de l'Etat. Des avances en faveur des communes sont pratiquées dans le cadre de l'application de politiques particulières et en lien avec des projets spécifiques, relevant par exemple du domaine du tourisme ou de la nouvelle politique régionale. Il ne paraît par contre pas adéquat que l'Etat octroie de manière générale et en-dehors de politiques particulières, un financement préférentiel aux communes. Une telle orientation dépasserait le rôle et les missions de l'Etat et induirait par ailleurs une concurrence inadéquate avec les établissements bancaires, qui doivent, en tant que professionnels, rester le partenaire principal des communes dans leurs activités de financement et la gestion de leur trésorerie.

Le 30 avril 2019

Anfrage 2019-CE-20 Violaine Cotting-Chardonnens Kontokorrent Staat–Gemeinden – Welcher Zinssatz für die Gemeinden?

Anfrage

Während sich der Staatsrat mit einem Nettovermögen von 1,083 Milliarden Franken brüstet, wird den Gemeinden ein Sollzins auf dem Kontokorrent der Staatsschatzverwaltung von 3,5% belastet, bei einem Habenzinssatz von 0,010%.

Fragen:

1. *Wie viel betragen die den Gemeinden dieses Kantons belasteten Sollzinsen für die Jahre 2015, 2016, 2017 und 2018 insgesamt?*
2. *Wie rechtfertigt der Staatsrat diese Verzinsung mit 3,5%, während die Banken viel günstigere Zinsen anwenden?*
3. *Weshalb eine solche Differenz zwischen dem Sollzins (3,5%) und dem Habenzins (0,010%)?*
4. *Könnten den Gemeinden angesichts des Vermögens des Kantons nicht zinslose Vorschüsse über das Kontokorrent der Staatsschatzverwaltung gewährt werden?*

Den 6. Februar 2019

Antwort des Staatsrats

Einleitend weist der Staatsrat darauf hin, dass das Kontokorrent der Gemeinden beim Staat ein wichtiges Instrument ist, mit dem sich die Finanzströme zwischen Staat und Gemeinden leichter lenken lassen und ein allfälliger kurzfristiger

Finanzierungsbedarf der Gemeinden gedeckt werden kann, dass es jedoch nicht als mittel- oder langfristiges Finanzierungsinstrument und damit als Alternative zur Bankfinanzierung konzipiert wurde. Der Staatsrat will diese Grundprinzipien nicht ändern und ist der Auffassung, dass es nicht seine Aufgabe ist, eine aktivere Rolle bei der Finanzierung der Gemeinden über ihr Kontokorrent beim Staat zu spielen.

1. *Wie viel betragen die den Gemeinden dieses Kantons belasteten Sollzinsen für die Jahre 2015, 2016, 2017 und 2018 insgesamt?*

Die den Gemeinden für die Nutzung ihres Kontokorrents beim Staat belasteten Sollzinsen beliefen sich 2015 auf insgesamt 291 973 Franken, 2016 auf 157 542 Franken, 2017 auf 78 872 Franken und 2018 auf 172 754 Franken.

Dabei gibt es je nach den Entscheiden der Gemeindeverwaltungen und -behörden in Bezug auf die Verwaltung ihrer Finanzen von Gemeinde zu Gemeinde grosse Unterschiede. Folgende Tabelle veranschaulicht dies für 2018.

Den Gemeinden 2018 für ihr Kontokorrent belastete Zinsen

Referenzbeträge, in Franken	Anzahl Gemeinden	Anteil der Gemeinden
0.– bis 200.–	103	75,7%
201.– bis 1 000.–	12	8,8%
1 001.– bis 10 000.–	15	11,0%
> 10 000.–	6	4,4%
Total	136	100,0%

2018 wurden 103 Gemeinden, das heisst über drei Viertel der Freiburger Gemeinden Zinsen zwischen null und weniger als 200 Franken belastet. Lediglich 33 Gemeinden oder 25% aller Gemeinden mussten mehr Zinsen zahlen. Diese Unterschiede beruhen hauptsächlich auf Verwaltungsentscheidungen, und es lässt sich auch kein offensichtlicher Zusammenhang etwa mit der Grösse oder dem Standort von Gemeinden feststellen.

Diese Zahlen zeigen tendenziell, dass die meisten Gemeinden ihr Kontokorrent beim Staat gemäss dessen Zweckbestimmung nutzen, insofern als sie es nicht als Finanzierungsinstrument für sich betrachten und für einen mehr oder weniger ausgeglichenen Saldo sorgen, um keine Zinsen zahlen zu müssen.

2. *Wie rechtfertigt der Staatsrat diese Verzinsung mit 3,5%, während die Banken viel günstigere Zinsen anwenden?*

Für die Kontokorrente der Gemeinden beim Staat ist keine Kreditlimite vorgesehen. Unter diesen besonderen Umständen betragen der Habenzins des Staates zugunsten der Gemeinden gegenwärtig 0,010% und der Sollzins zulasten der Gemeinden 3,5%. Entgegen der Behauptung in der Anfrage

unterscheiden sich diese Zinssätze nicht grundlegend von den Zinssätzen der Banken für die öffentliche Hand oder Firmen für solche Finanzinstrumente, das heisst Betriebskredite ohne Kreditlimite.

Der Sollzinssatz, der den Gemeinden auf ihrem Kontokorrent mit dem Staat belastet wird, lässt sich nicht direkt mit der Verzinsung von Bankinstituten für Investitionsdarlehen oder Kontokorrente mit Kreditlimite vergleichen. Bei der Gewährung von Kreditlimiten bietet der Markt je nach finanzieller Situation der Gemeinde heute effektiv sehr günstige Konditionen.

3. *Weshalb eine solche Differenz zwischen dem Sollzins (3,5%) und dem Habenzins (0,010%)?*

Die Differenz zwischen Soll- und Habenzins des Staates ohne Kreditlimite ist im Vergleich zum Marktzins ohne Kreditlimite nicht besonders ausgeprägt. Der Sollzins ist insofern effektiv hoch, als wie weiter oben dargelegt das Kontokorrent nicht zur Finanzierung des Gemeindehaushalts eingesetzt werden soll.

4. *Könnten den Gemeinden angesichts des Vermögens des Kantons nicht zinslose Vorschüsse über das Kontokorrent der Staatsschatzverwaltung gewährt werden?*

Über zwei Drittel des Reinvermögens des Staates (66,4% per 31.12.2018) stehen nicht zur freien Verfügung, sondern sind bereits an konkrete Vorhaben und Projekte gebunden und für absehbaren kommenden Finanzierungsbedarf zurückgestellt.

Angesichts der grossen Herausforderungen, die es in den kommenden Jahren zu bewältigen gilt, und der vielen Investitionen, die noch zu tätigen sind, möchte der Staat die verfügbaren Finanzmittel des Staates bewahren. Vorschüsse werden den Gemeinden für die Umsetzung besonderer politischer Strategien und in Zusammenhang mit spezifischen Projekten gewährt, beispielsweise in den Bereichen Tourismus oder Neue Regionalpolitik. Es ist jedoch nicht sinnvoll, dass der Staat den Gemeinden abgesehen von besonderen politischen Strategien generell eine Vorzugsfinanzierung gewährt. Dies würde über die Rolle und Aufgaben des Staates hinausgehen und würde zu einem unzulässigen Wettbewerb gegenüber den Bankinstituten führen, die als Profis die wichtigsten Partner der Gemeinden für deren Finanzierungsaktivitäten und Liquiditätsmanagement bleiben müssen.

Den 30. April 2019

**Question 2019-CE-22 David Bonny/
Guy-Noël Jelk**
**Des propos «singuliers» au regard
des «efforts» incessants des employés
de l'Etat de Fribourg**

Question

**1. Des propos «singuliers» au regard
des efforts consentis depuis des années**

Depuis janvier de cette année, des personnes ont été marquées par des propos «singuliers» tenus par le Conseil d'Etat dans le contexte des séances d'information de la modification de la loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg.

En effet, le Conseil d'Etat demande aux employés de la Caisse de pension de «faire un effort». Mais en fait, l'ensemble du personnel très touché par cette proposition de réforme n'a quasi jamais arrêté de faire «des efforts» depuis de nombreuses années...

Voici, par exemple, un rappel «des efforts» consentis par une personne active professionnellement à l'Etat de Fribourg depuis 1993. Nous avons opté pour une liste de décisions politiques, de titres d'articles de presse ainsi que d'extraits de courriers du Conseil d'Etat pour résumer ces efforts.

De manière générale, cet-te employé-e de l'Etat a déjà été lourdement touché-e par des mesures d'économie, une diminution de son salaire, une perte de son pouvoir d'achat et une augmentation de ses cotisations pour la Caisse de pension. Aujourd'hui, il est question de lui couper violemment sa rente.

Paradoxalement, les comptes du canton de Fribourg sont excellents comme l'état de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (à la fin des années 2008 et 2010, le taux de couverture était de plus de 79% (18.03.2011. Communiqué de l'Etat de Fribourg) et en 2017, le taux de couverture était également de 79% (28.03.2018. Révision du plan de prévoyance de la CPPEF)).

Questions:

1. *Le Conseil d'Etat est-il conscient que ses employés ont déjà participé à d'énormes efforts financiers (par exemple pour certains depuis 1993) et que l'effort de couper, aujourd'hui, dans les retraites n'est pas envisageable?*
2. *Relativement souvent, le Conseil d'Etat «se plaint» de l'augmentation de la masse salariale des employés de l'Etat. Cette augmentation paraît tout à fait normale pour un service public en relation avec une population fribourgeoise croissante. L'Etat cherche aussi du personnel hautement qualifié. Les offres d'emploi le prouvent. L'Etat, censé être exemplaire, semble, selon ses pratiques actuelles,*

vouloir prendre le chemin d'un «pseudo-dumping salarial» avec les employés (spécialisés souvent de longues, voire de très longues années d'études, d'expériences ou de formations ou non spécialisés) en cherchant à diminuer leur salaire comme l'indiquent les décisions prises ces dernières années à leur égard malgré des comptes de l'Etat positifs. Est-ce que le Conseil d'Etat confirme ou non cette vision? Pourquoi?

2. D'autres propos «singuliers»

Dans le même contexte de séances d'information, il a été dit par un des intervenants principaux à peu près ceci: «en fin de carrière, la maison est payée, la voiture aussi et les enfants ont quitté le domicile».

Questions:

3. *Sur quelle base ces propos ont-ils été tenus? S'agit-il du vécu de l'un des intervenants principaux (qui a prononcé ces paroles) ou de celui de tous les employés de l'Etat?*
4. *Est-ce que les intervenants de l'Etat se rendent compte que le prix de l'immobilier a fortement augmenté (certaines demeures individuelles, voire appartements coûtent, aujourd'hui, plus d'un million de francs) et qu'il est quasi impossible, dans ces conditions, d'amortir totalement un bien immobilier avant la retraite?*
5. *En cas de modification de la loi, comment feront, au moment de leur retraite, les employés de la Caisse de pension, non propriétaires, qui louent aujourd'hui des appartements relativement chers en fonction de taux d'intérêt très bas? Ainsi que les employés, propriétaires, pour continuer à payer les intérêts de leur dette hypothécaire?*
6. *Concernant les enfants à la maison, La Liberté mentionne dans l'article «Le papy-boom. Les baby-boomers atteignent en masse l'âge de la retraite en Suisse» du 22 janvier 2019, que les parents procréent plus tardivement dans leur vie. «De plus en plus de jeunes entrent à l'université ou dans une haute école spécialisée alors que leurs géniteurs ont déjà arrêté (ou sont sur le point d'arrêter) de travailler.»*

«Les parents qui travaillent et touchent un salaire utilisent leur salaire comme stratégie de financement pour couvrir les frais de scolarité tertiaire de leurs enfants. A la retraite, les revenus issus des deux premiers piliers de la prévoyance obligatoire permettent rarement d'éponger de tels coûts, malgré les rentes d'enfants additionnelles.» «Pour l'étudiant, c'est soit s'endetter, soit abandonner.»

Le Conseil d'Etat est-il conscient de cette situation et qu'elle touche également les employés de l'Etat de Fribourg.

3. L'administrateur de la CPPEF est parti à la retraite

L'administrateur de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat n'a pas attendu la modification de loi de sa propre Caisse de prévoyance du personnel pour partir à la retraite. Il a quitté le navire sous le régime actuel.

Cependant, il a été réengagé, selon nos sources, depuis le début janvier de cette année comme collaborateur scientifique.

Questions:

7. *Est-ce que l'ex-administrateur a bien été réengagé au service de l'Etat? A quelles conditions?*
8. *Si oui, quelle est sa rémunération par séance d'information au sujet de la modification de la loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat dans le cadre de la consultation du personnel?*
9. *Cette manière de faire ne préfigure-t-elle pas le fonctionnement futur de l'Etat, avec de nombreux départs à la retraite et ensuite un réengagement possible, sous d'autres formes, de rentiers de l'Etat ou de personnes provenant du privé?*
10. *Si cette modification passe, est-ce que tous les postes des personnes qui partiront à la retraite à l'Etat de Fribourg seront remis au concours? Si non, pourquoi?*

4. Quelle attractivité encore pour la fonction publique?

Pour conclure, les employés de l'Etat ont été durement touchés par les mesures d'économie, les cotisations du 2^e pilier n'ont fait que d'augmenter et aujourd'hui, l'Etat annonce une baisse violente des retraites.

Les éléments chronologiques mentionnés dans cette question prouvent que les conditions de travail et financières des employés de l'Etat de Fribourg se sont fortement dégradés au fil des années.

Ne voyant aucun signe d'amélioration de la part du Conseil d'Etat et sans preuve du contraire, on peut imaginer que la situation des employés de l'Etat va encore se détériorer à l'avenir.

Question:

11. *Quel est l'intérêt de postuler aujourd'hui à l'Etat de Fribourg?*

Le 11 février 2019

Réponse du Conseil d'Etat

1. Des propos «singuliers» au regard des efforts consentis depuis des années

1. *Le Conseil d'Etat est-il conscient que ses employés ont déjà participé à d'énormes efforts financiers (par exemple pour certains depuis 1993) et que l'effort de couper, aujourd'hui, dans les retraites n'est pas envisageable?*

Le Conseil d'Etat est pleinement conscient des efforts consentis par ses employés depuis plus de 25 ans. Il a d'ailleurs accordé, lorsque la situation financière le permettait, des augmentations réelles de salaire à son personnel en guise de reconnaissance pour le travail accompli au service de la population fribourgeoise. Une augmentation réelle des salaires de 0,3% a été octroyée en 2018. Une année plus tôt, la revalorisation salariale de 0,4% visait à reconnaître l'effort réalisé par le personnel durant les trois années du programme de mesures structurelles et d'économies.

Il est à signaler que les échelles de traitement du personnel de l'Etat correspondent depuis le 1^{er} janvier 2011 à l'indice suisse des prix à la consommation de novembre 2010 (indice à 109,6 points; base 100 points: mai 2000) qui sert de référence au calcul du renchérissement. Bien que l'indice n'ait plus dépassé les 109,6 points au cours des 8 dernières années, l'échelle de traitement a été maintenue au niveau de l'indice de 2010. Ainsi, depuis 2011, le personnel de l'Etat n'a pas connu de baisse de salaire lié à l'IPC alors que le coût des biens et services de consommation en Suisse a diminué de 1 point entre le mois de novembre 2010 (indice à 109,6 points) et le mois de novembre 2018 (indice à 108,6 points),

Dans l'optique de rester un employeur attractif avec un personnel motivé, le Conseil d'Etat a lancé un projet de politique du personnel visant à créer des conditions cadres de qualité. Il est en cours de co-construction avec les cadres supérieurs, le personnel et les partenaires sociaux.

Pour ce qui est de la révision de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat, le Conseil d'Etat cherche, comme il l'a fait dans les autres domaines liés au personnel, à limiter les pertes de ses collaborateurs et collaboratrices. Dans le même temps, il doit trouver le bon compromis qui permettra à la révision d'être acceptée par le Grand Conseil et la population fribourgeoise.

2. *Relativement souvent, le Conseil d'Etat «se plaint» de l'augmentation de la masse salariale des employés de l'Etat. Cette augmentation paraît tout à fait normale pour un service public en relation avec une population fribourgeoise croissante. L'Etat cherche aussi du personnel hautement qualifié. Les offres d'emploi le prouvent. L'Etat, censé être exemplaire, semble, selon ses pratiques actuelles, vouloir prendre le chemin d'un «pseudo-dumping salarial» avec les employés (spécialisés souvent avec de longues,*

voire de très longues années d'études, d'expériences ou de formations ou non spécialisés) en cherchant à diminuer leur salaire comme l'indiquent les décisions prises ces dernières années à leur égard malgré des comptes de l'Etat positifs. Est-ce que le Conseil d'Etat confirme ou non cette vision? Pourquoi?

Le Conseil d'Etat ne confirme pas du tout cette vision. Garant que les prestations étatiques soient de qualité, il cherche toujours à rester compétitif sur le marché du travail. Les différentes enquêtes intercantionales confirment que l'Etat de Fribourg est un employeur offrant, en moyenne, des conditions de travail analogues au marché. Le Conseil d'Etat tient à souligner qu'il ne s'est jamais «plaint» de l'augmentation de la masse salariale car il dispose, s'il le désire et que la situation financière de l'Etat le dicte, de moyens pour la contenir.

2. D'autres propos «singuliers»

3. *Sur quelle base ces propos ont-ils été tenus? S'agit-il du vécu de l'un des intervenants principaux (qui a prononcé ces paroles) ou de celui de tous les employés de l'Etat?*

Dans le cadre de la consultation de l'avant-projet de loi modifiant la loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat, le Conseil d'Etat a pris le parti d'informer du mieux possible son personnel. La Caisse de prévoyance a mis à disposition un site internet dédié au projet de réforme. Ce site compile l'ensemble des informations disponibles sur le projet et offre aux personnes assurées la possibilité de mesurer l'impact des trois variantes en consultation sur leur situation personnelle, au moyen d'un calculateur de rente. En présence d'un membre du Conseil d'Etat et de représentants du comité de la Caisse de prévoyance, treize séances d'informations ont réuni plus de 1 500 collaborateurs et collaboratrices. Ces réunions ont permis au personnel de poser des questions, souvent en lien avec leur situation personnelle. La phrase «en fin de carrière, la maison est payée, la voiture aussi et les enfants ont quitté le domicile» reflète une situation individuelle mais en aucun cas la situation de tous les employés de l'Etat.

4. *Est-ce que les intervenants de l'Etat se rendent compte que le prix de l'immobilier a fortement augmenté (certaines demeures individuelles, voire appartements coûtent, aujourd'hui, plus d'un million de francs) et qu'il est quasi impossible, dans ces conditions, d'amortir totalement un bien immobilier avant la retraite?*
5. *En cas de modification de la loi, comment feront, au moment de leur retraite, les employés de la Caisse de pension, non propriétaires, qui louent aujourd'hui des appartements relativement chers en fonction de taux d'intérêt très bas? Ainsi que les employés, propriétaires, pour continuer à payer les intérêts de leur dette hypothécaire?*

6. *Concernant les enfants à la maison, La Liberté mentionne dans l'article «Le papy-boom. Les baby-boomers atteignent en masse l'âge de la retraite en Suisse» du 22 janvier 2019, que les parents procréent plus tardivement dans leur vie. «De plus en plus de jeunes entrent à l'université ou dans une haute école spécialisée alors que leurs géniteurs ont déjà arrêté (ou sont sur le point d'arrêter) de travailler.»*

«Les parents qui travaillent et touchent un salaire utilisent leur salaire comme stratégie de financement pour couvrir les frais de scolarité tertiaire de leurs enfants. A la retraite, les revenus issus des deux premiers piliers de la prévoyance obligatoire permettent rarement d'éponger de tels coûts, malgré les rentes d'enfants additionnelles.» «Pour l'étudiant, c'est soit s'endetter, soit abandonner.»

Le Conseil d'Etat est-il conscient de cette situation et qu'elle touche également les employés de l'Etat de Fribourg.

Aux questions 4, 5 et 6, le Conseil d'Etat tient à préciser qu'il réalise totalement la situation dans laquelle peuvent se trouver certains collaborateurs et collaboratrices de l'Etat. La société actuelle a grandement évolué en comparaison de celle existante il y a une vingtaine d'années. Les parents procréent plus tardivement. Il arrive plus fréquemment que les enfants n'aient pas encore entamé leur vie professionnelle quand leurs parents partent à la retraite. Le marché de l'immobilier a lui aussi complètement évolué. Les taux hypothécaires ont fortement baissé alors que dans le même temps la hausse des prix de l'immobilier rend difficile la possibilité d'avoir amorti massivement son bien avant la retraite. Tant le Conseil d'Etat que les membres du comité de la Caisse de prévoyance, dont certains sont des spécialistes en immobilier, sont conscients de cet état de fait qui varie en fonction de la situation personnelle de chaque collaborateur ou collaboratrice.

La modification de loi amènera très certainement le personnel de l'Etat à revoir sa planification de fin de carrière professionnelle. Cette situation a été vécue, et le sera encore, dans de nombreuses entreprises privées ou publiques lors de modification de leur caisse de pension. Afin d'atténuer les effets de la révision de la Caisse de prévoyance, le Conseil d'Etat prévoit des mesures transitoires et compensatoires pour le personnel concerné. Les collaborateurs et collaboratrices auront également la possibilité de verser une cotisation facultatif supplémentaire. Le personnel hors des mesures transitoires et compensatoires pourra ainsi augmenter ses expectatives de rente en fonction de sa situation personnelle.

3. L'administrateur de la CPPEF est parti à la retraite

7. *Est-ce que l'ex-administrateur a bien été réengagé au service de l'Etat? A quelles conditions?*

Le communiqué de presse de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat du 20 juin 2018 indique que «Le départ de l'administrateur se fera en deux temps, ce qui lui permettra d'assurer, avec la personne qui lui succédera, la mise en place du nouveau plan de prévoyance. Dès 2019, il continuera ainsi son activité auprès de la Caisse en tant que conseiller scientifique pour accompagner le nouvel administrateur ou la nouvelle administratrice qui devra assumer la responsabilité d'une institution en forte croissance.» L'administrateur n'a cessé de travailler pour la Caisse de prévoyance. Il prendra sa retraite anticipée à la fin 2019.

8. *Si oui, quelle est sa rémunération par séance d'information au sujet de la modification de la loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat dans le cadre de la consultation du personnel?*

L'ex-administrateur de la Caisse était présent aux séances d'informations dans le cadre de sa fonction. Ses heures de présence comptaient comme temps de travail. Il ne percevait pas de rémunération par séance.

9. *Cette manière de faire ne préfigure-t-elle pas le fonctionnement futur de l'Etat, avec de nombreux départs à la retraite et ensuite un réengagement possible, sous d'autres formes, de rentiers de l'Etat ou de personnes provenant du privé?*

Le Conseil d'Etat se doit de garantir que les prestations étatiques soient exécutées. L'article 37b du règlement du 17 décembre 2002 du personnel de l'Etat permet que des réengagements de personnes parties en retraite anticipée soient effectués. Son deuxième alinéa précise que «lorsque la reprise de l'activité dépasse un mois à plein temps par année civile ou scolaire, le montant du salaire du collaborateur ou de la collaboratrice est en principe réduit du montant de la participation de l'Etat au remboursement de l'avance AVS, telle qu'elle était prévue avant le réengagement.» Toutefois, le Conseil d'Etat est convaincu que le réengagement de personnel parti à la retraite anticipée doit rester l'exception pour des domaines où il y a pénurie sur le marché de l'emploi.

10. *Si cette modification passe, est-ce que tous les postes des personnes qui partiront à la retraite à l'Etat de Fribourg seront remis au concours? Si non, pourquoi?*

L'alinéa 1 de l'article 25 de la Loi sur le personnel de l'Etat du 17 octobre 2001 stipule que «les postes à pourvoir font l'objet d'une mise au concours interne ou externe.» Le départ à la retraite est soumis à cette obligation au même titre que toutes les autres raisons amenant à rendre un poste vacant (démission, licenciement, décès...).

4. Welche Attraktivität noch für die öffentliche Funktion?

11. Wie wichtig ist es heute, in der Schweiz zu arbeiten?

Der Rat der Kantone ist davon überzeugt, dass die Schweiz ein attraktiver Arbeitgeber ist. Er bietet Arbeitsbedingungen, die mit dem Markt übereinstimmen, insbesondere in Bezug auf die Gehälter. Er fördert die Weiterbildung der Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter. Er ermutigt zur Vereinbarkeit von Beruf und Privatleben, insbesondere durch die Möglichkeit von Telearbeit und Job-Sharing. Er will ein Arbeitgeber-Modell sein, das Konfliktmanagement und Mobbing an der Quelle bekämpft. Diese Haltung wird durch die Einführung des Plans für die Gleichstellung von Frauen und Männern im öffentlichen Dienst (PEAC) verstärkt.

Um in einem Arbeitsmarkt, der sich ständig verändert, bestehen zu können, muss der Rat der Kantone verschiedene Aufgaben erfüllen. Ein Politikkonzept für den Personalbereich ist derzeit in der Entwicklung. Es wird die Bedürfnisse der Arbeitgeber, der Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter sowie der Leistungsebenen berücksichtigen. Die Gesetze und die Arbeitsbedingungen werden ebenfalls überarbeitet und modernisiert, um den Erwartungen der Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter sowie der Führungskräfte in Bezug auf Verhalten, Flexibilität und Arbeitszeiten gerecht zu werden.

Le 2 avril 2019

Anfrage 2019-CE-22 David Bonny/ Guy-Noël Jelk Befremdende Äusserungen angesichts der endlosen Opfer und Anstrengungen des Freiburger Staatspersonals

Anfrage

1. Befremdende Aussagen angesichts der jahrelangen «Opfer»

Seit Januar dieses Jahres zeigen sich immer wieder Personen, die von den befremdenden Aussagen des Staatsrats an den Informationsveranstaltungen zur Änderung des Gesetzes über die Pensionskasse des Staatspersonals betroffen sind.

Der Staatsrat verlangt nämlich von den aktiven Versicherten einen «Effort». Aber das gesamte Personal, das von diesem Reformvorhaben sehr stark betroffen ist, kommt seit Jahren schon gar nicht mehr aus den «Efforts» heraus.

Im Folgenden zur Veranschaulichung eine Übersicht über die «Anstrengungen» von seit 1993 beim Staat Freiburg

Angestellten. Die zusammenfassende Liste enthält die politischen Beschlüsse, Medienartikel sowie Auszüge aus staatsrätlichen Schreiben.

Generell waren diese Angestellten bereits stark von Sparmassnahmen, Gehaltskürzungen, Kaufkraftverlust sowie Pensionskassenbeitragssteigerungen betroffen. Heute soll auch massiv ihre Rente gekürzt werden.

Paradoxerweise erfreuen sich sowohl die Finanzen des Kantons als auch der Pensionskasse des Staatspersonals ausgezeichneter Gesundheit (Ende 2008 und 2010 Deckungsgrad von über 79% (gemäss Medienmitteilung des Staates Freiburg vom 18.03.2011) und 2017 lag der Deckungsgrad ebenfalls bei 79% (Revision des Vorsorgeplans der PKSPF, 28. 03. 2019).

Fragen:

1. Ist sich der Staatsrat bewusst, dass seine Angestellten bereits enorme finanzielle Opfer auf sich genommen haben (gewisse von ihnen seit 1993), und dass es nicht sein kann, dass heute überdies auch noch die Renten gekürzt werden sollen?
2. Der Staatsrat beklagt sich relativ häufig über die immer grösser werdende Lohnsumme der Staatsangestellten. Diese Zunahme scheint angesichts des Bevölkerungswachstums im Kanton für einen öffentlichen Dienst absolut normal. Der Staat ist ausserdem auf der Suche nach hoch qualifiziertem Personal, was auch die Stellenausschreibungen belegen. Der Staat, der eine Vorbildfunktion hat, scheint mit den gegenwärtigen Praktiken mit den Angestellten ein «Pseudo-Lohndumping» betreiben zu wollen, indem er den Lohn dieser Angestellten (Fachleute, oft mit vielen oder sehr vielen Jahren Studium, Berufserfahrung oder [Fach-]Ausbildung) zu drücken versucht, wie die in den letzten Jahren trotz guter Finanzen getroffenen diesbezüglichen Beschlüsse zeigen. Stimmt der Staatsrat mit dieser Sicht überein oder nicht? Weshalb?

2. Weitere befremdende Äusserungen

An einer dieser Informationssitzungen verstieg sich einer der Hauptreferenten zur Aussage, am Ende der beruflichen Laufbahn seien das Haus und das Auto abbezahlt und die Kinder ausgezogen.

Fragen:

3. Vor welchem Hintergrund wurde diese Aussage gemacht? Handelt es sich um den konkreten Fall eines der Hauptreferenten (nämlich desjenigen, der dies gesagt hat) oder sind damit alle Staatsangestellten gemeint?
4. Sind sich die Referenten des Staates bewusst, dass die Immobilienpreise stark angezogen haben (gewisse Einfamilienhäuser und Wohnungen kosten heute über eine

Million Franken) und es unter diesen Umständen praktisch unmöglich ist, eine Liegenschaft vor der Pensionierung vollständig zu abzuzahlen?

5. Wie sollen bei einer Gesetzesänderung die aktiven Versicherten der Pensionskasse, die nicht Eigentümer, sondern heute Mieter von in Anbetracht der sehr tiefen Zinsen relativ teuren Wohnungen sind, nach ihrer Pensionierung zurechtkommen? Und wie sollen die Angestellten, die Eigentümer sind, ihre Hypothekarzinsen weiterhin zahlen?
6. Was die Kinder, die noch zu Hause wohnen, betrifft, spricht La Liberté im Artikel «Le papy-boom. Les baby-boomers atteignent en masse l'âge de la retraite en Suisse» vom 22. Januar 2019 von einer immer späteren Elternschaft. Immer mehr junge Leute beginnen ihr Universitäts- oder Hochschulstudium erst dann, wenn ihre Erzeuger bereits aufgehört haben zu arbeiten oder kurz vor dem Aufhören stehen.

Eltern, die arbeiten, setzen ihr Einkommen als Finanzierungsstrategie ein, um für die Kosten der Ausbildung ihrer Kinder auf Tertiärstufe aufzukommen. Sind sie pensioniert, lassen sich mit dem Einkommen aus den zwei ersten Säulen der obligatorischen Vorsorge solche Kosten nur in wenigen Fällen decken, und dies trotz der zusätzlichen Kinderrenten. Für die Studierenden heisst dies, dass sie entweder ihr Studium aufgeben oder Schulden machen müssen.

Ist sich der Staatsrat bewusst, dass dem so ist und auch Staatsangestellte davon betroffen sind?

3. Der Verwalter der PKSPF hat sich pensionieren lassen

Der Verwalter der Pensionskasse des Staatspersonals hat die Gesetzesänderung seiner eigenen Pensionskasse nicht abgewartet, um sich pensionieren zu lassen. Er hat das Schiff unter der geltenden Regelung verlassen.

Unseren Quellen zufolge wurde er aber ab Januar dieses Jahres wieder als wissenschaftlicher Mitarbeiter angestellt.

Fragen:

7. Trifft es zu, dass der ehemalige Verwalter der Pensionskasse vom Staat wieder angestellt wurde? Zu welchen Konditionen?
8. Wenn ja, wie hoch ist seine Entschädigung pro Informationssitzung über die Änderung des Gesetzes über die Pensionskasse des Staatspersonals im Rahmen der Vernehmlassung beim Personal?
9. Ist dieses Vorgehen nicht der Vorbote dessen, was künftig beim Staat zu erwarten ist, nämlich zahlreiche Pensionierungen und anschliessende Wiederanstellungen in

anderer Form, nämlich von Rentnerinnen und Rentnern des Staates oder von Personen aus der Privatwirtschaft?

10. Wenn diese Gesetzesänderung zustande kommt, werden dann alle Stellen von Personen, die sich beim Staat Freiburg pensionieren lassen, wieder ausgeschrieben? Wenn nein, weshalb nicht?

4. Wie attraktiv ist der öffentliche Dienst überhaupt noch?

Die Staatsangestellten sind von den Sparmassnahmen hart getroffen worden, die Beiträge der 2. Säule sind unaufhörlich gestiegen und heute kündigt der Staat massive Renteneinbussen an.

Die in dieser Anfrage aufgelisteten Beispiele beweisen, dass sich die Arbeitsbedingungen und die finanziellen Konditionen der Staatsangestellten im Laufe der Jahre massiv verschlechtert haben.

Da der Staatsrat keine Anstalten macht, etwas daran zu ändern, kann man ohne Beweis des Gegenteils vermuten, dass sich die Lage der Staatsangestellten künftig weiter verschlechtern wird.

Frage:

11. Welches Interesse kann man heute noch haben, sich auf eine Stelle beim Staat zu bewerben?

Den 11. Februar 2019

Antwort des Staatsrats

1. Befremdende Äusserungen angesichts der jahrelangen «Opfer»

1. Ist sich der Staatsrat bewusst, dass seine Angestellten bereits enorme finanzielle Opfer auf sich genommen haben (gewisse von ihnen seit 1993), und dass es nicht sein kann, dass heute überdies auch noch die Renten gekürzt werden sollen?

Der Staatsrat ist sich der Opfer, die seine Angestellten seit über 25 Jahren erbringen, sehr wohl bewusst. So hat der denn in Anerkennung der Arbeit im Dienste der Freiburger Bevölkerung auch Realloohnerhöhungen gewährt, wenn die Finanzlage dies zulies. 2018 wurde eine Realloohnerhöhung um 0,3% gewährt, und 2017 wurde in Anerkennung der Anstrengungen des Personals während den drei Jahren des Struktur- und Sparmassnahmenprogramms eine Realloohnerhöhung um 0,4% gewährt.

Es ist zu sagen, dass für die Festsetzung der Gehaltsskalen des Staatspersonals für die Berechnung des Teuerungsausgleichs seit dem 1. Januar 2011 der Landesindex der Konsum-

mentenpreise vom November 2010 (Index = 109,6 Punkte, Basis 100 Punkte: Mai 2000) als Bezugsgrösse zugrunde gelegt wird. Obwohl der Index in den letzten acht Jahren die 109,6 Punkte nie überschritten hat, wurden die Gehaltsskalen auf dem Stand 2010 belassen. So gab es für das Staatspersonal keine LIK-bedingte Lohnkürzung, obwohl die Preise für Waren und Dienstleistungen zwischen November 2010 (Index = 109,6 Punkte) und November 2018 (Index = 108,6 Punkte) um einen Punkt gesunken sind.

Um ein attraktiver Arbeitgeber mit motiviertem Personal zu bleiben, hat der Staatsrat das Projekt «Personalpolitik» zur Schaffung qualitativ hochstehender Arbeitsbedingungen lanciert. Die höheren Kader, das Personal und die Sozialpartner arbeiten gemeinsam daran.

Was die Revision der Pensionskasse des Staatspersonals betrifft, will der Staatsrat wie er dies in anderen Bereichen getan hat, die Einbussen für die Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter begrenzen. Gleichzeitig muss er einen guten Kompromiss finden, damit der Grosse Rat und dann die Freiburger Stimmbevölkerung grünes Licht für diese Revision geben.

2. *Der Staatsrat beklagt sich relativ häufig über die immer grösser werdende Lohnsumme der Staatsangestellten. Diese Zunahme scheint angesichts des Bevölkerungswachstums im Kanton für einen öffentlichen Dienst absolut normal. Der Staat ist ausserdem auf der Suche nach hoch qualifiziertem Personal, was auch die Stellenanzeigen belegen. Der Staat, der eine Vorbildfunktion hat, scheint mit den gegenwärtigen Praktiken mit den Angestellten ein «Pseudo-Lohndumping» betreiben zu wollen, indem er den Lohn dieser Angestellten (Fachleute, oft mit vielen oder sehr vielen Jahren Studium, Berufserfahrung oder [Fach-]Ausbildung) zu drücken versucht, wie die in den letzten Jahren trotz guter Finanzen getroffenen diesbezüglichen Beschlüsse zeigen. Stimmt der Staatsrat mit dieser Sicht überein oder nicht? Weshalb?*

Der Staatsrat stimmt mit dieser Sicht ganz und gar nicht überein. Als Garant qualitativer staatlicher Dienstleistungen will er auf dem Arbeitsmarkt immer konkurrenzfähig bleiben. Die verschiedenen interkantonalen Umfragen bestätigen, dass der Kanton Freiburg im Durchschnitt arbeitsmarktkonforme Arbeitsbedingungen bietet. Der Staatsrat möchte betont haben, dass er sich nie über die zunehmende Lohnsumme «beklagt» hat, da er falls gewünscht und von den Staatsfinanzen her erforderlich über die Mittel zu ihrer Begrenzung verfügt.

2. Weitere befremdende Äusserungen

3. *Vor welchem Hintergrund wurde diese Aussage gemacht? Handelt es sich um den konkreten Fall eines der Hauptreferenten (nämlich desjenigen, der dies gesagt hat) oder sind damit alle Staatsangestellten gemeint?*

Im Rahmen der Vernehmlassung zum Gesetzesvorentwurf zur Änderung des Gesetzes über die Pensionskasse des Staatspersonals hat der Staatsrat beschlossen, seine Mitarbeitenden so gut wie möglich zu informieren. Die Pensionskasse hat eigens eine Website für das Reformprojekt aufgeschaltet, mit allen verfügbaren Informationen zu diesem Projekt und der Möglichkeit für die Versicherten, mit einem Rentenrechner auszurechnen, wie sich die drei in die Vernehmlassung geschickten Varianten auf ihre persönliche Situation auswirken. Mehr als 1500 Mitarbeitende nahmen an dreizehn Informationsveranstaltungen teil, an denen jeweils ein Mitglied des Staatsrats sowie Vertreter des Pensionskassenvorstands anwesend waren. An diesen Veranstaltungen konnten die Mitarbeitenden Fragen stellen, die oft auf ihre persönliche Situation bezogen waren. Die Aussage, am Ende der beruflichen Laufbahn seien das Haus und das Auto abbezahlt und die Kinder ausgezogen, steht für einen Einzelfall, bezieht sich aber keinesfalls auf die Situation aller Staatsangestellten.

4. *Sind sich die Referenten des Staates bewusst, dass die Immobilienpreise stark angezogen haben (gewisse Einfamilienhäuser und Wohnungen kosten heute über eine Million Franken) und es unter diesen Umständen praktisch unmöglich ist, eine Liegenschaft vor der Pensionierung vollständig zu abzuzahlen?*
5. *Wie sollen bei einer Gesetzesänderung die aktiven Versicherten der Pensionskasse, die nicht Eigentümer, sondern heute Mieter von in Anbetracht der sehr tiefen Zinsen relativ teuren Wohnungen sind, nach ihrer Pensionierung zurechtkommen? Und wie sollen die Angestellten, die Eigentümer sind, ihre Hypothekarzinsen weiterhin zahlen?*
6. *Was die Kinder, die noch zu Hause wohnen, betrifft, spricht La Liberté im Artikel «Le papy-boom. Les baby-boomers atteignent en masse l'âge de la retraite en Suisse» vom 22. Januar 2019 von einer immer späteren Elternschaft. Immer mehr junge Leute beginnen ihr Universitäts- oder Hochschulstudium erst dann, wenn ihre Erzeuger bereits aufgehört haben zu arbeiten oder kurz vor dem Aufhören stehen.*

Eltern, die arbeiten, setzen ihr Einkommen als Finanzierungsstrategie ein, um für die Kosten der Ausbildung ihrer Kinder auf Tertiärstufe aufzukommen. Sind sie pensioniert, lassen sich mit dem Einkommen aus den zwei ersten Säulen der obligatorischen Vorsorge solche Kosten nur in wenigen Fällen decken, und dies trotz der zusätzlichen Kinderrenten. Für die Studierenden heisst dies, dass sie entweder ihr Studium aufgeben oder Schulden machen müssen.

Ist sich der Staatsrat bewusst, dass dem so ist und auch Staatsangestellte davon betroffen sind?

Zu den Fragen 4, 5 und 6 ist zu sagen, dass sich der Staatsrat voll und ganz bewusst ist, in was für einer Situation sich gewisse Staatangestellte befinden können. Die heutige

Gesellschaft ist auf einem ganz anderen Entwicklungsstand als noch vor zwanzig Jahren. Die Eltern haben später Nachwuchs, und die Kinder sind oft auch noch nicht ins Berufsleben eingetreten, wenn ihre Eltern in Rente gehen. Auch der Immobilienmarkt hat sich vollständig gewandelt. Die Hypothekarzinsen sind stark zurückgegangen, während es mit den stark gestiegenen Immobilienpreisen schwierig ist, das Hauseigentum vor der Pensionierung abzubezahlen. Der Staatsrat und auch die Mitglieder des Pensionskassenvorstands, von denen einige Immobilienfachleute sind, sind sich dieses Sachverhalts bewusst, der je nach persönlicher Situation der einzelnen Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter variiert.

Die Gesetzesänderung wird das Staatspersonals ganz sicher dazu veranlassen, die Beendigung seiner beruflichen Laufbahn anders zu planen. Diese Erfahrung ist in vielen privaten oder öffentlichen Unternehmen bei Pensionskassenwechseln schon gemacht worden oder wird es noch. Um die Folgen der Pensionskassenrevision abzufedern, sieht der Staatsrat Übergangs- und Kompensationsmassnahmen für das betroffene Personal vor. Die Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter werden auch freiwillig einen höheren Beitrag zahlen können. So kann das Personal, für das die Übergangs- und Kompensationsmassnahmen nicht in Frage kommen, seine anwartschaftliche Rente entsprechend der persönlichen Situation aufbessern.

3. Der Verwalter der PKSPF hat sich pensionieren lassen

7. *Trifft es zu, dass der ehemalige Verwalter der Pensionskasse vom Staat wieder angestellt wurde? Zu welchen Konditionen?*

Der Medienmitteilung der Pensionskasse des Staatspersonals vom 20. Juni 2018 war Folgendes zu entnehmen: «Die Pensionierung von Claude Schafer erfolgt in zwei Schritten, so dass er mit seiner Nachfolgerin oder seinem Nachfolger die Einführung des neuen Vorsorgeplans gewährleisten kann. Ab 2019 wird er als wissenschaftlicher Berater der Pensionskasse tätig sein und so die neue Verwalterin oder den neuen Verwalter, die oder der für eine stark wachstumsgeprägte Institution verantwortlich sein wird, begleitend unterstützen.» Der ehemalige Pensionskassenverwalter arbeitet weiter für die Pensionskasse. Er wird sich Ende 2019 vorzeitig pensionieren lassen.

8. *Wenn ja, wie hoch ist seine Entschädigung pro Informationssitzung über die Änderung des Gesetzes über die Pensionskasse des Staatspersonals im Rahmen der Vernehmlassung beim Personal?*

Der ehemalige Pensionskassenverwalter war im Rahmen seiner Funktion an den Informationsveranstaltungen anwesend. Seine Präsenzzeiten zählen als Arbeitszeit. Er erhält keine Entschädigung pro Informationsanlass.

9. *Ist dieses Vorgehen nicht der Vorbote dessen, was künftig beim Staat zu erwarten ist, nämlich zahlreiche Pensionierungen und anschliessende Wiederaustellungen in anderer Form, nämlich von Rentnerinnen und Rentnern des Staates oder von Personen aus der Privatwirtschaft?*

Der Staatsrat muss sicherstellen, dass die staatlichen Dienstleistungen erbracht werden. Nach Artikel 37b des Reglements über das Staatspersonal vom 17. Dezember 2002 können Mitarbeitende, die sich vorzeitig pensionieren liessen, wieder angestellt werden. Absatz 2 präzisiert Folgendes: «Entspricht die wiederaufgenommene Arbeitstätigkeit mehr als einer 1-monatigen Vollzeitbeschäftigung pro Kalender- oder Schuljahr, so wird das Gehalt der Mitarbeiterin oder des Mitarbeiters in der Regel um denjenigen Betrag gekürzt, welcher der vor der Wiederaustellung festgelegten Beteiligung des Staates an der Rückerstattung des AHV-Vorschusses entspricht». Der Staatsrat ist aber der Überzeugung, dass die Wiederaustellung von vorzeitig Pensionierten die Ausnahme für Arbeitsmarktbereiche mit Fachkräftemangel bleiben muss.

10. *Wenn diese Gesetzesänderung zustande kommt, werden dann alle Stellen von Personen, die sich beim Staat Freiburg pensionieren lassen, wieder ausgeschrieben? Wenn nein, weshalb nicht?*

Nach Artikel 25 Abs. 1 des Gesetzes vom 17. Oktober 2001 über das Staatspersonal werden offene Stellen intern oder extern ausgeschrieben. Dies gilt für die Pensionierung ebenso wie für alle andern Gründe, aus denen eine Stelle frei wird (Kündigung, Entlassung, Todesfall...).

4. Wie attraktiv ist der öffentliche Dienst überhaupt noch?

11. *Welches Interesse kann man heute noch haben, sich auf eine Stelle beim Staat zu bewerben?*

Der Staatsrat ist überzeugt, dass der Staat Freiburg heute ein attraktiver Arbeitgeber ist. Er bietet arbeitsmarktkonforme Arbeitsbedingungen, insbesondere Löhne. Seine Angestellten verfügen über ein Angebot an Weiterbildungen, die auf die Bedürfnisse der Kantonsverwaltung ausgerichtet sind. Er fördert die Vereinbarkeit von Privat- und Berufsleben, insbesondere mit der Möglichkeit von Telearbeit und Job Sharing. Er versteht sich als vorbildlicher Arbeitgeber mit einem System zur Bewältigung von Konflikten und Belästigungen am Arbeitsplatz über die Beratungsstelle Espace Gesundheit-Soziales. Dazu kommt auch noch der Plan für die Gleichstellung von Frau und Mann in der kantonalen Verwaltung (PGKV).

Um in einer Arbeitswelt in ständigem Wandel und mit den Herausforderungen der Digitalisierung attraktiv zu bleiben, hat der Staatsrat mehrere konkrete Schritte in die Wege geleitet. Ein Personalpolitikkonzept ist in Arbeit. Es wird den Bedürfnissen des Arbeitgebers, der Mitarbeitenden sowie

der Leistungsempfänger/innen Rechnung tragen. Auch das Personalgesetz und das Personalreglement sollen revidiert und modernisiert werden, um den Erwartungen von Personal und Management hinsichtlich Führung, Flexibilität und Arbeitszeit zu entsprechen.

Den 2. April 2019

Question 2019-CE-25 Martine Fagherazzi/ Xavier Ganioz

Grève des femmes du 14 juin 2019: L'Etat de Fribourg peut-il contribuer à un positionnement clair et uniforme concernant l'organisation des examens du cursus scolaire obligatoire et post- obligatoire et la planification de séances importantes pour les collaborateurs/trices du personnel de l'Etat ce jour-là?

Question

Depuis plusieurs mois, de nombreuses femmes se mobilisent à travers tout le pays pour plus d'égalité (salaires, congé parental, ...) mais aussi contre le sexisme, les barrières de genre, les stéréotypes et toutes autres formes de violences ou de disparités à leur égard.

Dans le canton de Fribourg, un collectif composé de femmes issues de mouvements très divers (syndicats, partis politiques, associations, groupements étudiants, milieux artistiques ou citoyennes sans affiliation particulière...) s'est constitué en été 2018 afin de répondre à l'appel d'une action de grève nationale des femmes le 14 juin 2019.

A l'instar de l'électrochoc qu'avait constitué la grève des femmes de 1991 et aux avancées sociales que celle-ci avait contribué à obtenir alors (loi fédérale sur l'égalité hommes-femmes et congé maternité par exemple) les femmes de ce pays entendent, par cette nouvelle journée de mobilisation, exposer de manière proactive leurs revendications concrètes (édictees entre autres dans un manifeste en 14 points). Car il reste de nombreux domaines à faire évoluer!

Il est réjouissant de voir l'ampleur que prend ce mouvement, car il ne concerne pas que quelques femmes, mais toutes les femmes. De nombreux hommes s'associent aussi aux revendications faites, car elles ne desservent pas que les femmes, mais tendent de manière générale à plus d'harmonie et de confort au sein de notre société et cela bénéficie aussi à la gente masculine.

Ces thématiques nous concernent donc tous, jeunes, moins jeunes, hommes et femmes et c'est pourquoi nous nous permettons d'articuler notre question en trois points:

1. *Est-il envisageable que la DICS sensibilise les directions des établissements scolaires du cursus obligatoire et post-obligatoire à adopter une certaine souplesse ce jour-là, en les incitant à ne pas planifier d'examens par exemple? Ceci permettrait aux étudiants et étudiantes qui auraient envie de s'impliquer activement dans les diverses manifestations organisées pour l'occasion de pouvoir le faire sans trop de contraintes. Les diverses actions de la manifestation fribourgeoise prévues ce jour-là risquent, en outre, de produire des nuisances sonores qui pourraient déranger les conditions optimales pour la tenue d'examens. Il est donc dans l'intérêt même des directions d'établissement d'être informées et de pouvoir s'organiser quelques mois à l'avance de manière à éviter de probables perturbations.*
2. *La DICS est-elle favorable à autoriser les directions et/ou les enseignant(e)s des établissements des degrés scolaires obligatoires et post-obligatoires qui le souhaitent, de saisir l'opportunité de cette journée du 14 juin 2019 pour organiser un temps de réflexion et d'échange avec leurs élèves sur des thématiques d'égalité ou de genre, par exemple en organisant des conférences, des débats internes, des ateliers ou toutes autres formes d'activités didactiques qui sensibilisent de manière pédagogique les jeunes à ces thématiques et leur donnent l'occasion de confronter et d'exprimer leurs opinions?*
3. *Le Conseil d'Etat dans son ensemble est-il favorable à veiller à ce que les directions de ses différents services ne fixent pas de réunions importantes pour leurs employé(e)s à cette date afin de leur donner l'occasion, s'ils le désirent et en ont la possibilité, de prendre part aux événements organisés ce jour-là?*

Nous nous permettons de solliciter l'urgence pour répondre à notre question, urgence qui se justifie par la proximité de l'événement et l'importance de pouvoir l'anticiper au mieux. Ainsi, si une réponse pouvait être fournie d'ici au 15 mars, nous vous en serions forts reconnaissants

Le 11 février 2019

Réponse du Conseil d'Etat

La question de l'égalité entre hommes et femmes est une préoccupation majeure pour le Conseil d'Etat. En mai 2016, le Conseil d'Etat a adopté le Plan pour l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'Administration cantonale (PEAC). A cette occasion, il a affirmé son ambition d'être un employeur exemplaire et responsable en matière d'égalité entre hommes et femmes; dans le cadre du PEAC, il a adopté des mesures concrètes pour renforcer l'égalité entre hommes et femmes; certaines mesures ont déjà été réalisées et d'autres mesures sont en train d'être réalisées. Le Conseil d'Etat va poursuivre ses efforts sur cette thématique.

Selon le Conseil d'Etat, la «grève des femmes» du 14 juin 2019 s'inscrit dans le cadre d'une manifestation nationale visant l'égalité entre hommes et femmes. Il ne s'agit pas d'un conflit collectif de travail.

Ce contexte étant posé, le Conseil d'Etat répond ci-après aux trois questions des députés:

1. *Est-il envisageable que la DICS sensibilise les directions des établissements scolaires du cursus obligatoire et post-obligatoire à adopter une certaine souplesse ce jour-là, en les incitant à ne pas planifier d'examens par exemple? Ceci permettrait aux étudiants et étudiantes qui auraient envie de s'impliquer activement dans les diverses manifestations organisées pour l'occasion de pouvoir le faire sans trop de contraintes. Les diverses actions de la manifestation fribourgeoise prévues ce jour-là risquent, en outre, de produire des nuisances sonores qui pourraient déranger les conditions optimales pour la tenue d'examens. Il est donc dans l'intérêt même des directions d'établissement d'être informées et de pouvoir s'organiser quelques mois à l'avance de manière à éviter de probables perturbations.*

Dans le canton de Fribourg, l'enseignement public est réparti entre trois Directions (OADir, BDLF 122.0.12). La DICS est compétente en matière de scolarité obligatoire, d'enseignement secondaire II de formation générale et écoles de commerce à plein temps, l'Université et la HEP. La DEE est compétente en ce qui concerne l'enseignement secondaire II de formation professionnelle et la HES-SO//FR. La DIAF est compétente s'agissant de l'enseignement secondaire II de formation professionnelle agricole, agro-alimentaire, forestière et en économie familiale.

Certains examens sont planifiés très à l'avance, d'année en année, car ils nécessitent une organisation millimétrée et l'engagement d'expertes et experts externes qui doivent elles et eux aussi réserver des dates dans leur agenda. Ainsi, par exemple:

- > les examens écrits de maturité fédérale seront terminés le 14 juin, mais nous serons alors en plein dans les examens oraux, où la présence d'expertes et experts externes est indispensable.
- > les examens professionnels dans les services relevant de la DEE et de la DIAF doivent donner la priorité aux procédures de qualification, pour des raisons de coordination avec les associations professionnelles notamment.

En ce qui concerne les examens dont les dates peuvent être déplacées, la DICS a sensibilisé ses écoles, en janvier 2019, au fait qu'il y aurait une «grève des femmes» le 14 juin et que cette manifestation pourrait poser des problèmes dans la passation des examens (bruit, agitation inhabituelle dans les environs de l'école). Les écoles sont invitées à faire preuve de souplesse et à éviter, lorsque cela est possible selon leur propre pesée des intérêts, des examens ce jour-là.

Au niveau du Secondaire II professionnel, les procédures de qualification (examens finaux) sont organisées en étroite collaboration avec les associations professionnelles. Un renvoi de ces examens est inenvisageable, au vu des conséquences en cascade qui seraient impliquées pour l'ensemble des métiers. Dès lors, pour la journée du 14 juin, les examens oraux organisés par les écoles professionnelles pour la maturité professionnelle, les examens de connaissances professionnelles pour certains métiers et les examens pratiques des cuisinières et cuisiniers ne pourront pas être renvoyés.

En revanche, pour les classes en école de métiers et les maturités professionnelles à plein-temps, une pratique analogue aux établissements scolaires de la DICS est possible.

Concernant les Hautes Ecoles rattachées à la DICS et à la DEE, il convient de rappeler qu'elles sont entièrement autonomes dans leur fonctionnement. Elles ont toutefois aussi été sensibilisées à la thématique.

Le Conseil d'Etat s'inquiète des «nuisances sonores» évoquées dans la question. Les écoles sont des espaces voués à l'enseignement. Le débat d'idées doit s'y dérouler et s'y déroule dans ce cadre (cf. réponse à la question 2). Les élèves ne doivent pas être dérangés dans leurs apprentissages.

2. *La DICS est-elle favorable à autoriser les directions et/ou les enseignant(e)s des établissements des degrés scolaires obligatoires et post-obligatoires qui le souhaitent, de saisir l'opportunité de cette journée du 14 juin 2019 pour organiser un temps de réflexion et d'échange avec leurs élèves sur des thématiques d'égalité ou de genre, par exemple en organisant des conférences, des débats internes, des ateliers ou toutes autres formes d'activités didactiques qui sensibilisent de manière pédagogique les jeunes à ces thématiques et leur donnent l'occasion de confronter et d'exprimer leurs opinions?*

En janvier 2019, la DICS a demandé à ses services de l'enseignement de suggérer aux écoles d'organiser le 14 juin des moments de réflexions sur la thématique, par analogie avec ce qui avait été demandé lors de la grève pour le climat. Ceux-ci s'intégreront dans les plans d'étude et seront basés sur des supports pédagogiques validés.

3. *Le Conseil d'Etat dans son ensemble est-il favorable à veiller à ce que les directions de ses différents services ne fixent pas de réunions importantes pour leurs employé(e)s à cette date afin de leur donner l'occasion, s'ils le désirent et en ont la possibilité, de prendre part aux événements organisés ce jour-là?*

Le personnel qui souhaite participer à la «grève des femmes» du 14 juin 2019 peut le faire, pour autant que la marche du service le permette. On ne peut pas empêcher la fixation de séances de travail ce jour-là; toutefois, par souci de rationalité, le Conseil d'Etat a invité les services à être attentifs à ce calen-

drier dans l'établissement de leur agenda. Le personnel peut obtenir un congé non payé ou prendre congé sur son solde positif d'heure, ses heures supplémentaires ou ses vacances. Pour des raisons liées à la marche du service, le personnel devra déposer sa demande de congé à l'avance.

En ce qui concerne les étudiantes et étudiants des écoles obligatoires et de celles du degré secondaire II, une absence non préalablement autorisée sera considérée comme une absence injustifiée. Pour la formation professionnelle, l'accord du formateur en entreprise est une condition sine qua non pour l'obtention d'un congé. Pour la «grève des femmes» comme pour celle du climat, ces étudiantes et étudiants ont la possibilité de se joindre aux manifestations de rue sur leur temps libre, en dehors de leurs heures de cours.

Le 2 avril 2019

Anfrage 2019-CE-25 Martine Fagherazzi/ Xavier Ganioz

Frauenstreik vom 14. Juni 2019: Kann sich der Staat Freiburg auf eine klare und einheitliche Haltung zur Organisation der Prüfungen an den obligatorischen und nachobligatorischen Schulen und zur Planung wichtiger Sitzungen für das Staatspersonal an diesem Tag festlegen?

Anfrage

Seit mehreren Monaten mobilisieren sich landesweit zahlreiche Frauen für mehr Gleichberechtigung (Löhne, Elternzeit usw.), aber auch gegen Sexismus, Geschlechterbarrieren, Stereotypen und alle anderen Formen von Gewalt gegen Frauen oder deren Ungleichbehandlung.

Im Kanton Freiburg wurde im Sommer 2018 ein Kollektiv von Frauen unterschiedlicher Bewegungen (Gewerkschaften, politische Parteien, Verbände, Gruppierungen von Studierenden, Künstlerinnen oder Bürgerinnen ohne besondere Zugehörigkeit...) gegründet, um dem Aufruf zu einem nationalen Frauenstreik am 14. Juni 2019 zu folgen.

Nach dem Vorbild des Frauenstreiks von 1991, der wie ein Stromstoss wirkte und dessen Schwung dazu beitrug, soziale Fortschritte zu erreichen (zum Beispiel Gleichstellungsgesetz und Mutterschaftsurlaub), wollen die Frauen dieses Landes sich mit diesem neuen Aktionstag proaktiv für ihre konkreten Forderungen (die unter anderem in einem Manifest mit 14 Punkten beschrieben sind) engagieren. Denn es gibt noch viele Bereiche, in denen es Fortschritte braucht!

Es ist erfreulich zu sehen, welches Ausmass diese Bewegung erreicht hat, an der nicht nur einige wenige Frauen, sondern

alle Frauen beteiligt sind. Auch zahlreiche Männer unterstützen die gestellten Forderungen. Denn diese dienen nicht nur Frauen, sondern tragen allgemein dazu bei, dass sich unsere Gesellschaft harmonischer entwickelt und das Wohlbefinden jedes einzelnen Menschen verbessert wird, was auch der männlichen Bevölkerung zugutekommt.

Diese Themen betreffen also uns alle, jüngere wie ältere, Frauen und Männer, und deshalb erlauben wir uns, unsere Anfrage in drei Punkten zu formulieren:

1. *Besteht die Möglichkeit, dass die EKSD die Leitungen bzw. Direktionen der obligatorischen sowie der nachobligatorischen Schulen sensibilisiert, damit diese an diesem Tag eine gewisse Flexibilität walten lassen, etwa indem sie ihnen empfiehlt, keine Prüfungen vorzusehen? Dies würde es den Schülerinnen und Schülern, die sich an den zu diesem Anlass organisierten Veranstaltungen beteiligen möchten, ermöglichen, dies ohne allzu viele Einschränkungen bzw. Nachteile zu tun. Zudem führen die verschiedenen Aktionen der für diesen Tag geplanten Demonstration in Freiburg womöglich auch zu Lärmbelästigungen, welche die optimalen Bedingungen für die Durchführung von Prüfungen beeinträchtigen könnten. Es liegt daher im Interesse der Schulleitungen, informiert zu werden und sich einige Monate im Voraus organisieren zu können, um die zu erwartenden Störungen zu vermeiden.*
2. *Befürwortet es die EKSD, den Direktionen und Schulleitungen und/oder den Lehrpersonen der obligatorischen und nachobligatorischen Schulen, die dies wünschen, die Befugnis zu erteilen, damit sie den 14. Juni 2019 nutzen, um an diesem Tag mit ihren Schülerinnen und Schülern über Gleichstellungs- oder Geschlechterfragen nachzudenken und zu diskutieren, z. B. durch die Organisation von Vorträgen, schulinternen Debatten, Workshops oder anderen Unterrichtsformen, die junge Menschen pädagogisch für diese Themen sensibilisieren und ihnen die Möglichkeit geben, ihre Meinung zu äussern?*
3. *Erklärt sich der Staatsrat als Gremium damit einverstanden, dass die Leitungen seiner verschiedenen Ämter an diesem Tag keine wichtigen Sitzungen für ihre Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter ansetzen, um ihnen, wenn sie dies wünschen und die Möglichkeit haben, an den an diesem Tag organisierten Veranstaltungen teilzunehmen?*

Wir möchten den Staatsrat ersuchen, unsere Anfrage dringlich zu beantworten, da dieses Ereignis bald bevorsteht und es wichtig ist, sich so gut wie möglich darauf vorzubereiten. Wenn also bis zum 15. März eine Antwort gegeben werden könnte, wären wir sehr dankbar.

Den 11. Februar 2019

Antwort des Staatsrats

Für den Staatsrat ist die Gleichstellung von Frau und Mann ein wichtiges Anliegen. Im Mai 2016 hat der Staatsrat den Plan für die Gleichstellung von Frau und Mann in der kantonale Verwaltung (PGKV) verabschiedet. Bei dieser Gelegenheit hat er bekräftigt, dass der Staat Freiburg anderen Arbeitgebern in Sachen Chancengleichheit von Frau und Mann Vorbild sein möchte. So hat er im Rahmen des PGKV konkrete Massnahmen erlassen, um die Gleichstellung von Frau und Mann zu fördern; einige davon wurden bereits umgesetzt, andere befinden sich noch in der Umsetzung. Der Staatsrat wird seine diesbezüglichen Bemühungen fortsetzen.

Laut den Informationen, die dem Staatsrat vorliegen, ist der *Frauenstreik* vom 14. Juni 2019 Teil eines nationalen Aktionstags zur Gleichstellung von Frau und Mann. Es handelt sich also nicht um einen kollektiven Arbeitskonflikt.

Vor diesem Hintergrund kann der Staatsrat die drei von den Grossratsmitgliedern gestellten Fragen wie folgt beantworten:

1. *Besteht die Möglichkeit, dass die EKSD die Leitungen bzw. Direktionen der obligatorischen sowie der nachobligatorischen Schulen sensibilisiert, damit diese an diesem Tag eine gewisse Flexibilität walten lassen, etwa indem sie ihnen empfiehlt, keine Prüfungen vorzusehen? Dies würde es den Schülerinnen und Schülern, die sich an den zu diesem Anlass organisierten Veranstaltungen beteiligen möchten, ermöglichen, dies ohne allzu viele Einschränkungen bzw. Nachteile zu tun. Zudem führen die verschiedenen Aktionen der für diesen Tag geplanten Demonstration in Freiburg womöglich auch zu Lärmbelastungen, welche die optimalen Bedingungen für die Durchführung von Prüfungen beeinträchtigen könnten. Es liegt daher im Interesse der Schulleitungen, informiert zu werden und sich einige Monate im Voraus organisieren zu können, um die zu erwartenden Störungen zu vermeiden.*

Im Kanton Freiburg sind drei Direktionen für die öffentliche Bildung zuständig (ZDirV, BDLF 122.0.12). Die obligatorischen Schulen, die allgemeinbildenden Mittelschulen sowie die Vollzeit-Handelsmittelschulen, die Universität und die pädagogische Hochschule fallen in den Zuständigkeitsbereich der EKSD. Die VWD ist zuständig für die berufsbildenden Schulen der Sekundarstufe 2 und für die Westschweizer Fachhochschule HES-SO//FR. Und die ILFD ist verantwortlich für den beruflichen Unterricht auf dem Gebiet der Landwirtschaft, der Lebensmitteltechnologie, der Forstwirtschaft und der Hauswirtschaft.

Einige Prüfungen werden Jahr für Jahr weit im Voraus geplant, da sie eine ausgefeilte Organisation erfordern und zudem externe Expertinnen und Experten aufgeboden werden müssen, die die entsprechenden Termine in ihrer Agenda einplanen müssen. Einige Beispiele:

- > Die schriftlichen Schlussprüfungen der Sekundarstufe 2 werden am 14. Juni abgeschlossen sein, aber dieser Termin fällt mitten in die mündlichen Prüfungen, an denen zwingend externe Expertinnen und Experten anwesend sein müssen.
- > Die Berufsprüfungen in den Ausbildungsstätten, die der VWD und der ILFD unterstehen, müssen den Qualifikationsverfahren Vorrang einräumen, namentlich aus Gründen der Koordination mit den Berufsverbänden.

Hinsichtlich der Prüfungen, deren Termine verschoben werden können, hat die EKSD ihre Schulen im Januar 2019 darauf hingewiesen, dass es am 14. Juni einen *Frauenstreik* geben würde und dass diese Demonstration bei der Durchführung der Prüfungen Probleme bereiten könnte (Lärm, ungewöhnliche Unruhe in der Nähe der Schule). Den Schulen wird empfohlen, flexibel zu sein und im eigenen Ermessen Prüfungen, sofern möglich, an diesem Tag zu vermeiden.

Bei den berufsbildenden Schulen der Sekundarstufe II werden die Qualifikationsverfahren in enger Zusammenarbeit mit den Berufsverbänden (Schlussprüfungen) organisiert. Eine Verschiebung dieser Prüfungen ist angesichts der Konsequenzen, die sich für alle Berufe ergeben würden, nicht möglich. Daher können die von den Berufsfachschulen am 14. Juni organisierten mündlichen Prüfungen für die Berufsmaturität, die Prüfungen der Berufskennnisse für bestimmte Berufe und die praktischen Prüfungen für Köchinnen und Köche nicht verschoben werden.

Bei den Klassen der Lehrwerkstätten und der Vollzeit-Berufsmaturitätsschulen ist hingegen eine ähnliche Vorgehensweise wie bei den Schulen der EKSD möglich.

Was die von der EKSD und der VWD angegliederten Hochschulen betrifft, so ist darauf hinzuweisen, dass sie betrieblich völlig autonom sind. Sie wurden aber auch auf dieses Thema aufmerksam gemacht.

Der Staatsrat ist besorgt über die in der Anfrage erwähnte «Lärmbelastung». Schulen sind Räume, in denen man sich dem Unterricht (Lehren und Lernen) widmet. Die Diskussion von Ideen muss und wird dort stattfinden (vgl. Antwort auf die 2. Frage). Die Schülerinnen und Schüler sollen beim Lernen nicht gestört werden.

2. *Befürwortet es die EKSD, den Direktionen und Schulleitungen und/oder den Lehrpersonen der obligatorischen und nachobligatorischen Schulen, die dies wünschen, die Befugnis zu erteilen, damit sie den 14. Juni 2019 nutzen, um an diesem Tag mit ihren Schülerinnen und Schülern über Gleichstellungs- oder Geschlechterfragen nachzudenken und zu diskutieren, z. B. durch die Organisation von Vorträgen, schulinternen Debatten, Workshops oder anderen Unterrichtsformen, die junge Menschen pädagogisch für diese Themen sensibilisieren und ihnen die Möglichkeit geben, ihre Meinung zu äussern?*

Im Januar 2019 hat die EKSD ihre Unterrichtsämter gebeten, den Schulen vorzuschlagen, Reflexionszeiten über das Thema der Demonstration am 14. Juni zu organisieren, ähnlich wie es zur Klimadebatte gefordert wurde. Diese Auseinandersetzungen mit dem Thema stützen sich auf die entsprechenden Lehrpläne und werden durch diesbezügliche validierte Unterrichtsmaterialien realisiert.

3. *Erklärt sich der Staatsrat als Gremium damit einverstanden, dass die Leitungen seiner verschiedenen Ämter an diesem Tag keine wichtigen Sitzungen für ihre Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter ansetzen, um ihnen, wenn sie dies wünschen und die Möglichkeit haben, an den an diesem Tag organisierten Veranstaltungen teilzunehmen?*

Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter, die am *Frauenstreik* vom 14. Juni 2019 teilnehmen möchten, können dies tun, sofern der Amtsbetrieb es zulässt. Die Planung von Arbeitssitzungen an diesem Tag lässt sich nicht verhindern; der Staatsrat hat jedoch aus rationellen Gründen die Ämter aufgefordert, bei der Terminplanung auf diesen Termin zu achten. Dem Personal kann unbezahlter Urlaub gewährt werden oder die Mitarbeiterinnen (und Mitarbeiter) können über ihr Zeitguthaben in Form von Bonusstunden, Überstunden oder Ferien frei nehmen. Aus Gründen des Amtsbetriebs muss das Personal rechtzeitig im Voraus einen Urlaubsantrag stellen.

Für Schülerinnen und Schüler der obligatorischen Schulen und der Mittelschulen gilt eine nicht vorgängig genehmigte Abwesenheit als unentschuldigte Absenz. Für die Berufsbildung ist die Zustimmung der Berufsbildnerin oder des Berufsbildners im Lehrbetrieb eine unabdingbare Voraussetzung für die Gewährung eines Urlaubs. Sowohl beim Frauen- als auch beim Klimastreik haben diese Schülerinnen und Schüler die Möglichkeit, in ihrer Freizeit ausserhalb der Unterrichtszeit an Demonstrationen teilzunehmen.

Den 2. April 2019

**Question 2019-CE-26 Bruno Marmier/
Erika Schnyder
Compte courant auprès de l'Etat et
gestion des liquidités**

Question

En complément à la question déposée par Madame la députée Violaine Cotting-Chardonnens relative aux taux d'intérêts pratiqués sur le compte courant des communes auprès de l'Etat, d'autres éléments relatifs à ce compte courant et à la gestion des liquidités entre le canton et les communes méritent quelques précisions.

Questions:

1. *Les notifications de débit et de crédit se font de différentes manières: certaines parviennent par la poste sur papier, d'autres par voie électronique. Ne serait-il pas opportun d'unifier le mode de communication?*
2. *Dans la gestion de leur flux de trésorerie, les communes alimentent leur compte courant en fonction des dépenses budgétisées. Cependant, lorsque des montants supérieurs au budget sont prélevés par l'Etat, aucune notification de dépassement de budget n'est envoyée. Les communes ne sont informées qu'a posteriori des prélèvements effectués, alors que les opérations sont effectives depuis plusieurs dizaines de jours et que les intérêts sont facturés. Comment le Conseil d'Etat justifie-t-il cette situation? Que compte-t-il entreprendre pour remédier à cette situation?*
3. *L'Etat encaisse un certain nombre de recettes dont il reverse une part aux communes. On peut citer l'impôt sur les véhicules ou l'impôt à la source. Le canton transfère ces montants plusieurs mois après les avoir encaissés. De cette manière, il utilise les avoirs des communes comme fonds de roulement, s'épargnant ainsi des efforts de gestion des liquidités au détriment des communes. Lorsqu'il s'agit de prélever de l'argent, le canton le fait sur une base trimestrielle. On pourrait donc s'attendre à ce que cette pratique fonctionne dans les deux sens. Quels sont les délais pratiqués par l'Etat pour reverser leurs avoirs aux communes? Comment justifie-t-il des délais aussi longs? Le Conseil d'Etat a-t-il l'intention de modifier cette pratique? Si oui, quand et comment?*

Le 12 février 2019

Réponse du Conseil d'Etat

Dans le prolongement de la réponse donnée à la question de la Députée Violaine Cotting-Chardonnens «Compte courant Etat-communes, quel taux d'intérêt facturé aux communes?» (2019-CE-20), le Conseil d'Etat prend position de la manière suivante sur les points évoqués par les Députés Bruno Marmier et Erika Schnyder dans la question qui précède:

1. *Les notifications de débit et de crédit se font de différentes manières: certaines parviennent par la poste sur papier, d'autres par voie électronique. Ne serait-il pas opportun d'unifier le mode de communication?*

Les unités administratives de l'Etat de Fribourg disposent actuellement d'une certaine marge de manœuvre dans leur communication avec les communes. Elles sont en particulier libres de choisir les modalités qui leur paraissent les plus appropriées pour la transmission des avis de débit et de crédit. Selon les domaines, l'information peut se faire au moyen de documents imprimés et envoyés par la poste ou intervenir de manière électronique. La remise des documents papier

s'opère directement par les unités administratives ou dans certains cas via l'Administration des finances, qui procède mensuellement à un envoi groupé de diverses informations concernant les communes.

L'envoi électronique se fait en principe au moyen de l'application informatique Platcom mise en place par le Service des communes en collaboration avec le Service de l'informatique et des télécommunications. Toutes les communes du canton ont accès à cette application. La plupart des services cantonaux y ont recours et peuvent ainsi automatiquement (mensuellement, trimestriellement, annuellement ou autres) générer et envoyer par voie électronique les avis de débit et de crédit aux collectivités locales concernées.

Tout en signalant que certaines communes ont expressément demandé par le passé que la transmission de l'information continue à se faire sous forme de document imprimés, le Conseil d'Etat considère que les attentes ont évolué au cours des dernières années et est favorable à une généralisation de la communication par voie électronique. Il a déjà été retenu que les mesures nécessaires à cette fin seront prises dans le cadre du programme général de digitalisation des prestations de l'Etat. Cela se fera en particulier dans le cadre du passage à une nouvelle version du progiciel comptable utilisé par l'Etat et pourrait engendrer des adaptations de l'application Platcom.

2. *Dans la gestion de leur flux de trésorerie, les communes alimentent leur compte courant en fonction des dépenses budgétisées. Cependant, lorsque des montants supérieurs au budget sont prélevés par l'Etat, aucune notification de dépassement de budget n'est envoyée. Les communes ne sont informées qu'a posteriori des prélèvements effectués, alors que les opérations sont effectives depuis plusieurs dizaines de jours et que les intérêts sont facturés. Comment le Conseil d'Etat justifie-t-il cette situation? Que compte-t-il entreprendre pour remédier à cette situation?*

D'une manière générale, la situation du compte courant des communes auprès de l'Etat est automatiquement mise à jour et peut être consultée en tout temps via l'application Platcom. Le Conseil d'Etat considère qu'il appartient aux communes de procéder au suivi de leur compte-courant en fonction de leur besoin et selon le rythme qui leur semble approprié. Il estime qu'il n'est pas nécessaire d'informer activement et immédiatement les communes de toutes les opérations effectuées sur leur compte courant. La pratique voulant que les communes reçoivent de la part de l'Administration des finances un relevé mensuel apparaît suffisante, dans la mesure où les communes peuvent obtenir à tout moment un état de situation actualisé sur Platcom. Il convient de relever, comme cela a été fait dans le cadre de la réponse à la question de la Députée Violaine Cotting-Chardonnens (2019-CE-20), que la grande majorité des communes parvient à gérer de manière optimale ce compte courant.

En ce qui concerne le cas particulier des éventuels dépassements de budget, qui sont le plus souvent difficiles à prévoir à l'avance par les unités administratives et qui n'apparaissent même parfois qu'au moment de la facturation, le Conseil d'Etat considère qu'une information systématique des communes engendrerait une charge administrative excessive et des coûts disproportionnés. Il apparaît plus judicieux que les communes se chargent elles-mêmes de contrôler l'état de leur compte courant sur Platcom.

3. *L'Etat encaisse un certain nombre de recettes dont il reverse une part aux communes. On peut citer l'impôt sur les véhicules ou l'impôt à la source. Le canton transfère ces montants plusieurs mois après les avoir encaissés. De cette manière, il utilise les avoirs des communes comme fonds de roulement, s'épargnant ainsi des efforts de gestion des liquidités au détriment des communes. Lorsqu'il s'agit de prélever de l'argent, le canton le fait sur une base trimestrielle. On pourrait donc s'attendre à ce que cette pratique fonctionne dans les deux sens. Quels sont les délais pratiqués par l'Etat pour reverser leurs avoirs aux communes? Comment justifie-t-il des délais aussi longs? Le Conseil d'Etat a-t-il l'intention de modifier cette pratique? Si oui, quand et comment?*

L'affirmation selon laquelle l'Etat utiliserait les avoirs des communes comme fonds de roulement et s'épargnerait ainsi des efforts de gestion des liquidités au détriment des communes ne correspond pas à la réalité.

En règle générale, l'Etat reverse aux communes les recettes qui leur sont destinées sur une base mensuelle. Cela vaut notamment pour l'impôt à la source qui, depuis octobre 2018, est crédité chaque mois sur le compte bancaire des communes. Cette règle s'applique aussi par exemple aux centimes additionnels encaissés par l'Etat pour le compte des communes, qui constituent d'autres sources de recettes importantes.

En ce qui concerne le cas particulier de l'impôt sur les véhicules, qui est perçu par l'Office de la circulation et de la navigation (OCN) avant d'être transféré à l'Etat, le versement par ce dernier de la part revenant aux communes intervient en deux étapes. Une première tranche, équivalant à environ 75% des montants dus pour l'année en cours, est libérée à la fin avril sur le compte courant des communes. Le versement du solde intervient au 31 décembre. Cette manière de faire garantit une répartition globalement équilibrée des montants entre l'Etat et les communes sur l'ensemble de l'année.

Par ailleurs, les prélèvements effectués par l'Etat sur le compte courant des communes pour couvrir la part des charges qu'elles doivent assumer dans diverses politiques publiques se font le plus souvent sur une base trimestrielle. La facturation intervient en principe pour les mois écoulés, ce qui signifie que l'Etat préfinance diverses prestations publiques avant de récupérer la part de financement due par les communes.

Au vu de ces éléments, le fonctionnement du compte courant apparaît comme équilibré et ne défavorise pas les communes. Toutefois, le Conseil d'Etat est conscient qu'il existe un potentiel d'amélioration. C'est pourquoi le changement à venir du progiciel comptable utilisé par l'Etat sera l'occasion de reconsidérer l'ensemble des flux financiers relatifs au compte courant, tant pour ce qui est des prélèvements que des versements. Sur le fond par contre, le Conseil d'Etat estime que le maintien du compte courant est souhaitable et profitable pour les communes et pour l'Etat.

Le 30 avril 2019

—

Anfrage 2019-CE-26 Bruno Marmier/ Erika Schnyder Kontokorrent beim Staat und Liquiditätsbewirtschaftung

Anfrage

In Ergänzung zur Anfrage von Grossrätin Violaine Cotting-Chardonnens zu den Zinssätzen auf dem Kontokorrent der Gemeinden beim Staat sind weitere Fragen in Zusammenhang mit dem Kontokorrent und der Liquiditätsbewirtschaftung zwischen Kanton und Gemeinden zu klären.

Fragen:

1. *Die Belastungs- und Gutschriftanzeigen werden je nachdem per Post in Papierform oder elektronisch zugestellt. Sollte dies nicht vereinheitlicht werden?*
2. *Die Gemeinden gehen bei der Abwicklung ihrer Geldflüsse so vor, dass sie ihr Kontokorrent entsprechend den budgetierten Ausgaben speisen. Werden jedoch vom Staat höhere Beträge belastet als budgetiert, wird den Gemeinden nicht mitgeteilt, dass das Budget überschritten wurde. Die Gemeinden werden erst im Nachhinein über die vorgenommenen Abbuchungen informiert, erst Wochen nachdem die Zinsen schon laufen. Wie rechtfertigt der Staatsrat dies? Und was will er dagegen unternehmen?*
3. *Der Staat kassiert gewisse Einnahmen, von denen er einen Teil an die Gemeinden weitergibt, so etwa die Motorfahrzeugsteuer und die Quellensteuer. Der Kanton überweist diese Beträge mehrere Monate nach deren Eingang an die Gemeinden. So nutzt er die Guthaben der Gemeinden als Betriebskapital und spart auf Kosten der Gemeinden beim Aufwand für das Liquiditätsmanagement. Der Geldbezug durch den Kanton erfolgt vierteljährlich. Man könnte somit erwarten, dass diese Praxis in beide Richtungen funktioniert. Welche Fristen wendet der Staat für die Rückerstattungen an die Gemeinden an? Wie begründet er so lange Fristen?*

*Beabsichtigt der Staatsrat, diese Praxis zu ändern?
Wenn ja, wann und wie?*

Den 12. Februar 2019

Antwort des Staatsrats

Im Anschluss an die Antwort auf die Anfrage von Grossrätin Violaine Cotting-Chardonnens «Kontokorrent Staat-Gemeinden, welcher Zinssatz für die Gemeinden?» (2019-CE-20), nimmt der Staatsrat zu den Fragen von Grossrat Bruno Marmier und Grossrätin Erika Schnyder wie folgt Stellung:

1. *Die Belastungs- und Gutschriftanzeigen werden je nachdem per Post in Papierform oder elektronisch zugestellt. Sollte dies nicht vereinheitlicht werden?*

Die Verwaltungseinheiten des Staates Freiburg verfügen gegenwärtig über einen gewissen Handlungsspielraum in der Kommunikation mit den Gemeinden, und sie können insbesondere selber entscheiden, welche Zustellungsart für die Belastungs- und Gutschriftanzeigen für sie am geeignetsten ist. Je nach Bereich kann die Anzeige in Papierform per Post zugestellt oder elektronisch übermittelt werden. Die Papierdokumente werden direkt von den Verwaltungseinheiten oder in gewissen Fällen von der Finanzdirektion übermittelt, die monatlich mit einem Massenversand verschiedene Informationen betreffend die Gemeinden verschickt.

Der elektronische Versand erfolgt grundsätzlich über die vom Amt für Gemeinden in Zusammenarbeit mit dem Amt für Informatik und Telekommunikation entwickelte Applikation Platcom, auf die alle Gemeinden im Kanton Zugang haben. Sie wird von den meisten kantonalen Dienststellen genutzt, die dort automatisch (monatlich, quartalsweise, jährlich usw.) die Belastungs- und Gutschriftanzeigen für die betroffenen Gemeinden elektronisch generieren und verschicken können.

Auch wenn gewisse Gemeinden in der Vergangenheit ausdrücklich darum gebeten hatten, die Informationen nach wie vor in Papierform zu erhalten, haben sich nach Ansicht des Staatsrats die Erwartungen in den letzten Jahren geändert, und er ist dafür, dass allgemein zur elektronischen Kommunikation übergegangen wird. Es wurde bereits beschlossen, dass die dafür erforderlichen Massnahmen im Rahmen des allgemeinen Programms zur Digitalisierung der staatlichen Leistungen ergriffen werden, und zwar konkret beim Wechsel zu einer neuen Version der vom Staat verwendeten Buchhaltungssoftware, was Anpassungen der Platcom-Anwendung nach sich ziehen könnte.

2. *Die Gemeinden gehen bei der Abwicklung ihrer Geldflüsse so vor, dass sie ihr Kontokorrent entsprechend den budgetierten Ausgaben speisen. Werden jedoch vom Staat höhere Beträge belastet als budgetiert, wird den Gemein-*

den nicht mitgeteilt, dass das Budget überschritten wurde. Die Gemeinden werden erst im Nachhinein über die vorgenommenen Abbuchungen informiert, erst Wochen nachdem die Zinsen schon laufen. Wie rechtfertigt der Staatsrat dies? Und was will er dagegen unternehmen?

Generell wird der Stand des Kontokorrents der Gemeinden beim Staat automatisch nachgeführt und kann jederzeit via die Applikation Platcom eingesehen werden. Nach Auffassung des Staatsrats ist es Sache der Gemeinden, entsprechend ihren Bedürfnissen und in den für sie angemessenen Zeitabständen den Stand ihres Kontokorrents zu konsultieren. Er hält es nicht für notwendig, die Gemeinden aktiv und unmittelbar über alle Bewegungen auf ihrem Kontokorrent zu informieren. Die bisherige Praxis der Zustellung einer monatlichen Abrechnung der Finanzverwaltung an die Gemeinden erscheint ausreichend, da diese den aktuellen Kontostand jederzeit auf Platcom einsehen können. Wie bereits in der Antwort auf die Anfrage von Grossrätin Violaine Cotting Chardonens (2019-CE-20) angesprochen, verwaltet die überwiegende Mehrheit der Gemeinden das Kontokorrent optimal.

Was den Spezialfall allfälliger Budgetüberschreitungen betrifft, die meistens für die Verwaltungseinheiten kaum vorhersehbar sind und sich manchmal sogar erst bei der Rechnungsstellung bemerkbar machen, ist der Staatsrat der Auffassung, dass eine systematische Information der Gemeinden mit einem übermässigen administrativen Aufwand und unverhältnismässigen Kosten verbunden wäre. Es ist auch hier am besten, wenn die Gemeinden den Stand ihres Kontokorrents selber auf Platcom kontrollieren.

3. *Der Staat kassiert gewisse Einnahmen, von denen er einen Teil an die Gemeinden weitergibt, so etwa die Motorfahrzeugsteuer und die Quellensteuer. Der Kanton überweist diese Beträge mehrere Monate nach deren Eingang an die Gemeinden. So nutzt er die Guthaben der Gemeinden als Betriebskapital und spart auf Kosten der Gemeinden beim Aufwand für das Liquiditätsmanagement. Der Geldbezug durch den Kanton erfolgt vierteljährlich. Man könnte somit erwarten, dass diese Praxis in beide Richtungen funktioniert. Welche Fristen wendet der Staat für die Rückerstattungen an die Gemeinden an? Wie begründet er so lange Fristen? Beabsichtigt der Staatsrat, diese Praxis zu ändern? Wenn ja, wann und wie?*

Die Aussage, dass der Staat die Guthaben der Gemeinden als Betriebskapital nutze und so auf Kosten der Gemeinden beim Aufwand für das Liquiditätsmanagement spare, entspricht nicht den Tatsachen.

Im Allgemeinen überweist der Staat den Gemeinden ihnen zustehende Einnahmen monatlich. Dies gilt namentlich für die Quellensteuer, die seit Oktober 2018 monatlich auf das

Bankkonto der Gemeinden überweisen wird. Das Gleiche gilt etwa für die vom Staat für die Gemeinden erhobenen Gemeinde-Zusatzabgaben, die auch eine wichtige Einnahmequelle darstellen.

Bei der Motorfahrzeugsteuer, die vom Amt für Strassenverkehr und Schifffahrt erhoben und von diesem dann an den Staat überwiesen wird, handelt es sich um einen Spezialfall; der den Gemeinden zustehende Anteil wird vom Staat in zwei Tranchen überwiesen. Die erste Tranche, die rund 75% des für das laufende Jahr fälligen Betrags entspricht, wird Ende April auf das Kontokorrent der Gemeinden überwiesen, der Restbetrag am 31. Dezember. Damit lassen sich die Beträge zwischen dem Staat und den Gemeinden über das gesamte Jahr insgesamt ausgewogen verteilen.

Die Beträge entsprechend dem von den Gemeinden für verschiedene politische Massnahmen zu übernehmenden Kostenanteil werden dem Kontokorrent der Gemeinden vom Staat meistens vierteljährlich belastet. Die Fakturierung erfolgt in der Regel für die vergangenen Monate was bedeutet, dass der Staat verschiedene öffentliche Leistungen vorfinanziert, bevor er von den Gemeinden den geschuldeten Anteil zurückerhält.

Nach dem Gesagten scheint die Funktionsweise der Kontokorrentkonten ausgewogen und die Gemeinden nicht zu benachteiligen. Der Staatsrat ist sich aber bewusst, dass es Verbesserungspotenzial gibt. Deshalb wird die bevorstehende Änderung der vom Staat verwendeten Buchhaltungssoftware die Gelegenheit bieten, sämtliche Geldflüsse (sowohl Gutschriften als auch Lastschriften) über das Kontokorrent genauer unter die Lupe zu nehmen. Grundsätzlich ist der Staatsrat jedoch der Auffassung, dass die Beibehaltung des Kontokorrents für die Gemeinden und den Staat wünschbar und vorteilhaft ist.

Den 30. April 2019

Question 2019-CE-32 Emanuel Waeber Priorité aux frontaliers dans les ORP?

Question

L'obligation d'annonce est en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2018, à défaut de la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse. Dans les professions où le taux de chômage national atteint au moins 8%, les employeurs doivent annoncer en priorité leurs postes vacants auprès des offices régionaux de placement (ORP). Après que l'entreprise a signalé un poste vacant auprès d'un ORP, elle doit attendre 5 jours avant de pouvoir le publier par un autre canal. L'ORP doit fournir à l'entreprise, dans les 3 jours, des dossiers de demandeurs

d'emploi susceptibles de répondre aux exigences du poste au concours.

En ne mettant pas en œuvre l'initiative contre l'immigration de masse, le Parlement fédéral octroie, en quelque sorte, des privilèges aux étrangers avec cette solution, contrairement à ce que souhaitait la majorité du peuple et des cantons. En effet, les frontaliers peuvent s'annoncer auprès des ORP, à l'instar de toutes les personnes qui séjournent en Suisse. Au lieu de mettre en œuvre l'initiative, on a posé des nouvelles exigences aux entreprises et augmenté leur charge administrative.

Dans ce contexte, je demande au Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

1. *Quelles sont les expériences des ORP avec la mise en œuvre de l'obligation d'annonce?*
2. *Est-ce que cette nouvelle exigence a des conséquences sur la charge de travail dans les ORP? A-t-on dû créer des postes supplémentaires pour faire face à cette nouvelle charge de travail?*
3. *Combien de demandeurs d'emploi ont pu être placés grâce à cette nouvelle réglementation?*
4. *Comment a évolué le nombre des personnes annoncées auprès des ORP depuis le 1^{er} juillet 2018 et quelle en est la répartition en fonction des statuts de séjour?*
5. *Comment a évolué au cours des années le nombre des frontaliers qui sont inscrits dans les ORP de notre canton et combien se sont nouvellement annoncés depuis le 1^{er} juillet 2018?*

Le 20 février 2019

Réponse du Conseil d'Etat

En février 2014, le peuple suisse a accepté l'initiative «Contre l'immigration de masse». Pour aller dans ce sens, le Parlement a adopté l'obligation d'annoncer les postes vacants dans les genres de professions sujets à un taux de chômage élevé. Celle-ci doit permettre de mieux employer le potentiel de main-d'œuvre en Suisse. Dès le 1^{er} juillet 2018, les employeurs doivent annoncer aux offices régionaux de placement (ORP) les postes vacants dans les genres de professions où le taux de chômage national atteint au moins 8%. Cette valeur seuil sera abaissée à 5% au 1^{er} janvier 2020. Les postes concernés qui sont pourvus par des agences de placement privées, des chasseurs de têtes ou des entreprises de location de services doivent aussi être annoncés aux ORP.

1. *Quelles sont les expériences des ORP avec la mise en œuvre de l'obligation d'annonce?*

Le Service public de l'emploi (SPE) a fait appel aux structures existantes pour gérer l'afflux des demandes issues de la mise en œuvre de l'obligation d'annonce. Il a confié aux pôles placement, chargés des relations avec les entreprises, la mission de prendre en charge, dans les délais requis, toutes les annonces émanant des entreprises.

Comme le nombre d'annonces de places vacantes a plus que doublé depuis l'introduction de la mesure au 1^{er} juillet 2018, le SPE a dû renforcer provisoirement les 3 pôles placement. Il est prévu que la Confédération fournisse les outils adéquats pour décharger ensuite les cantons dans la gestion et la transmission des dossiers de demandeurs d'emploi aux entreprises.

2. *Est-ce que cette nouvelle exigence a des conséquences sur la charge de travail dans les ORP? A-t-on dû créer des postes supplémentaires pour faire face à cette nouvelle charge de travail?*

Le SPE a dû revoir ses procédures de travail et former ses collaborateurs et ses collaboratrices aux nouvelles directives et aux outils de travail fédéraux adaptés (PLASTA, Job-Room, travail.swiss). Il a dû, en outre, créer des outils de travail cantonaux pour la gestion des annonces de poste et les propositions de dossiers de candidats aux employeurs.

A part une réallocation des ressources au sein des ORP, le SPE a engagé 3 personnes financées par la Confédération, pour une durée déterminée, afin de faire face à l'afflux soudain de demandes. Les cantons attendent encore que la Confédération fournisse, comme promis, un outil de monitoring et un concept de contrôle de la mise en œuvre de cette obligation. Par ailleurs, le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) entend proposer des services en ligne pour diminuer la charge administrative des ORP face à l'obligation d'annonce.

3. *Combien de demandeurs et demandeuses d'emploi ont pu être placés grâce à cette nouvelle réglementation?*

Les outils de monitoring actuels ne permettent pas de répondre à cette question. Comme mentionné dans la réponse précédente, les cantons sont toujours dans l'attente d'une solution nationale qui comprendrait également un outil de monitoring permettant de mesurer précisément les effets de cette mesure sur la diminution du chômage.

4. *Comment a évolué le nombre des personnes annoncées auprès des ORP depuis le 1^{er} juillet 2018 et quelle en est la répartition en fonction des statuts de séjour?*

Cette nouvelle réglementation n'a pas eu de répercussion particulière sur le nombre des demandeurs et demandeuses d'emploi qui s'établit à la baisse à fin 2018, avec un nombre moyen de 7787, en retrait de 533 personnes par rapport à 2017.

Au niveau des statuts de séjour, la répartition est également stable et s'établit de la manière suivante pour les mois de juillet 2018 à février 2019: en moyenne, sur 1100 inscriptions

mensuelles, 50% des demandeurs et demandeuses d'emploi sont de nationalité suisse, 26% sont titulaires d'une autorisation d'établissement (permis C), 20% d'une autorisation de séjour (permis B) et 3% au bénéfice d'une autorisation de courte durée (permis L). Chaque mois, en moyenne, 10 personnes sont titulaires d'un permis F ou N (réfugiés ou requérants d'asile) au moment de l'inscription auprès d'un ORP.

5. *Comment a évolué au cours des années le nombre des frontaliers et frontalières qui sont inscrits dans les ORP de notre canton et combien se sont nouvellement annoncés depuis le 1^{er} juillet 2018?*

Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), à la fin du quatrième trimestre 2018, 856 personnes au bénéfice d'un permis G de frontalier sont recensées dans notre canton. Avec une moyenne de 800 frontaliers et frontalières sur l'année 2018, nous observons que ces travailleurs et travailleuses proviennent à raison de 90% de France, 5% d'Allemagne et 2,5% d'Italie. Il est à noter que ces personnes, titulaires d'une autorisation de frontalier, n'occupent que le 0,53% de l'ensemble des emplois de notre canton.

En matière de revendication au droit à l'assurance-chômage, nous ne dénombrons qu'un assuré frontalier pour la période de juin 2011 à janvier 2012 et un seul assuré frontalier pour la période d'août 2017 à mars 2018.

Le 30 avril 2019

Anfrage 2019-CE-32 Emanuel Waeber Grenzgängervorrang beim RAV?

Anfrage

Seit dem 1. Juli 2018 gilt in der Schweiz aufgrund der Nichtumsetzung der Masseneinwanderungsinitiative die sog. Stellenmeldepflicht. Arbeitgeber sind bei Berufen, bei denen schweizweit die Arbeitslosigkeit acht Prozent übersteigt, verpflichtet, ihre offenen Stellen zuerst den Regionalen Arbeitsvermittlungszentren (RAV) zu melden. Nachdem eine Firma eine offene Stelle dem RAV gemeldet hat, muss sie fünf Tage warten, bis sie diese Stelle auf einem anderen Weg publizieren darf. Das RAV ist gehalten, innerhalb von drei Tagen dem Unternehmen geeignete Dossiers von Stellensuchenden zu unterbreiten.

Das nationale Parlament hat bei der Nichtumsetzung der Masseneinwanderungsinitiative mit dieser Lösung eine eigentliche Ausländerprivilegierung geschaffen. Also genau das Gegenteil, was Volk und Stände in ihrer Mehrheit wollten. Dies, weil sich u.a. auch Grenzgänger beim RAV anmelden können sowie alle Personen, die in der Schweiz sind. Anstatt die Volksinitiative umzusetzen, wurden für Arbeitgeber neue administrative Hürden erstellt und ein Papiertiger geschaffen.

Vor diesem Hintergrund wird der Staatsrat gebeten, die folgenden Fragen zu beantworten:

1. *Wie sind die Erfahrungen der RAV mit dieser neuen Regelung?*
2. *Hat die neue Regelung Auswirkungen auf die Arbeitslast in den RAV und mussten mehr Stellen geschaffen werden?*
3. *Wie viele Personen konnten aufgrund dieser neuen Regelung durch die RAV vermittelt werden?*
4. *Wie hat sich die Anzahl gemeldeter Personen auf dem RAV seit dem 1. Juli 2018 entwickelt und wie sieht die Zusammensetzung der gemeldeten Personen nach Aufenthaltsstatus aus?*
5. *Wie hat sich die Anzahl Grenzgänger, die beim RAV in unserem Kanton gemeldet sind, entwickelt und wie viele haben sich seit dem 1. Juli 2018 neu angemeldet?*

Den 20. Februar 2019

Antwort des Staatsrats

Im Februar 2014 hat das Schweizer Stimmvolk die Initiative «Gegen Masseneinwanderung» angenommen. Infolgedessen hat das Parlament die Stellenmeldepflicht in Berufsarten mit einer erhöhten Arbeitslosenquote verabschiedet. Damit soll das Potenzial der inländischen Arbeitskräfte besser genutzt werden. Seit dem 1. Juli 2018 müssen Arbeitgeber den regionalen Arbeitsvermittlungszentren (RAV) offene Stellen in Berufsarten mit mindestens 8% Arbeitslosigkeit melden. Dieser Schwellenwert wird am 1. Januar 2020 auf 5% gesenkt. Die betroffenen Stellen, die von Arbeitsvermittlern, Headhuntern oder Personalverleihern besetzt werden, sind den RAV ebenfalls zu melden.

1. *Wie sind die Erfahrungen der RAV mit dieser neuen Regelung?*

Das Amt für den Arbeitsmarkt (AMA) hat zur Bewältigung der zusätzlichen Meldungen, die auf die Einführung der Stellenmeldepflicht zurückzuführen sind, auf die bestehenden Strukturen zurückgegriffen. Es hat die Vermittlungszentralen, die für die Zusammenarbeit mit den Unternehmen zuständig sind, angewiesen, alle Meldungen der Unternehmen fristgerecht zu bearbeiten.

Da sich die Zahl der gemeldeten offenen Stellen seit der Einführung der Meldepflicht am 1. Juli 2018 mehr als verdoppelt hat, musste das AMA die drei Vermittlungszentralen vorübergehend verstärken. Es ist geplant, dass der Bund geeignete Instrumente zur Verfügung stellt, um die Kantone bei der Verwaltung und Weitergabe der Stellensuchendendossiers an die Unternehmen zu entlasten.

2. *Hat die neue Regelung Auswirkungen auf die Arbeitslast in den RAV und mussten mehr Stellen geschaffen werden?*

Das AMA musste seine Arbeitsabläufe überarbeiten und seine Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter zu den neuen Richtlinien und den angepassten Arbeitsinstrumenten (AVAM, Job-Room, arbeit.swiss) schulen. Zudem musste es neue Arbeitsinstrumente schaffen, um die Stellenmeldungen und die Kandidatenvorschläge zu verwalten.

Neben einer Umverteilung der Ressourcen innerhalb der RAV hat das AMA drei Personen, deren Gehälter vom Bund finanziert werden, für einen befristeten Zeitraum eingestellt, um die schlagartige Zunahme der Meldungen zu bewältigen. Die Kantone warten noch darauf, dass der Bund wie versprochen ein Monitoring-Tool und ein Konzept für die Kontrolle der Umsetzung der Stellenmeldepflicht bereitstellt. Ausserdem beabsichtigt das Staatssekretariat für Wirtschaft (SECO) einen Online-Dienst anzubieten, um die durch die Stellenmeldepflicht bedingte Arbeitslast der RAV zu verringern.

3. *Wie viele Personen konnten aufgrund dieser neuen Regelung durch die RAV vermittelt werden?*

Die bestehenden Monitoring-Tools ermöglichen es nicht, diese Frage zu beantworten. Wie in der vorangegangenen Antwort erwähnt, warten die Kantone immer noch auf eine nationale Lösung, die auch ein Monitoring-Tool beinhaltet, mit dem die Auswirkungen der Stellenmeldepflicht auf die Verringerung der Arbeitslosigkeit genau erfasst werden können.

4. *Wie hat sich die Anzahl gemeldeter Personen auf dem RAV seit dem 1. Juli 2018 entwickelt und wie sieht die Zusammensetzung der gemeldeten Personen nach Aufenthaltsstatus aus?*

Diese neue Regelung hatte keine besonderen Auswirkungen auf die Zahl der Stellensuchenden, die 2018 mit durchschnittlich 7787 Personen rückläufig war (-533 Personen gegenüber 2017).

Die Zusammensetzung nach Aufenthaltsstatus ist ebenfalls stabil geblieben und sah zwischen Juli 2018 und Februar 2019 wie folgt aus: Im Durchschnitt hatten bei 1100 Anmeldungen pro Monat 50% der Stellensuchenden die Schweizer Staatsangehörigkeit, 26% hatten eine Niederlassungsbewilligung (Ausweis C), 20% hatten eine Aufenthaltsbewilligung (Ausweis B) und 3% hatten eine Kurzaufenthaltsbewilligung (Ausweis L). Im Durchschnitt verfügten pro Monat 10 Personen bei der Anmeldung beim RAV über einen Ausweis F oder N (Flüchtlinge oder Asylsuchende).

5. *Wie hat sich die Anzahl Grenzgänger, die beim RAV in unserem Kanton gemeldet sind, entwickelt und wie viele haben sich seit dem 1. Juli 2018 neu angemeldet?*

Am Ende des vierten Quartals 2018 verzeichnete der Kanton Freiburg gemäss dem Bundesamt für Statistik (BFS) 856 Personen mit einem Ausweis G (Grenzgänger). Wir stellen fest, dass von den durchschnittlich 800 Grenzgängerinnen und Grenzgängern im Jahr 2018 90% aus Frankreich, 5% aus

Deutschland und 2,5% aus Italien stammen. Es ist festzuhalten, dass diese Personen mit einer Grenzgängerbewilligung nur 0,53% der Stellen im Kanton besetzen.

In den vergangenen Jahren haben nur zwei Grenzgänger einen Anspruch auf Arbeitslosenentschädigung geltend gemacht: einer für den Zeitraum von Juni 2011 bis Januar 2012 und einer für den Zeitraum von August 2017 bis März 2018.

Den 30. April 2019

Question 2019-CE-39 David Bonny/ Nicolas Pasquier A l'Etat de Fribourg, tous solidaires!

Question

A) Très souvent, le Conseil d'Etat fait remarquer que la masse salariale des employé-e-s de l'Etat occupe une part importante des charges de l'Etat. Il est aussi intéressant de faire le point sur les salaires et les retraites (rentes à vie) des conseillers et conseillères d'Etat. Les retraites des conseillers et conseillères d'Etat sont payées par les contribuables fribourgeois.

Questions:

1. *Quel est le salaire actuel net (sans la part du 13^e salaire) d'un membre du Conseil d'Etat?*
2. *Est-ce qu'un conseiller d'Etat à l'âge de 65 ans ou respectivement une conseillère d'Etat à l'âge de 64 ans, en âge de retraite, voit son salaire réduit? Si oui, de combien?*
3. *A l'issue d'un dernier mandat, quelle serait, aujourd'hui, la rente à vie mensuelle maximale d'un conseiller ou d'une conseillère d'Etat?*
4. *Qu'en est-il clairement pour le 2^e pilier des membres du Conseil d'Etat et/ou la rente à vie? Quelle est la part versée par le conseiller ou la conseillère d'Etat et la part versée par l'Etat?*

B) Dans un article de *La Liberté* du 22 novembre 2018, il était rapporté que le Conseil d'Etat connaissait certains privilèges comme, par exemple, des abonnements gratuits pour les TPF (valeur de l'abonnement annuel 1 755 francs) ou pour skier gratuitement (abonnements remis par l'Association des remontées mécaniques).

Questions:

5. *Afin de clarifier ces privilèges, nous prions le Conseil d'Etat de bien vouloir, pour chaque direction, lister tous les privilèges reçus ainsi que leur valeur en 2018.*

6. *Est-ce que la Chancellerie est aussi concernée par certains privilèges? Si oui, lesquels?*

C) Dans le cadre de sa nouvelle modification de la Loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg, le Conseil d'Etat mentionne, entre autres, une augmentation de l'espérance de vie des employé-e-s de l'Etat ainsi qu'une augmentation de leur nombre à la retraite. Ce constat peut s'adresser tout autant aux membres du Conseil d'Etat. Ils ont également une plus grande espérance de vie et leur nombre touchant une rente à vie est en constante augmentation. Il apparaît dès lors logique que les rentes à vie des élu-e-s du Conseil d'Etat ne soient plus à la charge des contribuables (dans les comptes du canton), mais à la charge des élu-e-s comme les employé-e-s de l'Etat avec une intégration complète à la CPPEF. Dans d'autres cantons romands, les Conseils d'Etat ont déjà franchi ce pas.

Questions:

7. *Est-ce que le Conseil d'Etat du canton de Fribourg partage cette vision de supprimer les rentes à vie? Quand veut-il intégrer entièrement la CPPEF?*

D) Le 3 septembre 2013, une loi instaurait des mesures structurelles et d'économies (très dures pour le personnel de l'Etat) durant les années 2014, 2015 et 2016. Pour rappel:

Art. 138b (nouveau)

¹ *Durant les années 2014, 2015 et 2016, l'ensemble du personnel est appelé à participer à l'effort de redressement des finances cantonales.*

² *La contribution temporaire de solidarité visée à l'alinéa 1 consiste en une réduction des traitements égale à 1,3% en 2014 et 1% en 2015 et 2016 des traitements de base dépassant le montant annuel de 39 000 francs.*

Lors d'une conférence de presse au sujet de ces mesures, le Conseil d'Etat mentionnait les conclusions suivantes:

- > L'objectif prioritaire du programme de mesures est de garantir la durabilité et la stabilité des prestations de l'Etat.
- > Le Conseil d'Etat se doit d'anticiper la détérioration des perspectives financières.
- > Les mesures proposées respectent le principe de la symétrie des sacrifices.
- > Le Conseil d'Etat se félicite de l'accord finalement trouvé avec les représentants du personnel et des communes.

Encore, dans un courrier daté du 22 août 2013, le Conseil d'Etat avait écrit à toutes les collaboratrices et à tous les collaborateurs de l'Etat de Fribourg. En voici un extrait:

«Le Conseil d'Etat a mis en consultation, de la mi-mai à la mi-juin 2013, un programme de mesures structurelles et d'éco-

nomies afin de contrer les effets d'une détérioration importante et rapide des perspectives financières de l'Etat.

Le Conseil d'Etat estime qu'il est de sa responsabilité, comme il l'a toujours fait, d'anticiper une péjoration de la situation.

Aussi, il a dû se résoudre à prendre certaines mesures touchant à la masse salariale, car sans réaction, la détérioration de la situation financière ne manquerait pas de toucher encore plus fortement le personnel de l'Etat.»

Conséquence de tout cela, les mesures financières décidées mettaient à mal en 2014, 2015 et 2016 tous les employé-e-s de l'Etat. Ces derniers devaient, une nouvelle fois, se serrer la ceinture, malgré le fait que la moyenne des résultats des comptes du canton de Fribourg 2014 à 2016 étaient, au final, positifs.

Pour rappel, ce train de mesures avait été lancé par M. Georges Godel, directeur des finances, en juillet 2012 (*La Liberté* du 14 juillet 2012. Un vent de panique sur les finances. Etat de Fribourg).

A cette occasion, M. Godel déclarait ceci: «On ne peut pas continuer comme ça, sinon il n'y aura plus de fortune».

Questions:

8. *Au moment où M. Georges Godel, directeur des finances, annonce la prochaine disparition de la fortune du canton de Fribourg et que tous les employé-e-s de l'Etat doivent se serrer la ceinture et verser une contribution de solidarité à l'Etat, est-il exact que la fonction de secrétaire général à la DFIN a été revalorisée ou augmentée financièrement? Si oui, à quel moment précisément? Pour quelle raison? De combien? Quand a eu lieu la dernière revalorisation ou augmentation de cette fonction?*

9. *En a-t-il été de même pour les postes de trésorier d'Etat et d'administrateur de la CPPEF?*

E) Le 1^{er} janvier 2017 devait marquer, enfin, la fin des mesures de solidarité pour les employé-e-s de l'Etat, mais pas de chance pour eux, ces mesures de solidarité étaient remplacées par une ponction dans leur salaire équivalente afin de financer leur second pilier. Malgré une hausse de leur salaire de 0,4% dès 2017 pour reconnaître l'effort réalisé durant les 3 dernières années, leur salaire net diminuait très clairement!

Question:

10. *Est-ce que le Conseil d'Etat par solidarité vis-à-vis de tous les employé-e-s de l'Etat a diminué aussi son salaire dès le 1^{er} janvier 2017 ou a-t-il retrouvé le salaire qui était le sien avant les mesures d'économies 2014-2016?*

Le 27 février 2019

Réponse du Conseil d'Etat

1. *Quel est le salaire actuel net (sans la part du 13^e salaire) d'un membre du Conseil d'Etat?*

En préambule, le Conseil d'Etat précise que ses membres ne sont pas soumis à la Loi du 17 octobre 2001 sur le personnel de l'Etat mais à la Loi du 16 juin 2004 relative au traitement et à la prévoyance professionnelle des conseillers d'Etat, des préfets et des juges cantonaux (ci-après LTCE). L'article 2 alinéa 1 stipule que «*Le traitement de fonction (ci-après traitement) des conseillers et conseillères correspond à 118% du traitement maximal de l'échelle générale des traitements, majoré du treizième salaire.*» Ainsi, pour 2019, le salaire brut s'élève à 21 364.10 francs, versé 12 fois par an. Après déduction des charges sociales, le salaire net se monte à 19 114.50 francs. En toute transparence, ces informations sont publiées sur le site Internet de l'Etat et ont été communiquées aux médias qui les ont largement diffusées.

2. *Est-ce qu'un conseiller d'Etat à l'âge de 65 ans ou respectivement une conseillère d'Etat à l'âge de 64 ans, en âge de retraite, voit son salaire réduit? Si oui, de combien?*

Le salaire brut d'un membre du Conseil d'Etat ne varie pas à l'âge de la retraite. Seul le salaire net est légèrement supérieur (19 367.15 francs) dès l'âge de la retraite, étant donné la franchise mensuelle AVS de 1400 francs et l'exonération des cotisations d'assurance-chômage.

3. *A l'issue d'un dernier mandat, quelle serait, aujourd'hui, la rente à vie mensuelle maximale d'un conseiller ou d'une conseillère d'Etat?*

Selon l'article 9 alinéa 1 de la LTCE, les membres du Conseil d'Etat ont droit à une pension viagère maximum de 60% de leur dernier traitement. Cela correspond, pour une durée de quinze ans, à une rente viagère brute de 153 821.40 francs ou 12 818.45 francs par mois.

4. *Qu'en est-il clairement pour le 2^e pilier des membres du Conseil d'Etat et/ou la rente à vie? Quelle est la part versée par le conseiller ou la conseillère d'Etat et la part versée par l'Etat?*

Selon l'article 13 de la LTCE, «*Il est prélevé 4% du traitement des conseillers au titre de participation au financement de leur prévoyance professionnelle.*» Ce prélèvement est pratiqué uniquement durant le mandat au Conseil d'Etat.

5. *Afin de clarifier ces privilèges, nous prions le Conseil d'Etat de bien vouloir, pour chaque direction, lister tous les privilèges reçus ainsi que leur valeur en 2018.*

6. *Est-ce que la Chancellerie est aussi concernée par certains privilèges? Si oui, lesquels?*

Le Conseil d'Etat rappelle que la Loi du 17 octobre 2001 sur le personnel de l'Etat contient un article au sujet des avantages

injustifiés que pourraient obtenir les collaborateurs ou collaboratrices de l'Etat.

Art. 66 *Avantages injustifiés*

Il est interdit au collaborateur ou à la collaboratrice de solliciter, d'accepter ou de se faire promettre pour lui ou elle ou pour autrui des avantages en relation avec son activité. Les dispositions du code pénal sont en outre réservées.

Transmise chaque année à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat via la brochure «*Information à l'intention du personnel de l'Etat de Fribourg*» (https://www.fr.ch/sites/default/files/2018-12/INFO%20PERSO%202019_F.pdf), la pratique est la tolérance zéro. Le collaborateur ou la collaboratrice ne peut accepter comme cadeaux que de petites attentions (par exemple, une bouteille de vin, une boîte de chocolat); celles-ci doivent en outre être partagées entre collègues au sein du service.

Pour sa part, le Conseil d'Etat se réfère aux dispositions du code pénal suisse (art. 322sexties) qui prévoient que celui qui, en tant que membre d'une autorité (...), aura sollicité, se sera fait promettre ou aura accepté un avantage indu pour accomplir les devoirs de sa charge sera puni de l'amende ou de l'emprisonnement. L'appréciation de la situation pour la valeur des cadeaux acceptables n'est pas toujours facile à faire. Un membre du Conseil d'Etat ne doit en aucun cas accepter un cadeau ou un avantage, lorsqu'il a l'impression qu'il va en être redevable auprès de celui qui l'a offert ou s'il peut légitimement penser que celui qui l'offre le fait dans le but d'obtenir un avantage en retour.

En ce qui concerne l'article du journal «*La Liberté*» du 22 novembre 2018 cité dans la question et tiré d'une interview de la *Radio SRF*, il fait référence à une situation historique (datant d'au moins 1966) qui voulait que les transports publics fribourgeois (autrefois les GFM) octroient un certain nombre d'abonnements annuels de libre-parcours aux représentants de son propriétaire, l'Etat de Fribourg. Ces dernières années, une cinquantaine d'abonnements TPF, au total, ont été mis à disposition de manière gracieuse aux membres du Conseil d'Etat ainsi qu'à différents cadres supérieurs de l'Etat. Les pratiques ont évolué dans le temps. A l'heure actuelle, les personnes concernées ont le choix de prendre ou non cet abonnement et si elles le prennent, il est fiscalisé. Comme mentionné par l'auteur de la question, cet abonnement a une valeur de 1775 francs.

Quant à l'abonnement de saison pour les remontées mécaniques fribourgeoises, il est offert aux membres du Conseil d'Etat et au chancelier d'Etat depuis la création de l'association, en 1989. Cet abonnement est nominatif et non cessible. C'est également un cadeau de nature historique qui n'existe pas dans le commerce sous cette forme. Sa valeur est estimée à 300 francs environ, pour autant qu'il soit réellement utilisé, ce qui est rarement le cas.

7. *Est-ce que le Conseil d'Etat du canton de Fribourg partage cette vision de supprimer les rentes à vie? Quand veut-il intégrer entièrement la CPPEF?*

A cette question, le Conseil d'Etat renvoie à sa réponse à la motion Nicolas Kolly, Romain Collaud, Suppression de la rente à vie des conseillers d'Etat, juges cantonaux et préfets (2018-GC-72).

8. *Au moment où M. Georges Godel, directeur des finances, annonce la prochaine disparition de la fortune du canton de Fribourg et que tous les employé-e-s de l'Etat doivent se serrer la ceinture et verser une contribution de solidarité à l'Etat, est-il exact que la fonction de secrétaire général à la DFIN a été revalorisée ou augmentée financièrement? Si oui, à quel moment précisément? Pour quelle raison? De combien? Quand a eu lieu la dernière revalorisation ou augmentation de cette fonction?*
9. *En a-t-il été de même pour les postes de trésorier d'Etat et d'administrateur de la CPPEF?*

La fonction de secrétaire général à la DFIN n'a bénéficié à aucun moment d'un traitement particulier par rapport aux autres secrétaires généraux de l'Etat.

La fonction générique de secrétaire général a été revalorisée le 1^{er} juillet 2015 de la classe 33 à 34, comme mentionné dans l'Arrêté concernant la classification des fonctions du personnel de l'Etat (RSF 122.72.21).

Concernant le Trésorier d'Etat et le Directeur de la CPPEF, leur classe de rémunération est identique à celle de leur prédécesseur.

10. *Est-ce que le Conseil d'Etat par solidarité vis-à-vis de tous les employé-e-s de l'Etat a diminué aussi son salaire dès le 1^{er} janvier 2017 ou a-t-il retrouvé le salaire qui était le sien avant les mesures d'économies 2014-2016?*

Comme mentionné dans la réponse à la question 1, le salaire des membres du Conseil d'Etat est lié à l'échelle générale des traitements. Dès le 1^{er} janvier 2017, le salaire brut a suivi la même adaptation que les salaires bruts octroyés au personnel de l'Etat de Fribourg. Concernant leur 2^e pilier, il n'est pas soumis à la même réglementation que le personnel de l'Etat. Conformément à la LTCE, les membres du Conseil d'Etat ont toujours financé leur prévoyance professionnelle par un prélèvement de 4% sur leur salaire.

Le 30 avril 2019

Anfrage 2019-CE-39 David Bonny/ Nicolas Pasquier Alle solidarisch beim Staat Freiburg!

Anfrage

- A) Der Staatsrat betont sehr oft, dass die Lohnsumme der Angestellten einen grossen Teil der Aufwendungen des Staates ausmache. Es ist auch interessant, die Gehälter und Renten (lebenslange Renten) der Staatsrätinnen und Staatsräte unter die Lupe zu nehmen. Die Renten der Staatsrätinnen und Staatsräte werden von den Freiburger Steuerzahlerinnen und Steuerzahlern berappt.

Fragen:

1. *Welches ist das gegenwärtige Nettogehalt (ohne 13. Monatslohn) eines Staatsratsmitglieds?*
2. *Wird das Gehalt eines Staatsrats bei Erreichen des Rentenalters mit 65 gekürzt, respektive das Gehalt einer Staatsrätin mit 64? Wenn ja, um wieviel?*
3. *Welches wäre heute die maximale lebenslängliche Rente einer Staatsrätin/eines Staatsrats nach Ende einer letzten Amtsperiode?*
4. *Wie sieht dies genau für die 2. Säule und/oder die lebenslange Rente der Staatsratsmitglieder aus? Wie hoch ist der von der Staatsrätin bzw. vom Staatsrat bezahlte Anteil und wie hoch der vom Staat bezahlte Anteil?*

- B) In einem Artikel in *La Liberté* vom 22. November war die Rede von gewissen Privilegien für die Staatsratsmitglieder wie beispielsweise Gratisabos der TPF (Jahresabo im Wert von 1755 Franken) oder Skiabos (vom Verband Seilbahnen Freiburger Alpen geschenkte Abos).

Fragen:

5. *Um Klarheit zu schaffen bitten wir den Staatsrat, für jede Direktion alle erhaltenen Privilegien und ihren Wert im Jahr 2018 aufzulisten.*
6. *Profitiert die Staatskanzlei auch von gewissen Privilegien? Wenn ja, von welchen?*

- C) Im Rahmen der Änderung des Gesetzes über die Pensionskasse des Staatspersonals führt der Staatsrat unter anderem eine höhere Lebenserwartung der Staatsangestellten sowie die zunehmende Zahl der pensionierten Staatsangestellten ins Feld. Diese Feststellung lässt sich auch auf die Staatsratsmitglieder ummünzen. Ihre Lebenserwartung ist ebenfalls gestiegen und die Zahl der Staatsratsmitglieder, die eine Rente beziehen, nimmt stetig zu. Es erscheint daher logisch, dass die lebenslangen Rente der gewählten Staatsratsmitglieder nicht mehr von den Steuerzahlenden berappt werden (in der Staatsrechnung ausgewiesen), sondern die Gewähr-

ten wie die Staatsangestellten selber dafür aufkommen und dafür vollumfänglich der PKSPF angeschlossen werden. In anderen Westschweizer Kantonen haben die Staatsräte diesen Schritt bereits gemacht.

Fragen:

7. *Teilt der Freiburger Staatsrat die Ansicht, dass die lebenslangen Renten abgeschafft werden sollen? Wann gedenkt er, sich vollumfänglich der PKSPF anzuschliessen?*

D) Am 3. September 2013 wurden per Gesetz (für das Staatspersonal sehr einschneidende) Struktur- und Sparmassnahmen für die Jahre 2014, 2015 und 2016 eingeführt.

Zur Erinnerung:

Art. 138b (neu)

¹In den Jahren 2014, 2015 und 2016 muss sich das gesamte Staatspersonal an den Sanierungsbemühungen für die Kantonsfinanzen beteiligen.

²Der temporäre Solidaritätsbeitrag nach Absatz 1 besteht in einer Gehaltskürzung um 1,3% im Jahr 2014 und um 1% in den Jahren 2015 und 2016 auf dem Teil des Grundgehalts, der 39 000 Franken im Jahr übersteigt.

An einer Medienkonferenz zu diesen Massnahmen waren folgende Aussagen Teil des Fazits des Staatsrats:

- > Das Massnahmenpaket hat in erster Linie zum Ziel, die Nachhaltigkeit und Stabilität der staatlichen Leistungen zu garantieren.
- > Der Staatsrat will der Verschlechterung der Finanzperspektiven vorgreifen.
- > Die vorgeschlagenen Massnahmen wahren den Grundsatz der Opfersymmetrie.
- > Der Staatsrat ist sehr zufrieden mit der Einigung, die letztlich mit den Vertretern des Personals und der Gemeinden erzielt worden ist.

Ausserdem wandte er sich in einem Schreiben vom 22. August 2013 an alle Staatsmitarbeitenden. Darin hiess es unter anderem:

«Der Staatsrat hat von Mitte Mai bis Mitte Juni 2013 ein Struktur- und Sparmassnahmenprogramm in die Vernehmlassung geschickt, mit dem der in Schieflage geratene Staatshaushalt wieder ins Lot gebracht werden soll.

Der Staatsrat hält es wie immer für seine Pflicht, es nicht so weit kommen zu lassen, dass sich die Situation noch mehr zuspitzt.

So musste er sich dazu entschliessen, auch einige Massnahmen bezüglich Lohneinsparungen zu ergreifen, da die finanziellen Folgen für das Staatspersonal noch einschneidender wären, wenn nichts unternommen wird».

Die Folge davon war, dass in den Jahren 2014, 2015 und 2016 alle Staatsangestellten unter den beschlossenen Sparmassnahmen zu leiden hatten. Sie mussten ihren Gürtel nochmals enger schnallen, obwohl die Freiburger Staatsrechnungen 2014, 2015 und 2016 im Endeffekt positive Ergebnisse auswiesen.

Es sei daran erinnert, dass Finanzdirektor Georges Godel dieses Massnahmenpaket im Juli 2012 lanciert hatte (*La Liberté* vom 14. Juli 2012. Un vent de panique sur les finances. Etat de Fribourg).

Georges Godel sagte damals, dass man nicht so weitermachen könne, da sonst das Vermögen weg sei.

Fragen:

8. *Stimmt es, dass die Funktion Generalsekretär bei der FIND höher eingestuft oder finanziell aufgewertet wurde, als Finanzdirektor Georges Godel verkündete, der Kanton verfüge bald über kein Vermögen mehr und alle Staatsangestellten müssten den Gürtel enger schnallen und einen Solidaritätsbeitrag leisten? Wenn ja, wann genau? Weshalb? Um wieviel? Wann erfolgte die letzte Aufwertung oder Höhereinreihung dieser Funktion?*

9. *Galt dies auch für die Stellen des Staatsschatzverwalters und des Verwalters der Pensionskasse?*

E) Am 1. Januar 2017 sollten die Solidaritätsmassnahmen für die Staatsangestellten endlich enden, zu ihrem Pech wurden sie aber durch eine Beitragserhöhung im gleichen Umfang zur Finanzierung ihrer zweiten Säule abgelöst. Trotz einer Lohnerhöhung um 0,4% ab 2017 als Anerkennung für die Anstrengungen der letzten drei Jahre sank ihr Lohn deutlich.

Frage:

10. *Hat der Staatsrat aus Solidarität gegenüber allen Staatsangestellten ab 1. Januar 2017 sein Gehalt ebenfalls gekürzt oder hat er wieder das Gehalt von vor den Sparmassnahmen 2014–2016?*

Den 27. Februar 2019

Antwort des Staatsrats

1. *Welches ist das gegenwärtige Nettogehalt (ohne 13. Monatslohn) eines Staatsratsmitglieds?*

Der Staatsrat weist zunächst einmal darauf hin, dass seine Mitglieder nicht dem Gesetz vom 17. Oktober 2001 über das Staatspersonal unterstellt sind, sondern dem Gesetz vom 15. Juni 2004 über die Gehälter und die berufliche Vorsorge der Staatsräte, der Oberamtswärter und der Kantonsrichter (GSRG). Dessen Artikel 2 Abs. 1 lautet wie folgt: «Das Funktionsgehalt (das Gehalt) der Staatsräte entspricht 118% des

Höchstgehalts der allgemeinen Gehaltsskala, erhöht um das 13. Monatsgehalt.» Somit beläuft sich das Bruttogehalt 2019 auf 21 364.10 Franken, zwölfmal jährlich ausbezahlt. Nach Abzug der Sozialversicherungsbeiträge beträgt das Nettogehalt 19 114.50 Franken. Diese Informationen sind ganz transparent auf der Website des Staats veröffentlicht und an die Medien weitergegeben worden, die ausführlich darüber berichtet haben.

2. *Wird das Gehalt eines Staatsrats bei Erreichen des Rentenalters mit 65 gekürzt, respektive das Gehalt einer Staatsrätin mit 64? Wenn ja, um wieviel?*

Das Bruttogehalt eines Staatsratsmitglieds verändert sich bei Erreichen des Rentenalters nicht. Nur das Nettogehalt ist etwas ab dem Rentenalter mit dem AHV-Freibetrag von 1400 Franken und den wegfallenden Arbeitslosenversicherungsbeiträgen etwas höher (19 367.15 Franken).

3. *Welches wäre heute die maximale lebenslängliche Rente einer Staatsrätin/eines Staatsrats nach Ende einer letzten Amtsperiode?*

Nach Artikel 9 Absatz 1 GSRG haben Staatsratsmitglieder Anspruch auf eine lebenslange Rente von maximal 60% ihres letzten Gehalts. Für fünfzehn Jahre sind dies brutto 153 821.40 Franken oder 12 818.45 Franken pro Monat.

4. *Wie sieht dies genau für die 2. Säule und/oder die lebenslange Rente der Staatsratsmitglieder aus? Wie hoch ist der von der Staatsrätin bzw. vom Staatsrat bezahlte Anteil und wie hoch der vom Staat bezahlte Anteil?*

Nach Artikel 13 GSRG werden vom Gehalt der Staatsräte 4% als Beteiligung an der Finanzierung ihrer beruflichen Vorsorge abgezogen, also nur während der Dauer des Staatsratsmandats.

5. *Um Klarheit zu schaffen bitten wir den Staatsrat, für jede Direktion alle erhaltenen Privilegien und ihren Wert im Jahr 2018 aufzulisten.*
6. *Profitiert die Staatskanzlei auch von gewissen Privilegien? Wenn ja, von welchen?*

Der Staatsrat weist darauf hin, dass das Gesetz vom 17. Oktober 2001 über das Staatspersonal einen Artikel über mögliche ungerechtfertigte Vorteile für Staatsmitarbeitende enthält.

Art. 66 Ungerechtfertigte Vorteile

Es ist den Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern untersagt, in Zusammenhang mit ihrer Tätigkeit für sich oder andere Vorteile zu beanspruchen, anzunehmen oder sich versprechen zu lassen. Die Bestimmungen der Strafprozessordnung bleiben vorbehalten.

Die Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter werden jedes Jahr in der Broschüre «Staat Freiburg Personalinformation» ([https://](https://www.fr.ch/sites/default/files/2018-12/INFO%20PERSO%202019_DE.pdf)

www.fr.ch/sites/default/files/2018-12/INFO%20PERSO%202019_DE.pdf) darauf hingewiesen, dass diesbezüglich Nulltoleranz gilt. Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter dürfen lediglich kleine Aufmerksamkeiten als Geschenk annehmen (z. B. eine Flasche Wein, eine Schachtel Pralinen) und müssen diese ausserdem mit den Arbeitskolleginnen und Arbeitskollegen ihrer Dienststelle teilen.

Nach den Bestimmungen des Schweizerischen Strafgesetzbuchs (Art. 322sexties StGB) wird mit Freiheitsstrafe oder Geldstrafe bestraft, wer als Mitglied einer Behörde im Hinblick auf die Amtsführung für sich oder einen Dritten einen nicht gebührenden Vorteil fordert, sich versprechen lässt oder annimmt. Die Beurteilung der Situation nach dem Wert akzeptabler Geschenke ist nicht immer einfach. Ein Mitglied des Staatsrates darf unter keinen Umständen ein Geschenk oder einen Vorteil von einer Person annehmen, der er sich verpflichtet fühlen könnte oder von der er zu Recht den Eindruck hat, sie wolle im Gegenzug eine Leistung erhalten.

Der Artikel in der «*La Liberté*» vom 22. November 2018, der in der Frage erwähnt wird und ein Interview auf *Radio SRF* zum Inhalt hat, bezieht sich auf eine historisch begründete Situation (seit mindestens 1966), wonach die TPF (Freiburger Verkehrsbetriebe, früher GFM) den Vertreterinnen und Vertretern ihres Eigentümers, des Staates Freiburg, eine gewisse Anzahl kostenlose Jahresabonnemente ausstellten. In den letzten Jahren wurden den Mitgliedern des Staatsrats sowie verschiedenen höheren Kadern des Staates insgesamt rund fünfzig TPF-Abos zur Verfügung gestellt. Mit der Zeit hat sich diese Praxis gewandelt. Gegenwärtig haben die betreffenden Personen die Wahl, ein solches Abo zu beziehen oder nicht, müssen es aber versteuern, wenn sie es nehmen. Wie vom Verfasser der Anfrage erwähnt, hat ein solches Abo einen Wert von 1775 Franken.

Die Mitglieder des Staatsrats und die Staatskanzlerin oder der Staatskanzler erhalten ein Saisonabonnement für die Freiburger Seilbahnen seit der Gründung des Verbands im Jahr 1989. Dieses Abo ist persönlich und nicht übertragbar. Es ist ebenfalls historisch begründet und in dieser Form nicht im Handel erhältlich. Sein Wert liegt schätzungsweise bei rund 300 Franken, sofern es wirklich genutzt wird, was nur selten der Fall ist.

7. *Teilt der Freiburger Staatsrat die Ansicht, dass die lebenslangen Renten abgeschafft werden sollen? Wann gedenkt er, sich vollumfänglich der PKSPF anzuschliessen?*

Für diese Frage verweist der Staatsrat auf seine Antwort auf die Motion Nicolas Kolly, Romain Collaud, Abschaffung der lebenslänglichen Rente der Staatsräte, Kantonsrichter und Oberamt männer (2018-GC-72).

8. *Stimmt es, dass die Funktion Generalsekretär bei der FIND höher eingestuft oder finanziell aufgewertet wurde, als Finanzdirektor Georges Godel verkündete, der Kanton*

verfüge bald über kein Vermögen mehr und alle Staatsangestellten müssten den Gürtel enger schnallen und einen Solidaritätsbeitrag leisten? Wenn ja, wann genau? Weshalb? Um wieviel? Wann erfolgte die letzte Aufwertung oder Höhereinreihung dieser Funktion?

9. *Galt dies auch für die Stellen des Staatsschatzverwalters und des Verwalters der Pensionskasse?*

Die Funktion des Generalsekretärs der FIND ist nie anders behandelt worden als die der anderen Generalsekretärinnen und Generalsekretäre des Staates.

Die Funktion «Generalsekretär/in» wurde am 1. Juli 2015 allgemein höher eingereiht, von der Gehaltsklasse 33 in die Gehaltsklasse 34, wie dem Beschluss über die Einreihung der Funktionen des Staatspersonals zu entnehmen ist (SGF122.72.21).

Der Staatsschatzverwalter und der Vorsteher der PKSPF sind in der gleichen Gehaltsklasse wie ihre Vorgänger.

10. *Hat der Staatsrat aus Solidarität gegenüber allen Staatsangestellten ab 1. Januar 2017 sein Gehalt ebenfalls gekürzt oder hat er wieder das Gehalt von vor den Sparmassnahmen 2014–2016?*

Wie in der Antwort auf die erste Frage angesprochen, ist das Gehalt der Staatsratsmitglieder an die allgemeine Gehaltsskala geknüpft. Seit dem 1. Januar 2017 ist das Bruttogehalt gleichermassen angepasst worden wie die Bruttogehälter des Staatspersonals. Für die 2. Säule gilt nicht die gleiche Regelung wie für das Staatspersonal. Gemäss GSRG haben die Staatsratsmitglieder ihre berufliche Vorsorge immer mit einem Abzug von 4% auf ihrem Gehalt finanziert.

Den 30. April 2019

Question 2019-CE-47 Jean-Daniel Wicht Grève des maçons du 30 octobre 2018 – Le salaire de la journée a-t-il été déclaré?

Question

Le 30 octobre 2018, les syndicats Syna et UNIA ont annoncé la participation de 550 travailleurs à la journée de grève des maçons dans le canton de Fribourg. Plusieurs manifestations ont eu lieu à divers endroits dans le canton. Les maçons en colère ont été recrutés sur les chantiers fribourgeois et transportés par les organisations syndicales, durant cette journée, notamment à Fribourg et à Givisiez où ils ont défilé, avec leurs revendications, sous la surveillance de la police.

Les collaborateurs ayant quitté leur chantier ont été indemnisés 180 francs la journée, par les syndicats, selon plusieurs

témoignages. Les manifestants ont donc pris une journée de congé sur leurs heures supplémentaires ou leurs vacances et, en contrepartie, ils ont reçu «un salaire» des syndicats UNIA et Syna.

Dès lors, je remercie le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes:

1. *Dès le moment où les manifestants ont reçu une indemnisation pour la participation à cette journée de protestation, est-ce que le Conseil d'Etat considère ce versement comme un salaire?*
2. *Si oui, est-ce que les syndicats ont transmis les attestations de salaire, dans les délais prescrits par le Service cantonal des contributions, avant le 15 février 2019, conformément à la lettre dudit service adressée à tous les employeurs fribourgeois?*
3. *Dans le cas où les salaires versés n'auraient pas été annoncés aux assurances sociales et au fisc, est-ce que le Conseil d'Etat demandera à l'administration cantonale d'enquêter afin de déterminer s'il s'agit d'une forme de travail au noir?*
4. *Dans cette dernière éventualité, est-ce que des sanctions seront prononcées pour ces employeurs d'un jour?*

Le 4 mars 2019

Réponse du Conseil d'Etat

A titre préalable, le Conseil d'Etat relève qu'il ne se prononce pas, dans le cadre de la présente réponse, sur l'opportunité de la grève qui s'est déroulée le 30 octobre 2018 ou sur sa conformité à l'art. 357a du code des obligations. Il se limite à porter une appréciation sur les montants qui auraient été versés à plusieurs ou à tous les participants à ladite manifestation. Ceci étant précisé, le Conseil d'Etat est en mesure d'apporter les réponses suivantes aux questions.

1. *Dès le moment où les manifestants ont reçu une indemnisation pour la participation à cette journée de protestation, est-ce que le Conseil d'Etat considère ce versement comme un salaire?*

Tout d'abord, il sied de relever que les indemnités versées à certains grévistes ne sauraient être qualifiées de salaire ou de revenus de l'activité dépendante, étant donné qu'ils ne sont pas salariés d'UNIA et de Syna. Ces derniers n'ont aucune obligation de remplir un certificat de salaire. Se pose dès lors la question de savoir si ces montants représentent d'autres revenus imposables.

Selon la règle générale, l'impôt sur le revenu a pour objet tous les revenus du contribuable, qu'ils soient uniques ou périodiques (art. 17 de la loi du 6 juin 2000 sur les impôts cantonaux directs [LICD; RSF 631.1] et art. 16 de la loi du 14 décembre

1990 sur l'impôt fédéral direct [LIFD; RS 642.11]). Dans ce contexte, on relèvera que l'indemnité versée n'est pas gratuite mais constitue l'une des contre-prestations versées par l'association syndicale à ses membres, en contrepartie des cotisations versées. Ainsi, il ressort expressément du site internet d'UNIA que les membres reçoivent entre autres des conseils juridiques et d'autres avantages *dont une indemnité de grève*. Le montant versé doit donc être compris comme un dédommagement pour l'inconvénient subi (perte d'heures supplémentaires ou vacances) versé aux membres en contrepartie d'une cotisation versée. Dans ce contexte, on relèvera que cette cotisation s'élève à 381.60 francs par an pour les personnes dont le salaire mensuel brut se situe dans une fourchette de 2800 à 3099 francs par mois. Etant donné que le dédommagement forfaitaire est inférieur aux cotisations annuelles payées, il n'existe aucun enrichissement des bénéficiaires. Il n'existe donc pas de revenu qui devrait être imposé en vertu du principe de l'imposition selon la capacité contributive.

Au vu des éléments qui précèdent, le Conseil d'Etat considère que les indemnités versées par les associations syndicales aux membres ayant participé à la grève du 30 octobre 2018 ne doivent pas être considérées comme des salaires, ou comme d'autres revenus soumis à imposition. Dès lors, les montants reçus n'ont pas à être déclarés.

Compte tenu de la réponse ci-dessus, les questions 2 à 4 ne sont plus pertinentes.

Le 7 mai 2019

Anfrage 2019-CE-47 Jean-Daniel Wicht Streiktag der Bauarbeiter/innen vom 30. Oktober 2018 – Wurde der Tageslohn für die Arbeitsniederlegung deklariert?

Anfrage

Am 30. Oktober 2018 gaben die Gewerkschaften Syna und Unia die Teilnahme von 550 Personen am Bauarbeiter-Streiktag im Kanton Freiburg bekannt. Es gab mehrere Kundgebungen an verschiedenen Orten im Kanton. Die unzufriedenen Bauarbeiter/innen wurden auf den Freiburger Baustellen rekrutiert und von den Gewerkschaftsorganisationen an diesem Tag namentlich nach Givisiez und Freiburg befördert, wo sie unter Polizeiaufsicht ihre Forderungen an Protestmärschen kundtaten.

Verschiedenen Quellen zufolge wurden die Bauarbeiter/innen von den Gewerkschaften für ihre Arbeitsniederlegung mit 180 Franken pro Tag entschädigt. Die Streikenden haben somit einen freien Tag auf Überstunden oder Ferien bezogen,

und wurden im Gegenzug von den Gewerkschaften Unia und Syna dafür entschädigt.

Ich ersuche den Staatsrat deshalb, folgende Fragen zu beantworten:

1. *Betrachtet der Staatsrat die Entschädigung, die die Streikenden für die Teilnahme an diesem Streiktag eine Entschädigung erhalten haben, als Lohn?*
2. *Wenn ja, haben die Gewerkschaften die Lohnausweise innerhalb der von der Kantonalen Steuerverwaltung vorgegebenen Frist zugestellt, das heisst gemäss Schreiben der KSTV zuhanden aller Freiburger Arbeitgeber vor dem 15. Februar 2019?*
3. *Wird der Staatsrat die kantonale Verwaltung auffordern abzuklären, ob es sich um eine Form von Schwarzarbeit handelt, falls die gezahlten Löhne den Sozialversicherungen und der Steuerbehörde nicht gemeldet wurden?*
4. *Werden in diesem Fall Sanktionen gegen diese «Eintages-arbeiter» verhängt?*

Den 4. März 2019

Antwort des Staatsrats

Einleitend hält der Staatsrat fest, dass er sich in dieser Antwort nicht zu Sinn und Zweck des Streiks vom 30. Oktober 2018 oder zu dessen Übereinstimmung mit Artikel 357a des Obligationenrechts äussern wird, sondern lediglich zu den Beträgen, die verschiedene oder alle Teilnehmerinnen und Teilnehmer an besagtem Streik erhalten haben sollen. Nach diesen einleitenden Bemerkungen antwortet der Staatsrat wie folgt auf die gestellten Fragen.

1. *Betrachtet der Staatsrat die Entschädigung, die die Streikenden für die Teilnahme an diesem Streiktag eine Entschädigung erhalten haben, als Lohn?*

Erstens ist festzuhalten, dass die Entschädigungen, die gewissen Streikenden gezahlt wurden, nicht als Löhne oder Einkommen aus unselbstständiger Erwerbstätigkeit qualifiziert werden können, da diese Personen keine Angestellten der Unia oder der Syna sind. Letztere sind daher nicht verpflichtet, einen Lohnausweis auszustellen. Es stellt sich dann aber die Frage, ob es sich bei diesen Beträgen um sonstiges steuerpflichtiges Einkommen handelt.

Ganz generell unterliegen alle Einkünfte, ob wiederkehrend oder einmalig, der Einkommenssteuer (Art. 17 des Gesetzes vom 6. Juni 2000 über die direkten Kantonssteuern [DStG; SGF 631.1] und Art. 16 des Gesetzes vom 14. Dezember 1990 über die direkte Bundessteuer [DBG; SR 642.11]). In diesem Fall ist diese Entschädigung nicht «umsonst», sondern eine Gegenleistung des Gewerkschaftsbunds für die Beitragszahlungen seiner Mitglieder. So ist der Website der Unia expli-

zit zu entnehmen, dass sie ihren Mitgliedern unter anderem Rechtsberatung und andere Vorteile wie *Streikgeld* bietet. Der gezahlte Betrag ist also als Ausgleich für die erlittenen Nachteile (Verlust von Überstunden oder Ferien) zu verstehen, der den Mitgliedern als Gegenleistungen für die Mitgliederbeiträge ausgezahlt wird. Bei einem Bruttomonatsgehalt von 2800 bis 3099 Franken beträgt der Jahresmitgliederbeitrag 381.60 Franken. Da das Streikgeld niedriger ist als die bezahlten Jahresbeiträge, findet keine Bereicherung der Empfänger statt. Es gibt somit kein nach dem Grundsatz der wirtschaftlichen Leistungsfähigkeit zu besteuerns Einkommen.

In Anbetracht dessen ist der Staatsrat der Auffassung, dass die Streikgelder, die die Gewerkschaftsverbände ihren Mitgliedern für die Teilnahme am Streik vom 30. Oktober 2018 gezahlt haben, nicht als Löhne oder sonstiges Einkommen anzusehen sind. Diese Gelder müssen somit nicht deklariert werden.

Nach der Antwort auf die erste Frage sind die Fragen 2 bis 4 nicht mehr relevant.

Den 7. Mai 2019

Composition du Grand Conseil
Zusammensetzung des Grossen Rates

Mai 2019
Mai 2019

	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
1. Fribourg-Ville (14 députés : 3 PDC, 5 PS, 2 PLR, 3 VCG, 1 UDC) <i>Stadt Freiburg</i> (14 Grossräte: 3 CVP, 5 SP, 2 FDP, 3 MLG, 1 SVP)			
Ballmer Mirjam, géographe, Fribourg	VCG/MLG	1982	2018
de Weck Antoinette, avocate, vice-syndique, Fribourg	PLR/FDP	1956	2007
Dietrich Laurent, économiste, conseiller communal, Fribourg	PDC/CVP	1972	2013
Gamba Marc-Antoine, médecin FMH, Fribourg	PDC/CVP	1961	2011
Ganioz Xavier, secrétaire syndical, Fribourg	PS/SP	1973	2007
Garghentini Python, Giovanna, directrice administrative, Fribourg	PS/SP	1964	2011
Jelk Guy-Noël, enseignant, Fribourg	PS/SP	1964	2003
Moussa Elias, avocat, Fribourg	PS/SP	1984	2016
Mutter Christa, spécialiste en communication, Fribourg	VCG/MLG	1960	2007
Peiry Stéphane, expert-comptable diplômé, Fribourg	UDC/SVP	1970	2007
Rey Benoît, chef du département Suisse romande et Tessin de Pro Infirmis, Fribourg	VCG/MLG	1958	1996
Schoenenweid André, Ingénieur HES-EUR FNG, Fribourg	PDC/CVP	1961	2004
Schumacher Jean-Daniel, médecin, Fribourg	PLR/FDP	1956	2016
Steiert Thierry, syndic, Fribourg	PS/SP	1963	2016
	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
2. Sarine-Campagne (24 députés : 5 PDC, 7 PS, 5 PLR, 3 VCG, 4 UDC) <i>Saane-Land</i> (24 Grossräte : 5 CVP, 7 SP, 5 FDP, 3 MLG, 4 SVP)			
Baiutti Sylvia, adjointe de direction, Treyvaux	PLR/FDP	1966	2016
Berset Solange, libraire, Belfaux	PS/SP	1952	1996
Bonny David, Adjoint de direction au Gymnase intercantonal de la Broye, Prez-vers-Noréaz	PS/SP	1967	2011
Brodard Claude, expert-comptable diplômé, Le Mouret	PLR/FDP	1976	2011
Brönnimann Charles, agriculteur, Onnens	UDC/SVP	1956	2002
Chassot Claude, enseignant spécialisé, Villarsel-le- Gibloux	VCG/MLG	1956	2007
Collaud Romain, expert Dipl. en finance et investissements, Cottens	PLR/FDP	1984	2014
Dafflon Hubert, directeur société commerciale, Grolley	PDC/CVP	1958	2015
Defferrard Francine, avocate, Villars-sur-Glâne	PDC/CVP	1967	2016
Ducotterd Christian, agriculteur, Grolley	PDC/CVP	1968	2002
Fagherazzi Martine, enseignante, Ecuwillens	PS/SP	1972	2018
Galley Nicolas, policier, Ecuwillens	UDC/SVP	1985	2016
Ghielmini Kraysenbühl Paola, Ing. agronome EPFZ, Corpataux-Magnedens	VCG/MLG	1963	2016
Kolly Nicolas, juriste, Essert	UDC/SVP	1986	2011
Kolly René, maître-fromager, Ferpicloz	PLR/FDP	1954	2007
Marmier Bruno, traducteur indépendant, Villars-sur- Glâne	VCG/MLG	1975	2016

	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
Morel Bertrand, avocat, Lentigny	PDC/CVP	1975	2016
Piller Benoît, physicien, Avry-sur-Matran	PS/SP	1955	2011
Savoy Philippe, musicien, chef de chœurs, Corpataux- Magnetens	PS/SP	1976	2016
Schläfli Ruedi, agriculteur, Posieux	UDC/SVP	1974	2011
Schnyder Erika, juriste, Villars-sur-Glâne	PS/SP	1955	2007
Wassmer Andrea, animatrice culturelle, enseignante, Belfaux	PS/SP	1957	2011
Wicht Jean-Daniel, directeur de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs, Villars-sur-Glâne	PLR/FDP	1958	2007
Zamofing Dominique, maître agriculteur, Posieux	PDC/CVP	1972	2014
	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
3. Sense (15 Grossräte: 4 CVP, 3 SP, 2 FDP, 3 MLG, 3 SVP) <i>Singine</i> (15 députés : 4 PDC, 3 PS, 2 PLR, 3 VCG, 3 UDC)			
Aebischer Eliane, Schulleiterin, Düringen	PS/SP	1967	2016
Bapst Markus, dipl. Biologe, Düringen	PDC/CVP	1961	1999
Boschung Bruno, Versicherungs-Generalagent, Wünnewil	PDC/CVP	1963	2004
Brügger Adrian, Meisterlandwirt / Agrokaufmann HF, Düringen	UDC/SVP	1981	2016
Bürdel Daniel, Betriebswirtschafter, Plaffeien	PDC/CVP	1974	2015
Bürgisser Nicolas, Immobilienentwickler, Giffers	PLR/FDP	1963	2016
Flechtner Olivier, Untersuchungsleiter, Schmitten	PS/SP	1970	2014
Krattinger-Jutzet Ursula, Lehrerin an der Berufsschule / Hausfrau, Düringen	PS/SP	1961	1996
Mäder-Brühlhart Bernadette, eidg. dipl. Kauffrau / Familienfrau, Schmitten	VCG/MLG	1958	2014
Perler Urs, Gymnasiallehrer., Schmitten	VCG/MLG	1977	2016
Rauber Thomas, Betriebsökonom, Tafers	PDC/CVP	1966	2011
Schneuwly André, Co-Geschäftsleiter applico, Düringen	VCG/MLG	1955	2011
Vonlanthen Rudolf, Versicherungs-Generalagent, Giffers	PLR/FDP	1954	1996
Waeber Emanuel, Eidg. dipl. Betriebsökonom, Heitenried	UDC/SVP	1958	2007
Zosso Markus, Agrokaufmann, Schmitten	UDC/SVP	1956	2007
	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
4. Gruyère (19 députés : 5 PDC, 5 PS, 5 PLR, 3 UDC, 1 VCG) <i>Greyerz</i> (19 Grossräte : 5 CVP, 5 SP, 5 FDP, 3 SVP, MLG)			
Badoud Antoinette, employée de commerce, Le Pâquier	PLR/FDP	1952	2002
Doutaz Jean-Pierre, chef d'entreprise, Epagny	PDC/CVP	1958	2011
Frossard Sébastien, agriculteur, Romanens	UDC/SVP	1972	2007
Gaillard Bertrand, maître menuisier, La Roche	PDC/CVP	1973	2016
Gapany Johanna, économiste HE, Bulle	PLR/FDP	1988	2016

	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
Glasson Benoît, Sorens	PLR/FDP	1973	2018
Gobet Nadine, juriste, directrice de la Fédération patronale, Bulle	PLR/FDP	1969	2007
Jordan Patrice, agriculteur, Vaulruz	PDC/CVP	1967	2002
Kolly Gabriel, maître-agriculteur, Corbières	UDC/SVP	1982	2011
Kubski Grégoire, juriste, Bulle	PS/SP	1991	2019
Mauron Pierre, avocat, Riaz	PS/SP	1972	2007
Morand Jacques, chef d'entreprise, Bulle	PLR/FDP	1963	2016
Pasquier Nicolas, Dr. Sci. nat., Maître professionnel, Bulle	VCG/MLG	1978	2016
Pythoud-Gaillard Chantal, technicienne en radiologie médicale, Bulle	PS/SP	1964	2011
Repond Nicolas, photographe, Bulle	PS/SP	1958	2007
Roth Pasquier Marie-France, mère au foyer - conseillère communale, Bulle	PDC/CVP	1968	2016
Schuwey Roger, hôtelier, Im Fang	UDC/SVP	1952	2007
Sudan Stéphane, enseignant CO, Broc	PDC/CVP	1968	2016
Wickramasingam Kirthana, administratrice de l'association Omoana, Bulle	PS/SP	1984	2016
	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
5. See (13 Grossräte: 2 CVP, 3 SP, 3 FDP, 4 SVP, 1 MLG) Lac (13 députés : 2 PDC, 3 PS, 3 PLR, 4 UDC, 1 VCG)			
Aebischer Susanne, Organisationsberaterin & Erwachsenenbildnerin, Kerzers	PDC/CVP	1976	2012
Hänni-Fischer Bernadette, Juristin, Murten/Morat	PS/SP	1954	2007
Hayoz Madeleine, enseignante spécialisée, Cressier	PDC/CVP	1955	2014
Herren-Rutschi Rudolf, Landwirt, Lurtigen	UDC/SVP	1970	2016
Herren-Schick Paul, Treuhänder, Kerzers	UDC/SVP	1953	2011
Ith Markus, Betriebsökonom, Murten/Morat	PLR/FDP	1972	2002
Jakob Christine, kaufm. Angestellte, Murten/Morat	PLR/FDP	1966	2015
Johner-Etter Ueli, Gemüsebauer, Kerzers	UDC/SVP	1944	2003
Müller Chantal, Ärztin, Murten/Morat	PS/SP	1986	2016
Senti Julia, Anwaltspraktikantin, Murten/Morat	PS/SP	1989	2016
Schmid Ralph Alexander, Chirurg/Professor, Lugnorre	VCG/MLG	1959	2011
Schwander Susanne, Geschäftsfrau, Kerzers	PLR/FDP	1960	2016
Thalmann-Bolz Katharina, Primarlehrerin, Murten/Morat	UDC/SVP	1957	2007
	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
6. Glâne (8 députés : 3 PDC, 2 PS, 1 PLR, 2 UDC) Glâne (8 Grossräte : 3 CVP, 2 SP, 1 FDP, 2 SVP)			
Bertschi Jean, maître-agriculteur, Orsonnens	UDC/SVP	1954	2011
Bischof Simon, collaborateur administratif, Ursy	PS/SP	1992	2013
Butty Dominique, vétérinaire, Villariaz	PDC/CVP	1960	2007
Décrind Pierre, chef de service, Romont	PDC/CVP	1961	2014
Demierre Philippe, directeur adjoint, Esmonts	UDC/SVP	1968	2017
Glauser Fritz, agriculteur, Châtonnaye	PLR/FDP	1961	2007

	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
Jaquier Armand, secrétaire syndical, Romont	PS/SP	1961	2018
Longchamp Patrice, maître secondaire, Torny-le-Grand	PDC/CVP	1955	2002
Menoud Marc, agriculteur, Romont	UDC/SVP	1973	2015
	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
7. Broye (11 députés: 3 PDC, 2 PS, 2 PLR, 2 UDC, 2 VCG) <i>Broye (11 Grossräte: 3 CVP, 2 SP, 2 FDP, 2 SVP, 2 MLG)</i>			
Bonvin-Sansonnens Sylvie, maître-agricultrice, Rueyres-les-Prés	VCG/MLG	1971	2015
Chardonnens Jean-Daniel, directeur/administrateur, Fétigny	UDC/SVP	1965	2016
Collomb Eric, directeur, Lully	PDC/CVP	1969	2007
Cotting-Chardonnens Violaine, employée de commerce, Domdidier	PS/SP	1968	2016
Grandgirard Pierre-André, maître-agriculteur, Cugy	PDC/CVP	1963	2011
Meyer Loetscher Anne, graphiste indépendante, Estavayer-le-Lac	PDC/CVP	1973	2011
Péclard Cédric, technicien géomètre, Aumont	VCG/MLG	1967	2017
Rodriguez Rose-Marie, enseignante, Estavayer-le-Lac	PS/SP	1965	2011
Savary-Moser Nadia, enseignante, mère au foyer, Vesin	PLR/FDP	1967	2008
Wüthrich Peter, économiste d'entreprise HES, Domdidier	PLR/FDP	1962	2011
Zadory Michel, médecin, Estavayer-le-Lac	UDC/SVP	1948	2002
	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
8. Veveyse (6 députés: 2 PDC, 1 PS, 1 PLR, 1 UDC) <i>Vivisbach (6 Grossräte: 2 CVP, 1 SP, 1 FDP, 1 SVP)</i>			
Bourguet Gabrielle, juriste, Granges	PDC/CVP	1971	2007
Chevalley Michel, retraité, Tatroz	UDC/SVP	1952	2016
Emonet Gaéтан, enseignant, Remaufens	PS/SP	1968	2010
Genoud François, enseignant, Châtel-St-Denis	PDC/CVP	1957	2016
Hunziker Yvan, électronicien en multimédia, Semsales	PLR/FDP	1965	2006
Mesot Roland, chef d'entreprise, Châtel-St-Denis	UDC/SVP	1962	2011

Président du Grand Conseil/*Präsident des Grossen Rates:*
Première vice-présidente/*1. Vize-Präsidentin:*
Deuxième vice-présidente/*2. Vize-Präsidentin:*

Roland Mesot (UDC/SVP, VE)
Kirthana Wickramasingam (PS/SP, GR)
Sylvie Bonvin-Sansonnens (VCG/MLG, BR)

Table des matières

Décrets

Signature	Titre	Traitement	Page
2018-DAEC-187	Crédit d'engagement pour le financement des études concernant la couverture de la N12 et le développement urbain dans le secteur Chamblieux-Bertigny	Entrée en matière	613
		Lecture des articles	631
		Vote final	637
		Message	683
		Préavis	714
2018-DIAF-31	Approbation de la fusion des communes de Clavaleyres et de Morat	Entrée en matière	670
		Lecture des articles	672
		Vote final	673
		Message	792
		Préavis	798
2018-DICS-7	Crédit d'engagement destiné au subventionnement d'une piscine dans le cadre de la construction d'un complexe scolaire et sportif avec piscine, à Romont	Entrée en matière	660
		Lecture des articles	662
		Vote final	663
		Message	1003
		Préavis	1013

Rapports

Signature	Titre	Traitement	Page
2019-CE-33	Médiation cantonale administrative (Med) (2018)	Discussion	677
		Préavis	799
2019-CE-43	Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données (2018)	Discussion	674
		Préavis	800
2019-DICS-11	Taux d'activité des responsables d'établissement (Rapport sur postulat 2017-GC-121)	Discussion	663
		Rapport	1016
2019-DSAS-22	Mandat de gestion pour l'accueil des requérants dans le canton de Fribourg confié à la société anonyme ORS (Rapport sur postulat 2017-GC-92)	Discussion	605
		Rapport	1030

Comptes de l'Etat

Signature	Titre	Traitement	Page
2018-DFIN-37	Compte d'Etat du canton de Fribourg (2018)	Entrée en matière générale	552
		Idem (suite)	555
		Récapitulation	602
2018-DFIN-37	Compte d'Etat du canton de Fribourg (2018) – bilan, annexes aux comptes	Discussion	602
2018-DFIN-37	Compte d'Etat du canton de Fribourg (2018) – décret	Entrée en matière	603
		Lecture des articles	603
		Vote final	604
		Message	718
		Préavis	790
2018-DFIN-37	Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (2018)	Examen de détail	579
2018-DFIN-37	Direction de l'économie et de l'emploi (2018)	Examen de détail	561
2018-DFIN-37	Direction des finances (2018)	Examen de détail	566
2018-DFIN-37	Direction de des institutions, de l'agriculture et des forêts (2018)	Examen de détail	595

Signature	Titre	Traitement	Page
2018-DFIN-37	Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (2018)	Examen de détail	581
2018-DFIN-37	Direction de la santé et des affaires sociales (2018)	Examen de détail	572
2018-DFIN-37	Direction de la sécurité et de la justice (2018)	Examen de détail	591
2018-DFIN-37	Pouvoir exécutif - Chancellerie (2018)	Examen de détail	569
2018-DFIN-37	Pouvoir exécutif - Conseil d'Etat (2018)	Examen de détail	571
2018-DFIN-37	Pouvoir judiciaire (2018)	Examen de détail	590
2018-DFIN-37	Pouvoir législatif (2018)	Examen de détail	572

Rapports et Comptes

Signature	Titre	Traitement	Page
2019-DFIN-28	Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (CPPEF) (2018)	Discussion Rapport Préavis	598 801 790
2019-DFIN-29	Banque cantonale de Fribourg (2018)	Discussion et vote Préavis	568 790
2019-DIAF-9	Etablissement cantonal d'assurance des animaux de rente (Sanima) (2019)	Discussion Préavis	598 790
2019-DICS-17	Office cantonal du matériel scolaire (2018)	Discussion Préavis	585 790
2019-DSAS-16	Hôpital fribourgeois (2018)	Discussion Préavis	576 790
2018-DSAS-94	Etablissement cantonal des assurances sociales (2018)	Discussion et vote Préavis	578 790
2019-DSAS-177	Réseau fribourgeois de santé mentale (2018)	Discussion	577
2019-DSJ-60	Office de la circulation et de la navigation (OCN) (2018)	Discussion Préavis	594 790

Rapports d'activité

Signature	Titre	Traitement	Page
2018-CE-177	Chancellerie d'Etat (2018)	Discussion	570
2018-CE-177	Conseil d'Etat (2018)	Discussion	571
2018-CE-177	Conseil d'Etat : ensemble de l'activité 2018	Discussion	603
2018-CE-177	Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (2018)	Discussion	580
2018-CE-177	Direction de l'économie et de l'emploi (2018)	Discussion	562
2018-CE-177	Direction des finances (2018)	Discussion	567
2018-CE-177	Direction de des institutions, de l'agriculture et des forêts (2018)	Discussion	596
2018-CE-177	Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (2018)	Discussion	582
2018-CE-177	Direction de la santé et des affaires sociales (2018)	Discussion	574
2018-CE-177	Direction de la sécurité et de la justice (2018)	Discussion	593
2018-CE-177	Relations extérieures (2018)	Discussion	564
2018-GC-52	Commission des affaires extérieures du Grand Conseil	Discussion Rapport	565 1040

Motions

Signature	Auteurs	Titre	Traitement	Page
2016-GC-128	Laurent Thévoz Marc-Antoine Gamba	Véloland Fribourg: des moyens pour la mise en œuvre du plan cantonal sectoriel vélo	Réponse du Conseil d'Etat Prise en considération	1064 638
2018-GC-104	Francine Defferrard Antoinette de Weck	Pour une amélioration de la prévention spéciale envers les mineurs de moins de 15 ans	Réponse du Conseil d'Etat Prise en considération	1070 654
2019-GC-39	Chantal Pythoud-Gaillard Xavier Ganioz	Salaire minimum de 4000 francs pour le personnel des services publics	Dépôt et développement	1076
2019-GC-42	Christa Mutter Mirjam Ballmer	Initiative cantonale pour une taxe incitative sur le trafic aérien	Dépôt et développement	1078
2019-GC-46	Julia Senti Susanne Schwander	Flexibles System für die subventionierte Kinderbetreuung - Änderung des Gesetzes über die familienergänzenden Tagesbetreuungseinrichtungen	Dépôt et développement	1081
2019-GC-49	David Bonny Erika Schnyder	Protéger la biodiversité du canton de Fribourg	Dépôt et développement	1083
2019-GC-53	Christine Jakob Ueli Johnner-Etter	Beurteilung und Zeugnis im 1. Zyklus (1-4H) des obligatorischen Unterrichts	Dépôt et développement	1083
2019-GC-64	Ruedi Schläfli	Utilisation de produits locaux lors de manifestations dans le canton de Fribourg	Dépôt et développement	1084
2019-GC-67	Pierre Mauron Benoît Piller	Ajustement des taux d'imposition et des barèmes de l'impôt sur les personnes physiques pour soulager les revenus moyens et les familles fribourgeoises	Dépôt et développement	1085
2019-GC-68	Ralph Alexander Schmid Hubert Dafflon	Interdiction des sacs en plastique à usage unique sur le territoire du canton de Fribourg	Dépôt et développement	1087
2019-GC-74	Grégoire Kubski	Obligation de décision formelle relative à des actes matériels illicites	Dépôt et développement	7087
2019-GC-81	Susanne Schwander Eliane Aebischer	Änderung des Gesetzes über die obligatorische Schule: Einführung von individuell wählbaren freien Halbtagen, sogenannten Jokertagen	Dépôt et développement	7089

Postulats

Signature	Auteurs	Titre	Traitement	Page
2018-GC-101	Emanuel Waeber Oliviers Flechtner	Zukunft Autobahn A12 zwischen Dündingen und Thörishaus	Réponse du Conseil d'Etat Prise en considération	1066 643
2019-GC-18	Bernadette Mäder-Brülhart André Schneuwly	Service de l'enfance et de la jeunesse : état des lieux et perspectives	Réponse du Conseil d'Etat Prise en considération	1072 607
2019-GC-32	Ralph Alexander Schmid	Compensation des émissions de CO2 dans le canton de Fribourg	Réponse du Conseil d'Etat Prise en considération	1074 649
2019-GC-41	Anne Meyer-Loetscher Bernadette Mäder-Brülhart	Politique familiale cantonale, analyse globale et mesures concrètes	Dépôt et développement	1077
2019-GC-43	Rose-Marie Rodriguez Stéphane Sudan	Changement d'horaire au Cycle d'orientation	Dépôt et développement	1079

Signature	Auteurs	Titre	Traitement	Page
2019-GC-45	Christa Mutter Julia Senti	Klimaschutz in Land- und Forstwirtschaft	Dépôt et développement	1079
2019-GC-47	Bernadette Mäder-Brülhart Markus Bapst	Psychische Gesundheit deutschsprachiger Jugendlicher	Dépôt et développement	1081
2019-GC-51	Simon Bischof	Un collège supplémentaire dans le Sud fribourgeois	Dépôt et développement	1083
2019-GC-65	Christian Ducotterd	Quota nécessaire de surfaces d'assolement et utilisation de celui-ci pour les routes de contournement	Dépôt et développement	1085
2019-GC-69	Antoinette de Weck Markus Bapst	Etude sur la qualité des écosystèmes dans le canton de Fribourg et les mesures à mettre en place pour l'améliorer	Dépôt et développement	1087
2019-GC-75	Christa Mutter Julia Senti	Klimaschutzmassnahmen im Bereich der Mobilität	Dépôt et développement	1089

Questions

Signature	Auteurs	Titre	Traitement	Page
2017-CE-193	Bruno Marmier Nicolas Pasquier	Elaboration du Plan sectoriel vélo: état des lieux	Réponse du Conseil d'Etat	1091
2018-CE-198	Bertrand Morel	Digitalisation de la justice	Réponse du Conseil d'Etat	1094
2018-CE-200	Hubert Dafflon	Patrimoine 2018, une vie aussi après pour les infrastructures intérieures de sécurité ?	Réponse du Conseil d'Etat	1098
2018-CE-223	Bernadette Mäder-Brülhart Urs Perler	Wann endlich geht der Gesetzesentwurf Ergänzungsleistungen für einkommensschwache Familien in die Vernehmlassung?	Réponse du Conseil d'Etat	1100
2018-CE-253	Christa Mutter	Flugreisen während der obligatorischen Schulzeit	Réponse du Conseil d'Etat	1102
2018-CE-259	Gabriel Kolly Cédric Péclard	Corporations forestières soumises aux marchés publics ou non ?	Réponse du Conseil d'Etat	1108
2018-CE-260	Bertrand Gaillard	Dégâts du gibier - Fonds de la faune	Réponse du Conseil d'Etat	1112
2019-CE-1	Nicolas Pasquier	Quel est l'état de la biodiversité dans le canton de Fribourg ?	Réponse du Conseil d'Etat	1115
2019-CE-5	Kirthana Wickramasingam	Prise de position du conseiller d'Etat Didier Castella au sujet de la professionnalisation du Conseil communal de la Ville de Bulle	Réponse du Conseil d'Etat	1126
2019-CE-20	Violaine Cotting-Chardonens	Compte courant Etat – communes – Quel taux d'intérêt facturé aux communes?	Réponse du Conseil d'Etat	1132
2019-CE-22	David Bonny Guy-Noël Jelk	Des propos « singuliers » au regard des « efforts » incessants des employés de l'Etat de Fribourg	Réponse du Conseil d'Etat	1135

Signature	Auteurs	Titre	Traitement	Page
2019-CE-25	Martine Fagherazzi Xavier Ganioz	Grève des femmes du 14 juin 2019 : L'Etat de Fribourg peut-il contribuer à un positionnement clair et uniforme concernant l'organisation des examens du cursus scolaire obligatoire et post- obligatoire et la planification de séances importantes pour les collabora- teurs/trices du personnel de l'Etat ce jour-là ?	Réponse du Conseil d'Etat	1143
2019-CE-26	Bruno Marmier Erika Schnyder	Compte courant auprès de l'Etat et ges- tion des liquidités	Réponse du Conseil d'Etat	1147
2019-CE-32	Emanuel Waeber	Grenzgängervorrang beim RAV?	Réponse du Conseil d'Etat	1150
2019-CE-39	David Bonny Nicolas Pasquier	A l'Etat de Fribourg, tous solidaires !	Réponse du Conseil d'Etat	1153
2019-CE-47	Jean-Daniel Wicht	Grève des maçons du 30.10.2018 – Le salaire de la journée a-t-il été déclaré ?	Réponse du Conseil d'Etat	1159

Initiatives parlementaires

Signature	Auteurs	Titre	Traitement	Page
2018-GC-115	Bureau du Grand Conseil	Révision de la loi sur le Grand Conseil	Dépôt et développement	1076
2019-GC-48	Mirjam Ballmer Elias Moussa	Instaurer une suppléance auprès des commissions permanentes et spéciali- sées	Dépôt et développement	1082

Elections judiciaires

Signature	Titre	Traitement	Page
2019-GC-57	Juge suppléant-e- au Tribunal cantonal	Discussion	555
		Scrutin uninominal	585
		Préavis CM	1050
		Préavis CJ	1062
2019-GC-58	Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Broye	Scrutin uninominal	586
		Préavis CM	1051
		Préavis CJ	1062
2019-GC-59	Assesseur-e (propriétaires) au Tribunal des baux de la Sarine	Scrutin uninominal	586
		Préavis CM	1052
		Préavis CJ	1062
2019-GC-60	Assesseur-e (travailleurs) au Tribunal des prud'hommes de la Glâne	Scrutin uninominal	586
		Préavis CM	1053
		Préavis CJ	1062

Elections (autres)

Signature	Titre	Traitement	Page
2019-DSAS-3	3 membres du conseil d'administration de l'HFR	Discussion	592
		Scrutin de liste	610
2019-GC-61	3 membres de l'Organe de conciliation et d'arbitrage	Scrutin de liste	610
2019-GC-62	3 membres suppléants de l'Organe de conciliation et d'arbitrage)	Scrutin de liste	611

Divers

Titre	Page	Titre	Page
Assermentations	613	Communications	552 612
Attribution des affaires aux commissions parlementaires	680	Composition du Grand Conseil	1162
Clôture de la session	679	Ouverture de la session	552

—